Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 12 novembre 2020

à 13 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 5 novembre 2020

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil municipal qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 12 novembre 2020, à 13 h**, **via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 12 novembre 2020

à 13 h

Veuillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du jeudi 12 novembre 2020.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 30.08 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée extraordinaire du conseil municipal
du jeudi 12 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

30 – Administration et finances

30.01 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1203843031

Dépôt du budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

30.02 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1203843027

Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

30.03 *Service du greffe* - 1200310002

Dépôt du budget 2021 de la Corporation Anjou 80

30.04 *Service du greffe* - 1200310003

Dépôt du budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

30.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1203843033

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2021 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

30.06 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1203843023

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

30.07 *Service des finances , Direction des revenus* - 1203843019

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville

30.08 *Service du greffe*

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

30.09 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1207796016

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux sur le territoire de la Ville de Montréal entre le 14 novembre et le 31 décembre 2020

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des finances , Direction des revenus* - 1203843012

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2021)

41.02 *Service des finances , Direction des revenus* - 1203843013

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2021)

41.03 *Service des finances , Direction des revenus* - 1203843014

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2021)

41.04 *Service des finances , Direction des revenus* - 1203843015

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

41.05 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1203843020

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1206352001*

Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 $ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1201179014*

Adoption - Règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

42.02 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1208927002*

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) » / Réserver une somme de 1.5 M$ pour la mise en oeuvre des modifications

Compétence d'agglomération : *Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise*

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.01

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843031

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:15

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203843031**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2021 des activités de fonctionnement relevant du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1250 - 11 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 1402 - 28 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM16 1314 - 14 décembre 2016 – Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM15 1390 - 9 décembre 2015 – Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 1184 - 10 décembre 2014 – Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM14 0077 - 17 février 2014 – Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM12 1028 - 10 décembre 2012 – Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM11 0921 - 13 décembre 2011 – Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 1004 - 15 décembre 2010 – Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CM10 0020 - 25 janvier 2010 – Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-07

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Tél : 872-8535
Télécop. :

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Montréal
Budget 2021
PDI 2021-2030

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 novembre 2020

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers ou millions de dollars;
  - Les données réelles de 2016 à 2019 ainsi que les données du budget de 2020 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2021. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2020 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2020 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2021.

- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation de ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes.

- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

- Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI).

Sommaire exécutif

Un budget responsable pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,17 G$ et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de 18,69 G$. La programmation budgétaire vise à répondre aux besoins de la population montréalaise pour l'aider à affronter la crise, tout en préparant la relance et l'avenir de la métropole.

Un budget équilibré de 6,17 G$

Les décisions budgétaires prises pour l'année 2021 vont permettre à l'administration municipale de continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité, l'équité et l'inclusion.

Répartition des dépenses par activités

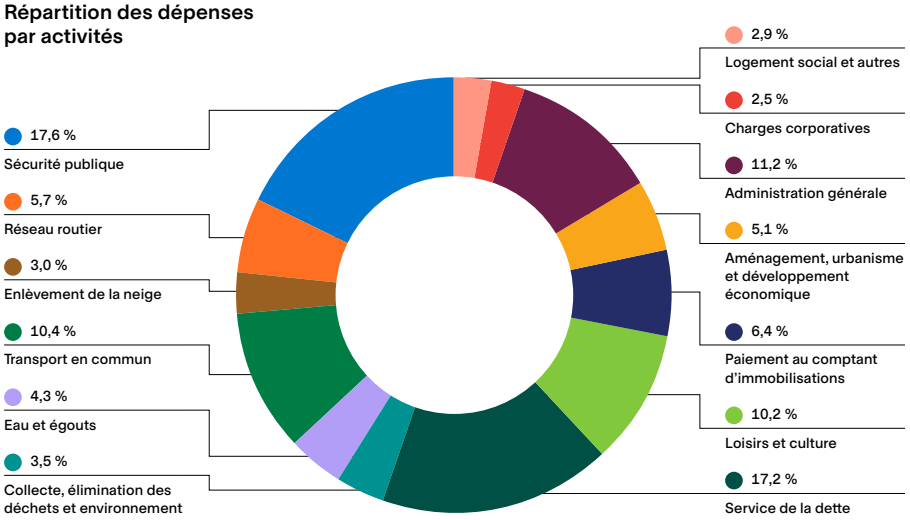

Provenance des revenus

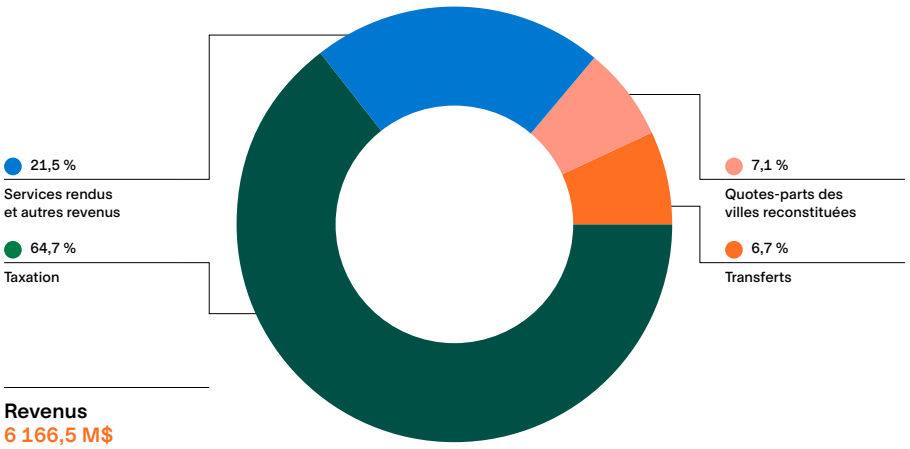

Revenus
6 166,5 M$

Fiscalité

La Ville a décidé de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'aider les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

Immeubles résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
↑ 0,2 % **Décisions des conseils d'arrondissements**	0,2 % Taxes de services
	0 % Taxes relatives aux investissements
↑ 0,2 %	**Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels**

Immeubles non résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
0 % **Décisions des conseils d'arrondissements**	0 % Taxes de services
	0 % Taxes relatives aux investissements
0 %	**Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels**

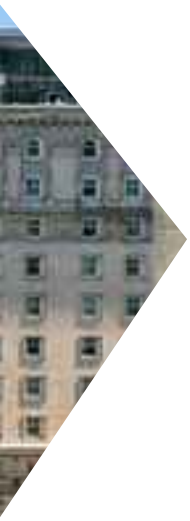

Un PDI de 18,69 G$

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). En présentant une vision sur 10 ans de ses investissements, la Ville se dote d'un nouvel outil qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets et, ainsi, de mieux préparer l'avenir. Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G$, soit une moyenne de 1,9 G$ par année.

Investissements par catégories d'actifs

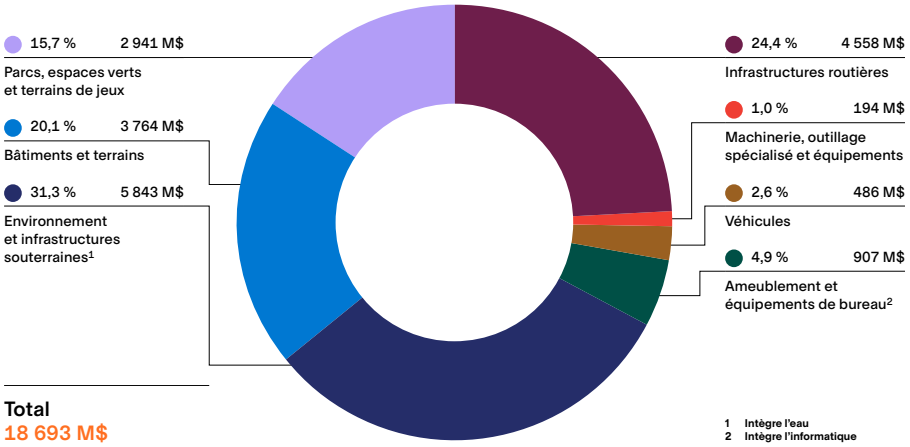

Modes de financement

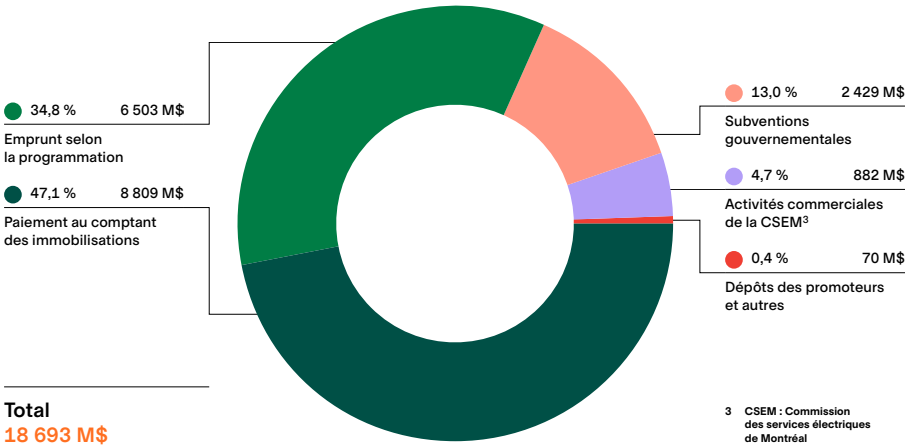

Montréal
Budget 2021
PDI 2021-2030

Faits saillants

Table des matières

Mots ... 02
Mot de la mairesse ... 02
Mot du président du comité exécutif ... 04
Mot du directeur général ... 06
Faits saillants ... 08
Préparer le budget 2021 ... 09
Développement économique ... 10
Mobilité durable ... 11
Transition écologique ... 12
Habitation ... 14
Solidarité, équité et inclusion ... 15
Culture, loisirs et sports ... 16
Expérience citoyenne et innovation ... 18
Budget de fonctionnement 2021 ... 20
Un budget équilibré de 6,17 G$ ... 21
Fiscalité locale ... 22
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 ... 32
Un PDI de 18,69 G$ ... 33
Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau ... 35
Maintenir et renouveler les infrastructures routières ... 36
Arrondissements ... 38
Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie ... 40

Mot de la mairesse

Le budget que nous vous présentons cette année a une signification bien particulière. Élaboré alors que Montréal, comme toutes les villes du monde, était plongée dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, il vise à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, exacerbés par la crise, tout en préparant la relance de notre métropole et son avenir.

Depuis le début de la pandémie, il y a maintenant dix mois, Montréal a su répondre à l'urgence, tout en affirmant rapidement son engagement en faveur d'une relance verte et inclusive.

Le contexte exceptionnel que nous vivons a eu des impacts majeurs sur nos citoyennes et nos citoyens, qu'il s'agisse de nos personnes aînées, durement touchées, de nos commerçants, particulièrement affectés, et de nos familles, qui ont vu leur quotidien chamboulé. Mais les derniers mois nous ont aussi démontré la solidarité qui unit les Montréalaises et les Montréalais, leur créativité et leur courage face à la difficile épreuve que nous vivons.

C'est pourquoi le budget 2021, de même que le PDI 2021-2030, proposent non seulement des mesures concrètes pour affronter la crise, mais également des solutions qui agiront comme levier pour faire du Montréal de demain une réalité. Ne l'oublions pas, la crise nous a plongé dans l'urgence, mais la crise climatique n'a pas pris de pause et fait se dresser devant nous des défis qui commandent toujours des gestes forts.

Bref, le budget que nous présentons mise sur la qualité de vie de nos quartiers, qui se fonde notamment sur notre vie culturelle, nos commerces et nos entreprises. Je pense, par exemple, aux mesures qu'il inclut visant à réduire le fardeau fiscal des petites entreprises et qui permettront de soutenir ces indispensables acteurs de notre économie locale et de notre tissu urbain, particulièrement ébranlés par les effets de la crise sanitaire.

Je pense aussi aux mesures qui s'adressent aux personnes aînées, aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes vulnérables, qui ont particulièrement souffert depuis le début de cette pandémie.

Enfin, je pense à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase de notre plan de relance économique, destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs, et à assurer cette relance verte et inclusive que nous devons réussir.

Je suis très fière de ce budget, comme je suis très fière de la remarquable résilience dont les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Bientôt, nous sortirons de cette épreuve plus forts, plus solidaires et plus résolus que jamais à bâtir le Montréal de demain.

La mairesse,
Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura eu des impacts sur la population montréalaise, mais aussi sur l'ensemble des secteurs d'activités de la métropole. À titre d'administration municipale, nous n'avons pas été épargnés. Bien que nous n'ayons pas hésité à rapidement nous mobiliser pour venir en aide aux Montréalaises et aux Montréalais durement touchés par la pandémie, nous avons tout de même été confrontés à un défi budgétaire exceptionnel.

Dès le début de la crise, nous avons agi de façon responsable en prenant des décisions difficiles pour réduire et contrôler rapidement le déficit anticipé de la métropole pour l'année 2020. Nous nous sommes notamment dotés d'un plan financier de réduction des dépenses de 123,4 M$.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement du Québec à l'importance de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé de Montréal en tant que métropole, cœur de l'économie québécoise et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19. Cette démarche nous a permis de bénéficier d'une aide financière significative de 263,5 M$, dont 178,5 M$ ont été affectés au budget 2021 pour contribuer activement à la relance économique et compenser une partie des pertes de revenus anticipés.

Un budget équilibré

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un budget sans déficit totalisant 6 166,5 M$, en baisse de 1,5 M$ par rapport au précédent exercice. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour trouver des solutions nous permettant de poursuivre nos initiatives d'aide à la population et maintenir notre offre de services malgré les nombreuses contraintes budgétaires.

Rappelons qu'il était hors de question, pour nous, de faire assumer un fardeau financier supplémentaire aux Montréalaises et aux Montréalais déjà durement touchés par la pandémie. Ainsi, afin de donner un répit aux contribuables de Montréal, nous avons gelé les charges fiscales relevant du conseil municipal. Et pour une troisième année consécutive, nous diminuons le fardeau fiscal d'une vaste majorité de commerçants.

Un nouvel outil pour mieux planifier

Par ailleurs, malgré nos efforts pour gérer la crise actuelle et maintenir un équilibre financier, nous ne pouvions ignorer nos ambitions pour le Montréal de demain. C'est pourquoi nous nous sommes munis d'un nouvel outil visant à optimiser le traditionnel « PTI », soit un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 totalisant 18,7 G$.

Cet outil nous permet d'améliorer notre planification en projetant celle-ci sur un horizon de dix ans. Il fait état des nombreux projets que nous comptons réaliser en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique, de transition écologique et d'autres secteurs incontournables de développement pour notre métropole. Il témoigne également de la part importante (71,5 %, soit 13,4 G$) des investissements que nous consacrons à la protection et à la réhabilitation de nos infrastructures vieillissantes.

La vision à long terme que propose le PDI est une façon concrète de regarder vers l'avant et de penser à l'avenir de Montréal, en continuant de répondre aux besoins immédiats de la population montréalaise.

Pour conclure, j'aimerais remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à stabiliser la situation financière de la Ville en cette période fort difficile. La pandémie aura assurément ébranlé notre quotidien, mais elle nous aura aussi permis de nous servir de cette crise comme d'un levier pour repenser nos façons de faire et nous concentrer plus que jamais sur nos aspirations pour la métropole que nous voulons léguer aux générations futures.

Bonne lecture !

Le président du comité exécutif,
Benoit Dorais

Mot du directeur général

La pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la Ville de Montréal. Les impacts ont été multiples, ils se sont faits sentir tant sur le plan des finances municipales que sur nos employées et employés. Mais nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

En avril dernier, nous avons demandé aux services centraux et aux arrondissements de faire un effort important afin de minimiser les déficits anticipés, ce qui nous a permis de sécuriser un montant de 123 M$. Nous avons ensuite fait appel à la collaboration de nos différents groupes d'employées et d'employés, en plus de sensibiliser les directrices et directeurs des différents services et arrondissements pour les sensibiliser à la réalité financière de la Ville en contexte de pandémie.

Je nous félicite collectivement pour la rigueur budgétaire dont nous avons fait preuve. Elle nous a permis d'éviter le pire.

Malgré le contexte sanitaire difficile et les opérations tactiques et d'urgence qui se poursuivent au quotidien, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, pour rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers que de la métropole. Avec le PDI, une nouveauté de cette année, nous pouvons désormais planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets avec le virage d'écologie, d'inclusion et de prospérité que nous voulons faire prendre à la métropole.

L'organisation municipale entre dans une ère de nouvelle normalité. C'est pourquoi d'importantes sommes ont été affectées aux technologies de l'information, en soutien notamment au télétravail.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des employées et des employés de la Ville de Montréal qui, du jour au lendemain, ont vu leurs habitudes de travail chamboulées, mais qui ont su s'adapter et faire preuve d'innovation et d'une grande résilience. En maintenant leur prestation de travail malgré le contexte difficile, c'est l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, encore aujourd'hui, en bénéficient.

Le directeur général,
Serge Lamontagne

Faits saillants

1 Préparer le budget 2021

À l'instar d'autres grandes métropoles dans le monde, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont été particulièrement difficiles à Montréal. Alors que l'administration municipale gérait la crise au quotidien pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais, elle a dû faire face à des dépenses imprévues et à une baisse marquée de ses revenus. Face à ce défi budgétaire sans précédent, la Ville a su s'adapter et trouver des solutions pour présenter un budget équilibré, qui n'alourdit pas le fardeau fiscal des ménages, pour continuer à fournir des services de qualité à la population et pour préparer un avenir meilleur.

Ces thèmes figuraient parmi ceux abordés lors de la deuxième consultation prébudgétaire organisée par la Ville. À cette occasion, plus de 25 000 personnes se sont prononcées sur les décisions budgétaires de l'administration municipale pour 2021. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'une série de recommandations qui sont au cœur des orientations budgétaires.

Dans son budget 2021, la Ville concilie donc au mieux les dépenses courantes et les investissements exceptionnels pour soutenir la population dans la crise et préparer une relance ambitieuse. Elle va donc continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité et l'inclusion, afin que Montréal retrouve rapidement son dynamisme et son erre d'aller.

Soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, est en première ligne pour épauler les communautés éprouvées et appuyer la relance économique. En 2021, elle continuera à aider les personnes les plus vulnérables, notamment en soutenant les organismes qui leur fournissent des services et des activités, mais aussi les commerces, les personnes aînées et les familles en mettant en place différentes mesures de soutien et en préparant la relance.

La Ville a décidé, par exemple, de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, ce qui soulagera les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

Investir pour l'avenir

Pour la première fois de son histoire, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette initiative permet à la Ville de présenter une vision sur 10 ans des investissements qu'elle souhaite réaliser. Le PDI est un outil concret qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

En contexte de pandémie, la Ville de Montréal a fait preuve d'innovation et d'agilité en répondant à l'urgence tout en poursuivant la démarche d'alignement stratégique amorcée en 2019. Sous le signe de la relance, cette démarche s'articule autour de 4 orientations audacieuses : la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité.

La Ville propose une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Elle compte ainsi augmenter la cohérence et l'impact de ses actions, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole, pour relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains.

2 Développement économique

L'économie montréalaise, qui fonctionnait à plein régime avant le début de la crise sanitaire, aura vu de multiples obstacles se dresser en 2020. Confiante dans la capacité du milieu entrepreneurial à se relever et à aller de l'avant, la Ville de Montréal s'engage à soutenir sa relance, notamment en favorisant une économie plus verte et inclusive.

Appuyer les entreprises face à la crise

Pour affronter les impacts économiques d'un contexte mondial imprévisible et soutenir les organismes, les commerçants et les entreprises, la Ville a adopté, au printemps 2020, un plan de relance économique dont la première phase représentait des investissements totaux de près de 22 M$.

Au nombre des mesures exceptionnelles, la Ville a également décidé le gel de l'augmentation des taxes foncières qui relèvent de sa responsabilité en 2021, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela la privera de revenus d'environ 56 M$, mais aidera d'autant les contribuables, notamment les entreprises et les commerces.

La Ville de Montréal a décidé de bonifier pour la deuxième année consécutive la mesure des taux différenciés, qui a été mise en place en 2019. Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels de plus petite taille, notamment pour les commerces de proximité. Grâce aux actions menées depuis 3 ans par la Ville, deux tiers des propriétaires d'immeubles non résidentiels vont bénéficier d'un allégement de 16 % de leurs charges fiscales totales.

Préparer la relance de l'économie montréalaise

Dans la prochaine année, la seconde phase du plan de relance économique, accompagnée d'un budget de 50 M$, sera mise en œuvre. Celle-ci vise à répondre aux besoins les plus pressants des entreprises et des commerces montréalais et, aussi, à stimuler les investissements dans les domaines les plus prometteurs.

La relance passera également par l'avancement des projets qui visent à redynamiser ou réhabiliter des secteurs de Montréal. Au centre-ville, la Ville continuera les importants réaménagements des rues Peel et Sainte-Catherine afin de donner un second souffle à la vie commerçante de ces artères patrimoniales. En concertation avec ses partenaires, elle élaborera aussi une vision renouvelée de tout le centre-ville qui prendra en considération les impacts de la pandémie sur son économie.

Réaménagement de la rue Saint-Catherine
399,3 M$ au PDI 2021-2030

Réaménagement de la rue Peel
30 M$ au PDI 2021-2030[1]

Dans l'est de Montréal, la décontamination des terrains industriels sera accélérée pour accueillir des investissements majeurs.

Acheter de façon responsable

Plus que jamais, la Ville veut encourager l'économie sociale et, pour ce faire, donner l'exemple. Faisant affaire avec de nombreux fournisseurs, elle a prévu dans le Plan de relance économique un grand chantier pour revoir ses pratiques d'achat. Les équipes concernées travailleront à trouver des solutions innovantes et durables pour augmenter le volume d'achat local et responsable. Un plan d'approvisionnement responsable sera déposé pour la période 2021-2025.

Organiser le développement économique

Afin d'appuyer la relance à long terme et de mieux préparer l'avenir de la métropole, la Ville franchira de nouvelles étapes dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour les années 2022-2026. Avec le gouvernement du Québec, elle s'emploiera à assurer le financement et l'arrimage des actions.

1 D'autres investissements sont prévus dans le programme d'aménagement des rues.

3 Mobilité durable

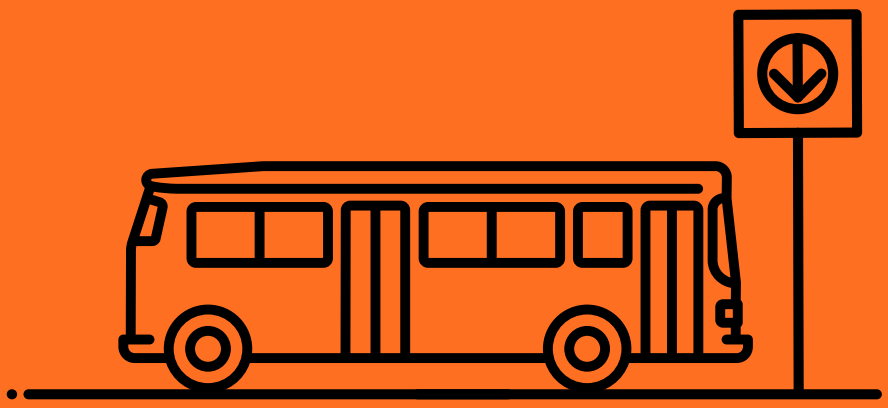

Les conséquences de la crise sanitaire ont amené les Montréalaises et les Montréalais à revoir leurs façons de se déplacer, notamment en privilégiant les transports actifs grâce aux différentes mesures mises en place par la Ville. Plus que jamais, ces modes de transport contribuent à améliorer la qualité de vie urbaine, tout en facilitant la transition écologique. La Ville de Montréal continuera d'investir dans des projets de transports actifs et collectifs structurants, qui participeront à la relance et permettront d'offrir des modes de déplacement plus accessibles et abordables.

Renforcer les transports collectifs

Pour contribuer à la relance et construire une ville où les transports collectifs sont plus faciles à utiliser et plus accessibles, Montréal continuera à investir dans des projets d'envergure. Plus particulièrement, elle participera à l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, comprenant la reconstruction des infrastructures municipales, à la construction du Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro et à la poursuite des études de la ligne rose.

SRB Pie-IX et infrastructures
107,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[2]

Aménagements pour le REM
228,4 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[3]

Aménagements pour la ligne bleue
11,8 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[4]

La Ville collaborera également au développement de projets structurants de transport collectif pour la redynamisation de la rue Notre-Dame.

En 2021, elle va aussi investir 9,3 M$ pour financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif. La Ville de Montréal a en effet demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) de mettre en place, dès le 1er juillet 2021 pour ses résidents et résidentes, une réduction supplémentaire de 50 % du tarif réduit pour les personnes aînées et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le réseau de la STM.

Faciliter les déplacements près des chantiers

À la grandeur de Montréal, l'Escouade mobilité fait chaque année des milliers d'interventions pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. En 2021, cette équipe d'inspecteurs et inspectrices s'affairera aussi les fins de semaine pour encadrer en tout temps les chantiers en activité et toute autre activité nuisant à la mobilité. De plus, elle sera mieux outillée pour surveiller le respect des corridors piétons et des zones de livraison près des chantiers. Le budget qui lui sera alloué sera de 1,7 M$.

Étendre le réseau cyclable

La Ville continuera à déployer le Réseau express vélo, en plus d'entretenir le réseau cyclable existant. Dans la même optique, elle achètera plus de 700 vélos à assistance électrique dans la prochaine année afin de mieux répondre à la demande de la clientèle de Bixi Montréal.

Réseau express vélo et réseau cyclable
200 M$ au PDI 2021-2030

Bixi Montréal
23,1 M$ au PDI 2021-2030

Accélérer l'approche Vision Zéro

Soucieuse de réduire au minimum le nombre de décès et de collisions graves sur les routes, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. Cette ambitieuse opération de concertation en sécurité routière permettra, dans la prochaine année, de réaliser des projets pilotes pour apaiser les virages à gauche, de développer des lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et de publier un guide d'aménagement des rues. En appui, la mise aux normes des feux de circulation suivra son cours.

Approche Vision Zéro
60 M$ au PDI 2021-2030

Feux de circulation
163,8 M$ au PDI 2021-2030

Pour sa part, le Service de police terminera un projet pilote qui consiste à évaluer les passages d'écoliers afin de trouver la façon de sécuriser les déplacements à ces endroits.

2. **Budget de fonctionnement 2021 : 22,1 M$; PDI 2021-2030 : 85,5 M$.**
3. **Budget de fonctionnement 2021 : 22,9 M$; PDI 2021-2030 : 205,5 M$.**
4. **Budget de fonctionnement 2021 : 5 M$; PDI 2021-2030 : 6,8 M$.**

4 Transition écologique

Les répercussions à la fois sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sont considérables, mais la crise actuelle ne doit pas faire oublier l'ampleur et l'urgence du défi climatique. En 2021, la Ville de Montréal continuera à accélérer la transition écologique : elle mettra en place de nombreuses interventions qui aideront la métropole à devenir plus résiliente face aux changements climatiques et à mieux tenir compte de l'environnement. Le tout, en contribuant à une relance plus verte et en ne laissant personne pour compte.

Continuer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) consacrera 4,7 M$ à la mise en œuvre de plusieurs mesures novatrices du Plan climat 2020-2030. L'objectif du plan est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) à Montréal, tout en accompagnant la population montréalaise pour y arriver.

Objectif du Plan climat
55 % moins de GES d'ici 2030

Pour les eaux pluviales, la Ville commencera à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion qui augmentera sa préparation aux changements climatiques, notamment par des aménagements diminuant les risques d'inondation et de refoulement. Elle élaborera aussi une vision en agriculture urbaine.

Créer des quartiers exemplaires pour accompagner la relance

La transition écologique ne constitue pas un frein à une relance économique forte, c'est au contraire une occasion de favoriser une prospérité plus durable. Aussi, la Ville et ses partenaires verront en 2021 à ce que la planification des nouveaux quartiers de Namur-De la Savane (hippodrome), de Lachine-Est et de Louvain Est allie développement économique, protection de l'environnement et accès à des logements abordables et familiaux. Pour le Vieux-Montréal, un plan d'action sera élaboré.

Nouveaux quartiers
90,5 M$ au PDI 2021-2030[5]

Vieux-Montréal
37,7 M$ au PDI 2021-2030

Consommer moins et mieux gérer les déchets

La Ville continuera à encourager la population à réduire la consommation à la source et à récupérer davantage les matières organiques. Elle prévoit notamment investir 472,4 M$ pour la gestion des matières résiduelles[6]. Voici des exemples d'actions prévues pour la deuxième année du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 :

- Matières organiques : commencer la collecte dans les écoles et les résidences de 9 logements et plus (phase 1);
- Matières résiduelles : mettre en place un encadrement réglementaire pour les contenants à usage unique et les invendus de l'industrie textile et des épiceries;
- Gaspillage alimentaire : implanter un plan d'action.

En parallèle, Montréal accueillera de nouvelles installations. Une fois sa construction terminée, le centre de compostage, situé dans Saint-Laurent, sera mis en service. À Montréal-Est, les travaux pour le centre de biométhanisation se poursuivront, pour une inauguration en 2022.

Centre de compostage Saint-Laurent
74,5 M$ jusqu'en 2028

Centre de biométhanisation Montréal-Est
105,3 M$ jusqu'en 2027

Réduire la pollution

En 2021, une nouvelle usine de traitement commencera à fonctionner au Complexe environnemental de Saint-Michel. Cette installation permettra de traiter le lixiviat, une substance produite par le passage des eaux de pluie à travers les déchets, et de limiter ainsi son rejet dans les canalisations souterraines.

5 Namur-De la Savane – PDI 2021-2030 : 44,8 M$; Lachine-Est – PDI 2021-2030 : 35,1 M$; Louvain Est – PDI 2021-2030 : 10,6 M$.
6 Budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M$; PDI 2021-2030 : 472,1 M$.

Transition écologique (suite)

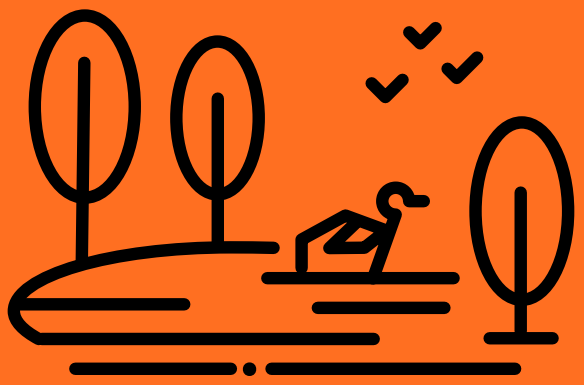

Afin de diminuer la pollution atmosphérique, la Ville et la Direction régionale de santé publique mettront à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouteront des stations de mesure de la qualité de l'air. Les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, notamment celui sur la cuisson au bois, et sur les rejets dans l'eau seront révisés.

Usine de traitement du lixiviat
3,7 M$ en 2021[7]

Agir au sein de la Ville

La Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques, autant pour diminuer ses propres émissions que pour offrir un modèle aux autres institutions montréalaises. Ainsi, avec une nouvelle escouade de gestion de projets, elle réalisera diverses actions pour diminuer l'empreinte écologique de ses 30 plus importants immeubles.

Immeubles municipaux
↓ 40 % la consommation énergétique par rapport à 1990

Véhicules municipaux
↑ 20 % le nombre de véhicules électriques ou hybrides

Pour diminuer son impact sur les routes, la Ville continuera à remplacer ses véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides. La Politique verte du matériel roulant 2021-2025 sera d'ailleurs plus incitative que la précédente. Et pour ses 100 ans, le Jardin botanique travaillera à réaliser un plan directeur visant à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau.

Protéger la nature

La crise sanitaire a plus que jamais démontré à quel point les milieux naturels et les espaces verts sont importants et appréciés de la population montréalaise. À partir de 2021, la Ville investira donc encore davantage pour enraciner la nature dans la métropole et pour protéger la biodiversité, les rives et les cours d'eau, tout en les rendant plus accessibles.

La Ville continuera à travailler pour atteindre sa cible de 10 % d'espaces protégés d'ici 2030. Du côté des parcs-nature et des grands parcs, elle commencera en 2021 la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et elle restaurera les marais Lauzon et 90 du Grand parc de l'Ouest. Elle planifiera l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et ouvrira au public 15 hectares supplémentaires du parc Frédéric-Back.

La Ville augmentera le nombre d'arbres plantés dans les rues, les parcs et les espaces verts, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, en plus de continuer à lutter contre l'agrile du frêne.

La Ville va également poursuivre la planification du premier corridor vert, qui reliera le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon, et va continuer ses efforts d'acquisition et de mise en valeur d'espaces verts dans l'est de la Ville.

Concernant les cours d'eau, la Ville investira dans la réhabilitation des rives des grands parcs, mettra en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération et préparera la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.

Espaces protégés
289,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[8]

Grand parc de l'Ouest
49,4 M$ au PDI 2021-2030

Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise
67,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[9]

Parc Frédéric-Back
97,2 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[10]

Plantation d'arbres et agrile du frêne
286,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[11]

Corridor vert Saraguay-Angrignon
51,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[12]

Berges des grands parcs
90,5 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[13]

7 Investissement provenant des réserves de fonds spéciaux en environnement.
8. Budget de fonctionnement 2021 : 0,17 M$; PDI 2021-2030 : 289,7 M$.
9. Budget de fonctionnement 2021 : 0,13 M$; PDI 2021-2030 : 67,5 M$.
10. Budget de fonctionnement 2021 : 1,3 M$; PDI 2021-2030 : 95,9 M$.
11. Budget de fonctionnement 2021 : 4,9 M$; PDI 2021-2030 : 281,7 M$.
12. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M$; PDI 2021-2030 : 51,7 M$.
13. Budget de fonctionnement 2021 : 0,6 M$; PDI 2021-2030 : 89,9 M$.

5 Habitation

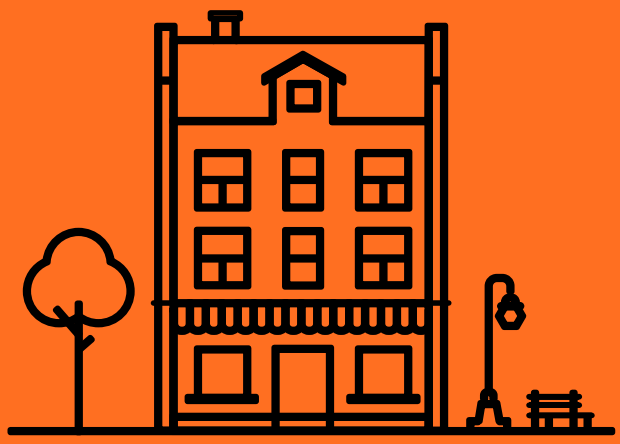

Alors que le marché immobilier est en ébullition, que les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font sentir et que de nombreuses familles peinent à se trouver un logement adéquat, la Ville se doit d'agir en matière d'habitation. Elle continuera donc à améliorer l'offre de logements adéquats et abordables, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables, et à créer ainsi des milieux de vie plus équitables.

Investir dans le logement social et abordable

Le budget global pour les subventions aux logements sociaux et abordables sera maintenu au même niveau qu'en 2020. La Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables bénéficie donc d'une augmentation sur 2 ans qui lui permettra d'être entièrement réalisée en 2021.

Pour une troisième année consécutive, la Ville investira dans les formules innovantes de logements abordables qui sont destinées à joindre les ménages non visés par les programmes existants. La cible de 1 000 logements soutenus au moyen de cette aide devrait être atteinte en 2021.

Stratégie 12 000 logements
140,5 M$ en 2021

Aide aux formules innovantes
8 M$ en 2021

Quant aux programmes de subventions courants, la Ville achèvera leur mise à jour en adoptant et lançant les nouvelles versions du programme AccèsLogis Montréal et du Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.

Aider les ménages en difficulté

La Ville haussera de 1,08 M$ le budget annuel alloué à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un total de 2,7 M$. En plus de servir à lutter contre l'insalubrité, cette augmentation sera employée pour aider et orienter les ménages sans logis pendant la crise du logement qui est appréhendée en 2021.

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger

Pour que se construisent davantage de logements sociaux et abordables, le nouveau Règlement pour une métropole mixte sera introduit. Ce nouvel outil obligera tout constructeur d'un projet résidentiel de 450 m² ou plus à conclure avec la Ville une entente dictant les pourcentages de logements sociaux, abordables et familiaux au sein du projet, et aider ainsi les familles à rester à Montréal.

À des fins de logements sociaux et communautaires, la Ville poursuivra, par ailleurs, l'acquisition de terrains et d'immeubles dans des secteurs recherchés, en recourant notamment à son droit de préemption.

Acquisitions de terrains et d'immeubles
108,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[14]

14 Budget de fonctionnement 2021 : 1,9 M$; PDI 2021-2030 : 107 M$.

6 Solidarité, équité et inclusion

Montréal valorise fortement la solidarité, l'équité et l'inclusion. Toutefois, la pandémie a amplifié les enjeux de pauvreté et de discrimination. Avec ses nombreux partenaires, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en luttant contre l'exclusion et en renforçant les solidarités.

Intervenir de façon planifiée

En 2021, la Ville continuera à déployer toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables en contexte de pandémie. Elle progressera aussi dans la réalisation de plusieurs stratégies visant, entre autres, à lutter contre la pauvreté et les discriminations, à valoriser la diversité ethnoculturelle et à réduire les méfaits.

Dans la même optique, elle adoptera le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui inclura tous ses domaines d'intervention en développement social, ainsi que le Programme d'aménagement inclusif et durable (PAMID).

Travailler ensemble contre la pauvreté et l'exclusion

La Ville collabore en continu avec des centaines d'organismes communautaires. Afin de reconnaître et renforcer ces partenariats, elle adoptera la première politique montréalaise en appui à l'action communautaire, de même qu'un plan directeur sur les infrastructures communautaires.

Sur le terrain, les acteurs locaux recevront accompagnement et soutien. Ce sera le cas, par exemple, pour les organismes qui œuvrent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, contre l'itinérance ou encore pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes, ainsi que dans les 6 territoires d'inclusion prioritaires, mis sur pied pour mieux coordonner et rendre cohérentes les interventions d'intégration.

La Ville et les partenaires concernés amorceront la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières et feront avancer la mise en valeur de ce site exceptionnel, à la frontière du parc Jeanne-Mance et de la montagne.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
10 M$ en 2021

Lutte contre l'itinérance
3 M$ en 2021

Prévention de violence commise et subie chez les jeunes
1 M$ en 2021

Cité des Hospitalières
0,4 M$ en 2021

Pour mieux ancrer les services policiers dans la communauté, le Service de police (SPVM) formera des haltes de concertation communautaire, qui tisseront de nouveaux partenariats avec les organismes locaux.

Lutter contre les discriminations

En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations, et s'engage à les combattre. En 2021, elle consacrera 0,5 M$ au nouveau Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui aidera les équipes municipales à agir de manière plus forte face à ce problème.

Pour mieux prévenir le profilage racial et social, la Ville adoptera un plan d'action conçu en collaboration avec le SPVM, les autres services concernés, des experts et des membres de la société civile. Pour sa part, le SPVM confiera à des chercheurs indépendants le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières pour en évaluer les impacts.

Dans le but d'établir un portrait plus précis de la clientèle des lieux et organismes culturels, la Ville mettra en place 2 projets qui l'aideront à documenter, entre autres, leur fréquentation par les Autochtones et les communautés racisées.

7 Culture, loisirs et sports

La place qu'occupent les activités culturelles, de loisirs et de sports n'a jamais été aussi importante : au cœur même de la vitalité montréalaise, elles se révèlent indispensables et précieuses. Les sachant durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Montréal continuera à soutenir les artistes, organismes et institutions qui proposent ces activités, tout en maintenant et en adaptant son offre dans ses propres installations et lieux publics.

Épauler le milieu culturel, artistique et muséal

Voulant rendre la culture plus démocratique et accessible, la Ville lancera le plan d'action des Quartiers culturels. Elle accompagnera les arrondissements dans l'élaboration de plans culturels locaux et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels.

Parce que la présence d'ateliers d'artistes professionnels constitue une richesse, la Ville continuera la réalisation de son plan d'action pour développer, protéger et maintenir cette présence partout à Montréal, dans les meilleures conditions possibles.

Pour aider les musées montréalais à se faire connaître davantage, un plan d'action et une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal sont prévus.

Actualiser les bibliothèques

La modernisation des bibliothèques continue. Dans l'arrondissement de LaSalle, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone débuteront. Les aires d'accueil seront aménagées et les solutions de retour automatisées seront implantées dans 6 bibliothèques : Saint-Henri, Robert-Bourassa, de La Petite-Patrie, Yves-Ryan, de L'Île-des-Sœurs et de L'Île-Bizard.

L'Octogone
37,8 M$ au PDI 2021-2030

Bibliothèque Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord
38,2 M$ au PDI 2021-2030

Aires d'accueil et retour automatisé
37 M$ au PDI 2021-2030

Le lancement du concours d'architecture pour la future bibliothèque interarrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord est aussi attendu.

Faire progresser l'Espace pour la vie

Une fois les travaux de sa Métamorphose terminés, l'Insectarium, l'un des musées de l'Espace pour la vie, pourra rouvrir ses portes et inviter la population à découvrir une architecture durable, inspirée de l'habitat des insectes.

Insectarium
15,4 M$ en 2021

Culture, loisirs et sports (suite)

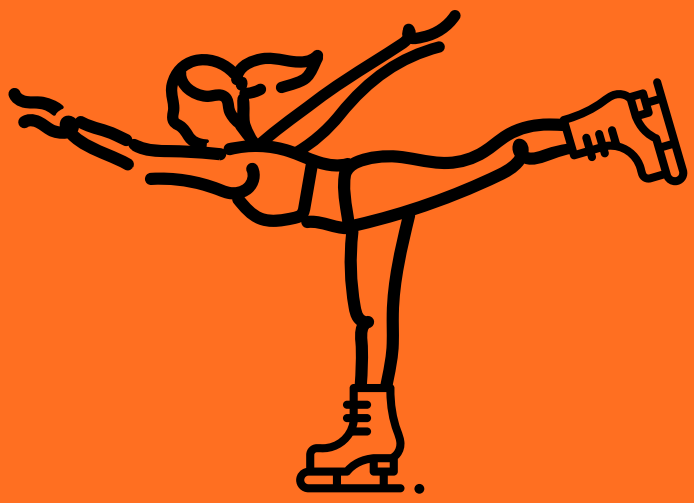

Investir dans les lieux de détente et de loisir

Malgré un contexte qui pourrait être difficile, la Ville maintiendra une offre de services, d'activités et de programmes en culture, loisirs et sports pour aider la population à prendre soin de sa forme physique et mentale. Des investissements majeurs sont prévus dans les installations et les espaces publics, et contribueront ainsi à la relance.

Le complexe aquatique de Rosemont sera inauguré, ce qui augmentera l'offre d'activités pour l'ensemble des usagers. L'esplanade Tranquille, dernière phase du Quartier des spectacles, sera également ouverte au public.

Dans les grands parcs, ce sera le début des travaux pour renouveler le théâtre de Verdure, dans le parc La Fontaine. La pataugeoire et les plateaux sportifs du parc Jeanne-Mance seront réaménagés. Aux parcs Angrignon et Maisonneuve, plusieurs actions seront menées pour améliorer l'expérience des usagères et des usagers.

Des projets de travaux seront en préparation pour les lieux suivants : place des Montréalaises, dans le Vieux-Montréal, parc du Bassin-à-Bois, incluant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée et le réaménagement des rues adjacentes, dans Griffintown, pôle aquatique du parc Jarry et site Fort-Lorette.

Par ailleurs, la Ville investira dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

Complexe aquatique de Rosemont
22,7 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[15]

Esplanade Tranquille
19,6 M$ au PDI 2021-2030

Grands parcs
49 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[16]

Place des Montréalaises
63 M$ au PDI 2021-2030

Parc du Bassin-à-Bois
112,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[17]

Pôle aquatique du parc Jarry
10 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[18]

Site Fort-Lorette
12 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[19]

Installations sportives locales et activités
527,1 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[20]

15. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 22,6 M$ jusqu'en 2022.
16. Parc La Fontaine – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 8,3 M$ jusqu'en 2022.
    Parc Jeanne-Mance – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 6,8 M$.
    Parcs Angrignon et Maisonneuve – budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M$; PDI 2021-2030 : 33,4 M$.
17. Budget de fonctionnement 2021 : 3,6 M$; PDI 2021-2030 : 109 M$.
18. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 9,9 M$.
19. Budget de fonctionnement 2021 : 0,4 M$; PDI 2021-2030 : 11,6 M$.
20. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M$; PDI 2021-2030 : 526,9 M$.

8 Expérience citoyenne et innovation

À l'image d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions, la Ville de Montréal a dû, au printemps 2020, adapter ses façons de faire en accéléré, sans interrompre son fonctionnement. En 2021 comme en 2020, ses décisions viseront à bien répondre aux besoins de la population, en se basant entre autres sur la participation citoyenne et la recherche de nouvelles solutions.

S'adapter à une nouvelle réalité

Depuis le début de la pandémie, la Ville s'est sans cesse adaptée pour continuer à fournir des services de qualité à la population. Elle a également amorcé efficacement son évolution vers le télétravail, même si celle-ci était imprévue. Elle la poursuivra au cours de la prochaine année en accompagnant les effectifs dans des projets pilotes d'espaces collaboratifs, en outillant les gestionnaires pour qu'ils et elles adaptent leur style de gestion au travail à distance et en révisant les politiques et encadrements concernés.

Améliorer l'expérience citoyenne

Chaque interaction, chaque échange entre la Ville et la population doit être positif. Afin d'améliorer l'expérience citoyenne et de fournir des services plus simples et accessibles, plusieurs modifications seront apportées. Par exemple, la Ville regroupera au Centre de services 311 les appels et courriels des arrondissements qui le souhaitent. Pour son nouveau portail montreal.ca, elle développera des fonctionnalités et services numériques supplémentaires et terminera l'intégration des contenus.

La transformation numérique à la Ville suivra aussi son cours. Les services en ligne évolueront, d'autres seront implantés. La gestion des accès et du dossier « citoyen intégré » sera bonifiée. La question de la gouvernance et de l'ouverture des données progressera. À ce sujet, Montréal doit accueillir le Sommet canadien sur les données ouvertes 2021.

Lancer le premier budget participatif

Déjà menée avec succès dans plusieurs arrondissements, l'expérience du budget participatif est étendue à toute la métropole, à l'instar de plusieurs autres villes dans le monde. Cette initiative de participation citoyenne invite les personnes à proposer des idées de projets, les plus intéressantes étant soumises au vote, puis réalisées par les services de la Ville et les arrondissements. La Ville prévoit des sommes de 10 M$ jusqu'en 2022 pour la réalisation des projets retenus.

Expérience citoyenne et innovation (suite)

Rendre Montréal plus intelligente

Avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre de Montréal en commun. Retenu par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, ce programme de projets innovateurs, basés sur les données et les technologies connectées, bénéficie d'un prix de 50 M$. Montréal en commun vise notamment à trouver des solutions en matière d'accès à l'alimentation et de mobilité. La réalisation de ces projets contribuera à la relance, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

Montréal en commun
Programme sur 5 ans
13 grands projets
3 volets d'intervention : - Mobilité - Accès à l'alimentation - Données et expérimentation réglementaire

Déneiger et nettoyer avec efficacité et précaution

L'actuelle crise sanitaire crée la nécessité de réinventer les opérations de déneigement et de nettoyage pour respecter les règles de santé publique et prendre en compte le télétravail. En 2021, la Ville s'efforcera de trouver des solutions afin de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains sites d'élimination de la neige seront affectés par la réalisation de grands projets. Pour maintenir sa capacité d'éliminer la neige ramassée, la Ville investira 15 M$ en 2021, notamment pour la mise en service du site Solutia.

Dans le but de protéger cyclistes et piétons, la Ville s'assurera, au moment de renouveler les contrats de déneigement, que ses fournisseurs installent des barres de sécurité latérales sur leurs camions. En 2021, les contrats de déneigement de 6 arrondissements seront renégociés, pour un total de 65,2 M$.

Le programme des brigades de propreté, qui nettoient les rues très fréquentées, sera bonifié, et son budget pour 2021 sera de 3,2 M$. Les murales montréalaises feront l'objet d'un nouveau programme d'entretien, doté d'un budget de 0,4 M$. Enfin, le réseau de 800 cendriers urbains sur les artères passantes sera développé avec un investissement de 0,2 M$.

Budget de fonctionnement 2021

Un budget équilibré de 6,17 G$

Répartition des dépenses par activités

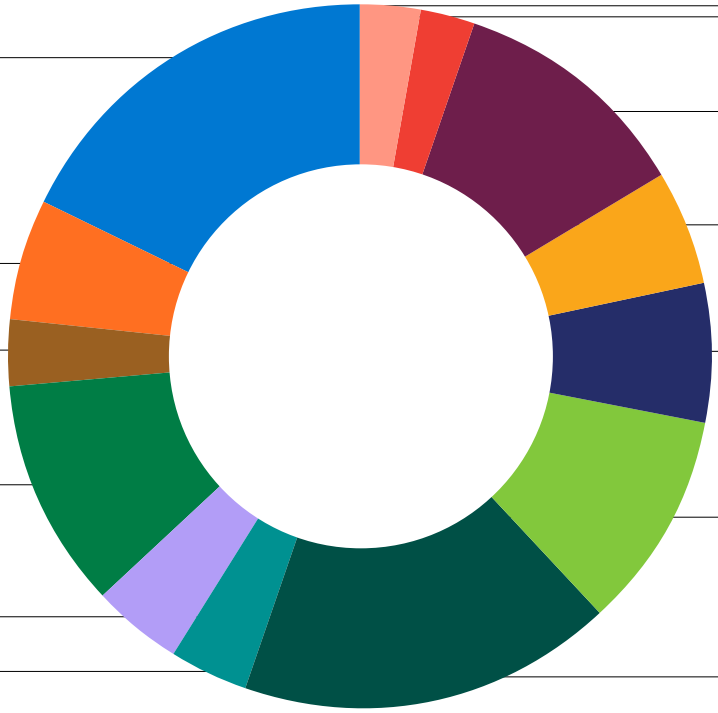

- 17,6 % Sécurité publique
- 5,7 % Réseau routier
- 3,0 % Enlèvement de la neige
- 10,4 % Transport en commun
- 4,3 % Eau et égouts
- 3,5 % Collecte, élimination des déchets et environnement
- 2,9 % Logement social et autres
- 2,5 % Charges corporatives
- 11,2 % Administration générale
- 5,1 % Aménagement, urbanisme et développement économique
- 6,4 % Paiement au comptant d'immobilisations
- 10,2 % Loisirs et culture
- 17,2 % Service de la dette

Provenance des revenus

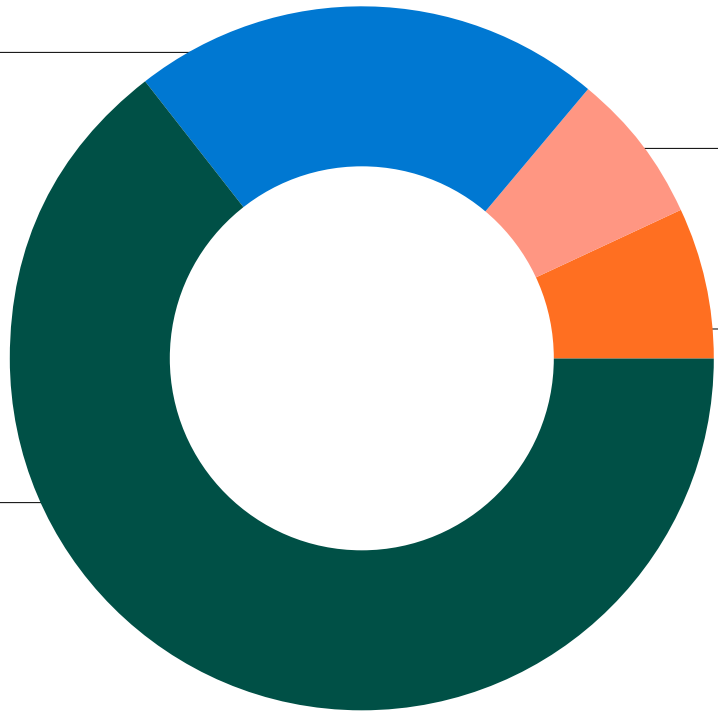

- 21,5 % Services rendus et autres revenus
- 64,7 % Taxation
- 7,1 % Quotes-parts des villes reconstituées
- 6,7 % Transferts

Revenus
6 166,5 M$

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2021 est marquée par plusieurs éléments, notamment :

1. Le gel des charges fiscales relevant du conseil municipal;
2. La bonification de la mesure des taux différenciés;
3. La réalisation des dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité, à la suite des fusions municipales de 2002.

Décisions fiscales

La fiscalité de la Ville de Montréal est déterminée à la fois par les décisions du conseil municipal et par celles des 19 conseils d'arrondissement. Pour l'année 2021, ces décisions sont principalement caractérisées par :

1. Le choix du conseil municipal de geler les charges fiscales sous son contrôle, tant pour les immeubles résidentiels que pour les immeubles non résidentiels;
2. Les choix des conseils d'arrondissement d'augmenter globalement les revenus de leurs taxes de services de 2,2 % et de leurs taxes d'investissements de moins de 1 %. Ces décisions ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et de 0 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % **Décisions du conseil municipal**
↑ 0,2 % **Décisions des conseils d'arrondissement**	0 % **Décisions des conseils d'arrondissement**
↑ 0,2 % **Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels**	0 % **Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels**

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissements	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour effet de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

Immeubles non résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

Décisions des conseils d'arrondissement - taxes de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)
Ahuntsic-Cartierville	3,5	0,2
Anjou	(5,6)	(0,7)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0	0,1
Lachine	1,5	0,1
LaSalle	3,7	0,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5,2	0,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,0	0,4
Montréal-Nord	2,6	0,4
Outremont	2,0	0,1
Pierrefonds-Roxboro	8,0	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	1,8	0,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,1	0,2
Rosemont–La Petite-Patrie	1,8	0,1
Saint-Laurent	2,0	0,2
Saint-Léonard	2,0	0,2
Le Sud-Ouest	5,0	0,4
Verdun	0,0	0,0
Ville-Marie	1,8	0,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0	0,1
Total	**2,2**	**0,2**

Fiscalité des conseils d'arrondissement (suite)

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 0,2 %
Décisions des conseils d'arrondissements

↑ 0,2 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

Immeubles non résidentiels

0 %
Décisions des conseils d'arrondissements

0 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 750 000 $ et l'allègement est de nouveau augmenté. Cette mesure a été bonifiée à 2 reprises depuis sa mise en place.

Effet de la bonification de la mesure des taux différenciés

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 $, la bonification de la mesure équivaut à un allégement additionnel d'environ 5 %.
- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 $, l'allégement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil.
- Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

Effet total de la mesure des taux différenciés

Pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 $, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, jusqu'en 2024.

Mesure des taux différenciés

Immeuble de 750 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	22 049	17 913
Taxes spéciales	2 784	2 771
Taxes d'arrondissement	647	647
Total	**25 480**	**21 332**
Effet de la mesure	**(4 148)**	**(16%)**

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[2] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives : en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services;
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 $, ou son équivalent;
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire, en 2004.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour satisfaire à la contrainte légale obligeant à harmoniser l'ensemble de la structure fiscale avant le 1er janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2021, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions déjà menées depuis les fusions municipales de 2002.

La Ville de Montréal a choisi, en 2021, de devancer d'un an l'harmonisation des tarifs résidentiels. Cela permettra notamment de préparer les travaux qui débuteront sous peu pour l'implantation de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

À cet égard, l'année 2020 marquait l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour ces immeubles. Toutefois, le contexte de la pandémie, avec toutes ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, est peu favorable aux changements de structure fiscale. Ainsi, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

21 Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville de Montréal ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels, par arrondissements

	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)				Taxes d'arrondissement (%)			
Arrondissements	TFG[22]	Effets du dépôt du role	Dettes historiques	Sous-total[23]	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total[23]	Variation des charges fiscales totales[23] (%)
Ahuntsic-Cartierville	**0,0**	(0,6)	0,1	**(0,5)**	0,2	(0,5)	**(0,3)**	(0,8)
Anjou	**0,0**	(1,2)	(1,3)	**(2,5)**	(0,7)	(0,2)	**(0,9)**	(3,5)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**0,0**	0,9	0,1	**1,0**	0,1	0,1	**0,2**	1,2
Lachine	**0,0**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	0,1	(0,2)	**(0,1)**	(0,1)
LaSalle	**0,0**	0,2	0,1	**0,3**	0,2	(0,1)	**0,1**	0,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**0,0**	(1,2)	(0,1)	**(1,3)**	0,4	(0,4)	**0,0**	(1,3)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**0,0**	(0,7)	0,0	**(0,7)**	0,4	(0,2)	**0,2**	(0,5)
Montréal-Nord	**0,0**	(1,3)	(0,2)	**(1,5)**	0,4	0,1	**0,5**	(1,0)
Outremont	**0,0**	0,7	(0,5)	**0,2**	0,1	0,6	**0,7**	0,9
Pierrefonds-Roxboro	**0,0**	(0,2)	0,1	**(0,1)**	0,7	0,4	**1,1**	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	**0,0**	0,8	0,1	**0,9**	0,1	0,1	**0,2**	1,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0**	(1,8)	0,0	**(1,8)**	0,2	0,2	**0,4**	(1,5)
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,0**	0,2	0,1	**0,3**	0,1	0,0	**0,1**	0,4
Saint-Laurent	**0,0**	(0,4)	(0,1)	**(0,5)**	0,2	(0,1)	**0,1**	(0,4)
Saint-Léonard	**0,0**	(1,1)	0,1	**(1,0)**	0,2	(0,4)	**(0,2)**	(1,2)
Le Sud-Ouest	**0,0**	1,1	0,1	**1,2**	0,4	(0,3)	**0,1**	1,3
Verdun	**0,0**	1,3	0,0	**1,3**	0,0	0,6	**0,6**	1,8
Ville-Marie	**0,0**	0,7	0,1	**0,8**	0,1	0,1	**0,2**	1,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**0,0**	(0,4)	0,1	**(0,3)**	0,1	0,0	**0,1**	(0,2)
Ville de Montréal	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,2**	**0,0**	**0,2**	0,2

22 TFG signifie taxe foncière générale.
23 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels, par arrondissements

	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)					Taxes d'arrondissement (%)			
Arrondissements	TFG[24]	Taux différenciés	Effets du dépôt du role	Dettes historiques	Sous-total[25]	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total[25]	Variation des charges fiscales totales[25] (%)
Ahuntsic-Cartierville	**0,0**	(0,9)	(0,3)	0,0	**(1,2)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(1,3)**
Anjou	**0,0**	0,5	(1,4)	(1,1)	**(2,0)**	(0,2)	(0,1)	**(0,3)**	**(2,3)**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**0,0**	(2,2)	1,6	0,1	**(0,4)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,4)**
Lachine	**0,0**	(0,3)	0,1	(0,1)	**(0,3)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(0,4)**
LaSalle	**0,0**	(0,7)	(1,0)	0,1	**(1,6)**	0,0	0,0	**0,0**	**(1,6)**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**0,0**	(6,7)	4,0	(0,1)	**(2,9)**	0,1	(0,1)	**0,0**	**(2,9)**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**0,0**	(0,5)	(0,2)	0,0	**(0,7)**	0,1	0,0	**0,1**	**(0,7)**
Montréal-Nord	**0,0**	(6,1)	3,2	(0,3)	**(3,1)**	0,1	0,0	**0,1**	**(3,0)**
Outremont	**0,0**	(6,9)	6,6	(0,5)	**(0,8)**	0,0	0,1	**0,2**	**(0,6)**
Pierrefonds-Roxboro	**0,0**	(4,6)	2,5	0,1	**(2,1)**	0,1	0,1	**0,2**	**(1,9)**
Le Plateau-Mont-Royal	**0,0**	(5,6)	5,7	0,1	**0,2**	0,0	0,0	**0,1**	**0,3**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0**	(2,7)	1,1	0,0	**(1,6)**	0,1	0,1	**0,1**	**(1,5)**
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,0**	(5,4)	4,7	0,1	**(0,6)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,6)**
Saint-Laurent	**0,0**	0,6	(1,0)	(0,1)	**(0,4)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,4)**
Saint-Léonard	**0,0**	(1,9)	0,2	0,1	**(1,6)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(1,7)**
Le Sud-Ouest	**0,0**	(1,7)	2,9	0,1	**1,3**	0,1	(0,1)	**0,0**	**1,3**
Verdun	**0,0**	(1,2)	0,8	0,1	**(0,4)**	0,0	0,1	**0,1**	**(0,3)**
Ville-Marie	**0,0**	2,4	(1,5)	0,1	**1,0**	0,0	0,0	**0,0**	**1,0**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**0,0**	(3,6)	3,0	0,1	**(0,5)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,5)**
Ville de Montréal	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

24 TFG signifie taxe foncière générale.
25 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

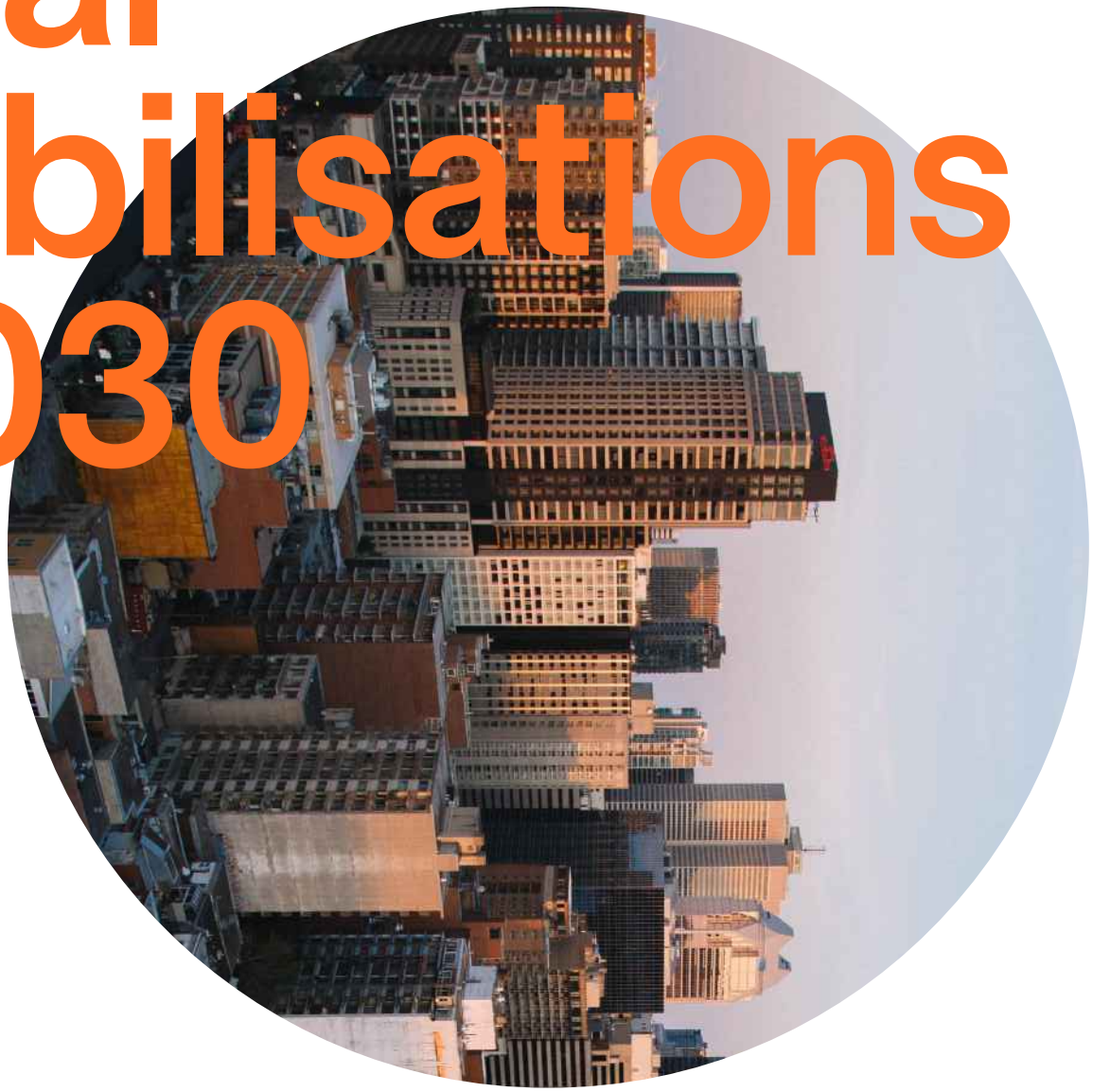

Un PDI de 18,69 G$

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal présente un programme décennal d'immobilisations (PDI). Le PDI regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

En présentant un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), la Ville se dote d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. La mise en place du PDI va permettre de planifier ceux-ci de manière plus stratégique et intégrée, surtout dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G$ sur 10 ans, pour une moyenne de 1,9 G$ par année. La protection des éléments des actifs représente 71,5 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 28,5 %. Ainsi, le PDI 2021-2030 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant des services de qualité pour la population montréalaise.

Avec le PDI 2021-2030, la Ville continue à stabiliser le rythme des investissements, principalement pour tenir compte de sa capacité financière et de la disponibilité du secteur de la construction et, aussi, pour limiter les impacts des chantiers sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La Ville a notamment révisé les priorités de certains programmes et a revu la planification de certains projets pour ne pas surcharger les réseaux routiers et, ainsi, favoriser la mobilité.

Prioriser les infrastructures routières et de l'eau

La protection et la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau demeurent une priorité afin de rattraper des années de sous-investissement. Au cours de la prochaine décennie, la Ville compte investir 9,4 G$ dans ces infrastructures. Près de 77,2 % de cette enveloppe seront consacrés à la protection et au maintien des actifs.

Investissements par catégories d'actifs

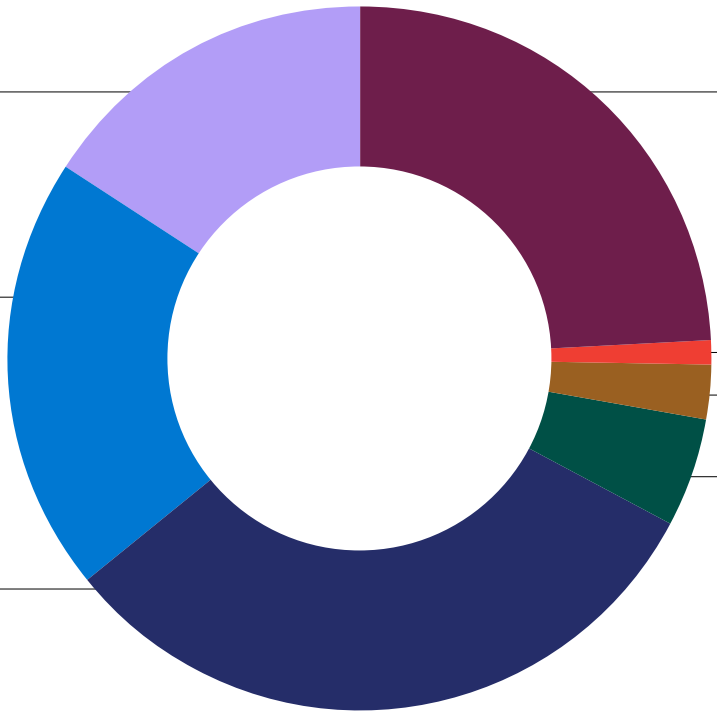

- 15,7 % — 2 941 M$ — Parcs, espaces verts et terrains de jeux
- 20,1 % — 3 764 M$ — Bâtiments et terrains
- 31,3 % — 5 843 M$ — Environnement et infrastructures souterraines[26]
- 24,4 % — 4 558 M$ — Infrastructures routières
- 1,0 % — 194 M$ — Machinerie, outillage spécialisé et équipements
- 2,6 % — 486 M$ — Véhicules
- 4,9 % — 907 M$ — Ameublement et équipements de bureau[27]

Total
18 693 M$

26 Intègre l'eau
27 Intègre l'informatique

Modes de financement

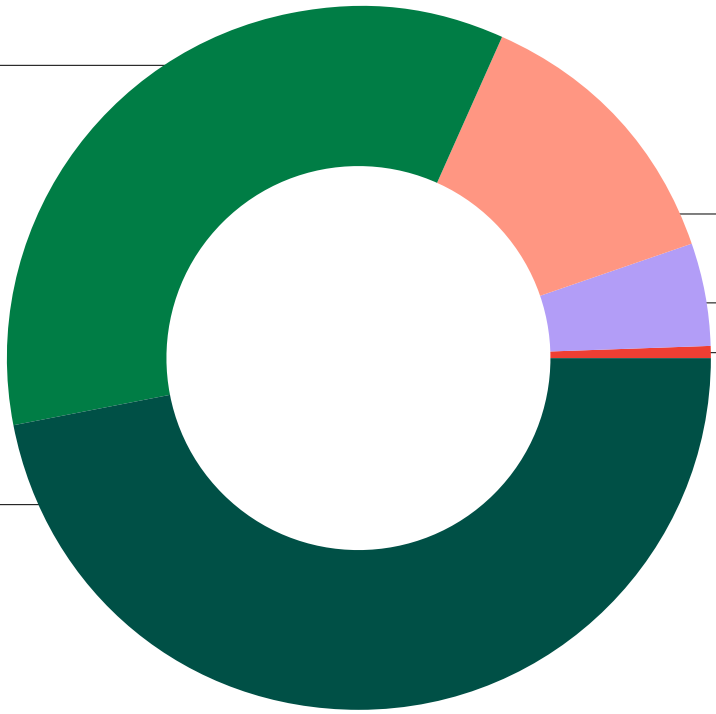

- 34,8 % — 6 503 M$ — Emprunt selon la programmation
- 47,1 % — 8 809 M$ — Paiement au comptant des immobilisations
- 13,0 % — 2 429 M$ — Subventions gouvernementales
- 4,7 % — 882 M$ — Activités commerciales de la CSEM[28]
- 0,4 % — 70 M$ — Dépôts des promoteurs et autres

Total
18 693 M$

28 CSEM : Commission des services électriques de Montréal

Investissements dans les infrastructures de l'eau (M$)

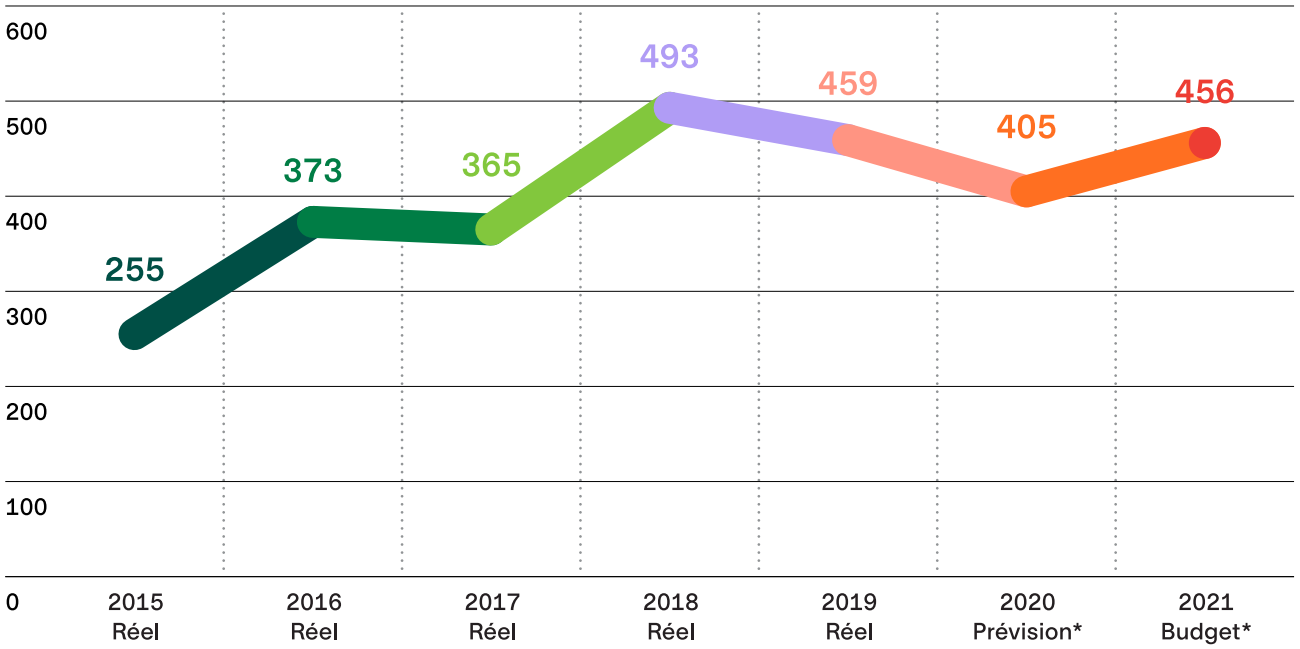

*** Prévision et budget du Service de l'eau**

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2021 à 2030, 4 885,6 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 456 M$ en 2021. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 789 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Les programmes concernant les conduites primaires d'aqueduc, les collecteurs d'égouts et les intercepteurs feront l'objet d'investissements de 768,9 M$.

Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement les usines (286,9 M$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (120,1 M$). La Ville procédera à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes. D'importants travaux seront également effectués sur plusieurs ouvrages de rétention, comme ceux de Rockfield et de William, dont les chantiers seront achevés en 2021. Enfin, la Ville amorcera les travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau réseau de 23 km, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ouest de l'île.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la mise à niveau de certains de ses équipements.

Station Jean-R.-Marcotte
285,5 M$ au PDI 2021-2030[29]

Réservoir et station de pompage McTavish
283,7 M$ au PDI 2021-2030

Ouvrages de rétention
246,6 M$ au PDI 2021-2030

Réseau d'alimentation de l'ouest
206,3 M$ au PDI 2021-2030

29. **Programmes de maintien des actifs : 145,5 M$; mise à niveau d'équipements : 140 M$.**

Investissements dans les infrastructures routières (M$)

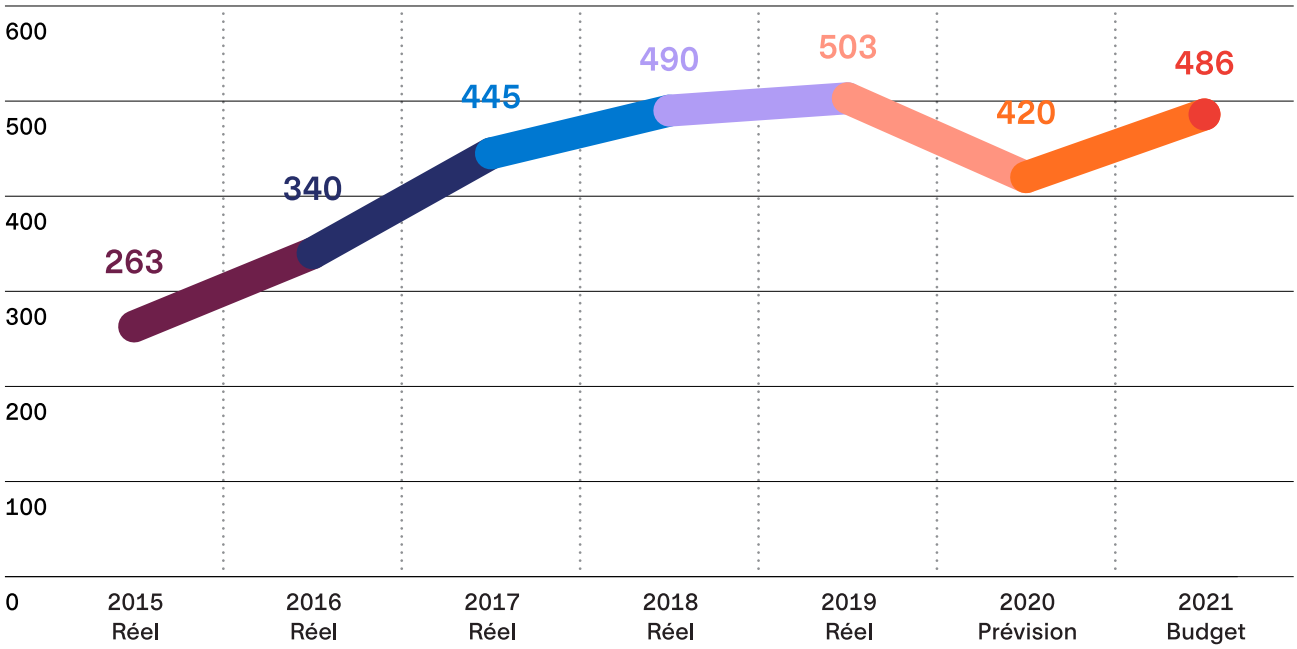

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2021 à 2030, 4 558,3 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 486 M$ en 2021. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 456,1 M$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes. D'ici 2030, la Ville investira, par exemple, dans le secteur Namur-De la Savane (hippodrome) pour raccorder le boulevard Cavendish, dans le centre-ville pour revitaliser le Quartier des gares et réaménager l'avenue des Pins, dans Hochelaga-Maisonneuve pour prolonger l'avenue Souligny et le boulevard de l'Assomption, et sur le mont Royal pour réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance. De plus, elle remplacera le pont Jacques-Bizard, reliant Montréal à l'île Bizard, et continuera de participer à la reconstruction du complexe Turcot.

Boulevard Cavendish
245 M$ au PDI 2021-2030

Quartier des gares
124,5 M$ au PDI 2021-2030

Avenue des Pins
58 M$ au PDI 2021-2030

Avenue Souligny et boulevard de l'Assomption
108,8 M$ au PDI 2021-2030

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2021-2030

Pont Jacques-Bizard
80,5 M$ au PDI 2021-2030

Complexe Turcot
109,9 M$ au PDI 2021-2030

HOTEL

Arrondissements

D'une année à l'autre, les 19 arrondissements de Montréal préparent leurs budgets respectifs pour répondre aux divers besoins d'investissements et fournir les services de proximité à la population.

Les investissements sont diversifiés, visant notamment l'entretien et le renouvellement des installations, des lieux publics et des bâtiments. Par exemple, les arrondissements allouent des sommes à la modernisation des bibliothèques et des maisons de la culture, ainsi qu'à la mise aux normes des arénas. Il en va de même pour la réfection des rues et des trottoirs, le réaménagement de parcs locaux, le verdissement et le fleurissement, l'apaisement de la circulation et l'implantation de mesures pour sécuriser les déplacements ainsi que le développement du réseau cyclable.

En matière de services à la population, les arrondissements consacrent une bonne partie de leurs budgets à la prestation de services tels que le maintien de la propreté et les diverses collectes de déchets. Ils soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. Au besoin, ils appuient le développement d'artères commerciales et revitalisent des secteurs. De plus, ils encouragent les citoyens et les citoyennes à prendre part à la vie démocratique.

Portrait des arrondissements

Arrondissements	Population (habitants)	Superficie (km^2)	Valeur moyenne propriété unifamiliale ($)	Valeur moyenne propriété appartement-condo ($)	Budget de fonctionnement 2021 (M$)	Budget PDI 2021-2030 (M$)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	141 352	24,2	588 100	262 300	58,6	71,1	424,6
Anjou	45 994	13,7	426 100	243 800	28,4	56,6	217,7
CDN-NDG	175 560	21,4	802 700	400 600	70,4	68,3	502,5
Lachine	46 909	17,7	444 900	253 600	30,2	36,8	232,0
LaSalle	82 064	16,3	490 000	290 300	41,9	51,3	273,2
IBSG	19 688	23,6	489 000	240 100	11,1	29,3	115,9
MHM	144 297	25,4	390 300	248 600	67,2	84,5	553,3
Montréal-Nord	87 928	11,1	329 900	234 300	43,9	49,7	369,6
Outremont	25 826	3,9	1 595 500	542 500	15,3	25,6	116,8
Pierrefonds-Roxboro	73 230	27,1	413 000	237 500	34,0	58,0	273,7
PMR	108 102	8,1	861 800	406 800	55,3	54,5	434,1
RDP–PAT	114 732	42,3	341 500	189 000	63,2	127,9	426,1
Rosemont–La Petite-Patrie	147 624	15,9	610 900	336 300	62,1	88,4	669,6
Saint-Laurent	105 248	42,8	640 900	312 100	73,7	111,7	572,7
Saint-Léonard	82 841	13,5	531 700	279 200	37,9	60,4	240,9
Sud-Ouest	84 299	15,7	528 300	377 700	56,9	70,9	415,9
Verdun	72 419	9,7	803 600	418 300	37,4	41,2	317,6
Ville-Marie	95 231	16,5	1 137 500	491 900	96,5	141,9	585,6
VSMPE	148 202	16,5	428 400	311 700	60,4	69,8	426,1

Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie

Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné des effets notables sur les finances publiques des municipalités. Alors qu'elles géraient la crise, celles-ci ont dû assumer de nombreux coûts imprévus, mais elles ont surtout vu plusieurs de leurs revenus diminuer par rapport à ce qui était prévu, et ce, de façon importante.

Au printemps dernier, la Ville de Montréal anticipait un déficit de l'ordre de 250 M$ en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur ses finances. Pour limiter les risques anticipés sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020, la Ville a alors mis en place un plan de redressement de 123,4 M$ visant à réduire ses dépenses. Cet effort important a permis de diminuer de moitié le déficit anticipé, selon l'évolution budgétaire faite au 31 août 2020.

Pour aider les municipalités dans ce contexte difficile, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M$, dont 263,5 M$[30] seront versés à la Ville de Montréal en sa qualité de municipalité locale. Les autres villes liées ont également reçu de l'aide financière, portant le total versé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal à 291 M$, selon les annonces gouvernementales.

Cette aide financière vise à soutenir les municipalités en permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur leurs finances et peut être utilisée pour les exercices financiers 2020 et 2021, selon les besoins de chaque municipalité.

La mécanique comptable de l'aide financière dicte que l'entièreté de la somme devra être constatée à l'exercice financier de 2020. Ensuite, une part de cette aide pourra être affectée à l'exercice financier de 2021, si tels sont les besoins et la volonté de la municipalité. Dans ce cas, la somme devra être affectée au budget 2021, puisque l'aide aura été constatée à l'exercice 2020.

La Ville de Montréal prévoit d'utiliser cette aide financière pour payer sa part des coûts des mesures d'urgence ainsi que pour atténuer les conséquences financières de la pandémie sur son budget en 2021. Toutefois, les besoins financiers totaux de la Ville en lien avec la pandémie de COVID-19 sont supérieurs à l'aide octroyée par le gouvernement du Québec.

Utilisation de l'aide financière	**263,5**
Somme réservée pour financer les dépenses réelles 2020	85,0
Somme affectée au budget 2021	178,5

En 2021, la pandémie continuera d'entraîner de nombreux effets sur les finances de la Ville de Montréal : une diminution des revenus provenant des stationnements tarifés, la mise en place d'un plan de relance économique et la réduction du transfert de la TVQ en sont quelques exemples. La Ville prévoit également utiliser l'aide gouvernementale pour assurer le maintien des services locaux.

30 Le Décret 1003-2020, publié le 20 octobre 2020 dans la Gazette du Québec, fixe les montants versés aux municipalités qui recevront une somme de 1 M$ ou plus.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
4e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1797-4
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations
2021-2030
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Crédits photos
Couverture : Nathalia Segato, Unsplash
32 : Jamshed Khedri, Unsplash
37 : Eva Blue
38 : Thomas Lardeau, Unsplash
40 : Alan Quirvan, Unsplash

Budget de fonctionnement 2021 et PDI 2021-2030 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 640,6	142 755,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	494 066,9	302 960,6
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	606 170,6	265 019,3
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	194 907,3	887 653,6
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 273 914,1	1 248 566,8

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 12 novembre 2020

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2021

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS 1

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021 3

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 8

Services administratifs 9

Services institutionnels 32

Mobilité et attractivité 45

Qualité de vie 59

Service aux citoyens 76

Arrondissements 85

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES 127

ANALYSE DES REVENUS 131

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES 147

Service de la dette brute 147

Paiement au comptant des immobilisations 150

Dépenses communes 151

Dépenses de contributions 153

Élimination des transactions internes et interentités 154

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 155

Services administratifs 155

Services institutionnels 160

Mobilité et attractivité 163

Qualité de vie 165

Service aux citoyens 168

Arrondissements 170

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 179

Fiscalité locale 179

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 205

Dépenses par objets 219

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 237

PDI 2021-2030 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030 ____ 239

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030 ____ 242

GESTION DE LA DETTE ____ 284

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES ____ 294

ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ____ 331

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET ____ 333

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ____ 340

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX ____ 342

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES ____ 344

FONDS DE L'EAU ____ 352

GLOSSAIRE ____ 355

IDIOMES ____ 365

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS ____ 367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements 8
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements 8
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021 9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021 11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021 32
Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030 32
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021 45
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030 45
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021 59
Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030 59
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021 76
Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030 76
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021 85
Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030 85
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal 128
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal 129
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération 130
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 131
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 132
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 133
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 134
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées 135
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal 137
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal 139
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 142
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 143
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal 143
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 143
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 144
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 144
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 145
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 146
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 147
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 147
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 148
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 149
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 150

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 150
Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 151
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 55 – Sécurité publique 155
Tableau 56 – Autres services administratifs 155
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 156
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 156
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets 156
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 157
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 157
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets 157
Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 158
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 158
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 159
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets 160
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 160
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 161
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets 161
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 161
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets 162
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 163
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets 163
Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 164
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 164
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 164
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 165
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets 165
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets 165
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 166
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets 166
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 166
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets 167
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 168
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 168
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 168
Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 169
Tableau 91 – Budgets des arrondissements 170
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 171
Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 172
Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 172
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 172
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 173
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 173
Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 173
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 174
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 174
Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 174
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 175

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 175
Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 175
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 176
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 176
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 176
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 177
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 177
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 177
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 178
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 179
Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale 181
Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau 185
Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM 186
Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie 186
Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021 187
Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021 189
Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021 190
Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 191
Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle 192
Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus 193
Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 194
Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels 196
Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles 197
Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 199
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 200
Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 201
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 202
Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels 204
Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021 205
Tableau 132 – Quotes-parts de 2021 206
Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite) 207
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021 209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021 210
Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021 216
Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 218
Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets 219
Tableau 139 – Répartition de l'effectif 221
Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale 223
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 144 – Coût de la dette 230
Tableau 145 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021 237
Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences 238
Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 239
Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements 244
Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 245

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal __248
Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal ____249
Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération _____250
Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal _____252
Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal _____253
Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération_____254
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau _____258
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables_____261
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023 _____287
Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal _____295
Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal_____296
Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération _____297
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal _____299
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal _____300
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération _____301
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement_____336
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux _____343
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau_____353

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2021 _____4
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021 _____4
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021 _____5
Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020 _____5
Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021 _____7
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021_____198
Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021 _____203
Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021_____211
Graphique 9 – Dépenses par objets _____219
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement___222
Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021_____227
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021 __228
Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations _____240
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences _____242
Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal _____243
Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025_____247
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____255
Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières_____259
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021_____285
Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette _____288
Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____289
Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____291
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____292
Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____293

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____ *1*
Figure 2 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *187*
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *334*
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *340*

Mise en contexte 2021

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel

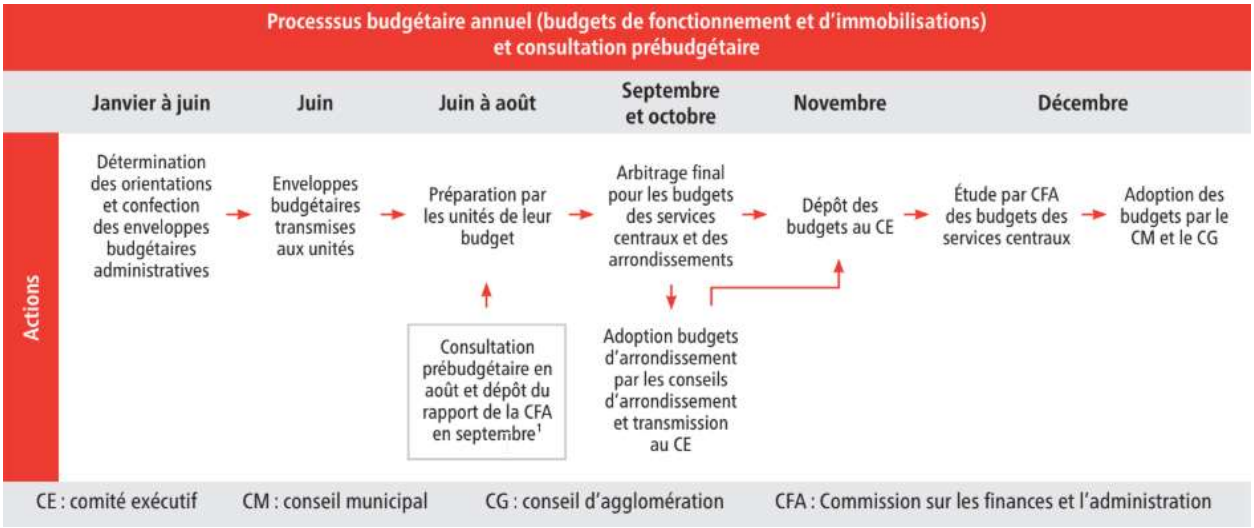

1. Normalement, le processus de consultation prébudgétaire se déroule de mars à mai. En raison de la COVID-19, ce processus a été décalé cette année et s'est tenu en ligne.

Lien avec la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un moyen qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. En raison de la crise sanitaire, la consultation, prévue initialement au printemps 2020, a été reportée.

Plus spécifiquement, au courant du mois d'août, en plus d'un sondage réalisé sur **montreal.ca**, la population a été appelée à soumettre des mémoires. Plus de 25 000 membres de la communauté montréalaise ont participé à l'une de ces démarches afin de faire part de leurs préférences budgétaires sur l'une des thématiques suivantes :

- Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19;
- L'amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations.

Les réponses au sondage et les mémoires recueillis ont ensuite été analysés par la CFA, qui a adopté des recommandations le 11 septembre. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités de son budget 2021.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la participation citoyenne et au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagements de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M$ au PDI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de choisir des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021[1]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait présentement face à de nombreux risques et incertitudes. L'attention planétaire est actuellement orientée vers la pandémie de COVID-19 qui affecte les cinq continents. Toutefois, l'efficacité des mesures mises en place pour en freiner la propagation et en limiter l'effet sur l'économie diffère d'un pays à l'autre. La pandémie devrait ainsi largement expliquer une chute du PIB mondial de 4,6 % en 2020 avant d'être davantage maîtrisée et mener à un rebond avoisinant 5,1 % en 2021.

L'importance de la pandémie à l'échelle mondiale fait toutefois passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitude, notamment l'issue des élections étatsuniennes (inconnue au moment d'écrire ces lignes), des tensions entre la Chine et les États-Unis et plusieurs pays occidentaux, la récente mainmise de Pékin sur Hong Kong, des tensions militaires à la frontière sino-indienne, des combats dans le Caucase, les résultats incertains des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Union européenne, et entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. À tous ces éléments s'ajoute la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) aux quatre coins du globe.

Le Québec et le Canada

Le Québec et le Canada ont été frappés de plein fouet par la pandémie dès le printemps 2020. Pour faire face à la crise sanitaire, des pans complets de l'économie ont été mis à l'arrêt et de vastes programmes ont été mis en place afin de venir en aide à la population affectée. En seulement deux mois, soit de février à avril 2020, le taux de chômage est passé au Québec de 4,5 % à 17,0 %, pour être ramené à 13,7 % un mois plus tard alors que s'amorçait le déconfinement. Misant sur la reprise, le Conference Board du Canada s'attend à ce que le taux de chômage soit ramené à 5,8 % dès 2021. Le Québec ayant procédé à une réouverture de son économie plus rapidement que d'autres provinces, la chute du PIB québécois paraîtra moins abrupte en 2020 (-7,0 %) que celle du Canada dans son ensemble (-7,8 %). En raison notamment de cette séquence, la croissance du PIB québécois sera en 2021 moins prononcée que celle du PIB canadien (5,7 % vs 6,5 %). À court terme, l'importance des dommages qui seront infligés par la seconde vague de la pandémie de COVID-19 demeure inconnue et pourrait rapidement mener à une révision de ces projections.

1. Sources : CBRE, *Canada T3 2020 – Statistiques trimestrielles*, T3 2020.
Conference Board du Canada, 28 août 2020.
Études économiques Desjardins, « La reprise de l'économie est bien entamée, mais des inquiétudes demeurent… », *Prévisions économiques et financières*, 18 septembre 2020.
RBC, « Variées, mais annonçant toutes une récession historique », *Perspectives provinciales*, 10 septembre 2020.
SCHL, « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, T3 2020.
SCHL, « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, 2020.
« Why, despite the coronavirus pandemic, house prices continue to rise », *The Economist*, 30 sept. 2020.
Ville de Montréal, Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2020 – mai 2020.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Au moment d'écrire ces lignes, c'est la région métropolitaine de Montréal qui, au Québec, a payé le plus lourd tribut à la pandémie, tant pour le nombre de personnes infectées que pour le nombre de vies emportées. L'effet sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans, mais il est trop tôt pour en dégager un portrait exhaustif. Si ses effets sont perçus comme temporaires dans certaines industries (ex. : tourisme), l'actuelle pandémie provoque des bouleversements dont les répercussions se feront sentir au cours des décennies à venir sur des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'organisation du travail, l'éducation, l'habitation, etc.

Malgré ce contexte défavorable, le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2020 et 2021. Le PIB de la région métropolitaine chutera de 6,9 % en 2020 avant de rebondir de 6,0 % en 2021 (comparativement à -7,0 % et 5,7 % pour le PIB québécois). De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront notamment l'industrie de la construction : échangeur Turcot, Réseau express métropolitain, nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, etc. En mai 2020, la valeur des chantiers de 5 M$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 32,2 G$, dont 44,6 % étaient investis dans les secteurs institutionnel et commercial. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende de 9,4 % en 2020 à 6,5 % en 2021, soit un niveau comparable à celui enregistré en 2017.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[2], Québec et Canada, 2018-2021

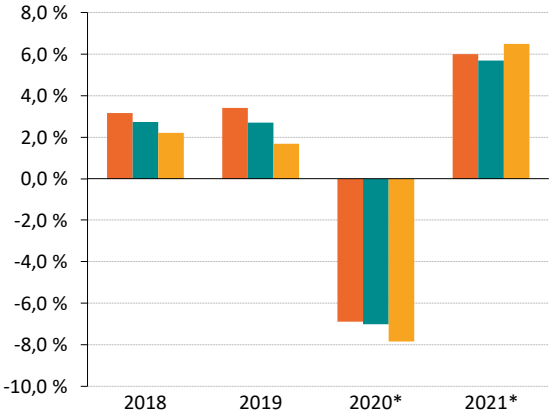

	2018	2019	2020*	2021*
Mtl	3,2 %	3,4 %	-6,9 %	6,0 %
Qc	2,7 %	2,7 %	-7,0 %	5,7 %
Can	2,2 %	1,7 %	-7,8 %	6,5 %

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021

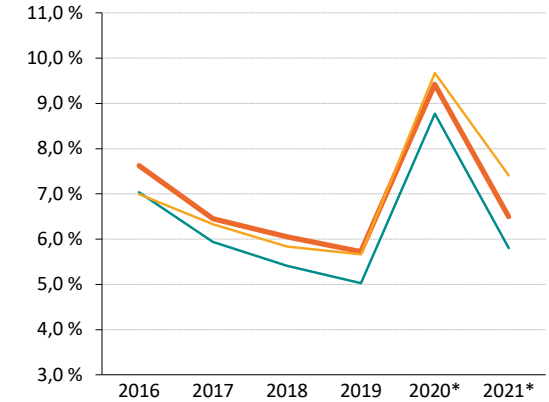

	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
Mtl	7,6 %	6,5 %	6,1 %	5,7 %	9,4 %	6,5 %
Qc	7,0 %	5,9 %	5,4 %	5,0 %	8,8 %	5,8 %
Can	7,0 %	6,3 %	5,8 %	5,7 %	9,7 %	7,4 %

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada. 28 août 2020.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe depuis deux ans déjà. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes/nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient de façon générale au-delà du seuil de surchauffe de 70 % depuis l'été 2018. À cela s'ajoutent maintenant des signes grandissants d'accélération des prix. En effet, au deuxième trimestre de 2020, le prix moyen des habitations dans la région métropolitaine était de 11,8 % plus élevé qu'un an plus tôt, une hausse inégalée en plus de 15 ans. L'actuelle pandémie de COVID-19 n'est pas étrangère à cette croissance observée dans plusieurs marchés dans le monde. En effet, l'adoption combinée de vastes programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie et d'une politique monétaire très conciliante a permis le maintien du revenu de nombreux ménages tout en réduisant les coûts d'emprunt. De plus, des changements dans les préférences des acheteurs sont observés : à une période où de nombreuses personnes envisagent de travailler davantage à la maison, plusieurs sont disposés à consacrer davantage de leurs ressources pour mieux se loger. Dans ce contexte, on observe une reprise de la demande alors que l'offre demeure limitée sur le marché de la revente, ce qui accentue la pression sur les prix.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles demeurera en baisse, passant de 25 100 en 2019 à 23 900 en 2020, puis à 23 100 en 2021, ce qui demeure nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021

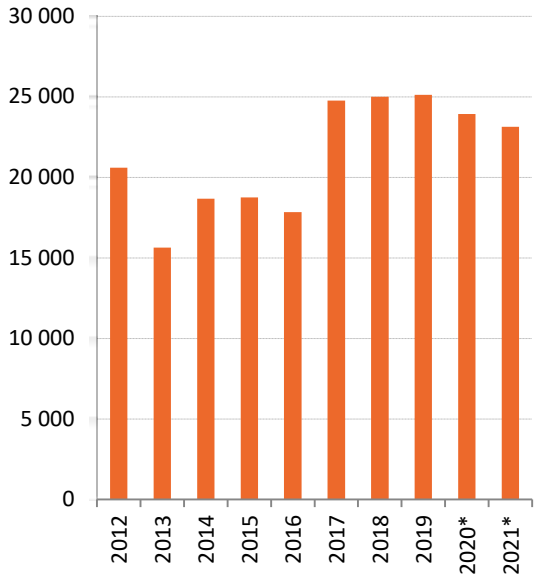

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020

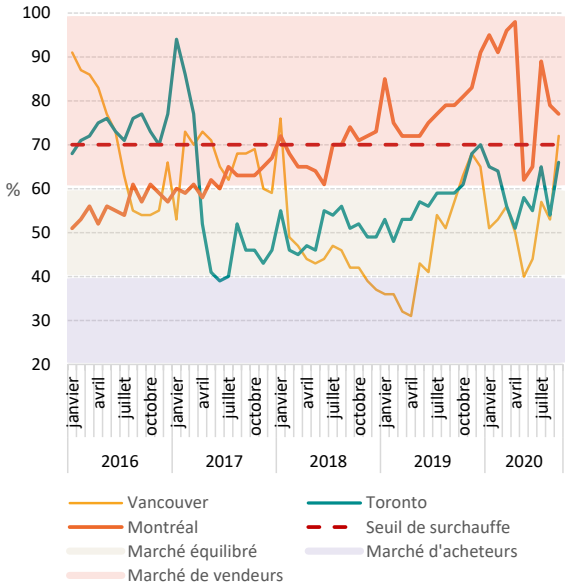

Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2016-2020

Devant les hausses considérables de prix, plusieurs renoncent à acquérir une première propriété, ce qui accentue également la pression sur le marché de la location. En effet, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour bureaux

La pandémie de COVID-19 a forcé les entreprises et les institutions à réévaluer leur empreinte et leurs besoins afin, bien sûr, de respecter les mesures de distanciation à court terme, mais également de s'adapter à la réalité changeante du travail, à moyen terme. Les activités sur le marché ont donc considérablement ralenti, de nombreuses entreprises préférant remettre leurs décisions immobilières. Selon la firme CBRE, le taux d'inoccupation global dans la région de Montréal a augmenté de 10,2 % à 11,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020. Le centre-ville de Montréal a été particulièrement affecté, le taux d'inoccupation passant de 7,3 % à 8,7 % d'un trimestre à l'autre, ce qui demeure cependant en deçà de la moyenne de 9,2 % des cinq dernières années.

Le marché des locaux industriels

La situation est toute autre sur le marché des locaux industriels. La demande demeure forte, les loyers sont en hausse, le taux d'inoccupation a de nouveau diminué au troisième trimestre pour atteindre un creux sans précédent de 2,5 % et le nombre de projets en phases préliminaires est en croissance.

Inflation

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2021 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,1 % en 2021. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada se situent entre 1,0 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021

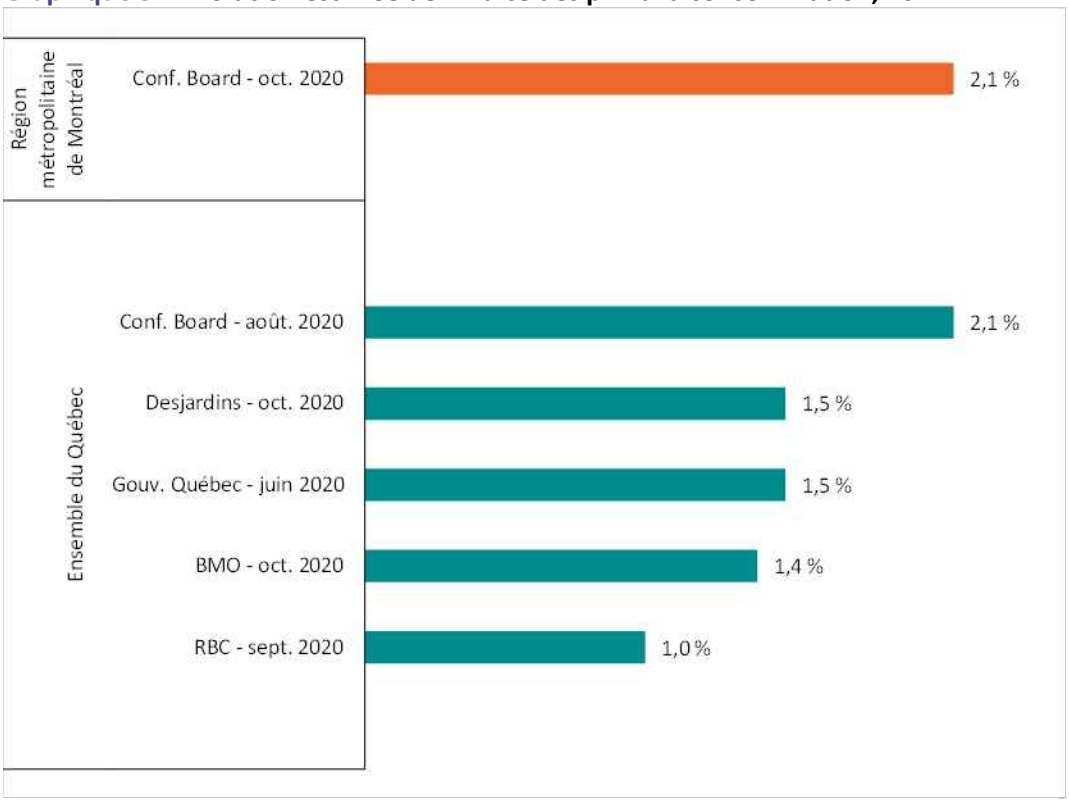

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Services aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 330 720,2**	**3 474 242,6**	**3 502 049,4**	**3 692 424,8**	**3 984 209,5**	**3 763 219,1**	**3 929 747,2**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	843 903,0	846 630,0	1 690 533,0
Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	6 983 026,0	5 734 772,0	12 717 798,0
Qualité de vie	259 048,0	195 680,0	141 448,0	133 904,0	184 769,0	914 849,0	648 678,0	1 563 527,0
Service aux citoyens	155 332,0	167 065,0	161 533,0	158 442,0	150 088,0	792 460,0	631 099,0	1 423 559,0
Total – DGA	1 915 943,0	1 999 884,0	1 980 566,0	1 860 520,0	1 777 325,0	**9 534 238,0**	7 861 179,0	**17 395 417,0**
Arrondissements	133 665,0	136 390,0	136 707,0	128 345,0	129 051,0	664 158,0	633 675,0	1 297 833,0
Total – Investissements	**2 049 608,0**	**2 136 274,0**	**2 117 273,0**	**1 988 865,0**	**1 906 376,0**	**10 198 396,0**	**8 494 854,0**	**18 693 250,0**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
Autres services administratifs	11 285,9	11 251,7	10 149,7	9 913,0	11 586,7	14 115,6	14 901,4
	196 839,3	**192 067,3**	**191 635,6**	**191 196,0**	**206 390,4**	**215 910,0**	**222 796,2**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
Service de police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
	970 054,5	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 126 497,8**	**1 011 316,5**	**1 029 647,5**
Total – Services administratifs	**1 166 893,8**	**1 227 708,6**	**1 203 802,0**	**1 227 479,8**	**1 332 888,2**	**1 227 226,5**	**1 252 443,7**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de cinq grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, le **Service des ressources humaines** a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la prestation des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis pour assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité de ses effectifs.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a mis en œuvre la deuxième consultation prébudgétaire au moyen d'un sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie et ses priorités dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2020, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada en volume de dossiers traités.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, dont celles liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence et demeure en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Le **Service de police** (SPVM) a mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles dans le contexte de la pandémie mondiale afin de poursuivre sa mission auprès des citoyens, et ce, tout en préservant la santé de son corps policier. Parmi les nombreuses réalisations du SPVM en 2020, pensons notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la première politique sur les interpellations policières au Québec, à la réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules policiers ainsi qu'à l'ajout de passages d'écoliers surveillés par un brigadier.

Nos actions prioritaires en 2021

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. En matière de télétravail, il outillera les gestionnaires pour adapter leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance, en menant certains projets pilotes, notamment sur les espaces collaboratifs. Le Plan directeur en diversité, équité et inclusion, ainsi que la promotion de stratégies d'attraction sont également parmi les priorités phares de 2021. Enfin, les négociations en vue du renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Dans un contexte économique perturbé par la pandémie, le **Service des finances** sera responsable en 2021 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi que du tout premier programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 18 G$. Par ailleurs, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2021. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le **Service de sécurité incendie** continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer un maintien de service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. La révision complète des différents processus administratifs du personnel cadre aux opérations, la mise en place d'une nouvelle approche active de formation ainsi que la modification de la réglementation relative à la sécurité incendie font partie des actions prioritaires en 2021.

Le **SPVM** continuera, en 2021, d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en maintenant ses activités dans la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage social et racial. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux en matière, entre

autres, d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes aînées. Il mettra également tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
Total – Autres services administratifs	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**11 586,7**	**14 115,6**	**14 901,4**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2021 : 23,6 M$, une hausse de 1,1 M$
Effectif total : 135,9 années-personnes

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2020
En 2020, la Direction générale a appuyé le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et de reprise des activités liées à la COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a fait avancer le dossier de l'alignement stratégique, en le recadrant en tant que démarche organisationnelle de relance articulée autour d'une vision d'avenir à plus long terme. Elle a également créé le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques afin d'amener les unités d'affaires de la Ville de Montréal à agir de manière plus forte face aux discriminations et mieux répondre aux enjeux de racisme et de discrimination dans la métropole.

Le directeur général a misé tout au long de l'année, et particulièrement à la suite de l'éclosion de la COVID-19, sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment à des courriels hebdomadaires aux employés et à des rencontres virtuelles avec des cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient la révision des priorités organisationnelles, le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a travaillé à la finalisation du Plan climat 2020-2030, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et améliorer l'adaptation à ces derniers. D'ici 2030, l'objectif est de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal. Dans le contexte particulier de la COVID-19, le BTER a participé à l'élaboration d'une nouvelle approche du télétravail à la Ville de Montréal. Aussi, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, il a participé à l'élaboration d'une stratégie d'électrification des transports.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** ont été marquées, en 2020, par la structuration du programme d'encadrement des projets du Défi des villes intelligentes, par le lancement officiel de l'identité « Montréal en commun » auprès de la communauté de partenaires du Défi et par le développement des activités de mobilisation des partenaires impliqués pour lancer rapidement les premières phases de réalisation des projets.

Le Laboratoire a également adopté une nouvelle approche pour les données ouvertes, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** a coordonné les démarches de la Ville de Montréal dans le cadre des négociations pour obtenir des gouvernements québécois et canadien une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Il a également coordonné les prises de position de la Ville auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Le **Bureau des relations internationales** a contribué, dans le contexte de la pandémie et de la transition écologique, au développement de l'Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable. De plus, Montréal a assumé un leadership international pour mobiliser les villes en faveur d'un développement urbain qui soit plus en harmonie avec la nature et qui assure la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'équipe du Protocole a déployé de nouvelles méthodes pour assurer le bon déroulement d'événements essentiels en tenant compte des contraintes et des mesures sanitaires.

Le **Contrôleur général** a préparé, en collaboration avec les principales unités concernées, un encadrement établissant les conditions d'application des devis de performance. Il a de plus prévu un encadrement pour établir les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Il a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d'offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*), a établi une procédure de suivi pour la mise en application des plans d'action consécutifs aux recommandations du Bureau du vérificateur de la Ville et a effectué le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*. En matière éthique, il a organisé plusieurs séances de formation auprès d'employés sur l'application du Code de conduite.

Le **Bureau des projets et programmes d'immobilisations** a actualisé le cadre de gouvernance des projets et programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal. De concert avec de nombreux partenaires, il a élaboré des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires déterminés par la Ville, notamment l'Îlot Voyageur, l'Institut des sourdes-muettes et l'Hôpital de la Miséricorde.

Il a travaillé à promouvoir la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville afin d'accroître son efficacité et son efficience par, entre autres, la production de nouveaux guides en gestion de projets et la formation des responsables de projets.

Nos actions prioritaires en 2021

Direction générale

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 (mesures d'urgence, relance, ressources humaines, etc.) avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l'évolution de la pandémie.
- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers une relance verte et inclusive de la métropole, articulée dans une vision d'avenir misant sur la

transition écologique, le développement économique, la diversité sociale, la mobilité et l'habitation, tout en mettant de l'avant des valeurs de justice et d'équité, de participation citoyenne et d'innovation.
- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail, notamment par l'implantation d'une nouvelle vision à long terme pour le télétravail. Poursuivre, de manière virtuelle ou présentielle, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Entamer les travaux du Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, en embauchant notamment les différents membres de son personnel.
- Déposer un plan d'action qui inclura des mesures structurantes pour contrer le racisme et les discriminations systémiques à la Ville de Montréal.

Bureau de la transition écologique et de la résilience
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Travailler avec les unités de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et comportements et améliorer le bilan environnemental de la métropole.
- Établir une vision en agriculture urbaine.
- Accélérer, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
- Poursuivre la mise en œuvre des projets en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation de « Montréal en commun » qui est le volet montréalais de Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada.
- Lancer des programmes, des communications et des activités de mobilisation auprès de la population, en portant une attention particulière aux enjeux de fracture numérique qui se sont aggravés pendant la pandémie.
- Accroître les ouvertures des jeux de données et soutenir l'écosystème des données à Montréal, qui sera l'hôte d'un événement mobilisateur de portée canadienne.

Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Inciter les gouvernements à soutenir la relance économique de la métropole, fortement touchée par la pandémie.
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Négocier le renouvellement des ententes avec le gouvernement du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Bureau des relations internationales
- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à assurer un développement en harmonie avec la nature et à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.

- Faire la promotion internationale de Montréal en appui à tous les efforts de relance de la métropole dans le contexte post-COVID-19.
- Assurer la réalisation d'accueils et d'événements protocolaires essentiels en s'ajustant constamment aux nouveaux paramètres sanitaires.

Contrôleur général

- Adopter et mettre en application le plan de gestion des risques corporatifs de la Ville de Montréal.
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général et l'UPAC, une formation portant sur les rôles respectifs et sur l'identification et l'impact des comportements répréhensibles.
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Élaborer des aides à la rédaction de cadres de gouvernance pour les arrondissements et les services centraux en ce qui concerne les projets généraux.
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville de Montréal par l'accroissement de l'offre de formation, l'élaboration d'un programme de formation pour les responsables de projets, la production de guides concernant, entre autres, la gestion des actifs et la gestion de bénéfices, et le déploiement progressif de l'Outil corporatif en gestion de projets.
- Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs et assurer un suivi de l'état des actifs par la production d'un bilan annuel.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2021 : 67,7 M$, une hausse de 1,1 M$
Effectif total : 520,3 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).
- Assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations du Service des affaires juridiques (SAJ), qui est un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

- L'équipe de la Direction des poursuites pénales et criminelles a consolidé ses démarches de modernisation, tout en assurant une représentation efficace, humaine et équitable devant la cour municipale de Montréal et les instances d'appel (Cour supérieure et Cour d'appel).
- Les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives.
- Les équipes de la cour municipale (Division du greffe, Division du Service à la clientèle et de la perception et Division du soutien et du processus) ont assuré le maintien des activités de la plus grande cour de première instance (en volume) au Canada.
- Tout le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer d'assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service ainsi que maintenir et développer son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités de la cour municipale et des équipes de juristes.

Finances

Budget de fonctionnement 2021 : 52,3 M$, une hausse de 2,6 M$
Effectif total : 382,4 années-personnes

Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Agence régionale de transport métropolitain.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2020, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire par sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que ses priorités pour l'exercice budgétaire de 2021.

Par ailleurs, le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant, notamment, la facturation et les encaissements simplifiés. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Il poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

Nos actions prioritaires en 2021

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi qu'un PDI de plus de 18 G$ et en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2020.
- Collaborer à la réflexion sur la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes, afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains se répercuteront à coup sûr sur les services offerts à la population, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent plus efficientes et à moindre coût.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2021 : 64,3 M$, une hausse de 1,4 M$
Effectif total : 478,9 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique de respect de la personne
- Gestion-conseil en santé et sécurité du travail et en programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte

Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents, mobilisés et en santé, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens et de représentation de la diversité au sein du personnel.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie, le SRH a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la continuité des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis à assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs municipaux. Les faits saillants des actions du service se résument comme suit :

- Adaptation des processus de travail afin de garantir la continuité des services essentiels en mode télétravail, notamment pour la production de la paie, le recrutement et les activités de formation.
- Communication en continu avec tous les employés par la mise en ligne d'une section générale « COVID-19 » dans l'intranet et l'extranet ainsi que d'un microsite web destiné aux gestionnaires et aux cadres RH, en fonction des orientations quotidiennes émises par l'INSPQ et des décrets ministériels. Plus de 1 300 requêtes ont été traitées par le service.
- Communication quotidienne soutenue avec les syndicats et conclusion de plus de 45 lettres d'entente.
- Élaboration de plusieurs directives pour la gestion du temps et des salaires des employés touchés par des interruptions de services ou des fermetures d'installations, et gestion des employés vulnérables.
- Préparation et diffusion de directives et de plus de 40 aides à la tâche en matière de santé et sécurité au travail : mesures préventives en milieu de travail, port des équipements de protection individuels.
- Élaboration d'un plan d'action pour soutenir la préparation, la gestion et le suivi de la reprise des activités.
- Émission de 11 481 accréditations de sécurité pour les employés, en cas de fermeture de l'île.
- Gestion du processus de divulgation obligatoire des cas de COVID-19 et des enquêtes épidémiologiques (367 demandes reçues, 179 enquêtes réalisées).
- Accompagnement quotidien des équipes de direction pour le déploiement des orientations et des directives.
- Préparation, par le Centre de services aux employés, des réponses aux 15 400 questions envoyées par des employés.

- Mise en place d'un processus intégré afin de permettre le retour au travail de plus de 700 employés vulnérables.
- Entente obtenue avec l'Association des pompiers de Montréal pour une nouvelle convention collective.

Le SRH a également contribué à assurer la disponibilité des services essentiels pour les personnes en situation d'itinérance en coordonnant l'affectation des employés disponibles à des organismes communautaires et aux différents sites de distribution de nourriture et d'hébergement, ce qui a représenté près de 5 000 heures de travail.

De plus, le service a participé à l'analyse de l'effort de redressement financier de la Ville, rendu nécessaire par la crise sociétale actuelle, en recommandant différentes pistes de réduction des coûts de main-d'œuvre.

Enfin, le SRH a coordonné un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour fournir des recommandations à la Direction générale relativement à la mise en place, dans l'avenir, du télétravail à la Ville de Montréal. Des recommandations ont été déposées à l'Administration à la suite d'une analyse, d'un balisage, de consultations et d'un sondage mené auprès des employés et des gestionnaires.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les négociations pour le renouvellement des conventions collectives en vue d'offrir des conditions de travail permettant à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables montréalais.
- Mettre en place les conditions visant à optimiser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail des services centraux afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité.
- Déposer, faire connaître et déployer un nouveau Plan directeur en diversité, équité et inclusion.
- Définir et promouvoir des stratégies d'attraction et des campagnes de visibilité permettant à la Ville de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme employeur de choix.
- Accompagner les unités dans leur planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- Déployer la Stratégie talents inclusive visant à favoriser les membres des groupes visés dans leurs cheminements de carrières pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion et actualiser la politique de dotation pour les postes de gestionnaires afin, notamment, de faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie.
- Poursuivre les travaux qui permettront la mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Développer un programme d'accueil et de formation pour les employés manuels (cols bleus) des Travaux publics pour accroître la qualité des services de proximité.
- En fonction des orientations adoptées par l'Administration en matière de télétravail, accompagner la transition vers des espaces collaboratifs, outiller les gestionnaires pour qu'ils adaptent leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance et ajuster les politiques et les encadrements.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2021 : 350,5 M$, une hausse de 3,7 M$
Effectif total : 2 744,5 années-personnes

Champs d'action :
- Combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations 2020

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment la pandémie de COVID-19 qui a obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, le service a continué à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service à la population performant.

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie des réalisations de l'année 2020. Parmi les actions qui ont été menées, le SIM a :

- Élaboré différentes mesures dans le but de protéger le personnel intervenant (pompiers, agents de prévention et préposés aux communications d'urgence). Ces mesures permettent de maintenir en période pandémique les meilleurs services à la population.
- Revu les programmes de formation pour le maintien de compétences dans un contexte de pandémie. La formation est un élément important de la mobilisation pour les employés et l'amélioration des compétences est aussi profitable à la population, qui bénéficie ainsi d'inspections et d'interventions d'urgence de meilleure qualité.
- Poursuivi l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants sur toute l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre et identifier la maladie et à développer des mécanismes de protection.
- Développé des programmes de formation à distance (webinaires interactifs, capsules, PowerPoint, etc.) pour les centres de la petite enfance (CPE), les écoles (tableaux interactifs), les nouveaux arrivants (associations), les résidences privées pour aînés (RPA) ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial afin de joindre une plus grande part de la population, tout en considérant le contexte actuel et futur de la pandémie.
- Participé activement à la mise en place d'un outil de mobilité pour les inspections en prévention incendie (conformité réglementaire) réalisées par les agents de prévention et les agents techniques dans toute l'agglomération de Montréal. Cette mobilité aidera à augmenter l'efficacité de plus de 10 %.

- Implanté un modèle de prédiction utilisant l'intelligence artificielle pour réduire les risques d'incendie, ce qui permet d'être plus efficient dans l'attribution des ressources en prévention des incendies et sensibilisation communautaire.
- Implanté un équipement technologique améliorant la gestion des appels d'urgence selon les différentes plateformes technologiques. Les consoles téléphoniques permettent d'avoir un impact direct sur la santé et la sécurité au travail des préposés aux communications et d'améliorer les services à la population.
- Participé, par l'intermédiaire de l'équipe de la Direction de la prévention, à différentes initiatives préventives afin de soutenir l'ensemble des mesures d'urgence (ex. : sensibilisation à l'aéroport de Montréal, accompagnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], etc.).
- Mobilisé le Centre de la sécurité civile du SIM, par l'entremise du Centre de coordination des mesures d'urgence, pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence. Le centre est en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer une révision complète des processus administratifs du personnel cadre affecté aux opérations afin d'optimiser le coaching et le transfert d'expertise auprès des membres du personnel et de développer les compétences de ces derniers dans le but de maximiser leur professionnalisme et d'améliorer les services à la population.
- Mettre en place une nouvelle approche active de la formation. Le SIM développera un plan de formation automatisé afin d'assurer le maintien des compétences; différentes divisions seront mises à contribution afin d'optimiser cette nouvelle pratique.
- Modifier la réglementation relative à la sécurité incendie afin d'augmenter la sécurité des citoyens et développer un plan de communication pour en informer la population.
- Mettre en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, changements climatiques, tremblement de terre et autres.
- Développer et optimiser les outils de communication dans le but d'améliorer la qualité de l'approche pédagogique au moyen de ressources spécialisées. L'objectif est d'assurer l'intégration des mesures de prévention incendie.
- Implanter des outils de mobilité pour l'ensemble des agents de prévention. Cela aura pour effet d'augmenter d'environ 4 000 le nombre d'inspections de prévention. L'objectif est de diminuer le nombre d'incendies et de décès (environ 1 200 incendies et 14 décès par an).
- Assurer la continuité de la coordination, de la planification et du suivi des grands chantiers, de la mobilité urbaine et des événements spéciaux dans l'agglomération de Montréal. Le Réseau express métropolitain (REM) est un exemple d'enjeu de sécurité incendie en raison des entraves créées par les travaux.

Service de police

Budget de fonctionnement 2021 : 679,1 M$, une hausse de 14,6 M$
Effectif total : 5 916,4 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

Notre impact et nos réalisations 2020

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par l'intermédiaire de son Centre d'urgence 911, il est aussi maintes fois le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer des situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. La police intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, problèmes de santé mentale, maltraitance des aînés, violence conjugale, situations de crise, etc.), ce qui fait du SPVM un partenaire important dans la formulation de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan lors d'événements publics et de manifestations afin de faire régner l'ordre, comme pour les situations engendrées par la pandémie de COVID-19, l'accompagnement et l'encadrement des manifestations pacifiques ou encore pour la sécurité de tous les utilisateurs de la route.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, ce qui se fait en grande partie par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM pour 2020 sont nombreuses :
- Élaboration et mise en œuvre de la première politique du Québec en interpellations policières.
- Réalisation d'ateliers de formation sur la Politique sur les interpellations policières pour l'ensemble des policiers du SPVM, déploiement de coachs en interpellation policière et accompagnement par un conseiller indépendant issu de la communauté.
- Réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules des policiers afin, notamment, d'optimiser la réponse aux appels d'urgence.
- Participation aux consultations du comité consultatif sur les réalités policières, dans le cadre des démarches du livre vert de la police du ministère de la Sécurité publique.

- Participation au comité stratégique du ministère de la Sécurité publique sur l'utilisation des caméras portatives par les policiers.
- Formation de l'ensemble des patrouilleurs et de certains enquêteurs sur les trousses de Naloxone, rendues accessibles aux policiers.
- Ajout de 17 traverses scolaires surveillés par un brigadier (pour un total de 537).
- Évaluation de la sécurité des aménagements effectués afin de permettre des déplacements sécuritaires et respectant les consignes de distanciation physique.
- Mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle visant à améliorer les pratiques et à offrir un service exemplaire en s'assurant que les droits des victimes sont respectés en tout temps.
- Mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles pour poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers.
- Amélioration de la capacité d'intervention de l'unité Groupes tactiques d'intervention.
- Création de E=mc2, une équipe multidisciplinaire de concertation communautaire, et intégration des PDQ 9 et 11 pour une plus grande efficience.

Nos actions prioritaires en 2021

En veillant tant à la sécurité qu'au sentiment de sécurité de la population et des gens de passage, le SPVM s'emploie au maintien de la paix et au contrôle de la criminalité. Au cours de 2021, il continuera d'être un acteur clé dans la gestion locale de la pandémie de COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police ainsi qu'à la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage.

Le SPVM continuera aussi à s'impliquer auprès des partenaires du milieu dans les dossiers sociaux, entre autres en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les aînés. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse) et d'intégration des nouvelles dynamiques en mobilité.

En 2021, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique sur les interpellations policières et en évaluer les impacts dans un deuxième rapport commandé à des chercheurs indépendants.
- Continuer d'être accompagné par un conseiller externe indépendant afin de bonifier nos pratiques en matière de communications et de relations avec les groupes, les citoyens et le personnel.
- Poursuivre les activités de l'équipe Quiétude, qui vise à améliorer le sentiment de sécurité en travaillant activement à réduire les activités des groupes criminalisés.
- Finaliser le projet pilote sur l'évaluation des traverses scolaires qui permettra de mettre en lumière les meilleures pratiques de sécurisation des déplacements.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,6 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 32 années-personnes

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 3 rapports d'enquête ont été publiés concernant :
- La détection de manœuvres frauduleuses de la part d'un entrepreneur en exécution de travaux de nettoyage de puisards.
- L'intégrité de contrats de services professionnels dans les organismes paramunicipaux.
- L'octroi de contrats de gré à gré dans les services municipaux.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics. Sans les interventions du Bureau, ces comportements se seraient possiblement poursuivis.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 lors de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré est maintenant la signature du nouveau site. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter le tout pour les dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Celle-ci met en lumière les formations données par le Bureau aux employés de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de ses employés à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation, « Tous ensemble pour l'intégrité », a été préparée en collaboration avec le Contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC). De plus, les formations offertes par le Bureau seront adaptées pour être suivies à distance.

Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Bureau de l'inspecteur général a pour objectif de remplacer sa plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont évolué. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant.

Dans le but de rendre plus disponibles les outils de travail aux employés du Bureau, un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel sera étudié. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs employés, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir.

Une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville, portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance, sera ajoutée au programme de formation.

La poursuite de la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, demeurera une priorité d'action, et ce, dans le but de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,7 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 35 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a la mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi des cités et villes*. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

Depuis le 1er janvier 2019, s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme visé au premier alinéa de l'article 573.3.5 qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 M$. Le Bureau a terminé ses travaux visant à définir la notion de financement, ce qui lui permet de mieux déterminer les organismes répondant aux critères énoncés par les amendements à la LCV. Cela a un impact sur ses travaux en 2020 et 2021.

En juin 2020, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations pour 2019-2020 :

- Pour 2019, la vérificatrice générale a produit des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour 5 organismes pour lesquels le Bureau a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société en commandite Stationnement de Montréal et Transgesco.
- Le rapport expose aussi les résultats des travaux effectués par le BVG pour les 235 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 112,8 M$.
- Dix missions d'audit de performance et des TI, dont un audit afférent à des tests d'intrusion, ont été réalisées.
- Le BVG a effectué un suivi de plus de 581 recommandations.
- Au cours de l'année 2019, le BVG s'est doté d'une matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Cette matrice est en cours de révision pour 2020 et le Bureau y inclura les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

- L'année 2019 a vu la mise en œuvre du plan stratégique et des objectifs qui guident les actions du BVG pour les 5 prochaines années. Le Bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs de façon à réaliser les objectifs en respectant les cibles qu'il s'est fixées pour 2019. Une reddition de comptes complète est présentée dans le rapport annuel.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser les mandats prévus à la planification pour l'audit financier, l'audit de conformité aux lois et règlements et l'audit de performance. La crise sanitaire exige que le BVG fasse usage de beaucoup d'agilité dans le choix de ses mandats et qu'il adapte ses façons de faire.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2021 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,8 M$, une hausse de 0,1 M$
Effectif total : 4,6 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

- La CFPM a reçu plus de 40 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 30 enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à améliorer des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- La CFPM a réalisé un exercice de renouvellement de sa planification stratégique et un plan d'action pour les 3 prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,8 M$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2020.
- Contribuer en partenariat avec les autres partenaires au sein de la Ville à l'atteinte des différents objectifs en matière de diversité au sein du personnel.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,7 M$, stable
Effectif total : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi nº22, modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2020

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, il offre un service à la clientèle de qualité, qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

- Pour les 9 premiers mois de 2020, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des maires des villes liées. Cela représente une baisse de 23,8 % par rapport à la même période en 2019, alors que 109 demandes avaient été soumises.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de 2020, 3 demandes de présentation sous la forme de séances d'information, soit :
    - Une séance d'information afin de discuter de la façon dont le partage d'informations entre le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et les maires des villes liées pourrait être améliorée. Les maires des villes liées aimeraient établir une procédure ou créer des canaux de communication afin de faciliter les échanges entre les villes liées et les membres de l'état-major du SIM d'un point de vue politique et administratif;
    - Une séance d'information afin de revenir sur les opérations liées aux mesures d'urgence lors des inondations de 2019. La mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaitait obtenir plus d'explications sur les 17 M$ dépensés en salaires et voulait comprendre qui étaient les employés déployés et où ils avaient été déployés;
    - Une séance d'information afin que le Service du développement économique (SDE) rencontre officiellement les maires et prenne le pouls des élus sur les enjeux de développement économique. Aussi, sur la base des questions acheminées à la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, les maires des villes liées ont accueilli favorablement la réponse du SDE, selon laquelle il prépare un nouveau programme de soutien aux commerces locaux pour l'ensemble des villes de l'agglomération.

Nos actions prioritaires en 2021

- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires et mairesses des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui répond aux besoins.

Services institutionnels

Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
Total – Services institutionnels	**322 531,4**	**340 216,0**	**343 954,3**	**361 086,6**	**355 117,7**	**373 227,3**	**385 915,5**

Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services institutionnels								
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Total – Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	**843 903,0**	846 630,0	**1 690 533,0**

Notre mission

Alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue, ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activités. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

De par la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement, la DGA aux services institutionnels a su favoriser, tout au long de cette année caractérisée par la crise sanitaire, une collaboration, une communication et un échange d'expertise soutenus entre les différents services, arrondissements et partenaires de la Ville de Montréal dans leurs prises de décision, la planification et l'octroi de contrats, ainsi que dans l'exécution des projets municipaux.

Le **Service de la gestion et de la planification immobilière** (SGPI) a assuré la coordination de l'activité « immeuble » des mesures d'urgence, y compris la recherche, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et dortoirs destinés aux personnes en situation d'itinérance, ainsi que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage. De plus, le SGPI a installé divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux. Malgré la COVID-19, le service a poursuivi l'exploitation des bâtiments, assurant le bon fonctionnement des systèmes et permettant l'ouverture d'installations et de bâtiments tels que les piscines extérieures, les bibliothèques, les arénas, le Jardin botanique et le Biodôme.

Le **Service du greffe** a quant à lui mis en place toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville. Également, depuis mars dernier, les citoyens peuvent transmettre leurs questions au moyen d'un formulaire Web.

Le **Service de l'approvisionnement** s'est assuré de fournir des équipements de protection individuelle en mettant en place, dès le début de la pandémie, une cellule de crise chargée de trouver des produits et équipements pour l'ensemble du personnel de la Ville, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables. La Ville de Montréal a d'ailleurs été la première au Québec à s'approvisionner en masques et à aider d'autres villes en attente de leurs livraisons. De plus, le processus d'appels d'offres a pu être maintenu grâce à la mise en place de méthodes alternatives, car il était et il demeure primordial de ne pas ralentir l'octroi de contrats.

De son côté, le **Service de la performance organisationnelle** a simplifié le processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, générant ainsi une augmentation de 25 % du nombre de dossiers admis et une réduction des délais de traitement de 30 %. Il s'agit d'une réalisation témoignant de la forte volonté de la Ville à ne laisser personne pour compte dans le contexte difficile actuel.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le leadership de la mission « soutien logistique » du Centre de coordination des mesures d'urgence lors de la première vague de la pandémie. De plus, il a poursuivi son virage vert en assurant une vigie technologique afin d'acquérir des produits et services dans le but de réduire l'émission de GES, en plus de permettre à la Ville de Montréal d'être la municipalité détenant le plus grand nombre de véhicules électriques au Canada.

Enfin, le **Service de l'évaluation foncière** a adapté le processus de traitement des demandes de révisions du rôle 2020-2021-2022, notamment en matière d'inspection des immeubles, tout en répondant aux demandes de révision dans les délais, et ce, en dépit des contraintes actuelles imposées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict, visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Effectuer un virage majeur de l'approvisionnement à la Ville de Montréal, basé sur une planification stratégique sur plusieurs années. Ce virage s'opérationnalisera par l'analyse et la surveillance exhaustives des marchés, l'optimisation des modes de sollicitation, la mise en place de regroupements qui satisfont les besoins opérationnels de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, la mesure des résultats et la correction des stratégies.
- Favoriser, par notre stratégie d'approvisionnement, l'achat local, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les OBNL.
- Intervenir pour améliorer la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation de la Ville. Ce projet respectera les normes et règlements de l'entreposage, de l'analyse et du transport des sols d'excavation. Dans une optique de saine gestion et de transition écologique, il est primordial pour la Ville de diminuer les risques et les impacts environnementaux. Ce projet permettra une baisse ciblée de 20 % de l'émission annuelle des GES associés au transport des résidus d'excavation 2 ans après la mise en place des solutions.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte environnementale des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Augmenter l'acquisition de véhicules électriques pour remplacer les véhicules à combustion dans le but de réduire l'émission de GES et adopter une nouvelle politique verte du matériel roulant, intégrante de la vision de transition écologique de la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2021 : 30,6 M$, une hausse de 0,5 M$
Effectif total : 304,8 années-personnes

Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Son rôle est aussi de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2020

La fonction « approvisionnement » a une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville tels que le développement durable ainsi que l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne comme objectifs, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2020, le service a préparé et mis en place les phases préparatoires du déploiement de son modèle d'affaires, qui incluent le rapatriement de l'ensemble des activités d'achat et des ressources des services centraux pour une centralisation et une meilleure gestion des processus d'achat.

Le service a mis en place une nouvelle équipe de gestion de contrats qui devra prendre en charge la gestion administrative des contrats et accompagner les requérants dans le suivi des contrats et l'évaluation de la performance des fournisseurs.

Champs d'action :

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction « approvisionnement »
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisitions et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique pour l'actif de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat

Dans le contexte de la pandémie, le Service de l'approvisionnement a implanté des méthodes alternatives pour le maintien des appels d'offres et l'octroi de contrats respectant les nouvelles mesures sanitaires. Des outils de réception sans contact des appels d'offres, des comités de sélection virtuels ainsi que le versement de cautions et garanties sous forme électronique ont entre autres permis de maintenir l'ensemble des appels d'offres prévus et de ne pas causer de ralentissement économique. Le Service de l'approvisionnement a aussi été un intervenant important pour la recherche, l'acquisition, le stockage et la distribution de produits liés à la pandémie, dans un contexte de pénurie mondiale. Au moins une vingtaine de ressources ont été mobilisées pour la sollicitation des marchés ainsi que la gestion des produits et leur distribution aux unités d'affaires.

Dans le cadre du plan de relance économique, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour une relance économique durable et résiliente. Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en place un comité d'approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité vise à mettre en œuvre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives doivent être menées d'ici la fin de l'année 2020 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Le service a effectué une réévaluation complète du processus d'évaluation de la performance des fournisseurs. Étant le moyen qui garantit à la Ville un suivi de la bonne exécution de ses contrats, celui-ci a fait l'objet d'une réévaluation de ses règles et moyens de contrôle, en fonction des résultats de l'analyse du processus en place et du bilan des dernières années. Un processus plus robuste et moins contraignant pour les unités d'affaires a été déposé au comité exécutif, dans le cadre du renouvellement de l'article 85.5 sur l'évaluation du rendement des fournisseurs.

À la suite de l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, le Service de l'approvisionnement a mis en application un processus de gestion des plaintes afin de répondre rapidement aux nouvelles exigences légales et de soutenir le Contrôleur général dans la gestion des plaintes.

Nos actions prioritaires en 2021

- Grâce à la planification et à la mise en application des principes de l'approvisionnement stratégique, prioriser les achats regroupés générant des économies, mettre en place des comités d'experts pour l'harmonisation des besoins des unités d'affaires et augmenter le portefeuille d'ententes corporatives qui permettra à la Ville de profiter d'escomptes d'échelle, et par conséquent, d'assurer une bonne gestion des fonds publics.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation des initiatives d'achat responsables, circulaires et sociales qui sont ciblées pour les 18 prochains mois, dans le cadre du plan de relance économique, et déposer le plan d'approvisionnement responsable 2021-2025.
- Déployer dans les unités d'affaires de la Ville un processus de gestion contractuelle optimisé afin de minimiser les risques d'incohérence dans la gestion des contrats, d'assurer le respect des ententes et des budgets, et d'améliorer les délais de paiement des fournisseurs.
- Déployer un réseau optimal de distribution des stocks en introduisant des méthodes de libre-service aux points de services mécaniques afin de garantir la disponibilité en tout temps des produits liés à la gestion de l'actif de la Ville, de réduire les interruptions d'activités et de minimiser la désuétude.
- Déployer de nouveaux outils et des stratégies pour augmenter le volume d'achat local et social (entreprises d'économie sociale, *coopératives de travail et OBNL*) pour les seuils de gré à gré, et ce, dans le respect de la politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2021 : 16,9 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 182,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est en croissance. Au cours des 3 dernières années, le coût de construction déclaré des permis délivrés a été de l'ordre de 6 G$ à 7 G$ par année : le Service de l'évaluation foncière est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés aux rôles d'évaluation foncière.

En 2020, les rôles d'évaluation triennaux 2020-2021-2022 sont entrés en vigueur avec une base d'imposition mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Par conséquent, l'année 2020 a aussi été celle où le Service de l'évaluation foncière a reçu et traité les demandes de révision du nouveau rôle. L'exercice a pris une tournure particulière en 2020 en raison des diverses mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la fermeture de ses points de service, le SEF a mis en place des mesures exceptionnelles pour faciliter le dépôt des demandes par les propriétaires, notamment en ce qui a trait au mode de transmission des formulaires et aux modes de paiement du tarif applicable.

De plus, pour limiter les risques de propagation du virus, le Service de l'évaluation foncière a modifié son processus et a pu procéder à la révision de la grande majorité des dossiers sans inspection physique des immeubles, mais plutôt à partir d'informations obtenues par voie téléphonique.

Malgré ces contraintes, toutes les demandes de révision ont fait l'objet d'une réponse avant le 1er septembre pour les immeubles résidentiels de moins de 60 logements et avant le 1er novembre pour les autres. Il s'agit du délai de réponse le plus court réalisé au cours des récents rôles.

Par ailleurs, le Service de l'évaluation foncière a pu maintenir le rythme de mise au rôle des nombreux nouveaux bâtiments et améliorations, alors que plus de 4 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation en 2020. L'évaluation et la mise au rôle de la valeur de l'important volume de nouvelles constructions et modifications qui s'ajoutent au parc immobilier de Montréal occuperont la majeure partie de l'agenda du Service de l'évaluation foncière en 2021.

Compte tenu des contraintes particulières imposées par la situation de pandémie, le SEF n'a pas pu tirer profit, en 2020, de la nouvelle structure et des nouveaux outils d'inspection des immeubles qu'il a introduits en 2019 pour augmenter son rythme d'inspection d'immeubles. Cependant, l'expérience vécue en 2020 a constitué un banc d'essai pour de nouvelles pratiques qui pourraient permettre d'augmenter le rythme de vérification de l'inventaire des immeubles, tout en réduisant le nombre des déplacements et leurs impacts écologiques. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément central de l'action du service en 2021.

Nos actions prioritaires en 2021

- Procéder à la collecte des données économiques ainsi qu'à la compilation et à l'analyse des ventes en 2021, étant donné que c'est l'année de référence au marché pour la confection des rôles 2023-2024-2025.
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.
- Traiter les requêtes au Tribunal administratif du Québec qui découlent des demandes de révision des rôles 2020-2021-2022.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2021 : 178,9 M$, une hausse de 0,3 M$
PDI 2021-2030 : 1 169,1 M$
Effectif total : 692,2 années-personnes

Notre mission
La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sécurité et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

Notre impact et nos réalisations en 2020
En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le SGPI assume la gestion d'un parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de quelque 6,5 G$ (valeur de reconstruction de 7 G$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion de projets immobiliers, on note la rénovation du Biodôme de Montréal, la poursuite des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville et la construction d'un mur écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. De nombreux autres projets ont aussi été achevés ou sont en voie de l'être, tels que la construction du centre de tri de Lachine, la réfection de l'enveloppe du Château Dufresne, les projets de rénovation des arénas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal, Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun.

Le SGPI poursuit la réalisation du Plan de réduction de la consommation énergétique et des GES des bâtiments municipaux, qui vise à réduire la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021. Le SGPI a également créé l'Escouade de gestion de projets en transition écologique afin d'assurer le déploiement du nouveau programme en transition écologique, en appui au prochain plan climat.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réalise les transactions immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis. Parmi les acquisitions réalisées en 2020, on note le 7300, rue Hutchison, le 7255, rue Saint-Urbain, le 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains sur les rues Mackenzie et Gilford.

Le SGPI a constitué une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux pour permettre de dresser le portrait complet de leur état et de leur conformité. En 2020, le SGPI a réalisé plus de 40 audits,

incluant ceux de la Biosphère, de l'édifice Lucien-Saulnier, de l'hôtel de ville de l'arrondissement d'Outremont, de la maison Holmes-McFarlane, de l'ex-caserne 14 et des ateliers Viau.

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts indéniables sur les activités régulières du SGPI en augmentant substantiellement le nombre d'activités de gardiennage et d'entretien sanitaire. Les employés du SGPI se sont mobilisés et ont été en mesure de contribuer de façon importante aux efforts déployés par la Ville pour permettre à la population de traverser cette crise sanitaire sans précédent, notamment :

- En assurant la coordination du volet « immeubles » des mesures d'urgence, comprenant la recherche de lieux, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et/ou de dortoirs (marché Bonsecours, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collège Dawson, Anglican Parish of St. George, Complexe Guy-Favreau, YMCA du Québec, gare Windsor, Centre Jean-Claude-Malépart, aréna Maurice-Richard) destinés aux personnes en situation d'itinérance, de même que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage.
- En coordonnant la gestion de plus de 275 000 heures de gardiennage dans divers sites de la Ville et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).
- En installant divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux, dans le respect des règlements de la CNESST et des recommandations de l'INSPQ.
- En maintenant l'exploitation des bâtiments et en procédant à l'ouverture des installations culturelles et sportives : piscines extérieures, bibliothèques, arénas, Jardin botanique et Biodôme.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser les projets d'envergure tels que : poursuite de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville; rénovation de l'Insectarium de Montréal, de la caserne 61, de l'aréna Raymond-Bourque, du bain Saint-Michel et du Centre d'histoire de Montréal (phase 2); construction du Complexe aquatique de Rosemont; mise en activité de l'usine de compostage de Saint-Laurent et de l'usine de traitement du lixiviat du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que ceux d'accessibilité universelle, de rénovation des chalets de parc, de remplacement des chaudières au mazout et de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bibliothèques, avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et de la bibliothèque L'Octogone.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Déployer la stratégie intégrée des transactions qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles à réaliser, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Réaliser les analyses immobilières pour le développement du secteur Namur-De la Savane (hippodrome), pour le développement économique et le programme de décontamination des sols du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), ainsi que réaliser les analyses et transactions immobilières pour la réalisation du grand parc de l'Ouest et les corridors verts.

Greffe

Budget de fonctionnement 2021 : 43,2 M$, une hausse de 11,3 M$
Effectif total : 212,3 années-personnes

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du greffe poursuit l'amélioration de ses processus, ce qui a permis en 2020 :

- De mettre en place, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil municipal.
- De mettre en place des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et pour la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Les citoyens peuvent, depuis mars dernier, transmettre leurs questions sur un formulaire Web.
- De mettre en œuvre, tout en respectant les mesures sanitaires requises, les moyens nécessaires pour poursuivre les séances d'ouverture des soumissions publiques, ce qui a été fait à huis clos pendant la période de confinement et en public à partir du mois de juillet.
- De soutenir les travaux de la Commission de la présidence du conseil pour son étude portant sur la mise en place de mesures visant à favoriser une participation électorale sécuritaire lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.
- De procéder à la refonte complète du site Internet du Bureau des élections, en prévision de l'élection générale de 2021. Ce nouveau site comprend un important volet interactif à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.
- D'améliorer la conciliation travail-famille des personnes élues en leur fournissant du soutien en secrétariat et de l'accompagnement politique pendant un congé de maternité ou parental, avec une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail, sur une période maximale de 22 semaines. Quatre personnes ont profité de ce programme dans l'année.
- De poursuivre l'augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur le Web et de rendre leur accès plus convivial.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer le soutien aux instances dans le contexte de la pandémie.
- Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, et ce, selon la réponse du comité exécutif au rapport d'étude de la Commission de la présidence du conseil sur le vote par correspondance.
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2021 : 110,4 M$, une hausse de 1,2 M$
PDI 2021-2030 : 521,5 M$
Effectif total : 469 années-personnes

Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers s'assure, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire, de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités centrales.

Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Fabrication de mobilier urbain
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans la dernière année, le Service du matériel roulant et des ateliers a :

- Poursuivi la transition du parc de véhicules à combustion en un parc de véhicules électriques afin de réduire l'émission de GES (464 véhicules électriques et 122 hybrides).
- Formé des chauffeurs de véhicules avec un simulateur.
- Développé des produits écoresponsables tels des distributeurs de lave-glace en vrac.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le plan de redressement qui sera développé pour corriger les lacunes de gestion relevées par le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau du contrôleur général.
- Participer activement au comité de déneigement et assurer une vigie sur la disponibilité, la fiabilité et l'efficacité des véhicules et équipements de déneigement.
- Augmenter à 28 000 le nombre d'heures de formation des chauffeurs de véhicules.
- Aménager 5 ateliers mécaniques selon la méthode 5S.
- Poursuivre le programme d'acquisition de produits écoresponsables afin de réduire l'émission de GES à la Ville.

Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2021 : 5,9 M$, une diminution de 0,9 M$
Effectif total : 30,5 années-personnes

Champs d'action :
- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance : indicateurs de performance et Tableaux de bord

Notre mission

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements dans l'amélioration durable de leur performance ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs. À cette fin, il recourt à des expertises spécialisées et à des solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SPO agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il assume un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, simplifier et standardiser leurs façons de faire. Son équipe d'experts appuie les unités pour les aider à adapter leurs activités à la situation exceptionnelle de la pandémie et pour contribuer à la relance. Elle détermine des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à rehausser l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Le SPO a réalisé en 2020 près de 50 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements (incluant 3 projets liés aux opérations de mesures d'urgence), facilitant ainsi l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi les projets ayant le plus d'impacts pour la population, soulignons l'optimisation des processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, la refonte de parcours de chargement de la neige, la révision de demandes de permis de construction, la révision du processus de gestion des réclamations de citoyens, l'optimisation du processus d'intervention pour les demandes de branchement d'eau et la révision du processus de plantation des arbres.

En raison de la pandémie de COVID-19, le SPO a prêté ses ressources et fait bénéficier de son expertise pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique, au Centre de coordination des mesures d'urgence. Il a aussi joué un rôle central dans la mise sur pied et le fonctionnement d'un centre d'appel voué à accompagner les entreprises voulant bénéficier de l'aide municipale déployée pendant cette crise.

L'équipe du SPO recense, analyse et publie annuellement les résultats de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 domaines d'activités de façon transparente, au bénéfice de la population et des gestionnaires de la Ville. Ces derniers sont ainsi plus à même de repérer les portions de leurs activités sujettes à amélioration. Grâce à cette publication, la Ville de Montréal témoigne publiquement et ouvertement de sa gestion rigoureuse des activités municipales et permet une comparaison avec les villes de Toronto, Calgary et Winnipeg.

Nos actions prioritaires en 2021

- Offrir de l'accompagnement personnalisé aux unités de la Ville, en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques portant notamment sur la transition écologique, ainsi que sur l'amélioration de la mobilité et de la cohabitation sociale.
- Poursuivre les projets qui accroissent l'efficience de l'organisation et la qualité des services fournis aux citoyens, notamment avec des projets visant à :
    - Améliorer la mobilité par une meilleure gestion des entraves sur le domaine public;
    - Implanter un processus optimisé de gestion des événements publics et de réservation des plateaux de sport;
    - Coordonner l'implantation de nouveaux bureaux accès Montréal;
    - Optimiser les processus de traitement des demandes d'inspection et de salubrité;
    - Accroître l'efficience des processus de gestion des collectes, de transport, de transbordement et d'élimination des matières résiduelles;
    - Trouver des solutions à la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation;
    - Déployer efficacement le nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement;
    - Développer la stratégie d'acquisition décennale du Service du matériel roulant et des ateliers.
- Accompagner l'Administration dans la détermination de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Publier les résultats pour 2020 des indicateurs de performance issus de deux démarches d'étalonnage.
- Former des experts en amélioration continue qui s'engagent à réaliser des projets dans leurs unités respectives pour transmettre leur expertise et les meilleures pratiques.
- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 4 a.-p. et un budget supplémentaire de 1 M$ lui est accordé pour 2021.

Mobilité et attractivité

Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
Total – Mobilité et attractivité	**416 881,2**	**427 489,2**	**429 305,1**	**494 176,2**	**521 750,2**	**491 868,4**	**503 292,7**

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Mobilité et attractivité								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Grands parcs du Mont-Royal et des sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
Total – Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	**6 983 026,0**	5 734 772,0	**12 717 798,0**

Notre mission

En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit à la planification des projets et à la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. Elle mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA – Mobilité et attractivité participe à la réussite de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, active et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

Marquée par la pandémie, l'année 2020 a démontré la capacité d'adaptation de la Ville de Montréal et imposé un réaménagement des priorités, tout en effectuant un virage majeur vers le télétravail.

En cette période sans précédent où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé, les équipes du **Service de l'eau** (SE) ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées, en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau qu'en télétravail.

Au printemps dernier, les activités des entrepreneurs en construction ont été suspendues par le gouvernement du Québec. En vue de leur reprise au début mai, le **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) a rédigé deux guides distribués à l'échelle de la Ville en vue d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés.

Alors qu'allaient s'amorcer la première phase du déconfinement et la reprise graduelle des activités, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM) a planifié, de concert avec le SIRR, le déploiement du réseau des voies actives sécuritaires (VAS). Implanté comme mesure temporaire dans un contexte d'urgence sanitaire, ce nouveau mode de partage des rues a permis aux Montréalais de se déplacer plus facilement, à pied ou à vélo, et dans le respect des consignes sanitaires établies.

Par ailleurs, dès la reprise, les principaux chantiers figurant au programme d'investissement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine, Peel, Saint-Hubert, ainsi que du Réseau express vélo, ont débuté ou redémarré, tout comme les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine Est.

Le SUM a également poursuivi, en collaboration avec ses partenaires, son travail sur les projets de transport structurants comme, pour le métro, la préparation de la ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique. De plus, 2020 a permis le démarrage des premières étapes d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité, avec la tenue d'ateliers pour une démarche prospective.

La pandémie a eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte aux citoyens. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés.

La fréquentation du réseau des parcs-nature a toutefois connu une très forte augmentation, soit 64 % de visiteurs de plus qu'en 2019. Pilotés par le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), notons la création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le développement du Grand parc de l'Ouest, avec l'acquisition et la protection de plus de 140 hectares de milieux naturels et hydriques exceptionnels.

Nos actions prioritaires en 2021

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.
- Investir près de la moitié du budget d'immobilisations du Service de l'eau, soit près de 230 M$, dans la réhabilitation et la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout afin de maintenir la capacité fonctionnelle des équipements, de ralentir le déficit d'entretien des éléments de l'actif et de contribuer au développement urbain de la Ville. À même ces travaux, la Ville amorcera pour la première année la prise en charge du remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée citoyens.
- Commencer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent, à la station Jean-R.-Marcotte. Ce projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal contribuera à améliorer l'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent, tout en réduisant les risques pour la santé humaine et en protégeant la faune et la flore aquatiques.

- Commencer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de gestion des eaux pluviales, qui augmentera la résilience de la ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts, à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondation et de refoulement, en diminuant notamment la quantité d'eau de pluie se retrouvant dans le réseau d'égout.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, une des pierres d'assise de la démarche d'alignement stratégique de la Ville.
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, ainsi que les projets de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo.
- Poursuivre les études sur la ligne rose ainsi que la collaboration au développement de projets structurants en transport collectif et le développement du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, l'une des plus ambitieuses opérations de concertation des parties prenantes en sécurité routière à Montréal.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes et la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs sous contrat avec la Ville, notamment avec l'Escouade chantier.
- Continuer d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec), le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), l'implantation d'un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX ainsi que la reconstruction de l'ensemble des infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain), le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec), la déconstruction du pont Champlain (PJCCI) et la réfection de l'échangeur Saint-Pierre (ministère des Transports du Québec).
- Poursuivre les efforts afin de développer une offre de services attrayante en matière de grands parcs et de sports, favorisant les saines habitudes de vie et le développement des espaces verts et bleus montréalais.
- Déployer la Stratégie Montréal 2030, qui se divise en 4 volets distincts.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2021 : 83,8 M$, une hausse de 2,5 M$
PDI 2021-2030 : 893,1 M$
Effectif total : 171 années-personnes

Champs d'action :
- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission
La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, qui sont réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, des économies importantes dont peut bénéficier la population. En plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà, 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :
- Inspecte plus de 4 200 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale.
- Ajoute 0,8 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et poteaux sur quelque 7 kilomètres de rues.
- Coordonne les travaux de l'ensemble des intervenants afin de maximiser leur efficience, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour la population.
- Réalise un volume de travaux de 96,7 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 51,8 M$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la STM.

Nos actions prioritaires en 2021
La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage les actions suivantes :
- Réaliser un carnet de commandes de projets totalisant 110 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains.
- Mettre en pratique les modalités de l'entente de collaboration sur les projets intégrés, conclue avec la Ville.

- Négocier des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration conclue avec la Ville, avec le Service de l'eau de la Ville et la STM.
- Enlever des poteaux sur 7,5 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,5 km dans de nouveaux ensembles résidentiels.
- Transférer à la Commission les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard.
- Améliorer la gestion des chantiers et favoriser une meilleure communication avec les partenaires du milieu.

Eau

Budget de fonctionnement 2021 : 274,2 M$, une hausse de 12 M$
PDI 2021-2030 : 4 885,6 M$
Effectif total : 955,5 années-personnes

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public, c'est pourquoi il est primordial pour celui-ci d'assurer la qualité et la continuité des activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

L'année 2020 a été marquée par une pandémie sans précédent, où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé. Ainsi, les équipes du Service de l'eau ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau, qu'en télétravail.

En 2020, le Service de l'eau disposait d'un budget d'opération de 166,9 M$, dont 54 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,3 M$ et des dépenses de 13,3 M$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités d'entretien du réseau afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi son programme d'investissement dans des actifs de l'eau. Le tableau, ci-dessous, démontre l'ampleur des dépenses d'investissement estimées en 2020 pour chaque grande catégorie d'actifs.

Investissements prévus par catégories d'actifs	**(en milliers de $)**
Usines de traitement d'eau potable et réservoirs	60 308 $
Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention	54 776 $
Conduites primaires d'aqueduc	61 536 $
Collecteurs d'égouts	22 060 $
Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts	206 614 $
Total général	**405 294 $**

Évolution budgétaire au 30 septembre 2020.

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de maintenir l'état des actifs de l'eau, de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Malgré un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie, la

reconstruction d'urgence d'une conduite de 2 100 mm, assurant l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de personnes, a été terminée avant la période estivale, 78 km de conduites d'aqueduc et d'égouts ont été réhabilitées, la phase 1 du projet de modernisation de la station de pompage McTavish a débuté et la construction d'ouvrages de rétention, nécessaires à une meilleure gestion des eaux de pluie et à la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, s'est poursuivie. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont servi à l'auscultation de 232 km de conduites, à l'inspection de 10 715 vannes et en services professionnels.

Lors de la réalisation des travaux, le Service de l'eau porte une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique et à la minimisation des impacts négatifs sur la population et la mobilité. En 2020, il a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques génèrent moins d'impacts environnementaux négatifs ainsi que des travaux de moins grande envergure et de plus courte durée.

Enfin, le Service de l'eau a mis en place une nouvelle équipe ayant pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie pour l'agglomération de Montréal (SETPluie). La mise en œuvre de cette stratégie augmentera la résilience de la Ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts et à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondations et de refoulements, tout en optimisant les investissements publics et privés.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le programme de renouvellement de conduites en investissant près de 230 M$ ainsi que les programmes d'optimisation et de mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de la station d'épuration des eaux usées (la Station) en y investissant plus de 130 M$. Pour la première fois, le remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée sera réalisé par la Ville de Montréal.
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec. Les dégrilleurs et les convoyeurs de la Station, des équipements essentiels au traitement des eaux usées, seront également remplacés.
- Amorcer les travaux préparatoires pour la construction du réseau d'alimentation de l'ouest de l'île. Ce vaste chantier prévoit la construction d'un nouveau réseau de distribution de 23 km visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ouest de l'agglomération.
- Finalisation de la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William.
- Réalisation de plusieurs études qui serviront à améliorer la connaissance de l'état de l'actif et, ainsi, à préparer les projets d'investissements des années à venir, notamment ceux en lien avec la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, le rattrapage du déficit d'entretien des éléments de l'actif de l'eau, la phase 2 du projet de réhabilitation du réservoir McTavish et le remplacement des incinérateurs de la Station.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2021 : 41,8 M$, une hausse de 0,1 M$
PDI 2021-2030 : 1 792,3 M$
Effectif total : 313,2 années-personnes

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Notre impact et nos réalisations 2020

Le service participe à la réussite de la transition écologique de Montréal. Il rend la métropole plus verte, active, attractive et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés. Par ailleurs, la fréquentation du réseau des parcs-nature a connu une augmentation de 64 % du nombre de visiteurs par rapport à 2019. Les travaux d'exécution ont été maintenus et les reports occasionnés au printemps par la suspension des chantiers auront eu un impact modéré sur l'échéancier de réalisation.

- Création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développement du Grand parc de l'Ouest : consultation citoyenne et protection de plus de 140 hectares de milieux naturels exceptionnels.
- Protection de la canopée, renforcement de la forêt urbaine et poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et les espèces végétales exotiques envahissantes : 34 000 arbres plantés, 20 000 frênes traités, 29 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Protection d'un boisé d'intérêt écologique à Rivière-des-Prairies.
- Lancement des travaux de stabilisation de berges au parc de la Promenade-Bellerive.
- De 2019 à 2021, mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature.
- Ouverture de 2 nouveaux secteurs aménagés du parc Frédéric-Back.
- Ouverture de la moyenne passerelle du parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard.
- Annonce de la transformation de la marina Lachine en vaste parc riverain.
- Dans les arrondissements, amélioration des parcs et des installations sportives extérieures, avec le soutien financier de près de 50 projets en cours.
- Réfection et réaménagement de l'escalier menant au chalet du parc du Mont-Royal.

- Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas, dans les arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Acquisition du centre sportif Saint-Jean-Vianney, à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une nouvelle piscine au centre aquatique de Rosemont (travaux en cours).
- Réception du prix Distinctions – secteur Biodiversité de Réseau Environnement pour le programme de gestion des écosystèmes, mis en œuvre depuis plus de 25 ans.

Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Service déploiera sa planification stratégique 2030 et orientera ses actions en 4 volets :

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé.
- Planifier l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développer le Grand parc de l'Ouest (secteurs Bois-de-la-Roche et Bois-de-l'Île-Bizard).
- Poursuivre la planification d'un 1ER corridor vert.
- Poursuivre la gestion des écosystèmes des parcs et des espaces verts, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Augmenter la plantation d'arbres, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, poursuivre le traitement des frênes et valoriser le bois de frêne coupé.
- Offrir à la population 15 nouveaux hectares aménagés au parc Frédéric-Back.
- Améliorer l'expérience de l'usager dans les parcs urbains :
    - Parc La Fontaine – Commencer le chantier du théâtre de Verdure;
    - Parc Maisonneuve – Commencer le chantier du pôle d'accueil de l'Insectarium;
    - Parc Jeanne-Mance – Réaménager la pataugeoire et les plateaux sportifs;
    - Parc Jarry – Planifier l'aménagement du pôle aquatique;
    - Parc Angrignon – Mettre à niveau des équipements et réaménager les ponceaux.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Planifier les travaux de réhabilitation des berges du réseau des grands parcs.
- Réaliser le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération.
- Participer à la protection des espèces fauniques d'intérêt, telle que la tortue géographique.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.
- Réaménager le parc des Rapides (vague à Guy) pour la pratique du surf.
- Développer de nouveaux sites de pêche sportive et récréative.
- Planifier la transformation de l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Améliorer l'expérience de l'usager et protéger la biodiversité de la montagne.
- Réaliser les travaux pour la réhabilitation du marécage.
- Repenser l'accès au site patrimonial du Mont-Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc.
- Poursuivre les démarches de candidature de Montréal comme ville hôte de la FIFA 2026.
- Inaugurer le complexe aquatique de Rosemont.
- Planifier les travaux des centres récréatifs Gadbois et Pierrefonds.
- Commencer les travaux du pôle de baseball du stade Gary-Carter.
- Investir dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.
- Soutenir les événements qui encouragent l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- Développer la pratique du sport régional avec le milieu associatif.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M$, une hausse de 0,2 M$
PDI 2021-2030 : 452,7 M$
Effectif total : 437,3 années-personnes

Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Champs d'action :

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SIRR a accompagné les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'est assuré qu'ils respectent les exigences municipales et a saisi les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares), plantation de 9 000 arbres et travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest.
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus ou SRB (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa, et aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : début de la conception pour les aménagements de la rue May et amorce de l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys et le boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin, conception et aménagement de liens cyclables, travaux de réaménagement autour des stations et mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population.
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et des infrastructures de l'eau, travaux préalables au chantier principal (2021-2026), poursuite des études techniques et mise en place d'un comité névralgique sectoriel pour l'arrimage des chantiers du secteur.
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit, revue documentaire technique et participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR a effectué en 2020 des travaux d'une valeur de 455 M$, planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien de la population. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 81 M$.

- La réalisation de projets intégrés (Laurentien-Lachapelle, Saint-Grégoire, Jarry, Papineau, D'Iberville, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, Griffintown, etc.), au coût de 309 M$.
- La réhabilitation des chaussées, au coût de 37 M$.
- La réhabilitation des structures routières, au coût de 28 M$.

Aussi, le SIRR gère, au moyen d'un guichet unique, l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand celles-ci ont à intervenir sur l'actif routier de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. Le SIRR traite chaque demande, fait connaître les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2020, il a traité environ 5 500 demandes de consentement municipal.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville de Montréal et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles. C'est ainsi qu'en 2020, le SIRR a assisté la Sécurité civile et les services centraux en présentant et documentant divers phénomènes physiques, notamment en matière d'inondation, d'îlots de chaleur, de propagation du bruit et d'entreposage de la neige.

Suite à la suspension des activités des entrepreneurs en construction décidée par le Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie et en vue de leur reprise au début du mois de mai, le SIRR a rédigé deux guides déployés à l'échelle de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés. Aussi, le SIRR a vu à la réalisation des travaux et au démantèlement des voies actives sécuritaires (VAS) en 2020.

Nos actions prioritaires en 2021

Le Service des infrastructures du réseau routier repère les opportunités pour améliorer l'aménagement des rues (trottoirs, pistes cyclables, plantation, etc.) ainsi que pour préserver les actifs municipaux dans le cadre des grands projets des partenaires. Ces opportunités permettent, par des travaux intégrés, de minimiser les impacts sur les riverains. Le SIRR s'assure aussi que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville. En 2021, le SIRR sera collaborateur à un nombre important de projets, notamment :

- Reconstruire l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec) : fin des travaux pour le MTQ;
- Aménager le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : fin des travaux d'Infra Canada.
- Implanter un SRB dans l'axe du boulevard Pie-IX et reconstruire les infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain).
- Construire le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ infra).
- Prolonger la ligne bleue du métro (STM).
- Refaire le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).
- Déconstruire le pont Champlain (PJCCI).
- Refaire l'échangeur Saint-Pierre (MTQ).

Les investissements prévus pour les travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2021 sont d'environ 514 M$. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les

citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment avec l'escouade chantier.
- Accompagner les services d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2021 : 66,0 M$, une baisse de 3,4 M$
PDI 2021-2030 : 4 694,2 M$
Effectif total : 315,0 années-personnes

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Sécurité et aménagement (Vision Zéro)
- Projets urbains
- Patrimoine
- Réseau cyclable, y compris le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets structurants de mobilité durable
- Maintien de l'actif urbain
- Feux de circulation et gestion de la mobilité urbaine

Notre mission
S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations de la population montréalaise. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Regroupant l'expertise municipale en urbanisme et mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Marquée par la pandémie, l'année 2020 a amené le service à repenser ses priorités. Alors qu'allait s'amorcer la première phase du déconfinement, il a planifié le déploiement des voies actives sécuritaires, ce nouveau mode de partage des rues qui a permis aux Montréalais de se déplacer à pied ou à vélo dans le respect des consignes sanitaires établies. La population a notamment profité de ces aménagements sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal et la rue Gouin.
- Dès la reprise des activités, la réfection et le réaménagement d'artères majeures ont redémarré ou débuté (rue Saint-Hubert, Quartier des gares et rue Peel).
- Sur la rue Sainte-Catherine, les travaux ont débuté entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield ainsi qu'au Square Phillips. Les travaux de surface entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa ont été finalisés.
- Le SUM a accéléré ses efforts dans l'aménagement du Réseau express vélo sur les axes Berri–Lajeunesse–Saint-Denis, Souligny, Peel et de Bellechasse. Bixi Montréal, pour sa part, a fait l'acquisition de 1 000 vélos à assistance électrique afin de bonifier son offre.
- La sécurisation des déplacements dans le cadre de Vision Zéro demeure au cœur des préoccupations du service. Parmi les actions réalisées : la mise en œuvre d'un nouveau guide pour la protection des piétons et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles. La mise aux normes des feux de circulation est aussi demeurée une priorité.
- Une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue a été mise à l'essai dans le cadre de projets tels que celui de la rue de la Commune.
- Le service a poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures, en plus d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Le SUM a poursuivi le développement de projets de transports structurants, notamment en collaborant avec ses partenaires à la définition des orientations et l'identification des besoins, des études et des différentes options possibles. Ces projets incluent, pour le métro, la préparation de la

ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique.
- Les travaux relatifs aux grands projets urbains ont continué sur le site du campus MIL (avenue Thérèse-Lavoie-Roux, parc Pierre-Dansereau, place Alice-Girard) et dans Griffintown (rue Ottawa).
- La planification concertée avec les universités de Montréal et McGill chemine vers l'approbation de plans directeurs. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la partie nord de L'Île-des-Sœurs a été adopté.
- Les premiers ateliers prospectifs pour le futur plan d'urbanisme et de mobilité ont été tenus.
- Enfin, l'Agence de mobilité durable, nouvelle société paramunicipale, a été mise sur pied.

Nos actions prioritaires en 2021
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, le remplacement du pont Jacques-Bizard et le déploiement du Réseau express vélo.
- Acquérir plus de 700 nouveaux vélos à assistance électrique afin de mieux répondre à la demande.
- Poursuivre les études sur la ligne rose, collaborer au développement de projets structurants de transport collectif et développer le projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, notamment par la réalisation de projets pilotes d'apaisement des virages à gauche, le développement de lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et la publication d'un guide d'aménagement des rues.
- Dans les projets urbains : finaliser les travaux préparatoires et octroyer un contrat d'aménagement pour la place des Montréalaises; au campus MIL, finaliser les travaux de prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et dévoiler une œuvre d'art public sur la place Alice-Girard; dans Griffintown, finaliser la conception du parc du Bassin-à-Bois, intégrant une patinoire réfrigérée, et réaménager des rues.
- Poursuivre les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers exemplaires dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine-Est, notamment.
- Élaborer le plan d'action du Vieux-Montréal et amorcer le projet de mise en valeur du site Fort-Lorette.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du futur plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal.

Qualité de vie

Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Qualité de vie							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
Total – Qualité de vie	**403 443,4**	**398 951,2**	**431 186,0**	**478 724,6**	**610 731,5**	**533 877,3**	**621 671,9**

Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Qualité de vie								
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Total – Qualité de vie	**259 048,0**	**195 680,0**	**141 448,0**	**133 904,0**	**184 769,0**	**914 849,0**	**648 678,0**	**1 563 527,0**

Notre mission

La direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le développement social et la culture.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié les enjeux sociaux vécus par les personnes les plus vulnérables, tout en assenant un dur coup à l'économie de la métropole. Les unités d'affaires relevant de la DGA à la qualité de vie ont consacré tous leurs efforts au soutien des personnes les plus affectées par la crise, à l'accompagnement des entreprises et au déploiement des programmes d'aide directe, ainsi qu'au maintien, malgré le contexte, des services essentiels comme la gestion des matières résiduelles, la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, et l'inspection des aliments.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les personnes les plus vulnérables. Toutes les équipes du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** se sont mobilisées afin de soutenir les personnes les plus affectées par la crise. Parmi les actions les plus marquantes, notons un ensemble de mesures concrètes et innovantes : ouverture de lieux d'hébergement temporaires, de centres de jour à aire ouverte et de cantines mobiles pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire, réalisation d'une campagne d'appels pour joindre les personnes aînées et d'une opération de communication multilingue afin de joindre la population des quartiers multiethniques, ainsi que la rédaction conjointe, avec la Direction régionale de santé publique, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse.

Afin de répondre aux besoins de logement des Montréalais dans un contexte où les inégalités sociales ont pris plus d'ampleur que jamais, le **Service de l'habitation** a poursuivi la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables. Des retombées tangibles se sont

concrétisées en 2020, alors que 75 % de la cible globale a été atteinte. Le Règlement pour une métropole mixte a par ailleurs été ajusté pour tenir compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, et pourra être déployé dès 2021. De plus, le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en appui à la relance en contexte de pandémie. En collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'opération 1er juillet aura également permis de répondre aux besoins de 2 fois plus de ménages qu'en 2019.

Ses activités ayant été jugées essentielles dès le mois de mars, le **Service du développement économique** a dirigé ses priorités vers le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise, tout en planifiant et mettant en place des mesures concrètes afin d'appuyer la reprise. Parmi de nombreuses actions, notons la mise en service de la ligne Affaires afin de répondre en première ligne à toutes les questions des entreprises montréalaises sur les programmes gouvernementaux et ceux de la Ville, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement et d'ajustement réglementaire pour mieux soutenir les entreprises affectées par la pandémie, un programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du réseau PME MTL, un appui en plusieurs volets à l'écosystème commercial, ainsi que des mesures ciblées pour les milieux touristique et culturel. Les 2 premières phases d'un plan de relance économique, arrimées avec une vision de relance verte inclusive à plus long terme pour la métropole, ont également été planifiées et mises en œuvre en 2020 afin d'agir à titre de levier pour les initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

Une offre culturelle adaptée au contexte de pandémie a été proposée par le **Service de la culture** aux Montréalais. Le milieu culturel, particulièrement fragilisé par la crise, a pu compter sur le maintien des programmes de soutien financier. De plus, les activités estivales ont été adaptées au contexte, les Montréalais pouvant notamment profiter d'une programmation culturelle inédite, mise en place dans le cadre des Voies actives sécuritaires (VAS). Des abonnements en ligne ont été offerts à la population pour donner accès à diverses collections numériques. Enfin, un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, permettant une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert accordé par le gouvernement provincial.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** a développé le Plan climat 2030, adapté au contexte de la COVID-19 et conçu pour soutenir les efforts de relance économique verte et inclusive de la métropole. Ce plan contient les mesures concrètes à réaliser pour réduire de 55 % l'émission de GES à Montréal d'ici 2030 ainsi que pour lutter contre les changements climatiques et mieux s'y adapter.

La COVID-19 a eu un impact important sur les activités du **Service de l'environnement**. Dès le mois de mars, le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu. Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté, ce qui représente un pas décisif vers la vision zéro déchet de la Ville.

Une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a par ailleurs permis de mettre les ressources municipales en inspection des aliments au profit de la mise en place des mesures sanitaires permettant d'assurer une réouverture sécuritaire des organisations alimentaires.

Arrimé à une vision de Montréal fondée sur une relance verte et inclusive, **Espace pour la vie** a continué à jouer un rôle majeur concernant l'engagement des citoyens pour la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 aura évidemment frappé ses institutions, qui ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois. Malgré l'arrêt temporaire des chantiers, le Biodôme a rouvert ses portes le 31 août, tandis que le chantier de la Métamorphose de l'Insectarium avance à bon train.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer une cohérence des interventions entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont été bousculées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer à déployer les mesures nécessaires pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans un contexte de pandémie, notamment en adoptant le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social, le Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires et la Politique montréalaise pour l'action communautaire.
- Adopter le Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Mettre en œuvre les mesures contenues dans la deuxième phase du plan de relance économique destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs et en adaptant les actions de développement économique de la Ville à l'évolution de la pandémie et à ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels de l'est de Montréal afin d'y accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2024 en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.
- Afin de prévoir la réalisation de logements sociaux et abordables, mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et poursuivre l'acquisition de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière en habitation par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau programme AccèsLogis Montréal et d'un nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Rouvrir l'Insectarium, après sa Métamorphose.
- Amorcer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, et réaliser les travaux d'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées dans plusieurs bibliothèques de la Ville.
- Mettre en œuvre un plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture, ainsi qu'un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais.

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques, établir une vision en agriculture urbaine et adopter un nouveau règlement sur les pesticides.
- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25 afin de prioriser la réduction à la source, notamment les mesures de réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de la récupération des matières organiques, et terminer la construction du centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tout en assurant le suivi des travaux associés au centre de biométhanisation de Montréal-Est et entamer les travaux préparatoires et la planification du centre de biométhanisation de LaSalle.
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour assurer la santé respiratoire dans l'est de Montréal, tout en suivant l'évolution de la situation du secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie.

Culture

Budget de fonctionnement 2021 : 65,8 M$, une hausse de 0,1 M$
PDI 2021-2030 : 614,3 M$
Effectif total : 175,3 années-personnes

Champs d'action :
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

Notre mission
Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La créativité, l'innovation, la solidarité et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture. Le développement de quartiers culturels favorisant la transition écologique et la participation citoyenne permet à la culture de s'épanouir sur tout le territoire et contribue à la qualité de vie de la population.

Une offre culturelle adaptée au contexte de la COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé.

- Durant la pandémie, les bibliothèques ont fermé leurs portes pendant 3 mois. Rapidement, les abonnements en ligne ont été offerts afin que tous les citoyens aient accès aux collections numériques. Plus de 5 000 nouveaux abonnements ont été enregistrés et les prêts des collections numériques ont explosé. Par la suite, les Montréalais ont pu à nouveau bénéficier de l'accès aux bibliothèques de manière progressive, dans le respect des exigences sanitaires.
- Les activités estivales ont été adaptées au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-ups, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur. De plus, les Montréalais ont pu profiter d'une programmation culturelle mise en place dans le cadre des voies actives sécuritaires : plus d'une soixantaine de baladodiffusions et 17 installations artistiques et numériques ont été proposées dans une dizaine d'arrondissements. En soutien au milieu, une place plus importante a été accordée à l'accueil d'artistes en résidence dans les salles grâce à un appel à projets. Les organismes soutenus en médiation culturelle et en loisir ont été accompagnés de façon à ce que leurs activités puissent être adaptées au contexte.
- Les festivals ont pu bénéficier d'un soutien financier leur permettant de créer une programmation diversifiée et de proposer une série d'événements inédits.
- L'équipe du CMM (Centre des mémoires montréalaises, ancien Centre d'histoire de Montréal) a participé à la relance culturelle en proposant des vélos-citoyens : des animateurs en vélos électriques munis d'un studio mobile ont sillonné 14 arrondissements dans le but de recueillir auprès de Montréalais de toutes origines des témoignages et histoires sur leurs découvertes de quartier et, aussi, d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants afin de faciliter leur francisation.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal a coordonné, après l'arrêt causé par la pandémie, la reprise des tournages, une activité cruciale pour l'économie montréalaise. Un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, ce qui a permis une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial.

En parallèle, les projets suivants se sont réalisés :

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) ont débuté. Le concours d'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill (Ville-Marie) a été tenu. Enfin, l'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées des bibliothèques Henri-Bourassa, Frontenac, Mercier, Côtes-des Neiges et Parc-Extension a été réalisé.
- Le milieu culturel a participé à une vaste consultation permettant d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision a favorisé l'implantation des tournages verts. Un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables est maintenant distribué aux équipes de production afin de réduire au minimum leur empreinte écologique.
- L'esplanade Clark a officiellement été renommée l'esplanade Tranquille, en hommage au libraire et écrivain Henri Tranquille, dont la librairie était située sur le terrain de ce nouvel espace public, au cœur du Quartier des spectacles.
- Cinq nouvelles œuvres d'art public sont venues enrichir le cadre urbain.
- Une première mesure du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes a été mise en œuvre, soit la bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal. Près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier.

Nos actions prioritaires en 2021

- Commencer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)[3]. Lancer le concours d'architecture pour une nouvelle bibliothèque interarrondissements[3] (Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord). Aménager les aires d'accueil et les solutions de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri, Robert-Bourassa, Petite-Patrie, Yves-Ryan, Île-des-Sœurs et Île-Bizard.
- Mettre en place 2 projets visant à fournir un portrait plus précis de la diversité dans les organismes et les lieux culturels municipaux, soit : l'implantation de l'indice de la diversité (IDD), un projet-pilote qui fournira un résultat quantitatif de diversité pour chaque organisme soutenu, et la documentation de la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones.
- Ouvrir au public l'esplanade Tranquille, offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transforme l'été en une grande terrasse urbaine (dernière phase du Quartier des spectacles).
- Mettre en œuvre le plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les initiatives des services centraux dans les quartiers. Les arrondissements seront accompagnés dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels. Divers outils seront déployés à travers ces projets pilotes : trousse d'accompagnement, cartographie, appels à projets, recherches.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possibles.
- Inaugurer les œuvres d'art publiques à Outremont et dans Ville-Marie.
- Élaborer un plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais, accompagné d'une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal afin de soutenir ces lieux qui contribuent à l'animation des quartiers culturels et l'excellence de la vie culturelle montréalaise.

3. Sous réserve de l'approbation des instances.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2021 : 124,2 M$, une hausse de 62,4 M$
Effectif total : 69 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
La mission du Service de développement économique (SDÉ) est de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire dont l'impact économique et social est sans précédent. Dans ce contexte, les activités du SDÉ ont été jugées essentielles dès le mois de mars. Le service a alors rendu prioritaires la mise en œuvre de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise ainsi que la planification et la mise en place de mesures pour appuyer la reprise. En conséquence, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2018-2022 Accélérer Montréal a été suspendue, bien que de nombreuses mesures d'urgence et de relance s'y trouvent également.

De mars à juillet 2020, les mesures d'urgence suivantes ont été prises :
- Établissement d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel permettant de répondre au besoin d'information des commerçants et entrepreneurs montréalais.
- Modification du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises, afin de :
    - Hausser de 1,7 M$ le montant de l'aide financière disponible pour les entreprises d'économie sociale et assouplir les conditions de soutien à leurs projets de consolidation;
    - Hausser de 2 M$ l'enveloppe disponible pour les entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités;
- Ajustement de plusieurs règlements de subventions (PRAM - Sainte-Catherine, PRAM - Artère en chantier, PRAM - Commerce) afin de prolonger leur période d'application et la période de réalisation des travaux prescrite, et d'en retirer certaines exigences préalables au versement des subventions pour maximiser la liquidité financière des commerçants.
- Mise en œuvre, par le Réseau PME MTL, du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec, doté d'une enveloppe de 60 M$ pour l'agglomération de Montréal.
- Ajustement à certaines ententes de contribution afin de permettre aux projets de partenaires impactés par la crise d'être adaptés à la situation et réalisés.
- Injection de 1 M$ pour la réalisation d'initiatives visant à offrir aux entreprises montréalaises des solutions techniques et tangibles pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire.

- Appui ciblé de l'écosystème commercial par :
    - la réalisation d'un guide d'aménagements commerciaux dans le contexte de la COVID-19, de modélisations 3D et d'un webinaire de partage et de transfert de connaissances;
    - la mise en place d'un programme d'aide financière de 500 000 $ pour permettre à une société de développement commercial (SDC), à une association de commerçants ou à une chambre de commerce de soutenir financièrement les entreprises qui en sont membres ou qu'elle représente, dans le cadre d'une campagne de sociofinancement à laquelle ces entreprises sont inscrites;
    - une contribution de 200 000 $ à l'Association des SDC pour renforcer son soutien aux associations de commerçants et aux SDC et création d'une base de données permettant d'assurer un suivi de la situation du commerce de détail sur les artères;
    - le report de 3 mois de l'échéance du deuxième versement de la cotisation SDC pour tous les membres des SDC;
    - en collaboration avec les arrondissements concernés, la mise en œuvre d'une ordonnance permettant la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées des établissements de restauration qui sont installées sur le domaine public;
    - une contribution de 200 000 $ à Tourisme Montréal pour une campagne de promotion estivale dans le but de soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
    - un appui aux salles de spectacle privées et non subventionnées et aux cinémas indépendants par la mise en œuvre d'un règlement de subvention offrant une aide d'urgence de 500 000 $ pour les frais fixes admissibles.

De juillet à décembre 2020, les mesures de relance suivantes ont été prises :

- Mise en œuvre d'un plan de relance de 6 mois *Agir maintenant*, d'une valeur d'un peu plus de 20 M$. Ce plan comprend 20 mesures réparties sur 4 axes :
    - Axe 1 - Mettre le commerce au cœur de la relance;
    - Axe 2 - Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
    - Axe 3 - Réinventer le développement économique du territoire;
    - Axe 4 - Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- Mise en œuvre de la phase 2 du plan Agir maintenant qui vise à mettre au cœur de nos actions l'achat local pour la période des Fêtes. Cette phase vise à soutenir les Montréalais et les commerçants pendant cette période cruciale de l'année, par la mise en place de six mesures ciblées totalisant 6 M$.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre un plan de relance visant à soutenir les entreprises durant la période de reprise économique et à rendre l'économie montréalaise plus résiliente. Ce plan, doté notamment d'une enveloppe de 50 M$, répondra aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs. Le service continuera d'adapter les actions en matière de développement économique de la Ville selon l'évolution de la pandémie et ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels dans l'Est de Montréal afin d'accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2026, en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2021 : 31,1 M$, une hausse de 0,7 M$
PDI 2021-2030 : 48,3 M$
Effectif total : 52,3 années-personnes

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre mission
La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, ville inclusive, engagée et diversifiée.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les réalisations du SDIS s'articulent autour de la mise en œuvre des plans d'action suivants : Rassembler Montréal 2019-2020, premier plan de la Ville en développement social, Montréal inclusive 2018-2021, premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes, et Parce que la rue a différents visages, le plan d'action en itinérance 2018-2020.

Les priorités en diversité et inclusion sociale de l'année 2020 se sont traduites en initiatives concrètes, par exemple :
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).
- Lancement du Chantier en accessibilité universelle (AU) auprès de plus de 150 partenaires.
- Émission de 200 attestations d'identité et de résidence dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.

Le SDIS s'est également démarqué par le déploiement de :
- La Stratégie Montréal inclusive au travail, avec sa campagne « Journée Portes fermées », qui fut le premier positionnement grand public de la Ville sur l'intégration en emploi des personnes immigrantes : 45 384 visiteurs et 758 000 personnes touchées par la campagne.
- L'annonce d'une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+, dont la formation d'employé.es sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre.
- Le lancement d'ÉCHO - le baromètre de l'intégration, un sondage auprès de 1 250 personnes immigrantes et de 1 250 personnes non immigrantes, mené dans les 19 arrondissements.
- Le développement du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes dans 11 arrondissements. Le SDIS a aussi mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires, la création du Laboratoire de sécurité urbaine du Centre international de prévention de la criminalité.

En matière d'intervention territoriale, le SDIS se déploie dans 6 territoires d'inclusion prioritaire et soutient 12 démarches de revitalisation urbaine et intégrée dans 10 arrondissements, de même que les 31 tables de quartier avec l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP).

Dans un esprit d'inclusion, plus de 20 M$ ont été répartis auprès de 400 organismes qui réalisent des projets de lutte contre l'itinérance, d'intervention auprès des enfants et des familles, d'intégration socioéconomique des immigrants, de soutien aux migrants à statut précaire, d'employabilité, de sécurité

alimentaire, de rapprochement interculturel, et plus encore. Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, 4,8 M$ ont été investis pour des infrastructures municipales plus accessibles et sécuritaires, qui enrichissent le quotidien des citoyens de tous âges.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les citoyens les plus vulnérables. Durant la crise, toutes les équipes du SDIS se sont mobilisées pour les soutenir. Parmi les actions marquantes :

- Mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire afin de mieux coordonner les actions des partenaires régionaux.
- Pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, ouverture de 3 cantines mobiles et de 5 centres de jour à aire ouverte qui, ensemble, ont servi de 1 500 à 2 000 repas par jour, de 15 lieux d'hébergement temporaires et de 4 haltes-répit.
- Tenue d'une campagne d'appels qui a permis de joindre 208 110 personnes aînées.
- Lancement d'une démarche de communication multilingue – messages traduits en 15 langues et diffusés sur différents réseaux et par des camions porte-voix dans les quartiers multiethniques.
- Rédaction, conjointement avec la DRSP, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse visant à assurer la cohérence des interventions auprès des jeunes sur l'espace public.
- Attribution d'un don de 1 192 500 $ provenant de la Fondation AMC, dans le cadre de son Fonds COVID-19, afin de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables.

Nos actions prioritaires en 2021

Adopter

- Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social.
- Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires.
- Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Politique montréalaise pour l'action communautaire.

Réaliser

- Doter le SDIS d'un pôle d'intelligence sociale destiné à éclairer la prise de décision municipale en fournissant des données fiables sur la population montréalaise.
- Plusieurs stratégies municipales : lutte contre la pauvreté et l'itinérance, lutte contre les discriminations, valorisation de la diversité ethnoculturelle et réduction des méfaits.
- Activation de la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et poursuite de la mise en valeur du site par le Musée et d'autres partenaires.

Poursuivre

- Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations.
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.
- Accompagnement et soutien pour les acteurs locaux, notamment dans les 6 territoires d'inclusion prioritaire et dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.
- Déploiement de l'axe « Outiller » de la Stratégie Montréal inclusive au travail.
- Élargissement de la Politique d'accès sans peur et consolidation des projets pour les migrants à statut précaire.
- Poursuite de la démarche de révision du programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Environnement

Budget de fonctionnement 2021 : 169,3 M$, une hausse de 17,8 M$
PDI 2021-2030 : 504,8 M$
Effectif total : 267,7 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre mission
Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Sans surprise, la COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitée, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle traditionnel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal.

- Le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu depuis le début de la pandémie. Communications régulières et soutien aux entreprises de collecte, de tri et de valorisation des matières ont été requis pour assurer le maintien de la gestion des matières résiduelles. L'intégration de mesures sanitaires et de procédures de contrôle dans les activités des écocentres a permis à Montréal d'être la seule municipalité du Québec à continuer d'offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens.
- Tout au long du processus de vente de l'actif de l'entreprise Rebuts solides canadiens (RSC), qui s'est placée sous la Loi des arrangements avec ses créanciers et compagnies au début de l'année 2020, des options aux contrats liant la Ville à l'entreprise ont été mises en place, assurant le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables, incluant le nouveau centre de tri situé dans l'arrondissement de Lachine. Une transition est en cours avec le nouvel exploitant.
- Plusieurs gestes concrets et importants visant la récupération des matières organiques ont été faits :
    - La construction du centre de compostage de Saint-Laurent a commencé et la conception du centre de biométhanisation de Montréal-Est a bien avancé;
    - Les besoins en infrastructures et la planification de nouvelles infrastructures pour le traitement des matières organiques ont été analysés;
    - Les contrats de traitement des matières organiques ont été renouvelés jusqu'à la mise en service des infrastructures prévues et à l'intégration de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans les appels d'offres de collecte octroyés.
- Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté à la suite d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Des actions sont déjà en cours telles que la tenue d'une consultation publique sur le gaspillage alimentaire

et la préparation d'un encadrement réglementaire visant la réduction à la source des matières résiduelles, comme les contenants à usage unique, tout en tenant compte des impacts de la pandémie sur les secteurs concernés.

- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été terminés ou lancés :
    - La construction et la mise en service d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur écran qui bloque l'écoulement de contaminants, seront terminées d'ici la fin de 2020;
    - La conception de l'usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a été achevée et la construction est en cours.
- La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et de traitement a été concrétisée par l'octroi d'un premier bloc de contrats totalisant plus de 170 M$, pour une baisse de 10 % des coûts d'élimination.
- Malgré le ralentissement provoqué par la COVID-19, le Service de l'environnement a été actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau. À la mi-septembre :
    - 215 permis et autorisations ont été délivrés pour différents travaux et activités;
    - 31 poursuites ou constats d'infraction ont été déposés en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
    - Près de 1 024 plaintes ont été traitées;
    - Un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois de pause et de réduction des activités attribuables à la pandémie a été produit, en plus du bilan annuel;
    - Le service de l'ensemble de ses écocentres a été maintenu, en adaptant le service aux mesures sanitaires nécessaires.
- Une entente bonifiée d'une durée de 3 ans a été renouvelée, pour l'inspection des aliments, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. La pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration, la Division de l'inspection des aliments a ajouté certaines contributions à son rôle : appui au centre d'appel créé par le Service de développement économique en soutien aux commerces; pour la CNESST, collecte d'informations sur la conformité des établissements au respect des directives sanitaires.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorise la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprend notamment :
    - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
    - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries, et ce, en prenant en compte le contexte de la pandémie;
    - La mise en place d'un plan d'action pour répondre aux recommandations de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire;
    - La réalisation des projets pilotes d'optimisation des collectes et d'adaptation au cadre bâti.
- Terminer la construction et lancer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et assurer le suivi des travaux au centre de biométhanisation de Montréal-Est, pour un démarrage en 2022 et entamer les travaux préparatoires et la planification nécessaire à la construction du centre de biométhanisation de LaSalle.

- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouter des stations de mesure de la qualité de l'air.
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, incluant un règlement pour encadrer la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.
- Mettre en service l'usine de traitement du lixiviat au CESM.
- Suivre l'évolution de la situation pour le secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie, tout en réalisant les inspections assurant la salubrité des aliments. Faire valoir l'expertise et utiliser les connaissances des membres de la division afin de contribuer au soutien de ce secteur éprouvé et aux travaux sur le gaspillage alimentaire.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2021 : 75,4 M$, une hausse de 4,3 M$
PDI 2021-2030 : 233,3 M$
Effectif total : 406 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Notre impact et nos réalisations en 2020
Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour l'engagement des citoyens dans la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 a évidemment frappé ses institutions : le Jardin botanique et le Planétarium ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois, certaines activités de programmation ont dû être annulées, tandis que les chantiers de la Migration, au Biodôme, et de la Métamorphose, à l'Insectarium, ont dû être interrompus jusqu'à la mi-mai.

L'organisation a toutefois su se réinventer en revoyant son offre de service et en faisant preuve d'innovation :

- Mise sur pied et déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs durant l'été 2020 et ont parlé de biodiversité à 5 430 personnes de différents quartiers de Montréal et de plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Tenue d'un événement virtuel international, « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.
- Développement des Pépinières virtuelles, favorisant l'innovation ouverte avec une multitude d'acteurs du Québec, du Canada et de l'international souhaitant proposer des solutions aux enjeux reliés à la biodiversité et aux changements climatiques.
- Création du Défi biodiversité, en collaboration avec la Fondation Espace pour la vie. Ce projet invite les citoyens à porter attention à la nature qui les entoure et à documenter sa biodiversité à des fins de bien-être, de recherche et de collecte de fonds pour la santé mentale.

Après la mise en place des mesures sanitaires nécessaires, le Jardin botanique a pu rouvrir ses jardins extérieurs et certains pavillons à la mi-juin : une invitation à venir se reconnecter avec la nature et à participer à des animations scientifiques dans les jardins culturels et les jardins d'exposition. Quelque 150 000 personnes y avaient répondu en date du 28 août.

Autre manière de participer à l'effort collectif, les horticulteurs et jardiniers du Jardin botanique ont travaillé d'arrache-pied afin d'accroître exceptionnellement la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés. Les faisant évoluer de jardins de démonstration à jardins de

production, les équipes ont réussi à distribuer plus de 350 bacs de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises, en date du 2 septembre.

Le Planétarium a quant à lui rouvert à la mi-juillet, fort d'une programmation adaptée à la situation et offrant une (re)découverte des classiques comme *Un jour sur Mars* et *Aurorae* ainsi qu'un accès à l'exposition *Origines.*

Coup de maître architectural pour la restauration d'un bâtiment patrimonial, qui laisse toute la place à la nature et qui offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes : la réouverture attendue du Biodôme, après plus de 2 ans de travaux, a eu lieu le 31 août. L'institution a attiré plus de 25 000 personnes en deux semaines.

Autres réalisations importantes :

- Poursuite des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes.
- Fin des travaux de la deuxième station du Parcours des phytotechnologies, qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes.
- Travaux de renouvellement des projecteurs et ajustements dans les théâtres du Planétarium.
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet, notamment dans l'offre de la nouvelle boutique du Biodôme) et de restauration (menu 100 % végétarien et menus découverte au Jardin botanique, en collaboration avec comptoir Vego du Biodôme). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

Pour 2021, Espace pour la vie a revu ses prévisions d'achalandage en tenant compte de l'incertitude des impacts de la pandémie sur le tourisme, pour des cibles s'élevant à 1,89 million de visiteurs et des recettes totales de 21,4 M$.

- Rouvrir l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit.
- Au Jardin botanique, travailler à la réalisation du plan directeur visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation prévue en 1931 pour une visite en automobile. À l'aube de son 100^{e} anniversaire, le Jardin botanique doit se renouveler pour répondre aux préoccupations des citoyens ainsi qu'à leurs besoins actuels et à venir. Les travaux au bâtiment administratif, de style Art déco, débuteront dès 2021.
- Donner une nouvelle ampleur aux projets hors les murs mis en place en 2020, dans le cadre du Laboratoire des possibles d'Espace pour la vie, notamment grâce à des projets comme « Adoptez une école », en collaboration avec le Réseau réussite Montréal, un partenariat sur le thème du jardinage avec les centres jeunesse, la diffusion à grande échelle d'une trousse éducative ou des interventions dans les réseaux des bibliothèques et des maisons de la culture.

Habitation

Budget de fonctionnement 2021 : 155,9 M$, une hausse de 2,6 M$
PDI 2021-2030 : 162,8 M$
Effectif total : 108 années-personnes

Champs d'action :
- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Depuis 2018, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Répondre aux besoins de logement des Montréalais est au cœur des interventions du Service de l'habitation et de la Ville de Montréal. Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables.

Dans sa troisième année de mise en œuvre, la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 montre des retombées tangibles, alors que 75 % des objectifs sont maintenant atteints. Plus particulièrement :

- Des actions vigoureuses se sont poursuivies pour faire des acquisitions destinées au développement de logements sociaux et communautaires : 11 terrains ont été achetés (15,2 M$), ainsi qu'un bâtiment dans Parc-Extension (6,5 M$); de plus, 277 terrains ont été assujettis au droit de préemption dans des secteurs stratégiques. Ces actions faciliteront un rattrapage en vue d'atteindre la cible de 6 000 logements, advenant un réinvestissement du gouvernement du Québec dans les programmes.
- Les projets de logements sociaux déposés au Service de l'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec atteignent maintenant 4 700 logements, dont plus de 1 600 sont livrés ou en chantier et près de 1 800 sont à l'étape des plans et devis. Le bouclage final de nombreux projets demeure toutefois en attente d'investissements de la Société d'habitation du Québec.
- L'aide aux formules innovantes de logements abordables – destinée notamment aux clientèles qui ne sont pas admissibles aux programmes existants – s'est poursuivie avec l'approbation d'un projet et l'étude de plusieurs autres dossiers, qui seront soumis aux instances au cours des prochains mois; la cible de 1 000 unités abordables devrait être atteinte en 2021.
- Le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en soutien à la relance, en contexte de pandémie; par ailleurs, le service poursuit l'administration du programme d'appui à l'acquisition résidentielle, apprécié des acheteurs, particulièrement les familles.

En parallèle, le Règlement pour une métropole mixte, de même que le nouveau programme de rénovation RénoPlex, visant à soutenir la relance et l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, seront adoptés d'ici la fin de l'année. Un programme d'adaptation de domicile, modulé selon le contexte montréalais, a également été mis en œuvre. Enfin, la refonte du programme AccèsLogis Montréal se poursuit, notamment par des ateliers de concertation avec les partenaires des milieux communautaire et

des affaires. La démarche vise une efficience accrue dans la livraison des projets et la mise en place de conditions d'exploitation optimales pour en garantir la pérennité.

Le cumul de 2 crises : la pandémie de COVID-19 et une pénurie de logements sans précédent depuis 2003, requiert des interventions d'envergure. Coordonnée par le Service de l'habitation, l'Opération 1er juillet 2020 a fait appel à de nombreux partenaires municipaux et externes. Soutenu par un fonds d'urgence, le Service de référence de l'Office municipal d'habitation (OMHM) a joué un rôle clé en recevant les appels de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Enfin, malgré la crise sanitaire, l'inspection des logements présentant des risques pour la santé des occupants a été maintenue. L'effectif de la Division de la salubrité a aussi pu prêter main-forte au réseau de la santé pour assurer l'affichage des consignes sanitaires dans les immeubles multilocatifs.

Les actions prioritaires en 2021

Le budget 2021 se caractérise par des investissements accrus en habitation et garde le cap sur les cibles de 2018-2021.

- Terminer la réalisation de la Stratégie 12 000 logements avec un budget global de subventions majoré à 140 M$ en 2020 et maintenu en 2021.
- Soutenir la SHDM dans la rénovation de son parc de 4 700 logements abordables au cours de 8 prochaines années. L'appui financier de la Ville sera combiné à l'aide fédérale issue de la Stratégie nationale sur le logement et sera déterminé en fonction de ses disponibilités financières (entre 4,6 M$ et 12,6 M$).
- Pour la troisième année, investir 8 M$ dans le cadre des nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des projets non admissibles aux programmes existants.
- Faire face à la crise du logement appréhendée en 2021 en augmentant de 1,1 M$ le budget annuel alloué à l'OMHM pour son soutien à la lutte contre l'insalubrité et son Service de référence et d'aide aux ménages sans logis.

Le budget 2021 devrait permettre de consolider la structure du service et de soutenir le développement de nouvelles compétences et de nouveaux partenariats. En 2021, les équipes seront mobilisées pour :

- Mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et faire le suivi des ententes conclues dans le cadre de l'actuelle Stratégie d'inclusion.
- Poursuivre les acquisitions de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation. D'ailleurs, l'enveloppe budgétaire PDI 2021-2030 dédiée à l'acquisition de terrain a été portée à 107 M$ plutôt que les 50 M$ initialement prévue en 2018 au moment de sa création.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme AccèsLogis Montréal et du nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Reprendre les inspections de salubrité à un rythme soutenu, en appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires des quartiers concernés.

Service aux citoyens

Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
Total – Service aux citoyens	**198 621,4**	**204 697,5**	**207 696,4**	**213 736,4**	**224 760,7**	**211 977,0**	**222 041,0**

Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Total – Service aux citoyens	**155 332,0**	**167 065,0**	**161 533,0**	**158 442,0**	**150 088,0**	**792 460,0**	**631 099,0**	**1 423 559,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA aux services aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2020, et ce, depuis les tout débuts de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de la crise, le **Service de la concertation des arrondissements** a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, tout en contribuant à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement. Suivant la révision de la Politique de déneigement effectuée en 2019, des services de déneigement équitables ont été offerts à la population durant l'hiver, permettant aux arrondissements de réaliser jusqu'à 2 chargements locaux afin de s'adapter à leurs propres conditions.

Quant aux efforts du **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC), ils ont été redirigés vers la gestion de la crise causée par la COVID-19 ainsi que vers les autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement. En tant que responsable de la mission « communication », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient à ce jour son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive.

Par ailleurs, le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux personnes aînées par un prêt de ressources au 211.

Le **Service des technologies de l'information** a augmenté son soutien opérationnel de manière importante depuis les débuts de la pandémie afin d'accompagner les différentes unités de la Ville dans l'implantation du télétravail, un virage qui a dû être fait dans de très courts délais. Il est à noter qu'en moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu se tenir de façon virtuelle, que plus de 1 600 nouveaux postes ont été configurés afin de permettre aux employés de la Ville de faire du télétravail et que le nombre de vidéoconférences avec l'outil de la Ville est passé de 150 à plus de 6 000 rencontres quotidiennes à partir du début de la pandémie.

La DGA assure par ailleurs le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca**, par l'ouverture et la gouvernance de données ainsi que par l'amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques.
- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité et étendre la période de ses activités aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours ainsi que différentes activités affectant la mobilité des citoyens.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, de concert avec les arrondissements.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2021 : 93,2 M$, une hausse de 1 M$
PDI 2021-2030 : 64,5 M$
Effectif total : 98 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) consulte et conseille les arrondissements et les services municipaux en vue d'offrir son soutien aux opérations de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le service soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le SCA a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, et a contribué à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement.

Suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses s'étant concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'un hiver moyen, cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire. Au total, 4 chargements à l'initiative de la Ville et 2 chargements d'arrondissement ont eu lieu. À noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été réalisés.

L'Escouade mobilité, présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, a réalisé depuis sa création plus de 25 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. Ces actions permettent d'améliorer la mobilité, d'agir sur la qualité de vie, l'environnement et la vitalité économique. Dans le contexte de la pandémie, l'Escouade a été en première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires. Ses interventions ont permis de faire respecter les nouveaux aménagements temporaires afin de permettre aux citoyens de respecter la distanciation physique dans leurs déplacements.

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. En raison de la pandémie, les opérations ont débuté le 1er juin.
- Le réseau de 800 cendriers publics installés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots.

- Le déploiement des modules d'affichage libre s'est poursuivi. Permettant aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuel propre.
- Le programme de réalisation des murales, volet 2, a pu soutenir plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements.

La responsabilisation des propriétaires d'animaux, l'éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services offerts en gestion animalière.

- Réalisation de plus de 5 000 interventions auprès des gardiens de chiens à des fins d'application réglementaire et de sensibilisation.
- Harmonisation de la réglementation municipale avec le nouveau règlement provincial concernant les chiens, entré en vigueur en mars 2020.
- Prise en charge de plus de 330 requêtes pour des incidents de morsures et des plaintes pour chiens au comportement agressif. Près de 100 chiens ont dû être soumis à une évaluation de dangerosité et à des conditions de garde visant à assurer la sécurité publique.
- Poursuite des études et démarches afin d'établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier.
- Adaptation du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques au contexte de pandémie.
- Mise en place d'un portail web visant à rendre disponibles l'information et les ressources pertinentes pour chacun des systèmes pilotés par le SCA (ex. : documentation, outils de support, calendrier de formation, liste de contacts, foire aux questions, etc.).
- Développement du formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements et d'outils de gestion de suivi des demandes.
- Virtualisation de l'offre de formation et développement de capsules en ligne afin de maintenir les formations nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques pilotés par le SCA.
- Participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions lors des renouvellements de contrats de déneigement. En 2021, les camions de 6 arrondissements en seront munis.
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d'élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M$ en 2021).
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements).
- Poursuivre les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement.
- Étendre le travail de l'Escouade mobilité aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours et d'autres activités affectant la mobilité des citoyens.
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers ou des zones de livraison.
- Renforcer les leviers d'intervention opérationnelle en évaluant la possibilité d'intégrer de nouveaux services de remorquage aux interventions de l'Escouade.
- Déployer un programme d'entretien des murales sur l'ensemble du territoire.
- Bonifier le programme des brigades de propreté.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d'affichage et réaliser l'étude d'usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l'affichage sauvage.

- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, notamment avec le programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) de chats communautaires.
- Mettre en place des comités de coordination et d'arrimage avec les arrondissements.
- Soutenir les investissements du PDI pour les projets du budget participatif (5 M$ en 2021).

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2021 : 28,8 M$, une baisse de 0,2 M$
Effectif total : 250,3 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dès le mois de mars 2020, les efforts du SECC ont été redirigés vers la gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement.

En tant que responsable de la mission « communications », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient au courant de l'année 2020 son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive. Des initiatives de communication ont également été déployées pour les aménagements temporaires visant à faciliter les déplacements dans le contexte de la pandémie.

Le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni, par ailleurs, une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux aînés par un prêt de ressources au 211. La gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville a également permis de comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Durant cette période inédite, les communications internes ont pris une importance de taille. Les équipes ont fait preuve de créativité et de réactivité pour informer quotidiennement le personnel des derniers développements et des initiatives des unités et des arrondissements.

Visant à remercier les travailleurs engagés dans le maintien des services essentiels de la Ville, la campagne « Dites merci au suivant » a généré plus de 143 000 visionnements sur les réseaux sociaux ainsi que de nombreux partages et commentaires positifs de Montréalais.

Avec plus de 5,5 millions de visites et 15 millions de pages vues depuis le début de l'année, le site **montreal.ca** s'est retrouvé au cœur des communications citoyennes. Il a fourni une information en temps réel au pire de la crise, notamment avec des cartes interactives sur les voies actives sécuritaires et les lieux pour se rafraîchir pendant les chaleurs extrêmes. Parallèlement, près d'une dizaine de nouveaux services numériques ont vu le jour pour simplifier la vie des citoyens et leur éviter de se rendre à un bureau Accès Montréal.

Le SECC a déployé des mécanismes innovants afin de maintenir le dialogue avec la population sous une forme renouvelée. Grâce à la tenue de séances de consultation et d'information virtuelles, la Ville a pris le pouls de la population sur divers projets d'aménagement ou de réaménagement, notamment ceux de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin.

De nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées en 2020 sur, par exemple, l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires d'usage dans les parcs, la prévention sur les mégots de cigarette, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants. Près d'un million d'avis de travaux ont été distribués aux résidents au sujet des quelque 200 à 300 chantiers qui ont repris leur activité, en appui à la relance économique.

L'organisation d'une centaine d'événements de presse en présentiel et en virtuel, le traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et à d'autres sujets, ainsi que la rédaction de plusieurs centaines d'allocutions, de messages, de communiqués et de documents de presse ont permis de propulser les messages et les orientations de l'Administration dans la sphère publique.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre.
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (pratiques de participation publique, budget participatif et gestion des insatisfactions, notamment).
- Poursuivre les actions afin que les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2021 : 100,1 M$, une hausse de 9,2 M$
PDI 2021-2030 : 876,4 M$
Effectif total : 707,8 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation de l'organisation et d'améliorer les services aux citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyens. Elles sont directement liées à de nombreux services offerts quotidiennement par la Ville.

Le STI a élaboré un plan visant à assurer la mise en place d'une gestion performante des ressources humaines afin de stimuler la mobilisation des équipes. Cela permettra notamment d'améliorer l'environnement de travail des employés et d'assurer une meilleure performance du service.

Le soutien opérationnel TI a été amélioré de façon importante afin d'accompagner et de faciliter l'adaptation des employés de la Ville lors de l'implantation du télétravail, qui a dû se faire dans de courts délais. Le déploiement du télétravail en quelques chiffres :
- Près de 72 000 appels ont été reçus au Centre de service entre mars et septembre 2020, soit une augmentation de 50 % par rapport à la même période en 2019.
- Plus de 2 300 demandes de soutiens ont été résolues en deux semaines par une équipe de plus de 100 volontaires du service afin d'assister leurs collègues de la Ville dans la mise en place des différents outils informatiques.
- Plus de 1 600 nouveaux ordinateurs ont été configurés dès le début de la pandémie.
- Le nombre de vidéoconférences est passé de 150 par jour à plus de 6 000.
- En moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu organiser leurs rencontres de manière virtuelle.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique des services de la Ville sur une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité pour la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :
- Déploiement officiel de **Montreal.ca**, plus accessible et plus simple d'utilisation pour les citoyens.
- Bonification de l'offre de services numériques avec l'ajout de services en ligne destinés aux citoyens (nouveaux permis en ligne, requêtes 311, subventions en habitation et dossier citoyen intégré).
- Poursuite du programme de sensibilisation à la cybersécurité, maintien des plans de relève des systèmes et mise à jour des infrastructures technologiques (automatisation, surveillance et contrôle).
- Démarrage des projets infonuagiques soutenant les finances, les ressources humaines, la taxation et l'évaluation foncière, en remplacement de systèmes patrimoniaux.

- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement durable du STI.
- Pour la sécurité publique et la connectivité, mise en place de la vidéo comparution avec les centres de détention externes, mise en place d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence et suivi en temps réel des interventions du Service des incendies.
- Déploiement d'applications mobiles d'inspection en salubrité et de surveillance de chantier.
- Démarrage des chantiers d'optimisation de la téléphonie et du bureau de projet.
- Déploiement du portail de données ouvertes en version bêta.

Nos actions prioritaires en 2021

Mobilisation des équipes

- Maintenir les efforts de recrutement pour le déploiement et l'exploitation des nouvelles technologies et des systèmes patrimoniaux.
- Augmenter la mobilité des employés.

Service à la clientèle

- Diminuer les délais d'attente au centre de services par la mise en place d'outils d'automatisation et d'un centre de distribution informatique.

Alignement stratégique et services aux citoyens

- Augmenter l'automatisation de la sécurité informatique et poursuivre la mise en place de nouvelles solutions, notamment par le « décommissionnement » de systèmes patrimoniaux (numérisation de factures, cour numérique, systèmes RH, ordinateurs des autopatrouilles, etc.).
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville : évolution et création de nouveaux services en ligne, ouverture et gouvernance de données et amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Mettre en place la nouvelle solution RAO (répartition assistée par ordinateur), qui mise sur une répartition des policiers en fonction de la proximité du lieu d'intervention, et assurer une visualisation en temps réel et une interaction directe au moyen de la cartographie.
- Déployer progressivement la solution de géolocalisation des policiers de la gendarmerie au SPVM.
- Développer progressivement le système de la gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air et de l'eau.
- Déployer une solution pour la planification des travaux et pour les permis d'occupation du domaine public (AGIR).

Arrondissements

Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
Total – Arrondissements	**822 349,0**	**875 180,1**	**886 105,6**	**917 221,2**	**938 961,2**	**925 042,6**	**944 382,4**

Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 141 352 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 58,6 M$
PDI 2021-2030 : 71,1 M$
Effectif : 424,6 années-personnes

Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km² et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la Ville de Montréal et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée de 40 % d'immigrants. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser un environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation des ressources et l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Cet effort contribuera à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins des résidents. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison.
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations 2020

Plusieurs projets du Plan stratégique 2019-2021 ont été réalisés en 2020, et ce, malgré la crise sanitaire générée par la COVID-19. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'administration de l'arrondissement, soit : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social, la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; la démocratie et la participation publique. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 – Aménagement de 1 500 mètres de corridors sanitaires, octroi d'un soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, contribution au Fonds d'urgence de Centraide et bonification du soutien financier aux organismes partenaires.
- Amélioration du réseau cyclable avec de nouveaux axes cyclables structurants : Prieur-Sauriol et REV Berri-Lajeunesse.

- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles François-de-Laval, Augustin Roscelli et Louisbourg.
- Mise en place d'un marché public saisonnier sur la rue Basile-Routhier.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Protection et amélioration de la canopée – plantation de plus de 900 arbres.
- Bonification du soutien financier aux sociétés de développement commercial.
- Mise en place d'une table de concertation en développement économique.
- Mise en œuvre d'un des projets sélectionnés pour le premier budget participatif.
- Aménagement de l'aire de jeu et d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic.
- Tenue de consultations publiques en mode webinaire et plans et devis pour les parcs Saint-Simon et des Hirondelles (secteur Sauvé et Fleury).
- Réaménagement et bonification des heures d'ouverture des bibliothèques.

Nos actions prioritaires en 2021

- Gérer les impacts de la COVID-19 et en faire le suivi, en collaboration avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics.
- Aménager des espaces communautaires au centre culturel et communautaire Cartierville.
- Réaliser des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles – secteur Sauvé.
- Poursuivre les travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – nouveau roulodrome (*skatepark*) – et améliorer les installations de baseball du stade Gary-Carter.
- Aménager les aires de pique-nique et de détente du parc Saint-Simon.
- Poursuivre le développement et la bonification du réseau cyclable.
- Adopter un plan de développement social.
- Tenir le deuxième budget participatif.
- Préparer un programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Protéger et augmenter la canopée.
- Améliorer la planification des travaux routiers et des chemins de détour.
- Développer le projet *Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo*.
- Planifier la future bibliothèque interarrondissements Cartierville et Montréal-Nord.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 994 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2021 : 28,4 M$
PDI 2021-2030 : 56,6 M$
Effectif : 217,7 années-personnes

Profil

Stratégiquement situé au croisement de 2 axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique, son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement dont la population est la plus âgée de Montréal, 40 % de ses habitants sont âgés de 35 à 64 ans. Plus d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés, qui répondent à leurs besoins dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attrayant, dans un cadre de gestion responsable, saine et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2020

- Poursuite des travaux de mises aux normes de l'aréna Chénier.
- Poursuite de la phase 2 de la revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Aménagement de stations d'exercice dans divers parcs.
- Protection des éléments de l'actif.
- Migration vers le nouveau site Internet de la Ville de Montréal (montreal.ca).
- Poursuite des efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Rénovation de la bibliothèque du Haut-Anjou.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (3 rues complètes).
- Poursuite des actions du plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 :
    - Remplacement de l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad;
    - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
    - Aménagement d'un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.

Mesures prises dans le contexte de la COVID-19 :

- Implantation du télétravail et des mesures sanitaires.
- Transmission d'informations à la population pendant la pandémie.

- Production d'outils de communication pour informer la population sur la reprise des services et la réouverture des installations.
- Annulation de toutes les activités culturelles et sportives ainsi que de tous les événements (cinéma en plein air, fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.).
- Annulation du camp de jour Les Ateliers-Soleil.
- Mise sur pied d'activités d'animation pour les jeunes dans les parcs, au cours de l'été.
- Fermeture complète des installations pendant le confinement.
- Report ou mise en veilleuse de plusieurs projets (guide du citoyen, maison de la culture, etc.).
- Orientation des citoyens vers les services en ligne.

Nos actions prioritaires en 2021

- Utiliser les surplus budgétaires de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Aménager l'aire de jeux du parc André-Laurendeau.
- Aménager le stationnement de l'aréna Chaumont.
- Offrir des services de qualité aux citoyens.
- Gérer les ressources de manière efficiente.
- Maintenir le lien de proximité avec la population.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire du parc de Spalding.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 175 560 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 70,4 M$
PDI 2021-2030 : 68,3 M$
Effectif : 502,5 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois-quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Compte tenu de sa densité et du nombre élevé de personnes vulnérables au sein de la population, l'arrondissement a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année. Les nombreux commerçants ont également été touchés par le ralentissement des activités. L'Arrondissement a donc mis sur pied des mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces et pour assurer le maintien des services essentiels durant cette période, notamment :

- La mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes venant en aide à la population.
- La contribution bénévole d'employés municipaux, en renfort aux organismes.
- L'assemblage de 15 000 visières de protection, destinées au personnel médical de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et achat de couvre-visages pour les citoyens.
- La création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique.
- La création de plus de 6 000 outils de communication, dont une infolettre et des affiches en sept langues.
- La préparation d'un plan visant la mise en place des camps de jour.

- Le traitement en ligne de plus de 780 demandes de permis de rénovation.
- Le déploiement de l'Opération 1er juillet pour aider et accompagner les personnes sans logement et sans ressources en cette période de pandémie.

Malgré l'annulation, en raison de la pandémie, de plusieurs activités artistiques, culturelles et sportives, l'Arrondissement a lancé de nombreuses initiatives pour offrir d'autres choix à la population, notamment :
- La présentation d'activités virtuelles (ex. : heures du conte et tutoriels des Fab Labs).
- Le don de livres élagués aux familles et à la Fondation de la visite.

D'autres projets se sont déroulés comme prévu, entre autres :
- La poursuite du projet Vélorution CDN-NDG.
- L'éradication de l'herbe à poux.
- L'implantation d'une rue piétonne sur la rue Jean-Brillant.
- L'insonorisation du centre Monkland.
- La réfection de chaussées et de trottoirs sur 36 tronçons de rues.
- L'aménagement de saillies près de 5 intersections.
- Le remplacement de plus de 1 000 entrées de service en plomb.

Enfin, dans le but d'offrir des quartiers accueillants, l'Arrondissement a notamment :
- Réaménagé le jeu d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Construit une toiture pour le terrain de bocce, au parc Georges-Saint-Pierre.
- Bonifié l'éclairage du terrain de baseball, au parc Nelson-Mandela, et aménagé des sentiers.
- Réhabilité le terrain de basketball du parc Mackenzie-King.
- Aménagé les parcs Linéaire, du Triangle et de la Savane, dans le secteur du Triangle.
- Déployé des corridors piétons et des rues à vocation familiale et active.

Nos actions prioritaires en 2021

Bien que l'arrêt des chantiers de construction ait généré un ralentissement des projets d'investissements en 2020, l'Arrondissement entend profiter de la reprise et va poursuivre ses efforts pour planifier le développement du site de l'ancien hippodrome ainsi que pour revitaliser la falaise Saint-Jacques et le théâtre Empress.

Plusieurs autres projets sont planifiés, notamment :
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2020-2024.
- Adopter une politique d'achat responsable et local.
- Soutenir les organismes et développer les artères commerciales.
- Planter des végétaux dans les saillies, les parcs et les rues locales.
- Poursuivre le plan d'élagage.
- Mettre aux normes et réaménager plusieurs édifices municipaux tels que le Manoir Notre-Dame-de-Grâce et la bibliothèque interculturelle.
- Rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee, Loyola et Mackenzie-King.
- Aménager de nouveaux parcs à chiens.
- Remplacer les équipements sportifs du parc Martin-Luther-King.
- Amorcer le projet de réaménagement du parc Jean-Brillant.
- Effectuer les démarches visant l'agrandissement d'un gymnase et de salles communautaires, à l'école Les-Enfants-du-Monde.
- Planifier le nouveau parc en lien avec le projet immobilier Westbury Montréal.

Arrondissement de Lachine

Population : 46 909 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 30,2 M$
PDI 2021-2030 : 36,8 M$
Effectif : 232 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Lachine connaît actuellement un élan de vitalité sans pareil. Son territoire attire de nouveaux résidents, qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Situé au carrefour des autoroutes et desservi par 2 gares, Lachine bénéficie d'une localisation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir jusqu'à 4 800 nouvelles familles.

Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable (des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville), la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine et en favorisant la diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important sur les résultats de l'Arrondissement. Un fonds d'urgence a d'ailleurs été créé afin de soutenir les initiatives d'organismes communautaires et économiques sur le territoire. Ce fonds a permis de mettre en place des mesures visant la population isolée et vulnérable. Un corridor sanitaire temporaire, le long du boulevard Saint-Joseph, a sécurisé les très nombreux déplacements des piétons et des cyclistes durant l'été.

Malgré la mise en veilleuse de plusieurs activités, l'Arrondissement a poursuivi de nombreux dossiers comme la planification du développement du secteur Lachine-Est : plusieurs rencontres thématiques ont eu lieu avec les professionnels et le milieu afin de planifier un écoquartier et de proposer son plan directeur. Un projet de transformation du port de plaisance en parc riverain, qui permettra aux Montréalais de profiter de multiples activités nautiques, a également été annoncé et il se poursuivra au cours des prochaines années. La vente du centre communautaire Albert-Gariépy à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'est conclue en 2020 afin de convertir l'immeuble en école primaire, une nécessité pour une population en croissance.

L'Arrondissement a continué ses efforts pour sécuriser les usagers vulnérables du réseau routier en implantant de nouveaux dos d'âne à proximité de plusieurs parcs et écoles.

Concernant les investissements dans les bâtiments municipaux, les toitures de la Vieille brasserie et du chalet du parc Kirkland ont été refaites. Des travaux ont, par ailleurs, débuté sur des infrastructures sportives majeures de l'arrondissement, soit la rénovation complète des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle ainsi que la réfection du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.

Consciente que l'état des berges s'est grandement dégradé lors des inondations printanières de 2017 et 2019, et dans le but de protéger ses parcs riverains, dont l'existence même est en péril, l'Arrondissement a octroyé un contrat de services professionnels pour déterminer les actions à mener pour stabiliser de façon pérenne 500 mètres de berges.

Afin de sécuriser les déplacements des piétons, des mesures d'apaisement de la circulation ont été mises en place près de l'école Martin-Bélanger et des feux de circulation ont été ajoutés à l'intersection de l'avenue du Chalet et de la rue Saint-Jacques, dans le quartier de Saint-Pierre.

L'Arrondissement a aussi réalisé divers travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de stationnements et d'amélioration des parcs.

Nos actions prioritaires en 2021

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, y compris la création d'espaces publics et institutionnels, notamment un centre communautaire et sportif.
- Effectuer des travaux au Musée de Lachine.
- Finaliser les travaux sur le terrain synthétique et la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau ainsi que la réfection de la piscine et du chalet du parc LaSalle.
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local.
- Mettre en place des mesures en environnement et en transports actifs.
- Commencer les travaux de revitalisation des berges.
- Continuer la mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs, des écoles et des rues ayant des problèmes de vitesse.
- Effectuer des travaux de planage-pavage et de réfection de trottoirs et de stationnements.
- Faire divers investissements dans les bâtiments.
- Continuer l'offre en événements et activités destinés aux citoyens.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
- Élaborer un plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs.
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe (conditionnel au financement provenant d'autres paliers municipaux et gouvernementaux).
- Déposer le programme de médiation culturelle.

Arrondissement de LaSalle

Population : 82 064 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 41,9 M$
PDI 2021-2030 : 51,3 M$
Effectif : 273,2 années-personnes

Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur 5 sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de sa population.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le développement de l'arrondissement est structuré en fonction des 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités pour le maintien de l'actif et les nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Après 18 mois de mise en œuvre, 25 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique avaient été touchés et 45 actions avaient été menées parmi les 57 prévues au plan pour 2019 ou en continu.

La pandémie mondiale de COVID-19 est toutefois venue bousculer la planification de l'Arrondissement pour 2020. Néanmoins, avec souplesse et détermination, l'administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant rapidement et concrètement pour soutenir les familles éprouvées et relancer les petits commerçants :

- Création d'un fonds de 100 000 $ pour soutenir les organismes communautaires locaux.
- Contribution de 30 000 $ au Fonds d'urgence de Centraide et de 25 000 $ à Moisson Montréal afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

- Création d'un fonds COVID-19 pour soutenir la relance des commerces de LaSalle, doté d'un montant de 175 000 $ et administré par PME-MTL Grand Sud-Ouest.
- Investissement de 25 000 $ dans la campagne J'achète local #passion LaSalle, menée sur la plateforme de sociofinancement La Ruche Québec et soutenue par Desjardins.
- Prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à la Croix-Rouge pour l'accueil d'un hôpital temporaire COVID-19, une première au Québec.

En parallèle, depuis le début de l'année 2020, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018.
- Réfection complète des parcs Ménard et Père-Marquette.
- Réfection des terrains du centre de tennis Cavelier-De LaSalle.
- Installation d'une nouvelle signalisation et remplacement du mobilier urbain tout au long du parc riverain.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et du pavillon des baigneurs.
- Reconstruction du grand terrain de baseball, au stade Éloi-Viau.
- Aménagement d'accès au fleuve pour les surfeurs de la vague éternelle « à Guy ».
- Plantation d'arbres et déminéralisation d'îlots de chaleur.
- Aménagement d'un parcours piétonnier ludique pour enfants, traversant les parcs Boivin et Cavelier-De LaSalle.
- Remplacement de l'ascenseur à la mairie d'arrondissement.
- Rénovation majeure du grand chalet du parc Riverside.
- Reconstruction de la rue Clément (entre Lafleur et Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
- Pavage complet et de quelques portions de trottoirs de 25 tronçons de rues.
- Réhabilitation de 6 conduites d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser le premier budget participatif de l'arrondissement (150 000 $).
- Lancer les travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Lancer le nouveau quartier résidentiel Angrignon Ouest.
- Aménager une halte-bonheur dans le parc riverain, au pied de la 90e Avenue.
- Réaliser des travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Déployer une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.
- COVID-19 : poursuivre le soutien au milieu associatif et communautaire, ainsi qu'aux commerces de proximité.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 688 habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2021 : 11,1 M$
PDI 2021-2030 : 29,3 M$
Effectif : 115,9 années-personnes

Profil

Pourvu de nombreux et vastes espaces verts, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est situé à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km^2. Deux cours d'eau utilisés pour la navigation de plaisance le bordent, soit le lac des Deux Montagnes et la rivière des Prairies, qui ceinturent L'Île-Bizard. La rivière, qui longe aussi la rive nord du secteur de Sainte-Geneviève, délimite de manière naturelle les 2 secteurs de l'arrondissement.

Le cadre de vie paisible, l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard, les pistes cyclables, les nombreux bâtiments patrimoniaux, les 3 terrains de golf, la salle de spectacle et le cégep sont de puissants attraits pour les citoyens, notamment les familles avec enfants. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de Montréal, tandis que le groupe âgé de 25 ans et moins représente 29,5 % de la population. La concentration d'aînés (65 ans et plus) y est cependant plus importante. Près d'un résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 $.

Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. L'ambitieux projet de construction du Grand parc de l'Ouest s'insère d'ailleurs dans sa vision avant-gardiste. De même, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marquants, la protection des milieux boisés et des zones inondables revêt une très grande importance pour l'Arrondissement et l'amélioration continue des services de proximité demeure une de ses priorités.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La diversité de l'offre de services de l'arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. Les travaux de réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc, la reconstruction des rues et chaussées entreprise ces dernières années, la mise en valeur du cadre bâti et la batterie de mesures d'apaisement de la circulation favorisent un cadre de vie agréable et harmonieux ainsi que des déplacements confortables et sécuritaires pour l'ensemble de la population.

De même, la valorisation continue des espaces verts, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans les installations répondent aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. En outre, l'Arrondissement encourage les commerces locaux par un encadrement réglementaire assoupli et la garantie de services de voirie efficaces.

En 2020, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc.
- La réfection de rues impactées par les inondations printanières de 2019.
- L'achat et la location d'équipements et de matériaux de prévention inondation.
- La confection d'un plan d'intervention sur carte, en prévision d'une inondation.
- La réfection des bordures et trottoirs de différents secteurs.
- La mise à jour des équipements des parcs et des terrains sportifs.
- La revue de la signalisation et le marquage de la chaussée.
- La rénovation de bâtiments administratifs et le réaménagement de l'accueil à l'hôtel de ville de L'Île-Bizard.
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.
- La poursuite du dossier du pont Jacques-Bizard avec le choix de la firme d'ingénierie responsable de l'avant-projet définitif et des plans et devis.
- L'offre gratuite de titres de transport pour encourager les élèves à prendre les transports publics, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.
- La mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
- La mise en place d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- La plantation de plus de 300 arbres.
- Le réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- L'octroi d'un soutien financier à divers organismes communautaires très sollicités en raison de la COVID-19.

Nos actions prioritaires en 2021

La pandémie de la COVID-19 a affecté le budget de l'Arrondissement pour l'année 2020, mais la continuité des services aux citoyens demeure une priorité pour l'année à venir.

- Réaliser un plan particulier d'intervention en lien avec le dossier d'inondation.
- Poursuivre le réaménagement de terrains sportifs.
- Poursuivre le projet de revitalisation du village de Sainte-Geneviève.
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable.
- Finaliser les travaux de construction d'un chalet de service, au parc Jonathan-Wilson.
- Poursuivre la réfection des bâtiments administratifs.
- Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre la réfection de trottoirs et de bordures.
- Poursuivre le projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Restaurer le bâtiment situé au 13, rue Chauret (Sainte-Geneviève).

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 144 297 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 67,2 M$
PDI 2021-2030 : 84,5 M$
Effectif : 553,3 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Concernant la mobilité, son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de quelque 60 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

Vision

L'arrondissement offre un fort potentiel de développement et l'aménagement de son territoire est en pleine transformation. La création de près de 8 000 logements est prévue au cours des 5 prochaines années. La poursuite des efforts en vue d'accroître le verdissement et la biodiversité demeure une des grandes priorités d'action. L'Arrondissement mène d'ailleurs un exercice d'élaboration d'une vision pour orienter le développement du territoire dans une perspective de transition écologique. Des infrastructures de transport collectif sont en cours de réalisation et d'autres projets structurants font l'objet d'une planification. La mobilité active compte également parmi les orientations majeures de l'Arrondissement : voies cyclables, apaisement de la circulation ou sécurisation des abords des écoles.

Notre impact et nos réalisations 2020

Malgré les retards causés par la pause des chantiers et des activités en raison de la pandémie de COVID-19, le développement a pu se poursuivre aux quatre coins de l'arrondissement. C'est ainsi que le nombre de permis délivrés a augmenté de 6,5 % par rapport à 2019. Dans cette perspective, plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou sur le point d'être en chantier, notamment la transformation des secteurs industriels de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud – Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie).

Des démarches d'interaction citoyenne ont été déployées par quartiers, au bénéfice de la communauté, telles que le budget participatif de Mercier-Est. L'élaboration d'un plan directeur des parcs et des espaces verts est en cours pour donner un autre outil d'encadrement du développement du territoire. Des interventions ont dû être reportées ou modulées et d'autres initiatives ont vu le jour dans le contexte de la pandémie, notamment l'aménagement des voies actives et sécuritaires (VAS). La piétonnisation de la rue Ontario, qui en a fait partie, a connu un vif succès.

Grâce à une forte mobilisation des partenaires, des organismes, des bénévoles et des employés, MHM a pu bénéficier d'un montant de plus de 1 M$ pour soutenir les familles et aînés en situation de vulnérabilité ainsi que les personnes en situation d'itinérance. Les commerçants y ont également participé dans le cadre d'un programme visant à encourager l'achat local.

L'Arrondissement a aussi :

- Modulé la prestation de services aux citoyens pour faciliter l'accès aux installations, aux programmes et aux activités.
- Bonifié le verdissement : aménagement de 10 ruelles vertes, plantation d'arbres, aménagement pour favoriser la biodiversité et acquisition d'un espace vert en vue de la création du futur parc Sainte-Émilie.
- Réaménagé parcs, jardins communautaires et terrains sportifs.
- Mis en œuvre des projets citoyens issus du budget participatif de Mercier-Ouest.
- Réalisé des travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations.
- Implanté quelque 100 mesures d'apaisement de la circulation et bonifié le réseau cyclable : ajout de 8 km de voies cyclables, marquage et installation de près de 1 000 supports à vélos.
- Participé à la création d'une instance de concertation pour l'Écoparc de la Grande Prairie.
- Embauché un agent de liaison pour assurer le suivi du chantier de la bibliothèque Maisonneuve.
- Remplacé près de 1 000 entrées de service en plomb (domaine public).
- Tenu une soirée d'information citoyenne avec le Service de l'eau sur les inondations et la gestion des impacts.

Nos actions prioritaires en 2021

- Rénover des installations : maison de la culture Maisonneuve, bain Morgan, marché Maisonneuve, centre de loisirs Hochelaga-Maisonneuve.
- Aménager un skatepark au parc Honoré-Mercier et planifier celui du parc Raymond-Préfontaine.
- Verdissement : ajouter des ruelles vertes, planter des arbres, aménager des saillies verdies, etc.
- Poursuivre la démarche citoyenne de budget participatif et réaliser des projets adoptés par les citoyens.
- Réaménager et refaire divers parcs, chalets, pataugeoires, aires de jeux, parcs canins et accès à l'eau du parc de la Promenade-Bellerive.
- Poursuivre la sécurisation des abords des écoles et les projets d'apaisement de la circulation.
- Soutenir la mobilité active (ajout de supports à vélos, piétonnisation, pistes cyclables, etc.).
- Élaborer et mettre en œuvre la vision de développement du territoire.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 87 928 habitants
Superficie : 11,1 km2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 43,9 M$
PDI 2021-2030 : 49,7 M$
Effectif : 369,6 années-personnes

Profil

Guidé par ses valeurs organisationnelles, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité et à un juste coût afin d'améliorer la qualité et le milieu de vie de la population. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement de Montréal-Nord propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations 2020

En 2020, la pandémie de COVID-19 a frappé Montréal-Nord plus fortement qu'ailleurs et l'Arrondissement a dû déployer des ressources très importantes pour lutter contre ses impacts.

- Création d'un fonds d'aide local COVID de 150 000 $, financé à parts égales avec la Caisse populaire Sault-au-Récollet de Montréal-Nord, pour aider les organismes locaux en aide alimentaire et psychosociale.
- De la mi-mars à la mi-juin, distribution de plus de 5 400 repas et 3 350 paniers, une demande en forte hausse. En temps normal, les organismes communautaires soutiennent plus d'une centaine de familles par semaine.
- Distribution de plus de 70 000 masques réutilisables et jetables aux citoyens de Montréal-Nord, soit plus que dans n'importe quel autre arrondissement, en plus des 100 000 masques jetables offerts par la Ville de Montréal.
- Soutien aux organismes pour mettre sur pied des services d'intervention en matière d'anxiété, d'isolement, de soutien à domicile et de violence conjugale et familiale. Une trentaine d'employés de l'Arrondissement ont aussi fait plus de 3 000 appels auprès des aînés pour offrir réconfort et aide.
- Mise en place d'un plan collectif de relance économique avec les collaborateurs afin d'aider les commerçants, de stimuler l'achat local et la création d'emplois et de promouvoir le potentiel de Montréal-Nord comme destination d'affaires.
- Augmentation des efforts de communication pour promouvoir les règles d'hygiène : création d'une infolettre spéciale, affichage des règles d'hygiène dans les lieux publics, envoi d'un bulletin spécial à toutes les portes, envoi d'avis aux citoyens et de trousses d'information aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles.

- Finalisation de la construction du chalet du parc Henri-Bourassa et montage d'une offre de services pour ce nouveau lieu.
- Agrandissement du chalet du parc Aimé-Léonard et construction d'une scène extérieure pour la tenue d'événements culturels et communautaires.
- Réfection d'immeubles municipaux, y compris l'aménagement du bureau Accès-Montréal, de façon à mieux servir et accueillir les citoyens.
- Aménagement d'une place publique sur un terrain vacant, à l'angle de Langelier et Villeneuve, selon les plans du célèbre designer Claude Cormier, dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est.
- Aménagement du parc Sabrevois.

Nos actions prioritaires en 2021

- Aménager les parcs Aimé-Léonard, Maurice-Bélanger et Henri-Bourassa, le terrain de la maison Brignon-dit-Lapierre, les espaces Saint-Rémi et Galileo ainsi que l'aire de repos l'Archevêque.
- Soutenir financièrement la réalisation des plans d'action collectifs comme Priorité jeunesse, le Plan de développement culturel et son plan d'action.
- Réaliser un pôle aquatique à l'école Henri-Bourassa.
- Aménager la rue de Dijon et le parc-école Jules-Verne, dans le cadre du projet de corridor vert.
- Aménager 4 ruelles vertes.
- Refaire l'avenue Jubinville.
- Mettre aux normes les chalets des parcs Charleroi et Le Carignan.
- Planifier l'agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent.
- Aménager de nouveaux bureaux pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Arrondissement d'Outremont

Population : 25 826 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2021 : 15,3 M$
PDI 2021-2030 : 25,6 M$
Effectif : 116,8 années-personnes

Profil

Le territoire d'Outremont se démarque par une population éclectique, un patrimoine architectural exceptionnel, une riche canopée, et 3 artères commerçantes qui abritent des boutiques de proximité et des restaurants gastronomiques. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal. Sa population est composée majoritairement de francophones et de 2 importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, une offre de services à valeur ajoutée, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, plusieurs initiatives communautaires ont été réalisées :

- Mise sur pied d'une cellule communautaire hebdomadaire avec plus de 40 partenaires du milieu outremontais et création d'un fonds local d'urgence de 100 000 $ pour soutenir les organismes qui viennent en aide aux résidents d'Outremont.
- Mise en place de différentes mesures sanitaires temporaires, notamment des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires.
- Ajout d'un patrouilleur en hygiène du milieu pendant l'été.
- Pour l'été 2020, élimination des frais de terrasses pour les restaurateurs locaux et implantation d'une zone piétonnière saisonnière sur l'avenue Bernard pour soutenir les commerces locaux.

En dépit de la pandémie qui a perturbé ses activités en 2020, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser des projets d'envergure.

Consultations

- Tenue de consultations publiques majeures sur le stationnement, la planification stratégique, l'espace Champagneur et le plan de développement culturel, d'une séance d'information sur un sondage

portant sur les parcs, les chalets et les ruelles vertes, et de 7 séances d'information, soit une pour chaque projet de ruelle verte de 2020.

Infrastructures

- Réfection de 1,8 km de rues pour parachever les programmes de réfection routière (PRR) de 2019 et 2020, comprenant de multiples aménagements sécuritaires permanents.
- Sécurisation des voies publiques : mise en place saisonnière de 15 rues actives et familiales, installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle, et aménagement de corridors sanitaires temporaires sur rue et près des écoles.
- Renouvellement du lien cyclable temporaire entre le campus MIL et le campus principal de l'Université de Montréal.
- Sécurisation et acquisition des serveurs pour assurer la redondance des données de l'Arrondissement et déploiement de 60 portables pour le télétravail.
- Déploiement en ligne des permis de construction et de rénovation.

Urbanisme

- Réalisation d'une étude pour mieux encadrer et soutenir les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Publication de l'étude typomorphologique de l'arrondissement.

Transition écologique

- Mise en place de nouveaux projets pour développer l'agriculture urbaine sur des terrains publics et verdissement des espaces : ajout de 14 saillies avec plantation, déminéralisation et verdissement du boulevard Saint-Joseph et réalisation de 7 projets de ruelles vertes.
- Révision des méthodes d'épandage d'abrasifs pour réduire les quantités tout en conservant la même efficacité.
- Révision des méthodes de gestion des espaces verts, avec la plantation de vivaces afin de réduire la quantité d'eau utilisée.

Nos actions prioritaires en 2021

Actions communautaires

- Réaliser les actions de la planification stratégique et du plan de développement culturel, avec consultations publiques.
- Remanier le règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), avec consultation publique (phase II de la typomorphologie).
- Produire un plan directeur des bâtiments et des parcs, avec consultation publique.
- Établir une politique de reconnaissance des organismes et mettre en place une table de bon voisinage (Juifs et non-Juifs) ainsi qu'une table de quartier.

Infrastructures

- Effectuer des travaux liés à la RFID (radio-identification) pour la bibliothèque Robert-Bourassa, avec un point de services au centre communautaire intergénérationnel durant les travaux RFID.
- Rénover 3 chalets de parc (Pratt, Joyce et Outremont), aménager une placette publique et refaire entièrement l'aire de jeux du parc Outremont, après consultation publique.
- Mettre en branle le PRR 2021 et implanter de multiples mesures de sécurisation, en plus de l'installation de quelque 30 dos d'âne.

Transition écologique

- Analyser les émissions de gaz à effet de serre et rédiger un plan d'action local.
- Verdir les espaces et faire des travaux de bonification au parc John-F. Kennedy.
- Poursuivre la réduction de la plantation de plantes annuelles, au profit de plantes arbustives et vivaces.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 230 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2021 : 34,0 M$
PDI 2021-2031 : 58,0 M$
Effectif : 273,7 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accessibilité de nombreux espaces naturels, incluant 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. L'immigration a une importance indéniable, car elle constitue les deux tiers de la population. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services fournis aux citoyens. En plus d'une richesse naturelle incomparable, celui-ci offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens au cours de cette année difficile. Il a déployé des efforts importants au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Finalisation du terrain de soccer-football synthétique au centre sportif George Springate.
- Mise aux normes de la piscine Versailles.
- Achèvement de la revitalisation du port de plaisance.
- Bonification de la collection de livres à la bibliothèque.
- Gestion efficace de la crue des eaux, ce qui a permis de limiter les dommages sur le territoire.
- Aménagement d'un parcours ludique à la bibliothèque.
- Organisation de l'événement familial Plaisirs d'hiver.

Nos actions prioritaires en 2021

- Incorporer au budget courant le financement des services par le surplus depuis plusieurs années.
- Concevoir le nouveau parc Dauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux).
- Réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) du nouveau complexe aquatique et récréatif.
- Réaménager de l'accueil du centre culturel de Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 108 102 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2021 : 55,3 M$
PDI 2021-2030 : 54,5 M$
Effectif : 434,1 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant au niveau du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près de 75 % de la population occupée de 15 ans et plus utilise les transports actifs. Enfin, 53 % de ses citoyens sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. Sa population peut converser, dans une proportion de 69 %, à la fois en français et en anglais.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est également accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisations liées à la COVID-19

- Coordination d'un centre de distribution alimentaire au parc Jeanne-Mance (plus de 7 000 repas servis).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement social de 175 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (25 organismes, 12 335 bénéficiaires).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement économique de 75 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau, pour soutenir les commerces et les entreprises (campagne d'achat local à bonne portée et projet de livraison à vélo).
- Création d'un fonds culturel d'urgence de 70 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau (11 projets et 70 prestations artistiques dans des lieux inédits).
- Offre de nouveaux services en ligne par les bibliothèques afin de contrer l'isolement : heures du conte (jusqu'à 7 000 visionnements chaque fois), clubs de lecture, ateliers divers et page Pinterest de recommandations (certaines vues jusqu'à 10 000 fois).
- Organisation d'une offre aquatique sécuritaire (jusqu'à 24 000 baigneurs par semaine).
- Déploiement de nombreux aménagements : rues familiales et partagées (Chapleau, Chabot, de l'Esplanade, Waverly), voies actives sécuritaires (piétonnisation estivale : du Mont-Royal; axes

cyclables : Christophe-Colomb, de la Roche, du Parc-La Fontaine, Cherrier et Rachel, entre Montgomery et D'Iberville); corridors sanitaires, etc.
- Modification du Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre l'agrandissement des cafés-terrasses sur la voie publique et d'assurer ainsi la distanciation physique, avec réduction du tarif d'occupation.

Réalisations de 2020
- Relocalisation du marché public Prince-Arthur au square Saint-Louis (marché Sherbrooke).
- Mise aux normes et modernisation de l'aréna Mont-Royal et bonification du verdissement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent d'environ 2 969 m².
- Bonification de l'offre des installations aquatiques (ajout de 4 heures de bain libre et de 24 heures de cours).
- Déploiement de 36 nouvelles activités pour adultes et enfants en bibliothèque : philosophie, musique, poésie, contes autochtones traditionnels, etc.
- Implantation d'un service d'aide aux devoirs (136 périodes et une quinzaine de conférences).
- Transformation de la place Fairmount Est par la création d'une place publique adjacente à l'école Robert-Gravel (surfaces verdies, plantations, ajout de mobilier).
- Aménagement de 49 saillies verdies à diverses intersections (ex. : Laurier Est).
- Apaisement de la circulation et sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes, notamment sur Saint-André, entre Sherbrooke et Cherrier.
- Réparation de trottoirs abîmés sur les artères commerciales : environ 2 750 m² sur du Mont-Royal et 350 m² sur Saint-Laurent.
- Réaménagement de De Bienville, avec l'objectif d'un verdissement plus intense.
- Création de 10 ruelles vertes, pour un total de 101.
- Finalisation de l'implantation des zones de vignettes, pour 70 % des stationnements sur rue.
- Marquage de tous les passages à niveau et mise aux normes de tous les panneaux.
- Marquage systématique des lignes d'arrêt.
- Marquage en vert de la bande cyclable à contresens sur Laurier Est (projet pilote).
- Agrandissement du parc Alphonse-Télesphore-Lépine et réaménagement du parc de La Bolduc.
- Tenue d'une consultation publique en ligne pour la revitalisation du parc des Compagnons.
- Révision de la réglementation d'urbanisme pour protéger le parc locatif et encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et les enseignes commerciales présentant un intérêt patrimonial.
- Traitement de 800 demandes de permis en ligne pour de la rénovation d'immeubles.
- Lancement du budget participatif sur la transition écologique (Centre d'écologie urbaine).
- Augmentation de la cadence de plantation (900 arbres, soit 45 % de plus qu'en 2019) et achat d'équipement pour entretien écologique des sentiers du parc des Compagnons.
- Lutte contre les graffitis 12 mois par année.
- Aménagement de 2 pistes de ski de fond au parc La Fontaine (projet pilote de plus de 6 km).
- Déploiement des brigades de propreté (dont en réinsertion sociale) dans toutes les rues.
- Aménagement d'un parc d'éducation cycliste dans le parc La Fontaine (Vélo Québec).

Nos actions prioritaires en 2021
- Mettre aux normes la piscine Baldwin et rendre le bain Schubert accessible universellement.
- Réaménager le Parc des Compagnons, restaurer les chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre Claver et améliorer les infrastructures des parcs Toto-Bissainthe et Lucia-Kowaluk.
- Décontaminer le jardin communautaire Baldwin.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres (équipes sur 7 jours).
- Aménager de manière permanente les terrasses Roy et la place des Fleurs-de-Macadam.

- Renforcer le réseau cyclable et les mesures de sécurisation des déplacements à pied.
- Optimiser les opérations de déneigement des trottoirs et d'épandage par l'intégration d'outils technologiques.
- Augmenter les ressources consacrées à la propreté, notamment pour lutter contre les graffitis.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 114 732 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2021 : 63,2 M$
PDI 2021-2030 : 127,9 M$
Effectif : 426,1 années-personnes

Profil
Situé à l'extrémité est de l'île, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emplois. En pleine expansion démographique, l'arrondissement est le deuxième plus grand territoire de l'île de Montréal. La nature y est très présente avec plus de 125 parcs et espaces verts, incluant l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages sont propriétaires. Près d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision
Ceinturé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement propose de nombreux accès publics à l'eau, une revitalisation importante du patrimoine bâti, une mise en valeur de ses impressionnants espaces naturels, une vitalité économique en pleine progression, les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager pour la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici 2030. Également, l'accroissement de la mobilité et un développement économique innovant et durable sont des priorités pour stimuler le dynamisme du territoire et l'attractivité pour les citoyens et la communauté d'affaires.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La pandémie de COVID-19 est venue chambouler la planification des activités et des projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a graduellement déployé son plan de reprise des activités et de réouverture des installations, et soutenu les organismes partenaires. Également, l'arrondissement a développé une programmation alternative, culturelle et sportive, qui a permis aux citoyens de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes de la Santé publique. Cet exercice a permis de se réinventer en explorant de nouvelles avenues comme une offre numérique et repensée pour les citoyens.

Que ce soit l'adoption du Plan d'action en agriculture urbaine, l'aménagement d'une première station de BIXI électrique à Rivière-des-Prairies ou la réalisation du *Projet poussette* sur le boulevard Gouin, l'année 2020 est marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, tout en prenant soin de revitaliser les parcs et les lieux publics.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planification du projet *Espace Rivière*, un futur lieu culturel intégrant une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces communautaires.
- Poursuite des travaux de la phase II de la plage de l'Est.
- Réalisation du *Projet poussette*, soit le réaménagement du boulevard Gouin sur 7 km avec une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle et un corridor piéton, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité.
- Adoption du Plan d'action 2020-2022 en agriculture urbaine.
- Réalisation de travaux de réaménagement au terrain de balle Sainte-Marthe;
- Ouverture au public de la piscine de dimensions olympiques du parc Hans-Selye.
- Mise en activité des installations et plateaux sportifs du Collège Saint-Jean-Vianney.
- Accueil d'une première station BIXI électrique à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive et accessible universellement, au parc Saint-Joseph.
- Tenue d'une démarche consultative dans le cadre du renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Conclusion d'un bail pour la location d'une partie de l'emprise de la friche ferroviaire appartenant à Exo et réalisation de la phase de conception pour l'aménagement d'un parc linéaire dans ce même espace.
- Poursuite de la réfection des rues locales.
- Mise en place de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation.

Nos actions prioritaires en 2021

- Allouer une dotation budgétaire au Complexe Saint-Jean-Vianney.
- Poursuivre la planification du projet *Espace Rivière*.
- Effectuer des travaux pour l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en agriculture urbaine.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements.
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le centre aquatique de Rivière-des-Prairies.
- Construire un chalet au parc Armand-Bombardier.
- Poursuivre le soutien aux organismes communautaires.
- Poursuivre les démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur.
- Refaire les terrains de tennis, aménager le parc riverain et construire un jeu d'eau au parc Clémentine-De La Rousselière.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).
- Réorganiser la structure administrative, principalement la Direction du développement du territoire et des études techniques.
- Bonifier les ressources humaines pour la gestion de l'arbre afin de poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 147 624 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 62,1 M$
PDI 2021-2030 : 88,4 M$
Effectifs : 669,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, résolument tourné vers l'innovation et la transition écologique. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts. La population apprécie son vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % des travailleurs de l'arrondissement utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, en misant sur la transition écologique et une gestion transparente, efficiente et novatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement, de réduction des déchets à la source ainsi que sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation et sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En plus de son offre culturelle, sportive et de loisirs, l'Arrondissement peut compter au quotidien sur ses partenaires pour permettre à la population de s'épanouir. Plusieurs initiatives déployées dans les dernières années trouvent maintenant des assises dans la continuité. Tout en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement met l'accent sur l'apaisement de la circulation, la mobilité durable et les déplacements actifs, s'employant à implanter un imposant réseau cyclable.

Grâce au programme Projets participatifs citoyens, une grande place est accordée aux initiatives citoyennes dans l'espace public. La création de milieux de vie verts et actifs est aussi au cœur des préoccupations. L'Arrondissement a :

- Déployé des aménagements cyclables sécuritaires, notamment grâce à la réfection de 7 265 m^2 de chaussée et à l'ajout de 700 supports à vélos, dans le cadre de la Vision vélo.
- Planté 2 100 arbres.
- Lancé une troisième cohorte de familles pour le Défi Zéro déchet ainsi qu'une nouvelle cohorte de commerces en association avec Jour de la Terre.
- Implanté un jardin libre au parc Beaubien ainsi qu'un jardin pollinisateur au parc Père-Marquette, en plus d'élaborer une politique d'agriculture urbaine.

- Procédé à l'aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue de 535 m^2 sur la rue des Érables.
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson.
- Poursuivi les Projets participatifs citoyens, en ajoutant 3 milieux de vie aux 5 existants.
- Offert des aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer.
- Proposé un premier projet de jeu libre dans 4 ruelles et un projet de rue école illustrant l'importance des milieux de vie verts et actifs.
- Implanté des arrêts obligatoires sur 32 intersections, 23 dos d'âne dans 10 tronçons de rue ainsi que des balises temporaires aux abords de ruelles achalandées, pour apaiser la circulation.
- Élaboré un premier plan directeur et plan d'action en loisirs.
- Mis en place une nouvelle activité de *pickleball* aux terrains de tennis du parc Beaubien.
- Réaménagé les 3 terrains de balle du parc du Pélican.
- Rénové le pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane.
- Aménagé de nouveaux locaux pour la maison de jeunes L'Hôte-Maison.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et de marquage dans plusieurs arrondissements. Il a notamment :

- Marqué 7 189 passages piétons, 4 881 lignes d'arrêt et 3 870 passages d'écoliers.
- Ouvert 372 km de voies cyclables et tracé plus de 1 300 km de lignes axiales.
- Programmé et mis aux normes plus de 175 feux piétons.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur les activités de l'arrondissement. En plus de contribuer au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal à hauteur de 100 000 $ et de subventionner les camps de jour du territoire avec un montant de 702 100 $, l'Arrondissement a trouvé où couper dans son budget pour contribuer au plan de redressement de la Ville, pour un montant totalisant 1,8 M$. Plusieurs mesures sanitaires ont été déployées et de nombreux employés ont prêté main-forte aux organismes communautaires. L'Arrondissement a, par ailleurs, réinventé plusieurs activités culturelles en allant à la rencontre du public.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo) et ajouter 700 supports à vélos.
- Maintenir le cap sur 20 000 nouveaux arbres sur 5 ans en procédant à la plantation de 2 000 arbres.
- Implanter des milieux de vie verts et actifs, axés sur la proximité et la mobilité active.
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Réaliser les aménagements permanents sur la rue Masson.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain et aménager des saillies drainantes.
- Poursuivre le Défi Zéro déchet, notamment dans les immeubles de plus de 9 logements.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Adopter et mettre en œuvre la première Politique d'agriculture urbaine.
- Aménager un nouveau parc à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin, réaménager le parc Rosemont et reconstruire le chalet du parc de la Louisiane.
- Réaménager la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens et poursuivre les projets entamés.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en loisirs et poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable ainsi que du Plan d'action en développement social.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 105 248 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2021 : 73,7 M$
PDI 2021-2030 : 111,7 M$
Effectif : 572,7 années-personnes

Profil

Saint-Laurent est l'un des plus multiculturels des 19 arrondissements de Montréal, puisque 81 % de ses 100 000 résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant la position de Saint-Laurent comme pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. Afin de maintenir ses acquis, l'administration laurentienne devra entreprendre pendant la fin de l'année 2020 et également en 2021 une réflexion approfondie sur la nouvelle réalité découlant de la pandémie. Elle évaluera particulièrement les impacts de celle-ci sur les services de proximité et les attentes des citoyens, notamment en matière de services en ligne. Saint-Laurent souhaite, par cet exercice, se doter d'un plan de relance apte à soutenir efficacement la reprise en développement social et économique, dans le respect des principes du développement durable.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

- Poursuite de la planification de l'aire TOD Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM.
- Avancement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras, avec la préparation des prochaines étapes suivant le processus de consultation publique.
- Adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro de la Ville de Montréal.
- Modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur.
- Lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne.

- Réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le projet d'amélioration de l'expérience citoyenne avec le lancement d'une application destinée à la population.
- Poursuivre le projet TOD Bois-Franc avec la préparation d'un programme particulier d'urbanisme conjoint avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Poursuivre le développement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras en assurant, entre autres, le financement nécessaire.
- Revoir les territoires de déneigement et en ajouter un sixième afin d'améliorer les opérations.
- Mettre à niveau diverses installations aquatiques.
- Terminer la modernisation de l'aréna Raymond-Bourque.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 841 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2021 : 37,9 M$
PDI 2021-2030 : 60,4 M$
Effectif : 240,9 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font aussi partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'Arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée.

Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement de Saint-Léonard dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité aux résidents et de privilégier des investissements pour préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan stratégique qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements et la mise à niveau en continu des équipements. Malgré les défis relevés en 2020 pour adapter ses services en contexte de pandémie de COVID-19, l'Arrondissement a entrepris et réalisé plusieurs actions en ce sens :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage sur 11 rues ou tronçons de rues et la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et construction de saillies, notamment sur la voie de desserte du boulevard Métropolitain.
- La construction de 24 saillies de trottoir aux abords de plusieurs écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics.
- L'aménagement d'un nouveau *skatepark*, de type plaza, au parc Delorme.
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation de celui du parc Hébert.
- L'aménagement du parc Ermano-La Riccia sur les terrains des bassins de rétention des eaux de surface du Domaine Chartier, incluant des quais d'observation de la faune et de la flore.
- L'aménagement d'un sentier et d'un débarcadère pour le stade Hébert, et la réfection du terrain de basketball du parc Hébert.
- Le remplacement de la surface de gazon synthétique du complexe sportif de Saint-Léonard.
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire.
- La création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'Arrondissement, d'un montant maximal de 50 000 $. Une aide financière de 25 000 $ a aussi été octroyée au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal.

Nos actions prioritaires en 2021

- Améliorer la capacité de rétention des eaux de surface dans les cas de fortes pluies pour le secteur nord-est de l'arrondissement.
- Adopter les meilleures pratiques en matière d'entretien préventif des bâtiments municipaux.
- Augmenter les efforts en matière de développement durable, notamment en réduisant les coûts énergétiques des bâtiments municipaux.
- Bonifier la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs, des parcs et des équipements sportifs.
- Accroître le sentiment de sécurité en augmentant notamment le nombre de cadets policiers en patrouille.
- Améliorer la sécurité des déplacements par l'aménagement de saillies de trottoirs et du marquage au sol, l'acquisition d'équipements visant à apaiser la circulation sur les voies publiques et l'augmentation de la capacité de contrôle des agents.
- Optimiser la qualité du déneigement et du chargement de la neige en rapatriant en régie la gestion d'une partie supplémentaire du territoire et en adoptant les meilleures pratiques.
- Augmenter l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement de nouveaux terrains de *pickleball*, l'installation d'estrades à la scène culturelle et le remplacement de 2 surfaces synthétiques.
- Augmenter l'efficience en permis et inspections en créant une toute nouvelle division dont le mandat sera de mieux faire respecter la réglementation sur les nuisances, la propreté et la gestion des collectes.
- Augmenter la couverture végétale du territoire en plantant des arbres et en déminéralisant le domaine public.
- Poursuivre les efforts de rationalisation des coûts rattachés aux activités administratives par la diminution des budgets alloués au transport des employés et à la location des bâtiments secondaires de la Direction des travaux publics.
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de la COVID-19 dans l'arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 299 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2021 : 56,9 M$
PDI 2021-2030 : 70,9 M$
Effectif : 415,9 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés aux citoyens, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures.

Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir.

Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'industrie manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, organiser et coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'année 2020 a été marquée par des actions liées à la pandémie de COVID-19 :

- Octroi d'un appui de 100 000 $ au fonds Centraide;
- Création d'un fonds d'urgence local de 100 000 $.
- Accompagnement des organismes et tables lors de la fermeture et de la réouverture des installations municipales.
- Participation volontaire du personnel équivalant à plus de 120 jours dans les organismes locaux et autres sites d'urgence.
- Appui au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour gérer et coordonner les hôtels ouverts aux personnes vulnérables.
- Distribution, avec le soutien des tables de quartier et le Service de l'habitation, de 44 000 masques jetables ou réutilisables à la population.
- Appui aux 2 cliniques de dépistage de la COVID-19 de Saint-Paul–Émard.
- Production, en collaboration avec l'Arrondissement de CDN-NDG, de la vignette de stationnement COVID, distribuée gratuitement au personnel soignant des hôpitaux et à des organismes communautaires.

- Mise en place et gestion d'un site d'urgence pouvant répondre aux besoins de 42 personnes en situation d'itinérance, au Centre sportif de la Petite Bourgogne, qui sert une clientèle autochtone, en collaboration avec Projets autochtones du Québec et la Direction régionale de santé publique (DRSP).

Par ailleurs, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réfection de 320 m de rue et reconstruction de 1 600 m^2 de trottoirs.
- Mise en service d'équipements culturels importants : piscine et pavillon des baigneurs Sir-George-Étienne-Cartier; pavillon des aînés.
- Finalisation de plusieurs projets de parcs : parc de la Traite-des-Fourrures, parc Daisy-Peterson-Sweeney, jeux d'eau des parcs Campbell-Ouest et Vinet, pataugeoire du parc Saint-Gabriel et terrasse mutualisée Vinet.
- Poursuite des programmes accès loisir et d'acquisition d'œuvres d'art.
- Lancement et exécution de la campagne de propreté « Mon propre quartier » :
    - Mise en valeur du travail des cols bleus de l'Arrondissement;
    - Fierté citoyenne;
    - Production de contenu créatif;
- Planification plus efficiente et suivi en temps réel des travaux d'horticulture.
- Plantation de 21 800 végétaux annuels et de 4 300 vivaces afin de verdir plus de 1 500 m^2 ou 72 saillies.
- Plantation de plus de 500 arbres.
- Tenue de 16 démarches d'urbanisme collaboratives et virtuelles.
- Mise aux normes des feux de circulation de 14 intersections selon le nouveau guide piéton.
- Conception et mise en œuvre du projet Island, en soutien à la Division de l'urbanisme.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre la réorganisation des services en vue d'une plus grande efficience opérationnelle et assurer un alignement avec les priorités organisationnelles (ex. : transition écologique).
- Créer la première section de transition écologique en arrondissement à coût nul.
- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales pour que l'effet combiné Ville centre et arrondissement soit en deçà de l'inflation.
- Prioriser les actions de propreté générale – augmenter les investissements en main-d'œuvre pour l'entretien des parcs et le déneigement.
- COVID 19 : assurer les mesures sanitaires et de soutien à la population.
- Prioriser les mesures d'apaisement de la circulation.
- Investir davantage dans la lutte contre les changements climatiques – îlots de chaleur.
- Investir davantage dans les immeubles de l'Arrondissement afin de limiter la croissance du déficit d'entretien.
- Investir 2,90 M$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts, dont plus de 1,35 M$ provenant du fonds local des parcs.
- Prévoir des investissements de 4,289 M$ au PDI 2021-2030 :
    - 2,460 M$ en infrastructures urbaines;
    - 1,516 M$ pour les immeubles de l'Arrondissement;
    - 0,313 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 72 419 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M$
PDI 2021-2030 : 41,2 M$
Effectif : 317,6 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km^2. Bordé par le fleuve et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. La présence du fleuve et de plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constitue la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, soit 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. Si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est une personne sur quatre qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 $ et la moyenne d'âge est de 39,7 ans.

Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà de ses frontières par des projets porteurs comme le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité et des quartiers conviviaux et verts, qui procurent de nombreux avantages aux familles, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique de développement 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires et de distanciation ont aussi eu des impacts majeurs sur la façon dont l'Arrondissement a déployé son offre de services.

- Réalisation d'un virage technologique majeur afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie (ex. : conseils virtuels, déambulatoires, aide aux lecteurs, bricolages, contes, participation citoyenne et consultations en ligne, permis en ligne, etc.).
- Mise en place d'aménagements et de mesures sanitaires dans les parcs et les bâtiments municipaux.
- Offre d'un soutien accru de 65 000 $ aux organismes du milieu.
- Collaboration avec la Fondation des Canadiens pour l'enfance, pour remettre 500 trousses sportives aux enfants. Chaque enfant a reçu un sac à dos avec une corde à sauter, une balle de style « Aki Maya », une bouteille d'eau réutilisable ainsi qu'un masque de tissu lavable.

Malgré tous les défis liés au contexte de 2020, l'Arrondissement a redoublé ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

- Aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, cyclistes et commerçants, incluant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives.
- Réouverture de l'auditorium de Verdun, à la suite de travaux majeurs de réfection.
- Aménagement et amélioration de parcs : de West-Vancouver, Poirier, Archie-Wilcox, Beurling, du Souvenirdes Madelinots, de la Fontaine, Arthur-Therrien (skate), du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
- Réfection des installations sportives (tennis) et aménagement de nouvelles installations sportives extérieures (pickleball) dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland.
- Amélioration du parc riverain (éclairage et pilastres) et ajout de mobilier urbain (balançoires, chaises longues, tables de pique-nique).
- Ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché.
- Ouverture d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.
- Adoption d'une politique d'événements écoresponsables.
- Au 1er septembre, traitement de 1 594 plaintes, réalisation de 2 590 visites d'inspection et délivrance de 988 permis, soit des augmentations de 11 % pour les plaintes, de 7,9 % pour les inspections et de 3,7 % pour les permis.

Nos actions prioritaires en 2021

- Terminer l'analyse de faisabilité pour la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme, destinée à améliorer le transport actif entre les deux rives.
- Renaturaliser le parc Lacoursière avec des plantations d'arbres et d'arbustes.
- Préparer les plans et devis pour la reconstruction du bâtiment du Natatorium.
- Terminer la révision réglementaire d'urbanisme et la planification du secteur Hickson-Dupuis.
- Sécuriser les rues et les ruelles, dans le cadre de l'approche Vision Zéro, par l'installation de dos d'âne sur 20 tronçons par année.
- Poursuivre le projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun.
- Préciser la nouvelle vocation du terrain et du chalet du Boulingrin et effectuer les travaux requis.
- Réaliser la phase 2 du planchodrome et en aménager une composante à L'Île-des-Sœurs.
- Effectuer la réfection du parc Elgar, la phase 2 des travaux d'amélioration du parc Beurling et du parc du Souvenir et intégrer l'accessibilité universelle aux éléments applicables.
- Viser la plantation de 900 arbres.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 231 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2021 : 96,5 M$
PDI 2021-2030 : 141,9 M$
Effectif : 585,6 années-personnes

Profil
Cœur économique et de divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 90 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins de ses résidents et commerçants, mais aussi ceux des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'arrondissement de Ville-Marie, comme en témoignent les actions prévues au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement s'applique à assurer une cohésion sociale dans les quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, il multiplie, d'une part, les initiatives pour offrir des milieux de vie de qualité et à échelle humaine. D'autre part, il soutient la vitalité économique, touristique et culturelle qui caractérise Ville-Marie en favorisant le développement commercial et en encourageant les initiatives créatives et artistiques.

Notre impact et nos réalisations en 2020
À la fois métropole économique et touristique, lieu de transit incontournable et centre-ville habité, l'arrondissement de Ville-Marie présente autant de facettes que de défis : cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés, partage de l'espace public, lutte contre la pauvreté, entretien et propreté du domaine public pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Durant la dernière année, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts pour rendre le territoire plus accueillant afin de créer des quartiers à échelle humaine, où il fait bon vivre. Des saillies de trottoir continuent de faire leur apparition afin de verdir et sécuriser les intersections, des mesures d'apaisement sont déployées dans certaines rues et des passages piétons sont ajoutés près des écoles.

L'adoption, en avril, du Plan d'action en développement social 2020-2022 a donné le ton à la mobilisation et aux efforts déployés de façon transversale cette année. Face aux imprévus liés à la pandémie de COVID-19, l'Arrondissement est proactif et résilient dans le réaménagement du domaine public pour créer des espaces agréables et sécuritaires pour piétons et cyclistes, tout en soutenant la relance commerciale du centre-ville. De l'aménagement de rues familiales au soutien des personnes vulnérables, des mesures de relance pour le commerce local à l'implication de son personnel, tout est mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de la population et pour épauler les commerçants, particulièrement touchés par la crise.

Les sommes importantes allouées pour assurer la qualité exemplaire des aménagements publics (réaménagement des parcs de l'Espoir, Raymond-Blain et Sainte-Marie) et l'entretien des installations et bâtiments s'avèrent particulièrement nécessaires et profitables pour les petits et grands qui se réapproprient leurs quartiers. La participation citoyenne favorise également l'adoption de projets novateurs tels que « La Promenade des saveurs » sur la rue Dufresne, grand potager urbain où sont cultivés pas moins de 500 kg de fruits et légumes au profit des résidents du secteur. L'embellissement du territoire se traduit également par le verdissement des ruelles, une initiative concrète pour réduire les îlots de chaleur.

Malgré le contexte particulier, les quartiers de Ville-Marie s'animent et plusieurs activités gratuites sont proposées. L'expertise unique de l'Arrondissement en animation et en organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics permet d'offrir, dans le respect des mesures de distanciation physique, une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, où la mixité sociale et la saine cohabitation sont favorisées, minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

Nos actions prioritaires en 2021

Convaincu des bénéfices résultant de l'amélioration des milieux de vie des résidents et conscient des défis financiers occasionnés par la pandémie, l'Arrondissement de Ville-Marie continuera de veiller au maintien et à la bonification de ses investissements. Exemples d'actions :

- Réaménagement des parcs et verdissement des ruelles :
  - Réaménager le parc Olivier-Robert et le square Chaboillez;
  - Restaurer l'escalier du parc Thérèse-Casgrain;
  - Verdir 20 nouvelles ruelles, incluant les passages Victor-Hugo et Sainte-Rose.
- Réfection routière :
  - Refaire les rues Parthenais, Saint-Christophe et Plessis;
  - Concevoir 25 nouvelles saillies de trottoir.
- Protection des immeubles :
  - Améliorer les installations du centre Jean-Claude-Malépart et de la maison de la culture Janine-Sutto.
- Programme Accès jardins :
  - Rendre accessibles au public les espaces extérieurs du campus de l'UQAM.

L'Arrondissement travaillera également à terminer les projets amorcés antérieurement et à concrétiser la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), notamment le PPU des Faubourgs. Logements sociaux et abordables, espaces verts, écoles, centres communautaires, commerces de proximité, aménagements de mobilité active : les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années pour accueillir de nouveaux milieux de vie inclusifs et durables.

Enfin, en 2021 l'Arrondissement prendra en charge l'entretien et l'animation de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville : l'esplanade Tranquille et le square Viger.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 148 202 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2021 : 60,4 M$
PDI 2021-2030 : 69,8 M$
Effectif : 426,1 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville et comptant près de 150 000 résidents, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) se classe au deuxième rang pour sa taille et la densité de sa population. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. La diversité multiculturelle constitue une richesse indéniable pour cet arrondissement, avec plus d'une centaine de groupes issus d'autant de communautés culturelles. Ses 3 quartiers aux personnalités distinctes portent l'héritage de vagues d'immigration. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie et la présence de 2 parcs industriels offre des zones d'emplois majeures. Étant desservi par 9 stations de métro et une ligne de train de banlieue et traversé par l'autoroute Métropolitaine, ce grand territoire comprend 61 parcs, incluant le parc Jarry, immense paysage nature en plein cœur de la ville, et le parc Frédéric-Back, ambitieux projet de réhabilitation environnementale.

Vision

L'Arrondissement de VSMPE vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité, tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques auxquels les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Au cours des derniers mois de 2020, la COVID-19 a obligé l'Arrondissement à réviser ses façons de faire et à adapter son offre de services pour répondre aux besoins de la population. Voici quelques-unes des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie :

- Allocation de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les organismes communautaires, les commerçants et les citoyens.
- Mise en place d'un plan estival de mobilité : voies actives sécuritaires (VAS), corridors sanitaires et piétonnisation d'une partie de la rue De Castelnau.
- Mise en place d'un projet temporaire de livraison à vélo afin d'aider les citoyens et les commerçants, tout en faisant la promotion de l'achat local.
- Réalisation d'un important virage technologique pour offrir en ligne plusieurs des services de l'Arrondissement.

À ces mesures s'ajoutent d'autres réalisations à souligner :

- Aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre, plantation de 350 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux.
- Mise aux normes de l'aréna Saint-Michel et de la bibliothèque de Parc-Extension.
- Adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social.

- Accompagnement d'une dizaine d'organismes communautaires dans leur relocalisation sur le territoire.
- Autorisation de construction de 3 projets de logements sociaux et collaboration à l'achat de 4 propriétés pour développement futur.
- Réaménagement de 3 parcs et de 2 terrains sportifs et rénovation de 4 chalets.
- Acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle.
- Révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- Implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et installation de nouveaux supports à vélos sur le domaine public.
- Planification d'un axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.
- Agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères.

Nos actions prioritaires en 2021

Le budget est élaboré autour de trois thématiques.

Transition écologique

- Augmenter la canopée sur le domaine public et intégrer les concepts de transition écologique dans tous les projets de réaménagement.
- Poursuivre la mise en place des mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.
- Élaborer une vision d'agriculture urbaine.
- Proposer un projet de modification réglementaire sur le stationnement sur le domaine privé.

Mobilité et sécurité

- Appuyer les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité.
- Se doter d'une première politique en matière d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre les projets de réaménagement et de réfection de certaines rues locales.
- Implanter l'axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.

Services directs à la population

- Poursuivre le développement de logements sociaux.
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de services à la population.
- Maintenir le réaménagement d'espaces verts, de terrains sportifs et de mobilier.
- Maintenir le programme de ruelles vertes.
- Optimiser les opérations de déneigement et de déglaçage de la chaussée et des trottoirs.
- Poursuivre les démarches pour la création d'une société de développement commercial.
- Amorcer le développement d'un quartier culturel.
- Maintenir les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité de logement et de propreté de l'espace public.

Budget de fonctionnement 2021 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de 2021 s'élève à 6 166,5 M$, soit une légère baisse de 1,5 M$, ou 0 %, par rapport à 2020.

Certains éléments de 2020, non récurrents en 2021, expliquent une baisse de 190 M$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations :

- Un transfert non récurrent de 150 M$, reçu en 2020 dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal relativement aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- L'utilisation de surplus à hauteur de 40 M$ pour la gestion responsable de l'endettement.

Les principales hausses de dépenses observées au budget de 2021 sont, notamment :

- Une augmentation de 50 M$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 49,6 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse nette de 22,9 M$ pour la continuité de la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
- Une somme de 21,7 M$ pour le transport collectif :
  - 12,4 M$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM;
  - 9,3 M$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse de 19,3 M$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 18,4 M$ des dépenses en sécurité publique;
- L'établissement d'un budget de 14 M$ pour la tenue des élections en 2021.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 662 612,0	3 679 476,4	3 707 429,0
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,5	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	425 936,3	423 612,5	423 612,5	437 575,9
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	358 667,5	642 986,1	540 128,9	411 672,6
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	313 994,7	296 067,7	368 731,8	361 188,3
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	179 462,7	132 893,7	218 578,1	219 265,1
Imposition de droits	222 776,2	265 881,7	318 972,4	369 331,9	288 177,6	278 625,3	279 006,8
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	172 725,6	163 028,0	167 028,0	171 239,8
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	42 953,1	28 752,2	18 597,2	17 544,4
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	226 496,9	286 982,2	192 835,3	276 244,2
Total – Revenus	**5 165 495,2**	**5 515 280,2**	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 203 963,2**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Service aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 330 720,2**	**3 474 242,6**	**3 502 049,4**	**3 692 424,8**	**3 984 209,5**	**3 763 219,1**	**3 929 747,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	729 170,1	748 072,8	763 845,9	780 813,6	812 141,0	839 065,2	878 932,9
Paiement au comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	454 851,5	601 933,2	631 618,8	394 638,0
Total – Dépenses de financement	**969 774,3**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 414 074,2**	**1 470 684,0**	**1 273 570,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	168 109,3	211 707,4	173 780,6	134 997,5	194 831,0	197 647,7	250 724,5
Dépenses de contributions	607 125,5	653 414,2	652 895,2	647 284,3	777 516,7	777 218,7	753 879,5
Total – Autres dépenses corporatives	**775 234,8**	**865 121,6**	**826 675,8**	**782 281,8**	**972 347,7**	**974 866,4**	**1 004 604,0**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(49 354,1)**	**(45 341,1)**	**(44 195,3)**	**(42 524,0)**	**(41 917,3)**	**(40 804,8)**	**(41 423,4)**
Total – Dépenses[2]	**5 026 375,2**	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 328 714,1**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**(124 750,9)**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 38,8 M$ en 2020 et 40,0 M$ en 2021. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 2 M$ au budget de 2020 et de 1,4 M$ au budget de 2021.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 612 846,2	3 629 866,1	3 657 338,7
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,3	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	163 819,2	239 888,5	191 101,6	206 161,5	238 448,3	211 787,5	215 204,8
Services rendus	261 679,4	262 512,4	256 932,6	254 509,4	241 056,2	310 133,4	298 826,4
Amendes et pénalités	90 355,4	93 741,7	103 096,2	94 430,2	70 835,1	109 566,5	109 703,9
Imposition de droits	220 893,2	263 952,7	317 009,6	367 493,5	286 208,4	276 656,1	277 037,6
Intérêts	79 012,8	81 942,9	88 341,5	88 901,6	74 248,6	78 248,6	83 026,9
Autres revenus	15 535,3	36 148,6	35 339,1	40 667,5	24 462,8	16 123,4	16 525,5
Affectation de revenus	86 077,7	172 698,3	147 889,6	215 284,5	194 716,0	108 835,1	239 609,7
Total – Revenus	**4 385 333,7**	**4 705 646,1**	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 021 672,8**	**5 021 567,9**	**5 182 606,1**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	148 118,8	142 610,0	141 862,0	143 200,9	159 317,1	164 593,9	170 970,0
Sécurité publique	145,9	10,0	-	-	(0,1)	-	-
Services institutionnels	242 105,2	259 410,0	262 119,7	279 681,6	277 860,9	291 373,9	302 141,6
Mobilité et attractivité	195 051,7	209 671,2	208 332,1	255 118,0	264 465,6	245 904,1	248 955,0
Qualité de vie	212 343,2	228 652,4	236 940,9	246 544,2	265 431,8	256 395,8	300 365,1
Service aux citoyens	190 300,2	197 701,1	200 696,9	205 326,3	212 655,1	199 303,2	208 068,0
Arrondissements	817 929,0	871 372,4	882 337,3	913 285,5	935 132,3	921 492,1	940 729,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 805 994,0**	**1 909 427,1**	**1 932 288,9**	**2 043 156,5**	**2 114 862,7**	**2 079 063,0**	**2 171 229,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 836 544,6**	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 009 885,7**	**2 009 885,7**	**2 070 134,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	455 503,2	481 475,8	517 670,5	536 418,6	590 783,8	612 316,5	633 148,7
Paiement au comptant d'immobilisations	143 607,0	217 442,6	251 380,7	301 190,7	313 989,7	333 967,3	293 986,5
Total – Dépenses de financement	**599 110,2**	**698 918,4**	**769 051,2**	**837 609,3**	**904 773,5**	**946 283,8**	**927 135,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(39 714,7)	4 317,8	(79 481,2)	(94 088,8)	(56 371,7)	(32 290,5)	(5 037,3)
Dépenses de contributions	58 815,7	60 338,0	53 353,5	54 750,8	57 744,9	57 446,9	59 166,5
Total – Autres dépenses corporatives	**19 101,0**	**64 655,8**	**(26 127,7)**	**(39 338,0)**	**1 373,2**	**25 156,4**	**54 129,2**
Élimination des transactions internes	**(40 865,5)**	**(41 153,6)**	**(40 726,0)**	**(39 955,6)**	**(40 048,5)**	**(38 821,0)**	**(40 022,3)**
Total – Dépenses[1]	**4 219 884,3**	**4 479 966,2**	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 990 846,6**	**5 021 567,9**	**5 182 606,1**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**165 449,4**	**225 679,9**	**228 333,6**	**191 033,0**	**30 826,2**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	46 766,6	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 765,8	49 610,3	50 090,3
Paiements tenant lieu de taxes	0,2	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 433 498,2	2 433 498,2	2 507 710,5
Transferts	80 716,3	110 813,3	91 966,5	152 506,1	404 537,9	328 341,4	196 467,8
Services rendus	60 846,9	56 069,0	60 046,9	62 054,1	56 879,9	60 582,2	63 763,0
Amendes et pénalités	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 032,6	62 058,5	109 011,6	109 561,2
Imposition de droits	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	59 036,6	62 626,8	72 459,5	83 824,1	88 779,4	88 779,4	88 212,9
Autres revenus	3 834,4	6 983,6	16 806,5	2 285,6	4 289,4	2 473,8	1 018,9
Affectation de revenus	57 434,9	50 376,8	10 247,1	11 212,4	92 266,2	84 000,2	36 634,5
Total – Revenus	**2 625 194,8**	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 194 044,5**	**3 158 266,3**	**3 055 428,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	48 720,1	49 456,9	49 774,4	47 995,2	47 073,5	51 316,1	51 826,2
Sécurité publique	969 908,7	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,9	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	80 426,0	80 806,7	81 834,9	81 405,1	77 256,7	81 853,4	83 773,9
Mobilité et attractivité	221 829,3	217 817,9	220 972,7	239 057,9	257 284,7	245 964,3	254 337,7
Qualité de vie	191 100,5	170 298,6	194 245,3	232 180,8	345 299,6	277 481,5	321 306,8
Service aux citoyens	8 321,2	6 996,4	6 999,6	8 410,3	12 105,4	12 673,8	13 973,0
Arrondissements	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 828,6	3 550,5	3 652,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 524 726,0**	**1 564 815,1**	**1 569 760,8**	**1 649 269,1**	**1 869 346,4**	**1 684 156,1**	**1 758 517,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	273 666,9	266 596,8	246 175,4	244 395,0	221 357,2	226 748,7	245 784,2
Paiement au comptant d'immobilisations	96 997,4	116 231,7	127 817,6	153 660,9	287 943,5	297 651,5	100 651,5
Total – Dépenses de financement	**370 664,3**	**382 828,5**	**373 993,0**	**398 055,9**	**509 300,7**	**524 400,2**	**346 435,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	207 824,0	207 389,6	253 261,9	229 086,2	251 202,7	229 938,2	255 761,8
Dépenses de contributions	548 309,9	593 076,2	599 541,6	592 533,4	719 771,8	719 771,8	694 713,0
Total – Autres dépenses corporatives	**756 133,9**	**800 465,8**	**852 803,5**	**821 619,6**	**970 974,5**	**949 710,0**	**950 474,8**
Total – Dépenses[1]	**2 651 524,2**	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 349 621,6**	**3 158 266,3**	**3 055 428,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(26 329,4)**	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(155 577,1)**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
Total – Taxes	**3 262 398,0**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 662 612,0**	**3 679 476,4**	**3 707 429,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**252 329,5**	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**278 851,2**	**280 351,2**	**285 332,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
Total – Taxes	**3 215 631,4**	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 612 846,2**	**3 629 866,1**	**3 657 338,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**252 329,3**	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**278 851,2**	**280 351,2**	**285 332,6**

En 2021, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 32,5 M$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 40 M$ par l'ajout de valeurs foncières imposables et compensables. Notons que plusieurs immeubles institutionnels sont compris dans cette prévision de croissance de revenus;
- Un gel des charges fiscales du conseil municipal qui limitera l'effort fiscal des propriétaires montréalais;
- Une augmentation de 4 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (7,3 M$) et pour les matières résiduelles (8,8 M$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées en 2021 à la structure fiscale sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Total – Taxes	**46 766,6**	**48 704,0**	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 765,8**	**49 610,3**	**50 090,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,2	-	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de taxes totalisent 50,1 M$, en hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2020. Cette variation s'explique principalement par la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont les revenus affichent une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2020, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts							
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,1	374 656,1	386 127,7
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,5	24 136,5	24 465,4
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 732,8	12 582,7	12 582,7	12 824,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	417,5	407,6
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	1 465,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	209,4	24,8	24,8	474,4
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	3 700,8
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	4 128,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	3 980,7
Total – Quotes-parts	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**425 936,3**	**423 612,5**	**423 612,5**	**437 575,9**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts							
Dépenses générales	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 158 492,9	2 221 753,8
Service de l'eau	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	139 057,1	140 772,0
Alimentation en eau potable	54 550,2	84 701,4	87 843,1	89 413,6	94 200,9	94 200,9	93 742,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 650,0	5 516,2
Service des premiers répondants	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	9 079,3	8 921,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 327,8	2 428,2	2 428,2	2 907,9
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	86 169,7	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 166,4	5 718,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	3 783,3	7 084,3
Total – Quotes-parts	**2 241 298,2**	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 433 498,2**	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**

Variations budgétaires

Il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2021, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 74,2 M$, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Voici les principaux facteurs contribuant à cette variation :

- Une hausse de 25,7 M$ relative au service de la dette, s'expliquant en partie par l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts, et par les contributions au

remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;

- Un ajout de 25 M$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 21,7 M$ pour le transport collectif, soit 12,4 M$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM et 9,3 M$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse globale de 20,8 M$ pour les charges transférées à l'agglomération, soit celles prévues pour assumer la contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie (13 M$) et celles calculées en vertu du Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale (7,8 M$);
- Une hausse de 12,2 M$ du budget net consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse de 47 M$ du paiement au comptant des immobilisations.

Le tableau suivant expose la répartition des quotes-parts pour chacune des villes liées de l'agglomération. Par ailleurs, pour une description plus détaillée de chacune des quotes-parts, nous invitons le lecteur à consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » plus loin dans ce document, dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 296,6	12 296,6	13 082,1
Beaconsfield	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 287,8	22 938,6	22 938,6	23 604,8
Côte-Saint-Luc	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 897,6	27 897,6	28 829,1
Dollard-Des Ormeaux	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 633,1	42 156,1	42 156,1	42 963,6
Dorval	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 790,5	68 790,5	71 850,2
Hampstead	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 877,0	10 877,0	11 154,5
L'Île-Dorval	58,3	72,4	70,6	81,5	89,7	89,7	89,2
Kirkland	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 398,1	29 974,6	29 974,6	31 155,0
Mont-Royal	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 228,1	54 228,1	55 976,1
Montréal-Est	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 675,7	16 619,1	16 619,1	17 133,5
Montréal-Ouest	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 846,6	5 846,6	5 938,3
Pointe-Claire	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 671,0	62 671,0	64 995,0
Senneville	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 175,5	3 175,5	3 247,1
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 366,2	7 366,2	7 710,6
Westmount	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 685,3	58 685,3	59 846,8
Ville de Montréal	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 009 885,7	2 009 885,7	2 070 134,6
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 241 298,1**	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 433 498,2**	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 448,2	23 067,0	23 067,0	21 406,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	42 988,3	40 490,0	58 250,0	61 830,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	40 895,8	39 959,7	39 159,7	43 260,6
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 003,6	7 150,0	13 220,0	15 404,0	15 404,0
Développement économique	6 559,3	8 582,0	8 936,6	20 754,7	23 847,2	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	7 372,3	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 009,8	5 350,3	4 325,0
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	10 712,6	13 259,4	14 167,3	14 481,3	14 981,3	18 174,2
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	19 159,1	-	-	356,8	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	25 472,5	51 861,0	20 000,0	30 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	6 935,7	72 338,1	9 084,0	25 006,3	64 595,0	6 756,9	6 578,8
Total – Transferts	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**358 667,5**	**642 986,1**	**540 128,9**	**411 672,6**

Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 772,4	10 772,4	9 912,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 200,0	25 200,0	24 600,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	34 069,5	39 959,7	39 159,7	33 832,3
Rénovation urbaine	2 860,9	2 598,5	7 998,4	6 418,7	11 770,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	39,4	824,3	-	10 842,4	10 885,4	-	-
Loisirs et culture	7 366,4	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 889,6	5 350,3	4 325,0
Programmes de financements pluriannuels	4 761,2	7 214,7	7 321,8	6 720,9	7 774,0	7 774,0	9 683,6
Projets Montréal 2025	17 922,8	-	-	356,8	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	600,0	2 373,9	4 526,1	-	6 000,0
Autres	5 571,4	54 064,5	3 372,2	8 429,6	7 771,1	1 677,1	1 555,0
Total – Transferts	**163 819,2**	**239 888,5**	**191 101,6**	**206 161,5**	**238 448,3**	**211 787,5**	**215 204,8**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts sont en hausse de 3,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 0,9 M$ de la contribution au service de la dette;
- Une baisse de 0,6 M$ pour le transfert de la CMM, en lien avec les équipements scientifiques;
- Une augmentation de 4,1 M$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération. C'est pourquoi une baisse de 5,3 M$ est constatée pour la compétence locale;
- Une hausse de 1,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, dont un montant de 1 M$ provient de la baisse du transfert dans la catégorie « Loisirs et culture »;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M$;
- Une augmentation de 10 M$ en 2021 des transferts totaux découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 6 M$ pour la compétence locale.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 294,6	12 294,6	11 494,0
CMM	13 464,8	10 969,3	12 628,4	18 235,3	15 290,0	33 050,0	37 230,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	6 826,3	-	-	9 428,3
Rénovation urbaine	352,3	2 209,4	2 005,3	731,3	1 450,0	1 450,0	1 450,0
Développement économique	6 519,9	7 757,8	8 936,6	9 912,2	12 961,8	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	5,9	17 227,5	2 556,0	826,3	120,2	-	-
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	2 786,4	3 497,8	5 937,6	7 446,5	6 707,3	7 207,3	8 490,6
Projets Montréal 2025	1 236,3	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	7 789,4	23 098,7	47 334,9	20 000,0	24 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	1 364,2	18 273,6	5 711,8	16 576,7	56 824,0	5 079,8	5 023,8
Total – Transferts	**80 716,3**	**110 813,3**	**91 966,5**	**152 506,1**	**404 537,9**	**328 341,4**	**196 467,8**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 131,9 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La non-récurrence de la contribution aux investissements dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal, qui représentait un transfert de 150 M$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- Une augmentation de 3,1 M$ liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit une augmentation de 4,2 M$ pour la portion CMM et un ajustement à la baisse de 1,1 M$ de la part de la SHQ;
- Une augmentation de 4,1 M$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération, pour 9,4 M$;
- Un transfert de 1 M$, en lien avec l'entente pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal;
- Une hausse de 2,8 M$ pour la sécurité publique, principalement due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus et du projet du fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
- Une hausse de 1,3 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 10 M$ en 2021 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 4 M$ pour la compétence d'agglomération.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 762,5	8 762,5	8 980,8
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	305 367,6	287 305,2	359 969,3	352 207,5
Total – Services rendus	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**313 994,7**	**296 067,7**	**368 731,8**	**361 188,3**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021).

Budget de conseil municipal

Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 464,7	8 625,5
Autres services rendus	261 630,6	254 512,4	248 715,8	246 202,5	232 591,5	301 668,7	290 200,9
Total – Services rendus	**261 679,4**	**262 512,4**	**256 932,6**	**254 509,4**	**241 056,2**	**310 133,4**	**298 826,4**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus des services rendus sont en baisse de 11,3 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une baisse de 16,5 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une importante réduction d'achalandage attribuable à la pandémie de COVID-19 et au télétravail;
- Une diminution des revenus d'exploitation des installations de l'Espace pour la vie de 6,5 M$, principalement en raison de la pandémie. Le nombre de touristes étrangers demeurera faible en 2021 et le maintien des mesures de distanciation physique réduira la capacité d'accueil des musées;
- Une baisse des revenus de 1,4 M$, à la suite de la fermeture du port de plaisance de Lachine;
- Une augmentation des revenus de 7,5 M$, pour le prêt d'employés à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation des revenus de 4,3 M$, à la suite du règlement de l'ajustement de l'entente de 10 ans qui a été conclue en 2019 avec Bixi Montréal;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Des revenus annuels de location de 0,6 M$, pour les 2 centres d'affaires liés à l'acte de cession de Technoparc Montréal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	187,8	215,2	264,2	320,3	297,8	297,8	355,3
Autres services rendus	60 659,1	55 853,8	59 782,7	61 733,8	56 582,1	60 284,4	63 407,7
Total – Services rendus	**60 846,9**	**56 069,0**	**60 046,9**	**62 054,1**	**56 879,9**	**60 582,2**	**63 763,0**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,8 M$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers, principalement en lien avec les résultats des derniers exercices;
  - De l'ajout d'un prêt de policiers à la Sûreté du Québec, en lien avec le fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, pour 0,6 M$;
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour les services de sécurité publique dans le métro.
- Une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2020.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 219,3 M$ en 2021, en hausse de 0,7 M$ par rapport au budget de 2020. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$ et se comparent à celles de 2020.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,7 M$, en hausse de 0,7 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	158 658,6	120 700,1	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 804,2	12 193,6	22 987,7	23 674,7
Total – Amendes et pénalités	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**179 462,7**	**132 893,7**	**218 578,1**	**219 265,1**

Variations budgétaires

La variation budgétaire de 0,7 M$ est principalement attribuable à une augmentation du nombre d'amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	38 445,9	54 605,0	65 422,7	55 956,5	39 046,7	29 494,4	29 875,9
Total – Imposition de droits	**222 776,2**	**265 881,7**	**318 972,4**	**369 331,9**	**288 177,6**	**278 625,3**	**279 006,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	36 562,9	52 676,0	63 459,9	54 118,1	37 077,5	27 525,2	27 906,7
Total – Imposition de droits	**220 893,2**	**263 952,7**	**317 009,6**	**367 493,5**	**286 208,4**	**276 656,1**	**277 037,6**

Variations budgétaires

En 2021, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 0,4 M$. Le principal élément de variation est une hausse du nombre de licences et de permis animaliers délivrés.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Licences et permis	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Total – Imposition de droits	**1 883,0**	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 838,4**	**1 969,2**	**1 969,2**	**1 969,2**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 4,2 M$ en 2021, pour atteindre 171,2 M$.

Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	68 104,3	58 527,8	62 527,8	68 680,1
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	90 100,4	91 116,0	91 116,0	90 023,7
Total – Intérêts	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**172 725,6**	**163 028,0**	**167 028,0**	**171 239,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	42 378,1	43 111,7	45 210,2	46 381,4	38 893,3	42 893,3	48 262,5
Encaisse et autres intérêts	23 943,8	23 516,2	27 168,1	27 999,3	21 971,1	21 971,1	22 228,4
Total – Intérêts	**79 012,8**	**81 942,9**	**88 341,5**	**88 901,6**	**74 248,6**	**78 248,6**	**83 026,9**

Variations budgétaires

L'augmentation de 4,8 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation du fonds d'amortissement de 5,4 M$, due essentiellement à un écart favorable de taux et de volume de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,8 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	-	-	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 722,9	19 634,5	19 634,5	20 417,6
Encaisse et autres intérêts	35 316,1	37 677,4	48 671,2	62 101,1	69 144,9	69 144,9	67 795,3
Total – Intérêts	**59 036,6**	**62 626,8**	**72 459,5**	**83 824,1**	**88 779,4**	**88 779,4**	**88 212,9**

Variations budgétaires

La baisse de 0,6 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 1,4 M$, due principalement à une baisse du remboursement des intérêts par la STM résultant de la diminution des emprunts faits par celle ci;
- Une augmentation du fonds d'amortissement de 0,8 M$.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 17,5 M$ en 2021, en baisse de 1,1 M$.

Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	31 043,4	18 198,9	13 451,1	13 852,9
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	11 909,7	10 553,3	5 146,1	3 691,5
Total – Autres revenus	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**42 953,1**	**28 752,2**	**18 597,2**	**17 544,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	6 291,1	29 344,3	21 717,9	27 468,1	16 572,4	13 451,1	13 852,9
Autres	9 244,2	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 890,4	2 672,3	2 672,6
Total – Autres revenus	**15 535,3**	**36 148,6**	**35 339,1**	**40 667,5**	**24 462,8**	**16 123,4**	**16 525,5**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,4 M$, ce qui s'explique principalement par un reclassement des revenus des panneaux publicitaires entre les autres services rendus et les autres revenus pour l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	519,6	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-
Autres	3 314,8	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	2 662,9	2 473,8	1 018,9
Total – Autres revenus	**3 834,4**	**6 983,6**	**16 806,5**	**2 285,6**	**4 289,4**	**2 473,8**	**1 018,9**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 1,5 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une nouvelle source de revenus de 0,8 M$, en lien avec une entente conclue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec sur le versement d'une ristourne pour les usines d'eau potable et la station d'épuration des eaux usées;
- Une baisse de 2,3 M$ due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	54 548,2	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	68 455,0	141 995,9	117 979,3	159 110,3	196 031,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**226 496,9**	**286 982,2**	**192 835,3**	**276 244,2**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	18 387,5	36 154,2	22 923,9	49 184,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	57 731,6	131 485,6	117 957,1	159 091,8	187 765,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**86 077,7**	**172 698,3**	**147 889,6**	**215 284,5**	**194 716,0**	**108 835,1**	**239 609,7**

Variations budgétaires

En 2021, les affectations augmentent de 130,8 M$, pour atteindre 239,6 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une affectation non récurrente de 178,5 M$ provenant de l'aide financière globale de 263,5 M$ accordée par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et pouvant être utilisée aux exercices 2020 et 2021;
- Une diminution de 43,6 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2021;
- Une diminution de 4,1 M$ de l'affectation de la réserve financière de la voirie au financement de dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	20 227,5	3 790,4	3 434,9	5 364,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 723,4	10 510,4	22,2	18,5	8 266,0	-	-
Total – Affectations de revenus	**57 434,9**	**50 376,8**	**10 247,1**	**11 212,4**	**92 266,2**	**84 000,2**	**36 634,5**

Variations budgétaires

En 2021, les affectations diminuent de 47,4 M$, pour atteindre 36,6 M$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions, les investissements programmés en 2020 ayant été exceptionnellement élevés.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2021, le service de la dette brute atteint 1 063,2 M$, soit une hausse de 49,6 M$ par rapport au budget de 2020. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 878,9 M$, et d'un montant de 184,3 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service de la dette brute							
Frais de financement	382 947,1	389 789,0	397 165,8	400 983,1	399 459,4	421 159,4	423 395,7
Remboursement de la dette à long terme	449 312,4	463 853,6	473 755,5	495 960,9	533 192,6	531 192,6	575 045,3
Affectation – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	46 028,5	61 262,1	61 262,1	64 792,4
Total – Service de la dette brute	**858 506,6**	**880 741,2**	**903 605,1**	**942 972,5**	**993 914,1**	**1 013 614,1**	**1 063 233,4**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Frais de financement corporatifs	**208 794,9**	**218 867,3**	**226 357,3**	**230 920,8**	**222 325,5**	**236 455,3**	**236 699,9**
Frais de financement additionnels							
Services administratifs	2,5	-	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 529,1	39 692,5	36 362,7	36 882,3
Qualité de vie	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Arrondissements	495,8	452,8	407,4	371,1	316,0	316,0	268,6
Total – Frais de financement additionnels	**35 808,0**	**36 485,6**	**38 095,2**	**40 528,0**	**47 159,8**	**43 830,0**	**43 940,7**
Total – Frais de financement	**244 602,9**	**255 352,9**	**264 452,5**	**271 448,8**	**269 485,3**	**280 285,3**	**280 640,6**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 0,4 M$, ce qui s'explique par :

- Une hausse du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Remboursement de la dette à long terme corporative	**221 428,4**	**236 491,3**	**258 358,7**	**265 177,9**	**332 267,2**	**339 670,1**	**356 682,2**
Affectation – Remboursement de capital	**25 279,9**	**26 117,2**	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 191,1**	**36 191,1**	**39 766,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 534,1	63 233,5	58 030,6	60 122,7
Qualité de vie	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Arrondissements	626,6	669,4	715,0	763,8	806,8	806,8	854,2
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**53 596,0**	**53 902,9**	**54 641,2**	**67 762,4**	**73 677,2**	**68 474,3**	**71 435,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**300 304,3**	**316 511,4**	**345 954,4**	**373 260,2**	**442 135,5**	**444 335,5**	**467 884,1**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,5 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 15,6 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 2,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Frais de financement corporatifs	**124 232,8**	**120 253,4**	**117 070,8**	**111 754,1**	**107 133,3**	**117 522,7**	**119 434,5**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 111,4	14 182,7	15 642,5	17 780,2	22 840,8	23 351,4	23 320,6
Total – Frais de financement additionnels	**14 111,4**	**14 182,7**	**15 642,5**	**17 780,2**	**22 840,8**	**23 351,4**	**23 320,6**
Total – Frais de financement	**138 344,2**	**134 436,1**	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 974,1**	**140 874,1**	**142 755,1**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 1,9 M$ qui s'explique par :

- Une augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Remboursement de la dette à long terme corporative	**148 466,9**	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 152,9**	**84 155,0**	**101 323,9**
Affectation – Remboursement de capital	**967,2**	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**25 071,0**	**25 071,0**	**25 025,8**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,3	38 893,2	45 603,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**25 821,1**	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,3**	**38 893,2**	**45 603,9**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**175 255,2**	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 729,2**	**152 319,2**	**148 119,2**	**171 953,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,8 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 14,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 4,3 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au paiement au comptant des dépenses en immobilisations.

Au budget de 2021, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 394,6 M$, en baisse de 237 M$.

Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	196 324,2	317 467,7	334 186,5	385 699,3	560 981,7	560 900,0	336 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0
Affectation – Réserves – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	14 878,9	(1 210,5)	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(11 522,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**454 851,5**	**601 933,2**	**631 618,8**	**394 638,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	117 678,2	211 741,7	217 249,8	245 791,8	274 166,6	274 166,5	246 866,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0
Affectation – Réserves – Eau	22 642,4	8 688,5	3 902,6	701,6	(5 047,8)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(8 813,2)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**143 607,0**	**217 442,6**	**251 380,7**	**301 190,7**	**313 989,7**	**333 967,3**	**293 986,5**

Variations budgétaires

Le paiement comptant des immobilisations est réduit de 40 M$ au budget 2021. Cette somme était financée en 2020 par une affectation de surplus des excédents antérieurs non récurrents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	78 646,0	105 725,9	116 936,6	139 907,5	286 815,1	286 733,5	89 733,5
Affectation – Réserves – Eau	19 203,2	11 291,4	11 075,4	14 177,3	3 837,3	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(2 708,9)	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**96 997,4**	**116 231,7**	**127 817,6**	**153 660,9**	**287 943,5**	**297 651,5**	**100 651,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 197 M$, pour s'établir à 100,7 M$, une diminution découlant principalement de la non-reconduction d'un revenu de transfert de 150 M$ qui avait été accordé en 2020 par le gouvernement du Québec pour le financement d'importants projets d'infrastructures vertes reliées à la gestion des eaux.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	177 470,9	124 613,8	83 146,9	46 968,1	52 106,0	52 106,0	131 356,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	16 304,5	32 018,6	37 018,6
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	12 246,4	23 130,0	23 130,0	23 680,0
Prêt d'employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	17 857,6	16 739,7	16 739,7	13 185,2
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 018,6	2 939,7	2 939,7	3 028,5
Bureau des régimes de retraite	-	6 723,6	6 750,9	6 577,9	7 291,3	7 353,7	7 696,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 723,2	19 696,8	18 973,5	18 800,8	49 569,6	44 577,6	74 962,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-	(70 500,0)
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(38 083,3)	(38 083,3)	(37 445,9)
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	4 256,1	-	-	-	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Autres	725,1	9 062,8	13 894,5	(688,6)	31 093,4	22 481,3	27 703,4
Total – Dépenses communes	**168 109,3**	**211 707,4**	**173 780,6**	**134 997,5**	**194 831,0**	**197 647,7**	**250 724,5**

Le budget des dépenses communes en 2021 affiche une augmentation de 53,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation de 79,3 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite » principalement attribuable à des charges de retraite, compensée par un allégement fiscal de 70,5 M$ permis sur les exercices ultérieurs;
- Une augmentation de 5 M$ au budget des dépenses contingentes, justifiée par une augmentation des risques en raison de la pandémie de COVID-19;
- Une majoration de 22,9 M$ des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, reflétant la volonté de bonifier l'expertise et le niveau de service en matière de mobilité urbaine, combinée à une hausse de 7,5 M$ de la valeur du prêt d'employés municipaux facturé à l'Agence;
- Une augmentation de 0,6 M$ de l'allègement fiscal relatif aux régimes de retraite, révisé annuellement par les actuaires;
- Une augmentation de 5,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017. Également celle de la nouvelle mesure d'allégement en raison de la COVID-19, que la Ville utilise en 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal[4]

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	541 829,4	668 394,0	668 394,0	633 427,3
Provision transport collectif	-	-	-	-	-	-	9 250,0
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 412,1	41 412,1	42 764,3
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	20 427,2
Sociétés de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 353,1	15 353,1	15 498,9
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	3 381,3
Pointe-à-Callière	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 380,6	8 880,6
Office de consultation publique de Montréal	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 666,3	2 666,3	2 717,0
Ombudsman	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 545,4	1 497,4	1 525,9
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	-	-	-	(78,9)	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	348,9	402,4	500,0	384,8	585,0	585,0	550,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,0)	0,3	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**607 125,5**	**653 414,2**	**652 895,2**	**647 284,3**	**777 516,7**	**777 218,7**	**753 879,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2021, les contributions aux organismes diminuent de 23,3 M$, à hauteur de 753,9 M$. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une diminution globale de 35 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, soit une hausse de 12,4 M$ de la contribution de base et une réduction de 47,4 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- La création d'une provision de 9,3 M$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

4. Pour le Bureau du Taxi, des négociations sont en cours avec le gouvernement du Québec. Les conclusions pourraient influencer le niveau des dépenses réelles.

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 865,5	41 153,6	40 726,0	39 955,6	40 048,5	38 821,0	40 022,3
Élimination des transactions interentités	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 568,4	1 868,8	1 983,8	1 401,1
Total – Transactions à éliminer	**49 354,1**	**45 341,1**	**44 195,3**	**42 524,0**	**41 917,3**	**40 804,8**	**41 423,4**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
Total – Services administratifs	**185 553,4**	**180 815,6**	**181 485,9**	**181 283,0**	**194 803,7**	**201 794,4**	**207 894,8**

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Sécurité publique							
Police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
Total – Sécurité publique	**970 054,5**	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 126 497,8**	**1 011 316,5**	**1 029 647,5**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
Total – Autres services administratifs	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**11 586,7**	**14 115,6**	**14 901,4**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	11 206,7	10 635,5	11 010,8	10 967,4	12 173,1	12 768,9	13 838,6
Cotisations de l'employeur	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 715,3	3 145,1	3 302,4	3 556,6
Transport et communications	665,6	519,9	568,8	375,4	347,5	649,0	551,6
Services professionnels	571,2	693,0	862,7	1 650,2	7 001,7	1 352,0	1 761,1
Services techniques et autres	1 764,4	2 036,6	2 622,9	1 856,2	2 642,6	2 789,4	2 525,5
Location, entretien et réparation	176,2	237,4	278,6	92,8	111,9	155,2	140,6
Biens non durables	148,7	95,2	109,6	119,2	247,8	160,4	186,7
Biens durables	39,6	184,4	119,4	42,8	19,8	18,8	18,8
Contributions à des organismes	2 547,2	2 067,3	941,8	899,9	2 610,6	1 287,1	1 006,2
Autres	-	-	62,3	(2,3)	59,2	59,2	17,8
Total	**20 521,6**	**19 661,4**	**19 613,8**	**18 716,9**	**28 359,3**	**22 542,4**	**23 603,5**

Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	38 590,1	38 538,0	40 061,7	39 584,4	40 445,4	43 052,9	43 878,4
Cotisations de l'employeur	11 767,4	10 902,4	10 636,5	9 771,9	10 521,8	11 038,1	11 268,5
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 123,1	2 582,3	2 582,3
Services professionnels	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 241,3	1 988,1	2 082,9	2 082,9
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	5 899,1	5 002,3	7 075,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	135,5	150,4	144,8	144,8
Biens non durables	404,4	360,7	421,2	467,7	510,0	486,0	486,0
Biens durables	298,3	243,6	218,2	190,4	171,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	-	10,0	-	-
Autres	-	-	6,8	(6,3)	-	-	-
Total	**60 133,0**	**61 272,9**	**61 907,2**	**60 279,6**	**59 922,2**	**66 647,9**	**67 703,8**

Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	34 121,0	29 482,8	29 762,9	29 004,9	29 739,9	29 876,3	30 768,8
Cotisations de l'employeur	11 049,7	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 868,6	7 903,2	8 176,4
Transport et communications	1 863,1	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 058,4	1 582,2	1 580,2
Services professionnels	1 189,5	787,9	922,2	1 421,0	1 416,7	1 523,2	1 346,2
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 966,1	4 871,6	4 679,6
Location, entretien et réparation	170,6	(392,8)	103,2	121,7	68,2	134,6	134,6
Biens non durables	237,7	225,4	136,2	133,5	88,4	202,5	234,5
Biens durables	106,5	106,6	66,2	50,0	237,2	190,1	190,1
Autres	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 475,7	3 411,3	5 198,6
Total	**55 378,7**	**49 020,0**	**47 280,9**	**46 687,1**	**47 919,2**	**49 695,0**	**52 309,0**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 796,4	43 147,8	44 400,0
Cotisations de l'employeur	10 870,8	10 606,0	10 575,7	9 949,6	11 171,9	11 442,8	11 560,1
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	1 006,9	1 094,5	1 078,7	1 153,3
Services professionnels	3 604,6	3 781,5	3 789,0	4 142,5	3 073,5	4 988,1	5 062,0
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	943,2	1 173,7	1 803,3	1 648,3
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	64,7	66,3	99,2	108,6
Biens non durables	206,3	185,9	138,2	118,0	147,2	288,4	285,4
Biens durables	33,2	51,4	44,3	177,6	79,5	60,8	60,8
Autres	-	-	9,3	-	-	-	-
Total	**49 520,1**	**50 861,3**	**52 684,0**	**55 599,4**	**58 603,0**	**62 909,1**	**64 278,5**

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 876,9	263 782,1	263 320,7	265 197,0
Cotisations de l'employeur	76 297,8	75 285,0	75 460,1	62 954,3	70 416,4	71 410,9	73 026,8
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	1 027,6	2 066,3	909,3	902,0
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 925,6	1 324,0	1 421,4	1 418,0
Services techniques et autres	2 035,6	1 816,6	1 686,3	3 199,1	16 487,7	2 290,0	2 536,6
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	3 435,1	24 033,3	946,4	904,3
Biens non durables	2 990,0	5 384,2	4 269,0	8 768,8	48 450,1	3 852,7	3 843,1
Biens durables	2 417,5	1 818,0	2 489,1	3 160,7	5 078,6	2 504,6	2 509,5
Contributions à des organismes	183,0	231,3	104,4	33,0	100,0	200,0	200,0
Autres	-	5 416,1	(13,5)	6 462,6	5 808,9	-	-
Total	**335 044,5**	**369 263,9**	**345 186,2**	**355 843,7**	**437 547,4**	**346 856,0**	**350 537,3**

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	486 031,9	513 846,4	514 978,6	526 583,5	539 301,5	518 446,6	527 697,8
Cotisations de l'employeur	124 790,2	131 702,6	130 313,5	131 086,3	123 517,8	118 133,0	127 536,2
Transport et communications	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 356,0	2 901,6	2 600,7
Services professionnels	706,9	841,5	801,7	976,0	1 542,9	1 845,6	1 073,9
Services techniques et autres	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 263,4	4 314,0	4 502,5	3 852,1
Location, entretien et réparation	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 441,0	2 685,3	2 744,5
Biens non durables	6 814,8	7 177,8	7 014,8	8 165,3	8 577,8	9 290,4	7 746,2
Biens durables	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 430,6	2 049,3	1 805,4	1 089,2
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	4 769,6
Autres	-	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	-	-	-
Total	**635 010,0**	**666 377,4**	**666 980,2**	**680 440,1**	**688 950,4**	**664 460,5**	**679 110,2**

Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 008,2	3 263,6	3 384,3
Cotisations de l'employeur	770,3	877,7	807,2	767,8	798,5	866,3	879,8
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	76,0	76,0	106,0	106,0
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	54,2	400,0	1 565,4	1 900,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	261,9	213,0	346,0	202,0
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,7	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	54,4	70,9	38,1	74,5	47,5	47,5	47,5
Biens durables	77,8	59,1	24,1	43,4	30,0	30,0	30,0
Total	**4 850,0**	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 607,2**	**6 258,8**	**6 583,8**

Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 425,1	4 132,2	4 132,2	4 304,3
Cotisations de l'employeur	922,9	952,2	867,1	816,3	1 048,9	1 048,9	1 035,7
Transport et communications	37,9	24,4	26,1	26,7	38,5	38,5	37,0
Services professionnels	707,3	680,3	807,0	506,6	999,1	1 008,6	1 148,4
Services techniques et autres	79,6	47,2	46,1	54,7	91,5	82,0	97,5
Location, entretien et réparation	320,0	396,2	39,2	17,6	20,0	20,0	22,3
Biens non durables	139,3	130,9	194,2	129,1	74,0	74,0	84,0
Total	**5 474,8**	**5 427,1**	**5 300,7**	**4 976,1**	**6 404,2**	**6 404,2**	**6 729,2**

Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	534,3	577,1	393,7	226,0	263,6	483,0	559,6
Cotisations de l'employeur	174,4	153,8	115,3	52,1	61,4	122,2	138,4
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	6,5	26,8	25,0	25,0
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	50,2	68,7	70,5	79,6
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	12,5	28,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	0,5	2,3	0,9	0,5	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	1,3	0,2	1,2	1,5	1,5	1,5
Total	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**351,7**	**460,5**	**740,7**	**842,6**

Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	157,6	50,6	27,6	63,7	73,4	184,7	210,4
Cotisations de l'employeur	47,2	17,0	7,9	17,7	20,4	49,5	55,1
Transport et communications	-	-	-	-	1,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	3,6	8,6	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	-	2,0	4,0	4,0
Biens non durables	2,2	0,1	-	-	6,4	271,6	274,2
Biens durables	-	-	-	-	2,0	21,6	21,6
Total	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**85,0**	**114,8**	**711,9**	**745,8**

Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
Total – Services institutionnels	**322 531,4**	**340 216,0**	**343 954,3**	**361 086,6**	**355 117,7**	**373 227,3**	**385 915,5**

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	18 559,9	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 235,1	20 080,5	20 522,4
Cotisations de l'employeur	6 063,9	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 552,2	5 546,1	5 738,6
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	204,2	221,8	232,0	232,0
Services professionnels	179,8	180,2	161,0	255,6	259,7	352,1	252,1
Services techniques et autres	410,4	488,4	447,0	3 750,9	3 102,6	3 237,8	3 137,8
Location, entretien et réparation	423,0	(192,4)	44,4	67,0	22,4	78,5	78,5
Biens non durables	316,3	388,7	229,8	269,4	222,6	333,3	365,7
Biens durables	95,3	22,9	52,5	32,2	29,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	2,7	-	-
Autres	366,2	22,2	201,0	3 122,3	289,1	289,1	289,1
Total	**26 578,1**	**26 607,6**	**26 208,1**	**32 733,6**	**29 937,5**	**30 156,5**	**30 623,3**

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	11 150,5	11 463,9	11 920,2	11 760,9	11 673,5	12 415,7	12 667,5
Cotisations de l'employeur	3 679,2	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 132,9	3 332,1	3 440,8
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	191,9	183,5	304,4	266,4
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	10,0	27,0	19,2	19,2
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	249,1	236,5	306,4	319,4
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	24,5	24,5	40,3	37,3
Biens non durables	50,4	77,5	65,7	57,2	43,1	79,1	76,7
Biens durables	26,9	91,8	21,8	49,8	122,5	69,8	40,8
Total	**15 353,7**	**15 741,3**	**15 941,6**	**15 463,2**	**15 443,5**	**16 567,0**	**16 868,1**

Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	43 287,4	42 179,0	42 732,7	44 781,0	48 405,4	50 224,8	52 052,8
Cotisations de l'employeur	13 593,8	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 808,1	14 325,1	14 760,8
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	678,1	709,6	710,1	629,0
Services professionnels	154,7	1 146,3	469,5	684,8	1 891,5	1 430,3	1 914,1
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	7 681,8	8 024,2	9 145,7	8 912,5
Location, entretien et réparation	58 776,7	62 606,5	67 325,0	73 094,5	73 004,4	79 181,7	76 408,7
Biens non durables	19 988,2	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 424,1	23 509,4	24 147,7
Biens durables	142,2	27,7	57,1	158,5	140,1	92,6	115,1
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	-	-	-
Autres	-	2,0	-	(9,8)	-	-	-
Total	**140 636,2**	**146 200,2**	**156 905,4**	**164 942,4**	**167 407,4**	**178 619,7**	**178 940,7**

Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	19 186,5	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 234,6	21 219,3	25 983,4
Cotisations de l'employeur	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 910,7	6 904,1	7 361,6
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	460,9	309,2	446,1	2 533,2
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	288,6	1 642,5	2 031,0	769,3
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	775,7	610,0	701,0	4 500,8
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	401,1	319,8	309,9	1 630,4
Biens non durables	97,4	306,8	108,2	137,3	118,9	210,6	348,8
Biens durables	41,8	63,7	37,6	52,9	35,4	31,1	51,1
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	40,0	35,0	40,0	40,0
Autres	69,2	72,4	68,5	69,2	-	-	-
Total	**27 404,1**	**40 436,9**	**28 355,5**	**29 279,6**	**31 216,1**	**31 893,1**	**43 218,6**

Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	35 669,4	35 918,1	36 008,6	36 906,4	35 906,6	36 340,2	37 372,4
Cotisations de l'employeur	10 992,1	10 994,3	11 004,4	10 533,8	10 325,4	10 454,8	10 634,8
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	163,9	149,1	205,2	87,9
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	163,4	62,4	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 846,0	2 860,2	2 464,6
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 605,8	14 799,6	19 627,5
Biens non durables	44 881,0	46 421,5	52 557,4	49 659,4	40 412,9	47 731,1	43 562,2
Biens durables	750,6	184,7	142,9	109,9	61,5	208,7	50,3
Contributions à des organismes	-	-	10,0	12,5	-	15,0	15,0
Autres	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 543,4**	**107 714,7**	**112 854,0**	**115 014,4**	**106 869,7**	**109 184,9**	**110 384,8**

Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 465,1	2 725,4	3 354,3	3 211,4
Cotisations de l'employeur	495,7	614,6	608,6	603,9	670,4	836,5	785,4
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	22,7	18,0	210,0	78,0
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	477,8	624,6	1 372,2	1 582,2
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	66,0	166,5	534,5	134,5
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	2,6	1,0	121,4	21,4
Biens non durables	9,2	10,8	20,3	14,3	37,6	377,2	67,1
Biens durables	16,4	27,9	15,2	1,0	-	-	-
Total	**3 015,9**	**3 515,3**	**3 689,7**	**3 653,4**	**4 243,5**	**6 806,1**	**5 880,0**

Mobilité et attractivité

Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
Total – Mobilité et attractivité	**416 881,2**	**427 489,2**	**429 305,1**	**494 176,2**	**521 750,2**	**491 868,4**	**503 292,7**

Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 347,1	5 347,1	5 231,4
Cotisations de l'employeur	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 469,0	1 469,0	1 792,8
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	235,3	290,4	290,4	283,2
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	466,4	565,9	565,9	690,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	3 864,5	8 350,9	8 445,9	7 655,6
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 745,0	1 775,0	1 795,8
Biens non durables	430,6	438,7	500,5	544,2	700,8	575,8	588,4
Biens durables	92,6	35,1	35,8	53,7	65,0	65,0	66,3
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	20 865,6	24 515,2	24 515,2	24 800,0
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	31 473,5	36 678,9	36 678,9	38 816,0
Contributions à des organismes	700,6	1 167,7	301,3	431,0	1 000,0	1 650,0	2 121,0
Total	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**65 700,2**	**80 728,2**	**81 378,2**	**83 841,2**

Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	55 496,0	56 209,2	59 785,8	60 128,3	62 358,6	60 342,4	64 787,4
Cotisations de l'employeur	17 825,5	17 664,7	18 009,1	16 193,1	17 763,1	17 267,2	18 439,7
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	651,9	1 196,0	784,9	782,8
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 971,4	8 977,2	10 062,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	8 852,8	9 007,2	9 938,5	9 677,1
Location, entretien et réparation	8 715,1	11 004,4	9 242,5	10 758,8	12 369,7	17 714,8	16 568,0
Biens non durables	54 085,1	52 082,7	48 640,7	55 829,6	59 969,8	61 616,1	61 409,4
Biens durables	589,8	660,6	713,4	783,6	662,4	716,9	674,8
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	31 443,7	38 018,1	35 198,9	35 402,9
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 649,9	60 244,9	66 910,6
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	438,7	482,7	422,5	477,0
Autres	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(272,4)	(10 971,1)	(10 971,1)
Total	**219 311,6**	**224 326,3**	**227 748,3**	**255 908,1**	**274 176,5**	**262 253,2**	**274 220,6**

Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	14 973,0	15 862,8	17 251,4	16 981,0	15 924,5	16 804,6	17 282,8
Cotisations de l'employeur	4 739,8	5 006,1	4 907,0	4 533,6	4 413,9	4 649,9	4 774,0
Transport et communications	379,3	257,7	305,4	266,9	292,3	306,5	245,8
Services professionnels	1 519,9	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 182,8	2 709,3	2 337,8
Services techniques et autres	7 810,0	7 371,0	9 292,3	7 945,7	5 617,3	5 564,9	6 385,1
Location, entretien et réparation	2 561,9	2 459,7	3 243,1	3 360,8	3 531,6	3 810,3	3 746,2
Biens non durables	5 400,8	3 542,8	952,8	1 069,6	1 138,8	790,5	647,5
Biens durables	693,6	236,8	3 889,1	5 563,4	12 037,9	135,8	44,2
Contributions à des organismes	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 825,7	6 589,0	6 843,0	6 262,0
Autres	44,0	(3,6)	86,3	42,2	38,3	38,3	65,3
Total	**41 287,1**	**52 785,0**	**49 691,2**	**52 363,5**	**51 766,4**	**41 653,1**	**41 790,7**

Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	13 163,6	18 698,7	20 104,6	19 136,7	19 148,6	18 906,4	19 123,1
Cotisations de l'employeur	4 484,0	4 723,2	4 367,9	3 127,8	5 331,7	5 059,0	5 147,5
Transport et communications	1 009,0	590,0	627,7	633,2	684,0	843,6	867,2
Services professionnels	1 896,5	3 664,1	2 100,3	1 020,6	3 484,3	1 485,5	1 196,2
Services techniques et autres	1 153,2	1 724,1	1 624,4	3 020,5	1 554,0	1 023,3	1 063,5
Location, entretien et réparation	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 413,0	8 959,3	8 928,0	9 204,8
Biens non durables	500,5	515,3	472,0	467,6	444,9	678,8	581,0
Biens durables	143,6	1 296,7	83,6	192,2	117,6	183,4	175,4
Contributions à des organismes	37,5	284,7	32,6	31,9	77,3	42,3	32,3
Autres	-	-	(8,0)	(30,7)	-	-	-
Total	**30 522,8**	**39 239,6**	**37 537,5**	**36 012,8**	**39 801,7**	**37 150,3**	**37 391,0**

Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 437,7	24 002,4	25 107,2
Cotisations de l'employeur	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 349,9	6 245,8	6 518,2
Transport et communications	419,0	1 065,0	691,5	951,9	841,9	738,6	726,3
Services professionnels	4 834,2	5 977,8	7 175,8	7 796,5	18 203,0	8 264,7	6 525,5
Services techniques et autres	3 216,8	2 920,1	2 524,4	2 745,7	3 087,5	5 181,4	2 201,4
Location, entretien et réparation	4 935,5	1 384,2	2 707,4	(624,2)	1 086,5	1 200,0	1 137,5
Biens non durables	5 226,8	6 402,7	3 868,1	4 749,3	5 539,9	7 930,9	3 670,9
Biens durables	365,5	123,7	989,9	9 289,2	1 221,0	170,0	257,6
Contributions à des organismes	24 743,9	10 455,0	10 368,0	32 381,6	14 492,9	15 699,8	19 904,6
Autres	-	-	(2,4)	-	17,1	-	-
Total	**63 859,6**	**50 559,4**	**50 229,5**	**84 191,6**	**75 277,4**	**69 433,6**	**66 049,2**

Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Qualité de vie							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
Total – Qualité de vie	**403 443,4**	**398 951,2**	**431 186,0**	**478 724,6**	**610 731,5**	**533 877,3**	**621 671,9**

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	10 974,1	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 520,8	13 149,1	13 433,0
Cotisations de l'employeur	3 501,1	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 317,2	3 475,2	3 561,8
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	213,2	244,4	316,7	381,7
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 908,8	4 440,4	4 051,0
Services techniques et autres	4 887,4	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 823,3	2 934,9	2 879,0
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	112,2	114,1	160,7	206,1
Biens non durables	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 828,3	7 849,6	7 842,7
Biens durables	121,6	113,2	169,7	210,1	64,3	73,3	108,3
Contributions à des organismes	38 098,6	76 609,2	33 097,4	32 954,2	31 737,7	33 316,3	33 321,4
Autres	-	15,0	-	-	-	-	-
Total	**67 641,7**	**108 135,2**	**67 222,6**	**64 213,8**	**62 558,9**	**65 716,2**	**65 785,0**

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 319,5	6 357,8	7 505,6
Cotisations de l'employeur	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 671,0	2 327,7	1 609,5	1 891,1
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	540,4	1 258,9	495,0	745,0
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	2 683,4	5 953,2	1 856,7	2 074,7
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	461,0	1 104,9	426,0	699,0
Location, entretien et réparation	978,3	(500,6)	122,9	25,8	32,3	92,6	92,6
Biens non durables	25,9	38,1	83,7	21,0	16,4	43,2	43,2
Biens durables	22,2	163,9	171,8	40,4	20,2	86,9	86,9
Contributions à des organismes	49 829,3	48 205,9	51 363,2	80 859,9	95 655,8	50 800,4	61 028,0
Autres	-	6,0	(674,8)	3,3	0,5	5,0	50 005,0
Total	**58 933,2**	**56 362,1**	**61 723,0**	**92 830,1**	**113 689,4**	**61 773,1**	**124 171,1**

Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 871,2	4 592,7	4 418,2	4 849,8
Cotisations de l'employeur	997,9	1 164,8	1 157,8	1 240,4	1 250,2	1 136,3	1 238,8
Transport et communications	150,9	237,1	221,3	111,8	2 032,1	89,7	74,7
Services professionnels	628,9	750,7	1 366,5	1 636,1	2 791,7	1 339,8	1 068,4
Services techniques et autres	355,8	390,7	293,0	340,7	2 173,9	660,3	564,3
Location, entretien et réparation	286,2	286,5	9,5	1,9	18,4	24,4	24,4
Biens non durables	109,3	161,4	42,7	59,5	46,9	47,3	47,3
Biens durables	6,5	0,8	-	10,5	53,3	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 789,7	21 419,3	22 026,1	20 451,6	26 132,3	22 691,5	23 275,5
Autres	-	-	-	528,1	-	-	-
Total	**27 593,1**	**28 204,2**	**29 203,5**	**29 251,8**	**39 091,5**	**30 408,1**	**31 143,8**

Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	15 652,3	16 821,4	16 986,7	17 044,5	17 762,9	18 222,6	18 938,5
Cotisations de l'employeur	5 216,4	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 819,7	4 970,5	5 214,5
Transport et communications	489,5	321,2	646,0	513,0	594,1	687,7	916,5
Services professionnels	951,3	1 106,8	493,7	2 865,3	4 524,3	2 995,8	1 285,6
Services techniques et autres	103 609,3	103 713,6	111 824,2	120 088,2	129 629,4	129 442,5	145 445,6
Location, entretien et réparation	567,5	887,0	843,0	890,4	1 293,4	1 597,0	1 565,6
Biens non durables	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 494,4	2 251,4	2 141,7
Biens durables	5 221,3	2 976,2	3 321,3	26 390,5	33 231,0	31 424,6	4 259,7
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	146,2	119,5	170,5	170,5
Autres	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(40 668,6)	(40 215,6)	(10 620,3)
Total	**158 675,0**	**120 419,6**	**174 566,4**	**146 424,8**	**152 800,1**	**151 547,0**	**169 317,9**

Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	22 693,8	23 158,0	23 036,3	22 561,4	23 391,9	24 798,9	26 404,9
Cotisations de l'employeur	7 347,8	6 909,8	6 578,7	6 043,8	8 019,5	8 425,3	8 921,2
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 480,0	1 440,8	2 087,0
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 150,0	1 722,7	2 849,9
Services techniques et autres	8 700,1	8 398,3	8 583,1	8 795,4	10 309,4	11 868,2	11 815,0
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	202,3	220,0	207,7	251,7
Biens non durables	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 236,2	4 700,0	5 396,3	4 981,3
Biens durables	123,7	103,2	62,4	96,6	424,2	11,0	320,7
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	435,0	445,5	478,0	518,0
Total	**57 811,2**	**57 832,4**	**57 913,7**	**59 063,8**	**66 928,7**	**71 137,1**	**75 397,9**

Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 357,2	8 347,0	9 033,8
Cotisations de l'employeur	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 222,8	2 233,0	2 421,4
Transport et communications	316,9	123,8	105,4	76,7	69,2	63,2	63,2
Services professionnels	331,9	446,9	268,1	408,2	966,8	904,0	1 004,0
Services techniques et autres	150,9	61,3	177,0	84,0	170,7	163,4	163,4
Location, entretien et réparation	(24,5)	(41,5)	7,1	19,6	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	35,1	20,6	65,3	56,6	89,8	70,9	70,9
Biens durables	11,5	48,7	77,0	82,6	40,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	24 471,6	19 709,6	31 018,7	76 557,8	163 727,3	141 465,2	143 050,4
Autres	(365,7)	-	-	-	-	-	-
Total	**32 789,2**	**27 997,7**	**40 556,8**	**86 940,3**	**175 662,9**	**153 295,8**	**155 856,2**

Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
Total – Service aux citoyens	**198 621,4**	**204 697,5**	**207 696,4**	**213 736,4**	**224 760,7**	**211 977,0**	**222 041,0**

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	4 426,7	4 972,8	4 868,5	5 781,8	6 712,9	7 438,2	7 674,4
Cotisations de l'employeur	1 398,3	1 488,6	1 349,1	1 432,6	1 765,8	1 956,7	2 032,4
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	150,4	252,1	232,1	246,8
Services professionnels	556,7	358,9	226,6	364,9	581,5	595,9	493,7
Services techniques et autres	80 296,4	86 897,1	92 180,1	94 738,9	99 652,6	80 579,5	81 391,1
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	522,7	566,2	505,5	548,0
Biens non durables	516,2	61,8	457,9	523,3	411,3	549,8	533,3
Biens durables	4,6	12,4	31,9	2,8	31,0	31,0	10,8
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	337,2	355,0	300,0	300,0
Autres	(27,6)	-	35,2	2,2	-	-	-
Total	**89 665,9**	**96 732,3**	**101 000,4**	**103 856,8**	**110 328,4**	**92 188,7**	**93 230,5**

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	12 527,6	13 110,6	15 195,3	15 419,0	18 042,8	18 428,8	18 958,6
Cotisations de l'employeur	3 837,5	3 916,1	4 155,9	3 956,2	4 764,7	4 893,7	5 065,7
Transport et communications	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 185,8	3 099,6	3 479,6	2 729,1
Services professionnels	503,4	641,1	307,2	575,1	626,0	597,1	575,6
Services techniques et autres	658,0	1 469,0	1 109,6	1 014,8	1 134,1	1 352,3	1 275,9
Location, entretien et réparation	411,8	303,7	286,8	20,8	10,6	13,2	13,2
Biens non durables	2 778,0	399,9	80,6	42,5	113,1	158,1	123,9
Biens durables	11,1	40,0	63,2	45,3	51,8	10,5	10,5
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(159,4)	-	-	-
Total	**23 817,0**	**23 613,5**	**23 949,8**	**24 100,1**	**27 842,7**	**28 933,3**	**28 752,5**

Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	36 239,6	37 543,0	36 931,5	35 745,5	37 163,8	37 902,4	40 525,3
Cotisations de l'employeur	11 099,7	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 848,2	9 653,5	10 227,1
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 813,6	7 445,0	9 092,0	8 009,2
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	788,5	1 466,0	785,0	1 047,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 513,4	1 513,4	1 786,0
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 553,2	29 136,8	30 838,3	36 599,4
Biens non durables	488,9	260,9	275,3	183,3	68,0	59,8	117,3
Biens durables	1 687,3	1 571,9	2 151,0	961,6	959,1	1 010,6	1 746,5
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	5,5	11,8	-	-
Autres	-	-	(769,1)	-	(22,5)	-	-
Total	**85 138,5**	**84 351,7**	**82 746,2**	**85 779,5**	**86 589,6**	**90 855,0**	**100 058,0**

Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
Total – Arrondissements	**822 349,0**	**875 180,1**	**886 105,6**	**917 221,2**	**938 961,2**	**925 042,6**	**944 382,4**

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Sources de financement				Budget 2021
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 594,2	7 744,9	1 946,3	-	48 932,9	58 624,1
Anjou	27 814,9	7 329,7	1 581,2	643,6	18 804,5	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 486,1	9 579,1	3 232,7	1 500,0	56 059,7	70 371,5
Lachine	31 580,8	4 617,9	1 764,8	1 253,2	22 563,8	30 199,7
LaSalle	40 493,3	4 955,3	1 504,6	1 014,7	34 428,9	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 786,5	1 771,0	630,2	-	8 661,3	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 282,8	10 546,5	3 084,7	231,5	53 323,3	67 186,0
Montréal-Nord	42 876,5	9 935,0	830,2	1 328,0	31 808,5	43 901,7
Outremont	14 928,4	3 094,1	2 815,7	-	9 394,9	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	32 231,5	6 485,2	1 438,5	950,0	25 100,2	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	54 667,1	10 485,9	8 382,4	935,5	35 543,3	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 484,8	10 686,1	2 223,0	-	50 335,1	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	60 876,2	9 472,4	3 675,6	-	48 924,4	62 072,4
Saint-Laurent	72 406,7	13 918,4	4 819,8	344,2	54 605,7	73 688,1
Saint-Léonard	37 207,1	7 637,1	1 877,9	655,5	27 706,5	37 877,0
Sud-Ouest	55 590,8	8 344,4	4 330,7	2 771,8	41 476,2	56 923,1
Verdun	36 626,5	7 193,8	2 700,4	1 328,1	26 218,0	37 440,3
Ville-Marie	94 816,5	18 909,2	21 238,1	8 950,7	47 440,1	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	59 291,9	8 132,7	3 383,1	542,4	48 307,3	60 365,5
Total – Arrondissements	**925 042,6**	**160 838,7**	**71 459,9**	**22 449,2**	**689 634,6**	**944 382,4**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(831 914,8)	(160 244,6)	-	-	(689 634,6)	(849 879,2)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**594,1**	**71 459,9**	**22 449,2**	**-**	**94 503,2**

Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	27 403,2	27 835,4	28 511,7	30 256,8	29 066,7	28 757,8	29 579,9
Cotisations de l'employeur	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 330,1	8 239,0	8 462,9
Transport et communications	436,5	462,5	404,8	382,3	375,4	392,3	389,3
Services professionnels	219,8	228,0	313,5	514,8	1 049,9	283,3	286,3
Services techniques et autres	53,5	3 319,6	4 112,4	4 676,2	5 158,1	3 712,0	3 917,4
Location, entretien et réparation	5 449,5	5 555,5	5 450,5	6 178,6	7 360,4	6 299,4	6 229,1
Biens non durables	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 468,4	5 322,6	5 131,0	4 915,5
Biens durables	56,8	95,2	354,2	437,0	406,8	180,7	163,1
Contributions à des organismes	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 337,2	1 402,5	1 485,2
Autres	2 948,5	2 285,4	2 995,3	2 385,2	3 135,8	3 196,2	3 195,4
Total	**51 461,5**	**54 385,9**	**56 054,6**	**59 157,1**	**62 543,0**	**57 594,2**	**58 624,1**

Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 589,6	14 016,4	14 386,2	15 007,2
Cotisations de l'employeur	3 854,6	3 863,1	3 859,5	3 764,0	4 045,6	3 980,7	4 170,2
Transport et communications	487,4	368,0	356,4	339,6	306,6	408,3	339,5
Services professionnels	223,9	239,8	178,4	172,2	202,5	302,0	206,6
Services techniques et autres	1 911,1	2 630,6	2 418,9	2 747,4	2 136,6	2 536,0	2 603,4
Location, entretien et réparation	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 456,1	2 513,0	2 589,2	2 540,8
Biens non durables	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 595,0	3 352,5	2 720,1	2 664,4
Biens durables	175,5	130,4	124,7	206,6	138,4	63,1	43,3
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	58,3	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	103,8	110,3	117,3	124,7	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	306,9	265,0	205,2	171,9	233,2	170,0	173,8
Autres	5,4	19,3	(18,6)	20,1	167,1	476,2	426,7
Total	**24 112,1**	**25 970,8**	**26 035,0**	**27 245,5**	**27 295,0**	**27 814,9**	**28 359,0**

Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	30 501,4	31 285,8	32 912,9	34 063,9	32 454,3	32 745,6	34 051,9
Cotisations de l'employeur	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 570,8	9 302,9	9 697,5
Transport et communications	517,0	579,1	456,5	421,2	488,3	578,5	505,7
Services professionnels	262,4	331,4	489,4	680,8	1 098,0	856,4	775,9
Services techniques et autres	1 089,5	4 557,6	4 853,2	6 180,1	6 770,7	7 197,2	7 052,4
Location, entretien et réparation	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 645,4	5 073,5	5 861,6
Biens non durables	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 873,5	4 732,4	6 036,4	5 718,9
Biens durables	322,2	498,3	575,6	708,4	433,4	377,6	378,5
Contributions à des organismes	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 483,2	3 497,0	3 501,7
Autres	2 109,2	2 149,7	2 239,7	2 873,5	2 918,7	2 821,0	2 827,4
Total	**60 431,6**	**64 728,9**	**65 837,7**	**68 872,8**	**68 595,2**	**68 486,1**	**70 371,5**

Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	14 265,9	14 926,0	14 972,6	16 067,1	15 875,4	15 799,6	15 786,4
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 619,4	4 562,7	4 562,0
Transport et communications	572,7	435,9	438,2	445,0	470,4	636,0	568,5
Services professionnels	163,8	132,6	184,0	286,9	230,3	94,0	94,0
Services techniques et autres	2 495,0	5 671,1	2 670,6	3 947,7	2 727,7	3 002,6	2 203,9
Location, entretien et réparation	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 967,3	2 513,6	1 881,9	1 807,7
Biens non durables	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 237,6	3 151,6	3 748,5	3 320,8
Biens durables	230,0	135,5	476,9	325,0	102,3	203,4	204,3
Contributions à des organismes	1 199,6	1 132,1	982,4	1 197,5	1 231,7	1 117,5	1 117,5
Autres	(1,5)	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	61,1	534,6	534,6
Total	**28 132,9**	**29 386,6**	**28 911,3**	**30 586,7**	**30 983,5**	**31 580,8**	**30 199,7**

Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	17 875,2	17 847,5	18 121,8	19 565,9	18 720,3	18 401,9	19 475,4
Cotisations de l'employeur	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 402,5	5 279,6	5 565,4
Transport et communications	764,8	628,1	639,8	584,1	563,5	655,4	656,6
Services professionnels	402,4	520,6	570,3	493,8	460,2	576,7	603,5
Services techniques et autres	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 824,7	4 818,7	4 919,3
Location, entretien et réparation	2 284,7	2 568,1	2 407,0	2 859,8	2 741,3	3 649,6	3 383,5
Biens non durables	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 876,1	3 216,2	3 895,2	3 919,0
Biens durables	523,3	324,7	620,8	731,9	536,4	248,6	248,7
Contributions à des organismes	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 720,6	1 280,4	1 425,3
Autres	(111,0)	(138,4)	36,6	40,3	793,9	1 687,2	1 706,8
Total	**34 632,1**	**36 134,3**	**36 215,1**	**39 389,8**	**37 979,6**	**40 493,3**	**41 903,5**

Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 123,9	5 430,1	5 839,4	6 374,3	5 578,1	6 076,7	6 386,0
Cotisations de l'employeur	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 748,6	1 748,6	1 826,1
Transport et communications	179,2	175,0	185,1	228,0	174,8	185,8	164,8
Services professionnels	128,9	190,4	108,9	127,8	103,5	103,5	46,0
Services techniques et autres	358,0	474,5	439,3	507,2	680,0	510,2	489,4
Location, entretien et réparation	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 205,5	1 223,5	1 089,2	1 068,9
Biens non durables	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 541,8	1 057,4	885,9	900,7
Biens durables	10,5	23,2	1,2	39,4	28,5	7,5	7,5
Contributions à des organismes	180,0	209,7	126,7	153,0	181,0	146,5	140,5
Autres	2,1	(390,4)	42,6	(660,2)	32,6	32,6	32,6
Total	**9 636,2**	**10 111,4**	**10 572,6**	**11 155,5**	**10 808,0**	**10 786,5**	**11 062,5**

Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 575,3	35 049,3	35 989,1	37 207,2
Cotisations de l'employeur	10 089,3	9 796,6	9 753,7	9 584,3	9 893,2	10 141,8	10 508,4
Transport et communications	443,0	586,6	479,8	399,1	412,6	469,2	420,4
Services professionnels	201,7	312,4	261,6	297,5	544,4	289,2	271,6
Services techniques et autres	1 776,2	4 410,2	4 448,1	5 528,7	5 776,8	5 835,0	5 562,2
Location, entretien et réparation	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 359,6	5 574,7	5 557,4	5 776,6
Biens non durables	5 169,1	5 540,2	5 633,3	5 978,9	5 221,3	5 703,3	5 425,4
Biens durables	387,7	462,5	524,2	993,5	384,2	196,7	179,0
Contributions à des organismes	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 117,4	4 778,3	3 716,3	3 571,1
Autres	(2 168,3)	(1 980,5)	(2 055,0)	(1 982,8)	(1 596,1)	(1 615,2)	(1 735,9)
Total	**57 394,7**	**62 470,7**	**62 393,0**	**65 851,5**	**66 038,7**	**66 282,8**	**67 186,0**

Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 441,0	24 546,8	25 446,1
Cotisations de l'employeur	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 959,8	7 003,5	7 252,6
Transport et communications	494,8	464,3	409,6	347,3	420,7	458,5	391,9
Services professionnels	402,3	474,7	670,7	619,4	237,7	539,9	438,9
Services techniques et autres	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 047,1	2 672,4	2 733,7	3 324,7
Location, entretien et réparation	1 103,5	1 389,8	1 585,6	1 433,4	1 972,6	1 589,4	1 502,1
Biens non durables	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 831,0	3 529,5	3 646,1	3 444,8
Biens durables	40,6	40,0	59,7	28,8	18,8	60,0	99,8
Contributions à des organismes	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 432,2	2 220,1	2 192,5	1 902,1
Autres	77,8	(12,6)	168,5	32,8	81,1	106,1	98,7
Total	**36 560,9**	**37 800,2**	**38 820,6**	**40 442,6**	**42 553,7**	**42 876,5**	**43 901,7**

Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 523,0	7 697,7	7 886,0
Cotisations de l'employeur	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 188,1	2 198,3	2 249,3
Transport et communications	285,1	236,1	155,4	122,9	229,5	236,4	225,0
Services professionnels	252,0	170,9	198,2	157,8	552,3	456,7	364,1
Services techniques et autres	(33,3)	1 015,7	1 104,3	1 146,2	1 627,7	1 422,4	1 510,7
Location, entretien et réparation	956,8	961,3	859,1	922,4	1 261,5	1 123,2	1 137,3
Biens non durables	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 147,5	1 045,8	1 184,4
Biens durables	15,7	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	114,9	67,3	112,7	156,1	494,0	311,0	311,0
Autres	472,0	424,1	805,3	431,8	441,2	436,9	436,9
Total	**13 887,2**	**14 848,1**	**15 172,4**	**14 124,3**	**15 464,8**	**14 928,4**	**15 304,7**

Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 420,1	17 913,2	18 148,5	19 321,3
Cotisations de l'employeur	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 258,5	5 064,1	5 168,6	5 541,8
Transport et communications	381,7	416,1	327,5	282,9	314,4	359,0	340,6
Services professionnels	282,2	303,3	212,9	334,4	345,5	290,7	285,2
Services techniques et autres	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 558,3	1 207,8	1 180,5	1 307,2
Location, entretien et réparation	1 901,9	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 691,4	2 691,7	2 921,6
Biens non durables	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 430,0	3 026,3	3 179,0	3 045,9
Biens durables	50,7	60,0	341,5	117,8	41,5	34,0	42,0
Contributions à des organismes	849,1	860,1	773,9	452,9	783,2	846,7	730,8
Autres	107,4	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	273,3	332,8	437,5
Total	**29 658,6**	**30 789,4**	**32 852,4**	**32 432,1**	**31 660,7**	**32 231,5**	**33 973,9**

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	28 968,4	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 085,3	29 410,2	30 016,8
Cotisations de l'employeur	9 037,0	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 969,7	8 340,7	8 522,2
Transport et communications	306,2	353,8	269,6	224,2	228,2	284,0	270,3
Services professionnels	479,3	528,6	642,6	368,1	487,6	1 510,3	1 511,8
Services techniques et autres	1 015,8	3 433,4	3 126,4	3 305,9	3 361,5	3 326,2	3 245,6
Location, entretien et réparation	3 599,5	2 946,1	3 179,4	3 189,6	3 686,0	3 556,7	3 728,8
Biens non durables	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 611,5	3 959,1	3 870,9
Biens durables	422,8	674,9	353,6	787,9	1 557,3	136,1	162,1
Contributions à des organismes	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 274,0	2 246,9	1 192,1	1 192,1
Autres	2 939,4	2 802,5	2 299,9	2 409,0	2 901,7	2 951,7	2 826,5
Total	**51 959,0**	**54 276,3**	**53 877,3**	**53 082,1**	**54 135,7**	**54 667,1**	**55 347,1**

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 550,4	29 904,6	28 761,1	29 846,4
Cotisations de l'employeur	8 084,8	8 107,1	8 017,1	7 863,5	8 410,4	8 229,4	8 561,3
Transport et communications	586,9	506,1	473,3	482,8	534,0	578,2	577,0
Services professionnels	640,4	1 097,2	931,7	1 090,9	1 534,5	1 639,8	1 677,7
Services techniques et autres	583,5	3 127,7	3 418,4	3 948,5	4 613,1	4 968,4	4 412,2
Location, entretien et réparation	4 149,8	5 136,8	4 990,2	5 154,4	6 643,9	5 846,0	6 805,1
Biens non durables	4 961,5	5 367,3	5 461,7	6 534,1	5 707,0	5 800,6	6 463,6
Biens durables	421,8	648,3	816,2	676,3	947,6	292,8	252,8
Contributions à des organismes	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 708,0	1 862,8	1 962,0
Autres	2 103,5	2 398,2	1 698,2	2 412,3	2 505,7	2 505,7	2 686,1
Total	**49 275,4**	**55 621,7**	**55 267,9**	**59 823,5**	**63 508,8**	**60 484,8**	**63 244,2**

Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	42 344,0	44 294,6	44 674,7	46 838,4	45 947,3	44 211,0	45 774,0
Cotisations de l'employeur	13 004,8	13 170,3	12 954,1	12 589,5	13 324,7	12 993,1	13 434,2
Transport et communications	496,0	470,9	452,7	495,9	551,8	408,5	410,1
Services professionnels	275,2	340,2	752,9	735,5	1 826,4	491,5	389,7
Services techniques et autres	1 380,6	3 582,0	3 337,3	4 309,5	5 456,0	2 890,7	3 145,0
Location, entretien et réparation	4 641,8	4 625,8	4 612,9	3 858,8	4 689,4	4 842,4	4 616,8
Biens non durables	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 811,4	7 223,5	8 527,1	8 678,8
Biens durables	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 582,4	1 756,8	906,8	837,4
Contributions à des organismes	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 930,0	1 870,7	1 903,2
Autres	(14 413,0)	(14 594,0)	(15 028,8)	(16 005,3)	(16 142,1)	(16 265,6)	(17 116,8)
Total	**55 101,4**	**61 547,3**	**60 677,6**	**63 366,3**	**67 563,8**	**60 876,2**	**62 072,4**

Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	34 115,4	35 472,2	35 554,5	36 491,2	37 167,7	37 747,0	38 617,4
Cotisations de l'employeur	10 611,0	10 509,8	10 011,2	9 533,6	10 441,1	10 982,0	11 286,5
Transport et communications	861,3	919,0	906,3	878,2	1 047,3	1 125,9	1 088,3
Services professionnels	481,3	564,4	338,5	391,3	984,5	819,0	819,0
Services techniques et autres	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 185,1	8 393,5	7 210,5	7 387,8
Location, entretien et réparation	3 391,5	4 572,8	4 310,9	4 991,3	5 649,2	5 241,5	5 324,4
Biens non durables	5 955,0	6 251,4	6 352,1	6 854,4	6 129,6	6 949,6	6 839,4
Biens durables	143,2	219,8	325,3	448,9	170,1	221,0	215,0
Contributions à des organismes	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 563,7	2 204,6	2 204,7
Autres	(103,6)	2 355,0	49,2	(2 099,1)	4 069,5	(94,4)	(94,4)
Total	**61 620,5**	**68 262,8**	**66 173,1**	**66 027,0**	**76 616,2**	**72 406,7**	**73 688,1**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	16 179,1	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 603,3	17 068,5	17 640,7
Cotisations de l'employeur	5 212,1	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 723,2	4 856,2	4 985,6
Transport et communications	405,7	396,2	431,7	365,8	376,8	402,6	362,5
Services professionnels	173,9	176,9	256,2	248,2	277,1	204,9	204,3
Services techniques et autres	4 089,2	5 709,5	6 082,8	6 404,2	6 775,3	6 937,6	6 972,3
Location, entretien et réparation	1 934,8	2 331,9	2 225,7	2 745,8	3 205,6	2 613,4	2 729,3
Biens non durables	2 931,3	3 707,7	3 493,4	3 410,6	3 120,2	3 720,8	3 547,5
Biens durables	301,3	190,2	279,7	413,4	201,7	138,1	157,1
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	300,2	256,1	256,1	208,7
Remboursement de la dette à long terme	522,8	559,0	597,7	639,2	683,6	683,6	731,0
Contributions à des organismes	489,5	466,9	412,1	431,9	743,6	366,1	381,5
Autres	9,2	(274,2)	30,3	(387,6)	(160,7)	(40,8)	(43,5)
Total	**32 665,5**	**34 893,7**	**36 013,6**	**36 120,0**	**36 805,8**	**37 207,1**	**37 877,0**

Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 100,0	29 612,3	30 728,7
Cotisations de l'employeur	8 871,8	8 941,6	8 517,4	7 843,1	8 350,0	8 418,9	8 740,5
Transport et communications	339,4	401,8	350,9	272,6	275,0	344,2	344,9
Services professionnels	369,0	415,3	363,8	273,4	716,4	612,2	425,1
Services techniques et autres	1 439,5	2 959,7	2 979,8	3 721,2	3 716,7	3 265,1	3 334,6
Location, entretien et réparation	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 326,6	5 189,0	4 879,4	4 788,5
Biens non durables	4 457,1	4 220,3	4 289,0	4 583,9	4 159,7	4 500,3	4 514,0
Biens durables	388,9	300,0	514,9	147,0	105,2	75,7	71,7
Contributions à des organismes	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 725,0	2 101,4	2 122,2
Autres	2 482,4	652,0	1 350,4	2 004,0	1 515,0	1 781,3	1 852,9
Total	**53 072,4**	**54 621,4**	**54 524,1**	**54 953,8**	**55 852,0**	**55 590,8**	**56 923,1**

Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 531,5	19 492,9	20 284,1	21 211,2
Cotisations de l'employeur	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 692,3	5 867,1	6 116,2
Transport et communications	530,7	495,7	447,6	432,0	461,5	573,0	529,2
Services professionnels	804,5	461,3	329,1	282,6	441,7	510,3	486,1
Services techniques et autres	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 249,3	2 528,8	2 258,1	2 309,3
Location, entretien et réparation	4 039,6	892,6	1 789,0	934,4	1 685,9	1 971,8	1 588,4
Biens non durables	4 122,0	4 341,8	4 562,8	4 297,0	3 746,0	3 987,4	4 101,7
Biens durables	129,7	177,5	249,5	597,2	113,0	265,3	220,8
Contributions à des organismes	1 106,3	1 010,3	754,5	967,5	1 150,2	710,9	574,1
Autres	232,4	156,7	71,2	70,4	109,3	198,5	303,3
Total	**36 515,7**	**34 016,5**	**36 112,9**	**35 824,6**	**35 421,6**	**36 626,5**	**37 440,3**

Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	38 348,3	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 149,3	42 794,5	43 486,4
Cotisations de l'employeur	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 732,7	11 926,6	12 145,2
Transport et communications	384,7	498,6	439,8	447,4	540,9	713,3	634,3
Services professionnels	797,5	1 058,8	704,7	1 135,4	1 332,7	719,9	702,7
Services techniques et autres	5 397,9	8 847,8	10 547,7	13 684,9	13 484,0	12 106,3	12 913,6
Location, entretien et réparation	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 652,6	6 312,1	6 641,0
Biens non durables	6 760,2	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 050,3	7 002,4	6 837,3
Biens durables	242,4	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 869,9	110,5	225,5
Contributions à des organismes	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 922,8	7 372,4	5 409,0	5 559,1
Autres	4 919,8	3 335,9	4 335,3	2 946,4	3 589,4	7 721,9	7 393,0
Total	**80 849,8**	**86 184,0**	**90 224,8**	**96 521,9**	**94 774,2**	**94 816,5**	**96 538,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	29 328,6	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 624,3	29 663,0	30 549,2
Cotisations de l'employeur	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 583,4	8 229,9	8 470,8
Transport et communications	393,7	457,7	449,4	358,4	353,2	562,2	517,4
Services professionnels	520,7	537,2	677,5	1 184,7	1 044,3	898,9	897,1
Services techniques et autres	1 265,4	2 690,8	3 753,0	3 985,2	3 593,1	3 728,4	3 744,6
Location, entretien et réparation	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 835,3	6 183,5	6 170,0
Biens non durables	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 517,7	5 118,9	4 891,4
Biens durables	294,3	302,9	659,7	460,1	525,8	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 684,1	2 124,1	2 127,9
Autres	2 342,5	2 346,2	2 458,2	2 352,7	2 599,7	2 636,7	2 850,8
Total	**55 381,5**	**59 130,1**	**60 369,6**	**62 244,1**	**60 360,9**	**59 291,9**	**60 365,5**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2021 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon 4 catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que le taux de la taxe foncière générale varie d'un secteur à l'autre en raison du financement des dettes historiques des anciennes municipalités, soit les dettes contractées avant les fusions de 2002.

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 750 000 $	Valeur excédant 750 000 $	
Anjou	0,5964	0,5964	2,3495	3,0382	1,1928
Lachine	0,5854	0,5854	2,3142	3,0029	1,1708
LaSalle	0,5848	0,5848	2,3127	3,0014	1,1696
L'Île-Bizard	0,5800	0,5800	2,2944	2,9831	1,1600
Montréal	0,6117	0,6117	2,4128	3,1015	1,2234
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6001	0,6001	2,3601	3,0489	1,2002
Outremont	0,5879	0,5879	2,3243	3,0130	1,1758
Pierrefonds	0,5820	0,5820	2,3019	2,9907	1,1640
Roxboro	0,5809	0,5809	2,2976	2,9863	1,1618
Sainte-Geneviève	0,5817	0,5817	2,3002	2,9890	1,1634
Saint-Laurent	0,5872	0,5872	2,3198	3,0085	1,1744
Saint-Léonard	0,5888	0,5888	2,3255	3,0143	1,1776
Verdun	0,5855	0,5855	2,3158	3,0045	1,1710

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En 2021, le conseil municipal bonifie de 2 façons son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels :

- Le seuil d'application de la mesure est relevé : ce sont les premiers 750 000 $ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur;
- L'allégement accordé à la première tranche de valeur foncière est bonifié. En 2021, l'écart entre les taux applicables à la première tranche de valeur foncière et ceux applicables à la tranche de valeur foncière supérieure sera de 30 %.

Les effets de la bonification se traduisent ainsi :

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 $, la bonification de la mesure équivaut à un allégement additionnel d'environ 5 %;

- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 $, l'allégement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil;
- Finalement, pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

De façon cumulative, c'est donc dire que pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 $, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de la différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de l'introduction de la mesure et des deux bonifications consécutives. Ces montants représentent l'effet total de la mesure pour ces trois immeubles théoriques.

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	13 229 $	10 748 $
Taxes spéciales	1 671 $	1 663 $
Taxes d'arrond.	388 $	388 $
	15 288 $	**12 799 $**
Effet de la mesure	**(2 489 $)**	**(16 %)**

Immeuble de 750 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	22 049 $	17 913 $
Taxes spéciales	2 784 $	2 771 $
Taxes d'arrond.	647 $	647 $
	25 480 $	**21 332 $**
Effet de la mesure	**(4 148 $)**	**(16 %)**

Immeuble de 1 M$

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	29 398 $	25 606 $
Taxes spéciales	3 712 $	3 701 $
Taxes d'arrond.	863 $	863 $
	33 973 $	**30 169 $**
Effet de la mesure	**(3 804 $)**	**(11 %)**

La différenciation des taux s'applique aux taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels jusqu'en 2023. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les 2 catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, soit jusqu'en 2024.

Tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de 8,8 M$ en 2020. Ces tarifs sont abandonnés en 2021.

L'harmonisation des tarifs par logement vers la taxation foncière s'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Cette réduction des tarifs permettra de progresser vers l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1er janvier 2022, tel que la loi l'exige.

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 409,9 M$ en 2021, en hausse de 3 M$. De cette somme, 396 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,8 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 396 M$ en 2021, en hausse de 10,4 M$. Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,9 M$ en 2021, en diminution de 7,3 M$. Cette diminution des revenus s'explique par l'abandon des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus le projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs.

La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement en 2020 ont été reportées en raison de la

pandémie de COVID-19. En effet, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, l'abandon des tarifications en 2021 fait en sorte qu'un seul taux de taxe foncière subsiste pour la taxe foncière de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent tout de même une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[5].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2021, ce taux est de 0,58 $ par mètre cube.

5. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Le tableau suivant résume cette situation.

Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels			
	Résiduelle	**Six logements ou plus**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	**Grands consom-mateurs[1]**
Anjou	0,0998	0,0998	0,3102	0,0275	**0,3377**	0,0041
Lachine	0,0998	0,0998	0,2887	0,0490	**0,3377**	0,0072
LaSalle	0,0998	0,0998	0,2634	0,0743	**0,3377**	0,0123
L'Île-Bizard	0,0998	0,0998	0,2767	0,0610	**0,3377**	
Montréal	0,0998	0,0998	0,3356	0,0021	**0,3377**	0,0056
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.						
Montréal-Nord	0,0998	0,0998	0,1412	0,1965	**0,3377**	0,0316
Outremont	0,0998	0,0998	0,3377		**0,3377**	
Pierrefonds	0,0998	0,0998	0,3050	0,0327	**0,3377**	
Roxboro	0,0998	0,0998	0,2883	0,0494	**0,3377**	
Sainte-Geneviève	0,0998	0,0998	0,2477	0,0900	**0,3377**	
Saint-Laurent	0,0998	0,0998	0,2802	0,0575	**0,3377**	0,0094
Saint-Léonard	0,0998	0,0998	0,2851	0,0527	**0,3377**	0,0257
Verdun	0,0998	0,0998	0,3080	0,0297	**0,3377**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M$ en 2021. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 750 000 $	Valeurs excédant 750 000 $	
Ville de Montréal	0,0023	0,0023	0,0093	0,0120	0,0046

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M$ en 2021. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0033	0,0220

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,2 M$ en 2021. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[6];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[7], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

Figure 2 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

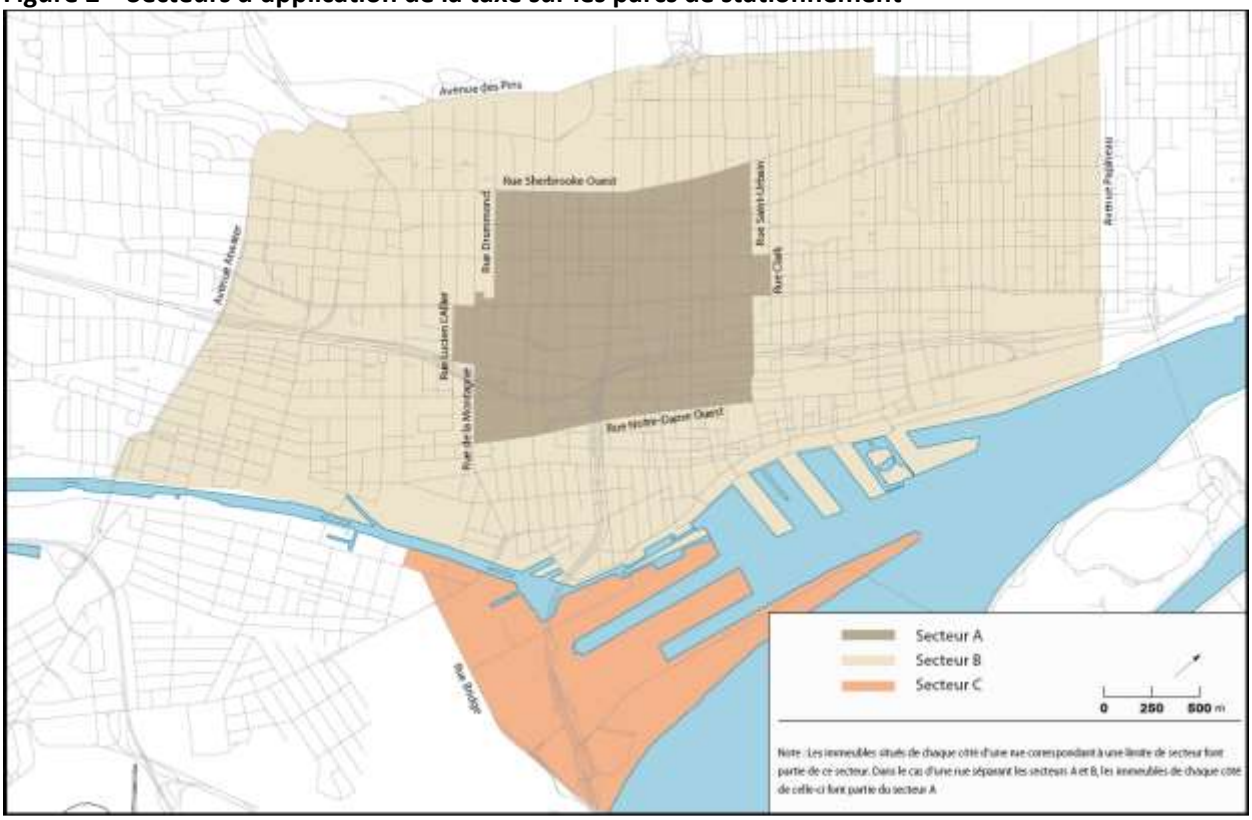

Les taux de la taxe pour l'exercice 2021 sont augmentés de 2 %. Le tableau suivant présente ces taux.

Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	11,80	47,40
Secteur B	5,90	35,60
Secteur C	5,90	17,80

6. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).
7. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2021, le TGT pondéré est établi à 1,0845 $ par 100 $ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et par un pourcentage de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-24 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations[8]. La Ville de Montréal accueille favorablement cette initiative visant à simplifier les opérations, et participera activement aux travaux à ce sujet.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent 2 formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,2 % et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

8. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2020 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 3,5 M$ entre les revenus de 2020 et ceux de 2021, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 4 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2020 et 2021.

Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021

Arrondissements	Revenus 2020[1]	Revenus 2021	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2021[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 372,4	7 630,5	258,0	3,5	0,2	0,0436
Anjou	7 708,2	7 276,6	(431,7)	(5,6)	(0,7)	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 246,4	9 431,3	184,9	2,0	0,1	0,0422
Lachine	4 487,0	4 553,0	66,0	1,5	0,1	0,0695
LaSalle	4 699,6	4 873,4	173,9	3,7	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 670,8	1 757,7	86,9	5,2	0,4	0,0599
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,2	10 315,4	491,2	5,0	0,4	0,0658
Montréal-Nord	9 627,2	9 882,0	254,8	2,6	0,4	0,1475
Outremont	2 920,7	2 979,1	58,4	2,0	0,1	0,0460
Pierrefonds-Roxboro	5 972,8	6 450,7	477,9	8,0	0,7	0,0758
Plateau-Mont-Royal	10 226,3	10 410,5	184,2	1,8	0,1	0,0548
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 336,1	10 553,1	217,1	2,1	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 121,5	9 285,7	164,2	1,8	0,1	0,0494
Saint-Laurent	13 438,4	13 707,0	268,7	2,0	0,2	0,0719
Saint-Léonard	7 370,7	7 520,7	150,1	2,0	0,2	0,0820
Sud-Ouest	7 546,2	7 923,5	377,3	5,0	0,4	0,0610
Verdun	7 092,3	7 092,3	0,0	0,0	0,0	0,0646
Ville-Marie	17 946,2	18 269,2	323,0	1,8	0,1	0,0407
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 808,7	7 964,9	156,2	2,0	0,1	0,0541
Total	**154 415,5**	**157 876,6**	**3 461,1**	**2,2**	**0,2**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2020 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre 2019 et le 31 décembre 2019.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0513 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2021, ces taxes génèrent des revenus de 104,1 M$, soit 0,5 M$ de plus qu'en 2020, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2019.

Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0427
Anjou	0,0790
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0301
Lachine	0,0490
LaSalle	0,0444
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0716
Sainte-Geneviève	0,0713
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0480
Montréal-Nord	0,0663
Outremont	0,0335
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0650
Roxboro	0,0611
Plateau Mont-Royal	0,0306
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0725
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0390
Saint-Laurent	0,0497
Saint-Léonard	0,0558
Sud-Ouest	0,0363
Verdun	0,0407
Ville-Marie	0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0427

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2021 constitue la deuxième année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de 2 propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[4]
	Taxe foncière générale	Autres taxes[2]	Taux moyen cumulé TFG				Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux inves-tissements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	0,5964		**0,5964**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**0,8959**
Lachine	0,5854		**0,5854**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0686	0,0490	**0,1176**	**0,8085**
LaSalle	0,5848		**0,5848**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**0,7847**
L'Île-Bizard	0,5800		**0,5800**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**0,8170**
Montréal										
Ahuntsic-Cartierville	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**0,8035**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**0,7895**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**0,8310**
Plateau-Mont-Royal	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**0,8026**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**0,8740**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**0,8056**
Sud-Ouest	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**0,8145**
Ville-Marie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**0,7643**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**0,8140**
Montréal-Nord	0,6001		**0,6001**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**0,9194**
Outremont	0,5879		**0,5879**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**0,7729**
Pierrefonds	0,5820		**0,5820**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**0,8283**
Roxboro	0,5809		**0,5809**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**0,8233**
Sainte-Geneviève	0,5817		**0,5817**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**0,8184**
Saint-Laurent	0,5872		**0,5872**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**0,8143**
Saint-Léonard	0,5888		**0,5888**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**0,8321**
Verdun	0,5855	0,0049	**0,5904**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**0,8012**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6030**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**			**0,1033**	**0,8118**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0049 pour cette catégorie d'immeubles.
3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0173 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[4]
	Taxe foncière générale	Autres taxes[2]	Taux moyen cumulé TFG				Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,5964		**0,5964**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**0,8958**
Lachine	0,5854		**0,5854**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0977	0,0490	**0,1467**	**0,8375**
LaSalle	0,5848		**0,5848**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**0,7846**
L'Île-Bizard	0,5800		**0,5800**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**0,8169**
Montréal										
Ahuntsic-Cartierville	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**0,8034**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**0,7894**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**0,8309**
Plateau-Mont-Royal	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**0,8025**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**0,8739**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**0,8055**
Sud-Ouest	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**0,8144**
Ville-Marie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**0,7642**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**0,8139**
Montréal-Nord	0,6001		**0,6001**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**0,9193**
Outremont	0,5879		**0,5879**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**0,7728**
Pierrefonds	0,5820		**0,5820**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**0,8282**
Roxboro	0,5809		**0,5809**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**0,8232**
Sainte-Geneviève	0,5817		**0,5817**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**0,8183**
Saint-Laurent	0,5872		**0,5872**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**0,8142**
Saint-Léonard	0,5888		**0,5888**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**0,8320**
Verdun	0,5855	0,0039	**0,5894**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**0,8001**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6064**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**			**0,0959**	**0,8077**

1 Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0039 pour cette catégorie d'immeubles.

3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0464 pour cette catégorie d'immeubles.

4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[6]
	Taxe foncière générale[2]	Autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[4]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[4]			Taxe relative aux services[5]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,9008		**2,9008**	0,3102	0,0275	**0,3377**	**0,0041**	**0,0220**	**0,0116**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**3,4702**
Lachine	2,8656		**2,8656**	0,2887	0,0490	**0,3377**	**0,0072**	**0,0220**	**0,0114**	0,0558	0,0490	**0,1048**	**3,3487**
LaSalle	2,8641		**2,8641**	0,2634	0,0743	**0,3377**	**0,0123**	**0,0220**	**0,0114**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**3,3419**
L'Île-Bizard	2,8457		**2,8457**	0,2767	0,0610	**0,3377**		**0,0220**	**0,0109**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**3,3478**
Montréal													
Ahuntsic-Cartierville	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0114**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**3,4216**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0121**	**0,0220**	**0,0112**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**3,4195**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0394**	**0,0220**	**0,0114**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**3,4885**
Plateau-Mont-Royal	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0108**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**3,4201**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0049**	**0,0220**	**0,0111**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**3,4968**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0108**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**3,4231**
Sud-Ouest	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0046**	**0,0220**	**0,0113**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**3,4370**
Ville-Marie	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0038**	**0,0220**	**0,0118**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**3,3867**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0031**	**0,0220**	**0,0110**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**3,4348**
Montréal-Nord	2,9115		**2,9115**	0,1412	0,1965	**0,3377**	**0,0316**	**0,0220**	**0,0107**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**3,5274**
Outremont	2,8757		**2,8757**	0,3377		**0,3377**		**0,0220**	**0,0106**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**3,3255**
Pierrefonds	2,8533		**2,8533**	0,3050	0,0327	**0,3377**		**0,0220**	**0,0110**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**3,3648**
Roxboro	2,8489		**2,8489**	0,2883	0,0494	**0,3377**		**0,0220**	**0,0103**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**3,3558**
Sainte-Geneviève	2,8516		**2,8516**	0,2477	0,0900	**0,3377**		**0,0220**	**0,0098**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**3,3523**
Saint-Laurent	2,8711		**2,8711**	0,2802	0,0575	**0,3377**	**0,0094**	**0,0220**	**0,0116**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**3,3734**
Saint-Léonard	2,8769		**2,8769**	0,2851	0,0527	**0,3377**	**0,0257**	**0,0220**	**0,0112**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**3,4114**
Verdun	2,8671	0,0057	**2,8728**	0,3080	0,0297	**0,3377**		**0,0220**	**0,0113**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**3,3491**
VILLE DE MONTRÉAL			**2,9398**			**0,3377**	**0,0070**	**0,0220**	**0,0115**			**0,0863**	**3,4043**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0057 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0045 pour cette catégorie d'immeubles.
6. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les 3 années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces 2 types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal				Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total[1]	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,6%)	0,1%	(0,5 %)	0,2%	(0,5%)	(0,3 %)	(0,8 %)
Anjou	0,0%	(1,2%)	(1,3%)	(2,5 %)	(0,7%)	(0,2%)	(0,9 %)	(3,5 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	0,9%	0,1%	1,0 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,2 %
Lachine	0,0%	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	0,1%	(0,2%)	(0,1 %)	(0,1 %)
LaSalle	0,0%	0,2%	0,1%	0,3 %	0,2%	(0,1%)	0,1 %	0,5 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(1,2%)	(0,1%)	(1,3 %)	0,4%	(0,4%)	0,0 %	(1,3 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,7%)	0,0%	(0,7 %)	0,4%	(0,2%)	0,2 %	(0,5 %)
Montréal-Nord	0,0%	(1,3%)	(0,2%)	(1,5 %)	0,4%	0,1%	0,5 %	(1,0 %)
Outremont	0,0%	0,7%	(0,5%)	0,2 %	0,1%	0,6%	0,7 %	0,9 %
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(0,2%)	0,1%	(0,1 %)	0,7%	0,4%	1,1 %	1,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	0,8%	0,1%	0,9 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,2 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(1,8%)	0,0%	(1,8 %)	0,2%	0,2%	0,4 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	0,2%	0,1%	0,3 %	0,1%	0,0%	0,1 %	0,4 %
Saint-Laurent	0,0%	(0,4%)	(0,1%)	(0,5 %)	0,2%	(0,1%)	0,1 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,1%)	0,1%	(1,0 %)	0,2%	(0,4%)	(0,2 %)	(1,2 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	1,1%	0,1%	1,2 %	0,4%	(0,3%)	0,1 %	1,3 %
Verdun	0,0%	1,3%	0,0%	1,3 %	0,0%	0,6%	0,6 %	1,8 %
Ville-Marie	0,0%	0,7%	0,1%	0,8 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(0,4%)	0,1%	(0,3 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,2 %)
Ville de Montréal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 %	0,2%	0,0%	0,2 %	0,2 %

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**(0,8 %)**	(0,3 %)	(2,9 %)	(0,7 %)	(0,1 %)
Anjou	**(3,5 %)**	(3,2 %)	(5,6 %)	(3,0 %)	(1,7 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,2 %**	1,3 %	(1,2 %)	0,1 %	3,2 %
Lachine	**(0,1 %)**	1,7 %	(1,7 %)	(2,9 %)	0,6 %
LaSalle	**0,5 %**	2,0 %	(0,7 %)	(0,2 %)	3,1 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**(1,3 %)**	(1,0 %)	(2,3 %)	(4,1 %)	(1,6 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**(0,5 %)**	(1,4 %)	(2,3 %)	0,1 %	0,5 %
Montréal-Nord	**(1,0 %)**	(0,9 %)	(3,3 %)	(1,8 %)	0,6 %
Outremont	**0,9 %**	1,5 %	(1,5 %)	(0,5 %)	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	**1,0 %**	1,3 %	(2,2 %)	(2,1 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	**1,2 %**	1,0 %	(0,7 %)	1,5 %	2,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**(1,5 %)**	(1,9 %)	(3,1 %)	(1,1 %)	1,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,4 %**	1,6 %	(1,1 %)	0,8 %	0,6 %
Saint-Laurent	**(0,4 %)**	0,2 %	(2,1 %)	(1,1 %)	1,5 %
Saint-Léonard	**(1,2 %)**	(1,7 %)	(3,5 %)	(0,7 %)	(0,7 %)
Sud-Ouest	**1,3 %**	2,7 %	(0,4 %)	1,9 %	2,8 %
Verdun	**1,8 %**	4,5 %	0,3 %	1,1 %	3,4 %
Ville-Marie	**1,0 %**	1,1 %	(1,6 %)	0,8 %	5,3 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**(0,2 %)**	0,6 %	(1,8 %)	(0,2 %)	(0,2 %)
Ville de Montréal	**0,2 %**	0,3 %	(1,5 %)	0,0 %	2,1 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021

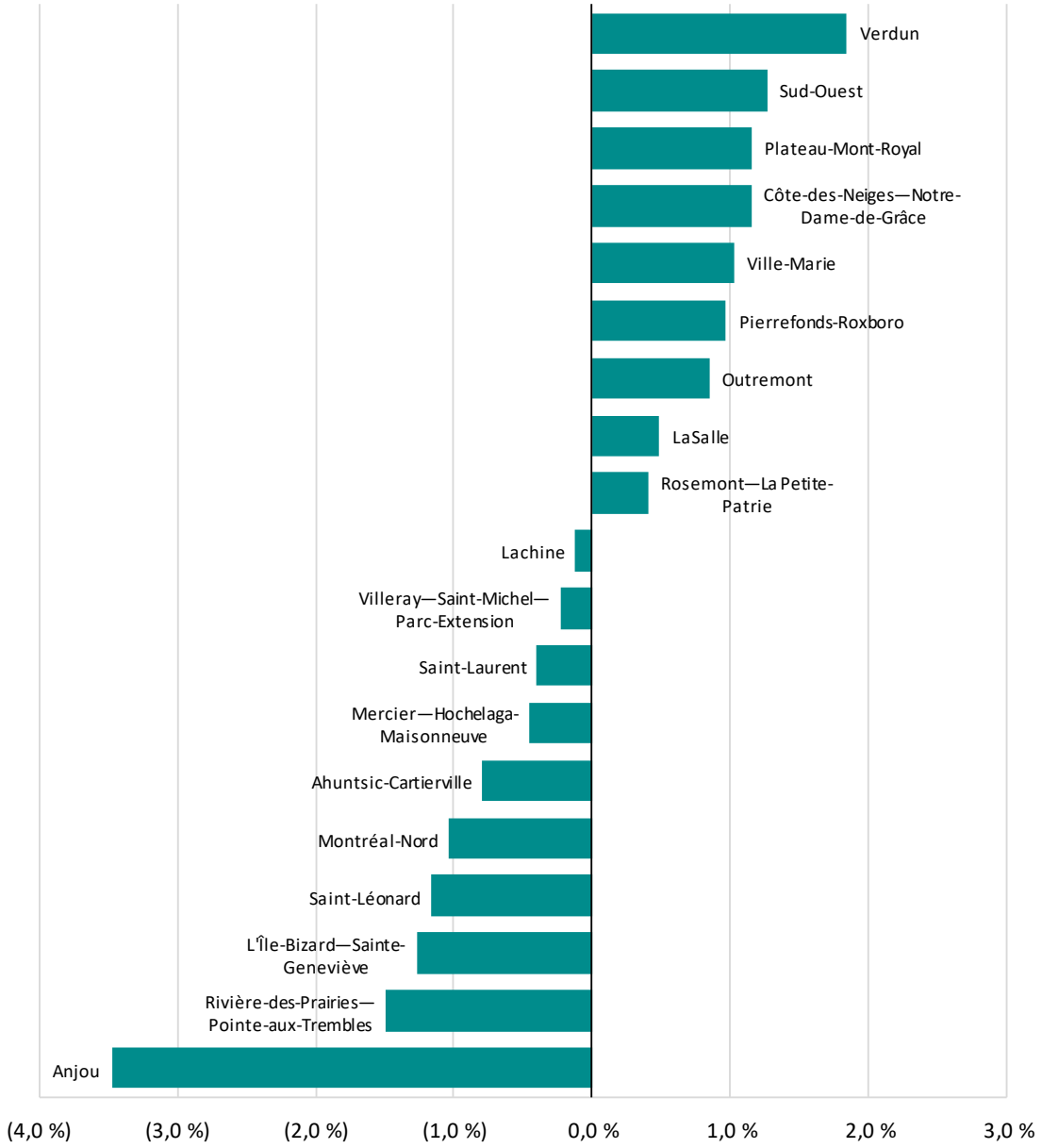

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[9]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2020	Taxes 2021	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 095 $	3 095 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'eau	513 $	513 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	305 $	312 $	7 $	0,2 %
Taxe relative aux investissements	219 $	219 $	0 $	0,0 %
	4 161 $	**4 168 $**	**7 $**	**0,2 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 534 825 $ au rôle d'évaluation 2020-2022 (513 500 $ en valeur ajustée 2021).

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

9. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**563 836 $**	**415 805 $**	**759 290 $**	**422 985 $**	**474 442 $**	**329 122 $**	**381 536 $**
Taxes 2020	**4 543 $**	**3 848 $**	**5 916 $**	**3 362 $**	**3 649 $**	**3 878 $**	**3 216 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	3 449 $	2 480 $	4 645 $	2 476 $	2 775 $	1 910 $	2 334 $
Taxe relative à l'eau	563 $	415 $	758 $	422 $	473 $	1 476 $	381 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	14 $	16 $	11 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	10 $	11 $	8 $	9 $
Taxe relative aux services	246 $	478 $	320 $	290 $	237 $	197 $	251 $
Taxe relative aux investissements	241 $	328 $	229 $	207 $	210 $	236 $	183 $
	4 530 $	**3 725 $**	**5 994 $**	**3 420 $**	**3 723 $**	**3 837 $**	**3 171 $**
Variation totale	**(0,3 %) (12 $)**	**(3,2 %) (123 $)**	**1,3 % 79 $**	**1,7 % 57 $**	**2,0 % 74 $**	**(1,0 %) (41 $)**	**(1,4 %) (45 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**322 816 $**	**1 523 359 $**	**367 060 $**	**730 755 $**	**337 010 $**	**570 835 $**	**618 902 $**
Taxes 2020	**2 993 $**	**11 600 $**	**3 234 $**	**5 805 $**	**3 001 $**	**4 526 $**	**5 032 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 937 $	8 956 $	2 136 $	4 470 $	2 061 $	3 492 $	3 634 $
Taxe relative à l'eau	322 $	1 520 $	605 $	729 $	336 $	570 $	618 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	12 $	24 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	36 $	9 $	17 $	8 $	13 $	14 $
Taxe relative aux services	476 $	701 $	278 $	400 $	284 $	282 $	445 $
Taxe relative aux investissements	214 $	511 $	237 $	224 $	244 $	222 $	307 $
	2 968 $	**11 774 $**	**3 277 $**	**5 865 $**	**2 945 $**	**4 598 $**	**5 039 $**
Variation totale	**(0,9 %) (26 $)**	**1,5 % 174 $**	**1,3 % 43 $**	**1,0 % 59 $**	**(1,9 %) (56 $)**	**1,6 % 72 $**	**0,2 % 8 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**523 756 $**	**482 531 $**	**748 755 $**	**944 491 $**	**414 000 $**	**503 803 $**
Taxes 2020	**4 434 $**	**3 826 $**	**5 741 $**	**7 139 $**	**3 349 $**	**4 078 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	3 084 $	2 952 $	4 421 $	5 777 $	2 532 $	3 038 $
Taxe relative à l'eau	523 $	481 $	747 $	942 $	413 $	503 $
Taxe relative à la voirie	17 $	16 $	25 $	32 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	11 $	18 $	22 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	429 $	294 $	484 $	384 $	224 $	307 $
Taxe relative aux investissements	292 $	175 $	305 $	61 $	177 $	214 $
	4 358 $	**3 930 $**	**5 999 $**	**7 219 $**	**3 370 $**	**4 090 $**
Variation totale	**(1,7 %) (76 $)**	**2,7 % 104 $**	**4,5 % 258 $**	**1,1 % 79 $**	**0,6 % 20 $**	**0,3 % 12 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**263 165 $**	**250 328 $**	**395 879 $**	**281 897 $**	**305 617 $**	**169 010 $**	**257 119 $**
Taxes 2020	**2 177 $**	**2 376 $**	**3 164 $**	**2 318 $**	**2 414 $**	**2 016 $**	**2 187 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 610 $	1 493 $	2 422 $	1 650 $	1 787 $	981 $	1 573 $
Taxe relative à l'eau	263 $	250 $	395 $	281 $	305 $	758 $	257 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	6 $	9 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	4 $	6 $
Taxe relative aux services	115 $	288 $	167 $	193 $	153 $	101 $	169 $
Taxe relative aux investissements	112 $	198 $	119 $	138 $	136 $	121 $	124 $
	2 114 $	**2 243 $**	**3 125 $**	**2 279 $**	**2 398 $**	**1 970 $**	**2 137 $**
Variation totale	**(2,9 %) (63 $)**	**(5,6 %) (134 $)**	**(1,2 %) (39 $)**	**(1,7 %) (39 $)**	**(0,7 %) (16 $)**	**(2,3 %) (46 $)**	**(2,3 %) (51 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**243 616 $**	**545 608 $**	**228 828 $**	**391 012 $**	**204 696 $**	**349 899 $**	**334 532 $**
Taxes 2020	**2 317 $**	**4 280 $**	**2 089 $**	**3 162 $**	**1 845 $**	**2 851 $**	**2 781 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 462 $	3 208 $	1 332 $	2 392 $	1 252 $	2 140 $	1 964 $
Taxe relative à l'eau	243 $	544 $	377 $	390 $	204 $	349 $	334 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	5 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	359 $	251 $	173 $	214 $	173 $	173 $	241 $
Taxe relative aux investissements	161 $	183 $	148 $	120 $	148 $	136 $	166 $
	2 240 $	**4 217 $**	**2 043 $**	**3 138 $**	**1 789 $**	**2 819 $**	**2 724 $**
Variation totale	**(3,3 %) (77 $)**	**(1,5 %) (63 $)**	**(2,2 %) (46 $)**	**(0,7 %) (23 $)**	**(3,1 %) (56 $)**	**(1,1 %) (32 $)**	**(2,1 %) (57 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**288 509 $**	**371 750 $**	**423 189 $**	**456 063 $**	**306 919 $**	**349 130 $**
Taxes 2020	**2 487 $**	**3 040 $**	**3 381 $**	**3 542 $**	**2 543 $**	**2 877 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	1 699 $	2 274 $	2 499 $	2 790 $	1 877 $	2 105 $
Taxe relative à l'eau	288 $	371 $	422 $	455 $	306 $	348 $
Taxe relative à la voirie	10 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	237 $	227 $	273 $	186 $	166 $	213 $
Taxe relative aux investissements	161 $	135 $	172 $	29 $	131 $	148 $
	2 401 $	**3 028 $**	**3 390 $**	**3 486 $**	**2 498 $**	**2 834 $**
Variation totale	**(3,5 %) (87 $)**	**(0,4 %) (12 $)**	**0,3 % 9 $**	**(1,6 %) (57 $)**	**(1,8 %) (45 $)**	**(1,5 %) (43 $)**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**593 444 $**	**501 929 $**	**668 186 $**	**439 629 $**	**530 253 $**	**332 386 $**	**503 247 $**
Taxes 2020	**4 801 $**	**4 637 $**	**5 269 $**	**3 659 $**	**4 168 $**	**4 042 $**	**4 176 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	3 630 $	2 994 $	4 087 $	2 574 $	3 101 $	1 929 $	3 078 $
Taxe relative à l'eau	592 $	501 $	667 $	439 $	529 $	1 490 $	502 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	11 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	8 $	12 $
Taxe relative aux services	259 $	577 $	282 $	302 $	265 $	199 $	331 $
Taxe relative aux investissements	253 $	397 $	201 $	215 $	235 $	238 $	242 $
	4 768 $	**4 497 $**	**5 275 $**	**3 554 $**	**4 160 $**	**3 875 $**	**4 182 $**
Variation totale	**(0,7 %) (33 $)**	**(3,0 %) (140 $)**	**0,1 % 6 $**	**(2,9 %) (105 $)**	**(0,2 %) (8 $)**	**(4,1 %) (168 $)**	**0,1 % 6 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**422 336 $**	**1 313 796 $**	**474 266 $**	**830 036 $**	**453 623 $**	**616 390 $**	**583 615 $**
Taxes 2020	**3 955 $**	**10 206 $**	**4 325 $**	**6 561 $**	**4 009 $**	**4 927 $**	**4 806 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	2 534 $	7 724 $	2 760 $	5 077 $	2 775 $	3 770 $	3 427 $
Taxe relative à l'eau	421 $	1 311 $	782 $	828 $	453 $	615 $	582 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	16 $	28 $	15 $	21 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	11 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	623 $	604 $	359 $	455 $	382 $	304 $	420 $
Taxe relative aux investissements	280 $	441 $	306 $	254 $	329 $	240 $	290 $
	3 883 $	**10 154 $**	**4 234 $**	**6 662 $**	**3 965 $**	**4 965 $**	**4 752 $**
Variation totale	**(1,8 %) (72 $)**	**(0,5 %) (51 $)**	**(2,1 %) (91 $)**	**1,5 % 101 $**	**(1,1 %) (45 $)**	**0,8 % 39 $**	**(1,1 %) (54 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**660 410 $**	**525 354 $**	**557 989 $**	**609 055 $**	**523 003 $**	**581 084 $**
Taxes 2020	**5 534 $**	**4 197 $**	**4 420 $**	**4 618 $**	**4 265 $**	**4 719 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	3 888 $	3 214 $	3 294 $	3 726 $	3 199 $	3 504 $
Taxe relative à l'eau	659 $	524 $	557 $	608 $	522 $	580 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	20 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	12 $	13 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	542 $	320 $	360 $	248 $	283 $	354 $
Taxe relative aux investissements	369 $	191 $	227 $	39 $	223 $	246 $
	5 495 $	**4 279 $**	**4 470 $**	**4 655 $**	**4 257 $**	**4 717 $**
Variation totale	**(0,7 %) (39 $)**	**1,9 % 81 $**	**1,1 % 50 $**	**0,8 % 36 $**	**(0,2 %) (8 $)**	**(0,0 %) (2 $)**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021

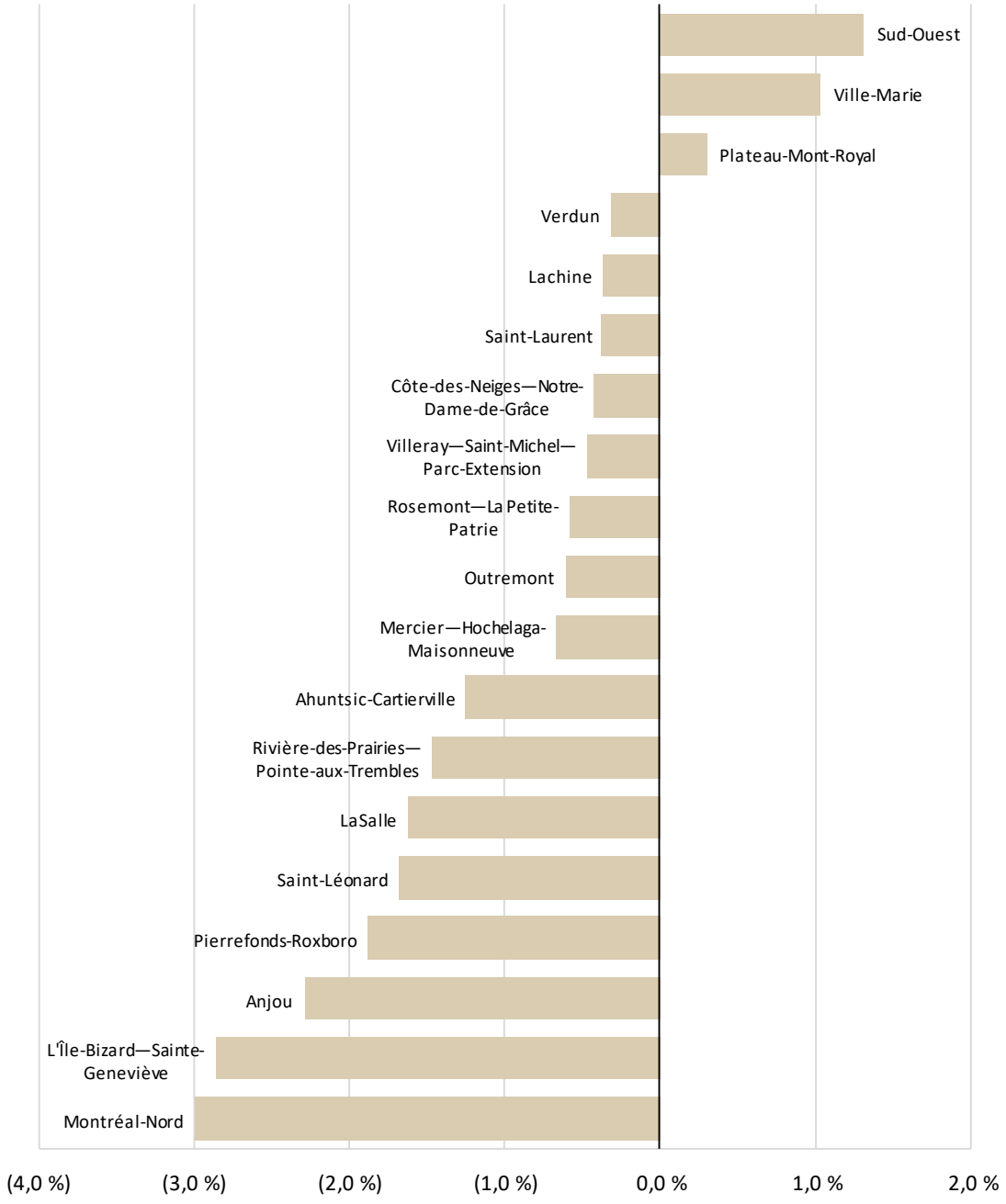

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total[1]	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,9%)	(0,3%)	0,0%	(1,2 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,3 %)
Anjou	0,0%	0,5%	(1,4%)	(1,1%)	(2,0 %)	(0,2%)	(0,1%)	(0,3 %)	(2,3 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	(2,2%)	1,6%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Lachine	0,0%	(0,3%)	0,1%	(0,1%)	(0,3 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(0,4 %)
LaSalle	0,0%	(0,7%)	(1,0%)	0,1%	(1,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(1,6 %)
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(6,7%)	4,0%	(0,1%)	(2,9 %)	0,1%	(0,1%)	0,0 %	(2,9 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,5%)	(0,2%)	0,0%	(0,7 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,7 %)
Montréal-Nord	0,0%	(6,1%)	3,2%	(0,3%)	(3,1 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(3,0 %)
Outremont	0,0%	(6,9%)	6,6%	(0,5%)	(0,8 %)	0,0%	0,1%	0,2 %	(0,6 %)
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(4,6%)	2,5%	0,1%	(2,1 %)	0,1%	0,1%	0,2 %	(1,9 %)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	(5,6%)	5,7%	0,1%	0,2 %	0,0%	0,0%	0,1 %	0,3 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(2,7%)	1,1%	0,0%	(1,6 %)	0,1%	0,1%	0,1 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	(5,4%)	4,7%	0,1%	(0,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,6 %)
Saint-Laurent	0,0%	0,6%	(1,0%)	(0,1%)	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,9%)	0,2%	0,1%	(1,6 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,7 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	(1,7%)	2,9%	0,1%	1,3 %	0,1%	(0,1%)	0,0 %	1,3 %
Verdun	0,0%	(1,2%)	0,8%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,1%	0,1 %	(0,3 %)
Ville-Marie	0,0%	2,4%	(1,5%)	0,1%	1,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(3,6%)	3,0%	0,1%	(0,5 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,5 %)
Ville de Montréal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	0,0 %

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2021, cela s'exprime comme suit :

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 055 428,3 $
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....(547 717,8 $)
- **Dépenses à financer par quotes-parts**..... **2 507 710,5 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 507 710,5 $ en 2021, une variation de 3 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les 2 pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2021.

Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021

Quotes-parts	Budget 2020 (000 $)	Budget 2021 (000 $)	Variation 2020-2021 (000 $)	Variation 2020-2021 (%)
Générales	**2 158 492,9**	**2 221 753,9**	**63 261,0**	***2,9***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	(157,8)	*(1,7)*
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	1 714,9	*1,2*
Alimentation en eau potable	94 200,9	93 742,7	(458,2)	*(0,5)*
Compteurs d'eau	2 428,2	2 907,9	479,6	*19,8*
Travaux admissibles au programme TECQ	5 166,4	5 718,1	551,7	*10,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 783,3	7 084,3	3 301,0	*87,3*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	(133,9)	*(2,4)*
Déficit des exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	5 653,9	*36,2*
Total	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**	**74 212,3**	***3,0***

Tableau 132 – Quotes-parts de 2021
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 835 626,1**	**7 455,6**	**116 306,7**	**80 918,1**	**2 433,5**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 632,1	47,2	737,0	314,6	0,1
Beaconsfield	20 847,3	84,7	1 320,9	654,8	0,0
Côte-Saint-Luc	25 199,4	-	1 596,7	1 334,9	1,1
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	152,3	2 376,6	1 759,3	3,8
Dorval	63 275,8	257,0	4 009,2	1 743,9	449,8
Hampstead	9 859,1	40,0	624,7	328,7	-
L'Île-Dorval	68,8	0,3	4,4	13,9	-
Kirkland	27 447,4	111,5	1 739,1	968,6	1,5
Mont-Royal	49 765,0	202,1	3 153,1	1 326,9	0,0
Montréal-Est	14 317,1	58,2	907,1	1 361,8	5,7
Montréal-Ouest	5 266,4	21,4	333,7	170,8	1,5
Pointe-Claire	57 711,9	234,4	3 656,7	1 514,3	10,0
Senneville	2 880,2	11,7	182,5	71,7	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	27,3	425,7	286,1	0,1
Westmount	53 630,6	217,8	3 398,1	974,5	0,5
Total – Villes reconstituées	**386 127,7**	**1 465,9**	**24 465,3**	**12 824,6**	**474,4**
Agglomération de Montréal	**2 221 753,9**	**8 921,5**	**140 772,0**	**93 742,7**	**2 907,9**

Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
1 589,3	**3 103,6**	**5 108,6**	**17 593,2**	**2 070 134,6**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
123,8	115,8	-	111,5	13 082,1	***0,5***	Baie-D'Urfé
218,5	205,8	73,1	199,8	23 605,0	***0,9***	Beaconsfield
196,3	254,6	4,6	241,5	28 829,0	***1,1***	Côte-Saint-Luc
404,9	399,1	-	359,5	42 963,7	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
768,8	706,8	32,5	606,5	71 850,2	***2,9***	Dorval
108,0	99,6	-	94,5	11 154,6	***0,4***	Hampstead
0,6	0,6	-	0,7	89,1	***0,0***	L'Île-Dorval
327,4	295,3	1,2	263,1	31 155,0	***1,2***	Kirkland
497,2	483,6	71,2	477,0	55 976,1	***2,2***	Mont-Royal
190,3	156,0	-	137,2	17 133,4	***0,7***	Montréal-Est
39,6	54,5	-	50,5	5 938,3	***0,2***	Montréal-Ouest
545,2	544,7	224,8	553,1	64 995,0	***2,6***	Pointe-Claire
39,4	33,8	-	27,6	3 247,0	***0,1***	Senneville
100,8	87,6	0,3	64,4	7 710,7	***0,3***	Ste-Anne-de-Bellevue
568,2	543,0	-	514,0	59 846,8	***2,4***	Westmount
4 128,8	**3 980,7**	**407,6**	**3 700,8**	**437 575,9**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
5 718,1	**7 084,3**	**5 516,2**	**21 294,0**	**2 507 710,5**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, les nouvelles règles, spécifiques au contexte montréalais, se rapprochent de la définition légale du potentiel fiscal, telle que décrite à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Ainsi, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68.

Initialement, ces règles devaient être utilisées pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019. Pour l'exercice de 2020, le gouvernement avait édicté la poursuite des règles de l'arrêté de 2017, mais invitait du même coup les villes liées à s'entendre sur des règles définitives pour les exercices postérieurs à 2020. À cet effet, le gouvernement imposait un délai pour en arriver à une telle entente, soit le 31 août 2020.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 a bousculé quelque peu les divers agendas des villes liées, de sorte qu'aucune entente n'est intervenue une fois ce délai expiré. Conséquemment, pour l'exercice de 2021, le gouvernement a de nouveau prolongé les règles de 2017 pour établir le potentiel fiscal des villes de l'agglomération.

Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 octobre 2020. Entre autres choses, on y précise que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va mettre sur pied un comité de travail dont le mandat sera de réviser les modalités de répartition des quotes-parts afin de proposer des solutions pérennes à cet enjeu. Un rapport à cet effet sera présenté à la ministre d'ici le 31 août 2021[10].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2020 et 2021. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 539,1 G$ à 577,3 G$, une augmentation de 38,2 G$, soit 31,4 G$ pour Montréal et 6,8 G$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus élevée pour ces dernières, car leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une hausse de

10. Projet d'arrêté ministériel, « Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération », *Gazette officielle du Québec*, 14 octobre 2020, 152e année, no 42A).

près de 0,02 %, passant de 17,36 % à 17,38 %, pendant que celui de la Ville de Montréal a enregistré une baisse équivalente, passant de 82,64 % à 82,62 %.

Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021

Villes liées	Potentiel fiscal 2020		Potentiel fiscal 2021	
	Millions de $	Pourcentages contributifs	Millions de $	Pourcentages contributifs
Montréal	**445 548,8**	**82,64271 %**	**476 991,6**	**82,62059 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	2 729,0	0,50618 %	3 022,6	0,52355 %
Beaconsfield	5 076,1	0,94154 %	5 417,2	0,93833 %
Côte-Saint-Luc	6 082,9	1,12829 %	6 548,1	1,13421 %
Dollard-Des Ormeaux	9 162,7	1,69955 %	9 746,6	1,68823 %
Dorval	15 246,8	2,82806 %	16 442,4	2,84801 %
Hampstead	2 406,5	0,44637 %	2 561,9	0,44376 %
L'Île-Dorval	16,9	0,00314 %	17,9	0,00310 %
Kirkland	6 621,6	1,22820 %	7 132,3	1,23539 %
Mont-Royal	12 070,8	2,23895 %	12 931,5	2,23990 %
Montréal-Est	3 505,8	0,65027 %	3 720,3	0,64440 %
Montréal-Ouest	1 290,0	0,23927 %	1 368,5	0,23704 %
Pointe-Claire	13 903,5	2,57889 %	14 996,6	2,59758 %
Senneville	704,6	0,13069 %	748,4	0,12964 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 609,2	0,29848 %	1 745,8	0,30239 %
Westmount	13 151,6	2,43942 %	13 936,0	2,41389 %
Total – Villes reconstituées	**93 577,8**	**17,35729 %**	**100 336,2**	**17,37941 %**
Agglomération de Montréal	**539 126,6**	**100,00000 %**	**577 327,8**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 11 septembre 2019 (potentiel fiscal 2020) et au 11 septembre 2020 (potentiel fiscal 2021).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2021, les quotes-parts générales totalisent 2 221,8 M$, ce qui représente près de 88,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 2,9 % par rapport à l'exercice de 2020. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les 2 exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation 2020-2021	
	Budget 2020 (000 $)	Budget 2021 (000 $)	(000 $)	%
Montréal	**1 783 836,9**	**1 835 626,1**	**51 789,2**	***2,9***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	10 926,0	11 632,1	706,1	*6,5*
Beaconsfield	20 323,0	20 847,3	524,3	*2,6*
Côte-Saint-Luc	24 354,1	25 199,4	845,3	*3,5*
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	37 508,2	823,7	*2,2*
Dorval	61 043,4	63 275,8	2 232,4	*3,7*
Hampstead	9 634,8	9 859,1	224,4	*2,3*
L'Île-Dorval	67,7	68,8	1,1	*1,6*
Kirkland	26 510,6	27 447,4	936,8	*3,5*
Mont-Royal	48 327,7	49 765,0	1 437,3	*3,0*
Montréal-Est	14 036,1	14 317,1	281,0	*2,0*
Montréal-Ouest	5 164,7	5 266,4	101,8	*2,0*
Pointe-Claire	55 665,2	57 711,9	2 046,7	*3,7*
Senneville	2 821,0	2 880,2	59,2	*2,1*
Ste-Anne-de-Bellevue	6 442,6	6 718,4	275,7	*4,3*
Westmount	52 654,7	53 630,6	976,0	*1,9*
Total – Villes reconstituées	**374 656,0**	**386 127,7**	**11 471,8**	***3,1***
Agglomération de Montréal	**2 158 492,9**	**2 221 753,9**	**63 261,0**	***2,9***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. La sécurité publique et le transport collectif groupent un peu plus des deux tiers des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021

Activités	Part relative
Administration générale	8,0 %
Sécurité publique	
Police	27,4 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
Transport	
Transport collectif	25,0 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,4 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,2 %
Autres	0,2 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	3,2 %
Rénovation urbaine et autres	0,5 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,9 %
Sous-total	**89,9 %**
Activités financières et PCI	**10,1 %**
Total	**100,0 %**

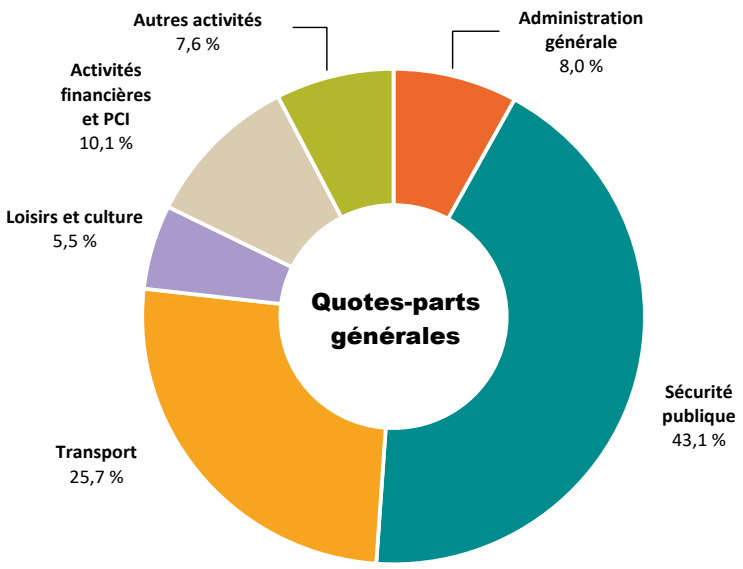

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 286 M$, ce qui représente 11,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (LRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2021, les prévisions pour ce service s'élèvent à 8,9 M$, une réduction de 1,7 % par rapport à 2020. Bien que les coûts d'exploitation aient augmenté légèrement en raison notamment de l'indexation des salaires et primes chez les pompiers certifiés « premiers répondants », on anticipe une hausse importante de la subvention gouvernementale, laquelle est liée au temps de réponse lors des interventions. Or, le niveau de performance en délais d'intervention devrait atteindre celui qui prévalait avant l'exercice de 2020.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 93,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé selon la consommation estimée des villes liées, est estimé à 431,8 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2171 $ le m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2021, une fois calculés les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport annuel de 2021, ainsi que le volume d'eau réellement consommé par les villes liées. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

Notons que par rapport aux quotes-parts provisoires de 2020, estimées à 94,2 M$, on observe une réduction globale de 0,5 %.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de profiter de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des 2 programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2021 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2019, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,7 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,1 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les 2 programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 43 % par rapport à 2020 et cette variation globale s'explique par le fait que la Ville de Montréal n'a pas utilisé autant ses subventions contrairement aux exercices antérieurs, faisant en sorte qu'elle assume désormais un financement à long terme sur la partie des dépenses qui lui revient.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2021, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,9 M$ pour l'exercice de 2021.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 140,8 M$ en 2021, une hausse de 1,2 % par rapport à 2020.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2021, ces quotes-parts totalisent 250,2 M$, soit une augmentation de 5,6 M$, ou 2,3 %, par rapport à 2020.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2021, ces dernières totalisent 5,5 M$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2020. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au budget de 2019, des quotes-parts spécifiques ont été introduites pour combler le déficit de 86,2 M$ de l'agglomération, déficit constaté à l'issue des résultats de l'exercice financier de 2017. À l'exercice budgétaire suivant, celui de 2020, des quotes-parts spécifiques ont aussi été nécessaires pour rembourser le déficit de 15,6 M$ constaté pour l'agglomération, conformément à ce qu'indiquait le rapport financier de 2018.

En ce qui concerne le budget de 2021, on peut donc se référer aux résultats de l'exercice financier de 2019 pour connaître l'état de la situation. Or, le rapport financier de l'exercice 2019 fait état d'un surplus de 59,8 M$ pour l'agglomération. Ce surplus résulte de la différence entre les revenus moins les dépenses à financer, incluant le remboursement de la dette à long terme et les affectations, comme suit :

Résultats financiers de l'agglomération de Montréal
Exercice terminé au 31 décembre 2019

Revenus	2 917,6 M$
Charges	2 573,6 M$
Excédent avant financement et affectations	**343,9 M$**
Financement	(163,0 M$)
Affectations	(121,1 M$)
Exécent (déficit) à des fins fiscales	**59,8 M$**

Concernant les informations ci-haut, il faut préciser que les revenus de 2 917,6 M$ incluent ceux qui avaient été prévus pour combler le déficit constaté à l'exercice financier de 2017, à hauteur de 86,2 M$,

au moyen des quotes-parts spécifiques prévues à cet effet. Conséquemment, on comprend que sans ces quotes-parts spécifiques, les résultats au terme de l'exercice financier de 2019 seraient différents. Ainsi, pour assurer une saine gestion de la dette, le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs doit prendre en considération le déficit accumulé de l'agglomération.

Ainsi, en considérant ce calcul, le rapport financier de 2019 fait état d'un déficit accumulé de 36,9 M$, soit le résultat d'un déficit accumulé non affecté de 96,8 M$ — calculé au terme de l'exercice financier de 2018, auquel on ajoute le surplus constaté à l'exercice financier de 2019, de 59,8 M$[11]. De plus, il faut se rappeler qu'au budget de 2020, des quotes-parts spécifiques avaient aussi été prévues pour combler le déficit constaté à l'issue de l'exercice de 2018, de 15,6 M$. En toute logique, il faut aussi retrancher ce montant, puisqu'il a déjà été facturé aux villes liées de l'agglomération.

En résumé, concernant les prévisions budgétaires de 2021, les quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs sont établies à 21,3 M$. Ce montant est le résultat du déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019 (36,9 M$), moins le montant déjà facturé en 2020 à titre de quotes-parts spécifiques (15,6 M$). Le tableau suivant permet d'y voir plus clair.

11. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel*, Exercice terminé le 31 décembre 2019, p. 60.

Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021
(en millions de dollars)

	Exercices financiers (réels)			Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotes-parts					
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,7
Spécifiques – Sauf déficit des ex. antérieurs	242,2	257,0	251,2	259,4	264,7
Spécifiques – Déficit des ex. antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	640,8	511,1
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	**3 074,3**	**3 018,8**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 725,6**	**2 837,5**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**348,7**	**181,3**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(123,0)	(146,9)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(225,6)	(34,4)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,5	(81,9)	(96,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8		
Autres affectations nettes	(0,2)	0,8	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,9)**	**(96,7)**	**(36,9)**		
Quotes-parts spécifiques - Déficit des exercices antérieurs (budget 2020) :			**15,6**		
Excédent (déficit) accumulé de l'agglomération :			**(21,3)**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève 2 types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des

centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2021 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2021 sont de 36,8 M$, une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2020.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[12].

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2021, la contribution s'élève à 8,6 M$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4
Total	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**

12. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du « Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal », *Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, nº 49A.

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 368 970,3	2 413 637,5	2 366 613,3	2 347 414,6	2 389 339,6	2 379 587,6	2 522 480,9
Service de la dette brute	858 506,6	880 741,2	903 605,1	942 972,5	993 914,1	1 013 614,1	1 063 233,4
Autres dépenses	1 798 898,3	2 081 391,6	2 157 355,8	2 377 460,6	2 945 460,4	2 774 763,0	2 580 784,4
Total – Dépenses par objets	**5 026 375,2**	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 328 714,1**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**

Graphique 9 – Dépenses par objets

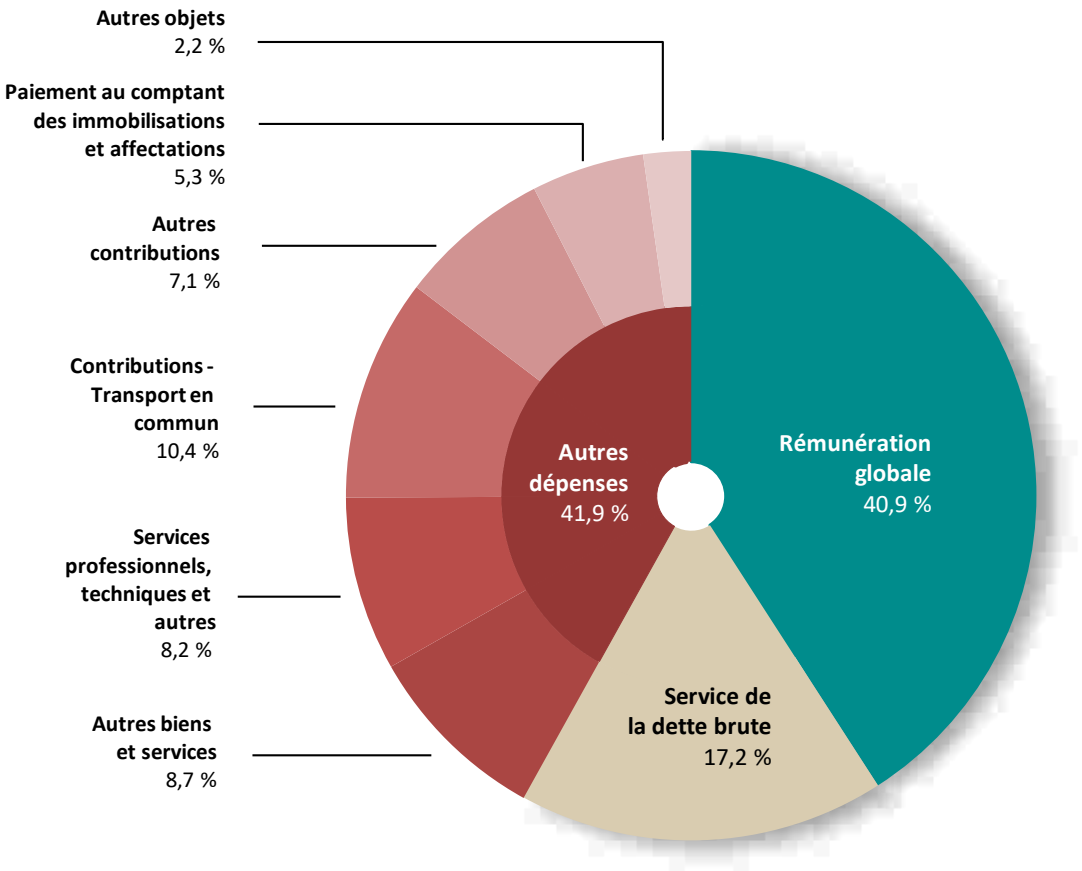

La rémunération globale s'élève à 2,5 G$ et représente 40,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,6 % en 2020. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G$, le service de la dette brute représente 17,2 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion augmente un peu par rapport à 2020 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 41,9 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2020 à 2021 est de 67,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 88,2 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une diminution de 21 années-personnes au budget d'investissement. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

- Dans les arrondissements, ajout de 28 postes liés à des besoins spécifiques;
- Dans les services, ajout de 16 postes principalement liés à la réouverture de l'Insectarium, une fois la Métamorphose terminée : accueil des visiteurs, activités d'éducation et d'animation, offre alimentaire, entretien et gestion de la boutique souvenir;
- Création de 10 postes supplémentaires pour la mise en œuvre d'une entente de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains contaminés, dans l'est de Montréal;
- Création de 5 postes pour le nouveau Bureau du commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

Tableau 139 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2020 comparatif			Budget 2021			Variation A,-P. 2021-2020		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	129,4	2,0	131,4	131,9	4,0	135,9	2,5	2,0	4,5
Affaires juridiques	513,2	7,0	520,2	513,2	7,1	520,3	-	0,1	0,1
Finances	368,1	19,0	387,1	370,1	12,3	382,4	2,0	(6,7)	(4,7)
Ressources humaines	456,0	26,0	482,0	456,0	22,9	478,9	-	(3,1)	(3,1)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 733,3	6,0	2 739,3	2 738,5	6,0	2 744,5	5,2	-	5,2
Service de police	5 896,9	13,0	5 909,9	5 903,4	13,0	5 916,4	6,5	-	6,5
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	33,0	-	33,0	32,0	-	32,0	(1,0)	-	(1,0)
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	35,0	-	35,0	(1,0)	-	(1,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,6	-	4,6	0,3	-	0,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 172,2**	**73,0**	**10 245,2**	**10 186,7**	**65,3**	**10 252,0**	**14,5**	**(7,7)**	**6,8**
Services institutionnels									
Approvisionnement	289,3	16,0	305,3	289,3	15,5	304,8	-	(0,5)	(0,5)
Évaluation foncière	180,2	10,0	190,2	180,2	2,0	182,2	-	(8,0)	(8,0)
Gestion et planification immobilière	667,2	18,0	685,2	670,2	22,0	692,2	3,0	4,0	7,0
Greffe	212,8	1,0	213,8	211,8	0,5	212,3	(1,0)	(0,5)	(1,5)
Matériel roulant et ateliers	467,0	2,0	469,0	467,0	2,0	469,0	-	-	-
Performance organisationnelle	32,5	-	32,5	28,5	2,0	30,5	(4,0)	2,0	(2,0)
Total – Services institutionnels	**1 849,0**	**47,0**	**1 896,0**	**1 847,0**	**44,0**	**1 891,0**	**(2,0)**	**(3,0)**	**(5,0)**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	75,3	95,0	170,3	76,0	95,0	171,0	0,7	-	0,7
Eau	805,0	148,5	953,5	823,7	131,8	955,5	18,7	(16,7)	2,0
Grands parcs, mont Royal et sports	249,5	62,8	312,3	250,4	62,8	313,2	0,9	-	0,9
Infrastructures du réseau routier	219,4	210,9	430,3	217,4	219,9	437,3	(2,0)	9,0	7,0
Urbanisme et mobilité	260,7	44,3	305,0	264,7	50,3	315,0	4,0	6,0	10,0
Total – Mobilité et attractivité	**1 609,9**	**561,5**	**2 171,4**	**1 632,2**	**559,8**	**2 192,0**	**22,3**	**(1,7)**	**20,6**
Qualité de vie									
Culture	169,1	7,2	176,3	168,1	7,2	175,3	(1,0)	-	(1,0)
Développement économique	65,0	-	65,0	69,0	-	69,0	4,0	-	4,0
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	52,0	0,3	52,3	1,0	(0,7)	0,3
Environnement	242,7	20,1	262,8	247,6	20,1	267,7	4,9	-	4,9
Espace pour la vie	386,0	4,0	390,0	402,3	3,7	406,0	16,3	(0,3)	16,0
Habitation	105,0	-	105,0	108,0	-	108,0	3,0	-	3,0
Total – Qualité de vie	**1 018,8**	**32,3**	**1 051,1**	**1 047,0**	**31,3**	**1 078,3**	**28,2**	**(1,0)**	**27,2**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	97,0	3,0	100,0	95,0	3,0	98,0	(2,0)	-	(2,0)
Expérience citoyenne et communications	241,7	8,0	249,7	242,3	8,0	250,3	0,6	-	0,6
Technologies de l'information	450,4	266,4	716,8	444,8	263,0	707,8	(5,6)	(3,4)	(9,0)
Total – Service aux citoyens	**789,1**	**277,4**	**1 066,5**	**782,1**	**274,0**	**1 056,1**	**(7,0)**	**(3,4)**	**(10,4)**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	2,0	60,0	-	-	-
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	421,2	4,0	425,2	420,6	4,0	424,6	(0,6)	-	(0,6)
Anjou	214,2	-	214,2	217,7	-	217,7	3,5	-	3,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	492,4	4,3	496,7	499,5	3,0	502,5	7,1	(1,3)	5,8
Lachine	239,2	2,0	241,2	230,0	2,0	232,0	(9,2)	-	(9,2)
LaSalle	262,8	5,0	267,8	268,2	5,0	273,2	5,4	-	5,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,9	4,5	113,4	111,4	4,5	115,9	2,5	-	2,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	543,7	8,3	552,0	542,6	10,7	553,3	(1,1)	2,4	1,3
Montréal-Nord	367,7	2,0	369,7	369,3	0,3	369,6	1,6	(1,7)	(0,1)
Outremont	112,3	4,0	116,3	110,8	6,0	116,8	(1,5)	2,0	0,5
Pierrefonds-Roxboro	256,1	4,0	260,1	268,7	5,0	273,7	12,6	1,0	13,6
Plateau-Mont-Royal	433,6	3,0	436,6	432,1	2,0	434,1	(1,5)	(1,0)	(2,5)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	421,1	1,0	422,1	426,1	-	426,1	5,0	(1,0)	4,0
Rosemont–La Petite-Patrie	663,6	6,0	669,6	664,6	5,0	669,6	1,0	(1,0)	-
Saint-Laurent	573,7	-	573,7	572,7	-	572,7	(1,0)	-	(1,0)
Saint-Léonard	240,0	-	240,0	240,9	-	240,9	0,9	-	0,9
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	413,9	2,0	415,9	3,5	(2,0)	1,5
Verdun	308,4	4,8	313,2	313,4	4,2	317,6	5,0	(0,6)	4,4
Ville-Marie	586,6	-	586,6	585,6	-	585,6	(1,0)	-	(1,0)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	3,0	427,1	424,1	2,0	426,1	-	(1,0)	(1,0)
Total – Arrondissements	**7 080,0**	**59,9**	**7 139,9**	**7 112,2**	**55,7**	**7 167,9**	**32,2**	**(4,2)**	**28,0**
Total – Effectif	**22 577,0**	**1 053,1**	**23 630,1**	**22 665,2**	**1 032,1**	**23 697,3**	**88,2**	**(21,0)**	**67,2**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2021, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 142,9 M$, ou 6,0 %, passant de 2 379,6 M$ à 2 522,5 M$. Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation des charges de retraite. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise sous les 41,0 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

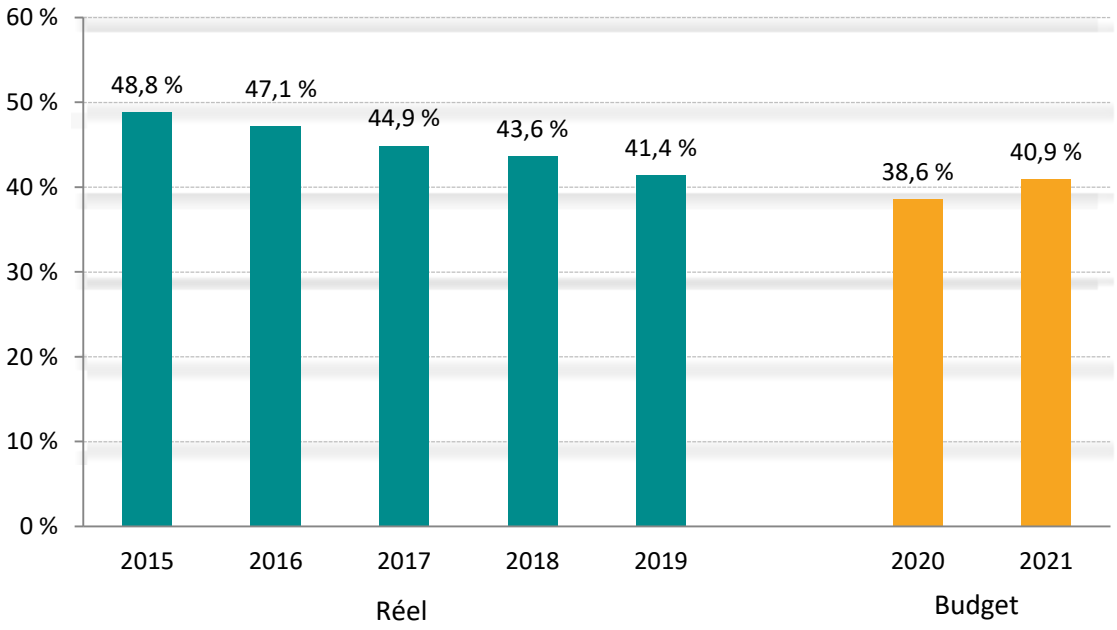

Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Rémunération	1 690 962,7	1 783 401,6	1 785 671,6	1 835 162,6	1 864 356,1	1 856 177,1	1 906 230,8
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	203 635,9	187 163,5	219 825,3
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	44 383,6	35 327,2	86 905,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**248 019,5**	**222 490,7**	**306 730,6**
Charges sociales et autres cotisations	270 708,3	282 330,5	276 351,2	249 232,1	276 964,0	300 919,8	309 519,5
Total – Cotisations de l'employeur	**678 007,6**	**630 235,9**	**580 941,7**	**512 252,0**	**524 983,5**	**523 410,5**	**616 250,1**
Total – Rémunération globale	**2 368 970,3**	**2 413 637,5**	**2 366 613,3**	**2 347 414,6**	**2 389 339,6**	**2 379 587,6**	**2 522 480,9**

Rémunération

La rémunération augmente de 50,1 M$, ou 2,7 %, pour atteindre 1 906,2 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 24,1 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 5,9 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 4,3 M$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

Arrondissements

↑ 12,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 2,9 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 92,8 M$, ou 17,7 %, pour atteindre 616,3 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↑ 51,6 M$ des services passés du régime de retraite;

↑ 32,7 M$ du service courant du régime de retraite;

↑ 8,5 M$ associée à l'augmentation de la rémunération.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 891,2	1 166,6	3 528,5	16 586,3
Cadres de gestion	1 302,4	175 699,1	16 836,6	48 149,4	240 685,1
Cadres-conseils	482,9	51 149,2	5 135,8	7 807,6	64 092,6
	1 785,3	**226 848,3**	**21 972,4**	**55 957,0**	**304 777,7**
Contremaîtres	398,1	39 710,9	4 242,5	6 649,2	50 602,6
Juges	31,0	7 383,8	318,0	5 164,4	12 866,2
Professionnels	2 620,4	264 154,1	28 400,4	47 301,7	339 856,2
Cols blancs	5 852,7	358 031,1	45 224,3	77 622,0	480 877,4
Cols bleus	4 543,5	306 012,2	39 216,9	83 635,9	428 865,0
Policiers	4 680,5	444 183,9	45 071,2	72 813,8	562 068,9
Pompiers	2 395,0	233 493,7	24 443,9	49 959,3	307 896,9
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 038,4	1 434,5	0,1	12 473,0
Économie – Gestion des postes vacants	-	(27 611,9)	(3 523,2)	(3 358,5)	(34 493,6)
	22 665,2	**1 875 135,7**	**207 967,5**	**399 273,4**	**2 482 376,6**
Sécurité du revenu[1]		10 194,9	1 284,2	1 676,1	13 155,2
Bureau du taxi[2]		2 361,3	287,4	379,8	3 028,5
Agence de mobilité durable[3]		18 538,9	2 324,8	3 056,9	23 920,6
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**22 665,2**	**1 906 230,8**	**211 863,9**	**404 386,2**	**2 522 480,9**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 1,4 M$, ou 1,2 %, pour atteindre 121,7 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable diminue de 2,0 % et passe à 1 032,1 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,7	6 195,2	619,0	1 019,2	7 833,4
Cadres-conseils	16,9	1 929,6	194,2	315,6	2 439,4
	62,6	**8 124,8**	**813,2**	**1 334,8**	**10 272,8**
Contremaîtres	2,5	249,5	27,7	40,7	317,9
Professionnels	587,4	58 447,6	6 224,8	8 565,3	73 237,7
Cols blancs	366,8	28 460,5	3 619,3	4 648,5	36 728,3
Cols bleus	11,8	772,8	97,1	140,3	1 010,2
Policiers	1,0	99,4	10,3	16,4	126,1
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 032,1**	**96 154,6**	**10 792,4**	**14 746,0**	**121 693,0**
Sources de financement					
Paiement au comptant					20 488,2
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 585,8
À la charge des contribuables					90 619,0
Total – Sources de financement					**121 693,0**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 306,7 M$ en 2021, comparativement à 222,5 M$ au budget de 2020. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 269,3 M$ en 2021, comparativement à 184,4 M$ en 2020, soit une augmentation de 84,9 M$. Aux charges nettes de 2020 et 2021, s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M$, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. La Ville prévoit donc de se prévaloir d'un allègement additionnel de 70,5 M$ au budget de 2021, ce qui réduira sa charge de retraite pour la prochaine année.

Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021
(en millions de dollars)

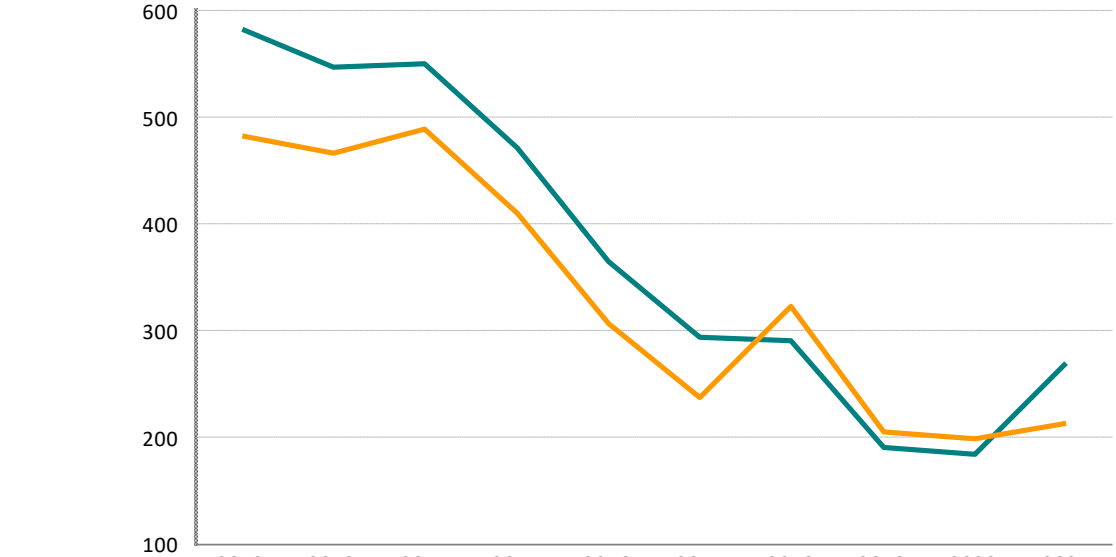

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charge sans allègement	581,5	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3
Charge avec allègement-renversement	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021
(en millions de dollars)

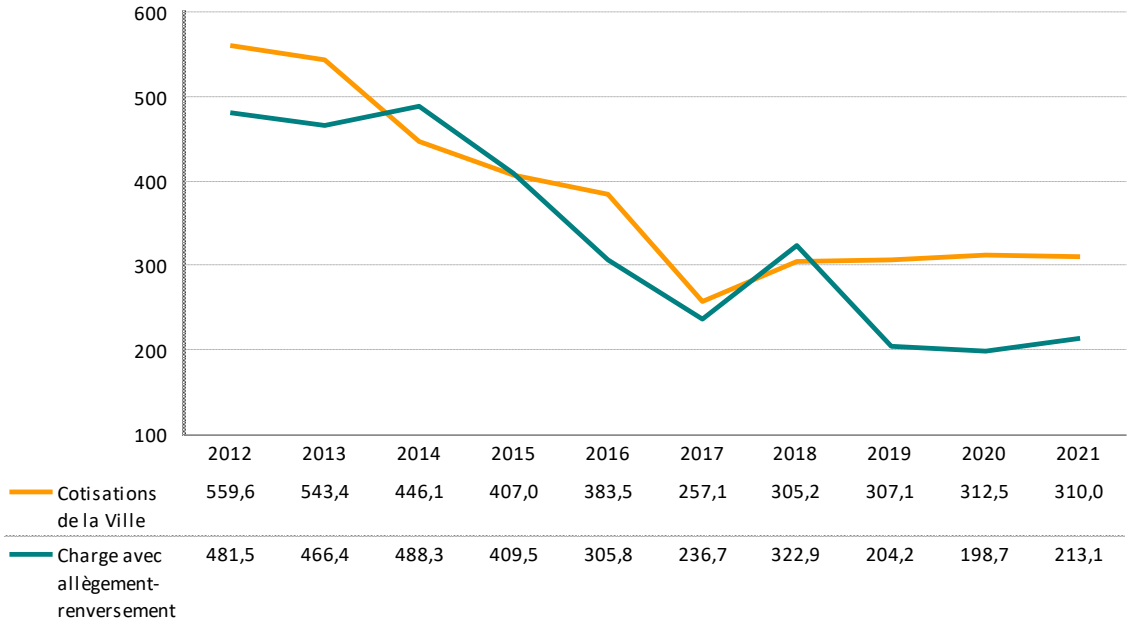

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations de la Ville	559,6	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0
Charge avec allègement-renversement	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2021-2030 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2019	
Dette brute en circulation (en M$)	9 922,2
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 103,0
Nombre d'emprunts en circulation	72
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,86 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	740,8
Refinancements (en M$)	3,9
Besoins de la STM (en M$)	265,3
Programme global (en M$)	1 010,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	1 028,0
Refinancements (en M$)	96,1
Besoins de la STM (en M$)	425,2
Programme global (en M$)	1 549,3
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2021 (en M$)	89,5
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2019 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	110
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	120
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,8
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2016-2021.

Tableau 144 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	382 947,0	389 788,0	397 165,8	400 970,5	398 019,1	421 159,4	423 395,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 678,9	531 192,5	575 045,4
	832 259,0	**853 642,0**	**870 920,8**	**896 931,4**	**932 698,0**	**952 351,9**	**998 440,9**
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	46 028,5	61 301,1	61 262,0	64 792,4
Remboursement de capital par subventions[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
Remboursement de capital de la STM[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
	132 859,3	**137 118,6**	**147 654,7**	**151 898,5**	**155 072,6**	**154 709,5**	**221 982,3**
Coût brut de la dette	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 087 770,6**	**1 107 061,4**	**1 220 423,2**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	68 104,3	65 744,9	61 711,6	69 422,0
Prime à l'émission - Revenus reportés[1]	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 479,6	23 066,8	21 406,7
- pour la portion du capital [2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
	199 386,0	**194 907,4**	**184 588,2**	**173 167,9**	**160 856,1**	**157 086,0**	**155 715,4**
Moins :							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 021,4	49 834,0	48 484,4
- pour la portion du capital[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 714,3	47 379,4	46 133,7
	77 833,3	**85 854,2**	**97 993,4**	**103 867,7**	**107 875,6**	**118 353,3**	**186 921,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**771 794,3**	**819 038,9**	**831 622,1**	**877 786,5**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	243 347,0	238 421,0	223 004,0	226 071,0	207 274,4	207 229,9	234 312,5
Contribuables de la Ville de Montréal	444 552,0	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 764,5	624 392,2	643 474,0

1. À partir de 2018 les "Prime à l'émission - Revenus reportés" sont regroupés sous "Intérêts et autres frais".

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital

Autres dépenses

À près de 2,6 G$, les autres objets de dépenses groupent 41,9 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2020, il s'agit d'une baisse de 194 M$, ou 7 %.

Tableau 145 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres dépenses							
Transport et communication	41 932,2	39 069,3	34 764,1	37 413,5	37 784,8	40 238,7	40 289,1
Services professionnels, techniques et autres	324 122,2	383 436,4	394 335,6	428 640,5	526 868,5	466 574,0	503 490,3
Location, entretien et réparation	155 544,4	162 194,2	171 009,3	190 148,5	228 318,0	210 970,1	219 140,8
Biens durables et non durables	252 897,5	262 017,3	270 610,5	320 253,8	350 726,4	310 209,6	271 605,1
Contributions à des organismes	813 560,8	895 321,8	849 459,3	943 341,4	1 169 356,5	1 090 054,4	1 082 560,9
Autres objets	52 159,5	42 724,3	40 356,2	16 879,9	34 816,2	29 440,6	137 612,1
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	158 681,7	296 628,3	396 820,8	440 783,0	597 590,0	627 275,6	326 086,1
Total – Autres dépenses	**1 798 898,3**	**2 081 391,6**	**2 157 355,8**	**2 377 460,6**	**2 945 460,4**	**2 774 763,0**	**2 580 784,4**

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions sont en baisse de 301,2 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 753,7 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 328,9 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 753,7 M$, en baisse de 23,6 M$, ou 3 %.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 12,4 M$ de la contribution de base à l'ARTM;
- Une baisse de 47,4 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL à l'ARTM, en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- Une somme réservée de 9,3 M$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

Par ailleurs, d'autres contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif sont à la hausse. Parmi celles-ci, relevons les contributions versées à la Cité d'archéologie

et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (0,5 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,2 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,1 M$).

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 296,5 M$ et 32,4 M$. Dans les services municipaux, on observe une hausse de 16,2 M$, ou 5,8 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 10,2 M$ au Service du développement économique, s'expliquant principalement par un ajout de 10 M$ afin de soutenir la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, conformément au plan économique mixte de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, découlant de l'entente-cadre Réflexe Montréal;

↑ 4,2 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif Bixi Montréal, en conformité avec l'entente de gestion entre la Ville et cet organisme;

↑ 1,6 M$ au Service de l'habitation, s'expliquant d'une part par une croissance des déboursés au programme AccèsLogis (volets logements sociaux et abordables), pour 3,1 M$, et d'autre part par une hausse de 1 M$ de la contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise du logement par des moyens tels que l'aide aux ménages avec enfants qui sont sans logis ou sur le point de l'être. Ces hausses sont atténuées par les projets pilotes qui sont terminés en 2020 par certains partenaires, en l'occurrence le Fonds d'investissement de Montréal et l'entreprise d'économie sociale Bâtir son quartier, auxquels des contributions annuelles de 2,3 M$ ont été octroyées dans les 2 dernières années.

Enfin, dans l'ensemble des 19 arrondissements, les contributions demeurent relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,5 M$, en hausse de 36,9 M$, ou 7,9 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 118,8 M$ et affichent une variation à la hausse de 19,3 M$. Cette variation s'explique principalement par une majoration des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, qui passent de 28,1 M$ à 51 M$, pour une augmentation de 22,9 M$. Cela reflète notamment la volonté d'augmenter l'expertise en mobilité urbaine, de développer de nouveaux outils visant à optimiser l'utilisation des stationnements et de bonifier les services offerts par l'Agence.

Outre ce facteur, on relève les éléments suivants :

↓ 1,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en raison notamment de la fin des études d'avant-projets définitifs, requises en 2020, et du retrait de la pénalité payée à Stationnement Montréal à la suite de la création de l'Agence de mobilité durable;

↓ 1,7 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par la fin des travaux de construction des infrastructures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, c'est-à-dire l'usine de traitement, le système de captage et le mur d'étanchéité;

↓ 1,3 M$ au Service du greffe, en raison de la non-récurrence des sommes consenties en 2020 pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 1,1 M$ au Service de l'eau, s'expliquant entre autres par une hausse des honoraires professionnels pour les activités d'auscultation;

↑ 1,1 M$ au Service de l'Espace pour la vie, notamment en lien avec la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium.

Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 384,6 M$, en hausse de 17,6 M$ par rapport à 2020. Parmi les principaux éléments de variation, on note :

↑ 16 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par le renouvellement et la bonification des contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans plusieurs arrondissements, activités relevant de la compétence locale, ainsi que par la hausse des coûts du traitement et des quantités (tonnage) pour les résidus organiques (alimentaires et mélangés), le bois, les résidus verts et les matières recyclables (baisse du marché de vente des matières triées), activités qui relèvent de l'agglomération;

↑ 3,8 M$ au Service du greffe, en raison des dépenses contractuelles qui seront nécessaires pour la tenue de l'élection municipale, en 2021;

↑ 1,4 M$ relative à l'indexation des contrats de déneigement, dont la responsabilité relève du Service de la concertation des arrondissements;

↓ 3 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'expliquant par une réduction de 2 M$ dans certains projets pilotes, relative à des aménagements transitoires requérant des dépenses non capitalisables, de même que par une réduction de 1 M$ entraînée par la suspension des services de navettes fluviales.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,4 M$, en hausse de 0,7 M$, ce qui représente à peine 1 %. Parmi les arrondissements qui revoient leurs prévisions à la hausse, mentionnons l'Arrondissement de Montréal-Nord (↑ 0,6 M$), notamment en raison des activités d'animation dans les camps de jour, dont les sommes étaient auparavant budgétées en tant que contributions, ainsi que l'Arrondissement de Ville-Marie (↑ 0,8 M$), où la hausse s'explique entre autres par les travaux d'entretien extérieurs de l'esplanade Clark et la bonification de transferts centraux. À l'inverse, l'Arrondissement de Lachine réduit ses prévisions de 0,8 M$, en raison principalement de la fermeture du port de plaisance de Lachine.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 531 M$.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,3 M$ et demeurent stables par rapport à 2020. Dans les services centraux, on note une hausse globale de 0,7 M$,

tandis que dans les arrondissements, les prévisions affichent plutôt une baisse de 0,6 M$. Du côté de ces derniers, la rationalisation des budgets de téléphonie et d'allocation automobile explique cette variation.

Du côté des services centraux, on relève les éléments suivants :

↑ 2,1 M$ au Service du greffe, en raison principalement des dépenses de publicité requises en prévision de la tenue de l'élection municipale de 2021;

↑ 0,6 M$ au Service de l'Espace pour la vie relativement aux grands projets du service, notamment la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium;

↓ 1,1 M$ au Service des technologies de l'information, s'expliquant par une tarification à la baisse à la suite du renouvellement du contrat de téléphonie filaire et de téléinformatique;

↓ 0,8 M$ au Service de l'expérience citoyenne et des communications, notamment en raison de la fin du processus de révision de la Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal, ainsi que de la non-récurrence de certains besoins en communications.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en location, entretien et réparation, le budget s'élève à 219,1 M$, soit une augmentation de 8,2 M$, ou 3,9 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 138 M$ à 144,5 M$, une hausse de 6,5 M$, ou 4,7 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 5,8 M$ au Service des technologies de l'information, en raison des coûts d'entretien associés au déploiement de la gestion de l'actif informatique découlant du télétravail, ainsi que de la mise en exploitation de nouveaux systèmes informatiques;

↑ 4,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, s'expliquant principalement par un réaménagement budgétaire permettant de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels du service en matière d'entretien et de réparation de véhicules;

↓ 2,8 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison notamment du non-renouvellement du bail de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, occupé par des employés du Service de l'eau qui déménageront en 2021;

↓ 1,1 M$ au Service de l'eau, découlant d'un ajustement de l'utilisation du fonds de réserve pour imprévus.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 74,6 M$ et augmentent de 1,6 M$ par rapport à 2020, soit une variation de 2,2 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien de leurs immeubles, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains arrondissements, les variations sont plus importantes, par exemple celui de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où les dépenses augmentent de 1 M$ en raison notamment des dépenses d'entretien du Centre sportif et culturel St-Jean-Vianney, acquis en 2020 auprès du collège privé du même nom.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 271,6 M$, en baisse de 38,6 M$, soit une réduction de 12,4 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la

fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburant, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 248,9 M$, affichant une baisse de 11,6 M$, ou 4,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↓ 4,2 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'un exercice de révision des dépenses en pièces et autres accessoires afin de consacrer plus de ressources à l'entretien et à la réparation des véhicules;

↓ 4,3 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, découlant d'un ajustement des crédits de la réserve financière de la voirie qui étaient destinés au colmatage des nids-de-poule;

↓ 1,5 M$ au SPVM, relativement à des économies réalisées notamment sur les équipements (munitions, uniformes et autres);

↓ 0,4 M$ à l'Arrondissement de Lachine, en raison de la fermeture de son port de plaisance.

Du côté des biens durables, les prévisions affichent une importante baisse, le budget passant de 49,8 M$ à 22,7 M$, soit une réduction de 27 M$, ou 54,3 %. Cette variation s'explique essentiellement par la fin des travaux pour 2 projets d'envergure à caractère environnemental, soit l'usine de traitement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que les infrastructures pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Au CESM, l'usine de traitement avait été requise pour le traitement du lixiviat produit par cet ancien site d'enfouissement, dont le réaménagement en parc est en cours. Pour le PEPSC, les travaux ont consisté à construire un écran étanche en amont de l'autoroute Bonaventure, de manière à empêcher le déversement dans le fleuve des eaux souterraines contaminées du secteur, ainsi qu'une usine permettant de traiter adéquatement ces eaux avant leur rejet. Il importe de préciser que ces projets d'envergure ont été financés par une réserve financière spécifique.

Autres objets

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. Les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2021 dans la catégorie des « Autres objets » passent de 29,4 M$ à 137,6 M$, une variation de 108,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La variation du passif de la réserve financière utilisé dans le cadre du CESM et du PEPSC. Puisque la réserve financière sera moins sollicitée par rapport aux déboursés qui ont eu cours en 2020, les budgets passent d'un passif de 40,2 M$ à un passif de 10,6 M$, faisant en sorte qu'au net, la variation est de 29,6 M$.
- Le Plan de relance économique, pour lequel une somme de 50 M$ est prévue.
- Outre ces principaux éléments on note une augmentation de 5 M$ pour les dépenses contingentes devant l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2020 figurent aussi au tableau.

Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021

(en milliers de dollars)	Budget 2020 comparatif				Budget 2021			
	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 629 866	49 610	-	3 679 476	3 657 339	50 090	-	3 707 429
Paiements tenant lieu de taxes	280 351	-	-	280 351	285 333	-	-	285 333
Quotes-parts	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576
Transferts	211 788	328 341	-	540 129	215 205	196 468	-	411 673
Services rendus	310 133	60 582	(1 984)	368 732	298 826	63 763	(1 401)	361 188
Amendes et pénalités	109 567	109 012	-	218 578	109 704	109 561	-	219 265
Imposition de droits	276 656	1 969	-	278 625	277 038	1 969	-	279 007
Intérêts	78 249	88 779	-	167 028	83 027	88 213	-	171 240
Autres revenus	16 123	2 474	-	18 597	16 526	1 019	-	17 544
	4 912 733	**3 074 266**	**(2 011 870)**	**5 975 129**	**4 942 996**	**3 018 794**	**(2 071 536)**	**5 890 255**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	514 872	283 441	(536)	797 778	575 894	341 064	(202)	916 756
Sécurité publique	8 664	1 061 627	(530)	1 069 761	8 757	1 079 844	(396)	1 088 205
Transport	470 785	695 842	(76)	1 166 551	506 104	670 347	(61)	1 176 390
Hygiène du milieu	225 723	232 257	(378)	457 602	237 542	240 813	(401)	477 954
Santé et bien-être	60 851	115 011	(2)	175 860	57 970	118 973	(1)	176 942
Aménagement, urbanisme et développement	164 681	82 392	(284)	246 789	199 986	114 195	(283)	313 897
Loisirs et culture	498 746	114 167	(179)	612 734	497 588	129 505	(58)	627 035
Frais de financement	280 285	140 874	-	421 159	280 641	142 755	-	423 396
	2 224 607	**2 725 611**	**(1 984)**	**4 948 234**	**2 364 482**	**2 837 494**	**(1 401)**	**5 200 575**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 009 886**	**-**	**(2 009 886)**	**-**	**2 070 135**		**(2 070 135)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**678 240**	**348 655**	**-**	**1 026 895**	**508 379**	**181 300**	**-**	**689 680**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(123 048)		(531 193)	(428 118)	(146 928)		(575 045)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(327 017)	(297 652)		(624 669)	(291 187)	(100 652)		(391 838)
Excédent de fonctionnement affecté	101 885	(15 640)		86 245	236 810	(21 294)		215 516
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(44 963)	87 685		42 721	(25 885)	87 573		61 688
	(270 096)	**(225 607)**	**-**	**(495 702)**	**(80 262)**	**(34 372)**	**-**	**(114 634)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2019, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2016 à 2018, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2021.

Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2016 à 2018 – Global			Réel 2019 – Par compétences			
	2016	2017	2018	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 262 398	3 343 441	3 482 078	3 504 898	49 385	-	3 554 283
Paiements tenant lieu de taxes	252 330	260 024	264 417	274 855	-	-	274 855
Quotes-parts	404 754	397 246	418 106	-	2 480 633	(2 054 697)	425 936
Transferts	244 536	350 702	283 068	206 162	152 506	-	358 668
Services rendus	314 037	314 395	313 510	254 509	62 054	(2 569)	313 995
Amendes et pénalités	163 733	172 814	189 034	94 430	85 033	-	179 463
Imposition de droits	222 776	265 882	318 972	367 494	1 838	-	369 332
Intérêts	138 049	144 570	160 801	88 902	83 824	-	172 726
Autres revenus	19 370	43 132	52 146	40 668	2 286	-	42 953
	5 021 983	**5 292 205**	**5 482 131**	**4 831 917**	**2 917 558**	**(2 057 265)**	**5 692 210**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	759 824	770 186	675 525	415 458	285 386	(585)	700 260
Sécurité publique	1 036 115	1 098 799	1 076 502	10 556	1 087 667	(636)	1 097 587
Transport	914 550	1 010 076	1 016 389	459 186	564 525	(353)	1 023 358
Hygiène du milieu	440 925	407 355	467 372	213 719	230 159	(708)	443 171
Santé et bien-être	91 320	91 961	94 994	61 627	62 353	-	123 980
Aménagement, urbanisme et développement	198 674	191 803	200 735	185 606	92 916	(281)	278 241
Loisirs et culture	567 779	628 221	595 631	496 401	121 102	(7)	617 496
Frais de financement	382 947	389 789	397 166	271 449	129 534	-	400 983
	4 392 134	**4 588 190**	**4 524 314**	**2 114 002**	**2 573 643**	**(2 569)**	**4 685 076**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 054 697**	**-**	**(2 054 697)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**629 849**	**704 015**	**957 817**	**663 219**	**343 916**	**-**	**1 007 135**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(449 312)	(463 854)	(473 756)	(332 940)	(163 021)		(495 961)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(240 546)	(333 616)	(372 190)	(294 182)	(153 661)		(447 843)
Excédent de fonctionnement affecté	68 455	141 996	117 979	159 092	19		159 110
Charges constatées à financer ou à pourvoir	130 674	90 968	(17 158)	(4 155)	32 573		28 418
	(41 416)	**(100 652)**	**(271 368)**	**(139 246)**	**(121 069)**	**-**	**(260 315)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**139 120**	**139 510**	**212 694**	**191 033**	**59 826**	**-**	**250 859**

PDI 2021-2030 détaillé

ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030

D'un programme triennal à un programme décennal d'immobilisations

Plutôt que de présenter un programme triennal d'immobilisation (PTI), la Ville a décidé d'élaborer cette année son premier Programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G$, soit une augmentation de près de 96 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

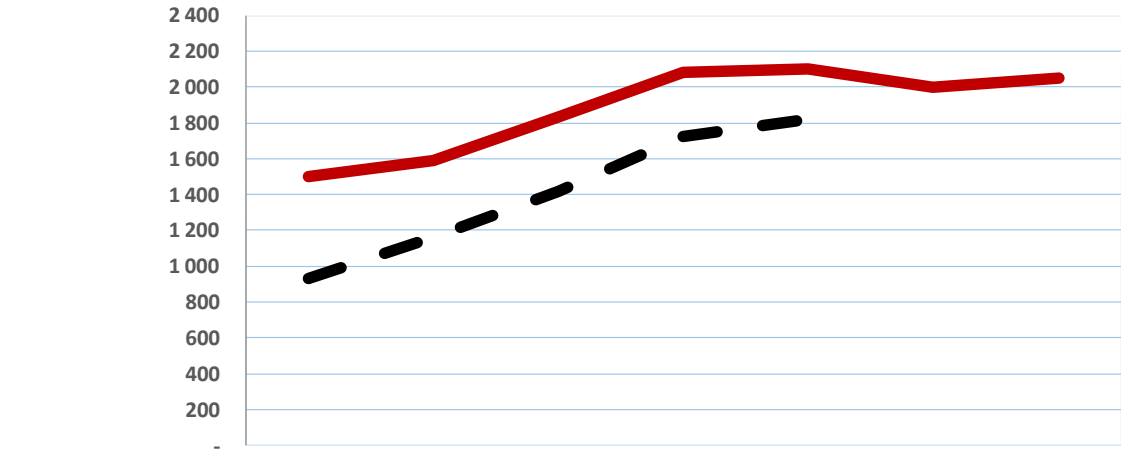

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823		

Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2021-2030, les investissements prévus s'établissent à 18,7 G$, soit une moyenne de 1,9 G$ sur 10 ans. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2021-2030 s'établissent à 2,4 G$. De ce montant, 2 G$ ou 83 % correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,4 G$ constitue des hypothèses budgétaires de financement qui devront subséquemment aboutir à des ententes en fonction de l'approbation des différentes instances gouvernementales.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030

Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 prévoit des investissements totaux de 18 693,3 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,5 %, pour un montant de 11 680,1 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,5 % des investissements totaux, soit 7 013,2 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

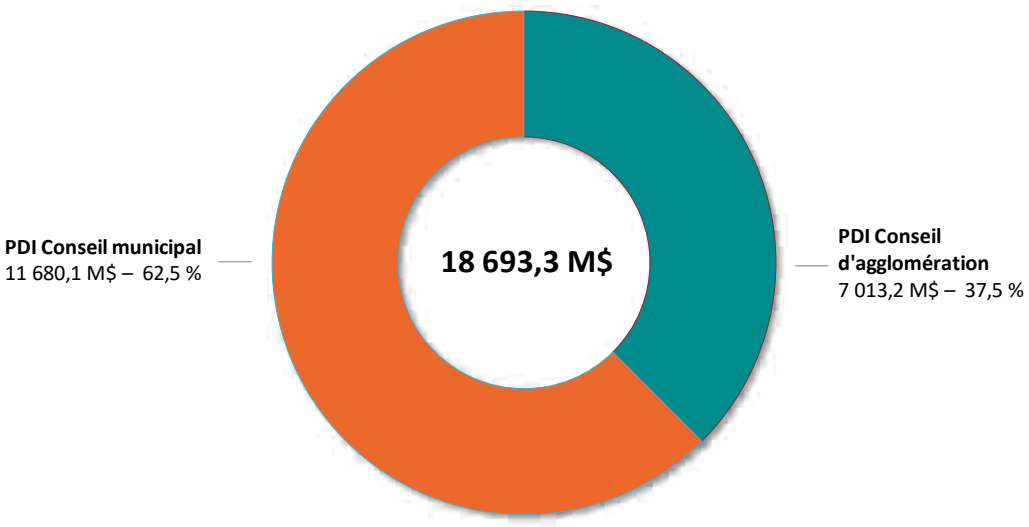

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 297,8 M$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2021-2030 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 029,4 M$, portant ainsi à 3 327,2 M$ (soit 28,5 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

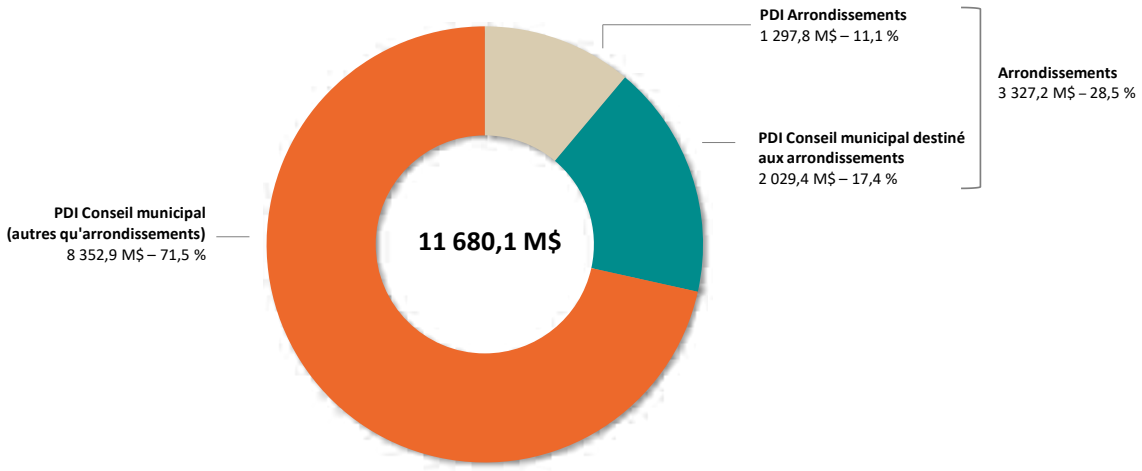

Aux fins de comparaison avec le précédent budget sur un horizon de 3 ans, les investissements consacrés aux arrondissements du présent PDI pour les années 2021-2023 sont prévus à hauteur de 1 058 M$, soit une hausse de 2,2 % par rapport à ceux du précédent Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, qui s'établissaient à 1 035,3 M$.

Le montant de 2 029,4 M$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée sur 3 ans (2021-2023) par rapport au précédent PTI 2020-2022, soit 24,6 M$ ou 3,9 %, provient principalement de projets de développement d'installations sportives qui débuteront leur phase d'exécution sur la période considérée.

Par ailleurs, toujours sur une base comparative de 3 ans, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 408,6 M$ au PTI 2020-2022 à 406,8 M$ au présent PDI pour les années 2021-2023.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2021-2030.

Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements

(en milliers de dollars)

Arrondissements	PTI 2020-2022	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	17 696	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	26 695	8 454	8 454	8 454	8 454	8 454	42 270	42 270	84 540
Montréal-Nord	20 407	6 507	6 150	4 514	5 164	5 800	28 135	21 570	49 705
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	17 085	5 695	5 695	5 695	5 445	5 445	27 975	26 475	54 450
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	44 595	13 330	12 730	12 730	12 730	12 730	64 250	63 650	127 900
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	32 776	12 721	14 220	17 462	9 620	9 620	63 643	48 100	111 743
Saint-Léonard	19 020	5 940	6 940	5 940	5 940	5 940	30 700	29 700	60 400
Sud-Ouest	19 417	7 195	8 378	8 089	7 169	7 239	38 070	32 795	70 865
Verdun	12 345	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 805	6 981	6 981	6 981	6 981	6 981	34 905	34 905	69 810
Total – PDI des arrondissements	**408 626**	**133 665**	**136 390**	**136 707**	**128 345**	**129 051**	**664 158**	**633 675**	**1 297 833**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	626 694	238 840	220 654	191 760	213 438	198 532	1 063 224	966 141	2 029 365
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**1 035 320**	**372 505**	**357 044**	**328 467**	**341 783**	**327 583**	**1 727 382**	**1 599 816**	**3 327 198**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2021-2030.

Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	9 165	9 165	18 330
	4 833	**4 833**	**4 833**	**4 833**	**4 833**	**24 165**	**24 165**	**48 330**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	51 353	33 195	22 247	29 416	42 736	178 947	149 069	328 016
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 144	7 060	10 477	10 265	12 978	43 924	101 596	145 520
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 100	4 300	8 135	9 226	1 884	26 645	10 364	37 009
	57 597	**44 555**	**40 859**	**48 907**	**57 598**	**249 516**	**261 029**	**510 545**
Gestion et planification immobilière								
Programme des cours de services	11 476	12 785	8 571	13 857	18 943	65 632	114 346	179 978
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	19 476	**20 785**	**16 571**	**21 857**	**26 943**	**105 632**	**154 346**	**259 978**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	17 465	17 455	22 167	20 909	23 302	101 298	115 000	216 298
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	15 959	32 244	17 739	15 000	15 000	95 942	81 720	177 662
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 552	20 000	9 000	16 100	11 000	74 652	62 036	136 688
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	8 843	17 007	7 879	12 000	6 100	51 829	49 000	100 829
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	5 773	3 198	2 300	5 000	5 000	21 271	25 000	46 271
Projets de développement d'installations sportives	500	5 450	31 864	32 136	10 950	80 900	-	80 900
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	27 000	10 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Programme des arénas	11 387	300	-	-	-	11 687	-	11 687
	105 479	**105 654**	**90 949**	**101 145**	**71 352**	**474 579**	**332 756**	**807 335**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	21 678	18 388	18 613	19 800	20 006	98 485	104 845	203 330
	21 678	**18 388**	**18 613**	**19 800**	**20 006**	**98 485**	**104 845**	**203 330**
Concertation des arrondissements								
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	5 000	5 000	-	-	-	10 000	-	10 000
	5 000	**5 000**	**-**	**-**	**-**	**10 000**	**-**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	700	1 725	3 700	850	800	7 775	4 000	11 775
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	280	280	280	165	-	1 005	-	1 005
Système de gestion des loisirs municipaux	200	100	-	-	-	300	-	300
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	597	334	-	-	-	931	-	931
	1 777	**2 439**	**3 980**	**1 015**	**800**	**10 011**	**4 000**	**14 011**
Urbanisme et mobilité								
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	8 955	8 881	10 000	47 836	50 000	97 836
Piétons : Rues piétonnes et partagées	9 000	5 000	5 000	5 000	5 000	29 000	25 000	54 000
Programme de maintien des infrastructures routières	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	20 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	2 000	-	-	-	4 000	-	4 000
	23 000	**19 000**	**15 955**	**15 881**	**17 000**	**90 836**	**85 000**	**175 836**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**238 840**	**220 654**	**191 760**	**213 438**	**198 532**	**1 063 224**	**966 141**	**2 029 365**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 18 693,3 M$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2021-2030, un montant de 3 380,9 M$, soit 18,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 428,6 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (882 M$), et des revenus divers (70,3 M$).

Un montant de 15 312,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2021-2030, s'établit à 8 345 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 808,9 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 47,1 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2021-2030.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2021-2030 est de 6 503,5 M$, ce qui représente 34,8 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 201 M$ en 2021 à 769 M$ en 2025, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	353	460	567	674	781
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	57	52	51	44	45
Autres sources de financement	112	113	110	99	99
Subventions gouvernementales	327	425	376	290	212
Emprunts selon la programmation	1 201	1 087	1 013	882	769

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	207,8	208,4	211,6	186,4	184,0	998,2	952,7	1 950,9
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	548,8	534,2	483,5	505,2	495,6	2 567,3	2 271,6	4 838,9
Hygiène du milieu	589,0	694,8	734,2	586,3	544,9	3 149,2	2 244,7	5 393,9
Aménagement, urbanisme et développement	128,7	118,5	109,9	89,3	99,4	545,8	448,1	993,9
Loisirs et culture	535,9	533,1	533,4	567,8	522,7	2 692,9	2 330,5	5 023,4
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 049,6**	**2 136,3**	**2 117,3**	**1 988,9**	**1 906,3**	**10 198,4**	**8 494,9**	**18 693,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	327,2	424,8	376,3	290,4	211,7	1 630,4	798,2	2 428,6
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
Total – Sources de financement externes	**439,1**	**537,7**	**486,4**	**389,2**	**310,8**	**2 163,2**	**1 217,7**	**3 380,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 610,5**	**1 598,6**	**1 630,9**	**1 599,7**	**1 595,5**	**8 035,2**	**7 277,2**	**15 312,4**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	20,8	12,8	12,3	13,3	13,8	73,0	69,2	142,2
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**353,0**	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**2 835,0**	**5 510,0**	**8 345,0**
Total – Paiement au comptant	**409,9**	**511,6**	**618,4**	**718,0**	**826,2**	**3 084,1**	**5 724,8**	**8 808,9**
Emprunts selon la programmation	**1 200,6**	**1 087,0**	**1 012,5**	**881,7**	**769,3**	**4 951,1**	**1 552,4**	**6 503,5**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 11 680,1 M$, soit 62,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 231,2 M$ (19,1 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 882 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 622,5 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 826,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 9 448,9 M$, soit 80,9 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	131,7	134,4	136,2	119,7	115,3	637,3	620,8	1 258,1
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	492,2	470,9	424,8	394,2	373,0	2 155,1	1 963,4	4 118,5
Hygiène du milieu	186,3	166,0	186,3	189,3	195,9	923,8	905,2	1 829,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,1	117,0	107,1	88,1	91,9	528,2	447,0	975,2
Loisirs et culture	420,7	385,0	384,2	416,2	354,8	1 960,9	1 538,4	3 499,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 355,0**	**1 273,3**	**1 238,6**	**1 207,5**	**1 130,9**	**6 205,3**	**5 474,8**	**11 680,1**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	166,5	142,9	140,5	142,0	132,3	724,2	625,0	1 349,2
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**276,5**	**247,8**	**243,6**	**226,0**	**212,3**	**1 206,2**	**1 025,0**	**2 231,2**
Montant à la charge des contribuables	**1 078,5**	**1 025,5**	**995,0**	**981,5**	**918,6**	**4 999,1**	**4 449,8**	**9 448,9**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	14,5	14,6	29,1
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	223,9							
Eau	42,1	274,2	331,7	409,2	463,3	1 746,4	3 572,3	5 318,7
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**268,0**	**274,2**	**331,7**	**409,2**	**463,3**	**1 746,4**	**3 572,3**	**5 318,7**
Total – Paiement au comptant	**302,3**	**311,2**	**369,0**	**438,1**	**492,9**	**1 913,5**	**3 709,0**	**5 622,5**
Emprunts selon la programmation	**776,2**	**714,3**	**626,0**	**543,4**	**425,7**	**3 085,6**	**740,8**	**3 826,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 013,2 M$, soit 37,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 149,7 M$ (16,4 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 186,4 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 677,1 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 5 863,5 M$, soit 83,6 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	76,1	74,0	75,4	66,7	68,7	360,9	331,9	692,8
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	56,6	63,3	58,7	111,0	122,6	412,2	308,2	720,4
Hygiène du milieu	402,7	528,8	547,9	397,0	349,0	2 225,4	1 339,5	3 564,9
Aménagement, urbanisme et développement	4,6	1,5	2,8	1,2	7,5	17,6	1,1	18,7
Loisirs et culture	115,2	148,1	149,2	151,6	167,9	732,0	792,1	1 524,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**694,6**	**863,0**	**878,7**	**781,4**	**775,4**	**3 993,1**	**3 020,1**	**7 013,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	160,7	281,9	235,8	148,4	79,4	906,2	173,2	1 079,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
Total – Sources de financement externes	**162,6**	**289,9**	**242,8**	**163,2**	**98,5**	**957,0**	**192,7**	**1 149,7**
Montant à la charge des contribuables	**532,0**	**573,1**	**635,9**	**618,2**	**676,9**	**3 036,1**	**2 827,4**	**5 863,5**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	17,9	9,9	9,4	10,4	10,9	58,5	54,6	113,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	85,0	185,8	235,3	264,8	317,7	1 088,6	1 937,7	3 026,3
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**85,0**	**185,8**	**235,3**	**264,8**	**317,7**	**1 088,6**	**1 937,7**	**3 026,3**
Total – Paiement au comptant	**107,6**	**200,4**	**249,4**	**279,9**	**333,3**	**1 170,6**	**2 015,8**	**3 186,4**
Emprunts selon la programmation	**424,4**	**372,7**	**386,5**	**338,3**	**343,6**	**1 865,5**	**811,6**	**2 677,1**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 71,5 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 28,5 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2021-2030, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 401,4 M$ dans les infrastructures routières (4 558,3 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (5 843,1 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	381,1	397,0	365,2	354,9	305,9	1 804,1	1 652,0	3 456,1
Environnement et infrastructures souterraines	515,1	488,7	467,5	471,4	464,9	2 407,6	2 371,5	4 779,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	173,0	165,8	168,3	175,9	191,8	874,8	718,6	1 593,4
Bâtiments et terrains	228,8	228,7	205,7	217,0	224,4	1 104,6	1 165,2	2 269,8
Véhicules	45,6	45,6	45,6	47,0	47,0	230,8	235,0	465,8
Ameublement et équipements de bureau	70,2	74,6	75,4	72,2	70,4	362,8	309,0	671,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,6	13,2	13,3	13,0	12,9	72,0	61,7	133,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 433,4**	**1 413,6**	**1 341,0**	**1 351,4**	**1 317,3**	**6 856,7**	**6 513,0**	**13 369,7**
Pourcentage - Protection	69,9 %	66,2 %	63,3 %	67,9 %	69,1 %	67,2 %	76,7 %	71,5 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	105,1	94,3	84,6	124,6	164,5	573,1	529,1	1 102,2
Environnement et infrastructures souterraines	76,4	236,6	334,6	173,4	85,9	906,9	157,1	1 064,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	137,6	150,8	161,0	163,4	119,8	732,6	614,7	1 347,3
Bâtiments et terrains	246,1	197,3	154,7	143,3	188,3	929,7	564,3	1 494,0
Véhicules	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5	10,1	20,6
Ameublement et équipements de bureau	36,1	32,5	29,0	22,1	20,1	139,8	95,2	235,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,8	9,1	10,3	8,6	8,3	49,1	11,4	60,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**616,2**	**722,7**	**776,3**	**637,5**	**589,0**	**3 341,7**	**1 981,9**	**5 323,6**
Pourcentage - Développement	30,1 %	33,8 %	36,7 %	32,1 %	30,9 %	32,8 %	23,3 %	28,5 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	486,2	491,3	449,8	479,5	470,4	2 377,2	2 181,1	4 558,3
Environnement et infrastructures souterraines	591,5	725,3	802,1	644,8	550,8	3 314,5	2 528,6	5 843,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	310,6	316,6	329,3	339,3	311,6	1 607,4	1 333,3	2 940,7
Bâtiments et terrains	474,9	426,0	360,4	360,3	412,7	2 034,3	1 729,5	3 763,8
Véhicules	47,7	47,7	47,7	49,1	49,1	241,3	245,1	486,4
Ameublement et équipements de bureau	106,3	107,1	104,4	94,3	90,5	502,6	404,2	906,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	32,4	22,3	23,6	21,6	21,2	121,1	73,1	194,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**2 049,6**	**2 136,3**	**2 117,3**	**1 988,9**	**1 906,3**	**10 198,4**	**8 494,9**	**18 693,3**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	367,9	365,8	341,0	326,4	298,0	1 699,1	1 644,6	3 343,7
Environnement et infrastructures souterraines	311,6	277,2	289,0	273,0	275,8	1 426,6	1 309,8	2 736,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	154,6	137,8	138,3	144,4	133,6	708,7	545,4	1 254,1
Bâtiments et terrains	157,6	164,9	152,7	159,2	155,0	789,4	855,6	1 645,0
Véhicules	21,7	18,4	18,6	19,8	20,0	98,5	104,8	203,3
Ameublement et équipements de bureau	36,5	38,9	39,9	35,3	32,1	182,7	113,6	296,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	14,9	9,9	10,0	9,7	9,7	54,2	45,4	99,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 064,8**	**1 012,9**	**989,5**	**967,8**	**924,2**	**4 959,2**	**4 619,2**	**9 578,4**
Pourcentage - Protection	78,6 %	79,5 %	79,9 %	80,1 %	81,7 %	79,9 %	84,4 %	82,0 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	64,2	64,6	52,3	44,8	52,5	278,4	239,7	518,1
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	-	-	-	10,1	-	10,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,6	60,3	62,9	69,1	42,6	312,5	182,1	494,6
Bâtiments et terrains	106,2	99,1	104,1	103,4	90,9	503,7	362,5	866,2
Véhicules	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	8,5	8,3	16,8
Ameublement et équipements de bureau	22,9	20,8	17,9	12,3	11,0	84,9	52,1	137,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	9,0	10,2	8,4	8,0	48,0	10,9	58,9
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**290,2**	**260,4**	**249,1**	**239,7**	**206,7**	**1 246,1**	**855,6**	**2 101,7**
Pourcentage - Développement	21,4 %	20,5 %	20,1 %	19,9 %	18,3 %	20,1 %	15,6 %	18,0 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	432,1	430,4	393,3	371,2	350,5	1 977,5	1 884,3	3 861,8
Environnement et infrastructures souterraines	316,8	282,1	289,0	273,0	275,8	1 436,7	1 309,8	2 746,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	232,2	198,1	201,2	213,5	176,2	1 021,2	727,5	1 748,7
Bâtiments et terrains	263,8	264,0	256,8	262,6	245,9	1 293,1	1 218,1	2 511,2
Véhicules	23,4	20,1	20,3	21,5	21,7	107,0	113,1	220,1
Ameublement et équipements de bureau	59,4	59,7	57,8	47,6	43,1	267,6	165,7	433,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	27,3	18,9	20,2	18,1	17,7	102,2	56,3	158,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 355,0**	**1 273,3**	**1 238,6**	**1 207,5**	**1 130,9**	**6 205,3**	**5 474,8**	**11 680,1**

Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	13,2	31,2	24,2	28,5	7,9	105,0	7,4	112,4
Environnement et infrastructures souterraines	203,5	211,5	178,5	198,4	189,1	981,0	1 061,7	2 042,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	18,4	28,0	30,0	31,5	58,2	166,1	173,2	339,3
Bâtiments et terrains	71,2	63,8	53,0	57,8	69,4	315,2	309,6	624,8
Véhicules	23,9	27,2	27,0	27,2	27,0	132,3	130,2	262,5
Ameublement et équipements de bureau	33,7	35,7	35,5	36,9	38,3	180,1	195,4	375,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4,7	3,3	3,3	3,3	3,2	17,8	16,3	34,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**368,6**	**400,7**	**351,5**	**383,6**	**393,1**	**1 897,5**	**1 893,8**	**3 791,3**
Pourcentage - Protection	53,1 %	46,4 %	40,0 %	49,1 %	50,7 %	47,5 %	62,7 %	54,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	40,9	29,7	32,3	79,8	112,0	294,7	289,4	584,1
Environnement et infrastructures souterraines	71,2	231,7	334,6	173,4	85,9	896,8	157,1	1 053,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	60,0	90,5	98,1	94,3	77,2	420,1	432,6	852,7
Bâtiments et terrains	139,9	98,2	50,6	39,9	97,4	426,0	201,8	627,8
Véhicules	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	1,8	3,8
Ameublement et équipements de bureau	13,2	11,7	11,1	9,8	9,1	54,9	43,1	98,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	1,1	0,5	1,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**326,0**	**462,3**	**527,2**	**397,8**	**382,3**	**2 095,6**	**1 126,3**	**3 221,9**
Pourcentage - Développement	46,9 %	53,6 %	60,0 %	50,9 %	49,3 %	52,5 %	37,3 %	45,9 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	54,1	60,9	56,5	108,3	119,9	399,7	296,8	696,5
Environnement et infrastructures souterraines	274,7	443,2	513,1	371,8	275,0	1 877,8	1 218,8	3 096,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	78,4	118,5	128,1	125,8	135,4	586,2	605,8	1 192,0
Bâtiments et terrains	211,1	162,0	103,6	97,7	166,8	741,2	511,4	1 252,6
Véhicules	24,3	27,6	27,4	27,6	27,4	134,3	132,0	266,3
Ameublement et équipements de bureau	46,9	47,4	46,6	46,7	47,4	235,0	238,5	473,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	3,4	3,4	3,5	3,5	18,9	16,8	35,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**694,6**	**863,0**	**878,7**	**781,4**	**775,4**	**3 993,1**	**3 020,1**	**7 013,2**

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m^3 d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m^3 par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 405 M$ prévus en 2020.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :
- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2021-2030, un montant de 4 885,6 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 456 M$ en 2021.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, pour lequel des investissements de 1 789 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2019, 72 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (440,1 M$), les collecteurs d'égouts (271,1 M$), le plan directeur des ouvrages de rétention (63,1 M$) et les intercepteurs (57,7 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (286,9 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (145,5 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (120,1 M$).

Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 207 M$ dans le cadre de ce PDI. Au surplus, 206,3 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais, nécessitera un montant de 283,7 M$. Par ailleurs, des investissements de 15,7 M$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 22,3 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi

qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 541,2 M$ dans ce PDI.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PDI 2021-2030, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas ainsi que dans l'ancienne cour Turcot totalisent des investissements de 246,6 M$. Parmi ceux-ci, les travaux relatifs à la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William seront complétés en 2021.

Par ailleurs, une mise à niveau est prévue à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Des investissements de 140 M$ permettront de remplacer les dégrilleurs et les convoyeurs, d'augmenter la capacité d'emmagasinement des boues et des dessableurs, de remplacer les ponts racleurs aux décanteurs et d'effectuer une mise à niveau majeure de ces derniers.

Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes								
Direction de l'eau potable								
Conduites primaires d'aqueduc	47 500,0	46 500,0	47 500,0	47 500,0	47 500,0	236 500,0	203 565,0	440 065,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Investissements - Diverses usines	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
	65 612,0	**70 828,0**	**72 083,0**	**67 704,0**	**64 485,0**	**340 712,0**	**506 315,0**	**847 027,0**
Direction des réseaux d'eau								
Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
	182 100,0	**162 455,0**	**182 756,0**	**185 800,0**	**192 555,0**	**905 666,0**	**891 327,0**	**1 796 993,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Collecteurs d'égouts	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
Intercepteurs	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
Ouvrages de rétention - Plan directeur	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
Station d'épuration des eaux usées	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
	46 777,0	**36 240,0**	**49 650,0**	**50 143,0**	**49 667,0**	**232 477,0**	**305 004,0**	**537 481,0**
Total – Programmes	**294 489,0**	**269 523,0**	**304 489,0**	**303 647,0**	**306 707,0**	**1 478 855,0**	**1 702 646,0**	**3 181 501,0**
Projets								
Direction de l'eau potable								
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	40 722,0	34 640,0	17 182,0	33 453,0	33 453,0	159 450,0	143 395,0	302 845,0
Modernisation des 6 usines de production d'eau potable	47 374,0	60 759,0	21 555,0	27 443,0	23 293,0	180 424,0	60 986,0	241 410,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
	92 796,0	**106 099,0**	**64 187,0**	**83 896,0**	**78 446,0**	**425 424,0**	**290 696,0**	**716 120,0**
Direction des réseaux d'eau								
Mesure de la consommation d'eau	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
Optimisation des réseaux	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
	12 157,0	**5 984,0**	**5 344,0**	**4 779,0**	**1 322,0**	**29 586,0**	**-**	**29 586,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Collecteur industriel entre l'arrondissement d'Anjou et la rue Notre-Dame, à PAT	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
Ouvrages de rétention	31 541,0	54 500,0	48 600,0	44 000,0	48 000,0	226 641,0	20 000,0	246 641,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	13 297,0	148 497,0	243 692,0	103 281,0	2 752,0	511 519,0	5 801,0	517 320,0
Construction d'une sous-station électrique	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
Remplacement des dégrilleurs et des convoyeurs	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
Ajout de capacité aux dessableurs	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
Mise à niveau majeure des décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
	56 538,0	**223 197,0**	**320 992,0**	**164 481,0**	**80 336,0**	**845 544,0**	**112 801,0**	**958 345,0**
Total – Projets	**161 491,0**	**335 280,0**	**390 523,0**	**253 156,0**	**160 104,0**	**1 300 554,0**	**403 497,0**	**1 704 051,0**
Total – Gestion de l'eau	**455 980,0**	**604 803,0**	**695 012,0**	**556 803,0**	**466 811,0**	**2 779 409,0**	**2 106 143,0**	**4 885 552,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 882 M$ pour la période 2021-2030, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 11,1 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, ayant passé de 263 M$, en 2015, à près de 420 M$ prévus en 2020.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2021-2030, la Ville investira un total de 4 818,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 456,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 362,2 M$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (61,7 %) seront

consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (2 970,7 M$). De plus, un montant de 260 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	318,7	324,9	290,6	299,4	269,1	1 502,7	1 468,0	2 970,7
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	381,1	**397,0**	**365,1**	**355,0**	**305,9**	**1 804,1**	**1 652,0**	**3 456,1**
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**381,1**	**397,0**	**365,1**	**355,0**	**305,9**	**1 804,1**	**1 652,0**	**3 456,1**

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	65,1	63,8	70,4	123,8	164,4	487,5	529,1	1 016,6
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	105,2	**94,3**	**84,6**	**124,6**	**164,4**	**573,1**	**529,1**	**1 102,2**
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
Total – Investissements	**131,2**	**120,3**	**110,6**	**150,6**	**190,4**	**703,1**	**659,1**	**1 362,2**

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Chemins, rues, routes et trottoirs	383,8	388,7	361,0	423,2	433,5	1 990,2	1 997,1	3 987,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	486,3	**491,3**	**449,7**	**479,6**	**470,3**	**2 377,2**	**2 181,1**	**4 558,3**
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
Total – Investissements	**512,3**	**517,3**	**475,7**	**505,6**	**496,3**	**2 507,2**	**2 311,1**	**4 818,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 146,5 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre les avenues Pratt et du Parc).

Un montant de 322 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 300 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 22 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 370 M$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 60 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 54 M$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (incluant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 50 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 163,8 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir le niveau optimal dans la gestion des déplacements, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : congestion routière, temps de déplacement et chantiers en grand nombre réalisés par des partenaires publics ou privés. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 42,2 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donnés les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable en augmentant la part modale des transports collectifs et actifs.

Enfin, un montant de 22,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 283,1 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 200 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 60 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. Bixi est en service depuis 2009. L'année 2019 a établi, encore une fois, un record de popularité avec plus de 5,8 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à la saison 2018. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. Par ailleurs, la Ville prévoit de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de mieux s'adapter à la tendance actuelle ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Par conséquent, plus de 2 100 vélos à assistance électrique seront déployés graduellement dans le réseau jusqu'en 2022. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système Bixi. Un montant de 23,1 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 399,3 M$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement Réalisons Montréal, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les autres usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 245 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 205,6 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Revitalisation du Quartier des gares – 124,5 M$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que les rue Notre-Dame et Guy.

Les interventions prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager les rues existantes, d'offrir à tous les usagers un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, d'aménager un nouveau parc ainsi que des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Complexe Turcot – 109,9 M$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal, d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame et de réduire la circulation de transit sur la portion résidentielle des rues Dickson et Hochelaga.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 85,5 M$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du système rapide par bus (SRB) vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 80,5 M$

Le pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal, a été construit en 1966 et voit passer près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui comprend une piste cyclable et un trottoir, actuellement étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons,

aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Avenue des Pins – 58 M$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 33,9 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergie récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Peel – 30 M$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour les piétons que pour les cyclistes, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'opportunité d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. La section entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins est déjà terminée alors que celle entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque est en cours de réalisation. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,7 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été complété en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

Prolongement de la ligne bleue – Accompagnement – 6,8 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX.

En plus d'augmenter substantiellement l'offre de services en transport collectif dans l'est de Montréal ainsi que dans la région métropolitaine, ce projet permettra de procéder au réaménagement urbain de plusieurs secteurs dans une perspective de développement durable et de développement économique, notamment grâce à de nouveaux projets d'habitation et d'aménagement de grande qualité. La Ville accompagne également la réalisation du prolongement de la ligne bleue par une mise à niveau et une amélioration, lorsque cela est nécessaire, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des équipements de feux de circulation, etc., de manière à répondre aux besoins futurs.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir des résidents montréalais, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant encore en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

Planification de la ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitain de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 et du gouvernement du Québec, la mise en service d'un nouveau projet structurant de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. La ligne rose répond à trois besoins pressants : désengorger la ligne orange et relier le centre-ville à Lachine d'une part, et à Montréal-Nord d'autre part.

Ce projet joindra des quartiers denses et générateurs d'importants déplacements, actuellement desservis uniquement par bus. Dans une perspective d'équité territoriale, il permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet de la ligne rose (centre-ville Lachine) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030, et a donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un lien structurant vers le Nord-Est. La Ville de Montréal collabore avec l'ARTM, le Ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ces deux premières phases.

Prolongement du Réseau express métropolitain vers Laval et la Rive-Sud

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement de deux mandats d'études relatifs au prolongement du REM dans la région de Montréal sous la responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec (filiale CDPQ Infra). L'un vise le prolongement vers le centre de Laval et l'autre vers Chambly et Saint-Jean-sur-le-Richelieu sur la Rive-Sud. Le prolongement vers Laval permettra d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traversera le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égout, aqueduc, feux de circulation, etc.).

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des

marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité. Ce projet aura des impacts directs sur les riverains et la mobilité de ses usagers, dont l'industrie du camionnage. La Ville de Montréal procède actuellement à une analyse des opportunités d'aménagement à ses abords, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et l'éclairage aux abords et sous la structure et travaille, de concert avec le MTQ, afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer un rôle majeur dans la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les opportunités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique sur l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problématiques (chaussées dégradées, sécurité des déplacements, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. Le projet vise à doter cette artère d'un corridor de mobilité durable par la mise en place d'un système de transport collectif électrique long de 22 km, présentement étudié par la CDPQ Infra.

Plus précisément, la Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et de conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec ses arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La

Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et des citoyens et pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris le projet de mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et redonner au citoyen l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Parcs et espaces verts

Principaux programmes

Parc Jean-Drapeau – 296 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour sa piste cyclable et ses espaces verts. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 227,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

De plus, un montant de 64,2 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau.

Acquisition de milieux naturels – 289,7 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2019, près de 6,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 289,7 M$ sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

Un budget de 281,7 M$ est prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation d'arbres sur le domaine privé et le domaine public. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réseau des grands parcs – 220,4 M$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs, notamment des parcs-nature et des espaces riverains. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Il contribue significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Avec 289 km de berges, dont 62 km situés dans son réseau, la Ville doit mettre en place des actions afin de stabiliser et sécuriser les berges, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 89,9 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de

sécurisation des équipements. Des investissements de 46,6 M$ seront dédiés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 27,5 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux de maintien pour mettre à niveau certains équipements sportifs. De plus, il est prévu suite à la mise à jour de son plan directeur, de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès aux citoyens. Des investissements de 22 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 21,9 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à des mises aux normes, à la réfection de la cascade, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 12,5 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 82,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 71,7 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection ainsi que sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 10,9 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et du pôle aquatique (y compris la mise aux normes de la pataugeoire).

Réseau des corridors verts – 51,7 M$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 51,7 M$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 37 M$

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montréal détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 37 M$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 375,8 M$ pour la période 2021-2030.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 165,7 M$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 74,8 M$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs.

S'inscrivant dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 35,8 M$ seront consacrés à ce projet et permettront de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Ces travaux nécessiteront des investissements de 30,9 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 24,2 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 95,9 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 95,9 M$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, les résidents du grand Montréal commencent déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était interdit, les citoyens bénéficieront d'une offre plus grande d'activités

liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs. Le plan directeur du parc Frédéric-Back est en cours de révision et sa nouvelle version sera présentée au cours de prochains mois.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 67,6 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne cour de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare opportunité de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Les usagers de ce parc pourront se reconnecter avec la nature dans un lieu qui sera propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants en transport actif du secteur. Dans ce PDI, une somme de 67,6 M$ est allouée à ce projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 49,4 M$

Afin de faire face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 49,4 M$ est prévu dans ce PDI pour son développement et son aménagement.

Réaménagement du square Viger – 11,2 M$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville.
Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Un montant de 11,2 M$ sera consacré à ce réaménagement.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (74,5 M$), 2 centres de traitement par biométhanisation (264,3 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (56,8 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 25 M$ pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement social et communautaire – 132,5 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'objectif de créer 12 000 logements et par le projet de règlement pour une métropole mixte. Un montant de 107,1 M$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,4 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 109 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités

résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 109 M$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m^2 d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

Campus MIL – 105,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PDI 2021-2030, un montant de 105,8 M$ sera notamment consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 63 M$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir 63 M$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Secteur Namur-De la Savane – 44,8 M$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera un montant de 44,8 M$ à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane

afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 6 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 42,1 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 42,1 M$. Les travaux consistent notamment à aménager l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) ainsi qu'à construire un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, pourra par la suite faire l'objet d'un parc public en surface, aux bénéfices des citoyens résidents. Ces différentes interventions permettront d'assurer une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 37,7 M$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui s'inscrivent dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre la rue Berri et la rue McGill. Ainsi, 37,7 M$ seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires pour les piétons dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination grâce à sa vitalité économique.

Secteur Turcot Lachine-Est – 35,1 M$

Vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires afin de créer un milieu de vie attrayant. Un montant de 35,1 M$ permettra l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Développement immobilier – 30,3 M$

Afin de stimuler le développement de Montréal et d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux projets résidentiels, le programme d'investissements nécessaires au développement immobilier permet de financer des travaux municipaux d'infrastructures. En plus de démontrer une rentabilité financière pour la Ville, ces projets doivent être exemplaires pour les familles, assurer la consolidation d'ensembles immobiliers déstructurés et être structurants. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 30,3 M$ sera destiné à ce programme.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 29,3 M$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 29,3 M$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 19 M$

Cœur symbolique, au 19e siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada participent activement à la consolidation du centre-ville et affirment sa vocation de centre des affaires. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des espaces les plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Sa très grande fréquentation par les Montréalais et les touristes génère d'importantes retombées économiques. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées dans les autres sections, le montant de 19 M$ consacré à la dernière phase servira à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest.

Programme d'aménagement urbain – Enfants – 18,3 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 18,3 M$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas adapté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 100,8 M$ est prévu dans ce PDI, notamment pour la réfection du Natatorium (Verdun), de la pataugeoire du parc Henri-Julien (Ahuntsic-Cartierville) et de la piscine Baldwin (Le Plateau-Mont-Royal).

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 177,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment les centres aquatiques de Rosemont et de Verdun, le centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les centres sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

La Ville de Montréal compte également investir 136,7 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Par ailleurs, un investissement de 80,9 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans celui du secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 46,3 M$ dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo du Club de judo Shidokan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de ce programme grâce à des travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants des patineurs de vitesse (athlètes, résidents et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper d'un anneau de glace extérieur réfrigéré. Ainsi, un montant de 20 M$ sera consacré à cette nouvelle infrastructure qui permettra de joindre une clientèle non desservie l'hiver et d'accueillir des événements participatifs ou compétitifs de patinage de vitesse longue piste.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 11,7 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 328 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 37 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels, notamment ceux du réseau Accès culture. Ainsi, une somme de 145,5 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 8,9 M$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 194,8 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, y compris l'évolution des services d'urgence et le stockage des crimes technologiques, pour un montant de 88,7 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront ainsi d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM (y compris l'acquisition d'embarcations nautiques), pour un montant de 220 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 15,4 M$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Ce projet, entrepris en 2019, entrera dans sa dernière phase en 2021, année prévue pour la réouverture de l'Insectarium.

Par ailleurs, un montant de 8,2 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra

aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique en raison de son âge et positionnera celui-ci comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2021.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations de l'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 209,7 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend notamment la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 787,8 M$ dans les technologies de l'information, dont 52,2 M$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 35,5 M$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec les citoyens afin d'augmenter la satisfaction, 24 M$ dans le programme de continuité des activités et de sécurité en lien avec la gestion des données confidentielles et personnelles, ainsi que 23,4 M$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés (feux de circulation, capteurs intelligents dans les usines d'eau, etc.), de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées;
- 332,8 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 73,2 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 47,5 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 40,4 M$ pour des bâtiments sportifs, 26,7 M$ pour des bâtiments culturels et 16,9 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 285,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 268 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 142,1 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 101,1 M$ pour l'hôtel de ville et 24,8 M$ pour la cour municipale;
- 180 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 152,5 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 60 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations

d'exercice, d'aires de repos, etc.). L'accessibilité universelle des immeubles municipaux fera également l'objet d'améliorations grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;

- 54,5 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (avec un vote).

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous 5 énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (ville.montreal.qc.ca/finances).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2021, celle-ci s'élève à 89,5 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2021, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 807,9 M$. Au 31 décembre 2019, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[13] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,4 M$). Le solde de la réserve accumulée à la

13. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

fin de 2019 et les contributions de 2020 et 2021 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (174,6 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2021

La Ville de Montréal poursuit, en 2021, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2021 atteignent 2 049,6 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 439,1 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021
(en millions de dollars)

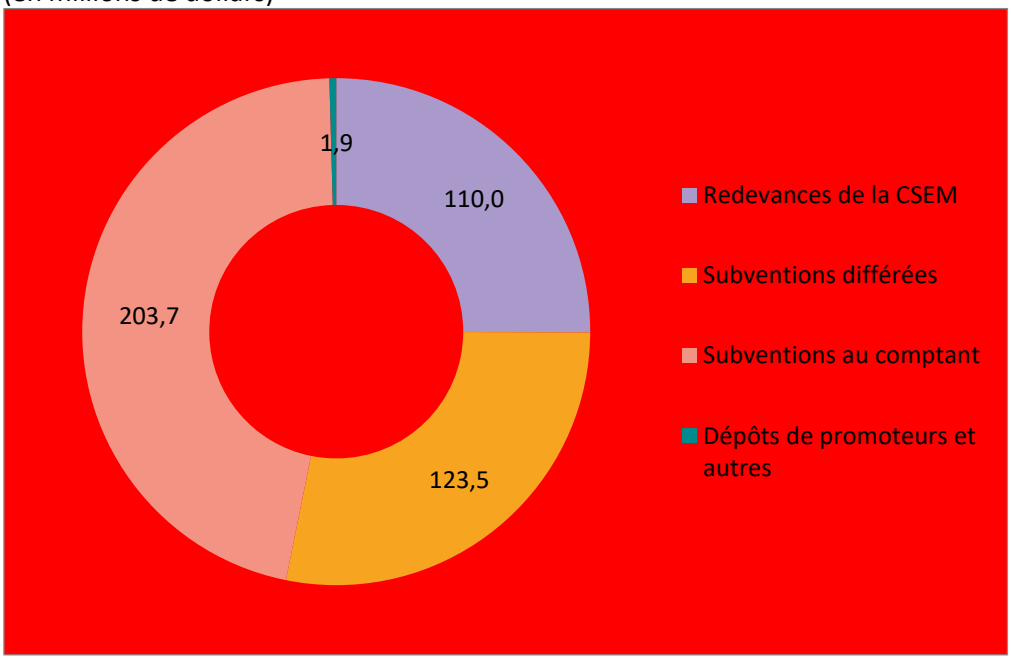

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 610,5 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 409,9 M$ pour 2021. Le solde des dépenses, soit 1 200,6 M$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2021. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2021. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2020 et 2021, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2021-2030;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2021 un volume d'emprunts d'environ 1 549,3 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 425,2 M$ pour la STM. Le solde de 1 124,1 M$ servira aux refinancements (96,1 M$), aux emprunts à la charge de tiers (115,6 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (912,4 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,85 % a été prévu.

Pour 2022, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,3 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 369,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 825,0 M$, à un taux de 3,35 %. Pour 2023, le volume est de quelque 1,3 G$, avec une prévision de 364,1 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 845,6 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2019, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,9 G$[14] et la dette nette, à 6,1 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2020 à 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

14. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2019, qui s'élève à 1 094,1 M$.

Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	421 159,4	423 395,5	437 357,8	464 566,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	531 192,5	575 045,4	603 827,0	659 662,4
	952 351,9	**998 440,9**	**1 041 184,8**	**1 124 228,9**
Affectation au remboursement de la dette	61 262,0	64 792,4	63 809,7	61 008,3
Remboursement de capital par subventions[1]	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM[2]	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
	154 709,5	**221 982,3**	**145 112,8**	**133 540,7**
Coût brut de la dette	**1 107 061,4**	**1 220 423,2**	**1 186 297,6**	**1 257 769,6**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	61 711,6	69 422,0	73 781,0	85 581,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	23 066,8	21 406,7	18 679,9	17 374,6
- pour la portion du capital[1]	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
	157 086,0	**155 715,4**	**148 494,3**	**155 831,9**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	49 834,0	48 484,4	56 546,8	66 413,9
- pour la portion du capital[2]	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	47 379,4	46 133,7	49 627,7	55 284,9
	118 353,3	**186 921,3**	**131 444,2**	**141 355,7**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**831 622,1**	**877 786,5**	**906 359,1**	**960 582,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	207 229,9	234 312,5	252 060,7	288 288,9
Contribuables de la Ville de Montréal	624 392,2	643 474,0	654 298,4	672 293,1

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

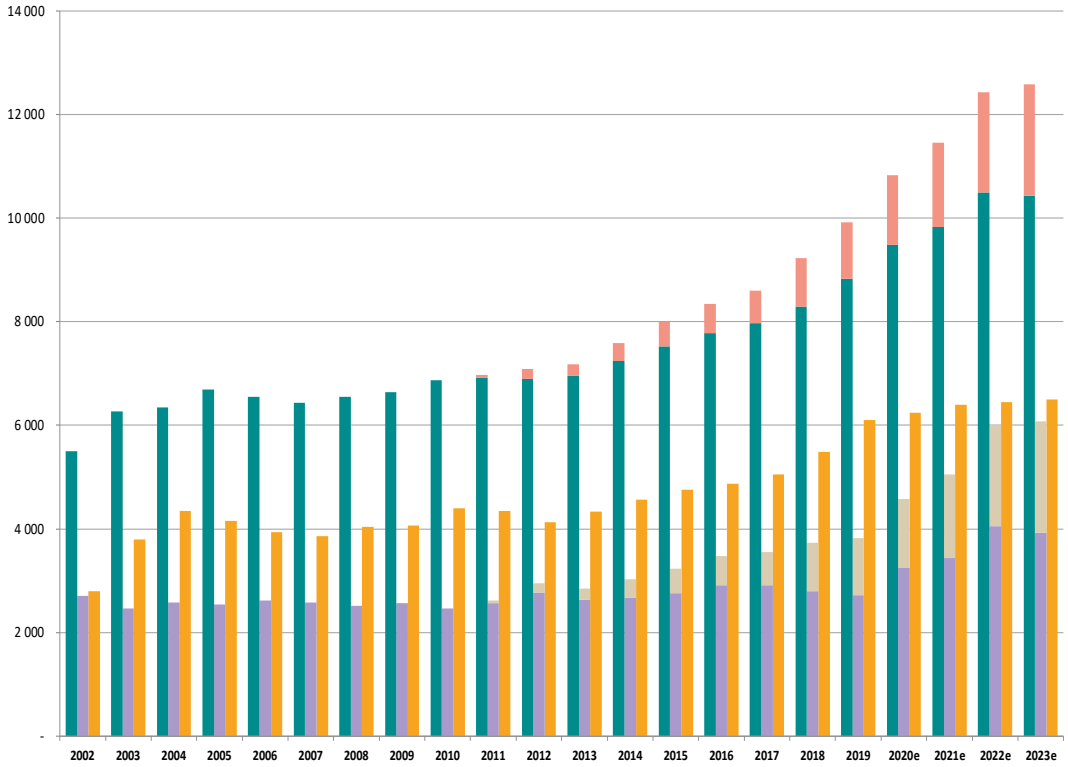

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 489	9 835	10 499	10 430
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 616	1 935	2 153
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 242	3 433	4 047	3 926
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 616	1 935	2 153
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 247	6 402	6 452	6 504

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2023. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1er janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

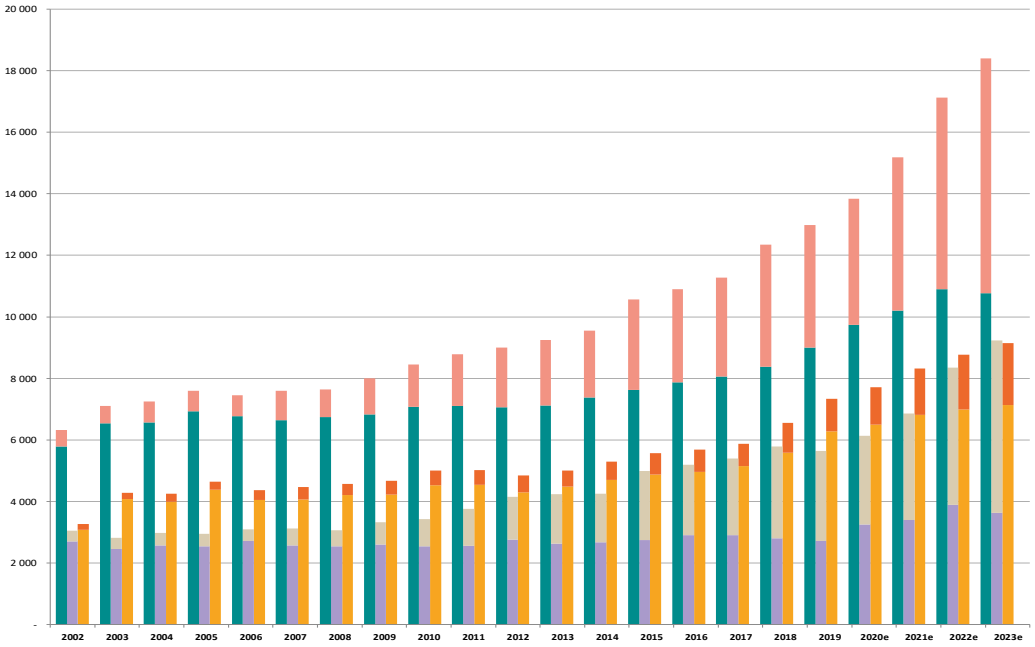

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020e	2021e	2022e	2023e
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 746	10 210	10 891	10 764
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 096	4 973	6 227	7 628
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 251	3 397	3 898	3 627
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	2 884	3 461	4 453	5 613
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 495	6 813	6 993	7 137
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 212	1 512	1 774	2 015

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2020 et 2021 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 % en 2020 et 120 % en 2021.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

Depuis janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – pour les années 2021 à 2023, un versement total de 1 380 M$, soit 353 M$ pour 2021, 460 M$ pour 2022 et 567 M$ pour 2023;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

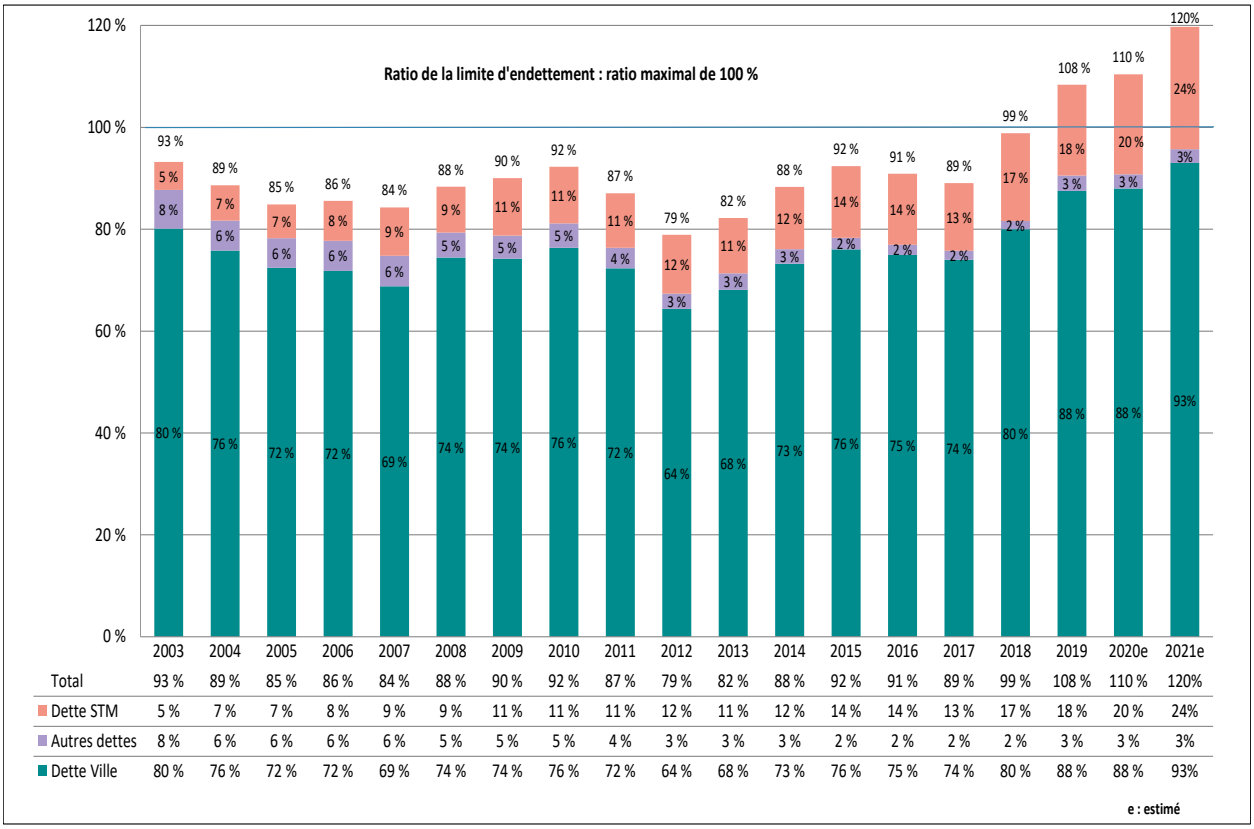

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[15] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,8 % en 2021.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

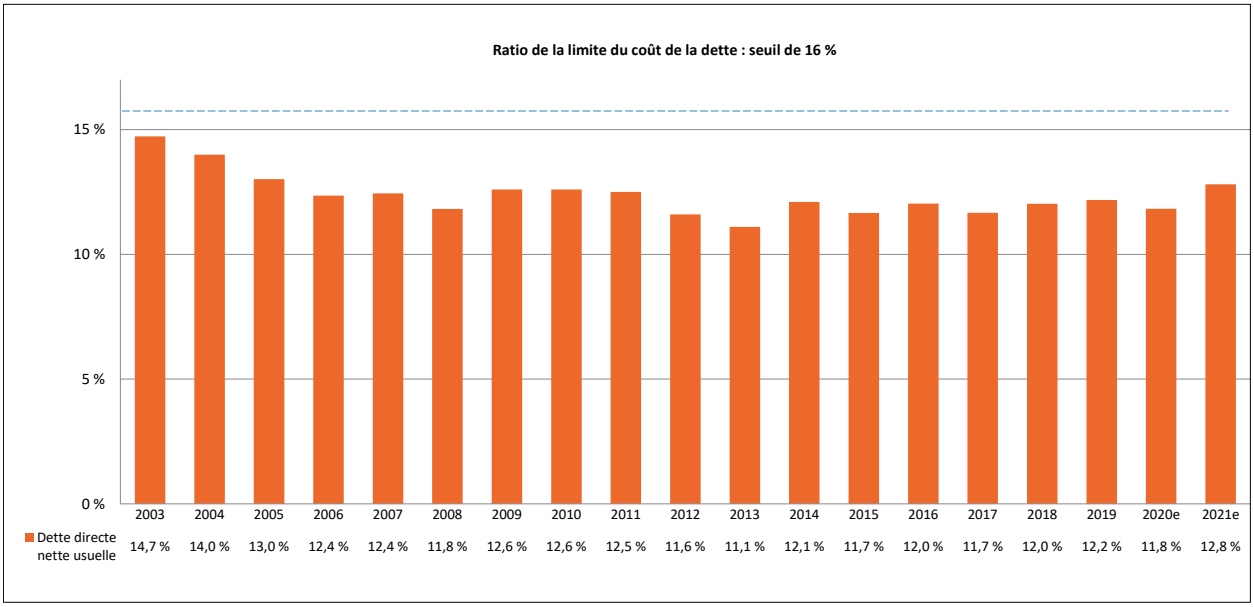

15. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[16]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2021. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,94 % en décembre 2021. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

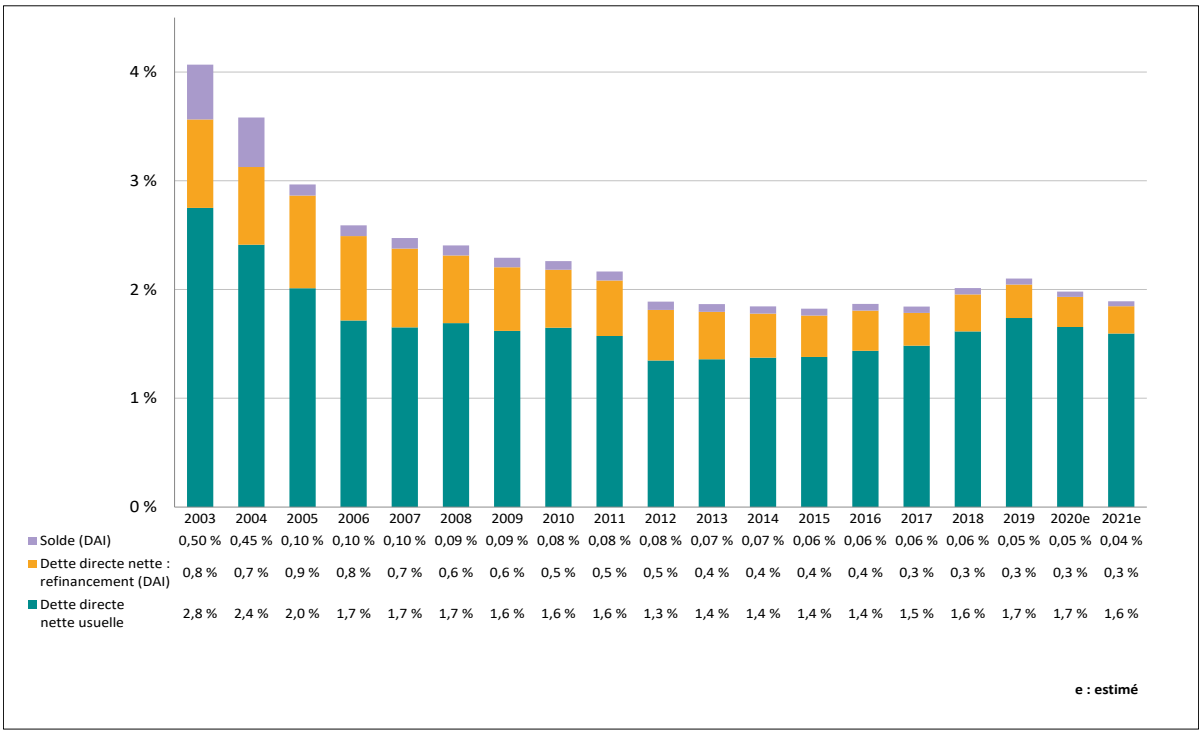

16. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
Total – Services centraux	**1 915 943,0**	**1 999 884,0**	**1 980 566,0**	**1 860 520,0**	**1 777 325,0**	**9 534 238,0**	**7 861 179,0**	**17 395 417,0**
Total – Investissements	**2 049 608,0**	**2 136 274,0**	**2 117 273,0**	**1 988 865,0**	**1 906 376,0**	**10 198 396,0**	**8 494 854,0**	**18 693 250,0**

Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	81 789,0	56 348,0	55 869,0	60 282,0	62 698,0	316 986,0	286 338,0	603 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Environnement	4 788,0	4 246,0	4 287,0	4 199,0	4 056,0	21 576,0	17 481,0	39 057,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	140 487,0	132 593,0	123 441,0	140 435,0	110 172,0	647 128,0	443 418,0	1 090 546,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	75 125,0	56 424,0	31 527,0	26 418,0	23 886,0	213 380,0	14 028,0	227 408,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologies de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	416 834,0	423 721,0	415 475,0	394 773,0	355 949,0	2 006 752,0	1 911 551,0	3 918 303,0
Total – Services centraux	**1 221 362,0**	**1 136 861,0**	**1 101 904,0**	**1 079 153,0**	**1 001 885,0**	**5 541 165,0**	**4 841 118,0**	**10 382 283,0**
Total – Investissements	**1 355 027,0**	**1 273 251,0**	**1 238 611,0**	**1 207 498,0**	**1 130 936,0**	**6 205 323,0**	**5 474 793,0**	**11 680 116,0**

Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services centraux								
Culture	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Eau	274 680,0	443 148,0	513 056,0	371 803,0	275 056,0	1 877 743,0	1 218 816,0	3 096 559,0
Environnement	127 587,0	85 247,0	34 457,0	24 588,0	73 180,0	345 059,0	120 684,0	465 743,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 274,0	49 155,0	54 584,0	57 104,0	76 996,0	283 113,0	418 593,0	701 706,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	29 069,0	46 747,0	30 540,0	61 184,0	37 066,0	204 606,0	20 682,0	225 288,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	54 569,0	44 594,0	57 360,0	77 431,0	121 562,0	355 516,0	420 357,0	775 873,0
Total – Services centraux	**694 581,0**	**863 023,0**	**878 662,0**	**781 367,0**	**775 440,0**	**3 993 073,0**	**3 020 061,0**	**7 013 134,0**
Total – Investissements	**694 581,0**	**863 023,0**	**878 662,0**	**781 367,0**	**775 440,0**	**3 993 073,0**	**3 020 061,0**	**7 013 134,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	59 634,0	44 500,0	44 366,0	44 476,0	44 500,0	237 476,0	220 814,0	458 290,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	281 985,0	342 750,0	445 655,0	371 478,0	341 366,0	1 783 234,0	1 581 116,0	3 364 350,0
Environnement	64 130,0	42 917,0	9 345,0	13 847,0	59 549,0	189 788,0	111 765,0	301 553,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	175 373,0	171 373,0	161 373,0	176 373,0	176 373,0	860 865,0	823 658,0	1 684 523,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	79 595,0	60 173,0	46 417,0	75 952,0	60 952,0	323 089,0	34 710,0	357 799,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	427 462,0	427 462,0	427 463,0	430 461,0	427 462,0	2 140 310,0	2 137 313,0	4 277 623,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 456 070,0**	**1 449 293,0**	**1 481 897,0**	**1 457 999,0**	**1 452 751,0**	**7 298 010,0**	**6 574 288,0**	**13 872 298,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 581 385,0**	**1 574 608,0**	**1 607 212,0**	**1 583 314,0**	**1 578 066,0**	**7 924 585,0**	**7 200 863,0**	**15 125 448,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 200 685,0**	**1 086 908,0**	**1 012 512,0**	**881 614,0**	**769 366,0**	**4 951 085,0**	**1 552 363,0**	**6 503 448,0**

Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	58 634,0	41 000,0	43 366,0	44 476,0	44 500,0	231 976,0	220 814,0	452 790,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	99 891,0	83 359,0	102 301,0	103 465,0	110 220,0	499 236,0	479 652,0	978 888,0
Environnement	3 804,0	3 304,0	3 746,0	4 199,0	4 056,0	19 109,0	17 481,0	36 590,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	134 122,0	127 163,0	111 335,0	124 282,0	106 776,0	603 678,0	433 308,0	1 036 986,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	59 325,0	49 724,0	30 127,0	26 418,0	23 886,0	189 480,0	14 028,0	203 508,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologie de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	375 343,0	384 721,0	378 249,0	363 348,0	323 894,0	1 825 555,0	1 755 301,0	3 580 856,0
Total – Emprunts des services centraux	**941 983,0**	**886 075,0**	**855 423,0**	**850 234,0**	**786 701,0**	**4 320 416,0**	**3 801 559,0**	**8 121 975,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 067 298,0**	**1 011 390,0**	**980 738,0**	**975 549,0**	**912 016,0**	**4 946 991,0**	**4 428 134,0**	**9 375 125,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	274 200,0	331 700,0	409 200,0	463 300,0	1 746 400,0	3 572 300,0	5 318 700,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**776 298,0**	**714 190,0**	**626 038,0**	**543 349,0**	**425 716,0**	**3 085 591,0**	**740 834,0**	**3 826 425,0**

Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services centraux								
Culture	1 000,0	3 500,0	1 000,0	-	-	5 500,0	-	5 500,0
Eau	182 094,0	259 391,0	343 354,0	268 013,0	231 146,0	1 283 998,0	1 101 464,0	2 385 462,0
Environnement	60 326,0	39 613,0	5 599,0	9 648,0	55 493,0	170 679,0	94 284,0	264 963,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	41 251,0	44 210,0	50 038,0	52 091,0	69 597,0	257 187,0	390 350,0	647 537,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	20 270,0	10 449,0	16 290,0	49 534,0	37 066,0	133 609,0	20 682,0	154 291,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	52 119,0	42 741,0	49 214,0	67 113,0	103 568,0	314 755,0	382 012,0	696 767,0
Total – Emprunts des services centraux	**514 087,0**	**563 218,0**	**626 474,0**	**607 765,0**	**666 050,0**	**2 977 594,0**	**2 772 729,0**	**5 750 323,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	185 800,0	235 300,0	264 800,0	317 700,0	1 088 600,0	1 937 700,0	3 026 300,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**424 387,0**	**372 718,0**	**386 474,0**	**338 265,0**	**343 650,0**	**1 865 494,0**	**811 529,0**	**2 677 023,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2021-2030 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	887,0	2 834,0	2 213,0	3 000,0	3 000,0	11 934,0	15 000,0	26 934,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 540,0	-	1 000,0	-	-	3 540,0	-	3 540,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 395,0	995,0	1 500,0	1 913,0	1 913,0	8 716,0	9 565,0	18 281,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	300,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 091,0	3 084,0	2 100,0	2 000,0	2 000,0	10 275,0	10 000,0	20 275,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 234,0	2 364,0	144,0	315,0	335,0	4 392,0	2 815,0	7 207,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 497,0	2 504,0	4 724,0	4 553,0	4 333,0	18 611,0	20 495,0	39 106,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 830,0	730,0	730,0	730,0	930,0	4 950,0	4 650,0	9 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	82,0	65,0	65,0	65,0	65,0	342,0	325,0	667,0
68709	Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	M	20,0	-	-	-	-	20,0	30,0	50,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 175,0	1 014,0	2 082,0	1 430,0	1 430,0	8 131,0	7 150,0	15 281,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfection mineure de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation – Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	500,0	500,0	500,0	2 100,0	2 500,0	4 600,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0	500,0	900,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 755,0	2 816,0	1 548,0	2 200,0	2 200,0	10 519,0	11 000,0	21 519,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	720,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 320,0	2 000,0	4 320,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 507,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	8 815,0	9 135,0	17 950,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 000,0	1 175,0	1 175,0	1 175,0	6 025,0	5 875,0	11 900,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 445,0	2 142,0	1 757,0	1 757,0	1 757,0	8 858,0	8 785,0	17 643,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 187,0	1 990,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	10 777,0	11 000,0	21 777,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	-	1 075,0	565,0	1 000,0	2 640,0	4 628,0	7 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 433,0	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	5 633,0	2 600,0	8 233,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 494,0	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	6 122,0	6 927,0	13 049,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 851,0	2 689,0	1 388,0	1 200,0	1 200,0	8 328,0	6 000,0	14 328,0
55729	Programme de réfection routière	M	1 901,0	605,0	1 531,0	2 000,0	2 000,0	8 037,0	10 000,0	18 037,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 222,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 222,0	5 000,0	10 222,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 050,0	3 775,0	4 100,0	4 000,0	4 000,0	18 925,0	20 000,0	38 925,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	430,0	385,0	435,0	254,0	254,0	1 758,0	1 270,0	3 028,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 270,0**	**42 270,0**	**84 540,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 270,0**	**42 270,0**	**84 540,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
25850	Programme de développement	M	1 610,0	1 800,0	300,0	100,0	100,0	3 910,0	500,0	4 410,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	950,0	1 000,0	750,0	4 014,0	-	6 714,0	4 300,0	11 014,0
55716	Programme de réfection routière	M	700,0	600,0	2 364,0	600,0	3 100,0	7 364,0	9 500,0	16 864,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 147,0	2 650,0	1 000,0	350,0	2 500,0	9 647,0	6 770,0	16 417,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 507,0**	**6 150,0**	**4 514,0**	**5 164,0**	**5 800,0**	**28 135,0**	**21 570,0**	**49 705,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 507,0**	**6 150,0**	**4 514,0**	**5 164,0**	**5 800,0**	**28 135,0**	**21 570,0**	**49 705,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32005	Programme d'aménagement de parcs – Arrondissement d'Outremont	M	500,0	375,0	350,0	400,0	400,0	2 025,0	2 000,0	4 025,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	250,0	250,0	300,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 150,0	1 150,0	1 075,0	1 400,0	1 400,0	6 175,0	7 000,0	13 175,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	325,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 725,0	1 500,0	3 225,0
68075	Programme de développement technologique – Ville intelligente	M	100,0	150,0	200,0	25,0	25,0	500,0	125,0	625,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	236,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 180,0	1 180,0	2 360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 347,0	2 419,0	2 905,0	3 505,0	3 505,0	15 681,0	17 525,0	33 206,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 001,0	1 000,0	1 150,0	1 150,0	5 301,0	5 750,0	11 051,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 452,0	2 379,0	1 894,0	1 144,0	1 144,0	8 013,0	5 720,0	13 733,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Programme de réaménagement des infrastructures	M	3 195,0	3 195,0	3 195,0	2 695,0	2 695,0	14 975,0	13 475,0	28 450,0
Programme de protection des bâtiments	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
Budget du conseil municipal (M)		**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 445,0**	**5 445,0**	**27 975,0**	**26 475,0**	**54 450,0**
Budget du conseil d'agglomération (A)		-	-	-	-	-	-	-	-
es investissements		**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 445,0**	**5 445,0**	**27 975,0**	**26 475,0**	**54 450,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
30059	Espace Rivière	M	830,0	4 150,0	4 020,0	5 105,0	2 019,0	16 124,0	-	16 124,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	4 055,0	2 925,0	4 100,0	2 800,0	2 665,0	16 545,0	22 950,0	39 495,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 438,0	2 580,0	3 085,0	2 800,0	1 912,0	12 815,0	18 010,0	30 825,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	2 000,0	500,0	500,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	3 982,0	2 550,0	1 000,0	2 000,0	6 109,0	15 641,0	22 510,0	38 151,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	180,0	305,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 330,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 250,0**	**63 650,0**	**127 900,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 330,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 250,0**	**63 650,0**	**127 900,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	75,0	75,0	75,0	-	-	225,0	-	225,0
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	120,0	-	-	-	-	120,0	-	120,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	1 545,0	-	-	-	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	970,0	2 949,0	2 705,0	3 006,0	3 006,0	12 636,0	15 030,0	27 666,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	-	850,0	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	3 015,0	2 915,0	3 270,0	3 270,0	15 310,0	16 350,0	31 660,0
66461	Programme de protection – Garages et ateliers	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	3 290,0	2 751,0	2 295,0	2 564,0	2 564,0	13 464,0	12 820,0	26 284,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	895,0	135,0	3 103,0	2 288,0	2 288,0	8 709,0	11 440,0	20 149,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	273,0	-	-	679,0	679,0	1 631,0	3 395,0	5 026,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 592,0	2 301,0	2 638,0	452,0	452,0	7 435,0	2 260,0	9 695,0
30100	Pôle civique et revitalisation intégrée (RUI) Chameran	M	500,0	4 500,0	5 000,0	-	-	10 000,0	-	10 000,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 006,0	4 089,0	3 231,0	1 555,0	1 555,0	14 436,0	7 775,0	22 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et communautaires	M	610,0	-	100,0	1 696,0	1 696,0	4 102,0	8 480,0	12 582,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	2 385,0	735,0	735,0	650,0	650,0	5 155,0	3 250,0	8 405,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	2 155,0	1 800,0	1 800,0	9 675,0	9 000,0	18 675,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport – Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 721,0**	**14 220,0**	**17 462,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**63 643,0**	**48 100,0**	**111 743,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**12 721,0**	**14 220,0**	**17 462,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**63 643,0**	**48 100,0**	**111 743,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 950,0	2 075,0	1 150,0	900,0	650,0	6 725,0	3 250,0	9 975,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	250,0	1 425,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 675,0	5 000,0	9 675,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 590,0	3 290,0	3 640,0	3 890,0	4 140,0	18 550,0	20 700,0	39 250,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 940,0**	**6 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**30 700,0**	**29 700,0**	**60 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 940,0**	**6 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**30 700,0**	**29 700,0**	**60 400,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 706,0	2 989,0	3 620,0	1 680,0	1 750,0	11 745,0	7 350,0	19 095,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 100,0	622,0	1 279,0	-	-	3 001,0	-	3 001,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 200,0	1 000,0	3 050,0	2 410,0	8 660,0	7 500,0	16 160,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	410,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 610,0	1 500,0	3 110,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	115,0	100,0	-	-	315,0	-	315,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 850,0	1 750,0	3 600,0
55757	Piétonnisation des rues	M	600,0	1 075,0	100,0	100,0	419,0	2 294,0	3 881,0	6 175,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 326,0	1 417,0	830,0	1 179,0	1 500,0	6 252,0	9 264,0	15 516,0
67862	Développement immobilier	M	190,0	-	200,0	200,0	200,0	790,0	-	790,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	33,0	30,0	30,0	30,0	30,0	153,0	150,0	303,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 195,0**	**8 378,0**	**8 089,0**	**7 169,0**	**7 239,0**	**38 070,0**	**32 795,0**	**70 865,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 195,0**	**8 378,0**	**8 089,0**	**7 169,0**	**7 239,0**	**38 070,0**	**32 795,0**	**70 865,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 065,0	1 215,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 400,0	1 550,0	1 150,0	1 366,0	1 366,0	6 832,0	6 830,0	13 662,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 584,0	1 584,0	7 918,0	7 920,0	15 838,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 015,0	5 011,0	7 685,0	7 685,0	5 000,0	31 396,0	25 000,0	56 396,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	-	2 684,0	2 684,0	13 420,0	16 104,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	7 384,0	5 000,0	5 000,0	5 001,0	26 885,0	25 005,0	51 890,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 670,0	1 790,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	9 960,0	7 500,0	17 460,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	888,0	2 400,0	2 400,0	1 618,0	1 618,0	8 924,0	8 090,0	17 014,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 388,0	1 875,0	2 281,0	2 861,0	3 051,0	13 456,0	14 685,0	28 141,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 605,0	2 356,0	1 950,0	2 152,0	1 962,0	11 025,0	10 380,0	21 405,0
55738	Programme de réfection routière – Travaux publics	M	100,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 500,0	1 750,0	3 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**34 905,0**	**34 905,0**	**69 810,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**34 905,0**	**34 905,0**	**69 810,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	110 000,0	104 940,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	481 990,0	400 000,0	881 990,0
69900	Conversion – Enfouissement des fils	M	348,0	626,0	-	-	-	974,0	-	974,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km – Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	-	-	-	10 158,0	-	10 158,0
Total des programmes			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	15 000,0	5 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	22 500,0	54 500,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	5 000,0	5 000,0	-	-	-	10 000,0	-	10 000,0
Total des programmes			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière – Renouvellement des expositions	M	740,0	1 850,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 890,0	5 500,0	11 390,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes – Équipements spécialisés	M	596,0	1 481,0	1 235,0	1 175,0	1 200,0	5 687,0	4 700,0	10 387,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 000,0	1 424,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	5 624,0	6 700,0	12 324,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – Programme RAC	M	3 100,0	4 300,0	8 135,0	9 226,0	1 884,0	26 645,0	10 364,0	37 009,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 144,0	7 060,0	10 477,0	10 265,0	12 978,0	43 924,0	101 596,0	145 520,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	150,0	150,0	300,0	300,0	300,0	1 200,0	1 409,0	2 609,0
Total des programmes			**8 730,0**	**16 265,0**	**22 447,0**	**23 066,0**	**18 462,0**	**88 970,0**	**130 269,0**	**219 239,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles – Projets complémentaires	M	300,0	200,0	200,0	300,0	-	1 000,0	-	1 000,0
35011	Quartier des spectacles – Aménagement du secteur de la Place des Artset Mobilier urbain à l'usage des festivals	M	225,0	-	275,0	-	-	500,0	1 000,0	1 500,0
35013	Quartier des spectacles – Aménagement du domaine public et développement	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
35014	Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur Place des Arts – Bonification de l'esplanade Tranquille	M	14 309,0	3 630,0	1 700,0	-	-	19 639,0	-	19 639,0
35018	Quartier des spectacles – Les coulisses des festivals – Hub de production multifonctionnel – Espace public GÉSU	M	-	500,0	7 500,0	7 500,0	1 500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles – Maintien des actifs	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
36177	Pointe-à-Callière – Projet d'expansion – Phase 3 Volet A	M	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
36185	MEM	M	6 872,0	2 058,0	-	-	-	8 930,0	-	8 930,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde – Agrandissement	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	51 353,0	33 195,0	22 247,0	29 416,0	42 736,0	178 947,0	149 069,0	328 016,0
36630	Contribution BANQ	A	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Total des projets			**75 059,0**	**47 083,0**	**35 422,0**	**37 216,0**	**44 236,0**	**239 016,0**	**156 069,0**	**395 085,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**81 789,0**	**56 348,0**	**55 869,0**	**60 282,0**	**62 698,0**	**316 986,0**	**286 338,0**	**603 324,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 000,0**	**7 000,0**	**2 000,0**	**-**	**-**	**11 000,0**	**-**	**11 000,0**
Total des investissements			**83 789,0**	**63 348,0**	**57 869,0**	**60 282,0**	**62 698,0**	**327 986,0**	**286 338,0**	**614 324,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	9 165,0	9 165,0	18 330,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
Total des programmes			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
18100	Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	M	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
50011	Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	45 000,0	44 000,0	45 000,0	45 000,0	45 000,0	224 000,0	191 065,0	415 065,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
56527	Ouvrages de rétention – Plan directeur	A	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
56528	Intercepteurs	A	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
58026	Investissements – Diverses usines	A	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Total des programmes			**294 489,0**	**269 523,0**	**304 489,0**	**303 647,0**	**306 707,0**	**1 478 855,0**	**1 702 646,0**	**3 181 501,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	10 600,0	-	-	-	-	10 600,0	-	10 600,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	1 741,0	-	-	-	-	1 741,0	-	1 741,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	1 600,0	39 500,0	35 100,0	-	-	76 200,0	-	76 200,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	16 500,0	12 500,0	-	-	-	29 000,0	-	29 000,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	600,0	2 000,0	2 000,0	23 000,0	20 000,0	47 600,0	-	47 600,0
53044	Collecteur industriel – Anjou et rue Notre-Dame à PAT	A	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	11 500,0	21 000,0	28 000,0	61 500,0	20 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
56530	Désinfection – Ozone	A	12 400,0	75 153,0	224 883,0	89 774,0	2 752,0	404 962,0	5 801,0	410 763,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
58013	Modernisation – Usine Des Baillets	A	531,0	476,0	9 480,0	9 480,0	9 480,0	29 447,0	29 480,0	58 927,0
58038	Modernisation – Usine Atwater	A	14 917,0	33 043,0	1 890,0	17 211,0	6 518,0	73 579,0	-	73 579,0
58039	Modernisation – Usine Dorval	A	7 053,0	8 904,0	1 450,0	-	-	17 407,0	-	17 407,0
58040	Modernisation – Usine Lachine	A	9 659,0	5 496,0	415,0	538,0	895,0	17 003,0	-	17 003,0
58052	Modernisation – Usine Pierrefonds	A	15 188,0	12 840,0	8 235,0	214,0	109,0	36 586,0	-	36 586,0
58053	Modernisation – Usine Pointe-Claire	A	26,0	-	85,0	-	6 291,0	6 402,0	31 506,0	37 908,0

Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
58080	Réservoir et station de pompage – Rosemont	A	2 872,0	60,0	500,0	-	-	3 432,0	-	3 432,0
58081	Réservoir et station de pompage – Dollard-Des Ormeaux	A	10 500,0	5 180,0	-	-	-	15 680,0	-	15 680,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	27 350,0	29 400,0	16 682,0	33 453,0	33 453,0	140 338,0	143 395,0	283 733,0
66530	Désinfection – Production d'oxygène	A	897,0	73 344,0	18 809,0	13 507,0	-	106 557,0	-	106 557,0
66531	Construction – Sous-station électrique	A	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
66532	Remplacement – Dégrilleurs et convoyeurs	A	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
66534	Ajout de capacité aux dessableurs (7)	A	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
66535	Mise à niveau majeure des décanteurs (performance)	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66536	Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66537	Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	A	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
Total des projets			**161 491,0**	**335 280,0**	**390 523,0**	**253 156,0**	**160 104,0**	**1 300 554,0**	**403 497,0**	**1 704 051,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**181 300,0**	**161 655,0**	**181 956,0**	**185 000,0**	**191 755,0**	**901 666,0**	**887 327,0**	**1 788 993,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**274 680,0**	**443 148,0**	**513 056,0**	**371 803,0**	**275 056,0**	**1 877 743,0**	**1 218 816,0**	**3 096 559,0**
Total des investissements			**455 980,0**	**604 803,0**	**695 012,0**	**556 803,0**	**466 811,0**	**2 779 409,0**	**2 106 143,0**	**4 885 552,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments – Environnement	A	1 004,0	150,0	150,0	150,0	50,0	1 504,0	250,0	1 754,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 210,0	515,0	475,0	475,0	500,0	3 175,0	2 650,0	5 825,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	619,0	619,0	619,0	573,0	735,0	3 165,0	6 556,0	9 721,0
Total des programmes			**4 168,0**	**2 619,0**	**2 579,0**	**2 533,0**	**2 620,0**	**14 519,0**	**16 131,0**	**30 650,0**
Projets										
50010	Centre de compostage – Saint-Laurent	A	58 254,0	15 742,0	10,0	81,0	105,0	74 192,0	335,0	74 527,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	950,0	950,0	950,0	950,0	950,0	4 750,0	4 750,0	9 500,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	-	2 000,0	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	984,0	942,0	1 483,0	1 441,0	1 136,0	5 986,0	-	5 986,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
51111	Centre de compostage – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	A	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
51212	Centre de biométhanisation – LaSalle	A	6 918,0	7 876,0	2 642,0	3 340,0	56 043,0	76 819,0	82 147,0	158 966,0
51313	Centre de biométhanisation – Montréal-Est	A	56 365,0	43 132,0	1 138,0	1 163,0	1 251,0	103 049,0	2 265,0	105 314,0
51414	Centre pilote de prétraitement – Montréal-Est	A	217,0	222,0	235,0	242,0	1 368,0	2 284,0	29 647,0	31 931,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	250,0	2 617,0	1 923,0	4 110,0	13 683,0	22 583,0	2 390,0	24 973,0
55222	Centre de tri des matières recyclables – Lachine	A	2 127,0	-	-	-	-	2 127,0	-	2 127,0
55223	Centre de tri des matières recyclables – Est	A	1 142,0	12 893,0	27 784,0	14 927,0	80,0	56 826,0	-	56 826,0
Total des projets			**128 207,0**	**86 874,0**	**36 165,0**	**26 254,0**	**74 616,0**	**352 116,0**	**122 034,0**	**474 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 788,0**	**4 246,0**	**4 287,0**	**4 199,0**	**4 056,0**	**21 576,0**	**17 481,0**	**39 057,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**127 587,0**	**85 247,0**	**34 457,0**	**24 588,0**	**73 180,0**	**345 059,0**	**120 684,0**	**465 743,0**
Total des investissements			**132 375,0**	**89 493,0**	**38 744,0**	**28 787,0**	**77 236,0**	**366 635,0**	**138 165,0**	**504 800,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
37011	Espace pour la vie – Programme commun de maintien d'actifs	M	5 806,0	21 304,0	23 723,0	21 743,0	19 162,0	91 738,0	117 956,0	209 694,0
Total des programmes			**5 806,0**	**21 304,0**	**23 723,0**	**21 743,0**	**19 162,0**	**91 738,0**	**117 956,0**	**209 694,0**
Projets										
37007	Migration du Biodôme	M	38,0	16,0	-	-	-	54,0	-	54,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	15 351,0	-	-	-	-	15 351,0	-	15 351,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	577,0	407,0	-	1 980,0	4 561,0	7 525,0	659,0	8 184,0
Total des projets			**15 966,0**	**423,0**	**-**	**1 980,0**	**4 561,0**	**22 930,0**	**659,0**	**23 589,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**21 772,0**	**21 727,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**114 668,0**	**118 615,0**	**233 283,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**21 772,0**	**21 727,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**114 668,0**	**118 615,0**	**233 283,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 020,0	1 020,0	1 920,0	1 920,0	1 920,0	7 800,0	9 600,0	17 400,0
		A	680,0	680,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	5 200,0	6 400,0	11 600,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 967,0	1 046,0	2 035,0	205,0	1 488,0	7 741,0	16 292,0	24 033,0
		A	330,0	116,0	226,0	23,0	165,0	860,0	1 810,0	2 670,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	A	-	-	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	5 000,0	7 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	1 802,0	3 241,0	3 550,0	3 050,0	800,0	12 443,0	4 500,0	16 943,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	8 242,0	9 566,0	5 458,0	1 880,0	880,0	26 026,0	32 557,0	58 583,0
		A	2 061,0	2 391,0	1 364,0	470,0	220,0	6 506,0	8 139,0	14 645,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	2 087,0	5 260,0	10 025,0	33 265,0	29 947,0	80 584,0	61 536,0	142 120,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	12 959,0	6 261,0	1 500,0	-	-	20 720,0	19 700,0	40 420,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 001,0	2 780,0	6 257,0	8 343,0	7 779,0	33 160,0	16 415,0	49 575,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	5 099,0	12 453,0	6 668,0	13 133,0	20 250,0	57 603,0	87 621,0	145 224,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 325,0	810,0	2 766,0	4 202,0	2 547,0	11 650,0	31 069,0	42 719,0
		A	147,0	90,0	307,0	467,0	283,0	1 294,0	3 452,0	4 746,0
66032	Programme de protection – Édifices vacants	M	500,0	-	-	-	-	500,0	11 531,0	12 031,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	224,0	170,0	143,0	116,0	148,0	801,0	863,0	1 664,0
		A	224,0	169,0	143,0	115,0	148,0	799,0	860,0	1 659,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	5 450,0	5 570,0	17 644,0	9 290,0	5 536,0	43 490,0	63 235,0	106 725,0
		A	1 050,0	1 530,0	4 110,0	4 410,0	5 610,0	16 710,0	29 029,0	45 739,0
66190	Programme des cours de services	M	11 476,0	12 785,0	8 571,0	13 857,0	18 943,0	65 632,0	114 346,0	179 978,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 855,0	2 195,0	3 297,0	3 133,0	1 540,0	12 020,0	13 860,0	25 880,0
		A	795,0	940,0	1 413,0	1 343,0	660,0	5 151,0	5 940,0	11 091,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
Total des programmes			**76 794,0**	**77 073,0**	**86 677,0**	**109 502,0**	**109 144,0**	**459 190,0**	**583 755,0**	**1 042 945,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	22 620,0	22 620,0	11 932,0	-	-	57 172,0	-	57 172,0
		A	17 380,0	17 380,0	9 168,0	-	-	43 928,0	-	43 928,0
66300	Projet CNESST-SIM – Captation des gaz à la source dans les casernes	A	246,0	-	-	-	-	246,0	-	246,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	43,0	883,0	914,0	955,0	2 850,0	-	2 850,0
		A	419,0	335,0	6 791,0	7 035,0	7 352,0	21 932,0	-	21 932,0
Total des projets			**40 720,0**	**40 378,0**	**28 774,0**	**7 949,0**	**8 307,0**	**126 128,0**	**-**	**126 128,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**80 582,0**	**78 587,0**	**77 724,0**	**79 832,0**	**72 704,0**	**389 429,0**	**419 089,0**	**808 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**36 932,0**	**38 864,0**	**37 727,0**	**37 619,0**	**44 747,0**	**195 889,0**	**164 666,0**	**360 555,0**
Total des investissements			**117 514,0**	**117 451,0**	**115 451,0**	**117 451,0**	**117 451,0**	**585 318,0**	**583 755,0**	**1 169 073,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
		A	19 796,0	18 172,0	18 350,0	18 230,0	20 885,0	95 433,0	144 250,0	239 683,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	7 858,0	7 000,0	5 174,0	5 105,0	5 918,0	31 055,0	40 640,0	71 695,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	100,0	100,0	2 275,0	775,0	900,0	4 150,0	6 710,0	10 860,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	1 500,0	1 790,0	1 710,0	2 585,0	4 620,0	12 205,0	9 715,0	21 920,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	1 115,0	1 050,0	1 850,0	2 195,0	3 925,0	10 135,0	11 815,0	21 950,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 408,0	3 425,0	1 775,0	625,0	250,0	8 483,0	4 000,0	12 483,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	900,0	1 100,0	14 350,0	9 192,0	1 040,0	26 582,0	29 278,0	55 860,0
		A	-	400,0	1 700,0	5 950,0	10 350,0	18 400,0	15 620,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	4 680,0	5 670,0	2 960,0	2 818,0	6 750,0	22 878,0	9 404,0	32 282,0
		A	1 320,0	1 330,0	540,0	817,0	750,0	4 757,0	9 561,0	14 318,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	27 000,0	10 000,0	-	-	-	37 000,0	-	37 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	17 465,0	17 455,0	22 167,0	20 909,0	23 302,0	101 298,0	115 000,0	216 298,0
		A	6 794,0	6 573,0	3 694,0	3 494,0	9 361,0	29 916,0	35 500,0	65 416,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 830,0	7 760,0	1 647,0	3 675,0	3 835,0	24 747,0	2 800,0	27 547,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	549,0	549,0	6 182,0	6 320,0	6 320,0	19 920,0	31 735,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	5 773,0	3 198,0	2 300,0	5 000,0	5 000,0	21 271,0	25 000,0	46 271,0
38340	Programme de construction – Équipements aquatiques sportifs	M	15 959,0	32 244,0	17 739,0	15 000,0	15 000,0	95 942,0	81 720,0	177 662,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	10 000,0	10 000,0	20 000,0	-	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	11 387,0	300,0	-	-	-	11 687,0	-	11 687,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 552,0	20 000,0	9 000,0	16 100,0	11 000,0	74 652,0	62 036,0	136 688,0
38380	Programme de mise aux normes – Équipements aquatiques	M	8 843,0	17 007,0	7 879,0	12 000,0	6 100,0	51 829,0	49 000,0	100 829,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	750,0	800,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	11 350,0	18 650,0	30 000,0
Total des programmes			**165 579,0**	**160 923,0**	**129 492,0**	**148 990,0**	**153 706,0**	**758 690,0**	**727 434,0**	**1 486 124,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	8 462,0	11 204,0	7 708,0	8 740,0	8 180,0	44 294,0	51 610,0	95 904,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	395,0	3 827,0	4 811,0	3 523,0	2 982,0	15 538,0	33 847,0	49 385,0
32312	Projet de développement du Grand parc de l'Est	A	-	-	150,0	150,0	150,0	450,0	750,0	1 200,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	10 825,0	344,0	-	-	-	11 169,0	-	11 169,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	-	-	4 000,0	4 000,0	11 200,0	19 200,0	48 370,0	67 570,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	500,0	5 450,0	31 864,0	32 136,0	10 950,0	80 900,0	-	80 900,0
Total des projets			**20 182,0**	**20 825,0**	**48 533,0**	**48 549,0**	**33 462,0**	**171 551,0**	**134 577,0**	**306 128,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**140 487,0**	**132 593,0**	**123 441,0**	**140 435,0**	**110 172,0**	**647 128,0**	**443 418,0**	**1 090 546,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 274,0**	**49 155,0**	**54 584,0**	**57 104,0**	**76 996,0**	**283 113,0**	**418 593,0**	**701 706,0**
Total des investissements			**185 761,0**	**181 748,0**	**178 025,0**	**197 539,0**	**187 168,0**	**930 241,0**	**862 011,0**	**1 792 252,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
48007	Développement du logement social et communautaire – Infrastructures	A	2 170,0	2 507,0	2 507,0	2 825,0	2 742,0	12 751,0	12 662,0	25 413,0
Total des programmes			**5 269,0**	**5 562,0**	**5 684,0**	**5 825,0**	**5 742,0**	**28 082,0**	**27 662,0**	**55 744,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	11 010,0	10 717,0	10 595,0	10 454,0	10 537,0	53 313,0	53 733,0	107 046,0
Total des projets			**11 010,0**	**10 717,0**	**10 595,0**	**10 454,0**	**10 537,0**	**53 313,0**	**53 733,0**	**107 046,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 099,0**	**3 055,0**	**3 177,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**15 331,0**	**15 000,0**	**30 331,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**13 180,0**	**13 224,0**	**13 102,0**	**13 279,0**	**13 279,0**	**66 064,0**	**66 395,0**	**132 459,0**
Total des investissements			**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**81 395,0**	**81 395,0**	**162 790,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
39710	Complexe Turcot	M	16 405,0	7 595,0	6 925,0	5 000,0	5 000,0	40 925,0	-	40 925,0
		A	6 400,0	23 600,0	16 450,0	19 050,0	3 000,0	68 500,0	500,0	69 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB – Portion Ville	M	40 062,0	30 457,0	14 183,0	802,0	-	85 504,0	-	85 504,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'infrastructure Canada – Travaux incidents	M	1 989,0	838,0	2 856,0	4 410,0	2 226,0	12 319,0	1 647,0	13 966,0
		A	1 990,0	1 367,0	4 283,0	6 614,0	3 339,0	17 593,0	2 472,0	20 065,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement – Travaux incidents	M	12 362,0	11 037,0	5 056,0	16 073,0	16 545,0	61 073,0	11 806,0	72 879,0
		A	19 337,0	20 500,0	9 390,0	35 002,0	30 727,0	114 956,0	17 710,0	132 666,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement STM	M	600,0	3 895,0	2 037,0	-	-	6 532,0	-	6 532,0
		A	-	205,0	63,0	-	-	268,0	-	268,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	265,0	115,0	115,0	115,0	115,0	725,0	575,0	1 300,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 100,0	1 573,0	-	-	-	3 673,0	-	3 673,0
		A	-	160,0	-	-	-	160,0	-	160,0
75058	Réfection de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTQ	A	-	-	-	500,0	-	500,0	-	500,0
75059	Déconstruction du pont Champlain – Accompagnement PJCCI	M	1 342,0	914,0	355,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
		A	1 342,0	915,0	354,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
Total des projets			**104 194,0**	**103 171,0**	**62 067,0**	**87 602,0**	**60 952,0**	**417 986,0**	**34 710,0**	**452 696,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**75 125,0**	**56 424,0**	**31 527,0**	**26 418,0**	**23 886,0**	**213 380,0**	**14 028,0**	**227 408,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**29 069,0**	**46 747,0**	**30 540,0**	**61 184,0**	**37 066,0**	**204 606,0**	**20 682,0**	**225 288,0**
Total des investissements			**104 194,0**	**103 171,0**	**62 067,0**	**87 602,0**	**60 952,0**	**417 986,0**	**34 710,0**	**452 696,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
62602	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburant	A	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
68102	Programme de remplacement de véhicules – Ville	M	21 678,0	18 388,0	18 613,0	19 800,0	20 006,0	98 485,0	104 845,0	203 330,0
		A	3 998,0	3 812,0	3 912,0	4 200,0	4 244,0	20 166,0	22 240,0	42 406,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	8 250,0	8 250,0	16 500,0
		A	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
71076	Programme de remplacement de véhicules – SPVM	A	4 070,0	4 070,0	4 070,0	5 000,0	4 750,0	21 960,0	26 750,0	48 710,0
71080	Programme de remplacement de véhicules – SIM	A	15 824,0	19 300,0	18 975,0	18 000,0	18 000,0	90 099,0	81 165,0	171 264,0
Total des programmes			**51 145,0**	**51 145,0**	**51 145,0**	**52 575,0**	**52 575,0**	**258 585,0**	**262 875,0**	**521 460,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 328,0**	**21 038,0**	**21 263,0**	**22 450,0**	**22 656,0**	**111 735,0**	**118 095,0**	**229 830,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**26 817,0**	**30 107,0**	**29 882,0**	**30 125,0**	**29 919,0**	**146 850,0**	**144 780,0**	**291 630,0**
Total des investissements			**51 145,0**	**51 145,0**	**51 145,0**	**52 575,0**	**52 575,0**	**258 585,0**	**262 875,0**	**521 460,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé – Parc Jean-Drapeau	A	26 441,0	9 718,0	7 203,0	14 898,0	19 390,0	77 650,0	150 110,0	227 760,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre – Aménagement du plan directeur	A	1 654,0	3 222,0	11 936,0	15 777,0	7 775,0	40 364,0	23 792,0	64 156,0
Total des programmes			**28 495,0**	**13 340,0**	**19 539,0**	**31 075,0**	**27 565,0**	**120 014,0**	**175 902,0**	**295 916,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	-	-	20 997,0	20 997,0
43016	Place des Nations	A	3 675,0	28 097,0	25 139,0	17 906,0	-	74 817,0	-	74 817,0
43017	Plage Jean-Doré	A	315,0	4 074,0	4 074,0	4 074,0	6 435,0	18 972,0	5 228,0	24 200,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	315,0	6 155,0	4 782,0	2 684,0	16 248,0	30 184,0	5 600,0	35 784,0
43020	Complexe aquatique	A	5 722,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	30 918,0	-	30 918,0
Total des projets			**10 027,0**	**44 625,0**	**40 294,0**	**30 963,0**	**28 982,0**	**154 891,0**	**31 825,0**	**186 716,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**38 522,0**	**57 965,0**	**59 833,0**	**62 038,0**	**56 547,0**	**274 905,0**	**207 727,0**	**482 632,0**
Total des investissements			**38 522,0**	**57 965,0**	**59 833,0**	**62 038,0**	**56 547,0**	**274 905,0**	**207 727,0**	**482 632,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	753,0	753,0	525,0	201,0	-	2 232,0	729,0	2 961,0
		A	747,0	747,0	520,0	199,0	-	2 213,0	724,0	2 937,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	427,0	438,0	357,0	600,0	729,0	2 551,0	-	2 551,0
60006	Investissements – Ville intelligente et numérique	M	653,0	653,0	753,0	753,0	753,0	3 565,0	753,0	4 318,0
		A	647,0	647,0	747,0	747,0	747,0	3 535,0	747,0	4 282,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	803,0	853,0	473,0	-	-	2 129,0	-	2 129,0
		A	797,0	847,0	470,0	-	-	2 114,0	-	2 114,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	3 092,0	2 579,0	2 171,0	1 883,0	1 665,0	11 390,0	661,0	12 051,0
		A	3 068,0	2 559,0	2 153,0	1 868,0	1 652,0	11 300,0	656,0	11 956,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	-	1 155,0	1 155,0	10 611,0	11 766,0
		A	-	-	-	-	1 145,0	1 145,0	10 525,0	11 670,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	-	411,0	3 200,0	5 200,0	8 811,0	43 400,0	52 211,0
68037	Communications évoluées	M	1 521,0	1 061,0	1 345,0	1 195,0	1 195,0	6 317,0	2 885,0	9 202,0
		A	1 509,0	1 053,0	1 335,0	1 185,0	1 185,0	6 267,0	2 865,0	9 132,0
68088	Approvisionnement III	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	199,0	-	-	-	-	199,0	-	199,0
68092	SIMON infonuagique	M	2 779,0	2 790,0	2 715,0	523,0	-	8 807,0	-	8 807,0
		A	2 757,0	2 767,0	2 693,0	519,0	-	8 736,0	-	8 736,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0
		A	-	-	-	-	-	-	996,0	996,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	970,0	1 603,0	1 744,0	1 493,0	1 531,0	7 341,0	6 851,0	14 192,0
		A	963,0	1 591,0	1 730,0	1 481,0	1 519,0	7 284,0	6 799,0	14 083,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	904,0	878,0	1 004,0	428,0	-	3 214,0	-	3 214,0
		A	896,0	872,0	996,0	424,0	-	3 188,0	-	3 188,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	-	251,0	251,0	1 255,0	1 506,0
		A	-	-	-	-	249,0	249,0	1 245,0	1 494,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	226,0	188,0	-	-	-	414,0	-	414,0
		A	224,0	187,0	-	-	-	411,0	-	411,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	-	-	201,0	151,0	151,0	503,0	755,0	1 258,0
		A	-	-	199,0	149,0	149,0	497,0	745,0	1 242,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
68146	Outil de gestion du processus d'acquisition et remplacement de véhicules	M	151,0	125,0	-	-	-	276,0	-	276,0
		A	149,0	125,0	-	-	-	274,0	-	274,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	325,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 325,0	3 000,0	7 325,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 340,0	3 610,0	4 050,0	5 350,0	4 050,0	19 400,0	13 200,0	32 600,0
68315	Évolution des services d'urgence du SPVM	A	2 111,0	1 740,0	1 900,0	1 100,0	500,0	7 351,0	24 100,0	31 451,0
68320	Stockage des données relatives aux crimes technologiques du SPVM	A	450,0	410,0	50,0	50,0	50,0	1 010,0	960,0	1 970,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 750,0	2 650,0	2 900,0	1 800,0	2 750,0	11 850,0	10 800,0	22 650,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	176,0	515,0	602,0	1 895,0	776,0	2 671,0
		A	299,0	299,0	174,0	511,0	598,0	1 881,0	770,0	2 651,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
70025	Cour municipale numérique	A	2 800,0	3 000,0	2 650,0	2 650,0	1 825,0	12 925,0	3 150,0	16 075,0
70099	Inventaire numérique	M	-	-	100,0	-	-	100,0	119,0	219,0
		A	-	-	100,0	-	-	100,0	118,0	218,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	400,0	550,0	600,0	300,0	-	1 850,0	-	1 850,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 175,0	1 004,0	853,0	226,0	-	3 258,0	-	3 258,0
		A	1 165,0	996,0	847,0	224,0	-	3 232,0	-	3 232,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	-	853,0	803,0	853,0	904,0	3 413,0	4 620,0	8 033,0
		A	-	847,0	797,0	847,0	896,0	3 387,0	4 580,0	7 967,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	251,0	587,0	2 008,0	2 625,0	5 471,0	12 349,0	17 820,0
		A	-	249,0	583,0	1 992,0	2 605,0	5 429,0	12 251,0	17 680,0
70160	Refonte du portail intranet	M	110,0	412,0	351,0	221,0	161,0	1 255,0	-	1 255,0
		A	110,0	408,0	349,0	219,0	159,0	1 245,0	-	1 245,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	870,0	-	-	-	-	870,0	-	870,0
		A	863,0	-	-	-	-	863,0	-	863,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	15 000,0	25 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	1 004,0	602,0	438,0	75,0	-	2 119,0	-	2 119,0
		A	996,0	598,0	435,0	75,0	-	2 104,0	-	2 104,0
70330	Données ouvertes	M	351,0	358,0	485,0	-	-	1 194,0	-	1 194,0
		A	349,0	356,0	481,0	-	-	1 186,0	-	1 186,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
70331	Rehaussement du portail des données ouvertes	M	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
		A	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
70335	Refonte des données et applications	M	-	-	608,0	749,0	502,0	1 859,0	1 708,0	3 567,0
		A	-	-	603,0	744,0	498,0	1 845,0	1 692,0	3 537,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	196,0	-	-	-	-	196,0	-	196,0
		A	194,0	-	-	-	-	194,0	-	194,0
70500	Bureau de demain	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
70501	Environnement de travail	M	961,0	1 180,0	1 255,0	1 021,0	100,0	4 517,0	1 022,0	5 539,0
		A	954,0	1 170,0	1 245,0	1 013,0	100,0	4 482,0	1 015,0	5 497,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 483,0	4 483,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 448,0	4 448,0
70540	Intelligence d'affaires – Infrastructure et outils	M	783,0	673,0	-	-	-	1 456,0	-	1 456,0
		A	777,0	667,0	-	-	-	1 444,0	-	1 444,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	69,0	52,0	100,0	207,0	124,0	552,0	-	552,0
		A	68,0	51,0	100,0	206,0	123,0	548,0	-	548,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	245,0	-	-	-	-	245,0	-	245,0
70750	Intelligence d'affaires – Migration Bureau d'affaires	M	665,0	547,0	251,0	-	-	1 463,0	-	1 463,0
		A	660,0	543,0	249,0	-	-	1 452,0	-	1 452,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et des arrondissements (SIASA)	M	452,0	477,0	577,0	678,0	728,0	2 912,0	6 512,0	9 424,0
		A	448,0	473,0	573,0	672,0	722,0	2 888,0	6 460,0	9 348,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	151,0	251,0	276,0	326,0	276,0	1 280,0	275,0	1 555,0
		A	149,0	249,0	274,0	324,0	274,0	1 270,0	275,0	1 545,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	-	50,0	678,0	452,0	1 180,0	326,0	1 506,0
		A	-	-	50,0	672,0	448,0	1 170,0	324,0	1 494,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	-	1 619,0	2 028,0	1 767,0	2 155,0	7 569,0	13 689,0	21 258,0
		A	-	1 607,0	2 012,0	1 753,0	2 137,0	7 509,0	13 580,0	21 089,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	3 439,0	1 428,0	653,0	-	-	5 520,0	-	5 520,0
		A	3 412,0	1 417,0	647,0	-	-	5 476,0	-	5 476,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	700,0	1 725,0	3 700,0	850,0	800,0	7 775,0	4 000,0	11 775,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	450,0	450,0	11 481,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	904,0	904,0	904,0	904,0	838,0	4 454,0	1 506,0	5 960,0
		A	896,0	896,0	896,0	896,0	831,0	4 415,0	1 494,0	5 909,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	376,0	376,0
		A	-	-	-	-	-	-	374,0	374,0
71450	Inspection mobile – Évaluation foncière	A	-	-	534,0	373,0	-	907,0	-	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	1 900,0	1 950,0	2 200,0	2 600,0	3 000,0	11 650,0	19 200,0	30 850,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	700,0	550,0	500,0	427,0	-	2 177,0	-	2 177,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	250,0	200,0	200,0	-	-	650,0	-	650,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	1 249,0	1 650,0	1 000,0	1 500,0	1 350,0	6 749,0	7 300,0	14 049,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	280,0	280,0	280,0	165,0	-	1 005,0	-	1 005,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	300,0	870,0	897,0	632,0	200,0	2 899,0	-	2 899,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	200,0	100,0	-	-	-	300,0	-	300,0
72660	Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie	M	400,0	350,0	-	-	-	750,0	-	750,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	597,0	334,0	-	-	-	931,0	-	931,0
72681	Système de gestion – Direction générale	M	-	-	-	151,0	502,0	653,0	2 886,0	3 539,0
		A	-	-	-	149,0	498,0	647,0	2 864,0	3 511,0
72690	Applications mobiles – Espace pour la vie	M	700,0	481,0	500,0	650,0	-	2 331,0	-	2 331,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	700,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 900,0	1 700,0	3 600,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	425,0	375,0	750,0	600,0	700,0	2 850,0	650,0	3 500,0
73005	Solution de la gestion de la dette et de la trésorerie (SGDT)	M	197,0	449,0	218,0	-	-	864,0	-	864,0
		A	195,0	445,0	217,0	-	-	857,0	-	857,0
73100	Système budgétaire	M	75,0	-	-	1 096,0	1 213,0	2 384,0	3 081,0	5 465,0
		A	75,0	-	-	1 088,0	1 203,0	2 366,0	3 056,0	5 422,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	-	50,0	100,0	100,0	400,0	650,0	1 350,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 518,0	4 422,0	4 858,0	4 518,0	4 644,0	22 960,0	4 449,0	27 409,0
		A	4 482,0	4 386,0	4 820,0	4 482,0	4 607,0	22 777,0	4 414,0	27 191,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0	9 036,0	10 040,0
		A	-	-	-	-	996,0	996,0	8 964,0	9 960,0
74257	Modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines	M	-	-	-	-	-	-	6 441,0	6 441,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 389,0	6 389,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	5 300,0	7 850,0	8 000,0	8 350,0	4 601,0	34 101,0	-	34 101,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 092,0	1 893,0	1 744,0	2 373,0	2 473,0	9 575,0	12 008,0	21 583,0
		A	1 084,0	1 878,0	1 730,0	2 355,0	2 453,0	9 500,0	11 913,0	21 413,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	724,0	400,0	300,0	600,0	585,0	2 609,0	3 815,0	6 424,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 900,0	2 000,0	1 200,0	700,0	-	6 800,0	-	6 800,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	251,0	-	-	-	-	251,0	-	251,0
		A	249,0	-	-	-	-	249,0	-	249,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 556,0	1 556,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 544,0	1 544,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	433,0	100,0	-	-	-	533,0	-	533,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	404,0	398,0	-	-	-	802,0	-	802,0
74992	Système de gestion des inspections des domaines public et privé	M	400,0	450,0	450,0	500,0	600,0	2 400,0	620,0	3 020,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 800,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 753,0	8 653,0	-	8 653,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 777,0	2 777,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 754,0	2 754,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	703,0	-	-	-	-	703,0	-	703,0
		A	697,0	-	-	-	-	697,0	-	697,0
78032	Communications numériques	M	176,0	462,0	376,0	-	-	1 014,0	-	1 014,0
		A	174,0	458,0	374,0	-	-	1 006,0	-	1 006,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	362,0	567,0	151,0	125,0	-	1 205,0	-	1 205,0
		A	360,0	563,0	149,0	125,0	-	1 197,0	-	1 197,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	351,0	351,0	251,0	251,0	251,0	1 455,0	1 255,0	2 710,0
		A	349,0	349,0	249,0	249,0	249,0	1 445,0	1 245,0	2 690,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	141,0	125,0	402,0	1 004,0	1 004,0	2 676,0	463,0	3 139,0
		A	139,0	125,0	398,0	996,0	996,0	2 654,0	459,0	3 113,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	251,0	251,0	251,0	552,0	502,0	1 807,0	273,0	2 080,0
		A	249,0	249,0	249,0	548,0	498,0	1 793,0	271,0	2 064,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	286,0	703,0	989,0	803,0	1 792,0
		A	-	-	-	284,0	697,0	981,0	797,0	1 778,0
Total des projets			**96 810,0**	**99 100,0**	**97 700,0**	**92 404,0**	**89 541,0**	**475 555,0**	**400 872,0**	**876 427,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 859,0**	**52 128,0**	**51 579,0**	**46 208,0**	**42 453,0**	**243 227,0**	**163 511,0**	**406 738,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 951,0**	**46 972,0**	**46 121,0**	**46 196,0**	**47 088,0**	**232 328,0**	**237 361,0**	**469 689,0**
Total des investissements			**96 810,0**	**99 100,0**	**97 700,0**	**92 404,0**	**89 541,0**	**475 555,0**	**400 872,0**	**876 427,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	3 550,0	4 000,0	750,0	350,0	2 414,0	11 064,0	-	11 064,0
		A	3 650,0	1 000,0	2 250,0	650,0	7 243,0	14 793,0	-	14 793,0
45000	Vélo – Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
45009	Vélo – Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
		A	3 400,0	3 400,0	1 900,0	1 900,0	3 400,0	14 000,0	17 000,0	31 000,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	20 580,0	21 580,0	42 160,0
55845	Programme de réfection routière – Artériel	M	16 000,0	2 000,0	-	-	-	18 000,0	-	18 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	2 000,0	-	-	-	4 000,0	-	4 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement – Artériel	M	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	185 000,0	185 000,0	370 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement – Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues – Local	M	10 000,0	10 000,0	8 955,0	8 881,0	10 000,0	47 836,0	50 000,0	97 836,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	20 300,0	20 000,0	20 000,0	19 500,0	14 000,0	93 800,0	70 000,0	163 800,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	1 231,0	-	-	-	-	1 231,0	-	1 231,0
59020	Piétons – Rues piétonnes et partagées	M	9 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	29 000,0	25 000,0	54 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues – Artériel	M	72 700,0	76 450,0	56 557,0	48 762,0	39 623,0	294 092,0	754 550,0	1 048 642,0
59071	Vision Zéro – Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	10 000,0	10 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	35 000,0	25 000,0	60 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	-	22 500,0
Total des programmes			**270 247,0**	**253 266,0**	**219 828,0**	**209 459,0**	**206 096,0**	**1 158 896,0**	**1 516 130,0**	**2 675 026,0**

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
28040	Vélo – Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	18 100,0	5 000,0	23 100,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal	A	-	-	-	1 150,0	5 570,0	6 720,0	30 968,0	37 688,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	-	500,0	500,0	4 030,0	5 030,0	14 000,0	19 030,0
36209	Plan lumière	A	968,0	500,0	500,0	500,0	300,0	2 768,0	1 144,0	3 912,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	716,0	3 469,0	2 503,0	1 591,0	212,0	8 491,0	-	8 491,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	-	680,0	2 126,0	4 024,0	-	6 830,0	-	6 830,0
		A	-	-	-	-	-	-	11 332,0	11 332,0
39001	Campus Outremont – Infrastructures et aménagement	M	1 572,0	2 545,0	7 545,0	1 624,0	20,0	13 306,0	-	13 306,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	15 141,0	5 462,0	3 587,0	10 327,0	7 475,0	41 992,0	50 482,0	92 474,0
39753	CHUM – Infrastructures	M	-	-	4 178,0	2 190,0	1 685,0	8 053,0	-	8 053,0
40136	Bassins du Nouveau Havre – Infrastructures et aménagement	M	4 000,0	9 000,0	5 384,0	5 918,0	4 646,0	28 948,0	24 351,0	53 299,0
40139	PPU Griffintown	M	7 385,0	6 198,0	5 626,0	6 184,0	4 854,0	30 247,0	25 444,0	55 691,0
40153	Le Triangle	M	63,0	-	-	-	-	63,0	-	63,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	-	4 144,0	4 736,0	6 155,0	15 035,0	29 800,0	44 835,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	13 320,0	13 751,0	13 249,0	14 632,0	-	54 952,0	-	54 952,0
40171	Turcot–Lachine-Est (secteur de Lachine-Est)	M	1 213,0	1 213,0	1 078,0	1 437,0	5 182,0	10 123,0	25 005,0	35 128,0
40173	Multimodal – Développement des pôles de mobilité	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	-	-	-	-	524,0	524,0	10 038,0	10 562,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 000,0	-	-	-	5 000,0	8 000,0	21 250,0	29 250,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	-	-	33 899,0	33 899,0
40179	Fort Lorette	A	344,0	2 032,0	1 209,0	3 871,0	3 757,0	11 213,0	470,0	11 683,0
40182	Atelier du CN – Cour Saint-Charles	M	3 131,0	4 915,0	1 586,0	-	-	9 632,0	-	9 632,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	8 432,0	12 933,0	8 300,0	162,0	-	29 827,0	-	29 827,0
		A	3 274,0	3 075,0	150,0	50,0	-	6 549,0	-	6 549,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 230,0	26 230,0	26 325,0	18 758,0	-	80 543,0	-	80 543,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	6 000,0	6 000,0	4 521,0	1 000,0	222,0	17 743,0	-	17 743,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port	A	14 188,0	1 638,0	17 556,0	19 618,0	29 647,0	82 647,0	26 184,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	14 000,0	9 000,0	10 864,0	-	-	33 864,0	-	33 864,0
59060	Piétons – Programme Montréal à pied (IMAP)	M	2 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	4 600,0	-	4 600,0
68030	PPU Quartier des gares – Aménagement du domaine public	M	70,0	2 037,0	12 051,0	10 501,0	13 371,0	38 030,0	86 501,0	124 531,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	6 900,0	6 300,0	2 540,0	-	-	15 740,0	-	15 740,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	506,0	6 183,0	-	-	-	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	10 273,0	20 622,0	7 786,0	1 114,0	17 155,0	56 950,0	-	56 950,0
		A	21,0	588,0	410,0	31,0	-	1 050,0	-	1 050,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	18 806,0	39 866,0	60 172,0	184 828,0	245 000,0
75015	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	36 268,0	2 550,0	202,0	16 632,0	11 372,0	67 024,0	-	67 024,0
		A	348,0	-	-	468,0	-	816,0	-	816,0
75020	Réaménagement – Rue Saint-Hubert	M	185,0	-	-	-	-	185,0	-	185,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 2 : Réaménagement – de Mansfield à Atwater	M	5 068,0	24 176,0	33 492,0	43 625,0	29 215,0	135 576,0	84 219,0	219 795,0
		A	-	1 272,0	1 762,0	2 296,0	1 537,0	6 867,0	4 431,0	11 298,0
75035	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 540,0	2 000,0	19 850,0	20 950,0	21 550,0	66 890,0	32 515,0	99 405,0
		A	-	-	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 840,0	12 880,0	12 880,0	-	-	27 600,0	-	27 600,0
		A	160,0	1 120,0	1 120,0	-	-	2 400,0	-	2 400,0
Total des projets			**201 156,0**	**215 049,0**	**253 007,0**	**262 745,0**	**271 415,0**	**1 203 372,0**	**815 778,0**	**2 019 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**416 834,0**	**423 721,0**	**415 475,0**	**394 773,0**	**355 949,0**	**2 006 752,0**	**1 911 551,0**	**3 918 303,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**54 569,0**	**44 594,0**	**57 360,0**	**77 431,0**	**121 562,0**	**355 516,0**	**420 357,0**	**775 873,0**
Total des investissements			**471 403,0**	**468 315,0**	**472 835,0**	**472 204,0**	**477 511,0**	**2 362 268,0**	**2 331 908,0**	**4 694 176,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous 5 **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

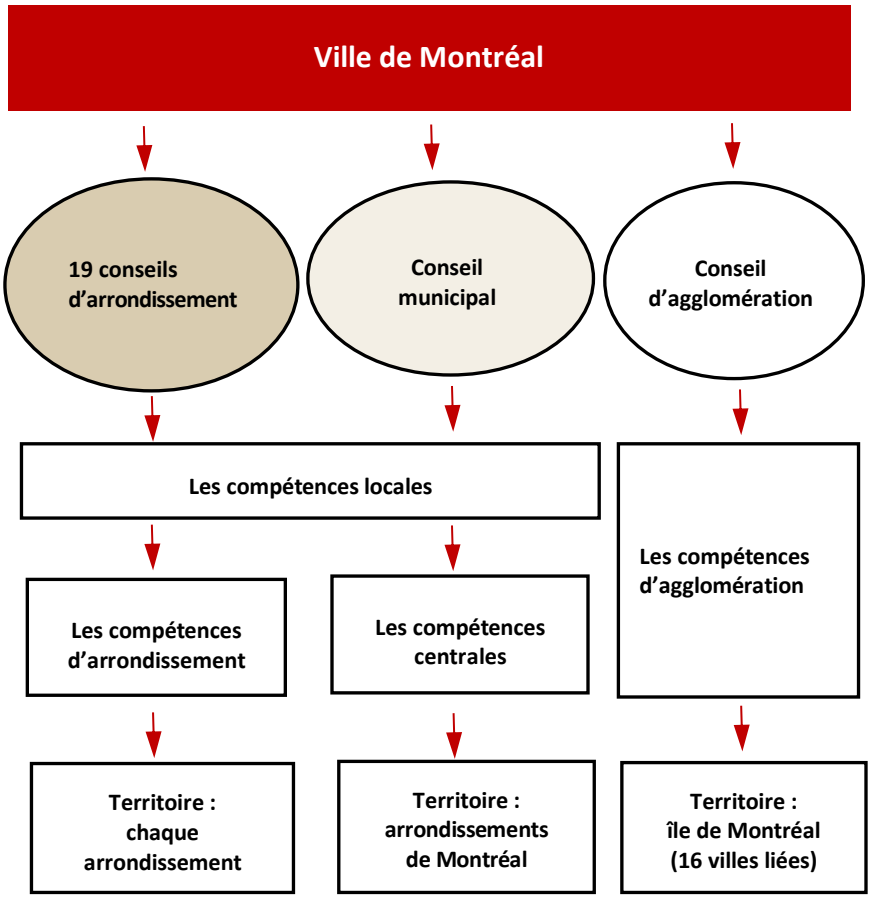

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires et mairesses des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires et mairesses des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2021, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal[17].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

17. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2021, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,67 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

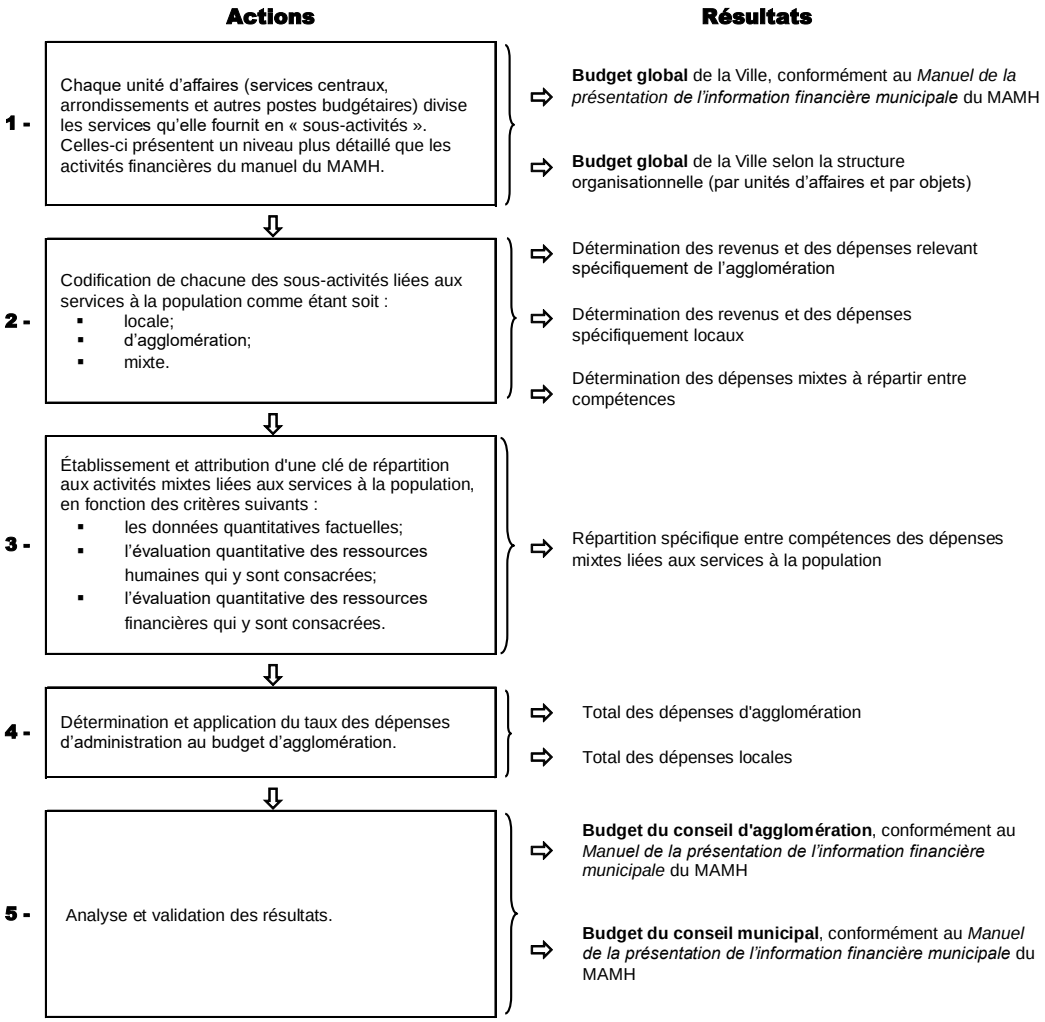

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs d'un plan d'action pour des projets d'investissements et des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2021. Il comporte 2 volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2021 s'élèvent à 463,8 M$, en baisse de 0,5 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2020. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 407,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 204,4 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2021
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		140 772,0	(116 306,7)	24 465,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		93 742,7	(80 918,1)	12 824,6
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 718,1	(1 589,3)	4 128,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		7 084,3	(3 103,6)	3 980,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 907,9	(2 433,5)	474,4
Taxation relative à l'eau	396 004,3	-	-	396 004,3
Tarification forfaitaire et au compteur	13 859,1			13 859,1
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		355,3		355,3
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	382,5		(382,5)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 110,7	1 169,8		2 280,5
Total – Revenus	**411 581,3**	**256 917,8**	**(204 733,7)**	**463 765,4**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	866,6	(2 733,0)		(1 866,4)
Production de l'eau potable	-	77 220,4		77 220,4
Épuration des eaux usées	-	69 695,8		69 695,8
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
- Gestion stratégique des réseaux	16 904,2	2 802,8		19 707,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des r	70 671,9			70 671,9
- Amélioration de l'entretien des réseaux	4 443,9	-		4 443,9
- Plan d'intervention	-	796,8		796,8
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 053,5	916,1	(382,5)	2 587,1
- Remplacement des entrées de service en plomb	8 045,2	-		8 045,2
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglo	(1 232,8)	-		(1 232,8)
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	327,8	608,8		936,6
Réserves pour travaux majeurs imprévus	250,0	941,0		1 191,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géoma	12 542,9	12 912,0		25 454,9
Frais généraux d'administration	15 456,9	22 414,6		37 871,5
Frais de financement	12 082,3	23 320,6		35 402,9
Rajustement des honoraires professionnels	-	-		-
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)		(10 000,0)
Total – Dépenses	**140 912,4**	**200 395,9**	**(382,5)**	**340 925,8**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	20 779,7	45 603,9	-	66 383,6
Total – Financement	**20 779,7**	**45 603,9**	**-**	**66 383,6**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	204 351,2		(204 351,2)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**366 043,3**	**245 999,8**	**(204 733,7)**	**407 309,4**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 538,0**	**10 918,0**	**-**	**56 456,0**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)			(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(2 433,6)		(1 673,0)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisati	(42 100,0)			(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 484,4)		(12 156,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**(0,0)**	**-**	**-**	**(0,0)**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a.-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux
Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale
L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal
Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale
Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance – Conduits souterrains
Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé
Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1794-3
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030
Document imprimé, Français

978-2-7647-1795-0
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.02

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843027

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal

Il est recommandé :

- d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:13

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843027**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les arrondissements ont dressé et déposé au comité exécutif leur Programme d'immobilisations comme prévu aux articles 143.2 et 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal amendée par le projet de loi 33. Également, tel qu'il est stipulé à l'article 144.4 de la charte amendée, le comité exécutif a dressé et soumet au conseil de la Ville, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2021-2030 qui inclut celui de chacun des arrondissements. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil municipal.
Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1251 - 11 décembre 2019 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 1403 - 28 novembre 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM18 0157 - 13 février 2018 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM16 1298 - 28 novembre 2016 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM15 1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM14 1061 - 13 novembre 2014 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CM13 0870 - 16 septembre 2013 – Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le Programme décennal des dépenses d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal prévoit des investissements de l'ordre de 11 680,1 M$ dont 1 355 M$ pour 2021. Par ailleurs, il est prévu en 2021, des investissements de 133,7 M$ au PDI des arrondissements et 1 221,3 M$ au PDI des services corporatifs.

Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 1 078,5 M$ pour 2021 et totalise 9 448,9 M$ pour la période de 2021-2030.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère en gestion des ressources financieres

Tél : 514 872-5864
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Philippe BRILLANT
Chef de division - Plan d'investissement

Tél : 514 872-2238
Télécop. : 514 872-3145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Montréal
Budget 2021
PDI 2021-2030

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 12 novembre 2020

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
  - Toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers ou millions de dollars;
  - Les données réelles de 2016 à 2019 ainsi que les données du budget de 2020 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2021. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - Les données du réel prévu de 2020 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2020 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2021.

- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation de ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes.

- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

- Le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (PTI) au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 (PDI).

Sommaire exécutif

Un budget responsable pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal présente un budget de fonctionnement équilibré de 6,17 G$ et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de 18,69 G$. La programmation budgétaire vise à répondre aux besoins de la population montréalaise pour l'aider à affronter la crise, tout en préparant la relance et l'avenir de la métropole.

Un budget équilibré de 6,17 G$

Les décisions budgétaires prises pour l'année 2021 vont permettre à l'administration municipale de continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité, l'équité et l'inclusion.

Répartition des dépenses par activités

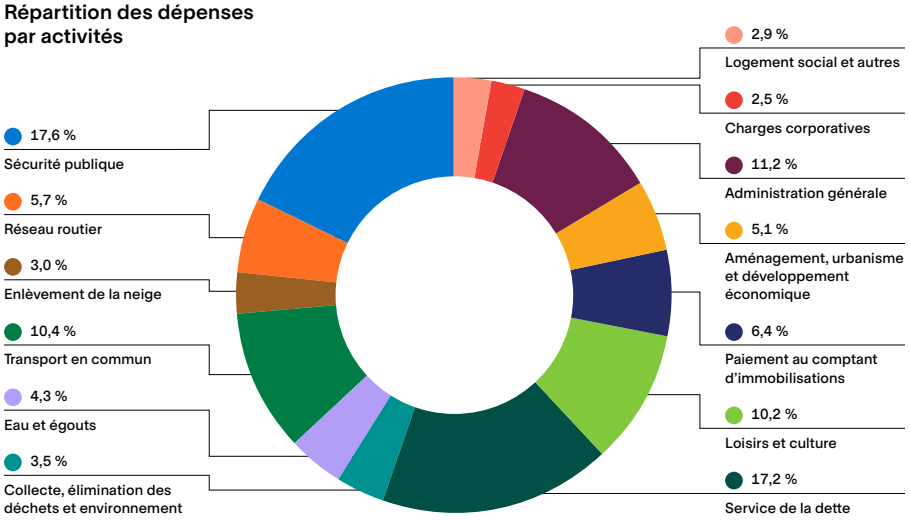

Provenance des revenus

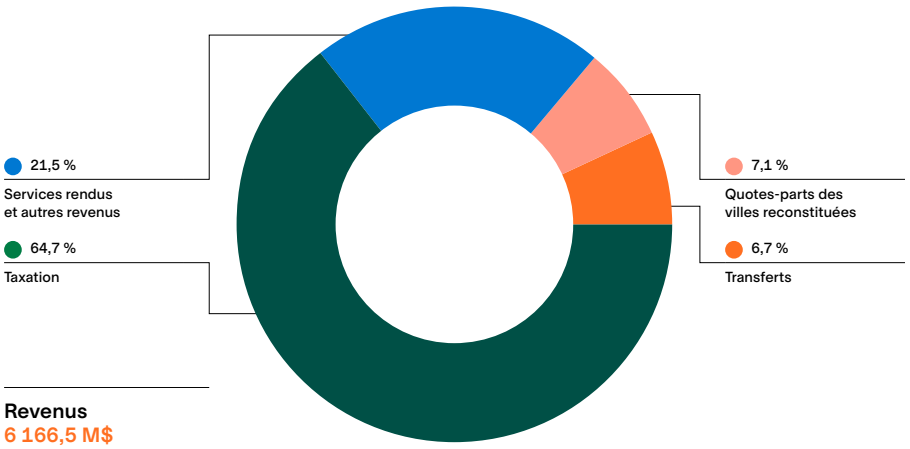

Revenus
6 166,5 M$

Fiscalité

La Ville a décidé de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'aider les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

Immeubles résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
↑ 0,2 % **Décisions des conseils d'arrondissements**	0,2 % Taxes de services
	0 % Taxes relatives aux investissements
↑ 0,2 %	**Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels**

Immeubles non résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM
0 % **Décisions des conseils d'arrondissements**	0 % Taxes de services
	0 % Taxes relatives aux investissements
0 %	**Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels**

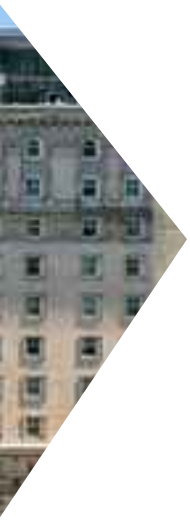

Un PDI de 18,69 G$

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). En présentant une vision sur 10 ans de ses investissements, la Ville se dote d'un nouvel outil qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets et, ainsi, de mieux préparer l'avenir. Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G$, soit une moyenne de 1,9 G$ par année.

Investissements par catégories d'actifs

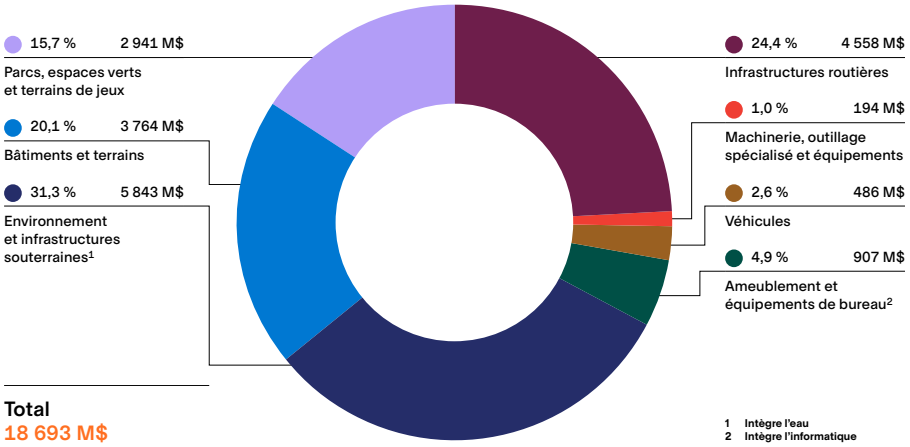

Modes de financement

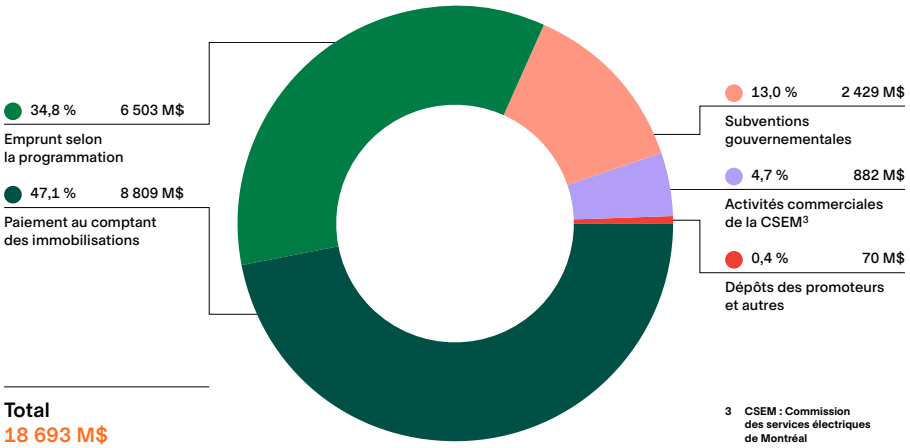

Montréal
Budget 2021
PDI 2021-2030

Faits saillants

Table des matières

Mots ... 02
Mot de la mairesse ... 02
Mot du président du comité exécutif ... 04
Mot du directeur général ... 06
Faits saillants ... 08
Préparer le budget 2021 ... 09
Développement économique ... 10
Mobilité durable ... 11
Transition écologique ... 12
Habitation ... 14
Solidarité, équité et inclusion ... 15
Culture, loisirs et sports ... 16
Expérience citoyenne et innovation ... 18
Budget de fonctionnement 2021 ... 20
Un budget équilibré de 6,17 G$ ... 21
Fiscalité locale ... 22
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 ... 32
Un PDI de 18,69 G$ ... 33
Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau ... 35
Maintenir et renouveler les infrastructures routières ... 36
Arrondissements ... 38
Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie ... 40

Mot de la mairesse

Le budget que nous vous présentons cette année a une signification bien particulière. Élaboré alors que Montréal, comme toutes les villes du monde, était plongée dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, il vise à répondre aux besoins de nos concitoyennes et de nos concitoyens, exacerbés par la crise, tout en préparant la relance de notre métropole et son avenir.

Depuis le début de la pandémie, il y a maintenant dix mois, Montréal a su répondre à l'urgence, tout en affirmant rapidement son engagement en faveur d'une relance verte et inclusive.

Le contexte exceptionnel que nous vivons a eu des impacts majeurs sur nos citoyennes et nos citoyens, qu'il s'agisse de nos personnes aînées, durement touchées, de nos commerçants, particulièrement affectés, et de nos familles, qui ont vu leur quotidien chamboulé. Mais les derniers mois nous ont aussi démontré la solidarité qui unit les Montréalaises et les Montréalais, leur créativité et leur courage face à la difficile épreuve que nous vivons.

C'est pourquoi le budget 2021, de même que le PDI 2021-2030, proposent non seulement des mesures concrètes pour affronter la crise, mais également des solutions qui agiront comme levier pour faire du Montréal de demain une réalité. Ne l'oublions pas, la crise nous a plongé dans l'urgence, mais la crise climatique n'a pas pris de pause et fait se dresser devant nous des défis qui commandent toujours des gestes forts.

Bref, le budget que nous présentons mise sur la qualité de vie de nos quartiers, qui se fonde notamment sur notre vie culturelle, nos commerces et nos entreprises. Je pense, par exemple, aux mesures qu'il inclut visant à réduire le fardeau fiscal des petites entreprises et qui permettront de soutenir ces indispensables acteurs de notre économie locale et de notre tissu urbain, particulièrement ébranlés par les effets de la crise sanitaire.

Je pense aussi aux mesures qui s'adressent aux personnes aînées, aux personnes en situation d'itinérance ou aux personnes vulnérables, qui ont particulièrement souffert depuis le début de cette pandémie.

Enfin, je pense à la mise en œuvre des mesures de la deuxième phase de notre plan de relance économique, destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs, et à assurer cette relance verte et inclusive que nous devons réussir.

Je suis très fière de ce budget, comme je suis très fière de la remarquable résilience dont les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve depuis le début de cette crise.

Bientôt, nous sortirons de cette épreuve plus forts, plus solidaires et plus résolus que jamais à bâtir le Montréal de demain.

La mairesse,
Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire sans précédent, qui aura eu des impacts sur la population montréalaise, mais aussi sur l'ensemble des secteurs d'activités de la métropole. À titre d'administration municipale, nous n'avons pas été épargnés. Bien que nous n'ayons pas hésité à rapidement nous mobiliser pour venir en aide aux Montréalaises et aux Montréalais durement touchés par la pandémie, nous avons tout de même été confrontés à un défi budgétaire exceptionnel.

Dès le début de la crise, nous avons agi de façon responsable en prenant des décisions difficiles pour réduire et contrôler rapidement le déficit anticipé de la métropole pour l'année 2020. Nous nous sommes notamment dotés d'un plan financier de réduction des dépenses de 123,4 M$.

Nous avons également sensibilisé le gouvernement du Québec à l'importance de l'impact de la pandémie sur les finances de la Ville, ainsi qu'au rôle clé de Montréal en tant que métropole, cœur de l'économie québécoise et partenaire de premier plan de la lutte contre la COVID-19. Cette démarche nous a permis de bénéficier d'une aide financière significative de 263,5 M$, dont 178,5 M$ ont été affectés au budget 2021 pour contribuer activement à la relance économique et compenser une partie des pertes de revenus anticipés.

Un budget équilibré

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de présenter un budget sans déficit totalisant 6 166,5 M$, en baisse de 1,5 M$ par rapport au précédent exercice. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour trouver des solutions nous permettant de poursuivre nos initiatives d'aide à la population et maintenir notre offre de services malgré les nombreuses contraintes budgétaires.

Rappelons qu'il était hors de question, pour nous, de faire assumer un fardeau financier supplémentaire aux Montréalaises et aux Montréalais déjà durement touchés par la pandémie. Ainsi, afin de donner un répit aux contribuables de Montréal, nous avons gelé les charges fiscales relevant du conseil municipal. Et pour une troisième année consécutive, nous diminuons le fardeau fiscal d'une vaste majorité de commerçants.

Un nouvel outil pour mieux planifier

Par ailleurs, malgré nos efforts pour gérer la crise actuelle et maintenir un équilibre financier, nous ne pouvions ignorer nos ambitions pour le Montréal de demain. C'est pourquoi nous nous sommes munis d'un nouvel outil visant à optimiser le traditionnel « PTI », soit un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 totalisant 18,7 G$.

Cet outil nous permet d'améliorer notre planification en projetant celle-ci sur un horizon de dix ans. Il fait état des nombreux projets que nous comptons réaliser en matière de mobilité, d'habitation, de développement économique, de transition écologique et d'autres secteurs incontournables de développement pour notre métropole. Il témoigne également de la part importante (71,5 %, soit 13,4 G$) des investissements que nous consacrons à la protection et à la réhabilitation de nos infrastructures vieillissantes.

La vision à long terme que propose le PDI est une façon concrète de regarder vers l'avant et de penser à l'avenir de Montréal, en continuant de répondre aux besoins immédiats de la population montréalaise.

Pour conclure, j'aimerais remercier celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à stabiliser la situation financière de la Ville en cette période fort difficile. La pandémie aura assurément ébranlé notre quotidien, mais elle nous aura aussi permis de nous servir de cette crise comme d'un levier pour repenser nos façons de faire et nous concentrer plus que jamais sur nos aspirations pour la métropole que nous voulons léguer aux générations futures.

Bonne lecture !

Le président du comité exécutif,
Benoit Dorais

Mot du directeur général

La pandémie de la COVID-19 a profondément bouleversé la Ville de Montréal. Les impacts ont été multiples, ils se sont faits sentir tant sur le plan des finances municipales que sur nos employées et employés. Mais nous avons su nous ajuster rapidement, avec rigueur et pragmatisme.

En avril dernier, nous avons demandé aux services centraux et aux arrondissements de faire un effort important afin de minimiser les déficits anticipés, ce qui nous a permis de sécuriser un montant de 123 M$. Nous avons ensuite fait appel à la collaboration de nos différents groupes d'employées et d'employés, en plus de sensibiliser les directrices et directeurs des différents services et arrondissements pour les sensibiliser à la réalité financière de la Ville en contexte de pandémie.

Je nous félicite collectivement pour la rigueur budgétaire dont nous avons fait preuve. Elle nous a permis d'éviter le pire.

Malgré le contexte sanitaire difficile et les opérations tactiques et d'urgence qui se poursuivent au quotidien, nous avons continué à bâtir une vision pour l'avenir de Montréal, pour rendre les actions municipales encore plus cohérentes et percutantes, tant à l'échelle de l'être humain, des quartiers que de la métropole. Avec le PDI, une nouveauté de cette année, nous pouvons désormais planifier nos immobilisations sur un horizon de dix ans, et ainsi mieux arrimer nos grands projets avec le virage d'écologie, d'inclusion et de prospérité que nous voulons faire prendre à la métropole.

L'organisation municipale entre dans une ère de nouvelle normalité. C'est pourquoi d'importantes sommes ont été affectées aux technologies de l'information, en soutien notamment au télétravail.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des employées et des employés de la Ville de Montréal qui, du jour au lendemain, ont vu leurs habitudes de travail chamboulées, mais qui ont su s'adapter et faire preuve d'innovation et d'une grande résilience. En maintenant leur prestation de travail malgré le contexte difficile, c'est l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais qui, encore aujourd'hui, en bénéficient.

Le directeur général,
Serge Lamontagne

Faits saillants

1 Préparer le budget 2021

À l'instar d'autres grandes métropoles dans le monde, les conséquences de la pandémie de COVID-19 ont été particulièrement difficiles à Montréal. Alors que l'administration municipale gérait la crise au quotidien pour soutenir les Montréalaises et les Montréalais, elle a dû faire face à des dépenses imprévues et à une baisse marquée de ses revenus. Face à ce défi budgétaire sans précédent, la Ville a su s'adapter et trouver des solutions pour présenter un budget équilibré, qui n'alourdit pas le fardeau fiscal des ménages, pour continuer à fournir des services de qualité à la population et pour préparer un avenir meilleur.

Ces thèmes figuraient parmi ceux abordés lors de la deuxième consultation prébudgétaire organisée par la Ville. À cette occasion, plus de 25 000 personnes se sont prononcées sur les décisions budgétaires de l'administration municipale pour 2021. Les résultats de la consultation ont fait l'objet d'une série de recommandations qui sont au cœur des orientations budgétaires.

Dans son budget 2021, la Ville concilie donc au mieux les dépenses courantes et les investissements exceptionnels pour soutenir la population dans la crise et préparer une relance ambitieuse. Elle va donc continuer à se mobiliser pour le développement économique, la transition écologique, la mobilité durable, l'habitation ainsi que la solidarité et l'inclusion, afin que Montréal retrouve rapidement son dynamisme et son erre d'aller.

Soutenir les Montréalaises et les Montréalais

La Ville de Montréal, en tant que gouvernement de proximité, est en première ligne pour épauler les communautés éprouvées et appuyer la relance économique. En 2021, elle continuera à aider les personnes les plus vulnérables, notamment en soutenant les organismes qui leur fournissent des services et des activités, mais aussi les commerces, les personnes aînées et les familles en mettant en place différentes mesures de soutien et en préparant la relance.

La Ville a décidé, par exemple, de geler l'augmentation des taxes foncières relevant du conseil municipal pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, ce qui soulagera les ménages, les entreprises et les commerçants montréalais.

Investir pour l'avenir

Pour la première fois de son histoire, la Ville présente un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette initiative permet à la Ville de présenter une vision sur 10 ans des investissements qu'elle souhaite réaliser. Le PDI est un outil concret qui va permettre d'améliorer la planification des grands projets de la Ville et, ainsi, de mieux préparer l'avenir.

En contexte de pandémie, la Ville de Montréal a fait preuve d'innovation et d'agilité en répondant à l'urgence tout en poursuivant la démarche d'alignement stratégique amorcée en 2019. Sous le signe de la relance, cette démarche s'articule autour de 4 orientations audacieuses : la transition écologique, la solidarité, l'équité et l'inclusion, la démocratie et la participation ainsi que l'innovation et la créativité.

La Ville propose une vision d'avenir pour assurer la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Elle compte ainsi augmenter la cohérence et l'impact de ses actions, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole, pour relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité et des milieux de vie sains.

2 Développement économique

L'économie montréalaise, qui fonctionnait à plein régime avant le début de la crise sanitaire, aura vu de multiples obstacles se dresser en 2020. Confiante dans la capacité du milieu entrepreneurial à se relever et à aller de l'avant, la Ville de Montréal s'engage à soutenir sa relance, notamment en favorisant une économie plus verte et inclusive.

Appuyer les entreprises face à la crise

Pour affronter les impacts économiques d'un contexte mondial imprévisible et soutenir les organismes, les commerçants et les entreprises, la Ville a adopté, au printemps 2020, un plan de relance économique dont la première phase représentait des investissements totaux de près de 22 M$.

Au nombre des mesures exceptionnelles, la Ville a également décidé le gel de l'augmentation des taxes foncières qui relèvent de sa responsabilité en 2021, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Cela la privera de revenus d'environ 56 M$, mais aidera d'autant les contribuables, notamment les entreprises et les commerces.

La Ville de Montréal a décidé de bonifier pour la deuxième année consécutive la mesure des taux différenciés, qui a été mise en place en 2019. Cette mesure permet d'alléger le fardeau fiscal pour les propriétaires d'immeubles non résidentiels de plus petite taille, notamment pour les commerces de proximité. Grâce aux actions menées depuis 3 ans par la Ville, deux tiers des propriétaires d'immeubles non résidentiels vont bénéficier d'un allégement de 16 % de leurs charges fiscales totales.

Préparer la relance de l'économie montréalaise

Dans la prochaine année, la seconde phase du plan de relance économique, accompagnée d'un budget de 50 M$, sera mise en œuvre. Celle-ci vise à répondre aux besoins les plus pressants des entreprises et des commerces montréalais et, aussi, à stimuler les investissements dans les domaines les plus prometteurs.

La relance passera également par l'avancement des projets qui visent à redynamiser ou réhabiliter des secteurs de Montréal. Au centre-ville, la Ville continuera les importants réaménagements des rues Peel et Sainte-Catherine afin de donner un second souffle à la vie commerçante de ces artères patrimoniales. En concertation avec ses partenaires, elle élaborera aussi une vision renouvelée de tout le centre-ville qui prendra en considération les impacts de la pandémie sur son économie.

Réaménagement de la rue Saint-Catherine
399,3 M$ au PDI 2021-2030

Réaménagement de la rue Peel
30 M$ au PDI 2021-2030[1]

Dans l'est de Montréal, la décontamination des terrains industriels sera accélérée pour accueillir des investissements majeurs.

Acheter de façon responsable

Plus que jamais, la Ville veut encourager l'économie sociale et, pour ce faire, donner l'exemple. Faisant affaire avec de nombreux fournisseurs, elle a prévu dans le Plan de relance économique un grand chantier pour revoir ses pratiques d'achat. Les équipes concernées travailleront à trouver des solutions innovantes et durables pour augmenter le volume d'achat local et responsable. Un plan d'approvisionnement responsable sera déposé pour la période 2021-2025.

Organiser le développement économique

Afin d'appuyer la relance à long terme et de mieux préparer l'avenir de la métropole, la Ville franchira de nouvelles étapes dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique pour les années 2022-2026. Avec le gouvernement du Québec, elle s'emploiera à assurer le financement et l'arrimage des actions.

1 D'autres investissements sont prévus dans le programme d'aménagement des rues.

3 Mobilité durable

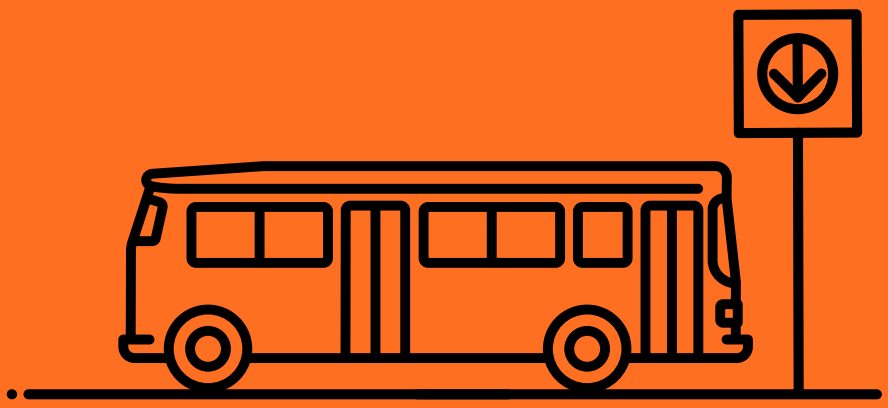

Les conséquences de la crise sanitaire ont amené les Montréalaises et les Montréalais à revoir leurs façons de se déplacer, notamment en privilégiant les transports actifs grâce aux différentes mesures mises en place par la Ville. Plus que jamais, ces modes de transport contribuent à améliorer la qualité de vie urbaine, tout en facilitant la transition écologique. La Ville de Montréal continuera d'investir dans des projets de transports actifs et collectifs structurants, qui participeront à la relance et permettront d'offrir des modes de déplacement plus accessibles et abordables.

Renforcer les transports collectifs

Pour contribuer à la relance et construire une ville où les transports collectifs sont plus faciles à utiliser et plus accessibles, Montréal continuera à investir dans des projets d'envergure. Plus particulièrement, elle participera à l'implantation du service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX, comprenant la reconstruction des infrastructures municipales, à la construction du Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro et à la poursuite des études de la ligne rose.

SRB Pie-IX et infrastructures
107,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[2]

Aménagements pour le REM
228,4 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[3]

Aménagements pour la ligne bleue
11,8 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[4]

La Ville collaborera également au développement de projets structurants de transport collectif pour la redynamisation de la rue Notre-Dame.

En 2021, elle va aussi investir 9,3 M$ pour financer l'implantation de mesures de tarification plus juste en matière de transport collectif. La Ville de Montréal a en effet demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) de mettre en place, dès le 1er juillet 2021 pour ses résidents et résidentes, une réduction supplémentaire de 50 % du tarif réduit pour les personnes aînées et la gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour le réseau de la STM.

Faciliter les déplacements près des chantiers

À la grandeur de Montréal, l'Escouade mobilité fait chaque année des milliers d'interventions pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. En 2021, cette équipe d'inspecteurs et inspectrices s'affairera aussi les fins de semaine pour encadrer en tout temps les chantiers en activité et toute autre activité nuisant à la mobilité. De plus, elle sera mieux outillée pour surveiller le respect des corridors piétons et des zones de livraison près des chantiers. Le budget qui lui sera alloué sera de 1,7 M$.

Étendre le réseau cyclable

La Ville continuera à déployer le Réseau express vélo, en plus d'entretenir le réseau cyclable existant. Dans la même optique, elle achètera plus de 700 vélos à assistance électrique dans la prochaine année afin de mieux répondre à la demande de la clientèle de Bixi Montréal.

Réseau express vélo et réseau cyclable
200 M$ au PDI 2021-2030

Bixi Montréal
23,1 M$ au PDI 2021-2030

Accélérer l'approche Vision Zéro

Soucieuse de réduire au minimum le nombre de décès et de collisions graves sur les routes, la Ville poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro. Cette ambitieuse opération de concertation en sécurité routière permettra, dans la prochaine année, de réaliser des projets pilotes pour apaiser les virages à gauche, de développer des lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et de publier un guide d'aménagement des rues. En appui, la mise aux normes des feux de circulation suivra son cours.

Approche Vision Zéro
60 M$ au PDI 2021-2030

Feux de circulation
163,8 M$ au PDI 2021-2030

Pour sa part, le Service de police terminera un projet pilote qui consiste à évaluer les passages d'écoliers afin de trouver la façon de sécuriser les déplacements à ces endroits.

2. **Budget de fonctionnement 2021 : 22,1 M$; PDI 2021-2030 : 85,5 M$.**
3. **Budget de fonctionnement 2021 : 22,9 M$; PDI 2021-2030 : 205,5 M$.**
4. **Budget de fonctionnement 2021 : 5 M$; PDI 2021-2030 : 6,8 M$.**

4 Transition écologique

Les répercussions à la fois sanitaires, économiques et sociales de la pandémie sont considérables, mais la crise actuelle ne doit pas faire oublier l'ampleur et l'urgence du défi climatique. En 2021, la Ville de Montréal continuera à accélérer la transition écologique : elle mettra en place de nombreuses interventions qui aideront la métropole à devenir plus résiliente face aux changements climatiques et à mieux tenir compte de l'environnement. Le tout, en contribuant à une relance plus verte et en ne laissant personne pour compte.

Continuer la lutte contre les changements climatiques

En 2021, le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) consacrera 4,7 M$ à la mise en œuvre de plusieurs mesures novatrices du Plan climat 2020-2030. L'objectif du plan est de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES) à Montréal, tout en accompagnant la population montréalaise pour y arriver.

Objectif du Plan climat
55 % moins de GES d'ici 2030

Pour les eaux pluviales, la Ville commencera à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion qui augmentera sa préparation aux changements climatiques, notamment par des aménagements diminuant les risques d'inondation et de refoulement. Elle élaborera aussi une vision en agriculture urbaine.

Créer des quartiers exemplaires pour accompagner la relance

La transition écologique ne constitue pas un frein à une relance économique forte, c'est au contraire une occasion de favoriser une prospérité plus durable. Aussi, la Ville et ses partenaires verront en 2021 à ce que la planification des nouveaux quartiers de Namur-De la Savane (hippodrome), de Lachine-Est et de Louvain Est allie développement économique, protection de l'environnement et accès à des logements abordables et familiaux. Pour le Vieux-Montréal, un plan d'action sera élaboré.

Nouveaux quartiers
90,5 M$ au PDI 2021-2030[5]

Vieux-Montréal
37,7 M$ au PDI 2021-2030

Consommer moins et mieux gérer les déchets

La Ville continuera à encourager la population à réduire la consommation à la source et à récupérer davantage les matières organiques. Elle prévoit notamment investir 472,4 M$ pour la gestion des matières résiduelles[6]. Voici des exemples d'actions prévues pour la deuxième année du Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2025 :

- Matières organiques : commencer la collecte dans les écoles et les résidences de 9 logements et plus (phase 1);
- Matières résiduelles : mettre en place un encadrement réglementaire pour les contenants à usage unique et les invendus de l'industrie textile et des épiceries;
- Gaspillage alimentaire : implanter un plan d'action.

En parallèle, Montréal accueillera de nouvelles installations. Une fois sa construction terminée, le centre de compostage, situé dans Saint-Laurent, sera mis en service. À Montréal-Est, les travaux pour le centre de biométhanisation se poursuivront, pour une inauguration en 2022.

Centre de compostage Saint-Laurent
74,5 M$ jusqu'en 2028

Centre de biométhanisation Montréal-Est
105,3 M$ jusqu'en 2027

Réduire la pollution

En 2021, une nouvelle usine de traitement commencera à fonctionner au Complexe environnemental de Saint-Michel. Cette installation permettra de traiter le lixiviat, une substance produite par le passage des eaux de pluie à travers les déchets, et de limiter ainsi son rejet dans les canalisations souterraines.

5 Namur-De la Savane – PDI 2021-2030 : 44,8 M$; Lachine-Est – PDI 2021-2030 : 35,1 M$; Louvain Est – PDI 2021-2030 : 10,6 M$.
6 Budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M$; PDI 2021-2030 : 472,1 M$.

Transition écologique (suite)

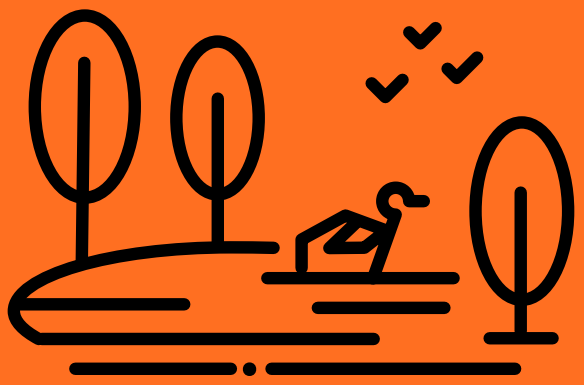

Afin de diminuer la pollution atmosphérique, la Ville et la Direction régionale de santé publique mettront à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouteront des stations de mesure de la qualité de l'air. Les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, notamment celui sur la cuisson au bois, et sur les rejets dans l'eau seront révisés.

Usine de traitement du lixiviat
3,7 M$ en 2021[7]

Agir au sein de la Ville

La Ville se doit d'être exemplaire dans ses pratiques, autant pour diminuer ses propres émissions que pour offrir un modèle aux autres institutions montréalaises. Ainsi, avec une nouvelle escouade de gestion de projets, elle réalisera diverses actions pour diminuer l'empreinte écologique de ses 30 plus importants immeubles.

Immeubles municipaux
↓ 40 % la consommation énergétique par rapport à 1990

Véhicules municipaux
↑ 20 % le nombre de véhicules électriques ou hybrides

Pour diminuer son impact sur les routes, la Ville continuera à remplacer ses véhicules à combustion par des véhicules électriques et hybrides. La Politique verte du matériel roulant 2021-2025 sera d'ailleurs plus incitative que la précédente. Et pour ses 100 ans, le Jardin botanique travaillera à réaliser un plan directeur visant à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau.

Protéger la nature

La crise sanitaire a plus que jamais démontré à quel point les milieux naturels et les espaces verts sont importants et appréciés de la population montréalaise. À partir de 2021, la Ville investira donc encore davantage pour enraciner la nature dans la métropole et pour protéger la biodiversité, les rives et les cours d'eau, tout en les rendant plus accessibles.

La Ville continuera à travailler pour atteindre sa cible de 10 % d'espaces protégés d'ici 2030. Du côté des parcs-nature et des grands parcs, elle commencera en 2021 la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et elle restaurera les marais Lauzon et 90 du Grand parc de l'Ouest. Elle planifiera l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et ouvrira au public 15 hectares supplémentaires du parc Frédéric-Back.

La Ville augmentera le nombre d'arbres plantés dans les rues, les parcs et les espaces verts, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, en plus de continuer à lutter contre l'agrile du frêne.

La Ville va également poursuivre la planification du premier corridor vert, qui reliera le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon, et va continuer ses efforts d'acquisition et de mise en valeur d'espaces verts dans l'est de la Ville.

Concernant les cours d'eau, la Ville investira dans la réhabilitation des rives des grands parcs, mettra en œuvre le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération et préparera la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.

Espaces protégés
289,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[8]

Grand parc de l'Ouest
49,4 M$ au PDI 2021-2030

Parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise
67,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[9]

Parc Frédéric-Back
97,2 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[10]

Plantation d'arbres et agrile du frêne
286,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[11]

Corridor vert Saraguay-Angrignon
51,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[12]

Berges des grands parcs
90,5 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[13]

7 Investissement provenant des réserves de fonds spéciaux en environnement.
8. Budget de fonctionnement 2021 : 0,17 M$; PDI 2021-2030 : 289,7 M$.
9. Budget de fonctionnement 2021 : 0,13 M$; PDI 2021-2030 : 67,5 M$.
10. Budget de fonctionnement 2021 : 1,3 M$; PDI 2021-2030 : 95,9 M$.
11. Budget de fonctionnement 2021 : 4,9 M$; PDI 2021-2030 : 281,7 M$.
12. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M$; PDI 2021-2030 : 51,7 M$.
13. Budget de fonctionnement 2021 : 0,6 M$; PDI 2021-2030 : 89,9 M$.

5 Habitation

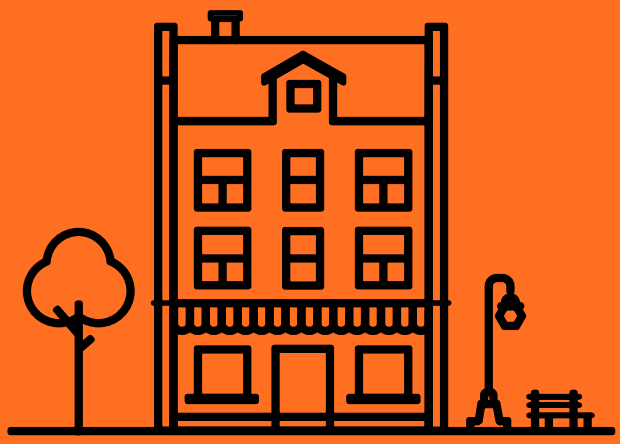

Alors que le marché immobilier est en ébullition, que les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font sentir et que de nombreuses familles peinent à se trouver un logement adéquat, la Ville se doit d'agir en matière d'habitation. Elle continuera donc à améliorer l'offre de logements adéquats et abordables, particulièrement à l'intention des familles de la classe moyenne et des personnes à faible revenu ou vulnérables, et à créer ainsi des milieux de vie plus équitables.

Investir dans le logement social et abordable

Le budget global pour les subventions aux logements sociaux et abordables sera maintenu au même niveau qu'en 2020. La Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables bénéficie donc d'une augmentation sur 2 ans qui lui permettra d'être entièrement réalisée en 2021.

Pour une troisième année consécutive, la Ville investira dans les formules innovantes de logements abordables qui sont destinées à joindre les ménages non visés par les programmes existants. La cible de 1 000 logements soutenus au moyen de cette aide devrait être atteinte en 2021.

Stratégie 12 000 logements
140,5 M$ en 2021

Aide aux formules innovantes
8 M$ en 2021

Quant aux programmes de subventions courants, la Ville achèvera leur mise à jour en adoptant et lançant les nouvelles versions du programme AccèsLogis Montréal et du Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.

Aider les ménages en difficulté

La Ville haussera de 1,08 M$ le budget annuel alloué à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un total de 2,7 M$. En plus de servir à lutter contre l'insalubrité, cette augmentation sera employée pour aider et orienter les ménages sans logis pendant la crise du logement qui est appréhendée en 2021.

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger

Pour que se construisent davantage de logements sociaux et abordables, le nouveau Règlement pour une métropole mixte sera introduit. Ce nouvel outil obligera tout constructeur d'un projet résidentiel de 450 m² ou plus à conclure avec la Ville une entente dictant les pourcentages de logements sociaux, abordables et familiaux au sein du projet, et aider ainsi les familles à rester à Montréal.

À des fins de logements sociaux et communautaires, la Ville poursuivra, par ailleurs, l'acquisition de terrains et d'immeubles dans des secteurs recherchés, en recourant notamment à son droit de préemption.

Acquisitions de terrains et d'immeubles
108,9 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[14]

14 Budget de fonctionnement 2021 : 1,9 M$; PDI 2021-2030 : 107 M$.

6 Solidarité, équité et inclusion

Montréal valorise fortement la solidarité, l'équité et l'inclusion. Toutefois, la pandémie a amplifié les enjeux de pauvreté et de discrimination. Avec ses nombreux partenaires, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment en luttant contre l'exclusion et en renforçant les solidarités.

Intervenir de façon planifiée

En 2021, la Ville continuera à déployer toutes les mesures nécessaires pour aider les personnes les plus vulnérables en contexte de pandémie. Elle progressera aussi dans la réalisation de plusieurs stratégies visant, entre autres, à lutter contre la pauvreté et les discriminations, à valoriser la diversité ethnoculturelle et à réduire les méfaits.

Dans la même optique, elle adoptera le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui inclura tous ses domaines d'intervention en développement social, ainsi que le Programme d'aménagement inclusif et durable (PAMID).

Travailler ensemble contre la pauvreté et l'exclusion

La Ville collabore en continu avec des centaines d'organismes communautaires. Afin de reconnaître et renforcer ces partenariats, elle adoptera la première politique montréalaise en appui à l'action communautaire, de même qu'un plan directeur sur les infrastructures communautaires.

Sur le terrain, les acteurs locaux recevront accompagnement et soutien. Ce sera le cas, par exemple, pour les organismes qui œuvrent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, contre l'itinérance ou encore pour prévenir la violence commise et subie chez les jeunes, ainsi que dans les 6 territoires d'inclusion prioritaires, mis sur pied pour mieux coordonner et rendre cohérentes les interventions d'intégration.

La Ville et les partenaires concernés amorceront la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières et feront avancer la mise en valeur de ce site exceptionnel, à la frontière du parc Jeanne-Mance et de la montagne.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
10 M$ en 2021

Lutte contre l'itinérance
3 M$ en 2021

Prévention de violence commise et subie chez les jeunes
1 M$ en 2021

Cité des Hospitalières
0,4 M$ en 2021

Pour mieux ancrer les services policiers dans la communauté, le Service de police (SPVM) formera des haltes de concertation communautaire, qui tisseront de nouveaux partenariats avec les organismes locaux.

Lutter contre les discriminations

En réponse au rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, la Ville reconnaît le caractère systémique du racisme et des discriminations, et s'engage à les combattre. En 2021, elle consacrera 0,5 M$ au nouveau Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui aidera les équipes municipales à agir de manière plus forte face à ce problème.

Pour mieux prévenir le profilage racial et social, la Ville adoptera un plan d'action conçu en collaboration avec le SPVM, les autres services concernés, des experts et des membres de la société civile. Pour sa part, le SPVM confiera à des chercheurs indépendants le suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les interpellations policières pour en évaluer les impacts.

Dans le but d'établir un portrait plus précis de la clientèle des lieux et organismes culturels, la Ville mettra en place 2 projets qui l'aideront à documenter, entre autres, leur fréquentation par les Autochtones et les communautés racisées.

7 Culture, loisirs et sports

La place qu'occupent les activités culturelles, de loisirs et de sports n'a jamais été aussi importante : au cœur même de la vitalité montréalaise, elles se révèlent indispensables et précieuses. Les sachant durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, la Ville de Montréal continuera à soutenir les artistes, organismes et institutions qui proposent ces activités, tout en maintenant et en adaptant son offre dans ses propres installations et lieux publics.

Épauler le milieu culturel, artistique et muséal

Voulant rendre la culture plus démocratique et accessible, la Ville lancera le plan d'action des Quartiers culturels. Elle accompagnera les arrondissements dans l'élaboration de plans culturels locaux et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels.

Parce que la présence d'ateliers d'artistes professionnels constitue une richesse, la Ville continuera la réalisation de son plan d'action pour développer, protéger et maintenir cette présence partout à Montréal, dans les meilleures conditions possibles.

Pour aider les musées montréalais à se faire connaître davantage, un plan d'action et une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal sont prévus.

Actualiser les bibliothèques

La modernisation des bibliothèques continue. Dans l'arrondissement de LaSalle, les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone débuteront. Les aires d'accueil seront aménagées et les solutions de retour automatisées seront implantées dans 6 bibliothèques : Saint-Henri, Robert-Bourassa, de La Petite-Patrie, Yves-Ryan, de L'Île-des-Sœurs et de L'Île-Bizard.

L'Octogone
37,8 M$ au PDI 2021-2030

Bibliothèque Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord
38,2 M$ au PDI 2021-2030

Aires d'accueil et retour automatisé
37 M$ au PDI 2021-2030

Le lancement du concours d'architecture pour la future bibliothèque interarrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord est aussi attendu.

Faire progresser l'Espace pour la vie

Une fois les travaux de sa Métamorphose terminés, l'Insectarium, l'un des musées de l'Espace pour la vie, pourra rouvrir ses portes et inviter la population à découvrir une architecture durable, inspirée de l'habitat des insectes.

Insectarium
15,4 M$ en 2021

Culture, loisirs et sports (suite)

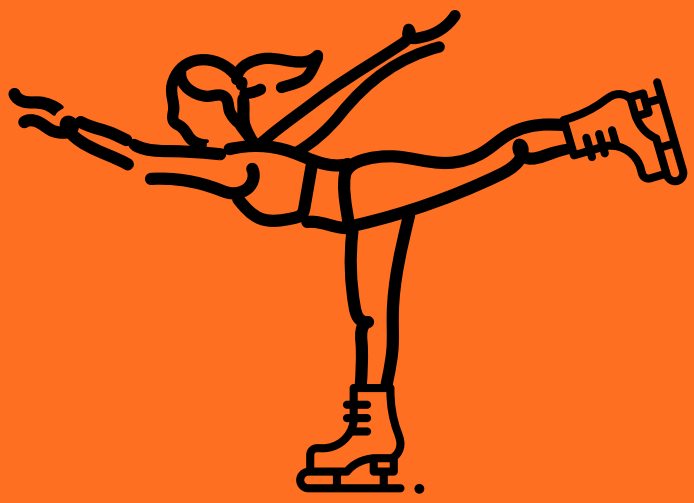

Investir dans les lieux de détente et de loisir

Malgré un contexte qui pourrait être difficile, la Ville maintiendra une offre de services, d'activités et de programmes en culture, loisirs et sports pour aider la population à prendre soin de sa forme physique et mentale. Des investissements majeurs sont prévus dans les installations et les espaces publics, et contribueront ainsi à la relance.

Le complexe aquatique de Rosemont sera inauguré, ce qui augmentera l'offre d'activités pour l'ensemble des usagers. L'esplanade Tranquille, dernière phase du Quartier des spectacles, sera également ouverte au public.

Dans les grands parcs, ce sera le début des travaux pour renouveler le théâtre de Verdure, dans le parc La Fontaine. La pataugeoire et les plateaux sportifs du parc Jeanne-Mance seront réaménagés. Aux parcs Angrignon et Maisonneuve, plusieurs actions seront menées pour améliorer l'expérience des usagères et des usagers.

Des projets de travaux seront en préparation pour les lieux suivants : place des Montréalaises, dans le Vieux-Montréal, parc du Bassin-à-Bois, incluant l'aménagement d'une patinoire réfrigérée et le réaménagement des rues adjacentes, dans Griffintown, pôle aquatique du parc Jarry et site Fort-Lorette.

Par ailleurs, la Ville investira dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.

Complexe aquatique de Rosemont
22,7 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[15]

Esplanade Tranquille
19,6 M$ au PDI 2021-2030

Grands parcs
49 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[16]

Place des Montréalaises
63 M$ au PDI 2021-2030

Parc du Bassin-à-Bois
112,6 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[17]

Pôle aquatique du parc Jarry
10 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[18]

Site Fort-Lorette
12 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[19]

Installations sportives locales et activités
527,1 M$ au budget 2021–PDI 2021-2030[20]

15. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 22,6 M$ jusqu'en 2022.
16. Parc La Fontaine – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 8,3 M$ jusqu'en 2022.
    Parc Jeanne-Mance – budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 6,8 M$.
    Parcs Angrignon et Maisonneuve – budget de fonctionnement 2021 : 0,3 M$; PDI 2021-2030 : 33,4 M$.
17. Budget de fonctionnement 2021 : 3,6 M$; PDI 2021-2030 : 109 M$.
18. Budget de fonctionnement 2021 : 0,1 M$; PDI 2021-2030 : 9,9 M$.
19. Budget de fonctionnement 2021 : 0,4 M$; PDI 2021-2030 : 11,6 M$.
20. Budget de fonctionnement 2021 : 0,2 M$; PDI 2021-2030 : 526,9 M$.

8 Expérience citoyenne et innovation

À l'image d'un grand nombre d'entreprises et d'institutions, la Ville de Montréal a dû, au printemps 2020, adapter ses façons de faire en accéléré, sans interrompre son fonctionnement. En 2021 comme en 2020, ses décisions viseront à bien répondre aux besoins de la population, en se basant entre autres sur la participation citoyenne et la recherche de nouvelles solutions.

S'adapter à une nouvelle réalité

Depuis le début de la pandémie, la Ville s'est sans cesse adaptée pour continuer à fournir des services de qualité à la population. Elle a également amorcé efficacement son évolution vers le télétravail, même si celle-ci était imprévue. Elle la poursuivra au cours de la prochaine année en accompagnant les effectifs dans des projets pilotes d'espaces collaboratifs, en outillant les gestionnaires pour qu'ils et elles adaptent leur style de gestion au travail à distance et en révisant les politiques et encadrements concernés.

Améliorer l'expérience citoyenne

Chaque interaction, chaque échange entre la Ville et la population doit être positif. Afin d'améliorer l'expérience citoyenne et de fournir des services plus simples et accessibles, plusieurs modifications seront apportées. Par exemple, la Ville regroupera au Centre de services 311 les appels et courriels des arrondissements qui le souhaitent. Pour son nouveau portail montreal.ca, elle développera des fonctionnalités et services numériques supplémentaires et terminera l'intégration des contenus.

La transformation numérique à la Ville suivra aussi son cours. Les services en ligne évolueront, d'autres seront implantés. La gestion des accès et du dossier « citoyen intégré » sera bonifiée. La question de la gouvernance et de l'ouverture des données progressera. À ce sujet, Montréal doit accueillir le Sommet canadien sur les données ouvertes 2021.

Lancer le premier budget participatif

Déjà menée avec succès dans plusieurs arrondissements, l'expérience du budget participatif est étendue à toute la métropole, à l'instar de plusieurs autres villes dans le monde. Cette initiative de participation citoyenne invite les personnes à proposer des idées de projets, les plus intéressantes étant soumises au vote, puis réalisées par les services de la Ville et les arrondissements. La Ville prévoit des sommes de 10 M$ jusqu'en 2022 pour la réalisation des projets retenus.

Expérience citoyenne et innovation (suite)

Rendre Montréal plus intelligente

Avec ses partenaires, la Ville poursuivra la mise en œuvre de Montréal en commun. Retenu par le gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes, ce programme de projets innovateurs, basés sur les données et les technologies connectées, bénéficie d'un prix de 50 M$. Montréal en commun vise notamment à trouver des solutions en matière d'accès à l'alimentation et de mobilité. La réalisation de ces projets contribuera à la relance, tout en améliorant la qualité de vie de la population.

Montréal en commun
Programme sur 5 ans
13 grands projets
3 volets d'intervention : - Mobilité - Accès à l'alimentation - Données et expérimentation réglementaire

Déneiger et nettoyer avec efficacité et précaution

L'actuelle crise sanitaire crée la nécessité de réinventer les opérations de déneigement et de nettoyage pour respecter les règles de santé publique et prendre en compte le télétravail. En 2021, la Ville s'efforcera de trouver des solutions afin de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Certains sites d'élimination de la neige seront affectés par la réalisation de grands projets. Pour maintenir sa capacité d'éliminer la neige ramassée, la Ville investira 15 M$ en 2021, notamment pour la mise en service du site Solutia.

Dans le but de protéger cyclistes et piétons, la Ville s'assurera, au moment de renouveler les contrats de déneigement, que ses fournisseurs installent des barres de sécurité latérales sur leurs camions. En 2021, les contrats de déneigement de 6 arrondissements seront renégociés, pour un total de 65,2 M$.

Le programme des brigades de propreté, qui nettoient les rues très fréquentées, sera bonifié, et son budget pour 2021 sera de 3,2 M$. Les murales montréalaises feront l'objet d'un nouveau programme d'entretien, doté d'un budget de 0,4 M$. Enfin, le réseau de 800 cendriers urbains sur les artères passantes sera développé avec un investissement de 0,2 M$.

Budget de fonctionnement 2021

Un budget équilibré de 6,17 G$

Répartition des dépenses par activités

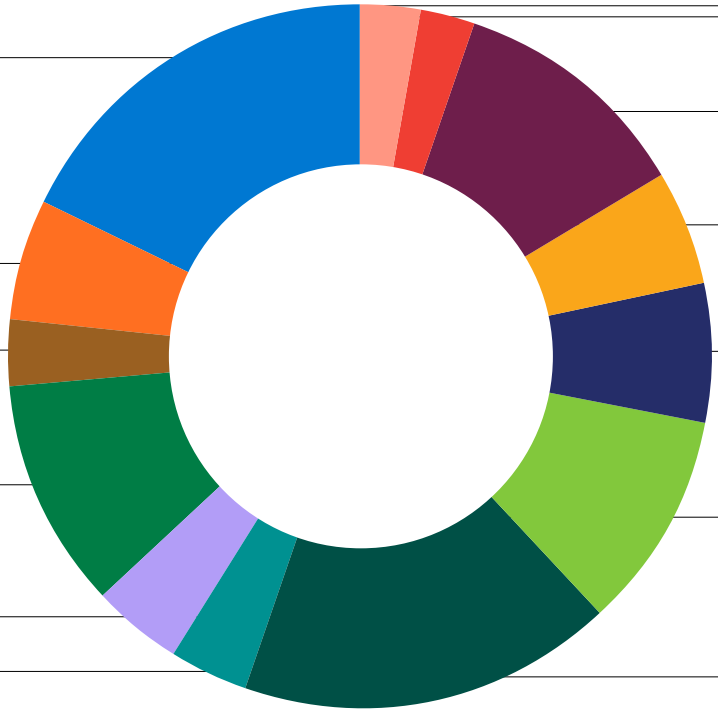

- 17,6 % Sécurité publique
- 5,7 % Réseau routier
- 3,0 % Enlèvement de la neige
- 10,4 % Transport en commun
- 4,3 % Eau et égouts
- 3,5 % Collecte, élimination des déchets et environnement
- 2,9 % Logement social et autres
- 2,5 % Charges corporatives
- 11,2 % Administration générale
- 5,1 % Aménagement, urbanisme et développement économique
- 6,4 % Paiement au comptant d'immobilisations
- 10,2 % Loisirs et culture
- 17,2 % Service de la dette

Provenance des revenus

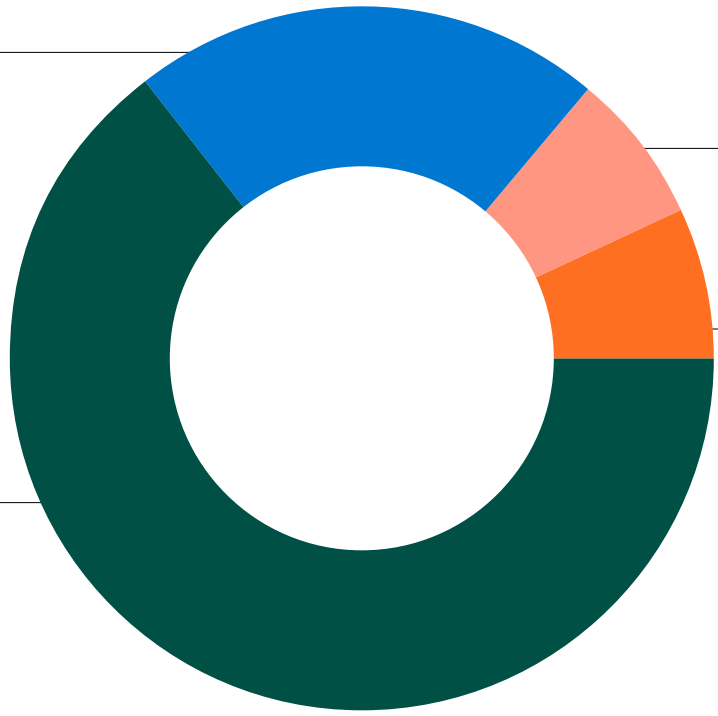

- 21,5 % Services rendus et autres revenus
- 64,7 % Taxation
- 7,1 % Quotes-parts des villes reconstituées
- 6,7 % Transferts

Revenus
6 166,5 M$

Fiscalité locale

La fiscalité de la Ville de Montréal pour l'année 2021 est marquée par plusieurs éléments, notamment :

1. Le gel des charges fiscales relevant du conseil municipal;
2. La bonification de la mesure des taux différenciés;
3. La réalisation des dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité, à la suite des fusions municipales de 2002.

Décisions fiscales

La fiscalité de la Ville de Montréal est déterminée à la fois par les décisions du conseil municipal et par celles des 19 conseils d'arrondissement. Pour l'année 2021, ces décisions sont principalement caractérisées par :

1. Le choix du conseil municipal de geler les charges fiscales sous son contrôle, tant pour les immeubles résidentiels que pour les immeubles non résidentiels;
2. Les choix des conseils d'arrondissement d'augmenter globalement les revenus de leurs taxes de services de 2,2 % et de leurs taxes d'investissements de moins de 1 %. Ces décisions ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et de 0 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % **Décisions du conseil municipal**
↑ 0,2 % **Décisions des conseils d'arrondissement**	0 % **Décisions des conseils d'arrondissement**
↑ 0,2 % **Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels**	0 % **Hausse des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels**

Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissements	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour effet de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

Immeubles non résidentiels	
0 % **Décisions du conseil municipal**	0 % Taxe foncière générale
	0 % Taxe relative à l'eau
	0 % Taxe relative à la voirie
	0 % Taxe relative à l'ARTM

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité.

Décisions des conseils d'arrondissement - taxes de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services (%)	Effet sur les charges résidentielles (%)
Ahuntsic-Cartierville	3,5	0,2
Anjou	(5,6)	(0,7)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0	0,1
Lachine	1,5	0,1
LaSalle	3,7	0,2
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	5,2	0,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,0	0,4
Montréal-Nord	2,6	0,4
Outremont	2,0	0,1
Pierrefonds-Roxboro	8,0	0,7
Le Plateau-Mont-Royal	1,8	0,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,1	0,2
Rosemont–La Petite-Patrie	1,8	0,1
Saint-Laurent	2,0	0,2
Saint-Léonard	2,0	0,2
Le Sud-Ouest	5,0	0,4
Verdun	0,0	0,0
Ville-Marie	1,8	0,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0	0,1
Total	**2,2**	**0,2**

Fiscalité des conseils d'arrondissement (suite)

Les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter globalement les charges fiscales totales de 0,2 % pour les immeubles résidentiels et ont un effet quasiment nul sur les charges des immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 0,2 %
Décisions des conseils d'arrondissements

↑ 0,2 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

Immeubles non résidentiels

0 %
Décisions des conseils d'arrondissements

0 % Taxes de services

0 % Taxes relatives aux investissements

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 750 000 $ et l'allègement est de nouveau augmenté. Cette mesure a été bonifiée à 2 reprises depuis sa mise en place.

Effet de la bonification de la mesure des taux différenciés

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 $, la bonification de la mesure équivaut à un allégement additionnel d'environ 5 %.
- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 $, l'allégement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil.
- Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

Effet total de la mesure des taux différenciés

Pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 $, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficieront de cette mesure.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, jusqu'en 2024.

Mesure des taux différenciés

Immeuble de 750 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	22 049	17 913
Taxes spéciales	2 784	2 771
Taxes d'arrondissement	647	647
Total	**25 480**	**21 332**
Effet de la mesure	**(4 148)**	**(16%)**

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs[2] qui la composent :

- Abandon des taxes locatives : en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services;
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier;
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 $, ou son équivalent;
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire, en 2004.

Toutefois, certains gestes doivent encore être posés pour satisfaire à la contrainte légale obligeant à harmoniser l'ensemble de la structure fiscale avant le 1er janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2021, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions déjà menées depuis les fusions municipales de 2002.

La Ville de Montréal a choisi, en 2021, de devancer d'un an l'harmonisation des tarifs résidentiels. Cela permettra notamment de préparer les travaux qui débuteront sous peu pour l'implantation de la tarification volumétrique de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

À cet égard, l'année 2020 marquait l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour ces immeubles. Toutefois, le contexte de la pandémie, avec toutes ses conséquences sur les entreprises et commerces montréalais, est peu favorable aux changements de structure fiscale. Ainsi, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

21 Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- Les effets du financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022.

La Ville de Montréal ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2020-2022, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels, par arrondissements

	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)				Taxes d'arrondissement (%)			
Arrondissements	TFG[22]	Effets du dépôt du role	Dettes historiques	Sous-total[23]	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total[23]	Variation des charges fiscales totales[23] (%)
Ahuntsic-Cartierville	**0,0**	(0,6)	0,1	**(0,5)**	0,2	(0,5)	**(0,3)**	(0,8)
Anjou	**0,0**	(1,2)	(1,3)	**(2,5)**	(0,7)	(0,2)	**(0,9)**	(3,5)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**0,0**	0,9	0,1	**1,0**	0,1	0,1	**0,2**	1,2
Lachine	**0,0**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	0,1	(0,2)	**(0,1)**	(0,1)
LaSalle	**0,0**	0,2	0,1	**0,3**	0,2	(0,1)	**0,1**	0,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**0,0**	(1,2)	(0,1)	**(1,3)**	0,4	(0,4)	**0,0**	(1,3)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**0,0**	(0,7)	0,0	**(0,7)**	0,4	(0,2)	**0,2**	(0,5)
Montréal-Nord	**0,0**	(1,3)	(0,2)	**(1,5)**	0,4	0,1	**0,5**	(1,0)
Outremont	**0,0**	0,7	(0,5)	**0,2**	0,1	0,6	**0,7**	0,9
Pierrefonds-Roxboro	**0,0**	(0,2)	0,1	**(0,1)**	0,7	0,4	**1,1**	1,0
Le Plateau-Mont-Royal	**0,0**	0,8	0,1	**0,9**	0,1	0,1	**0,2**	1,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0**	(1,8)	0,0	**(1,8)**	0,2	0,2	**0,4**	(1,5)
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,0**	0,2	0,1	**0,3**	0,1	0,0	**0,1**	0,4
Saint-Laurent	**0,0**	(0,4)	(0,1)	**(0,5)**	0,2	(0,1)	**0,1**	(0,4)
Saint-Léonard	**0,0**	(1,1)	0,1	**(1,0)**	0,2	(0,4)	**(0,2)**	(1,2)
Le Sud-Ouest	**0,0**	1,1	0,1	**1,2**	0,4	(0,3)	**0,1**	1,3
Verdun	**0,0**	1,3	0,0	**1,3**	0,0	0,6	**0,6**	1,8
Ville-Marie	**0,0**	0,7	0,1	**0,8**	0,1	0,1	**0,2**	1,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**0,0**	(0,4)	0,1	**(0,3)**	0,1	0,0	**0,1**	(0,2)
Ville de Montréal	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,2**	**0,0**	**0,2**	0,2

22 TFG signifie taxe foncière générale.
23 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels, par arrondissements

	Charges fiscales relevant du conseil municipal (%)					Taxes d'arrondissement (%)			
Arrondissements	TFG[24]	Taux différenciés	Effets du dépôt du role	Dettes historiques	Sous-total[25]	Taxes de services	Taxe d'investissement	Sous-total[25]	Variation des charges fiscales totales[25] (%)
Ahuntsic-Cartierville	**0,0**	(0,9)	(0,3)	0,0	**(1,2)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(1,3)**
Anjou	**0,0**	0,5	(1,4)	(1,1)	**(2,0)**	(0,2)	(0,1)	**(0,3)**	**(2,3)**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**0,0**	(2,2)	1,6	0,1	**(0,4)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,4)**
Lachine	**0,0**	(0,3)	0,1	(0,1)	**(0,3)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(0,4)**
LaSalle	**0,0**	(0,7)	(1,0)	0,1	**(1,6)**	0,0	0,0	**0,0**	**(1,6)**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**0,0**	(6,7)	4,0	(0,1)	**(2,9)**	0,1	(0,1)	**0,0**	**(2,9)**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**0,0**	(0,5)	(0,2)	0,0	**(0,7)**	0,1	0,0	**0,1**	**(0,7)**
Montréal-Nord	**0,0**	(6,1)	3,2	(0,3)	**(3,1)**	0,1	0,0	**0,1**	**(3,0)**
Outremont	**0,0**	(6,9)	6,6	(0,5)	**(0,8)**	0,0	0,1	**0,2**	**(0,6)**
Pierrefonds-Roxboro	**0,0**	(4,6)	2,5	0,1	**(2,1)**	0,1	0,1	**0,2**	**(1,9)**
Le Plateau-Mont-Royal	**0,0**	(5,6)	5,7	0,1	**0,2**	0,0	0,0	**0,1**	**0,3**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**0,0**	(2,7)	1,1	0,0	**(1,6)**	0,1	0,1	**0,1**	**(1,5)**
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,0**	(5,4)	4,7	0,1	**(0,6)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,6)**
Saint-Laurent	**0,0**	0,6	(1,0)	(0,1)	**(0,4)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,4)**
Saint-Léonard	**0,0**	(1,9)	0,2	0,1	**(1,6)**	0,0	(0,1)	**(0,1)**	**(1,7)**
Le Sud-Ouest	**0,0**	(1,7)	2,9	0,1	**1,3**	0,1	(0,1)	**0,0**	**1,3**
Verdun	**0,0**	(1,2)	0,8	0,1	**(0,4)**	0,0	0,1	**0,1**	**(0,3)**
Ville-Marie	**0,0**	2,4	(1,5)	0,1	**1,0**	0,0	0,0	**0,0**	**1,0**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**0,0**	(3,6)	3,0	0,1	**(0,5)**	0,0	0,0	**0,0**	**(0,5)**
Ville de Montréal	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

24 TFG signifie taxe foncière générale.
25 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

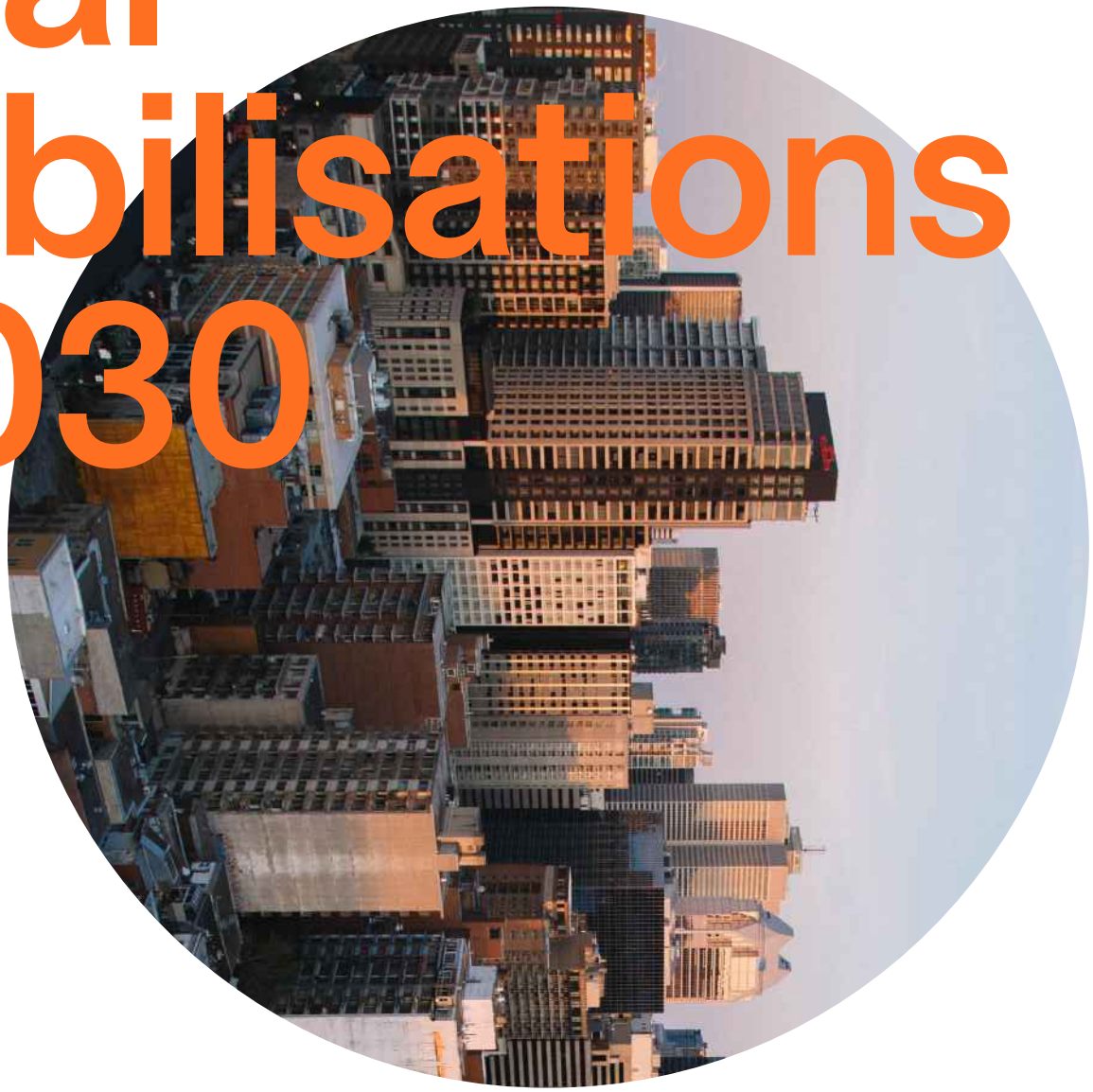

Un PDI de 18,69 G$

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal présente un programme décennal d'immobilisations (PDI). Le PDI regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier les investissements à long terme

En présentant un programme décennal d'immobilisations (PDI) plutôt qu'un programme triennal d'immobilisations (PTI), la Ville se dote d'une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser. La mise en place du PDI va permettre de planifier ceux-ci de manière plus stratégique et intégrée, surtout dans un contexte où les besoins attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Investir de manière équilibrée et responsable

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2021-2030 sont de 18,69 G$ sur 10 ans, pour une moyenne de 1,9 G$ par année. La protection des éléments des actifs représente 71,5 % des investissements, alors que l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures comptent pour 28,5 %. Ainsi, le PDI 2021-2030 permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en conservant des services de qualité pour la population montréalaise.

Avec le PDI 2021-2030, la Ville continue à stabiliser le rythme des investissements, principalement pour tenir compte de sa capacité financière et de la disponibilité du secteur de la construction et, aussi, pour limiter les impacts des chantiers sur la vie quotidienne de la population montréalaise. La Ville a notamment révisé les priorités de certains programmes et a revu la planification de certains projets pour ne pas surcharger les réseaux routiers et, ainsi, favoriser la mobilité.

Prioriser les infrastructures routières et de l'eau

La protection et la réhabilitation des infrastructures routières et de l'eau demeurent une priorité afin de rattraper des années de sous-investissement. Au cours de la prochaine décennie, la Ville compte investir 9,4 G$ dans ces infrastructures. Près de 77,2 % de cette enveloppe seront consacrés à la protection et au maintien des actifs.

Investissements par catégories d'actifs

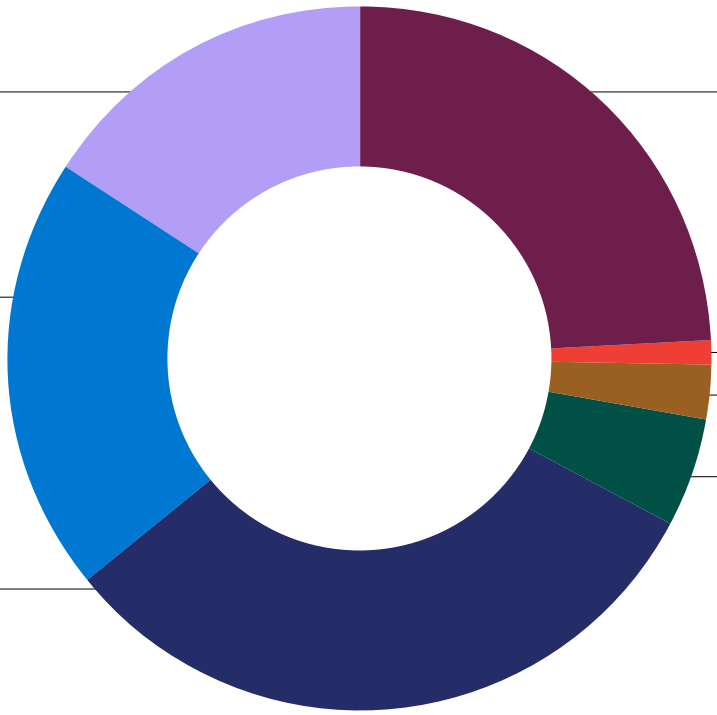

- 15,7 % — 2 941 M$ — Parcs, espaces verts et terrains de jeux
- 20,1 % — 3 764 M$ — Bâtiments et terrains
- 31,3 % — 5 843 M$ — Environnement et infrastructures souterraines[26]
- 24,4 % — 4 558 M$ — Infrastructures routières
- 1,0 % — 194 M$ — Machinerie, outillage spécialisé et équipements
- 2,6 % — 486 M$ — Véhicules
- 4,9 % — 907 M$ — Ameublement et équipements de bureau[27]

Total
18 693 M$

26 Intègre l'eau
27 Intègre l'informatique

Modes de financement

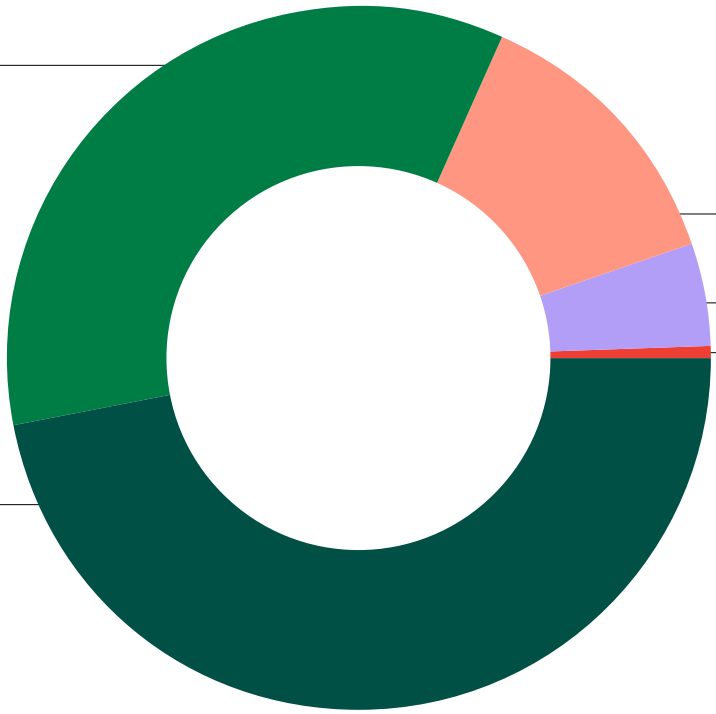

- 34,8 % — 6 503 M$ — Emprunt selon la programmation
- 47,1 % — 8 809 M$ — Paiement au comptant des immobilisations
- 13,0 % — 2 429 M$ — Subventions gouvernementales
- 4,7 % — 882 M$ — Activités commerciales de la CSEM[28]
- 0,4 % — 70 M$ — Dépôts des promoteurs et autres

Total
18 693 M$

28 CSEM : Commission des services électriques de Montréal

Investissements dans les infrastructures de l'eau (M$)

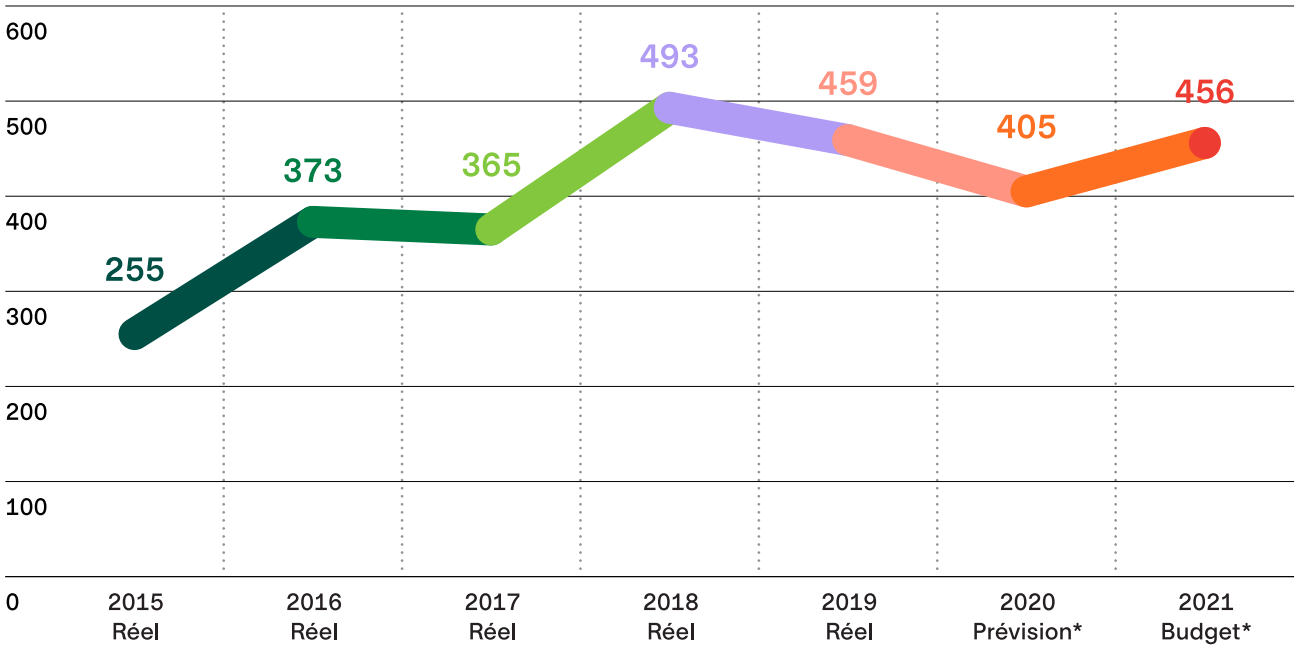

*** Prévision et budget du Service de l'eau**

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2021 à 2030, 4 885,6 M$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 456 M$ en 2021. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout demeure une priorité : 1 789 M$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Les programmes concernant les conduites primaires d'aqueduc, les collecteurs d'égouts et les intercepteurs feront l'objet d'investissements de 768,9 M$.

Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement les usines (286,9 M$) ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (120,1 M$). La Ville procédera à la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes. D'importants travaux seront également effectués sur plusieurs ouvrages de rétention, comme ceux de Rockfield et de William, dont les chantiers seront achevés en 2021. Enfin, la Ville amorcera les travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau réseau de 23 km, destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau de l'ouest de l'île.

Par ailleurs, des travaux auront lieu pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et la mise à niveau de certains de ses équipements.

Station Jean-R.-Marcotte
285,5 M$ au PDI 2021-2030[29]

Réservoir et station de pompage McTavish
283,7 M$ au PDI 2021-2030

Ouvrages de rétention
246,6 M$ au PDI 2021-2030

Réseau d'alimentation de l'ouest
206,3 M$ au PDI 2021-2030

29. **Programmes de maintien des actifs : 145,5 M$; mise à niveau d'équipements : 140 M$.**

Investissements dans les infrastructures routières (M$)

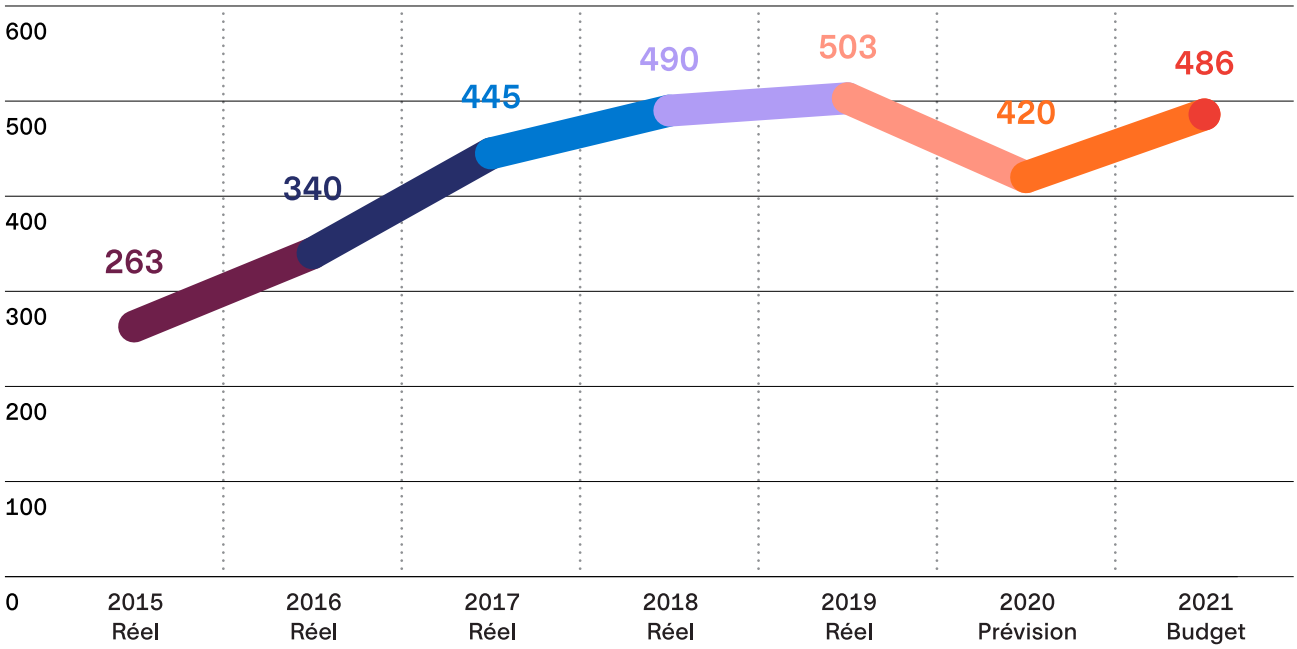

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2021 à 2030, 4 558,3 M$ seront alloués aux infrastructures routières, dont 486 M$ en 2021. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 3 456,1 M$.

Plusieurs projets majeurs de réaménagement seront également réalisés afin d'améliorer l'accessibilité des secteurs concernés et la qualité de vie des résidentes et des résidents, notamment en augmentant la sécurité des piétons et des cyclistes. D'ici 2030, la Ville investira, par exemple, dans le secteur Namur-De la Savane (hippodrome) pour raccorder le boulevard Cavendish, dans le centre-ville pour revitaliser le Quartier des gares et réaménager l'avenue des Pins, dans Hochelaga-Maisonneuve pour prolonger l'avenue Souligny et le boulevard de l'Assomption, et sur le mont Royal pour réaménager la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance. De plus, elle remplacera le pont Jacques-Bizard, reliant Montréal à l'île Bizard, et continuera de participer à la reconstruction du complexe Turcot.

Boulevard Cavendish
245 M$ au PDI 2021-2030

Quartier des gares
124,5 M$ au PDI 2021-2030

Avenue des Pins
58 M$ au PDI 2021-2030

Avenue Souligny et boulevard de l'Assomption
108,8 M$ au PDI 2021-2030

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance
90 M$ au PDI 2021-2030

Pont Jacques-Bizard
80,5 M$ au PDI 2021-2030

Complexe Turcot
109,9 M$ au PDI 2021-2030

HOTEL

Arrondissements

D'une année à l'autre, les 19 arrondissements de Montréal préparent leurs budgets respectifs pour répondre aux divers besoins d'investissements et fournir les services de proximité à la population.

Les investissements sont diversifiés, visant notamment l'entretien et le renouvellement des installations, des lieux publics et des bâtiments. Par exemple, les arrondissements allouent des sommes à la modernisation des bibliothèques et des maisons de la culture, ainsi qu'à la mise aux normes des arénas. Il en va de même pour la réfection des rues et des trottoirs, le réaménagement de parcs locaux, le verdissement et le fleurissement, l'apaisement de la circulation et l'implantation de mesures pour sécuriser les déplacements ainsi que le développement du réseau cyclable.

En matière de services à la population, les arrondissements consacrent une bonne partie de leurs budgets à la prestation de services tels que le maintien de la propreté et les diverses collectes de déchets. Ils soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. Au besoin, ils appuient le développement d'artères commerciales et revitalisent des secteurs. De plus, ils encouragent les citoyens et les citoyennes à prendre part à la vie démocratique.

Portrait des arrondissements

Arrondissements	Population (habitants)	Superficie (km^2)	Valeur moyenne propriété unifamiliale ($)	Valeur moyenne propriété appartement-condo ($)	Budget de fonctionnement 2021 (M$)	Budget PDI 2021-2030 (M$)	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	141 352	24,2	588 100	262 300	58,6	71,1	424,6
Anjou	45 994	13,7	426 100	243 800	28,4	56,6	217,7
CDN-NDG	175 560	21,4	802 700	400 600	70,4	68,3	502,5
Lachine	46 909	17,7	444 900	253 600	30,2	36,8	232,0
LaSalle	82 064	16,3	490 000	290 300	41,9	51,3	273,2
IBSG	19 688	23,6	489 000	240 100	11,1	29,3	115,9
MHM	144 297	25,4	390 300	248 600	67,2	84,5	553,3
Montréal-Nord	87 928	11,1	329 900	234 300	43,9	49,7	369,6
Outremont	25 826	3,9	1 595 500	542 500	15,3	25,6	116,8
Pierrefonds-Roxboro	73 230	27,1	413 000	237 500	34,0	58,0	273,7
PMR	108 102	8,1	861 800	406 800	55,3	54,5	434,1
RDP–PAT	114 732	42,3	341 500	189 000	63,2	127,9	426,1
Rosemont–La Petite-Patrie	147 624	15,9	610 900	336 300	62,1	88,4	669,6
Saint-Laurent	105 248	42,8	640 900	312 100	73,7	111,7	572,7
Saint-Léonard	82 841	13,5	531 700	279 200	37,9	60,4	240,9
Sud-Ouest	84 299	15,7	528 300	377 700	56,9	70,9	415,9
Verdun	72 419	9,7	803 600	418 300	37,4	41,2	317,6
Ville-Marie	95 231	16,5	1 137 500	491 900	96,5	141,9	585,6
VSMPE	148 202	16,5	428 400	311 700	60,4	69,8	426,1

Aide financière aux municipalités pour faire face à la pandémie

Les conséquences de la crise sanitaire ont entraîné des effets notables sur les finances publiques des municipalités. Alors qu'elles géraient la crise, celles-ci ont dû assumer de nombreux coûts imprévus, mais elles ont surtout vu plusieurs de leurs revenus diminuer par rapport à ce qui était prévu, et ce, de façon importante.

Au printemps dernier, la Ville de Montréal anticipait un déficit de l'ordre de 250 M$ en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur ses finances. Pour limiter les risques anticipés sur l'équilibre budgétaire de l'année 2020, la Ville a alors mis en place un plan de redressement de 123,4 M$ visant à réduire ses dépenses. Cet effort important a permis de diminuer de moitié le déficit anticipé, selon l'évolution budgétaire faite au 31 août 2020.

Pour aider les municipalités dans ce contexte difficile, le gouvernement du Québec a annoncé, le 25 septembre 2020, l'octroi d'une aide financière de 800 M$, dont 263,5 M$[30] seront versés à la Ville de Montréal en sa qualité de municipalité locale. Les autres villes liées ont également reçu de l'aide financière, portant le total versé pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal à 291 M$, selon les annonces gouvernementales.

Cette aide financière vise à soutenir les municipalités en permettant d'atténuer les effets de la pandémie sur leurs finances et peut être utilisée pour les exercices financiers 2020 et 2021, selon les besoins de chaque municipalité.

La mécanique comptable de l'aide financière dicte que l'entièreté de la somme devra être constatée à l'exercice financier de 2020. Ensuite, une part de cette aide pourra être affectée à l'exercice financier de 2021, si tels sont les besoins et la volonté de la municipalité. Dans ce cas, la somme devra être affectée au budget 2021, puisque l'aide aura été constatée à l'exercice 2020.

La Ville de Montréal prévoit d'utiliser cette aide financière pour payer sa part des coûts des mesures d'urgence ainsi que pour atténuer les conséquences financières de la pandémie sur son budget en 2021. Toutefois, les besoins financiers totaux de la Ville en lien avec la pandémie de COVID-19 sont supérieurs à l'aide octroyée par le gouvernement du Québec.

Utilisation de l'aide financière	**263,5**
Somme réservée pour financer les dépenses réelles 2020	85,0
Somme affectée au budget 2021	178,5

En 2021, la pandémie continuera d'entraîner de nombreux effets sur les finances de la Ville de Montréal : une diminution des revenus provenant des stationnements tarifés, la mise en place d'un plan de relance économique et la réduction du transfert de la TVQ en sont quelques exemples. La Ville prévoit également utiliser l'aide gouvernementale pour assurer le maintien des services locaux.

30 Le Décret 1003-2020, publié le 20 octobre 2020 dans la Gazette du Québec, fixe les montants versés aux municipalités qui recevront une somme de 1 M$ ou plus.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

montreal.ca

Dépôt légal
4e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1797-4
Faits saillants
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations
2021-2030
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Crédits photos
Couverture : Nathalia Segato, Unsplash
32 : Jamshed Khedri, Unsplash
37 : Eva Blue
38 : Thomas Lardeau, Unsplash
40 : Alan Quirvan, Unsplash

Budget de fonctionnement 2021 et PDI 2021-2030 détaillés

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	280 640,6	142 755,1
▪ Remboursement de la dette à long terme	494 066,9	302 960,6
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	606 170,6	265 019,3
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	194 907,3	887 653,6
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 273 914,1	1 248 566,8

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 12 novembre 2020

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 2021

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS 1

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021 3

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 8

Services administratifs 9

Services institutionnels 32

Mobilité et attractivité 45

Qualité de vie 59

Service aux citoyens 76

Arrondissements 85

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DÉTAILLÉ

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES 127

ANALYSE DES REVENUS 131

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES 147

Service de la dette brute 147

Paiement au comptant des immobilisations 150

Dépenses communes 151

Dépenses de contributions 153

Élimination des transactions internes et interentités 154

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS 155

Services administratifs 155

Services institutionnels 160

Mobilité et attractivité 163

Qualité de vie 165

Service aux citoyens 168

Arrondissements 170

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 179

Fiscalité locale 179

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération 205

Dépenses par objets 219

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales 237

PDI 2021-2030 DÉTAILLÉ

ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030 ____ 239

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030 ____ 242

GESTION DE LA DETTE ____ 284

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES ____ 294

ANNEXES

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ____ 331

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET ____ 333

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ____ 340

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX ____ 342

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES ____ 344

FONDS DE L'EAU ____ 352

GLOSSAIRE ____ 355

IDIOMES ____ 365

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS ____ 367

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements 8
Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements 8
Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021 9
Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021 11
Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021 32
Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030 32
Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021 45
Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030 45
Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021 59
Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030 59
Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021 76
Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030 76
Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021 85
Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030 85
Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal 128
Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal 129
Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération 130
Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 131
Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 132
Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 133
Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 134
Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 134
Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées 135
Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal 136
Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal 137
Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération 138
Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 139
Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal 139
Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 140
Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 141
Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 142
Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal 142
Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 142
Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 143
Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal 143
Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 143
Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 144
Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal 144
Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 144
Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 145
Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 146
Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 146
Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 147
Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal 147
Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal 148
Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération 148
Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération 149
Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 150
Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 150

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération 150
Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 151
Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal 153
Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal 154
Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 155
Tableau 55 – Sécurité publique 155
Tableau 56 – Autres services administratifs 155
Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets 156
Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets 156
Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets 156
Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets 157
Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets 157
Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets 157
Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 158
Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets 158
Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets 158
Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets 159
Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 160
Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets 160
Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets 160
Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 161
Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets 161
Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 161
Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets 162
Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal 163
Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets 163
Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets 163
Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets 164
Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets 164
Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets 164
Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 165
Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets 165
Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets 165
Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets 166
Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets 166
Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets 166
Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets 167
Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal 168
Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 168
Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets 168
Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets 169
Tableau 91 – Budgets des arrondissements 170
Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 171
Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 172
Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 172
Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 172
Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 173
Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 173
Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 173
Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 174
Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 174
Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 174
Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 175

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 175
Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 175
Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 176
Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 176
Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets 176
Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 177
Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 177
Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 177
Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets 178
Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement 179
Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale 181
Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau 185
Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM 186
Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie 186
Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021 187
Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021 189
Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021 190
Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022 191
Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle 192
Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus 193
Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels 194
Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels 196
Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles 197
Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne 199
Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 200
Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 201
Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 202
Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels 204
Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021 205
Tableau 132 – Quotes-parts de 2021 206
Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite) 207
Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021 209
Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021 210
Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021 216
Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville 218
Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets 219
Tableau 139 – Répartition de l'effectif 221
Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale 223
Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur 224
Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés 225
Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal 229
Tableau 144 – Coût de la dette 230
Tableau 145 – Autres dépenses par objets 231
Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021 237
Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences 238
Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs 239
Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements 244
Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement 245

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal __248
Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal ____249
Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération _____250
Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal _____252
Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal _____253
Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération_____254
Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau _____258
Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables_____261
Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023 _____287
Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal _____295
Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal_____296
Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération _____297
Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal _____299
Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal _____300
Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération _____301
Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement_____336
Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux _____343
Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau_____353

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2018-2021 _____4
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021 _____4
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021 _____5
Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020 _____5
Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021 _____7
Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021_____198
Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021 _____203
Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021_____211
Graphique 9 – Dépenses par objets _____219
Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement___222
Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021_____227
Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021 __228
Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations _____240
Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences _____242
Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal _____243
Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025_____247
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau _____255
Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières_____259
Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021_____285
Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette _____288
Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette _____289
Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville _____291
Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses _____292
Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée _____293

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____ *1*
Figure 2 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement _____ *187*
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application _____ *334*
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____ *340*

Mise en contexte 2021

PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget de la Ville de Montréal comprend deux volets :

- Le budget de fonctionnement;
- Le Programme décennal d'immobilisations.

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses, dites de fonctionnement, sont financées majoritairement par les taxes et autres revenus de l'année en cours.

Par ailleurs, le Programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaut à un investissement en immobilisations tandis que toutes les dépenses liées, à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel

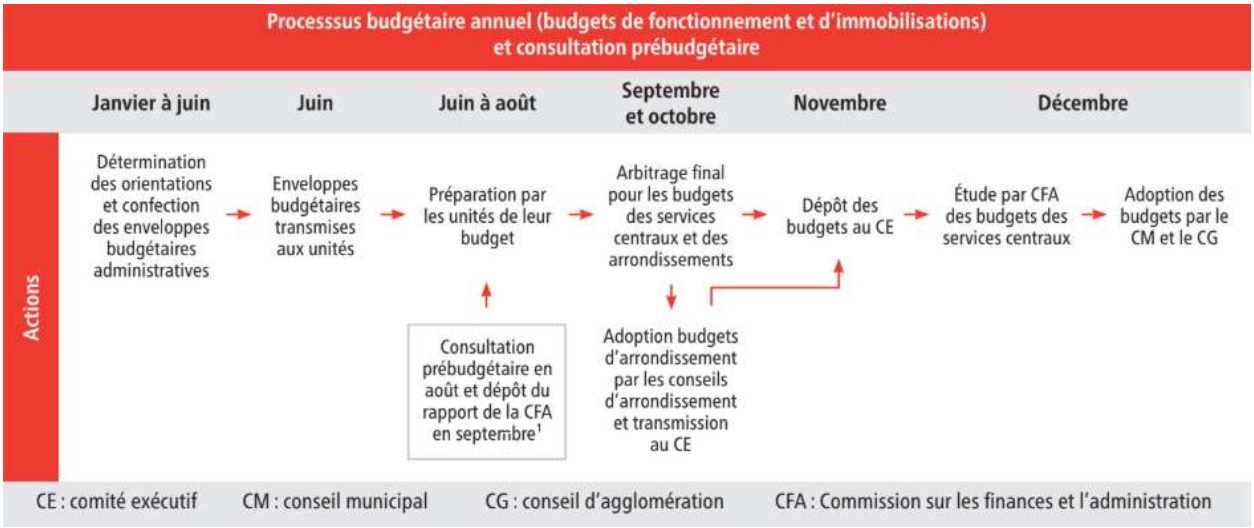

1. Normalement, le processus de consultation prébudgétaire se déroule de mars à mai. En raison de la COVID-19, ce processus a été décalé cette année et s'est tenu en ligne.

Lien avec la consultation prébudgétaire

La consultation prébudgétaire est un moyen qui permet à la population montréalaise et aux organismes d'échanger sur les orientations budgétaires de l'Administration avec les élus et les fonctionnaires responsables de la préparation du budget, afin de les sensibiliser à leurs préférences. En raison de la crise sanitaire, la consultation, prévue initialement au printemps 2020, a été reportée.

Plus spécifiquement, au courant du mois d'août, en plus d'un sondage réalisé sur **montreal.ca**, la population a été appelée à soumettre des mémoires. Plus de 25 000 membres de la communauté montréalaise ont participé à l'une de ces démarches afin de faire part de leurs préférences budgétaires sur l'une des thématiques suivantes :

- Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19;
- L'amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations.

Les réponses au sondage et les mémoires recueillis ont ensuite été analysés par la CFA, qui a adopté des recommandations le 11 septembre. Le comité exécutif de la Ville de Montréal en a fait l'analyse et s'en est inspiré pour établir les priorités de son budget 2021.

Budget participatif

Le budget participatif contribue à initier la population à la participation citoyenne et au processus budgétaire. Il lui offre l'occasion de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement.

Le budget participatif démarre généralement par un appel à projets d'une municipalité auprès de la population. Une fois les projets soumis, les fonctionnaires évaluent leur conformité aux orientations fixées par la municipalité, leur faisabilité et leurs coûts de mise en œuvre. Les projets qui satisfont aux critères de sélection sont alors soumis au vote des citoyens. Selon les sommes prévues par la municipalité, le ou les projets ayant obtenu le plus de votes sont ensuite réalisés par la municipalité.

Dans la grande majorité des cas, les projets retenus génèrent des investissements en immobilisations (aménagements de parcs, installation d'équipements de jeu pour enfants, etc.) et pas, ou très peu, de dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, dotée d'une enveloppe de 10 M$ au PDI pour les années 2021 et 2022, permettra à la population de proposer et de choisir des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville.

Selon divers organismes, plus de 3 000 municipalités sur la planète utiliseraient le budget participatif, sous une forme ou une autre. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2021[1]

Regard sur le monde

L'économie mondiale fait présentement face à de nombreux risques et incertitudes. L'attention planétaire est actuellement orientée vers la pandémie de COVID-19 qui affecte les cinq continents. Toutefois, l'efficacité des mesures mises en place pour en freiner la propagation et en limiter l'effet sur l'économie diffère d'un pays à l'autre. La pandémie devrait ainsi largement expliquer une chute du PIB mondial de 4,6 % en 2020 avant d'être davantage maîtrisée et mener à un rebond avoisinant 5,1 % en 2021.

L'importance de la pandémie à l'échelle mondiale fait toutefois passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitude, notamment l'issue des élections étatsuniennes (inconnue au moment d'écrire ces lignes), des tensions entre la Chine et les États-Unis et plusieurs pays occidentaux, la récente mainmise de Pékin sur Hong Kong, des tensions militaires à la frontière sino-indienne, des combats dans le Caucase, les résultats incertains des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine, entre les États-Unis et l'Union européenne, et entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à la suite du Brexit. À tous ces éléments s'ajoute la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.) aux quatre coins du globe.

Le Québec et le Canada

Le Québec et le Canada ont été frappés de plein fouet par la pandémie dès le printemps 2020. Pour faire face à la crise sanitaire, des pans complets de l'économie ont été mis à l'arrêt et de vastes programmes ont été mis en place afin de venir en aide à la population affectée. En seulement deux mois, soit de février à avril 2020, le taux de chômage est passé au Québec de 4,5 % à 17,0 %, pour être ramené à 13,7 % un mois plus tard alors que s'amorçait le déconfinement. Misant sur la reprise, le Conference Board du Canada s'attend à ce que le taux de chômage soit ramené à 5,8 % dès 2021. Le Québec ayant procédé à une réouverture de son économie plus rapidement que d'autres provinces, la chute du PIB québécois paraîtra moins abrupte en 2020 (-7,0 %) que celle du Canada dans son ensemble (-7,8 %). En raison notamment de cette séquence, la croissance du PIB québécois sera en 2021 moins prononcée que celle du PIB canadien (5,7 % vs 6,5 %). À court terme, l'importance des dommages qui seront infligés par la seconde vague de la pandémie de COVID-19 demeure inconnue et pourrait rapidement mener à une révision de ces projections.

1. Sources : CBRE, *Canada T3 2020 – Statistiques trimestrielles*, T3 2020.
Conference Board du Canada, 28 août 2020.
Études économiques Desjardins, « La reprise de l'économie est bien entamée, mais des inquiétudes demeurent… », *Prévisions économiques et financières*, 18 septembre 2020.
RBC, « Variées, mais annonçant toutes une récession historique », *Perspectives provinciales*, 10 septembre 2020.
SCHL, « Évaluation du marché de l'habitation – Canada et régions métropolitaines », *Le marché de l'habitation*, T3 2020.
SCHL, « Rapport sur le marché locatif – RMR de Montréal », *Le marché de l'habitation*, 2020.
« Why, despite the coronavirus pandemic, house prices continue to rise », *The Economist*, 30 sept. 2020.
Ville de Montréal, Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, juin 2020 – mai 2020.

Montréal

La croissance économique et l'emploi

Au moment d'écrire ces lignes, c'est la région métropolitaine de Montréal qui, au Québec, a payé le plus lourd tribut à la pandémie, tant pour le nombre de personnes infectées que pour le nombre de vies emportées. L'effet sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans, mais il est trop tôt pour en dégager un portrait exhaustif. Si ses effets sont perçus comme temporaires dans certaines industries (ex. : tourisme), l'actuelle pandémie provoque des bouleversements dont les répercussions se feront sentir au cours des décennies à venir sur des domaines aussi variés que l'urbanisme, l'organisation du travail, l'éducation, l'habitation, etc.

Malgré ce contexte défavorable, le Conference Board du Canada prévoit que la région de Montréal saura continuer à exercer son rôle de locomotive pour l'économie québécoise en 2020 et 2021. Le PIB de la région métropolitaine chutera de 6,9 % en 2020 avant de rebondir de 6,0 % en 2021 (comparativement à -7,0 % et 5,7 % pour le PIB québécois). De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront notamment l'industrie de la construction : échangeur Turcot, Réseau express métropolitain, nouveau siège social de la Banque Nationale du Canada, etc. En mai 2020, la valeur des chantiers de 5 M$ et plus sur l'île de Montréal totalisait 32,2 G$, dont 44,6 % étaient investis dans les secteurs institutionnel et commercial. Il est attendu que le taux de chômage de la région de Montréal redescende de 9,4 % en 2020 à 6,5 % en 2021, soit un niveau comparable à celui enregistré en 2017.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)[2], Québec et Canada, 2018-2021

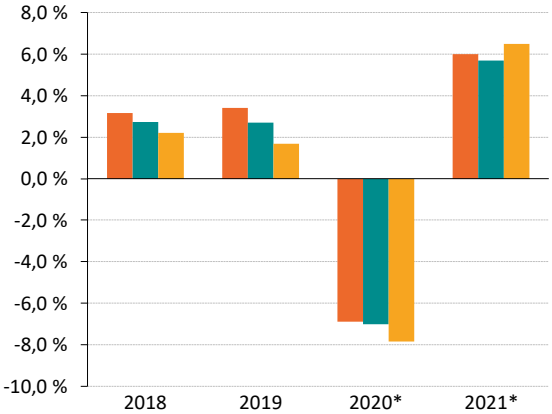

	2018	2019	2020*	2021*
Mtl	3,2 %	3,4 %	-6,9 %	6,0 %
Qc	2,7 %	2,7 %	-7,0 %	5,7 %
Can	2,2 %	1,7 %	-7,8 %	6,5 %

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2016-2021

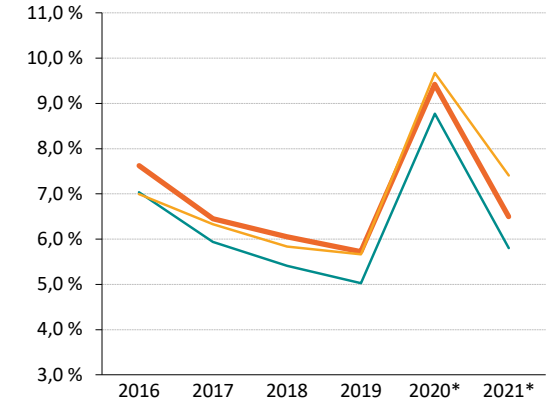

	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
Mtl	7,6 %	6,5 %	6,1 %	5,7 %	9,4 %	6,5 %
Qc	7,0 %	5,9 %	5,4 %	5,0 %	8,8 %	5,8 %
Can	7,0 %	6,3 %	5,8 %	5,7 %	9,7 %	7,4 %

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada. 28 août 2020.

2. RMR : Région métropolitaine de recensement.

Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Le marché montréalais de l'habitation montre des signes de surchauffe depuis deux ans déjà. L'un des indicateurs du phénomène, le rapport ventes/nouvelles inscriptions (RVNI), se maintient de façon générale au-delà du seuil de surchauffe de 70 % depuis l'été 2018. À cela s'ajoutent maintenant des signes grandissants d'accélération des prix. En effet, au deuxième trimestre de 2020, le prix moyen des habitations dans la région métropolitaine était de 11,8 % plus élevé qu'un an plus tôt, une hausse inégalée en plus de 15 ans. L'actuelle pandémie de COVID-19 n'est pas étrangère à cette croissance observée dans plusieurs marchés dans le monde. En effet, l'adoption combinée de vastes programmes gouvernementaux en réponse à la pandémie et d'une politique monétaire très conciliante a permis le maintien du revenu de nombreux ménages tout en réduisant les coûts d'emprunt. De plus, des changements dans les préférences des acheteurs sont observés : à une période où de nombreuses personnes envisagent de travailler davantage à la maison, plusieurs sont disposés à consacrer davantage de leurs ressources pour mieux se loger. Dans ce contexte, on observe une reprise de la demande alors que l'offre demeure limitée sur le marché de la revente, ce qui accentue la pression sur les prix.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles demeurera en baisse, passant de 25 100 en 2019 à 23 900 en 2020, puis à 23 100 en 2021, ce qui demeure nettement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2012-2021

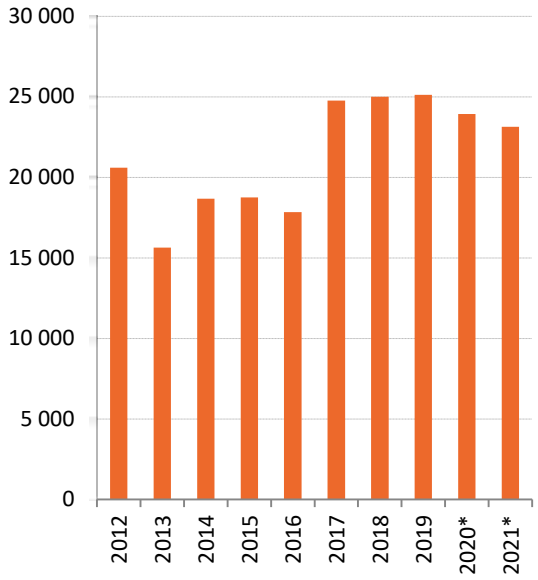

**Prévisions.*
Sources : Conference Board du Canada, 28 août 2020.

Graphique 4 – Évolution du RVNI mensuel, Montréal, Toronto et Vancouver, 2016-2020

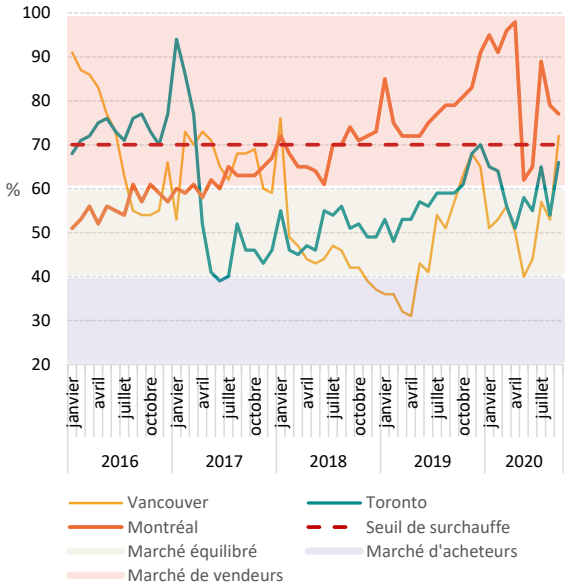

Sources : Recherche économique RBC, « Monthly Housing Market Update », 2016-2020

Devant les hausses considérables de prix, plusieurs renoncent à acquérir une première propriété, ce qui accentue également la pression sur le marché de la location. En effet, un nombre croissant de citoyens rencontrent des difficultés à se loger.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour bureaux

La pandémie de COVID-19 a forcé les entreprises et les institutions à réévaluer leur empreinte et leurs besoins afin, bien sûr, de respecter les mesures de distanciation à court terme, mais également de s'adapter à la réalité changeante du travail, à moyen terme. Les activités sur le marché ont donc considérablement ralenti, de nombreuses entreprises préférant remettre leurs décisions immobilières. Selon la firme CBRE, le taux d'inoccupation global dans la région de Montréal a augmenté de 10,2 % à 11,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020. Le centre-ville de Montréal a été particulièrement affecté, le taux d'inoccupation passant de 7,3 % à 8,7 % d'un trimestre à l'autre, ce qui demeure cependant en deçà de la moyenne de 9,2 % des cinq dernières années.

Le marché des locaux industriels

La situation est toute autre sur le marché des locaux industriels. La demande demeure forte, les loyers sont en hausse, le taux d'inoccupation a de nouveau diminué au troisième trimestre pour atteindre un creux sans précédent de 2,5 % et le nombre de projets en phases préliminaires est en croissance.

Inflation

On s'attend à ce que l'économie montréalaise puisse croître en 2021 sans que les prévisions d'inflation s'éloignent de la cible de 2 % fixée par la Banque du Canada. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2,1 % en 2021. Les estimations d'inflation du gouvernement du Québec, des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada se situent entre 1,0 % et 2,1 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'indice des prix à la consommation, 2021

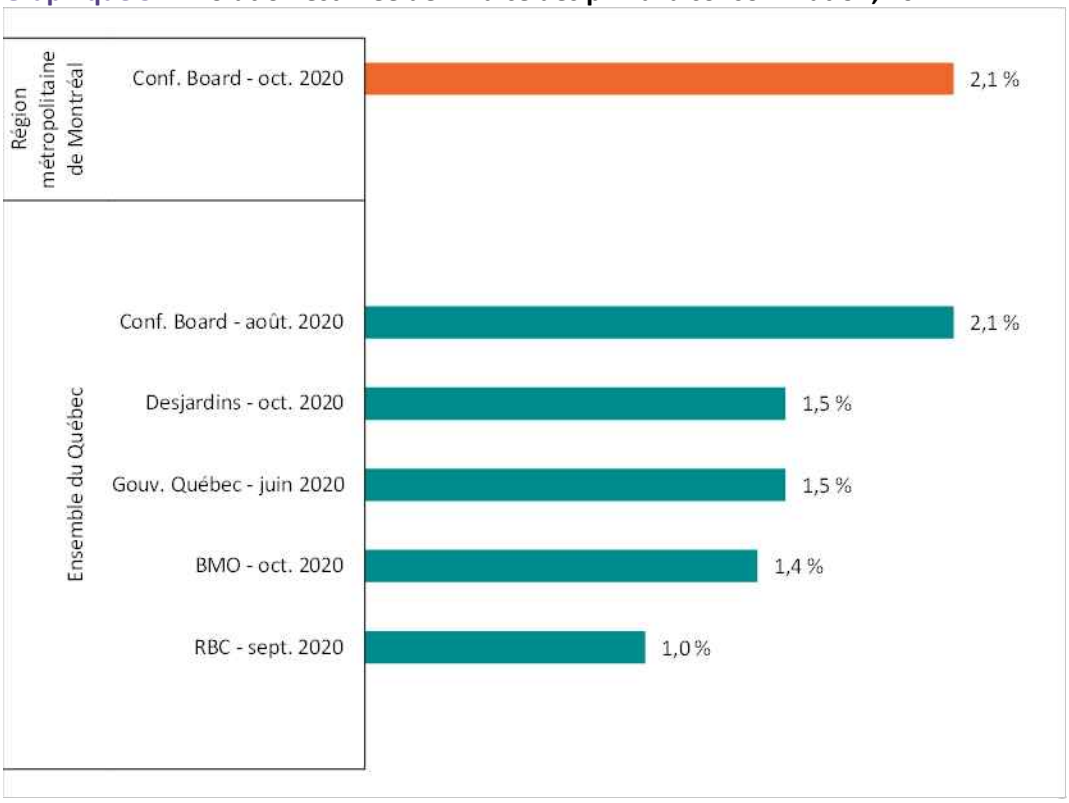

APERÇU DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Tableau 1 – Sommaire du budget de fonctionnement 2021 – Services et arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Services aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 330 720,2**	**3 474 242,6**	**3 502 049,4**	**3 692 424,8**	**3 984 209,5**	**3 763 219,1**	**3 929 747,2**

Tableau 2 – Sommaire du Programme décennal d'immobilisations par DGA et arrondissements

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	843 903,0	846 630,0	1 690 533,0
Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	6 983 026,0	5 734 772,0	12 717 798,0
Qualité de vie	259 048,0	195 680,0	141 448,0	133 904,0	184 769,0	914 849,0	648 678,0	1 563 527,0
Service aux citoyens	155 332,0	167 065,0	161 533,0	158 442,0	150 088,0	792 460,0	631 099,0	1 423 559,0
Total – DGA	1 915 943,0	1 999 884,0	1 980 566,0	1 860 520,0	1 777 325,0	**9 534 238,0**	7 861 179,0	**17 395 417,0**
Arrondissements	133 665,0	136 390,0	136 707,0	128 345,0	129 051,0	664 158,0	633 675,0	1 297 833,0
Total – Investissements	**2 049 608,0**	**2 136 274,0**	**2 117 273,0**	**1 988 865,0**	**1 906 376,0**	**10 198 396,0**	**8 494 854,0**	**18 693 250,0**

Services administratifs

Tableau 3 – Services administratifs et sécurité publique – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
Autres services administratifs	11 285,9	11 251,7	10 149,7	9 913,0	11 586,7	14 115,6	14 901,4
	196 839,3	**192 067,3**	**191 635,6**	**191 196,0**	**206 390,4**	**215 910,0**	**222 796,2**
Services de sécurité publique							
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
Service de police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
	970 054,5	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 126 497,8**	**1 011 316,5**	**1 029 647,5**
Total – Services administratifs	**1 166 893,8**	**1 227 708,6**	**1 203 802,0**	**1 227 479,8**	**1 332 888,2**	**1 227 226,5**	**1 252 443,7**

Notre mission

Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de la Ville de Montréal.

Pour l'appuyer dans ses activités, il délègue à quatre directeurs généraux adjoints la supervision des services centraux, à l'exception de cinq grands services ayant des fonctions névralgiques au sein de la Ville et dont il a conservé la direction, soit les Ressources humaines, les Finances, les Affaires juridiques, la Police et la Sécurité incendie.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie de COVID-19, le **Service des ressources humaines** a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la prestation des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis pour assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité de ses effectifs.

Les travaux rigoureux du **Service des finances** ont permis de conserver de bonnes cotes de crédit auprès des agences de notation, et ce, malgré l'impact économique de la crise sanitaire. Sur un autre plan, le service a mis en œuvre la deuxième consultation prébudgétaire au moyen d'un sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie et ses priorités dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021. Il poursuit, par ailleurs, la modernisation de ses activités afin d'améliorer l'expérience citoyenne et d'optimiser ses processus.

Le **Service des affaires juridiques** a été un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire occasionnée par la pandémie, en continuant notamment l'exercice de consolidation et de modernisation de ses activités. Au cours de l'année 2020, il a fourni un nombre important d'avis juridiques dans le cadre de milliers de dossiers, en plus de maintenir les activités de la plus grande cour de première instance au Canada en volume de dossiers traités.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, dont celles liées à la pandémie, ce qui a obligé le **Service de sécurité incendie** à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, celui-ci a su continuer à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service performant pour la population montréalaise. Il est à noter que son Centre de coordination des mesures d'urgence a été mobilisé pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence et demeure en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Le **Service de police** (SPVM) a mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles dans le contexte de la pandémie mondiale afin de poursuivre sa mission auprès des citoyens, et ce, tout en préservant la santé de son corps policier. Parmi les nombreuses réalisations du SPVM en 2020, pensons notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la première politique sur les interpellations policières au Québec, à la réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules policiers ainsi qu'à l'ajout de passages d'écoliers surveillés par un brigadier.

Nos actions prioritaires en 2021

Le **Service des ressources humaines** continuera à optimiser les mesures en santé et sécurité au travail, particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire. En matière de télétravail, il outillera les gestionnaires pour adapter leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance, en menant certains projets pilotes, notamment sur les espaces collaboratifs. Le Plan directeur en diversité, équité et inclusion, ainsi que la promotion de stratégies d'attraction sont également parmi les priorités phares de 2021. Enfin, les négociations en vue du renouvellement de plusieurs conventions collectives se poursuivront.

Dans un contexte économique perturbé par la pandémie, le **Service des finances** sera responsable en 2021 d'un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi que du tout premier programme décennal d'immobilisations, pour des investissements de plus de 18 G$. Par ailleurs, il poursuivra la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité, au bénéfice de la population.

Le **Service des affaires juridiques** continuera à fournir à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau. La mobilisation, le développement et le maintien de l'expertise du personnel seront au cœur des priorités de 2021. Le déploiement d'efforts sera maintenu afin d'implanter de nouveaux outils informatiques voués à améliorer ses activités et les services à la population.

Le **Service de sécurité incendie** continuera à mobiliser son Centre de coordination des mesures d'urgence selon l'état de la situation sanitaire. Il mettra en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer un maintien de service, peu importe les risques externes – pandémie, inondations, changements climatiques ou tremblement de terre. La révision complète des différents processus administratifs du personnel cadre aux opérations, la mise en place d'une nouvelle approche active de formation ainsi que la modification de la réglementation relative à la sécurité incendie font partie des actions prioritaires en 2021.

Le **SPVM** continuera, en 2021, d'être un acteur clé dans la gestion de la crise liée à la COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en maintenant ses activités dans la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage social et racial. Il continuera à s'impliquer auprès des partenaires du milieu pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les dossiers sociaux en matière, entre

autres, d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les personnes aînées. Il mettra également tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière.

Tableau 4 – Autres services administratifs – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
Total – Autres services administratifs	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**11 586,7**	**14 115,6**	**14 901,4**

Direction générale

Budget de fonctionnement 2021 : 23,6 M$, une hausse de 1,1 M$
Effectif total : 135,9 années-personnes

Notre mission
Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale dirige l'ensemble des activités administratives de la Ville de Montréal, établit les priorités d'action, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions.

Notre impact et nos réalisations en 2020
En 2020, la Direction générale a appuyé le Centre de coordination des mesures d'urgence, de concert avec la Direction régionale de santé publique, dans la coordination des mesures d'urgence et de reprise des activités liées à la COVID-19, en agissant à titre de point pivot entre les impératifs liés à la pandémie, les décisions politiques et les directions des services centraux et des arrondissements.

Tout en gérant les opérations quotidiennes et tactiques liées à la crise sanitaire, la Direction générale a fait avancer le dossier de l'alignement stratégique, en le recadrant en tant que démarche organisationnelle de relance articulée autour d'une vision d'avenir à plus long terme. Elle a également créé le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques afin d'amener les unités d'affaires de la Ville de Montréal à agir de manière plus forte face aux discriminations et mieux répondre aux enjeux de racisme et de discrimination dans la métropole.

Le directeur général a misé tout au long de l'année, et particulièrement à la suite de l'éclosion de la COVID-19, sur une communication constante et efficace avec le personnel, dans le but de favoriser la création d'un climat de mobilisation et d'engagement. Parmi les actions privilégiées, pensons notamment à des courriels hebdomadaires aux employés et à des rencontres virtuelles avec des cadres de gestion afin d'assurer une compréhension commune des enjeux liés à l'organisation municipale en temps de pandémie. Ces enjeux incluaient la révision des priorités organisationnelles, le redressement budgétaire ainsi que les nouvelles mesures de télétravail et de santé et sécurité sur les lieux de travail.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** (BTER) a travaillé à la finalisation du Plan climat 2020-2030, contenant les mesures concrètes à réaliser pour lutter contre les changements climatiques et améliorer l'adaptation à ces derniers. D'ici 2030, l'objectif est de réduire de 55 % les gaz à effet de serre émis à Montréal. Dans le contexte particulier de la COVID-19, le BTER a participé à l'élaboration d'une nouvelle approche du télétravail à la Ville de Montréal. Aussi, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité, il a participé à l'élaboration d'une stratégie d'électrification des transports.

Les activités du **Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal** ont été marquées, en 2020, par la structuration du programme d'encadrement des projets du Défi des villes intelligentes, par le lancement officiel de l'identité « Montréal en commun » auprès de la communauté de partenaires du Défi et par le développement des activités de mobilisation des partenaires impliqués pour lancer rapidement les premières phases de réalisation des projets.

Le Laboratoire a également adopté une nouvelle approche pour les données ouvertes, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mieux soutenir l'usage de ces données par la population montréalaise.

Le **Bureau des relations gouvernementales et municipales** a coordonné les démarches de la Ville de Montréal dans le cadre des négociations pour obtenir des gouvernements québécois et canadien une compensation financière pour les pertes de revenus et les dépenses additionnelles provoquées par la pandémie de COVID-19.

Il a également coordonné les prises de position de la Ville auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Le **Bureau des relations internationales** a contribué, dans le contexte de la pandémie et de la transition écologique, au développement de l'Agenda des maires pour une relance verte plus juste et équitable. De plus, Montréal a assumé un leadership international pour mobiliser les villes en faveur d'un développement urbain qui soit plus en harmonie avec la nature et qui assure la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'équipe du Protocole a déployé de nouvelles méthodes pour assurer le bon déroulement d'événements essentiels en tenant compte des contraintes et des mesures sanitaires.

Le **Contrôleur général** a préparé, en collaboration avec les principales unités concernées, un encadrement établissant les conditions d'application des devis de performance. Il a de plus prévu un encadrement pour établir les normes minimales de reddition de comptes des OBNL bénéficiant de contributions financières de la Ville.

Il a examiné et effectué une prise de décision dans les dossiers de plaintes relatives aux appels d'offres, en qualité de représentant de la Ville (*Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*), a établi une procédure de suivi pour la mise en application des plans d'action consécutifs aux recommandations du Bureau du vérificateur de la Ville et a effectué le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*. En matière éthique, il a organisé plusieurs séances de formation auprès d'employés sur l'application du Code de conduite.

Le **Bureau des projets et programmes d'immobilisations** a actualisé le cadre de gouvernance des projets et programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal. De concert avec de nombreux partenaires, il a élaboré des scénarios de reconversion potentielle des projets stratégiques prioritaires déterminés par la Ville, notamment l'Îlot Voyageur, l'Institut des sourdes-muettes et l'Hôpital de la Miséricorde.

Il a travaillé à promouvoir la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville afin d'accroître son efficacité et son efficience par, entre autres, la production de nouveaux guides en gestion de projets et la formation des responsables de projets.

Nos actions prioritaires en 2021

Direction générale

- Poursuivre la coordination des actions de la Ville de Montréal liées à la pandémie de COVID-19 (mesures d'urgence, relance, ressources humaines, etc.) avec les directions des services centraux et des arrondissements, en fonction de l'évolution de la pandémie.
- Continuer la transformation de l'organisation pour orienter l'ensemble des décisions et des actions vers une relance verte et inclusive de la métropole, articulée dans une vision d'avenir misant sur la

transition écologique, le développement économique, la diversité sociale, la mobilité et l'habitation, tout en mettant de l'avant des valeurs de justice et d'équité, de participation citoyenne et d'innovation.
- Continuer la démarche de mobilisation du personnel de la Ville dans un contexte de pandémie et de réorganisation du travail, notamment par l'implantation d'une nouvelle vision à long terme pour le télétravail. Poursuivre, de manière virtuelle ou présentielle, la tournée des unités de la Ville, ainsi qu'une communication efficace et régulière avec l'ensemble du personnel.

Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques
- Entamer les travaux du Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, en embauchant notamment les différents membres de son personnel.
- Déposer un plan d'action qui inclura des mesures structurantes pour contrer le racisme et les discriminations systémiques à la Ville de Montréal.

Bureau de la transition écologique et de la résilience
- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Travailler avec les unités de la Ville de Montréal et ses partenaires externes pour changer les pratiques et comportements et améliorer le bilan environnemental de la métropole.
- Établir une vision en agriculture urbaine.
- Accélérer, en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, la conversion de la flotte de véhicules vers l'électricité.

Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
- Poursuivre la mise en œuvre des projets en matière de mobilité et d'accès à l'alimentation de « Montréal en commun » qui est le volet montréalais de Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada.
- Lancer des programmes, des communications et des activités de mobilisation auprès de la population, en portant une attention particulière aux enjeux de fracture numérique qui se sont aggravés pendant la pandémie.
- Accroître les ouvertures des jeux de données et soutenir l'écosystème des données à Montréal, qui sera l'hôte d'un événement mobilisateur de portée canadienne.

Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Inciter les gouvernements à soutenir la relance économique de la métropole, fortement touchée par la pandémie.
- Interpeller les gouvernements pour accroître les investissements dans l'exploitation et les infrastructures de transports collectifs et actifs.
- Négocier le renouvellement des ententes avec le gouvernement du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants et de développement culturel, et mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Bureau des relations internationales
- Appuyer la transition écologique en contribuant aux actions collectives en matière de changements climatiques et de biodiversité visant à assurer un développement en harmonie avec la nature et à diminuer les impacts négatifs, à Montréal et ailleurs dans le monde, de la dégradation environnementale.

- Faire la promotion internationale de Montréal en appui à tous les efforts de relance de la métropole dans le contexte post-COVID-19.
- Assurer la réalisation d'accueils et d'événements protocolaires essentiels en s'ajustant constamment aux nouveaux paramètres sanitaires.

Contrôleur général

- Adopter et mettre en application le plan de gestion des risques corporatifs de la Ville de Montréal.
- Diffuser, avec le Bureau de l'inspecteur général et l'UPAC, une formation portant sur les rôles respectifs et sur l'identification et l'impact des comportements répréhensibles.
- Effectuer le suivi des actions judiciaires entreprises en application de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics*.

Bureau des projets et programmes d'immobilisations

- Élaborer des aides à la rédaction de cadres de gouvernance pour les arrondissements et les services centraux en ce qui concerne les projets généraux.
- Poursuivre la mise en place progressive d'une culture projet au sein de la Ville de Montréal par l'accroissement de l'offre de formation, l'élaboration d'un programme de formation pour les responsables de projets, la production de guides concernant, entre autres, la gestion des actifs et la gestion de bénéfices, et le déploiement progressif de l'Outil corporatif en gestion de projets.
- Mettre en œuvre la stratégie de gestion des actifs et assurer un suivi de l'état des actifs par la production d'un bilan annuel.

Affaires juridiques

Budget de fonctionnement 2021 : 67,7 M$, une hausse de 1,1 M$
Effectif total : 520,3 années-personnes

Champs d'action :
- Assistance-conseil juridique de la Ville
- Rédaction de règlements municipaux et de contrats
- Représentation devant les tribunaux de droit commun et divers tribunaux administratifs
- Procureur de la poursuite en matière pénale et criminelle
- Administration des programmes sociaux
- Gestion de la cour municipale

Notre mission

Le Service des affaires juridiques a principalement trois grandes missions :

- Pourvoir aux besoins d'accompagnement et de représentation juridique des diverses autorités administratives de la Ville (services centraux et arrondissements), y compris la gestion des réclamations.
- Assurer la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau du taxi de Montréal (BTM).
- Assurer les services d'une cour municipale accessible, moderne et efficace ayant pour objectif d'offrir une justice de proximité à l'ensemble des justiciables de l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La qualité du service et la loyauté sont au cœur des préoccupations du Service des affaires juridiques (SAJ), qui est un acteur de premier plan dans de multiples aspects de la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de COVID-19 :

- L'équipe de la Direction des poursuites pénales et criminelles a consolidé ses démarches de modernisation, tout en assurant une représentation efficace, humaine et équitable devant la cour municipale de Montréal et les instances d'appel (Cour supérieure et Cour d'appel).
- Les équipes de la Direction des affaires civiles, de la Division du droit du travail et de la Division des affaires policières ont fourni un nombre incalculable d'avis juridiques et représenté la Ville devant toutes les juridictions civiles du Québec et de nombreuses instances administratives.
- Les équipes de la cour municipale (Division du greffe, Division du Service à la clientèle et de la perception et Division du soutien et du processus) ont assuré le maintien des activités de la plus grande cour de première instance (en volume) au Canada.
- Tout le personnel de la direction du service a poursuivi la consolidation et la modernisation des activités.

Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer d'assurer à la métropole du Québec un accompagnement juridique de premier niveau.
- Mobiliser le personnel du service ainsi que maintenir et développer son expertise.
- Déployer des efforts soutenus afin de mener à terme l'implantation de nouveaux outils informatiques voués à améliorer les activités de la cour municipale et des équipes de juristes.

Finances

Budget de fonctionnement 2021 : 52,3 M$, une hausse de 2,6 M$
Effectif total : 382,4 années-personnes

Notre mission

Chef de file de la fonction « finance » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseil stratégique, opérationnel et transactionnel dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

Champs d'action :

- Planification financière à long terme de la Ville
- Expertise-conseil en stratégies financières et fiscales
- Planification et optimisation des ressources financières
- Normes et exactitude des informations financières
- Taxation, transactions de facturation et de déboursés
- Informations financières statutaires et de gestion
- Expertise comptable
- Activités de financement, de placement et de trésorerie
- Administration, dans le cadre de mandats délégués, des régimes de retraite

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service des finances exerce un leadership stratégique au sein de l'organisation en participant aux activités de planification, de réalisation et de reddition de comptes pour l'ensemble des missions de la Ville. Par son expertise et sa prévoyance, il permet à la Ville de mettre en œuvre des stratégies et des projets destinés à poursuivre ses orientations et à répondre aux priorités fixées par l'Administration. En faisant l'adéquation entre les besoins exprimés et la capacité de payer de la population, il conseille l'appareil municipal sur les choix devant être faits. Responsable des revenus, principalement ceux de la taxation, le Service de finances perçoit et gère avec prudence et diligence les sommes qui sont confiées à la Ville. À titre de leader régional, il conseille activement l'Administration en matière de finances publiques locales afin de s'assurer que tous les citoyens contribuent de façon juste et équitable aux services municipaux qui sont fournis. C'est dans ce même esprit qu'il participe au groupe de travail sur la tarification de l'Agence régionale de transport métropolitain.

Le Service des finances s'assure que les lois et règlements liés à la fonction « finance » sont respectés au sein de l'appareil municipal et que la Ville bénéficie des meilleures conditions de financement et de placement sur les marchés financiers. Sa capacité de gestion financière, étroitement liée à la vision qu'ont les créanciers de la Ville, assure à l'organisation le maintien d'une cote de crédit de Aa2, depuis 2006, par l'agence de notation Moody's et de AA- par Standard & Poor's, depuis 2015.

En 2020, le Service des finances a mis à profit son savoir-faire lors de la mise en œuvre de la première consultation prébudgétaire par sondage en ligne pour connaître les attentes de la population dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que ses priorités pour l'exercice budgétaire de 2021.

Par ailleurs, le service poursuit la modernisation de ses activités en déployant des solutions touchant, notamment, la facturation et les encaissements simplifiés. Ces chantiers visent à améliorer l'expérience citoyenne en réduisant le temps passé aux comptoirs d'encaissement et à enregistrer plus efficacement et promptement les sommes encaissées dans les systèmes comptables de la Ville.

Pour faciliter la compréhension de l'information financière par les non-experts, le Service des finances s'est engagé dans un exercice de refonte de l'ensemble de ses documents, à commencer par le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI).

Il poursuit également la transformation du travail et le regroupement de certaines de ses équipes afin d'optimiser son service à la clientèle.

Nos actions prioritaires en 2021

- Intégrer les orientations de l'alignement stratégique de la Ville afin que les actions posées et l'accompagnement offert embrassent les priorités et les valeurs municipales.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de plus de 6 G$ ainsi qu'un PDI de plus de 18 G$ et en assurer le suivi, et produire la reddition de comptes de l'année 2020.
- Collaborer à la réflexion sur la présentation des résultats financiers et de la reddition de comptes, afin de rendre l'information financière toujours plus accessible aux non-experts.
- Poursuivre la réorganisation et l'optimisation de l'ensemble des activités liées à la fonction « finance » pour des gains en efficacité. Ces gains se répercuteront à coup sûr sur les services offerts à la population, puisque les façons de faire se modernisent et deviennent plus efficientes et à moindre coût.

Ressources humaines

Budget de fonctionnement 2021 : 64,3 M$, une hausse de 1,4 M$
Effectif total : 478,9 années-personnes

Champs d'action :
- Acquisition de talents
- Diversité en emploi
- Développement des compétences et formation
- Planification de la relève
- Négociation, interprétation et application des conventions collectives et gestion des conditions des employés non syndiqués
- Mise en place de programmes de prévision de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion de la performance
- Accompagnement en gestion du changement
- Application de la politique de respect de la personne
- Gestion-conseil en santé et sécurité du travail et en programme d'aide aux employés
- Administration des régimes d'assurance collective
- Production de la paie
- Stratégies, politiques et programmes de rémunération directe et indirecte

Notre mission

Le Service des ressources humaines (SRH) exerce un leadership stratégique en offrant des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines. Il contribue de manière importante à ce que la Ville dispose d'employés compétents, mobilisés et en santé, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens et de représentation de la diversité au sein du personnel.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En raison de la pandémie, le SRH a ajusté ou reporté plusieurs actions prioritaires annoncées en 2020 afin de se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire. Ses principales réalisations ont contribué à maintenir la disponibilité de la main-d'œuvre pour la continuité des services essentiels au plus fort de la pandémie, puis à assurer la reprise graduelle des activités en tenant compte de la santé et de la sécurité des travailleurs municipaux. Les faits saillants des actions du service se résument comme suit :

- Adaptation des processus de travail afin de garantir la continuité des services essentiels en mode télétravail, notamment pour la production de la paie, le recrutement et les activités de formation.
- Communication en continu avec tous les employés par la mise en ligne d'une section générale « COVID-19 » dans l'intranet et l'extranet ainsi que d'un microsite web destiné aux gestionnaires et aux cadres RH, en fonction des orientations quotidiennes émises par l'INSPQ et des décrets ministériels. Plus de 1 300 requêtes ont été traitées par le service.
- Communication quotidienne soutenue avec les syndicats et conclusion de plus de 45 lettres d'entente.
- Élaboration de plusieurs directives pour la gestion du temps et des salaires des employés touchés par des interruptions de services ou des fermetures d'installations, et gestion des employés vulnérables.
- Préparation et diffusion de directives et de plus de 40 aides à la tâche en matière de santé et sécurité au travail : mesures préventives en milieu de travail, port des équipements de protection individuels.
- Élaboration d'un plan d'action pour soutenir la préparation, la gestion et le suivi de la reprise des activités.
- Émission de 11 481 accréditations de sécurité pour les employés, en cas de fermeture de l'île.
- Gestion du processus de divulgation obligatoire des cas de COVID-19 et des enquêtes épidémiologiques (367 demandes reçues, 179 enquêtes réalisées).
- Accompagnement quotidien des équipes de direction pour le déploiement des orientations et des directives.
- Préparation, par le Centre de services aux employés, des réponses aux 15 400 questions envoyées par des employés.

- Mise en place d'un processus intégré afin de permettre le retour au travail de plus de 700 employés vulnérables.
- Entente obtenue avec l'Association des pompiers de Montréal pour une nouvelle convention collective.

Le SRH a également contribué à assurer la disponibilité des services essentiels pour les personnes en situation d'itinérance en coordonnant l'affectation des employés disponibles à des organismes communautaires et aux différents sites de distribution de nourriture et d'hébergement, ce qui a représenté près de 5 000 heures de travail.

De plus, le service a participé à l'analyse de l'effort de redressement financier de la Ville, rendu nécessaire par la crise sociétale actuelle, en recommandant différentes pistes de réduction des coûts de main-d'œuvre.

Enfin, le SRH a coordonné un comité de travail multidisciplinaire mandaté pour fournir des recommandations à la Direction générale relativement à la mise en place, dans l'avenir, du télétravail à la Ville de Montréal. Des recommandations ont été déposées à l'Administration à la suite d'une analyse, d'un balisage, de consultations et d'un sondage mené auprès des employés et des gestionnaires.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les négociations pour le renouvellement des conventions collectives en vue d'offrir des conditions de travail permettant à la Ville d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents, tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables montréalais.
- Mettre en place les conditions visant à optimiser la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail des services centraux afin de réduire les coûts globaux en santé et sécurité.
- Déposer, faire connaître et déployer un nouveau Plan directeur en diversité, équité et inclusion.
- Définir et promouvoir des stratégies d'attraction et des campagnes de visibilité permettant à la Ville de se distinguer sur le marché de l'emploi et de se positionner comme employeur de choix.
- Accompagner les unités dans leur planification stratégique des ressources humaines afin d'assurer une main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes, malgré les nombreux départs à la retraite et la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail.
- Déployer la Stratégie talents inclusive visant à favoriser les membres des groupes visés dans leurs cheminements de carrières pour assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les postes de gestion et actualiser la politique de dotation pour les postes de gestionnaires afin, notamment, de faciliter l'atteinte des objectifs de la stratégie.
- Poursuivre les travaux qui permettront la mise en place réussie de nouvelles solutions technologiques RH et paie.
- Développer un programme d'accueil et de formation pour les employés manuels (cols bleus) des Travaux publics pour accroître la qualité des services de proximité.
- En fonction des orientations adoptées par l'Administration en matière de télétravail, accompagner la transition vers des espaces collaboratifs, outiller les gestionnaires pour qu'ils adaptent leur style de gestion à la nouvelle réalité du travail à distance et ajuster les politiques et les encadrements.

Sécurité incendie

Budget de fonctionnement 2021 : 350,5 M$, une hausse de 3,7 M$
Effectif total : 2 744,5 années-personnes

Champs d'action :
- Combat des incendies
- Intervention médicale - premiers répondants
- Sauvetages spécialisés
- Activités de prévention et de sensibilisation communautaire Sécurité civile
- Équipe de recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd
- Centre de communications et de répartition des appels d'urgence

Notre mission

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) participe à rendre l'agglomération de Montréal toujours plus sécuritaire en étant prêt à faire face rapidement et efficacement à toute éventualité pour sauvegarder la vie, protéger les biens et préserver l'environnement. Il intervient lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et ce, tout en poursuivant des actions de prévention, d'éducation et de sécurité civile auprès de la population.

Notre impact et nos réalisations 2020

L'année 2020 a été marquée par plusieurs mesures d'urgence, notamment la pandémie de COVID-19 qui a obligé la direction du SIM à transformer plusieurs modes opératoires afin de maintenir les services à la population. Malgré des enjeux sans précédent, le service a continué à développer une forte culture organisationnelle en santé et sécurité au travail, tout en maintenant un service à la population performant.

Le SIM a poursuivi son engagement d'inclusion en se positionnant comme une organisation respectueuse et bienveillante à l'égard de ses employés. La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des employés font partie des réalisations de l'année 2020. Parmi les actions qui ont été menées, le SIM a :

- Élaboré différentes mesures dans le but de protéger le personnel intervenant (pompiers, agents de prévention et préposés aux communications d'urgence). Ces mesures permettent de maintenir en période pandémique les meilleurs services à la population.
- Revu les programmes de formation pour le maintien de compétences dans un contexte de pandémie. La formation est un élément important de la mobilisation pour les employés et l'amélioration des compétences est aussi profitable à la population, qui bénéficie ainsi d'inspections et d'interventions d'urgence de meilleure qualité.
- Poursuivi l'implantation du programme de prévention des blessures de stress opérationnel en planifiant des activités de formation, de recherche et d'aide clinique. Après plus de 10 ans d'interventions comme premiers répondants sur toute l'agglomération de Montréal, les pompiers de Montréal profiteront d'un plan visant à comprendre et identifier la maladie et à développer des mécanismes de protection.
- Développé des programmes de formation à distance (webinaires interactifs, capsules, PowerPoint, etc.) pour les centres de la petite enfance (CPE), les écoles (tableaux interactifs), les nouveaux arrivants (associations), les résidences privées pour aînés (RPA) ainsi que les ressources intermédiaires et de type familial afin de joindre une plus grande part de la population, tout en considérant le contexte actuel et futur de la pandémie.
- Participé activement à la mise en place d'un outil de mobilité pour les inspections en prévention incendie (conformité réglementaire) réalisées par les agents de prévention et les agents techniques dans toute l'agglomération de Montréal. Cette mobilité aidera à augmenter l'efficacité de plus de 10 %.

- Implanté un modèle de prédiction utilisant l'intelligence artificielle pour réduire les risques d'incendie, ce qui permet d'être plus efficient dans l'attribution des ressources en prévention des incendies et sensibilisation communautaire.
- Implanté un équipement technologique améliorant la gestion des appels d'urgence selon les différentes plateformes technologiques. Les consoles téléphoniques permettent d'avoir un impact direct sur la santé et la sécurité au travail des préposés aux communications et d'améliorer les services à la population.
- Participé, par l'intermédiaire de l'équipe de la Direction de la prévention, à différentes initiatives préventives afin de soutenir l'ensemble des mesures d'urgence (ex. : sensibilisation à l'aéroport de Montréal, accompagnement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], etc.).
- Mobilisé le Centre de la sécurité civile du SIM, par l'entremise du Centre de coordination des mesures d'urgence, pendant plus de 170 jours pour les différentes mesures d'urgence. Le centre est en mode d'état d'urgence pour une période indéterminée.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer une révision complète des processus administratifs du personnel cadre affecté aux opérations afin d'optimiser le coaching et le transfert d'expertise auprès des membres du personnel et de développer les compétences de ces derniers dans le but de maximiser leur professionnalisme et d'améliorer les services à la population.
- Mettre en place une nouvelle approche active de la formation. Le SIM développera un plan de formation automatisé afin d'assurer le maintien des compétences; différentes divisions seront mises à contribution afin d'optimiser cette nouvelle pratique.
- Modifier la réglementation relative à la sécurité incendie afin d'augmenter la sécurité des citoyens et développer un plan de communication pour en informer la population.
- Mettre en place un mode opératoire pour le Centre de communications en sécurité incendie afin d'assurer le maintien du service, peu importe les risques externes – pandémie, changements climatiques, tremblement de terre et autres.
- Développer et optimiser les outils de communication dans le but d'améliorer la qualité de l'approche pédagogique au moyen de ressources spécialisées. L'objectif est d'assurer l'intégration des mesures de prévention incendie.
- Implanter des outils de mobilité pour l'ensemble des agents de prévention. Cela aura pour effet d'augmenter d'environ 4 000 le nombre d'inspections de prévention. L'objectif est de diminuer le nombre d'incendies et de décès (environ 1 200 incendies et 14 décès par an).
- Assurer la continuité de la coordination, de la planification et du suivi des grands chantiers, de la mobilité urbaine et des événements spéciaux dans l'agglomération de Montréal. Le Réseau express métropolitain (REM) est un exemple d'enjeu de sécurité incendie en raison des entraves créées par les travaux.

Service de police

Budget de fonctionnement 2021 : 679,1 M$, une hausse de 14,6 M$
Effectif total : 5 916,4 années-personnes

Champs d'action :
- Maintien de la paix et de la sécurité publique
- Prévention et réduction de la criminalité
- Réception et répartition des appels faits au 911

Notre mission

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique, de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la *Loi sur la police*, RLRQ, c. P-13.1).

Notre impact et nos réalisations 2020

En partenariat avec les institutions, les groupes communautaires ainsi que la population de l'agglomération de Montréal, le SPVM s'engage à réduire la criminalité, à améliorer le bilan routier, à favoriser le sentiment de sécurité, à développer un milieu de vie paisible et sûr, et ce, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Activement présent sur le territoire avec ses postes de quartier (PDQ), ses unités – aéroport, métro, cavalerie, nautique, motards – et son escouade canine, le SPVM est au cœur des activités urbaines. Souvent le premier témoin des situations d'urgence par l'intermédiaire de son Centre d'urgence 911, il est aussi maintes fois le premier arrivé sur les lieux des événements. Son intervention rapide permet fréquemment de désamorcer des situations délicates, de prêter assistance aux personnes blessées et d'intervenir promptement et stratégiquement lors de situations à haut risque afin de limiter les impacts sur la sécurité de la population. La police intervient aussi quotidiennement auprès de personnes en situation de vulnérabilité (itinérance, problèmes de santé mentale, maltraitance des aînés, violence conjugale, situations de crise, etc.), ce qui fait du SPVM un partenaire important dans la formulation de réponses aux enjeux sociaux.

Chaque jour, son personnel patrouille dans les rues de l'agglomération de Montréal afin de prévenir et réduire la criminalité. Il est aussi un acteur de premier plan lors d'événements publics et de manifestations afin de faire régner l'ordre, comme pour les situations engendrées par la pandémie de COVID-19, l'accompagnement et l'encadrement des manifestations pacifiques ou encore pour la sécurité de tous les utilisateurs de la route.

Pour assurer une prestation de services qui répond aux besoins et aux attentes de la population, le SPVM veille à ce que son personnel agisse avec intégrité et en conformité avec les normes professionnelles, ce qui se fait en grande partie par le maintien des compétences et la formation.

Les réalisations du SPVM pour 2020 sont nombreuses :
- Élaboration et mise en œuvre de la première politique du Québec en interpellations policières.
- Réalisation d'ateliers de formation sur la Politique sur les interpellations policières pour l'ensemble des policiers du SPVM, déploiement de coachs en interpellation policière et accompagnement par un conseiller indépendant issu de la communauté.
- Réalisation de la première étape du déploiement des outils technologiques de géolocalisation des véhicules des policiers afin, notamment, d'optimiser la réponse aux appels d'urgence.
- Participation aux consultations du comité consultatif sur les réalités policières, dans le cadre des démarches du livre vert de la police du ministère de la Sécurité publique.

- Participation au comité stratégique du ministère de la Sécurité publique sur l'utilisation des caméras portatives par les policiers.
- Formation de l'ensemble des patrouilleurs et de certains enquêteurs sur les trousses de Naloxone, rendues accessibles aux policiers.
- Ajout de 17 traverses scolaires surveillés par un brigadier (pour un total de 537).
- Évaluation de la sécurité des aménagements effectués afin de permettre des déplacements sécuritaires et respectant les consignes de distanciation physique.
- Mise en place d'un processus de double vérification des dossiers d'agression sexuelle visant à améliorer les pratiques et à offrir un service exemplaire en s'assurant que les droits des victimes sont respectés en tout temps.
- Mise en place, dans le contexte de la pandémie, d'un ensemble de mesures exceptionnelles pour poursuivre la mission du SPVM auprès de la population, tout en préservant la santé des policiers.
- Amélioration de la capacité d'intervention de l'unité Groupes tactiques d'intervention.
- Création de E=mc2, une équipe multidisciplinaire de concertation communautaire, et intégration des PDQ 9 et 11 pour une plus grande efficience.

Nos actions prioritaires en 2021

En veillant tant à la sécurité qu'au sentiment de sécurité de la population et des gens de passage, le SPVM s'emploie au maintien de la paix et au contrôle de la criminalité. Au cours de 2021, il continuera d'être un acteur clé dans la gestion locale de la pandémie de COVID-19. Il prendra aussi part à des réflexions dépassant les frontières de l'agglomération, notamment en participant aux travaux du livre vert de la police ainsi qu'à la recherche de pratiques prometteuses, en collaboration avec ses partenaires, pour agir sur les composantes systémiques du profilage.

Le SPVM continuera aussi à s'impliquer auprès des partenaires du milieu dans les dossiers sociaux, entre autres en matière d'itinérance, de santé mentale et de maltraitance envers les aînés. Il mettra tout en œuvre afin d'assurer une présence toujours grandissante en matière de sécurité routière, de sécurisation des traverses scolaires (révision des critères d'analyse) et d'intégration des nouvelles dynamiques en mobilité.

En 2021, le SPVM déploiera les efforts nécessaires pour :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique sur les interpellations policières et en évaluer les impacts dans un deuxième rapport commandé à des chercheurs indépendants.
- Continuer d'être accompagné par un conseiller externe indépendant afin de bonifier nos pratiques en matière de communications et de relations avec les groupes, les citoyens et le personnel.
- Poursuivre les activités de l'équipe Quiétude, qui vise à améliorer le sentiment de sécurité en travaillant activement à réduire les activités des groupes criminalisés.
- Finaliser le projet pilote sur l'évaluation des traverses scolaires qui permettra de mettre en lumière les meilleures pratiques de sécurisation des déplacements.

Bureau de l'inspecteur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,6 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 32 années-personnes

Champs d'action :
- Processus d'octroi de contrats
- Surveillance de l'exécution de contrats
- Activités de formation
- Rapports d'enquêtes administratives
- Recommandations aux instances

Notre mission

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée.

L'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville concernant ces activités.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En période de pandémie, le Bureau adapte ses façons de faire et continue ses activités telles que l'analyse des dossiers de préenquête, les enquêtes, les rencontres de témoins, la surveillance de chantiers ainsi que la formation, et ce, que ce soit en présence ou en mode virtuel.

Afin de maintenir et d'accroître la conformité et l'intégrité des processus contractuels, 3 rapports d'enquête ont été publiés concernant :
- La détection de manœuvres frauduleuses de la part d'un entrepreneur en exécution de travaux de nettoyage de puisards.
- L'intégrité de contrats de services professionnels dans les organismes paramunicipaux.
- L'octroi de contrats de gré à gré dans les services municipaux.

Ces rapports font valoir l'importance des interventions permettant de détecter des stratagèmes frauduleux visant à abuser des fonds publics. Sans les interventions du Bureau, ces comportements se seraient possiblement poursuivis.

Le Bureau de l'inspecteur général a procédé à une refonte complète de son site Internet. Le premier site, mis en ligne en 2014 lors de la création du Bureau, avait besoin d'être revu selon les nouvelles tendances. Un visuel épuré est maintenant la signature du nouveau site. De plus, depuis l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, des modifications devaient y être apportées afin de tenir compte du double mandat du Bureau. La démarche pour faire un signalement au moyen du formulaire en ligne a été simplifiée et clarifiée afin de faciliter le tout pour les dénonciateurs.

Une section sur la formation a été ajoutée au site. Celle-ci met en lumière les formations données par le Bureau aux employés de la Ville ainsi qu'à des entités externes intéressées par ses activités.

La sécurité informatique demeure une priorité majeure pour le Bureau. Il est primordial de rester à l'affût des tendances en cybersécurité et de maintenir une vigie constante sur les menaces pouvant se répercuter sur ses activités. Le Bureau poursuit la sensibilisation de ses employés à la sécurité informatique ainsi qu'aux différentes procédures mises en place pour protéger son actif informatique.

Une nouvelle formation, « Tous ensemble pour l'intégrité », a été préparée en collaboration avec le Contrôleur général de la Ville de Montréal et l'Unité permanente anticorruption (UPAC). De plus, les formations offertes par le Bureau seront adaptées pour être suivies à distance.

Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Bureau de l'inspecteur général a pour objectif de remplacer sa plateforme logicielle de gestion d'enquêtes. Depuis sa création en 2014, les besoins liés à la conduite et à la gestion des enquêtes ont évolué. Une plateforme logicielle répondant à ces nouveaux besoins et pouvant évoluer selon les orientations du Bureau sera donc implantée afin de permettre l'optimisation de la gestion des dossiers d'enquête. L'implantation de ce nouveau système permettra également de centraliser les renseignements et la gestion des sources ainsi que d'autres éléments liés aux enquêtes qui ne pouvaient être intégrés auparavant.

Dans le but de rendre plus disponibles les outils de travail aux employés du Bureau, un projet pilote pour la création et l'utilisation d'un bureau virtuel sera étudié. Le travail à distance étant devenu une nouvelle norme pour plusieurs employés, l'accès à un bureau virtuel en mode infonuagique pourrait s'avérer une avenue intéressante pour l'avenir.

Une nouvelle formation conjointe avec le Contrôleur général de la Ville, portant sur les appels d'offres dirigés et les devis de performance, sera ajoutée au programme de formation.

La poursuite de la surveillance de certains secteurs d'activités liés à l'environnement, tels que la mise au rebut des matières résiduelles, des sols contaminés et des boues usées, demeurera une priorité d'action, et ce, dans le but de faire des recommandations en amont des processus contractuels, de maximiser l'impact des interventions et d'éviter des manquements à l'intégrité.

Bureau du vérificateur général

Budget de fonctionnement 2021 : 6,7 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 35 années-personnes

Champs d'action :
- Audit financier
- Audit de conformité aux lois et règlements
- Audit de performance
- Mandats spéciaux

Notre mission

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) impose aux municipalités de 100 000 habitants et plus de désigner un fonctionnaire appelé « vérificateur général ». Celui-ci joue un rôle essentiel dans la gouvernance des municipalités, car il rassure les élus et les citoyens quant à la gestion économique, efficiente et efficace des fonds publics. L'article 107.5 de cette même loi dicte également le budget minimum que la municipalité doit verser au vérificateur général.

Ainsi, le Bureau du vérificateur général (BVG) a la mission de fournir au conseil municipal et à la population un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics, y compris sur l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources, sur la conformité aux lois et règlements ainsi que sur la fiabilité des états financiers.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La vérificatrice générale a le mandat de réaliser la vérification des comptes et affaires de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi des cités et villes*. La vérification des comptes et des affaires comporte, dans la mesure jugée appropriée par la vérificatrice générale, l'audit financier, l'audit de performance ainsi que l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives.

Depuis le 1er janvier 2019, s'ajoute au mandat du Bureau du vérificateur général tout organisme visé au premier alinéa de l'article 573.3.5 qui est financé à plus de 50 % par la Ville et dont les revenus sont supérieurs à 1 M$. Le Bureau a terminé ses travaux visant à définir la notion de financement, ce qui lui permet de mieux déterminer les organismes répondant aux critères énoncés par les amendements à la LCV. Cela a un impact sur ses travaux en 2020 et 2021.

En juin 2020, le Bureau du vérificateur général a déposé au conseil municipal son rapport annuel faisant état de ses réalisations pour 2019-2020 :

- Pour 2019, la vérificatrice générale a produit des rapports de l'auditeur sans réserve pour les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, sur le tableau de ventilation des charges mixtes ainsi que pour 5 organismes pour lesquels le Bureau a choisi de procéder à l'audit en vertu de la LCV, soit la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société en commandite Stationnement de Montréal et Transgesco.
- Le rapport expose aussi les résultats des travaux effectués par le BVG pour les 235 organismes ayant reçu au moins 100 000 $ en subventions de la Ville, pour un total de 112,8 M$.
- Dix missions d'audit de performance et des TI, dont un audit afférent à des tests d'intrusion, ont été réalisées.
- Le BVG a effectué un suivi de plus de 581 recommandations.
- Au cours de l'année 2019, le BVG s'est doté d'une matrice de risques afin de le guider dans la planification de mandats d'audit à valeur ajoutée. Cette matrice est en cours de révision pour 2020 et le Bureau y inclura les organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

- L'année 2019 a vu la mise en œuvre du plan stratégique et des objectifs qui guident les actions du BVG pour les 5 prochaines années. Le Bureau a aligné ses travaux d'audit et administratifs de façon à réaliser les objectifs en respectant les cibles qu'il s'est fixées pour 2019. Une reddition de comptes complète est présentée dans le rapport annuel.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser les mandats prévus à la planification pour l'audit financier, l'audit de conformité aux lois et règlements et l'audit de performance. La crise sanitaire exige que le BVG fasse usage de beaucoup d'agilité dans le choix de ses mandats et qu'il adapte ses façons de faire.
- Mettre en place les différentes cibles prévues pour 2021 afin de répondre aux objectifs contenus dans la planification stratégique.

Commission de la fonction publique de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,8 M$, une hausse de 0,1 M$
Effectif total : 4,6 années-personnes

Champs d'action :
- Traitement des plaintes en matière de dotation et de gestion de la main-d'œuvre
- Émission d'avis et de recommandations en lien avec son mandat
- Vigie sur les meilleures pratiques en dotation et gestion de la main-d'œuvre

Notre mission

La Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est un organisme indépendant dont la mission première est de traiter les plaintes relatives aux processus de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal. La CFPM mène ses activités avec rigueur, impartialité et professionnalisme, et ce, dans le but d'assurer la confiance des employés et des citoyens envers les pratiques en place. Dans une perspective d'amélioration continue, elle émet des recommandations et privilégie, dans toutes ses interventions, une approche constructive et de collaboration, tout en demeurant objective et neutre.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Grâce à une méthodologie d'enquête interne rigoureuse, qui respecte le principe de confidentialité, la CFPM s'assure, conformément à son mandat, que la Ville respecte les principes d'équité, d'impartialité et de transparence en matière de dotation. Elle vise également l'amélioration continue. Dans cette optique, elle peut faire toute recommandation qu'elle juge pertinente, même en l'absence d'une plainte. Le tout se déroule dans le respect des conventions collectives et des politiques en vigueur. En plus de promouvoir les valeurs de la Ville de Montréal, soit l'intégrité, la loyauté et le respect, la CFPM privilégie dans ses interventions une approche constructive de collaboration, tout en veillant à demeurer neutre et rigoureuse.

- La CFPM a reçu plus de 40 demandes d'intervention en lien avec des processus de dotation de la Ville ou des nominations sans appel de candidatures. De ce nombre, la CFPM a mené plus de 30 enquêtes, sommaires ou approfondies, relativement à des allégations faites par des personnes plaignantes, soit des candidats externes ou des employés de la Ville.
- À la suite d'enquêtes approfondies, la CFPM a émis plusieurs recommandations et fait part de faits préoccupants aux personnes ou unités d'affaires concernées par les manquements dénotés. Cela a généralement mené à améliorer des façons de faire dans les pratiques en vigueur au Service des ressources humaines ou dans l'unité administrative concernée par la plainte.
- La CFPM a réalisé un exercice de renouvellement de sa planification stratégique et un plan d'action pour les 3 prochaines années.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les activités de visibilité et de rayonnement de la CFPM pour faire connaître sa mission et son mandat à un plus grand nombre de personnes.
- Poursuivre la collaboration avec le Service des ressources humaines et les unités administratives concernées par les processus de dotation.
- Maintenir à jour le processus de traitement des plaintes et les compétences de l'équipe en place en matière d'enquêtes internes.

- Accroître le rôle de vigie de la CFPM en émettant davantage d'avis et d'opinions sur les questions de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.
- Gérer sainement un budget de fonctionnement de 0,8 M$ et en assurer le suivi, de même que faire la reddition de comptes pour l'année 2020.
- Contribuer en partenariat avec les autres partenaires au sein de la Ville à l'atteinte des différents objectifs en matière de diversité au sein du personnel.

Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Budget de fonctionnement 2021 : 0,7 M$, stable
Effectif total : 2 années-personnes

Champs d'action :
- Fournir une réponse aux demandes d'information des membres de d'agglomération
- Assurer le lien entre les membres du conseil d'agglomération et le directeur général

Notre mission

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) est entré en vigueur le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi nº22, modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le SLAM relève directement du conseil d'agglomération. Son mandat est de répondre à toutes les demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le SLAM soumet une demande à la municipalité centrale en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2020

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal assure une réponse rapide et efficace aux demandes en provenance des maires des villes liées. En maintenant un délai de traitement minimal des requêtes, il offre un service à la clientèle de qualité, qui comble les besoins des membres de l'agglomération.

- Pour les 9 premiers mois de 2020, le SLAM a traité 83 demandes en provenance des maires des villes liées. Cela représente une baisse de 23,8 % par rapport à la même période en 2019, alors que 109 demandes avaient été soumises.
- Le SLAM a également coordonné, pour les 9 premiers mois de 2020, 3 demandes de présentation sous la forme de séances d'information, soit :
    - Une séance d'information afin de discuter de la façon dont le partage d'informations entre le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et les maires des villes liées pourrait être améliorée. Les maires des villes liées aimeraient établir une procédure ou créer des canaux de communication afin de faciliter les échanges entre les villes liées et les membres de l'état-major du SIM d'un point de vue politique et administratif;
    - Une séance d'information afin de revenir sur les opérations liées aux mesures d'urgence lors des inondations de 2019. La mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaitait obtenir plus d'explications sur les 17 M$ dépensés en salaires et voulait comprendre qui étaient les employés déployés et où ils avaient été déployés;
    - Une séance d'information afin que le Service du développement économique (SDE) rencontre officiellement les maires et prenne le pouls des élus sur les enjeux de développement économique. Aussi, sur la base des questions acheminées à la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020, les maires des villes liées ont accueilli favorablement la réponse du SDE, selon laquelle il prépare un nouveau programme de soutien aux commerces locaux pour l'ensemble des villes de l'agglomération.

Nos actions prioritaires en 2021

- Maintenir la qualité des services offerts et donner une réponse rapide et efficace aux requêtes des maires et mairesses des villes liées afin d'assurer un service à la clientèle qui répond aux besoins.

Services institutionnels

Tableau 5 – Services institutionnels – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
Total – Services institutionnels	**322 531,4**	**340 216,0**	**343 954,3**	**361 086,6**	**355 117,7**	**373 227,3**	**385 915,5**

Tableau 6 – Services institutionnels – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services institutionnels								
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Total – Services institutionnels	168 659,0	168 596,0	166 596,0	170 026,0	170 026,0	**843 903,0**	846 630,0	**1 690 533,0**

Notre mission

Alignée sur les besoins et les objectifs de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) aux services institutionnels assume un leadership visant à transformer l'appareil municipal en une organisation toujours plus performante. Elle porte une attention particulière à l'orientation client, à l'innovation et à l'amélioration continue, ainsi qu'à la gestion du changement. Elle assure la cohérence et la complémentarité des actions entre les différents secteurs d'activités. En contribuant à la réalisation des grands projets prioritaires, elle promeut une culture de travail d'équipe autour d'une vision commune.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

De par la nature transversale de ses missions de soutien et d'encadrement, la DGA aux services institutionnels a su favoriser, tout au long de cette année caractérisée par la crise sanitaire, une collaboration, une communication et un échange d'expertise soutenus entre les différents services, arrondissements et partenaires de la Ville de Montréal dans leurs prises de décision, la planification et l'octroi de contrats, ainsi que dans l'exécution des projets municipaux.

Le **Service de la gestion et de la planification immobilière** (SGPI) a assuré la coordination de l'activité « immeuble » des mesures d'urgence, y compris la recherche, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et dortoirs destinés aux personnes en situation d'itinérance, ainsi que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage. De plus, le SGPI a installé divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux. Malgré la COVID-19, le service a poursuivi l'exploitation des bâtiments, assurant le bon fonctionnement des systèmes et permettant l'ouverture d'installations et de bâtiments tels que les piscines extérieures, les bibliothèques, les arénas, le Jardin botanique et le Biodôme.

Le **Service du greffe** a quant à lui mis en place toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Ville. Également, depuis mars dernier, les citoyens peuvent transmettre leurs questions au moyen d'un formulaire Web.

Le **Service de l'approvisionnement** s'est assuré de fournir des équipements de protection individuelle en mettant en place, dès le début de la pandémie, une cellule de crise chargée de trouver des produits et équipements pour l'ensemble du personnel de la Ville, ainsi que pour les personnes les plus vulnérables. La Ville de Montréal a d'ailleurs été la première au Québec à s'approvisionner en masques et à aider d'autres villes en attente de leurs livraisons. De plus, le processus d'appels d'offres a pu être maintenu grâce à la mise en place de méthodes alternatives, car il était et il demeure primordial de ne pas ralentir l'octroi de contrats.

De son côté, le **Service de la performance organisationnelle** a simplifié le processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, générant ainsi une augmentation de 25 % du nombre de dossiers admis et une réduction des délais de traitement de 30 %. Il s'agit d'une réalisation témoignant de la forte volonté de la Ville à ne laisser personne pour compte dans le contexte difficile actuel.

Le **Service du matériel roulant et des ateliers** a assuré le leadership de la mission « soutien logistique » du Centre de coordination des mesures d'urgence lors de la première vague de la pandémie. De plus, il a poursuivi son virage vert en assurant une vigie technologique afin d'acquérir des produits et services dans le but de réduire l'émission de GES, en plus de permettre à la Ville de Montréal d'être la municipalité détenant le plus grand nombre de véhicules électriques au Canada.

Enfin, le **Service de l'évaluation foncière** a adapté le processus de traitement des demandes de révisions du rôle 2020-2021-2022, notamment en matière d'inspection des immeubles, tout en répondant aux demandes de révision dans les délais, et ce, en dépit des contraintes actuelles imposées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict, visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Effectuer un virage majeur de l'approvisionnement à la Ville de Montréal, basé sur une planification stratégique sur plusieurs années. Ce virage s'opérationnalisera par l'analyse et la surveillance exhaustives des marchés, l'optimisation des modes de sollicitation, la mise en place de regroupements qui satisfont les besoins opérationnels de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, la mesure des résultats et la correction des stratégies.
- Favoriser, par notre stratégie d'approvisionnement, l'achat local, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les OBNL.
- Intervenir pour améliorer la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation de la Ville. Ce projet respectera les normes et règlements de l'entreposage, de l'analyse et du transport des sols d'excavation. Dans une optique de saine gestion et de transition écologique, il est primordial pour la Ville de diminuer les risques et les impacts environnementaux. Ce projet permettra une baisse ciblée de 20 % de l'émission annuelle des GES associés au transport des résidus d'excavation 2 ans après la mise en place des solutions.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte environnementale des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Augmenter l'acquisition de véhicules électriques pour remplacer les véhicules à combustion dans le but de réduire l'émission de GES et adopter une nouvelle politique verte du matériel roulant, intégrante de la vision de transition écologique de la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.

Approvisionnement

Budget de fonctionnement 2021 : 30,6 M$, une hausse de 0,5 M$
Effectif total : 304,8 années-personnes

Notre mission

Avec l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans leurs besoins matériels, de services et d'opérations. Il joue un rôle central et très actif dans la gestion des processus d'approvisionnement et dans l'harmonisation des pratiques d'achats et de gestion des stocks. Son rôle est aussi de développer des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Notre impact et nos réalisations 2020

La fonction « approvisionnement » a une influence directe sur l'atteinte des objectifs organisationnels de la Ville. De ce fait, le Service de l'approvisionnement joue un rôle de catalyseur efficace pour appuyer les grands objectifs de la Ville tels que le développement durable ainsi que l'achat responsable, circulaire, local et social. Il se donne comme objectifs, entre autres, de suivre l'évolution des marchés, d'appliquer les nouvelles tendances en approvisionnement et d'influencer le cadre législatif régissant le domaine municipal.

En 2020, le service a préparé et mis en place les phases préparatoires du déploiement de son modèle d'affaires, qui incluent le rapatriement de l'ensemble des activités d'achat et des ressources des services centraux pour une centralisation et une meilleure gestion des processus d'achat.

Le service a mis en place une nouvelle équipe de gestion de contrats qui devra prendre en charge la gestion administrative des contrats et accompagner les requérants dans le suivi des contrats et l'évaluation de la performance des fournisseurs.

Champs d'action :

- Élaboration de politiques, encadrements et directives régissant la fonction « approvisionnement »
- Production, publication et suivi des appels d'offres de biens et services, de services professionnels, généraux et techniques (excluant les exécutions de travaux)
- Création, gestion et maintien des ententes corporatives d'acquisition de divers biens et services
- Planification des besoins de la Ville en acquisition et renouvellement des ententes corporatives
- Expertise-conseil en stratégies d'acquisitions et analyses de marché
- Accompagnement des services et arrondissements dans la définition de leurs besoins et leur arrimage avec le marché
- Gestion de la chaîne logistique pour l'actif de la Ville et gestion des stocks municipaux, incluant ceux des arrondissements
- Formation des représentants des services et arrondissements sur les pratiques et systèmes d'achat

Dans le contexte de la pandémie, le Service de l'approvisionnement a implanté des méthodes alternatives pour le maintien des appels d'offres et l'octroi de contrats respectant les nouvelles mesures sanitaires. Des outils de réception sans contact des appels d'offres, des comités de sélection virtuels ainsi que le versement de cautions et garanties sous forme électronique ont entre autres permis de maintenir l'ensemble des appels d'offres prévus et de ne pas causer de ralentissement économique. Le Service de l'approvisionnement a aussi été un intervenant important pour la recherche, l'acquisition, le stockage et la distribution de produits liés à la pandémie, dans un contexte de pénurie mondiale. Au moins une vingtaine de ressources ont été mobilisées pour la sollicitation des marchés ainsi que la gestion des produits et leur distribution aux unités d'affaires.

Dans le cadre du plan de relance économique, l'approvisionnement est considéré comme un levier efficace pour une relance économique durable et résiliente. Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement a mis en place un comité d'approvisionnement responsable, en collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes. Ce comité vise à mettre en œuvre des initiatives concrètes auprès des entreprises locales et d'économie sociale et des fournisseurs de la diversité. Les premières initiatives doivent être menées d'ici la fin de l'année 2020 et d'autres, déjà définies, seront échelonnées sur les 18 prochains mois.

Le service a effectué une réévaluation complète du processus d'évaluation de la performance des fournisseurs. Étant le moyen qui garantit à la Ville un suivi de la bonne exécution de ses contrats, celui-ci a fait l'objet d'une réévaluation de ses règles et moyens de contrôle, en fonction des résultats de l'analyse du processus en place et du bilan des dernières années. Un processus plus robuste et moins contraignant pour les unités d'affaires a été déposé au comité exécutif, dans le cadre du renouvellement de l'article 85.5 sur l'évaluation du rendement des fournisseurs.

À la suite de l'adoption de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, le Service de l'approvisionnement a mis en application un processus de gestion des plaintes afin de répondre rapidement aux nouvelles exigences légales et de soutenir le Contrôleur général dans la gestion des plaintes.

Nos actions prioritaires en 2021

- Grâce à la planification et à la mise en application des principes de l'approvisionnement stratégique, prioriser les achats regroupés générant des économies, mettre en place des comités d'experts pour l'harmonisation des besoins des unités d'affaires et augmenter le portefeuille d'ententes corporatives qui permettra à la Ville de profiter d'escomptes d'échelle, et par conséquent, d'assurer une bonne gestion des fonds publics.
- Poursuivre les démarches pour l'implantation des initiatives d'achat responsables, circulaires et sociales qui sont ciblées pour les 18 prochains mois, dans le cadre du plan de relance économique, et déposer le plan d'approvisionnement responsable 2021-2025.
- Déployer dans les unités d'affaires de la Ville un processus de gestion contractuelle optimisé afin de minimiser les risques d'incohérence dans la gestion des contrats, d'assurer le respect des ententes et des budgets, et d'améliorer les délais de paiement des fournisseurs.
- Déployer un réseau optimal de distribution des stocks en introduisant des méthodes de libre-service aux points de services mécaniques afin de garantir la disponibilité en tout temps des produits liés à la gestion de l'actif de la Ville, de réduire les interruptions d'activités et de minimiser la désuétude.
- Déployer de nouveaux outils et des stratégies pour augmenter le volume d'achat local et social (entreprises d'économie sociale, *coopératives de travail et OBNL*) pour les seuils de gré à gré, et ce, dans le respect de la politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

Évaluation foncière

Budget de fonctionnement 2021 : 16,9 M$, une hausse de 0,3 M$
Effectif total : 182,2 années-personnes

Champs d'action :
- Confection et dépôt des rôles d'évaluation foncière
- Mise au rôle de la valeur des nouvelles constructions et améliorations
- Inspection des immeubles pour la constitution ou la tenue à jour des dossiers
- Traitement des demandes de révision du rôle
- Défense des valeurs foncières contestées devant les tribunaux

Notre mission

Ainsi, la mission du Service de l'évaluation foncière (SEF) est de confectionner, tenir à jour et défendre les rôles d'évaluation foncière des 16 villes de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*. De ce fait, le SEF joue un rôle central dans le système d'imposition foncière de toute l'agglomération, lequel est la source de plus de 70 % des revenus des villes.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le rôle d'évaluation foncière est l'instrument permettant d'établir la base de répartition de l'impôt foncier des contribuables de l'agglomération de Montréal. Le SEF est donc le gardien de l'équité fiscale entre les contribuables, en fonction des principes et concepts reconnus en matière d'évaluation foncière et en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le Service a développé une expertise de premier plan en matière d'évaluation des immeubles, ce qui lui permet de constituer et de maintenir une base d'imposition foncière équitable pour les contribuables et fiable pour les municipalités. Depuis le début des années 2000, le volume de nouvelles constructions et de rénovations de bâtiments est en croissance. Au cours des 3 dernières années, le coût de construction déclaré des permis délivrés a été de l'ordre de 6 G$ à 7 G$ par année : le Service de l'évaluation foncière est au premier plan pour transformer cette activité économique en valeur foncière et en revenus pour la Ville. Au cours des 5 dernières années, plus de 20 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés aux rôles d'évaluation foncière.

En 2020, les rôles d'évaluation triennaux 2020-2021-2022 sont entrés en vigueur avec une base d'imposition mise à jour en fonction des conditions du marché immobilier de l'année 2018. Par conséquent, l'année 2020 a aussi été celle où le Service de l'évaluation foncière a reçu et traité les demandes de révision du nouveau rôle. L'exercice a pris une tournure particulière en 2020 en raison des diverses mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19. Compte tenu de la fermeture de ses points de service, le SEF a mis en place des mesures exceptionnelles pour faciliter le dépôt des demandes par les propriétaires, notamment en ce qui a trait au mode de transmission des formulaires et aux modes de paiement du tarif applicable.

De plus, pour limiter les risques de propagation du virus, le Service de l'évaluation foncière a modifié son processus et a pu procéder à la révision de la grande majorité des dossiers sans inspection physique des immeubles, mais plutôt à partir d'informations obtenues par voie téléphonique.

Malgré ces contraintes, toutes les demandes de révision ont fait l'objet d'une réponse avant le 1er septembre pour les immeubles résidentiels de moins de 60 logements et avant le 1er novembre pour les autres. Il s'agit du délai de réponse le plus court réalisé au cours des récents rôles.

Par ailleurs, le Service de l'évaluation foncière a pu maintenir le rythme de mise au rôle des nombreux nouveaux bâtiments et améliorations, alors que plus de 4 G$ de nouvelles valeurs ont été ajoutés au rôle d'évaluation en 2020. L'évaluation et la mise au rôle de la valeur de l'important volume de nouvelles constructions et modifications qui s'ajoutent au parc immobilier de Montréal occuperont la majeure partie de l'agenda du Service de l'évaluation foncière en 2021.

Compte tenu des contraintes particulières imposées par la situation de pandémie, le SEF n'a pas pu tirer profit, en 2020, de la nouvelle structure et des nouveaux outils d'inspection des immeubles qu'il a introduits en 2019 pour augmenter son rythme d'inspection d'immeubles. Cependant, l'expérience vécue en 2020 a constitué un banc d'essai pour de nouvelles pratiques qui pourraient permettre d'augmenter le rythme de vérification de l'inventaire des immeubles, tout en réduisant le nombre des déplacements et leurs impacts écologiques. L'intégration de ces nouvelles pratiques sera un élément central de l'action du service en 2021.

Nos actions prioritaires en 2021

- Procéder à la collecte des données économiques ainsi qu'à la compilation et à l'analyse des ventes en 2021, étant donné que c'est l'année de référence au marché pour la confection des rôles 2023-2024-2025.
- Évaluer et mettre au rôle la valeur des nouvelles constructions et rénovations réalisées sur le territoire et transformer cette activité économique en revenus pour la Ville.
- Améliorer le processus d'inspection et de vérification de l'inventaire des immeubles en introduisant de nouvelles pratiques ayant une plus faible empreinte écologique.
- Traiter les requêtes au Tribunal administratif du Québec qui découlent des demandes de révision des rôles 2020-2021-2022.

Gestion et planification immobilière

Budget de fonctionnement 2021 : 178,9 M$, une hausse de 0,3 M$
PDI 2021-2030 : 1 169,1 M$
Effectif total : 692,2 années-personnes

Notre mission
La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes, novatrices et écoresponsables, à l'image et au bénéfice de la population montréalaise.

Champs d'action :
- Rôle propriétaire : gestion des éléments de l'actif immobilier municipal (bâtiments et terrains)
- Réalisation des projets immobiliers
- Transition écologique et énergétique
- Transactions (achats, ventes, servitudes, baux de location), analyses et évaluations immobilières
- Entretien planifié, spécialisé et correctif
- Gestion immobilière
- Sécurité et propreté
- Centre de services du SGPI (24 h/24, 7 j/7)
- Gestion des espaces
- Soutien professionnel et technique
- Audit des immeubles

Notre impact et nos réalisations en 2020
En tant que mandataire de la Ville comme grand propriétaire, le SGPI assume la gestion d'un parc immobilier composé de près de 600 bâtiments et de quelque 150 installations externes. Il assume également l'entretien de plus de 400 bâtiments et installations d'arrondissements, en plus de gérer l'ensemble des baux de location et des terrains vacants de la Ville. La valeur de remplacement du parc immobilier du SGPI est de quelque 6,5 G$ (valeur de reconstruction de 7 G$ en tenant compte du patrimoine).

Parmi les principales réalisations en gestion de projets immobiliers, on note la rénovation du Biodôme de Montréal, la poursuite des travaux de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville et la construction d'un mur écran et d'une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles. De nombreux autres projets ont aussi été achevés ou sont en voie de l'être, tels que la construction du centre de tri de Lachine, la réfection de l'enveloppe du Château Dufresne, les projets de rénovation des arénas Saint-Michel, Chénier, Mont-Royal, Denis-Savard et de l'auditorium de Verdun.

Le SGPI poursuit la réalisation du Plan de réduction de la consommation énergétique et des GES des bâtiments municipaux, qui vise à réduire la consommation d'énergie de 40 % par rapport à 1990 et à devenir sobre en carbone d'ici 2021. Le SGPI a également créé l'Escouade de gestion de projets en transition écologique afin d'assurer le déploiement du nouveau programme en transition écologique, en appui au prochain plan climat.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, le SGPI accompagne le Service de l'habitation dans l'analyse des secteurs et sites potentiels, réalise les transactions immobilières (achats et ventes), assure la gestion du droit de préemption et entretient les immeubles jusqu'à la mise en chantier des projets sociaux AccèsLogis. Parmi les acquisitions réalisées en 2020, on note le 7300, rue Hutchison, le 7255, rue Saint-Urbain, le 7235-7237, rue Saint-Urbain et 3 terrains sur les rues Mackenzie et Gilford.

Le SGPI a constitué une équipe se consacrant à l'audit des immeubles municipaux pour permettre de dresser le portrait complet de leur état et de leur conformité. En 2020, le SGPI a réalisé plus de 40 audits,

incluant ceux de la Biosphère, de l'édifice Lucien-Saulnier, de l'hôtel de ville de l'arrondissement d'Outremont, de la maison Holmes-McFarlane, de l'ex-caserne 14 et des ateliers Viau.

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts indéniables sur les activités régulières du SGPI en augmentant substantiellement le nombre d'activités de gardiennage et d'entretien sanitaire. Les employés du SGPI se sont mobilisés et ont été en mesure de contribuer de façon importante aux efforts déployés par la Ville pour permettre à la population de traverser cette crise sanitaire sans précédent, notamment :

- En assurant la coordination du volet « immeubles » des mesures d'urgence, comprenant la recherche de lieux, la conclusion d'ententes de location et l'aménagement de refuges et/ou de dortoirs (marché Bonsecours, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collège Dawson, Anglican Parish of St. George, Complexe Guy-Favreau, YMCA du Québec, gare Windsor, Centre Jean-Claude-Malépart, aréna Maurice-Richard) destinés aux personnes en situation d'itinérance, de même que la mise en place de cliniques mobiles de dépistage.
- En coordonnant la gestion de plus de 275 000 heures de gardiennage dans divers sites de la Ville et de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).
- En installant divers équipements (stations de lavage de mains, écrans de protection en plexiverre, etc.) dans de nombreux bâtiments municipaux, dans le respect des règlements de la CNESST et des recommandations de l'INSPQ.
- En maintenant l'exploitation des bâtiments et en procédant à l'ouverture des installations culturelles et sportives : piscines extérieures, bibliothèques, arénas, Jardin botanique et Biodôme.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser les projets d'envergure tels que : poursuite de la restauration et de la mise aux normes de l'hôtel de ville; rénovation de l'Insectarium de Montréal, de la caserne 61, de l'aréna Raymond-Bourque, du bain Saint-Michel et du Centre d'histoire de Montréal (phase 2); construction du Complexe aquatique de Rosemont; mise en activité de l'usine de compostage de Saint-Laurent et de l'usine de traitement du lixiviat du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- Soutenir la réalisation de plusieurs programmes tels que ceux d'accessibilité universelle, de rénovation des chalets de parc, de remplacement des chaudières au mazout et de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bibliothèques, avec la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve et de la bibliothèque L'Octogone.
- Procéder à la révision et à la mise en œuvre de la Politique de développement durable dans les immeubles municipaux 2.0 et mettre en place divers projets de transition écologique visant à réduire l'empreinte écologique des 30 plus importants bâtiments municipaux émetteurs de GES.
- Déployer la stratégie intégrée des transactions qui permettra à la Ville de mieux orienter et prioriser les démarches d'analyse et d'acquisition d'immeubles à réaliser, en concertation avec les services et les arrondissements.
- Réaliser les analyses immobilières pour le développement du secteur Namur-De la Savane (hippodrome), pour le développement économique et le programme de décontamination des sols du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI), ainsi que réaliser les analyses et transactions immobilières pour la réalisation du grand parc de l'Ouest et les corridors verts.

Greffe

Budget de fonctionnement 2021 : 43,2 M$, une hausse de 11,3 M$
Effectif total : 212,3 années-personnes

Champs d'action :

- Confection des ordres du jour du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Rédaction des décisions des instances et des procès-verbaux
- Tenue des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération
- Tenue des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil
- Conservation des documents et des archives de la Ville
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Tenue de l'élection générale et des élections partielles
- Ouverture des appels d'offres publics

Notre mission

Le Service du greffe voit à la préparation, à la tenue et au suivi des séances du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Il assure le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération, au Conseil du patrimoine de Montréal, au Comité Jacques-Viger, au Conseil interculturel de Montréal, au Conseil des Montréalaises ainsi qu'au Conseil Jeunesse. Il voit à la gestion des documents et des archives de la Ville ainsi qu'au traitement et à la signature des contrats. Il a également comme obligation de voir à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les archives* ainsi qu'à la gestion des processus électoraux.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le Service du greffe poursuit l'amélioration de ses processus, ce qui a permis en 2020 :

- De mettre en place, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toutes les mesures nécessaires afin que les instances de la Ville puissent se réunir et prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil municipal.
- De mettre en place des éléments visant à favoriser le maintien de la participation citoyenne dans un contexte sanitaire variable et pour la tenue à huis clos des séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération. Les citoyens peuvent, depuis mars dernier, transmettre leurs questions sur un formulaire Web.
- De mettre en œuvre, tout en respectant les mesures sanitaires requises, les moyens nécessaires pour poursuivre les séances d'ouverture des soumissions publiques, ce qui a été fait à huis clos pendant la période de confinement et en public à partir du mois de juillet.
- De soutenir les travaux de la Commission de la présidence du conseil pour son étude portant sur la mise en place de mesures visant à favoriser une participation électorale sécuritaire lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.
- De procéder à la refonte complète du site Internet du Bureau des élections, en prévision de l'élection générale de 2021. Ce nouveau site comprend un important volet interactif à partir duquel les 15 000 travailleurs d'élection pourront, en plus de soumettre leur candidature, recevoir, en tout ou en partie, la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.
- D'améliorer la conciliation travail-famille des personnes élues en leur fournissant du soutien en secrétariat et de l'accompagnement politique pendant un congé de maternité ou parental, avec une banque de 25 heures pour engager une ressource en appui à leur travail, sur une période maximale de 22 semaines. Quatre personnes ont profité de ce programme dans l'année.
- De poursuivre l'augmentation du nombre de documents historiques disponibles sur le Web et de rendre leur accès plus convivial.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer le soutien aux instances dans le contexte de la pandémie.
- Poursuivre les discussions avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec, et ce, selon la réponse du comité exécutif au rapport d'étude de la Commission de la présidence du conseil sur le vote par correspondance.
- Mettre en place toutes les mesures nécessaires afin que le déroulement de l'élection générale du 7 novembre 2021 respecte un protocole sanitaire strict visant à éviter la propagation de la COVID-19.
- Continuer à augmenter le nombre d'archives historiques de la Ville disponibles sur le Web afin de contribuer à faire connaître l'histoire de Montréal à la population et aux visiteurs.

Matériel roulant et ateliers

Budget de fonctionnement 2021 : 110,4 M$, une hausse de 1,2 M$
PDI 2021-2030 : 521,5 M$
Effectif total : 469 années-personnes

Notre mission

Le Service du matériel roulant et des ateliers s'assure, de façon écoresponsable et dans un milieu de travail sécuritaire, de la disponibilité et de la fiabilité des véhicules ainsi que de divers services et produits spécialisés, adaptés aux besoins des arrondissements et des unités centrales.

Champs d'action :

- Gestion du parc de véhicules et d'équipements des arrondissements et des services, incluant le SIM et le SPVM (acquisition, entretien et mise au rancart)
- Formation des chauffeurs dans les arrondissements
- Fabrication de mobilier urbain
- Webdiffusion et sonorisation à l'hôtel de ville et aux conseils d'arrondissement
- Gestion du carburant

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans la dernière année, le Service du matériel roulant et des ateliers a :

- Poursuivi la transition du parc de véhicules à combustion en un parc de véhicules électriques afin de réduire l'émission de GES (464 véhicules électriques et 122 hybrides).
- Formé des chauffeurs de véhicules avec un simulateur.
- Développé des produits écoresponsables tels des distributeurs de lave-glace en vrac.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le plan de redressement qui sera développé pour corriger les lacunes de gestion relevées par le Bureau de l'inspecteur général et le Bureau du contrôleur général.
- Participer activement au comité de déneigement et assurer une vigie sur la disponibilité, la fiabilité et l'efficacité des véhicules et équipements de déneigement.
- Augmenter à 28 000 le nombre d'heures de formation des chauffeurs de véhicules.
- Aménager 5 ateliers mécaniques selon la méthode 5S.
- Poursuivre le programme d'acquisition de produits écoresponsables afin de réduire l'émission de GES à la Ville.

Performance organisationnelle

Budget de fonctionnement 2021 : 5,9 M$, une diminution de 0,9 M$
Effectif total : 30,5 années-personnes

Champs d'action :
- Amélioration continue
- Architecture d'affaires
- Analyse et modélisation financières
- Étalonnage
- Mesure de la performance : indicateurs de performance et Tableaux de bord

Notre mission

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) accompagne les services centraux et les arrondissements dans l'amélioration durable de leur performance ainsi que dans l'atteinte de leurs objectifs. À cette fin, il recourt à des expertises spécialisées et à des solutions éprouvées en amélioration continue, en architecture d'affaires, en stratégies ainsi qu'en matière de performance financière, d'indicateurs et d'étalonnage.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SPO agit comme catalyseur pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation. Il assume un rôle-conseil auprès des unités administratives en les aidant à clarifier, simplifier et standardiser leurs façons de faire. Son équipe d'experts appuie les unités pour les aider à adapter leurs activités à la situation exceptionnelle de la pandémie et pour contribuer à la relance. Elle détermine des pistes d'optimisation, en plus de mettre en place des solutions innovatrices visant à améliorer les services fournis, à en augmenter la qualité, à rehausser l'expérience client, à réduire les délais de traitement, à diminuer les coûts, à accroître la productivité ou encore à préserver ou favoriser la santé, la sécurité et le mieux-être du personnel.

Le SPO a réalisé en 2020 près de 50 projets de simplification des processus d'affaires des services centraux et des arrondissements (incluant 3 projets liés aux opérations de mesures d'urgence), facilitant ainsi l'atteinte des cibles organisationnelles. Parmi les projets ayant le plus d'impacts pour la population, soulignons l'optimisation des processus d'octroi des subventions pour les programmes d'adaptation de domicile et AccèsLogis, la refonte de parcours de chargement de la neige, la révision de demandes de permis de construction, la révision du processus de gestion des réclamations de citoyens, l'optimisation du processus d'intervention pour les demandes de branchement d'eau et la révision du processus de plantation des arbres.

En raison de la pandémie de COVID-19, le SPO a prêté ses ressources et fait bénéficier de son expertise pour accroître la capacité et la productivité de la Mission soutien logistique, au Centre de coordination des mesures d'urgence. Il a aussi joué un rôle central dans la mise sur pied et le fonctionnement d'un centre d'appel voué à accompagner les entreprises voulant bénéficier de l'aide municipale déployée pendant cette crise.

L'équipe du SPO recense, analyse et publie annuellement les résultats de plus de 141 indicateurs de performance dans 20 domaines d'activités de façon transparente, au bénéfice de la population et des gestionnaires de la Ville. Ces derniers sont ainsi plus à même de repérer les portions de leurs activités sujettes à amélioration. Grâce à cette publication, la Ville de Montréal témoigne publiquement et ouvertement de sa gestion rigoureuse des activités municipales et permet une comparaison avec les villes de Toronto, Calgary et Winnipeg.

Nos actions prioritaires en 2021

- Offrir de l'accompagnement personnalisé aux unités de la Ville, en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques portant notamment sur la transition écologique, ainsi que sur l'amélioration de la mobilité et de la cohabitation sociale.
- Poursuivre les projets qui accroissent l'efficience de l'organisation et la qualité des services fournis aux citoyens, notamment avec des projets visant à :
    - Améliorer la mobilité par une meilleure gestion des entraves sur le domaine public;
    - Implanter un processus optimisé de gestion des événements publics et de réservation des plateaux de sport;
    - Coordonner l'implantation de nouveaux bureaux accès Montréal;
    - Optimiser les processus de traitement des demandes d'inspection et de salubrité;
    - Accroître l'efficience des processus de gestion des collectes, de transport, de transbordement et d'élimination des matières résiduelles;
    - Trouver des solutions à la gestion des sols contaminés liés aux travaux d'excavation;
    - Déployer efficacement le nouveau modèle d'affaires du Service de l'approvisionnement;
    - Développer la stratégie d'acquisition décennale du Service du matériel roulant et des ateliers.
- Accompagner l'Administration dans la détermination de pistes d'amélioration afin de générer des économies, tant monétaires que de temps, et émettre des recommandations sur les meilleures façons de faire en matière de performance organisationnelle.
- Publier les résultats pour 2020 des indicateurs de performance issus de deux démarches d'étalonnage.
- Former des experts en amélioration continue qui s'engagent à réaliser des projets dans leurs unités respectives pour transmettre leur expertise et les meilleures pratiques.
- Soutenir la démarche d'alignement stratégique 2020-2030 en jouant un rôle d'intégrateur transversal au sein de toute l'organisation. Pour ce faire, une équipe temporaire de 4 a.-p. et un budget supplémentaire de 1 M$ lui est accordé pour 2021.

Mobilité et attractivité

Tableau 7 – Mobilité et attractivité – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
Total – Mobilité et attractivité	**416 881,2**	**427 489,2**	**429 305,1**	**494 176,2**	**521 750,2**	**491 868,4**	**503 292,7**

Tableau 8 – Mobilité et attractivité – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Mobilité et attractivité								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Grands parcs du Mont-Royal et des sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
Total – Mobilité et attractivité	1 332 904,0	1 468 543,0	1 510 989,0	1 398 148,0	1 272 442,0	**6 983 026,0**	5 734 772,0	**12 717 798,0**

Notre mission

En conformité et en cohérence avec la vision de la Ville de Montréal, la Direction générale adjointe (DGA) à la mobilité et à l'attractivité voit à la planification des projets et à la réalisation des travaux majeurs en infrastructures municipales afin d'en assurer le maintien et le réaménagement, tout comme elle voit au développement de secteurs névralgiques. Elle mise sur la transversalité et la coordination entre les différents services qu'elle chapeaute afin de réaliser des projets qui perdureront et qui pourront s'intégrer harmonieusement à la croissance de la métropole.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

L'attractivité d'un territoire dépend de l'aménagement sensible qu'on en fait et du niveau de mobilité des biens et des personnes pour en assurer l'accessibilité. L'accès à des milieux naturels de qualité, la préservation de secteurs patrimoniaux et l'offre de service en sports et en loisirs font aussi partie intégrante de l'attraction qu'exercent des secteurs sur une population. Ainsi, la DGA – Mobilité et attractivité participe à la réussite de la transition écologique de Montréal en rendant la métropole plus verte, active et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

Marquée par la pandémie, l'année 2020 a démontré la capacité d'adaptation de la Ville de Montréal et imposé un réaménagement des priorités, tout en effectuant un virage majeur vers le télétravail.

En cette période sans précédent où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé, les équipes du **Service de l'eau** (SE) ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées, en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau qu'en télétravail.

Au printemps dernier, les activités des entrepreneurs en construction ont été suspendues par le gouvernement du Québec. En vue de leur reprise au début mai, le **Service des infrastructures du réseau routier** (SIRR) a rédigé deux guides distribués à l'échelle de la Ville en vue d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés.

Alors qu'allaient s'amorcer la première phase du déconfinement et la reprise graduelle des activités, le **Service de l'urbanisme et de la mobilité** (SUM) a planifié, de concert avec le SIRR, le déploiement du réseau des voies actives sécuritaires (VAS). Implanté comme mesure temporaire dans un contexte d'urgence sanitaire, ce nouveau mode de partage des rues a permis aux Montréalais de se déplacer plus facilement, à pied ou à vélo, et dans le respect des consignes sanitaires établies.

Par ailleurs, dès la reprise, les principaux chantiers figurant au programme d'investissement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine, Peel, Saint-Hubert, ainsi que du Réseau express vélo, ont débuté ou redémarré, tout comme les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine Est.

Le SUM a également poursuivi, en collaboration avec ses partenaires, son travail sur les projets de transport structurants comme, pour le métro, la préparation de la ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique. De plus, 2020 a permis le démarrage des premières étapes d'élaboration du plan d'urbanisme et de mobilité, avec la tenue d'ateliers pour une démarche prospective.

La pandémie a eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte aux citoyens. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés.

La fréquentation du réseau des parcs-nature a toutefois connu une très forte augmentation, soit 64 % de visiteurs de plus qu'en 2019. Pilotés par le **Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports** (SGPMRS), notons la création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise et le développement du Grand parc de l'Ouest, avec l'acquisition et la protection de plus de 140 hectares de milieux naturels et hydriques exceptionnels.

Nos actions prioritaires en 2021

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.
- Investir près de la moitié du budget d'immobilisations du Service de l'eau, soit près de 230 M$, dans la réhabilitation et la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout afin de maintenir la capacité fonctionnelle des équipements, de ralentir le déficit d'entretien des éléments de l'actif et de contribuer au développement urbain de la Ville. À même ces travaux, la Ville amorcera pour la première année la prise en charge du remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée citoyens.
- Commencer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent, à la station Jean-R.-Marcotte. Ce projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal contribuera à améliorer l'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent, tout en réduisant les risques pour la santé humaine et en protégeant la faune et la flore aquatiques.

- Commencer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée de gestion des eaux pluviales, qui augmentera la résilience de la ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts, à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondation et de refoulement, en diminuant notamment la quantité d'eau de pluie se retrouvant dans le réseau d'égout.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, une des pierres d'assise de la démarche d'alignement stratégique de la Ville.
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, ainsi que les projets de remplacement du pont Jacques-Bizard et de déploiement du Réseau express vélo.
- Poursuivre les études sur la ligne rose ainsi que la collaboration au développement de projets structurants en transport collectif et le développement du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, l'une des plus ambitieuses opérations de concertation des parties prenantes en sécurité routière à Montréal.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes et la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs sous contrat avec la Ville, notamment avec l'Escouade chantier.
- Continuer d'accompagner assidûment les partenaires gouvernementaux et privés dans la réalisation de chantiers majeurs tels que la reconstruction de l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec), le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada), l'implantation d'un service rapide par bus (SRB) dans l'axe du boulevard Pie-IX ainsi que la reconstruction de l'ensemble des infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain), le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ Infra), le prolongement de la ligne bleue du métro (Société de transport de Montréal), la réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec), la déconstruction du pont Champlain (PJCCI) et la réfection de l'échangeur Saint-Pierre (ministère des Transports du Québec).
- Poursuivre les efforts afin de développer une offre de services attrayante en matière de grands parcs et de sports, favorisant les saines habitudes de vie et le développement des espaces verts et bleus montréalais.
- Déployer la Stratégie Montréal 2030, qui se divise en 4 volets distincts.

Commission des services électriques

Budget de fonctionnement 2021 : 83,8 M$, une hausse de 2,5 M$
PDI 2021-2030 : 893,1 M$
Effectif total : 171 années-personnes

Champs d'action :
- Conception et construction de structures souterraines
- Entretien et gestion des réseaux de conduits souterrains
- Raccordement des bâtiments aux réseaux souterrains
- Gestion des ententes avec les entreprises de réseaux câblés
- Gestion et coordination des travaux d'enfouissement de câbles aériens
- Autofinancement du service par la facturation de redevances à ses clients

Notre mission
La Commission des services électriques de Montréal s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés aériens sur tout le territoire de la ville. Elle gère et coordonne les interventions sur tout le réseau de conduits souterrains.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La Commission a développé le plus grand réseau de conduits souterrains au Canada, ce qui représente aujourd'hui 23,5 millions de mètres de conduits de distribution électrique et de télécommunication, qui sont réservés ou disponibles pour quelque 90 entreprises et services municipaux.

La Commission gère et coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir une infrastructure fiable, sécuritaire et durable. Les réseaux enfouis sont moins vulnérables que les réseaux de fils aériens. Ils engendrent des frais d'exploitation et d'entretien bien moindres pour l'administration municipale et les entreprises utilisant le réseau, des économies importantes dont peut bénéficier la population. En plus, l'absence de fils aériens et de poteaux sur rue facilite la valorisation des composantes architecturales de plusieurs immeubles et bâtiments montréalais.

Déjà, 89 % de tout le réseau de rues artérielles est occupé et desservi par le réseau souterrain de la Commission, ce qui représente plus de 23 000 structures souterraines et 63 700 raccordements souterrains aux bâtiments. En moyenne, annuellement, la Commission :
- Inspecte plus de 4 200 puits d'accès pour réaliser l'analyse structurale.
- Ajoute 0,8 km de conduits câblés à son réseau, en priorisant les nouveaux ensembles résidentiels;
- Retire des fils et poteaux sur quelque 7 kilomètres de rues.
- Coordonne les travaux de l'ensemble des intervenants afin de maximiser leur efficience, de réaliser des économies importantes dans les budgets municipaux et de minimiser les entraves pour la population.
- Réalise un volume de travaux de 96,7 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains, dont 51,8 M$ sont des travaux intégrés avec la Ville et la STM.

Nos actions prioritaires en 2021
La Commission des services électriques de Montréal a la volonté d'accroître son réseau de conduits souterrains sur l'île de Montréal, d'entretenir davantage ses structures et de continuer à enfouir les câbles aériens. Pour ce faire, elle envisage les actions suivantes :
- Réaliser un carnet de commandes de projets totalisant 110 M$ pour le programme de construction et modification de conduits souterrains.
- Mettre en pratique les modalités de l'entente de collaboration sur les projets intégrés, conclue avec la Ville.

- Négocier des ententes de réalisation de projets intégrés, semblables à l'entente de collaboration conclue avec la Ville, avec le Service de l'eau de la Ville et la STM.
- Enlever des poteaux sur 7,5 km de rues et coordonner les travaux d'enfouissement des fils sur 1,5 km dans de nouveaux ensembles résidentiels.
- Transférer à la Commission les réseaux de conduits des arrondissements d'Anjou, de Saint-Laurent et de Saint-Léonard.
- Améliorer la gestion des chantiers et favoriser une meilleure communication avec les partenaires du milieu.

Eau

Budget de fonctionnement 2021 : 274,2 M$, une hausse de 12 M$
PDI 2021-2030 : 4 885,6 M$
Effectif total : 955,5 années-personnes

Champs d'action :

- Produire de l'eau potable de qualité pour 2 millions de personnes
- Assainir les eaux usées et les eaux pluviales rejetées au fleuve
- Entretenir plus de 9 000 km d'aqueduc et d'égouts, en partenariat avec les arrondissements, afin d'en garantir la fiabilité
- Faire fonctionner et entretenir le patrimoine de l'actif de l'eau, estimé à 33 G$
- Offrir un service de proximité 24 h/24, 7 j/7

Notre mission
Le Service de l'eau a pour mission de fournir l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public, c'est pourquoi il est primordial pour celui-ci d'assurer la qualité et la continuité des activités dans le respect d'un cadre réglementaire très exigeant.

L'année 2020 a été marquée par une pandémie sans précédent, où l'accès à l'eau était une absolue nécessité, particulièrement pour le réseau de la santé. Ainsi, les équipes du Service de l'eau ont déployé des moyens extraordinaires pour garantir la fiabilité des services d'eau potable et d'eaux usées en assurant la continuité des activités tant sur le terrain, dans les usines et sur le réseau, qu'en télétravail.

En 2020, le Service de l'eau disposait d'un budget d'opération de 166,9 M$, dont 54 % étaient alloués aux activités courantes, couvrant des dépenses énergétiques de 34,3 M$ et des dépenses de 13,3 M$ en produits chimiques nécessaires au traitement et à l'assainissement de l'eau. Près du quart du budget du Service de l'eau (24 %) a été consacré aux activités d'entretien du réseau afin d'assurer la capacité fonctionnelle des équipements.

Le Service de l'eau a également poursuivi son programme d'investissement dans des actifs de l'eau. Le tableau, ci-dessous, démontre l'ampleur des dépenses d'investissement estimées en 2020 pour chaque grande catégorie d'actifs.

Investissements prévus par catégories d'actifs	**(en milliers de $)**
Usines de traitement d'eau potable et réservoirs	60 308 $
Station d'épuration des eaux usées et ouvrages de rétention	54 776 $
Conduites primaires d'aqueduc	61 536 $
Collecteurs d'égouts	22 060 $
Conduites secondaires d'aqueduc et d'égouts	206 614 $
Total général	**405 294 $**

Évolution budgétaire au 30 septembre 2020.

Ces investissements majeurs témoignent de la volonté du Service de l'eau de maintenir l'état des actifs de l'eau, de ralentir l'actuel déficit d'entretien et de respecter les exigences réglementaires en vigueur. Malgré un arrêt complet des chantiers pendant plusieurs semaines en raison de la pandémie, la

reconstruction d'urgence d'une conduite de 2 100 mm, assurant l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de personnes, a été terminée avant la période estivale, 78 km de conduites d'aqueduc et d'égouts ont été réhabilitées, la phase 1 du projet de modernisation de la station de pompage McTavish a débuté et la construction d'ouvrages de rétention, nécessaires à une meilleure gestion des eaux de pluie et à la limitation des surverses d'eau polluée au fleuve, s'est poursuivie. En préparation de ces investissements, 22 % du budget de fonctionnement ont servi à l'auscultation de 232 km de conduites, à l'inspection de 10 715 vannes et en services professionnels.

Lors de la réalisation des travaux, le Service de l'eau porte une attention particulière à la réduction de son empreinte écologique et à la minimisation des impacts négatifs sur la population et la mobilité. En 2020, il a privilégié la réhabilitation et l'entretien des équipements et des infrastructures. Comparativement à la reconstruction, ces techniques génèrent moins d'impacts environnementaux négatifs ainsi que des travaux de moins grande envergure et de plus courte durée.

Enfin, le Service de l'eau a mis en place une nouvelle équipe ayant pour mandat d'élaborer une stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie pour l'agglomération de Montréal (SETPluie). La mise en œuvre de cette stratégie augmentera la résilience de la Ville pour faire face aux changements climatiques, mènera au développement de quartiers plus verts et à des aménagements qui contribueront à diminuer les risques d'inondations et de refoulements, tout en optimisant les investissements publics et privés.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le programme de renouvellement de conduites en investissant près de 230 M$ ainsi que les programmes d'optimisation et de mise aux normes des usines de traitement d'eau potable, des réservoirs et de la station d'épuration des eaux usées (la Station) en y investissant plus de 130 M$. Pour la première fois, le remplacement des entrées de service en plomb sur la partie privée sera réalisé par la Ville de Montréal.
- Lancer la construction de l'unité d'ozonation de l'effluent à la Station, un projet environnemental majeur pour la Ville de Montréal et pour tout le Québec. Les dégrilleurs et les convoyeurs de la Station, des équipements essentiels au traitement des eaux usées, seront également remplacés.
- Amorcer les travaux préparatoires pour la construction du réseau d'alimentation de l'ouest de l'île. Ce vaste chantier prévoit la construction d'un nouveau réseau de distribution de 23 km visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable de l'ouest de l'agglomération.
- Finalisation de la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William.
- Réalisation de plusieurs études qui serviront à améliorer la connaissance de l'état de l'actif et, ainsi, à préparer les projets d'investissements des années à venir, notamment ceux en lien avec la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, le rattrapage du déficit d'entretien des éléments de l'actif de l'eau, la phase 2 du projet de réhabilitation du réservoir McTavish et le remplacement des incinérateurs de la Station.

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Budget de fonctionnement 2021 : 41,8 M$, une hausse de 0,1 M$
PDI 2021-2030 : 1 792,3 M$
Effectif total : 313,2 années-personnes

Champs d'action :
- Réseau des grands parcs
- Mont-Royal
- Patrimoine naturel et culturel
- Places publiques
- Forêt urbaine, milieux naturels et pépinière municipale
- Berges et parcs riverains
- Accès à la nature et au plein air
- Réseau des corridors verts
- Réseau des installations sportives et récréatives
- Élite sportive et événements internationaux

Notre mission

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre un réseau de grands parcs et d'installations sportives d'envergure. Il a pour mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur les milieux naturels, la forêt urbaine et les espaces publics. Le service contribue à une vie physiquement active en soutenant la pratique sportive ainsi que le développement et la mise aux normes d'équipements sportifs, et il accompagne la tenue d'événements sportifs de portée régionale, nationale et internationale.

Notre impact et nos réalisations 2020

Le service participe à la réussite de la transition écologique de Montréal. Il rend la métropole plus verte, active, attractive et résiliente face aux conséquences des bouleversements climatiques.

La pandémie aura eu d'importants impacts sur la programmation sportive offerte à la population. Les centres sportifs et les chalets d'accueil des parcs-nature sont demeurés fermés jusqu'à la fin de l'été. Seuls les centres sportifs ont progressivement été rouverts aux usagers, alors que l'ensemble des événements sportifs majeurs ont été annulés. Par ailleurs, la fréquentation du réseau des parcs-nature a connu une augmentation de 64 % du nombre de visiteurs par rapport à 2019. Les travaux d'exécution ont été maintenus et les reports occasionnés au printemps par la suspension des chantiers auront eu un impact modéré sur l'échéancier de réalisation.

- Création du nouveau parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développement du Grand parc de l'Ouest : consultation citoyenne et protection de plus de 140 hectares de milieux naturels exceptionnels.
- Protection de la canopée, renforcement de la forêt urbaine et poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et les espèces végétales exotiques envahissantes : 34 000 arbres plantés, 20 000 frênes traités, 29 000 frênes abattus, gratuité du traitement pour les frênes privés et valorisation du bois de frêne coupé.
- Protection d'un boisé d'intérêt écologique à Rivière-des-Prairies.
- Lancement des travaux de stabilisation de berges au parc de la Promenade-Bellerive.
- De 2019 à 2021, mise en œuvre d'inventaires écologiques pour suivre l'évolution des milieux naturels dans le réseau des parcs-nature.
- Ouverture de 2 nouveaux secteurs aménagés du parc Frédéric-Back.
- Ouverture de la moyenne passerelle du parc-nature de Bois-de-l'Île-Bizard.
- Annonce de la transformation de la marina Lachine en vaste parc riverain.
- Dans les arrondissements, amélioration des parcs et des installations sportives extérieures, avec le soutien financier de près de 50 projets en cours.
- Réfection et réaménagement de l'escalier menant au chalet du parc du Mont-Royal.

- Achèvement de la mise aux normes de 4 arénas, dans les arrondissements d'Anjou, du Plateau-Mont-Royal, de Verdun et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- Acquisition du centre sportif Saint-Jean-Vianney, à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une nouvelle piscine au centre aquatique de Rosemont (travaux en cours).
- Réception du prix Distinctions – secteur Biodiversité de Réseau Environnement pour le programme de gestion des écosystèmes, mis en œuvre depuis plus de 25 ans.

Nos actions prioritaires en 2021

En 2021, le Service déploiera sa planification stratégique 2030 et orientera ses actions en 4 volets :

- Poursuivre les actions pour atteindre la cible de 10 % de territoire protégé.
- Planifier l'aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise.
- Développer le Grand parc de l'Ouest (secteurs Bois-de-la-Roche et Bois-de-l'Île-Bizard).
- Poursuivre la planification d'un 1ER corridor vert.
- Poursuivre la gestion des écosystèmes des parcs et des espaces verts, notamment en contrôlant les espèces exotiques envahissantes.
- Augmenter la plantation d'arbres, notamment sur 6,5 hectares du parc-nature du Bois-de-Saraguay, poursuivre le traitement des frênes et valoriser le bois de frêne coupé.
- Offrir à la population 15 nouveaux hectares aménagés au parc Frédéric-Back.
- Améliorer l'expérience de l'usager dans les parcs urbains :
    - Parc La Fontaine – Commencer le chantier du théâtre de Verdure;
    - Parc Maisonneuve – Commencer le chantier du pôle d'accueil de l'Insectarium;
    - Parc Jeanne-Mance – Réaménager la pataugeoire et les plateaux sportifs;
    - Parc Jarry – Planifier l'aménagement du pôle aquatique;
    - Parc Angrignon – Mettre à niveau des équipements et réaménager les ponceaux.
- Améliorer l'offre de services, l'accessibilité et la visibilité des parcs-nature, en collaboration avec les partenaires.
- Planifier les travaux de réhabilitation des berges du réseau des grands parcs.
- Réaliser le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération.
- Participer à la protection des espèces fauniques d'intérêt, telle que la tortue géographique.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine en parc riverain.
- Réaménager le parc des Rapides (vague à Guy) pour la pratique du surf.
- Développer de nouveaux sites de pêche sportive et récréative.
- Planifier la transformation de l'axe Camillien-Houde–Remembrance.
- Améliorer l'expérience de l'usager et protéger la biodiversité de la montagne.
- Réaliser les travaux pour la réhabilitation du marécage.
- Repenser l'accès au site patrimonial du Mont-Royal afin d'orienter les grands projets d'aménagement du parc.
- Poursuivre les démarches de candidature de Montréal comme ville hôte de la FIFA 2026.
- Inaugurer le complexe aquatique de Rosemont.
- Planifier les travaux des centres récréatifs Gadbois et Pierrefonds.
- Commencer les travaux du pôle de baseball du stade Gary-Carter.
- Investir dans l'amélioration des installations sportives locales ainsi que dans les programmes de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques.
- Améliorer le bilan écologique des installations et des événements sportifs.
- Soutenir les organismes sportifs qui mettent en place de bonnes pratiques, notamment en matière d'inclusion, d'éthique et d'intégrité des participants.
- Soutenir les événements qui encouragent l'adoption d'un mode de vie physiquement actif.
- Développer la pratique du sport régional avec le milieu associatif.

Infrastructures du réseau routier

Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M$, une hausse de 0,2 M$
PDI 2021-2030 : 452,7 M$
Effectif total : 437,3 années-personnes

Notre mission

Afin de concrétiser le Montréal de demain, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) protège, aménage et développe les infrastructures urbaines, de façon durable et innovante.

Champs d'action :

- Protection de l'intégrité du domaine public
- Planification intégrée et accompagnement des partenaires de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets
- Gestion des interventions des entreprises des réseaux techniques urbains
- Gestion, conception et réalisation des projets de la Ville
- Contrôle des matériaux et études géotechniques
- Gestion des impacts sur la population par la mise en place de mesures de mitigation visant à assurer la mobilité

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le SIRR a accompagné les partenaires externes de la Ville dans la réalisation de leurs grands projets, s'est assuré qu'ils respectent les exigences municipales et a saisi les opportunités de bonifier leur intégration à l'aménagement urbain :

- Complexe Turcot (ministère des Transports du Québec) : aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares), plantation de 9 000 arbres et travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame Ouest.
- Reconstruction du boulevard Pie-IX pour le service rapide par bus ou SRB (Autorité régionale de transport métropolitain) : reconstruction des infrastructures (chaussée est) entre la rue Sherbrooke et le boulevard Henri-Bourassa, et aménagement des carrefours Jean-Talon–Pie-IX et Pierre-De Coubertin–Pie-IX.
- Corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : début de la conception pour les aménagements de la rue May et amorce de l'étude de faisabilité d'une passerelle piétonne et cycliste entre le parc Marguerite-Bourgeoys et le boulevard Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Réseau express métropolitain (CDPQ Infra) : prolongement de la rue Marc-Cantin, conception et aménagement de liens cyclables, travaux de réaménagement autour des stations et mise en place de mesures pour minimiser les impacts sur la population.
- Prolongement de la ligne bleue (Société de transport de Montréal) : déplacement des installations d'utilités publiques et des infrastructures de l'eau, travaux préalables au chantier principal (2021-2026), poursuite des études techniques et mise en place d'un comité névralgique sectoriel pour l'arrimage des chantiers du secteur.
- Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (ministère des Transports du Québec) : construction d'un mur antibruit, revue documentaire technique et participation aux comités d'ingénierie, de sécurité et de gestion des impacts.

Le Service des infrastructures du réseau routier assure également la réalisation de travaux sur l'ensemble des infrastructures urbaines de la Ville. Il reçoit les demandes d'intervention de plusieurs parties prenantes (autres services de la Ville, arrondissements, Commission des services électriques de Montréal, entreprises des réseaux techniques urbains) et réalise une planification intégrée des travaux. Le SIRR a effectué en 2020 des travaux d'une valeur de 455 M$, planifiés et réalisés de façon à limiter les impacts sur le quotidien de la population. À cet effet, soulignons la réalisation de programmes et projets majeurs :

- La réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout, au coût de 81 M$.

- La réalisation de projets intégrés (Laurentien-Lachapelle, Saint-Grégoire, Jarry, Papineau, D'Iberville, etc.) et de grands projets (Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Peel, Griffintown, etc.), au coût de 309 M$.
- La réhabilitation des chaussées, au coût de 37 M$.
- La réhabilitation des structures routières, au coût de 28 M$.

Aussi, le SIRR gère, au moyen d'un guichet unique, l'ensemble des demandes des entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) quand celles-ci ont à intervenir sur l'actif routier de la Ville ou à s'implanter dans son emprise. Le SIRR traite chaque demande, fait connaître les exigences et effectue un suivi pour s'assurer que les RTU respectent les normes de la Ville. En 2020, il a traité environ 5 500 demandes de consentement municipal.

Le SIRR protège le domaine public en assurant l'intégrité des propriétés publiques et privées de la Ville de Montréal et contribue à la saine gestion des infrastructures en maintenant l'inventaire des actifs de la Ville et en représentant le territoire montréalais sous tous ses angles. C'est ainsi qu'en 2020, le SIRR a assisté la Sécurité civile et les services centraux en présentant et documentant divers phénomènes physiques, notamment en matière d'inondation, d'îlots de chaleur, de propagation du bruit et d'entreposage de la neige.

Suite à la suspension des activités des entrepreneurs en construction décidée par le Gouvernement du Québec dans le contexte de la pandémie et en vue de leur reprise au début du mois de mai, le SIRR a rédigé deux guides déployés à l'échelle de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens dans les rues en chantier, tout comme celle de ses employés. Aussi, le SIRR a vu à la réalisation des travaux et au démantèlement des voies actives sécuritaires (VAS) en 2020.

Nos actions prioritaires en 2021

Le Service des infrastructures du réseau routier repère les opportunités pour améliorer l'aménagement des rues (trottoirs, pistes cyclables, plantation, etc.) ainsi que pour préserver les actifs municipaux dans le cadre des grands projets des partenaires. Ces opportunités permettent, par des travaux intégrés, de minimiser les impacts sur les riverains. Le SIRR s'assure aussi que les travaux sont réalisés selon les normes et règlements de la Ville. En 2021, le SIRR sera collaborateur à un nombre important de projets, notamment :

- Reconstruire l'échangeur Turcot (ministère des Transports du Québec) : fin des travaux pour le MTQ;
- Aménager le corridor du nouveau pont Samuel-De Champlain (Infrastructure Canada) : fin des travaux d'Infra Canada.
- Implanter un SRB dans l'axe du boulevard Pie-IX et reconstruire les infrastructures municipales (Autorité régionale de transport métropolitain).
- Construire le Réseau express métropolitain – REM (CDPQ infra).
- Prolonger la ligne bleue du métro (STM).
- Refaire le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (MTQ).
- Déconstruire le pont Champlain (PJCCI).
- Refaire l'échangeur Saint-Pierre (MTQ).

Les investissements prévus pour les travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2021 sont d'environ 514 M$. Dans le cadre de ces travaux, de nouvelles actions seront posées :

- Améliorer la gestion des chantiers afin de favoriser la mobilité, restreindre les entraves notamment sur certains axes de mobilité, et améliorer la gestion des nuisances relatives aux travaux pour les

citoyens et commerçants riverains, avec notamment les partenaires externes réalisant des travaux sur le domaine public.

- Effectuer les travaux prévus au programme de remplacement des entrées de service en plomb ainsi qu'aux programmes liés aux nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment avec l'escouade chantier.
- Accompagner les services d'utilités publiques et poursuivre les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Urbanisme et mobilité

Budget de fonctionnement 2021 : 66,0 M$, une baisse de 3,4 M$
PDI 2021-2030 : 4 694,2 M$
Effectif total : 315,0 années-personnes

Champs d'action :
- Planification intégrée, territoire et mobilité
- Sécurité et aménagement (Vision Zéro)
- Projets urbains
- Patrimoine
- Réseau cyclable, y compris le Réseau express vélo
- Nouveaux modes de mobilité
- Projets structurants de mobilité durable
- Maintien de l'actif urbain
- Feux de circulation et gestion de la mobilité urbaine

Notre mission
S'inscrivant dans une perspective de transition écologique, le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) assure un développement et une mise en valeur du territoire répondant aux aspirations de la population montréalaise. À cette fin, il fournit son expertise et sa capacité à innover à la Direction générale, aux arrondissements ainsi qu'aux partenaires de la Ville.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Regroupant l'expertise municipale en urbanisme et mobilité, le SUM se positionne comme un chef de file en matière d'aménagement intégré du territoire. Ses champs d'action lui permettent de planifier le développement du territoire, tout en faisant évoluer la mobilité de la population vers des déplacements de plus en plus actifs et collectifs.

- Marquée par la pandémie, l'année 2020 a amené le service à repenser ses priorités. Alors qu'allait s'amorcer la première phase du déconfinement, il a planifié le déploiement des voies actives sécuritaires, ce nouveau mode de partage des rues qui a permis aux Montréalais de se déplacer à pied ou à vélo dans le respect des consignes sanitaires établies. La population a notamment profité de ces aménagements sur les avenues Christophe-Colomb et du Mont-Royal et la rue Gouin.
- Dès la reprise des activités, la réfection et le réaménagement d'artères majeures ont redémarré ou débuté (rue Saint-Hubert, Quartier des gares et rue Peel).
- Sur la rue Sainte-Catherine, les travaux ont débuté entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield ainsi qu'au Square Phillips. Les travaux de surface entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa ont été finalisés.
- Le SUM a accéléré ses efforts dans l'aménagement du Réseau express vélo sur les axes Berri–Lajeunesse–Saint-Denis, Souligny, Peel et de Bellechasse. Bixi Montréal, pour sa part, a fait l'acquisition de 1 000 vélos à assistance électrique afin de bonifier son offre.
- La sécurisation des déplacements dans le cadre de Vision Zéro demeure au cœur des préoccupations du service. Parmi les actions réalisées : la mise en œuvre d'un nouveau guide pour la protection des piétons et le financement de projets de sécurisation aux abords des écoles. La mise aux normes des feux de circulation est aussi demeurée une priorité.
- Une approche d'aménagement recourant à des mesures évolutives pour favoriser le partage de la rue a été mise à l'essai dans le cadre de projets tels que celui de la rue de la Commune.
- Le service a poursuivi son mandat de maintien et d'amélioration du réseau artériel et des structures, en plus d'implanter des mesures préférentielles pour autobus sur plusieurs axes.
- Le SUM a poursuivi le développement de projets de transports structurants, notamment en collaborant avec ses partenaires à la définition des orientations et l'identification des besoins, des études et des différentes options possibles. Ces projets incluent, pour le métro, la préparation de la

ligne rose et le prolongement de la branche ouest de la ligne orange ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame intégrant un mode de transport électrique.
- Les travaux relatifs aux grands projets urbains ont continué sur le site du campus MIL (avenue Thérèse-Lavoie-Roux, parc Pierre-Dansereau, place Alice-Girard) et dans Griffintown (rue Ottawa).
- La planification concertée avec les universités de Montréal et McGill chemine vers l'approbation de plans directeurs. Le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la partie nord de L'Île-des-Sœurs a été adopté.
- Les premiers ateliers prospectifs pour le futur plan d'urbanisme et de mobilité ont été tenus.
- Enfin, l'Agence de mobilité durable, nouvelle société paramunicipale, a été mise sur pied.

Nos actions prioritaires en 2021
- Poursuivre les grands projets de réaménagement, notamment ceux des rues Sainte-Catherine et Peel, de l'intersection Côte-des-Neiges–Remembrance et de l'avenue des Pins, le remplacement du pont Jacques-Bizard et le déploiement du Réseau express vélo.
- Acquérir plus de 700 nouveaux vélos à assistance électrique afin de mieux répondre à la demande.
- Poursuivre les études sur la ligne rose, collaborer au développement de projets structurants de transport collectif et développer le projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, notamment par la réalisation de projets pilotes d'apaisement des virages à gauche, le développement de lignes directrices sur la signalisation aux abords des écoles et la publication d'un guide d'aménagement des rues.
- Dans les projets urbains : finaliser les travaux préparatoires et octroyer un contrat d'aménagement pour la place des Montréalaises; au campus MIL, finaliser les travaux de prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et dévoiler une œuvre d'art public sur la place Alice-Girard; dans Griffintown, finaliser la conception du parc du Bassin-à-Bois, intégrant une patinoire réfrigérée, et réaménager des rues.
- Poursuivre les démarches avec la communauté pour la planification de nouveaux quartiers exemplaires dans les secteurs de Louvain Est, Namur-De la Savane (hippodrome) et Lachine-Est, notamment.
- Élaborer le plan d'action du Vieux-Montréal et amorcer le projet de mise en valeur du site Fort-Lorette.
- Tenir les premières démarches publiques en vue du futur plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal.

Qualité de vie

Tableau 9 – Qualité de vie – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Qualité de vie							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
Total – Qualité de vie	**403 443,4**	**398 951,2**	**431 186,0**	**478 724,6**	**610 731,5**	**533 877,3**	**621 671,9**

Tableau 10 – Qualité de vie – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Qualité de vie								
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Total – Qualité de vie	**259 048,0**	**195 680,0**	**141 448,0**	**133 904,0**	**184 769,0**	**914 849,0**	**648 678,0**	**1 563 527,0**

Notre mission

La direction générale adjointe (DGA) à la qualité de vie dirige, coordonne et supervise les activités des missions dévolues à la qualité de vie de la population, et ce, en fonction des 4 piliers du développement durable montréalais que sont l'environnement, l'économie, le développement social et la culture.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a amplifié les enjeux sociaux vécus par les personnes les plus vulnérables, tout en assenant un dur coup à l'économie de la métropole. Les unités d'affaires relevant de la DGA à la qualité de vie ont consacré tous leurs efforts au soutien des personnes les plus affectées par la crise, à l'accompagnement des entreprises et au déploiement des programmes d'aide directe, ainsi qu'au maintien, malgré le contexte, des services essentiels comme la gestion des matières résiduelles, la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, et l'inspection des aliments.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les personnes les plus vulnérables. Toutes les équipes du **Service de la diversité et de l'inclusion sociale** se sont mobilisées afin de soutenir les personnes les plus affectées par la crise. Parmi les actions les plus marquantes, notons un ensemble de mesures concrètes et innovantes : ouverture de lieux d'hébergement temporaires, de centres de jour à aire ouverte et de cantines mobiles pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire, réalisation d'une campagne d'appels pour joindre les personnes aînées et d'une opération de communication multilingue afin de joindre la population des quartiers multiethniques, ainsi que la rédaction conjointe, avec la Direction régionale de santé publique, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse.

Afin de répondre aux besoins de logement des Montréalais dans un contexte où les inégalités sociales ont pris plus d'ampleur que jamais, le **Service de l'habitation** a poursuivi la troisième année de la mise en œuvre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables. Des retombées tangibles se sont

concrétisées en 2020, alors que 75 % de la cible globale a été atteinte. Le Règlement pour une métropole mixte a par ailleurs été ajusté pour tenir compte des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal, et pourra être déployé dès 2021. De plus, le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en appui à la relance en contexte de pandémie. En collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal, l'opération 1er juillet aura également permis de répondre aux besoins de 2 fois plus de ménages qu'en 2019.

Ses activités ayant été jugées essentielles dès le mois de mars, le **Service du développement économique** a dirigé ses priorités vers le déploiement de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise, tout en planifiant et mettant en place des mesures concrètes afin d'appuyer la reprise. Parmi de nombreuses actions, notons la mise en service de la ligne Affaires afin de répondre en première ligne à toutes les questions des entreprises montréalaises sur les programmes gouvernementaux et ceux de la Ville, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'accompagnement et d'ajustement réglementaire pour mieux soutenir les entreprises affectées par la pandémie, un programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire du réseau PME MTL, un appui en plusieurs volets à l'écosystème commercial, ainsi que des mesures ciblées pour les milieux touristique et culturel. Les 2 premières phases d'un plan de relance économique, arrimées avec une vision de relance verte inclusive à plus long terme pour la métropole, ont également été planifiées et mises en œuvre en 2020 afin d'agir à titre de levier pour les initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

Une offre culturelle adaptée au contexte de pandémie a été proposée par le **Service de la culture** aux Montréalais. Le milieu culturel, particulièrement fragilisé par la crise, a pu compter sur le maintien des programmes de soutien financier. De plus, les activités estivales ont été adaptées au contexte, les Montréalais pouvant notamment profiter d'une programmation culturelle inédite, mise en place dans le cadre des Voies actives sécuritaires (VAS). Des abonnements en ligne ont été offerts à la population pour donner accès à diverses collections numériques. Enfin, un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, permettant une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert accordé par le gouvernement provincial.

Le **Bureau de la transition écologique et de la résilience** a développé le Plan climat 2030, adapté au contexte de la COVID-19 et conçu pour soutenir les efforts de relance économique verte et inclusive de la métropole. Ce plan contient les mesures concrètes à réaliser pour réduire de 55 % l'émission de GES à Montréal d'ici 2030 ainsi que pour lutter contre les changements climatiques et mieux s'y adapter.

La COVID-19 a eu un impact important sur les activités du **Service de l'environnement**. Dès le mois de mars, le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu. Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté, ce qui représente un pas décisif vers la vision zéro déchet de la Ville.

Une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail a par ailleurs permis de mettre les ressources municipales en inspection des aliments au profit de la mise en place des mesures sanitaires permettant d'assurer une réouverture sécuritaire des organisations alimentaires.

Arrimé à une vision de Montréal fondée sur une relance verte et inclusive, **Espace pour la vie** a continué à jouer un rôle majeur concernant l'engagement des citoyens pour la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 aura évidemment frappé ses institutions, qui ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois. Malgré l'arrêt temporaire des chantiers, le Biodôme a rouvert ses portes le 31 août, tandis que le chantier de la Métamorphose de l'Insectarium avance à bon train.

La DGA à la qualité de vie a également continué d'assurer une cohérence des interventions entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal, les Habitations Jeanne-Mance, la Société d'habitation et de développement de Montréal, la Corporation Anjou 80, le musée Pointe-à-Callière et le Conseil des arts de Montréal, dont la plupart des activités ont été bousculées par la pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Continuer à déployer les mesures nécessaires pour soutenir les personnes les plus vulnérables dans un contexte de pandémie, notamment en adoptant le Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social, le Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires et la Politique montréalaise pour l'action communautaire.
- Adopter le Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Mettre en œuvre les mesures contenues dans la deuxième phase du plan de relance économique destiné à répondre aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs et en adaptant les actions de développement économique de la Ville à l'évolution de la pandémie et à ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels de l'est de Montréal afin d'y accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2024 en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.
- Afin de prévoir la réalisation de logements sociaux et abordables, mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et poursuivre l'acquisition de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière en habitation par l'adoption et la mise en œuvre d'un nouveau programme AccèsLogis Montréal et d'un nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Rouvrir l'Insectarium, après sa Métamorphose.
- Amorcer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, et réaliser les travaux d'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées dans plusieurs bibliothèques de la Ville.
- Mettre en œuvre un plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture, ainsi qu'un plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais.

- Mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat pour faire de Montréal un leader en matière de lutte contre les changements climatiques, établir une vision en agriculture urbaine et adopter un nouveau règlement sur les pesticides.
- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25 afin de prioriser la réduction à la source, notamment les mesures de réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de la récupération des matières organiques, et terminer la construction du centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent, tout en assurant le suivi des travaux associés au centre de biométhanisation de Montréal-Est et entamer les travaux préparatoires et la planification du centre de biométhanisation de LaSalle.
- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour assurer la santé respiratoire dans l'est de Montréal, tout en suivant l'évolution de la situation du secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie.

Culture

Budget de fonctionnement 2021 : 65,8 M$, une hausse de 0,1 M$
PDI 2021-2030 : 614,3 M$
Effectif total : 175,3 années-personnes

Champs d'action :
- Loisir culturel, pratique artistique amateur et patrimoine immatériel
- Bibliothèques de Montréal
- Réseau de diffusion culturelle
- Art public et patrimoine artistique
- Événements publics
- Festivals et événements culturels
- Industrie cinématographique et télévisuelle
- Industrie culturelle et créative
- Équipements, espaces et quartiers culturels

Notre mission
Le Service de la culture a la mission de favoriser l'accès à la culture pour tous et d'enrichir l'expérience culturelle des Montréalais dans tous les arrondissements ainsi qu'au Quartier des spectacles. Cette culture de proximité s'exprime dans un esprit d'inclusion et de diversité et dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La créativité, l'innovation, la solidarité et la diversité inspirent les réalisations du Service de la culture. Le développement de quartiers culturels favorisant la transition écologique et la participation citoyenne permet à la culture de s'épanouir sur tout le territoire et contribue à la qualité de vie de la population.

Une offre culturelle adaptée au contexte de la COVID-19 a été proposée aux Montréalais. De plus, le milieu culturel a pu compter sur un soutien financier précieux pour ce secteur tout particulièrement fragilisé.

- Durant la pandémie, les bibliothèques ont fermé leurs portes pendant 3 mois. Rapidement, les abonnements en ligne ont été offerts afin que tous les citoyens aient accès aux collections numériques. Plus de 5 000 nouveaux abonnements ont été enregistrés et les prêts des collections numériques ont explosé. Par la suite, les Montréalais ont pu à nouveau bénéficier de l'accès aux bibliothèques de manière progressive, dans le respect des exigences sanitaires.
- Les activités estivales ont été adaptées au contexte de la pandémie : activités et concerts virtuels, baladodiffusions, déambulatoires et pop-ups, expositions d'œuvres temporaires et murales, ainsi que projets de médiation culturelle à l'extérieur. De plus, les Montréalais ont pu profiter d'une programmation culturelle mise en place dans le cadre des voies actives sécuritaires : plus d'une soixantaine de baladodiffusions et 17 installations artistiques et numériques ont été proposées dans une dizaine d'arrondissements. En soutien au milieu, une place plus importante a été accordée à l'accueil d'artistes en résidence dans les salles grâce à un appel à projets. Les organismes soutenus en médiation culturelle et en loisir ont été accompagnés de façon à ce que leurs activités puissent être adaptées au contexte.
- Les festivals ont pu bénéficier d'un soutien financier leur permettant de créer une programmation diversifiée et de proposer une série d'événements inédits.
- L'équipe du CMM (Centre des mémoires montréalaises, ancien Centre d'histoire de Montréal) a participé à la relance culturelle en proposant des vélos-citoyens : des animateurs en vélos électriques munis d'un studio mobile ont sillonné 14 arrondissements dans le but de recueillir auprès de Montréalais de toutes origines des témoignages et histoires sur leurs découvertes de quartier et, aussi, d'aller à la rencontre des nouveaux arrivants afin de faciliter leur francisation.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal a coordonné, après l'arrêt causé par la pandémie, la reprise des tournages, une activité cruciale pour l'économie montréalaise. Un guide logistique spécial pour l'ensemble des tournages a été rédigé de concert avec l'industrie, ce qui a permis une reprise immédiate, 24 heures après le feu vert du gouvernement provincial.

En parallèle, les projets suivants se sont réalisés :

- Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve (Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) ont débuté. Le concours d'aménagement intérieur du centre de Peter-McGill (Ville-Marie) a été tenu. Enfin, l'aménagement des aires d'accueil et des solutions de retour automatisées des bibliothèques Henri-Bourassa, Frontenac, Mercier, Côtes-des Neiges et Parc-Extension a été réalisé.
- Le milieu culturel a participé à une vaste consultation permettant d'élaborer une vision concertée du développement culturel, qui sera portée par Montréal métropole culturelle.
- Le Bureau du cinéma et de la télévision a favorisé l'implantation des tournages verts. Un guide contenant plus de 50 mesures écoresponsables est maintenant distribué aux équipes de production afin de réduire au minimum leur empreinte écologique.
- L'esplanade Clark a officiellement été renommée l'esplanade Tranquille, en hommage au libraire et écrivain Henri Tranquille, dont la librairie était située sur le terrain de ce nouvel espace public, au cœur du Quartier des spectacles.
- Cinq nouvelles œuvres d'art public sont venues enrichir le cadre urbain.
- Une première mesure du Plan d'action pour le développement et la protection des ateliers d'artistes a été mise en œuvre, soit la bonification importante de la subvention aux artistes en arts visuels et métiers d'art, en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal. Près de 500 artistes ont pu bénéficier d'un soutien financier pour l'occupation de leur atelier.

Nos actions prioritaires en 2021

- Commencer les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone (LaSalle)[3]. Lancer le concours d'architecture pour une nouvelle bibliothèque interarrondissements[3] (Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord). Aménager les aires d'accueil et les solutions de retour automatisées des bibliothèques Saint-Henri, Robert-Bourassa, Petite-Patrie, Yves-Ryan, Île-des-Sœurs et Île-Bizard.
- Mettre en place 2 projets visant à fournir un portrait plus précis de la diversité dans les organismes et les lieux culturels municipaux, soit : l'implantation de l'indice de la diversité (IDD), un projet-pilote qui fournira un résultat quantitatif de diversité pour chaque organisme soutenu, et la documentation de la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones.
- Ouvrir au public l'esplanade Tranquille, offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transforme l'été en une grande terrasse urbaine (dernière phase du Quartier des spectacles).
- Mettre en œuvre le plan d'action des Quartiers culturels pour favoriser la démocratisation et l'accessibilité de la culture sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les initiatives des services centraux dans les quartiers. Les arrondissements seront accompagnés dans l'élaboration de leur plan culturel local et la mise sur pied de leurs projets de quartiers culturels. Divers outils seront déployés à travers ces projets pilotes : trousse d'accompagnement, cartographie, appels à projets, recherches.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour développer, protéger et maintenir la présence d'ateliers d'artistes professionnels sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les meilleures conditions possibles.
- Inaugurer les œuvres d'art publiques à Outremont et dans Ville-Marie.
- Élaborer un plan d'action pour le rayonnement des musées montréalais, accompagné d'une étude de la cartographie des besoins du milieu muséal afin de soutenir ces lieux qui contribuent à l'animation des quartiers culturels et l'excellence de la vie culturelle montréalaise.

3. Sous réserve de l'approbation des instances.

Développement économique

Budget de fonctionnement 2021 : 124,2 M$, une hausse de 62,4 M$
Effectif total : 69 années-personnes

Champs d'action :
- Développement économique du territoire
- Commerce
- Entrepreneuriat
- Innovation sociale
- Savoir et talents
- Affaires économiques internationales
- PME MTL et partenariats stratégiques
- Design

Notre mission
La mission du Service de développement économique (SDÉ) est de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, et ce, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Le Service du développement économique soutient les entreprises, met en place des programmes d'accompagnement et de financement, assure un arrimage des projets de développement économique avec ses partenaires et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire dont l'impact économique et social est sans précédent. Dans ce contexte, les activités du SDÉ ont été jugées essentielles dès le mois de mars. Le service a alors rendu prioritaires la mise en œuvre de mesures d'urgence pour soutenir l'activité économique montréalaise durant la crise ainsi que la planification et la mise en place de mesures pour appuyer la reprise. En conséquence, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2018-2022 Accélérer Montréal a été suspendue, bien que de nombreuses mesures d'urgence et de relance s'y trouvent également.

De mars à juillet 2020, les mesures d'urgence suivantes ont été prises :
- Établissement d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel permettant de répondre au besoin d'information des commerçants et entrepreneurs montréalais.
- Modification du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises, afin de :
    - Hausser de 1,7 M$ le montant de l'aide financière disponible pour les entreprises d'économie sociale et assouplir les conditions de soutien à leurs projets de consolidation;
    - Hausser de 2 M$ l'enveloppe disponible pour les entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités;
- Ajustement de plusieurs règlements de subventions (PRAM - Sainte-Catherine, PRAM - Artère en chantier, PRAM - Commerce) afin de prolonger leur période d'application et la période de réalisation des travaux prescrite, et d'en retirer certaines exigences préalables au versement des subventions pour maximiser la liquidité financière des commerçants.
- Mise en œuvre, par le Réseau PME MTL, du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du gouvernement du Québec, doté d'une enveloppe de 60 M$ pour l'agglomération de Montréal.
- Ajustement à certaines ententes de contribution afin de permettre aux projets de partenaires impactés par la crise d'être adaptés à la situation et réalisés.
- Injection de 1 M$ pour la réalisation d'initiatives visant à offrir aux entreprises montréalaises des solutions techniques et tangibles pour faire face aux défis posés par la crise sanitaire.

- Appui ciblé de l'écosystème commercial par :
    - la réalisation d'un guide d'aménagements commerciaux dans le contexte de la COVID-19, de modélisations 3D et d'un webinaire de partage et de transfert de connaissances;
    - la mise en place d'un programme d'aide financière de 500 000 $ pour permettre à une société de développement commercial (SDC), à une association de commerçants ou à une chambre de commerce de soutenir financièrement les entreprises qui en sont membres ou qu'elle représente, dans le cadre d'une campagne de sociofinancement à laquelle ces entreprises sont inscrites;
    - une contribution de 200 000 $ à l'Association des SDC pour renforcer son soutien aux associations de commerçants et aux SDC et création d'une base de données permettant d'assurer un suivi de la situation du commerce de détail sur les artères;
    - le report de 3 mois de l'échéance du deuxième versement de la cotisation SDC pour tous les membres des SDC;
    - en collaboration avec les arrondissements concernés, la mise en œuvre d'une ordonnance permettant la consommation d'alcool sur les terrasses mutualisées des établissements de restauration qui sont installées sur le domaine public;
    - une contribution de 200 000 $ à Tourisme Montréal pour une campagne de promotion estivale dans le but de soutenir les entreprises qui misent sur une clientèle touristique;
    - un appui aux salles de spectacle privées et non subventionnées et aux cinémas indépendants par la mise en œuvre d'un règlement de subvention offrant une aide d'urgence de 500 000 $ pour les frais fixes admissibles.

De juillet à décembre 2020, les mesures de relance suivantes ont été prises :

- Mise en œuvre d'un plan de relance de 6 mois *Agir maintenant*, d'une valeur d'un peu plus de 20 M$. Ce plan comprend 20 mesures réparties sur 4 axes :
    - Axe 1 - Mettre le commerce au cœur de la relance;
    - Axe 2 - Aider les entrepreneurs à faire des affaires autrement;
    - Axe 3 - Réinventer le développement économique du territoire;
    - Axe 4 - Mobiliser l'écosystème économique pour susciter un engagement collectif et renouvelé;
- Mise en œuvre de la phase 2 du plan Agir maintenant qui vise à mettre au cœur de nos actions l'achat local pour la période des Fêtes. Cette phase vise à soutenir les Montréalais et les commerçants pendant cette période cruciale de l'année, par la mise en place de six mesures ciblées totalisant 6 M$.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre un plan de relance visant à soutenir les entreprises durant la période de reprise économique et à rendre l'économie montréalaise plus résiliente. Ce plan, doté notamment d'une enveloppe de 50 M$, répondra aux besoins les plus criants des entreprises montréalaises, tout en stimulant les investissements dans les secteurs les plus prometteurs. Le service continuera d'adapter les actions en matière de développement économique de la Ville selon l'évolution de la pandémie et ses impacts sur les écosystèmes économique et commercial.
- Accélérer la décontamination des terrains industriels dans l'Est de Montréal afin d'accueillir des investissements majeurs.
- Développer une vision renouvelée du centre-ville en tenant compte des impacts majeurs de la pandémie sur l'économie du centre-ville, en concertation avec les parties prenantes.
- Préparer la Stratégie de développement économique 2022-2026, en poursuivant les discussions et la collaboration avec les ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer le financement et l'arrimage des actions des partenaires.

Diversité et inclusion sociale

Budget de fonctionnement 2021 : 31,1 M$, une hausse de 0,7 M$
PDI 2021-2030 : 48,3 M$
Effectif total : 52,3 années-personnes

Champs d'action :
- Inclusion et cohésion sociale
- Intégration des nouveaux arrivants et appui aux personnes à statut précaire d'immigration
- Lutte contre les discriminations, pour l'équité et l'égalité
- Lutte contre l'itinérance et la pauvreté
- Lutte contre les profilages racial et social
- Prévention en sécurité urbaine
- Rapprochement interculturel

Notre mission
La mission du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est de mobiliser les forces de transformation sociale et d'agir pour révéler tous les visages de Montréal, ville inclusive, engagée et diversifiée.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les réalisations du SDIS s'articulent autour de la mise en œuvre des plans d'action suivants : Rassembler Montréal 2019-2020, premier plan de la Ville en développement social, Montréal inclusive 2018-2021, premier plan d'action de la Ville en matière d'intégration des personnes immigrantes, et Parce que la rue a différents visages, le plan d'action en itinérance 2018-2020.

Les priorités en diversité et inclusion sociale de l'année 2020 se sont traduites en initiatives concrètes, par exemple :
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).
- Lancement du Chantier en accessibilité universelle (AU) auprès de plus de 150 partenaires.
- Émission de 200 attestations d'identité et de résidence dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur.

Le SDIS s'est également démarqué par le déploiement de :
- La Stratégie Montréal inclusive au travail, avec sa campagne « Journée Portes fermées », qui fut le premier positionnement grand public de la Ville sur l'intégration en emploi des personnes immigrantes : 45 384 visiteurs et 758 000 personnes touchées par la campagne.
- L'annonce d'une première série d'engagements municipaux LGBTQ2+, dont la formation d'employé.es sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre.
- Le lancement d'ÉCHO - le baromètre de l'intégration, un sondage auprès de 1 250 personnes immigrantes et de 1 250 personnes non immigrantes, mené dans les 19 arrondissements.
- Le développement du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes dans 11 arrondissements. Le SDIS a aussi mis en œuvre, en collaboration avec des partenaires, la création du Laboratoire de sécurité urbaine du Centre international de prévention de la criminalité.

En matière d'intervention territoriale, le SDIS se déploie dans 6 territoires d'inclusion prioritaire et soutient 12 démarches de revitalisation urbaine et intégrée dans 10 arrondissements, de même que les 31 tables de quartier avec l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, en partenariat avec Centraide du Grand Montréal et la Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP).

Dans un esprit d'inclusion, plus de 20 M$ ont été répartis auprès de 400 organismes qui réalisent des projets de lutte contre l'itinérance, d'intervention auprès des enfants et des familles, d'intégration socioéconomique des immigrants, de soutien aux migrants à statut précaire, d'employabilité, de sécurité

alimentaire, de rapprochement interculturel, et plus encore. Dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations, 4,8 M$ ont été investis pour des infrastructures municipales plus accessibles et sécuritaires, qui enrichissent le quotidien des citoyens de tous âges.

La COVID-19 a amené son lot de défis pour les citoyens les plus vulnérables. Durant la crise, toutes les équipes du SDIS se sont mobilisées pour les soutenir. Parmi les actions marquantes :

- Mise en place d'une cellule régionale d'urgence en sécurité alimentaire afin de mieux coordonner les actions des partenaires régionaux.
- Pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, ouverture de 3 cantines mobiles et de 5 centres de jour à aire ouverte qui, ensemble, ont servi de 1 500 à 2 000 repas par jour, de 15 lieux d'hébergement temporaires et de 4 haltes-répit.
- Tenue d'une campagne d'appels qui a permis de joindre 208 110 personnes aînées.
- Lancement d'une démarche de communication multilingue – messages traduits en 15 langues et diffusés sur différents réseaux et par des camions porte-voix dans les quartiers multiethniques.
- Rédaction, conjointement avec la DRSP, du Guide d'aide à l'intervention jeunesse visant à assurer la cohérence des interventions auprès des jeunes sur l'espace public.
- Attribution d'un don de 1 192 500 $ provenant de la Fondation AMC, dans le cadre de son Fonds COVID-19, afin de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables.

Nos actions prioritaires en 2021

Adopter

- Plan d'action en diversité et inclusion sociale, qui comprendra tous les domaines d'intervention municipale en développement social.
- Plan directeur montréalais sur les infrastructures communautaires.
- Plan intégré de lutte contre les profilages racial et social de la Ville de Montréal, en collaboration avec le SPVM, le Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques de la Ville ainsi que les autres services et acteurs concernés.
- Politique montréalaise pour l'action communautaire.

Réaliser

- Doter le SDIS d'un pôle d'intelligence sociale destiné à éclairer la prise de décision municipale en fournissant des données fiables sur la population montréalaise.
- Plusieurs stratégies municipales : lutte contre la pauvreté et l'itinérance, lutte contre les discriminations, valorisation de la diversité ethnoculturelle et réduction des méfaits.
- Activation de la phase d'occupation transitoire de la Cité des Hospitalières par des acteurs diversifiés et poursuite de la mise en valeur du site par le Musée et d'autres partenaires.

Poursuivre

- Chantier en accessibilité universelle : diagnostic et mise en œuvre des recommandations.
- Poursuite de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.
- Accompagnement et soutien pour les acteurs locaux, notamment dans les 6 territoires d'inclusion prioritaire et dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes.
- Déploiement de l'axe « Outiller » de la Stratégie Montréal inclusive au travail.
- Élargissement de la Politique d'accès sans peur et consolidation des projets pour les migrants à statut précaire.
- Poursuite de la démarche de révision du programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Environnement

Budget de fonctionnement 2021 : 169,3 M$, une hausse de 17,8 M$
PDI 2021-2030 : 504,8 M$
Effectif total : 267,7 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion des matières résiduelles
- Sols contaminés
- Application réglementaire relative aux rejets dans l'eau et dans l'air
- Suivi du milieu aquatique et surveillance de la qualité de l'air
- Inspection des aliments
- Expertise technique

Notre mission
Le Service de l'environnement a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal. À cette fin, il sensibilise la population aux problématiques environnementales, et promeut et contrôle la qualité du milieu physique en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires. Le service assume également, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances, un rôle d'expert en protection de l'environnement et développe à ce titre des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Sans surprise, la COVID-19 a eu un impact important sur les activités du Service de l'environnement, qu'elles fassent partie ou non des services essentiels à maintenir. La capacité d'adaptation des équipes, fortement sollicitée, a permis d'apporter une contribution parfois différente de son rôle traditionnel, tout en poursuivant la réalisation de projets majeurs et innovants visant à participer à la transition écologique de l'agglomération de Montréal.

- Le maintien des activités de collecte, de transport et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles a représenté un défi continu depuis le début de la pandémie. Communications régulières et soutien aux entreprises de collecte, de tri et de valorisation des matières ont été requis pour assurer le maintien de la gestion des matières résiduelles. L'intégration de mesures sanitaires et de procédures de contrôle dans les activités des écocentres a permis à Montréal d'être la seule municipalité du Québec à continuer d'offrir, sans arrêt, ce service aux citoyens.
- Tout au long du processus de vente de l'actif de l'entreprise Rebuts solides canadiens (RSC), qui s'est placée sous la Loi des arrangements avec ses créanciers et compagnies au début de l'année 2020, des options aux contrats liant la Ville à l'entreprise ont été mises en place, assurant le maintien de la collecte et du tri des matières recyclables, incluant le nouveau centre de tri situé dans l'arrondissement de Lachine. Une transition est en cours avec le nouvel exploitant.
- Plusieurs gestes concrets et importants visant la récupération des matières organiques ont été faits :
    - La construction du centre de compostage de Saint-Laurent a commencé et la conception du centre de biométhanisation de Montréal-Est a bien avancé;
    - Les besoins en infrastructures et la planification de nouvelles infrastructures pour le traitement des matières organiques ont été analysés;
    - Les contrats de traitement des matières organiques ont été renouvelés jusqu'à la mise en service des infrastructures prévues et à l'intégration de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus dans les appels d'offres de collecte octroyés.
- Le plan de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté à la suite d'une consultation publique. L'ambitieux plan vise, entre autres, à atteindre le zéro déchet d'ici 2030. Des actions sont déjà en cours telles que la tenue d'une consultation publique sur le gaspillage alimentaire

et la préparation d'un encadrement réglementaire visant la réduction à la source des matières résiduelles, comme les contenants à usage unique, tout en tenant compte des impacts de la pandémie sur les secteurs concernés.

- D'autres projets visant la maîtrise du passif environnemental de l'agglomération ont été terminés ou lancés :
    - La construction et la mise en service d'une usine de traitement des eaux souterraines, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, avec un mur écran qui bloque l'écoulement de contaminants, seront terminées d'ici la fin de 2020;
    - La conception de l'usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) a été achevée et la construction est en cours.
- La mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte, de transport et de traitement a été concrétisée par l'octroi d'un premier bloc de contrats totalisant plus de 170 M$, pour une baisse de 10 % des coûts d'élimination.
- Malgré le ralentissement provoqué par la COVID-19, le Service de l'environnement a été actif pour faire respecter les normes de qualité de l'air et de l'eau. À la mi-septembre :
    - 215 permis et autorisations ont été délivrés pour différents travaux et activités;
    - 31 poursuites ou constats d'infraction ont été déposés en cour contre des personnes morales pour non-respect des normes environnementales applicables;
    - Près de 1 024 plaintes ont été traitées;
    - Un rapport spécifique sur l'évolution de la qualité de l'air pendant les mois de pause et de réduction des activités attribuables à la pandémie a été produit, en plus du bilan annuel;
    - Le service de l'ensemble de ses écocentres a été maintenu, en adaptant le service aux mesures sanitaires nécessaires.
- Une entente bonifiée d'une durée de 3 ans a été renouvelée, pour l'inspection des aliments, avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. La pandémie ayant durement touché le secteur de la restauration, la Division de l'inspection des aliments a ajouté certaines contributions à son rôle : appui au centre d'appel créé par le Service de développement économique en soutien aux commerces; pour la CNESST, collecte d'informations sur la conformité des établissements au respect des directives sanitaires.

Nos actions prioritaires en 2021

- Mettre en œuvre le PDGMR 2020-25, qui priorise la réduction à la source et l'augmentation de la récupération des matières organiques, ce qui comprend notamment :
    - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles de Montréal;
    - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui incite à la réduction à la source des matières résiduelles avec, en priorité, la rédaction d'un projet de règlement encadrant les contenants à usage unique ainsi que la gestion des invendus de l'industrie textile et des épiceries, et ce, en prenant en compte le contexte de la pandémie;
    - La mise en place d'un plan d'action pour répondre aux recommandations de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire;
    - La réalisation des projets pilotes d'optimisation des collectes et d'adaptation au cadre bâti.
- Terminer la construction et lancer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et assurer le suivi des travaux au centre de biométhanisation de Montréal-Est, pour un démarrage en 2022 et entamer les travaux préparatoires et la planification nécessaire à la construction du centre de biométhanisation de LaSalle.

- Réaliser des travaux conjoints avec la Direction régionale de santé publique pour mettre à jour des études sur la santé respiratoire dans l'est de Montréal et ajouter des stations de mesure de la qualité de l'air.
- Réviser les règlements sur les émissions de contaminants dans l'air, incluant un règlement pour encadrer la cuisson au bois, ainsi que les règlements sur les rejets dans l'eau.
- Mettre en service l'usine de traitement du lixiviat au CESM.
- Suivre l'évolution de la situation pour le secteur de la restauration en lien avec les effets de la pandémie, tout en réalisant les inspections assurant la salubrité des aliments. Faire valoir l'expertise et utiliser les connaissances des membres de la division afin de contribuer au soutien de ce secteur éprouvé et aux travaux sur le gaspillage alimentaire.

Espace pour la vie

Budget de fonctionnement 2021 : 75,4 M$, une hausse de 4,3 M$
PDI 2021-2030 : 233,3 M$
Effectif total : 406 années-personnes

Notre mission
Par ses actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Service de l'Espace pour la vie accompagne l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, le Biodôme, le Jardin botanique, l'Insectarium et le Planétarium Rio Tinto Alcan forment le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada et constituent un important pôle de biodiversité, actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain.

Champs d'action :
- Éducation aux sciences de la nature
- Préservation et conservation de la biodiversité
- Recherche fondamentale et appliquée - sciences participatives
- Diffusion des connaissances
- Botanique
- Horticulture
- Écologie
- Entomologie
- Astronomie
- Enseignement (botanique et horticulture)

Notre impact et nos réalisations en 2020
Espace pour la vie a un rôle majeur à jouer pour l'engagement des citoyens dans la préservation de la biodiversité. La pandémie de COVID-19 a évidemment frappé ses institutions : le Jardin botanique et le Planétarium ont dû fermer leurs portes pendant plusieurs mois, certaines activités de programmation ont dû être annulées, tandis que les chantiers de la Migration, au Biodôme, et de la Métamorphose, à l'Insectarium, ont dû être interrompus jusqu'à la mi-mai.

L'organisation a toutefois su se réinventer en revoyant son offre de service et en faisant preuve d'innovation :

- Mise sur pied et déploiement d'« Espace pour la vie près de chez vous » : les animateurs d'Espace pour la vie se sont rendus dans 44 parcs durant l'été 2020 et ont parlé de biodiversité à 5 430 personnes de différents quartiers de Montréal et de plusieurs municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Tenue d'un événement virtuel international, « Activer le potentiel humain en faveur de la biodiversité », à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.
- Développement des Pépinières virtuelles, favorisant l'innovation ouverte avec une multitude d'acteurs du Québec, du Canada et de l'international souhaitant proposer des solutions aux enjeux reliés à la biodiversité et aux changements climatiques.
- Création du Défi biodiversité, en collaboration avec la Fondation Espace pour la vie. Ce projet invite les citoyens à porter attention à la nature qui les entoure et à documenter sa biodiversité à des fins de bien-être, de recherche et de collecte de fonds pour la santé mentale.

Après la mise en place des mesures sanitaires nécessaires, le Jardin botanique a pu rouvrir ses jardins extérieurs et certains pavillons à la mi-juin : une invitation à venir se reconnecter avec la nature et à participer à des animations scientifiques dans les jardins culturels et les jardins d'exposition. Quelque 150 000 personnes y avaient répondu en date du 28 août.

Autre manière de participer à l'effort collectif, les horticulteurs et jardiniers du Jardin botanique ont travaillé d'arrache-pied afin d'accroître exceptionnellement la production de légumes dans les jardins nourriciers, jeunes et des nouveautés. Les faisant évoluer de jardins de démonstration à jardins de

production, les équipes ont réussi à distribuer plus de 350 bacs de légumes à des banques alimentaires et cuisines collectives montréalaises, en date du 2 septembre.

Le Planétarium a quant à lui rouvert à la mi-juillet, fort d'une programmation adaptée à la situation et offrant une (re)découverte des classiques comme *Un jour sur Mars* et *Aurorae* ainsi qu'un accès à l'exposition *Origines.*

Coup de maître architectural pour la restauration d'un bâtiment patrimonial, qui laisse toute la place à la nature et qui offre de nouveaux points de vue sur les écosystèmes : la réouverture attendue du Biodôme, après plus de 2 ans de travaux, a eu lieu le 31 août. L'institution a attiré plus de 25 000 personnes en deux semaines.

Autres réalisations importantes :

- Poursuite des travaux de la Métamorphose de l'Insectarium, une descente progressive sous terre, suivie d'une remontée en pleine nature : des rencontres authentiques avec les insectes.
- Fin des travaux de la deuxième station du Parcours des phytotechnologies, qui vise à faire du Jardin botanique un pôle d'expérimentation scientifique mettant en valeur la résolution de problèmes environnementaux par les plantes.
- Travaux de renouvellement des projecteurs et ajustements dans les théâtres du Planétarium.
- Renforcement continu de la cohérence entre les actions et la mission en matière de commercialisation (sélection grandissante de produits locaux et zéro déchet, notamment dans l'offre de la nouvelle boutique du Biodôme) et de restauration (menu 100 % végétarien et menus découverte au Jardin botanique, en collaboration avec comptoir Vego du Biodôme). Il est à noter que les boutiques et les restaurants ont maintenu un niveau de vente appréciable en contexte de pandémie.

Nos actions prioritaires en 2021

Pour 2021, Espace pour la vie a revu ses prévisions d'achalandage en tenant compte de l'incertitude des impacts de la pandémie sur le tourisme, pour des cibles s'élevant à 1,89 million de visiteurs et des recettes totales de 21,4 M$.

- Rouvrir l'Insectarium : après sa Métamorphose, l'institution présentera une architecture durable, s'inspirant de l'habitat des insectes et s'intégrant harmonieusement au Jardin botanique, avec un bâtiment à impact réduit.
- Au Jardin botanique, travailler à la réalisation du plan directeur visant notamment à réduire les émissions de GES et la consommation d'eau ainsi qu'à repenser la circulation prévue en 1931 pour une visite en automobile. À l'aube de son 100^{e} anniversaire, le Jardin botanique doit se renouveler pour répondre aux préoccupations des citoyens ainsi qu'à leurs besoins actuels et à venir. Les travaux au bâtiment administratif, de style Art déco, débuteront dès 2021.
- Donner une nouvelle ampleur aux projets hors les murs mis en place en 2020, dans le cadre du Laboratoire des possibles d'Espace pour la vie, notamment grâce à des projets comme « Adoptez une école », en collaboration avec le Réseau réussite Montréal, un partenariat sur le thème du jardinage avec les centres jeunesse, la diffusion à grande échelle d'une trousse éducative ou des interventions dans les réseaux des bibliothèques et des maisons de la culture.

Habitation

Budget de fonctionnement 2021 : 155,9 M$, une hausse de 2,6 M$
PDI 2021-2030 : 162,8 M$
Effectif total : 108 années-personnes

Champs d'action :
- Logement social et communautaire
- Logement abordable
- Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile
- Lutte contre l'insalubrité des logements
- Programme d'aide à l'acquisition d'une propriété
- Soutien au développement de projets innovateurs en habitation
- Suivi du marché de l'habitation
- Conception de programmes, d'interventions et de stratégies résidentielles

Notre mission
Le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire.

Depuis 2018, le Service de l'habitation s'est vu confier des mandats stratégiques qui se déploient sur plusieurs années.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Répondre aux besoins de logement des Montréalais est au cœur des interventions du Service de l'habitation et de la Ville de Montréal. Une offre de logements de qualité et abordables est essentielle pour créer des milieux de vie durables et équitables.

Dans sa troisième année de mise en œuvre, la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 montre des retombées tangibles, alors que 75 % des objectifs sont maintenant atteints. Plus particulièrement :

- Des actions vigoureuses se sont poursuivies pour faire des acquisitions destinées au développement de logements sociaux et communautaires : 11 terrains ont été achetés (15,2 M$), ainsi qu'un bâtiment dans Parc-Extension (6,5 M$); de plus, 277 terrains ont été assujettis au droit de préemption dans des secteurs stratégiques. Ces actions faciliteront un rattrapage en vue d'atteindre la cible de 6 000 logements, advenant un réinvestissement du gouvernement du Québec dans les programmes.
- Les projets de logements sociaux déposés au Service de l'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Montréal et AccèsLogis Québec atteignent maintenant 4 700 logements, dont plus de 1 600 sont livrés ou en chantier et près de 1 800 sont à l'étape des plans et devis. Le bouclage final de nombreux projets demeure toutefois en attente d'investissements de la Société d'habitation du Québec.
- L'aide aux formules innovantes de logements abordables – destinée notamment aux clientèles qui ne sont pas admissibles aux programmes existants – s'est poursuivie avec l'approbation d'un projet et l'étude de plusieurs autres dossiers, qui seront soumis aux instances au cours des prochains mois; la cible de 1 000 unités abordables devrait être atteinte en 2021.
- Le nouveau programme d'aide financière Réno logement abordable, destiné aux propriétaires de bâtiments multilocatifs, a été mis en œuvre en soutien à la relance, en contexte de pandémie; par ailleurs, le service poursuit l'administration du programme d'appui à l'acquisition résidentielle, apprécié des acheteurs, particulièrement les familles.

En parallèle, le Règlement pour une métropole mixte, de même que le nouveau programme de rénovation RénoPlex, visant à soutenir la relance et l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, seront adoptés d'ici la fin de l'année. Un programme d'adaptation de domicile, modulé selon le contexte montréalais, a également été mis en œuvre. Enfin, la refonte du programme AccèsLogis Montréal se poursuit, notamment par des ateliers de concertation avec les partenaires des milieux communautaire et

des affaires. La démarche vise une efficience accrue dans la livraison des projets et la mise en place de conditions d'exploitation optimales pour en garantir la pérennité.

Le cumul de 2 crises : la pandémie de COVID-19 et une pénurie de logements sans précédent depuis 2003, requiert des interventions d'envergure. Coordonnée par le Service de l'habitation, l'Opération 1er juillet 2020 a fait appel à de nombreux partenaires municipaux et externes. Soutenu par un fonds d'urgence, le Service de référence de l'Office municipal d'habitation (OMHM) a joué un rôle clé en recevant les appels de plus de 750 ménages, dont 370 ont été accompagnés dans leurs recherches de logement et plus de 100 ont été hébergés.

Enfin, malgré la crise sanitaire, l'inspection des logements présentant des risques pour la santé des occupants a été maintenue. L'effectif de la Division de la salubrité a aussi pu prêter main-forte au réseau de la santé pour assurer l'affichage des consignes sanitaires dans les immeubles multilocatifs.

Les actions prioritaires en 2021

Le budget 2021 se caractérise par des investissements accrus en habitation et garde le cap sur les cibles de 2018-2021.

- Terminer la réalisation de la Stratégie 12 000 logements avec un budget global de subventions majoré à 140 M$ en 2020 et maintenu en 2021.
- Soutenir la SHDM dans la rénovation de son parc de 4 700 logements abordables au cours de 8 prochaines années. L'appui financier de la Ville sera combiné à l'aide fédérale issue de la Stratégie nationale sur le logement et sera déterminé en fonction de ses disponibilités financières (entre 4,6 M$ et 12,6 M$).
- Pour la troisième année, investir 8 M$ dans le cadre des nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des projets non admissibles aux programmes existants.
- Faire face à la crise du logement appréhendée en 2021 en augmentant de 1,1 M$ le budget annuel alloué à l'OMHM pour son soutien à la lutte contre l'insalubrité et son Service de référence et d'aide aux ménages sans logis.

Le budget 2021 devrait permettre de consolider la structure du service et de soutenir le développement de nouvelles compétences et de nouveaux partenariats. En 2021, les équipes seront mobilisées pour :

- Mettre en œuvre le Règlement pour une métropole mixte et faire le suivi des ententes conclues dans le cadre de l'actuelle Stratégie d'inclusion.
- Poursuivre les acquisitions de terrains, notamment par le recours au droit de préemption pour l'habitation. D'ailleurs, l'enveloppe budgétaire PDI 2021-2030 dédiée à l'acquisition de terrain a été portée à 107 M$ plutôt que les 50 M$ initialement prévue en 2018 au moment de sa création.
- Finaliser la refonte de l'ensemble des programmes d'aide financière par l'adoption et la mise en œuvre du nouveau programme AccèsLogis Montréal et du nouveau Programme d'encouragement à la création de logements abordables pérennes.
- Reprendre les inspections de salubrité à un rythme soutenu, en appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires des quartiers concernés.

Service aux citoyens

Tableau 11 – Service aux citoyens – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
Total – Service aux citoyens	**198 621,4**	**204 697,5**	**207 696,4**	**213 736,4**	**224 760,7**	**211 977,0**	**222 041,0**

Tableau 12 – Service aux citoyens – PDI 2021-2030

(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Service aux citoyens								
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Total – Service aux citoyens	**155 332,0**	**167 065,0**	**161 533,0**	**158 442,0**	**150 088,0**	**792 460,0**	**631 099,0**	**1 423 559,0**

Notre mission

La Direction générale adjointe (DGA) aux services aux citoyens contribue à l'amélioration et à la modernisation continue de la prestation de services afin de l'arrimer aux besoins évolutifs de la population. Les services qui la composent travaillent en concertation et complémentarité avec les arrondissements afin que l'expérience citoyenne soit optimale.

Notre impact et nos réalisations 2020 dans le contexte de la COVID-19

Par son rôle de coordination entre les arrondissements, d'optimisation de l'expérience et de la communication citoyennes, ainsi que de modernisation des outils technologiques municipaux, la DGA aux services aux citoyens s'est retrouvée au cœur de l'action municipale en 2020, et ce, depuis les tout débuts de la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de la crise, le **Service de la concertation des arrondissements** a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, tout en contribuant à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement. Suivant la révision de la Politique de déneigement effectuée en 2019, des services de déneigement équitables ont été offerts à la population durant l'hiver, permettant aux arrondissements de réaliser jusqu'à 2 chargements locaux afin de s'adapter à leurs propres conditions.

Quant aux efforts du **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (SECC), ils ont été redirigés vers la gestion de la crise causée par la COVID-19 ainsi que vers les autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement. En tant que responsable de la mission « communication », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient à ce jour son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive.

Par ailleurs, le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux personnes aînées par un prêt de ressources au 211.

Le **Service des technologies de l'information** a augmenté son soutien opérationnel de manière importante depuis les débuts de la pandémie afin d'accompagner les différentes unités de la Ville dans l'implantation du télétravail, un virage qui a dû être fait dans de très courts délais. Il est à noter qu'en moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu se tenir de façon virtuelle, que plus de 1 600 nouveaux postes ont été configurés afin de permettre aux employés de la Ville de faire du télétravail et que le nombre de vidéoconférences avec l'outil de la Ville est passé de 150 à plus de 6 000 rencontres quotidiennes à partir du début de la pandémie.

La DGA assure par ailleurs le lien municipal avec la Société du parc Jean-Drapeau, dont les activités ont également été fortement bousculées par la pandémie. Rappelons que la Société a pour rôle d'administrer, de développer, d'exploiter, d'entretenir et d'assurer l'animation du parc par des activités touristiques et récréatives.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre, en s'assurant que la population dispose de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville par le développement de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services numériques sur **montreal.ca**, par l'ouverture et la gouvernance de données ainsi que par l'amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement ainsi que les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement, dans un contexte de pandémie et de changements climatiques.
- Bonifier la portée des interventions de l'Escouade mobilité et étendre la période de ses activités aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours ainsi que différentes activités affectant la mobilité des citoyens.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, de concert avec les arrondissements.

Concertation des arrondissements

Budget de fonctionnement 2021 : 93,2 M$, une hausse de 1 M$
PDI 2021-2030 : 64,5 M$
Effectif total : 98 années-personnes

Champs d'action :
- Gestion contractuelle, soutien technique et opérationnel du déneigement
- Planification et stratégie d'élimination de la neige
- Développement et exploitation de systèmes informatiques
- Amélioration de la propreté
- Gestion animalière
- Amélioration de la mobilité
- Concertation, coordination et mobilisation des arrondissements

Notre mission
Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) consulte et conseille les arrondissements et les services municipaux en vue d'offrir son soutien aux opérations de déneigement, de mobilité, de gestion animalière et de propreté, notamment en développant des outils technologiques adaptés à leurs besoins.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le service soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le SCA a coordonné le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires, et a contribué à la relance des activités opérationnelles, administratives, culturelles, sportives, de loisirs et de développement social avec les arrondissements, à la suite du déconfinement.

Suivant la révision de la Politique de déneigement en 2019, les arrondissements ont pu réaliser des chargements locaux afin de s'adapter aux conditions. Les précipitations neigeuses s'étant concentrées de janvier à début mars, avec 41 % plus de neige qu'un hiver moyen, cela a mené à une augmentation importante des opérations sur le territoire. Au total, 4 chargements à l'initiative de la Ville et 2 chargements d'arrondissement ont eu lieu. À noter qu'en janvier, 5 chargements en 4 semaines ont été réalisés.

L'Escouade mobilité, présente depuis 2020 dans tous les arrondissements et composée de 16 inspecteurs, a réalisé depuis sa création plus de 25 000 interventions destinées à améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements. Ces actions permettent d'améliorer la mobilité, d'agir sur la qualité de vie, l'environnement et la vitalité économique. Dans le contexte de la pandémie, l'Escouade a été en première ligne pour le déploiement des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires. Ses interventions ont permis de faire respecter les nouveaux aménagements temporaires afin de permettre aux citoyens de respecter la distanciation physique dans leurs déplacements.

Parce que la propreté des quartiers a un impact sur les milieux de vie et l'environnement, l'implantation de diverses initiatives aide les administrations locales et les communautés.

- Les brigades de propreté sont dans tous les arrondissements : elles nettoient les rues très achalandées et favorisent l'embauche de personnes éloignées du marché de l'emploi. En raison de la pandémie, les opérations ont débuté le 1er juin.
- Le réseau de 800 cendriers publics installés sur les artères à fort achalandage a permis de collecter et envoyer au recyclage des centaines de milliers de mégots.

- Le déploiement des modules d'affichage libre s'est poursuivi. Permettant aux citoyens de communiquer, ces babillards favorisent la préservation d'un environnement visuel propre.
- Le programme de réalisation des murales, volet 2, a pu soutenir plus de 17 organismes communautaires et culturels pour la réalisation de murales dans 12 arrondissements.

La responsabilisation des propriétaires d'animaux, l'éducation de la population et la prévention des morsures sont au cœur des services offerts en gestion animalière.

- Réalisation de plus de 5 000 interventions auprès des gardiens de chiens à des fins d'application réglementaire et de sensibilisation.
- Harmonisation de la réglementation municipale avec le nouveau règlement provincial concernant les chiens, entré en vigueur en mars 2020.
- Prise en charge de plus de 330 requêtes pour des incidents de morsures et des plaintes pour chiens au comportement agressif. Près de 100 chiens ont dû être soumis à une évaluation de dangerosité et à des conditions de garde visant à assurer la sécurité publique.
- Poursuite des études et démarches afin d'établir de nouveaux concepts pour le projet de refuge animalier.
- Adaptation du développement et de l'exploitation des systèmes informatiques au contexte de pandémie.
- Mise en place d'un portail web visant à rendre disponibles l'information et les ressources pertinentes pour chacun des systèmes pilotés par le SCA (ex. : documentation, outils de support, calendrier de formation, liste de contacts, foire aux questions, etc.).
- Développement du formulaire en ligne de demande de vignettes de stationnement pour les 19 arrondissements et d'outils de gestion de suivi des demandes.
- Virtualisation de l'offre de formation et développement de capsules en ligne afin de maintenir les formations nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques pilotés par le SCA.
- Participation au développement de nouveaux formulaires en ligne (permis de rénovations intérieures) et gestion du changement et de la formation des utilisateurs.

Nos actions prioritaires en 2021

- Assurer la mise en place des protections latérales sur les camions lors des renouvellements de contrats de déneigement. En 2021, les camions de 6 arrondissements en seront munis.
- Réaliser des investissements permettant de maintenir la capacité d'élimination de la neige, et ce, malgré la fermeture de sites impactés par de grands projets (10 M$ en 2021).
- Poursuivre les projets technologiques permettant d'améliorer le suivi des opérations de déneigement (géolocalisation des équipements).
- Poursuivre les activités du comité d'amélioration des pratiques de déneigement.
- Étendre le travail de l'Escouade mobilité aux fins de semaine, considérant les besoins d'encadrement des chantiers en cours et d'autres activités affectant la mobilité des citoyens.
- Bonifier la portée des interventions, notamment quant au respect des corridors piétons autour des chantiers ou des zones de livraison.
- Renforcer les leviers d'intervention opérationnelle en évaluant la possibilité d'intégrer de nouveaux services de remorquage aux interventions de l'Escouade.
- Déployer un programme d'entretien des murales sur l'ensemble du territoire.
- Bonifier le programme des brigades de propreté.
- Améliorer le réseau des cendriers urbains.
- Finaliser le déploiement du réseau de modules d'affichage et réaliser l'étude d'usage afin de soutenir la réactivation des dispositions réglementaires relatives à l'affichage sauvage.

- Poursuivre les travaux d'implantation du refuge animalier de Montréal.
- Uniformiser les pratiques en matière de gestion animalière, notamment avec le programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM) de chats communautaires.
- Mettre en place des comités de coordination et d'arrimage avec les arrondissements.
- Soutenir les investissements du PDI pour les projets du budget participatif (5 M$ en 2021).

Expérience citoyenne et communications

Budget de fonctionnement 2021 : 28,8 M$, une baisse de 0,2 M$
Effectif total : 250,3 années-personnes

Notre mission

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) a pour mission de créer une expérience citoyenne simplifiée et fluide en établissant des liens intelligibles, compréhensibles et logiques entre les actions de la Ville et la population. Porte-étendard de la Ville, il fait rayonner celle-ci en la rendant inspirante, attrayante et accueillante.

Champs d'action :
- Communications
- Expérience citoyenne
- Centre de services 311

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dès le mois de mars 2020, les efforts du SECC ont été redirigés vers la gestion de crise en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que des autres urgences découlant de la crue des eaux, des chaleurs extrêmes et de la crise du logement.

En tant que responsable de la mission « communications », le personnel du SECC a assuré une présence 24 h/24 et 7 j/7 au Centre de coordination des mesures d'urgence et il maintient au courant de l'année 2020 son soutien communicationnel aux opérations. Des centaines d'outils (panneaux, affiches, etc.) sur les consignes sanitaires ont été produits et distribués à l'ensemble des services, arrondissements et villes liées, tant pour la fermeture des installations que pour leur réouverture progressive. Des initiatives de communication ont également été déployées pour les aménagements temporaires visant à faciliter les déplacements dans le contexte de la pandémie.

Le Centre de services 311 a fait face à un volume d'appels particulièrement élevé au deuxième trimestre. Il a fourni, par ailleurs, une aide importante pour les personnes à la recherche d'un logement et la réouverture des bureaux des permis, en plus de soutenir l'opération des appels aux aînés par un prêt de ressources au 211. La gestion de plus de 45 000 commentaires et questions de citoyens sur les médias sociaux de la Ville a également permis de comprendre et de répondre aux préoccupations soulevées par la population.

Durant cette période inédite, les communications internes ont pris une importance de taille. Les équipes ont fait preuve de créativité et de réactivité pour informer quotidiennement le personnel des derniers développements et des initiatives des unités et des arrondissements.

Visant à remercier les travailleurs engagés dans le maintien des services essentiels de la Ville, la campagne « Dites merci au suivant » a généré plus de 143 000 visionnements sur les réseaux sociaux ainsi que de nombreux partages et commentaires positifs de Montréalais.

Avec plus de 5,5 millions de visites et 15 millions de pages vues depuis le début de l'année, le site **montreal.ca** s'est retrouvé au cœur des communications citoyennes. Il a fourni une information en temps réel au pire de la crise, notamment avec des cartes interactives sur les voies actives sécuritaires et les lieux pour se rafraîchir pendant les chaleurs extrêmes. Parallèlement, près d'une dizaine de nouveaux services numériques ont vu le jour pour simplifier la vie des citoyens et leur éviter de se rendre à un bureau Accès Montréal.

Le SECC a déployé des mécanismes innovants afin de maintenir le dialogue avec la population sous une forme renouvelée. Grâce à la tenue de séances de consultation et d'information virtuelles, la Ville a pris le pouls de la population sur divers projets d'aménagement ou de réaménagement, notamment ceux de Griffintown, des rues Peel et Sainte-Catherine Ouest, du Réseau express vélo, du Grand parc de l'Ouest et du boulevard Gouin.

De nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées en 2020 sur, par exemple, l'offre culturelle numérique, le déménagement dans le contexte de la pandémie, les règles sanitaires d'usage dans les parcs, la prévention sur les mégots de cigarette, la relance économique ainsi que les programmes d'aide aux entreprises et aux commerçants. Près d'un million d'avis de travaux ont été distribués aux résidents au sujet des quelque 200 à 300 chantiers qui ont repris leur activité, en appui à la relance économique.

L'organisation d'une centaine d'événements de presse en présentiel et en virtuel, le traitement de plus de 1 000 demandes de médias liées aux mesures d'urgence et à d'autres sujets, ainsi que la rédaction de plusieurs centaines d'allocutions, de messages, de communiqués et de documents de presse ont permis de propulser les messages et les orientations de l'Administration dans la sphère publique.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre les efforts de communication engagés pour accélérer la relance économique de la métropole, une relance verte, inclusive et carboneutre.
- Consolider les acquis en vue d'améliorer l'expérience citoyenne et de laisser une empreinte positive à chaque interaction avec la Ville (pratiques de participation publique, budget participatif et gestion des insatisfactions, notamment).
- Poursuivre les actions afin que les citoyens disposent de contenus accessibles, simplifiés et pertinents, qui répondent directement à leurs besoins.
- Développer de nouveaux services numériques et fonctionnalités sur **montreal.ca** et finaliser l'intégration des contenus de l'ancien portail à cette nouvelle vitrine principale de la Ville.
- Harmoniser, bonifier et faire connaître les services offerts à la population par l'intermédiaire du Centre de services 311, en terminant le regroupement des appels et des courriels des arrondissements volontaires.

Technologies de l'information

Budget de fonctionnement 2021 : 100,1 M$, une hausse de 9,2 M$
PDI 2021-2030 : 876,4 M$
Effectif total : 707,8 années-personnes

Champs d'action :
- Planification et évolution des technologies
- Veille et déploiement des technologies à la Ville
- Optimisation des services numériques de première ligne
- Optimisation des opérations d'arrière-guichet des arrondissements et des services
- Maintien de l'intégrité des systèmes informatiques de la Ville et de la cybersécurité
- Développement et entretien des systèmes informatiques
- Mise en œuvre et gestion des infrastructures TI

Notre mission
La mission du Service des technologies de l'information (STI) est d'assurer le maintien et de soutenir la modernisation des services technologiques clés de la Ville afin d'appuyer les projets de transformation de l'organisation et d'améliorer les services aux citoyens.

Notre impact et nos réalisations en 2020
Les technologies de l'information sont un vecteur stratégique pour l'amélioration des services aux citoyens. Elles sont directement liées à de nombreux services offerts quotidiennement par la Ville.

Le STI a élaboré un plan visant à assurer la mise en place d'une gestion performante des ressources humaines afin de stimuler la mobilisation des équipes. Cela permettra notamment d'améliorer l'environnement de travail des employés et d'assurer une meilleure performance du service.

Le soutien opérationnel TI a été amélioré de façon importante afin d'accompagner et de faciliter l'adaptation des employés de la Ville lors de l'implantation du télétravail, qui a dû se faire dans de courts délais. Le déploiement du télétravail en quelques chiffres :
- Près de 72 000 appels ont été reçus au Centre de service entre mars et septembre 2020, soit une augmentation de 50 % par rapport à la même période en 2019.
- Plus de 2 300 demandes de soutiens ont été résolues en deux semaines par une équipe de plus de 100 volontaires du service afin d'assister leurs collègues de la Ville dans la mise en place des différents outils informatiques.
- Plus de 1 600 nouveaux ordinateurs ont été configurés dès le début de la pandémie.
- Le nombre de vidéoconférences est passé de 150 par jour à plus de 6 000.
- En moins de 3 semaines, le conseil municipal, le comité exécutif et le conseil d'agglomération ont pu organiser leurs rencontres de manière virtuelle.

Le STI joue un rôle moteur pour la modernisation technologique. Il participe activement à l'alignement stratégique des services de la Ville sur une vision d'amélioration constante des services, permettant une meilleure accessibilité pour la population. Il veille également à maintenir à jour l'ensemble des systèmes informatiques. Voici quelques exemples :
- Déploiement officiel de **Montreal.ca**, plus accessible et plus simple d'utilisation pour les citoyens.
- Bonification de l'offre de services numériques avec l'ajout de services en ligne destinés aux citoyens (nouveaux permis en ligne, requêtes 311, subventions en habitation et dossier citoyen intégré).
- Poursuite du programme de sensibilisation à la cybersécurité, maintien des plans de relève des systèmes et mise à jour des infrastructures technologiques (automatisation, surveillance et contrôle).
- Démarrage des projets infonuagiques soutenant les finances, les ressources humaines, la taxation et l'évaluation foncière, en remplacement de systèmes patrimoniaux.

- Mise en œuvre d'un plan d'action en développement durable du STI.
- Pour la sécurité publique et la connectivité, mise en place de la vidéo comparution avec les centres de détention externes, mise en place d'un nouveau système de gestion des appels d'urgence et suivi en temps réel des interventions du Service des incendies.
- Déploiement d'applications mobiles d'inspection en salubrité et de surveillance de chantier.
- Démarrage des chantiers d'optimisation de la téléphonie et du bureau de projet.
- Déploiement du portail de données ouvertes en version bêta.

Nos actions prioritaires en 2021

Mobilisation des équipes

- Maintenir les efforts de recrutement pour le déploiement et l'exploitation des nouvelles technologies et des systèmes patrimoniaux.
- Augmenter la mobilité des employés.

Service à la clientèle

- Diminuer les délais d'attente au centre de services par la mise en place d'outils d'automatisation et d'un centre de distribution informatique.

Alignement stratégique et services aux citoyens

- Augmenter l'automatisation de la sécurité informatique et poursuivre la mise en place de nouvelles solutions, notamment par le « décommissionnement » de systèmes patrimoniaux (numérisation de factures, cour numérique, systèmes RH, ordinateurs des autopatrouilles, etc.).
- Poursuivre la transformation numérique de la Ville : évolution et création de nouveaux services en ligne, ouverture et gouvernance de données et amélioration des composantes transversales telles que la gestion des accès et du dossier citoyen intégré.
- Mettre en place la nouvelle solution RAO (répartition assistée par ordinateur), qui mise sur une répartition des policiers en fonction de la proximité du lieu d'intervention, et assurer une visualisation en temps réel et une interaction directe au moyen de la cartographie.
- Déployer progressivement la solution de géolocalisation des policiers de la gendarmerie au SPVM.
- Développer progressivement le système de la gestion des matières résiduelles et de la qualité de l'air et de l'eau.
- Déployer une solution pour la planification des travaux et pour les permis d'occupation du domaine public (AGIR).

Arrondissements

Tableau 13 – Arrondissements – Budget 2021

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
Total – Arrondissements	**822 349,0**	**875 180,1**	**886 105,6**	**917 221,2**	**938 961,2**	**925 042,6**	**944 382,4**

Tableau 14 – Arrondissements – PDI 2021-2030

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Population : 141 352 habitants
Superficie : 24,2 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 588 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 262 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 58,6 M$
PDI 2021-2030 : 71,1 M$
Effectif : 424,6 années-personnes

Profil

La population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est répartie sur un territoire d'une superficie de 24,2 km² et se classe au 5e rang des 19 arrondissements pour la taille de sa population. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est plus élevée que dans l'ensemble de la Ville de Montréal et la concentration d'aînés (65 ans et plus) y est particulièrement importante. De 2011 à 2016, la croissance du nombre de familles avec enfants a été de 6,9 %. La population de l'arrondissement est composée de 40 % d'immigrants. Plus de 60 % des logements sont occupés par des locataires. La moyenne d'âge est de 41,6 ans et 52 % de la population est de sexe féminin.

Vision : un arrondissement durable et résilient

Dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025, l'administration locale s'engage à travailler avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- Un effort collectif est fait pour valoriser un environnement naturel exceptionnel, diminuer la consommation des ressources et l'empreinte environnementale et atteindre les cibles de réduction d'émissions de carbone. Cet effort contribuera à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.
- Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins des résidents. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison.
- Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser.

Notre impact et nos réalisations 2020

Plusieurs projets du Plan stratégique 2019-2021 ont été réalisés en 2020, et ce, malgré la crise sanitaire générée par la COVID-19. Ces projets font partie des 8 grandes priorités de l'administration de l'arrondissement, soit : la mobilité; l'habitation; l'environnement et la transition écologique; le développement économique; les services municipaux; le développement social, la culture et le patrimoine; les sports, les loisirs et les parcs; la démocratie et la participation publique. Voici quelques-unes de ces réalisations :

- COVID-19 – Aménagement de 1 500 mètres de corridors sanitaires, octroi d'un soutien financier au Fonds local d'aide aux personnes vulnérables, contribution au Fonds d'urgence de Centraide et bonification du soutien financier aux organismes partenaires.
- Amélioration du réseau cyclable avec de nouveaux axes cyclables structurants : Prieur-Sauriol et REV Berri-Lajeunesse.

- Implantation de mesures d'apaisement de la circulation dans tous les quartiers.
- Installation de mesures de sécurisation aux abords des écoles François-de-Laval, Augustin Roscelli et Louisbourg.
- Mise en place d'un marché public saisonnier sur la rue Basile-Routhier.
- Développement d'initiatives d'agriculture urbaine.
- Protection et amélioration de la canopée – plantation de plus de 900 arbres.
- Bonification du soutien financier aux sociétés de développement commercial.
- Mise en place d'une table de concertation en développement économique.
- Mise en œuvre d'un des projets sélectionnés pour le premier budget participatif.
- Aménagement de l'aire de jeu et d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic.
- Tenue de consultations publiques en mode webinaire et plans et devis pour les parcs Saint-Simon et des Hirondelles (secteur Sauvé et Fleury).
- Réaménagement et bonification des heures d'ouverture des bibliothèques.

Nos actions prioritaires en 2021

- Gérer les impacts de la COVID-19 et en faire le suivi, en collaboration avec les organismes communautaires, les acteurs économiques et les partenaires publics.
- Aménager des espaces communautaires au centre culturel et communautaire Cartierville.
- Réaliser des travaux d'aménagement au parc des Hirondelles – secteur Sauvé.
- Poursuivre les travaux de réaménagement du parc Ahuntsic – nouveau roulodrome (*skatepark*) – et améliorer les installations de baseball du stade Gary-Carter.
- Aménager les aires de pique-nique et de détente du parc Saint-Simon.
- Poursuivre le développement et la bonification du réseau cyclable.
- Adopter un plan de développement social.
- Tenir le deuxième budget participatif.
- Préparer un programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire dans le District central, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Protéger et augmenter la canopée.
- Améliorer la planification des travaux routiers et des chemins de détour.
- Développer le projet *Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo*.
- Planifier la future bibliothèque interarrondissements Cartierville et Montréal-Nord.

Arrondissement d'Anjou

Population : 45 994 habitants
Superficie : 13,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 426 100 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 243 800 $
Budget de fonctionnement 2021 : 28,4 M$
PDI 2021-2030 : 56,6 M$
Effectif : 217,7 années-personnes

Profil

Stratégiquement situé au croisement de 2 axes routiers majeurs de Montréal, les autoroutes 40 et 25, Anjou est un arrondissement de l'est de Montréal comptant près de 45 000 personnes. Son positionnement géographique, son offre commerciale abondante et variée, jumelée à son important parc industriel, le deuxième en importance sur l'île de Montréal avec plus de 600 entreprises, contribuent à sa grande vitalité économique. Avec ses 18 parcs, ses 2 bibliothèques, ses pistes cyclables, ses installations sportives et son très faible taux de criminalité, Anjou offre un milieu de vie idéal, tout particulièrement attrayant pour les familles et les aînés. Le revenu médian des ménages est de 53 873 $ et plus de 44 % des résidents sont propriétaires. Bien qu'Anjou soit l'arrondissement dont la population est la plus âgée de Montréal, 40 % de ses habitants sont âgés de 35 à 64 ans. Plus d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration.

Vision

Offrir aux Angevines et Angevins des services de proximité de qualité, accessibles et diversifiés, qui répondent à leurs besoins dans un milieu de vie sécuritaire, paisible et attrayant, dans un cadre de gestion responsable, saine et efficace de ses ressources.

Notre impact et nos réalisations en 2020

- Poursuite des travaux de mises aux normes de l'aréna Chénier.
- Poursuite de la phase 2 de la revitalisation de l'avenue de Chaumont.
- Aménagement de stations d'exercice dans divers parcs.
- Protection des éléments de l'actif.
- Migration vers le nouveau site Internet de la Ville de Montréal (montreal.ca).
- Poursuite des efforts de plantation d'arbres dans le cadre du Plan maître de plantation d'arbres de l'arrondissement, découlant directement du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal.
- Rénovation de la bibliothèque du Haut-Anjou.
- Réfection de trottoirs et de diverses rues (3 rues complètes).
- Poursuite des actions du plan d'action local Municipalité amie des aînés (MADA) 2019-2022 :
    - Remplacement de l'aire de jeux pour enfants du boisé Saint-Conrad;
    - Aménagement de stations d'exercice au parc Roger-Rousseau;
    - Aménagement d'un circuit piétonnier avec aires de repos et stations d'entraînement extérieures, au parc des Roseraies.

Mesures prises dans le contexte de la COVID-19 :

- Implantation du télétravail et des mesures sanitaires.
- Transmission d'informations à la population pendant la pandémie.

- Production d'outils de communication pour informer la population sur la reprise des services et la réouverture des installations.
- Annulation de toutes les activités culturelles et sportives ainsi que de tous les événements (cinéma en plein air, fête nationale, Journée portes ouvertes, Soirée hommage à l'action bénévole angevine, etc.).
- Annulation du camp de jour Les Ateliers-Soleil.
- Mise sur pied d'activités d'animation pour les jeunes dans les parcs, au cours de l'été.
- Fermeture complète des installations pendant le confinement.
- Report ou mise en veilleuse de plusieurs projets (guide du citoyen, maison de la culture, etc.).
- Orientation des citoyens vers les services en ligne.

Nos actions prioritaires en 2021

- Utiliser les surplus budgétaires de manière stratégique afin de réaliser le projet de la maison de la culture.
- Aménager l'aire de jeux du parc André-Laurendeau.
- Aménager le stationnement de l'aréna Chaumont.
- Offrir des services de qualité aux citoyens.
- Gérer les ressources de manière efficiente.
- Maintenir le lien de proximité avec la population.
- Poursuivre l'embellissement des artères et des milieux de vie, notamment par la plantation de végétaux.
- Poursuivre les efforts de plantation d'arbres.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Les projets suivants seront réalisés dans le cadre de la démarche MADA et/ou de la Politique municipale d'accessibilité universelle :

- Remplacer les aires de jeux pour enfants au parc Chénier;
- Aménager un espace communautaire près du jardin communautaire du parc de Spalding.

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Population : 175 560 habitants
Superficie : 21,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 802 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 400 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 70,4 M$
PDI 2021-2030 : 68,3 M$
Effectif : 502,5 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est l'arrondissement le plus populeux de Montréal et l'épicentre des plus grandes institutions d'enseignement et de santé de l'île. Avec sa population aux origines plurielles (135 langues parlées), où plus de 3 résidents sur 4 (77 %) sont issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement se démarque dans le paysage montréalais grâce à sa personnalité unique. Une majorité de sa population (61 %) s'exprime aisément dans les 2 langues officielles. L'anglais et le français demeurent les langues les plus couramment utilisées, suivies des langues chinoises et du tagalog. La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Les femmes forment 52 % de la population et les ménages ont un revenu annuel médian de 45 778 $.

Véritable pôle de mobilité, l'arrondissement compte une gare de train de banlieue, 10 stations de métro et 33,4 km de voies cyclables. Près des trois-quarts (73,3 %) des logements sont occupés par des ménages locataires.

Vision

Le territoire étant riche de sa diversité culturelle et d'une forte présence institutionnelle, l'Arrondissement vise à offrir une gamme complète de quartiers accueillants et accessibles, répondant à une diversité de besoins, afin que tous y trouvent un port d'attache pour la vie. Pour ce faire, il favorise le développement d'activités culturelles, sportives, communautaires et de loisir, tout en encourageant la vitalité économique et en assurant une mobilité accrue. L'Arrondissement vise à ce que des gens de partout s'installent dans ses quartiers animés, où l'architecture est aussi riche que l'esprit de communauté qui y règne.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Compte tenu de sa densité et du nombre élevé de personnes vulnérables au sein de la population, l'arrondissement a été fortement marqué par la pandémie de COVID-19 au cours de l'année. Les nombreux commerçants ont également été touchés par le ralentissement des activités. L'Arrondissement a donc mis sur pied des mesures exceptionnelles pour soutenir les communautés et les commerces et pour assurer le maintien des services essentiels durant cette période, notamment :

- La mise en place d'un fonds d'urgence pour les organismes venant en aide à la population.
- La contribution bénévole d'employés municipaux, en renfort aux organismes.
- L'assemblage de 15 000 visières de protection, destinées au personnel médical de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et achat de couvre-visages pour les citoyens.
- La création d'un fonds d'urgence local pour soutenir la relance économique.
- La création de plus de 6 000 outils de communication, dont une infolettre et des affiches en sept langues.
- La préparation d'un plan visant la mise en place des camps de jour.

- Le traitement en ligne de plus de 780 demandes de permis de rénovation.
- Le déploiement de l'Opération 1er juillet pour aider et accompagner les personnes sans logement et sans ressources en cette période de pandémie.

Malgré l'annulation, en raison de la pandémie, de plusieurs activités artistiques, culturelles et sportives, l'Arrondissement a lancé de nombreuses initiatives pour offrir d'autres choix à la population, notamment :
- La présentation d'activités virtuelles (ex. : heures du conte et tutoriels des Fab Labs).
- Le don de livres élagués aux familles et à la Fondation de la visite.

D'autres projets se sont déroulés comme prévu, entre autres :
- La poursuite du projet Vélorution CDN-NDG.
- L'éradication de l'herbe à poux.
- L'implantation d'une rue piétonne sur la rue Jean-Brillant.
- L'insonorisation du centre Monkland.
- La réfection de chaussées et de trottoirs sur 36 tronçons de rues.
- L'aménagement de saillies près de 5 intersections.
- Le remplacement de plus de 1 000 entrées de service en plomb.

Enfin, dans le but d'offrir des quartiers accueillants, l'Arrondissement a notamment :
- Réaménagé le jeu d'eau du parc Notre-Dame-de-Grâce.
- Construit une toiture pour le terrain de bocce, au parc Georges-Saint-Pierre.
- Bonifié l'éclairage du terrain de baseball, au parc Nelson-Mandela, et aménagé des sentiers.
- Réhabilité le terrain de basketball du parc Mackenzie-King.
- Aménagé les parcs Linéaire, du Triangle et de la Savane, dans le secteur du Triangle.
- Déployé des corridors piétons et des rues à vocation familiale et active.

Nos actions prioritaires en 2021

Bien que l'arrêt des chantiers de construction ait généré un ralentissement des projets d'investissements en 2020, l'Arrondissement entend profiter de la reprise et va poursuivre ses efforts pour planifier le développement du site de l'ancien hippodrome ainsi que pour revitaliser la falaise Saint-Jacques et le théâtre Empress.

Plusieurs autres projets sont planifiés, notamment :
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2020-2024.
- Adopter une politique d'achat responsable et local.
- Soutenir les organismes et développer les artères commerciales.
- Planter des végétaux dans les saillies, les parcs et les rues locales.
- Poursuivre le plan d'élagage.
- Mettre aux normes et réaménager plusieurs édifices municipaux tels que le Manoir Notre-Dame-de-Grâce et la bibliothèque interculturelle.
- Rénover les chalets des parcs Somerled, Van Horne, Coffee, Loyola et Mackenzie-King.
- Aménager de nouveaux parcs à chiens.
- Remplacer les équipements sportifs du parc Martin-Luther-King.
- Amorcer le projet de réaménagement du parc Jean-Brillant.
- Effectuer les démarches visant l'agrandissement d'un gymnase et de salles communautaires, à l'école Les-Enfants-du-Monde.
- Planifier le nouveau parc en lien avec le projet immobilier Westbury Montréal.

Arrondissement de Lachine

Population : 46 909 habitants
Superficie : 17,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 444 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 253 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 30,2 M$
PDI 2021-2030 : 36,8 M$
Effectif : 232 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Lachine connaît actuellement un élan de vitalité sans pareil. Son territoire attire de nouveaux résidents, qui y trouvent un milieu de vie exceptionnel avec ses magnifiques parcs riverains, ses sites patrimoniaux, ses infrastructures sportives et culturelles ainsi que ses institutions scolaires renommées. On y trouve l'un des plus importants parcs industriels de Montréal. Situé au carrefour des autoroutes et desservi par 2 gares, Lachine bénéficie d'une localisation stratégique. Une forte croissance de la population est prévue au cours des prochaines années, notamment avec le développement du secteur Lachine-Est, ancien quartier industriel en transformation qui pourrait accueillir jusqu'à 4 800 nouvelles familles.

Vision

L'arrondissement de Lachine évolue en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales, industrielles et naturelles. Le développement du secteur de Lachine-Est sert de catalyseur pour élaborer un quartier exemplaire, de concert avec la communauté. L'Arrondissement mise sur le développement de la mobilité durable (des démarches sont en cours pour un tramway reliant Lachine au centre-ville), la création de milieux améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, le verdissement ainsi que la gestion écologique de l'eau et des déchets. La croissance de Lachine se fait dans l'esprit de créer des quartiers pour tous, alliant mixité sociale et fonctionnelle (commerces, emplois, services publics), tout en mettant en valeur le patrimoine et en favorisant la diversité architecturale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La crise sanitaire de 2020 a eu un impact important sur les résultats de l'Arrondissement. Un fonds d'urgence a d'ailleurs été créé afin de soutenir les initiatives d'organismes communautaires et économiques sur le territoire. Ce fonds a permis de mettre en place des mesures visant la population isolée et vulnérable. Un corridor sanitaire temporaire, le long du boulevard Saint-Joseph, a sécurisé les très nombreux déplacements des piétons et des cyclistes durant l'été.

Malgré la mise en veilleuse de plusieurs activités, l'Arrondissement a poursuivi de nombreux dossiers comme la planification du développement du secteur Lachine-Est : plusieurs rencontres thématiques ont eu lieu avec les professionnels et le milieu afin de planifier un écoquartier et de proposer son plan directeur. Un projet de transformation du port de plaisance en parc riverain, qui permettra aux Montréalais de profiter de multiples activités nautiques, a également été annoncé et il se poursuivra au cours des prochaines années. La vente du centre communautaire Albert-Gariépy à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'est conclue en 2020 afin de convertir l'immeuble en école primaire, une nécessité pour une population en croissance.

L'Arrondissement a continué ses efforts pour sécuriser les usagers vulnérables du réseau routier en implantant de nouveaux dos d'âne à proximité de plusieurs parcs et écoles.

Concernant les investissements dans les bâtiments municipaux, les toitures de la Vieille brasserie et du chalet du parc Kirkland ont été refaites. Des travaux ont, par ailleurs, débuté sur des infrastructures sportives majeures de l'arrondissement, soit la rénovation complète des installations aquatiques et du chalet du parc LaSalle ainsi que la réfection du terrain de soccer et de la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau.

Consciente que l'état des berges s'est grandement dégradé lors des inondations printanières de 2017 et 2019, et dans le but de protéger ses parcs riverains, dont l'existence même est en péril, l'Arrondissement a octroyé un contrat de services professionnels pour déterminer les actions à mener pour stabiliser de façon pérenne 500 mètres de berges.

Afin de sécuriser les déplacements des piétons, des mesures d'apaisement de la circulation ont été mises en place près de l'école Martin-Bélanger et des feux de circulation ont été ajoutés à l'intersection de l'avenue du Chalet et de la rue Saint-Jacques, dans le quartier de Saint-Pierre.

L'Arrondissement a aussi réalisé divers travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de stationnements et d'amélioration des parcs.

Nos actions prioritaires en 2021

- Planifier le développement de l'écoquartier Lachine-Est, y compris la création d'espaces publics et institutionnels, notamment un centre communautaire et sportif.
- Effectuer des travaux au Musée de Lachine.
- Finaliser les travaux sur le terrain synthétique et la piste d'athlétisme du parc Dalbé-Viau ainsi que la réfection de la piscine et du chalet du parc LaSalle.
- Mettre en œuvre le plan d'action en développement social et le plan d'action culturel local.
- Mettre en place des mesures en environnement et en transports actifs.
- Commencer les travaux de revitalisation des berges.
- Continuer la mise en place de mesures de sécurisation des déplacements autour des parcs, des écoles et des rues ayant des problèmes de vitesse.
- Effectuer des travaux de planage-pavage et de réfection de trottoirs et de stationnements.
- Faire divers investissements dans les bâtiments.
- Continuer l'offre en événements et activités destinés aux citoyens.
- Planifier la transformation du port de plaisance de Lachine, en collaboration avec le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.
- Élaborer un plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements sportifs.
- Mettre aux normes l'aréna Martin-Lapointe (conditionnel au financement provenant d'autres paliers municipaux et gouvernementaux).
- Déposer le programme de médiation culturelle.

Arrondissement de LaSalle

Population : 82 064 habitants
Superficie : 16,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 490 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 290 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 41,9 M$
PDI 2021-2030 : 51,3 M$
Effectif : 273,2 années-personnes

Profil

Avantageusement situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, l'arrondissement de LaSalle est dynamique, inclusif et accueillant. Avec 82 000 résidents et près de 25 000 emplois, c'est un important centre industriel et l'un des principaux pôles commerciaux de Montréal. L'arrondissement compte de paisibles quartiers résidentiels et de vastes espaces verts, en bordure du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent, où l'on peut admirer les impétueux rapides de Lachine. LaSalle a enregistré une croissance démographique de 3,5 % entre 2011 et 2016. Près de 60 % de sa population peut tenir une conversation à la fois en français et en anglais. Après le français, les principales langues en usage à domicile sont l'anglais, les langues chinoises et l'espagnol. Trois résidents sur 5 sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. LaSalle est façonné par une riche vie sociale, culturelle et communautaire, la diversité de sa population et l'implication de sa population.

Vision

D'un point de vue urbanistique, humain, économique et environnemental, LaSalle est un milieu urbain parvenu à maturité, ce qui n'est pas synonyme d'immobilisme. Cette maturité incite à poursuivre le développement en dosant la sagesse et l'audace, la prudence et la témérité, la préservation et l'innovation. LaSalle veut être reconnu comme un cadre de vie vert et bleu, inclusif et en mouvement, fier de son ouverture, riche de sa diversité et favorable à l'épanouissement familial et personnel. L'arrondissement revendique le caractère compétitif, innovant et audacieux de son économie, ainsi que la créativité et la générosité de sa communauté.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Le développement de l'arrondissement est structuré en fonction des 5 orientations qui figurent à la Planification stratégique 2018-2024. Cette planification guide l'Administration dans ses choix de projets, ses priorités pour le maintien de l'actif et les nouveaux investissements ainsi que dans la sélection de programmes à préserver ou à développer. Après 18 mois de mise en œuvre, 25 des 27 champs d'intervention qui figurent à la Planification stratégique avaient été touchés et 45 actions avaient été menées parmi les 57 prévues au plan pour 2019 ou en continu.

La pandémie mondiale de COVID-19 est toutefois venue bousculer la planification de l'Arrondissement pour 2020. Néanmoins, avec souplesse et détermination, l'administration de LaSalle a su maintenir ses projets prioritaires, tout en intervenant rapidement et concrètement pour soutenir les familles éprouvées et relancer les petits commerçants :

- Création d'un fonds de 100 000 $ pour soutenir les organismes communautaires locaux.
- Contribution de 30 000 $ au Fonds d'urgence de Centraide et de 25 000 $ à Moisson Montréal afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

- Création d'un fonds COVID-19 pour soutenir la relance des commerces de LaSalle, doté d'un montant de 175 000 $ et administré par PME-MTL Grand Sud-Ouest.
- Investissement de 25 000 $ dans la campagne J'achète local #passion LaSalle, menée sur la plateforme de sociofinancement La Ruche Québec et soutenue par Desjardins.
- Prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à la Croix-Rouge pour l'accueil d'un hôpital temporaire COVID-19, une première au Québec.

En parallèle, depuis le début de l'année 2020, l'Arrondissement a poursuivi la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la population :

- Poursuite de l'ambitieux programme d'élagage cyclique sur 3 ans de tous les arbres en bordure de rue, amorcé en 2018.
- Réfection complète des parcs Ménard et Père-Marquette.
- Réfection des terrains du centre de tennis Cavelier-De LaSalle.
- Installation d'une nouvelle signalisation et remplacement du mobilier urbain tout au long du parc riverain.
- Reconstruction de la piscine Lefebvre et du pavillon des baigneurs.
- Reconstruction du grand terrain de baseball, au stade Éloi-Viau.
- Aménagement d'accès au fleuve pour les surfeurs de la vague éternelle « à Guy ».
- Plantation d'arbres et déminéralisation d'îlots de chaleur.
- Aménagement d'un parcours piétonnier ludique pour enfants, traversant les parcs Boivin et Cavelier-De LaSalle.
- Remplacement de l'ascenseur à la mairie d'arrondissement.
- Rénovation majeure du grand chalet du parc Riverside.
- Reconstruction de la rue Clément (entre Lafleur et Trudeau) et prolongement de la rue du Bois-des-Caryers.
- Pavage complet et de quelques portions de trottoirs de 25 tronçons de rues.
- Réhabilitation de 6 conduites d'aqueduc.

Nos actions prioritaires en 2021

- Réaliser le premier budget participatif de l'arrondissement (150 000 $).
- Lancer les travaux d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.
- Lancer le nouveau quartier résidentiel Angrignon Ouest.
- Aménager une halte-bonheur dans le parc riverain, au pied de la 90e Avenue.
- Réaliser des travaux préparatoires pour l'aménagement d'un corridor de transports actifs, visant à améliorer la mobilité dans l'axe est-ouest.
- Déployer une stratégie de soutien au secteur commercial, particulièrement pour les zones marchandes de l'avenue Dollard, du boulevard Newman et de la rue Centrale.
- COVID-19 : poursuivre le soutien au milieu associatif et communautaire, ainsi qu'aux commerces de proximité.

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Population : 19 688 habitants
Superficie : 23,6 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 489 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 240 100 $
Budget de fonctionnement 2021 : 11,1 M$
PDI 2021-2030 : 29,3 M$
Effectif : 115,9 années-personnes

Profil

Pourvu de nombreux et vastes espaces verts, l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est situé à l'ouest de l'île de Montréal et s'étend sur une superficie de 23,6 km^2. Deux cours d'eau utilisés pour la navigation de plaisance le bordent, soit le lac des Deux Montagnes et la rivière des Prairies, qui ceinturent L'Île-Bizard. La rivière, qui longe aussi la rive nord du secteur de Sainte-Geneviève, délimite de manière naturelle les 2 secteurs de l'arrondissement.

Le cadre de vie paisible, l'immense parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard, les pistes cyclables, les nombreux bâtiments patrimoniaux, les 3 terrains de golf, la salle de spectacle et le cégep sont de puissants attraits pour les citoyens, notamment les familles avec enfants. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans y est légèrement plus élevée que dans l'ensemble de Montréal, tandis que le groupe âgé de 25 ans et moins représente 29,5 % de la population. La concentration d'aînés (65 ans et plus) y est cependant plus importante. Près d'un résident sur 2 est issu de l'immigration et le revenu annuel médian des ménages est de 81 211 $.

Vision

Le projet d'obtention du statut de paysage humanisé pour le secteur ouest de L'Île-Bizard, la conservation des espaces verts et la vocation agricole du territoire sont des préoccupations majeures pour l'Arrondissement. L'ambitieux projet de construction du Grand parc de l'Ouest s'insère d'ailleurs dans sa vision avant-gardiste. De même, dans un contexte de changements climatiques de plus en plus marquants, la protection des milieux boisés et des zones inondables revêt une très grande importance pour l'Arrondissement et l'amélioration continue des services de proximité demeure une de ses priorités.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La diversité de l'offre de services de l'arrondissement s'aligne sur des objectifs globaux visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et un milieu de vie adapté à leurs besoins. Les travaux de réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc, la reconstruction des rues et chaussées entreprise ces dernières années, la mise en valeur du cadre bâti et la batterie de mesures d'apaisement de la circulation favorisent un cadre de vie agréable et harmonieux ainsi que des déplacements confortables et sécuritaires pour l'ensemble de la population.

De même, la valorisation continue des espaces verts, la bonification des services récréatifs et la programmation d'activités dans les installations répondent aux besoins réels des 5 135 familles établies sur le territoire. En outre, l'Arrondissement encourage les commerces locaux par un encadrement réglementaire assoupli et la garantie de services de voirie efficaces.

En 2020, divers projets ont été réalisés par l'Arrondissement, notamment :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux d'égout et d'aqueduc.
- La réfection de rues impactées par les inondations printanières de 2019.
- L'achat et la location d'équipements et de matériaux de prévention inondation.
- La confection d'un plan d'intervention sur carte, en prévision d'une inondation.
- La réfection des bordures et trottoirs de différents secteurs.
- La mise à jour des équipements des parcs et des terrains sportifs.
- La revue de la signalisation et le marquage de la chaussée.
- La rénovation de bâtiments administratifs et le réaménagement de l'accueil à l'hôtel de ville de L'Île-Bizard.
- L'implantation de mesures d'atténuation de la circulation pour contrer la vitesse excessive.
- La poursuite du dossier du pont Jacques-Bizard avec le choix de la firme d'ingénierie responsable de l'avant-projet définitif et des plans et devis.
- L'offre gratuite de titres de transport pour encourager les élèves à prendre les transports publics, dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.
- La mise en place d'un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.
- La mise en place d'une brigade neige pour offrir de l'aide au déneigement aux personnes âgées et à mobilité réduite.
- La plantation de plus de 300 arbres.
- Le réaménagement de l'entrepôt et de la cour de voirie (Travaux publics).
- L'octroi d'un soutien financier à divers organismes communautaires très sollicités en raison de la COVID-19.

Nos actions prioritaires en 2021

La pandémie de la COVID-19 a affecté le budget de l'Arrondissement pour l'année 2020, mais la continuité des services aux citoyens demeure une priorité pour l'année à venir.

- Réaliser un plan particulier d'intervention en lien avec le dossier d'inondation.
- Poursuivre le réaménagement de terrains sportifs.
- Poursuivre le projet de revitalisation du village de Sainte-Geneviève.
- Entretenir et bonifier le réseau cyclable.
- Finaliser les travaux de construction d'un chalet de service, au parc Jonathan-Wilson.
- Poursuivre la réfection des bâtiments administratifs.
- Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre la réfection de trottoirs et de bordures.
- Poursuivre le projet de passerelle piétonnière entre L'Île-Bizard et Sainte-Dorothée pour donner l'accès au train de banlieue et, plus tard, au Réseau express métropolitain (REM).
- Restaurer le bâtiment situé au 13, rue Chauret (Sainte-Geneviève).

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Population : 144 297 habitants
Superficie : 25,4 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 390 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 248 600 $
Budget de fonctionnement 2021 : 67,2 M$
PDI 2021-2030 : 84,5 M$
Effectif : 553,3 années-personnes

Profil

Bordant le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (MHM) est en pleine effervescence sur le plan immobilier. Concernant la mobilité, son territoire est desservi par 9 stations de métro, 33 circuits d'autobus, le terminus Radisson (ARTM) et un réseau cyclable de quelque 60 kilomètres. Il est également traversé par des axes routiers importants tels que la rue Sherbrooke, la rue Notre-Dame, le boulevard Pie-IX et l'autoroute 25. Le groupe des 25-34 ans représente 18 % de la population de l'arrondissement, dépassant la moyenne montréalaise. MHM compte 85 parcs et espaces verts, 22 écoles primaires et 9 écoles secondaires. Environ 32 900 familles ont choisi d'y habiter, ce qui le place au troisième rang des arrondissements pour le nombre total de familles. L'âge moyen est de 41,2 ans et les ménages ont un revenu annuel médian de 48 544 $. Le français est la langue la plus parlée à la maison (85,2 %), suivi de l'anglais, de l'espagnol et du regroupement des langues chinoises.

Vision

L'arrondissement offre un fort potentiel de développement et l'aménagement de son territoire est en pleine transformation. La création de près de 8 000 logements est prévue au cours des 5 prochaines années. La poursuite des efforts en vue d'accroître le verdissement et la biodiversité demeure une des grandes priorités d'action. L'Arrondissement mène d'ailleurs un exercice d'élaboration d'une vision pour orienter le développement du territoire dans une perspective de transition écologique. Des infrastructures de transport collectif sont en cours de réalisation et d'autres projets structurants font l'objet d'une planification. La mobilité active compte également parmi les orientations majeures de l'Arrondissement : voies cyclables, apaisement de la circulation ou sécurisation des abords des écoles.

Notre impact et nos réalisations 2020

Malgré les retards causés par la pause des chantiers et des activités en raison de la pandémie de COVID-19, le développement a pu se poursuivre aux quatre coins de l'arrondissement. C'est ainsi que le nombre de permis délivrés a augmenté de 6,5 % par rapport à 2019. Dans cette perspective, plusieurs projets immobiliers d'importance sont à l'étude ou sur le point d'être en chantier, notamment la transformation des secteurs industriels de l'Assomption Nord et de l'Assomption Sud – Longue-Pointe (Écoparc de la Grande Prairie).

Des démarches d'interaction citoyenne ont été déployées par quartiers, au bénéfice de la communauté, telles que le budget participatif de Mercier-Est. L'élaboration d'un plan directeur des parcs et des espaces verts est en cours pour donner un autre outil d'encadrement du développement du territoire. Des interventions ont dû être reportées ou modulées et d'autres initiatives ont vu le jour dans le contexte de la pandémie, notamment l'aménagement des voies actives et sécuritaires (VAS). La piétonnisation de la rue Ontario, qui en a fait partie, a connu un vif succès.

Grâce à une forte mobilisation des partenaires, des organismes, des bénévoles et des employés, MHM a pu bénéficier d'un montant de plus de 1 M$ pour soutenir les familles et aînés en situation de vulnérabilité ainsi que les personnes en situation d'itinérance. Les commerçants y ont également participé dans le cadre d'un programme visant à encourager l'achat local.

L'Arrondissement a aussi :

- Modulé la prestation de services aux citoyens pour faciliter l'accès aux installations, aux programmes et aux activités.
- Bonifié le verdissement : aménagement de 10 ruelles vertes, plantation d'arbres, aménagement pour favoriser la biodiversité et acquisition d'un espace vert en vue de la création du futur parc Sainte-Émilie.
- Réaménagé parcs, jardins communautaires et terrains sportifs.
- Mis en œuvre des projets citoyens issus du budget participatif de Mercier-Ouest.
- Réalisé des travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations.
- Implanté quelque 100 mesures d'apaisement de la circulation et bonifié le réseau cyclable : ajout de 8 km de voies cyclables, marquage et installation de près de 1 000 supports à vélos.
- Participé à la création d'une instance de concertation pour l'Écoparc de la Grande Prairie.
- Embauché un agent de liaison pour assurer le suivi du chantier de la bibliothèque Maisonneuve.
- Remplacé près de 1 000 entrées de service en plomb (domaine public).
- Tenu une soirée d'information citoyenne avec le Service de l'eau sur les inondations et la gestion des impacts.

Nos actions prioritaires en 2021

- Rénover des installations : maison de la culture Maisonneuve, bain Morgan, marché Maisonneuve, centre de loisirs Hochelaga-Maisonneuve.
- Aménager un skatepark au parc Honoré-Mercier et planifier celui du parc Raymond-Préfontaine.
- Verdissement : ajouter des ruelles vertes, planter des arbres, aménager des saillies verdies, etc.
- Poursuivre la démarche citoyenne de budget participatif et réaliser des projets adoptés par les citoyens.
- Réaménager et refaire divers parcs, chalets, pataugeoires, aires de jeux, parcs canins et accès à l'eau du parc de la Promenade-Bellerive.
- Poursuivre la sécurisation des abords des écoles et les projets d'apaisement de la circulation.
- Soutenir la mobilité active (ajout de supports à vélos, piétonnisation, pistes cyclables, etc.).
- Élaborer et mettre en œuvre la vision de développement du territoire.

Arrondissement de Montréal-Nord

Population : 87 928 habitants
Superficie : 11,1 km2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 329 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 234 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 43,9 M$
PDI 2021-2030 : 49,7 M$
Effectif : 369,6 années-personnes

Profil

Guidé par ses valeurs organisationnelles, l'Arrondissement de Montréal-Nord a pour mission première d'offrir des services accessibles, de grande qualité et à un juste coût afin d'améliorer la qualité et le milieu de vie de la population. Cette mission, Montréal-Nord entend la réaliser avec un personnel engagé, en impliquant les citoyens, les organismes communautaires, les institutions et les gens d'affaires dans le choix des orientations qui les concernent.

Vision

Dans sa planification stratégique 2016-2025, l'Arrondissement de Montréal-Nord propose une vision audacieuse où citoyens de tous âges et de toutes origines, organismes et institutions du milieu, gens d'affaires, élus et personnel de l'Arrondissement osent penser et agir ensemble autrement afin de faire de Montréal-Nord un arrondissement où il fait bon résider, travailler, se divertir, se développer et vivre pleinement en harmonie.

Notre impact et nos réalisations 2020

En 2020, la pandémie de COVID-19 a frappé Montréal-Nord plus fortement qu'ailleurs et l'Arrondissement a dû déployer des ressources très importantes pour lutter contre ses impacts.

- Création d'un fonds d'aide local COVID de 150 000 $, financé à parts égales avec la Caisse populaire Sault-au-Récollet de Montréal-Nord, pour aider les organismes locaux en aide alimentaire et psychosociale.
- De la mi-mars à la mi-juin, distribution de plus de 5 400 repas et 3 350 paniers, une demande en forte hausse. En temps normal, les organismes communautaires soutiennent plus d'une centaine de familles par semaine.
- Distribution de plus de 70 000 masques réutilisables et jetables aux citoyens de Montréal-Nord, soit plus que dans n'importe quel autre arrondissement, en plus des 100 000 masques jetables offerts par la Ville de Montréal.
- Soutien aux organismes pour mettre sur pied des services d'intervention en matière d'anxiété, d'isolement, de soutien à domicile et de violence conjugale et familiale. Une trentaine d'employés de l'Arrondissement ont aussi fait plus de 3 000 appels auprès des aînés pour offrir réconfort et aide.
- Mise en place d'un plan collectif de relance économique avec les collaborateurs afin d'aider les commerçants, de stimuler l'achat local et la création d'emplois et de promouvoir le potentiel de Montréal-Nord comme destination d'affaires.
- Augmentation des efforts de communication pour promouvoir les règles d'hygiène : création d'une infolettre spéciale, affichage des règles d'hygiène dans les lieux publics, envoi d'un bulletin spécial à toutes les portes, envoi d'avis aux citoyens et de trousses d'information aux commerçants et aux propriétaires d'immeubles.

- Finalisation de la construction du chalet du parc Henri-Bourassa et montage d'une offre de services pour ce nouveau lieu.
- Agrandissement du chalet du parc Aimé-Léonard et construction d'une scène extérieure pour la tenue d'événements culturels et communautaires.
- Réfection d'immeubles municipaux, y compris l'aménagement du bureau Accès-Montréal, de façon à mieux servir et accueillir les citoyens.
- Aménagement d'une place publique sur un terrain vacant, à l'angle de Langelier et Villeneuve, selon les plans du célèbre designer Claude Cormier, dans le cadre du plan d'aménagement du Nord-Est.
- Aménagement du parc Sabrevois.

Nos actions prioritaires en 2021

- Aménager les parcs Aimé-Léonard, Maurice-Bélanger et Henri-Bourassa, le terrain de la maison Brignon-dit-Lapierre, les espaces Saint-Rémi et Galileo ainsi que l'aire de repos l'Archevêque.
- Soutenir financièrement la réalisation des plans d'action collectifs comme Priorité jeunesse, le Plan de développement culturel et son plan d'action.
- Réaliser un pôle aquatique à l'école Henri-Bourassa.
- Aménager la rue de Dijon et le parc-école Jules-Verne, dans le cadre du projet de corridor vert.
- Aménager 4 ruelles vertes.
- Refaire l'avenue Jubinville.
- Mettre aux normes les chalets des parcs Charleroi et Le Carignan.
- Planifier l'agrandissement du chalet du parc Saint-Laurent.
- Aménager de nouveaux bureaux pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Arrondissement d'Outremont

Population : 25 826 habitants
Superficie : 3,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 595 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 542 500 $
Budget de fonctionnement 2021 : 15,3 M$
PDI 2021-2030 : 25,6 M$
Effectif : 116,8 années-personnes

Profil

Le territoire d'Outremont se démarque par une population éclectique, un patrimoine architectural exceptionnel, une riche canopée, et 3 artères commerçantes qui abritent des boutiques de proximité et des restaurants gastronomiques. L'accès facile au mont Royal, la présence de nombreux parcs et sa forêt urbaine font d'Outremont une véritable oasis de verdure au cœur de Montréal. Sa population est composée majoritairement de francophones et de 2 importantes minorités linguistiques qui parlent anglais ou yiddish à la maison. L'âge moyen se situait à 38,5 ans au dernier recensement et Outremont compte la plus importante proportion d'enfants de 0-14 ans de tous les arrondissements de Montréal. Le territoire de l'arrondissement est presque entièrement construit et atteindra sa pleine maturité avec le développement du Nouvel Outremont, qui comprend aussi le campus MIL de l'Université de Montréal.

Vision

L'administration de l'arrondissement souhaite offrir aux résidents d'Outremont une organisation performante, transparente et humaine afin de continuer à développer un milieu de vie convivial, attrayant, inclusif et sécuritaire pour tous les citoyens et visiteurs. Pour y arriver, l'Arrondissement concentre ses efforts sur les mesures de transition écologique, le développement durable, le développement social, une offre de services à valeur ajoutée, la modernisation de son actif – immeubles, équipements et infrastructures – ainsi que la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, plusieurs initiatives communautaires ont été réalisées :

- Mise sur pied d'une cellule communautaire hebdomadaire avec plus de 40 partenaires du milieu outremontais et création d'un fonds local d'urgence de 100 000 $ pour soutenir les organismes qui viennent en aide aux résidents d'Outremont.
- Mise en place de différentes mesures sanitaires temporaires, notamment des corridors sanitaires et des voies actives sécuritaires.
- Ajout d'un patrouilleur en hygiène du milieu pendant l'été.
- Pour l'été 2020, élimination des frais de terrasses pour les restaurateurs locaux et implantation d'une zone piétonnière saisonnière sur l'avenue Bernard pour soutenir les commerces locaux.

En dépit de la pandémie qui a perturbé ses activités en 2020, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser des projets d'envergure.

Consultations

- Tenue de consultations publiques majeures sur le stationnement, la planification stratégique, l'espace Champagneur et le plan de développement culturel, d'une séance d'information sur un sondage

portant sur les parcs, les chalets et les ruelles vertes, et de 7 séances d'information, soit une pour chaque projet de ruelle verte de 2020.

Infrastructures

- Réfection de 1,8 km de rues pour parachever les programmes de réfection routière (PRR) de 2019 et 2020, comprenant de multiples aménagements sécuritaires permanents.
- Sécurisation des voies publiques : mise en place saisonnière de 15 rues actives et familiales, installation de 30 dos d'âne dans les rues et de 2 en ruelle, et aménagement de corridors sanitaires temporaires sur rue et près des écoles.
- Renouvellement du lien cyclable temporaire entre le campus MIL et le campus principal de l'Université de Montréal.
- Sécurisation et acquisition des serveurs pour assurer la redondance des données de l'Arrondissement et déploiement de 60 portables pour le télétravail.
- Déploiement en ligne des permis de construction et de rénovation.

Urbanisme

- Réalisation d'une étude pour mieux encadrer et soutenir les projets de mise à niveau des chalets de parc.
- Publication de l'étude typomorphologique de l'arrondissement.

Transition écologique

- Mise en place de nouveaux projets pour développer l'agriculture urbaine sur des terrains publics et verdissement des espaces : ajout de 14 saillies avec plantation, déminéralisation et verdissement du boulevard Saint-Joseph et réalisation de 7 projets de ruelles vertes.
- Révision des méthodes d'épandage d'abrasifs pour réduire les quantités tout en conservant la même efficacité.
- Révision des méthodes de gestion des espaces verts, avec la plantation de vivaces afin de réduire la quantité d'eau utilisée.

Nos actions prioritaires en 2021

Actions communautaires

- Réaliser les actions de la planification stratégique et du plan de développement culturel, avec consultations publiques.
- Remanier le règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), avec consultation publique (phase II de la typomorphologie).
- Produire un plan directeur des bâtiments et des parcs, avec consultation publique.
- Établir une politique de reconnaissance des organismes et mettre en place une table de bon voisinage (Juifs et non-Juifs) ainsi qu'une table de quartier.

Infrastructures

- Effectuer des travaux liés à la RFID (radio-identification) pour la bibliothèque Robert-Bourassa, avec un point de services au centre communautaire intergénérationnel durant les travaux RFID.
- Rénover 3 chalets de parc (Pratt, Joyce et Outremont), aménager une placette publique et refaire entièrement l'aire de jeux du parc Outremont, après consultation publique.
- Mettre en branle le PRR 2021 et implanter de multiples mesures de sécurisation, en plus de l'installation de quelque 30 dos d'âne.

Transition écologique

- Analyser les émissions de gaz à effet de serre et rédiger un plan d'action local.
- Verdir les espaces et faire des travaux de bonification au parc John-F. Kennedy.
- Poursuivre la réduction de la plantation de plantes annuelles, au profit de plantes arbustives et vivaces.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 71 230 habitants
Superficie : 27,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 413 000 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 237 500 $
Budget de fonctionnement 2021 : 34,0 M$
PDI 2021-2031 : 58,0 M$
Effectif : 273,7 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est situé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal et est bordé au nord par la rivière des Prairies. Il comporte 2 quartiers : Cap-Saint-Jacques et Bois-de-Liesse. Les résidents y trouvent un milieu de vie paisible et stimulant de par l'accessibilité de nombreux espaces naturels, incluant 4 grands parcs-nature et 80 parcs de voisinage. Ils bénéficient également de 2 piscines extérieures publiques, de 2 bibliothèques, d'un centre culturel et de 3 centres communautaires.

La population de l'arrondissement est majoritairement bilingue. Les ménages y résidant disposent d'un revenu annuel médian de 70 547 $ et 70 % sont propriétaires. À cet effet, le parc immobilier est composé presque exclusivement d'immeubles de catégorie résidentielle. L'immigration a une importance indéniable, car elle constitue les deux tiers de la population. La contribution des nouveaux arrivants a permis de créer, au fil des ans, un arrondissement vivant et aux multiples visages.

Vision

Tel que l'indique son image de marque « On s'occupe de vous », l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro place les citoyens au cœur de ses préoccupations. L'administration s'engage à toujours améliorer ses pratiques, à faire preuve de rigueur dans sa gestion et à améliorer la prestation des services fournis aux citoyens. En plus d'une richesse naturelle incomparable, celui-ci offre des installations de grande qualité, une vie culturelle active et de nombreux plateaux sportifs.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens au cours de cette année difficile. Il a déployé des efforts importants au fil des mois pour adapter son offre de services en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les contraintes rencontrées et le report de nombreux projets, l'Arrondissement a été en mesure de réaliser les éléments suivants :

- Finalisation du terrain de soccer-football synthétique au centre sportif George Springate.
- Mise aux normes de la piscine Versailles.
- Achèvement de la revitalisation du port de plaisance.
- Bonification de la collection de livres à la bibliothèque.
- Gestion efficace de la crue des eaux, ce qui a permis de limiter les dommages sur le territoire.
- Aménagement d'un parcours ludique à la bibliothèque.
- Organisation de l'événement familial Plaisirs d'hiver.

Nos actions prioritaires en 2021

- Incorporer au budget courant le financement des services par le surplus depuis plusieurs années.
- Concevoir le nouveau parc Dauville (amphithéâtre, jeux d'eau et module de jeux).
- Réaliser le programme fonctionnel et technique (PFT) du nouveau complexe aquatique et récréatif.
- Réaménager de l'accueil du centre culturel de Pierrefonds.

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Population : 108 102 habitants
Superficie : 8,1 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 861 800 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 406 800 $
Budget de fonctionnement 2021 : 55,3 M$
PDI 2021-2030 : 54,5 M$
Effectif : 434,1 années-personnes

Profil

Situé au cœur de Montréal, Le Plateau-Mont-Royal exerce un attrait indéniable tant au niveau du tourisme qu'en raison de la qualité de vie de ses quartiers à dimension humaine. Sa population est la plus jeune de Montréal. Plus de 80 % des 25 à 64 ans détiennent un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Les ménages sont constitués de 72 % de locataires et sont formés d'une personne seule dans une proportion de 52 %. Près de 75 % de la population occupée de 15 ans et plus utilise les transports actifs. Enfin, 53 % de ses citoyens sont nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. Sa population peut converser, dans une proportion de 69 %, à la fois en français et en anglais.

Vision

Riche de son histoire, Le Plateau-Mont-Royal offre une vision audacieuse du mieux-vivre en ville, qui repose en bonne partie sur la création de milieux de vie inclusifs, inspirants et durables. Ses quartiers complets offrent une diversité de commerces, de services et d'emplois, de même qu'une vie sociale et culturelle foisonnante. Ses aménagements urbains originaux et conviviaux favorisent les déplacements actifs et sécuritaires. Depuis près d'une décennie, l'Arrondissement innove en multipliant les îlots de fraîcheur et les lieux de rencontre citoyenne. Une attention particulière est également accordée à la préservation de la mixité sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisations liées à la COVID-19

- Coordination d'un centre de distribution alimentaire au parc Jeanne-Mance (plus de 7 000 repas servis).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement social de 175 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau et la députée de Mercier (25 organismes, 12 335 bénéficiaires).
- Création d'un fonds local d'urgence en développement économique de 75 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau, pour soutenir les commerces et les entreprises (campagne d'achat local à bonne portée et projet de livraison à vélo).
- Création d'un fonds culturel d'urgence de 70 000 $, avec la Caisse Desjardins du Plateau (11 projets et 70 prestations artistiques dans des lieux inédits).
- Offre de nouveaux services en ligne par les bibliothèques afin de contrer l'isolement : heures du conte (jusqu'à 7 000 visionnements chaque fois), clubs de lecture, ateliers divers et page Pinterest de recommandations (certaines vues jusqu'à 10 000 fois).
- Organisation d'une offre aquatique sécuritaire (jusqu'à 24 000 baigneurs par semaine).
- Déploiement de nombreux aménagements : rues familiales et partagées (Chapleau, Chabot, de l'Esplanade, Waverly), voies actives sécuritaires (piétonnisation estivale : du Mont-Royal; axes

cyclables : Christophe-Colomb, de la Roche, du Parc-La Fontaine, Cherrier et Rachel, entre Montgomery et D'Iberville); corridors sanitaires, etc.
- Modification du Règlement sur l'occupation du domaine public afin de permettre l'agrandissement des cafés-terrasses sur la voie publique et d'assurer ainsi la distanciation physique, avec réduction du tarif d'occupation.

Réalisations de 2020
- Relocalisation du marché public Prince-Arthur au square Saint-Louis (marché Sherbrooke).
- Mise aux normes et modernisation de l'aréna Mont-Royal et bonification du verdissement du parc des Compagnons-de-Saint-Laurent d'environ 2 969 m².
- Bonification de l'offre des installations aquatiques (ajout de 4 heures de bain libre et de 24 heures de cours).
- Déploiement de 36 nouvelles activités pour adultes et enfants en bibliothèque : philosophie, musique, poésie, contes autochtones traditionnels, etc.
- Implantation d'un service d'aide aux devoirs (136 périodes et une quinzaine de conférences).
- Transformation de la place Fairmount Est par la création d'une place publique adjacente à l'école Robert-Gravel (surfaces verdies, plantations, ajout de mobilier).
- Aménagement de 49 saillies verdies à diverses intersections (ex. : Laurier Est).
- Apaisement de la circulation et sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes, notamment sur Saint-André, entre Sherbrooke et Cherrier.
- Réparation de trottoirs abîmés sur les artères commerciales : environ 2 750 m² sur du Mont-Royal et 350 m² sur Saint-Laurent.
- Réaménagement de De Bienville, avec l'objectif d'un verdissement plus intense.
- Création de 10 ruelles vertes, pour un total de 101.
- Finalisation de l'implantation des zones de vignettes, pour 70 % des stationnements sur rue.
- Marquage de tous les passages à niveau et mise aux normes de tous les panneaux.
- Marquage systématique des lignes d'arrêt.
- Marquage en vert de la bande cyclable à contresens sur Laurier Est (projet pilote).
- Agrandissement du parc Alphonse-Télesphore-Lépine et réaménagement du parc de La Bolduc.
- Tenue d'une consultation publique en ligne pour la revitalisation du parc des Compagnons.
- Révision de la réglementation d'urbanisme pour protéger le parc locatif et encadrer l'usage des bâtiments résidentiels et les enseignes commerciales présentant un intérêt patrimonial.
- Traitement de 800 demandes de permis en ligne pour de la rénovation d'immeubles.
- Lancement du budget participatif sur la transition écologique (Centre d'écologie urbaine).
- Augmentation de la cadence de plantation (900 arbres, soit 45 % de plus qu'en 2019) et achat d'équipement pour entretien écologique des sentiers du parc des Compagnons.
- Lutte contre les graffitis 12 mois par année.
- Aménagement de 2 pistes de ski de fond au parc La Fontaine (projet pilote de plus de 6 km).
- Déploiement des brigades de propreté (dont en réinsertion sociale) dans toutes les rues.
- Aménagement d'un parc d'éducation cycliste dans le parc La Fontaine (Vélo Québec).

Nos actions prioritaires en 2021
- Mettre aux normes la piscine Baldwin et rendre le bain Schubert accessible universellement.
- Réaménager le Parc des Compagnons, restaurer les chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre Claver et améliorer les infrastructures des parcs Toto-Bissainthe et Lucia-Kowaluk.
- Décontaminer le jardin communautaire Baldwin.
- Augmenter la cadence de plantation ou de remplacement d'arbres (équipes sur 7 jours).
- Aménager de manière permanente les terrasses Roy et la place des Fleurs-de-Macadam.

- Renforcer le réseau cyclable et les mesures de sécurisation des déplacements à pied.
- Optimiser les opérations de déneigement des trottoirs et d'épandage par l'intégration d'outils technologiques.
- Augmenter les ressources consacrées à la propreté, notamment pour lutter contre les graffitis.

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Population : 114 732 habitants
Superficie : 42,3 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 341 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 189 000 $
Budget de fonctionnement 2021 : 63,2 M$
PDI 2021-2030 : 127,9 M$
Effectif : 426,1 années-personnes

Profil
Situé à l'extrémité est de l'île, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles offre de nombreuses zones résidentielles et d'emplois. En pleine expansion démographique, l'arrondissement est le deuxième plus grand territoire de l'île de Montréal. La nature y est très présente avec plus de 125 parcs et espaces verts, incluant l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, un golf et près de 75 km de voies cyclables. Plus de 60 % des ménages sont propriétaires. Près d'un résident sur deux est issu directement ou indirectement de l'immigration. Le français y est la langue la plus couramment utilisée à la maison (71 %), suivi de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol. Cinquante-deux pour cent de la population est de sexe féminin et la moyenne d'âge pour les deux sexes est de 43,5 ans. Les ménages ont un revenu annuel médian de 62 867 $.

Vision
Ceinturé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement propose de nombreux accès publics à l'eau, une revitalisation importante du patrimoine bâti, une mise en valeur de ses impressionnants espaces naturels, une vitalité économique en pleine progression, les meilleurs prix à Montréal pour se loger, une offre inégalée d'activités sportives et culturelles ainsi que des infrastructures publiques de qualité. Convaincu de la nécessité de s'engager pour la transition écologique, l'Arrondissement valorise l'agriculture urbaine et s'est doté d'une vision ambitieuse et rassembleuse qui guidera les interventions de la collectivité afin que 30 hectares du territoire vibrent au rythme d'une agriculture plurielle et innovante d'ici 2030. Également, l'accroissement de la mobilité et un développement économique innovant et durable sont des priorités pour stimuler le dynamisme du territoire et l'attractivité pour les citoyens et la communauté d'affaires.

Notre impact et nos réalisations en 2020
La pandémie de COVID-19 est venue chambouler la planification des activités et des projets. Dans ce contexte en constante évolution, l'Arrondissement a graduellement déployé son plan de reprise des activités et de réouverture des installations, et soutenu les organismes partenaires. Également, l'arrondissement a développé une programmation alternative, culturelle et sportive, qui a permis aux citoyens de vivre une saison estivale riche en activités, et ce, dans le respect des consignes de la Santé publique. Cet exercice a permis de se réinventer en explorant de nouvelles avenues comme une offre numérique et repensée pour les citoyens.

Que ce soit l'adoption du Plan d'action en agriculture urbaine, l'aménagement d'une première station de BIXI électrique à Rivière-des-Prairies ou la réalisation du *Projet poussette* sur le boulevard Gouin, l'année 2020 est marquée par des projets favorisant le développement durable et la mobilité, tout en prenant soin de revitaliser les parcs et les lieux publics.

Depuis le début de l'année, l'Arrondissement a réalisé de nombreux projets structurants et des aménagements favorisant, entre autres, l'inclusion, les saines habitudes de vie et le développement durable. Il a :

- Planification du projet *Espace Rivière*, un futur lieu culturel intégrant une bibliothèque, une maison de la culture et des espaces communautaires.
- Poursuite des travaux de la phase II de la plage de l'Est.
- Réalisation du *Projet poussette*, soit le réaménagement du boulevard Gouin sur 7 km avec une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle et un corridor piéton, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité.
- Adoption du Plan d'action 2020-2022 en agriculture urbaine.
- Réalisation de travaux de réaménagement au terrain de balle Sainte-Marthe;
- Ouverture au public de la piscine de dimensions olympiques du parc Hans-Selye.
- Mise en activité des installations et plateaux sportifs du Collège Saint-Jean-Vianney.
- Accueil d'une première station BIXI électrique à Rivière-des-Prairies.
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive et accessible universellement, au parc Saint-Joseph.
- Tenue d'une démarche consultative dans le cadre du renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles.
- Conclusion d'un bail pour la location d'une partie de l'emprise de la friche ferroviaire appartenant à Exo et réalisation de la phase de conception pour l'aménagement d'un parc linéaire dans ce même espace.
- Poursuite de la réfection des rues locales.
- Mise en place de plusieurs mesures d'apaisement de la circulation.

Nos actions prioritaires en 2021

- Allouer une dotation budgétaire au Complexe Saint-Jean-Vianney.
- Poursuivre la planification du projet *Espace Rivière*.
- Effectuer des travaux pour l'aménagement d'un parc linéaire le long de la friche ferroviaire.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en agriculture urbaine.
- Mettre en œuvre le Plan local de déplacements.
- Mettre aux normes la piscine Saint-Georges et le centre aquatique de Rivière-des-Prairies.
- Construire un chalet au parc Armand-Bombardier.
- Poursuivre le soutien aux organismes communautaires.
- Poursuivre les démarches consultatives pour le renouvellement du Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Pointe-aux-Trembles afin de revitaliser ce secteur.
- Refaire les terrains de tennis, aménager le parc riverain et construire un jeu d'eau au parc Clémentine-De La Rousselière.
- Revitaliser l'est de Montréal par la mise en place de projets structurants, en collaboration avec le gouvernement du Québec (transports collectifs et actifs, navette fluviale, décontamination des sols, etc.).
- Réorganiser la structure administrative, principalement la Direction du développement du territoire et des études techniques.
- Bonifier les ressources humaines pour la gestion de l'arbre afin de poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Population : 147 624 habitants
Superficie : 15,9 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 610 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 336 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 62,1 M$
PDI 2021-2030 : 88,4 M$
Effectifs : 669,6 années-personnes

Profil

Situé au cœur de la métropole, Rosemont–La Petite-Patrie est un milieu de vie dynamique, résolument tourné vers l'innovation et la transition écologique. La vie de quartier y est florissante et animée, grâce à la présence d'une centaine d'espaces verts. La population apprécie son vaste réseau cyclable, les commerces de proximité, les ruelles vertes fleuries et saillies verdies ainsi que les espaces variés d'appropriation citoyenne. Les ménages sont en majorité locataires (70 %) et 19 % des logements privés sont des copropriétés. Le revenu annuel médian des foyers est de 48 349 $. Plus de 57 % des travailleurs de l'arrondissement utilisent les transports en commun ou les transports actifs au quotidien. On y dénombre 18 570 familles avec enfants. Près de 2 résidents sur 5 sont issus directement ou indirectement de l'immigration. Le français est la langue la plus couramment utilisée à la maison (83 %).

Vision

Humain et urbain, ancré dans la réalité d'aujourd'hui et ayant un net penchant éclectique et progressiste, l'Arrondissement offre un milieu de vie animé, sécuritaire et sain, en misant sur la transition écologique et une gestion transparente, efficiente et novatrice, orientée vers les besoins des citoyens. Pour y parvenir, il s'appuie sur des programmes audacieux de participation citoyenne, de verdissement, de réduction des déchets à la source ainsi que sur un ambitieux plan de développement du réseau cyclable et d'apaisement de la circulation et sur des mesures qui favorisent l'émergence de projets d'économie circulaire et d'innovation sociale.

Notre impact et nos réalisations en 2020

En plus de son offre culturelle, sportive et de loisirs, l'Arrondissement peut compter au quotidien sur ses partenaires pour permettre à la population de s'épanouir. Plusieurs initiatives déployées dans les dernières années trouvent maintenant des assises dans la continuité. Tout en assurant un développement du territoire à échelle humaine, l'Arrondissement met l'accent sur l'apaisement de la circulation, la mobilité durable et les déplacements actifs, s'employant à implanter un imposant réseau cyclable.

Grâce au programme Projets participatifs citoyens, une grande place est accordée aux initiatives citoyennes dans l'espace public. La création de milieux de vie verts et actifs est aussi au cœur des préoccupations. L'Arrondissement a :

- Déployé des aménagements cyclables sécuritaires, notamment grâce à la réfection de 7 265 m^2 de chaussée et à l'ajout de 700 supports à vélos, dans le cadre de la Vision vélo.
- Planté 2 100 arbres.
- Lancé une troisième cohorte de familles pour le Défi Zéro déchet ainsi qu'une nouvelle cohorte de commerces en association avec Jour de la Terre.
- Implanté un jardin libre au parc Beaubien ainsi qu'un jardin pollinisateur au parc Père-Marquette, en plus d'élaborer une politique d'agriculture urbaine.

- Procédé à l'aménagement de 5 nouvelles ruelles vertes et d'un jardin de rue de 535 m^2 sur la rue des Érables.
- Proposé une deuxième phase d'aménagement transitoire des Quais Masson.
- Poursuivi les Projets participatifs citoyens, en ajoutant 3 milieux de vie aux 5 existants.
- Offert des aménagements éphémères hivernaux et estivaux à l'espace Boyer.
- Proposé un premier projet de jeu libre dans 4 ruelles et un projet de rue école illustrant l'importance des milieux de vie verts et actifs.
- Implanté des arrêts obligatoires sur 32 intersections, 23 dos d'âne dans 10 tronçons de rue ainsi que des balises temporaires aux abords de ruelles achalandées, pour apaiser la circulation.
- Élaboré un premier plan directeur et plan d'action en loisirs.
- Mis en place une nouvelle activité de *pickleball* aux terrains de tennis du parc Beaubien.
- Réaménagé les 3 terrains de balle du parc du Pélican.
- Rénové le pavillon des baigneurs du parc de la Louisiane.
- Aménagé de nouveaux locaux pour la maison de jeunes L'Hôte-Maison.

L'Arrondissement est également responsable des activités d'éclairage, d'entretien de la signalisation et de marquage dans plusieurs arrondissements. Il a notamment :

- Marqué 7 189 passages piétons, 4 881 lignes d'arrêt et 3 870 passages d'écoliers.
- Ouvert 372 km de voies cyclables et tracé plus de 1 300 km de lignes axiales.
- Programmé et mis aux normes plus de 175 feux piétons.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a eu un impact sur les activités de l'arrondissement. En plus de contribuer au Fonds d'urgence de Centraide du Grand Montréal à hauteur de 100 000 $ et de subventionner les camps de jour du territoire avec un montant de 702 100 $, l'Arrondissement a trouvé où couper dans son budget pour contribuer au plan de redressement de la Ville, pour un montant totalisant 1,8 M$. Plusieurs mesures sanitaires ont été déployées et de nombreux employés ont prêté main-forte aux organismes communautaires. L'Arrondissement a, par ailleurs, réinventé plusieurs activités culturelles en allant à la rencontre du public.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le réaménagement et l'expansion du réseau cyclable du territoire (Vision vélo) et ajouter 700 supports à vélos.
- Maintenir le cap sur 20 000 nouveaux arbres sur 5 ans en procédant à la plantation de 2 000 arbres.
- Implanter des milieux de vie verts et actifs, axés sur la proximité et la mobilité active.
- Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation et de sécurisation des ruelles.
- Réaliser les aménagements permanents sur la rue Masson.
- Poursuivre la déminéralisation de l'espace urbain et aménager des saillies drainantes.
- Poursuivre le Défi Zéro déchet, notamment dans les immeubles de plus de 9 logements.
- Aménager de nouvelles ruelles vertes et encourager les projets de verdissement.
- Adopter et mettre en œuvre la première Politique d'agriculture urbaine.
- Aménager un nouveau parc à l'intersection des rues Rachel et Marcel-Pepin, réaménager le parc Rosemont et reconstruire le chalet du parc de la Louisiane.
- Réaménager la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson.
- Favoriser l'émergence d'initiatives rassembleuses sur le domaine public avec les Projets participatifs citoyens et poursuivre les projets entamés.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en loisirs et poursuivre la mise en œuvre du Plan local de développement durable ainsi que du Plan d'action en développement social.

Arrondissement de Saint-Laurent

Population : 105 248 habitants
Superficie : 42,8 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 640 900 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 312 100 $
Budget de fonctionnement 2021 : 73,7 M$
PDI 2021-2030 : 111,7 M$
Effectif : 572,7 années-personnes

Profil

Saint-Laurent est l'un des plus multiculturels des 19 arrondissements de Montréal, puisque 81 % de ses 100 000 résidents sont immigrants ou ont au moins un parent né dans un autre pays. Situé au carrefour des principaux grands axes routiers de la métropole, l'arrondissement s'étend sur 42,8 km². Plus de 70 % de son territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Avec 4 500 entreprises, il représente le deuxième bassin d'emplois de l'île de Montréal. Il constitue aussi l'un des principaux pôles industriels et technologiques du Québec. Devenu « territoire municipal durable » en 2019, Saint-Laurent place le développement durable et la protection de l'environnement au cœur de toutes ses décisions. Enfin, grâce à ses 2 bibliothèques, à son centre des loisirs, à son complexe sportif, à son aréna ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent offre un vaste éventail de services dans de nombreux domaines comme la culture, les sports et les loisirs.

Vision

Communauté dynamique comptant un grand nombre de jeunes familles, Saint-Laurent affiche une croissance démographique exceptionnelle depuis plusieurs années, fruit des efforts de l'administration laurentienne pour offrir des services de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant la position de Saint-Laurent comme pôle industriel d'envergure et, parallèlement, celle de meneur en développement durable. Afin de maintenir ses acquis, l'administration laurentienne devra entreprendre pendant la fin de l'année 2020 et également en 2021 une réflexion approfondie sur la nouvelle réalité découlant de la pandémie. Elle évaluera particulièrement les impacts de celle-ci sur les services de proximité et les attentes des citoyens, notamment en matière de services en ligne. Saint-Laurent souhaite, par cet exercice, se doter d'un plan de relance apte à soutenir efficacement la reprise en développement social et économique, dans le respect des principes du développement durable.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Réalisation de la phase 1 des travaux d'aménagement du corridor de biodiversité, lequel traversera des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

- Poursuite de la planification de l'aire TOD Bois-Franc, qui se déploiera autour de la future gare Bois-Franc du REM.
- Avancement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras, avec la préparation des prochaines étapes suivant le processus de consultation publique.
- Adoption d'un plan directeur piétonnier afin de favoriser et sécuriser les déplacements à pied, en lien avec l'approche Vision zéro de la Ville de Montréal.
- Modification du règlement sur la propreté afin de favoriser la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte contre les îlots de chaleur.
- Lancement d'un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne.

- Réaménagement du parc Philippe-Laheurte afin de favoriser la pratique d'activités sportives et l'adoption de saines habitudes de vie.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre le projet d'amélioration de l'expérience citoyenne avec le lancement d'une application destinée à la population.
- Poursuivre le projet TOD Bois-Franc avec la préparation d'un programme particulier d'urbanisme conjoint avec l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Poursuivre le développement du pôle scolaire et communautaire Jules-Poitras en assurant, entre autres, le financement nécessaire.
- Revoir les territoires de déneigement et en ajouter un sixième afin d'améliorer les opérations.
- Mettre à niveau diverses installations aquatiques.
- Terminer la modernisation de l'aréna Raymond-Bourque.

Arrondissement de Saint-Léonard

Population : 82 841 habitants
Superficie : 13,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 531 700 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 279 200 $
Budget de fonctionnement 2021 : 37,9 M$
PDI 2021-2030 : 60,4 M$
Effectif : 240,9 années-personnes

Profil

L'arrondissement de Saint-Léonard, situé dans l'est de Montréal, a une localisation stratégique avec un grand potentiel de revitalisation économique, grâce à la proximité d'axes routiers majeurs. Une de ses forces est sa mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. En effet, les immigrants représentent 49 % de la population, alors qu'ensemble, les jeunes de moins de 20 ans et les aînés de 65 ans et plus représentent 45 % de l'ensemble des résidents. Saint-Léonard est d'ailleurs le territoire montréalais qui est composé des plus grandes proportions d'enfants (de 0 à 14 ans) et d'aînés (65 ans et plus). Près de 92 % des Léonardois peuvent soutenir une conversation en français et 50 % peuvent aussi s'exprimer en anglais. L'italien, l'arabe et l'espagnol font aussi partie des principales langues en usage. La majorité des résidents de l'arrondissement sont des locataires (65 %) et le type de logement le plus répandu est l'appartement faisant partie d'un immeuble de moins de 5 étages (71,9 %). L'Arrondissement possède 9 grands parcs et de nombreux espaces verts qui font sa force et sa renommée.

Vision

La vision dont s'est doté l'Arrondissement de Saint-Léonard dans son plan stratégique Saint-Léonard 2030 est d'être un arrondissement incontournable et inspirant pour son effervescence sociale et économique, résolument engagé envers la qualité de vie des citoyens, la mobilité active et collective et le développement durable. Pour atteindre cette vision d'ici 2030, l'Arrondissement travaille sur 5 grands piliers : offrir une expérience citoyenne inspirante, développer le territoire de manière durable, maximiser le potentiel des retombées générées par le prolongement du métro, revitaliser les zones économiques actuelles et être une organisation municipale performante, innovante, mobilisatrice et responsable.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'Arrondissement de Saint-Léonard se fait un devoir d'offrir des services de qualité aux résidents et de privilégier des investissements pour préserver et enrichir son patrimoine collectif. Les initiatives et les projets pour le maintien de services adaptés aux besoins et aux attentes de la population, pour la réfection des rues et des trottoirs ainsi que pour la mise aux normes des bâtiments et des installations s'avèrent donc prioritaires. Cette volonté des élus et de l'Administration se traduit d'ailleurs très bien dans les stratégies du plan stratégique qui visent l'optimisation de l'offre de services, l'amélioration de la sécurité des déplacements et la mise à niveau en continu des équipements. Malgré les défis relevés en 2020 pour adapter ses services en contexte de pandémie de COVID-19, l'Arrondissement a entrepris et réalisé plusieurs actions en ce sens :

- La réalisation de travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage sur 11 rues ou tronçons de rues et la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et construction de saillies, notamment sur la voie de desserte du boulevard Métropolitain.
- La construction de 24 saillies de trottoir aux abords de plusieurs écoles primaires, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

- La bonification du programme d'élagage systématique des arbres publics.
- L'aménagement d'un nouveau *skatepark*, de type plaza, au parc Delorme.
- La réfection des terrains de tennis des parcs Ladauversière et Pie-XII et la finalisation de celui du parc Hébert.
- L'aménagement du parc Ermano-La Riccia sur les terrains des bassins de rétention des eaux de surface du Domaine Chartier, incluant des quais d'observation de la faune et de la flore.
- L'aménagement d'un sentier et d'un débarcadère pour le stade Hébert, et la réfection du terrain de basketball du parc Hébert.
- Le remplacement de la surface de gazon synthétique du complexe sportif de Saint-Léonard.
- Le dépôt et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le corridor de la ligne bleue du métro situé sur le territoire.
- La création du Fonds d'urgence COVID-19 de l'Arrondissement, d'un montant maximal de 50 000 $. Une aide financière de 25 000 $ a aussi été octroyée au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide du Grand Montréal.

Nos actions prioritaires en 2021

- Améliorer la capacité de rétention des eaux de surface dans les cas de fortes pluies pour le secteur nord-est de l'arrondissement.
- Adopter les meilleures pratiques en matière d'entretien préventif des bâtiments municipaux.
- Augmenter les efforts en matière de développement durable, notamment en réduisant les coûts énergétiques des bâtiments municipaux.
- Bonifier la propreté et l'entretien des rues, des trottoirs, des parcs et des équipements sportifs.
- Accroître le sentiment de sécurité en augmentant notamment le nombre de cadets policiers en patrouille.
- Améliorer la sécurité des déplacements par l'aménagement de saillies de trottoirs et du marquage au sol, l'acquisition d'équipements visant à apaiser la circulation sur les voies publiques et l'augmentation de la capacité de contrôle des agents.
- Optimiser la qualité du déneigement et du chargement de la neige en rapatriant en régie la gestion d'une partie supplémentaire du territoire et en adoptant les meilleures pratiques.
- Augmenter l'offre de services en culture et loisirs par l'aménagement de nouveaux terrains de *pickleball*, l'installation d'estrades à la scène culturelle et le remplacement de 2 surfaces synthétiques.
- Augmenter l'efficience en permis et inspections en créant une toute nouvelle division dont le mandat sera de mieux faire respecter la réglementation sur les nuisances, la propreté et la gestion des collectes.
- Augmenter la couverture végétale du territoire en plantant des arbres et en déminéralisant le domaine public.
- Poursuivre les efforts de rationalisation des coûts rattachés aux activités administratives par la diminution des budgets alloués au transport des employés et à la location des bâtiments secondaires de la Direction des travaux publics.
- Soutenir les efforts pour contrer les impacts de la COVID-19 dans l'arrondissement.

Arrondissement du Sud-Ouest

Population : 84 299 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 528 300 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 377 700 $
Budget de fonctionnement 2021 : 56,9 M$
PDI 2021-2030 : 70,9 M$
Effectif : 415,9 années-personnes

Profil

Situé au sud-ouest de Montréal, d'où son nom, l'arrondissement couvre une superficie de 15,7 km^2 et comprend les quartiers de Saint-Henri, de Petite-Bourgogne, de Pointe-Saint-Charles, de Griffintown, de Côte-Saint-Paul et d'Émard. L'arrondissement du Sud-Ouest comprend au-delà de 158 km de rues, 312 km de trottoirs et plus de 97 parcs et espaces verts. Il offre des installations et services diversifiés aux citoyens, notamment une maison de la culture, 4 bibliothèques, 5 piscines intérieures, 2 piscines extérieures, 4 pataugeoires, 7 jeux d'eau, 3 arénas et 5 patinoires extérieures.

Vision

L'arrondissement du Sud-Ouest figure parmi les secteurs offrant les meilleurs potentiels de développement à Montréal. Près de la moitié de son territoire est composée d'espaces ou de secteurs en transformation, d'anciennes usines à réaffecter ou de secteurs complets à redéfinir.

Considéré comme le berceau de l'industrialisation au pays, Le Sud-Ouest a longtemps été associé à l'industrie manufacturière. Sa transformation depuis une décennie crée des enjeux urbanistiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, mixité sociale, hausse et modification des besoins d'une population en croissance. Tout cela dans un cadre budgétaire restreint. C'est dans ce contexte et dans une perspective de préservation des particularités locales que l'arrondissement du Sud-Ouest a pour mission de planifier, organiser et coordonner les services de proximité. Ceux-ci doivent être efficaces, efficients et adaptés aux besoins de tous les citoyens de l'arrondissement.

Notre impact et nos réalisations en 2020

L'année 2020 a été marquée par des actions liées à la pandémie de COVID-19 :

- Octroi d'un appui de 100 000 $ au fonds Centraide;
- Création d'un fonds d'urgence local de 100 000 $.
- Accompagnement des organismes et tables lors de la fermeture et de la réouverture des installations municipales.
- Participation volontaire du personnel équivalant à plus de 120 jours dans les organismes locaux et autres sites d'urgence.
- Appui au Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour gérer et coordonner les hôtels ouverts aux personnes vulnérables.
- Distribution, avec le soutien des tables de quartier et le Service de l'habitation, de 44 000 masques jetables ou réutilisables à la population.
- Appui aux 2 cliniques de dépistage de la COVID-19 de Saint-Paul–Émard.
- Production, en collaboration avec l'Arrondissement de CDN-NDG, de la vignette de stationnement COVID, distribuée gratuitement au personnel soignant des hôpitaux et à des organismes communautaires.

- Mise en place et gestion d'un site d'urgence pouvant répondre aux besoins de 42 personnes en situation d'itinérance, au Centre sportif de la Petite Bourgogne, qui sert une clientèle autochtone, en collaboration avec Projets autochtones du Québec et la Direction régionale de santé publique (DRSP).

Par ailleurs, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts dans les projets structurants suivants :

- Réfection de 320 m de rue et reconstruction de 1 600 m^2 de trottoirs.
- Mise en service d'équipements culturels importants : piscine et pavillon des baigneurs Sir-George-Étienne-Cartier; pavillon des aînés.
- Finalisation de plusieurs projets de parcs : parc de la Traite-des-Fourrures, parc Daisy-Peterson-Sweeney, jeux d'eau des parcs Campbell-Ouest et Vinet, pataugeoire du parc Saint-Gabriel et terrasse mutualisée Vinet.
- Poursuite des programmes accès loisir et d'acquisition d'œuvres d'art.
- Lancement et exécution de la campagne de propreté « Mon propre quartier » :
    - Mise en valeur du travail des cols bleus de l'Arrondissement;
    - Fierté citoyenne;
    - Production de contenu créatif;
- Planification plus efficiente et suivi en temps réel des travaux d'horticulture.
- Plantation de 21 800 végétaux annuels et de 4 300 vivaces afin de verdir plus de 1 500 m^2 ou 72 saillies.
- Plantation de plus de 500 arbres.
- Tenue de 16 démarches d'urbanisme collaboratives et virtuelles.
- Mise aux normes des feux de circulation de 14 intersections selon le nouveau guide piéton.
- Conception et mise en œuvre du projet Island, en soutien à la Division de l'urbanisme.

Nos actions prioritaires en 2021

- Poursuivre la réorganisation des services en vue d'une plus grande efficience opérationnelle et assurer un alignement avec les priorités organisationnelles (ex. : transition écologique).
- Créer la première section de transition écologique en arrondissement à coût nul.
- Miser sur les gains de productivité pour assurer une offre de services de qualité.
- Limiter la hausse des charges fiscales générales pour que l'effet combiné Ville centre et arrondissement soit en deçà de l'inflation.
- Prioriser les actions de propreté générale – augmenter les investissements en main-d'œuvre pour l'entretien des parcs et le déneigement.
- COVID 19 : assurer les mesures sanitaires et de soutien à la population.
- Prioriser les mesures d'apaisement de la circulation.
- Investir davantage dans la lutte contre les changements climatiques – îlots de chaleur.
- Investir davantage dans les immeubles de l'Arrondissement afin de limiter la croissance du déficit d'entretien.
- Investir 2,90 M$ dans la mise à niveau et le développement de nouveaux parcs et espaces verts, dont plus de 1,35 M$ provenant du fonds local des parcs.
- Prévoir des investissements de 4,289 M$ au PDI 2021-2030 :
    - 2,460 M$ en infrastructures urbaines;
    - 1,516 M$ pour les immeubles de l'Arrondissement;
    - 0,313 M$ dans des programmes divers : mobilier urbain, petits équipements et infrastructures en éclairage.

Arrondissement de Verdun

Population : 72 419 habitants
Superficie : 9,7 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 803 600 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 418 300 $
Budget de fonctionnement 2021 : 37,4 M$
PDI 2021-2030 : 41,2 M$
Effectif : 317,6 années-personnes

Profil

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,7 km^2. Bordé par le fleuve et le canal de l'Aqueduc, Verdun se voit choyé par sa situation géographique et son riche passé historique. Habiter l'arrondissement, c'est profiter à la fois de la beauté du fleuve, de ses espaces verts et de la vie urbaine de Montréal. La présence du fleuve et de plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constitue la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Une large majorité de la population de l'arrondissement, soit 66 %, est apte à entretenir une conversation à la fois en français et en anglais. Le français demeure toutefois la langue la plus couramment utilisée de façon quotidienne. Si près des trois quarts des habitants de l'arrondissement sont nés au Canada, c'est une personne sur quatre qui est originaire d'un autre pays, pour un total de 16 320 immigrants. Les ménages de l'arrondissement ont un revenu annuel médian de 55 428 $ et la moyenne d'âge est de 39,7 ans.

Vision

L'arrondissement a su se positionner avantageusement sur le plan montréalais et rayonner au-delà de ses frontières par des projets porteurs comme le Quai 5160 – Maison de la culture de Verdun, l'auditorium et la plage urbaine, ainsi que la Promenade Wellington, animée par des événements d'envergure tels que la Cabane Panache et Bois rond, le Festival international de Jazz, le Festival de marionnettes, etc. C'est par un milieu de vie de qualité et des quartiers conviviaux et verts, qui procurent de nombreux avantages aux familles, que le Verdun d'aujourd'hui se caractérise. Cette vision émane de la mise en œuvre de l'ambitieux Plan stratégique de développement 2015-2025.

Notre impact et nos réalisations en 2020

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires et de distanciation ont aussi eu des impacts majeurs sur la façon dont l'Arrondissement a déployé son offre de services.

- Réalisation d'un virage technologique majeur afin d'assurer le maintien et l'accessibilité des services en période de pandémie (ex. : conseils virtuels, déambulatoires, aide aux lecteurs, bricolages, contes, participation citoyenne et consultations en ligne, permis en ligne, etc.).
- Mise en place d'aménagements et de mesures sanitaires dans les parcs et les bâtiments municipaux.
- Offre d'un soutien accru de 65 000 $ aux organismes du milieu.
- Collaboration avec la Fondation des Canadiens pour l'enfance, pour remettre 500 trousses sportives aux enfants. Chaque enfant a reçu un sac à dos avec une corde à sauter, une balle de style « Aki Maya », une bouteille d'eau réutilisable ainsi qu'un masque de tissu lavable.

Malgré tous les défis liés au contexte de 2020, l'Arrondissement a redoublé ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

- Aménagement de 21,5 km de voies sécuritaires au profit des piétons, cyclistes et commerçants, incluant la piétonnisation de la rue Wellington et l'aménagement de 13 rues familiales et actives.
- Réouverture de l'auditorium de Verdun, à la suite de travaux majeurs de réfection.
- Aménagement et amélioration de parcs : de West-Vancouver, Poirier, Archie-Wilcox, Beurling, du Souvenirdes Madelinots, de la Fontaine, Arthur-Therrien (skate), du Cours-du-Fleuve et de la Reine-Élisabeth.
- Réfection des installations sportives (tennis) et aménagement de nouvelles installations sportives extérieures (pickleball) dans les parcs Elgar, Wilson et Woodland.
- Amélioration du parc riverain (éclairage et pilastres) et ajout de mobilier urbain (balançoires, chaises longues, tables de pique-nique).
- Ouverture du nouveau stade de baseball Ronald-Piché.
- Ouverture d'un nouveau jardin communautaire dans le parc Lucien-Caron.
- Adoption d'une politique d'événements écoresponsables.
- Au 1er septembre, traitement de 1 594 plaintes, réalisation de 2 590 visites d'inspection et délivrance de 988 permis, soit des augmentations de 11 % pour les plaintes, de 7,9 % pour les inspections et de 3,7 % pour les permis.

Nos actions prioritaires en 2021

- Terminer l'analyse de faisabilité pour la passerelle entre L'Île-des-Sœurs et Verdun, terre ferme, destinée à améliorer le transport actif entre les deux rives.
- Renaturaliser le parc Lacoursière avec des plantations d'arbres et d'arbustes.
- Préparer les plans et devis pour la reconstruction du bâtiment du Natatorium.
- Terminer la révision réglementaire d'urbanisme et la planification du secteur Hickson-Dupuis.
- Sécuriser les rues et les ruelles, dans le cadre de l'approche Vision Zéro, par l'installation de dos d'âne sur 20 tronçons par année.
- Poursuivre le projet pilote des bandes cyclables sur la rue de Verdun.
- Préciser la nouvelle vocation du terrain et du chalet du Boulingrin et effectuer les travaux requis.
- Réaliser la phase 2 du planchodrome et en aménager une composante à L'Île-des-Sœurs.
- Effectuer la réfection du parc Elgar, la phase 2 des travaux d'amélioration du parc Beurling et du parc du Souvenir et intégrer l'accessibilité universelle aux éléments applicables.
- Viser la plantation de 900 arbres.
- Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'analyse stratégique des activités, effectuée en 2018 dans un contexte d'optimisation.

Arrondissement de Ville-Marie

Population : 95 231 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 1 137 500 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 491 900 $
Budget de fonctionnement 2021 : 96,5 M$
PDI 2021-2030 : 141,9 M$
Effectif : 585,6 années-personnes

Profil
Cœur économique et de divertissement de la métropole, l'arrondissement de Ville-Marie est également reconnu comme un haut lieu de diffusion culturelle avec, en toile de fond, un savant mélange d'architecture moderne et de trésors patrimoniaux. Lieu de résidence de plus de 90 000 personnes, le centre-ville de Montréal est l'un des plus peuplés d'Amérique du Nord. L'arrondissement offre une expérience urbaine unique, orientée vers les besoins de ses résidents et commerçants, mais aussi ceux des travailleurs, des étudiants et des touristes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville.

Vision
Avec un centre-ville dense et habité, la mobilité et la sécurité de tous sont une priorité pour l'arrondissement de Ville-Marie, comme en témoignent les actions prévues au Plan local de déplacement 2020-2030. Soucieux de créer des milieux de vie inclusifs, durables et sécuritaires, l'Arrondissement s'applique à assurer une cohésion sociale dans les quartiers. Par le verdissement du territoire, l'animation du domaine public ou encore les services de proximité, il multiplie, d'une part, les initiatives pour offrir des milieux de vie de qualité et à échelle humaine. D'autre part, il soutient la vitalité économique, touristique et culturelle qui caractérise Ville-Marie en favorisant le développement commercial et en encourageant les initiatives créatives et artistiques.

Notre impact et nos réalisations en 2020
À la fois métropole économique et touristique, lieu de transit incontournable et centre-ville habité, l'arrondissement de Ville-Marie présente autant de facettes que de défis : cohabitation harmonieuse entre les différentes communautés, partage de l'espace public, lutte contre la pauvreté, entretien et propreté du domaine public pour assurer la sécurité des usagers et la convivialité des lieux.

Durant la dernière année, l'Arrondissement a poursuivi ses efforts pour rendre le territoire plus accueillant afin de créer des quartiers à échelle humaine, où il fait bon vivre. Des saillies de trottoir continuent de faire leur apparition afin de verdir et sécuriser les intersections, des mesures d'apaisement sont déployées dans certaines rues et des passages piétons sont ajoutés près des écoles.

L'adoption, en avril, du Plan d'action en développement social 2020-2022 a donné le ton à la mobilisation et aux efforts déployés de façon transversale cette année. Face aux imprévus liés à la pandémie de COVID-19, l'Arrondissement est proactif et résilient dans le réaménagement du domaine public pour créer des espaces agréables et sécuritaires pour piétons et cyclistes, tout en soutenant la relance commerciale du centre-ville. De l'aménagement de rues familiales au soutien des personnes vulnérables, des mesures de relance pour le commerce local à l'implication de son personnel, tout est mis en œuvre pour améliorer la qualité de vie de la population et pour épauler les commerçants, particulièrement touchés par la crise.

Les sommes importantes allouées pour assurer la qualité exemplaire des aménagements publics (réaménagement des parcs de l'Espoir, Raymond-Blain et Sainte-Marie) et l'entretien des installations et bâtiments s'avèrent particulièrement nécessaires et profitables pour les petits et grands qui se réapproprient leurs quartiers. La participation citoyenne favorise également l'adoption de projets novateurs tels que « La Promenade des saveurs » sur la rue Dufresne, grand potager urbain où sont cultivés pas moins de 500 kg de fruits et légumes au profit des résidents du secteur. L'embellissement du territoire se traduit également par le verdissement des ruelles, une initiative concrète pour réduire les îlots de chaleur.

Malgré le contexte particulier, les quartiers de Ville-Marie s'animent et plusieurs activités gratuites sont proposées. L'expertise unique de l'Arrondissement en animation et en organisation d'événements communautaires dans ses lieux publics permet d'offrir, dans le respect des mesures de distanciation physique, une foule d'activités familiales, ludiques et culturelles, où la mixité sociale et la saine cohabitation sont favorisées, minimisant du même coup les nuisances et les incivilités.

Nos actions prioritaires en 2021

Convaincu des bénéfices résultant de l'amélioration des milieux de vie des résidents et conscient des défis financiers occasionnés par la pandémie, l'Arrondissement de Ville-Marie continuera de veiller au maintien et à la bonification de ses investissements. Exemples d'actions :

- Réaménagement des parcs et verdissement des ruelles :
  - Réaménager le parc Olivier-Robert et le square Chaboillez;
  - Restaurer l'escalier du parc Thérèse-Casgrain;
  - Verdir 20 nouvelles ruelles, incluant les passages Victor-Hugo et Sainte-Rose.
- Réfection routière :
  - Refaire les rues Parthenais, Saint-Christophe et Plessis;
  - Concevoir 25 nouvelles saillies de trottoir.
- Protection des immeubles :
  - Améliorer les installations du centre Jean-Claude-Malépart et de la maison de la culture Janine-Sutto.
- Programme Accès jardins :
  - Rendre accessibles au public les espaces extérieurs du campus de l'UQAM.

L'Arrondissement travaillera également à terminer les projets amorcés antérieurement et à concrétiser la mise en œuvre des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), notamment le PPU des Faubourgs. Logements sociaux et abordables, espaces verts, écoles, centres communautaires, commerces de proximité, aménagements de mobilité active : les abords du pont Jacques-Cartier se métamorphoseront au cours des prochaines années pour accueillir de nouveaux milieux de vie inclusifs et durables.

Enfin, en 2021 l'Arrondissement prendra en charge l'entretien et l'animation de nouveaux espaces publics qui caractérisent le centre-ville : l'esplanade Tranquille et le square Viger.

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Population : 148 202 habitants
Superficie : 16,5 km²
Valeur moyenne d'une propriété unifamiliale : 428 400 $
Valeur moyenne d'une propriété de type appartement-condo : 311 700 $
Budget de fonctionnement 2021 : 60,4 M$
PDI 2021-2030 : 69,8 M$
Effectif : 426,1 années-personnes

Profil

Situé au centre-nord de la ville et comptant près de 150 000 résidents, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) se classe au deuxième rang pour sa taille et la densité de sa population. Plus de 35 000 familles y vivent et près de 30 % des personnes ont moins de 25 ans. La diversité multiculturelle constitue une richesse indéniable pour cet arrondissement, avec plus d'une centaine de groupes issus d'autant de communautés culturelles. Ses 3 quartiers aux personnalités distinctes portent l'héritage de vagues d'immigration. La vitalité des artères commerciales contribue à la qualité de vie et la présence de 2 parcs industriels offre des zones d'emplois majeures. Étant desservi par 9 stations de métro et une ligne de train de banlieue et traversé par l'autoroute Métropolitaine, ce grand territoire comprend 61 parcs, incluant le parc Jarry, immense paysage nature en plein cœur de la ville, et le parc Frédéric-Back, ambitieux projet de réhabilitation environnementale.

Vision

L'Arrondissement de VSMPE vise à développer son territoire en répondant aux enjeux de transition écologique et de mobilité, tout en intensifiant son soutien aux actions sociales, communautaires et économiques. En s'appuyant sur la vitalité de ses partenaires, l'Arrondissement veut faire de ses quartiers des lieux dynamiques auxquels les citoyens s'identifient et s'attachent pour mieux s'y enraciner.

Notre impact et nos réalisations en 2020

Au cours des derniers mois de 2020, la COVID-19 a obligé l'Arrondissement à réviser ses façons de faire et à adapter son offre de services pour répondre aux besoins de la population. Voici quelques-unes des mesures mises en place pour contrer les effets de la pandémie :

- Allocation de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les organismes communautaires, les commerçants et les citoyens.
- Mise en place d'un plan estival de mobilité : voies actives sécuritaires (VAS), corridors sanitaires et piétonnisation d'une partie de la rue De Castelnau.
- Mise en place d'un projet temporaire de livraison à vélo afin d'aider les citoyens et les commerçants, tout en faisant la promotion de l'achat local.
- Réalisation d'un important virage technologique pour offrir en ligne plusieurs des services de l'Arrondissement.

À ces mesures s'ajoutent d'autres réalisations à souligner :

- Aménagement de 16 nouvelles ruelles vertes et de 150 carrés d'arbre, plantation de 350 arbres sur le domaine public et distribution de 42 000 végétaux.
- Mise aux normes de l'aréna Saint-Michel et de la bibliothèque de Parc-Extension.
- Adoption de plans d'action pour tracer l'avenir en culture et en développement social.

- Accompagnement d'une dizaine d'organismes communautaires dans leur relocalisation sur le territoire.
- Autorisation de construction de 3 projets de logements sociaux et collaboration à l'achat de 4 propriétés pour développement futur.
- Réaménagement de 3 parcs et de 2 terrains sportifs et rénovation de 4 chalets.
- Acceptation d'un premier don pour l'aménagement d'un parc conçu entièrement selon les normes d'accessibilité universelle.
- Révision du règlement de zonage pour préserver le parc locatif et faciliter la compréhension de certaines dispositions complexes (taux d'implantation, nombre d'étages, marges, etc.);
- Implantation de zones de stationnement vouées à l'autopartage et installation de nouveaux supports à vélos sur le domaine public.
- Planification d'un axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.
- Agrandissement de secteurs de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).
- Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation sur des rues résidentielles et réduction de la limite de vitesse sur plusieurs artères.

Nos actions prioritaires en 2021

Le budget est élaboré autour de trois thématiques.

Transition écologique

- Augmenter la canopée sur le domaine public et intégrer les concepts de transition écologique dans tous les projets de réaménagement.
- Poursuivre la mise en place des mesures pour améliorer la propreté et l'embellissement du territoire.
- Élaborer une vision d'agriculture urbaine.
- Proposer un projet de modification réglementaire sur le stationnement sur le domaine privé.

Mobilité et sécurité

- Appuyer les transports actifs et collectifs en développant davantage les pôles de mobilité.
- Se doter d'une première politique en matière d'apaisement de la circulation.
- Poursuivre les projets de réaménagement et de réfection de certaines rues locales.
- Implanter l'axe cyclable est-ouest sur la rue Villeray.

Services directs à la population

- Poursuivre le développement de logements sociaux.
- Maximiser la présence numérique dans l'offre de services à la population.
- Maintenir le réaménagement d'espaces verts, de terrains sportifs et de mobilier.
- Maintenir le programme de ruelles vertes.
- Optimiser les opérations de déneigement et de déglaçage de la chaussée et des trottoirs.
- Poursuivre les démarches pour la création d'une société de développement commercial.
- Amorcer le développement d'un quartier culturel.
- Maintenir les efforts de prévention et de lutte en matière d'insalubrité de logement et de propreté de l'espace public.

Budget de fonctionnement 2021 détaillé

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de 2021 s'élève à 6 166,5 M$, soit une légère baisse de 1,5 M$, ou 0 %, par rapport à 2020.

Certains éléments de 2020, non récurrents en 2021, expliquent une baisse de 190 M$ de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations :

- Un transfert non récurrent de 150 M$, reçu en 2020 dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal relativement aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- L'utilisation de surplus à hauteur de 40 M$ pour la gestion responsable de l'endettement.

Les principales hausses de dépenses observées au budget de 2021 sont, notamment :

- Une augmentation de 50 M$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 49,6 M$ du service de la dette brute;
- Une hausse nette de 22,9 M$ pour la continuité de la mise en place de l'Agence de mobilité durable;
- Une somme de 21,7 M$ pour le transport collectif :
  - 12,4 M$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM;
  - 9,3 M$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse de 19,3 M$ des budgets des arrondissements;
- Une hausse de 18,4 M$ des dépenses en sécurité publique;
- L'établissement d'un budget de 14 M$ pour la tenue des élections en 2021.

Tableau 15 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	3 262 398,0	3 343 440,9	3 482 078,4	3 554 283,0	3 662 612,0	3 679 476,4	3 707 429,0
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,5	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	404 753,6	397 246,2	418 105,5	425 936,3	423 612,5	423 612,5	437 575,9
Transferts	244 535,7	350 701,8	283 067,9	358 667,5	642 986,1	540 128,9	411 672,6
Services rendus	314 037,4	314 394,6	313 509,9	313 994,7	296 067,7	368 731,8	361 188,3
Amendes et pénalités	163 733,1	172 813,9	189 033,7	179 462,7	132 893,7	218 578,1	219 265,1
Imposition de droits	222 776,2	265 881,7	318 972,4	369 331,9	288 177,6	278 625,3	279 006,8
Intérêts	138 049,4	144 569,7	160 801,1	172 725,6	163 028,0	167 028,0	171 239,8
Autres revenus	19 369,7	43 132,2	52 145,7	42 953,1	28 752,2	18 597,2	17 544,4
Affectation de revenus	143 512,6	223 075,1	158 136,6	226 496,9	286 982,2	192 835,3	276 244,2
Total – Revenus	**5 165 495,2**	**5 515 280,2**	**5 640 267,8**	**5 918 706,9**	**6 203 963,2**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	196 839,3	192 067,3	191 635,6	191 196,0	206 390,4	215 910,0	222 796,2
Sécurité publique	970 054,5	1 035 641,3	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,8	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	322 531,4	340 216,0	343 954,3	361 086,6	355 117,7	373 227,3	385 915,5
Mobilité et attractivité	416 881,2	427 489,2	429 305,1	494 176,2	521 750,2	491 868,4	503 292,7
Qualité de vie	403 443,4	398 951,2	431 186,0	478 724,6	610 731,5	533 877,3	621 671,9
Service aux citoyens	198 621,4	204 697,5	207 696,4	213 736,4	224 760,7	211 977,0	222 041,0
Arrondissements	822 349,0	875 180,1	886 105,6	917 221,2	938 961,2	925 042,6	944 382,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 330 720,2**	**3 474 242,6**	**3 502 049,4**	**3 692 424,8**	**3 984 209,5**	**3 763 219,1**	**3 929 747,2**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	729 170,1	748 072,8	763 845,9	780 813,6	812 141,0	839 065,2	878 932,9
Paiement au comptant d'immobilisations	240 604,2	333 674,4	379 198,4	454 851,5	601 933,2	631 618,8	394 638,0
Total – Dépenses de financement	**969 774,3**	**1 081 747,2**	**1 143 044,3**	**1 235 665,1**	**1 414 074,2**	**1 470 684,0**	**1 273 570,9**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	168 109,3	211 707,4	173 780,6	134 997,5	194 831,0	197 647,7	250 724,5
Dépenses de contributions	607 125,5	653 414,2	652 895,2	647 284,3	777 516,7	777 218,7	753 879,5
Total – Autres dépenses corporatives	**775 234,8**	**865 121,6**	**826 675,8**	**782 281,8**	**972 347,7**	**974 866,4**	**1 004 604,0**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	**(49 354,1)**	**(45 341,1)**	**(44 195,3)**	**(42 524,0)**	**(41 917,3)**	**(40 804,8)**	**(41 423,4)**
Total – Dépenses[2]	**5 026 375,2**	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 328 714,1**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**139 120,0**	**139 509,9**	**212 693,6**	**250 859,2**	**(124 750,9)**	**-**	**-**

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 38,8 M$ en 2020 et 40,0 M$ en 2021. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 2 M$ au budget de 2020 et de 1,4 M$ au budget de 2021.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	3 215 631,4	3 294 736,9	3 433 199,2	3 504 898,4	3 612 846,2	3 629 866,1	3 657 338,7
Paiements tenant lieu de taxes	252 329,3	260 024,1	264 416,6	274 855,2	278 851,2	280 351,2	285 332,6
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	163 819,2	239 888,5	191 101,6	206 161,5	238 448,3	211 787,5	215 204,8
Services rendus	261 679,4	262 512,4	256 932,6	254 509,4	241 056,2	310 133,4	298 826,4
Amendes et pénalités	90 355,4	93 741,7	103 096,2	94 430,2	70 835,1	109 566,5	109 703,9
Imposition de droits	220 893,2	263 952,7	317 009,6	367 493,5	286 208,4	276 656,1	277 037,6
Intérêts	79 012,8	81 942,9	88 341,5	88 901,6	74 248,6	78 248,6	83 026,9
Autres revenus	15 535,3	36 148,6	35 339,1	40 667,5	24 462,8	16 123,4	16 525,5
Affectation de revenus	86 077,7	172 698,3	147 889,6	215 284,5	194 716,0	108 835,1	239 609,7
Total – Revenus	**4 385 333,7**	**4 705 646,1**	**4 837 326,0**	**5 047 201,8**	**5 021 672,8**	**5 021 567,9**	**5 182 606,1**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	148 118,8	142 610,0	141 862,0	143 200,9	159 317,1	164 593,9	170 970,0
Sécurité publique	145,9	10,0	-	-	(0,1)	-	-
Services institutionnels	242 105,2	259 410,0	262 119,7	279 681,6	277 860,9	291 373,9	302 141,6
Mobilité et attractivité	195 051,7	209 671,2	208 332,1	255 118,0	264 465,6	245 904,1	248 955,0
Qualité de vie	212 343,2	228 652,4	236 940,9	246 544,2	265 431,8	256 395,8	300 365,1
Service aux citoyens	190 300,2	197 701,1	200 696,9	205 326,3	212 655,1	199 303,2	208 068,0
Arrondissements	817 929,0	871 372,4	882 337,3	913 285,5	935 132,3	921 492,1	940 729,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 805 994,0**	**1 909 427,1**	**1 932 288,9**	**2 043 156,5**	**2 114 862,7**	**2 079 063,0**	**2 171 229,4**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 836 544,6**	**1 848 118,5**	**1 974 506,0**	**2 054 696,6**	**2 009 885,7**	**2 009 885,7**	**2 070 134,6**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	455 503,2	481 475,8	517 670,5	536 418,6	590 783,8	612 316,5	633 148,7
Paiement au comptant d'immobilisations	143 607,0	217 442,6	251 380,7	301 190,7	313 989,7	333 967,3	293 986,5
Total – Dépenses de financement	**599 110,2**	**698 918,4**	**769 051,2**	**837 609,3**	**904 773,5**	**946 283,8**	**927 135,2**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(39 714,7)	4 317,8	(79 481,2)	(94 088,8)	(56 371,7)	(32 290,5)	(5 037,3)
Dépenses de contributions	58 815,7	60 338,0	53 353,5	54 750,8	57 744,9	57 446,9	59 166,5
Total – Autres dépenses corporatives	**19 101,0**	**64 655,8**	**(26 127,7)**	**(39 338,0)**	**1 373,2**	**25 156,4**	**54 129,2**
Élimination des transactions internes	**(40 865,5)**	**(41 153,6)**	**(40 726,0)**	**(39 955,6)**	**(40 048,5)**	**(38 821,0)**	**(40 022,3)**
Total – Dépenses[1]	**4 219 884,3**	**4 479 966,2**	**4 608 992,4**	**4 856 168,8**	**4 990 846,6**	**5 021 567,9**	**5 182 606,1**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**165 449,4**	**225 679,9**	**228 333,6**	**191 033,0**	**30 826,2**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2021 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
REVENUS							
Taxes	46 766,6	48 704,0	48 879,2	49 384,6	49 765,8	49 610,3	50 090,3
Paiements tenant lieu de taxes	0,2	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 241 298,2	2 245 364,7	2 392 611,5	2 480 632,9	2 433 498,2	2 433 498,2	2 507 710,5
Transferts	80 716,3	110 813,3	91 966,5	152 506,1	404 537,9	328 341,4	196 467,8
Services rendus	60 846,9	56 069,0	60 046,9	62 054,1	56 879,9	60 582,2	63 763,0
Amendes et pénalités	73 377,7	79 072,1	85 937,4	85 032,6	62 058,5	109 011,6	109 561,2
Imposition de droits	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Intérêts	59 036,6	62 626,8	72 459,5	83 824,1	88 779,4	88 779,4	88 212,9
Autres revenus	3 834,4	6 983,6	16 806,5	2 285,6	4 289,4	2 473,8	1 018,9
Affectation de revenus	57 434,9	50 376,8	10 247,1	11 212,4	92 266,2	84 000,2	36 634,5
Total – Revenus	**2 625 194,8**	**2 661 939,3**	**2 780 917,3**	**2 928 770,8**	**3 194 044,5**	**3 158 266,3**	**3 055 428,3**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	48 720,1	49 456,9	49 774,4	47 995,2	47 073,5	51 316,1	51 826,2
Sécurité publique	969 908,7	1 035 631,1	1 012 166,4	1 036 283,8	1 126 497,9	1 011 316,5	1 029 647,5
Services institutionnels	80 426,0	80 806,7	81 834,9	81 405,1	77 256,7	81 853,4	83 773,9
Mobilité et attractivité	221 829,3	217 817,9	220 972,7	239 057,9	257 284,7	245 964,3	254 337,7
Qualité de vie	191 100,5	170 298,6	194 245,3	232 180,8	345 299,6	277 481,5	321 306,8
Service aux citoyens	8 321,2	6 996,4	6 999,6	8 410,3	12 105,4	12 673,8	13 973,0
Arrondissements	4 420,2	3 807,5	3 767,5	3 936,0	3 828,6	3 550,5	3 652,7
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 524 726,0**	**1 564 815,1**	**1 569 760,8**	**1 649 269,1**	**1 869 346,4**	**1 684 156,1**	**1 758 517,8**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	273 666,9	266 596,8	246 175,4	244 395,0	221 357,2	226 748,7	245 784,2
Paiement au comptant d'immobilisations	96 997,4	116 231,7	127 817,6	153 660,9	287 943,5	297 651,5	100 651,5
Total – Dépenses de financement	**370 664,3**	**382 828,5**	**373 993,0**	**398 055,9**	**509 300,7**	**524 400,2**	**346 435,7**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	207 824,0	207 389,6	253 261,9	229 086,2	251 202,7	229 938,2	255 761,8
Dépenses de contributions	548 309,9	593 076,2	599 541,6	592 533,4	719 771,8	719 771,8	694 713,0
Total – Autres dépenses corporatives	**756 133,9**	**800 465,8**	**852 803,5**	**821 619,6**	**970 974,5**	**949 710,0**	**950 474,8**
Total – Dépenses[1]	**2 651 524,2**	**2 748 109,4**	**2 796 557,3**	**2 868 944,6**	**3 349 621,6**	**3 158 266,3**	**3 055 428,3**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**(26 329,4)**	**(86 170,1)**	**(15 640,0)**	**59 826,2**	**(155 577,1)**	**-**	**-**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 16 et 17) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 070,1 M$ en 2021).

ANALYSE DES REVENUS

Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 18 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
Total – Taxes	**3 262 398,0**	**3 343 440,9**	**3 482 078,4**	**3 554 283,0**	**3 662 612,0**	**3 679 476,4**	**3 707 429,0**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,7	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**252 329,5**	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**278 851,2**	**280 351,2**	**285 332,6**

Budget du conseil municipal

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Taxes foncières générales	2 722 229,3	2 804 322,7	2 902 569,2	2 925 382,9	3 030 765,4	3 045 765,4	3 078 935,1
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	327 964,2	319 231,3	356 047,9	389 912,7	397 422,4	399 422,4	402 541,4
Gestion des matières résiduelles	13 979,3	14 045,1	14 096,3	14 191,6	8 824,0	8 824,0	-
Contributions au service de la dette	102 085,8	107 982,2	108 128,4	110 781,2	109 247,5	109 247,5	109 762,3
Taxe sur le stationnement	19 282,7	18 935,7	21 145,4	20 508,8	20 556,5	20 556,5	20 034,3
Taxe relative à la voirie	17 232,7	17 049,9	16 989,8	18 740,4	19 168,5	19 168,5	19 345,1
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	-	-	-	11 006,6	11 307,3	11 307,3	11 372,1
Autres	12 857,4	13 170,0	14 222,2	14 374,2	15 554,6	15 574,5	15 348,4
Total – Taxes	**3 215 631,4**	**3 294 736,9**	**3 433 199,2**	**3 504 898,4**	**3 612 846,2**	**3 629 866,1**	**3 657 338,7**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 742,5	39 661,2	37 295,6	37 580,0	37 585,8	37 585,8	36 739,8
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	162 298,5	164 121,0	173 919,4	181 055,3	184 609,6	186 109,6	190 307,0
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	803,1	1 754,8	1 691,7	1 754,3	1 768,5	1 768,5	1 798,2
Gouvernement du Canada et ses entreprises	36 864,1	41 252,1	35 859,1	39 128,9	39 443,5	39 443,5	40 042,7
Organismes municipaux	11 523,3	11 009,9	13 601,1	13 238,6	13 230,1	13 230,1	14 267,3
Autres	3 097,8	2 225,1	2 049,7	2 098,1	2 213,7	2 213,7	2 177,6
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**252 329,3**	**260 024,1**	**264 416,6**	**274 855,2**	**278 851,2**	**280 351,2**	**285 332,6**

En 2021, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 32,5 M$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Une croissance immobilière anticipée qui permet de générer des revenus de 40 M$ par l'ajout de valeurs foncières imposables et compensables. Notons que plusieurs immeubles institutionnels sont compris dans cette prévision de croissance de revenus;
- Un gel des charges fiscales du conseil municipal qui limitera l'effort fiscal des propriétaires montréalais;
- Une augmentation de 4 M$ des revenus des taxes de services des arrondissements, en incluant la partie provenant de la croissance immobilière.

Par ailleurs, notons que l'harmonisation fiscale cause une diminution des revenus des tarifications pour l'eau (7,3 M$) et pour les matières résiduelles (8,8 M$). Ces revenus sont dorénavant prélevés par la taxe spéciale de l'eau et par la taxe foncière générale, respectivement. L'effet du changement de structure est donc neutre sur le niveau des revenus fiscaux.

Les modifications apportées en 2021 à la structure fiscale sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Taxes							
Centre d'urgence 911	11 741,2	13 030,1	13 100,6	13 352,7	13 340,3	13 340,3	13 340,3
Taxe sur l'immatriculation	35 025,4	35 673,9	35 778,6	36 031,9	36 425,5	36 270,0	36 750,0
Total – Taxes	**46 766,6**	**48 704,0**	**48 879,2**	**49 384,6**	**49 765,8**	**49 610,3**	**50 090,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	0,2	-	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**0,2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de taxes totalisent 50,1 M$, en hausse de 0,5 M$ par rapport au budget de 2020. Cette variation s'explique principalement par la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont les revenus affichent une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2020, laquelle est attribuable à la croissance du parc automobile immatriculé sur l'île de Montréal.

Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par dépenses nettes, on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des villes reconstituées.

Tableau 21 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts							
Dépenses générales	360 224,2	357 066,2	374 024,0	366 945,9	374 656,1	374 656,1	386 127,7
Service de l'eau	29 277,9	21 128,4	22 644,4	23 479,7	24 136,5	24 136,5	24 465,4
Alimentation en eau potable	7 079,0	11 055,0	11 906,2	11 732,8	12 582,7	12 582,7	12 824,6
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	1 809,9	1 741,0	1 672,1	427,4	417,5	417,5	407,6
Service des premiers répondants	1 083,1	1 237,0	1 374,5	1 311,0	1 490,3	1 490,3	1 465,9
Tarifaire (compteurs d'eau)	279,6	415,3	286,1	209,4	24,8	24,8	474,4
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	14 752,9	2 714,7	2 714,7	3 700,8
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	4 242,6	4 242,6	4 128,8
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	2 879,2	3 347,3	3 347,3	3 980,7
Total – Quotes-parts	**404 753,6**	**397 246,2**	**418 105,5**	**425 936,3**	**423 612,5**	**423 612,5**	**437 575,9**

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire autant des villes reconstituées que de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts							
Dépenses générales	1 987 819,7	2 003 123,1	2 135 638,1	2 143 284,4	2 158 492,9	2 158 492,9	2 221 753,8
Service de l'eau	161 563,9	118 529,3	129 297,1	137 142,0	139 057,1	139 057,1	140 772,0
Alimentation en eau potable	54 550,2	84 701,4	87 843,1	89 413,6	94 200,9	94 200,9	93 742,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 986,7	22 117,5	21 248,4	5 783,9	5 650,0	5 650,0	5 516,2
Service des premiers répondants	6 340,7	7 358,0	8 314,7	8 108,3	9 079,3	9 079,3	8 921,5
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 037,1	4 932,1	4 071,9	3 327,8	2 428,2	2 428,2	2 907,9
Déficit - Exercices antérieurs	-	-	-	86 169,7	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 446,9	3 445,0	3 919,3	4 198,0	5 166,4	5 166,4	5 718,1
Financement des investissements admissibles au FCCQ	553,0	1 158,3	2 278,9	3 205,2	3 783,3	3 783,3	7 084,3
Total – Quotes-parts	**2 241 298,2**	**2 245 364,7**	**2 392 611,5**	**2 480 632,9**	**2 433 498,2**	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**

Variations budgétaires

Il y a en tout 9 quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2021, les quotes-parts demandées pour le financement des dépenses de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 74,2 M$, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent.

Voici les principaux facteurs contribuant à cette variation :

- Une hausse de 25,7 M$ relative au service de la dette, s'expliquant en partie par l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts, et par les contributions au

remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;

- Un ajout de 25 M$ pour le financement du Plan de relance économique;
- Une hausse de 21,7 M$ pour le transport collectif, soit 12,4 M$ pour la hausse de la contribution de base à l'ARTM et 9,3 M$ pour l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif;
- Une hausse globale de 20,8 M$ pour les charges transférées à l'agglomération, soit celles prévues pour assumer la contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie (13 M$) et celles calculées en vertu du Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale (7,8 M$);
- Une hausse de 12,2 M$ du budget net consacré à l'activité de sécurité publique;
- Une baisse de 47 M$ du paiement au comptant des immobilisations.

Le tableau suivant expose la répartition des quotes-parts pour chacune des villes liées de l'agglomération. Par ailleurs, pour une description plus détaillée de chacune des quotes-parts, nous invitons le lecteur à consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » plus loin dans ce document, dans la section « Renseignements complémentaires ».

Tableau 23 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	11 363,9	10 991,7	11 668,2	12 256,1	12 296,6	12 296,6	13 082,1
Beaconsfield	20 344,3	19 972,8	20 955,8	21 287,8	22 938,6	22 938,6	23 604,8
Côte-Saint-Luc	28 063,1	27 564,9	28 141,4	28 635,4	27 897,6	27 897,6	28 829,1
Dollard-Des Ormeaux	39 983,1	39 307,5	41 380,6	42 633,1	42 156,1	42 156,1	42 963,6
Dorval	72 110,5	69 168,4	72 018,8	72 511,4	68 790,5	68 790,5	71 850,2
Hampstead	9 921,4	9 647,7	9 889,1	10 058,8	10 877,0	10 877,0	11 154,5
L'Île-Dorval	58,3	72,4	70,6	81,5	89,7	89,7	89,2
Kirkland	30 265,3	28 823,2	29 831,5	29 398,1	29 974,6	29 974,6	31 155,0
Mont-Royal	44 939,1	45 399,4	50 452,6	52 728,4	54 228,1	54 228,1	55 976,1
Montréal-Est	17 601,5	17 448,7	17 995,5	17 675,7	16 619,1	16 619,1	17 133,5
Montréal-Ouest	5 297,5	5 173,5	5 759,6	5 916,9	5 846,6	5 846,6	5 938,3
Pointe-Claire	59 928,5	58 886,3	63 112,5	64 763,7	62 671,0	62 671,0	64 995,0
Senneville	3 464,1	3 278,7	3 470,5	3 452,4	3 175,5	3 175,5	3 247,1
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 785,9	9 507,7	8 554,0	7 297,0	7 366,2	7 366,2	7 710,6
Westmount	51 627,0	52 003,2	54 804,6	57 240,2	58 685,3	58 685,3	59 846,8
Ville de Montréal	1 836 544,6	1 848 118,5	1 974 506,0	2 054 696,6	2 009 885,7	2 009 885,7	2 070 134,6
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 241 298,1**	**2 245 364,6**	**2 392 611,3**	**2 480 633,1**	**2 433 498,2**	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 24 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	44 204,5	35 454,7	30 745,0	25 448,2	23 067,0	23 067,0	21 406,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	38 201,0	35 705,5	37 603,0	42 988,3	40 490,0	58 250,0	61 830,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	40 895,8	39 959,7	39 159,7	43 260,6
Rénovation urbaine	3 213,3	4 807,9	10 003,6	7 150,0	13 220,0	15 404,0	15 404,0
Développement économique	6 559,3	8 582,0	8 936,6	20 754,7	23 847,2	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	7 372,3	34 494,1	13 536,2	13 218,6	12 009,8	5 350,3	4 325,0
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 547,6	10 712,6	13 259,4	14 167,3	14 481,3	14 981,3	18 174,2
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Projets Montréal 2025	19 159,1	-	-	356,8	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	8 389,4	25 472,5	51 861,0	20 000,0	30 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	6 935,7	72 338,1	9 084,0	25 006,3	64 595,0	6 756,9	6 578,8
Total – Transferts	**244 535,7**	**350 701,8**	**283 067,9**	**358 667,5**	**642 986,1**	**540 128,9**	**411 672,6**

Budget de conseil municipal

Tableau 25 – Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	16 813,3	13 086,1	12 036,6	11 167,7	10 772,4	10 772,4	9 912,6
Entente de partenariat 2020-2024	-	-	-	-	14 400,0	14 400,0	14 200,0
CMM	24 736,2	24 736,2	24 974,7	24 753,0	25 200,0	25 200,0	24 600,0
Gestion des matières résiduelles	35 740,6	37 097,6	37 343,5	34 069,5	39 959,7	39 159,7	33 832,3
Rénovation urbaine	2 860,9	2 598,5	7 998,4	6 418,7	11 770,0	13 954,0	13 954,0
Développement économique	39,4	824,3	-	10 842,4	10 885,4	-	-
Loisirs et culture	7 366,4	17 266,6	10 980,2	12 392,3	11 889,6	5 350,3	4 325,0
Programmes de financements pluriannuels	4 761,2	7 214,7	7 321,8	6 720,9	7 774,0	7 774,0	9 683,6
Projets Montréal 2025	17 922,8	-	-	356,8	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	-	-	-	-	-	-
Droits sur les divertissements	23 007,0	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	-	83 000,0	86 474,2	88 636,7	93 500,0	93 500,0	97 142,3
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	600,0	2 373,9	4 526,1	-	6 000,0
Autres	5 571,4	54 064,5	3 372,2	8 429,6	7 771,1	1 677,1	1 555,0
Total – Transferts	**163 819,2**	**239 888,5**	**191 101,6**	**206 161,5**	**238 448,3**	**211 787,5**	**215 204,8**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts sont en hausse de 3,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une diminution de 0,9 M$ de la contribution au service de la dette;
- Une baisse de 0,6 M$ pour le transfert de la CMM, en lien avec les équipements scientifiques;
- Une augmentation de 4,1 M$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération. C'est pourquoi une baisse de 5,3 M$ est constatée pour la compétence locale;
- Une hausse de 1,9 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services, dont un montant de 1 M$ provient de la baisse du transfert dans la catégorie « Loisirs et culture »;
- Une indexation des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel », pour 3,6 M$;
- Une augmentation de 10 M$ en 2021 des transferts totaux découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 6 M$ pour la compétence locale.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 26 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transferts							
Contribution au service de la dette	27 391,2	22 368,6	18 708,4	14 280,5	12 294,6	12 294,6	11 494,0
CMM	13 464,8	10 969,3	12 628,4	18 235,3	15 290,0	33 050,0	37 230,0
AccèsLogis	-	-	978,2	22 996,3	60 600,0	62 400,0	61 320,0
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	6 826,3	-	-	9 428,3
Rénovation urbaine	352,3	2 209,4	2 005,3	731,3	1 450,0	1 450,0	1 450,0
Développement économique	6 519,9	7 757,8	8 936,6	9 912,2	12 961,8	-	1 000,0
Sécurité publique (police)	8 633,5	9 504,6	8 126,0	11 454,7	15 126,9	14 487,5	17 283,9
Lutte contre la pauvreté	9 352,5	8 903,7	8 884,2	7 946,2	12 036,4	10 000,0	10 000,0
Projet des premiers répondants	7 609,5	8 227,3	7 945,8	7 869,4	10 774,9	7 265,9	7 640,9
Loisirs et culture	5,9	17 227,5	2 556,0	826,3	120,2	-	-
Violence conjugale	1 999,8	1 873,7	1 758,8	1 483,4	1 949,0	5 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	2 786,4	3 497,8	5 937,6	7 446,5	6 707,3	7 207,3	8 490,6
Projets Montréal 2025	1 236,3	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Développement économique	-	-	7 789,4	23 098,7	47 334,9	20 000,0	24 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	-	-	2 822,3	151 067,9	150 000,0	-
Autres	1 364,2	18 273,6	5 711,8	16 576,7	56 824,0	5 079,8	5 023,8
Total – Transferts	**80 716,3**	**110 813,3**	**91 966,5**	**152 506,1**	**404 537,9**	**328 341,4**	**196 467,8**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 131,9 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La non-récurrence de la contribution aux investissements dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal, qui représentait un transfert de 150 M$ pour 2020 afin d'aider Montréal à relever d'importants défis liés aux infrastructures vertes de gestion des eaux;
- Une augmentation de 3,1 M$ liée à l'entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le programme AccèsLogis, soit une augmentation de 4,2 M$ pour la portion CMM et un ajustement à la baisse de 1,1 M$ de la part de la SHQ;
- Une augmentation de 4,1 M$ du transfert global pour la gestion des matières résiduelles, laquelle est attribuable à la bonne performance de la Ville en gestion des matières organiques et recyclables. Cependant, la répartition des compensations à recevoir entre les compétences locale et d'agglomération a été révisée afin de tenir compte des coûts de tri et de conditionnement, qui sont de compétence d'agglomération, pour 9,4 M$;
- Un transfert de 1 M$, en lien avec l'entente pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal;
- Une hausse de 2,8 M$ pour la sécurité publique, principalement due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus et du projet du fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
- Une hausse de 1,3 M$ pour les programmes de financements pluriannuels liés à des intérêts de programmes de subvention destinés aux infrastructures d'eau et de services;
- Une augmentation de 10 M$ en 2021 des transferts découlant de l'entente Réflexe Montréal, volet « Engagement en matière de développement économique », dont 4 M$ pour la compétence d'agglomération.

Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 27 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	236,6	8 215,2	8 481,0	8 627,1	8 762,5	8 762,5	8 980,8
Autres services rendus	313 800,8	306 179,4	305 028,9	305 367,6	287 305,2	359 969,3	352 207,5
Total – Services rendus	**314 037,4**	**314 394,6**	**313 509,9**	**313 994,7**	**296 067,7**	**368 731,8**	**361 188,3**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 28 et 29) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (1,4 M$ en 2021).

Budget de conseil municipal

Tableau 28 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	48,8	8 000,0	8 216,8	8 306,9	8 464,7	8 464,7	8 625,5
Autres services rendus	261 630,6	254 512,4	248 715,8	246 202,5	232 591,5	301 668,7	290 200,9
Total – Services rendus	**261 679,4**	**262 512,4**	**256 932,6**	**254 509,4**	**241 056,2**	**310 133,4**	**298 826,4**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus des services rendus sont en baisse de 11,3 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- Une baisse de 16,5 M$ des revenus des stationnements tarifés, principalement due à une importante réduction d'achalandage attribuable à la pandémie de COVID-19 et au télétravail;
- Une diminution des revenus d'exploitation des installations de l'Espace pour la vie de 6,5 M$, principalement en raison de la pandémie. Le nombre de touristes étrangers demeurera faible en 2021 et le maintien des mesures de distanciation physique réduira la capacité d'accueil des musées;
- Une baisse des revenus de 1,4 M$, à la suite de la fermeture du port de plaisance de Lachine;
- Une augmentation des revenus de 7,5 M$, pour le prêt d'employés à l'Agence de mobilité durable;
- Une augmentation des revenus de 4,3 M$, à la suite du règlement de l'ajustement de l'entente de 10 ans qui a été conclue en 2019 avec Bixi Montréal;
- Une augmentation des revenus de 1,2 M$, pour la facturation de l'entretien immobilier aux arrondissements, en contrepartie de la dépense effectuée en arrondissements;
- Des revenus annuels de location de 0,6 M$, pour les 2 centres d'affaires liés à l'acte de cession de Technoparc Montréal.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 29 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	187,8	215,2	264,2	320,3	297,8	297,8	355,3
Autres services rendus	60 659,1	55 853,8	59 782,7	61 733,8	56 582,1	60 284,4	63 407,7
Total – Services rendus	**60 846,9**	**56 069,0**	**60 046,9**	**62 054,1**	**56 879,9**	**60 582,2**	**63 763,0**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,2 M$. Celle-ci s'explique principalement par :

- Une augmentation de 4,8 M$ au SPVM, provenant essentiellement :
  - D'un accroissement de la commercialisation des services policiers, principalement en lien avec les résultats des derniers exercices;
  - De l'ajout d'un prêt de policiers à la Sûreté du Québec, en lien avec le fonds fédéral contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, pour 0,6 M$;
  - D'une hausse de 0,3 M$ pour les services de sécurité publique dans le métro.
- Une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2020.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 219,3 M$ en 2021, en hausse de 0,7 M$ par rapport au budget de 2020. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 195,6 M$ et se comparent à celles de 2020.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d'infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,7 M$, en hausse de 0,7 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 30 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contraventions – Circulation et stationnement	147 309,0	154 959,3	168 130,6	158 658,6	120 700,1	195 590,4	195 590,4
Autres – Amendes et pénalités	16 424,1	17 854,6	20 903,1	20 804,2	12 193,6	22 987,7	23 674,7
Total – Amendes et pénalités	**163 733,1**	**172 813,9**	**189 033,7**	**179 462,7**	**132 893,7**	**218 578,1**	**219 265,1**

Variations budgétaires

La variation budgétaire de 0,7 M$ est principalement attribuable à une augmentation du nombre d'amendes distribuées pour les alarmes non fondées au Service de sécurité incendie.

Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 31 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	38 445,9	54 605,0	65 422,7	55 956,5	39 046,7	29 494,4	29 875,9
Total – Imposition de droits	**222 776,2**	**265 881,7**	**318 972,4**	**369 331,9**	**288 177,6**	**278 625,3**	**279 006,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 32 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	184 330,3	211 276,7	253 549,7	313 375,4	249 130,9	249 130,9	249 130,9
Licences et permis	36 562,9	52 676,0	63 459,9	54 118,1	37 077,5	27 525,2	27 906,7
Total – Imposition de droits	**220 893,2**	**263 952,7**	**317 009,6**	**367 493,5**	**286 208,4**	**276 656,1**	**277 037,6**

Variations budgétaires

En 2021, les recettes pour l'imposition de droits sont en hausse de 0,4 M$. Le principal élément de variation est une hausse du nombre de licences et de permis animaliers délivrés.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Imposition de droits							
Licences et permis	1 883,0	1 929,0	1 962,7	1 838,4	1 969,2	1 969,2	1 969,2
Total – Imposition de droits	**1 883,0**	**1 929,0**	**1 962,7**	**1 838,4**	**1 969,2**	**1 969,2**	**1 969,2**

Variations budgétaires

En 2021, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 4,2 M$ en 2021, pour atteindre 171,2 M$.

Tableau 34 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	66 098,6	68 061,1	68 998,6	68 104,3	58 527,8	62 527,8	68 680,1
Encaisse et autres intérêts	59 259,9	61 193,6	75 839,3	90 100,4	91 116,0	91 116,0	90 023,7
Total – Intérêts	**138 049,4**	**144 569,7**	**160 801,1**	**172 725,6**	**163 028,0**	**167 028,0**	**171 239,8**

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	12 690,9	15 315,0	15 963,2	14 520,9	13 384,2	13 384,2	12 536,0
Fonds d'amortissement	42 378,1	43 111,7	45 210,2	46 381,4	38 893,3	42 893,3	48 262,5
Encaisse et autres intérêts	23 943,8	23 516,2	27 168,1	27 999,3	21 971,1	21 971,1	22 228,4
Total – Intérêts	**79 012,8**	**81 942,9**	**88 341,5**	**88 901,6**	**74 248,6**	**78 248,6**	**83 026,9**

Variations budgétaires

L'augmentation de 4,8 M$ s'explique principalement par :

- Une augmentation du fonds d'amortissement de 5,4 M$, due essentiellement à un écart favorable de taux et de volume de rendement des placements;
- Une baisse des revenus sur arriérés de taxes, pour 0,8 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Intérêts							
Arriérés de taxes	-	-	-	0,1	-	-	-
Fonds d'amortissement	23 720,5	24 949,4	23 788,3	21 722,9	19 634,5	19 634,5	20 417,6
Encaisse et autres intérêts	35 316,1	37 677,4	48 671,2	62 101,1	69 144,9	69 144,9	67 795,3
Total – Intérêts	**59 036,6**	**62 626,8**	**72 459,5**	**83 824,1**	**88 779,4**	**88 779,4**	**88 212,9**

Variations budgétaires

La baisse de 0,6 M$ s'explique principalement par :

- Une baisse de l'encaisse et autres intérêts, pour 1,4 M$, due principalement à une baisse du remboursement des intérêts par la STM résultant de la diminution des emprunts faits par celle ci;
- Une augmentation du fonds d'amortissement de 0,8 M$.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 17,5 M$ en 2021, en baisse de 1,1 M$.

Tableau 37 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	6 810,7	29 327,5	34 508,9	31 043,4	18 198,9	13 451,1	13 852,9
Autres	12 559,0	13 804,7	17 636,8	11 909,7	10 553,3	5 146,1	3 691,5
Total – Autres revenus	**19 369,7**	**43 132,2**	**52 145,7**	**42 953,1**	**28 752,2**	**18 597,2**	**17 544,4**

Budget du conseil municipal

Tableau 38 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	6 291,1	29 344,3	21 717,9	27 468,1	16 572,4	13 451,1	13 852,9
Autres	9 244,2	6 804,3	13 621,2	13 199,4	7 890,4	2 672,3	2 672,6
Total – Autres revenus	**15 535,3**	**36 148,6**	**35 339,1**	**40 667,5**	**24 462,8**	**16 123,4**	**16 525,5**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,4 M$, ce qui s'explique principalement par un reclassement des revenus des panneaux publicitaires entre les autres services rendus et les autres revenus pour l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 39 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	519,6	(16,8)	12 791,0	3 575,3	1 626,5	-	-
Autres	3 314,8	7 000,4	4 015,5	(1 289,7)	2 662,9	2 473,8	1 018,9
Total – Autres revenus	**3 834,4**	**6 983,6**	**16 806,5**	**2 285,6**	**4 289,4**	**2 473,8**	**1 018,9**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 1,5 M$, ce qui s'explique principalement par :

- Une nouvelle source de revenus de 0,8 M$, en lien avec une entente conclue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec sur le versement d'une ristourne pour les usines d'eau potable et la station d'épuration des eaux usées;
- Une baisse de 2,3 M$ due à un reclassement du budget des produits de la criminalité du SPVM entre les transferts et les autres revenus.

Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 40 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	38 615,0	39 944,7	26 358,7	54 548,2	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	22 500,0	11 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	68 455,0	141 995,9	117 979,3	159 110,3	196 031,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**143 512,6**	**223 075,1**	**158 136,6**	**226 496,9**	**286 982,2**	**192 835,3**	**276 244,2**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	18 387,5	36 154,2	22 923,9	49 184,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	9 900,0	5 000,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	57 731,6	131 485,6	117 957,1	159 091,8	187 765,9	101 885,0	58 309,7
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	-	-	178 500,0
Affectation des réserves et des fonds	58,6	58,5	7 008,6	7 008,6	6 950,1	6 950,1	2 800,0
Total – Affectations de revenus	**86 077,7**	**172 698,3**	**147 889,6**	**215 284,5**	**194 716,0**	**108 835,1**	**239 609,7**

Variations budgétaires

En 2021, les affectations augmentent de 130,8 M$, pour atteindre 239,6 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- Une affectation non récurrente de 178,5 M$ provenant de l'aide financière globale de 263,5 M$ accordée par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal pour atténuer les effets de la pandémie sur les finances de la Ville et pouvant être utilisée aux exercices 2020 et 2021;
- Une diminution de 43,6 M$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2021;
- Une diminution de 4,1 M$ de l'affectation de la réserve financière de la voirie au financement de dépenses de fonctionnement.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	13 884,0	29 876,0	6 790,0	5 829,8	84 000,2	84 000,2	36 634,5
Financement à long terme – Autres	20 227,5	3 790,4	3 434,9	5 364,1	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	12 600,0	6 200,0	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	10 723,4	10 510,4	22,2	18,5	8 266,0	-	-
Total – Affectations de revenus	**57 434,9**	**50 376,8**	**10 247,1**	**11 212,4**	**92 266,2**	**84 000,2**	**36 634,5**

Variations budgétaires

En 2021, les affectations diminuent de 47,4 M$, pour atteindre 36,6 M$ relativement au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL. Cette diminution découle d'une réduction de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions, les investissements programmés en 2020 ayant été exceptionnellement élevés.

ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2021, le service de la dette brute atteint 1 063,2 M$, soit une hausse de 49,6 M$ par rapport au budget de 2020. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 878,9 M$, et d'un montant de 184,3 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 43 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service de la dette brute							
Frais de financement	382 947,1	389 789,0	397 165,8	400 983,1	399 459,4	421 159,4	423 395,7
Remboursement de la dette à long terme	449 312,4	463 853,6	473 755,5	495 960,9	533 192,6	531 192,6	575 045,3
Affectation – Remboursement de capital	26 247,1	27 098,6	32 683,8	46 028,5	61 262,1	61 262,1	64 792,4
Total – Service de la dette brute	**858 506,6**	**880 741,2**	**903 605,1**	**942 972,5**	**993 914,1**	**1 013 614,1**	**1 063 233,4**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel qu'indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Tableau 44 – Frais de financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Frais de financement corporatifs	**208 794,9**	**218 867,3**	**226 357,3**	**230 920,8**	**222 325,5**	**236 455,3**	**236 699,9**
Frais de financement additionnels							
Services administratifs	2,5	-	-	-	-	-	-
Mobilité et attractivité	30 558,5	31 093,2	32 540,1	34 529,1	39 692,5	36 362,7	36 882,3
Qualité de vie	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Arrondissements	495,8	452,8	407,4	371,1	316,0	316,0	268,6
Total – Frais de financement additionnels	**35 808,0**	**36 485,6**	**38 095,2**	**40 528,0**	**47 159,8**	**43 830,0**	**43 940,7**
Total – Frais de financement	**244 602,9**	**255 352,9**	**264 452,5**	**271 448,8**	**269 485,3**	**280 285,3**	**280 640,6**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement augmentent de 0,4 M$, ce qui s'explique par :

- Une hausse du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 45 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Remboursement de la dette à long terme corporative	**221 428,4**	**236 491,3**	**258 358,7**	**265 177,9**	**332 267,2**	**339 670,1**	**356 682,2**
Affectation – Remboursement de capital	**25 279,9**	**26 117,2**	**32 954,5**	**40 319,9**	**36 191,1**	**36 191,1**	**39 766,6**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	47 262,7	47 315,1	47 176,1	59 534,1	63 233,5	58 030,6	60 122,7
Qualité de vie	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Arrondissements	626,6	669,4	715,0	763,8	806,8	806,8	854,2
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**53 596,0**	**53 902,9**	**54 641,2**	**67 762,4**	**73 677,2**	**68 474,3**	**71 435,3**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**300 304,3**	**316 511,4**	**345 954,4**	**373 260,2**	**442 135,5**	**444 335,5**	**467 884,1**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,5 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 5,7 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une hausse de 15,6 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une augmentation de 2,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 46 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Frais de financement corporatifs	**124 232,8**	**120 253,4**	**117 070,8**	**111 754,1**	**107 133,3**	**117 522,7**	**119 434,5**
Frais de financement additionnels							
Mobilité et attractivité	14 111,4	14 182,7	15 642,5	17 780,2	22 840,8	23 351,4	23 320,6
Total – Frais de financement additionnels	**14 111,4**	**14 182,7**	**15 642,5**	**17 780,2**	**22 840,8**	**23 351,4**	**23 320,6**
Total – Frais de financement	**138 344,2**	**134 436,1**	**132 713,3**	**129 534,3**	**129 974,1**	**140 874,1**	**142 755,1**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 1,9 M$ qui s'explique par :

- Une augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- Une baisse attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 47 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Remboursement de la dette à long terme corporative	**148 466,9**	**145 362,1**	**129 375,3**	**126 932,3**	**89 152,9**	**84 155,0**	**101 323,9**
Affectation – Remboursement de capital	**967,2**	**981,3**	**(270,7)**	**5 708,6**	**25 071,0**	**25 071,0**	**25 025,8**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	25 821,1	28 097,2	31 380,3	36 088,3	38 095,3	38 893,2	45 603,9
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**25 821,1**	**28 097,2**	**31 380,3**	**36 088,3**	**38 095,3**	**38 893,2**	**45 603,9**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**175 255,2**	**174 440,6**	**160 484,9**	**168 729,2**	**152 319,2**	**148 119,2**	**171 953,6**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 23,8 M$ qui découle des éléments suivants :

- Une hausse de 14,3 M$, attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations, déduction faite des échéances d'emprunts;
- Une hausse de 4,3 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- Une augmentation de 5,2 M$, attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au paiement au comptant des dépenses en immobilisations.

Au budget de 2021, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 394,6 M$, en baisse de 237 M$.

Tableau 48 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	196 324,2	317 467,7	334 186,5	385 699,3	560 981,7	560 900,0	336 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0
Affectation – Réserves – Eau	41 845,5	19 979,9	14 978,0	14 878,9	(1 210,5)	13 829,0	13 829,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	2 484,2	(5 227,8)	(1 869,0)	(797,0)	(11 522,1)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**240 604,2**	**333 674,4**	**379 198,4**	**454 851,5**	**601 933,2**	**631 618,8**	**394 638,0**

Budget du conseil municipal

Tableau 49 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	117 678,2	211 741,7	217 249,8	245 791,8	274 166,6	274 166,5	246 866,5
Affectation – Paiement au comptant – Eau	-	-	31 500,0	54 800,0	54 800,0	54 800,0	42 100,0
Affectation – Réserves – Eau	22 642,4	8 688,5	3 902,6	701,6	(5 047,8)	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	3 336,1	(4 442,2)	(1 674,6)	(373,0)	(8 813,2)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	(49,7)	1 454,6	402,9	270,3	(1 115,9)	89,8	109,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**143 607,0**	**217 442,6**	**251 380,7**	**301 190,7**	**313 989,7**	**333 967,3**	**293 986,5**

Variations budgétaires

Le paiement comptant des immobilisations est réduit de 40 M$ au budget 2021. Cette somme était financée en 2020 par une affectation de surplus des excédents antérieurs non récurrents.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 50 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	78 646,0	105 725,9	116 936,6	139 907,5	286 815,1	286 733,5	89 733,5
Affectation – Réserves – Eau	19 203,2	11 291,4	11 075,4	14 177,3	3 837,3	10 918,0	10 918,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(851,8)	(785,6)	(194,4)	(423,9)	(2 708,9)	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**96 997,4**	**116 231,7**	**127 817,6**	**153 660,9**	**287 943,5**	**297 651,5**	**100 651,5**

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 197 M$, pour s'établir à 100,7 M$, une diminution découlant principalement de la non-reconduction d'un revenu de transfert de 150 M$ qui avait été accordé en 2020 par le gouvernement du Québec pour le financement d'importants projets d'infrastructures vertes reliées à la gestion des eaux.

Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 51 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	177 470,9	124 613,8	83 146,9	46 968,1	52 106,0	52 106,0	131 356,9
Crédits pour dépenses contingentes	23 934,5	23 451,1	(14 757,8)	44 285,2	16 304,5	32 018,6	37 018,6
Pertes possibles dans la perception	1 556,0	39 025,6	23 299,8	12 246,4	23 130,0	23 130,0	23 680,0
Prêt d'employés au MESS	24 831,2	23 298,2	21 821,2	17 857,6	16 739,7	16 739,7	13 185,2
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	644,3	644,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	2 790,9	2 881,6	3 029,2	3 018,6	2 939,7	2 939,7	3 028,5
Bureau des régimes de retraite	-	6 723,6	6 750,9	6 577,9	7 291,3	7 353,7	7 696,9
Agence de mobilité durable – Entente et prêt d'employés	18 723,2	19 696,8	18 973,5	18 800,8	49 569,6	44 577,6	74 962,6
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	(59 300,0)	(57 000,0)	-	-	-	-	(70 500,0)
Affectation – Régimes de retraite	-	26 700,0	32 600,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0	14 300,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(26 878,6)	(19 506,1)	(30 177,6)	(32 168,5)	(38 083,3)	(38 083,3)	(37 445,9)
Affectation – Sites contaminés	-	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montant à pourvoir – TVQ	-	11 160,0	13 600,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0
Affectation – Comblement de déficit ou autres	4 256,1	-	-	-	15 640,1	15 640,1	21 294,0
Autres	725,1	9 062,8	13 894,5	(688,6)	31 093,4	22 481,3	27 703,4
Total – Dépenses communes	**168 109,3**	**211 707,4**	**173 780,6**	**134 997,5**	**194 831,0**	**197 647,7**	**250 724,5**

Le budget des dépenses communes en 2021 affiche une augmentation de 53,1 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une augmentation de 79,3 M$ au poste « Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite » principalement attribuable à des charges de retraite, compensée par un allégement fiscal de 70,5 M$ permis sur les exercices ultérieurs;
- Une augmentation de 5 M$ au budget des dépenses contingentes, justifiée par une augmentation des risques en raison de la pandémie de COVID-19;
- Une majoration de 22,9 M$ des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, reflétant la volonté de bonifier l'expertise et le niveau de service en matière de mobilité urbaine, combinée à une hausse de 7,5 M$ de la valeur du prêt d'employés municipaux facturé à l'Agence;
- Une augmentation de 0,6 M$ de l'allègement fiscal relatif aux régimes de retraite, révisé annuellement par les actuaires;
- Une augmentation de 5,7 M$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement

Il s'agit de la mesure d'allègement permettant de reporter aux exercices futurs l'impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s'est prévalue en 2016 et 2017. Également celle de la nouvelle mesure d'allégement en raison de la COVID-19, que la Ville utilise en 2021, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l'amortissement des mesures d'allègement fiscal mentionnées ci-haut.

Affectation – Montants à pourvoir liés aux régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l'actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l'avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d'obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l'amortissement de la mesure d'allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 52 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal[4]

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	446 784,0	485 476,0	-	-	-	-	-
Agence métropolitaine de transport	58 707,3	26 020,5	-	-	-	-	-
Autorité régionale de transport métropolitain	-	37 535,7	551 450,4	541 829,4	668 394,0	668 394,0	633 427,3
Provision transport collectif	-	-	-	-	-	-	9 250,0
Communauté métropolitaine de Montréal	37 873,4	39 113,6	39 328,0	39 505,0	41 412,1	41 412,1	42 764,3
Conseil des arts	13 950,0	14 450,0	16 950,0	18 450,0	20 235,0	20 235,0	20 427,2
Sociétés de développement commercial	12 061,0	12 696,6	13 572,4	13 748,4	14 935,0	14 935,0	14 935,0
Société du parc Jean-Drapeau	13 063,9	12 892,4	14 104,0	15 053,3	15 353,1	15 353,1	15 498,9
Bureau du taxi de Montréal	3 728,6	3 917,6	4 577,8	4 805,0	3 238,2	3 238,2	3 381,3
Pointe-à-Callière	5 890,6	7 385,6	8 130,6	8 380,6	8 630,6	8 380,6	8 880,6
Office de consultation publique de Montréal	2 110,8	2 562,4	2 387,1	3 287,6	2 666,3	2 666,3	2 717,0
Ombudsman	1 075,1	1 186,6	1 372,9	1 396,8	1 545,4	1 497,4	1 525,9
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	(480,0)	(52,7)	-	-	-	-	-
Montréal international – FODIM	500,0	500,0	510,0	510,0	510,0	510,0	510,0
BIXI – Montréal	-	-	-	(78,9)	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	348,9	402,4	500,0	384,8	585,0	585,0	550,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	11 500,0	9 315,5	-	-	-	-	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(0,1)	-	(0,0)	0,3	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**607 125,5**	**653 414,2**	**652 895,2**	**647 284,3**	**777 516,7**	**777 218,7**	**753 879,5**

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2021, les contributions aux organismes diminuent de 23,3 M$, à hauteur de 753,9 M$. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une diminution globale de 35 M$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, soit une hausse de 12,4 M$ de la contribution de base et une réduction de 47,4 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- La création d'une provision de 9,3 M$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

4. Pour le Bureau du Taxi, des négociations sont en cours avec le gouvernement du Québec. Les conclusions pourraient influencer le niveau des dépenses réelles.

Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- Les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- Les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 53 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	40 865,5	41 153,6	40 726,0	39 955,6	40 048,5	38 821,0	40 022,3
Élimination des transactions interentités	8 488,6	4 187,5	3 469,3	2 568,4	1 868,8	1 983,8	1 401,1
Total – Transactions à éliminer	**49 354,1**	**45 341,1**	**44 195,3**	**42 524,0**	**41 917,3**	**40 804,8**	**41 423,4**

DÉTAIL DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Services administratifs

Tableau 54 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	20 521,6	19 661,4	19 613,8	18 716,9	28 359,3	22 542,4	23 603,5
Affaires juridiques	60 133,0	61 272,9	61 907,2	60 279,6	59 922,2	66 647,9	67 703,8
Finances	55 378,7	49 020,0	47 280,9	46 687,1	47 919,2	49 695,0	52 309,0
Ressources humaines	49 520,1	50 861,3	52 684,0	55 599,4	58 603,0	62 909,1	64 278,5
Total – Services administratifs	**185 553,4**	**180 815,6**	**181 485,9**	**181 283,0**	**194 803,7**	**201 794,4**	**207 894,8**

Tableau 55 – Sécurité publique

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Sécurité publique							
Police	635 010,0	666 377,4	666 980,2	680 440,1	688 950,4	664 460,5	679 110,2
Sécurité incendie	335 044,5	369 263,9	345 186,2	355 843,7	437 547,4	346 856,0	350 537,3
Total – Sécurité publique	**970 054,5**	**1 035 641,3**	**1 012 166,4**	**1 036 283,8**	**1 126 497,8**	**1 011 316,5**	**1 029 647,5**

Tableau 56 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 850,0	4 994,8	4 186,0	4 500,2	4 607,2	6 258,8	6 583,8
Bureau du vérificateur général	5 474,8	5 427,1	5 300,7	4 976,1	6 404,2	6 404,2	6 729,2
Commission de la fonction publique de Montréal	751,6	759,4	624,5	351,7	460,5	740,7	842,6
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	209,5	70,4	38,5	85,0	114,8	711,9	745,8
Total – Autres services administratifs	**11 285,9**	**11 251,7**	**10 149,7**	**9 913,0**	**11 586,7**	**14 115,6**	**14 901,4**

Tableau 57 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	11 206,7	10 635,5	11 010,8	10 967,4	12 173,1	12 768,9	13 838,6
Cotisations de l'employeur	3 402,0	3 192,1	3 036,9	2 715,3	3 145,1	3 302,4	3 556,6
Transport et communications	665,6	519,9	568,8	375,4	347,5	649,0	551,6
Services professionnels	571,2	693,0	862,7	1 650,2	7 001,7	1 352,0	1 761,1
Services techniques et autres	1 764,4	2 036,6	2 622,9	1 856,2	2 642,6	2 789,4	2 525,5
Location, entretien et réparation	176,2	237,4	278,6	92,8	111,9	155,2	140,6
Biens non durables	148,7	95,2	109,6	119,2	247,8	160,4	186,7
Biens durables	39,6	184,4	119,4	42,8	19,8	18,8	18,8
Contributions à des organismes	2 547,2	2 067,3	941,8	899,9	2 610,6	1 287,1	1 006,2
Autres	-	-	62,3	(2,3)	59,2	59,2	17,8
Total	**20 521,6**	**19 661,4**	**19 613,8**	**18 716,9**	**28 359,3**	**22 542,4**	**23 603,5**

Tableau 58 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	38 590,1	38 538,0	40 061,7	39 584,4	40 445,4	43 052,9	43 878,4
Cotisations de l'employeur	11 767,4	10 902,4	10 636,5	9 771,9	10 521,8	11 038,1	11 268,5
Transport et communications	1 946,3	2 508,4	2 232,6	1 995,6	1 123,1	2 582,3	2 582,3
Services professionnels	2 147,6	2 200,2	2 102,7	2 241,3	1 988,1	2 082,9	2 082,9
Services techniques et autres	5 130,5	6 425,9	6 069,0	5 899,1	5 002,3	7 075,8	7 075,8
Location, entretien et réparation	(151,6)	93,7	158,5	135,5	150,4	144,8	144,8
Biens non durables	404,4	360,7	421,2	467,7	510,0	486,0	486,0
Biens durables	298,3	243,6	218,2	190,4	171,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	-	-	-	10,0	-	-
Autres	-	-	6,8	(6,3)	-	-	-
Total	**60 133,0**	**61 272,9**	**61 907,2**	**60 279,6**	**59 922,2**	**66 647,9**	**67 703,8**

Tableau 59 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	34 121,0	29 482,8	29 762,9	29 004,9	29 739,9	29 876,3	30 768,8
Cotisations de l'employeur	11 049,7	9 273,9	8 405,7	7 577,8	7 868,6	7 903,2	8 176,4
Transport et communications	1 863,1	1 489,5	1 338,8	1 680,9	1 058,4	1 582,2	1 580,2
Services professionnels	1 189,5	787,9	922,2	1 421,0	1 416,7	1 523,2	1 346,2
Services techniques et autres	4 024,5	3 223,5	3 222,4	3 436,2	3 966,1	4 871,6	4 679,6
Location, entretien et réparation	170,6	(392,8)	103,2	121,7	68,2	134,6	134,6
Biens non durables	237,7	225,4	136,2	133,5	88,4	202,5	234,5
Biens durables	106,5	106,6	66,2	50,0	237,2	190,1	190,1
Autres	2 616,1	4 823,2	3 323,3	3 261,1	3 475,7	3 411,3	5 198,6
Total	**55 378,7**	**49 020,0**	**47 280,9**	**46 687,1**	**47 919,2**	**49 695,0**	**52 309,0**

Tableau 60 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	32 633,8	33 468,0	35 548,0	39 196,9	41 796,4	43 147,8	44 400,0
Cotisations de l'employeur	10 870,8	10 606,0	10 575,7	9 949,6	11 171,9	11 442,8	11 560,1
Transport et communications	379,7	632,3	646,5	1 006,9	1 094,5	1 078,7	1 153,3
Services professionnels	3 604,6	3 781,5	3 789,0	4 142,5	3 073,5	4 988,1	5 062,0
Services techniques et autres	1 828,4	2 136,7	1 859,2	943,2	1 173,7	1 803,3	1 648,3
Location, entretien et réparation	(36,7)	(0,5)	73,8	64,7	66,3	99,2	108,6
Biens non durables	206,3	185,9	138,2	118,0	147,2	288,4	285,4
Biens durables	33,2	51,4	44,3	177,6	79,5	60,8	60,8
Autres	-	-	9,3	-	-	-	-
Total	**49 520,1**	**50 861,3**	**52 684,0**	**55 599,4**	**58 603,0**	**62 909,1**	**64 278,5**

Tableau 61 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	247 081,5	277 252,5	258 663,9	264 876,9	263 782,1	263 320,7	265 197,0
Cotisations de l'employeur	76 297,8	75 285,0	75 460,1	62 954,3	70 416,4	71 410,9	73 026,8
Transport et communications	593,9	735,5	740,9	1 027,6	2 066,3	909,3	902,0
Services professionnels	1 205,8	839,5	946,8	1 925,6	1 324,0	1 421,4	1 418,0
Services techniques et autres	2 035,6	1 816,6	1 686,3	3 199,1	16 487,7	2 290,0	2 536,6
Location, entretien et réparation	2 239,4	485,2	839,2	3 435,1	24 033,3	946,4	904,3
Biens non durables	2 990,0	5 384,2	4 269,0	8 768,8	48 450,1	3 852,7	3 843,1
Biens durables	2 417,5	1 818,0	2 489,1	3 160,7	5 078,6	2 504,6	2 509,5
Contributions à des organismes	183,0	231,3	104,4	33,0	100,0	200,0	200,0
Autres	-	5 416,1	(13,5)	6 462,6	5 808,9	-	-
Total	**335 044,5**	**369 263,9**	**345 186,2**	**355 843,7**	**437 547,4**	**346 856,0**	**350 537,3**

Tableau 62 – Service de police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	486 031,9	513 846,4	514 978,6	526 583,5	539 301,5	518 446,6	527 697,8
Cotisations de l'employeur	124 790,2	131 702,6	130 313,5	131 086,3	123 517,8	118 133,0	127 536,2
Transport et communications	1 521,3	2 483,5	2 055,3	2 233,1	2 356,0	2 901,6	2 600,7
Services professionnels	706,9	841,5	801,7	976,0	1 542,9	1 845,6	1 073,9
Services techniques et autres	4 471,8	3 777,1	3 433,2	4 263,4	4 314,0	4 502,5	3 852,1
Location, entretien et réparation	2 697,4	1 306,7	2 332,0	2 099,8	2 441,0	2 685,3	2 744,5
Biens non durables	6 814,8	7 177,8	7 014,8	8 165,3	8 577,8	9 290,4	7 746,2
Biens durables	3 775,3	1 961,9	1 890,9	1 430,6	2 049,3	1 805,4	1 089,2
Contributions à des organismes	4 200,4	4 258,1	4 161,9	4 647,8	4 850,1	4 850,1	4 769,6
Autres	-	(978,2)	(1,7)	(1 045,7)	-	-	-
Total	**635 010,0**	**666 377,4**	**666 980,2**	**680 440,1**	**688 950,4**	**664 460,5**	**679 110,2**

Tableau 63 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	2 793,2	3 265,8	2 996,8	3 187,7	3 008,2	3 263,6	3 384,3
Cotisations de l'employeur	770,3	877,7	807,2	767,8	798,5	866,3	879,8
Transport et communications	86,5	82,3	76,2	76,0	76,0	106,0	106,0
Services professionnels	118,0	33,5	8,5	54,2	400,0	1 565,4	1 900,2
Services techniques et autres	624,6	294,7	206,0	261,9	213,0	346,0	202,0
Location, entretien et réparation	322,7	310,8	29,1	34,7	34,0	34,0	34,0
Biens non durables	54,4	70,9	38,1	74,5	47,5	47,5	47,5
Biens durables	77,8	59,1	24,1	43,4	30,0	30,0	30,0
Total	**4 850,0**	**4 994,8**	**4 186,0**	**4 500,2**	**4 607,2**	**6 258,8**	**6 583,8**

Tableau 64 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	3 267,8	3 195,9	3 321,0	3 425,1	4 132,2	4 132,2	4 304,3
Cotisations de l'employeur	922,9	952,2	867,1	816,3	1 048,9	1 048,9	1 035,7
Transport et communications	37,9	24,4	26,1	26,7	38,5	38,5	37,0
Services professionnels	707,3	680,3	807,0	506,6	999,1	1 008,6	1 148,4
Services techniques et autres	79,6	47,2	46,1	54,7	91,5	82,0	97,5
Location, entretien et réparation	320,0	396,2	39,2	17,6	20,0	20,0	22,3
Biens non durables	139,3	130,9	194,2	129,1	74,0	74,0	84,0
Total	**5 474,8**	**5 427,1**	**5 300,7**	**4 976,1**	**6 404,2**	**6 404,2**	**6 729,2**

Tableau 65 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	534,3	577,1	393,7	226,0	263,6	483,0	559,6
Cotisations de l'employeur	174,4	153,8	115,3	52,1	61,4	122,2	138,4
Transport et communications	0,6	10,1	7,9	6,5	26,8	25,0	25,0
Services professionnels	27,7	39,3	88,4	50,2	68,7	70,5	79,6
Services techniques et autres	17,1	27,7	17,3	12,5	28,6	28,6	28,6
Location, entretien et réparation	(3,0)	(52,2)	0,8	2,7	2,7	2,7	2,7
Biens non durables	0,5	2,3	0,9	0,5	7,2	7,2	7,2
Biens durables	-	1,3	0,2	1,2	1,5	1,5	1,5
Total	**751,6**	**759,4**	**624,5**	**351,7**	**460,5**	**740,7**	**842,6**

Tableau 66 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	157,6	50,6	27,6	63,7	73,4	184,7	210,4
Cotisations de l'employeur	47,2	17,0	7,9	17,7	20,4	49,5	55,1
Transport et communications	-	-	-	-	1,0	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	1,0	152,9	152,9
Services techniques et autres	3,2	2,7	3,0	3,6	8,6	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	(0,7)	-	-	-	2,0	4,0	4,0
Biens non durables	2,2	0,1	-	-	6,4	271,6	274,2
Biens durables	-	-	-	-	2,0	21,6	21,6
Total	**209,5**	**70,4**	**38,5**	**85,0**	**114,8**	**711,9**	**745,8**

Services institutionnels

Tableau 67 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Services institutionnels							
Approvisionnement	26 578,1	26 607,6	26 208,1	32 733,6	29 937,5	30 156,5	30 623,3
Évaluation foncière	15 353,7	15 741,3	15 941,6	15 463,2	15 443,5	16 567,0	16 868,1
Gestion et planification immobilière	140 636,2	146 200,2	156 905,4	164 942,4	167 407,4	178 619,7	178 940,7
Greffe	27 404,1	40 436,9	28 355,5	29 279,6	31 216,1	31 893,1	43 218,6
Matériel roulant et ateliers	109 543,4	107 714,7	112 854,0	115 014,4	106 869,7	109 184,9	110 384,8
Performance organisationnelle	3 015,9	3 515,3	3 689,7	3 653,4	4 243,5	6 806,1	5 880,0
Total – Services institutionnels	**322 531,4**	**340 216,0**	**343 954,3**	**361 086,6**	**355 117,7**	**373 227,3**	**385 915,5**

Tableau 68 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	18 559,9	19 634,0	19 506,0	19 759,0	20 235,1	20 080,5	20 522,4
Cotisations de l'employeur	6 063,9	5 867,1	5 373,3	5 273,0	5 552,2	5 546,1	5 738,6
Transport et communications	163,3	194,5	193,1	204,2	221,8	232,0	232,0
Services professionnels	179,8	180,2	161,0	255,6	259,7	352,1	252,1
Services techniques et autres	410,4	488,4	447,0	3 750,9	3 102,6	3 237,8	3 137,8
Location, entretien et réparation	423,0	(192,4)	44,4	67,0	22,4	78,5	78,5
Biens non durables	316,3	388,7	229,8	269,4	222,6	333,3	365,7
Biens durables	95,3	22,9	52,5	32,2	29,3	7,1	7,1
Contributions à des organismes	-	2,0	-	-	2,7	-	-
Autres	366,2	22,2	201,0	3 122,3	289,1	289,1	289,1
Total	**26 578,1**	**26 607,6**	**26 208,1**	**32 733,6**	**29 937,5**	**30 156,5**	**30 623,3**

Tableau 69 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	11 150,5	11 463,9	11 920,2	11 760,9	11 673,5	12 415,7	12 667,5
Cotisations de l'employeur	3 679,2	3 617,3	3 406,2	3 119,8	3 132,9	3 332,1	3 440,8
Transport et communications	45,3	109,4	197,0	191,9	183,5	304,4	266,4
Services professionnels	37,8	10,8	15,5	10,0	27,0	19,2	19,2
Services techniques et autres	275,2	319,3	291,1	249,1	236,5	306,4	319,4
Location, entretien et réparation	88,4	51,3	24,1	24,5	24,5	40,3	37,3
Biens non durables	50,4	77,5	65,7	57,2	43,1	79,1	76,7
Biens durables	26,9	91,8	21,8	49,8	122,5	69,8	40,8
Total	**15 353,7**	**15 741,3**	**15 941,6**	**15 463,2**	**15 443,5**	**16 567,0**	**16 868,1**

Tableau 70 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	43 287,4	42 179,0	42 732,7	44 781,0	48 405,4	50 224,8	52 052,8
Cotisations de l'employeur	13 593,8	13 171,7	12 809,6	12 588,7	13 808,1	14 325,1	14 760,8
Transport et communications	680,3	742,3	691,1	678,1	709,6	710,1	629,0
Services professionnels	154,7	1 146,3	469,5	684,8	1 891,5	1 430,3	1 914,1
Services techniques et autres	4 012,9	6 036,6	7 940,3	7 681,8	8 024,2	9 145,7	8 912,5
Location, entretien et réparation	58 776,7	62 606,5	67 325,0	73 094,5	73 004,4	79 181,7	76 408,7
Biens non durables	19 988,2	20 278,1	24 536,4	25 284,8	21 424,1	23 509,4	24 147,7
Biens durables	142,2	27,7	57,1	158,5	140,1	92,6	115,1
Contributions à des organismes	-	10,0	343,7	-	-	-	-
Autres	-	2,0	-	(9,8)	-	-	-
Total	**140 636,2**	**146 200,2**	**156 905,4**	**164 942,4**	**167 407,4**	**178 619,7**	**178 940,7**

Tableau 71 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	19 186,5	23 402,0	19 195,5	20 735,8	21 234,6	21 219,3	25 983,4
Cotisations de l'employeur	6 250,1	6 892,4	6 556,6	6 318,1	6 910,7	6 904,1	7 361,6
Transport et communications	504,5	2 342,6	431,0	460,9	309,2	446,1	2 533,2
Services professionnels	238,7	415,7	249,2	288,6	1 642,5	2 031,0	769,3
Services techniques et autres	831,2	5 173,9	896,7	775,7	610,0	701,0	4 500,8
Location, entretien et réparation	(64,7)	1 589,9	491,8	401,1	319,8	309,9	1 630,4
Biens non durables	97,4	306,8	108,2	137,3	118,9	210,6	348,8
Biens durables	41,8	63,7	37,6	52,9	35,4	31,1	51,1
Contributions à des organismes	249,4	177,5	320,4	40,0	35,0	40,0	40,0
Autres	69,2	72,4	68,5	69,2	-	-	-
Total	**27 404,1**	**40 436,9**	**28 355,5**	**29 279,6**	**31 216,1**	**31 893,1**	**43 218,6**

Tableau 72 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	35 669,4	35 918,1	36 008,6	36 906,4	35 906,6	36 340,2	37 372,4
Cotisations de l'employeur	10 992,1	10 994,3	11 004,4	10 533,8	10 325,4	10 454,8	10 634,8
Transport et communications	138,4	210,8	174,1	163,9	149,1	205,2	87,9
Services professionnels	10,3	35,6	73,3	163,4	62,4	70,1	70,1
Services techniques et autres	3 391,5	2 682,0	2 997,9	2 760,8	2 846,0	2 860,2	2 464,6
Location, entretien et réparation	13 850,9	14 271,2	12 759,0	16 679,1	20 605,8	14 799,6	19 627,5
Biens non durables	44 881,0	46 421,5	52 557,4	49 659,4	40 412,9	47 731,1	43 562,2
Biens durables	750,6	184,7	142,9	109,9	61,5	208,7	50,3
Contributions à des organismes	-	-	10,0	12,5	-	15,0	15,0
Autres	(140,8)	(3 003,5)	(2 873,6)	(1 974,8)	(3 500,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	**109 543,4**	**107 714,7**	**112 854,0**	**115 014,4**	**106 869,7**	**109 184,9**	**110 384,8**

Tableau 73 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	1 632,6	2 051,7	2 283,2	2 465,1	2 725,4	3 354,3	3 211,4
Cotisations de l'employeur	495,7	614,6	608,6	603,9	670,4	836,5	785,4
Transport et communications	24,9	22,5	28,7	22,7	18,0	210,0	78,0
Services professionnels	745,0	722,9	679,6	477,8	624,6	1 372,2	1 582,2
Services techniques et autres	93,1	58,6	48,7	66,0	166,5	534,5	134,5
Location, entretien et réparation	(1,0)	6,3	5,4	2,6	1,0	121,4	21,4
Biens non durables	9,2	10,8	20,3	14,3	37,6	377,2	67,1
Biens durables	16,4	27,9	15,2	1,0	-	-	-
Total	**3 015,9**	**3 515,3**	**3 689,7**	**3 653,4**	**4 243,5**	**6 806,1**	**5 880,0**

Mobilité et attractivité

Tableau 74 – Mobilité et attractivité – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Mobilité et attractivité							
Commission des services électriques	61 900,1	60 578,9	64 098,6	65 700,2	80 728,2	81 378,2	83 841,2
Eau	219 311,6	224 326,3	227 748,3	255 908,1	274 176,5	262 253,2	274 220,6
Grands parcs, du Mont-Royal et des sports	41 287,1	52 785,0	49 691,2	52 363,5	51 766,4	41 653,1	41 790,7
Infrastructures du réseau routier	30 522,8	39 239,6	37 537,5	36 012,8	39 801,7	37 150,3	37 391,0
Urbanisme et mobilité	63 859,6	50 559,4	50 229,5	84 191,6	75 277,4	69 433,6	66 049,2
Total – Mobilité et attractivité	**416 881,2**	**427 489,2**	**429 305,1**	**494 176,2**	**521 750,2**	**491 868,4**	**503 292,7**

Tableau 75 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 188,3	5 719,5	5 400,9	5 266,0	5 347,1	5 347,1	5 231,4
Cotisations de l'employeur	1 506,0	1 911,0	1 546,4	1 248,1	1 469,0	1 469,0	1 792,8
Transport et communications	201,8	178,7	190,7	235,3	290,4	290,4	283,2
Services professionnels	195,2	394,4	350,2	466,4	565,9	565,9	690,7
Services techniques et autres	3 846,6	277,0	3 562,5	3 864,5	8 350,9	8 445,9	7 655,6
Location, entretien et réparation	1 118,4	1 102,6	1 234,8	1 251,9	1 745,0	1 775,0	1 795,8
Biens non durables	430,6	438,7	500,5	544,2	700,8	575,8	588,4
Biens durables	92,6	35,1	35,8	53,7	65,0	65,0	66,3
Frais de financement	22 439,8	23 487,4	22 947,6	20 865,6	24 515,2	24 515,2	24 800,0
Remboursement de la dette à long terme	26 180,2	25 866,8	28 027,9	31 473,5	36 678,9	36 678,9	38 816,0
Contributions à des organismes	700,6	1 167,7	301,3	431,0	1 000,0	1 650,0	2 121,0
Total	**61 900,1**	**60 578,9**	**64 098,6**	**65 700,2**	**80 728,2**	**81 378,2**	**83 841,2**

Tableau 76 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	55 496,0	56 209,2	59 785,8	60 128,3	62 358,6	60 342,4	64 787,4
Cotisations de l'employeur	17 825,5	17 664,7	18 009,1	16 193,1	17 763,1	17 267,2	18 439,7
Transport et communications	767,6	634,0	651,0	651,9	1 196,0	784,9	782,8
Services professionnels	5 067,7	5 949,5	6 849,0	8 021,8	7 971,4	8 977,2	10 062,0
Services techniques et autres	8 271,9	9 543,2	9 425,3	8 852,8	9 007,2	9 938,5	9 677,1
Location, entretien et réparation	8 715,1	11 004,4	9 242,5	10 758,8	12 369,7	17 714,8	16 568,0
Biens non durables	54 085,1	52 082,7	48 640,7	55 829,6	59 969,8	61 616,1	61 409,4
Biens durables	589,8	660,6	713,4	783,6	662,4	716,9	674,8
Frais de financement	22 230,1	21 788,5	25 235,0	31 443,7	38 018,1	35 198,9	35 402,9
Remboursement de la dette à long terme	46 903,6	49 545,5	50 528,5	64 148,9	64 649,9	60 244,9	66 910,6
Contributions à des organismes	470,5	1 685,6	423,2	438,7	482,7	422,5	477,0
Autres	(1 111,3)	(2 441,6)	(1 755,2)	(1 343,1)	(272,4)	(10 971,1)	(10 971,1)
Total	**219 311,6**	**224 326,3**	**227 748,3**	**255 908,1**	**274 176,5**	**262 253,2**	**274 220,6**

Tableau 77 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	14 973,0	15 862,8	17 251,4	16 981,0	15 924,5	16 804,6	17 282,8
Cotisations de l'employeur	4 739,8	5 006,1	4 907,0	4 533,6	4 413,9	4 649,9	4 774,0
Transport et communications	379,3	257,7	305,4	266,9	292,3	306,5	245,8
Services professionnels	1 519,9	8 308,5	2 989,9	3 774,6	2 182,8	2 709,3	2 337,8
Services techniques et autres	7 810,0	7 371,0	9 292,3	7 945,7	5 617,3	5 564,9	6 385,1
Location, entretien et réparation	2 561,9	2 459,7	3 243,1	3 360,8	3 531,6	3 810,3	3 746,2
Biens non durables	5 400,8	3 542,8	952,8	1 069,6	1 138,8	790,5	647,5
Biens durables	693,6	236,8	3 889,1	5 563,4	12 037,9	135,8	44,2
Contributions à des organismes	3 164,8	9 743,2	6 773,9	8 825,7	6 589,0	6 843,0	6 262,0
Autres	44,0	(3,6)	86,3	42,2	38,3	38,3	65,3
Total	**41 287,1**	**52 785,0**	**49 691,2**	**52 363,5**	**51 766,4**	**41 653,1**	**41 790,7**

Tableau 78 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	13 163,6	18 698,7	20 104,6	19 136,7	19 148,6	18 906,4	19 123,1
Cotisations de l'employeur	4 484,0	4 723,2	4 367,9	3 127,8	5 331,7	5 059,0	5 147,5
Transport et communications	1 009,0	590,0	627,7	633,2	684,0	843,6	867,2
Services professionnels	1 896,5	3 664,1	2 100,3	1 020,6	3 484,3	1 485,5	1 196,2
Services techniques et autres	1 153,2	1 724,1	1 624,4	3 020,5	1 554,0	1 023,3	1 063,5
Location, entretien et réparation	8 134,9	7 742,8	8 132,4	8 413,0	8 959,3	8 928,0	9 204,8
Biens non durables	500,5	515,3	472,0	467,6	444,9	678,8	581,0
Biens durables	143,6	1 296,7	83,6	192,2	117,6	183,4	175,4
Contributions à des organismes	37,5	284,7	32,6	31,9	77,3	42,3	32,3
Autres	-	-	(8,0)	(30,7)	-	-	-
Total	**30 522,8**	**39 239,6**	**37 537,5**	**36 012,8**	**39 801,7**	**37 150,3**	**37 391,0**

Tableau 79 – Urbanisme et mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	15 356,9	16 983,2	17 033,6	21 497,6	24 437,7	24 002,4	25 107,2
Cotisations de l'employeur	4 761,0	5 247,7	4 873,2	5 404,0	6 349,9	6 245,8	6 518,2
Transport et communications	419,0	1 065,0	691,5	951,9	841,9	738,6	726,3
Services professionnels	4 834,2	5 977,8	7 175,8	7 796,5	18 203,0	8 264,7	6 525,5
Services techniques et autres	3 216,8	2 920,1	2 524,4	2 745,7	3 087,5	5 181,4	2 201,4
Location, entretien et réparation	4 935,5	1 384,2	2 707,4	(624,2)	1 086,5	1 200,0	1 137,5
Biens non durables	5 226,8	6 402,7	3 868,1	4 749,3	5 539,9	7 930,9	3 670,9
Biens durables	365,5	123,7	989,9	9 289,2	1 221,0	170,0	257,6
Contributions à des organismes	24 743,9	10 455,0	10 368,0	32 381,6	14 492,9	15 699,8	19 904,6
Autres	-	-	(2,4)	-	17,1	-	-
Total	**63 859,6**	**50 559,4**	**50 229,5**	**84 191,6**	**75 277,4**	**69 433,6**	**66 049,2**

Qualité de vie

Tableau 80 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Qualité de vie							
Culture	67 641,7	108 135,2	67 222,6	64 213,8	62 558,9	65 716,2	65 785,0
Développement économique	58 933,2	56 362,1	61 723,0	92 830,1	113 689,4	61 773,1	124 171,1
Diversité et inclusion sociale	27 593,1	28 204,2	29 203,5	29 251,8	39 091,5	30 408,1	31 143,8
Environnement	158 675,0	120 419,6	174 566,4	146 424,8	152 800,1	151 547,0	169 317,9
Espace pour la vie	57 811,2	57 832,4	57 913,7	59 063,8	66 928,7	71 137,1	75 397,9
Habitation	32 789,2	27 997,7	40 556,8	86 940,3	175 662,9	153 295,8	155 856,2
Total – Qualité de vie	**403 443,4**	**398 951,2**	**431 186,0**	**478 724,6**	**610 731,5**	**533 877,3**	**621 671,9**

Tableau 81 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	10 974,1	11 938,1	13 766,4	12 178,4	12 520,8	13 149,1	13 433,0
Cotisations de l'employeur	3 501,1	3 737,4	3 805,5	3 161,3	3 317,2	3 475,2	3 561,8
Transport et communications	247,3	283,5	326,6	213,2	244,4	316,7	381,7
Services professionnels	1 420,8	2 251,8	4 994,4	3 825,3	3 908,8	4 440,4	4 051,0
Services techniques et autres	4 887,4	5 089,5	3 012,5	3 693,0	2 823,3	2 934,9	2 879,0
Location, entretien et réparation	(210,4)	(163,3)	95,4	112,2	114,1	160,7	206,1
Biens non durables	8 601,2	8 260,8	7 954,7	7 866,1	7 828,3	7 849,6	7 842,7
Biens durables	121,6	113,2	169,7	210,1	64,3	73,3	108,3
Contributions à des organismes	38 098,6	76 609,2	33 097,4	32 954,2	31 737,7	33 316,3	33 321,4
Autres	-	15,0	-	-	-	-	-
Total	**67 641,7**	**108 135,2**	**67 222,6**	**64 213,8**	**62 558,9**	**65 716,2**	**65 785,0**

Tableau 82 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	4 422,0	4 449,5	5 483,0	6 523,9	7 319,5	6 357,8	7 505,6
Cotisations de l'employeur	1 287,9	1 322,5	1 549,9	1 671,0	2 327,7	1 609,5	1 891,1
Transport et communications	549,4	395,2	493,9	540,4	1 258,9	495,0	745,0
Services professionnels	1 324,8	1 858,9	1 848,7	2 683,4	5 953,2	1 856,7	2 074,7
Services techniques et autres	493,4	422,7	1 280,7	461,0	1 104,9	426,0	699,0
Location, entretien et réparation	978,3	(500,6)	122,9	25,8	32,3	92,6	92,6
Biens non durables	25,9	38,1	83,7	21,0	16,4	43,2	43,2
Biens durables	22,2	163,9	171,8	40,4	20,2	86,9	86,9
Contributions à des organismes	49 829,3	48 205,9	51 363,2	80 859,9	95 655,8	50 800,4	61 028,0
Autres	-	6,0	(674,8)	3,3	0,5	5,0	50 005,0
Total	**58 933,2**	**56 362,1**	**61 723,0**	**92 830,1**	**113 689,4**	**61 773,1**	**124 171,1**

Tableau 83 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	3 267,9	3 792,9	4 086,6	4 871,2	4 592,7	4 418,2	4 849,8
Cotisations de l'employeur	997,9	1 164,8	1 157,8	1 240,4	1 250,2	1 136,3	1 238,8
Transport et communications	150,9	237,1	221,3	111,8	2 032,1	89,7	74,7
Services professionnels	628,9	750,7	1 366,5	1 636,1	2 791,7	1 339,8	1 068,4
Services techniques et autres	355,8	390,7	293,0	340,7	2 173,9	660,3	564,3
Location, entretien et réparation	286,2	286,5	9,5	1,9	18,4	24,4	24,4
Biens non durables	109,3	161,4	42,7	59,5	46,9	47,3	47,3
Biens durables	6,5	0,8	-	10,5	53,3	0,6	0,6
Contributions à des organismes	21 789,7	21 419,3	22 026,1	20 451,6	26 132,3	22 691,5	23 275,5
Autres	-	-	-	528,1	-	-	-
Total	**27 593,1**	**28 204,2**	**29 203,5**	**29 251,8**	**39 091,5**	**30 408,1**	**31 143,8**

Tableau 84 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	15 652,3	16 821,4	16 986,7	17 044,5	17 762,9	18 222,6	18 938,5
Cotisations de l'employeur	5 216,4	5 245,8	4 843,1	4 527,3	4 819,7	4 970,5	5 214,5
Transport et communications	489,5	321,2	646,0	513,0	594,1	687,7	916,5
Services professionnels	951,3	1 106,8	493,7	2 865,3	4 524,3	2 995,8	1 285,6
Services techniques et autres	103 609,3	103 713,6	111 824,2	120 088,2	129 629,4	129 442,5	145 445,6
Location, entretien et réparation	567,5	887,0	843,0	890,4	1 293,4	1 597,0	1 565,6
Biens non durables	1 768,8	1 882,3	1 718,7	1 242,4	1 494,4	2 251,4	2 141,7
Biens durables	5 221,3	2 976,2	3 321,3	26 390,5	33 231,0	31 424,6	4 259,7
Contributions à des organismes	100,0	243,8	131,4	146,2	119,5	170,5	170,5
Autres	25 098,6	(12 778,5)	33 758,3	(27 283,0)	(40 668,6)	(40 215,6)	(10 620,3)
Total	**158 675,0**	**120 419,6**	**174 566,4**	**146 424,8**	**152 800,1**	**151 547,0**	**169 317,9**

Tableau 85 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	22 693,8	23 158,0	23 036,3	22 561,4	23 391,9	24 798,9	26 404,9
Cotisations de l'employeur	7 347,8	6 909,8	6 578,7	6 043,8	8 019,5	8 425,3	8 921,2
Transport et communications	1 976,3	2 027,3	1 980,1	2 168,7	1 480,0	1 440,8	2 087,0
Services professionnels	1 502,3	1 478,0	1 122,9	1 432,1	1 150,0	1 722,7	2 849,9
Services techniques et autres	8 700,1	8 398,3	8 583,1	8 795,4	10 309,4	11 868,2	11 815,0
Location, entretien et réparation	476,1	197,9	172,0	202,3	220,0	207,7	251,7
Biens non durables	4 185,1	4 356,9	4 057,3	4 236,2	4 700,0	5 396,3	4 981,3
Biens durables	123,7	103,2	62,4	96,6	424,2	11,0	320,7
Frais de financement	4 751,2	4 939,6	5 147,7	5 627,8	7 151,3	7 151,3	6 789,8
Remboursement de la dette à long terme	5 706,7	5 918,4	6 750,1	7 464,5	9 636,9	9 636,9	10 458,4
Contributions à des organismes	348,1	345,0	423,1	435,0	445,5	478,0	518,0
Total	**57 811,2**	**57 832,4**	**57 913,7**	**59 063,8**	**66 928,7**	**71 137,1**	**75 397,9**

Tableau 86 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 938,8	5 817,5	6 874,9	7 625,2	8 357,2	8 347,0	9 033,8
Cotisations de l'employeur	1 922,7	1 810,8	1 963,3	2 029,6	2 222,8	2 233,0	2 421,4
Transport et communications	316,9	123,8	105,4	76,7	69,2	63,2	63,2
Services professionnels	331,9	446,9	268,1	408,2	966,8	904,0	1 004,0
Services techniques et autres	150,9	61,3	177,0	84,0	170,7	163,4	163,4
Location, entretien et réparation	(24,5)	(41,5)	7,1	19,6	19,1	19,1	19,1
Biens non durables	35,1	20,6	65,3	56,6	89,8	70,9	70,9
Biens durables	11,5	48,7	77,0	82,6	40,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	24 471,6	19 709,6	31 018,7	76 557,8	163 727,3	141 465,2	143 050,4
Autres	(365,7)	-	-	-	-	-	-
Total	**32 789,2**	**27 997,7**	**40 556,8**	**86 940,3**	**175 662,9**	**153 295,8**	**155 856,2**

Service aux citoyens

Tableau 87 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	89 665,9	96 732,3	101 000,4	103 856,8	110 328,4	92 188,7	93 230,5
Expérience citoyenne et communications	23 817,0	23 613,5	23 949,8	24 100,1	27 842,7	28 933,3	28 752,5
Technologies de l'information	85 138,5	84 351,7	82 746,2	85 779,5	86 589,6	90 855,0	100 058,0
Total – Service aux citoyens	**198 621,4**	**204 697,5**	**207 696,4**	**213 736,4**	**224 760,7**	**211 977,0**	**222 041,0**

Tableau 88 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	4 426,7	4 972,8	4 868,5	5 781,8	6 712,9	7 438,2	7 674,4
Cotisations de l'employeur	1 398,3	1 488,6	1 349,1	1 432,6	1 765,8	1 956,7	2 032,4
Transport et communications	(107,6)	152,4	148,1	150,4	252,1	232,1	246,8
Services professionnels	556,7	358,9	226,6	364,9	581,5	595,9	493,7
Services techniques et autres	80 296,4	86 897,1	92 180,1	94 738,9	99 652,6	80 579,5	81 391,1
Location, entretien et réparation	2 079,8	2 454,4	1 393,1	522,7	566,2	505,5	548,0
Biens non durables	516,2	61,8	457,9	523,3	411,3	549,8	533,3
Biens durables	4,6	12,4	31,9	2,8	31,0	31,0	10,8
Contributions à des organismes	522,4	333,9	309,9	337,2	355,0	300,0	300,0
Autres	(27,6)	-	35,2	2,2	-	-	-
Total	**89 665,9**	**96 732,3**	**101 000,4**	**103 856,8**	**110 328,4**	**92 188,7**	**93 230,5**

Tableau 89 – Expérience citoyenne et communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	12 527,6	13 110,6	15 195,3	15 419,0	18 042,8	18 428,8	18 958,6
Cotisations de l'employeur	3 837,5	3 916,1	4 155,9	3 956,2	4 764,7	4 893,7	5 065,7
Transport et communications	3 089,6	3 722,1	2 751,7	3 185,8	3 099,6	3 479,6	2 729,1
Services professionnels	503,4	641,1	307,2	575,1	626,0	597,1	575,6
Services techniques et autres	658,0	1 469,0	1 109,6	1 014,8	1 134,1	1 352,3	1 275,9
Location, entretien et réparation	411,8	303,7	286,8	20,8	10,6	13,2	13,2
Biens non durables	2 778,0	399,9	80,6	42,5	113,1	158,1	123,9
Biens durables	11,1	40,0	63,2	45,3	51,8	10,5	10,5
Contributions à des organismes	-	11,0	(0,5)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(159,4)	-	-	-
Total	**23 817,0**	**23 613,5**	**23 949,8**	**24 100,1**	**27 842,7**	**28 933,3**	**28 752,5**

Tableau 90 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	36 239,6	37 543,0	36 931,5	35 745,5	37 163,8	37 902,4	40 525,3
Cotisations de l'employeur	11 099,7	11 589,3	10 109,4	8 662,8	8 848,2	9 653,5	10 227,1
Transport et communications	7 187,0	8 023,5	8 079,9	9 813,6	7 445,0	9 092,0	8 009,2
Services professionnels	2 252,4	3 040,6	1 054,7	788,5	1 466,0	785,0	1 047,2
Services techniques et autres	3 410,9	2 621,8	3 447,7	1 065,5	1 513,4	1 513,4	1 786,0
Location, entretien et réparation	22 769,7	19 667,7	21 465,3	28 553,2	29 136,8	30 838,3	36 599,4
Biens non durables	488,9	260,9	275,3	183,3	68,0	59,8	117,3
Biens durables	1 687,3	1 571,9	2 151,0	961,6	959,1	1 010,6	1 746,5
Contributions à des organismes	3,0	33,0	0,5	5,5	11,8	-	-
Autres	-	-	(769,1)	-	(22,5)	-	-
Total	**85 138,5**	**84 351,7**	**82 746,2**	**85 779,5**	**86 589,6**	**90 855,0**	**100 058,0**

Arrondissements

Tableau 91 – Budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	51 461,5	54 385,9	56 054,6	59 157,1	62 543,0	57 594,2	58 624,1
Anjou	24 112,1	25 970,8	26 035,0	27 245,5	27 295,0	27 814,9	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	60 431,6	64 728,9	65 837,7	68 872,8	68 595,2	68 486,1	70 371,5
Lachine	28 132,9	29 386,6	28 911,3	30 586,7	30 983,5	31 580,8	30 199,7
LaSalle	34 632,1	36 134,3	36 215,1	39 389,8	37 979,6	40 493,3	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9 636,2	10 111,4	10 572,6	11 155,5	10 808,0	10 786,5	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 394,7	62 470,7	62 393,0	65 851,5	66 038,7	66 282,8	67 186,0
Montréal-Nord	36 560,9	37 800,2	38 820,6	40 442,6	42 553,7	42 876,5	43 901,7
Outremont	13 887,2	14 848,1	15 172,4	14 124,3	15 464,8	14 928,4	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	29 658,6	30 789,4	32 852,4	32 432,1	31 660,7	32 231,5	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	51 959,0	54 276,3	53 877,3	53 082,1	54 135,7	54 667,1	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	49 275,4	55 621,7	55 267,9	59 823,5	63 508,8	60 484,8	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	55 101,4	61 547,3	60 677,6	63 366,3	67 563,8	60 876,2	62 072,4
Saint-Laurent	61 620,5	68 262,8	66 173,1	66 027,0	76 616,2	72 406,7	73 688,1
Saint-Léonard	32 665,5	34 893,7	36 013,6	36 120,0	36 805,8	37 207,1	37 877,0
Sud-Ouest	53 072,4	54 621,4	54 524,1	54 953,8	55 852,0	55 590,8	56 923,1
Verdun	36 515,7	34 016,5	36 112,9	35 824,6	35 421,6	36 626,5	37 440,3
Ville-Marie	80 849,8	86 184,0	90 224,8	96 521,9	94 774,2	94 816,5	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 381,5	59 130,1	60 369,6	62 244,1	60 360,9	59 291,9	60 365,5
Total – Arrondissements	**822 349,0**	**875 180,1**	**886 105,6**	**917 221,2**	**938 961,2**	**925 042,6**	**944 382,4**

Tableau 92 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2020	Sources de financement				Budget 2021
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	57 594,2	7 744,9	1 946,3	-	48 932,9	58 624,1
Anjou	27 814,9	7 329,7	1 581,2	643,6	18 804,5	28 359,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 486,1	9 579,1	3 232,7	1 500,0	56 059,7	70 371,5
Lachine	31 580,8	4 617,9	1 764,8	1 253,2	22 563,8	30 199,7
LaSalle	40 493,3	4 955,3	1 504,6	1 014,7	34 428,9	41 903,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 786,5	1 771,0	630,2	-	8 661,3	11 062,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	66 282,8	10 546,5	3 084,7	231,5	53 323,3	67 186,0
Montréal-Nord	42 876,5	9 935,0	830,2	1 328,0	31 808,5	43 901,7
Outremont	14 928,4	3 094,1	2 815,7	-	9 394,9	15 304,7
Pierrefonds-Roxboro	32 231,5	6 485,2	1 438,5	950,0	25 100,2	33 973,9
Plateau-Mont-Royal	54 667,1	10 485,9	8 382,4	935,5	35 543,3	55 347,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	60 484,8	10 686,1	2 223,0	-	50 335,1	63 244,2
Rosemont–La Petite-Patrie	60 876,2	9 472,4	3 675,6	-	48 924,4	62 072,4
Saint-Laurent	72 406,7	13 918,4	4 819,8	344,2	54 605,7	73 688,1
Saint-Léonard	37 207,1	7 637,1	1 877,9	655,5	27 706,5	37 877,0
Sud-Ouest	55 590,8	8 344,4	4 330,7	2 771,8	41 476,2	56 923,1
Verdun	36 626,5	7 193,8	2 700,4	1 328,1	26 218,0	37 440,3
Ville-Marie	94 816,5	18 909,2	21 238,1	8 950,7	47 440,1	96 538,1
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	59 291,9	8 132,7	3 383,1	542,4	48 307,3	60 365,5
Total – Arrondissements	**925 042,6**	**160 838,7**	**71 459,9**	**22 449,2**	**689 634,6**	**944 382,4**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(831 914,8)	(160 244,6)	-	-	(689 634,6)	(849 879,2)
Total – Arrondissements	**93 127,8**	**594,1**	**71 459,9**	**22 449,2**	**-**	**94 503,2**

Tableau 93 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	27 403,2	27 835,4	28 511,7	30 256,8	29 066,7	28 757,8	29 579,9
Cotisations de l'employeur	8 606,9	8 370,9	8 275,3	8 152,6	8 330,1	8 239,0	8 462,9
Transport et communications	436,5	462,5	404,8	382,3	375,4	392,3	389,3
Services professionnels	219,8	228,0	313,5	514,8	1 049,9	283,3	286,3
Services techniques et autres	53,5	3 319,6	4 112,4	4 676,2	5 158,1	3 712,0	3 917,4
Location, entretien et réparation	5 449,5	5 555,5	5 450,5	6 178,6	7 360,4	6 299,4	6 229,1
Biens non durables	4 355,6	4 275,2	4 128,3	4 468,4	5 322,6	5 131,0	4 915,5
Biens durables	56,8	95,2	354,2	437,0	406,8	180,7	163,1
Contributions à des organismes	1 931,2	1 958,2	1 508,6	1 705,2	2 337,2	1 402,5	1 485,2
Autres	2 948,5	2 285,4	2 995,3	2 385,2	3 135,8	3 196,2	3 195,4
Total	**51 461,5**	**54 385,9**	**56 054,6**	**59 157,1**	**62 543,0**	**57 594,2**	**58 624,1**

Tableau 94 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	12 580,1	13 134,9	13 718,9	14 589,6	14 016,4	14 386,2	15 007,2
Cotisations de l'employeur	3 854,6	3 863,1	3 859,5	3 764,0	4 045,6	3 980,7	4 170,2
Transport et communications	487,4	368,0	356,4	339,6	306,6	408,3	339,5
Services professionnels	223,9	239,8	178,4	172,2	202,5	302,0	206,6
Services techniques et autres	1 911,1	2 630,6	2 418,9	2 747,4	2 136,6	2 536,0	2 603,4
Location, entretien et réparation	2 347,4	2 448,1	2 349,0	2 456,1	2 513,0	2 589,2	2 540,8
Biens non durables	2 036,8	2 688,7	2 659,6	2 595,0	3 352,5	2 720,1	2 664,4
Biens durables	175,5	130,4	124,7	206,6	138,4	63,1	43,3
Frais de financement	79,2	72,6	65,7	58,3	59,9	59,9	59,9
Remboursement de la dette à long terme	103,8	110,3	117,3	124,7	123,2	123,2	123,2
Contributions à des organismes	306,9	265,0	205,2	171,9	233,2	170,0	173,8
Autres	5,4	19,3	(18,6)	20,1	167,1	476,2	426,7
Total	**24 112,1**	**25 970,8**	**26 035,0**	**27 245,5**	**27 295,0**	**27 814,9**	**28 359,0**

Tableau 95 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	30 501,4	31 285,8	32 912,9	34 063,9	32 454,3	32 745,6	34 051,9
Cotisations de l'employeur	9 427,4	9 245,1	9 333,9	9 081,4	9 570,8	9 302,9	9 697,5
Transport et communications	517,0	579,1	456,5	421,2	488,3	578,5	505,7
Services professionnels	262,4	331,4	489,4	680,8	1 098,0	856,4	775,9
Services techniques et autres	1 089,5	4 557,6	4 853,2	6 180,1	6 770,7	7 197,2	7 052,4
Location, entretien et réparation	5 325,5	5 849,9	5 304,2	5 924,2	5 645,4	5 073,5	5 861,6
Biens non durables	6 646,1	5 830,7	5 288,2	4 873,5	4 732,4	6 036,4	5 718,9
Biens durables	322,2	498,3	575,6	708,4	433,4	377,6	378,5
Contributions à des organismes	4 230,9	4 401,3	4 384,1	4 065,8	4 483,2	3 497,0	3 501,7
Autres	2 109,2	2 149,7	2 239,7	2 873,5	2 918,7	2 821,0	2 827,4
Total	**60 431,6**	**64 728,9**	**65 837,7**	**68 872,8**	**68 595,2**	**68 486,1**	**70 371,5**

Tableau 96 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	14 265,9	14 926,0	14 972,6	16 067,1	15 875,4	15 799,6	15 786,4
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 435,3	4 264,2	4 189,9	4 619,4	4 562,7	4 562,0
Transport et communications	572,7	435,9	438,2	445,0	470,4	636,0	568,5
Services professionnels	163,8	132,6	184,0	286,9	230,3	94,0	94,0
Services techniques et autres	2 495,0	5 671,1	2 670,6	3 947,7	2 727,7	3 002,6	2 203,9
Location, entretien et réparation	1 088,2	1 069,2	1 652,5	1 967,3	2 513,6	1 881,9	1 807,7
Biens non durables	3 591,9	3 619,4	3 097,6	3 237,6	3 151,6	3 748,5	3 320,8
Biens durables	230,0	135,5	476,9	325,0	102,3	203,4	204,3
Contributions à des organismes	1 199,6	1 132,1	982,4	1 197,5	1 231,7	1 117,5	1 117,5
Autres	(1,5)	(2 170,5)	172,3	(1 077,3)	61,1	534,6	534,6
Total	**28 132,9**	**29 386,6**	**28 911,3**	**30 586,7**	**30 983,5**	**31 580,8**	**30 199,7**

Tableau 97 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	17 875,2	17 847,5	18 121,8	19 565,9	18 720,3	18 401,9	19 475,4
Cotisations de l'employeur	5 536,8	5 260,2	5 130,4	5 081,2	5 402,5	5 279,6	5 565,4
Transport et communications	764,8	628,1	639,8	584,1	563,5	655,4	656,6
Services professionnels	402,4	520,6	570,3	493,8	460,2	576,7	603,5
Services techniques et autres	2 621,6	4 224,0	3 826,5	4 716,9	3 824,7	4 818,7	4 919,3
Location, entretien et réparation	2 284,7	2 568,1	2 407,0	2 859,8	2 741,3	3 649,6	3 383,5
Biens non durables	3 632,9	3 493,2	3 594,0	3 876,1	3 216,2	3 895,2	3 919,0
Biens durables	523,3	324,7	620,8	731,9	536,4	248,6	248,7
Contributions à des organismes	1 101,4	1 406,3	1 267,9	1 427,3	1 720,6	1 280,4	1 425,3
Autres	(111,0)	(138,4)	36,6	40,3	793,9	1 687,2	1 706,8
Total	**34 632,1**	**36 134,3**	**36 215,1**	**39 389,8**	**37 979,6**	**40 493,3**	**41 903,5**

Tableau 98 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	5 123,9	5 430,1	5 839,4	6 374,3	5 578,1	6 076,7	6 386,0
Cotisations de l'employeur	1 579,9	1 559,8	1 664,9	1 638,7	1 748,6	1 748,6	1 826,1
Transport et communications	179,2	175,0	185,1	228,0	174,8	185,8	164,8
Services professionnels	128,9	190,4	108,9	127,8	103,5	103,5	46,0
Services techniques et autres	358,0	474,5	439,3	507,2	680,0	510,2	489,4
Location, entretien et réparation	1 032,6	1 071,3	1 146,4	1 205,5	1 223,5	1 089,2	1 068,9
Biens non durables	1 041,1	1 368,0	1 018,1	1 541,8	1 057,4	885,9	900,7
Biens durables	10,5	23,2	1,2	39,4	28,5	7,5	7,5
Contributions à des organismes	180,0	209,7	126,7	153,0	181,0	146,5	140,5
Autres	2,1	(390,4)	42,6	(660,2)	32,6	32,6	32,6
Total	**9 636,2**	**10 111,4**	**10 572,6**	**11 155,5**	**10 808,0**	**10 786,5**	**11 062,5**

Tableau 99 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	32 108,2	32 798,9	33 481,8	35 575,3	35 049,3	35 989,1	37 207,2
Cotisations de l'employeur	10 089,3	9 796,6	9 753,7	9 584,3	9 893,2	10 141,8	10 508,4
Transport et communications	443,0	586,6	479,8	399,1	412,6	469,2	420,4
Services professionnels	201,7	312,4	261,6	297,5	544,4	289,2	271,6
Services techniques et autres	1 776,2	4 410,2	4 448,1	5 528,7	5 776,8	5 835,0	5 562,2
Location, entretien et réparation	5 045,0	5 902,2	5 742,3	5 359,6	5 574,7	5 557,4	5 776,6
Biens non durables	5 169,1	5 540,2	5 633,3	5 978,9	5 221,3	5 703,3	5 425,4
Biens durables	387,7	462,5	524,2	993,5	384,2	196,7	179,0
Contributions à des organismes	4 342,8	4 641,6	4 123,2	4 117,4	4 778,3	3 716,3	3 571,1
Autres	(2 168,3)	(1 980,5)	(2 055,0)	(1 982,8)	(1 596,1)	(1 615,2)	(1 735,9)
Total	**57 394,7**	**62 470,7**	**62 393,0**	**65 851,5**	**66 038,7**	**66 282,8**	**67 186,0**

Tableau 100 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	21 939,9	22 282,6	22 192,6	23 464,6	24 441,0	24 546,8	25 446,1
Cotisations de l'employeur	6 886,9	6 345,0	6 390,3	6 206,0	6 959,8	7 003,5	7 252,6
Transport et communications	494,8	464,3	409,6	347,3	420,7	458,5	391,9
Services professionnels	402,3	474,7	670,7	619,4	237,7	539,9	438,9
Services techniques et autres	1 115,9	1 822,6	1 964,9	2 047,1	2 672,4	2 733,7	3 324,7
Location, entretien et réparation	1 103,5	1 389,8	1 585,6	1 433,4	1 972,6	1 589,4	1 502,1
Biens non durables	3 176,2	3 208,5	3 415,2	3 831,0	3 529,5	3 646,1	3 444,8
Biens durables	40,6	40,0	59,7	28,8	18,8	60,0	99,8
Contributions à des organismes	1 323,0	1 785,3	1 963,5	2 432,2	2 220,1	2 192,5	1 902,1
Autres	77,8	(12,6)	168,5	32,8	81,1	106,1	98,7
Total	**36 560,9**	**37 800,2**	**38 820,6**	**40 442,6**	**42 553,7**	**42 876,5**	**43 901,7**

Tableau 101 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	8 117,9	8 163,9	8 080,7	7 782,9	7 523,0	7 697,7	7 886,0
Cotisations de l'employeur	2 527,5	2 425,4	2 305,4	2 013,2	2 188,1	2 198,3	2 249,3
Transport et communications	285,1	236,1	155,4	122,9	229,5	236,4	225,0
Services professionnels	252,0	170,9	198,2	157,8	552,3	456,7	364,1
Services techniques et autres	(33,3)	1 015,7	1 104,3	1 146,2	1 627,7	1 422,4	1 510,7
Location, entretien et réparation	956,8	961,3	859,1	922,4	1 261,5	1 123,2	1 137,3
Biens non durables	1 178,6	1 383,4	1 551,3	1 391,0	1 147,5	1 045,8	1 184,4
Biens durables	15,7	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	114,9	67,3	112,7	156,1	494,0	311,0	311,0
Autres	472,0	424,1	805,3	431,8	441,2	436,9	436,9
Total	**13 887,2**	**14 848,1**	**15 172,4**	**14 124,3**	**15 464,8**	**14 928,4**	**15 304,7**

Tableau 102 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	16 744,8	18 823,1	19 124,5	20 420,1	17 913,2	18 148,5	19 321,3
Cotisations de l'employeur	5 259,3	5 538,4	5 510,0	5 258,5	5 064,1	5 168,6	5 541,8
Transport et communications	381,7	416,1	327,5	282,9	314,4	359,0	340,6
Services professionnels	282,2	303,3	212,9	334,4	345,5	290,7	285,2
Services techniques et autres	1 615,8	1 248,9	1 063,4	1 558,3	1 207,8	1 180,5	1 307,2
Location, entretien et réparation	1 901,9	1 952,2	2 302,9	2 592,1	2 691,4	2 691,7	2 921,6
Biens non durables	2 465,7	3 027,1	2 995,6	3 430,0	3 026,3	3 179,0	3 045,9
Biens durables	50,7	60,0	341,5	117,8	41,5	34,0	42,0
Contributions à des organismes	849,1	860,1	773,9	452,9	783,2	846,7	730,8
Autres	107,4	(1 439,8)	200,2	(2 014,9)	273,3	332,8	437,5
Total	**29 658,6**	**30 789,4**	**32 852,4**	**32 432,1**	**31 660,7**	**32 231,5**	**33 973,9**

Tableau 103 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	28 968,4	29 630,4	29 957,4	29 793,8	28 085,3	29 410,2	30 016,8
Cotisations de l'employeur	9 037,0	8 904,6	8 654,6	7 983,1	7 969,7	8 340,7	8 522,2
Transport et communications	306,2	353,8	269,6	224,2	228,2	284,0	270,3
Services professionnels	479,3	528,6	642,6	368,1	487,6	1 510,3	1 511,8
Services techniques et autres	1 015,8	3 433,4	3 126,4	3 305,9	3 361,5	3 326,2	3 245,6
Location, entretien et réparation	3 599,5	2 946,1	3 179,4	3 189,6	3 686,0	3 556,7	3 728,8
Biens non durables	3 761,6	3 329,3	3 817,4	3 746,5	3 611,5	3 959,1	3 870,9
Biens durables	422,8	674,9	353,6	787,9	1 557,3	136,1	162,1
Contributions à des organismes	1 429,0	1 672,7	1 576,4	1 274,0	2 246,9	1 192,1	1 192,1
Autres	2 939,4	2 802,5	2 299,9	2 409,0	2 901,7	2 951,7	2 826,5
Total	**51 959,0**	**54 276,3**	**53 877,3**	**53 082,1**	**54 135,7**	**54 667,1**	**55 347,1**

Tableau 104 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	25 911,7	26 970,5	27 438,1	29 550,4	29 904,6	28 761,1	29 846,4
Cotisations de l'employeur	8 084,8	8 107,1	8 017,1	7 863,5	8 410,4	8 229,4	8 561,3
Transport et communications	586,9	506,1	473,3	482,8	534,0	578,2	577,0
Services professionnels	640,4	1 097,2	931,7	1 090,9	1 534,5	1 639,8	1 677,7
Services techniques et autres	583,5	3 127,7	3 418,4	3 948,5	4 613,1	4 968,4	4 412,2
Location, entretien et réparation	4 149,8	5 136,8	4 990,2	5 154,4	6 643,9	5 846,0	6 805,1
Biens non durables	4 961,5	5 367,3	5 461,7	6 534,1	5 707,0	5 800,6	6 463,6
Biens durables	421,8	648,3	816,2	676,3	947,6	292,8	252,8
Contributions à des organismes	1 831,5	2 262,5	2 023,0	2 110,3	2 708,0	1 862,8	1 962,0
Autres	2 103,5	2 398,2	1 698,2	2 412,3	2 505,7	2 505,7	2 686,1
Total	**49 275,4**	**55 621,7**	**55 267,9**	**59 823,5**	**63 508,8**	**60 484,8**	**63 244,2**

Tableau 105 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	42 344,0	44 294,6	44 674,7	46 838,4	45 947,3	44 211,0	45 774,0
Cotisations de l'employeur	13 004,8	13 170,3	12 954,1	12 589,5	13 324,7	12 993,1	13 434,2
Transport et communications	496,0	470,9	452,7	495,9	551,8	408,5	410,1
Services professionnels	275,2	340,2	752,9	735,5	1 826,4	491,5	389,7
Services techniques et autres	1 380,6	3 582,0	3 337,3	4 309,5	5 456,0	2 890,7	3 145,0
Location, entretien et réparation	4 641,8	4 625,8	4 612,9	3 858,8	4 689,4	4 842,4	4 616,8
Biens non durables	4 376,3	6 205,4	5 624,7	6 811,4	7 223,5	8 527,1	8 678,8
Biens durables	1 082,2	1 180,2	1 365,6	1 582,4	1 756,8	906,8	837,4
Contributions à des organismes	1 913,5	2 271,9	1 931,5	2 150,2	2 930,0	1 870,7	1 903,2
Autres	(14 413,0)	(14 594,0)	(15 028,8)	(16 005,3)	(16 142,1)	(16 265,6)	(17 116,8)
Total	**55 101,4**	**61 547,3**	**60 677,6**	**63 366,3**	**67 563,8**	**60 876,2**	**62 072,4**

Tableau 106 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	34 115,4	35 472,2	35 554,5	36 491,2	37 167,7	37 747,0	38 617,4
Cotisations de l'employeur	10 611,0	10 509,8	10 011,2	9 533,6	10 441,1	10 982,0	11 286,5
Transport et communications	861,3	919,0	906,3	878,2	1 047,3	1 125,9	1 088,3
Services professionnels	481,3	564,4	338,5	391,3	984,5	819,0	819,0
Services techniques et autres	4 223,5	5 443,2	6 180,5	6 185,1	8 393,5	7 210,5	7 387,8
Location, entretien et réparation	3 391,5	4 572,8	4 310,9	4 991,3	5 649,2	5 241,5	5 324,4
Biens non durables	5 955,0	6 251,4	6 352,1	6 854,4	6 129,6	6 949,6	6 839,4
Biens durables	143,2	219,8	325,3	448,9	170,1	221,0	215,0
Contributions à des organismes	1 941,9	1 955,2	2 144,6	2 352,1	2 563,7	2 204,6	2 204,7
Autres	(103,6)	2 355,0	49,2	(2 099,1)	4 069,5	(94,4)	(94,4)
Total	**61 620,5**	**68 262,8**	**66 173,1**	**66 027,0**	**76 616,2**	**72 406,7**	**73 688,1**

Tableau 107 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	16 179,1	16 249,3	16 921,8	16 998,0	16 603,3	17 068,5	17 640,7
Cotisations de l'employeur	5 212,1	4 999,9	4 940,5	4 550,3	4 723,2	4 856,2	4 985,6
Transport et communications	405,7	396,2	431,7	365,8	376,8	402,6	362,5
Services professionnels	173,9	176,9	256,2	248,2	277,1	204,9	204,3
Services techniques et autres	4 089,2	5 709,5	6 082,8	6 404,2	6 775,3	6 937,6	6 972,3
Location, entretien et réparation	1 934,8	2 331,9	2 225,7	2 745,8	3 205,6	2 613,4	2 729,3
Biens non durables	2 931,3	3 707,7	3 493,4	3 410,6	3 120,2	3 720,8	3 547,5
Biens durables	301,3	190,2	279,7	413,4	201,7	138,1	157,1
Frais de financement	416,6	380,4	341,7	300,2	256,1	256,1	208,7
Remboursement de la dette à long terme	522,8	559,0	597,7	639,2	683,6	683,6	731,0
Contributions à des organismes	489,5	466,9	412,1	431,9	743,6	366,1	381,5
Autres	9,2	(274,2)	30,3	(387,6)	(160,7)	(40,8)	(43,5)
Total	**32 665,5**	**34 893,7**	**36 013,6**	**36 120,0**	**36 805,8**	**37 207,1**	**37 877,0**

Tableau 108 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	28 653,7	30 093,4	29 381,3	29 350,4	29 100,0	29 612,3	30 728,7
Cotisations de l'employeur	8 871,8	8 941,6	8 517,4	7 843,1	8 350,0	8 418,9	8 740,5
Transport et communications	339,4	401,8	350,9	272,6	275,0	344,2	344,9
Services professionnels	369,0	415,3	363,8	273,4	716,4	612,2	425,1
Services techniques et autres	1 439,5	2 959,7	2 979,8	3 721,2	3 716,7	3 265,1	3 334,6
Location, entretien et réparation	3 705,0	4 199,8	4 262,8	4 326,6	5 189,0	4 879,4	4 788,5
Biens non durables	4 457,1	4 220,3	4 289,0	4 583,9	4 159,7	4 500,3	4 514,0
Biens durables	388,9	300,0	514,9	147,0	105,2	75,7	71,7
Contributions à des organismes	2 365,6	2 437,5	2 513,8	2 431,6	2 725,0	2 101,4	2 122,2
Autres	2 482,4	652,0	1 350,4	2 004,0	1 515,0	1 781,3	1 852,9
Total	**53 072,4**	**54 621,4**	**54 524,1**	**54 953,8**	**55 852,0**	**55 590,8**	**56 923,1**

Tableau 109 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	17 920,9	18 766,6	20 042,0	20 531,5	19 492,9	20 284,1	21 211,2
Cotisations de l'employeur	5 594,0	5 689,3	5 821,0	5 462,7	5 692,3	5 867,1	6 116,2
Transport et communications	530,7	495,7	447,6	432,0	461,5	573,0	529,2
Services professionnels	804,5	461,3	329,1	282,6	441,7	510,3	486,1
Services techniques et autres	2 035,6	2 024,7	2 046,2	2 249,3	2 528,8	2 258,1	2 309,3
Location, entretien et réparation	4 039,6	892,6	1 789,0	934,4	1 685,9	1 971,8	1 588,4
Biens non durables	4 122,0	4 341,8	4 562,8	4 297,0	3 746,0	3 987,4	4 101,7
Biens durables	129,7	177,5	249,5	597,2	113,0	265,3	220,8
Contributions à des organismes	1 106,3	1 010,3	754,5	967,5	1 150,2	710,9	574,1
Autres	232,4	156,7	71,2	70,4	109,3	198,5	303,3
Total	**36 515,7**	**34 016,5**	**36 112,9**	**35 824,6**	**35 421,6**	**36 626,5**	**37 440,3**

Tableau 110 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	38 348,3	39 606,9	40 921,7	43 177,4	42 149,3	42 794,5	43 486,4
Cotisations de l'employeur	11 984,3	11 940,1	11 887,6	11 599,5	11 732,7	11 926,6	12 145,2
Transport et communications	384,7	498,6	439,8	447,4	540,9	713,3	634,3
Services professionnels	797,5	1 058,8	704,7	1 135,4	1 332,7	719,9	702,7
Services techniques et autres	5 397,9	8 847,8	10 547,7	13 684,9	13 484,0	12 106,3	12 913,6
Location, entretien et réparation	5 247,5	5 578,9	6 179,9	6 306,7	5 652,6	6 312,1	6 641,0
Biens non durables	6 760,2	7 317,0	7 468,5	8 132,1	7 050,3	7 002,4	6 837,3
Biens durables	242,4	1 602,1	1 094,2	1 169,3	1 869,9	110,5	225,5
Contributions à des organismes	6 767,2	6 397,9	6 645,4	7 922,8	7 372,4	5 409,0	5 559,1
Autres	4 919,8	3 335,9	4 335,3	2 946,4	3 589,4	7 721,9	7 393,0
Total	**80 849,8**	**86 184,0**	**90 224,8**	**96 521,9**	**94 774,2**	**94 816,5**	**96 538,1**

Tableau 111 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération	29 328,6	30 092,2	30 550,1	32 070,9	30 624,3	29 663,0	30 549,2
Cotisations de l'employeur	9 163,9	8 992,8	8 769,3	8 571,6	8 583,4	8 229,9	8 470,8
Transport et communications	393,7	457,7	449,4	358,4	353,2	562,2	517,4
Services professionnels	520,7	537,2	677,5	1 184,7	1 044,3	898,9	897,1
Services techniques et autres	1 265,4	2 690,8	3 753,0	3 985,2	3 593,1	3 728,4	3 744,6
Location, entretien et réparation	4 761,4	5 279,1	5 653,4	5 451,7	5 835,3	6 183,5	6 170,0
Biens non durables	4 744,6	5 868,8	5 146,0	5 581,0	4 517,7	5 118,9	4 891,4
Biens durables	294,3	302,9	659,7	460,1	525,8	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 566,4	2 562,4	2 253,0	2 227,8	2 684,1	2 124,1	2 127,9
Autres	2 342,5	2 346,2	2 458,2	2 352,7	2 599,7	2 636,7	2 850,8
Total	**55 381,5**	**59 130,1**	**60 369,6**	**62 244,1**	**60 360,9**	**59 291,9**	**60 365,5**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2021 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires montréalais. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. Se trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 112 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	**Taxe foncière générale**	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau	Gestion de l'eau
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon 4 catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de 5 logements et moins;
- La catégorie des immeubles de 6 logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Il est à noter que le taux de la taxe foncière générale varie d'un secteur à l'autre en raison du financement des dettes historiques des anciennes municipalités, soit les dettes contractées avant les fusions de 2002.

Terrains vagues

Il est à noter que les terrains vagues, qu'ils soient desservis ou non, sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Tableau 113 – Taux de taxation de 2021 – Taxe foncière générale
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 750 000 $	Valeur excédant 750 000 $	
Anjou	0,5964	0,5964	2,3495	3,0382	1,1928
Lachine	0,5854	0,5854	2,3142	3,0029	1,1708
LaSalle	0,5848	0,5848	2,3127	3,0014	1,1696
L'Île-Bizard	0,5800	0,5800	2,2944	2,9831	1,1600
Montréal	0,6117	0,6117	2,4128	3,1015	1,2234
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.					
Montréal-Nord	0,6001	0,6001	2,3601	3,0489	1,2002
Outremont	0,5879	0,5879	2,3243	3,0130	1,1758
Pierrefonds	0,5820	0,5820	2,3019	2,9907	1,1640
Roxboro	0,5809	0,5809	2,2976	2,9863	1,1618
Sainte-Geneviève	0,5817	0,5817	2,3002	2,9890	1,1634
Saint-Laurent	0,5872	0,5872	2,3198	3,0085	1,1744
Saint-Léonard	0,5888	0,5888	2,3255	3,0143	1,1776
Verdun	0,5855	0,5855	2,3158	3,0045	1,1710

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels, mesure qui est accompagnée de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de l'écart entre le fardeau fiscal des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En 2021, le conseil municipal bonifie de 2 façons son utilisation de la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels :

- Le seuil d'application de la mesure est relevé : ce sont les premiers 750 000 $ de valeur foncière non résidentielle qui seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur;
- L'allégement accordé à la première tranche de valeur foncière est bonifié. En 2021, l'écart entre les taux applicables à la première tranche de valeur foncière et ceux applicables à la tranche de valeur foncière supérieure sera de 30 %.

Les effets de la bonification se traduisent ainsi :

- Pour les propriétaires de plus petits immeubles non résidentiels, soient ceux dont la valeur foncière est inférieure à 625 000 $, la bonification de la mesure équivaut à un allégement additionnel d'environ 5 %;

- Pour les immeubles dont la valeur foncière se situe autour du seuil de 750 000 $, l'allégement additionnel en 2021 est un peu plus important en raison du relèvement du seuil;
- Finalement, pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 1,3 % en 2021.

De façon cumulative, c'est donc dire que pour les deux tiers des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 750 000 $, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de la différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de l'introduction de la mesure et des deux bonifications consécutives. Ces montants représentent l'effet total de la mesure pour ces trois immeubles théoriques.

Immeuble de 450 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	13 229 $	10 748 $
Taxes spéciales	1 671 $	1 663 $
Taxes d'arrond.	388 $	388 $
	15 288 $	**12 799 $**
Effet de la mesure	**(2 489 $)**	**(16 %)**

Immeuble de 750 000 $

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	22 049 $	17 913 $
Taxes spéciales	2 784 $	2 771 $
Taxes d'arrond.	647 $	647 $
	25 480 $	**21 332 $**
Effet de la mesure	**(4 148 $)**	**(16 %)**

Immeuble de 1 M$

Types de taxes	Sans la mesure ($)	Avec la mesure ($)
TFG	29 398 $	25 606 $
Taxes spéciales	3 712 $	3 701 $
Taxes d'arrond.	863 $	863 $
	33 973 $	**30 169 $**
Effet de la mesure	**(3 804 $)**	**(11 %)**

La différenciation des taux s'applique aux taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM.

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels jusqu'en 2023. Cela permettra de réduire l'écart de fardeau fiscal entre les 2 catégories d'immeubles.

La stratégie prévoit ainsi que sur cette période, les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

À son terme, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

En 2021, le conseil municipal choisit de geler les charges fiscales sous son contrôle. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de fardeau fiscal dans sa forme actuelle sera prolongée d'une année, soit jusqu'en 2024.

Tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles génèrent des revenus de 8,8 M$ en 2020. Ces tarifs sont abandonnés en 2021.

L'harmonisation des tarifs par logement vers la taxation foncière s'inscrit d'abord dans la continuité des gestes posés dans le passé, le fardeau fiscal des différents secteurs ayant été harmonisé vers un même équivalent foncier. De plus, une tarification sur la base du nombre de logements d'un immeuble n'est pas une mesure réellement écofiscale.

Dans un contexte de tarification au logement, même si les occupants du logement diminuent leur production de matières résiduelles, ils ne sont pas récompensés par une diminution de leur facture. En effet, aucun incitatif financier n'est fourni pour informer du coût du service, et donner les moyens de réduire sa facture par une réduction de la consommation du service.

La diminution des revenus perçus par les tarifs au logement pour la gestion des matières résiduelles est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière générale pour les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

Cette réduction des tarifs permettra de progresser vers l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée avant le 1er janvier 2022, tel que la loi l'exige.

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 409,9 M$ en 2021, en hausse de 3 M$. De cette somme, 396 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 13,8 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 396 M$ en 2021, en hausse de 10,4 M$. Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 13,9 M$ en 2021, en diminution de 7,3 M$. Cette diminution des revenus s'explique par l'abandon des tarifs imposés aux immeubles résidentiels en vue de l'atteinte d'une structure fiscale harmonisée.

Tel que mentionné dans la section sur la tarification des matières résiduelles, ce choix s'inscrit dans la continuité des choix précédents. De plus, une tarification par logement n'est pas une mesure écofiscale. La Ville n'a pas non plus le projet visant à doter les immeubles résidentiels de compteurs.

La diminution des revenus perçus par les tarifs pour la gestion de l'eau est compensée par une augmentation équivalente des revenus de la taxe foncière relative à l'eau dans les secteurs touchés. Aucun déplacement fiscal entre les secteurs ne sera constaté. Toutefois, des déplacements fiscaux entre les immeubles d'un secteur sont à prévoir.

L'année 2020 devait marquer l'annonce de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Toutefois, les étapes prévues initialement en 2020 ont été reportées en raison de la

pandémie de COVID-19. En effet, la Ville de Montréal a décidé de reporter d'un an la mise en place de la tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels.

Structure fiscale pour le financement de l'eau

Pour les immeubles résidentiels, l'abandon des tarifications en 2021 fait en sorte qu'un seul taux de taxe foncière subsiste pour la taxe foncière de l'eau.

Toutefois, la structure fiscale varie encore d'un secteur à l'autre pour les immeubles non résidentiels. Ces structures fiscales différentes, héritage des fusions municipales de 2002, prélèvent tout de même une contribution équivalente dans chaque secteur lorsque celle-ci est exprimée en équivalent foncier[5].

Ainsi, bien que les combinaisons de taux de taxes et de tarifications soient différentes d'un secteur à l'autre, l'ensemble des contribuables de chacun de ces territoires financent, de façon globale, le service de l'eau de manière équivalente. Lorsqu'un secteur prélève une grande proportion des revenus au moyen de tarifications, le taux de la taxe foncière relative à l'eau qui est applicable dans le secteur est réduit. L'inverse est également vrai.

La seule tarification qui fait exception à cette règle : le tarif par mètre cube exigé des grands consommateurs d'eau au-delà d'une consommation de 100 000 mètres cubes. Cette tarification a été introduite auprès de l'ensemble des propriétaires non résidentiels de Montréal en 2004. Puisqu'elle est déjà imposée selon des paramètres harmonisés sur l'ensemble du territoire, les revenus prélevés ne diminuent pas la contribution foncière du secteur. Notons que, pour 2021, ce taux est de 0,58 $ par mètre cube.

5. Un équivalent foncier est le résultat de la division des revenus de tarification par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

Le tableau suivant résume cette situation.

Tableau 114 – Taux de taxation de 2021 Taxe foncière relative à l'eau
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs ou arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels			
	Résiduelle	**Six logements ou plus**	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[1]	**Taux moyen**	**Grands consom-mateurs[1]**
Anjou	0,0998	0,0998	0,3102	0,0275	**0,3377**	0,0041
Lachine	0,0998	0,0998	0,2887	0,0490	**0,3377**	0,0072
LaSalle	0,0998	0,0998	0,2634	0,0743	**0,3377**	0,0123
L'Île-Bizard	0,0998	0,0998	0,2767	0,0610	**0,3377**	
Montréal	0,0998	0,0998	0,3356	0,0021	**0,3377**	0,0056
Le secteur de Montréal comprend les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.						
Montréal-Nord	0,0998	0,0998	0,1412	0,1965	**0,3377**	0,0316
Outremont	0,0998	0,0998	0,3377		**0,3377**	
Pierrefonds	0,0998	0,0998	0,3050	0,0327	**0,3377**	
Roxboro	0,0998	0,0998	0,2883	0,0494	**0,3377**	
Sainte-Geneviève	0,0998	0,0998	0,2477	0,0900	**0,3377**	
Saint-Laurent	0,0998	0,0998	0,2802	0,0575	**0,3377**	0,0094
Saint-Léonard	0,0998	0,0998	0,2851	0,0527	**0,3377**	0,0257
Verdun	0,0998	0,0998	0,3080	0,0297	**0,3377**	

1. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ainsi que des grands consommateurs par les valeurs foncières des immeubles concernés.

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 11,6 M$ en 2021. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 115 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à l'ARTM
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe relative à l'ARTM	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeurs n'excédant pas 750 000 $	Valeurs excédant 750 000 $	
Ville de Montréal	0,0023	0,0023	0,0093	0,0120	0,0046

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 19,7 M$ en 2021. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon 2 catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 116 – Taux de taxation de 2021 – Taxe relative à la voirie
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Taxe spéciale voirie	Résidentiel	Non résidentiel
Ville de Montréal	0,0033	0,0220

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 22,2 M$ en 2021. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement. Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où il est situé :

- Le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[6];
- Le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[7], en excluant les secteurs A et C;
- Le « secteur C », dont le périmètre est présenté à la figure suivante.

Figure 2 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

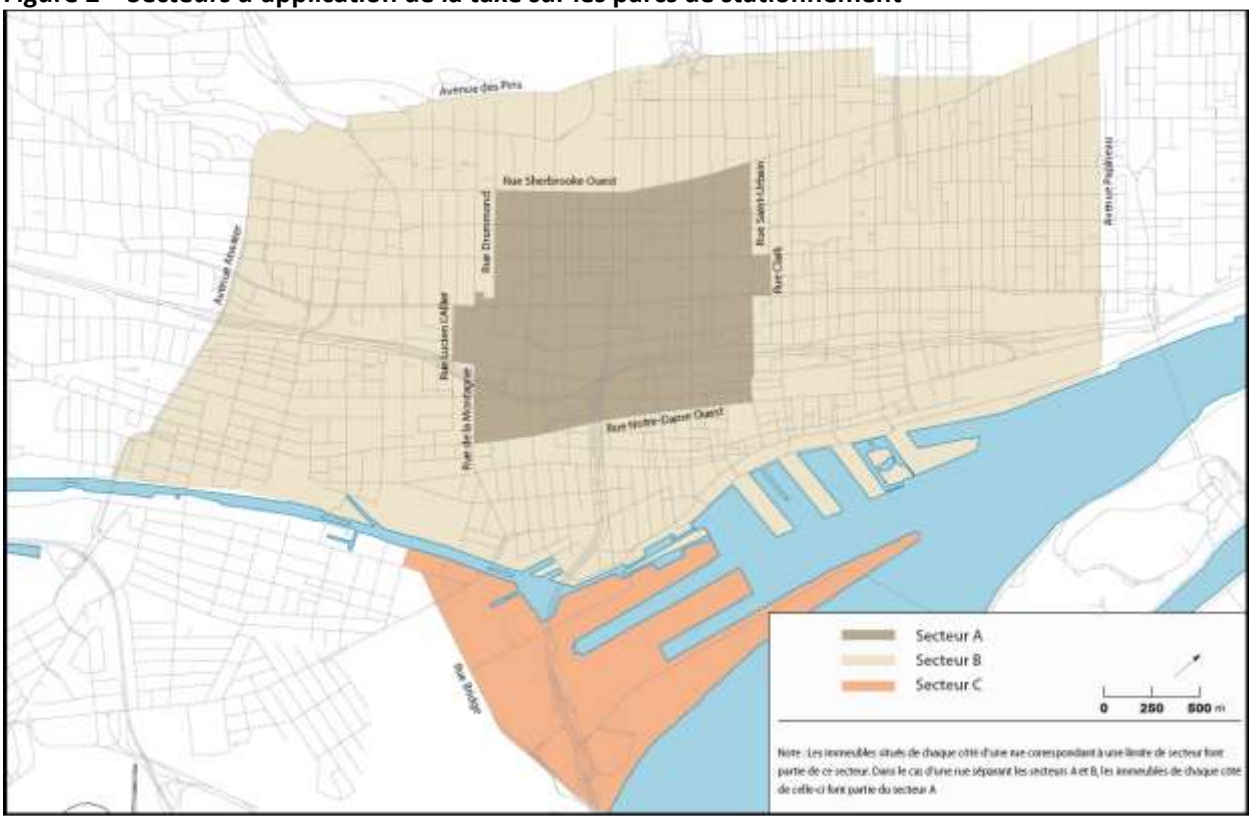

Les taux de la taxe pour l'exercice 2021 sont augmentés de 2 %. Le tableau suivant présente ces taux.

Tableau 117 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2021

Secteurs	Intérieurs $/m²	Extérieurs $/m²
Secteur A	11,80	47,40
Secteur B	5,90	35,60
Secteur C	5,90	17,80

6. Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).
7. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2021, le TGT pondéré est établi à 1,0845 $ par 100 $ d'évaluation.

Le TGT pondéré est ensuite multiplié par un pourcentage de 84,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) et par un pourcentage de 71,5 % pour l'établissement des compensations versées pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Le Partenariat 2020-24 prévoit un engagement de la partie des signataires au sujet des immeubles gouvernementaux pour la simplification de la gestion de ces compensations[8]. La Ville de Montréal accueille favorablement cette initiative visant à simplifier les opérations, et participera activement aux travaux à ce sujet.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à EXO, ainsi que les immeubles nécessaires à la future exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent 2 formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels de 0,2 % et ont un effet quasiment nul sur celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

8. Partenariat 2020-2024, engagement 4.4 : « Le gouvernement s'engage à analyser l'opportunité de réviser à coût nul la gestion du Programme de compensations tenant lieu de taxes afin d'en simplifier la gestion. Un groupe de travail composé des signataires du Partenariat 2020-2024 sera mis en place pour traiter de cette question d'ici la fin de l'année 2020. »

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2020 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 3,5 M$ entre les revenus de 2020 et ceux de 2021, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 4 M$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2020 et 2021.

Tableau 118 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, 2020 et 2021, et taux applicables en 2021

Arrondissements	Revenus 2020[1]	Revenus 2021	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles	Taux 2021[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	7 372,4	7 630,5	258,0	3,5	0,2	0,0436
Anjou	7 708,2	7 276,6	(431,7)	(5,6)	(0,7)	0,1150
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	9 246,4	9 431,3	184,9	2,0	0,1	0,0422
Lachine	4 487,0	4 553,0	66,0	1,5	0,1	0,0695
LaSalle	4 699,6	4 873,4	173,9	3,7	0,2	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 670,8	1 757,7	86,9	5,2	0,4	0,0599
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 824,2	10 315,4	491,2	5,0	0,4	0,0658
Montréal-Nord	9 627,2	9 882,0	254,8	2,6	0,4	0,1475
Outremont	2 920,7	2 979,1	58,4	2,0	0,1	0,0460
Pierrefonds-Roxboro	5 972,8	6 450,7	477,9	8,0	0,7	0,0758
Plateau-Mont-Royal	10 226,3	10 410,5	184,2	1,8	0,1	0,0548
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 336,1	10 553,1	217,1	2,1	0,2	0,0843
Rosemont–La Petite-Patrie	9 121,5	9 285,7	164,2	1,8	0,1	0,0494
Saint-Laurent	13 438,4	13 707,0	268,7	2,0	0,2	0,0719
Saint-Léonard	7 370,7	7 520,7	150,1	2,0	0,2	0,0820
Sud-Ouest	7 546,2	7 923,5	377,3	5,0	0,4	0,0610
Verdun	7 092,3	7 092,3	0,0	0,0	0,0	0,0646
Ville-Marie	17 946,2	18 269,2	323,0	1,8	0,1	0,0407
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	7 808,7	7 964,9	156,2	2,0	0,1	0,0541
Total	**154 415,5**	**157 876,6**	**3 461,1**	**2,2**	**0,2**	**s. o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2020 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre 2019 et le 31 décembre 2019.
2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0513 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2021, ces taxes génèrent des revenus de 104,1 M$, soit 0,5 M$ de plus qu'en 2020, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2019.

Tableau 119 – Taux des taxes relatives aux investissements, 2021
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissement	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0427
Anjou	0,0790
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,0301
Lachine	0,0490
LaSalle	0,0444
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	
L'Île-Bizard	0,0716
Sainte-Geneviève	0,0713
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,0480
Montréal-Nord	0,0663
Outremont	0,0335
Pierrefonds-Roxboro	
Pierrefonds	0,0650
Roxboro	0,0611
Plateau Mont-Royal	0,0306
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,0725
Rosemont–La Petite-Patrie	0,0390
Saint-Laurent	0,0497
Saint-Léonard	0,0558
Sud-Ouest	0,0363
Verdun	0,0407
Ville-Marie	0,0064
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,0427

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière et taux moyens cumulés

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse, comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2019 pour les exercices 2020 à 2022.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur 3 ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2020, 2021 et 2022, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2021 constitue la deuxième année d'application du rôle d'évaluation actuel.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de 2 propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 120 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2020, 2021 et 2022

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	359 800 $	519 200 $
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	340 000 $	585 100 $
Variation de la valeur au rôle	(19 800) $	65 900 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2017-2019	359 800 $	519 200 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(6 600) $	21 967 $
Valeur ajustée pour 2020	**353 200 $**	**541 167 $**
Valeur ajustée pour 2021	**346 600 $**	**563 133 $**
Valeur ajustée pour 2022	**340 000 $**	**585 100 $**

Taux moyens cumulés

Tableau 121 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie résiduelle
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[4]
	Taxe foncière générale	Autres taxes[2]	Taux moyen cumulé TFG				Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux inves-tissements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	0,5964		**0,5964**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**0,8959**
Lachine	0,5854		**0,5854**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0686	0,0490	**0,1176**	**0,8085**
LaSalle	0,5848		**0,5848**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**0,7847**
L'Île-Bizard	0,5800		**0,5800**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**0,8170**
Montréal										
Ahuntsic-Cartierville	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**0,8035**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**0,7895**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**0,8310**
Plateau-Mont-Royal	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**0,8026**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**0,8740**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**0,8056**
Sud-Ouest	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**0,8145**
Ville-Marie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**0,7643**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**0,8140**
Montréal-Nord	0,6001		**0,6001**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**0,9194**
Outremont	0,5879		**0,5879**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**0,7729**
Pierrefonds	0,5820		**0,5820**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**0,8283**
Roxboro	0,5809		**0,5809**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**0,8233**
Sainte-Geneviève	0,5817		**0,5817**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**0,8184**
Saint-Laurent	0,5872		**0,5872**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**0,8143**
Saint-Léonard	0,5888		**0,5888**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**0,8321**
Verdun	0,5855	0,0049	**0,5904**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**0,8012**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6030**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**			**0,1033**	**0,8118**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0049 pour cette catégorie d'immeubles.
3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0173 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 122 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie 6 logements ou plus
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[4]
	Taxe foncière générale	Autres taxes[2]	Taux moyen cumulé TFG				Taxe relative aux services[3]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,5964		**0,5964**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**0,8958**
Lachine	0,5854		**0,5854**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0977	0,0490	**0,1467**	**0,8375**
LaSalle	0,5848		**0,5848**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**0,7846**
L'Île-Bizard	0,5800		**0,5800**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**0,8169**
Montréal										
Ahuntsic-Cartierville	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**0,8034**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**0,7894**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**0,8309**
Plateau-Mont-Royal	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**0,8025**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**0,8739**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**0,8055**
Sud-Ouest	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**0,8144**
Ville-Marie	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**0,7642**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6117		**0,6117**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**0,8139**
Montréal-Nord	0,6001		**0,6001**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**0,9193**
Outremont	0,5879		**0,5879**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**0,7728**
Pierrefonds	0,5820		**0,5820**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**0,8282**
Roxboro	0,5809		**0,5809**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**0,8232**
Sainte-Geneviève	0,5817		**0,5817**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**0,8183**
Saint-Laurent	0,5872		**0,5872**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**0,8142**
Saint-Léonard	0,5888		**0,5888**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**0,8320**
Verdun	0,5855	0,0039	**0,5894**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**0,8001**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6064**	**0,0998**	**0,0033**	**0,0023**			**0,0959**	**0,8077**

1 Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0039 pour cette catégorie d'immeubles.

3. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0464 pour cette catégorie d'immeubles.

4. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Tableau 123 – Taux de taxation de 2021 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Taxe relative à l'eau				Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM[2]	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL[6]
	Taxe foncière générale[2]	Autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[4]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consom-mateurs[4]			Taxe relative aux services[5]	Taxe relative aux investis-sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis-sement	
Anjou	2,9008		**2,9008**	0,3102	0,0275	**0,3377**	**0,0041**	**0,0220**	**0,0116**	0,1150	0,0790	**0,1940**	**3,4702**
Lachine	2,8656		**2,8656**	0,2887	0,0490	**0,3377**	**0,0072**	**0,0220**	**0,0114**	0,0558	0,0490	**0,1048**	**3,3487**
LaSalle	2,8641		**2,8641**	0,2634	0,0743	**0,3377**	**0,0123**	**0,0220**	**0,0114**	0,0500	0,0444	**0,0944**	**3,3419**
L'Île-Bizard	2,8457		**2,8457**	0,2767	0,0610	**0,3377**		**0,0220**	**0,0109**	0,0599	0,0716	**0,1315**	**3,3478**
Montréal													
Ahuntsic-Cartierville	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0114**	0,0436	0,0427	**0,0863**	**3,4216**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0121**	**0,0220**	**0,0112**	0,0422	0,0301	**0,0723**	**3,4195**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0394**	**0,0220**	**0,0114**	0,0658	0,0480	**0,1138**	**3,4885**
Plateau-Mont-Royal	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0108**	0,0548	0,0306	**0,0854**	**3,4201**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0049**	**0,0220**	**0,0111**	0,0843	0,0725	**0,1568**	**3,4968**
Rosemont–La Petite-Patrie	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**		**0,0220**	**0,0108**	0,0494	0,0390	**0,0884**	**3,4231**
Sud-Ouest	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0046**	**0,0220**	**0,0113**	0,0610	0,0363	**0,0973**	**3,4370**
Ville-Marie	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0038**	**0,0220**	**0,0118**	0,0407	0,0064	**0,0471**	**3,3867**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9642		**2,9642**	0,3356	0,0021	**0,3377**	**0,0031**	**0,0220**	**0,0110**	0,0541	0,0427	**0,0968**	**3,4348**
Montréal-Nord	2,9115		**2,9115**	0,1412	0,1965	**0,3377**	**0,0316**	**0,0220**	**0,0107**	0,1475	0,0663	**0,2138**	**3,5274**
Outremont	2,8757		**2,8757**	0,3377		**0,3377**		**0,0220**	**0,0106**	0,0460	0,0335	**0,0795**	**3,3255**
Pierrefonds	2,8533		**2,8533**	0,3050	0,0327	**0,3377**		**0,0220**	**0,0110**	0,0758	0,0650	**0,1408**	**3,3648**
Roxboro	2,8489		**2,8489**	0,2883	0,0494	**0,3377**		**0,0220**	**0,0103**	0,0758	0,0611	**0,1369**	**3,3558**
Sainte-Geneviève	2,8516		**2,8516**	0,2477	0,0900	**0,3377**		**0,0220**	**0,0098**	0,0599	0,0713	**0,1312**	**3,3523**
Saint-Laurent	2,8711		**2,8711**	0,2802	0,0575	**0,3377**	**0,0094**	**0,0220**	**0,0116**	0,0719	0,0497	**0,1216**	**3,3734**
Saint-Léonard	2,8769		**2,8769**	0,2851	0,0527	**0,3377**	**0,0257**	**0,0220**	**0,0112**	0,0820	0,0558	**0,1378**	**3,4114**
Verdun	2,8671	0,0057	**2,8728**	0,3080	0,0297	**0,3377**		**0,0220**	**0,0113**	0,0646	0,0407	**0,1053**	**3,3491**
VILLE DE MONTRÉAL			**2,9398**			**0,3377**	**0,0070**	**0,0220**	**0,0115**			**0,0863**	**3,4043**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les taux pour la taxe foncière générale et la taxe relative à l'ARTM sont présentés à titre indicatif, puisqu'ils sont des taux moyens résultant des revenus générés par les 2 taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.
3. L'élément « autres taxes » renvoie aux 2 taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0078 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0019 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0057 pour cette catégorie d'immeubles.
4. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
5. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 49,52 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0045 pour cette catégorie d'immeubles.
6. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation détaillée des charges fiscales

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2020-2022 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les 3 années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de 6 logements ou plus et les immeubles de 5 logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces 2 types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 124 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal				Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total[1]	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,6%)	0,1%	(0,5 %)	0,2%	(0,5%)	(0,3 %)	(0,8 %)
Anjou	0,0%	(1,2%)	(1,3%)	(2,5 %)	(0,7%)	(0,2%)	(0,9 %)	(3,5 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	0,9%	0,1%	1,0 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,2 %
Lachine	0,0%	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	0,1%	(0,2%)	(0,1 %)	(0,1 %)
LaSalle	0,0%	0,2%	0,1%	0,3 %	0,2%	(0,1%)	0,1 %	0,5 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(1,2%)	(0,1%)	(1,3 %)	0,4%	(0,4%)	0,0 %	(1,3 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,7%)	0,0%	(0,7 %)	0,4%	(0,2%)	0,2 %	(0,5 %)
Montréal-Nord	0,0%	(1,3%)	(0,2%)	(1,5 %)	0,4%	0,1%	0,5 %	(1,0 %)
Outremont	0,0%	0,7%	(0,5%)	0,2 %	0,1%	0,6%	0,7 %	0,9 %
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(0,2%)	0,1%	(0,1 %)	0,7%	0,4%	1,1 %	1,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	0,8%	0,1%	0,9 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,2 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(1,8%)	0,0%	(1,8 %)	0,2%	0,2%	0,4 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	0,2%	0,1%	0,3 %	0,1%	0,0%	0,1 %	0,4 %
Saint-Laurent	0,0%	(0,4%)	(0,1%)	(0,5 %)	0,2%	(0,1%)	0,1 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,1%)	0,1%	(1,0 %)	0,2%	(0,4%)	(0,2 %)	(1,2 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	1,1%	0,1%	1,2 %	0,4%	(0,3%)	0,1 %	1,3 %
Verdun	0,0%	1,3%	0,0%	1,3 %	0,0%	0,6%	0,6 %	1,8 %
Ville-Marie	0,0%	0,7%	0,1%	0,8 %	0,1%	0,1%	0,2 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(0,4%)	0,1%	(0,3 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,2 %)
Ville de Montréal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 %	0,2%	0,0%	0,2 %	0,2 %

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

Tableau 125 – Variation des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles résidentiels par sous-catégorie résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	**(0,8 %)**	(0,3 %)	(2,9 %)	(0,7 %)	(0,1 %)
Anjou	**(3,5 %)**	(3,2 %)	(5,6 %)	(3,0 %)	(1,7 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**1,2 %**	1,3 %	(1,2 %)	0,1 %	3,2 %
Lachine	**(0,1 %)**	1,7 %	(1,7 %)	(2,9 %)	0,6 %
LaSalle	**0,5 %**	2,0 %	(0,7 %)	(0,2 %)	3,1 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**(1,3 %)**	(1,0 %)	(2,3 %)	(4,1 %)	(1,6 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**(0,5 %)**	(1,4 %)	(2,3 %)	0,1 %	0,5 %
Montréal-Nord	**(1,0 %)**	(0,9 %)	(3,3 %)	(1,8 %)	0,6 %
Outremont	**0,9 %**	1,5 %	(1,5 %)	(0,5 %)	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	**1,0 %**	1,3 %	(2,2 %)	(2,1 %)	2,3 %
Plateau-Mont-Royal	**1,2 %**	1,0 %	(0,7 %)	1,5 %	2,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**(1,5 %)**	(1,9 %)	(3,1 %)	(1,1 %)	1,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**0,4 %**	1,6 %	(1,1 %)	0,8 %	0,6 %
Saint-Laurent	**(0,4 %)**	0,2 %	(2,1 %)	(1,1 %)	1,5 %
Saint-Léonard	**(1,2 %)**	(1,7 %)	(3,5 %)	(0,7 %)	(0,7 %)
Sud-Ouest	**1,3 %**	2,7 %	(0,4 %)	1,9 %	2,8 %
Verdun	**1,8 %**	4,5 %	0,3 %	1,1 %	3,4 %
Ville-Marie	**1,0 %**	1,1 %	(1,6 %)	0,8 %	5,3 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**(0,2 %)**	0,6 %	(1,8 %)	(0,2 %)	(0,2 %)
Ville de Montréal	**0,2 %**	0,3 %	(1,5 %)	0,0 %	2,1 %

Les explications quant aux variations de charges fiscales par arrondissement sont présentées dans la section « Fiscalité locale » des faits saillants du budget de 2021 et du PDI 2021-2030.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales totales résidentielles, de 2020 à 2021

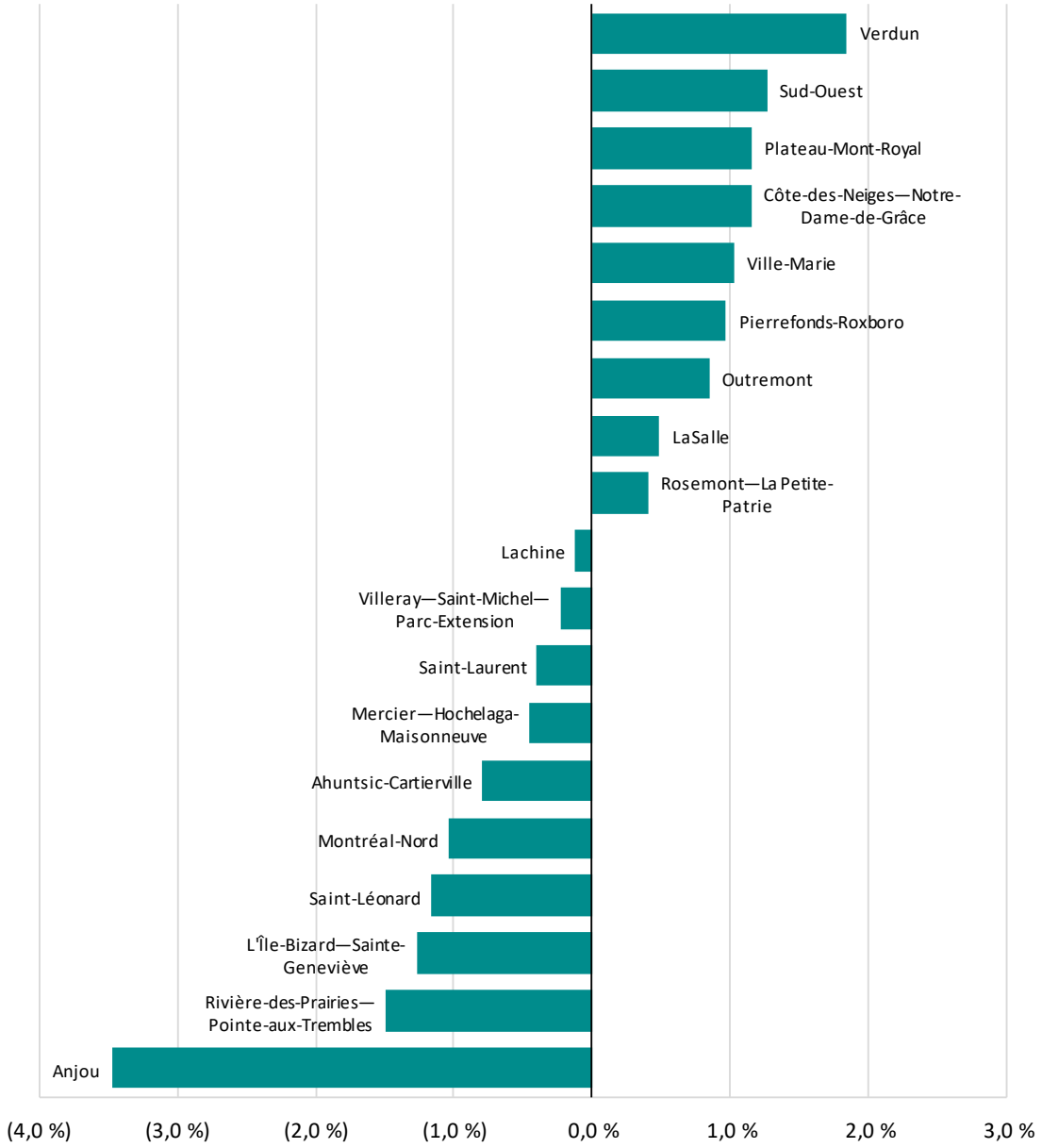

Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration[9]. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 126 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales[1]	Taxes 2020	Taxes 2021	Variations	
			($)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 095 $	3 095 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'eau	513 $	513 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à la voirie	17 $	17 $	0 $	0,0 %
Taxe relative à l'ARTM	12 $	12 $	0 $	0,0 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	305 $	312 $	7 $	0,2 %
Taxe relative aux investissements	219 $	219 $	0 $	0,0 %
	4 161 $	**4 168 $**	**7 $**	**0,2 %**

1. Les variations sont celles d'une résidence moyenne, évaluée à 534 825 $ au rôle d'évaluation 2020-2022 (513 500 $ en valeur ajustée 2021).

Avec le dépôt du rôle 2020-2022, les immeubles de 6 logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter beaucoup plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer par des exemples les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de 5 logements et moins.

9. La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos), qui sont présentés au tableau suivant.

Tableau 127 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**563 836 $**	**415 805 $**	**759 290 $**	**422 985 $**	**474 442 $**	**329 122 $**	**381 536 $**
Taxes 2020	**4 543 $**	**3 848 $**	**5 916 $**	**3 362 $**	**3 649 $**	**3 878 $**	**3 216 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	3 449 $	2 480 $	4 645 $	2 476 $	2 775 $	1 910 $	2 334 $
Taxe relative à l'eau	563 $	415 $	758 $	422 $	473 $	1 476 $	381 $
Taxe relative à la voirie	19 $	14 $	25 $	14 $	16 $	11 $	13 $
Taxe relative à l'ARTM	13 $	10 $	18 $	10 $	11 $	8 $	9 $
Taxe relative aux services	246 $	478 $	320 $	290 $	237 $	197 $	251 $
Taxe relative aux investissements	241 $	328 $	229 $	207 $	210 $	236 $	183 $
	4 530 $	**3 725 $**	**5 994 $**	**3 420 $**	**3 723 $**	**3 837 $**	**3 171 $**
Variation totale	**(0,3 %) (12 $)**	**(3,2 %) (123 $)**	**1,3 % 79 $**	**1,7 % 57 $**	**2,0 % 74 $**	**(1,0 %) (41 $)**	**(1,4 %) (45 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**322 816 $**	**1 523 359 $**	**367 060 $**	**730 755 $**	**337 010 $**	**570 835 $**	**618 902 $**
Taxes 2020	**2 993 $**	**11 600 $**	**3 234 $**	**5 805 $**	**3 001 $**	**4 526 $**	**5 032 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 937 $	8 956 $	2 136 $	4 470 $	2 061 $	3 492 $	3 634 $
Taxe relative à l'eau	322 $	1 520 $	605 $	729 $	336 $	570 $	618 $
Taxe relative à la voirie	11 $	51 $	12 $	24 $	11 $	19 $	21 $
Taxe relative à l'ARTM	8 $	36 $	9 $	17 $	8 $	13 $	14 $
Taxe relative aux services	476 $	701 $	278 $	400 $	284 $	282 $	445 $
Taxe relative aux investissements	214 $	511 $	237 $	224 $	244 $	222 $	307 $
	2 968 $	**11 774 $**	**3 277 $**	**5 865 $**	**2 945 $**	**4 598 $**	**5 039 $**
Variation totale	**(0,9 %) (26 $)**	**1,5 % 174 $**	**1,3 % 43 $**	**1,0 % 59 $**	**(1,9 %) (56 $)**	**1,6 % 72 $**	**0,2 % 8 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**523 756 $**	**482 531 $**	**748 755 $**	**944 491 $**	**414 000 $**	**503 803 $**
Taxes 2020	**4 434 $**	**3 826 $**	**5 741 $**	**7 139 $**	**3 349 $**	**4 078 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	3 084 $	2 952 $	4 421 $	5 777 $	2 532 $	3 038 $
Taxe relative à l'eau	523 $	481 $	747 $	942 $	413 $	503 $
Taxe relative à la voirie	17 $	16 $	25 $	32 $	14 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	12 $	11 $	18 $	22 $	10 $	12 $
Taxe relative aux services	429 $	294 $	484 $	384 $	224 $	307 $
Taxe relative aux investissements	292 $	175 $	305 $	61 $	177 $	214 $
	4 358 $	**3 930 $**	**5 999 $**	**7 219 $**	**3 370 $**	**4 090 $**
Variation totale	**(1,7 %) (76 $)**	**2,7 % 104 $**	**4,5 % 258 $**	**1,1 % 79 $**	**0,6 % 20 $**	**0,3 % 12 $**

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divise. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 128 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**263 165 $**	**250 328 $**	**395 879 $**	**281 897 $**	**305 617 $**	**169 010 $**	**257 119 $**
Taxes 2020	**2 177 $**	**2 376 $**	**3 164 $**	**2 318 $**	**2 414 $**	**2 016 $**	**2 187 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 610 $	1 493 $	2 422 $	1 650 $	1 787 $	981 $	1 573 $
Taxe relative à l'eau	263 $	250 $	395 $	281 $	305 $	758 $	257 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	13 $	9 $	10 $	6 $	9 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	6 $	9 $	7 $	7 $	4 $	6 $
Taxe relative aux services	115 $	288 $	167 $	193 $	153 $	101 $	169 $
Taxe relative aux investissements	112 $	198 $	119 $	138 $	136 $	121 $	124 $
	2 114 $	**2 243 $**	**3 125 $**	**2 279 $**	**2 398 $**	**1 970 $**	**2 137 $**
Variation totale	**(2,9 %) (63 $)**	**(5,6 %) (134 $)**	**(1,2 %) (39 $)**	**(1,7 %) (39 $)**	**(0,7 %) (16 $)**	**(2,3 %) (46 $)**	**(2,3 %) (51 $)**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**243 616 $**	**545 608 $**	**228 828 $**	**391 012 $**	**204 696 $**	**349 899 $**	**334 532 $**
Taxes 2020	**2 317 $**	**4 280 $**	**2 089 $**	**3 162 $**	**1 845 $**	**2 851 $**	**2 781 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	1 462 $	3 208 $	1 332 $	2 392 $	1 252 $	2 140 $	1 964 $
Taxe relative à l'eau	243 $	544 $	377 $	390 $	204 $	349 $	334 $
Taxe relative à la voirie	8 $	18 $	8 $	13 $	7 $	12 $	11 $
Taxe relative à l'ARTM	6 $	13 $	5 $	9 $	5 $	8 $	8 $
Taxe relative aux services	359 $	251 $	173 $	214 $	173 $	173 $	241 $
Taxe relative aux investissements	161 $	183 $	148 $	120 $	148 $	136 $	166 $
	2 240 $	**4 217 $**	**2 043 $**	**3 138 $**	**1 789 $**	**2 819 $**	**2 724 $**
Variation totale	**(3,3 %) (77 $)**	**(1,5 %) (63 $)**	**(2,2 %) (46 $)**	**(0,7 %) (23 $)**	**(3,1 %) (56 $)**	**(1,1 %) (32 $)**	**(2,1 %) (57 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**288 509 $**	**371 750 $**	**423 189 $**	**456 063 $**	**306 919 $**	**349 130 $**
Taxes 2020	**2 487 $**	**3 040 $**	**3 381 $**	**3 542 $**	**2 543 $**	**2 877 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	1 699 $	2 274 $	2 499 $	2 790 $	1 877 $	2 105 $
Taxe relative à l'eau	288 $	371 $	422 $	455 $	306 $	348 $
Taxe relative à la voirie	10 $	12 $	14 $	15 $	10 $	12 $
Taxe relative à l'ARTM	7 $	9 $	10 $	11 $	7 $	8 $
Taxe relative aux services	237 $	227 $	273 $	186 $	166 $	213 $
Taxe relative aux investissements	161 $	135 $	172 $	29 $	131 $	148 $
	2 401 $	**3 028 $**	**3 390 $**	**3 486 $**	**2 498 $**	**2 834 $**
Variation totale	**(3,5 %) (87 $)**	**(0,4 %) (12 $)**	**0,3 % 9 $**	**(1,6 %) (57 $)**	**(1,8 %) (45 $)**	**(1,5 %) (43 $)**

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de 2 à 5 logements. Lors du dépôt du rôle 2020-2022, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Cela explique que les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 129 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2021	**593 444 $**	**501 929 $**	**668 186 $**	**439 629 $**	**530 253 $**	**332 386 $**	**503 247 $**
Taxes 2020	**4 801 $**	**4 637 $**	**5 269 $**	**3 659 $**	**4 168 $**	**4 042 $**	**4 176 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	3 630 $	2 994 $	4 087 $	2 574 $	3 101 $	1 929 $	3 078 $
Taxe relative à l'eau	592 $	501 $	667 $	439 $	529 $	1 490 $	502 $
Taxe relative à la voirie	20 $	17 $	22 $	15 $	18 $	11 $	17 $
Taxe relative à l'ARTM	14 $	12 $	16 $	10 $	12 $	8 $	12 $
Taxe relative aux services	259 $	577 $	282 $	302 $	265 $	199 $	331 $
Taxe relative aux investissements	253 $	397 $	201 $	215 $	235 $	238 $	242 $
	4 768 $	**4 497 $**	**5 275 $**	**3 554 $**	**4 160 $**	**3 875 $**	**4 182 $**
Variation totale	**(0,7 %) (33 $)**	**(3,0 %) (140 $)**	**0,1 % 6 $**	**(2,9 %) (105 $)**	**(0,2 %) (8 $)**	**(4,1 %) (168 $)**	**0,1 % 6 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2021	**422 336 $**	**1 313 796 $**	**474 266 $**	**830 036 $**	**453 623 $**	**616 390 $**	**583 615 $**
Taxes 2020	**3 955 $**	**10 206 $**	**4 325 $**	**6 561 $**	**4 009 $**	**4 927 $**	**4 806 $**
Taxes 2021							
Taxe foncière générale	2 534 $	7 724 $	2 760 $	5 077 $	2 775 $	3 770 $	3 427 $
Taxe relative à l'eau	421 $	1 311 $	782 $	828 $	453 $	615 $	582 $
Taxe relative à la voirie	14 $	44 $	16 $	28 $	15 $	21 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	10 $	31 $	11 $	19 $	11 $	14 $	14 $
Taxe relative aux services	623 $	604 $	359 $	455 $	382 $	304 $	420 $
Taxe relative aux investissements	280 $	441 $	306 $	254 $	329 $	240 $	290 $
	3 883 $	**10 154 $**	**4 234 $**	**6 662 $**	**3 965 $**	**4 965 $**	**4 752 $**
Variation totale	**(1,8 %) (72 $)**	**(0,5 %) (51 $)**	**(2,1 %) (91 $)**	**1,5 % 101 $**	**(1,1 %) (45 $)**	**0,8 % 39 $**	**(1,1 %) (54 $)**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2021	**660 410 $**	**525 354 $**	**557 989 $**	**609 055 $**	**523 003 $**	**581 084 $**
Taxes 2020	**5 534 $**	**4 197 $**	**4 420 $**	**4 618 $**	**4 265 $**	**4 719 $**
Taxes 2021						
Taxe foncière générale	3 888 $	3 214 $	3 294 $	3 726 $	3 199 $	3 504 $
Taxe relative à l'eau	659 $	524 $	557 $	608 $	522 $	580 $
Taxe relative à la voirie	22 $	18 $	19 $	20 $	17 $	19 $
Taxe relative à l'ARTM	15 $	12 $	13 $	14 $	12 $	14 $
Taxe relative aux services	542 $	320 $	360 $	248 $	283 $	354 $
Taxe relative aux investissements	369 $	191 $	227 $	39 $	223 $	246 $
	5 495 $	**4 279 $**	**4 470 $**	**4 655 $**	**4 257 $**	**4 717 $**
Variation totale	**(0,7 %) (39 $)**	**1,9 % 81 $**	**1,1 % 50 $**	**0,8 % 36 $**	**(0,2 %) (8 $)**	**(0,0 %) (2 $)**

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales totales non résidentielles, de 2020 à 2021

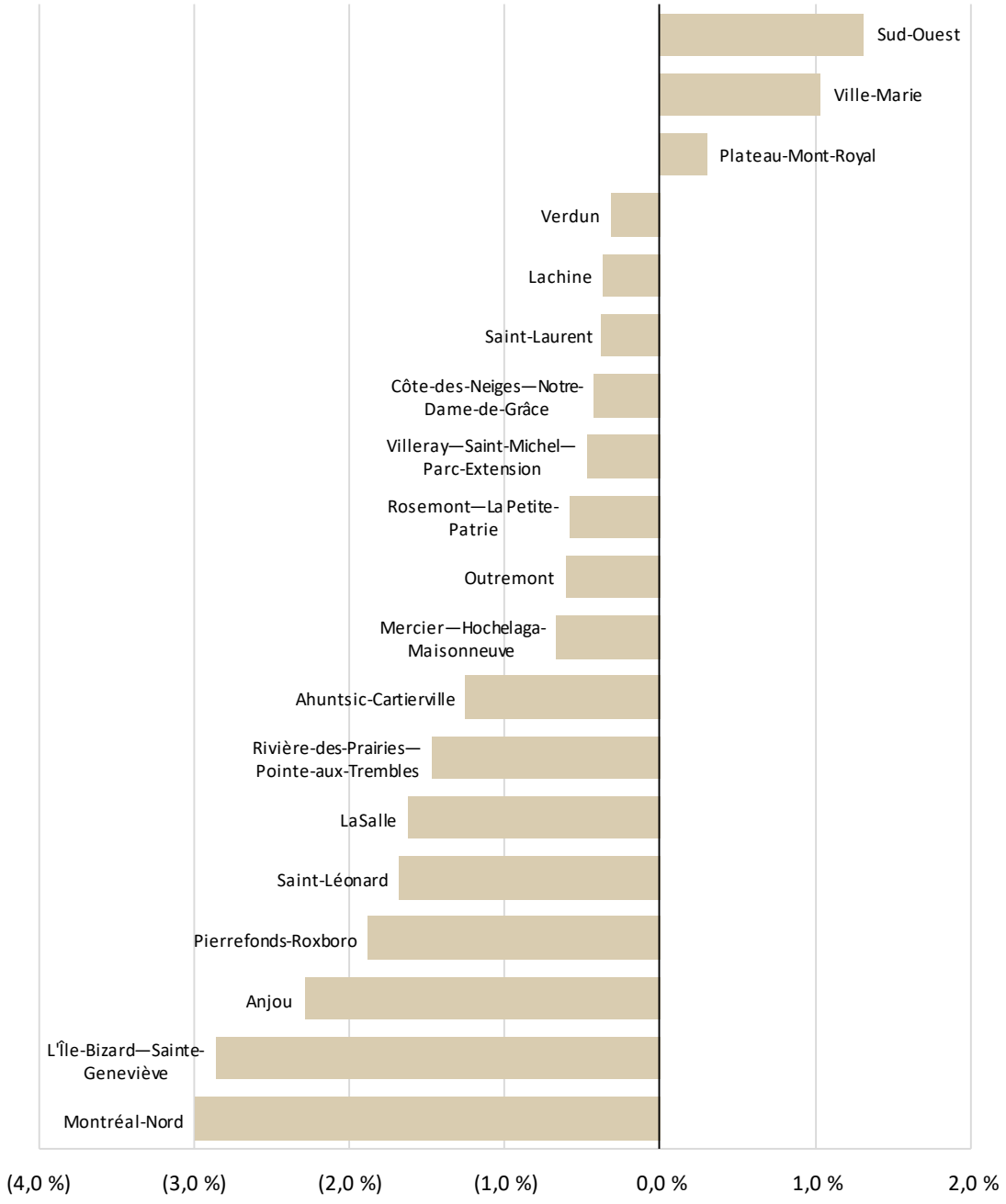

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels. Il présente distinctement les variations des charges fiscales attribuables aux différentes taxes foncières, ainsi que les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle.

Tableau 130 – Variation détaillée des charges fiscales totales de 2020 à 2021, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Charges fiscales relevant du conseil municipal					Taxes d'arrondissement			Variation des charges fiscales totales[1]
	Taxe foncière générale	Taux différenciés	Effets du dépôt du rôle	Dettes historiques	Sous-total[1]	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total[1]	
Ahuntsic-Cartierville	0,0%	(0,9%)	(0,3%)	0,0%	(1,2 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,3 %)
Anjou	0,0%	0,5%	(1,4%)	(1,1%)	(2,0 %)	(0,2%)	(0,1%)	(0,3 %)	(2,3 %)
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	0,0%	(2,2%)	1,6%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Lachine	0,0%	(0,3%)	0,1%	(0,1%)	(0,3 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(0,4 %)
LaSalle	0,0%	(0,7%)	(1,0%)	0,1%	(1,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(1,6 %)
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	0,0%	(6,7%)	4,0%	(0,1%)	(2,9 %)	0,1%	(0,1%)	0,0 %	(2,9 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	0,0%	(0,5%)	(0,2%)	0,0%	(0,7 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(0,7 %)
Montréal-Nord	0,0%	(6,1%)	3,2%	(0,3%)	(3,1 %)	0,1%	0,0%	0,1 %	(3,0 %)
Outremont	0,0%	(6,9%)	6,6%	(0,5%)	(0,8 %)	0,0%	0,1%	0,2 %	(0,6 %)
Pierrefonds-Roxboro	0,0%	(4,6%)	2,5%	0,1%	(2,1 %)	0,1%	0,1%	0,2 %	(1,9 %)
Le Plateau-Mont-Royal	0,0%	(5,6%)	5,7%	0,1%	0,2 %	0,0%	0,0%	0,1 %	0,3 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	0,0%	(2,7%)	1,1%	0,0%	(1,6 %)	0,1%	0,1%	0,1 %	(1,5 %)
Rosemont—La Petite-Patrie	0,0%	(5,4%)	4,7%	0,1%	(0,6 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,6 %)
Saint-Laurent	0,0%	0,6%	(1,0%)	(0,1%)	(0,4 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,4 %)
Saint-Léonard	0,0%	(1,9%)	0,2%	0,1%	(1,6 %)	0,0%	(0,1%)	(0,1 %)	(1,7 %)
Le Sud-Ouest	0,0%	(1,7%)	2,9%	0,1%	1,3 %	0,1%	(0,1%)	0,0 %	1,3 %
Verdun	0,0%	(1,2%)	0,8%	0,1%	(0,4 %)	0,0%	0,1%	0,1 %	(0,3 %)
Ville-Marie	0,0%	2,4%	(1,5%)	0,1%	1,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	1,0 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	0,0%	(3,6%)	3,0%	0,1%	(0,5 %)	0,0%	0,0%	0,0 %	(0,5 %)
Ville de Montréal	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 %	0,0%	0,0%	0,0 %	0,0 %

1 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés (autres que les quotes-parts, bien évidemment). Conformément aux prévisions budgétaires de 2021, cela s'exprime comme suit :

- Dépenses totales de l'agglomération ..... 3 055 428,3 $
- Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts) .....(547 717,8 $)
- **Dépenses à financer par quotes-parts**..... **2 507 710,5 $**

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, de loin les plus importantes, et les quotes-parts spécifiques, qui visent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 507 710,5 $ en 2021, une variation de 3 % par rapport à 2020.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les 2 pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2021.

Tableau 131 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2020 à 2021

Quotes-parts	Budget 2020 (000 $)	Budget 2021 (000 $)	Variation 2020-2021 (000 $)	Variation 2020-2021 (%)
Générales	**2 158 492,9**	**2 221 753,9**	**63 261,0**	***2,9***
Spécifiques				
Service des premiers répondants	9 079,3	8 921,5	(157,8)	*(1,7)*
Service de l'eau	139 057,1	140 772,0	1 714,9	*1,2*
Alimentation en eau potable	94 200,9	93 742,7	(458,2)	*(0,5)*
Compteurs d'eau	2 428,2	2 907,9	479,6	*19,8*
Travaux admissibles au programme TECQ	5 166,4	5 718,1	551,7	*10,7*
Travaux admissibles au programme FCCQ	3 783,3	7 084,3	3 301,0	*87,3*
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 650,0	5 516,2	(133,9)	*(2,4)*
Déficit des exercices antérieurs	15 640,1	21 294,0	5 653,9	*36,2*
Total	**2 433 498,2**	**2 507 710,5**	**74 212,3**	***3,0***

Tableau 132 – Quotes-parts de 2021
(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondants	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	**1 835 626,1**	**7 455,6**	**116 306,7**	**80 918,1**	**2 433,5**
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	11 632,1	47,2	737,0	314,6	0,1
Beaconsfield	20 847,3	84,7	1 320,9	654,8	0,0
Côte-Saint-Luc	25 199,4	-	1 596,7	1 334,9	1,1
Dollard-Des Ormeaux	37 508,2	152,3	2 376,6	1 759,3	3,8
Dorval	63 275,8	257,0	4 009,2	1 743,9	449,8
Hampstead	9 859,1	40,0	624,7	328,7	-
L'Île-Dorval	68,8	0,3	4,4	13,9	-
Kirkland	27 447,4	111,5	1 739,1	968,6	1,5
Mont-Royal	49 765,0	202,1	3 153,1	1 326,9	0,0
Montréal-Est	14 317,1	58,2	907,1	1 361,8	5,7
Montréal-Ouest	5 266,4	21,4	333,7	170,8	1,5
Pointe-Claire	57 711,9	234,4	3 656,7	1 514,3	10,0
Senneville	2 880,2	11,7	182,5	71,7	0,2
Ste-Anne-de-Bellevue	6 718,4	27,3	425,7	286,1	0,1
Westmount	53 630,6	217,8	3 398,1	974,5	0,5
Total – Villes reconstituées	**386 127,7**	**1 465,9**	**24 465,3**	**12 824,6**	**474,4**
Agglomération de Montréal	**2 221 753,9**	**8 921,5**	**140 772,0**	**93 742,7**	**2 907,9**

Tableau 133 – Quotes-parts de 2021 (suite)
(en milliers de dollars)

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit exercice antérieur	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
1 589,3	**3 103,6**	**5 108,6**	**17 593,2**	**2 070 134,6**	***82,6***	**Montréal**
						Villes reconstituées
123,8	115,8	-	111,5	13 082,1	***0,5***	Baie-D'Urfé
218,5	205,8	73,1	199,8	23 605,0	***0,9***	Beaconsfield
196,3	254,6	4,6	241,5	28 829,0	***1,1***	Côte-Saint-Luc
404,9	399,1	-	359,5	42 963,7	***1,7***	Dollard-Des Ormeaux
768,8	706,8	32,5	606,5	71 850,2	***2,9***	Dorval
108,0	99,6	-	94,5	11 154,6	***0,4***	Hampstead
0,6	0,6	-	0,7	89,1	***0,0***	L'Île-Dorval
327,4	295,3	1,2	263,1	31 155,0	***1,2***	Kirkland
497,2	483,6	71,2	477,0	55 976,1	***2,2***	Mont-Royal
190,3	156,0	-	137,2	17 133,4	***0,7***	Montréal-Est
39,6	54,5	-	50,5	5 938,3	***0,2***	Montréal-Ouest
545,2	544,7	224,8	553,1	64 995,0	***2,6***	Pointe-Claire
39,4	33,8	-	27,6	3 247,0	***0,1***	Senneville
100,8	87,6	0,3	64,4	7 710,7	***0,3***	Ste-Anne-de-Bellevue
568,2	543,0	-	514,0	59 846,8	***2,4***	Westmount
4 128,8	**3 980,7**	**407,6**	**3 700,8**	**437 575,9**	***17,4***	**Total – Villes reconstituées**
5 718,1	**7 084,3**	**5 516,2**	**21 294,0**	**2 507 710,5**	***100,0***	**Agglomération de Montréal**

Avant d'analyser en détail chacune des quotes-parts, un bref exposé sur le calcul du potentiel fiscal d'agglomération est présenté dans la section suivante. Il importe de souligner que les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service des premiers répondants et de celles pour le service de l'eau.

Potentiel fiscal d'agglomération

L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) précise que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, critère de répartition par défaut.

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est calculé selon des règles prescrites par arrêté ministériel, en l'occurrence l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération*. Cet arrêté, pris à l'été 2017, est venu remplacer l'arrêté précédent, qui remontait au 26 novembre 2008 et qui comportait des lacunes sur le plan méthodologique. Tout en étant plus transparentes, les nouvelles règles, spécifiques au contexte montréalais, se rapprochent de la définition légale du potentiel fiscal, telle que décrite à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1). Ainsi, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68.

Initialement, ces règles devaient être utilisées pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019. Pour l'exercice de 2020, le gouvernement avait édicté la poursuite des règles de l'arrêté de 2017, mais invitait du même coup les villes liées à s'entendre sur des règles définitives pour les exercices postérieurs à 2020. À cet effet, le gouvernement imposait un délai pour en arriver à une telle entente, soit le 31 août 2020.

Toutefois, la pandémie de COVID-19 a bousculé quelque peu les divers agendas des villes liées, de sorte qu'aucune entente n'est intervenue une fois ce délai expiré. Conséquemment, pour l'exercice de 2021, le gouvernement a de nouveau prolongé les règles de 2017 pour établir le potentiel fiscal des villes de l'agglomération.

Les dispositions à ce sujet sont précisées dans un projet d'arrêté ministériel, publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 octobre 2020. Entre autres choses, on y précise que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation va mettre sur pied un comité de travail dont le mandat sera de réviser les modalités de répartition des quotes-parts afin de proposer des solutions pérennes à cet enjeu. Un rapport à cet effet sera présenté à la ministre d'ici le 31 août 2021[10].

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2020 et 2021. Le potentiel fiscal de l'agglomération est passé de 539,1 G$ à 577,3 G$, une augmentation de 38,2 G$, soit 31,4 G$ pour Montréal et 6,8 G$ pour les villes reconstituées. À proportions égales, la croissance a été légèrement plus élevée pour ces dernières, car leur pourcentage contributif au potentiel fiscal de l'agglomération a subi une hausse de

10. Projet d'arrêté ministériel, « Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération », *Gazette officielle du Québec*, 14 octobre 2020, 152e année, no 42A).

près de 0,02 %, passant de 17,36 % à 17,38 %, pendant que celui de la Ville de Montréal a enregistré une baisse équivalente, passant de 82,64 % à 82,62 %.

Tableau 134 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2020 et 2021

Villes liées	Potentiel fiscal 2020		Potentiel fiscal 2021	
	Millions de $	Pourcentages contributifs	Millions de $	Pourcentages contributifs
Montréal	**445 548,8**	**82,64271 %**	**476 991,6**	**82,62059 %**
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	2 729,0	0,50618 %	3 022,6	0,52355 %
Beaconsfield	5 076,1	0,94154 %	5 417,2	0,93833 %
Côte-Saint-Luc	6 082,9	1,12829 %	6 548,1	1,13421 %
Dollard-Des Ormeaux	9 162,7	1,69955 %	9 746,6	1,68823 %
Dorval	15 246,8	2,82806 %	16 442,4	2,84801 %
Hampstead	2 406,5	0,44637 %	2 561,9	0,44376 %
L'Île-Dorval	16,9	0,00314 %	17,9	0,00310 %
Kirkland	6 621,6	1,22820 %	7 132,3	1,23539 %
Mont-Royal	12 070,8	2,23895 %	12 931,5	2,23990 %
Montréal-Est	3 505,8	0,65027 %	3 720,3	0,64440 %
Montréal-Ouest	1 290,0	0,23927 %	1 368,5	0,23704 %
Pointe-Claire	13 903,5	2,57889 %	14 996,6	2,59758 %
Senneville	704,6	0,13069 %	748,4	0,12964 %
Ste-Anne-de-Bellevue	1 609,2	0,29848 %	1 745,8	0,30239 %
Westmount	13 151,6	2,43942 %	13 936,0	2,41389 %
Total – Villes reconstituées	**93 577,8**	**17,35729 %**	**100 336,2**	**17,37941 %**
Agglomération de Montréal	**539 126,6**	**100,00000 %**	**577 327,8**	**100,00000 %**

Sources : sommaires des rôles fonciers 2020-2022 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 11 septembre 2019 (potentiel fiscal 2020) et au 11 septembre 2020 (potentiel fiscal 2021).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2021, les quotes-parts générales totalisent 2 221,8 M$, ce qui représente près de 88,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 2,9 % par rapport à l'exercice de 2020. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les 2 exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, tel que l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

Tableau 135 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2020 à 2021

Villes liées	Quotes-parts générales		Variation 2020-2021	
	Budget 2020 (000 $)	Budget 2021 (000 $)	(000 $)	%
Montréal	**1 783 836,9**	**1 835 626,1**	**51 789,2**	***2,9***
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	10 926,0	11 632,1	706,1	*6,5*
Beaconsfield	20 323,0	20 847,3	524,3	*2,6*
Côte-Saint-Luc	24 354,1	25 199,4	845,3	*3,5*
Dollard-Des Ormeaux	36 684,6	37 508,2	823,7	*2,2*
Dorval	61 043,4	63 275,8	2 232,4	*3,7*
Hampstead	9 634,8	9 859,1	224,4	*2,3*
L'Île-Dorval	67,7	68,8	1,1	*1,6*
Kirkland	26 510,6	27 447,4	936,8	*3,5*
Mont-Royal	48 327,7	49 765,0	1 437,3	*3,0*
Montréal-Est	14 036,1	14 317,1	281,0	*2,0*
Montréal-Ouest	5 164,7	5 266,4	101,8	*2,0*
Pointe-Claire	55 665,2	57 711,9	2 046,7	*3,7*
Senneville	2 821,0	2 880,2	59,2	*2,1*
Ste-Anne-de-Bellevue	6 442,6	6 718,4	275,7	*4,3*
Westmount	52 654,7	53 630,6	976,0	*1,9*
Total – Villes reconstituées	**374 656,0**	**386 127,7**	**11 471,8**	***3,1***
Agglomération de Montréal	**2 158 492,9**	**2 221 753,9**	**63 261,0**	***2,9***

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. La sécurité publique et le transport collectif groupent un peu plus des deux tiers des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2021

Activités	Part relative
Administration générale	8,0 %
Sécurité publique	
Police	27,4 %
Sécurité incendie	15,1 %
Sécurité civile et autres	0,6 %
Transport	
Transport collectif	25,0 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,4 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,2 %
Autres	0,2 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	3,2 %
Rénovation urbaine et autres	0,5 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,6 %
Activités culturelles	3,9 %
Sous-total	**89,9 %**
Activités financières et PCI	**10,1 %**
Total	**100,0 %**

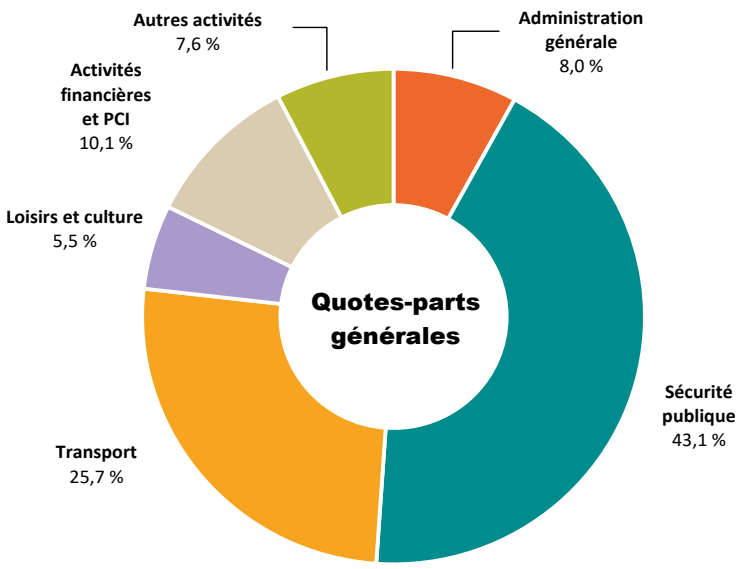

Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 286 M$, ce qui représente 11,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts. Tel que cela a été énoncé précédemment, les quotes-parts spécifiques visent le financement d'activités précises, souvent en fonction d'un contexte particulier.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service de premiers répondants (LRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, les coûts associés au service des premiers répondants font l'objet de quotes-parts spécifiques pour lesquelles la Ville de Côte-Saint-Luc est exclue du processus de facturation.

En 2021, les prévisions pour ce service s'élèvent à 8,9 M$, une réduction de 1,7 % par rapport à 2020. Bien que les coûts d'exploitation aient augmenté légèrement en raison notamment de l'indexation des salaires et primes chez les pompiers certifiés « premiers répondants », on anticipe une hausse importante de la subvention gouvernementale, laquelle est liée au temps de réponse lors des interventions. Or, le niveau de performance en délais d'intervention devrait atteindre celui qui prévalait avant l'exercice de 2020.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le pourcentage contributif au potentiel fiscal d'agglomération.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 93,7 M$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé selon la consommation estimée des villes liées, est estimé à 431,8 millions de m^3. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2171 $ le m^3, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront donc révisées au terme de l'exercice financier de 2021, une fois calculés les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport annuel de 2021, ainsi que le volume d'eau réellement consommé par les villes liées. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

Notons que par rapport aux quotes-parts provisoires de 2020, estimées à 94,2 M$, on observe une réduction globale de 0,5 %.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués sur ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de profiter de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des 2 programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2021 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2019, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 5,7 M$ pour les travaux admissibles au programme de la TECQ et à 7,1 M$ pour les travaux admissibles au volet « Grandes villes » du programme FCCQ. Pour les 2 programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 43 % par rapport à 2020 et cette variation globale s'explique par le fait que la Ville de Montréal n'a pas utilisé autant ses subventions contrairement aux exercices antérieurs, faisant en sorte qu'elle assume désormais un financement à long terme sur la partie des dépenses qui lui revient.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2021, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 2,9 M$ pour l'exercice de 2021.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées suivant le même mode que pour les quotes-parts générales, soit par le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 140,8 M$ en 2021, une hausse de 1,2 % par rapport à 2020.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2021, ces quotes-parts totalisent 250,2 M$, soit une augmentation de 5,6 M$, ou 2,3 %, par rapport à 2020.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi n°22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 et 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2021, ces dernières totalisent 5,5 M$, une réduction de 2,4 % par rapport à 2020. Selon le calendrier actuel du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces quotes-parts en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Au budget de 2019, des quotes-parts spécifiques ont été introduites pour combler le déficit de 86,2 M$ de l'agglomération, déficit constaté à l'issue des résultats de l'exercice financier de 2017. À l'exercice budgétaire suivant, celui de 2020, des quotes-parts spécifiques ont aussi été nécessaires pour rembourser le déficit de 15,6 M$ constaté pour l'agglomération, conformément à ce qu'indiquait le rapport financier de 2018.

En ce qui concerne le budget de 2021, on peut donc se référer aux résultats de l'exercice financier de 2019 pour connaître l'état de la situation. Or, le rapport financier de l'exercice 2019 fait état d'un surplus de 59,8 M$ pour l'agglomération. Ce surplus résulte de la différence entre les revenus moins les dépenses à financer, incluant le remboursement de la dette à long terme et les affectations, comme suit :

Résultats financiers de l'agglomération de Montréal
Exercice terminé au 31 décembre 2019

Revenus	2 917,6 M$
Charges	2 573,6 M$
Excédent avant financement et affectations	**343,9 M$**
Financement	(163,0 M$)
Affectations	(121,1 M$)
Exécent (déficit) à des fins fiscales	**59,8 M$**

Concernant les informations ci-haut, il faut préciser que les revenus de 2 917,6 M$ incluent ceux qui avaient été prévus pour combler le déficit constaté à l'exercice financier de 2017, à hauteur de 86,2 M$,

au moyen des quotes-parts spécifiques prévues à cet effet. Conséquemment, on comprend que sans ces quotes-parts spécifiques, les résultats au terme de l'exercice financier de 2019 seraient différents. Ainsi, pour assurer une saine gestion de la dette, le calcul des quotes-parts spécifiques pour les déficits antérieurs doit prendre en considération le déficit accumulé de l'agglomération.

Ainsi, en considérant ce calcul, le rapport financier de 2019 fait état d'un déficit accumulé de 36,9 M$, soit le résultat d'un déficit accumulé non affecté de 96,8 M$ — calculé au terme de l'exercice financier de 2018, auquel on ajoute le surplus constaté à l'exercice financier de 2019, de 59,8 M$[11]. De plus, il faut se rappeler qu'au budget de 2020, des quotes-parts spécifiques avaient aussi été prévues pour combler le déficit constaté à l'issue de l'exercice de 2018, de 15,6 M$. En toute logique, il faut aussi retrancher ce montant, puisqu'il a déjà été facturé aux villes liées de l'agglomération.

En résumé, concernant les prévisions budgétaires de 2021, les quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs sont établies à 21,3 M$. Ce montant est le résultat du déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2019 (36,9 M$), moins le montant déjà facturé en 2020 à titre de quotes-parts spécifiques (15,6 M$). Le tableau suivant permet d'y voir plus clair.

11. Ville de Montréal, *Rapport financier annuel*, Exercice terminé le 31 décembre 2019, p. 60.

Tableau 136– Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs Exercices réels de 2017 à 2019 et budgets de 2020 et 2021
(en millions de dollars)

	Exercices financiers (réels)			Budgets	
	2017	2018	2019	2020	2021
Quotes-parts					
Générales	2 003,1	2 135,6	2 143,3	2 158,5	2 221,7
Spécifiques – Sauf déficit des ex. antérieurs	242,2	257,0	251,2	259,4	264,7
Spécifiques – Déficit des ex. antérieurs	-	-	**86,2**	**15,6**	**21,3**
Autres revenus	366,2	378,1	436,9	640,8	511,1
Total des revenus	**2 611,6**	**2 770,7**	**2 917,6**	**3 074,3**	**3 018,8**
Total des charges	**2 541,7**	**2 500,6**	**2 573,6**	**2 725,6**	**2 837,5**
Excédent avant financement et affectations	**69,9**	**270,0**	**343,9**	**348,7**	**181,3**
Remboursement de la dette à long terme	(173,5)	(160,8)	(163,0)	(123,0)	(146,9)
Affectations	17,4	(124,9)	(121,1)	(225,6)	(34,4)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	**(86,2)**	**(15,6)**	**59,8**	**-**	**-**
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	4,5	(81,9)	(96,7)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	(86,2)	(15,6)	59,8		
Autres affectations nettes	(0,2)	0,8	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	**(81,9)**	**(96,7)**	**(36,9)**		
Quotes-parts spécifiques - Déficit des exercices antérieurs (budget 2020) :			**15,6**		
Excédent (déficit) accumulé de l'agglomération :			**(21,3)**		

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève 2 types de taxes pour le compte de l'agglomération : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 $ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des

centres d'urgence 9-1-1 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions pour 2021 demeurent stables, à 13,3 M$.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 $ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2021 sont de 36,8 M$, une hausse de 0,5 M$ par rapport à 2020.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel[12].

Toutefois, en vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Pour 2021, la contribution s'élève à 8,6 M$ et la part de chacune des villes reconstituées est déterminée en fonction de son potentiel fiscal d'agglomération.

Le tableau suivant montre la répartition de la contribution des villes reconstituées, depuis 2017.

Tableau 137– Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Baie-D'Urfé	225,5	229,2	239,5	246,9	260,4
Beaconsfield	396,3	405,3	413,5	459,2	466,6
Côte-Saint-Luc	553,9	549,0	551,0	550,2	564,0
Dollard-Des Ormeaux	778,8	798,1	813,5	828,8	839,5
Dorval	1 426,9	1 416,2	1 414,0	1 379,2	1 416,3
Hampstead	195,4	194,7	195,7	217,7	220,7
L'Île-Dorval	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Kirkland	595,0	579,8	578,7	599,0	614,3
Mont-Royal	892,5	984,6	1 034,0	1 091,9	1 113,9
Montréal-Est	342,7	341,1	339,7	317,1	320,5
Montréal-Ouest	103,1	110,0	113,9	116,7	117,9
Pointe-Claire	1 176,0	1 227,2	1 267,7	1 257,7	1 291,7
Senneville	69,2	67,2	66,7	63,7	64,5
Ste-Anne-de-Bellevue	208,4	169,2	147,0	145,6	150,4
Westmount	1 035,3	1 095,3	1 130,4	1 189,6	1 200,4
Total	**8 000,0**	**8 168,0**	**8 306,9**	**8 464,7**	**8 642,4**

12. Le périmètre en question est précisé dans la liste des équipements, des infrastructures et autres activités d'intérêt collectif, dans l'annexe du « Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal », *Gazette officielle du Québec*, 10 décembre 2005, nº 49A.

Dépenses par objets

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 138 – Évolution des dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 368 970,3	2 413 637,5	2 366 613,3	2 347 414,6	2 389 339,6	2 379 587,6	2 522 480,9
Service de la dette brute	858 506,6	880 741,2	903 605,1	942 972,5	993 914,1	1 013 614,1	1 063 233,4
Autres dépenses	1 798 898,3	2 081 391,6	2 157 355,8	2 377 460,6	2 945 460,4	2 774 763,0	2 580 784,4
Total – Dépenses par objets	**5 026 375,2**	**5 375 770,3**	**5 427 574,2**	**5 667 847,7**	**6 328 714,1**	**6 167 964,7**	**6 166 498,7**

Graphique 9 – Dépenses par objets

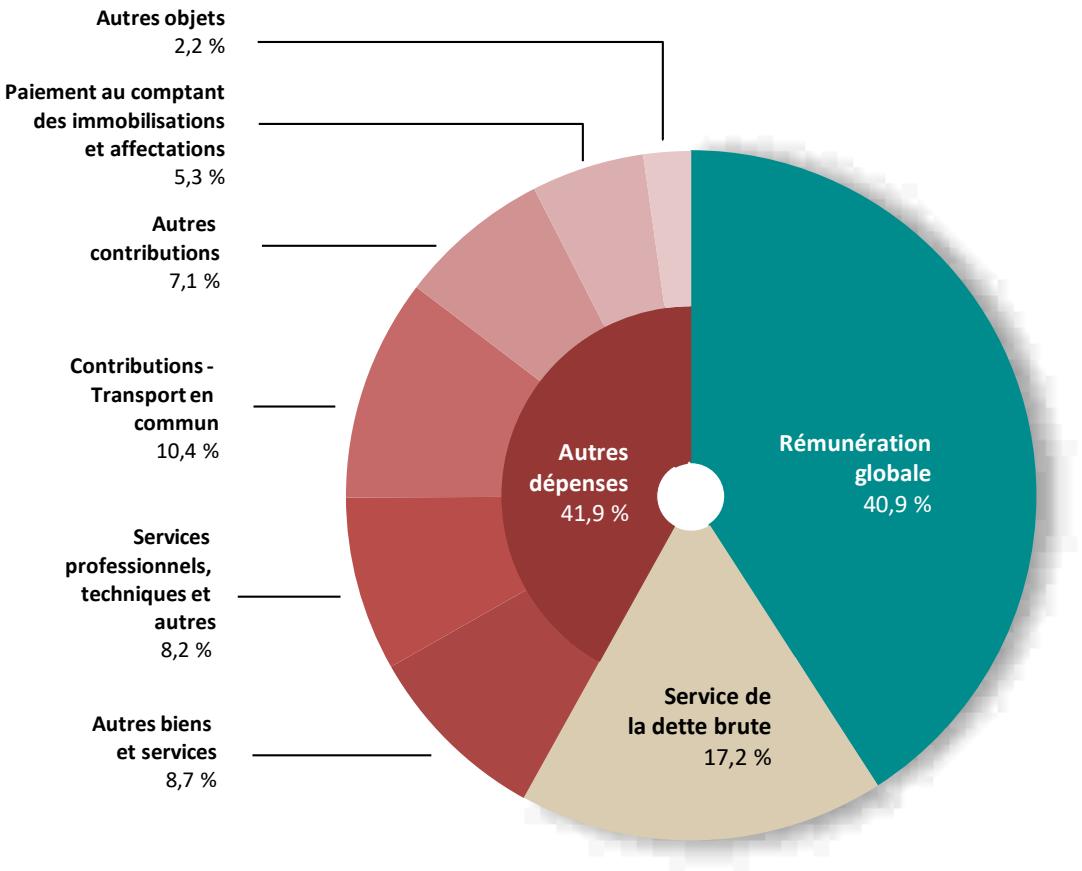

La rémunération globale s'élève à 2,5 G$ et représente 40,9 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,6 % en 2020. La section suivante traite spécifiquement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Avec un budget de 1,1 G$, le service de la dette brute représente 17,2 % des dépenses de fonctionnement. Cette proportion augmente un peu par rapport à 2020 alors que les dépenses associées au remboursement de la dette à long terme et aux autres frais de financement représentaient 16,4 % des dépenses de fonctionnement. Une section décrivant le profil de l'endettement ainsi que la composition du coût net de la dette à la charge des contribuables suit celle qui traite de la rémunération.

Quant aux « autres dépenses », elles représentent 41,9 % du total. Ces dépenses groupent plusieurs objets, comme le lecteur peut le constater au graphique précédent. La dernière section de cette partie du document énumère les principales variations budgétaires des objets composant cette catégorie.

Effectif et rémunération globale

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2020 à 2021 est de 67,2 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 88,2 années-personnes au budget de fonctionnement et d'une diminution de 21 années-personnes au budget d'investissement. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

- Dans les arrondissements, ajout de 28 postes liés à des besoins spécifiques;
- Dans les services, ajout de 16 postes principalement liés à la réouverture de l'Insectarium, une fois la Métamorphose terminée : accueil des visiteurs, activités d'éducation et d'animation, offre alimentaire, entretien et gestion de la boutique souvenir;
- Création de 10 postes supplémentaires pour la mise en œuvre d'une entente de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains contaminés, dans l'est de Montréal;
- Création de 5 postes pour le nouveau Bureau du commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques.

Tableau 139 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2020 comparatif			Budget 2021			Variation A,-P. 2021-2020		
	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total	Fonction-nement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	129,4	2,0	131,4	131,9	4,0	135,9	2,5	2,0	4,5
Affaires juridiques	513,2	7,0	520,2	513,2	7,1	520,3	-	0,1	0,1
Finances	368,1	19,0	387,1	370,1	12,3	382,4	2,0	(6,7)	(4,7)
Ressources humaines	456,0	26,0	482,0	456,0	22,9	478,9	-	(3,1)	(3,1)
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 733,3	6,0	2 739,3	2 738,5	6,0	2 744,5	5,2	-	5,2
Service de police	5 896,9	13,0	5 909,9	5 903,4	13,0	5 916,4	6,5	-	6,5
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	33,0	-	33,0	32,0	-	32,0	(1,0)	-	(1,0)
Bureau du vérificateur général	36,0	-	36,0	35,0	-	35,0	(1,0)	-	(1,0)
Commission de la fonction publique de Montréal	4,3	-	4,3	4,6	-	4,6	0,3	-	0,3
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	**10 172,2**	**73,0**	**10 245,2**	**10 186,7**	**65,3**	**10 252,0**	**14,5**	**(7,7)**	**6,8**
Services institutionnels									
Approvisionnement	289,3	16,0	305,3	289,3	15,5	304,8	-	(0,5)	(0,5)
Évaluation foncière	180,2	10,0	190,2	180,2	2,0	182,2	-	(8,0)	(8,0)
Gestion et planification immobilière	667,2	18,0	685,2	670,2	22,0	692,2	3,0	4,0	7,0
Greffe	212,8	1,0	213,8	211,8	0,5	212,3	(1,0)	(0,5)	(1,5)
Matériel roulant et ateliers	467,0	2,0	469,0	467,0	2,0	469,0	-	-	-
Performance organisationnelle	32,5	-	32,5	28,5	2,0	30,5	(4,0)	2,0	(2,0)
Total – Services institutionnels	**1 849,0**	**47,0**	**1 896,0**	**1 847,0**	**44,0**	**1 891,0**	**(2,0)**	**(3,0)**	**(5,0)**
Mobilité et attractivité									
Commission des services électriques	75,3	95,0	170,3	76,0	95,0	171,0	0,7	-	0,7
Eau	805,0	148,5	953,5	823,7	131,8	955,5	18,7	(16,7)	2,0
Grands parcs, mont Royal et sports	249,5	62,8	312,3	250,4	62,8	313,2	0,9	-	0,9
Infrastructures du réseau routier	219,4	210,9	430,3	217,4	219,9	437,3	(2,0)	9,0	7,0
Urbanisme et mobilité	260,7	44,3	305,0	264,7	50,3	315,0	4,0	6,0	10,0
Total – Mobilité et attractivité	**1 609,9**	**561,5**	**2 171,4**	**1 632,2**	**559,8**	**2 192,0**	**22,3**	**(1,7)**	**20,6**
Qualité de vie									
Culture	169,1	7,2	176,3	168,1	7,2	175,3	(1,0)	-	(1,0)
Développement économique	65,0	-	65,0	69,0	-	69,0	4,0	-	4,0
Diversité et inclusion sociale	51,0	1,0	52,0	52,0	0,3	52,3	1,0	(0,7)	0,3
Environnement	242,7	20,1	262,8	247,6	20,1	267,7	4,9	-	4,9
Espace pour la vie	386,0	4,0	390,0	402,3	3,7	406,0	16,3	(0,3)	16,0
Habitation	105,0	-	105,0	108,0	-	108,0	3,0	-	3,0
Total – Qualité de vie	**1 018,8**	**32,3**	**1 051,1**	**1 047,0**	**31,3**	**1 078,3**	**28,2**	**(1,0)**	**27,2**
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	97,0	3,0	100,0	95,0	3,0	98,0	(2,0)	-	(2,0)
Expérience citoyenne et communications	241,7	8,0	249,7	242,3	8,0	250,3	0,6	-	0,6
Technologies de l'information	450,4	266,4	716,8	444,8	263,0	707,8	(5,6)	(3,4)	(9,0)
Total – Service aux citoyens	**789,1**	**277,4**	**1 066,5**	**782,1**	**274,0**	**1 056,1**	**(7,0)**	**(3,4)**	**(10,4)**
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	58,0	2,0	60,0	58,0	2,0	60,0	-	-	-
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	421,2	4,0	425,2	420,6	4,0	424,6	(0,6)	-	(0,6)
Anjou	214,2	-	214,2	217,7	-	217,7	3,5	-	3,5
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	492,4	4,3	496,7	499,5	3,0	502,5	7,1	(1,3)	5,8
Lachine	239,2	2,0	241,2	230,0	2,0	232,0	(9,2)	-	(9,2)
LaSalle	262,8	5,0	267,8	268,2	5,0	273,2	5,4	-	5,4
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	108,9	4,5	113,4	111,4	4,5	115,9	2,5	-	2,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	543,7	8,3	552,0	542,6	10,7	553,3	(1,1)	2,4	1,3
Montréal-Nord	367,7	2,0	369,7	369,3	0,3	369,6	1,6	(1,7)	(0,1)
Outremont	112,3	4,0	116,3	110,8	6,0	116,8	(1,5)	2,0	0,5
Pierrefonds-Roxboro	256,1	4,0	260,1	268,7	5,0	273,7	12,6	1,0	13,6
Plateau-Mont-Royal	433,6	3,0	436,6	432,1	2,0	434,1	(1,5)	(1,0)	(2,5)
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	421,1	1,0	422,1	426,1	-	426,1	5,0	(1,0)	4,0
Rosemont–La Petite-Patrie	663,6	6,0	669,6	664,6	5,0	669,6	1,0	(1,0)	-
Saint-Laurent	573,7	-	573,7	572,7	-	572,7	(1,0)	-	(1,0)
Saint-Léonard	240,0	-	240,0	240,9	-	240,9	0,9	-	0,9
Sud-Ouest	410,4	4,0	414,4	413,9	2,0	415,9	3,5	(2,0)	1,5
Verdun	308,4	4,8	313,2	313,4	4,2	317,6	5,0	(0,6)	4,4
Ville-Marie	586,6	-	586,6	585,6	-	585,6	(1,0)	-	(1,0)
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	424,1	3,0	427,1	424,1	2,0	426,1	-	(1,0)	(1,0)
Total – Arrondissements	**7 080,0**	**59,9**	**7 139,9**	**7 112,2**	**55,7**	**7 167,9**	**32,2**	**(4,2)**	**28,0**
Total – Effectif	**22 577,0**	**1 053,1**	**23 630,1**	**22 665,2**	**1 032,1**	**23 697,3**	**88,2**	**(21,0)**	**67,2**

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2021, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 142,9 M$, ou 6,0 %, passant de 2 379,6 M$ à 2 522,5 M$. Cette hausse s'explique en grande partie par une augmentation des charges de retraite. Malgré cette hausse, le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement se stabilise sous les 41,0 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 10 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

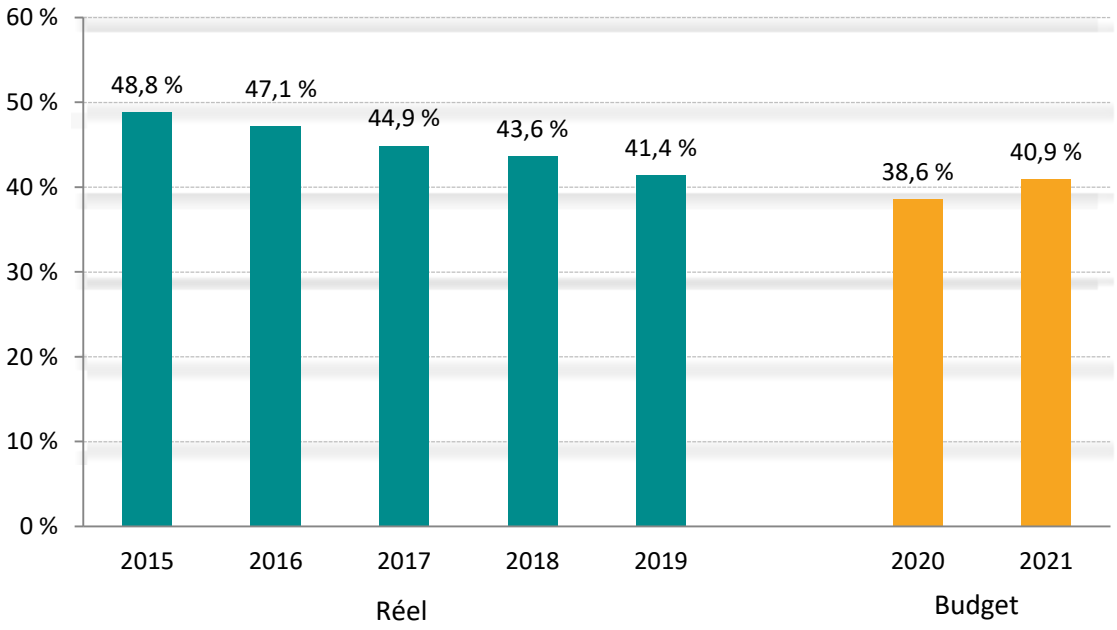

Tableau 140 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Rémunération	1 690 962,7	1 783 401,6	1 785 671,6	1 835 162,6	1 864 356,1	1 856 177,1	1 906 230,8
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	188 964,4	208 523,8	197 269,4	199 012,7	203 635,9	187 163,5	219 825,3
Services passés	218 334,9	139 381,6	107 321,1	64 007,2	44 383,6	35 327,2	86 905,3
Total – Régimes de retraite	**407 299,3**	**347 905,4**	**304 590,5**	**263 019,9**	**248 019,5**	**222 490,7**	**306 730,6**
Charges sociales et autres cotisations	270 708,3	282 330,5	276 351,2	249 232,1	276 964,0	300 919,8	309 519,5
Total – Cotisations de l'employeur	**678 007,6**	**630 235,9**	**580 941,7**	**512 252,0**	**524 983,5**	**523 410,5**	**616 250,1**
Total – Rémunération globale	**2 368 970,3**	**2 413 637,5**	**2 366 613,3**	**2 347 414,6**	**2 389 339,6**	**2 379 587,6**	**2 522 480,9**

Rémunération

La rémunération augmente de 50,1 M$, ou 2,7 %, pour atteindre 1 906,2 M$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

↑ 24,1 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 5,9 M$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;

↑ 4,3 M$ reliée à l'augmentation de la prime de métropole découlant de la signature de la convention collective 2015-2021 des policiers;

Arrondissements

↑ 12,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;

↑ 2,9 M$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins.

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur augmentent de 92,8 M$, ou 17,7 %, pour atteindre 616,3 M$. Cette variation est principalement attribuable aux éléments suivants :

↑ 51,6 M$ des services passés du régime de retraite;

↑ 32,7 M$ du service courant du régime de retraite;

↑ 8,5 M$ associée à l'augmentation de la rémunération.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lecteur peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 141 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	11 891,2	1 166,6	3 528,5	16 586,3
Cadres de gestion	1 302,4	175 699,1	16 836,6	48 149,4	240 685,1
Cadres-conseils	482,9	51 149,2	5 135,8	7 807,6	64 092,6
	1 785,3	**226 848,3**	**21 972,4**	**55 957,0**	**304 777,7**
Contremaîtres	398,1	39 710,9	4 242,5	6 649,2	50 602,6
Juges	31,0	7 383,8	318,0	5 164,4	12 866,2
Professionnels	2 620,4	264 154,1	28 400,4	47 301,7	339 856,2
Cols blancs	5 852,7	358 031,1	45 224,3	77 622,0	480 877,4
Cols bleus	4 543,5	306 012,2	39 216,9	83 635,9	428 865,0
Policiers	4 680,5	444 183,9	45 071,2	72 813,8	562 068,9
Pompiers	2 395,0	233 493,7	24 443,9	49 959,3	307 896,9
Préposés aux traverses d'écoliers	255,7	11 038,4	1 434,5	0,1	12 473,0
Économie – Gestion des postes vacants	-	(27 611,9)	(3 523,2)	(3 358,5)	(34 493,6)
	22 665,2	**1 875 135,7**	**207 967,5**	**399 273,4**	**2 482 376,6**
Sécurité du revenu[1]		10 194,9	1 284,2	1 676,1	13 155,2
Bureau du taxi[2]		2 361,3	287,4	379,8	3 028,5
Agence de mobilité durable[3]		18 538,9	2 324,8	3 056,9	23 920,6
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**22 665,2**	**1 906 230,8**	**211 863,9**	**404 386,2**	**2 522 480,9**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises par la réalisation de son mandat. Bien que ses employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

3. Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que les employés de l'Agence ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 1,4 M$, ou 1,2 %, pour atteindre 121,7 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la progression de la rémunération. L'effectif capitalisable diminue de 2,0 % et passe à 1 032,1 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 142 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,7	6 195,2	619,0	1 019,2	7 833,4
Cadres-conseils	16,9	1 929,6	194,2	315,6	2 439,4
	62,6	**8 124,8**	**813,2**	**1 334,8**	**10 272,8**
Contremaîtres	2,5	249,5	27,7	40,7	317,9
Professionnels	587,4	58 447,6	6 224,8	8 565,3	73 237,7
Cols blancs	366,8	28 460,5	3 619,3	4 648,5	36 728,3
Cols bleus	11,8	772,8	97,1	140,3	1 010,2
Policiers	1,0	99,4	10,3	16,4	126,1
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**1 032,1**	**96 154,6**	**10 792,4**	**14 746,0**	**121 693,0**
Sources de financement					
Paiement au comptant					20 488,2
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					10 585,8
À la charge des contribuables					90 619,0
Total – Sources de financement					**121 693,0**

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- Soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- Soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 306,7 M$ en 2021, comparativement à 222,5 M$ au budget de 2020. En tenant compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 269,3 M$ en 2021, comparativement à 184,4 M$ en 2020, soit une augmentation de 84,9 M$. Aux charges nettes de 2020 et 2021, s'ajoute une charge additionnelle (« Affectations ») de 14,3 M$, afin de reconnaître une partie de l'allègement fiscal dont la Ville s'est prévalue en 2017. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui pourraient en découler, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. La Ville prévoit donc de se prévaloir d'un allègement additionnel de 70,5 M$ au budget de 2021, ce qui réduira sa charge de retraite pour la prochaine année.

Graphique 11 – Charge de retraite, budgets de 2012 à 2021
(en millions de dollars)

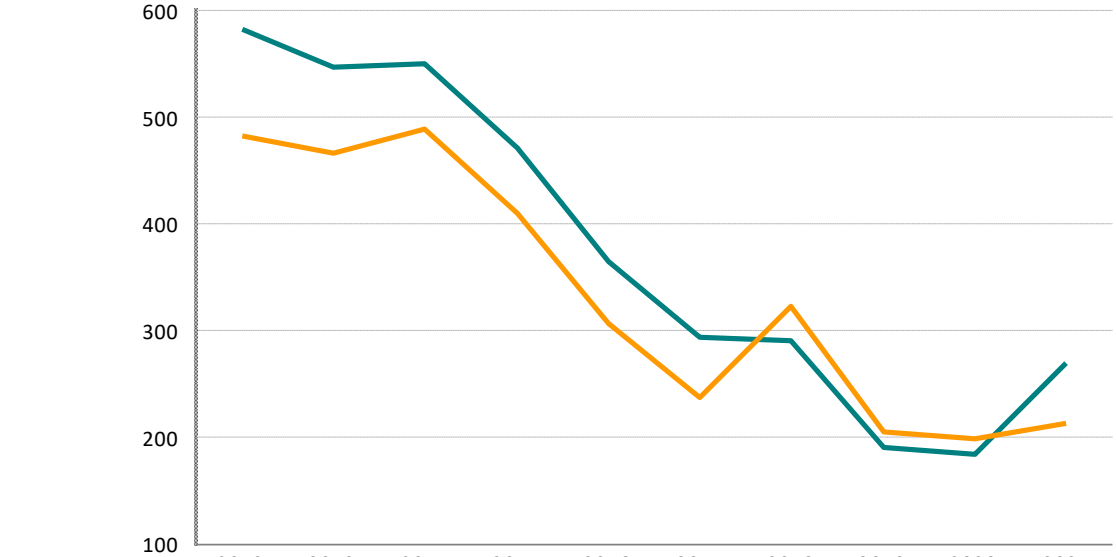

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charge sans allègement	581,5	546,4	550,3	471,5	365,1	293,7	290,3	189,9	184,4	269,3
Charge avec allègement-renversement	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces 2 valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 12 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2012 à 2021
(en millions de dollars)

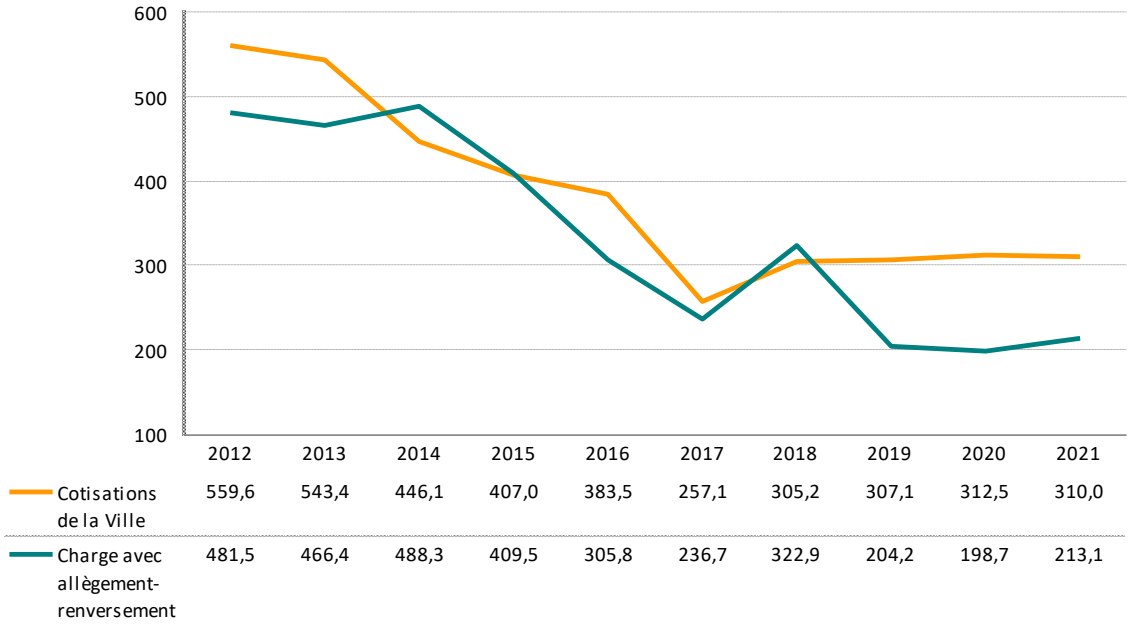

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations de la Ville	559,6	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1	305,2	307,1	312,5	310,0
Charge avec allègement-renversement	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,7	322,9	204,2	198,7	213,1

Endettement

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI). Une section particulière du PDI 2021-2030 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 143 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2019	
Dette brute en circulation (en M$)	9 922,2
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal (en M$)	6 103,0
Nombre d'emprunts en circulation	72
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,86 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2020	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	740,8
Refinancements (en M$)	3,9
Besoins de la STM (en M$)	265,3
Programme global (en M$)	1 010,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2021	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M$)	1 028,0
Refinancements (en M$)	96,1
Besoins de la STM (en M$)	425,2
Programme global (en M$)	1 549,3
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2021 (en M$)	89,5
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2019 (en %)	108
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2020 (en %)	110
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2021 (en %)	120
Limite prévue à la politique (en %)	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2020, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,8
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P	
Depuis octobre 2015	AA-
1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2016-2021.

Tableau 144 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais[1]	382 947,0	389 788,0	397 165,8	400 970,5	398 019,1	421 159,4	423 395,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	449 312,0	463 854,0	473 755,0	495 960,9	534 678,9	531 192,5	575 045,4
	832 259,0	**853 642,0**	**870 920,8**	**896 931,4**	**932 698,0**	**952 351,9**	**998 440,9**
Affectation au remboursement de la dette	26 247,0	27 098,0	32 684,0	46 028,5	61 301,1	61 262,0	64 792,4
Remboursement de capital par subventions[2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
Remboursement de capital de la STM[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
	132 859,3	**137 118,6**	**147 654,7**	**151 898,5**	**155 072,6**	**154 709,5**	**221 982,3**
Coût brut de la dette	**965 118,3**	**990 760,6**	**1 018 575,5**	**1 048 829,9**	**1 087 770,6**	**1 107 061,4**	**1 220 423,2**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	66 099,0	68 061,0	68 998,0	68 104,3	65 744,9	61 711,6	69 422,0
Prime à l'émission - Revenus reportés[1]	7 507,0	7 577,0	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	40 567,0	35 455,0	30 745,0	25 448,2	22 479,6	23 066,8	21 406,7
- pour la portion du capital [2]	85 213,0	83 814,4	84 845,2	79 615,4	72 631,6	72 307,6	64 886,7
	199 386,0	**194 907,4**	**184 588,2**	**173 167,9**	**160 856,1**	**157 086,0**	**155 715,4**
Moins :							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal							
- pour la portion des intérêts	18 914,0	21 900,0	27 696,9	36 190,2	43 021,4	49 834,0	48 484,4
- pour la portion du capital[3]	21 399,3	26 206,2	30 125,5	26 254,6	21 139,9	21 139,9	92 303,2
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	37 520,0	37 748,0	40 171,0	41 422,9	43 714,3	47 379,4	46 133,7
	77 833,3	**85 854,2**	**97 993,4**	**103 867,7**	**107 875,6**	**118 353,3**	**186 921,3**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**687 899,0**	**709 999,0**	**735 993,9**	**771 794,3**	**819 038,9**	**831 622,1**	**877 786,5**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	243 347,0	238 421,0	223 004,0	226 071,0	207 274,4	207 229,9	234 312,5
Contribuables de la Ville de Montréal	444 552,0	471 578,0	512 989,9	545 723,3	611 764,5	624 392,2	643 474,0

1. À partir de 2018 les "Prime à l'émission - Revenus reportés" sont regroupés sous "Intérêts et autres frais".

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

3. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital

Autres dépenses

À près de 2,6 G$, les autres objets de dépenses groupent 41,9 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget de 2020, il s'agit d'une baisse de 194 M$, ou 7 %.

Tableau 145 – Autres dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Autres dépenses							
Transport et communication	41 932,2	39 069,3	34 764,1	37 413,5	37 784,8	40 238,7	40 289,1
Services professionnels, techniques et autres	324 122,2	383 436,4	394 335,6	428 640,5	526 868,5	466 574,0	503 490,3
Location, entretien et réparation	155 544,4	162 194,2	171 009,3	190 148,5	228 318,0	210 970,1	219 140,8
Biens durables et non durables	252 897,5	262 017,3	270 610,5	320 253,8	350 726,4	310 209,6	271 605,1
Contributions à des organismes	813 560,8	895 321,8	849 459,3	943 341,4	1 169 356,5	1 090 054,4	1 082 560,9
Autres objets	52 159,5	42 724,3	40 356,2	16 879,9	34 816,2	29 440,6	137 612,1
Paiement au comptant d'immobilisations et affectations	158 681,7	296 628,3	396 820,8	440 783,0	597 590,0	627 275,6	326 086,1
Total – Autres dépenses	**1 798 898,3**	**2 081 391,6**	**2 157 355,8**	**2 377 460,6**	**2 945 460,4**	**2 774 763,0**	**2 580 784,4**

Parmi les rubriques qui composent ces « autres dépenses », on trouve le paiement au comptant des immobilisations et les affectations, dont les prévisions sont en baisse de 301,2 M$. Les explications détaillées à ce sujet sont fournies dans la section « Analyse des dépenses », plus précisément aux sous-sections « Paiement au comptant des immobilisations » et « Dépenses communes ».

En ce qui concerne les autres rubriques, les pages suivantes décrivent leurs principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Avec des prévisions qui s'élèvent à 1,1 G$, les contributions à des organismes occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux groupes :

- Les contributions de nature corporative, pour 753,7 M$;
- Les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements, pour 328,9 M$.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements et obligations de la Ville à titre de « dépenses de contribution ». Les prévisions pour 2021 s'élèvent à 753,7 M$, en baisse de 23,6 M$, ou 3 %.

Cette variation s'explique par :

- Une hausse de 12,4 M$ de la contribution de base à l'ARTM;
- Une baisse de 47,4 M$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL à l'ARTM, en raison d'une diminution de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme de subventions;
- Une somme réservée de 9,3 M$, destinée à financer l'implantation de nouvelles mesures de tarification en transport collectif.

Par ailleurs, d'autres contributions versées aux organismes des secteurs culturel, économique et sociorécréatif sont à la hausse. Parmi celles-ci, relevons les contributions versées à la Cité d'archéologie

et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (0,5 M$), au Conseil des arts de Montréal (0,2 M$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,1 M$).

Au chapitre des contributions versées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent respectivement à 296,5 M$ et 32,4 M$. Dans les services municipaux, on observe une hausse de 16,2 M$, ou 5,8 %, dont voici les principaux faits saillants :

↑ 10,2 M$ au Service du développement économique, s'expliquant principalement par un ajout de 10 M$ afin de soutenir la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, conformément au plan économique mixte de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec, découlant de l'entente-cadre Réflexe Montréal;

↑ 4,2 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, principalement destinée à l'organisme à but non lucratif Bixi Montréal, en conformité avec l'entente de gestion entre la Ville et cet organisme;

↑ 1,6 M$ au Service de l'habitation, s'expliquant d'une part par une croissance des déboursés au programme AccèsLogis (volets logements sociaux et abordables), pour 3,1 M$, et d'autre part par une hausse de 1 M$ de la contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise du logement par des moyens tels que l'aide aux ménages avec enfants qui sont sans logis ou sur le point de l'être. Ces hausses sont atténuées par les projets pilotes qui sont terminés en 2020 par certains partenaires, en l'occurrence le Fonds d'investissement de Montréal et l'entreprise d'économie sociale Bâtir son quartier, auxquels des contributions annuelles de 2,3 M$ ont été octroyées dans les 2 dernières années.

Enfin, dans l'ensemble des 19 arrondissements, les contributions demeurent relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 503,5 M$, en hausse de 36,9 M$, ou 7,9 %. Il y a lieu ici de distinguer les services professionnels des services techniques et autres, qui font appel à des expertises différentes.

Services professionnels

Les prévisions pour les services professionnels sont de 118,8 M$ et affichent une variation à la hausse de 19,3 M$. Cette variation s'explique principalement par une majoration des frais de gestion versés à l'Agence de mobilité durable, qui passent de 28,1 M$ à 51 M$, pour une augmentation de 22,9 M$. Cela reflète notamment la volonté d'augmenter l'expertise en mobilité urbaine, de développer de nouveaux outils visant à optimiser l'utilisation des stationnements et de bonifier les services offerts par l'Agence.

Outre ce facteur, on relève les éléments suivants :

↓ 1,7 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en raison notamment de la fin des études d'avant-projets définitifs, requises en 2020, et du retrait de la pénalité payée à Stationnement Montréal à la suite de la création de l'Agence de mobilité durable;

↓ 1,7 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par la fin des travaux de construction des infrastructures du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, c'est-à-dire l'usine de traitement, le système de captage et le mur d'étanchéité;

↓ 1,3 M$ au Service du greffe, en raison de la non-récurrence des sommes consenties en 2020 pour les travaux préparatoires de l'élection générale de 2021;

↑ 1,1 M$ au Service de l'eau, s'expliquant entre autres par une hausse des honoraires professionnels pour les activités d'auscultation;

↑ 1,1 M$ au Service de l'Espace pour la vie, notamment en lien avec la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium.

Services techniques et autres

Du côté des services techniques et autres, les prévisions s'établissent à 384,6 M$, en hausse de 17,6 M$ par rapport à 2020. Parmi les principaux éléments de variation, on note :

↑ 16 M$ au Service de l'environnement, s'expliquant principalement par le renouvellement et la bonification des contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans plusieurs arrondissements, activités relevant de la compétence locale, ainsi que par la hausse des coûts du traitement et des quantités (tonnage) pour les résidus organiques (alimentaires et mélangés), le bois, les résidus verts et les matières recyclables (baisse du marché de vente des matières triées), activités qui relèvent de l'agglomération;

↑ 3,8 M$ au Service du greffe, en raison des dépenses contractuelles qui seront nécessaires pour la tenue de l'élection municipale, en 2021;

↑ 1,4 M$ relative à l'indexation des contrats de déneigement, dont la responsabilité relève du Service de la concertation des arrondissements;

↓ 3 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'expliquant par une réduction de 2 M$ dans certains projets pilotes, relative à des aménagements transitoires requérant des dépenses non capitalisables, de même que par une réduction de 1 M$ entraînée par la suspension des services de navettes fluviales.

Du côté des arrondissements, les prévisions s'élèvent à 80,4 M$, en hausse de 0,7 M$, ce qui représente à peine 1 %. Parmi les arrondissements qui revoient leurs prévisions à la hausse, mentionnons l'Arrondissement de Montréal-Nord (↑ 0,6 M$), notamment en raison des activités d'animation dans les camps de jour, dont les sommes étaient auparavant budgétées en tant que contributions, ainsi que l'Arrondissement de Ville-Marie (↑ 0,8 M$), où la hausse s'explique entre autres par les travaux d'entretien extérieurs de l'esplanade Clark et la bonification de transferts centraux. À l'inverse, l'Arrondissement de Lachine réduit ses prévisions de 0,8 M$, en raison principalement de la fermeture du port de plaisance de Lachine.

Autres biens et services

Les prévisions de dépenses pour les autres biens et services groupent 3 rubriques : les dépenses en matière de transport et de communication; les dépenses de location, d'entretien et de réparation; les dépenses en biens durables et non durables. Les prévisions pour ces 3 rubriques s'élèvent à 531 M$.

Transport et communication

En matière de transport et de communication, les prévisions budgétaires s'élèvent à 40,3 M$ et demeurent stables par rapport à 2020. Dans les services centraux, on note une hausse globale de 0,7 M$,

tandis que dans les arrondissements, les prévisions affichent plutôt une baisse de 0,6 M$. Du côté de ces derniers, la rationalisation des budgets de téléphonie et d'allocation automobile explique cette variation.

Du côté des services centraux, on relève les éléments suivants :

↑ 2,1 M$ au Service du greffe, en raison principalement des dépenses de publicité requises en prévision de la tenue de l'élection municipale de 2021;

↑ 0,6 M$ au Service de l'Espace pour la vie relativement aux grands projets du service, notamment la Migration du Biodôme et la Métamorphose de l'Insectarium;

↓ 1,1 M$ au Service des technologies de l'information, s'expliquant par une tarification à la baisse à la suite du renouvellement du contrat de téléphonie filaire et de téléinformatique;

↓ 0,8 M$ au Service de l'expérience citoyenne et des communications, notamment en raison de la fin du processus de révision de la Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal, ainsi que de la non-récurrence de certains besoins en communications.

Location, entretien et réparation

Du côté des prévisions en location, entretien et réparation, le budget s'élève à 219,1 M$, soit une augmentation de 8,2 M$, ou 3,9 %. Dans les services municipaux, les prévisions passent de 138 M$ à 144,5 M$, une hausse de 6,5 M$, ou 4,7 %. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les éléments suivants :

↑ 5,8 M$ au Service des technologies de l'information, en raison des coûts d'entretien associés au déploiement de la gestion de l'actif informatique découlant du télétravail, ainsi que de la mise en exploitation de nouveaux systèmes informatiques;

↑ 4,8 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, s'expliquant principalement par un réaménagement budgétaire permettant de répondre plus adéquatement aux besoins opérationnels du service en matière d'entretien et de réparation de véhicules;

↓ 2,8 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, en raison notamment du non-renouvellement du bail de l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, occupé par des employés du Service de l'eau qui déménageront en 2021;

↓ 1,1 M$ au Service de l'eau, découlant d'un ajustement de l'utilisation du fonds de réserve pour imprévus.

Dans les arrondissements, les prévisions s'établissent à 74,6 M$ et augmentent de 1,6 M$ par rapport à 2020, soit une variation de 2,2 %. Pour l'essentiel, les variations budgétaires reflètent les ajustements apportés aux loyers et à l'entretien de leurs immeubles, ainsi que l'absorption des coûts des diverses installations sportives et culturelles sous leur responsabilité. Pour certains arrondissements, les variations sont plus importantes, par exemple celui de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, où les dépenses augmentent de 1 M$ en raison notamment des dépenses d'entretien du Centre sportif et culturel St-Jean-Vianney, acquis en 2020 auprès du collège privé du même nom.

Biens durables et non durables

Au chapitre des biens durables et non durables, les prévisions s'établissent à 271,6 M$, en baisse de 38,6 M$, soit une réduction de 12,4 %. Cette catégorie groupe tous les achats de biens relatifs à la

fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement général des activités municipales : carburant, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc.

Du côté des biens non durables, les prévisions sont de 248,9 M$, affichant une baisse de 11,6 M$, ou 4,5 %. Parmi les facteurs de variation, on note :

↓ 4,2 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, en raison principalement d'un exercice de révision des dépenses en pièces et autres accessoires afin de consacrer plus de ressources à l'entretien et à la réparation des véhicules;

↓ 4,3 M$ au Service de l'urbanisme et de la mobilité, découlant d'un ajustement des crédits de la réserve financière de la voirie qui étaient destinés au colmatage des nids-de-poule;

↓ 1,5 M$ au SPVM, relativement à des économies réalisées notamment sur les équipements (munitions, uniformes et autres);

↓ 0,4 M$ à l'Arrondissement de Lachine, en raison de la fermeture de son port de plaisance.

Du côté des biens durables, les prévisions affichent une importante baisse, le budget passant de 49,8 M$ à 22,7 M$, soit une réduction de 27 M$, ou 54,3 %. Cette variation s'explique essentiellement par la fin des travaux pour 2 projets d'envergure à caractère environnemental, soit l'usine de traitement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que les infrastructures pour la réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Au CESM, l'usine de traitement avait été requise pour le traitement du lixiviat produit par cet ancien site d'enfouissement, dont le réaménagement en parc est en cours. Pour le PEPSC, les travaux ont consisté à construire un écran étanche en amont de l'autoroute Bonaventure, de manière à empêcher le déversement dans le fleuve des eaux souterraines contaminées du secteur, ainsi qu'une usine permettant de traiter adéquatement ces eaux avant leur rejet. Il importe de préciser que ces projets d'envergure ont été financés par une réserve financière spécifique.

Autres objets

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. C'est notamment le cas du poste des dépenses contingentes, dont le rôle consiste précisément à pourvoir à des dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'exercice, ainsi que d'autres postes budgétaires réservés, comme ceux permettant de couvrir les pertes possibles dans la perception ou encore ceux utilisés pour diverses provisions et autres engagements. Les sommes provenant des programmes d'aide à caractère général et découlant d'ententes avec les gouvernements supérieurs sont généralement imputées à cette catégorie.

Par ailleurs, il arrive que des réorganisations administratives impliquant des transferts budgétaires entre unités fassent en sorte qu'une partie ou la totalité des budgets transférés résident dans ces « Autres objets », faute d'y apporter une classification adéquate. Dans ces cas précis, une reclassification des dépenses s'effectue généralement en cours d'exercice.

Les prévisions pour 2021 dans la catégorie des « Autres objets » passent de 29,4 M$ à 137,6 M$, une variation de 108,2 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- La variation du passif de la réserve financière utilisé dans le cadre du CESM et du PEPSC. Puisque la réserve financière sera moins sollicitée par rapport aux déboursés qui ont eu cours en 2020, les budgets passent d'un passif de 40,2 M$ à un passif de 10,6 M$, faisant en sorte qu'au net, la variation est de 29,6 M$.
- Le Plan de relance économique, pour lequel une somme de 50 M$ est prévue.
- Outre ces principaux éléments on note une augmentation de 5 M$ pour les dépenses contingentes devant l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Au tableau suivant, les données budgétaires sont présentées par compétences, de sorte qu'une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2020 figurent aussi au tableau.

Tableau 146 – Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2020 et 2021

(en milliers de dollars)	Budget 2020 comparatif				Budget 2021			
	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 629 866	49 610	-	3 679 476	3 657 339	50 090	-	3 707 429
Paiements tenant lieu de taxes	280 351	-	-	280 351	285 333	-	-	285 333
Quotes-parts	-	2 433 498	(2 009 886)	423 613	-	2 507 711	(2 070 135)	437 576
Transferts	211 788	328 341	-	540 129	215 205	196 468	-	411 673
Services rendus	310 133	60 582	(1 984)	368 732	298 826	63 763	(1 401)	361 188
Amendes et pénalités	109 567	109 012	-	218 578	109 704	109 561	-	219 265
Imposition de droits	276 656	1 969	-	278 625	277 038	1 969	-	279 007
Intérêts	78 249	88 779	-	167 028	83 027	88 213	-	171 240
Autres revenus	16 123	2 474	-	18 597	16 526	1 019	-	17 544
	4 912 733	**3 074 266**	**(2 011 870)**	**5 975 129**	**4 942 996**	**3 018 794**	**(2 071 536)**	**5 890 255**
Charges de fonctionnement								
Administration générale	514 872	283 441	(536)	797 778	575 894	341 064	(202)	916 756
Sécurité publique	8 664	1 061 627	(530)	1 069 761	8 757	1 079 844	(396)	1 088 205
Transport	470 785	695 842	(76)	1 166 551	506 104	670 347	(61)	1 176 390
Hygiène du milieu	225 723	232 257	(378)	457 602	237 542	240 813	(401)	477 954
Santé et bien-être	60 851	115 011	(2)	175 860	57 970	118 973	(1)	176 942
Aménagement, urbanisme et développement	164 681	82 392	(284)	246 789	199 986	114 195	(283)	313 897
Loisirs et culture	498 746	114 167	(179)	612 734	497 588	129 505	(58)	627 035
Frais de financement	280 285	140 874	-	421 159	280 641	142 755	-	423 396
	2 224 607	**2 725 611**	**(1 984)**	**4 948 234**	**2 364 482**	**2 837 494**	**(1 401)**	**5 200 575**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**2 009 886**	**-**	**(2 009 886)**	**-**	**2 070 135**		**(2 070 135)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**678 240**	**348 655**	**-**	**1 026 895**	**508 379**	**181 300**	**-**	**689 680**
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(408 144)	(123 048)		(531 193)	(428 118)	(146 928)		(575 045)
Affectations								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(327 017)	(297 652)		(624 669)	(291 187)	(100 652)		(391 838)
Excédent de fonctionnement affecté	101 885	(15 640)		86 245	236 810	(21 294)		215 516
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(44 963)	87 685		42 721	(25 885)	87 573		61 688
	(270 096)	**(225 607)**	**-**	**(495 702)**	**(80 262)**	**(34 372)**	**-**	**(114 634)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, mais en ce qui concerne les données financières réelles, de sorte que l'on peut constater les résultats nets des exercices passés. Pour l'exercice de 2019, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2016 à 2018, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2021.

Tableau 147 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2016 à 2018 (global) et réel 2019, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels 2016 à 2018 – Global			Réel 2019 – Par compétences			
	2016	2017	2018	Conseil municipal	Conseil d'agglo.	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 262 398	3 343 441	3 482 078	3 504 898	49 385	-	3 554 283
Paiements tenant lieu de taxes	252 330	260 024	264 417	274 855	-	-	274 855
Quotes-parts	404 754	397 246	418 106	-	2 480 633	(2 054 697)	425 936
Transferts	244 536	350 702	283 068	206 162	152 506	-	358 668
Services rendus	314 037	314 395	313 510	254 509	62 054	(2 569)	313 995
Amendes et pénalités	163 733	172 814	189 034	94 430	85 033	-	179 463
Imposition de droits	222 776	265 882	318 972	367 494	1 838	-	369 332
Intérêts	138 049	144 570	160 801	88 902	83 824	-	172 726
Autres revenus	19 370	43 132	52 146	40 668	2 286	-	42 953
	5 021 983	**5 292 205**	**5 482 131**	**4 831 917**	**2 917 558**	**(2 057 265)**	**5 692 210**
Charges de fonctionnement							
Administration générale	759 824	770 186	675 525	415 458	285 386	(585)	700 260
Sécurité publique	1 036 115	1 098 799	1 076 502	10 556	1 087 667	(636)	1 097 587
Transport	914 550	1 010 076	1 016 389	459 186	564 525	(353)	1 023 358
Hygiène du milieu	440 925	407 355	467 372	213 719	230 159	(708)	443 171
Santé et bien-être	91 320	91 961	94 994	61 627	62 353	-	123 980
Aménagement, urbanisme et développement	198 674	191 803	200 735	185 606	92 916	(281)	278 241
Loisirs et culture	567 779	628 221	595 631	496 401	121 102	(7)	617 496
Frais de financement	382 947	389 789	397 166	271 449	129 534	-	400 983
	4 392 134	**4 588 190**	**4 524 314**	**2 114 002**	**2 573 643**	**(2 569)**	**4 685 076**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**-**	**-**	**-**	**2 054 697**	**-**	**(2 054 697)**	**-**
Excédent avant financement et affectations	**629 849**	**704 015**	**957 817**	**663 219**	**343 916**	**-**	**1 007 135**
Financement							
Remboursement de la dette à long terme	(449 312)	(463 854)	(473 756)	(332 940)	(163 021)		(495 961)
Affectations							
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(240 546)	(333 616)	(372 190)	(294 182)	(153 661)		(447 843)
Excédent de fonctionnement affecté	68 455	141 996	117 979	159 092	19		159 110
Charges constatées à financer ou à pourvoir	130 674	90 968	(17 158)	(4 155)	32 573		28 418
	(41 416)	**(100 652)**	**(271 368)**	**(139 246)**	**(121 069)**	**-**	**(260 315)**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**139 120**	**139 510**	**212 694**	**191 033**	**59 826**	**-**	**250 859**

PDI 2021-2030 détaillé

ORIENTATIONS DU PDI 2021-2030

D'un programme triennal à un programme décennal d'immobilisations

Plutôt que de présenter un programme triennal d'immobilisation (PTI), la Ville a décidé d'élaborer cette année son premier Programme décennal d'immobilisations (PDI) afin d'exposer une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite réaliser.

Cette approche témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont de plus en plus importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques.

Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 66 G$.

Tableau 148 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs*	
Infrastructures de l'eau	39 200
Voirie	16 000
Bâtiments	4 993
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	4 856
Véhicules	567
Infrastructures technologiques	123
Valeur de remplacement totale	**65 739**

* Données de 2011, en cours de révision.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cela permet d'éviter les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif qui est à la limite de sa durée de vie. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égout.

Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a presque doublé de 2015 à 2019, étant passée de 0,9 G$ à 1,8 G$, soit une augmentation de près de 96 %. Cet accroissement important des dépenses en immobilisations a accentué le recours à l'emprunt de façon plus marquée que prévu. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, dans l'optique de ne pas alourdir le fardeau fiscal des propriétaires montréalais, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec la capacité financière de la Ville.

Graphique 13 – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)

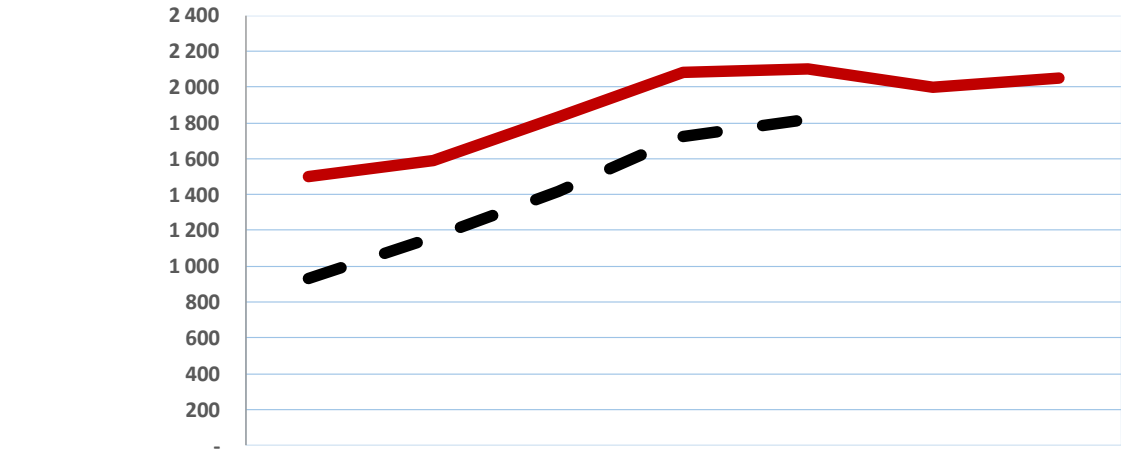

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budgets adoptés	1 500	1 590	1 831	2 085	2 099	2 001	2 050
Réalisations	931	1 164	1 415	1 722	1 823		

Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2021-2030, les investissements prévus s'établissent à 18,7 G$, soit une moyenne de 1,9 G$ sur 10 ans. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans le but de maintenir une situation financière saine qui respecte la capacité de payer de la Ville, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2021-2030 s'établissent à 2,4 G$. De ce montant, 2 G$ ou 83 % correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes de la TECQ sur 10 ans. Le solde de 0,4 G$ constitue des hypothèses budgétaires de financement qui devront subséquemment aboutir à des ententes en fonction de l'approbation des différentes instances gouvernementales.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2030

Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 prévoit des investissements totaux de 18 693,3 M$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 62,5 %, pour un montant de 11 680,1 M$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 37,5 % des investissements totaux, soit 7 013,2 M$.

Graphique 14 – Répartition des investissements par compétences

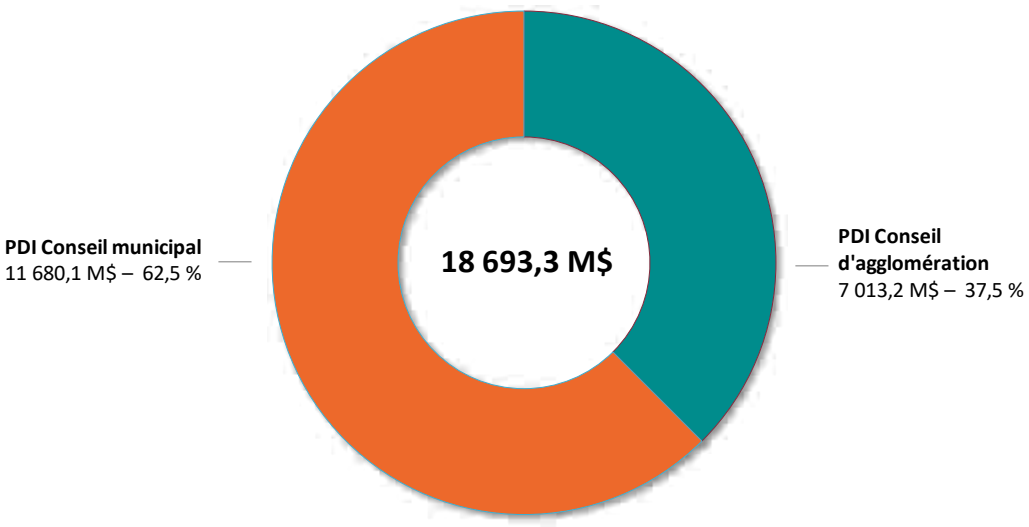

Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 297,8 M$.

De nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2021-2030 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 2 029,4 M$, portant ainsi à 3 327,2 M$ (soit 28,5 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 15 – Répartition des investissements du conseil municipal

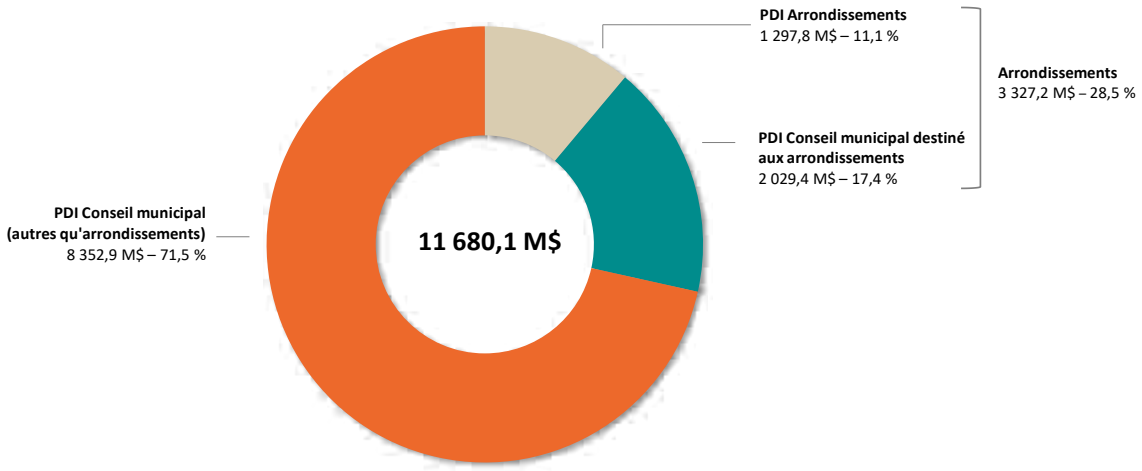

Aux fins de comparaison avec le précédent budget sur un horizon de 3 ans, les investissements consacrés aux arrondissements du présent PDI pour les années 2021-2023 sont prévus à hauteur de 1 058 M$, soit une hausse de 2,2 % par rapport à ceux du précédent Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, qui s'établissaient à 1 035,3 M$.

Le montant de 2 029,4 M$ du PDI municipal, qui est destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement, permettra de soutenir et de compléter les efforts des arrondissements pour les activités d'immobilisations de compétence locale. La hausse observée sur 3 ans (2021-2023) par rapport au précédent PTI 2020-2022, soit 24,6 M$ ou 3,9 %, provient principalement de projets de développement d'installations sportives qui débuteront leur phase d'exécution sur la période considérée.

Par ailleurs, toujours sur une base comparative de 3 ans, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 408,6 M$ au PTI 2020-2022 à 406,8 M$ au présent PDI pour les années 2021-2023.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2021-2030.

Tableau 149 – Comparaison du PTI 2020-2022 et du PDI 2021-2030, par arrondissements

(en milliers de dollars)

Arrondissements	PTI 2020-2022	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Ahuntsic-Cartierville	21 339	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	16 989	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	20 490	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	11 031	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	17 696	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8 781	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	26 695	8 454	8 454	8 454	8 454	8 454	42 270	42 270	84 540
Montréal-Nord	20 407	6 507	6 150	4 514	5 164	5 800	28 135	21 570	49 705
Outremont	7 683	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	17 397	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	17 085	5 695	5 695	5 695	5 445	5 445	27 975	26 475	54 450
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	44 595	13 330	12 730	12 730	12 730	12 730	64 250	63 650	127 900
Rosemont–La Petite-Patrie	26 520	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	32 776	12 721	14 220	17 462	9 620	9 620	63 643	48 100	111 743
Saint-Léonard	19 020	5 940	6 940	5 940	5 940	5 940	30 700	29 700	60 400
Sud-Ouest	19 417	7 195	8 378	8 089	7 169	7 239	38 070	32 795	70 865
Verdun	12 345	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	42 555	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 805	6 981	6 981	6 981	6 981	6 981	34 905	34 905	69 810
Total – PDI des arrondissements	**408 626**	**133 665**	**136 390**	**136 707**	**128 345**	**129 051**	**664 158**	**633 675**	**1 297 833**
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	626 694	238 840	220 654	191 760	213 438	198 532	1 063 224	966 141	2 029 365
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	**1 035 320**	**372 505**	**357 044**	**328 467**	**341 783**	**327 583**	**1 727 382**	**1 599 816**	**3 327 198**

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2021-2030.

Tableau 150 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Diversité et inclusion sociale								
Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme d'aménagements urbains enfants familles	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	9 165	9 165	18 330
	4 833	**4 833**	**4 833**	**4 833**	**4 833**	**24 165**	**24 165**	**48 330**
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	51 353	33 195	22 247	29 416	42 736	178 947	149 069	328 016
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	3 144	7 060	10 477	10 265	12 978	43 924	101 596	145 520
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	3 100	4 300	8 135	9 226	1 884	26 645	10 364	37 009
	57 597	**44 555**	**40 859**	**48 907**	**57 598**	**249 516**	**261 029**	**510 545**
Gestion et planification immobilière								
Programme des cours de services	11 476	12 785	8 571	13 857	18 943	65 632	114 346	179 978
Programme de protection des immeubles de compétence locale	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	25 000	50 000
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
	19 476	**20 785**	**16 571**	**21 857**	**26 943**	**105 632**	**154 346**	**259 978**
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	17 465	17 455	22 167	20 909	23 302	101 298	115 000	216 298
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	15 959	32 244	17 739	15 000	15 000	95 942	81 720	177 662
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	18 552	20 000	9 000	16 100	11 000	74 652	62 036	136 688
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	8 843	17 007	7 879	12 000	6 100	51 829	49 000	100 829
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	5 773	3 198	2 300	5 000	5 000	21 271	25 000	46 271
Projets de développement d'installations sportives	500	5 450	31 864	32 136	10 950	80 900	-	80 900
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	27 000	10 000	-	-	-	37 000	-	37 000
Programme des arénas	11 387	300	-	-	-	11 687	-	11 687
	105 479	**105 654**	**90 949**	**101 145**	**71 352**	**474 579**	**332 756**	**807 335**
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	21 678	18 388	18 613	19 800	20 006	98 485	104 845	203 330
	21 678	**18 388**	**18 613**	**19 800**	**20 006**	**98 485**	**104 845**	**203 330**
Concertation des arrondissements								
Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	5 000	5 000	-	-	-	10 000	-	10 000
	5 000	**5 000**	**-**	**-**	**-**	**10 000**	**-**	**10 000**
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	700	1 725	3 700	850	800	7 775	4 000	11 775
Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	280	280	280	165	-	1 005	-	1 005
Système de gestion des loisirs municipaux	200	100	-	-	-	300	-	300
Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	597	334	-	-	-	931	-	931
	1 777	**2 439**	**3 980**	**1 015**	**800**	**10 011**	**4 000**	**14 011**
Urbanisme et mobilité								
Programme d'aménagement des rues - Local	10 000	10 000	8 955	8 881	10 000	47 836	50 000	97 836
Piétons : Rues piétonnes et partagées	9 000	5 000	5 000	5 000	5 000	29 000	25 000	54 000
Programme de maintien des infrastructures routières	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	20 000
Programme de réfection du réseau routier local	2 000	2 000	-	-	-	4 000	-	4 000
	23 000	**19 000**	**15 955**	**15 881**	**17 000**	**90 836**	**85 000**	**175 836**
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	**238 840**	**220 654**	**191 760**	**213 438**	**198 532**	**1 063 224**	**966 141**	**2 029 365**

État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 18 693,3 M$, 3 modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2021-2030, un montant de 3 380,9 M$, soit 18,1 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (2 428,6 M$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (882 M$), et des revenus divers (70,3 M$).

Un montant de 15 312,4 M$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2021-2030, s'établit à 8 345 M$. Ainsi, en ajoutant les sommes provenant des réserves de l'eau, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 8 808,9 M$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 47,1 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2021-2030.

Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2021-2030 est de 6 503,5 M$, ce qui représente 34,8 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les 5 premières années du PDI uniquement, l'évolution des dépenses en immobilisations et des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt diminue, passant de 1 201 M$ en 2021 à 769 M$ en 2025, afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 16 – Évolution des investissements et des sources de financement, de 2021 à 2025
(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025
Stratégie d'accroissement du paiement au comptant	353	460	567	674	781
Fonds dédiés - Paiement au comptant des immobilisations	57	52	51	44	45
Autres sources de financement	112	113	110	99	99
Subventions gouvernementales	327	425	376	290	212
Emprunts selon la programmation	1 201	1 087	1 013	882	769

Tableau 151 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	207,8	208,4	211,6	186,4	184,0	998,2	952,7	1 950,9
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	548,8	534,2	483,5	505,2	495,6	2 567,3	2 271,6	4 838,9
Hygiène du milieu	589,0	694,8	734,2	586,3	544,9	3 149,2	2 244,7	5 393,9
Aménagement, urbanisme et développement	128,7	118,5	109,9	89,3	99,4	545,8	448,1	993,9
Loisirs et culture	535,9	533,1	533,4	567,8	522,7	2 692,9	2 330,5	5 023,4
Total – Acquisitions d'immobilisations	**2 049,6**	**2 136,3**	**2 117,3**	**1 988,9**	**1 906,3**	**10 198,4**	**8 494,9**	**18 693,3**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	327,2	424,8	376,3	290,4	211,7	1 630,4	798,2	2 428,6
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
Total – Sources de financement externes	**439,1**	**537,7**	**486,4**	**389,2**	**310,8**	**2 163,2**	**1 217,7**	**3 380,9**
Montant à la charge des contribuables	**1 610,5**	**1 598,6**	**1 630,9**	**1 599,7**	**1 595,5**	**8 035,2**	**7 277,2**	**15 312,4**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	20,8	12,8	12,3	13,3	13,8	73,0	69,2	142,2
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	308,9							
Eau	42,1	460,0	567,0	674,0	781,0	2 835,0	5 510,0	8 345,0
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**353,0**	**460,0**	**567,0**	**674,0**	**781,0**	**2 835,0**	**5 510,0**	**8 345,0**
Total – Paiement au comptant	**409,9**	**511,6**	**618,4**	**718,0**	**826,2**	**3 084,1**	**5 724,8**	**8 808,9**
Emprunts selon la programmation	**1 200,6**	**1 087,0**	**1 012,5**	**881,7**	**769,3**	**4 951,1**	**1 552,4**	**6 503,5**

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 11 680,1 M$, soit 62,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 231,2 M$ (19,1 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 882 M$.

Par ailleurs, un montant de 5 622,5 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 826,4 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 9 448,9 M$, soit 80,9 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 152 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	131,7	134,4	136,2	119,7	115,3	637,3	620,8	1 258,1
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
Transport	492,2	470,9	424,8	394,2	373,0	2 155,1	1 963,4	4 118,5
Hygiène du milieu	186,3	166,0	186,3	189,3	195,9	923,8	905,2	1 829,0
Aménagement, urbanisme et développement	124,1	117,0	107,1	88,1	91,9	528,2	447,0	975,2
Loisirs et culture	420,7	385,0	384,2	416,2	354,8	1 960,9	1 538,4	3 499,3
Total – Acquisitions d'immobilisations	**1 355,0**	**1 273,3**	**1 238,6**	**1 207,5**	**1 130,9**	**6 205,3**	**5 474,8**	**11 680,1**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	166,5	142,9	140,5	142,0	132,3	724,2	625,0	1 349,2
Activités commerciales de la CSEM	110,0	104,9	103,1	84,0	80,0	482,0	400,0	882,0
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	**276,5**	**247,8**	**243,6**	**226,0**	**212,3**	**1 206,2**	**1 025,0**	**2 231,2**
Montant à la charge des contribuables	**1 078,5**	**1 025,5**	**995,0**	**981,5**	**918,6**	**4 999,1**	**4 449,8**	**9 448,9**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	14,5	14,6	29,1
Arrondissements	8,4	11,1	11,4	3,0	3,7	37,6	7,1	44,7
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	223,9							
Eau	42,1	274,2	331,7	409,2	463,3	1 746,4	3 572,3	5 318,7
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	**268,0**	**274,2**	**331,7**	**409,2**	**463,3**	**1 746,4**	**3 572,3**	**5 318,7**
Total – Paiement au comptant	**302,3**	**311,2**	**369,0**	**438,1**	**492,9**	**1 913,5**	**3 709,0**	**5 622,5**
Emprunts selon la programmation	**776,2**	**714,3**	**626,0**	**543,4**	**425,7**	**3 085,6**	**740,8**	**3 826,4**

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 7 013,2 M$, soit 37,5 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 149,7 M$ (16,4 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau, grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actif névralgiques. De plus, un montant de 3 186,4 M$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 2 677,1 M$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 5 863,5 M$, soit 83,6 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 153 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	76,1	74,0	75,4	66,7	68,7	360,9	331,9	692,8
Sécurité publique	39,4	47,3	44,7	53,9	59,7	245,0	247,3	492,3
Transport	56,6	63,3	58,7	111,0	122,6	412,2	308,2	720,4
Hygiène du milieu	402,7	528,8	547,9	397,0	349,0	2 225,4	1 339,5	3 564,9
Aménagement, urbanisme et développement	4,6	1,5	2,8	1,2	7,5	17,6	1,1	18,7
Loisirs et culture	115,2	148,1	149,2	151,6	167,9	732,0	792,1	1 524,1
Total – Acquisitions d'immobilisations	**694,6**	**863,0**	**878,7**	**781,4**	**775,4**	**3 993,1**	**3 020,1**	**7 013,2**
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	160,7	281,9	235,8	148,4	79,4	906,2	173,2	1 079,4
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	1,9	8,0	7,0	14,8	19,1	50,8	19,5	70,3
Total – Sources de financement externes	**162,6**	**289,9**	**242,8**	**163,2**	**98,5**	**957,0**	**192,7**	**1 149,7**
Montant à la charge des contribuables	**532,0**	**573,1**	**635,9**	**618,2**	**676,9**	**3 036,1**	**2 827,4**	**5 863,5**
Paiement au comptant								
Eau - Réserve	17,9	9,9	9,4	10,4	10,9	58,5	54,6	113,1
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	85,0	185,8	235,3	264,8	317,7	1 088,6	1 937,7	3 026,3
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	**85,0**	**185,8**	**235,3**	**264,8**	**317,7**	**1 088,6**	**1 937,7**	**3 026,3**
Total – Paiement au comptant	**107,6**	**200,4**	**249,4**	**279,9**	**333,3**	**1 170,6**	**2 015,8**	**3 186,4**
Emprunts selon la programmation	**424,4**	**372,7**	**386,5**	**338,3**	**343,6**	**1 865,5**	**811,6**	**2 677,1**

Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, 71,5 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 28,5 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2021-2030, la Ville de Montréal compte investir un montant de 10 401,4 M$ dans les infrastructures routières (4 558,3 M$) ainsi que dans l'environnement et les infrastructures souterraines (5 843,1 M$), principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 80 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs existants.

Tableau 154 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	381,1	397,0	365,2	354,9	305,9	1 804,1	1 652,0	3 456,1
Environnement et infrastructures souterraines	515,1	488,7	467,5	471,4	464,9	2 407,6	2 371,5	4 779,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	173,0	165,8	168,3	175,9	191,8	874,8	718,6	1 593,4
Bâtiments et terrains	228,8	228,7	205,7	217,0	224,4	1 104,6	1 165,2	2 269,8
Véhicules	45,6	45,6	45,6	47,0	47,0	230,8	235,0	465,8
Ameublement et équipements de bureau	70,2	74,6	75,4	72,2	70,4	362,8	309,0	671,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	19,6	13,2	13,3	13,0	12,9	72,0	61,7	133,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 433,4**	**1 413,6**	**1 341,0**	**1 351,4**	**1 317,3**	**6 856,7**	**6 513,0**	**13 369,7**
Pourcentage - Protection	69,9 %	66,2 %	63,3 %	67,9 %	69,1 %	67,2 %	76,7 %	71,5 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	105,1	94,3	84,6	124,6	164,5	573,1	529,1	1 102,2
Environnement et infrastructures souterraines	76,4	236,6	334,6	173,4	85,9	906,9	157,1	1 064,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	137,6	150,8	161,0	163,4	119,8	732,6	614,7	1 347,3
Bâtiments et terrains	246,1	197,3	154,7	143,3	188,3	929,7	564,3	1 494,0
Véhicules	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5	10,1	20,6
Ameublement et équipements de bureau	36,1	32,5	29,0	22,1	20,1	139,8	95,2	235,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,8	9,1	10,3	8,6	8,3	49,1	11,4	60,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**616,2**	**722,7**	**776,3**	**637,5**	**589,0**	**3 341,7**	**1 981,9**	**5 323,6**
Pourcentage - Développement	30,1 %	33,8 %	36,7 %	32,1 %	30,9 %	32,8 %	23,3 %	28,5 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	486,2	491,3	449,8	479,5	470,4	2 377,2	2 181,1	4 558,3
Environnement et infrastructures souterraines	591,5	725,3	802,1	644,8	550,8	3 314,5	2 528,6	5 843,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	310,6	316,6	329,3	339,3	311,6	1 607,4	1 333,3	2 940,7
Bâtiments et terrains	474,9	426,0	360,4	360,3	412,7	2 034,3	1 729,5	3 763,8
Véhicules	47,7	47,7	47,7	49,1	49,1	241,3	245,1	486,4
Ameublement et équipements de bureau	106,3	107,1	104,4	94,3	90,5	502,6	404,2	906,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	32,4	22,3	23,6	21,6	21,2	121,1	73,1	194,2
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**2 049,6**	**2 136,3**	**2 117,3**	**1 988,9**	**1 906,3**	**10 198,4**	**8 494,9**	**18 693,3**

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 155 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	367,9	365,8	341,0	326,4	298,0	1 699,1	1 644,6	3 343,7
Environnement et infrastructures souterraines	311,6	277,2	289,0	273,0	275,8	1 426,6	1 309,8	2 736,4
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	154,6	137,8	138,3	144,4	133,6	708,7	545,4	1 254,1
Bâtiments et terrains	157,6	164,9	152,7	159,2	155,0	789,4	855,6	1 645,0
Véhicules	21,7	18,4	18,6	19,8	20,0	98,5	104,8	203,3
Ameublement et équipements de bureau	36,5	38,9	39,9	35,3	32,1	182,7	113,6	296,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	14,9	9,9	10,0	9,7	9,7	54,2	45,4	99,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 064,8**	**1 012,9**	**989,5**	**967,8**	**924,2**	**4 959,2**	**4 619,2**	**9 578,4**
Pourcentage - Protection	78,6 %	79,5 %	79,9 %	80,1 %	81,7 %	79,9 %	84,4 %	82,0 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	64,2	64,6	52,3	44,8	52,5	278,4	239,7	518,1
Environnement et infrastructures souterraines	5,2	4,9	-	-	-	10,1	-	10,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	77,6	60,3	62,9	69,1	42,6	312,5	182,1	494,6
Bâtiments et terrains	106,2	99,1	104,1	103,4	90,9	503,7	362,5	866,2
Véhicules	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	8,5	8,3	16,8
Ameublement et équipements de bureau	22,9	20,8	17,9	12,3	11,0	84,9	52,1	137,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	12,4	9,0	10,2	8,4	8,0	48,0	10,9	58,9
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**290,2**	**260,4**	**249,1**	**239,7**	**206,7**	**1 246,1**	**855,6**	**2 101,7**
Pourcentage - Développement	21,4 %	20,5 %	20,1 %	19,9 %	18,3 %	20,1 %	15,6 %	18,0 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	432,1	430,4	393,3	371,2	350,5	1 977,5	1 884,3	3 861,8
Environnement et infrastructures souterraines	316,8	282,1	289,0	273,0	275,8	1 436,7	1 309,8	2 746,5
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	232,2	198,1	201,2	213,5	176,2	1 021,2	727,5	1 748,7
Bâtiments et terrains	263,8	264,0	256,8	262,6	245,9	1 293,1	1 218,1	2 511,2
Véhicules	23,4	20,1	20,3	21,5	21,7	107,0	113,1	220,1
Ameublement et équipements de bureau	59,4	59,7	57,8	47,6	43,1	267,6	165,7	433,3
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	27,3	18,9	20,2	18,1	17,7	102,2	56,3	158,5
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**1 355,0**	**1 273,3**	**1 238,6**	**1 207,5**	**1 130,9**	**6 205,3**	**5 474,8**	**11 680,1**

Tableau 156 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Infrastructures routières	13,2	31,2	24,2	28,5	7,9	105,0	7,4	112,4
Environnement et infrastructures souterraines	203,5	211,5	178,5	198,4	189,1	981,0	1 061,7	2 042,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	18,4	28,0	30,0	31,5	58,2	166,1	173,2	339,3
Bâtiments et terrains	71,2	63,8	53,0	57,8	69,4	315,2	309,6	624,8
Véhicules	23,9	27,2	27,0	27,2	27,0	132,3	130,2	262,5
Ameublement et équipements de bureau	33,7	35,7	35,5	36,9	38,3	180,1	195,4	375,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	4,7	3,3	3,3	3,3	3,2	17,8	16,3	34,1
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**368,6**	**400,7**	**351,5**	**383,6**	**393,1**	**1 897,5**	**1 893,8**	**3 791,3**
Pourcentage - Protection	53,1 %	46,4 %	40,0 %	49,1 %	50,7 %	47,5 %	62,7 %	54,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Infrastructures routières	40,9	29,7	32,3	79,8	112,0	294,7	289,4	584,1
Environnement et infrastructures souterraines	71,2	231,7	334,6	173,4	85,9	896,8	157,1	1 053,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	60,0	90,5	98,1	94,3	77,2	420,1	432,6	852,7
Bâtiments et terrains	139,9	98,2	50,6	39,9	97,4	426,0	201,8	627,8
Véhicules	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0	1,8	3,8
Ameublement et équipements de bureau	13,2	11,7	11,1	9,8	9,1	54,9	43,1	98,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	1,1	0,5	1,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**326,0**	**462,3**	**527,2**	**397,8**	**382,3**	**2 095,6**	**1 126,3**	**3 221,9**
Pourcentage - Développement	46,9 %	53,6 %	60,0 %	50,9 %	49,3 %	52,5 %	37,3 %	45,9 %

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Infrastructures routières	54,1	60,9	56,5	108,3	119,9	399,7	296,8	696,5
Environnement et infrastructures souterraines	274,7	443,2	513,1	371,8	275,0	1 877,8	1 218,8	3 096,6
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	78,4	118,5	128,1	125,8	135,4	586,2	605,8	1 192,0
Bâtiments et terrains	211,1	162,0	103,6	97,7	166,8	741,2	511,4	1 252,6
Véhicules	24,3	27,6	27,4	27,6	27,4	134,3	132,0	266,3
Ameublement et équipements de bureau	46,9	47,4	46,6	46,7	47,4	235,0	238,5	473,5
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	3,4	3,4	3,5	3,5	18,9	16,8	35,7
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**694,6**	**863,0**	**878,7**	**781,4**	**775,4**	**3 993,1**	**3 020,1**	**7 013,2**

Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble de la population et des usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures actuelles de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement de l'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 770 km de conduites principales d'aqueduc, 3 600 km de conduites secondaires d'aqueduc, 550 km de collecteurs d'égouts, 4 300 km de conduites secondaires d'égouts et 90 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les 5 plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent par temps sec 2,5 millions de m^3 d'eaux usées – jusqu'à 8 millions de m^3 par journée pluvieuse.

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements ont évolué de 255 M$, en 2015, à près de 405 M$ prévus en 2020.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)

* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :
- Garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- Permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- Poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- Faire face aux défis environnementaux.

Pour la période 2021-2030, un montant de 4 885,6 M$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 456 M$ en 2021.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, pour lequel des investissements de 1 789 M$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2019, 72 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour les conduites primaires d'aqueduc (440,1 M$), les collecteurs d'égouts (271,1 M$), le plan directeur des ouvrages de rétention (63,1 M$) et les intercepteurs (57,7 M$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2021-2030 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (286,9 M$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (145,5 M$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (120,1 M$).

Principaux projets

Afin de respecter les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable et d'assurer la fiabilité des équipements de production d'eau potable, des projets de modernisation sont prévus dans 4 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pierrefonds et Pointe-Claire), totalisant des investissements de 207 M$ dans le cadre de ce PDI. Au surplus, 206,3 M$ seront investis pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (comprenant des travaux majeurs de maintien des usines de production d'eau potable de Lachine et de Dorval).

La mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable pour 1,2 million de Montréalais, nécessitera un montant de 283,7 M$. Par ailleurs, des investissements de 15,7 M$ pour la réfection de la station de pompage et du réservoir Dollard-Des Ormeaux permettront également d'assurer une pression adéquate dans le réseau de Pierrefonds et de sécuriser l'alimentation de ce secteur.

Un montant de 22,3 M$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduite et de bris d'entrées de service des usagers ainsi

qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, celle-ci permettra de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau afin de maximiser les efforts de recherche et de correction des fuites.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte permettra d'intégrer une nouvelle phase au traitement des eaux usées et, ainsi, de rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra une élimination quasi complète (supérieure à 99 %) des bactéries et des virus ainsi qu'une réduction très importante (supérieure à 80 %) des substances émergentes, ce qui diminuera les risques pour la santé humaine, favorisera l'utilisation des cours d'eau et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 541,2 M$ dans ce PDI.

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées produites sur l'île de Montréal. Cependant, lors d'épisodes de très fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs lorsqu'il atteint sa capacité maximale, la Ville se voit dans l'obligation de déverser, pour de courtes périodes, des eaux usées non traitées vers les milieux récepteurs. Les ouvrages de rétention permettent d'emmagasiner temporairement les eaux usées lors de très fortes pluies, de les réintroduire graduellement dans le réseau lorsque la capacité hydraulique le permet et de les acheminer vers la station d'épuration des eaux usées pour y être traitées. Dans le PDI 2021-2030, les travaux sur les ouvrages de rétention Rockfield, William, Lavigne, Leduc et Saint-Thomas ainsi que dans l'ancienne cour Turcot totalisent des investissements de 246,6 M$. Parmi ceux-ci, les travaux relatifs à la construction des ouvrages de rétention Rockfield et William seront complétés en 2021.

Par ailleurs, une mise à niveau est prévue à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Des investissements de 140 M$ permettront de remplacer les dégrilleurs et les convoyeurs, d'augmenter la capacité d'emmagasinement des boues et des dessableurs, de remplacer les ponts racleurs aux décanteurs et d'effectuer une mise à niveau majeure de ces derniers.

Tableau 157 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes								
Direction de l'eau potable								
Conduites primaires d'aqueduc	47 500,0	46 500,0	47 500,0	47 500,0	47 500,0	236 500,0	203 565,0	440 065,0
Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Investissements - Diverses usines	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
	65 612,0	**70 828,0**	**72 083,0**	**67 704,0**	**64 485,0**	**340 712,0**	**506 315,0**	**847 027,0**
Direction des réseaux d'eau								
Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
	182 100,0	**162 455,0**	**182 756,0**	**185 800,0**	**192 555,0**	**905 666,0**	**891 327,0**	**1 796 993,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Collecteurs d'égouts	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
Intercepteurs	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
Ouvrages de rétention - Plan directeur	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
Station d'épuration des eaux usées	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
	46 777,0	**36 240,0**	**49 650,0**	**50 143,0**	**49 667,0**	**232 477,0**	**305 004,0**	**537 481,0**
Total – Programmes	**294 489,0**	**269 523,0**	**304 489,0**	**303 647,0**	**306 707,0**	**1 478 855,0**	**1 702 646,0**	**3 181 501,0**
Projets								
Direction de l'eau potable								
Réservoirs et stations de pompage (Rosemont, DDO et McTavish)	40 722,0	34 640,0	17 182,0	33 453,0	33 453,0	159 450,0	143 395,0	302 845,0
Modernisation des 6 usines de production d'eau potable	47 374,0	60 759,0	21 555,0	27 443,0	23 293,0	180 424,0	60 986,0	241 410,0
Plan d'alimentation des réseaux de l'Ouest	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
	92 796,0	**106 099,0**	**64 187,0**	**83 896,0**	**78 446,0**	**425 424,0**	**290 696,0**	**716 120,0**
Direction des réseaux d'eau								
Mesure de la consommation d'eau	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
Optimisation des réseaux	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
Chambres de compteurs d'agglomération	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
	12 157,0	**5 984,0**	**5 344,0**	**4 779,0**	**1 322,0**	**29 586,0**	**-**	**29 586,0**
Direction de l'épuration des eaux usées								
Collecteur industriel entre l'arrondissement d'Anjou et la rue Notre-Dame, à PAT	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
Ouvrages de rétention	31 541,0	54 500,0	48 600,0	44 000,0	48 000,0	226 641,0	20 000,0	246 641,0
Désinfection par l'ozone des eaux usées	13 297,0	148 497,0	243 692,0	103 281,0	2 752,0	511 519,0	5 801,0	517 320,0
Construction d'une sous-station électrique	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
Remplacement des dégrilleurs et des convoyeurs	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
Ajout de capacité aux dessableurs	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
Mise à niveau majeure des décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
	56 538,0	**223 197,0**	**320 992,0**	**164 481,0**	**80 336,0**	**845 544,0**	**112 801,0**	**958 345,0**
Total – Projets	**161 491,0**	**335 280,0**	**390 523,0**	**253 156,0**	**160 104,0**	**1 300 554,0**	**403 497,0**	**1 704 051,0**
Total – Gestion de l'eau	**455 980,0**	**604 803,0**	**695 012,0**	**556 803,0**	**466 811,0**	**2 779 409,0**	**2 106 143,0**	**4 885 552,0**

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 882 M$ pour la période 2021-2030, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et aux utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 11,1 M$ permettra de corriger prioritairement les tronçons ayant un problème de sécurité publique.

Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, ayant passé de 263 M$, en 2015, à près de 420 M$ prévus en 2020.

Graphique 18 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières
(en millions de dollars)

Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- De garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- D'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- D'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- De réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2021-2030, la Ville investira un total de 4 818,3 M$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 3 456,1 M$ dans la protection de l'actif et 1 362,2 M$ dans le développement de nouvelles infrastructures. La majorité de ces investissements (61,7 %) seront

consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (2 970,7 M$). De plus, un montant de 260 M$ est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 158 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	318,7	324,9	290,6	299,4	269,1	1 502,7	1 468,0	2 970,7
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	381,1	**397,0**	**365,1**	**355,0**	**305,9**	**1 804,1**	**1 652,0**	**3 456,1**
Pistes cyclables	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Investissements	**381,1**	**397,0**	**365,1**	**355,0**	**305,9**	**1 804,1**	**1 652,0**	**3 456,1**

Catégories d'actifs - Développement	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	65,1	63,8	70,4	123,8	164,4	487,5	529,1	1 016,6
Ponts, tunnels et viaducs	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-
	105,2	**94,3**	**84,6**	**124,6**	**164,4**	**573,1**	**529,1**	**1 102,2**
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
Total – Investissements	**131,2**	**120,3**	**110,6**	**150,6**	**190,4**	**703,1**	**659,1**	**1 362,2**

Catégories d'actifs - Total	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Chemins, rues, routes et trottoirs	383,8	388,7	361,0	423,2	433,5	1 990,2	1 997,1	3 987,3
Ponts, tunnels et viaducs	39,2	56,2	56,3	48,8	30,0	230,5	150,0	380,5
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	22,5	15,9	17,7	6,8	6,8	69,7	34,0	103,7
Voirie pour projets de transport collectif	40,1	30,5	14,2	0,8	-	85,6	-	85,6
Autres éléments de l'actif	0,7	-	0,5	-	-	1,2	-	1,2
	486,3	**491,3**	**449,7**	**479,6**	**470,3**	**2 377,2**	**2 181,1**	**4 558,3**
Pistes cyclables	26,0	26,0	26,0	26,0	26,0	130,0	130,0	260,0
Total – Investissements	**512,3**	**517,3**	**475,7**	**505,6**	**496,3**	**2 507,2**	**2 311,1**	**4 818,3**

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des aînés, des jeunes, des cyclistes et des piétons afin d'offrir des aménagements de qualité, tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 146,5 M$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout. Ces programmes incluent notamment le réaménagement des lieux suivants : le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle (entre le pont Lachapelle et le boulevard Keller), l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et du chemin Remembrance ainsi que l'avenue Van Horne (entre les avenues Pratt et du Parc).

Un montant de 322 M$ est prévu pour les programmes de réfection routière visant la réhabilitation et le maintien en bon état des infrastructures routières. Plus spécifiquement, le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) prévoit des investissements de 300 M$ dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable. De plus, des investissements de 22 M$ seront consacrés à la réalisation de travaux touchant le réseau artériel ainsi que les réseaux routiers locaux de compétence d'arrondissement, dans le cadre du programme de réfection des rues locales. Cet investissement complète les efforts des arrondissements dans leurs programmes respectifs de réfection des rues locales.

Un investissement de 370 M$ dans le réseau artériel est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant, aux arrondissements qui le souhaitent, la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 100 M$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel.

La Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 60 M$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et aux intersections, en accord avec l'approche Vision Zéro. De plus, la Ville engagera une somme de 54 M$ destinée aux arrondissements pour améliorer la circulation piétonnière en favorisant l'émergence d'initiatives de rues partagées et de piétonnisation (incluant la mise en place de mesures transitoires), propres aux différents milieux montréalais. Par ailleurs, un montant de 50 M$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers du réseau routier montréalais. À cela s'ajoute un montant de 163,8 M$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir le niveau optimal dans la gestion des déplacements, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des piétons et des cyclistes aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : congestion routière, temps de déplacement et chantiers en grand nombre réalisés par des partenaires publics ou privés. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 42,2 M$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donnés les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire, qui favorise une approche de développement durable en augmentant la part modale des transports collectifs et actifs.

Enfin, un montant de 22,5 M$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure de bornes de recharge pour véhicules électriques. Environ 2 000 bornes seront installées d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. L'implantation de ces bornes de recharge s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville innovante en misant notamment sur les nouvelles technologies et sur l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 283,1 M$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 200 M$ est prévu pour le programme Réseau express vélo et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'Administration, la mise en œuvre du Réseau express vélo (REV) vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme fait partie des engagements de l'administration municipale visant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici à 2025.

Une somme additionnelle de 60 M$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra également de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui en améliorera le confort et la sécurité.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélo en libre-service Bixi et poursuit les efforts en vue de permettre son optimisation de même que son expansion sur le territoire montréalais au cours des prochaines années. Bixi est en service depuis 2009. L'année 2019 a établi, encore une fois, un record de popularité avec plus de 5,8 millions de déplacements enregistrés. Il s'agit d'une hausse de 8 % par rapport à la saison 2018. L'acquisition de nouveaux équipements en 2019 a permis de desservir 6 nouveaux arrondissements. Par ailleurs, la Ville prévoit de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique afin de mieux s'adapter à la tendance actuelle ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Par conséquent, plus de 2 100 vélos à assistance électrique seront déployés graduellement dans le réseau jusqu'en 2022. De plus, certains équipements ayant atteint la fin de leur durée de vie utile seront remplacés afin d'accroître la fiabilité et l'efficacité du système Bixi. Un montant de 23,1 M$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service Bixi.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 399,3 M$

La Ville compte offrir aux Montréalais un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour tous les usagers. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation chez les Montréalais et les touristes comme la rue commerciale la plus importante de Montréal, au même titre que la 5e Avenue, à New York, ou Michigan Avenue, à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à mettre en œuvre les orientations adoptées dans ses divers plans, politiques et stratégies, notamment le Plan d'urbanisme, le plan de développement Réalisons Montréal, le Plan de transport et la Stratégie de développement économique, des documents qui font appel à l'amélioration de l'expérience du domaine public, tout particulièrement pour les piétons et les autres usagers des transports actifs.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'un grand espace public sur l'avenue McGill College. Le projet prévoit également un réaménagement des 4 tronçons situés entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement afin de mettre en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville-Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Raccordement du boulevard Cavendish – 245 M$

Le projet consiste à augmenter l'accessibilité du secteur dans un but de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie, le tout dans le respect de l'environnement. Plus précisément, le boulevard Cavendish Nord sera relié au secteur de l'ancien hippodrome, tandis que le boulevard Cavendish Sud sera relié à l'avenue Royalmount. Ce faisant, les deux portions du boulevard Cavendish seront également raccordées. Par la création d'embranchements multiples, le projet Cavendish résoudra le problème d'enclavement d'une large portion du secteur Namur-De la Savane. Plusieurs acquisitions de terrains seront nécessaires pour ce projet, notamment afin d'assurer l'accès au site de l'hippodrome.

Tel que le souligne le rapport du groupe de travail Namur-De la Savane, présenté le 28 mai 2019, ce projet offre l'opportunité d'améliorer l'accessibilité par autobus et par d'autres modes que le voiturage en solo, et permet de mettre à profit la présence de deux stations de métro qui offrent des capacités résiduelles pour faciliter et optimiser les déplacements des résidents du secteur. De plus, des voies réservées, qui accueilleront également une portion du REV, seront implantées sur les nouveaux tronçons du boulevard.

La relance du projet Cavendish s'intègre dans une démarche de planification urbaine du secteur Namur-De la Savane, menée par la Ville, démarche qui englobe le site de l'hippodrome, la cité scientifique, le projet Le Triangle ainsi que les secteurs industriels de Saint-Laurent et de Mont-Royal.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 205,6 M$

Le projet de construction du Réseau express métropolitain (REM), réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM comprendra un train électrique entièrement automatisé sur un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes liées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour les Montréalais. La Ville doit s'assurer que la CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins des Montréalais. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Revitalisation du Quartier des gares – 124,5 M$

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que les rue Notre-Dame et Guy.

Les interventions prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de réaménager les rues existantes, d'offrir à tous les usagers un confort piétonnier accueillant et de grande qualité, d'aménager un nouveau parc ainsi que des pistes cyclables. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Complexe Turcot – 109,9 M$

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a entrepris la reconstruction du complexe Turcot afin de maintenir le niveau d'activité économique de la métropole. Le projet comprend notamment la reconstruction de l'échangeur, le déplacement des voies rapides de l'autoroute 20 et des voies ferroviaires vers le nord ainsi que le prolongement de certaines rues municipales et leur raccordement à la nouvelle configuration de l'échangeur. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois et des abords de l'autoroute 15 ainsi que la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest. L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot, propre au contexte montréalais.

Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port – 108,8 M$

Le projet de prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame comprend l'aménagement de trottoirs et de voies cyclables qui rejoindront la piste actuelle de la rue Notre-Dame. Par ailleurs, un nouveau lien sera créé sur l'avenue Souligny afin de la prolonger jusqu'au boulevard de l'Assomption, ce qui comprendra le prolongement vers l'ouest d'un axe du REV en le raccordant au réseau cyclable existant. Le projet permettra ainsi de compléter un lien majeur nord-sud, actuellement interrompu, de faciliter l'accès au port de Montréal, d'alléger le camionnage sur la rue Notre-Dame et de réduire la circulation de transit sur la portion résidentielle des rues Dickson et Hochelaga.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M$

Seules artères à traverser le parc du Mont-Royal, la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin de les rendre plus sécuritaires et plus agréables, tant pour les cyclistes et que pour les piétons. Dans le cadre de cette requalification, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 85,5 M$

L'axe Pie-IX assure actuellement 40 000 déplacements par jour en autobus, ce qui en fait l'axe de transport collectif le plus achalandé à l'est de la ligne orange du métro. L'implantation du système rapide par bus (SRB) vise un potentiel de 70 000 déplacements par jour, à terme, c'est-à-dire lorsque le service d'autobus sur le boulevard Pie-IX sera prolongé vers le centre-ville via la rue Notre-Dame. Les autobus articulés du SRB circuleront, dans chaque direction, sur une voie réservée en tout temps au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX sur 9 km. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain.

À terme, le SRB établira un lien entre la gare Saint-Michel–Montréal-Nord du train de l'Est, la station Pie-IX–Jean-Talon du prolongement de la ligne bleue du métro, ainsi que la station Pie-IX de la ligne verte du métro. Avec ce projet, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétons, les riverains et les usagers du transport collectif.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 80,5 M$

Le pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal, a été construit en 1966 et voit passer près de 30 000 véhicules quotidiennement. La Ville de Montréal est responsable de ce pont qui comprend une piste cyclable et un trottoir, actuellement étroits et peu accueillants. Le pont approche de sa fin de vie utile et nécessite d'être remplacé.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant 2 voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant. Ce dernier sera transformé en pont promenade accessible aux piétons,

aux cyclistes ainsi qu'aux véhicules d'urgence. Le début des travaux du nouveau pont Jacques-Bizard est prévu en 2021.

Avenue des Pins – 58 M$

Les infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égout de l'avenue des Pins approchent de leur fin de vie utile et leur réfection donnera l'opportunité de revoir les aménagements actuels pour les piétons et les cyclistes. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience des usagers. Les interventions prévues comprennent également l'ajustement de l'éclairage ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en 2 phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement – 34 M$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain, ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater. Les principaux objectifs du projet sont la mise en place d'un lien fiable entre Montréal et la Rive-Sud ainsi que l'établissement d'un lien permanent réservé au transport en commun, liens qui contribueront au développement et à la prospérité économique de Montréal.

La participation de la Ville comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute.

La reconstruction du tronçon de l'autoroute 15 implique principalement la démolition et la reconstruction du pont de L'Île-des-Sœurs, l'élargissement de l'autoroute, la modification des échangeurs L'Île-des-Sœurs, Gaétan-Laberge et Atwater, la modification des tronçons de la rue Wellington et du boulevard LaSalle sous l'autoroute ainsi que le déplacement des conduites d'aqueduc et de collecteurs d'égouts.

Par sa participation au projet, la Ville de Montréal s'assure que le consortium Signature sur le Saint-Laurent, le partenaire d'Infrastructure Canada, préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat des poissons et les milieux humides, minimise les nuisances telles que le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compense pour la production des gaz à effet de serre du chantier et livre le projet conformément à ses obligations environnementales légales applicables.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 33,9 M$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires de toutes les rues (artérielles et locales) de la Ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité aux usagers et réduira la pollution lumineuse (« ciel noir »). De plus, la Ville bénéficiera d'économies d'énergie récurrentes grâce à une baisse des coûts d'électricité de l'ordre de 35 %. Le projet permettra aussi l'implantation d'un système de télédétection de bris ou de mauvais fonctionnement pour tous les lampadaires, en lien avec le développement de la ville intelligente.

Réaménagement de la rue Peel – 30 M$

Artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, la rue Peel dispose actuellement d'aménagements peu conviviaux, tant pour les piétons que pour les cyclistes, alors qu'ils pourraient contribuer davantage à sa mise en valeur.

Un réaménagement complet de cette artère permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'opportunité d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. La section entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins est déjà terminée alors que celle entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque est en cours de réalisation. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 15,7 M$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques a été complété en 2019. Les phases subséquentes du projet prévoient notamment le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis), Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) et Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit également dans le cadre du programme Accès jardins de l'Arrondissement de Ville-Marie, grâce à l'entente conclue avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'Université et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisirs.

Prolongement de la ligne bleue – Accompagnement – 6,8 M$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera 5 stations. Le projet comprend également la construction d'un tunnel piétonnier qui assurera le lien avec le futur SRB Pie-IX.

En plus d'augmenter substantiellement l'offre de services en transport collectif dans l'est de Montréal ainsi que dans la région métropolitaine, ce projet permettra de procéder au réaménagement urbain de plusieurs secteurs dans une perspective de développement durable et de développement économique, notamment grâce à de nouveaux projets d'habitation et d'aménagement de grande qualité. La Ville accompagne également la réalisation du prolongement de la ligne bleue par une mise à niveau et une amélioration, lorsque cela est nécessaire, des réseaux d'aqueduc et d'égout, des équipements de feux de circulation, etc., de manière à répondre aux besoins futurs.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, dont certains profiteront également à l'ensemble des utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir des résidents montréalais, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant encore en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas inscrits dans le présent PDI.

Planification de la ligne rose

Afin d'atteindre les ambitieux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitain de Montréal et ceux de la Politique de mobilité durable 2030 et du gouvernement du Québec, la mise en service d'un nouveau projet structurant de transport collectif au cœur de l'île s'avère incontournable. La ligne rose répond à trois besoins pressants : désengorger la ligne orange et relier le centre-ville à Lachine d'une part, et à Montréal-Nord d'autre part.

Ce projet joindra des quartiers denses et générateurs d'importants déplacements, actuellement desservis uniquement par bus. Dans une perspective d'équité territoriale, il permettra donc à une population actuellement mal desservie d'accéder plus facilement à des pôles d'emplois et de services. Par ailleurs, plusieurs secteurs du Grand Sud-Ouest, actuellement en transformation et faisant l'objet de grands développements résidentiels denses, auront accès à ce mode de transport structurant.

Le gouvernement du Québec a inscrit une première partie du projet de la ligne rose (centre-ville Lachine) à son Plan québécois des infrastructures 2020-2030, et a donné le mandat à CDPQ Infra d'étudier l'implantation d'un lien structurant vers le Nord-Est. La Ville de Montréal collabore avec l'ARTM, le Ministère des Transports du Québec et CDPQ Infra dans la planification de ces deux premières phases.

Prolongement du Réseau express métropolitain vers Laval et la Rive-Sud

Le gouvernement du Québec a annoncé au printemps 2019 le lancement de deux mandats d'études relatifs au prolongement du REM dans la région de Montréal sous la responsabilité de la Caisse de dépôt et placement du Québec (filiale CDPQ Infra). L'un vise le prolongement vers le centre de Laval et l'autre vers Chambly et Saint-Jean-sur-le-Richelieu sur la Rive-Sud. Le prolongement vers Laval permettra d'améliorer la mobilité dans le nord de Montréal, en plus d'alléger la pression sur le réseau routier, fortement congestionné à la hauteur de l'échangeur Décarie. Une partie du tracé traversera le nord de l'île de Montréal en implantant de nouvelles stations dans les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville. Afin d'assurer une intégration urbaine adéquate du tracé et de permettre l'accès aux stations, plusieurs interventions de la Ville seront requises, notamment sur les infrastructures routières et d'autres éléments municipaux (égout, aqueduc, feux de circulation, etc.).

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine)

La portion surélevée de l'autoroute 40 (Métropolitaine), construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique d'importance pour la mobilité des personnes et des

marchandises dans la région métropolitaine. Une réfection majeure sera effectuée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'en assurer la pérennité. Ce projet aura des impacts directs sur les riverains et la mobilité de ses usagers, dont l'industrie du camionnage. La Ville de Montréal procède actuellement à une analyse des opportunités d'aménagement à ses abords, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et l'éclairage aux abords et sous la structure et travaille, de concert avec le MTQ, afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger

Afin qu'ils puissent continuer à jouer un rôle majeur dans la région métropolitaine, le MTQ a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonneront sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTQ, déterminera les opportunités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique sur l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTQ, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problématiques (chaussées dégradées, sécurité des déplacements, sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, lien routier principal entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTQ. Le projet vise à doter cette artère d'un corridor de mobilité durable par la mise en place d'un système de transport collectif électrique long de 22 km, présentement étudié par la CDPQ Infra.

Plus précisément, la Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et de conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec ses arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : SRB Pie-IX, lignes de métro verte et orange, et train de l'Est.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La

Ville accompagnera le MTQ, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riverains et des citoyens et pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Héritage Champlain

Dans la continuité de la déconstruction du pont Champlain, la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a entrepris le projet de mise en valeur des berges et de l'estacade du pont Champlain. Les terrains en berges du fleuve Saint-Laurent, ainsi libérés par cette déconstruction, donneront l'opportunité à la Ville d'aménager des accès sécuritaires au fleuve, de commémorer l'histoire du pont Champlain, de réduire les îlots de chaleur et de permettre l'appropriation citoyenne de ces nouveaux espaces.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société PJCCI, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et redonner au citoyen l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable, ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Parcs et espaces verts

Principaux programmes

Parc Jean-Drapeau – 296 M$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Environ 1,7 million de visiteurs le fréquentent annuellement, que ce soit pour ses équipements majeurs (complexe aquatique, plage, Biosphère, bassin olympique, etc.), pour les 60 événements et activités et plus qui s'y déroulent (Fête des neiges, Week-ends du monde, Osheaga, etc.) ou pour sa piste cyclable et ses espaces verts. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 227,8 M$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, équipements, aménagements et réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M$ pour soutenir son plan maître forestier qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

De plus, un montant de 64,2 M$ permettra d'entreprendre les travaux d'élaboration du prochain plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement, afin de mieux répondre aux nouvelles tendances et réalités du parc Jean-Drapeau.

Acquisition de milieux naturels – 289,7 M$

Après s'être dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels en 2004, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres (en 2019, près de 6,3 % sont protégés grâce aux efforts successifs déjà entrepris). Des investissements de 289,7 M$ sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet aux Montréalais de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M$

Un budget de 281,7 M$ est prévu pour le programme du Plan de gestion de la forêt urbaine. La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Pour ce faire, elle propose la plantation d'arbres sur le domaine privé et le domaine public. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales. Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec l'intensification des campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 45 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Réseau des grands parcs – 220,4 M$

Le réseau des grands parcs de Montréal est composé de 25 parcs, notamment des parcs-nature et des espaces riverains. L'ensemble couvre un peu plus de 2 580 hectares et représente approximativement 50 % de la superficie totale de tous les parcs montréalais. Le réseau offre aux citoyens une variété d'activités culturelles, de plein air et de loisirs, tout en les mettant en contact avec la nature. Il contribue significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Avec 289 km de berges, dont 62 km situés dans son réseau, la Ville doit mettre en place des actions afin de stabiliser et sécuriser les berges, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. La vocation de certains secteurs riverains sera également consolidée par des aménagements récréatifs complémentaires. Pour réaliser ces interventions, un montant de 89,9 M$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de

sécurisation des équipements. Des investissements de 46,6 M$ seront dédiés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, le réaménagement du pôle famille, la reconstruction du théâtre de Verdure ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse. Une somme de 27,5 M$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux de maintien pour mettre à niveau certains équipements sportifs. De plus, il est prévu suite à la mise à jour de son plan directeur, de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès aux citoyens. Des investissements de 22 M$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une superficie de 97 hectares, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 21,9 M$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à des mises aux normes, à la réfection de la cascade, des ponceaux et des passerelles ainsi qu'à l'aménagement du pôle d'accueil.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 12,5 M$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'éléments de l'actif et de réaménagement de certains secteurs jugés prioritaires, notamment le pôle d'accueil et le seuil de l'Insectarium.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 82,6 M$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 71,7 M$. Ce montant permettra d'assurer sa protection ainsi que sa mise en valeur. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible et accueillante pour les nombreux visiteurs qui, chaque année, viennent des quartiers limitrophes, de l'agglomération et de partout dans le monde.

Importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 10,9 M$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et du pôle aquatique (y compris la mise aux normes de la pataugeoire).

Réseau des corridors verts – 51,7 M$

Afin d'offrir aux Montréalais un contact avec la nature au quotidien, une somme de 51,7 M$ est prévue pour mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes de vie des usagers dans leurs déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements et les villes liées. Ainsi, la connectivité écologique entre les milieux naturels et les quartiers sera assurée.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 37 M$

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Montréal détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien aux 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Les 37 M$ consacrés à ce programme permettront d'offrir des sites conviviaux et accessibles, favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre aux usagers. À terme, ce soutien aux arrondissements permettra de rénover minimalement un parc par année dans chaque arrondissement.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 375,8 M$ pour la période 2021-2030.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 165,7 M$

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain recréant l'esprit de l'Expo 67. Un investissement de 74,8 M$ pour le réaménagement de la Place des Nations servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. L'aménagement d'une promenade permettra d'optimiser les services d'accueil, de sécurité et de transports actifs et collectifs.

S'inscrivant dans le nouveau Plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau, le secteur autour du mont Boullé fera l'objet de travaux afin de préserver, réhabiliter et mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale. Ainsi, des investissements de 35,8 M$ seront consacrés à ce projet et permettront de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. Ces travaux nécessiteront des investissements de 30,9 M$ dans le cadre de ce PDI.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services aux visiteurs et augmenter la capacité d'accueil de la plage. Un montant de 24,2 M$ est prévu à cet effet.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 95,9 M$

D'une superficie de 153 hectares, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 95,9 M$ sera consacré à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, les résidents du grand Montréal commencent déjà à s'approprier progressivement les lieux lorsque de nouveaux secteurs sont ouverts. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain, en Amérique du Nord. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était interdit, les citoyens bénéficieront d'une offre plus grande d'activités

liées à l'éducation, à la culture, à l'environnement, aux sports et aux loisirs. Le plan directeur du parc Frédéric-Back est en cours de révision et sa nouvelle version sera présentée au cours de prochains mois.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 67,6 M$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne cour de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare opportunité de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Les usagers de ce parc pourront se reconnecter avec la nature dans un lieu qui sera propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants en transport actif du secteur. Dans ce PDI, une somme de 67,6 M$ est allouée à ce projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 49,4 M$

Afin de faire face aux conséquences des bouleversements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. En effet, la Ville souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement et la qualité de vie des générations futures. La création du Grand parc de l'Ouest permettra de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, qui sera le plus grand parc urbain municipal au Canada, permettra de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal et, ainsi, de consolider la trame verte bordant le lac des Deux Montagnes. Représentant un fort potentiel récréotouristique, ce parc offrira également un espace unique pour des activités de plein air et un lien privilégié avec la nature. Un investissement de 49,4 M$ est prévu dans ce PDI pour son développement et son aménagement.

Réaménagement du square Viger – 11,2 M$

Le réaménagement du square Viger est un projet d'envergure pour la Ville de Montréal et s'inscrit dans la requalification du secteur Champ-de-Mars. Le projet doit redonner à tous les Montréalais l'accès au square Viger, premier square public de Montréal aménagé hors des fortifications de la vieille ville.
Il doit, entre autres, contribuer à améliorer l'image de marque de Montréal en tant que membre du réseau « Ville UNESCO de design », améliorer l'entrée du centre-ville et du Vieux-Montréal ainsi que bonifier le confort, la convivialité et la sécurité des piétons. Un montant de 11,2 M$ sera consacré à ce réaménagement.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées, tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, ce plan s'articule autour de 3 grandes priorités, à savoir : la réduction à la source, le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes. Il met également l'accent sur les meilleures pratiques respectant la hiérarchie des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation). Plus précisément, le Plan directeur 2020-2025 s'est fixé comme objectifs, d'ici 2025, de baisser la génération de matières résiduelles de 10 % (20 % en 2030) et d'atteindre un taux de détournement de l'élimination de 70 % (85 % en 2030).

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).

Ainsi, la Ville poursuivra la conception et la construction de 4 infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (74,5 M$), 2 centres de traitement par biométhanisation (264,3 M$) ainsi qu'un centre pilote de prétraitement (31,9 M$). De plus, après avoir mis en service un nouveau centre de tri des matières recyclables dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, la Ville a entrepris la conception et la construction d'un second centre de tri des matières recyclables (56,8 M$), d'une capacité de 100 000 tonnes par année, pour le secteur est. Ces nouveaux centres permettront d'améliorer la qualité des matières triées, ce qui facilitera leur recyclage, bonifiera leur valeur sur le marché et contribuera à l'essor d'une économie circulaire.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 25 M$ pour la conception et la construction de 2 écocentres, l'un dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement social et communautaire – 132,5 M$

Le développement du logement social, communautaire et abordable demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'objectif de créer 12 000 logements et par le projet de règlement pour une métropole mixte. Un montant de 107,1 M$ est prévu pour le programme d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires. Ce programme permet l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements sociaux et communautaires. Ces terrains et immeubles seront vendus, par la suite, à des organismes communautaires pour la concrétisation de projets. Un montant de 25,4 M$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires, dans le cadre de programmes de subventions tels qu'AccèsLogis Québec.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 109 M$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'ancienne zone industrielle à quartier avec un nouveau milieu de vie innovant, d'une grande diversité d'usages, y compris des activités

résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira 109 M$ pour l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues, la création de parcs ainsi que la démolition de bâtiments et la décontamination de sols. À terme, 28 000 m^2 d'espaces verts seront aménagés et 10 km de rues seront réaménagés, dont 6 km privilégieront une circulation douce. De plus, 15 000 logements seront construits (dont 7 600 sont déjà livrés), incluant 1 200 logements sociaux et abordables. La création de ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée grâce à la qualité des interventions publiques. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de Griffintown a d'ailleurs été adopté en 2013.

Campus MIL – 105,8 M$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du Campus MIL, qui consiste à construire un quartier universitaire et résidentiel s'étendant sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont. Ce projet vise à créer, à terme, un quartier universitaire exemplaire (LEED pour l'aménagement des quartiers), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie des résidents. Il permettra la création de 2 600 unités d'habitation (incluant des logements abordables, sociaux et communautaires) sur le site et à ses abords, de plusieurs parcs locaux et de 4 hectares de nouveaux espaces verts. Dans le cadre du PDI 2021-2030, un montant de 105,8 M$ sera notamment consacré aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public ainsi qu'à l'acquisition et à la requalification de terrains.

Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie – 63 M$

La Ville de Montréal souhaite mettre en valeur une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès des piétons a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Le projet du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, s'inscrit dans une vaste requalification du territoire, comprenant notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation récente du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

La Ville de Montréal compte investir 63 M$ pour l'aménagement de cette nouvelle place publique ainsi que pour les travaux de réaménagement autour du CHUM-CRCHUM. Ce projet permettra à la Ville de rétablir des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé.

Secteur Namur-De la Savane – 44,8 M$

Le secteur Namur-De la Savane, à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une situation géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le raccordement du boulevard Cavendish, la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera un montant de 44,8 M$ à la mise en valeur du secteur Namur-De la Savane

afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent sa transformation. À titre d'exemple, l'accès au site de l'ancien hippodrome depuis la station de métro Namur a été priorisé compte tenu de l'importante capacité d'accueil qu'il représente, à savoir 6 000 logements, incluant une part importante de logements sociaux et abordables pour les familles.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 42,1 M$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivaliers, qu'ils soient montréalais ou qu'ils viennent de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale. Afin de finaliser ce projet, la Ville de Montréal y investira 42,1 M$. Les travaux consistent notamment à aménager l'esplanade Tranquille (comprenant un pavillon de services) ainsi qu'à construire un espace d'entreposage sécuritaire et fonctionnel à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, pourra par la suite faire l'objet d'un parc public en surface, aux bénéfices des citoyens résidents. Ces différentes interventions permettront d'assurer une offre culturelle riche et variée ainsi que la pérennité des salles de spectacles avoisinantes.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 37,7 M$

Principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui s'inscrivent dans le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Les interventions toucheront la section entre la rue Berri et la rue McGill. Ainsi, 37,7 M$ seront consacrés à la réfection de la chaussée, ce qui comprend son revêtement en pavés de granit, et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces conviviaux et sécuritaires pour les piétons dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront le statut de la rue Saint-Paul comme lieu de destination grâce à sa vitalité économique.

Secteur Turcot Lachine-Est – 35,1 M$

Vaste territoire de plus de 50 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être développé. Il est donc essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires afin de créer un milieu de vie attrayant. Un montant de 35,1 M$ permettra l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Développement immobilier – 30,3 M$

Afin de stimuler le développement de Montréal et d'assurer une intégration harmonieuse des nouveaux projets résidentiels, le programme d'investissements nécessaires au développement immobilier permet de financer des travaux municipaux d'infrastructures. En plus de démontrer une rentabilité financière pour la Ville, ces projets doivent être exemplaires pour les familles, assurer la consolidation d'ensembles immobiliers déstructurés et être structurants. Dans le cadre de ce PDI, un montant de 30,3 M$ sera destiné à ce programme.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 29,3 M$

Par ailleurs, la Ville de Montréal compte investir 29,3 M$ pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 19 M$

Cœur symbolique, au 19e siècle, de Montréal métropole du Canada, le square Dorchester et la place du Canada participent activement à la consolidation du centre-ville et affirment sa vocation de centre des affaires. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des espaces les plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Sa très grande fréquentation par les Montréalais et les touristes génère d'importantes retombées économiques. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées dans les autres sections, le montant de 19 M$ consacré à la dernière phase servira à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière Ouest.

Programme d'aménagement urbain – Enfants – 18,3 M$

Avec la Politique de l'enfant – Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence, la Ville reconnaît que la métropole présente des traits distincts de défavorisation matérielle et sociale qui touchent un nombre considérable de jeunes de moins de 18 ans. Elle cherche ainsi à agir dans toutes les sphères de ses responsabilités pour offrir équitablement des conditions de développement favorables et nécessaires au bien-être de tous les enfants. Le Programme d'aménagement urbain – Enfants a été adopté en avril 2019 afin de favoriser la présence des enfants dans l'espace public et d'encourager les déplacements à pied et à vélo le long des parcours scolaires ou des espaces publics. Un montant de 18,3 M$ sera donc consacré à la réalisation d'aménagements urbains actifs, ludiques, sécuritaires et universellement accessibles, conçus par les enfants et pour les enfants.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Le réseau des équipements aquatiques montréalais accuse un vieillissement important et l'aménagement d'un bon nombre de piscines n'est pas adapté aux pratiques récréatives et sportives contemporaines, ni aux besoins de certaines clientèles. Le Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes » a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif spécifique est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 100,8 M$ est prévu dans ce PDI, notamment pour la réfection du Natatorium (Verdun), de la pataugeoire du parc Henri-Julien (Ahuntsic-Cartierville) et de la piscine Baldwin (Le Plateau-Mont-Royal).

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construire de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 177,7 M$ pour la réalisation de nouvelles installations, notamment les centres aquatiques de Rosemont et de Verdun, le centre récréatif de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les centres sportifs de Montréal-Nord et de Lachine.

La Ville de Montréal compte également investir 136,7 M$ dans le Programme des installations sportives extérieures (PISE), adopté en mars 2019, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation de ces installations. L'objectif du programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Par ailleurs, un investissement de 80,9 M$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le projet du CRG s'insère dans celui du secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 46,3 M$ dans son programme des équipements supra locaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de tous les Montréalais. Parmi les projets en cours ou planifiés, mentionnons la création d'un pôle sportif régional en sports de balle, en mettant aux normes des terrains situés sur un même site ou à proximité les uns des autres, tel que le prévoit la Politique du baseball 2015-2025, ce qui permettra d'accueillir des compétitions d'envergure. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville bénéficiera de la mise en place d'un tel pôle, en arrimage avec la mise aux normes prévue du stade Gary-Carter. Le dojo du Club de judo Shidokan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, bénéficiera également de ce programme grâce à des travaux d'agrandissement, de rénovation et de mise aux normes.

Dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver et de répondre aux besoins de plus en plus importants des patineurs de vitesse (athlètes, résidents et membres d'organismes récréosportifs), la Ville de Montréal souhaite s'équiper d'un anneau de glace extérieur réfrigéré. Ainsi, un montant de 20 M$ sera consacré à cette nouvelle infrastructure qui permettra de joindre une clientèle non desservie l'hiver et d'accueillir des événements participatifs ou compétitifs de patinage de vitesse longue piste.

Afin d'offrir aux Montréalais des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 11,7 M$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon, tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 328 M$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 37 M$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagers et des documents plus rapide et plus fluide, tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels, notamment ceux du réseau Accès culture. Ainsi, une somme de 145,5 M$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de maisons de la culture (notamment le centre de Peter-McGill et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (le bain Saint-Michel, le théâtre Outremont, etc.) afin de renforcer leur vocation culturelle.

De plus, la Ville de Montréal entend offrir aux Montréalais un tout nouveau concept d'espace citoyen, de lieu d'interprétation historique et de diffusion culturelle : le MEM. Ce projet vise la création d'un lieu culturel innovant, situé en plein cœur du Quartier des spectacles. Un investissement de 8,9 M$ est prévu afin d'offrir aux futurs visiteurs un espace identitaire vibrant au rythme de l'actualité et connecté à l'histoire de la ville, tout en se projetant dans son avenir.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policiers et des pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à des investissements importants dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 194,8 M$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques de soutien aux opérations du SPVM et du SIM, y compris l'évolution des services d'urgence et le stockage des crimes technologiques, pour un montant de 88,7 M$.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 8 M$. Les nouveaux équipements seront plus performants et permettront ainsi d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM (y compris l'acquisition d'embarcations nautiques), pour un montant de 220 M$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée.

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales et de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le PDI 2021-2030 prévoit un montant de 15,4 M$ pour le projet de métamorphose de l'Insectarium, en vue d'y offrir des expériences sensorielles et des rencontres inédites avec le monde des insectes et, ainsi, de raviver le lien qu'ont les visiteurs avec la nature. Ce projet, entrepris en 2019, entrera dans sa dernière phase en 2021, année prévue pour la réouverture de l'Insectarium.

Par ailleurs, un montant de 8,2 M$ sera consacré au Parcours des phytotechnologies, un des éléments phares du programme du Jardin botanique et un nouvel attrait pour les visiteurs. Ce projet permettra

aussi de résoudre des problèmes environnementaux auxquels fait face le Jardin botanique en raison de son âge et positionnera celui-ci comme un précurseur en recherche et expérimentation dans le domaine de la phytotechnologie. Parmi les 6 stations qui doivent être installées pour les phytotechnologies, 3 seront déjà accessibles en 2021.

En parallèle à ces projets, le programme commun de maintien de l'actif de l'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection de ses éléments patrimoniaux et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources. Rappelons que les installations de l'Espace pour la vie accueillent annuellement près de 2 millions de visiteurs et doivent pouvoir répondre à leurs attentes tant à l'égard de la qualité de l'expérience que de la sécurité.

Des investissements de 209,7 M$ sont donc prévus au programme commun de maintien des éléments de l'actif, selon trois volets :

- Restauration patrimoniale : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif du Jardin botanique, la rénovation des pavillons et de l'étang du Jardin japonais et la réfection des jardins et des ruisseaux;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend notamment la mise aux normes des serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce projet vise à ce que le travail en hauteur effectué au Biodôme et au Jardin botanique puisse se réaliser en toute sécurité.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment :

- 787,8 M$ dans les technologies de l'information, dont 52,2 M$ pour assurer l'évolution des systèmes actuels de télécommunication et de radiocommunication, 35,5 M$ pour l'implantation d'un nouveau système de gestion de la relation avec les citoyens afin d'augmenter la satisfaction, 24 M$ dans le programme de continuité des activités et de sécurité en lien avec la gestion des données confidentielles et personnelles, ainsi que 23,4 M$ dans la mise en place de solutions et de bonnes pratiques en matière de sécurité des objets connectés (feux de circulation, capteurs intelligents dans les usines d'eau, etc.), de l'infonuagique et de protection contre les menaces avancées;
- 332,8 M$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 73,2 M$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 47,5 M$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 40,4 M$ pour des bâtiments sportifs, 26,7 M$ pour des bâtiments culturels et 16,9 M$ pour des bâtiments à vocation communautaire;
- 285,7 M$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés par des modèles 100 % électriques ou plus écologiques, selon les catégories;
- 268 M$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 142,1 M$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 101,1 M$ pour l'hôtel de ville et 24,8 M$ pour la cour municipale;
- 180 M$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 152,5 M$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 60 M$ dans les programmes Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) pour faire de Montréal une ville favorable au vieillissement actif et accessible à tous, le tout dans un environnement sécuritaire (par, entre autres, la transformation de parcs, l'aménagement de stations

d'exercice, d'aires de repos, etc.). L'accessibilité universelle des immeubles municipaux fera également l'objet d'améliorations grâce aux projets priorisés conjointement avec les arrondissements;

- 54,5 M$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige, afin d'en accroître la capacité;
- 10 M$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (avec un vote).

GESTION DE LA DETTE

Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, où elle affirme qu'il faut gérer de façon à ce que l'endettement public soit raisonnable, c'est-à-dire en tenant compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- De définir les objectifs de la gestion de la dette;
- De rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- D'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- De doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous 5 énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville (ville.montreal.qc.ca/finances).

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2021, celle-ci s'élève à 89,5 M$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2021, la politique de gestion de la dette aura permis de réduire l'endettement global de 807,9 M$. Au 31 décembre 2019, cette somme a été utilisée de diverses façons, notamment en contributions supplémentaires au remboursement accéléré d'un emprunt (9,2 M$), en affectation destinée à réduire le recours à l'emprunt dans différents règlements d'emprunts[13] (335,7 M$) et, enfin, pour éviter des emprunts de refinancement (288,4 M$). Le solde de la réserve accumulée à la

13. Paiement au comptant des immobilisations (PCI).

fin de 2019 et les contributions de 2020 et 2021 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (174,6 M$).

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir sa cote de crédit bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2021

La Ville de Montréal poursuit, en 2021, le réalignement majeur de son programme d'investissement amorcé en 2015. Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2021 atteignent 2 049,6 M$. Différentes sources de financement serviront à financer ces dépenses, qui sont majoritairement des dépenses en immobilisations. Les sources de financements externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 439,1 M$, tel que le présente le graphique suivant.

Graphique 19 – Sources de financement externes, en 2021
(en millions de dollars)

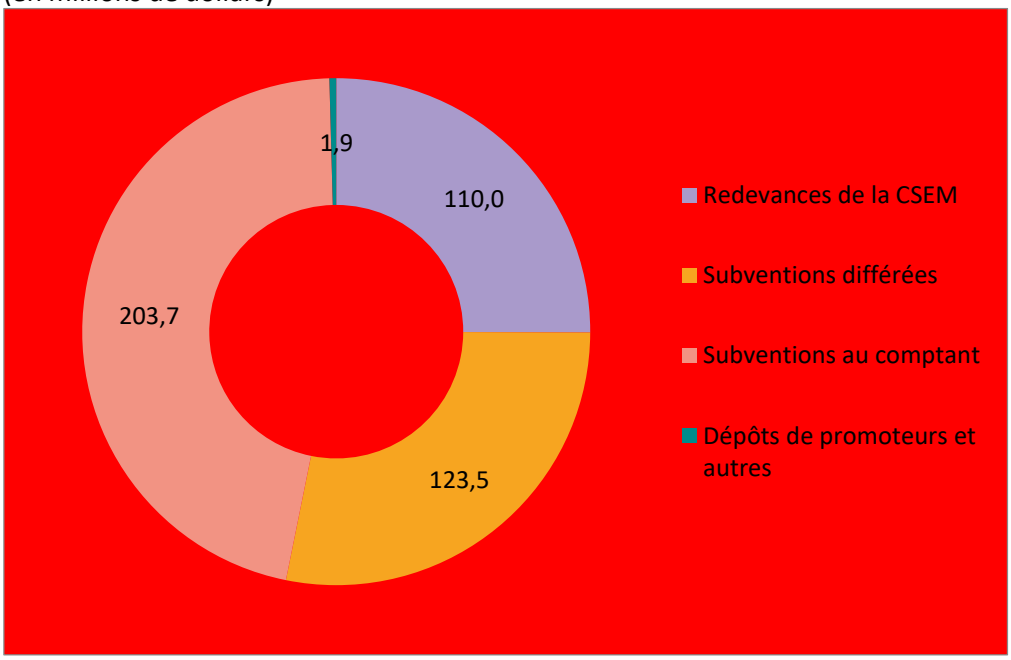

Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), celle-ci étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 610,5 M$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 409,9 M$ pour 2021. Le solde des dépenses, soit 1 200,6 M$, doit être financé par emprunt et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2021. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2021. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- La capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2020 et 2021, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur, ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2021-2030;
- La stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- L'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- Depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- Les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2021 un volume d'emprunts d'environ 1 549,3 M$, comprenant une prévision d'emprunts de 425,2 M$ pour la STM. Le solde de 1 124,1 M$ servira aux refinancements (96,1 M$), aux emprunts à la charge de tiers (115,6 M$) et aux emprunts à la charge des contribuables (912,4 M$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 2,85 % a été prévu.

Pour 2022, le volume annuel d'emprunts oscille autour de 1,3 G$, ce qui inclut notamment une prévision de 369,4 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 825,0 M$, à un taux de 3,35 %. Pour 2023, le volume est de quelque 1,3 G$, avec une prévision de 364,1 M$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 845,6 M$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 3,85 %.

Au 31 décembre 2019, la dette brute de la Ville s'élevait à 9,9 G$[14] et la dette nette, à 6,1 G$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2020 à 2023 sont présentés dans le tableau suivant.

14. Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2019, qui s'élève à 1 094,1 M$.

Tableau 159 – Coût de la dette, de 2020 à 2023

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	421 159,4	423 395,5	437 357,8	464 566,5
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	531 192,5	575 045,4	603 827,0	659 662,4
	952 351,9	**998 440,9**	**1 041 184,8**	**1 124 228,9**
Affectation au remboursement de la dette	61 262,0	64 792,4	63 809,7	61 008,3
Remboursement de capital par subventions[1]	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
Remboursement de capital de la STM[2]	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
	154 709,5	**221 982,3**	**145 112,8**	**133 540,7**
Coût brut de la dette	**1 107 061,4**	**1 220 423,2**	**1 186 297,6**	**1 257 769,6**
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	61 711,6	69 422,0	73 781,0	85 581,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	23 066,8	21 406,7	18 679,9	17 374,6
- pour la portion du capital[1]	72 307,6	64 886,7	56 033,4	52 875,5
	157 086,0	**155 715,4**	**148 494,3**	**155 831,9**
Moins :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal				
- pour la portion des intérêts	49 834,0	48 484,4	56 546,8	66 413,9
- pour la portion du capital[2]	21 139,9	92 303,2	25 269,7	19 656,9
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	47 379,4	46 133,7	49 627,7	55 284,9
	118 353,3	**186 921,3**	**131 444,2**	**141 355,7**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**831 622,1**	**877 786,5**	**906 359,1**	**960 582,0**
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	207 229,9	234 312,5	252 060,7	288 288,9
Contribuables de la Ville de Montréal	624 392,2	643 474,0	654 298,4	672 293,1

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion capital.

2. Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis la réorganisation municipale de 2002.

Graphique 20 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)

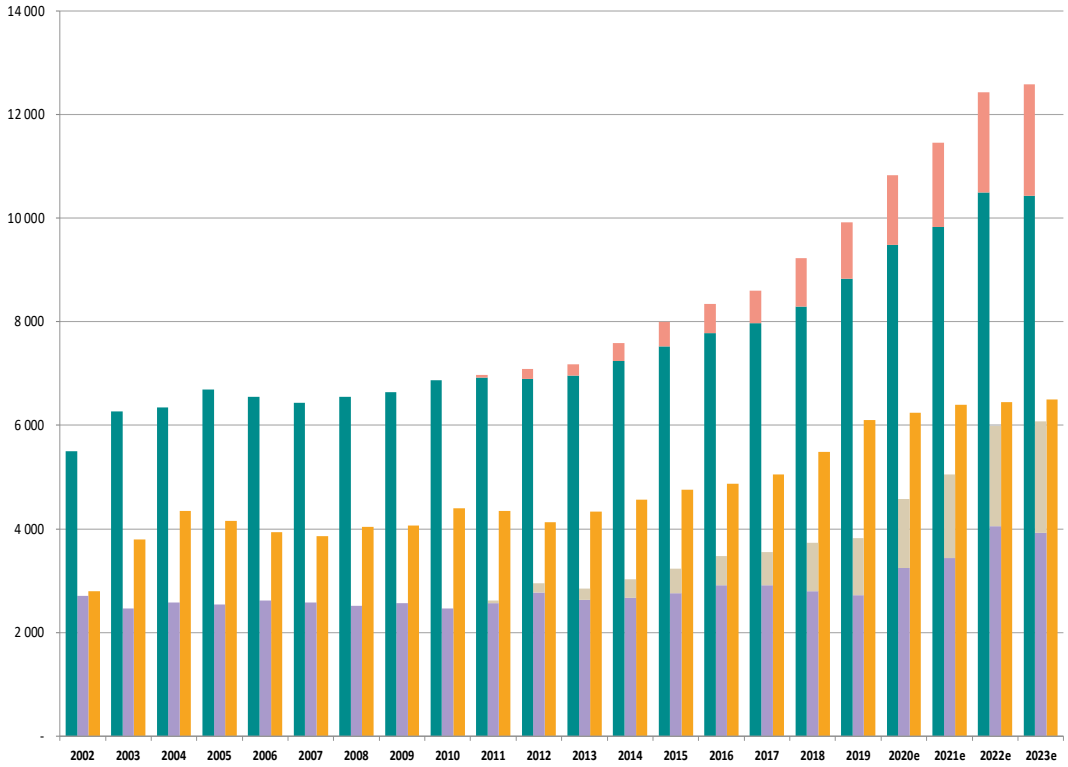

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette brute (excluant STM)	5 504	6 269	6 347	6 697	6 551	6 435	6 556	6 644	6 865	6 917	6 900	6 966	7 241	7 519	7 774	7 968	8 296	8 828	9 489	9 835	10 499	10 430
Dette brute STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 616	1 935	2 153
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 614	2 578	2 520	2 572	2 469	2 566	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 242	3 433	4 047	3 926
Déductions STM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	184	215	350	473	564	637	925	1 094	1 338	1 616	1 935	2 153
Dette nette (excluant STM)	2 791	3 802	3 769	4 151	3 936	3 858	4 036	4 071	4 396	4 351	4 129	4 335	4 567	4 763	4 867	5 054	5 493	6 103	6 247	6 402	6 452	6 504

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2002 à 2023. Celle-ci comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et la Société en commandite Stationnement de Montréal (remplacée depuis le 1er janvier 2020 par l'Agence de mobilité durable).

Graphique 21 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)

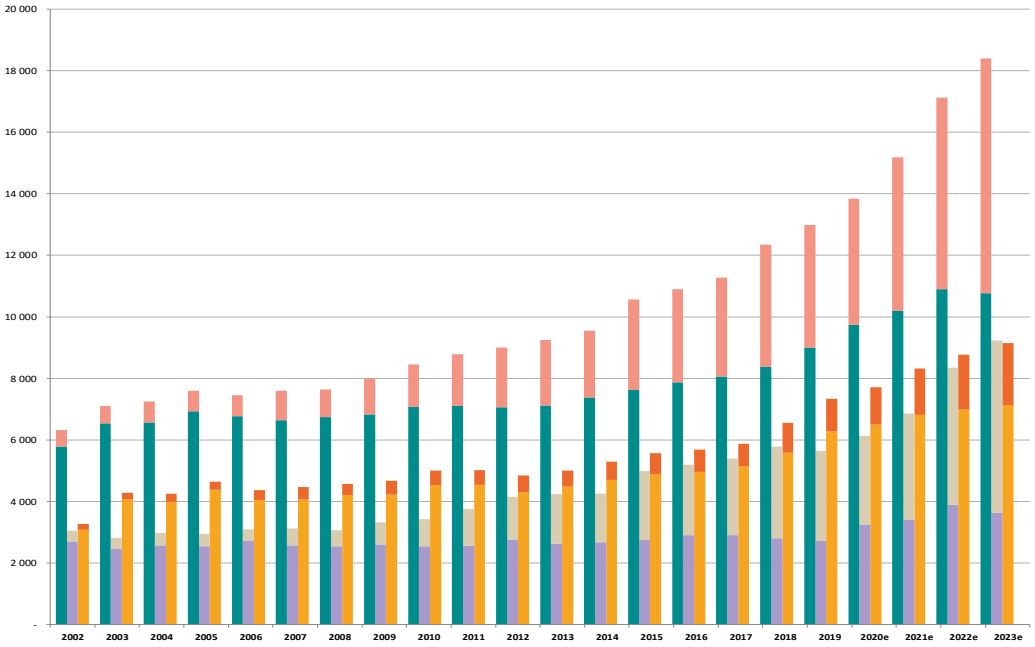

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020e	2021e	2022e	2023e
Dette brute (excluant STM)	5 795	6 547	6 572	6 929	6 776	6 649	6 751	6 828	7 072	7 101	7 069	7 121	7 378	7 632	7 877	8 065	8 387	9 006	9 746	10 210	10 891	10 764
Dette brute STM	535	554	677	676	681	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 930	3 014	3 213	3 955	3 975	4 096	4 973	6 227	7 628
Déductions[1] (excluant STM)	2 713	2 467	2 578	2 546	2 721	2 578	2 542	2 601	2 546	2 563	2 771	2 631	2 674	2 757	2 907	2 914	2 803	2 725	3 251	3 397	3 898	3 627
Déductions STM	342	354	410	409	369	547	530	728	890	1 200	1 390	1 603	1 587	2 237	2 294	2 480	2 982	2 919	2 884	3 461	4 453	5 613
Dette nette (excluant STM)	3 082	4 080	3 994	4 384	4 055	4 072	4 210	4 227	4 526	4 538	4 298	4 490	4 704	4 875	4 970	5 151	5 584	6 281	6 495	6 813	6 993	7 137
Dette nette STM	193	200	266	267	312	404	357	454	484	485	550	524	587	693	721	732	973	1 056	1 212	1 512	1 774	2 015

e : estimé

1. Correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2020 et 2021 dépassera la limite prévue à la politique de gestion de la dette. En effet, le ratio d'endettement devrait atteindre une valeur avoisinant 110 % en 2020 et 120 % en 2021.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé une dérogation depuis 2019, tout en mandatant le Service des finances pour qu'il élabore une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses d'immobilisations et de ses sources de financement.

Depuis janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser son bilan financier se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – pour les années 2021 à 2023, un versement total de 1 380 M$, soit 353 M$ pour 2021, 460 M$ pour 2022 et 567 M$ pour 2023;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximum de 7 ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Graphique 22 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

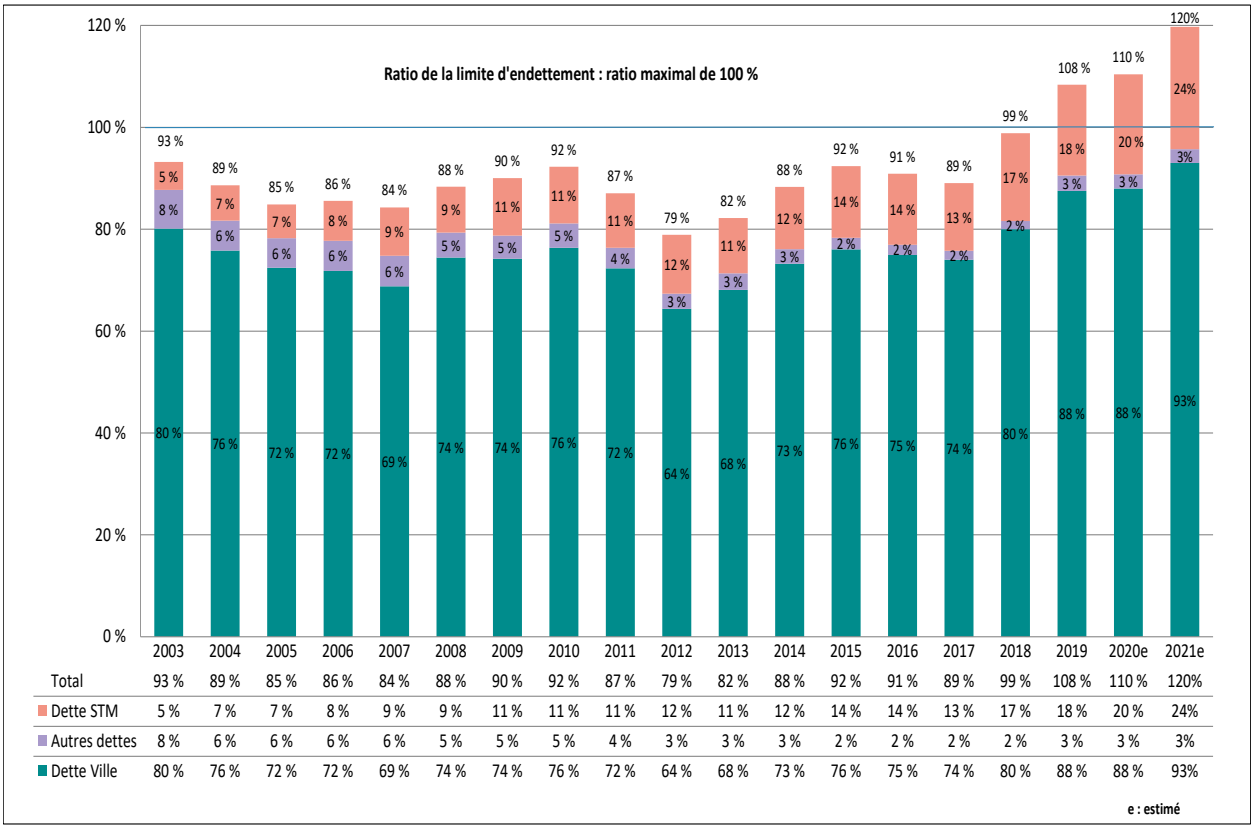

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net[15] de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

En 2003, le coût net de la dette représentait 14,7 % de l'ensemble des charges, du financement et des affectations. Selon les prévisions budgétaires, ce ratio n'atteindrait que 12,8 % en 2021.

Graphique 23 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses

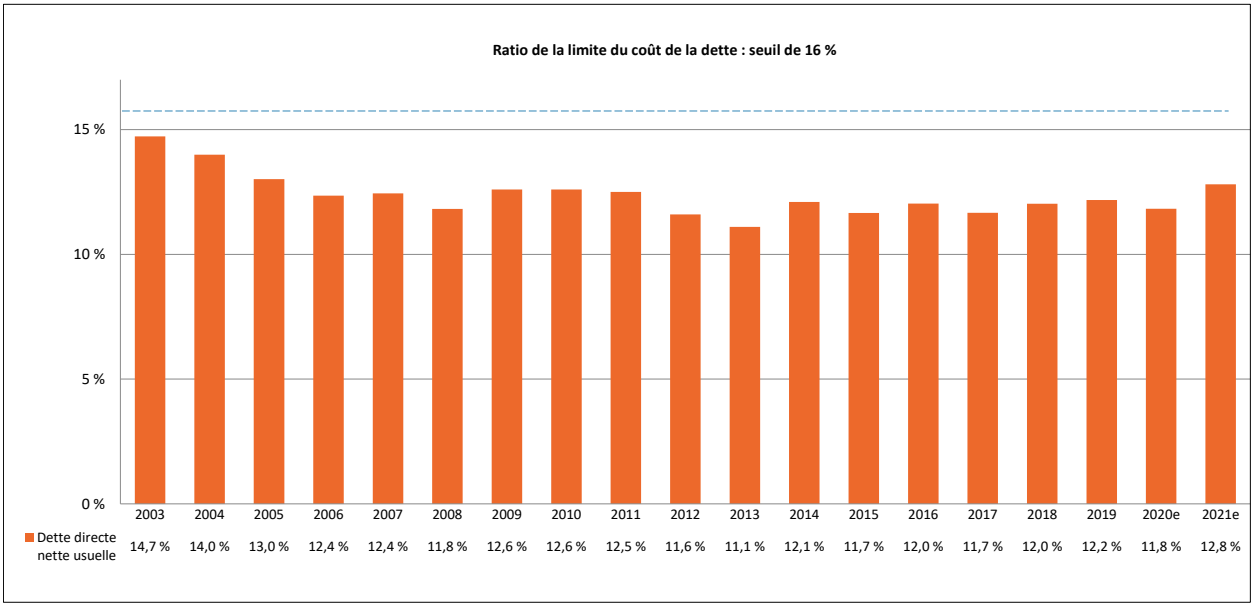

15. Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de 5 des 6 régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée[16]. Le poids de la dette directe nette est passé de 2,8 % en 2003 à 1,6 % en 2021. En tenant compte du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) de certains régimes de retraite, ce ratio atteint 1,94 % en décembre 2021. Cette réduction est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 24 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée

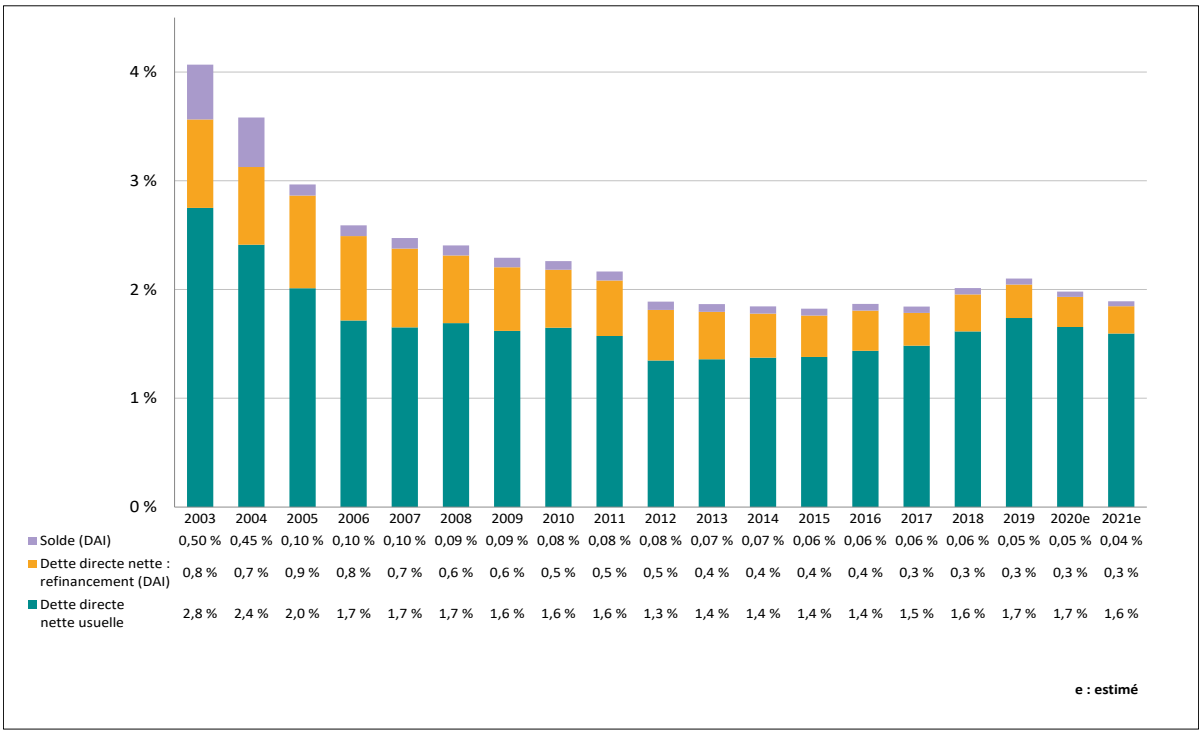

16. La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS POUR CHACUNE DES UNITÉS D'AFFAIRES

Investissements par unités d'affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d'affaires. Les unités d'affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d'immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d'immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d'acquisitions d'immobilisations, par unités d'affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 160 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	83 789,0	63 348,0	57 869,0	60 282,0	62 698,0	327 986,0	286 338,0	614 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	455 980,0	604 803,0	695 012,0	556 803,0	466 811,0	2 779 409,0	2 106 143,0	4 885 552,0
Environnement	132 375,0	89 493,0	38 744,0	28 787,0	77 236,0	366 635,0	138 165,0	504 800,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	185 761,0	181 748,0	178 025,0	197 539,0	187 168,0	930 241,0	862 011,0	1 792 252,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	104 194,0	103 171,0	62 067,0	87 602,0	60 952,0	417 986,0	34 710,0	452 696,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	471 403,0	468 315,0	472 835,0	472 204,0	477 511,0	2 362 268,0	2 331 908,0	4 694 176,0
Total – Services centraux	**1 915 943,0**	**1 999 884,0**	**1 980 566,0**	**1 860 520,0**	**1 777 325,0**	**9 534 238,0**	**7 861 179,0**	**17 395 417,0**
Total – Investissements	**2 049 608,0**	**2 136 274,0**	**2 117 273,0**	**1 988 865,0**	**1 906 376,0**	**10 198 396,0**	**8 494 854,0**	**18 693 250,0**

Tableau 161 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	6 507,0	6 150,0	4 514,0	5 164,0	5 800,0	28 135,0	21 570,0	49 705,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 445,0	5 445,0	27 975,0	26 475,0	54 450,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	13 330,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	64 250,0	63 650,0	127 900,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	12 721,0	14 220,0	17 462,0	9 620,0	9 620,0	63 643,0	48 100,0	111 743,0
Saint-Léonard	5 940,0	6 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	30 700,0	29 700,0	60 400,0
Sud-Ouest	7 195,0	8 378,0	8 089,0	7 169,0	7 239,0	38 070,0	32 795,0	70 865,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Arrondissements	**133 665,0**	**136 390,0**	**136 707,0**	**128 345,0**	**129 051,0**	**664 158,0**	**633 675,0**	**1 297 833,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	115 566,0	110 506,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	493 122,0	400 000,0	893 122,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	81 789,0	56 348,0	55 869,0	60 282,0	62 698,0	316 986,0	286 338,0	603 324,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
Environnement	4 788,0	4 246,0	4 287,0	4 199,0	4 056,0	21 576,0	17 481,0	39 057,0
Espace pour la vie	21 772,0	21 727,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 668,0	118 615,0	233 283,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	140 487,0	132 593,0	123 441,0	140 435,0	110 172,0	647 128,0	443 418,0	1 090 546,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	75 125,0	56 424,0	31 527,0	26 418,0	23 886,0	213 380,0	14 028,0	227 408,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologies de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	416 834,0	423 721,0	415 475,0	394 773,0	355 949,0	2 006 752,0	1 911 551,0	3 918 303,0
Total – Services centraux	**1 221 362,0**	**1 136 861,0**	**1 101 904,0**	**1 079 153,0**	**1 001 885,0**	**5 541 165,0**	**4 841 118,0**	**10 382 283,0**
Total – Investissements	**1 355 027,0**	**1 273 251,0**	**1 238 611,0**	**1 207 498,0**	**1 130 936,0**	**6 205 323,0**	**5 474 793,0**	**11 680 116,0**

Tableau 162 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services centraux								
Culture	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Eau	274 680,0	443 148,0	513 056,0	371 803,0	275 056,0	1 877 743,0	1 218 816,0	3 096 559,0
Environnement	127 587,0	85 247,0	34 457,0	24 588,0	73 180,0	345 059,0	120 684,0	465 743,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 274,0	49 155,0	54 584,0	57 104,0	76 996,0	283 113,0	418 593,0	701 706,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	29 069,0	46 747,0	30 540,0	61 184,0	37 066,0	204 606,0	20 682,0	225 288,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	38 522,0	57 965,0	59 833,0	62 038,0	56 547,0	274 905,0	207 727,0	482 632,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	54 569,0	44 594,0	57 360,0	77 431,0	121 562,0	355 516,0	420 357,0	775 873,0
Total – Services centraux	**694 581,0**	**863 023,0**	**878 662,0**	**781 367,0**	**775 440,0**	**3 993 073,0**	**3 020 061,0**	**7 013 134,0**
Total – Investissements	**694 581,0**	**863 023,0**	**878 662,0**	**781 367,0**	**775 440,0**	**3 993 073,0**	**3 020 061,0**	**7 013 134,0**

Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 163 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	59 634,0	44 500,0	44 366,0	44 476,0	44 500,0	237 476,0	220 814,0	458 290,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	281 985,0	342 750,0	445 655,0	371 478,0	341 366,0	1 783 234,0	1 581 116,0	3 364 350,0
Environnement	64 130,0	42 917,0	9 345,0	13 847,0	59 549,0	189 788,0	111 765,0	301 553,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	117 514,0	117 451,0	115 451,0	117 451,0	117 451,0	585 318,0	583 755,0	1 169 073,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	175 373,0	171 373,0	161 373,0	176 373,0	176 373,0	860 865,0	823 658,0	1 684 523,0
Habitation	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	16 279,0	81 395,0	81 395,0	162 790,0
Infrastructures du réseau routier	79 595,0	60 173,0	46 417,0	75 952,0	60 952,0	323 089,0	34 710,0	357 799,0
Matériel roulant et ateliers	51 145,0	51 145,0	51 145,0	52 575,0	52 575,0	258 585,0	262 875,0	521 460,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	96 810,0	99 100,0	97 700,0	92 404,0	89 541,0	475 555,0	400 872,0	876 427,0
Urbanisme et mobilité	427 462,0	427 462,0	427 463,0	430 461,0	427 462,0	2 140 310,0	2 137 313,0	4 277 623,0
Total – Emprunts des services centraux	**1 456 070,0**	**1 449 293,0**	**1 481 897,0**	**1 457 999,0**	**1 452 751,0**	**7 298 010,0**	**6 574 288,0**	**13 872 298,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 581 385,0**	**1 574 608,0**	**1 607 212,0**	**1 583 314,0**	**1 578 066,0**	**7 924 585,0**	**7 200 863,0**	**15 125 448,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	353 000,0	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	2 835 000,0	5 510 000,0	8 345 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**1 200 685,0**	**1 086 908,0**	**1 012 512,0**	**881 614,0**	**769 366,0**	**4 951 085,0**	**1 552 363,0**	**6 503 448,0**

Tableau 164 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	34 905,0	34 905,0	69 810,0
Total – Emprunts des arrondissements	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**125 315,0**	**626 575,0**	**626 575,0**	**1 253 150,0**
Services centraux								
Commission des services électriques	5 566,0	5 566,0	-	-	-	11 132,0	-	11 132,0
Concertation des arrondissements	20 000,0	10 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	42 000,0	22 500,0	64 500,0
Culture	58 634,0	41 000,0	43 366,0	44 476,0	44 500,0	231 976,0	220 814,0	452 790,0
Diversité et inclusion sociale	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	4 833,0	24 165,0	24 165,0	48 330,0
Eau	99 891,0	83 359,0	102 301,0	103 465,0	110 220,0	499 236,0	479 652,0	978 888,0
Environnement	3 804,0	3 304,0	3 746,0	4 199,0	4 056,0	19 109,0	17 481,0	36 590,0
Espace pour la vie	21 597,0	21 597,0	23 723,0	23 723,0	23 723,0	114 363,0	118 615,0	232 978,0
Gestion et planification immobilière	80 582,0	78 587,0	77 724,0	79 832,0	72 704,0	389 429,0	419 089,0	808 518,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	134 122,0	127 163,0	111 335,0	124 282,0	106 776,0	603 678,0	433 308,0	1 036 986,0
Habitation	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
Infrastructures du réseau routier	59 325,0	49 724,0	30 127,0	26 418,0	23 886,0	189 480,0	14 028,0	203 508,0
Matériel roulant et ateliers	24 328,0	21 038,0	21 263,0	22 450,0	22 656,0	111 735,0	118 095,0	229 830,0
Technologie de l'information	50 859,0	52 128,0	51 579,0	46 208,0	42 453,0	243 227,0	163 511,0	406 738,0
Urbanisme et mobilité	375 343,0	384 721,0	378 249,0	363 348,0	323 894,0	1 825 555,0	1 755 301,0	3 580 856,0
Total – Emprunts des services centraux	**941 983,0**	**886 075,0**	**855 423,0**	**850 234,0**	**786 701,0**	**4 320 416,0**	**3 801 559,0**	**8 121 975,0**
Total – Emprunts des unités d'affaires	**1 067 298,0**	**1 011 390,0**	**980 738,0**	**975 549,0**	**912 016,0**	**4 946 991,0**	**4 428 134,0**	**9 375 125,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	268 000,0	274 200,0	331 700,0	409 200,0	463 300,0	1 746 400,0	3 572 300,0	5 318 700,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**776 298,0**	**714 190,0**	**626 038,0**	**543 349,0**	**425 716,0**	**3 085 591,0**	**740 834,0**	**3 826 425,0**

Tableau 165 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Services centraux								
Culture	1 000,0	3 500,0	1 000,0	-	-	5 500,0	-	5 500,0
Eau	182 094,0	259 391,0	343 354,0	268 013,0	231 146,0	1 283 998,0	1 101 464,0	2 385 462,0
Environnement	60 326,0	39 613,0	5 599,0	9 648,0	55 493,0	170 679,0	94 284,0	264 963,0
Gestion et planification immobilière	36 932,0	38 864,0	37 727,0	37 619,0	44 747,0	195 889,0	164 666,0	360 555,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	41 251,0	44 210,0	50 038,0	52 091,0	69 597,0	257 187,0	390 350,0	647 537,0
Habitation	13 180,0	13 224,0	13 102,0	13 279,0	13 279,0	66 064,0	66 395,0	132 459,0
Infrastructures du réseau routier	20 270,0	10 449,0	16 290,0	49 534,0	37 066,0	133 609,0	20 682,0	154 291,0
Matériel roulant et ateliers	26 817,0	30 107,0	29 882,0	30 125,0	29 919,0	146 850,0	144 780,0	291 630,0
Société du parc Jean-Drapeau	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	34 147,0	170 735,0	170 735,0	341 470,0
Technologies de l'information	45 951,0	46 972,0	46 121,0	46 196,0	47 088,0	232 328,0	237 361,0	469 689,0
Urbanisme et mobilité	52 119,0	42 741,0	49 214,0	67 113,0	103 568,0	314 755,0	382 012,0	696 767,0
Total – Emprunts des services centraux	**514 087,0**	**563 218,0**	**626 474,0**	**607 765,0**	**666 050,0**	**2 977 594,0**	**2 772 729,0**	**5 750 323,0**
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	85 000,0	185 800,0	235 300,0	264 800,0	317 700,0	1 088 600,0	1 937 700,0	3 026 300,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	**424 387,0**	**372 718,0**	**386 474,0**	**338 265,0**	**343 650,0**	**1 865 494,0**	**811 529,0**	**2 677 023,0**

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2021-2030 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	887,0	2 834,0	2 213,0	3 000,0	3 000,0	11 934,0	15 000,0	26 934,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	2 540,0	-	1 000,0	-	-	3 540,0	-	3 540,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 395,0	995,0	1 500,0	1 913,0	1 913,0	8 716,0	9 565,0	18 281,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	300,0	200,0	200,0	1 000,0	1 000,0	2 000,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	1 091,0	3 084,0	2 100,0	2 000,0	2 000,0	10 275,0	10 000,0	20 275,0
68056	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	50,0	50,0	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**7 113,0**	**35 565,0**	**35 565,0**	**71 130,0**

Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	1 234,0	2 364,0	144,0	315,0	335,0	4 392,0	2 815,0	7 207,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	2 497,0	2 504,0	4 724,0	4 553,0	4 333,0	18 611,0	20 495,0	39 106,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 830,0	730,0	730,0	730,0	930,0	4 950,0	4 650,0	9 600,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	82,0	65,0	65,0	65,0	65,0	342,0	325,0	667,0
68709	Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	M	20,0	-	-	-	-	20,0	30,0	50,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**5 663,0**	**28 315,0**	**28 315,0**	**56 630,0**

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 175,0	1 014,0	2 082,0	1 430,0	1 430,0	8 131,0	7 150,0	15 281,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfection mineure de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation – Arrondissement CDN-NDG	M	300,0	300,0	500,0	500,0	500,0	2 100,0	2 500,0	4 600,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	-	100,0	100,0	100,0	100,0	400,0	500,0	900,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 755,0	2 816,0	1 548,0	2 200,0	2 200,0	10 519,0	11 000,0	21 519,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**6 830,0**	**34 150,0**	**34 150,0**	**68 300,0**

Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	720,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 320,0	2 000,0	4 320,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 507,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	8 815,0	9 135,0	17 950,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**3 677,0**	**18 385,0**	**18 385,0**	**36 770,0**

LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 500,0	1 000,0	1 175,0	1 175,0	1 175,0	6 025,0	5 875,0	11 900,0
55700	Programme de réfection routière	M	1 445,0	2 142,0	1 757,0	1 757,0	1 757,0	8 858,0	8 785,0	17 643,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 187,0	1 990,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	10 777,0	11 000,0	21 777,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**5 132,0**	**25 660,0**	**25 660,0**	**51 320,0**

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	-	-	1 075,0	565,0	1 000,0	2 640,0	4 628,0	7 268,0
36506	Achat d'équipements sportifs	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	1 433,0	2 300,0	300,0	1 200,0	400,0	5 633,0	2 600,0	8 233,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 494,0	627,0	1 432,0	1 162,0	1 407,0	6 122,0	6 927,0	13 049,0
68606	Programme de développement informatique	M	-	-	60,0	-	60,0	120,0	240,0	360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**2 927,0**	**14 635,0**	**14 635,0**	**29 270,0**

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	1 851,0	2 689,0	1 388,0	1 200,0	1 200,0	8 328,0	6 000,0	14 328,0
55729	Programme de réfection routière	M	1 901,0	605,0	1 531,0	2 000,0	2 000,0	8 037,0	10 000,0	18 037,0
59055	Programme d'apaisement de la circulation	M	1 222,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 222,0	5 000,0	10 222,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	3 050,0	3 775,0	4 100,0	4 000,0	4 000,0	18 925,0	20 000,0	38 925,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	430,0	385,0	435,0	254,0	254,0	1 758,0	1 270,0	3 028,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 270,0**	**42 270,0**	**84 540,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**8 454,0**	**42 270,0**	**42 270,0**	**84 540,0**

Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
25850	Programme de développement	M	1 610,0	1 800,0	300,0	100,0	100,0	3 910,0	500,0	4 410,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	950,0	1 000,0	750,0	4 014,0	-	6 714,0	4 300,0	11 014,0
55716	Programme de réfection routière	M	700,0	600,0	2 364,0	600,0	3 100,0	7 364,0	9 500,0	16 864,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	3 147,0	2 650,0	1 000,0	350,0	2 500,0	9 647,0	6 770,0	16 417,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 507,0**	**6 150,0**	**4 514,0**	**5 164,0**	**5 800,0**	**28 135,0**	**21 570,0**	**49 705,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**6 507,0**	**6 150,0**	**4 514,0**	**5 164,0**	**5 800,0**	**28 135,0**	**21 570,0**	**49 705,0**

Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
32005	Programme d'aménagement de parcs – Arrondissement d'Outremont	M	500,0	375,0	350,0	400,0	400,0	2 025,0	2 000,0	4 025,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	250,0	250,0	300,0	200,0	200,0	1 200,0	1 000,0	2 200,0
55705	Programme de réfection routière	M	1 150,0	1 150,0	1 075,0	1 400,0	1 400,0	6 175,0	7 000,0	13 175,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	325,0	400,0	400,0	300,0	300,0	1 725,0	1 500,0	3 225,0
68075	Programme de développement technologique – Ville intelligente	M	100,0	150,0	200,0	25,0	25,0	500,0	125,0	625,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	236,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 180,0	1 180,0	2 360,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**2 561,0**	**12 805,0**	**12 805,0**	**25 610,0**

Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 347,0	2 419,0	2 905,0	3 505,0	3 505,0	15 681,0	17 525,0	33 206,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 001,0	1 000,0	1 150,0	1 150,0	5 301,0	5 750,0	11 051,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 452,0	2 379,0	1 894,0	1 144,0	1 144,0	8 013,0	5 720,0	13 733,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**5 799,0**	**28 995,0**	**28 995,0**	**57 990,0**

Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Programme de réaménagement des infrastructures	M	3 195,0	3 195,0	3 195,0	2 695,0	2 695,0	14 975,0	13 475,0	28 450,0
Programme de protection des bâtiments	M	1 500,0	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 750,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
Budget du conseil municipal (M)		**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 445,0**	**5 445,0**	**27 975,0**	**26 475,0**	**54 450,0**
Budget du conseil d'agglomération (A)		-	-	-	-	-	-	-	-
es investissements		**5 695,0**	**5 695,0**	**5 695,0**	**5 445,0**	**5 445,0**	**27 975,0**	**26 475,0**	**54 450,0**

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
30059	Espace Rivière	M	830,0	4 150,0	4 020,0	5 105,0	2 019,0	16 124,0	-	16 124,0
32019	Programme d'aménagement de parcs	M	4 055,0	2 925,0	4 100,0	2 800,0	2 665,0	16 545,0	22 950,0	39 495,0
55731	Programme de réfection routière	M	2 438,0	2 580,0	3 085,0	2 800,0	1 912,0	12 815,0	18 010,0	30 825,0
55892	Programme de réaménagement de rues	M	2 000,0	500,0	500,0	-	-	3 000,0	-	3 000,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	3 982,0	2 550,0	1 000,0	2 000,0	6 109,0	15 641,0	22 510,0	38 151,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,0	180,0	305,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**13 330,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 250,0**	**63 650,0**	**127 900,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**13 330,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**12 730,0**	**64 250,0**	**63 650,0**	**127 900,0**

Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
28002	Programme de réfection et de réaménagement des rues commerciales	M	75,0	75,0	75,0	-	-	225,0	-	225,0
32025	Aménagement de nouveaux parcs locaux	M	120,0	-	-	-	-	120,0	-	120,0
34025	Programme d'amélioration des installations sportives extérieures	M	1 545,0	-	-	-	-	1 545,0	-	1 545,0
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	970,0	2 949,0	2 705,0	3 006,0	3 006,0	12 636,0	15 030,0	27 666,0
42303	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	-	-	850,0	-	-	850,0	-	850,0
55732	Programme de réfection routière	M	2 840,0	3 015,0	2 915,0	3 270,0	3 270,0	15 310,0	16 350,0	31 660,0
66461	Programme de protection – Garages et ateliers	M	-	50,0	-	-	-	50,0	-	50,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	3 290,0	2 751,0	2 295,0	2 564,0	2 564,0	13 464,0	12 820,0	26 284,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**8 840,0**	**44 200,0**	**44 200,0**	**88 400,0**

Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	895,0	135,0	3 103,0	2 288,0	2 288,0	8 709,0	11 440,0	20 149,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	273,0	-	-	679,0	679,0	1 631,0	3 395,0	5 026,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 592,0	2 301,0	2 638,0	452,0	452,0	7 435,0	2 260,0	9 695,0
30100	Pôle civique et revitalisation intégrée (RUI) Chameran	M	500,0	4 500,0	5 000,0	-	-	10 000,0	-	10 000,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	4 006,0	4 089,0	3 231,0	1 555,0	1 555,0	14 436,0	7 775,0	22 211,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, des centres de loisirs et communautaires	M	610,0	-	100,0	1 696,0	1 696,0	4 102,0	8 480,0	12 582,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	2 385,0	735,0	735,0	650,0	650,0	5 155,0	3 250,0	8 405,0
55714	Programme de réfection routière	M	1 960,0	1 960,0	2 155,0	1 800,0	1 800,0	9 675,0	9 000,0	18 675,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport – Arrondissement de Saint-Laurent	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**12 721,0**	**14 220,0**	**17 462,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**63 643,0**	**48 100,0**	**111 743,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**12 721,0**	**14 220,0**	**17 462,0**	**9 620,0**	**9 620,0**	**63 643,0**	**48 100,0**	**111 743,0**

Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	1 950,0	2 075,0	1 150,0	900,0	650,0	6 725,0	3 250,0	9 975,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	250,0	1 425,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 675,0	5 000,0	9 675,0
55718	Programme de réfection routière	M	3 590,0	3 290,0	3 640,0	3 890,0	4 140,0	18 550,0	20 700,0	39 250,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**5 940,0**	**6 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**30 700,0**	**29 700,0**	**60 400,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**5 940,0**	**6 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**5 940,0**	**30 700,0**	**29 700,0**	**60 400,0**

Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	1 706,0	2 989,0	3 620,0	1 680,0	1 750,0	11 745,0	7 350,0	19 095,0
34334	Programme de développement des parcs	M	1 100,0	622,0	1 279,0	-	-	3 001,0	-	3 001,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 000,0	1 200,0	1 000,0	3 050,0	2 410,0	8 660,0	7 500,0	16 160,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	410,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 610,0	1 500,0	3 110,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	100,0	115,0	100,0	-	-	315,0	-	315,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	450,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 850,0	1 750,0	3 600,0
55757	Piétonnisation des rues	M	600,0	1 075,0	100,0	100,0	419,0	2 294,0	3 881,0	6 175,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	1 326,0	1 417,0	830,0	1 179,0	1 500,0	6 252,0	9 264,0	15 516,0
67862	Développement immobilier	M	190,0	-	200,0	200,0	200,0	790,0	-	790,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	33,0	30,0	30,0	30,0	30,0	153,0	150,0	303,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0	400,0	400,0	800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**7 195,0**	**8 378,0**	**8 089,0**	**7 169,0**	**7 239,0**	**38 070,0**	**32 795,0**	**70 865,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**7 195,0**	**8 378,0**	**8 089,0**	**7 169,0**	**7 239,0**	**38 070,0**	**32 795,0**	**70 865,0**

Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 215,0	1 065,0	1 215,0	1 165,0	1 165,0	5 825,0	5 825,0	11 650,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 400,0	1 550,0	1 150,0	1 366,0	1 366,0	6 832,0	6 830,0	13 662,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 500,0	1 500,0	1 750,0	1 584,0	1 584,0	7 918,0	7 920,0	15 838,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**4 115,0**	**20 575,0**	**20 575,0**	**41 150,0**

Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	6 015,0	5 011,0	7 685,0	7 685,0	5 000,0	31 396,0	25 000,0	56 396,0
44220	Programme Accès Jardins	M	-	-	-	-	2 684,0	2 684,0	13 420,0	16 104,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 500,0	7 384,0	5 000,0	5 000,0	5 001,0	26 885,0	25 005,0	51 890,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 670,0	1 790,0	1 500,0	1 500,0	1 500,0	9 960,0	7 500,0	17 460,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**14 185,0**	**70 925,0**	**70 925,0**	**141 850,0**

Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	888,0	2 400,0	2 400,0	1 618,0	1 618,0	8 924,0	8 090,0	17 014,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	3 388,0	1 875,0	2 281,0	2 861,0	3 051,0	13 456,0	14 685,0	28 141,0
55730	Programme de réfection routière	M	2 605,0	2 356,0	1 950,0	2 152,0	1 962,0	11 025,0	10 380,0	21 405,0
55738	Programme de réfection routière – Travaux publics	M	100,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 500,0	1 750,0	3 250,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**34 905,0**	**34 905,0**	**69 810,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**6 981,0**	**34 905,0**	**34 905,0**	**69 810,0**

Détail des projets et des programmes par services centraux

Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	110 000,0	104 940,0	103 050,0	84 000,0	80 000,0	481 990,0	400 000,0	881 990,0
69900	Conversion – Enfouissement des fils	M	348,0	626,0	-	-	-	974,0	-	974,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km – Ajustement de 10 km à l'entente 83-89	M	5 218,0	4 940,0	-	-	-	10 158,0	-	10 158,0
Total des programmes			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**115 566,0**	**110 506,0**	**103 050,0**	**84 000,0**	**80 000,0**	**493 122,0**	**400 000,0**	**893 122,0**

Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige	M	15 000,0	5 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	32 000,0	22 500,0	54 500,0
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	5 000,0	5 000,0	-	-	-	10 000,0	-	10 000,0
Total des programmes			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**20 000,0**	**10 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**4 000,0**	**42 000,0**	**22 500,0**	**64 500,0**

Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière – Renouvellement des expositions	M	740,0	1 850,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	5 890,0	5 500,0	11 390,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes – Équipements spécialisés	M	596,0	1 481,0	1 235,0	1 175,0	1 200,0	5 687,0	4 700,0	10 387,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	1 000,0	1 424,0	1 200,0	1 000,0	1 000,0	5 624,0	6 700,0	12 324,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID – Programme RAC	M	3 100,0	4 300,0	8 135,0	9 226,0	1 884,0	26 645,0	10 364,0	37 009,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	3 144,0	7 060,0	10 477,0	10 265,0	12 978,0	43 924,0	101 596,0	145 520,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	150,0	150,0	300,0	300,0	300,0	1 200,0	1 409,0	2 609,0
Total des programmes			**8 730,0**	**16 265,0**	**22 447,0**	**23 066,0**	**18 462,0**	**88 970,0**	**130 269,0**	**219 239,0**
Projets										
35010	Quartier des spectacles – Projets complémentaires	M	300,0	200,0	200,0	300,0	-	1 000,0	-	1 000,0
35011	Quartier des spectacles – Aménagement du secteur de la Place des Artset Mobilier urbain à l'usage des festivals	M	225,0	-	275,0	-	-	500,0	1 000,0	1 500,0
35013	Quartier des spectacles – Aménagement du domaine public et développement	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
35014	Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur Place des Arts – Bonification de l'esplanade Tranquille	M	14 309,0	3 630,0	1 700,0	-	-	19 639,0	-	19 639,0
35018	Quartier des spectacles – Les coulisses des festivals – Hub de production multifonctionnel – Espace public GÉSU	M	-	500,0	7 500,0	7 500,0	1 500,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles – Maintien des actifs	M	-	-	500,0	-	-	500,0	500,0	1 000,0
36177	Pointe-à-Callière – Projet d'expansion – Phase 3 Volet A	M	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0
36185	MEM	M	6 872,0	2 058,0	-	-	-	8 930,0	-	8 930,0
36195	Théâtre du Nouveau Monde – Agrandissement	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	51 353,0	33 195,0	22 247,0	29 416,0	42 736,0	178 947,0	149 069,0	328 016,0
36630	Contribution BANQ	A	2 000,0	7 000,0	2 000,0	-	-	11 000,0	-	11 000,0
Total des projets			**75 059,0**	**47 083,0**	**35 422,0**	**37 216,0**	**44 236,0**	**239 016,0**	**156 069,0**	**395 085,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**81 789,0**	**56 348,0**	**55 869,0**	**60 282,0**	**62 698,0**	**316 986,0**	**286 338,0**	**603 324,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**2 000,0**	**7 000,0**	**2 000,0**	**-**	**-**	**11 000,0**	**-**	**11 000,0**
Total des investissements			**83 789,0**	**63 348,0**	**57 869,0**	**60 282,0**	**62 698,0**	**327 986,0**	**286 338,0**	**614 324,0**

Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
38365	Programme d'aménagements urbains enfants familles	M	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	1 833,0	9 165,0	9 165,0	18 330,0
38395	Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU)	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
Total des programmes			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**4 833,0**	**24 165,0**	**24 165,0**	**48 330,0**

Eau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
18100	Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout	M	181 300,0	161 655,0	181 956,0	185 000,0	191 755,0	901 666,0	887 327,0	1 788 993,0
50011	Renouvellement des systèmes de mesure et de régulation de pression	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
53010	Collecteurs d'égouts	A	26 700,0	19 600,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	136 300,0	134 843,0	271 143,0
56088	Réseau principal d'aqueduc	A	45 000,0	44 000,0	45 000,0	45 000,0	45 000,0	224 000,0	191 065,0	415 065,0
56096	Réhabilitation des chambres de vannes et composantes	A	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	12 500,0	12 500,0	25 000,0
56527	Ouvrages de rétention – Plan directeur	A	-	-	-	-	-	-	63 116,0	63 116,0
56528	Intercepteurs	A	8 000,0	6 681,0	5 380,0	5 380,0	5 380,0	30 821,0	26 900,0	57 721,0
56529	Station d'épuration des eaux usées	A	12 077,0	9 959,0	14 270,0	14 763,0	14 287,0	65 356,0	80 145,0	145 501,0
58026	Investissements – Diverses usines	A	11 522,0	15 218,0	10 233,0	6 184,0	12 985,0	56 142,0	230 750,0	286 892,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage	A	6 590,0	9 110,0	14 350,0	14 020,0	4 000,0	48 070,0	72 000,0	120 070,0
Total des programmes			**294 489,0**	**269 523,0**	**304 489,0**	**303 647,0**	**306 707,0**	**1 478 855,0**	**1 702 646,0**	**3 181 501,0**
Projets										
50015	Mesure de la consommation d'eau	A	2 326,0	740,0	-	-	-	3 066,0	-	3 066,0
53031	Ouvrage de rétention Rockfield	A	10 600,0	-	-	-	-	10 600,0	-	10 600,0
53032	Ouvrage de rétention William	A	1 741,0	-	-	-	-	1 741,0	-	1 741,0
53033	Ouvrage de rétention Leduc	A	1 600,0	39 500,0	35 100,0	-	-	76 200,0	-	76 200,0
53034	Ouvrage de rétention Lavigne	A	16 500,0	12 500,0	-	-	-	29 000,0	-	29 000,0
53043	Ouvrages de rétention St-Thomas	A	600,0	2 000,0	2 000,0	23 000,0	20 000,0	47 600,0	-	47 600,0
53044	Collecteur industriel – Anjou et rue Notre-Dame à PAT	A	7 500,0	12 000,0	11 000,0	-	-	30 500,0	-	30 500,0
53045	Ouvrage régional de rétention cour Turcot	A	500,0	500,0	11 500,0	21 000,0	28 000,0	61 500,0	20 000,0	81 500,0
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	1 041,0	243,0	724,0	1 829,0	417,0	4 254,0	-	4 254,0
56038	Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest	A	4 700,0	10 700,0	25 450,0	23 000,0	21 700,0	85 550,0	86 315,0	171 865,0
56530	Désinfection – Ozone	A	12 400,0	75 153,0	224 883,0	89 774,0	2 752,0	404 962,0	5 801,0	410 763,0
56800	Optimisation des réseaux	A	8 790,0	5 001,0	4 620,0	2 950,0	905,0	22 266,0	-	22 266,0
58013	Modernisation – Usine Des Baillets	A	531,0	476,0	9 480,0	9 480,0	9 480,0	29 447,0	29 480,0	58 927,0
58038	Modernisation – Usine Atwater	A	14 917,0	33 043,0	1 890,0	17 211,0	6 518,0	73 579,0	-	73 579,0
58039	Modernisation – Usine Dorval	A	7 053,0	8 904,0	1 450,0	-	-	17 407,0	-	17 407,0
58040	Modernisation – Usine Lachine	A	9 659,0	5 496,0	415,0	538,0	895,0	17 003,0	-	17 003,0
58052	Modernisation – Usine Pierrefonds	A	15 188,0	12 840,0	8 235,0	214,0	109,0	36 586,0	-	36 586,0
58053	Modernisation – Usine Pointe-Claire	A	26,0	-	85,0	-	6 291,0	6 402,0	31 506,0	37 908,0

Eau (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
58080	Réservoir et station de pompage – Rosemont	A	2 872,0	60,0	500,0	-	-	3 432,0	-	3 432,0
58081	Réservoir et station de pompage – Dollard-Des Ormeaux	A	10 500,0	5 180,0	-	-	-	15 680,0	-	15 680,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	27 350,0	29 400,0	16 682,0	33 453,0	33 453,0	140 338,0	143 395,0	283 733,0
66530	Désinfection – Production d'oxygène	A	897,0	73 344,0	18 809,0	13 507,0	-	106 557,0	-	106 557,0
66531	Construction – Sous-station électrique	A	200,0	200,0	700,0	200,0	12 584,0	13 884,0	10 000,0	23 884,0
66532	Remplacement – Dégrilleurs et convoyeurs	A	4 000,0	8 000,0	17 000,0	17 000,0	17 000,0	63 000,0	-	63 000,0
66534	Ajout de capacité aux dessableurs (7)	A	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
66535	Mise à niveau majeure des décanteurs (performance)	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66536	Remplacement des ponts racleurs aux décanteurs	A	-	-	-	-	-	-	21 000,0	21 000,0
66537	Ajout de la capacité d'emmagasinement des boues	A	-	-	-	-	-	-	15 000,0	15 000,0
Total des projets			**161 491,0**	**335 280,0**	**390 523,0**	**253 156,0**	**160 104,0**	**1 300 554,0**	**403 497,0**	**1 704 051,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**181 300,0**	**161 655,0**	**181 956,0**	**185 000,0**	**191 755,0**	**901 666,0**	**887 327,0**	**1 788 993,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**274 680,0**	**443 148,0**	**513 056,0**	**371 803,0**	**275 056,0**	**1 877 743,0**	**1 218 816,0**	**3 096 559,0**
Total des investissements			**455 980,0**	**604 803,0**	**695 012,0**	**556 803,0**	**466 811,0**	**2 779 409,0**	**2 106 143,0**	**4 885 552,0**

Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
50013	Protection et réfection de bâtiments – Environnement	A	1 004,0	150,0	150,0	150,0	50,0	1 504,0	250,0	1 754,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 210,0	515,0	475,0	475,0	500,0	3 175,0	2 650,0	5 825,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables	M	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles	M	619,0	619,0	619,0	573,0	735,0	3 165,0	6 556,0	9 721,0
Total des programmes			**4 168,0**	**2 619,0**	**2 579,0**	**2 533,0**	**2 620,0**	**14 519,0**	**16 131,0**	**30 650,0**
Projets										
50010	Centre de compostage – Saint-Laurent	A	58 254,0	15 742,0	10,0	81,0	105,0	74 192,0	335,0	74 527,0
50030	Outils de collecte des ordures ménagères hors foyer et autres	M	950,0	950,0	950,0	950,0	950,0	4 750,0	4 750,0	9 500,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	-	2 000,0	-	-	-	2 000,0	-	2 000,0
50041	Outils de collecte des matières organiques	M	984,0	942,0	1 483,0	1 441,0	1 136,0	5 986,0	-	5 986,0
50050	Outils de collecte des matières organiques pour les multilogements et les ICI	M	1 000,0	500,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
51111	Centre de compostage – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	A	-	-	-	-	-	-	500,0	500,0
51212	Centre de biométhanisation – LaSalle	A	6 918,0	7 876,0	2 642,0	3 340,0	56 043,0	76 819,0	82 147,0	158 966,0
51313	Centre de biométhanisation – Montréal-Est	A	56 365,0	43 132,0	1 138,0	1 163,0	1 251,0	103 049,0	2 265,0	105 314,0
51414	Centre pilote de prétraitement – Montréal-Est	A	217,0	222,0	235,0	242,0	1 368,0	2 284,0	29 647,0	31 931,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	250,0	2 617,0	1 923,0	4 110,0	13 683,0	22 583,0	2 390,0	24 973,0
55222	Centre de tri des matières recyclables – Lachine	A	2 127,0	-	-	-	-	2 127,0	-	2 127,0
55223	Centre de tri des matières recyclables – Est	A	1 142,0	12 893,0	27 784,0	14 927,0	80,0	56 826,0	-	56 826,0
Total des projets			**128 207,0**	**86 874,0**	**36 165,0**	**26 254,0**	**74 616,0**	**352 116,0**	**122 034,0**	**474 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**4 788,0**	**4 246,0**	**4 287,0**	**4 199,0**	**4 056,0**	**21 576,0**	**17 481,0**	**39 057,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**127 587,0**	**85 247,0**	**34 457,0**	**24 588,0**	**73 180,0**	**345 059,0**	**120 684,0**	**465 743,0**
Total des investissements			**132 375,0**	**89 493,0**	**38 744,0**	**28 787,0**	**77 236,0**	**366 635,0**	**138 165,0**	**504 800,0**

Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
37011	Espace pour la vie – Programme commun de maintien d'actifs	M	5 806,0	21 304,0	23 723,0	21 743,0	19 162,0	91 738,0	117 956,0	209 694,0
Total des programmes			**5 806,0**	**21 304,0**	**23 723,0**	**21 743,0**	**19 162,0**	**91 738,0**	**117 956,0**	**209 694,0**
Projets										
37007	Migration du Biodôme	M	38,0	16,0	-	-	-	54,0	-	54,0
37008	Métamorphose de l'Insectarium	M	15 351,0	-	-	-	-	15 351,0	-	15 351,0
37012	Parcours phytotechnologique	M	577,0	407,0	-	1 980,0	4 561,0	7 525,0	659,0	8 184,0
Total des projets			**15 966,0**	**423,0**	**-**	**1 980,0**	**4 561,0**	**22 930,0**	**659,0**	**23 589,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**21 772,0**	**21 727,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**114 668,0**	**118 615,0**	**233 283,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des investissements			**21 772,0**	**21 727,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**23 723,0**	**114 668,0**	**118 615,0**	**233 283,0**

Gestion et planification immobilière

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
30910	Programme d'améliorations locatives des immeubles administratifs	M	1 020,0	1 020,0	1 920,0	1 920,0	1 920,0	7 800,0	9 600,0	17 400,0
		A	680,0	680,0	1 280,0	1 280,0	1 280,0	5 200,0	6 400,0	11 600,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 967,0	1 046,0	2 035,0	205,0	1 488,0	7 741,0	16 292,0	24 033,0
		A	330,0	116,0	226,0	23,0	165,0	860,0	1 810,0	2 670,0
40302	Programme d'acquisition stratégique de terrains et bâtiments et régularisation de titres de propriété	A	-	-	-	1 000,0	1 000,0	2 000,0	5 000,0	7 000,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	1 802,0	3 241,0	3 550,0	3 050,0	800,0	12 443,0	4 500,0	16 943,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	8 242,0	9 566,0	5 458,0	1 880,0	880,0	26 026,0	32 557,0	58 583,0
		A	2 061,0	2 391,0	1 364,0	470,0	220,0	6 506,0	8 139,0	14 645,0
42290	Programme de protection du Complexe sportif Claude-Robillard	M	2 087,0	5 260,0	10 025,0	33 265,0	29 947,0	80 584,0	61 536,0	142 120,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	12 959,0	6 261,0	1 500,0	-	-	20 720,0	19 700,0	40 420,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	8 001,0	2 780,0	6 257,0	8 343,0	7 779,0	33 160,0	16 415,0	49 575,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	5 099,0	12 453,0	6 668,0	13 133,0	20 250,0	57 603,0	87 621,0	145 224,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	1 325,0	810,0	2 766,0	4 202,0	2 547,0	11 650,0	31 069,0	42 719,0
		A	147,0	90,0	307,0	467,0	283,0	1 294,0	3 452,0	4 746,0
66032	Programme de protection – Édifices vacants	M	500,0	-	-	-	-	500,0	11 531,0	12 031,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	224,0	170,0	143,0	116,0	148,0	801,0	863,0	1 664,0
		A	224,0	169,0	143,0	115,0	148,0	799,0	860,0	1 659,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier du SGPI	M	5 450,0	5 570,0	17 644,0	9 290,0	5 536,0	43 490,0	63 235,0	106 725,0
		A	1 050,0	1 530,0	4 110,0	4 410,0	5 610,0	16 710,0	29 029,0	45 739,0
66190	Programme des cours de services	M	11 476,0	12 785,0	8 571,0	13 857,0	18 943,0	65 632,0	114 346,0	179 978,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	1 855,0	2 195,0	3 297,0	3 133,0	1 540,0	12 020,0	13 860,0	25 880,0
		A	795,0	940,0	1 413,0	1 343,0	660,0	5 151,0	5 940,0	11 091,0
70020	Programme des compteurs d'eau	A	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
Total des programmes			**76 794,0**	**77 073,0**	**86 677,0**	**109 502,0**	**109 144,0**	**459 190,0**	**583 755,0**	**1 042 945,0**

Gestion et planification immobilière (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	22 620,0	22 620,0	11 932,0	-	-	57 172,0	-	57 172,0
		A	17 380,0	17 380,0	9 168,0	-	-	43 928,0	-	43 928,0
66300	Projet CNESST-SIM – Captation des gaz à la source dans les casernes	A	246,0	-	-	-	-	246,0	-	246,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	55,0	43,0	883,0	914,0	955,0	2 850,0	-	2 850,0
		A	419,0	335,0	6 791,0	7 035,0	7 352,0	21 932,0	-	21 932,0
Total des projets			**40 720,0**	**40 378,0**	**28 774,0**	**7 949,0**	**8 307,0**	**126 128,0**	**-**	**126 128,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**80 582,0**	**78 587,0**	**77 724,0**	**79 832,0**	**72 704,0**	**389 429,0**	**419 089,0**	**808 518,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**36 932,0**	**38 864,0**	**37 727,0**	**37 619,0**	**44 747,0**	**195 889,0**	**164 666,0**	**360 555,0**
Total des investissements			**117 514,0**	**117 451,0**	**115 451,0**	**117 451,0**	**117 451,0**	**585 318,0**	**583 755,0**	**1 169 073,0**

Grands parcs, du Mont-Royal et des sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
		A	19 796,0	18 172,0	18 350,0	18 230,0	20 885,0	95 433,0	144 250,0	239 683,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	7 858,0	7 000,0	5 174,0	5 105,0	5 918,0	31 055,0	40 640,0	71 695,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance (du G34250)	A	100,0	100,0	2 275,0	775,0	900,0	4 150,0	6 710,0	10 860,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	1 500,0	1 790,0	1 710,0	2 585,0	4 620,0	12 205,0	9 715,0	21 920,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	1 115,0	1 050,0	1 850,0	2 195,0	3 925,0	10 135,0	11 815,0	21 950,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 408,0	3 425,0	1 775,0	625,0	250,0	8 483,0	4 000,0	12 483,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	900,0	1 100,0	14 350,0	9 192,0	1 040,0	26 582,0	29 278,0	55 860,0
		A	-	400,0	1 700,0	5 950,0	10 350,0	18 400,0	15 620,0	34 020,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains	M	4 680,0	5 670,0	2 960,0	2 818,0	6 750,0	22 878,0	9 404,0	32 282,0
		A	1 320,0	1 330,0	540,0	817,0	750,0	4 757,0	9 561,0	14 318,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	27 000,0	10 000,0	-	-	-	37 000,0	-	37 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	17 465,0	17 455,0	22 167,0	20 909,0	23 302,0	101 298,0	115 000,0	216 298,0
		A	6 794,0	6 573,0	3 694,0	3 494,0	9 361,0	29 916,0	35 500,0	65 416,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 830,0	7 760,0	1 647,0	3 675,0	3 835,0	24 747,0	2 800,0	27 547,0
36700	Programme du Réseau des corridors verts	A	549,0	549,0	6 182,0	6 320,0	6 320,0	19 920,0	31 735,0	51 655,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	5 773,0	3 198,0	2 300,0	5 000,0	5 000,0	21 271,0	25 000,0	46 271,0
38340	Programme de construction – Équipements aquatiques sportifs	M	15 959,0	32 244,0	17 739,0	15 000,0	15 000,0	95 942,0	81 720,0	177 662,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	10 000,0	10 000,0	20 000,0	-	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	11 387,0	300,0	-	-	-	11 687,0	-	11 687,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	18 552,0	20 000,0	9 000,0	16 100,0	11 000,0	74 652,0	62 036,0	136 688,0
38380	Programme de mise aux normes – Équipements aquatiques	M	8 843,0	17 007,0	7 879,0	12 000,0	6 100,0	51 829,0	49 000,0	100 829,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	750,0	800,0	3 200,0	3 200,0	3 400,0	11 350,0	18 650,0	30 000,0
Total des programmes			**165 579,0**	**160 923,0**	**129 492,0**	**148 990,0**	**153 706,0**	**758 690,0**	**727 434,0**	**1 486 124,0**
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	8 462,0	11 204,0	7 708,0	8 740,0	8 180,0	44 294,0	51 610,0	95 904,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	395,0	3 827,0	4 811,0	3 523,0	2 982,0	15 538,0	33 847,0	49 385,0
32312	Projet de développement du Grand parc de l'Est	A	-	-	150,0	150,0	150,0	450,0	750,0	1 200,0
34307	Réaménagement du square Viger	M	10 825,0	344,0	-	-	-	11 169,0	-	11 169,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	-	-	4 000,0	4 000,0	11 200,0	19 200,0	48 370,0	67 570,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	500,0	5 450,0	31 864,0	32 136,0	10 950,0	80 900,0	-	80 900,0
Total des projets			**20 182,0**	**20 825,0**	**48 533,0**	**48 549,0**	**33 462,0**	**171 551,0**	**134 577,0**	**306 128,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**140 487,0**	**132 593,0**	**123 441,0**	**140 435,0**	**110 172,0**	**647 128,0**	**443 418,0**	**1 090 546,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 274,0**	**49 155,0**	**54 584,0**	**57 104,0**	**76 996,0**	**283 113,0**	**418 593,0**	**701 706,0**
Total des investissements			**185 761,0**	**181 748,0**	**178 025,0**	**197 539,0**	**187 168,0**	**930 241,0**	**862 011,0**	**1 792 252,0**

Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 099,0	3 055,0	3 177,0	3 000,0	3 000,0	15 331,0	15 000,0	30 331,0
48007	Développement du logement social et communautaire – Infrastructures	A	2 170,0	2 507,0	2 507,0	2 825,0	2 742,0	12 751,0	12 662,0	25 413,0
Total des programmes			**5 269,0**	**5 562,0**	**5 684,0**	**5 825,0**	**5 742,0**	**28 082,0**	**27 662,0**	**55 744,0**
Projets										
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	11 010,0	10 717,0	10 595,0	10 454,0	10 537,0	53 313,0	53 733,0	107 046,0
Total des projets			**11 010,0**	**10 717,0**	**10 595,0**	**10 454,0**	**10 537,0**	**53 313,0**	**53 733,0**	**107 046,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**3 099,0**	**3 055,0**	**3 177,0**	**3 000,0**	**3 000,0**	**15 331,0**	**15 000,0**	**30 331,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**13 180,0**	**13 224,0**	**13 102,0**	**13 279,0**	**13 279,0**	**66 064,0**	**66 395,0**	**132 459,0**
Total des investissements			**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**16 279,0**	**81 395,0**	**81 395,0**	**162 790,0**

Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
39710	Complexe Turcot	M	16 405,0	7 595,0	6 925,0	5 000,0	5 000,0	40 925,0	-	40 925,0
		A	6 400,0	23 600,0	16 450,0	19 050,0	3 000,0	68 500,0	500,0	69 000,0
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB – Portion Ville	M	40 062,0	30 457,0	14 183,0	802,0	-	85 504,0	-	85 504,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'infrastructure Canada – Travaux incidents	M	1 989,0	838,0	2 856,0	4 410,0	2 226,0	12 319,0	1 647,0	13 966,0
		A	1 990,0	1 367,0	4 283,0	6 614,0	3 339,0	17 593,0	2 472,0	20 065,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) – Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement – Travaux incidents	M	12 362,0	11 037,0	5 056,0	16 073,0	16 545,0	61 073,0	11 806,0	72 879,0
		A	19 337,0	20 500,0	9 390,0	35 002,0	30 727,0	114 956,0	17 710,0	132 666,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement STM	M	600,0	3 895,0	2 037,0	-	-	6 532,0	-	6 532,0
		A	-	205,0	63,0	-	-	268,0	-	268,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	265,0	115,0	115,0	115,0	115,0	725,0	575,0	1 300,0
75057	Réfection du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine (autoroute 25)	M	2 100,0	1 573,0	-	-	-	3 673,0	-	3 673,0
		A	-	160,0	-	-	-	160,0	-	160,0
75058	Réfection de l'échangeur Saint-Pierre – Accompagnement du MTQ	A	-	-	-	500,0	-	500,0	-	500,0
75059	Déconstruction du pont Champlain – Accompagnement PJCCI	M	1 342,0	914,0	355,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
		A	1 342,0	915,0	354,0	18,0	-	2 629,0	-	2 629,0
Total des projets			**104 194,0**	**103 171,0**	**62 067,0**	**87 602,0**	**60 952,0**	**417 986,0**	**34 710,0**	**452 696,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**75 125,0**	**56 424,0**	**31 527,0**	**26 418,0**	**23 886,0**	**213 380,0**	**14 028,0**	**227 408,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**29 069,0**	**46 747,0**	**30 540,0**	**61 184,0**	**37 066,0**	**204 606,0**	**20 682,0**	**225 288,0**
Total des investissements			**104 194,0**	**103 171,0**	**62 067,0**	**87 602,0**	**60 952,0**	**417 986,0**	**34 710,0**	**452 696,0**

Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
62602	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	800,0	800,0	800,0	800,0	800,0	4 000,0	4 000,0	8 000,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburant	A	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
68102	Programme de remplacement de véhicules – Ville	M	21 678,0	18 388,0	18 613,0	19 800,0	20 006,0	98 485,0	104 845,0	203 330,0
		A	3 998,0	3 812,0	3 912,0	4 200,0	4 244,0	20 166,0	22 240,0	42 406,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
		A	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
68106	Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables	M	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	1 650,0	8 250,0	8 250,0	16 500,0
		A	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	1 750,0	1 750,0	3 500,0
71076	Programme de remplacement de véhicules – SPVM	A	4 070,0	4 070,0	4 070,0	5 000,0	4 750,0	21 960,0	26 750,0	48 710,0
71080	Programme de remplacement de véhicules – SIM	A	15 824,0	19 300,0	18 975,0	18 000,0	18 000,0	90 099,0	81 165,0	171 264,0
Total des programmes			**51 145,0**	**51 145,0**	**51 145,0**	**52 575,0**	**52 575,0**	**258 585,0**	**262 875,0**	**521 460,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**24 328,0**	**21 038,0**	**21 263,0**	**22 450,0**	**22 656,0**	**111 735,0**	**118 095,0**	**229 830,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**26 817,0**	**30 107,0**	**29 882,0**	**30 125,0**	**29 919,0**	**146 850,0**	**144 780,0**	**291 630,0**
Total des investissements			**51 145,0**	**51 145,0**	**51 145,0**	**52 575,0**	**52 575,0**	**258 585,0**	**262 875,0**	**521 460,0**

Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé – Parc Jean-Drapeau	A	26 441,0	9 718,0	7 203,0	14 898,0	19 390,0	77 650,0	150 110,0	227 760,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Mise en oeuvre – Aménagement du plan directeur	A	1 654,0	3 222,0	11 936,0	15 777,0	7 775,0	40 364,0	23 792,0	64 156,0
Total des programmes			**28 495,0**	**13 340,0**	**19 539,0**	**31 075,0**	**27 565,0**	**120 014,0**	**175 902,0**	**295 916,0**
Projets										
43015	Pavillon du Canada - Phase I	A	-	-	-	-	-	-	20 997,0	20 997,0
43016	Place des Nations	A	3 675,0	28 097,0	25 139,0	17 906,0	-	74 817,0	-	74 817,0
43017	Plage Jean-Doré	A	315,0	4 074,0	4 074,0	4 074,0	6 435,0	18 972,0	5 228,0	24 200,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	315,0	6 155,0	4 782,0	2 684,0	16 248,0	30 184,0	5 600,0	35 784,0
43020	Complexe aquatique	A	5 722,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	6 299,0	30 918,0	-	30 918,0
Total des projets			**10 027,0**	**44 625,0**	**40 294,0**	**30 963,0**	**28 982,0**	**154 891,0**	**31 825,0**	**186 716,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**38 522,0**	**57 965,0**	**59 833,0**	**62 038,0**	**56 547,0**	**274 905,0**	**207 727,0**	**482 632,0**
Total des investissements			**38 522,0**	**57 965,0**	**59 833,0**	**62 038,0**	**56 547,0**	**274 905,0**	**207 727,0**	**482 632,0**

Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
09000	Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks	M	753,0	753,0	525,0	201,0	-	2 232,0	729,0	2 961,0
		A	747,0	747,0	520,0	199,0	-	2 213,0	724,0	2 937,0
54444	Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles	A	427,0	438,0	357,0	600,0	729,0	2 551,0	-	2 551,0
60006	Investissements – Ville intelligente et numérique	M	653,0	653,0	753,0	753,0	753,0	3 565,0	753,0	4 318,0
		A	647,0	647,0	747,0	747,0	747,0	3 535,0	747,0	4 282,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	803,0	853,0	473,0	-	-	2 129,0	-	2 129,0
		A	797,0	847,0	470,0	-	-	2 114,0	-	2 114,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	3 092,0	2 579,0	2 171,0	1 883,0	1 665,0	11 390,0	661,0	12 051,0
		A	3 068,0	2 559,0	2 153,0	1 868,0	1 652,0	11 300,0	656,0	11 956,0
60115	Modernisation des services de sécurité	M	-	-	-	-	1 155,0	1 155,0	10 611,0	11 766,0
		A	-	-	-	-	1 145,0	1 145,0	10 525,0	11 670,0
68011	Évolution télécommunication et radiocommunication	A	-	-	411,0	3 200,0	5 200,0	8 811,0	43 400,0	52 211,0
68037	Communications évoluées	M	1 521,0	1 061,0	1 345,0	1 195,0	1 195,0	6 317,0	2 885,0	9 202,0
		A	1 509,0	1 053,0	1 335,0	1 185,0	1 185,0	6 267,0	2 865,0	9 132,0
68088	Approvisionnement III	M	201,0	-	-	-	-	201,0	-	201,0
		A	199,0	-	-	-	-	199,0	-	199,0
68092	SIMON infonuagique	M	2 779,0	2 790,0	2 715,0	523,0	-	8 807,0	-	8 807,0
		A	2 757,0	2 767,0	2 693,0	519,0	-	8 736,0	-	8 736,0
68096	Solution intégrée de gestion des appels d'offres	M	-	-	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0
		A	-	-	-	-	-	-	996,0	996,0
68111	Modernisation des télécommunications	M	970,0	1 603,0	1 744,0	1 493,0	1 531,0	7 341,0	6 851,0	14 192,0
		A	963,0	1 591,0	1 730,0	1 481,0	1 519,0	7 284,0	6 799,0	14 083,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	904,0	878,0	1 004,0	428,0	-	3 214,0	-	3 214,0
		A	896,0	872,0	996,0	424,0	-	3 188,0	-	3 188,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	-	-	-	-	251,0	251,0	1 255,0	1 506,0
		A	-	-	-	-	249,0	249,0	1 245,0	1 494,0
68143	Gestion des subventions en habitation	M	226,0	188,0	-	-	-	414,0	-	414,0
		A	224,0	187,0	-	-	-	411,0	-	411,0
68144	Gestion des futures subventions en habitation	M	-	-	201,0	151,0	151,0	503,0	755,0	1 258,0
		A	-	-	199,0	149,0	149,0	497,0	745,0	1 242,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
68146	Outil de gestion du processus d'acquisition et remplacement de véhicules	M	151,0	125,0	-	-	-	276,0	-	276,0
		A	149,0	125,0	-	-	-	274,0	-	274,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	325,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	4 325,0	3 000,0	7 325,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	2 340,0	3 610,0	4 050,0	5 350,0	4 050,0	19 400,0	13 200,0	32 600,0
68315	Évolution des services d'urgence du SPVM	A	2 111,0	1 740,0	1 900,0	1 100,0	500,0	7 351,0	24 100,0	31 451,0
68320	Stockage des données relatives aux crimes technologiques du SPVM	A	450,0	410,0	50,0	50,0	50,0	1 010,0	960,0	1 970,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	1 750,0	2 650,0	2 900,0	1 800,0	2 750,0	11 850,0	10 800,0	22 650,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	301,0	301,0	176,0	515,0	602,0	1 895,0	776,0	2 671,0
		A	299,0	299,0	174,0	511,0	598,0	1 881,0	770,0	2 651,0
70024	Nouveau code de procédure civile (NCPC)	A	400,0	-	-	-	-	400,0	-	400,0
70025	Cour municipale numérique	A	2 800,0	3 000,0	2 650,0	2 650,0	1 825,0	12 925,0	3 150,0	16 075,0
70099	Inventaire numérique	M	-	-	100,0	-	-	100,0	119,0	219,0
		A	-	-	100,0	-	-	100,0	118,0	218,0
70120	Refonte des plateformes numériques d'Espace pour la vie	M	400,0	550,0	600,0	300,0	-	1 850,0	-	1 850,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites web	M	1 175,0	1 004,0	853,0	226,0	-	3 258,0	-	3 258,0
		A	1 165,0	996,0	847,0	224,0	-	3 232,0	-	3 232,0
70152	Plateformes de fondation transactionnelles	M	-	853,0	803,0	853,0	904,0	3 413,0	4 620,0	8 033,0
		A	-	847,0	797,0	847,0	896,0	3 387,0	4 580,0	7 967,0
70155	Gestion de la relation client	M	-	251,0	587,0	2 008,0	2 625,0	5 471,0	12 349,0	17 820,0
		A	-	249,0	583,0	1 992,0	2 605,0	5 429,0	12 251,0	17 680,0
70160	Refonte du portail intranet	M	110,0	412,0	351,0	221,0	161,0	1 255,0	-	1 255,0
		A	110,0	408,0	349,0	219,0	159,0	1 245,0	-	1 245,0
70190	Présence numérique - Fondation	M	870,0	-	-	-	-	870,0	-	870,0
		A	863,0	-	-	-	-	863,0	-	863,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	15 000,0	25 000,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	1 004,0	602,0	438,0	75,0	-	2 119,0	-	2 119,0
		A	996,0	598,0	435,0	75,0	-	2 104,0	-	2 104,0
70330	Données ouvertes	M	351,0	358,0	485,0	-	-	1 194,0	-	1 194,0
		A	349,0	356,0	481,0	-	-	1 186,0	-	1 186,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
70331	Rehaussement du portail des données ouvertes	M	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
		A	-	-	25,0	50,0	-	75,0	-	75,0
70335	Refonte des données et applications	M	-	-	608,0	749,0	502,0	1 859,0	1 708,0	3 567,0
		A	-	-	603,0	744,0	498,0	1 845,0	1 692,0	3 537,0
70450	Optimisation de la gestion des paiements	M	196,0	-	-	-	-	196,0	-	196,0
		A	194,0	-	-	-	-	194,0	-	194,0
70500	Bureau de demain	M	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
		A	25,0	-	-	-	-	25,0	-	25,0
70501	Environnement de travail	M	961,0	1 180,0	1 255,0	1 021,0	100,0	4 517,0	1 022,0	5 539,0
		A	954,0	1 170,0	1 245,0	1 013,0	100,0	4 482,0	1 015,0	5 497,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	-	-	4 483,0	4 483,0
		A	-	-	-	-	-	-	4 448,0	4 448,0
70540	Intelligence d'affaires – Infrastructure et outils	M	783,0	673,0	-	-	-	1 456,0	-	1 456,0
		A	777,0	667,0	-	-	-	1 444,0	-	1 444,0
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	69,0	52,0	100,0	207,0	124,0	552,0	-	552,0
		A	68,0	51,0	100,0	206,0	123,0	548,0	-	548,0
70550	Gestion des règlements municipaux	M	245,0	-	-	-	-	245,0	-	245,0
70750	Intelligence d'affaires – Migration Bureau d'affaires	M	665,0	547,0	251,0	-	-	1 463,0	-	1 463,0
		A	660,0	543,0	249,0	-	-	1 452,0	-	1 452,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et des arrondissements (SIASA)	M	452,0	477,0	577,0	678,0	728,0	2 912,0	6 512,0	9 424,0
		A	448,0	473,0	573,0	672,0	722,0	2 888,0	6 460,0	9 348,0
70755	Migration de la base de données du bureau d'affaires	M	151,0	251,0	276,0	326,0	276,0	1 280,0	275,0	1 555,0
		A	149,0	249,0	274,0	324,0	274,0	1 270,0	275,0	1 545,0
70901	Remise aux normes des centres de traitement TI	M	-	-	50,0	678,0	452,0	1 180,0	326,0	1 506,0
		A	-	-	50,0	672,0	448,0	1 170,0	324,0	1 494,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	-	1 619,0	2 028,0	1 767,0	2 155,0	7 569,0	13 689,0	21 258,0
		A	-	1 607,0	2 012,0	1 753,0	2 137,0	7 509,0	13 580,0	21 089,0
70910	Programme plateformes et infrastructures	M	3 439,0	1 428,0	653,0	-	-	5 520,0	-	5 520,0
		A	3 412,0	1 417,0	647,0	-	-	5 476,0	-	5 476,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	700,0	1 725,0	3 700,0	850,0	800,0	7 775,0	4 000,0	11 775,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	450,0	450,0	11 481,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	904,0	904,0	904,0	904,0	838,0	4 454,0	1 506,0	5 960,0
		A	896,0	896,0	896,0	896,0	831,0	4 415,0	1 494,0	5 909,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
71351	Modernisation de la solution de gestion électronique des documents (GED)	M	-	-	-	-	-	-	376,0	376,0
		A	-	-	-	-	-	-	374,0	374,0
71450	Inspection mobile – Évaluation foncière	A	-	-	534,0	373,0	-	907,0	-	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	1 900,0	1 950,0	2 200,0	2 600,0	3 000,0	11 650,0	19 200,0	30 850,0
71560	Modernisation de l'application de gestion des dossiers décisionnels (GDD)	M	-	-	-	-	-	-	752,0	752,0
		A	-	-	-	-	-	-	748,0	748,0
71750	Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE)	A	700,0	550,0	500,0	427,0	-	2 177,0	-	2 177,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	A	250,0	200,0	200,0	-	-	650,0	-	650,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	A	1 249,0	1 650,0	1 000,0	1 500,0	1 350,0	6 749,0	7 300,0	14 049,0
72501	Retour automatisé en libre-service pour les bibliothèques	M	280,0	280,0	280,0	165,0	-	1 005,0	-	1 005,0
72514	Carte universelle d'authentification citoyenne	M	300,0	870,0	897,0	632,0	200,0	2 899,0	-	2 899,0
72515	Système de gestion des loisirs municipaux	M	200,0	100,0	-	-	-	300,0	-	300,0
72660	Réforme des services d'accueil – Espace pour la vie	M	400,0	350,0	-	-	-	750,0	-	750,0
72670	Gestion des files d'attente et des rendez-vous en ligne	M	597,0	334,0	-	-	-	931,0	-	931,0
72681	Système de gestion – Direction générale	M	-	-	-	151,0	502,0	653,0	2 886,0	3 539,0
		A	-	-	-	149,0	498,0	647,0	2 864,0	3 511,0
72690	Applications mobiles – Espace pour la vie	M	700,0	481,0	500,0	650,0	-	2 331,0	-	2 331,0
72730	Refonte des systèmes opérationnels pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	700,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 900,0	1 700,0	3 600,0
72740	Outils numériques citoyens pour les services de la Culture et de la Diversité et de l'Inclusion sociale	M	425,0	375,0	750,0	600,0	700,0	2 850,0	650,0	3 500,0
73005	Solution de la gestion de la dette et de la trésorerie (SGDT)	M	197,0	449,0	218,0	-	-	864,0	-	864,0
		A	195,0	445,0	217,0	-	-	857,0	-	857,0
73100	Système budgétaire	M	75,0	-	-	1 096,0	1 213,0	2 384,0	3 081,0	5 465,0
		A	75,0	-	-	1 088,0	1 203,0	2 366,0	3 056,0	5 422,0
74015	Refonte des systèmes en environnement	A	-	50,0	100,0	100,0	400,0	650,0	1 350,0	2 000,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	4 518,0	4 422,0	4 858,0	4 518,0	4 644,0	22 960,0	4 449,0	27 409,0
		A	4 482,0	4 386,0	4 820,0	4 482,0	4 607,0	22 777,0	4 414,0	27 191,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
74255	Gestion de temps (Kronos)	M	-	-	-	-	1 004,0	1 004,0	9 036,0	10 040,0
		A	-	-	-	-	996,0	996,0	8 964,0	9 960,0
74257	Modernisation des systèmes de gestion des ressources humaines	M	-	-	-	-	-	-	6 441,0	6 441,0
		A	-	-	-	-	-	-	6 389,0	6 389,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	5 300,0	7 850,0	8 000,0	8 350,0	4 601,0	34 101,0	-	34 101,0
74561	Gestion de l'évolution bureautique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 092,0	1 893,0	1 744,0	2 373,0	2 473,0	9 575,0	12 008,0	21 583,0
		A	1 084,0	1 878,0	1 730,0	2 355,0	2 453,0	9 500,0	11 913,0	21 413,0
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire)	M	724,0	400,0	300,0	600,0	585,0	2 609,0	3 815,0	6 424,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	2 900,0	2 000,0	1 200,0	700,0	-	6 800,0	-	6 800,0
74950	Réforme TI des régimes de retraite	M	251,0	-	-	-	-	251,0	-	251,0
		A	249,0	-	-	-	-	249,0	-	249,0
74955	Système de gestion de la relation client pour le Bureau des régimes de retraite	M	-	-	-	-	-	-	1 556,0	1 556,0
		A	-	-	-	-	-	-	1 544,0	1 544,0
74990	Infrastructures TI des projets en transport	M	433,0	100,0	-	-	-	533,0	-	533,0
74991	Solution mobile de transport actif	M	404,0	398,0	-	-	-	802,0	-	802,0
74992	Système de gestion des inspections des domaines public et privé	M	400,0	450,0	450,0	500,0	600,0	2 400,0	620,0	3 020,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	1 800,0	1 700,0	1 700,0	1 700,0	1 753,0	8 653,0	-	8 653,0
76606	Système de gestion contractuelle	M	-	-	-	-	-	-	2 777,0	2 777,0
		A	-	-	-	-	-	-	2 754,0	2 754,0
78010	Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville	M	703,0	-	-	-	-	703,0	-	703,0
		A	697,0	-	-	-	-	697,0	-	697,0
78032	Communications numériques	M	176,0	462,0	376,0	-	-	1 014,0	-	1 014,0
		A	174,0	458,0	374,0	-	-	1 006,0	-	1 006,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	362,0	567,0	151,0	125,0	-	1 205,0	-	1 205,0
		A	360,0	563,0	149,0	125,0	-	1 197,0	-	1 197,0

Technologies de l'information (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
78045	Déménagements et rehaussements Télécom	M	351,0	351,0	251,0	251,0	251,0	1 455,0	1 255,0	2 710,0
		A	349,0	349,0	249,0	249,0	249,0	1 445,0	1 245,0	2 690,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	141,0	125,0	402,0	1 004,0	1 004,0	2 676,0	463,0	3 139,0
		A	139,0	125,0	398,0	996,0	996,0	2 654,0	459,0	3 113,0
78073	Projet initial d'infrastructure urbaine numérique	M	251,0	251,0	251,0	552,0	502,0	1 807,0	273,0	2 080,0
		A	249,0	249,0	249,0	548,0	498,0	1 793,0	271,0	2 064,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	286,0	703,0	989,0	803,0	1 792,0
		A	-	-	-	284,0	697,0	981,0	797,0	1 778,0
Total des projets			**96 810,0**	**99 100,0**	**97 700,0**	**92 404,0**	**89 541,0**	**475 555,0**	**400 872,0**	**876 427,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**50 859,0**	**52 128,0**	**51 579,0**	**46 208,0**	**42 453,0**	**243 227,0**	**163 511,0**	**406 738,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**45 951,0**	**46 972,0**	**46 121,0**	**46 196,0**	**47 088,0**	**232 328,0**	**237 361,0**	**469 689,0**
Total des investissements			**96 810,0**	**99 100,0**	**97 700,0**	**92 404,0**	**89 541,0**	**475 555,0**	**400 872,0**	**876 427,0**

Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Programmes										
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	3 550,0	4 000,0	750,0	350,0	2 414,0	11 064,0	-	11 064,0
		A	3 650,0	1 000,0	2 250,0	650,0	7 243,0	14 793,0	-	14 793,0
45000	Vélo – Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	A	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
45009	Vélo – Programme de maintien du réseau cyclable	A	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	6 000,0	30 000,0	30 000,0	60 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
46104	Acquisition de terrains	M	600,0	600,0	600,0	600,0	600,0	3 000,0	3 000,0	6 000,0
		A	3 400,0	3 400,0	1 900,0	1 900,0	3 400,0	14 000,0	17 000,0	31 000,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	3 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	4 316,0	20 580,0	21 580,0	42 160,0
55845	Programme de réfection routière – Artériel	M	16 000,0	2 000,0	-	-	-	18 000,0	-	18 000,0
55855	Programme de réfection du réseau routier local	M	2 000,0	2 000,0	-	-	-	4 000,0	-	4 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement – Artériel	M	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	37 000,0	185 000,0	185 000,0	370 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
55861	Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement – Artériel	M	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
55863	Programme d'aménagement des rues – Local	M	10 000,0	10 000,0	8 955,0	8 881,0	10 000,0	47 836,0	50 000,0	97 836,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
59000	Maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	20 300,0	20 000,0	20 000,0	19 500,0	14 000,0	93 800,0	70 000,0	163 800,0
59009	Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel	M	1 231,0	-	-	-	-	1 231,0	-	1 231,0
59020	Piétons – Rues piétonnes et partagées	M	9 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	29 000,0	25 000,0	54 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues – Artériel	M	72 700,0	76 450,0	56 557,0	48 762,0	39 623,0	294 092,0	754 550,0	1 048 642,0
59071	Vision Zéro – Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	M	10 000,0	10 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	35 000,0	25 000,0	60 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	22 500,0	-	22 500,0
Total des programmes			**270 247,0**	**253 266,0**	**219 828,0**	**209 459,0**	**206 096,0**	**1 158 896,0**	**1 516 130,0**	**2 675 026,0**

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets										
28040	Vélo – Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	6 800,0	2 900,0	3 000,0	2 900,0	2 500,0	18 100,0	5 000,0	23 100,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	-	1 080,0	13 283,0	26 650,0	35 070,0	76 083,0	13 917,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal	A	-	-	-	1 150,0	5 570,0	6 720,0	30 968,0	37 688,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	-	-	500,0	500,0	4 030,0	5 030,0	14 000,0	19 030,0
36209	Plan lumière	A	968,0	500,0	500,0	500,0	300,0	2 768,0	1 144,0	3 912,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	716,0	3 469,0	2 503,0	1 591,0	212,0	8 491,0	-	8 491,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	-	680,0	2 126,0	4 024,0	-	6 830,0	-	6 830,0
		A	-	-	-	-	-	-	11 332,0	11 332,0
39001	Campus Outremont – Infrastructures et aménagement	M	1 572,0	2 545,0	7 545,0	1 624,0	20,0	13 306,0	-	13 306,0
39003	Développement des abords du Campus Outremont	M	15 141,0	5 462,0	3 587,0	10 327,0	7 475,0	41 992,0	50 482,0	92 474,0
39753	CHUM – Infrastructures	M	-	-	4 178,0	2 190,0	1 685,0	8 053,0	-	8 053,0
40136	Bassins du Nouveau Havre – Infrastructures et aménagement	M	4 000,0	9 000,0	5 384,0	5 918,0	4 646,0	28 948,0	24 351,0	53 299,0
40139	PPU Griffintown	M	7 385,0	6 198,0	5 626,0	6 184,0	4 854,0	30 247,0	25 444,0	55 691,0
40153	Le Triangle	M	63,0	-	-	-	-	63,0	-	63,0
40155	Namur-De la Savane (abords de Namur et hippodrome)	M	-	-	4 144,0	4 736,0	6 155,0	15 035,0	29 800,0	44 835,0
40170	Requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie	M	13 320,0	13 751,0	13 249,0	14 632,0	-	54 952,0	-	54 952,0
40171	Turcot–Lachine-Est (secteur de Lachine-Est)	M	1 213,0	1 213,0	1 078,0	1 437,0	5 182,0	10 123,0	25 005,0	35 128,0
40173	Multimodal – Développement des pôles de mobilité	M	-	500,0	500,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40174	Louvain Est	M	-	-	-	-	524,0	524,0	10 038,0	10 562,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	3 000,0	-	-	-	5 000,0	8 000,0	21 250,0	29 250,0
40178	Partie nord de l'Île-des-Soeurs	M	-	-	-	-	-	-	33 899,0	33 899,0
40179	Fort Lorette	A	344,0	2 032,0	1 209,0	3 871,0	3 757,0	11 213,0	470,0	11 683,0
40182	Atelier du CN – Cour Saint-Charles	M	3 131,0	4 915,0	1 586,0	-	-	9 632,0	-	9 632,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	100 000,0	100 000,0	200 000,0
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	A	1 000,0	-	-	-	-	1 000,0	-	1 000,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges-Remembrance	M	8 432,0	12 933,0	8 300,0	162,0	-	29 827,0	-	29 827,0
		A	3 274,0	3 075,0	150,0	50,0	-	6 549,0	-	6 549,0

Urbanisme et mobilité (suite)

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021-2025	Total 2026-2030	Total 2021-2030
Projets (suite)										
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	9 230,0	26 230,0	26 325,0	18 758,0	-	80 543,0	-	80 543,0
54102	Gestion de corridors de mobilité intégrée	M	6 000,0	6 000,0	4 521,0	1 000,0	222,0	17 743,0	-	17 743,0
54104	Système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	-	2 500,0
59027	Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption – Nouvel accès au port	A	14 188,0	1 638,0	17 556,0	19 618,0	29 647,0	82 647,0	26 184,0	108 831,0
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	14 000,0	9 000,0	10 864,0	-	-	33 864,0	-	33 864,0
59060	Piétons – Programme Montréal à pied (IMAP)	M	2 200,0	1 200,0	1 200,0	-	-	4 600,0	-	4 600,0
68030	PPU Quartier des gares – Aménagement du domaine public	M	70,0	2 037,0	12 051,0	10 501,0	13 371,0	38 030,0	86 501,0	124 531,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	6 900,0	6 300,0	2 540,0	-	-	15 740,0	-	15 740,0
68035	Projet Sussex-Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	506,0	6 183,0	-	-	-	6 689,0	-	6 689,0
68067	Avenue des Pins	M	10 273,0	20 622,0	7 786,0	1 114,0	17 155,0	56 950,0	-	56 950,0
		A	21,0	588,0	410,0	31,0	-	1 050,0	-	1 050,0
75001	Raccordement du boulevard Cavendish	A	500,0	500,0	500,0	18 806,0	39 866,0	60 172,0	184 828,0	245 000,0
75015	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 1 : de De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	36 268,0	2 550,0	202,0	16 632,0	11 372,0	67 024,0	-	67 024,0
		A	348,0	-	-	468,0	-	816,0	-	816,0
75020	Réaménagement – Rue Saint-Hubert	M	185,0	-	-	-	-	185,0	-	185,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 2 : Réaménagement – de Mansfield à Atwater	M	5 068,0	24 176,0	33 492,0	43 625,0	29 215,0	135 576,0	84 219,0	219 795,0
		A	-	1 272,0	1 762,0	2 296,0	1 537,0	6 867,0	4 431,0	11 298,0
75035	Réaménagement – Rue Sainte-Catherine Ouest – Phase 3 : McGill College et Cathcart	M	2 540,0	2 000,0	19 850,0	20 950,0	21 550,0	66 890,0	32 515,0	99 405,0
		A	-	-	1 000,0	-	-	1 000,0	-	1 000,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 840,0	12 880,0	12 880,0	-	-	27 600,0	-	27 600,0
		A	160,0	1 120,0	1 120,0	-	-	2 400,0	-	2 400,0
Total des projets			**201 156,0**	**215 049,0**	**253 007,0**	**262 745,0**	**271 415,0**	**1 203 372,0**	**815 778,0**	**2 019 150,0**
Total – Budget du conseil municipal (M)			**416 834,0**	**423 721,0**	**415 475,0**	**394 773,0**	**355 949,0**	**2 006 752,0**	**1 911 551,0**	**3 918 303,0**
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			**54 569,0**	**44 594,0**	**57 360,0**	**77 431,0**	**121 562,0**	**355 516,0**	**420 357,0**	**775 873,0**
Total des investissements			**471 403,0**	**468 315,0**	**472 835,0**	**472 204,0**	**477 511,0**	**2 362 268,0**	**2 331 908,0**	**4 694 176,0**

Annexes

STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- Au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- Au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous 5 **catégories** :

- Les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe pour le financement du service 911;
- Les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- Les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- Les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services facturés à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- Les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- La **rémunération**, qui comprend les salaires des employés et des élus ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- Les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- Le **transport** et les **communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location,** l'**entretien** et la **réparation**;
- Les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- Les **biens durables** non capitalisés;

- Les **frais de financement**;
- Le **remboursement de la dette à long terme**;
- Les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par **activités** :

- L'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- L'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- L'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- L'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- L'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- L'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- L'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- L'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n^{o} 1229-2005 et modifications) a été réduite, plusieurs éléments ayant été retirés, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

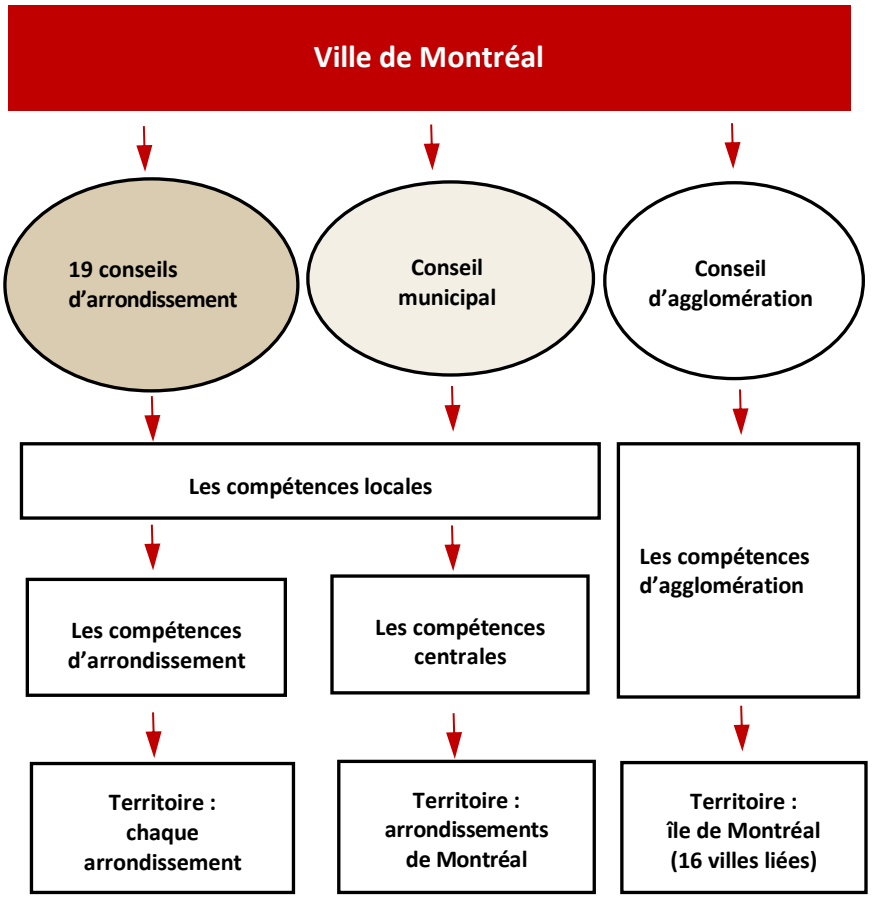

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires et mairesses des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- La mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires et mairesses des villes reconstituées, dont un est nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- Un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de 5 membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 166 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	▪ L'adoption du plan d'urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2021, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la Loi prévoit que :

- Les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- Les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- Le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- Les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal[17].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas 2 fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à

17. Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- Le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- La répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en 2 catégories distinctes :

- Les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- Les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- Les données quantitatives factuelles;
- L'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- L'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- Des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- Des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2021, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 9,67 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et Ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

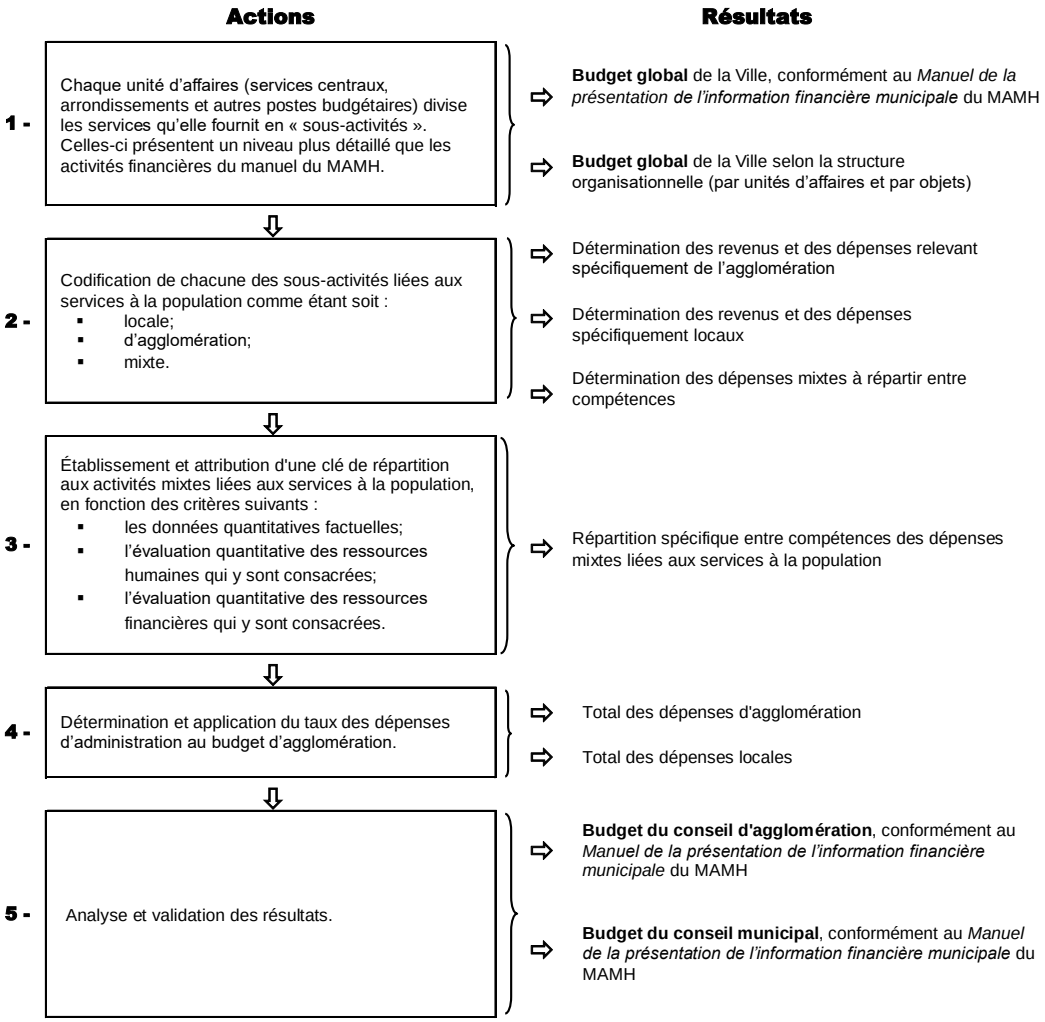

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- Ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny, Rapides du Cheval-Blanc.
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de L'Île-Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 167 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). **Voirie locale** – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis sa mise en place, en 2002, la nouvelle Ville de Montréal a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- Gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- Optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- Définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- Veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- L'équilibre budgétaire annuel;
- L'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- Le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de 3 réserves financières, soit les réserves financières de l'eau, de la voirie et des immobilisations, afin de favoriser le paiement au comptant des immobilisations. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- Assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- Éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyens;
- Financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- Définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- Veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La détermination et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- L'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- Optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- Voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- Le financement des services publics;
- La diversification des revenus;
- Les frais d'utilisation des services;
- Les revenus difficiles à prévoir;
- Les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Se donner un programme montréalais d'immobilisations qui propose une planification sur 10 ans et un programme décennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- Gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- Faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- Connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- S'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 3 énoncés généraux suivants :

- La Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- La Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- La Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville de Montréal ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement est raisonnable, qu'il est à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permet d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- Gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- S'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- S'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 5 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- La Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- La Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- La Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- La Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- Veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- Garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les 2 énoncés généraux suivants :

- La Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- Les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications des immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur 5 enjeux, a permis d'établir les objectifs d'un plan d'action pour des projets d'investissements et des activités de fonctionnement.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2021. Il comporte 2 volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2021 s'élèvent à 463,8 M$, en baisse de 0,5 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2020. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 407,3 M$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 204,4 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Tableau 168 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2021
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		140 772,0	(116 306,7)	24 465,3
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		93 742,7	(80 918,1)	12 824,6
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		5 718,1	(1 589,3)	4 128,8
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		7 084,3	(3 103,6)	3 980,7
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		2 907,9	(2 433,5)	474,4
Taxation relative à l'eau	396 004,3	-	-	396 004,3
Tarification forfaitaire et au compteur	13 859,1			13 859,1
Tarification des eaux usées		4 000,0		4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		355,3		355,3
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	382,5		(382,5)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	224,7	1 167,7		1 392,4
Autres tarifications et subventions	1 110,7	1 169,8		2 280,5
Total – Revenus	**411 581,3**	**256 917,8**	**(204 733,7)**	**463 765,4**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	866,6	(2 733,0)		(1 866,4)
Production de l'eau potable	-	77 220,4		77 220,4
Épuration des eaux usées	-	69 695,8		69 695,8
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				-
- Gestion stratégique des réseaux	16 904,2	2 802,8		19 707,0
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des r	70 671,9			70 671,9
- Amélioration de l'entretien des réseaux	4 443,9	-		4 443,9
- Plan d'intervention	-	796,8		796,8
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 053,5	916,1	(382,5)	2 587,1
- Remplacement des entrées de service en plomb	8 045,2	-		8 045,2
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglo	(1 232,8)	-		(1 232,8)
Stratégie Intégrée gestion des eaux temps de pluie	327,8	608,8		936,6
Réserves pour travaux majeurs imprévus	250,0	941,0		1 191,0
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géoma	12 542,9	12 912,0		25 454,9
Frais généraux d'administration	15 456,9	22 414,6		37 871,5
Frais de financement	12 082,3	23 320,6		35 402,9
Rajustement des honoraires professionnels	-	-		-
Économies anticipées au Service de l'eau	(1 500,0)	(8 500,0)		(10 000,0)
Total – Dépenses	**140 912,4**	**200 395,9**	**(382,5)**	**340 925,8**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	20 779,7	45 603,9	-	66 383,6
Total – Financement	**20 779,7**	**45 603,9**	**-**	**66 383,6**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	204 351,2		(204 351,2)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**366 043,3**	**245 999,8**	**(204 733,7)**	**407 309,4**
Excédent (déficit) avant affectations	**45 538,0**	**10 918,0**	**-**	**56 456,0**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(527,0)			(527,0)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	760,6	(2 433,6)		(1 673,0)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisati	(42 100,0)			(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 671,6)	(8 484,4)		(12 156,0)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	**(0,0)**	**-**	**-**	**(0,0)**

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations
Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Affectation
Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Agglomération
L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement
(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a.-p.)
Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement
Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget
Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital
Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles
Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle
Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales
Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2020.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs
La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur
Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Coûts des régimes de retraite
Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente
Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative
Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement
Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets
Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux
Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette
Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dette brute
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette
Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes
En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement relié à l'ajout ou à l'agrandissement d'installations, à l'augmentation du nombre d'équipements, à l'ajout d'infrastructures routières et souterraines ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement de nouveaux parcs.

Droits sur les mutations immobilières
Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre
Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Émission
Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales
Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables
Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équité fiscale
L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières
Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal
Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de, source de)
Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)
Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales
Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Harmonisation fiscale
Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations
Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)
Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')
Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures
Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements
Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures
Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International
Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière
Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public
Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal
Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)
Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes
Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations
Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

1) **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique…) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
2) **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique…) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
3) **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
4) **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Programme
Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)
Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet
Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable
Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PTI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection
Dans le Programme triennal d'immobilisations, objectif d'investissement lié à la conservation, à la restauration, à la réhabilitation et à l'entretien des éléments de l'actif.

Proximité (compétence par service de)
Un conseil municipal local, formé de représentants élus, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance – Conduits souterrains
Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement
Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées
Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement
Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt
Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération
Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière
Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur
En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central
Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette
Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification
En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation
Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé
Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taxe foncière générale
Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts
Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires
Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)
Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

IDIOMES

Territoires

Agglomération de Montréal
Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- La Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées
Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération
Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération
L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- Dans le cas de Montréal, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
  - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
  - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal
Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal
Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération
Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
A.-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BAM	Bureau accès Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDN-NDG	Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CHM	Centre d'histoire de Montréal
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CN	Canadien National
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CP	Canadien Pacifique
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dette actuarielle initiale
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
GAE	Gestion de la qualité de l'air et de l'eau
GES	Gaz à effet de serre
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Plan décennal d'immobilisations
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PDUES	Plan de développement urbain, économique et social
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PJCCI	Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée
PIB	Produit intérieur brut
PISE	Programme des installations sportives extérieures

PLD	Plan local de déplacements
PPMVMN	Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Identification par radiofréquence (Radio Frequency Identification)
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SIMON	Système intégré Montréal
SIRR	Service des infrastructures du réseau routier
SMRA	Service du matériel roulant et des ateliers
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SSIM ou SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TGT	Taux global de taxation
TI	Technologies de l'information
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4e trimestre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1794-3
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030
Document imprimé, Français

978-2-7647-1795-0
Budget de fonctionnement 2021
Programme décennal d'immobilisations 2021-2030
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
25725 (11-20)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.03

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1200310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2021 de la Corporation Anjou 80

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2020, le budget 2021 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 14:52

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200310002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2021 de la Corporation Anjou 80

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2021 de la Corporation Anjou 80 en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-11-10

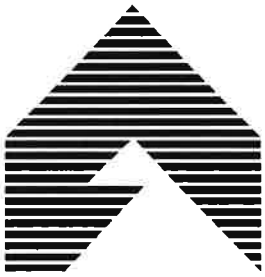

ANJOU 80

BUDGET 2021

ANJOU 80

BUDGET 2021

	Budget 2020	Budget 2021
REVENUS	**3 745 000**	**3 800 125**
DÉPENSES		
ADMINISTRATION	621 246	639 010
FRAIS DE FINANCEMENT	0	0
DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 464 238	1 380 270
DÉPENSES D'ENTRETIEN	1 063 634	811 590
AMORTISSEMENTS	55 638	55 000
IMPÔTS FONCIERS	365 000	375 000
	3 569 756	**3 260 870**
REVENU NET AVANT TRAVAUX DIVERS	**175 244**	**539 255**
TRAVAUX DIVERS	**170 000**	**535 000**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	**5 244**	**4 255**

ANJOU 80

BUDGET 2021

		Budget 2020	Budget 2021
REVENUS			
REVENUS DE LOCATION			
	Loyers potentiels	3 675 000	3 730 125
5105	Logements vacants	(10 000)	(10 000)
		3 665 000	**3 720 125**
AUTRES REVENUS			
Location de garage		60 000	60 000
Buanderie (net)		20 000	20 000
		80 000	80 000
REVENUS TOTAUX		**3 745 000**	**3 800 125**

ANJOU 80

BUDGET 2021

		Budget 2020	Budget 2021
ADMINISTRATION			
6010	Rémunération	274 586	281 000
60xx	Avantages sociaux	65 400	66 700
6080	Formation – main d'œuvre	2 460	2 510
6110	Frais de déplacement	4 800	4 800
6111	Représentation (directeur général)	3 000	3 000
6114	Représentation (directrice générale adjointe)	2 000	2 000
6130	Postes et messagerie	1 500	1 500
6140	Communications	15 000	15 000
6210	Honoraires professionnels	80 000	80 000
6215	Frais de recouvrement	3 000	3 000
6300	Assurances	125 000	135 000
6410	Entretien & réparation – équipement de bureau	10 000	10 000
6510	Réunion, réception	1 500	1 500
6520	Papeterie & fourniture de bureau	10 000	10 000
6530	Frais bancaires	5 000	5 000
6545	Mauvaises créances	15 000	15 000
6550	Autres dépenses	3 000	3 000
		621 246	**639 010**

ANJOU 80

BUDGET 2021

		Budget 2020	Budget 2021
DÉPENSES D'EXPLOITATION			
7010	Rémunération	400 748	409 000
70xx	Avantages sociaux	128 300	131 000
7032	Loyers responsables d'immeubles	15 000	15 000
7080	Formation – main-d'oeuvre	3 690	3 770
7110	Déneigement	75 000	75 000
7120	Remorquage	1 000	1 000
7210	Gardiennage et sécurité	130 000	130 000
7365	Extincteurs	3 500	3 500
7370	Fournitures – entretien ménager	20 000	30 000
7375	Entretien –équipement	2 000	2 000
7395	Extermination	20 000	15 000
7410	Achats – location outils et équipements	10 000	10 000
8100	Chauffage et eau chaude	500 000	400 000
8110	Électricité	75 000	75 000
8360	Nettoyage des égouts	15 000	15 000
8390	Service et entretien de la piscine	40 000	40 000
8425	Stationnement et entretien paysager	25 000	25 000
		1 464 238	**1 380 270**
IMPÔTS FONCIERS			
6600	Taxes municipales	315 000	325 000
6610	Taxes scolaires	50 000	50 000
		365 000	**375 000**

ANJOU 80

BUDGET 2021

DÉPENSES D'ENTRETIEN

		Budget 2020	Budget 2021
7310	Entretien – électricité	50 000	45 000
7330	Serrures	5 000	5 000
7335	Tapis	4 000	0
7350	Travaux – menuiserie (arborite, bois, isolant)	200 000	75 000
7384	Peinture – plâtre	20 000	20 000
7385	Réparation – planchers	200 000	100 000
7396	Ventilation des corridors	10 000	10 000
7405	Quincaillerie	4 000	4 000
7406	Essence et lubrifiants	1 500	1 500
7415	Dégâts d'eau	50 000	50 000
7420	Plomberie et chauffage	100 000	75 000
7425	Alarme incendie	35 000	35 000
7430	Contrat de service	20 000	20 000
8010	Rémunération	239 165	243 950
80xx	Avantages sociaux	74 745	76 240
8027	Prime de disponibilité – cadre	6 324	6 450
8028	Allocation – véhicules	15 500	16 000
8080	Formation de la main-d'œuvre	2 400	2 450
8325	Entretien – fenêtres et moustiquaires	3 000	3 000
8430	Portes de garage	20 000	20 000
8550	Autres dépenses	3 000	3 000
		1 063 634	**811 590**

ANJOU 80

BUDGET 2021

TRAVAUX MAJEURS FINANCÉS À MÊME LE BUDGET

		Budget 2020	Budget 2021
9004	Patio, gazon, dalles de béton, escaliers extérieurs	0	
9015	Plancher ciment –garage et égouts	0	
9026	Électricité	0	
9017	Réparations – toitures	0	
9018	Peinture – espaces communs, couloirs, entrées, etc	0	
9027	Exécution – travaux d'amélioration	0	
9028	Système de caméras	0	
9080	Réparations – chauffage	0	
9099	Travaux divers	170 000	535 000
		170 000	**535 000**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.04

2020/11/12 13:00

(1)

Dossier # : 1200310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 12 novembre 2020, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2020, le budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-11-11 14:54

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1200310003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2021 de la Société d'habitation et de développement de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-30

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-11-10

Montréal

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Budget 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
Date : 23 novembre 2020

Liste des acronymes

- SHDM = Société d'habitation et de développement de Montréal
- a-p = années-personnes
- Ville = Ville de Montréal

Mission

La SHDM est une **société paramunicipale à but non lucratif**, mandataire de la Ville de Montréal. Elle opère avec 100 % d'autonomie financière, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucune contribution budgétaire de la Ville de Montréal. Créée en 1988, elle est constituée sous son statut actuel par lettres patentes datées du 15 juin 2010.

La SHDM a pour **mission** de mettre en valeur des actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle pour contribuer au développement social et économique de Montréal.

La SHDM possède un important parc immobilier de plus de **350 bâtiments d'usage commercial et résidentiel**. Elle offre des solutions pour la clientèle non desservie par le secteur privé en matière de logements locatifs abordables et d'accession à la propriété.

Elle est un partenaire de choix pour **réaliser des projets immobiliers innovants**.

Organigramme 2020

Nombre total : 133,6 a-p

Conseil d'administration

2,0 a-p

Direction générale

Comités du conseil d'administration :

- Comité de gestion des investissements
- Comité d'audit, de finances et de gestion des risques
- Comité de gouvernance, des ressources humaines et des communications

18,0 a-p	13,5 a-p	78,1 a-p	13,0 a-p	9,0 a-p
Direction du développement et des immobilisations	**Direction des finances et des technologies de l'information**	**Direction de la gestion immobilière**	**Direction des affaires juridiques et corporatives**	**Direction des ressources humaines, des communications et de l'expérience client**

Organigramme 2021

Nombre total : 131,9 a-p

Conseil d'administration

2,0 a-p

Direction générale

7,0 a-p — **Direction du développement immobilier**

16,0 a-p — **Direction des finances et des technologies de l'information**

83,9 a-p — **Direction de la gestion immobilière**

13,0 a-p — **Direction des affaires juridiques et corporatives**

10,0 a-p — **Direction des ressources humaines, des communications et de l'expérience client**

Comités du conseil d'administration :

- Comité de gestion des investissements
- Comité d'audit, de finances et de gestion des risques
- Comité de gouvernance, des ressources humaines et des communications

Faits saillants 2020 et impacts

- Respect de notre plan stratégique 2017-2020 avec la réalisation des objectifs établis pour répondre aux besoins des différentes clientèles.
- Continuité de nos services essentiels dans le contexte de la pandémie et une vigie des enjeux au niveau social et économique liés à nos activités.
- Maintien d'une excellente santé financière avec un bilan positif et permettant des interventions innovantes en lien avec les objectifs des plans et politiques de la Ville.
- Poursuite de la mise en place de nouveaux processus d'amélioration continue pour répondre aux besoins de notre clientèle et de nos partenaires.

Montréal

Budget de fonctionnement 2021

Plan de la présentation

- Objectifs et réalisations 2020
- Indicateurs REMC
- Indicateurs de la SHDM
- Bilan en matière de santé et sécurité au travail
- Évolution budgétaire 2020
- Objectifs 2021
- Budget 2021
  - Revenus et dépenses par compétences
  - Principaux écarts 2021 vs 2020
  - Revenus et dépenses par objets
  - Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts
  - Dépenses par catégories d'emplois
  - Variations de l'effectif par catégories d'emplois
- Période de questions

Objectifs et réalisations 2020

Objectif 1 : Maintenir son autonomie financière permettant à la Ville de profiter pleinement des interventions de la SHDM pour atteindre ses objectifs en matière de développement économique, social et culturel.

- Mise en place de processus pour suivre les ratios de liquidités et d'efficience (recouvrement des comptes clients, les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation).
- Analyse des rendements de nos actifs et des leviers financiers.

Objectif 2 : Poursuivre son rôle dans le développement immobilier économique et social de Montréal.

- Contribution à l'assiette fiscale de la Ville avec un portefeuille immobilier générant près de 20 M$ en taxes foncières.
- Investissements de 3 M$ en immobilisations.
- Acquisition d'un bâtiment de 124 logements destinés à une clientèle de personnes âgées.

Objectifs et réalisations 2020

Objectif 3 : Maintenir un investissement de plus de 0,3 M$ en valeur de contribution sociale, particulièrement à titre de propriétaire de maisons de chambres et d'acteur de développement immobilier.

- Investissement de 0,3 M$ en valeur de contribution sociale.
- Acquisition et détention temporaire pour la sauvegarde d'une maison de chambres pour un OBNL.
- Maintien et développement de partenariats (gestion et accompagnement social) avec les OBNL.
- Développement et approbation de trois projets immobiliers pour la création de 200 unités d'hébergement stable pour la clientèle itinérante pour un investissement à terme de 34,3 M$.

Objectif 4: Continuer d'encourager et de faciliter l'accession à la propriété à Montréal, en particulier pour les familles, grâce à la planification de nouveaux projets résidentiels abordables.

- Privilégier le développement de projets mixtes intégrant un volet de logements communautaires.
- Développement de partenariats avec le secteur privé pour la réalisation de projets résidentiels.
- Participation au groupe d'experts pour le règlement pour une métropole mixte.
- Élaboration de nouveaux modèles abordables et pérennes.

Indicateurs REMC

- Les indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) ne s'appliquent pas aux activités de la SHDM.

Liste des indicateurs suivis régulièrement

- Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel
- Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations
- Taux d'endettement
- Nombre de paiements par chèques et électroniques
- Taux d'inoccupation des logements locatifs
- Nombre d'appels d'offres
- Pourcentage de radiation des mauvaises créances
- Nombre de remboursements et mauvaises créances des crédits d'achats du programme Accès Condos

Indicateur clé – 1. Taux de mauvaises créances du portefeuille immobilier résidentiel

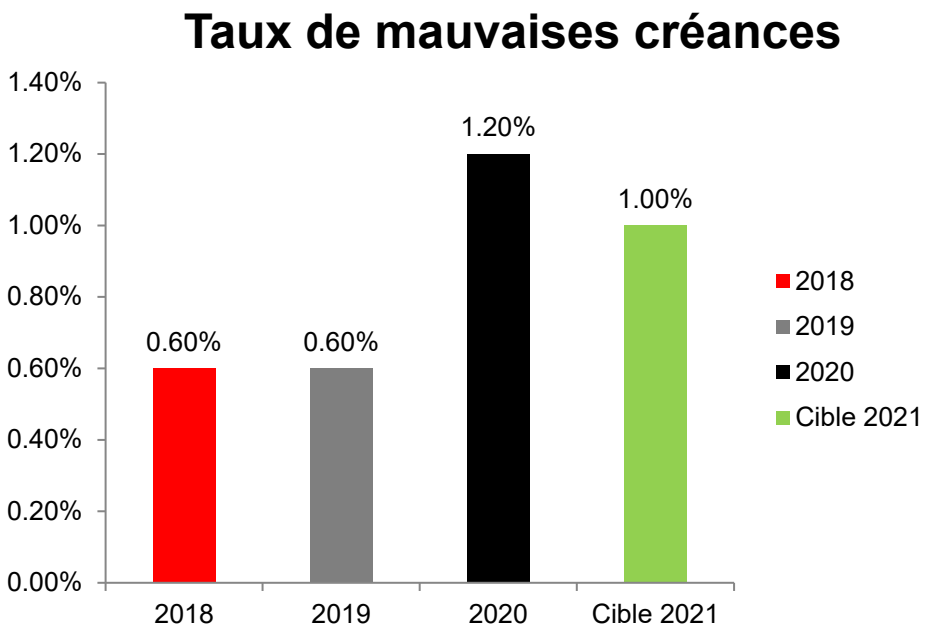

Augmentations en 2020 et 2021 sont en lien avec la pandémie (COVID-19).

Indicateur clé – 2. Taux de réalisation des projets résidentiels des programmes d'immobilisations

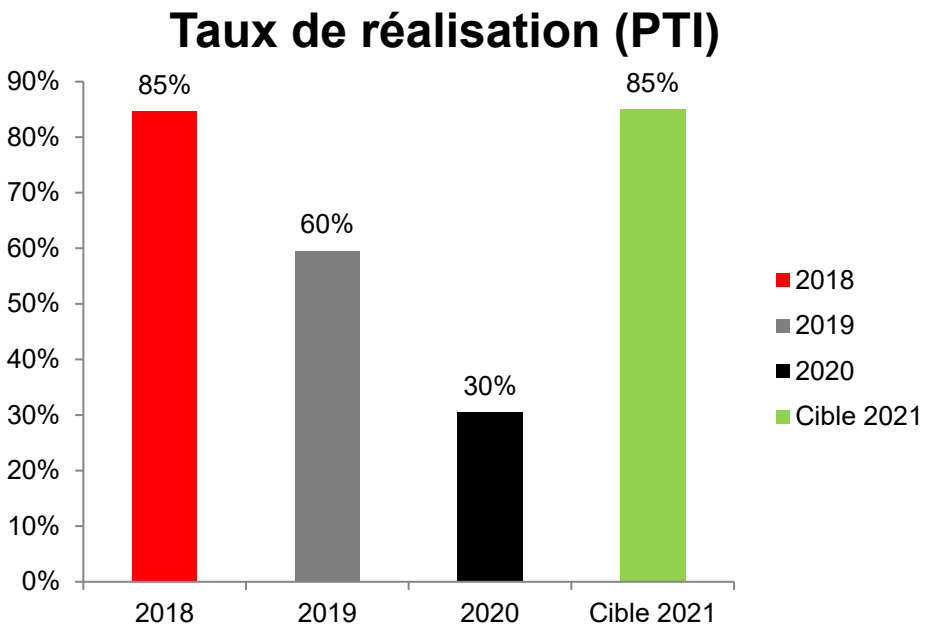

Réduction en 2020 est en lien avec la pandémie (COVID-19).

Indicateur clé – 3. Taux d'endettement

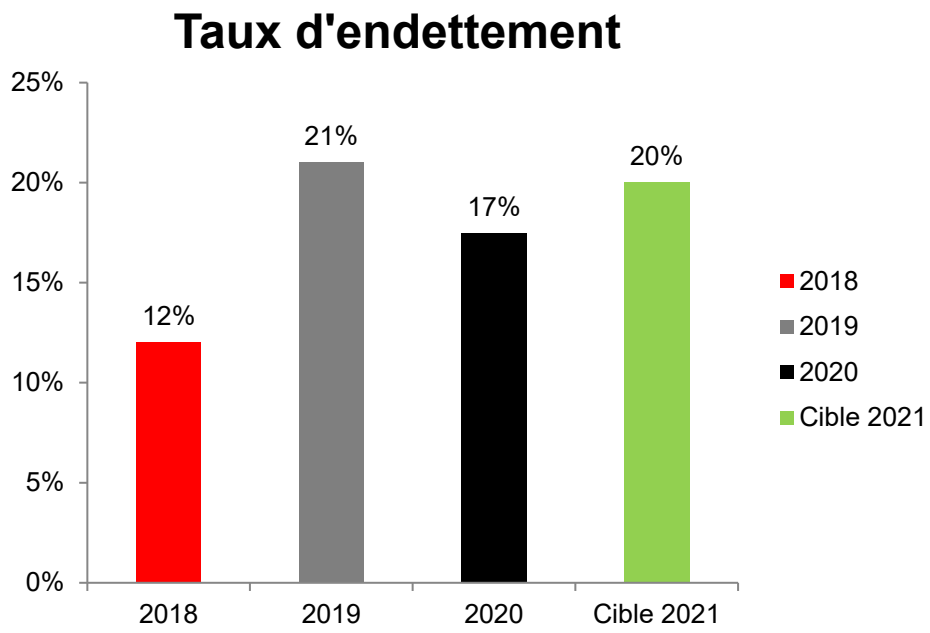

Limiter l'endettement de la SHDM, les frais fixes (intérêts) et permettre des acquisitions pour accroitre son parc immobilier.

Indicateur clé – 4. Nombre de paiements par chèques et électroniques

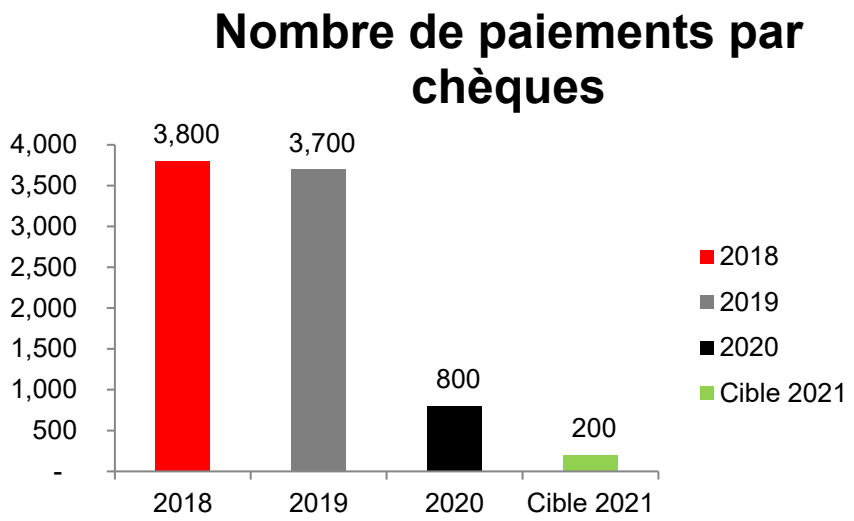

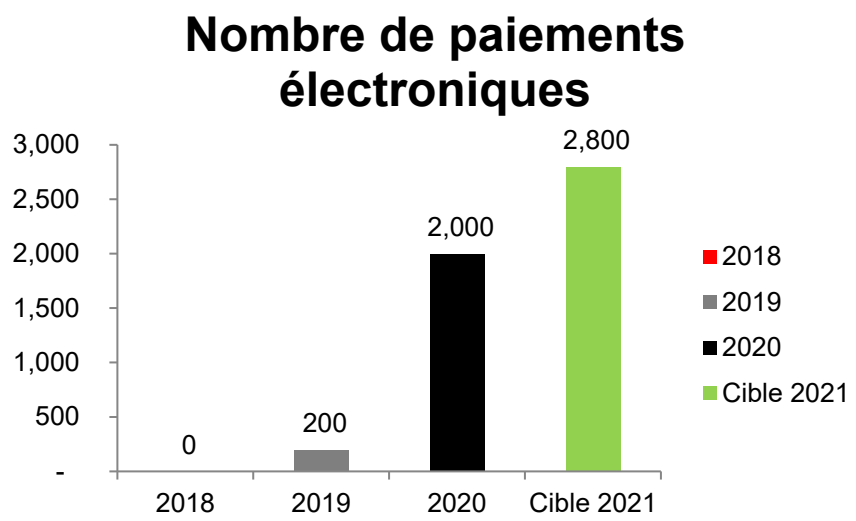

Continuer le virage numérique du service des finances avec le paiement électronique des factures des fournisseurs.

Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Activités en santé et sécurité au travail axées sur la gestion de la pandémie
  - Mise en place d'un comité de suivi COVID
  - Déploiement des équipements de protection individuelle selon les titres d'emploi
  - Élaboration de plusieurs procédures de travail
  - Développement et diffusion d'une vidéo sur les mesures de prévention à respecter
  - Élaboration de directives pour un travail sécuritaire aux bureaux
  - Promotion du Programme d'aide aux employés pour les enjeux liés au contexte
- Comités paritaires en SST au 28 octobre 2020:
  - 4 comités avec le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - section locale 301)
  - 4 comités avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-429)
- Accident de travail avec perte de temps 2020 : 3

Évolution budgétaire 2020 – Revenus

(en milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2020	**76,000.0**	**-**	**76,000.0**
Subventions additionnelles	-	-	-
Autres	-	-	-
Budget modifié 2020	**76,000.0**	**-**	**76,000.0**
Prévisions 2020	**76,246.0**	**-**	**76,246.0**
Surplus (déficit)	**246.0**	**-**	**246.0**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(1,278.0)	-	(1,278.0)
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	(466.0)	-	(466.0)
Programme Accès Condos	850.0	-	850.0
Développement de projets immobiliers	826.0	-	826.0
Ventes de propriétés	264.0	-	264.0
Autres revenus	50.0	-	50.0
	246.0	**-**	**246.0**

Évolution budgétaire 2020 – Dépenses

(en milliers de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2020	**70,500.0**	**-**	**70,500.0**
Crédits additionnels	-	-	-
Subventions	-	-	-
Budget modifié 2020	**70,500.0**	**-**	**70,500.0**
Prévisions 2020	**67,846.0**	**-**	**67,846.0**
Surplus (déficit)	**2,654.0**	**-**	**2,654.0**
Explications des principaux écarts			
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	5,367.0	-	5,367.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(1,785.0)	-	(1,785.0)
Ventes de propriétés	(345.0)	-	(345.0)
Développement de projets immobiliers	(303.0)	-	(303.0)
Autres dépenses	(280.0)	-	(280.0)
	2,654.0	**-**	**2,654.0**

Objectifs 2021

Gestion stratégique du portefeuille immobilier

- Effectuer un bilan du rapatriement de 1440 logements en gestion interne.
- Développer des indicateurs sur les dépenses et les ratios d'investissement et de rentabilité.
- Poursuivre l'évaluation du portefeuille immobilier et élaborer des stratégies et leviers d'investissement pour les acquisitions.
- Procéder à l'acquisition d'immeubles pour la pérennité de l'abordabilité des loyers à Montréal.

Mise en œuvre de projets de développement immobiliers

- Réaliser les mandats de la Ville dont le site de la gare d'autocars de Montréal (îlot Voyageur).
- Réaliser, en partenariat avec le secteur communautaire, des projets immobiliers.
- Planifier et réaliser le programme d'immobilisations.

Une organisation alignée sur l'avenir

- Adapter l'offre de service dans tous nos secteurs d'activités en lien avec le nouveau contexte de la pandémie.
- Explorer les approches pouvant générer davantage d'opportunités pour réaliser de l'immobilier responsable.
- Renforcir les partenariats d'affaires et d'accompagnement dans la réalisation de notre mission.

Budget 2021 – Revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévision comparative 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Conseil municipal	63,436.5	73,929.6	75,475.0	85,923.0	76,246.0	76,000.0	71,600.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**63,436.5**	**73,929.6**	**75,475.0**	**85,923.0**	**76,246.0**	**76,000.0**	**71,600.0**

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévision comparative 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Conseil municipal	55,858.0	61,676.0	67,192.5	76,201.0	67,846.0	70,500.0	67,600.0
Conseil d'agglomération	-	-	-	-	-	-	-
Total	**55,858.0**	**61,676.0**	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,846.0**	**70,500.0**	**67,600.0**

Principaux écarts 2021 vs 2020 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2020	**76,000.0**	**-**	**76,000.0**
Exploitation du portefeuille immobilier résidentiel	1,135.0	-	1,135.0
Exploitation du portefeuille immobilier commercial	(980.0)	-	(980.0)
Ventes de propriétés	(4,600.0)	-	(4,600.0)
Programme Accès Condos	100.0	-	100.0
Développement de projets immobiliers	(25.0)	-	(25.0)
Autres revenus	(30.0)	-	(30.0)
Variation totale	(4,400.0)	-	(4,400.0)
Budget 2021	**71,600.0**	**-**	**71,600.0**

Principaux écarts 2021 vs 2020 – Dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2020	**133.6**	**70,500.0**	**-**	**70,500.0**
Entretien et réparations		(2,874.0)	-	(2,874.0)
Énergie		(581.0)	-	(581.0)
Honoraires professionnels		(254.0)	-	(254.0)
Autres dépenses		(233.3)	-	(233.3)
Intérêts et frais bancaires		(29.0)	-	(29.0)
Taxes		876.0	-	876.0
Salaires et avantages sociaux	(1.7)	125.3	-	125.3
Amortissement		70.0	-	70.0
Variation totale	(1.7)	(2,900.0)	-	(2,900.0)
Budget 2021	**131.9**	**67,600.0**	**-**	**67,600.0**

Budget 2021 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévision comparative 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Autres revenus	63,436.5	73,929.6	75,475.0	85,923.0	76,246.0	76,000.0	71,600.0
Total	**63,436.5**	**73,929.6**	**75,475.0**	**85,923.0**	**76,246.0**	**76,000.0**	**71,600.0**

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2016	Réel comparatif 2017	Réel comparatif 2018	Réel comparatif 2019	Prévision comparative 2020	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Rémunération et cotisations de l'employeur	10,987.0	10,541.0	9,482.0	10,111.0	11,000.0	11,249.4	11,374.7
Transport et communication	70.0	69.0	126.0	130.0	80.0	95.0	95.0
Services professionnels	2,814.0	2,437.0	2,744.0	2,427.0	1,239.0	564.0	310.0
Location, entretien et réparation	13,109.0	13,955.0	16,211.0	14,335.0	12,058.0	16,682.0	13,808.0
Biens non durables	4,869.0	5,109.0	5,243.0	5,394.0	5,238.0	6,124.0	5,543.0
Frais de financement	1,002.0	1,314.0	1,302.0	2,135.0	4,471.0	4,514.0	4,485.0
Taxes	11,480.2	11,616.0	12,189.0	14,855.0	19,514.0	16,863.0	17,739.0
Frais de développements immobiliers [1]	2,780.0	3,906.0	7,316.0	14,021.0	830.0	-	-
Autres objets	8,746.8	12,729.0	12,579.5	12,793.0	13,416.0	14,408.6	14,245.3
Total	**55,858.0**	**61,676.0**	**67,192.5**	**76,201.0**	**67,846.0**	**70,500.0**	**67,600.0**

[1] Inclut les améliorations locatives remboursées du projet Balmoral.

Budget 2021 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

- Vente d'un terrain du projet Faubourg Québec
- Ajustement des taxes foncières Balmoral
- Acquisition d'un immeuble de 124 logements en 2020
- Augmentation des assurances
- Gel des taxes municipales en 2021
- Réduction des revenus de stationnement

Budget 2021 – Dépenses par catégories d'emplois

Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2016	**Budget comparatif 2017**	**Budget comparatif 2018**	**Budget comparatif 2019**	**Budget comparatif 2020**	**Budget 2021**
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	3,345.0	3,557.0	3,946.0	4,145.8	4,356.6	4,595.3
Cols blancs	4,720.0	4,031.0	3,588.0	3,414.1	4,151.8	4,139.8
Cols bleus	2,922.0	2,953.0	3,081.0	2,493.6	2,741.0	2,639.6
Total	**10,987.0**	**10,541.0**	**10,615.0**	**10,053.5**	**11,249.4**	**11,374.7**

Budget 2021 – Variations de l'effectif par catégories d'emplois

Dépenses par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2016	Budget comparatif 2017	Budget comparatif 2018	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget 2021
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres	35.0	34.5	36.0	39.5	40.0	39.0
Cols blancs	52.0	53.5	50.2	49.2	57.7	55.0
Cols bleus	37.0	38.8	39.8	31.8	35.9	37.9
Total	**124.0**	**126.8**	**126.0**	**120.4**	**133.6**	**131.9**

Période de questions ?

Montréal

Programme triennal d'immobilisations 2021-2023

Liste des acronymes

- Aucun

Enjeux

- Bilan de santé démontrant une vétusté variable du parc immobilier
- Augmentation des coûts de construction
- Certains bâtiments nécessitant des travaux majeurs
- Maintien des activités, des logements offerts et de la qualité des lieux pendant les travaux
- Besoins grandissants de la clientèle dont le vieillissement de la population résidente dans les bâtiments Autonomie +

Réalisations 2020

Volet - Gestion de l'actif

- Programme de maintien d'actifs
  - Investissement de 2,5 M$:
    - ✓ Travaux de consolidation de la structure et des systèmes
    - ✓ Travaux de remise en état de l'enveloppe du bâtiment
    - ✓ Travaux de remise aux normes pour la sécurité du bâtiment
- Programme de mise à niveau des systèmes d'alarme incendie
  - Investissement de 0,5 M$

Volet - Commercial

- Investissement de 3 M$:
  - ✓ Travaux de construction de l'îlot Balmoral

Volet - Acquisition de terrains et bâtiments

- Investissement de 7,5 M$:
  - ✓ Acquisition d'un bâtiment de 124 logements

PTI 2021-2023 par catégories d'actifs

PTI 2021-2023 :
114,0 M$

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2021-2023		
CONSEIL MUNICIPAL	Protection	Développement	Total
Bâtiments	45,200.0	68,300.0	113,500.0
Ameublement et équipements de bureau	-	500.0	500.0
Total :	**45,200.0**	**68,800.0**	**114,000.0**
pourcentage relatif ==>	**39.6 %**	**60.4 %**	

	Total 2021-2023		
CONSEIL AGGLOMÉRATION	Protection	Développement	Total
Bâtiments	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	-	-	-
Total :	**-**	**-**	**-**
pourcentage relatif ==>	**0.0 %**	**0.0 %**	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2021-2023		
GLOBAL	Protection	Développement	Total
Bâtiments	45,200.0	68,300.0	113,500.0
Ameublement et équipements de bureau	-	500.0	500.0
Total :	**45,200.0**	**68,800.0**	**114,000.0**
pourcentage relatif ==>	**39.6 %**	**60.4 %**	

PTI 2021-2023 par catégories d'actifs (suite)

Des dépenses de 45,2 M$ (40 %) pour la protection et de 68,8 M$ pour le développement (60 %).

Volet - Gestion des actifs

- Investissement de 37,6 M$ dans le programme de maintien d'actifs
  - ✓ 31,6 M$ pour le portefeuille résidentiel
  - ✓ 6,0 M$ pour le portefeuille commercial

Volet - Revalorisation d'actifs

- Investissement de 34,3 M$ pour trois projets immobiliers permettant la création de 200 unités d'hébergement stable pour la clientèle itinérante

Volet - Projets de travaux majeurs

- Investissement de 7,6 M$

Volet - Développement

- Investissement de 34,5 M$ pour l'acquisition de terrains et de bâtiments, le projet Balmoral et l'acquisition de matériel et d'équipements

PTI à la charge des contribuables
(subventions et autres sources de financement)

PTI 2021-2023 : 114,0 M$

- Au net, un montant de 3,1 M$ sera à la charge des contribuables, soit 3 % du PTI planifié
- 3,1 M$ financé par des subventions de la Ville de Montréal, soit 3 % du financement total
- 114.0 M$ (100 %) des investissements prévus par la SHDM relèvent du conseil municipal
- 0 M$ (0 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2021-2023		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	114,000.0	-	114,000.0
Source de financement externe			
Transferts (subventions)	-	-	-
Contributions des promoteurs	-	-	-
Autres revenus	(110,900.0)	-	(110,900.0)
	(110,900.0)	-	(110,900.0)
Montant à la charge des contribuables	3,100.0	-	3,100.0

Priorités du PTI 2021-2023

Programmes PTI 2021-2023	**Budget**
• Maintien de l'actif	32,3 M$
• Sécurité et alarme incendie	1,7 M$
• Chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	3,6 M$
Total	37,6 M$

Liste des programmes

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2021-2023
			2016	2017	2018	2019	2020	Total 2021-2023
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	5,100.0	3,900.0	4,200.0	5,200.0	8,700.0	32,300.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie [1]	-	-	1,600.0	1,100.0	1,700.0	1,700.0
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) [1]	-	-	400.0	800.0	-	3,600.0
Total :			**5,100.0**	**3,900.0**	**6,200.0**	**7,100.0**	**10,400.0**	**37,600.0**

[1] Nouveau programme en vigueur depuis 2018

Priorités du PTI 2021-2023

Projets PTI 2021-2023	Budget
• Projets de revalorisation d'actifs	34,3 M$
• Projets de travaux majeurs	7,6 M$
• Projet de développement	4,0 M$
• Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,0 M$
• Acquisitions de matériel et d'équipements	0,5 M$
Total	**76,4 M$**

Liste des projets

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	PTI 2021-2023 (brut)	Source externe de financement	Projet net
			Total 2021-2023	Total 2021-2023	Total 2021-2023
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	34,300.0	34,300.0	-
SHDM	n/a	Projets de travaux majeurs	7,600.0	7,600.0	-
SHDM	n/a	Projets de développement	4,000.0	4,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,000.0	30,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	500.0	500.0	-
					-
Total :			**76,400.0**	**76,400.0**	**-**

Impacts sur le budget de fonctionnement

- La réalisation des programmes en 2021, 2022 et 2023 occasionnera des dépenses annuelles additionnelles au budget de fonctionnement de 2 M$.

Impacts sociaux et mesures de mitigation

Impact social 1 : Travaux majeurs

- Relocalisation de locataires durant les travaux
- Sécurisation de l'environnement et installation de cloisons temporaires

Impact social 2 : Travaux de mise aux normes

- Assurer un parcours permanent aux issues / sorties
- Installation d'escaliers temporaires

Impact social 3 : Nuisances (bruit et poussière)

- Installation d'écrans et de palissades

Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Objectifs :

- Portrait actuel
  - Le parc de la SHDM comporte 21 immeubles résidentiels accessibles totalisant 1288 logements, soit près de 30 % du parc immobilier.
  - Toutes les aires et salles communes sont accessibles sans obstacles pour les immeubles Autonomie+.
- Mesures à venir
  - Tous les nouveaux bâtiments des projets de revalorisation d'actifs offriront des aires communes, des salles communes et plus de 20 % des unités respectant les normes d'accessibilité universelle.

Montréal

Période de questions ?

Annexes

Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalisations antérieures				Budget original	PTI 2021-2023
				2016	2017	2018	2019	2020	Total 2021-2023
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	M	5,100.0	3,900.0	4,200.0	5,200.0	8,700.0	32,300.0
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie [1]	M	-	-	1,600.0	1,100.0	1,700.0	1,700.0
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC) [1]	M	-	-	400.0	800.0	-	3,600.0
Total :				**5,100.0**	**3,900.0**	**6,200.0**	**7,100.0**	**10,400.0**	**37,600.0**

[1] Nouveau programme en vigueur depuis 2018

Liste des projets par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	PTI 2021-2023 (brut)	Source externe de financement	Projet net
				Total 2021-2023	Total 2021-2023	Total 2021-2023
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	M	34,300.0	34,300.0	-
SHDM	n/a	Projets de travaux majeurs	M	7,600.0	7,600.0	-
SHDM	n/a	Projets de développement	M	4,000.0	4,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	M	30,000.0	30,000.0	-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	M	500.0	500.0	-
Total :				**76,400.0**	**76,400.0**	**-**

Montréal

Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROGRAMME / PROJET	PTI 2021-2023 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PTI 2021-2023 (net)
SHDM	n/a	Programme de maintien de l'actif	32,300.0	29,200.0	SHDM	3,100.0	Ville de Montréal	-
SHDM	n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	1,700.0	1,700.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	3,600.0	3,600.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Projets de revalorisation d'actifs	34,300.0	34,300.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Projets de travaux majeurs	7,600.0	7,600.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Projets de développement	4,000.0	4,000.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	30,000.0	30,000.0	SHDM	-		-
SHDM	n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	500.0	500.0	SHDM	-		-
								-
Total :			**114,000.0**	**110,900.0**		**3,100.0**		**0.0**

Écart entre le PTI 2020-2022 et le PTI 2021-2023 sur 3 ans

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PTI 2020-2022 ((brut)				PTI 2021-2023 (brut) sur 3 années				Écart Total	Explications
		2020	2021	2022	Total	2021	2022	2023	Total		
n/a	Programme de maintien de l'actif	8,700.0	10,800.0	14,700.0	34,200.0	10,700.0	9,700.0	11,900.0	32,300.0	(1,900.0)	Réduction des interventions
n/a	Programme de sécurité / alarme incendie	1,700.0	-	-	1,700.0	1,700.0	-	-	1,700.0	-	n/a
n/a	Programme de chauffage, ventilation et air conditionné (CVAC)	-	1,700.0	1,800.0	3,500.0	300.0	1,100.0	2,200.0	3,600.0	100.0	Interventions supplémenatires
n/a	Projets de revalorisation d'actifs	8,300.0	16,800.0	7,100.0	32,200.0	21,900.0	10,400.0	2,000.0	34,300.0	2,100.0	Interventions supplémenatires
n/a	Projets de travaux majeurs	6,200.0	400.0	900.0	7,500.0	1,000.0	5,700.0	900.0	7,600.0	100.0	Interventions supplémenatires
n/a	Projets de développement	3,000.0	-	-	3,000.0	4,000.0	-	-	4,000.0	1,000.0	Interventions supplémenatires
n/a	Acquisitions de terrains et de bâtiments	10,000.0	10,000.0	10,000.0	30,000.0	10,000.0	10,000.0	10,000.0	30,000.0	-	n/a
n/a	Acquisitions de matériel et d'équipements	500.0	200.0	200.0	900.0	400.0	100.0	-	500.0	(400.0)	Réduction des projets
					-				-	-	
Total		**38,400.0**	**39,900.0**	**34,700.0**	**113,000.0**	**50,000.0**	**37,000.0**	**27,000.0**	**114,000.0**	**1,000.0**	
Source de financement externe		38,400.0	39,900.0	34,700.0	113,000.0	50,000.0	37,000.0	27,000.0	114,000.0	1,000.0	
Total des investissements nets		-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Montréal

Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Monsieur Mario De Fanti, CPA, CGA
Directeur des finances et des technologies de l'information
514 380-2171
mdefanti@shdm.org

Madame Nancy Shoiry
Directrice générale
514 380-2111
nshoiry@shdm.org

www.shdm.org

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.05

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843033

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2021 à la CMM

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2021 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	31 108 000
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	8 880 600

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843033**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2021 à la CMM

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières et quote-part 2021 à la CMM et aux organismes exerçant des activités relevant des compétences du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1256 - 11 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 1415 - 28 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM18 0124 - 24 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM16 1319 - 14 décembre 2016 – Contributions financières 2017 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM15 1396 - 9 décembre 2015 – Contributions financières 2016 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale
CM14 1160 - 10 décembre 2014 – Contributions financières 2015 - Organismes et quote-part à la CMM - compétence municipale

DESCRIPTION

La Ville de Montréal verse une contribution financière afin de soutenir les opérations de l'organisme Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.
La Ville doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2021 aux comptes suivants :

Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	
2101-0010000-202004-07251-61900-016209-0000-000000-000000-00000-00000	8 880 600
Communauté métropolitaine de Montréal	
2101-0010000-202006-01101-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	6 563 500
2101-0010000-202006-05301-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	17 104 200
2101-0010000-202006-06501-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	5 836 700
2101-0010000-202006-04601-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	920 800
2101-0010000-202006-03819-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	240 900
2101-0010000-202006-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	441 900
Total - CMM	31 108 000
Grand total	**39 988 600**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-8440
Télécop. : 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-10

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.06

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 246,9 M$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 18:13

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843023**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

CONTENU

CONTEXTE

Au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter le Programme triennal d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.
Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1377 - 16 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 1516 - 17 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM18 0133 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (14-010-1)
CM18 0125 - 24 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM16 1320 - 14 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM15 1397 - 9 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 1161 - 10 décembre 2014 – Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales
CM14 0188 - 24 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer

des dépenses en immobilisations (Règlement 14-010)
CM14 0082 - 17 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve de compétences locales a été créée prévoit ce que le conseil municipal projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations de compétences locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2021, un montant de 246,9 M$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales à même le fonds général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe CHENARD
Conseiller en planification

Tél : 514 872-4146
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 246,9 M$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

GDD1203843023

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.07

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:29

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843019**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2016, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par un décret ministériel (*Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal*).
Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2016, est également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1378 - 16 décembre 2019 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)
CM18 1517 - 17 décembre 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)
CM18 0126 - 24 janvier 2018 – Résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2018)
CM16 1321 - 14 décembre 2016 – Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

La résolution présente la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses au centre-ville pour l'exercice financier 2021.
La *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que le montant de la contribution est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice visé, tel que publié par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal; ce dernier prévoit un taux de croissance de 2,1 % en 2021. En conséquence, la contribution des villes reconstituées s'élève à **8 642 444 $** pour l'exercice financier de 2021.

JUSTIFICATION

La résolution vise à préciser la répartition de la contribution des villes reconstituées pour les dépenses afférentes au centre-ville pour l'exercice de 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente résolution vise à prélever des revenus de **8 642 444 $.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1203843019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1203843019 - Contribution centre-ville 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2021)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2021, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	$	%
Baie-D'Urfé	260 353	*3,012*
Beaconsfield	466 612	*5,399*
Côte-Saint-Luc	564 022	*6,526*
Dollard-Des Ormeaux	839 522	*9,714*
Dorval	1 416 260	*16,387*
Hampstead	220 671	*2,553*
L'Île-Dorval	1 540	*0,018*
Kirkland	614 337	*7,108*
Mont-Royal	1 113 857	*12,888*
Montréal-Est	320 450	*3,708*
Montréal-Ouest	117 875	*1,364*
Pointe-Claire	1 291 727	*14,946*
Senneville	64 466	*0,746*
Sainte-Anne-de-Bellevue	150 373	*1,740*
Westmount	1 200 379	*13,889*
Total	**8 642 444**	***100,000***

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2021, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

GDD1203843019

XX-XXX/1

Article 30.08

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 30.09

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1207796016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux sur le territoire de la Ville de Montréal entre le 14 novembre et le 31 décembre 2020

Il est recommandé d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 novembre au 31 décembre 2020, à l'exception des 24, 25, 26 et 31 décembre, et ce, aux heures et aux jours suivants:
- du lundi au vendredi : prolongation des heures de 21h à 22h;
- les samedis et dimanches : prolongation des heures de 17h à 19h.

Cette approbation ne vise en aucun cas à réduire les heures d'admission déjà prévues au Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques (20-020).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-10-26 09:03

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1207796016**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux sur le territoire de la Ville de Montréal entre le 14 novembre et le 31 décembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent désormais à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux dans le cadre d'événements spéciaux.
Le présent dossier décisionnel s'inscrit dans le contexte de la deuxième vague de la COVID-19, qui se déroule à l'approche du temps des Fêtes. Cette période de l'année est évidemment un moment charnière pour l'industrie du commerce de détail, alors que les ventes des mois de novembre et décembre constituent une part importante du chiffre d'affaires annuel des commerces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0444 (15 avril 2019) : Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saisons estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent
CM18 1010 (1186811006) : Approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

CM18 0672 (1181180002) : Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commerciale Carrefour du Plateau Mont-Royal de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson et du festival Imagine Monkland - Semaine des arts

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal du 14 novembre au 31 décembre 2020 à l'exception des 24, 25, 26 et 31 décembre et ce, aux heures et aux jours suivants:
- du lundi au vendredi : prolongation des heures de 21h à 22h;
- les samedis et dimanches : prolongation des heures de 17h à 19h.

Cette approbation ne vise en aucun cas à réduire les heures d'admission déjà prévues au Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques (20-020).

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.
Dans le contexte du présent sommaire décisionnel, la notion d'événement spécial s'applique à l'ensemble de la période des Fêtes, s'étendant du 14 novembre au 31 décembre 2020, en permettant d'allonger la période d'achat des consommateurs et ainsi réduire la courbe d'achalandage de la clientèle dans les commerces.

Le présent dossier décisionnel vise plus particulièrement à répondre à différents enjeux particuliers à la pandémie et à la période des Fêtes:

- La situation sanitaires actuelle et l'imposition de règles de distanciation sociale pourrait poser problème à certains établissements commerciaux montréalais dans le temps des Fêtes, dû à l'achalandage accru à cette période de l'année. Un élargissement des heures d'admission pourrait ainsi permettre d'étaler l'achalandage des consommateurs dans les commerces sur une plus longue période et réduire les irritants vécus par les clients, notamment les files d'attente;
- Les transporteurs soulignent déjà qu'un accroissement lié aux ventes en ligne pourraient poser problème pour la livraison des colis dans le temps des Fêtes. Les commerces ont ainsi avantage à promouvoir un service de ramassage des colis en magasin, ce qui peut être favorisé par l'élargissement des heures d'admission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l'achat local à proximité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter cette résolution ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* et situés sur le territoire de la Ville de Montréal, de prolonger leurs heures d'admission pour la période des Fêtes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-23

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-10-26

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.01

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:34

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843012**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

Ce règlement est adopté dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxes à la suite de la création de la Ville et de la réorganisation municipale de 2006 faisant suite aux scrutins référendaires tenus le 20 juin 2004. Ce règlement a pour but de préciser la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs lorsque le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeuble est plus élevé en 2021 qu'il ne l'était en 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1394 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2020), 19-054
CM18 1535 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2019), 18-067
CM18 0131 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2018), 18-005
CM16 1326 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2017), 16-068
CM15 1402 - 9 décembre 2015 – Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2016), 15-094
CM14 1166 - 10 décembre 2014 – Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2015), 14-047
Ce règlement a été adopté pour la première fois en 2002 et a été adopté par la suite pour chacun des exercices financiers subséquents.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à donner les précisions requises par l'article 150.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), concernant la partie d'augmentation du fardeau fiscal qui ne relève pas de la constitution de la Ville.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021) est requise pour le 1er janvier 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-06

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1203843012

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1203843012 - Fardeau fiscal 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF AU FARDEAU FISCAL (EXERCICE FINANCIER DE 2021)

Vu l'article 150.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« fardeau fiscal » : le fardeau fiscal constitué des revenus prévus à l'article 150.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et à l'article 109 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

2. Dans un secteur où le fardeau fiscal supporté par l'ensemble des unités d'évaluation d'une catégorie d'immeubles pour l'exercice financier de 2021 est plus élevé que celui supporté pour l'exercice financier de 2020 par ces unités d'évaluation, cette augmentation découle de la constitution de la Ville en ce qui a trait à l'harmonisation des fardeaux fiscaux des différents secteurs, mais elle n'en découle pas eu égard :

1° à la tenue à jour du rôle, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

2° au dépôt du rôle en vigueur le 1er janvier 2020;

3° au financement nécessaire d'une partie des dépenses relative à la dette contractée depuis le 1er janvier 2002, aux frais prélevés pour faire face à de nouveaux besoins et aux frais permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Ville.

3. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021.

GDD 1203843012

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.02

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:33

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843013**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

À chaque exercice financier, l'adoption du budget de la Ville de Montréal comporte l'obligation d'adopter le règlement requis pour imposer les taxes de l'exercice suivant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0682 - 30 juin 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-2
CM20 0539 - 26 mai 2020 – Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055-1
CM19 1395 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020), 19-055
CM19 1138 - 22 octobre 2019 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2020
CM18 1536 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019), 18-068
CM18 0129 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2018), 18-003
CM16 1324 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017), 16-066
CM16 1177 - 24 octobre 2016 – Adoption - Résolution du conseil municipal prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1er janvier 2017
CM15 1400 - 9 décembre 2015 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2016), 15-092
CM14 1164 - 10 décembre 2014 – Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2015), 14-045

DESCRIPTION

Le règlement sur les taxes vise à fixer différents taux de taxes applicables pour l'exercice financier 2021. Il s'agit des taux de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, des taxes spéciales relatives au service de l'eau et au service de la voirie, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la tarification de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux

travaux municipaux pour les secteurs de Verdun ainsi que des dispositions aux fins de la continuation des règlements existants dans les autres secteurs de la Ville. Il indique également les taux de compensation sur les immeubles exempts dont un taux spécifique applicable à la STM, les taux d'intérêt et de pénalité, les dates d'exigibilité et autres modalités de paiement applicables à tous les immeubles.
Pour l'exercice financier 2021, la Ville de Montréal utilise le pouvoir de différencier les taux de la taxe foncière générale selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels. Ainsi, le taux de la taxe foncière générale, pour les immeubles non résidentiels, sera inférieur pour une première tranche de valeur foncière de 750 000 $ au taux de la taxe foncière générale qui sera appliqué au-delà de ce seuil.

L'implantation des taux différenciés selon la valeur foncière est la première étape d'une stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre le résidentiel et le non résidentiel. Ensuite, suivront quatre années pendant lesquelles les charges fiscales non résidentielles croîtront moins rapidement que les charges fiscales résidentielles. Ceci permettra de réduire graduellement l'écart entre la proportion du fardeau fiscal supporté par les immeubles non résidentiels par rapport à celle supportée par les immeubles résidentiels.

Ainsi, pour les exercices 2020 à 2023, les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. La stratégie prévoit que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmenteront 25 % moins rapidement que celles des immeubles résidentiels. Autrement dit, pour toute augmentation de 1 % des charges fiscales résidentielles, les charges fiscales non résidentielles augmenteront de 0,75 %.

Pour l'exercice 2021, la Ville de Montréal choisit de geler les charges fiscales pour l'ensemble des immeubles. Ce geste a pour objectif de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble des propriétaires montréalais. Par conséquent, la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal tel que décrite sera prolongée d'une année, soit jusqu'en 2024. Au terme de la période, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de la stratégie afin d'établir ses prochaines interventions à cet égard.

La différenciation des taux s'applique également à la taxe relative à l'ARTM, selon les mêmes paramètres.

Les taxes prévues par ce règlement visent le territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existe depuis le 1er janvier 2006 et seront établies sur la base de la valeur ajustée des immeubles conformément à la résolution CM19 1138 relative à l'étalement.

JUSTIFICATION

L'imposition des différentes taxes et compensations, la fixation des taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages, les dates d'exigibilité ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier de 2021, doivent être adoptées par règlement conformément aux lois applicables (*Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , *Loi sur la fiscalité municipale* , *Loi sur les cités et villes*).
Dans les autres secteurs que celui de Montréal les projets antérieurs à la nouvelle politique de financement des travaux d'infrastructures sont régis par les règlements adoptés avant la création de la nouvelle politique. Ils prévoient les taxes spéciales pour ces travaux, sauf pour le secteur de Verdun où le taux des deux taxes spéciales doit être fixé annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes budgétaires des taxes et autres recettes imposées par l'adoption de ce règlement totalisent 4,0 G$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2020-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1203843013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG AGT - 1203843013 - Règlement sur les taxes (2021).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TAXES (EXERCICE FINANCIER DE 2021)

Vu les articles 149 à 151.6 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et la sous-section 11 de la section II du chapitre III de l'annexe C de cette Charte;

Vu la sous-section 28 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.1 à 244.67;

Vu l'article 93 de la Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ARTM » : l'Autorité régionale de transport métropolitain, instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (RLRQ, chapitre A-33.3);

« installation publicitaire » : toute installation de nature publicitaire ou destinée à une telle fin, notamment une enseigne ou un panneau-réclame, peu importe le support utilisé, qui est située ailleurs qu'à l'endroit où se trouve l'objet du message publicitaire;

« jour férié » : tout jour visé au paragraphe 23º de l'article 61 de la Loi d'interprétation (RLRQ, chapitre I-16);

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur » : un territoire visé à l'article 149 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), identifié au présent règlement par le nom de l'ancienne municipalité locale mentionnée à l'article 5 de cette Charte.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021 de la Ville.

CHAPITRE II
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

3. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'un des secteurs suivants une taxe foncière générale au taux fixé ci-après pour chacun de ces secteurs, ce taux variant selon les catégories d'immeubles et les tranches de valeur suivantes :

1° « Ville d'Anjou » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3495 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0382 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5964 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1928 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5964 %;

2° « Ville de Lachine » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3142 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0029 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5854 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1708 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5854 %;

3° « Ville de LaSalle » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3127 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0014 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5848 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1696 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5848 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,2944 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 2,9831 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5800 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1600 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5800 %;

5° « Ville de Montréal » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,4128 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,1015 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6117 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2234 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6117 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3601 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0489 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,6001 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,2002 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,6001 %;

7° « Ville d'Outremont » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3243 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0130 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5879 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1758 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5879 %;

8° « Ville de Pierrefonds » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3019 %;

ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 2,9907 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5820 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1640 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5820 %;

9° « Ville de Roxboro » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,2976 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 2,9863 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5809 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1618 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5809 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3002 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 2,9890 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5817 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1634 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5817 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3198 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0085 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5872 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1744 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5872 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » :

a) celle des immeubles non résidentiels :

i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3255 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0143 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5888 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1776 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5888 %;

13° « Ville de Verdun » :

a) celle des immeubles non résidentiels :
i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 2,3158 %;
ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 3,0045 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,5855 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 1,1710 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,5855 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

Le coefficient prévu au 3e alinéa de l'article 244.40 de la Loi est de 5,2.

CHAPITRE III
TAXE SUR LES TERRAINS VAGUES NON DESSERVIS

4. Il est imposé et il sera prélevé sur tout terrain vague non desservi qui constitue une unité d'évaluation remplissant les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 244.65 de la Loi, une taxe au taux fixé ci-après pour chacun des secteurs suivants :

1° « Ville d'Anjou » : 0,5964 %;

2° « Ville de Lachine » : 0,5854 %;

3° « Ville de LaSalle » : 0,5848 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » : 0,5800 %;

5° « Ville de Montréal » : 0,6117 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » : 0,6001 %;

7° « Ville d'Outremont » : 0,5879 %;

8° « Ville de Pierrefonds » : 0,5820 %;

9° « Ville de Roxboro » : 0,5809 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » : 0,5817 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » : 0,5872 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » : 0,5888 %;

13° « Ville de Verdun » : 0,5855 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

CHAPITRE IV
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE

5. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de la voirie à un taux variant selon les catégories suivantes :

1° celle des immeubles non résidentiels : 0,0220 %;

2° celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle : 0,0033 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

La taxe spéciale prévue au présent article est imposée aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE V
TAXE RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA CONTRIBUTION À L'ARTM

6. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière une taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM à un taux variant selon les catégories d'immeubles suivantes :

a) celle des immeubles non résidentiels :
   i. pour la tranche de valeur qui n'excède pas 750 000 $: 0,0093 %;
   ii. pour la tranche de valeur qui excède 750 000 $: 0,0120 %;

b) celle des immeubles de 6 logements ou plus : 0,0023 %;

c) celle des terrains vagues desservis : 0,0046 %;

d) celle qui est résiduelle : 0,0023 %.

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés.

CHAPITRE VI
TAXE DE L'EAU ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EAU

7. Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau au taux de 0,0998 % pour les catégories d'immeubles suivantes : celle des immeubles de 6 logements ou plus, celle des terrains vagues desservis et celle qui est résiduelle. Pour la catégorie des immeubles non résidentiels, il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière, une taxe spéciale relative au service de l'eau au taux fixé ci-après selon les secteurs suivants :

1° « Ville d'Anjou » : 0,3102 %;

2° « Ville de Lachine » : 0,2887 %;

3° « Ville de LaSalle » : 0,2634 %;

4° « Ville de L'Île-Bizard » : 0,2767 %;

5° « Ville de Montréal » : 0,3356 %;

6° « Ville de Montréal-Nord » : 0,1412 %;

7° « Ville d'Outremont » : 0,3377 %;

8° « Ville de Pierrefonds » : 0,3050 %;

9° « Ville de Roxboro » : 0,2883 %;

10° « Ville de Sainte-Geneviève » : 0,2477 %;

11° « Ville de Saint-Laurent » : 0,2802 %;

12° « Ville de Saint-Léonard » : 0,2851 %;

13° « Ville de Verdun » : 0,3080 %;

Les taux prévus au premier alinéa sont appliqués sur la valeur imposable des immeubles visés. Dans le cas des immeubles non résidentiels visés à l'article 244.32 de la Loi, ils sont appliqués selon les combinaisons prévues à l'article 244.53 de cette Loi.

8. Lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) et que le volume d'eau consommée excède 100 000 m^3, le prix de l'eau est de 0,58 $ le mètre cube excédentaire.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

9. Il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau dans les secteurs mentionnés ci-après et, à cette fin, les dispositions réglementaires des anciennes villes qui constituent ces secteurs sont reconduites comme suit :

1° « Ville de LaSalle » :

a) les paragraphes 1.4 et 1.5 de l'article 1 du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau et remplaçant le règlement 2202 (numéro 2218, modifié);

b) les paragraphes 9.1 et 9.3 à 9.5 de ce règlement, avec les modifications suivantes :

i) le paragraphe 9.1.1 est modifié par l'insertion, après les mots « selon la quantité d'eau enregistrée au compteur », des mots « d'un immeuble non résidentiel »;

ii) le paragraphe 9.3 est modifié par le retrait des mots « dans les cas prévus aux articles 7.2 et 7.3 »;

2° « Ville de L'Île-Bizard » : les sous-paragraphes c), e), f), g) et h) du paragraphe 5.1 de l'article 5 du Règlement décrétant le taux des taxes pour l'exercice financier 2001, entre autres le taux des taxes foncières sur les immeubles imposables, de la taxe de l'eau, de la surtaxe sur les terrains vagues et de la taxe sur les immeubles non résidentiels (numéro 452);

3° « Ville de Pierrefonds » : les articles 1 à 3 du Règlement pourvoyant l'imposition d'une taxe d'eau pour l'année 2001 (numéro 1312);

4° « Ville de Roxboro » :

a) l'article 4 du Règlement contrôlant l'usage de l'eau et fixant la taxe d'eau (numéro 175, modifié) eu égard à la taxe annuelle minimale uniquement;

b) l'article 11 de ce règlement en y remplaçant, partout où ils se trouvent, les mots « neuf cents dollars (900 $) » et les mots « cinq cent quarante dollars (540 $) » par les mots « trois cent soixante dollars (360 $) »;

5° « Ville de Sainte-Geneviève » : l'article 10 du Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs applicables pour l'année financière 2001 (465), à l'exception du cinquième alinéa;

6° « Ville de Saint-Laurent » : l'article 1, quant à la définition des mots « consommateur » et « établissement », et l'article 5 du Règlement concernant la distribution et le prix de l'eau dans Ville de Saint-Laurent (numéro 944, modifié);

7° « Ville de Saint-Léonard » :

a) l'article 1 du Règlement concernant la compensation pour la fourniture de l'eau et l'administration du service d'aqueduc (numéro 2061) quant aux définitions des mots « unité d'habitation », « unité d'occupation commerciale », « unité d'occupation industrielle » et « usager »;

b) l'article 10 de ce règlement;

c) les paragraphes 12.1, 12.1.1 de l'article 12 de ce règlement;

d) le paragraphe 12.1.2 de ce règlement y remplaçant les mots « 1er juillet au 30 juin » par les mots « 1er janvier au 31 décembre »;

e) les paragraphes 12.2, 12.4 et 12.5 de l'article 12 de ce règlement.

8° « Ville de Verdun » : l'article 1, quant aux définitions des mots « unité d'habitation » et « unité d'occupation », le premier alinéa de l'article 7 et l'annexe A du Règlement imposant une compensation pour la fourniture de l'eau sur le territoire de la Ville de Verdun (numéro 1120-1, modifié);

À l'égard du secteur « Ville d'Anjou », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, payable par le propriétaire de l'immeuble, de 0,1869775 $ le m^3 d'eau lorsque l'immeuble n'est pas entièrement résidentiel. Un crédit de 227 m^3 d'eau consommée est alloué pour tout logement ou chambre.

À l'égard du secteur « Ville de Lachine », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau comme suit :

1° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Lachine, conformément aux articles 1, 2, 4 et 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Lachine (T-2688);

2° pour les immeubles et les bénéficiaires de l'ancienne Ville de Saint-Pierre, conformément à l'article 2 et à l'article 5 du Règlement décrétant une compensation pour l'eau pour le territoire de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (T-2689). Aux fins du calcul du montant établi conformément au paragraphe a) de l'article 2, un crédit de 225 m^3 d'eau consommée est alloué pour toute unité d'habitation.

À l'égard du secteur « Ville de Montréal », lorsque l'eau est fournie et mesurée par compteur installé conformément au Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1), il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, établie à 0,22 $ du m^3 pour la consommation qui excède 100 000 m^3.

Ce tarif est payé par le propriétaire de l'immeuble et est prélevé à l'égard des immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels utilisés comme usines ou manufactures légères.

À l'égard du secteur « Ville de Montréal-Nord », il est imposé et il sera prélevé une taxe de l'eau, payable par le propriétaire, à l'égard de la catégorie des immeubles non résidentiels, de la manière et aux taux indiqués ci-après :

a) pour les immeubles non munis d'un compteur, un taux de 0,17510 $ par 100,00 $ d'évaluation, appliqué sur la valeur imposable de la partie non résidentielle des immeubles visés, telle qu'inscrite au rôle d'évaluation foncière;

b) pour les immeubles munis de compteurs, le plus élevé des montants suivants :

   i) le montant établi conformément au sous-paragraphe a);

   ii) le montant établi par application d'un taux de 0,165 $ par mètre cube d'eau consommée. Un crédit de 225 m^3 d'eau consommée est alloué pour tout logement.

Malgré ce qui précède, aucune taxe de l'eau prévue aux dispositions réglementaires des anciennes villes reconduites aux alinéas précédents n'est imposée ni prélevée à l'égard des immeubles ou parties d'immeubles à usage résidentiel.

10. Les taxes de l'eau et autres compensations pour l'eau prévues aux articles 7 à 9 sont imposées aux fins du financement des dépenses visées à l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE VII
TAXE SPÉCIALE SUR LES INSTALLATIONS PUBLICITAIRES

11. Il est imposé et il sera prélevé une taxe spéciale sur les installations publicitaires, à l'exception de celles situées à l'intérieur d'un bâtiment et de celles situées sur un trottoir faisant partie du domaine public de la Ville, au montant de 600 $ applicable sur chacune des faces d'affichage que comporte l'installation.

La réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Ville ne doit pas servir à interpréter les termes de la définition d'« installation publicitaire » prévue à l'article 1 de façon à en limiter la portée et à limiter l'application du présent article.

CHAPITRE VIII
TAXES SPÉCIALES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

12. Dans le secteur « Ville de Verdun », il est imposé :

1° sur tout immeuble imposable situé dans la partie du territoire de ce secteur que constitue l'Île-des-Sœurs, une taxe spéciale pour travaux municipaux basée sur la valeur imposable de l'immeuble, au taux de 0,0078 $ par 100 $ de valeur foncière;

2° sur tout immeuble imposable situé dans ce secteur, autre qu'un immeuble visé au paragraphe 1°, une taxe spéciale pour travaux municipaux basée sur la valeur imposable de l'immeuble, au taux de 0,0019 $ par 100 $ de valeur foncière.

13. Dans les secteurs autres que « Ville de Montréal » et « Ville de Verdun », les règlements de l'ancienne ville qui constitue ce secteur, imposant, conformément à l'article 487 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), des taxes spéciales pour travaux municipaux qui étaient en vigueur le 31 décembre 2001, s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, sur le territoire de ce secteur.

CHAPITRE IX
COMPENSATION SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS

14. Le propriétaire d'un immeuble visé aux paragraphes 4, 5, 10, 11 ou 19 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5000 % appliquée sur la valeur foncière de cet immeuble.

15. Le propriétaire d'un immeuble visé au paragraphe 12 de l'article 204 de la Loi est assujetti au paiement d'une compensation pour services municipaux. Cette compensation est de 0,5800 % appliquée sur la valeur foncière du terrain.

16. Malgré l'article 14, la Société de transport de Montréal est assujettie au paiement d'une compensation pour services municipaux pour les immeubles dont elle est propriétaire au taux de 0,9826 % appliqué sur la valeur foncière de ces immeubles.

CHAPITRE X
TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ, DATES D'EXIGIBILITÉ ET AUTRES MODALITÉS DE PAIEMENT

17. Un intérêt de 0,75 % par mois est appliqué sur toute somme due à la Ville, y compris les arrérages de taxes, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette somme est devenue exigible.

18. Dans le cas où une somme due à la Ville consiste en arrérages de taxes, en plus de l'intérêt payable en vertu de l'article 17, une pénalité de 0,41 % par mois est appliquée sur le montant des arrérages et calculée de jour en jour à compter du jour où la taxe est devenue exigible, ou si le jour où la taxe est devenue exigible est antérieur au 1er janvier 2021, à compter du 1er janvier 2021.

19. Un intérêt au taux de 2,85 % l'an est appliqué sur le montant des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux imposées aux contribuables du secteur « Ville de

Montréal » bénéficiant des travaux selon l'étendue en front des immeubles imposables pour les travaux de conduites d'eau secondaires, d'égouts, de pavage de rues, de trottoirs, de bordures de trottoirs, d'éclairage comprenant les conduits souterrains et de pavage de ruelles.

Pour l'application des articles 17 et 18, le montant de l'annuité exigible pour les taxes spéciales relatives aux travaux municipaux constitue la somme due à la Ville sur laquelle l'intérêt et la pénalité prévus à ces articles sont applicables.

20. Le mode de paiement et les dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, de la taxe sur les terrains vagues non desservis, de la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM, de la taxe spéciale relative au service de la voirie, de la taxe spéciale relative au service de l'eau, de la taxe spéciale sur les installations publicitaires, des taxes spéciales relatives aux travaux municipaux et des compensations relatives aux immeubles exempts de taxes, sont les suivants :

1° si le montant du compte est inférieur à 300 $: en un versement unique, le 1er mars;

2° si le montant du compte est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, le 1er mars;

b) soit en deux versements égaux le 1er mars et le 1er juin.

21. Le mode de paiement des taxes prévues aux articles 8 et 9 est le suivant :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est de 300 $ ou plus, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

22. Lorsqu'à la suite d'une modification à un rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable comme suit :

1° si le montant dû est inférieur à 300 $: en un versement unique, au plus tard le 30e

jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

2° si le montant dû est égal ou supérieur à 300 $, au choix du débiteur :

a) soit en un versement unique, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsque le 90e jour mentionné au sous-paragraphe b) du paragraphe 2 du premier alinéa survient un samedi ou un jour férié, le second versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable survenant après ce 90e jour.

23. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

24. Les dispositions réglementaires d'une municipalité mentionnée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), qui sont relatives au mode de paiement, aux dates d'exigibilité ou à d'autres normes de perception d'une taxe, d'un tarif ou d'une compensation pour l'eau, sont remplacées par celles du présent règlement.

Les articles 5 à 7, 11 et 13 du Règlement sur la taxe de l'eau et de services et sur le tarif de l'eau (R.R.V.M., chapitre T-1) de l'ancienne Ville de Montréal s'appliquent à l'ensemble du territoire de la Ville.

GDD 1203843013

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.03

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2021)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2021).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843014**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2021)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de contribuer au financement du transport en commun, la Ville de Montréal impose depuis 2010 une taxe foncière sur les parcs de stationnement non résidentiels sur le territoire du centre-ville.
La taxe est imposée en vertu de pouvoirs prévus aux articles 500.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes.* Avant le 1er janvier 2018, cette taxe était imposée en vertu de dispositions équivalentes dans la *Charte de la Ville de Montréal* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1396 - 17 décembre 2019 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020), 19-056
CM18 1537 - 17 décembre 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019), 18-069
CM18 0130 - 24 janvier 2018 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2018), 18-004
CM16 1325 - 14 décembre 2016 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017), 16-067
CM15 1401 - 9 décembre 2015 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2016), 15-093
CM14 1165 - 10 décembre 2014 – Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2015), 14-046

DESCRIPTION

La taxe imposée par le présent règlement vise les immeubles non résidentiels comportant des parcs de stationnement intérieurs et extérieurs situés dans le centre-ville. Les taux varient selon trois secteurs distincts du centre-ville :

- Le «secteur A» correspond au centre des affaires de Montréal tel que défini à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;*
- Le «secteur B» correspond au centre-ville de Montréal tel que défini à l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi* , Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), en excluant les secteurs A et C;

- Le «secteur C» correspond à la partie sud-ouest du centre-ville qui est comprise entre le fleuve et le canal Lachine (voir la carte géographique incluse dans le règlement).

Les taux applicables aux différents secteurs et parcs de stationnement sont les suivants :

Taux de la taxe sur les parcs de stationnements, 2021

Secteurs	Intérieurs $/m^2$	Extérieurs $/m^2$
Secteur A	11,80	47,40
Secteur B	5,90	35,60
Secteur C	5,90	17,80

Un parc de stationnement intérieur est un bâtiment ou une partie de bâtiment qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend ses composantes telles que les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets.

Un parc de stationnement intérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels.

Un parc de stationnement extérieur est un espace qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement de véhicules routiers immatriculés. Il comprend les composantes telles que les voies d'accès, les voies de circulation, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers.

Le parc de stationnement extérieur doit faire partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis.

Le règlement établit les règles de mesure de la superficie brute du parc de stationnement et les taux au mètre carré qui sont appliqués à la superficie taxable des parcs de stationnement, laquelle est obtenue en soustrayant de la superficie brute, une superficie de 390 m^2 pour tous les parcs de stationnement qui ne sont pas situés sur des terrains vagues desservis où un commerce de stationnement est exploité.

La taxe imposée par le présent règlement est perçue selon les mêmes modalités que la taxe foncière générale. Les dispositions du Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021) relatives aux dates d'exigibilité, les taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale y sont applicables.

Le règlement prévoit enfin des pouvoirs d'enquête et de modification aux données utilisées aux fins de l'imposition de cette taxe ainsi que des règles concernant le paiement de suppléments ou le remboursement de trop-perçus à la suite d'une modification de ces données.

JUSTIFICATION

L'article 500.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit le pouvoir général de taxation de la Ville et l'article 46 de l'annexe C de la charte de la ville lui permet d'imposer une taxe sur une partie seulement de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les recettes de la taxe imposée par le présent règlement totalisent la somme de 22,2 M$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement s'applique à l'exercice financier de 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-06

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1203843014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2021)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1203843014 - Taxe stationnement 2021.doc Annexe A Plan du secteur C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT (EXERCICE FINANCIER DE 2021)

Vu les articles 500.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et l'article 46 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), notamment les articles 244.29 à 244.37;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« autobus » : un autobus tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2);

« bâtiment » : une construction utilisée ou destinée à être utilisée pour loger ou abriter des personnes, des animaux ou des choses;

« case » : un espace utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un seul véhicule routier immatriculé;

« catégorie » : une catégorie d'immeubles mentionnée à l'article 244.30 de la Loi;

« composantes » : les éléments d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, tels les colonnes et les saillies, les voies d'accès, les voies de circulation ou les rampes permettant le passage des véhicules entre deux niveaux, les éléments qui séparent les cases, les guérites et les guichets, les dégagements et les aménagements paysagers;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« Loi » : la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

« secteur A » : le secteur correspondant au centre des affaires de Montréal, tel que défini à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur A, quelle que soit son adresse civique;

« secteur B » : le secteur correspondant au centre-ville de Montréal, tel que défini à l'article 8 du règlement Recueil des tarifs du transport privé par taxi Décision MPTC08-00275, 080804 ((2008) 140 G.O. II 4862), à l'exclusion des secteurs A et C ainsi que de la partie située sur le territoire de la Ville de Westmount. Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à cet article fait partie du secteur B, quelle que soit son adresse civique;

« secteur C » : la partie du secteur B identifiée par le trait gras sur le plan présenté à l'annexe A dont les limites sont :

À partir du point de rencontre de la rue de Condé avec la rue St-Patrick, de là allant vers le nord-est et suivant la rue St-Patrick jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là allant vers l'est et suivant la rue Bridge et son prolongement jusqu'au fleuve St-Laurent; de là allant vers le nord suivant la rive du fleuve St-Laurent jusqu'au côté nord du pont de la Concorde; de là allant vers le sud-ouest suivant le pont de la Concorde jusqu'à la rive est du bassin Bickerdyke; de là suivant les rives des bassins Bickerdyke et Windmill-Point jusqu'au point de rencontre avec la rive est du canal de Lachine; de là allant vers le sud suivant la rive du canal de Lachine jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Condé; de là allant vers le sud-est et suivant la rue de Condé jusqu'au point de rencontre avec la Rue St-Patrick, étant le point de départ;

Un immeuble situé d'un côté ou de l'autre d'une rue mentionnée à la présente définition fait partie du secteur C;

« parc de stationnement intérieur » :

1° un bâtiment ou une partie de bâtiment faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases situées dans un bâtiment détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels inscrites au nom d'un même propriétaire;

« parc de stationnement extérieur » :

1° un espace faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou d'une unité d'évaluation appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur, et qui est utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'un ou de plusieurs véhicules routiers immatriculés;

2° l'ensemble des cases d'un immeuble détenu en copropriété divise qui fait partie d'une ou de plusieurs unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels ou appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis, inscrites au nom d'un même

propriétaire et qui ne constitue pas un parc de stationnement intérieur;

« taxe » : la taxe foncière sur les parcs de stationnement imposée en vertu de l'article 11 du présent règlement;

« véhicule routier » : un véhicule routier tel que défini à l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2021 de la Ville.

CHAPITRE II
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE BRUTE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

3. La superficie brute d'un parc de stationnement intérieur est constituée de la surface de ce parc qui s'étend jusqu'à la limite interne des murs extérieurs du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

4. La superficie brute d'un parc de stationnement extérieur est constituée de la surface totale du parc de stationnement. Elle comprend la surface occupée par les composantes.

5. Malgré les articles 3 et 4, la superficie brute d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, qui est situé dans un immeuble ou dans un bâtiment détenu en copropriété divise, s'obtient en additionnant la superficie brute de chacune des cases détenues par un même propriétaire.

6. Lorsqu'un parc de stationnement fait partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels et faisant partie des classes 1A à 9 au sens de l'article 244.32 de la Loi, la superficie brute de ce parc s'obtient en soustrayant de la superficie brute du parc de stationnement établie conformément aux articles 3 à 5, la somme des superficies brutes des cases utilisées ou destinées à être utilisées par les personnes qui résident dans l'immeuble.

7. La superficie brute d'une case est de 32,5 mètres carrés.

CHAPITRE III
RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT DE LA SUPERFICIE TAXABLE D'UN PARC DE STATIONNEMENT

8. La superficie taxable d'un parc de stationnement intérieur s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

9. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble appartenant uniquement à la catégorie des immeubles non résidentiels s'obtient en soustrayant 390 m^2 de sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

10. La superficie taxable d'un parc de stationnement extérieur situé dans un immeuble

appartenant à la fois à la catégorie des immeubles non résidentiels et à celle des terrains vagues desservis correspond à sa superficie brute établie conformément au chapitre II.

CHAPITRE IV
TAXE

11. Il est imposé et il sera prélevé sur et à l'égard de tout immeuble imposable faisant partie d'une unité d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles non résidentiels, inscrit au rôle d'évaluation foncière, qui comporte un parc de stationnement ou une partie d'un tel parc et qui est situé dans l'un des secteurs A, B ou C, une taxe foncière sur les parcs de stationnement aux taux fixés ci-après :

1° « secteur A » :

a) parc de stationnement intérieur : 11,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 47,40 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

2° « secteur B » :

a) parc de stationnement intérieur : 5,90 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 35,60 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

3° « secteur C » :

a) parc de stationnement intérieur : 5,90 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement;

b) parc de stationnement extérieur : 17,80 $ par mètre carré de superficie taxable du parc de stationnement.

CHAPITRE V
EXONÉRATION

12. Est exonéré de la taxe un immeuble non résidentiel dont le parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est principalement utilisé ou destiné à être utilisé pour le stationnement d'autobus.

CHAPITRE VI
ENQUÊTES

13. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut, aux fins de l'imposition de la taxe,

inspecter tout immeuble entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié.

14. Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à un immeuble au trésorier de la Ville ou à son représentant agissant en vertu de l'article 13, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

15. Le trésorier de la Ville ou son représentant peut demander au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble de fournir ou de rendre disponibles les renseignements relatifs à cet immeuble dont ce dernier a besoin aux fins de l'imposition de la taxe.

16. Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble qui, sans excuse légitime, refuse de fournir ou de rendre disponibles les renseignements requis par le trésorier de la Ville ou son représentant agissant en vertu de l'article 15 commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 300 $ et d'au plus 1 000 $ pour une première infraction et une amende d'au moins 1 000 $ et d'au plus 2 000 $ pour une récidive.

17. Une demande d'enquête ou de vérification des données utilisées aux fins de l'imposition de la taxe peut être formulée par écrit au Service des finances de la Ville.

CHAPITRE VII
MODIFICATIONS AU RÔLE DE PERCEPTION

18. Dans les 180 jours suivant l'inspection prévue à l'article 13 ou la demande de vérification prévue à l'article 17, le trésorier de la Ville modifie le rôle de perception de la taxe afin de le rendre conforme aux dispositions du présent règlement.

19. Lorsque la modification effectuée en vertu de l'article 18 vise à tenir compte du fait que la superficie d'un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, est agrandie ou réduite, ou lorsqu'un immeuble commence ou cesse de comporter un parc de stationnement, intérieur ou extérieur, la modification entre en vigueur à la plus récente des dates suivantes :

1° la date de l'événement;

2° la date du premier jour de l'exercice financier qui précède celui au cours duquel la modification est faite.

CHAPITRE VIII
PAIEMENT D'UN SUPPLÉMENT OU REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERCU

20. Lorsqu'une modification au rôle de perception ajoute, supprime ou modifie une inscription servant de base d'imposition de la taxe ou servant au calcul du montant de celle-ci, la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation doit payer un supplément de taxe à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit verser le trop-perçu à cette personne. L'inscription au rôle d'évaluation foncière, aux fins de déterminer le débiteur du supplément ou le créancier du trop-perçu, est considérée, selon le cas, à la date où est

expédiée la demande de supplément ou à celle où est effectué le remboursement.

On établit le montant du supplément ou du trop-perçu en calculant le montant de la taxe payable en fonction du rôle de perception modifié, proportionnellement à la partie de l'exercice financier municipal non encore écoulée au moment de la prise d'effet de la modification, et en le comparant au montant de taxe déjà payé pour cet exercice.

CHAPITRE IX
MODALITÉS DE PAIEMENT ET DE PERCEPTION

21. La taxe se perçoit de la même manière que la taxe foncière générale.

22. Les dates d'exigibilité, le taux d'intérêt et la pénalité ainsi que les autres modalités de paiement applicables à la taxe foncière générale ou à l'égard des suppléments de taxes tel que prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021) s'appliquent à la taxe ou à un supplément de la taxe établi en vertu de l'article 20.

23. Le montant d'un remboursement de la taxe établi en vertu de l'article 20, y compris l'intérêt calculé conformément au deuxième alinéa, doit être payé dans les 30 jours de la modification du rôle de perception.

Le montant du remboursement porte intérêt pour la période où l'excédent de taxe a été perçu au taux qui pouvait pendant cette période être exigé sur les arriérés de la taxe foncière générale prévu au Règlement sur les taxes (exercice financier de 2021).

ANNEXE A
PLAN DU SECTEUR C

_____

GDD 1203843014

CANAL LACHINE
CANAL LACHINE
Canal Lachine
canal lachine
canal lachine
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN WINDMILL- POINT
BASSIN BIKERDIKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
QUAI BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
BASSIN BICKERDYKE
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
FLEUVE SAINT-LAURENT
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE WELLINGTON
RUE SMITH
RUE BRENNAN
RUE BRENNAN
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE DE LA COMMUNE
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE MILL
RUE RIVERSIDE
RUE RIVERSIDE
RUE SHAW
RUE SHAW
RUE SHAW

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.04

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-11 14:32

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843015**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* , RLRQ, c. D-15.1 (ci-après la « Loi ») permet à toute municipalité de percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire. Le calcul du droit de mutation résulte de l'application d'un taux sur une base d'imposition, soit le plus élevé des montants suivants :

§ le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble (prix d'achat);
§ le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble (inscrite à l'acte de transfert);
§ le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment du transfert (valeur uniformisée afin de tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble).

L'article 2 de la Loi précise les taux à utiliser en fonction des tranches de la base d'imposition, comme suit :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 51 700 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 51 700 $ et 258 600 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 258 600 $.

Le 13 juin 2020, le gouvernement a publié dans la Gazette officielle du Québec un avis concernant le taux d'indexation à utiliser sur les tranches de la base d'imposition, en vertu de l'article 2.1 de la Loi. Ce taux d'indexation est de 2,0930 %, faisant en sorte que les droits de mutations pour l'exercice financier de 2021 seront calculés en fonction des taux suivants :

§ 0,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 52 800 $;
§ 1 % sur la tranche de la base d'imposition comprise entre 52 800 $ et 264 000 $;
§ 1,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 264 000 $.

La Loi permet aussi aux villes d'utiliser des taux plus élevés pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 $, en autant que ces dernières adoptent un règlement à cet effet. La Ville de Montréal se prévaut de ce droit et utilise un tel règlement depuis 2011,

le *Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* (Règlement 10-007), modifié à quatre reprises depuis (19 décembre 2011 – 10-007-1, 24 janvier 2018 – 10-007-2, 17 décembre 2018 – 10-007-3 et 17 décembre 2019– 10-007-4).

Par souci de cohérence, le présent sommaire décisionnel vise à modifier le Règlement 10-007 de la Ville de Montréal afin d'utiliser, elle aussi, ce facteur d'indexation pour les tranches dont la base d'imposition excède 500 000 $. Ainsi les taux seront appliqués aux tranches suivantes :

§ 2 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 527 900 $ sans excéder 1 055 800 $;
§ 2,5 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 1 055 800 $ sans excéder 2 041 900 $;
§ 3,0 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 2 041 900 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1397 - 17 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-4
CM18 1538 - 17 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $, 10-007-3
CM18 0132 - 24 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $
CM11 1058 - 19 décembre 2011 – Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $
CM10 0044 - 26 janvier 2010 – Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $

DESCRIPTION

L'indexation annuelle des tranches de la base d'imposition est en place depuis l'exercice financi
gouvernement doit émettre un avis publié dans la Gazette officielle du Québec. Pour l'exercice
d'augmentation permettant d'établir les nouvelles tranches de la base d'imposition est de 2,09
officielle du Québec du 13 juin 2020 – n^{o} 24).
Le tableau suivant compare les tranches de la base d'imposition entre 2020 et 2021, conformé
d'indexation, tant pour les seuils qui sont concernés par la Loi que pour ceux prévus au Règlem

Tranches de la base d'imposition 2020	Taux	Tranches de la base d'imposition 2021
Qui n'excède pas 51 700 $	0,5 %	Qui n'excède pas 52 800 $
Qui excède 51 700 $ sans excéder 258 600 $	1,0 %	Qui excède 52 800 $ sans excéder 264 000 $
Qui excède 258 600 $ sans excéder 517 100 $	1,5 %	Qui excède 264 000 $ sans excéder 527 900 $
Qui excède 517 100 $ sans excéder 1 034 200 $	2,0 %	Qui excède 527 900 $ sans excéder 1 055 800 $
Qui excède 1 034 200 $ sans excéder 2 000 000 $	2,5 %	Qui excède 1 055 800 $ sans excéder 2 041 900 $
Qui excède 2 000 000 $	3,0 %	Qui excède 2 041 900 $

Modifications apportées en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*

Modifications apportées par le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

JUSTIFICATION

En indexant elle aussi ses propres tranches de la base d'imposition selon les paramètres fixés par le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal ne fait qu'ajuster le Règlement 10-007 pour le rendre cohérent avec la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'indexation de l'ensemble des seuils de valeurs aura pour effet de réduire les revenus de la Ville de Montréal de l'ordre de 1,5 M$ en 2021, dont 1 M$ en lien avec l'indexation des seuils de valeur au-delà de 500 000 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $* entrera en vigueur le 1er janvier 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eleni KOUROS
Conseillère - Recettes fiscales

Tél : 514-868-4438
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-04

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1203843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 $ (10-007)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1203843015 - modif droit de mutation 2021.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 $ (10-007)

Vu les articles 2 et 2.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, chapitre D-15.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 du Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base excède 500 000 $ (10-007) est remplacé par le suivant :

> « **2.** Le taux du droit de mutation sur le transfert d'un immeuble est fixé à 2 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 527 900 $ sans excéder 1 055 800 $, à 2,5 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 1 055 800 $ sans excéder 2 041 900 $ et à 3 % pour la tranche de la base d'imposition qui excède 2 041 900 $. »

2. Le présent règlement prend effet le 1er janvier 2021.

GDD1203843015

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CM : 41.05

2020/11/12
13:00

(1)

Dossier # : 1203843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2021

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2021.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-11-10 15:30

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1203843020**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2021

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1398 - 17 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) 19-057
CM18 1539 - 18 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), 18-070
CM18 0128 - 24 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), 18-002
CM16 1323 - 14 décembre 2016 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017), 16-065
CM15 1399 - 9 décembre 2015 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016), 15-091
CM14 1163 - 10 décembre 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), 14-044
CM14 0184 - 24 février 2014 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), 14-006
CM12 1128 - 18 décembre 2012 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), 12-055
CM11 1054 - 20 décembre 2011– Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), 11-037
CM10 1026 - 20 décembre 2010 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), 10-029
CM10 0053 - 26 janvier 2010 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), 10-001
CM08 1087 - 15 décembre 2008 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009), 08-057
CM07 0864 - 17 décembre 2007 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008), 07-045
CM06 0939 - 19 décembre 2006 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007), 06-068
CM06 0032 - 26 janvier 2006 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006) 06-001

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2021 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des

compétences d'agglomération.
Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences locales pour l'exercice 2021 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal, visant les services offerts aux citoyens de la Ville, à l'exclusion des tarifs prévus aux règlements des arrondissements et de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2021 par les différentes unités d'affaires a donné lieu, dans certains cas, à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs.
L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2021. Une grille d'analyse et un tableau sommaire des faits saillants sont joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Antoine DI PIETRANTONIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nissa KARA FRECHET, Service des affaires juridiques
André POISSON, Bureau du taxi de Montréal
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Thomas RAMOISY, Service de la culture
Kevin DONNELLY, Service de la culture
Annabelle LALIBERTÉ, Service de la culture
Géraldine MARTIN, Service du développement économique
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Michel VERREAULT, Service de l'eau
Nicolas DEDOVIC, Direction générale
Lina ALLARD, Service de l'environnement
Chantale LOISELLE, Service de l'Espace pour la vie
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Daniel SIERRA, Service des finances
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Jean-Claude GIRARD, Service de l'habitation
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Mathieu PIGEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Sonia VIBERT, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Oussama BOUTAOUR KANDIL, Service de la gestion et de la planification immobilière
Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Francis OUELLET, Service des finances
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Valérie DE GAGNÉ, Service de la concertation des arrondissements
Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Line DESJARDINS, Service des finances
Liza SARRAF, Service des technologies de l'information
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Thomas JASMIN, Agence de mobilité durable
Helene MERCIER BRULOTTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514 872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-07

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3402
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 514 872-3402
Approuvé le : 2020-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-11-10

Règlements sur les tarifs 2021 - Conseil municipal
Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2021 ont été révisés et indexés de 1,9 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 1,9 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près.

Grands parcs, mont Royal et sports

COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD

- Les tarifs pour la location d'un terrain de tennis intérieur et extérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre ainsi que les droits d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton demeurent les mêmes.
  Conseil municipal : articles 15 et 18

- Une nouvelle tarification de 52 $ et 53 $ est offerte pour les frais d'inscription et les droits d'entrée relatifs aux équipements du complexe sportif, pour les prestataires de la Sécurité du revenu, non-résidents de la ville de Montréal.
  Conseil municipal : article 15

- Une augmentation de 36 $ est proposée pour les tarifs liés à l'ouverture et la fermeture de la trappe de sable ainsi que le montage et démontage de la cage de lancer du disque du complexe sportif. Cette hausse est pour refléter le coût réel du service.
  Conseil municipal : article 20

- Une majoration de 5 $ est proposée pour l'émission d'un permis annuel de stationnement à l'aréna Maurice-Richard ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et organismes partenaires. Il est à noter que ces tarifs sont augmentés chaque deux ans.
  Conseil municipal : article 22

LE TAZ

- Une nouvelle tarification de 100 $ est introduite pour un accès illimité au Skatepark et Roulodôme pour l'été.
  Conseil municipal : article 26

- Afin de répondre aux besoins, une nouvelle tarification de 40 $ a été introduite pour la location d'équipements complets.
  Conseil municipal : article 26

- Une majoration de 5 $ est proposée pour un laissez-passer de 10 entrées au Roulodôme et au Skatepark.
  Conseil municipal : article 26

- Une augmentation de 2 $ à 10 $ pour la location du Skatepark ou du Roulodôme pour des activités sportives libres pour une durée de 3h incluant la présence de deux surveillants. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis trois ans.
  Conseil municipal : article 26

- Une augmentation de 500 $ est proposée pour les locations liées à des événements corporatifs. Cette hausse vise à optimiser la disponibilité des installations passant de :
  - 5 500 $ à 6 000 $: du lundi au jeudi
  - 7 500 $ à 8 000 $: du vendredi au dimanche.

  Conseil municipal : article 26

- Une mise à jour des tarifs de la location journalière des locaux d'appoint est proposée. Une augmentation de 10 $ pour la location de la loge, salle de conférence, salle des employés ou studio et 50 $ pour la boutique, l'espace resto et hall d'entrée. Ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis deux ans.
  Conseil municipal : article 26

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

- À partir de 2021, il sera possible d'utiliser un demi-bassin à la piscine du Complexe. Une tarification horaire de 141 $ et 144 $ a été introduite. Auparavant, l'utilisation offerte est celle du bassin complet, le demi-bassin était offert seulement pour les fêtes d'enfants.
  Conseil municipal : article 32

PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

- Les tarifs liés aux parcs Jarry et La Fontaine demeurent inchangés.
  Conseil municipal : articles 36, 37, 38, 39, 40 et *41*

- Dans le but de s'arrimer avec le marché, les tarifs pour l'usage du terrain de golf du parc Maisonneuve pour un parcours de 9 trous ont été augmentés de : 0,50 $ pour les détenteurs de la carte Accès Montréal et 0,75 $ pour les non-détenteurs. Les carnets-rabais donnant droit à 6 parties quant à eux ont été haussés de 3 $ pour les 55 ans et plus et de 4 $ pour les adultes. Le tarif d'un groupe de 3 quatuors a été haussé de 3,50 $ par quatuor.
  Conseil municipal : article 43

Espace pour la vie

- À partir de 2021, il sera possible d'avoir accès à 4 institutions d'Espace pour la vie, l'Insectarium rouvre ses portes au public.
  Conseil municipal : article 51

- Dans le but d'uniformiser les tarifs des forfaits (deux, trois, et quatre institutions), une mise à jour de la tarification régulière liée aux droits d'entrée individuelle des enfants de 5 ans à 17 ans a été effectuée, l'augmentation est de :
  - 0,75 $ pour le forfait deux institutions
  - 1,25 $ pour le forfait trois institutions

  Conseil municipal : articles 49, 50 et 52

- Une nouvelle tarification de 250 $ est offerte pour les fêtes d'enfants. Le tarif inclut la location d'une salle multifonctions pour une plage de 2h et les droits d'entrée pour un maximum de 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs.
  Conseil municipal : article 53

- Une hausse de 0,50 $ est proposée pour les tarifs de stationnement journalier dans les terrains de stationnement des institutions d'Espace pour la vie. Ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2013.
  Conseil municipal : articles 58 et 59

Technologies de l'information

- Une augmentation de 15 $ est proposée pour un abonnement annuel au système CITÉ PLUS. Ce tarif augmente de 15 $ chaque année et est utilisé principalement par les notaires pour obtenir le solde de taxes des propriétaires lors des transactions immobilières.
  Conseil municipal : article 102

Expérience citoyenne et communications

- Une mise à jour des tarifs pour la délivrance de la carte Accès Montréal est proposée. La hausse est de 0,25 $. Il est à noter que ces tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2012.
  Conseil municipal : article 104

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2021

Conseil municipal

RÈGLEMENT SUR LES TARIF LOCAUX DE MONTRÉAL

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports				
ARTICLE : 15 Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :				
3 droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :				
a résident de la Ville de Montréal				
2. Sept à Déc	14,00	14,00	0,00	0,0%
b non-résident de la Ville de Montréal				
2. Sept à Déc	25,00	25,00	0,00	0,0%
4 location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, à l'heure :				
a résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de 10 à 17 ans				
2. Sept à Déc	12,00	12,00	0,00	0,0%
ii. personne de 18 ans à 59 ans				
2. Sept à Dec	21,00	21,00	0,00	0,0%
iii. personne 60 ans et plus				
2. Sept à Déc	12,00	12,00	0,00	0,0%
iv. prestataire de la sécurité du revenu				
2. Sept à Déc	12,00	12,00	0,00	0,0%
b non-résident de la Ville de Montréal				
i. enfant de 10 à 17 ans				
2. Sept à Déc	21,00	21,00	0,00	0,0%
ii. personne de 18 ans et plus				
2. Sept à Déc	41,00	41,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Dino Dafniotis / Sports				
ARTICLE : 15 Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :				
2 inscription à la pratique libre du badminton, par session :				
b non-résident de la Ville de Montréal				
iii. prestataire de la Sécurité du revenu				
1. Janv à Août	0,00	52,00	52,00	100,0%
2. Sept à Déc	0,00	53,00	53,00	100,0%
4 location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, à l'heure :				
b non-résident de la Ville de Montréal				
iii. Prestataire de la Sécurité du revenu				
1. Janv à Août	0,00	52,00	52,00	100,0%
2. Sept à Déc	0,00	53,00	53,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 18	**Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :**					
5	terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :					
a	détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure					
i.	enfant de 17 ans et moins		8,00	8,00	0,00	0,0%
ii.	personne de 18 ans à 59 ans		13,00	13,00	0,00	0,0%
iii.	personne de 60 ans et plus		10,00	10,00	0,00	0,0%
b	détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des congés fériés, l'heure		13,00	13,00	0,00	0,0%
d	non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure		16,00	16,00	0,00	0,0%
e	pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure :					
i.	période de jeu du lundi au vendredi après 17 h		16,00	16,00	0,00	0,0%
ii.	période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h		10,00	10,00	0,00	0,0%
iii.	période de jeu le samedi ou le dimanche		16,00	16,00	0,00	0,0%
6	terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :					
a	enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure		6,00	6,00	0,00	0,0%
b	enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure		7,00	7,00	0,00	0,0%
c	personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps		9,00	9,00	0,00	0,0%
d	personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport comme le pickelball, en tout temps		8,00	8,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 20	**Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :**					
	3 ouverture et fermeture de la trappe de sable					
		ii. Sept à Déc	1 785,00	1 821,00	36,00	2,0%
	4 montage et démontage de la cage de lancer du disque					
		ii. Sept à Déc	1 785,00	1 821,00	36,00	2,0%
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 22	**Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu :**					
	3 pour l'émission d'un permis annuel de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la division de la gestion des					
		ii. Sept à Déc	45,00	50,00	5,00	11,1%
	4 pour l'émission d'un permis saisonnier de stationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la division de la gestion des					
		ii. Sept à Déc	25,00	30,00	5,00	20,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 26	**Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :**					
2	laissez-passer pour le Skatepark et le Roulodôme :					
a	laissez-passer de 10 entrées					
	2.	Sept à Déc	120,00	125,00	5,00	4,2%
d	laissez-passer d'été (juillet à août à volonté)					
	1.	Janv à Août	0,00	100,00	100,00	100,0%
	2.	Sept à Déc	0,00	100,00	100,00	100,0%
4	location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du					
b	tarif réduit, pour une location de 21h à minuit					
i.	société paramunicipale – groupe d'un maximum 20 personnes					
	2.	Sept à Déc	310,00	320,00	10,00	3,2%
ii.	par personne additionnelle, si plus de 20 personnes					
	2.	Sept à Déc	8,00	10,00	2,00	25,0%
5	location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :					
a	groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures					
	2.	Sept à Déc	135,00	140,00	5,00	3,7%
b	groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures					
	2.	Sept à Déc	120,00	125,00	5,00	4,2%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 26	**Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :**					
7	location pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :					
a	Skatepark					
i.	du lundi au jeudi					
2.	Sept à Déc		5 500,00	6 000,00	500,00	9,1%
ii.	vendredi, samedi ou dimanche					
2.	Sept à Déc		7 500,00	8 000,00	500,00	6,7%
b	Roulodôme					
i.	du lundi au jeudi					
2.	Sept à Déc		5 500,00	6 000,00	500,00	9,1%
ii.	vendredi, samedi ou dimanche					
2.	Sept à Déc		7 500,00	8 000,00	500,00	6,7%
11	location des équipements de protection et des équipements sportifs :					
f	location d'équipement complet camps et/ou cours de groupe					
1.	Janv à Août		0,00	40,00	40,00	100,0%
2.	Sept à Déc		0,00	40,00	40,00	100,0%
13	location des locaux d'appoint, par jour :					
a	loge, salle de conférence, salle des employés ou studio					
2.	Sept à Déc		80,00	90,00	10,00	12,5%
b	boutique, espace resto et hall d'entrée					
2.	Sept à Déc		500,00	550,00	50,00	10,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Dino Dafniotis / Sports**					
ARTICLE : 32	**Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :**					
1	piscine, l'heure :					
a	taux de base					
iii.	1/2 bassin					
1.	Janv à Août		0,00	141,00	141,00	100,0%
2.	Sept à Déc		0,00	144,00	144,00	100,0%
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 36	**Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :**					
1	sans assistance payante :					
a	permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus					
i.	équipe de la Ville de Montréal		219,00	219,00	0,00	0,0%
ii.	équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal		438,00	438,00	0,00	0,0%
b	permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure :					
i.	équipe de la Ville de Montréal		34,00	34,00	0,00	0,0%
ii.	équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal		68,00	68,00	0,00	0,0%
iii.	institution scolaire		34,00	34,00	0,00	0,0%
iv.	compétition de niveau provincial, national ou international		65,00	65,00	0,00	0,0%
2	avec assistance payante :					
a	par partie		500,00	500,00	0,00	0,0%
c	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure		25,00	25,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]

CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

RESPONSABLE : Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports

ARTICLE : 37 **Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnue ou une équipe de sport mineur de l'extérieur de la ville de Montréal, il sera perçu, l'heure :**

			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
1	terrain synthétique complet :					
	a	équipe de la Ville de Montréal	109,00	109,00	0,00	0,0%
	b	équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	218,00	218,00	0,00	0,0%
	c	institution scolaire	109,00	109,00	0,00	0,0%
	d	compétition de niveau provincial, national ou international	219,00	219,00	0,00	0,0%
2	demi-terrain synthétique :					
	a	équipe de la Ville de Montréal	82,00	82,00	0,00	0,0%
	b	équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	164,00	164,00	0,00	0,0%
	c	institution scolaire	82,00	82,00	0,00	0,0%
	d	compétition de niveau provincial, national ou international	162,00	162,00	0,00	0,0%
3	frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1 et 2 :		25,00	25,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 38	**Pour la location des installations aquatiques extérieures du parc Jarry, il sera perçu, l'heure:**					
1	pataugeoire extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville :		43,00	43,00	0,00	0,0%
2	piscine extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur :					
a	institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville		86,00	86,00	0,00	0,0%
b	événement sportif organisé par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville					
	iii.	événement sportif régional	46,00	46,00	0,00	0,0%
	iv.	événement sportif provincial	66,00	66,00	0,00	0,0%
	v.	événement sportif national	86,00	86,00	0,00	0,0%
	vi.	événement sportif international	106,00	106,00	0,00	0,0%
c	événement sportif organisé par un organisme non reconnu par la Ville					
	i.	évènement sportif local	52,00	52,00	0,00	0,0%
	ii.	évènement sportif régional	92,00	92,00	0,00	0,0%
	iii.	évènement sportif provincial	132,00	132,00	0,00	0,0%
	iv.	évènement sportif national	172,00	172,00	0,00	0,0%
	v.	évènement sportif international	212,00	212,00	0,00	0,0%
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 39	**Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu :**		200,00	200,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 40	**Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :**					
	1 détenteur de la carte Accès-Montréal :					
	a location avant 17 h					
	i. enfant de 17 ans et moins		5,00	5,00	0,00	0,0%
	ii. personne âgée de 18 ans à 64 ans		10,00	10,00	0,00	0,0%
	iii. personne âgée de 65 ans et plus		6,00	6,00	0,00	0,0%
	b location après 17 h pour tous les groupes d'âge		10,00	10,00	0,00	0,0%
	2 non-résident de la ville de Montréal :		13,00	13,00	0,00	0,0%
	3 carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :		50,00	50,00	0,00	0,0%
RESPONSABLE :	**Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports**					
ARTICLE : 41	**Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu :**					
	3 le samedi et le dimanche avant 13h00 :		20,00	20,00	0,00	0,0%
	4 du lundi au vendredi à compter de 15h00 :		20,00	20,00	0,00	0,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Patricia Di Genova / Grands parcs, mont Royal et Sports				
ARTICLE : 43 Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :				
1 sur semaine :				
a détenteur de la carte Accès Montréal				
i. départ jusqu'à 15 h	16,00	16,50	0,50	3,1%
ii. départ après 15 h	13,50	14,00	0,50	3,7%
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h	13,50	14,00	0,50	3,7%
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	11,00	11,50	0,50	4,5%
b non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ	23,25	24,00	0,75	3,2%
2 fin de semaine et jour férié :				
a détenteur de la carte Accès Montréal				
i. départ jusqu'à 15 h	17,00	17,50	0,50	2,9%
ii. départ après 15 h	14,50	15,00	0,50	3,4%
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h	14,50	15,00	0,50	3,4%
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h	12,00	12,50	0,50	4,2%
b non-détenteur de la carte Accès Montréal	23,25	24,00	0,75	3,2%
5 carnet-rabais donnant droit à 6 parties, en tout temps :				
a adulte, 18 ans et plus	86,00	90,00	4,00	4,7%
b personne âgée de 55 ans et plus	70,00	73,00	3,00	4,3%
6 groupe de 3 quatuors et plus, par quatuor	86,50	90,00	3,50	4,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Chantale Loiselle / Espace pour la vie				
ARTICLE : 49 Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1 droit d'entrée individuel :				
a tarification régulière				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	17,75	18,50	0,75	4,2%
RESPONSABLE : Chantale Loiselle / Espace pour la vie				
ARTICLE : 50 Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1 droit d'entrée individuel :				
a tarification régulière				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	25,00	26,25	1,25	5,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE	TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
RESPONSABLE : Chantale Loiselle / Espace pour la vie				
ARTICLE : 51 Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :				
1 droit d'entrée individuel :				
a tarification régulière				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	34,00	34,00	100,0%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	51,50	51,50	100,0%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	0,00	68,00	68,00	100,0%
iv. personne de 65 ans et plus	0,00	63,50	63,50	100,0%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	185,75	185,75	100,0%
b détenteur de la carte Accès Montréal				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	22,00	22,00	100,0%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	30,00	30,00	100,0%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	0,00	43,25	43,25	100,0%
iv. personne de 65 ans et plus	0,00	36,25	36,25	100,0%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	101,75	101,75	100,0%
c résident du Québec				
i. enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	27,00	27,00	100,0%
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	41,25	41,25	100,0%
iii. personne de 18 ans à 64 ans	0,00	54,75	54,75	100,0%
iv. personne de 65 ans et plus	0,00	50,00	50,00	100,0%
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	0,00	142,00	142,00	100,0%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Chantale Loiselle / Espace pour la vie**					
ARTICLE : 51	**Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :**					
	2 droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus					
	a	enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	24,50	24,50	100,0%
	b	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	33,75	33,75	100,0%
	c	personne de 18 ans à 64 ans	0,00	48,25	48,25	100,0%
	d	personne de 65 ans et plus	0,00	44,25	44,25	100,0%
	e	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	0,00	23,75	23,75	100,0%
	3 droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :					
	a	enfant de 5 ans à 17 ans	0,00	22,50	22,50	100,0%
	b	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	0,00	30,75	30,75	100,0%
	c	personne de 18 ans à 64 ans	0,00	44,25	44,25	100,0%
	d	personne de 65 ans et plus	0,00	39,50	39,50	100,0%
RESPONSABLE :	**Chantale Loiselle / Espace pour la vie**					
ARTICLE : 52	**Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :**					
	3 forfait comprenant les droits d'entrée aux trois (3) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :					
	a	tarification régulière				
		i. enfant de 5 ans à 17 ans	35,25	36,50	1,25	3,5%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : III	**ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**					
RESPONSABLE :	**Chantale Loiselle / Espace pour la vie**					
ARTICLE : 53	**Pour les activités suivantes, il sera perçu :**					
	12 Pour les fêtes d'enfants					
	a	10 enfants et 2 adultes accompagnateurs	0,00	250,00	250,00	100,0%
RESPONSABLE :	**Chantale Loiselle / Espace pour la vie**					
ARTICLE : 58	**Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectarium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :**					
	1 stationnement d'un véhicule automobile, par jour :					
	a	tarif de base	12,00	12,50	0,50	4,2%
	3 stationnement d'un autobus, par jour :					
	b	sans visite des institutions de l'Espace pour la vie	12,00	12,50	0,50	4,2%
RESPONSABLE :	**Chantale Loiselle / Espace pour la vie**					
ARTICLE : 59	**Pour l'accès au stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :**					
	1 stationnement d'un véhicule automobile, par jour :		12,00	12,50	0,50	4,2%
	4 stationnement d'un autobus, par jour :					
	b	sans visite des institutions de l'Espace pour la vie	12,00	12,50	0,50	4,2%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

VILLE			TARIF PRÉC	TARIF	ÉCART$	ÉCART% [1]
CHAPITRE : VI	**VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES**					
RESPONSABLE :	**Liza Sarraf / TI**					
ARTICLE : 102	**Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :**					
	1	pour l'année :	135,00	150,00	15,00	11,1%
RESPONSABLE :	**Josée Bédard / Expérience Citoyenne et Communications**					
ARTICLE : 104	**Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :**					
	1	première carte :	8,00	8,25	0,25	3,1%
	2	deuxième carte :	7,00	7,25	0,25	3,6%
	3	carte supplémentaire :	6,00	6,25	0,25	4,2%

[1] Les pourcentages à 100 % représentent des nouveaux tarifs pour l'exercice 2021

espace pour la vie montréal

Tarification 2021 vs 2020

Tarif régulier (Non-Résidents du Québec)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*
Adulte	**21,00**	**21,50**	*2,4%*	**36,25**	**37,00**	*2,1%*	**51,50**	**52,50**	*1,9%*
65 ans et +	**19,00**	**19,25**	*1,3%*	**33,25**	**34,00**	*2,3%*	**47,50**	**48,75**	*2,6%*
Étudiant	**15,25**	**15,50**	*1,6%*	**27,00**	**27,50**	*1,9%*	**38,75**	**39,50**	*1,9%*
5 à 17 ans	**10,50**	**10,75**	*2,4%*	**17,75**	**18,50**	*4,2%*	**25,00**	**26,25**	*5,0%*
Famille	**58,00**	**59,00**	*1,7%*	**99,25**	**101,25**	*2,0%*	**140,50**	**143,50**	*2,1%*

Résidents du Québec

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*
Adulte	**16,25**	**16,50**	*1,5%*	**28,75**	**29,25**	*1,7%*	**41,25**	**42,00**	*1,8%*
65 ans et +	**15,25**	**15,50**	*1,6%*	**26,50**	**27,00**	*1,9%*	**37,75**	**38,50**	*2,0%*
Étudiant	**12,50**	**12,75**	*2,0%*	**21,75**	**22,25**	*2,3%*	**31,00**	**31,75**	*2,4%*
5 à 17 ans	**8,25**	**8,25**	*0,0%*	**14,25**	**14,50**	*1,8%*	**20,25**	**20,75**	*2,5%*
Famille	**46,00**	**46,75**	*1,6%*	**77,00**	**78,50**	*1,9%*	**108,00**	**110,25**	*2,1%*

Détenteurs de Carte Accès Montréal

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*
Adulte	**12,25**	**12,50**	*2,0%*	**22,25**	**22,75**	*2,2%*	**32,25**	**33,00**	*2,3%*
65 ans et +	**11,25**	**11,50**	*2,2%*	**19,25**	**19,75**	*2,6%*	**27,25**	**28,00**	*2,8%*
Étudiant	**9,50**	**9,75**	*2,6%*	**16,25**	**16,50**	*1,5%*	**23,00**	**23,25**	*1,1%*
5 à 17 ans	**6,00**	**6,25**	*4,2%*	**11,25**	**11,50**	*2,2%*	**16,50**	**16,75**	*1,5%*
Famille	**30,50**	**31,25**	*2,5%*	**53,75**	**54,75**	*1,9%*	**77,00**	**78,25**	*1,6%*

Tarif GROUPE

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*
Adulte	**14,25**	**14,50**	*1,8%*	**25,25**	**25,75**	*2,0%*	**36,25**	**37,00**	*2,1%*
65 ans et +	**13,25**	**13,50**	*1,9%*	**23,25**	**23,75**	*2,2%*	**33,25**	**34,00**	*2,3%*
Étudiant	**11,00**	**11,25**	*2,3%*	**18,50**	**18,75**	*1,4%*	**26,00**	**26,25**	*1,0%*
5 à 17 ans	**7,25**	**7,25**	*0,0%*	**12,75**	**13,00**	*2,0%*	**18,25**	**18,75**	*2,7%*
Écoles montréalaises	**6,50**	**6,50**	*0,0%*	**12,00**	**12,25**	*2,1%*	**17,50**	**18,00**	*2,9%*
Camps de jour Ville	**3,00**	**3,00**	*0,0%*						
Nuit au Biodôme ou Planétarium adulte	**50,00**	**50,00**	*0,0%*	**61,00**	**61,00**	*0,0%*			
Nuit au Biodôme ou Planétarium enfant	**50,00**	**50,00**	*0,0%*	**55,50**	**55,50**	*0,0%*			

Tarif PRÉFÉRENTIEL (organisme touristique)

	Une institution			Forfait 2 institutions			Forfait 3 institutions		
	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*	2020	2021	*Écart*
Adulte	**13,25**	**13,50**	*1,9%*	**23,25**	**23,75**	*2,2%*	**33,25**	**34,00**	*2,3%*
65 ans et +	**12,25**	**12,50**	*2,0%*	**21,00**	**21,50**	*2,4%*	**29,75**	**30,50**	*2,5%*
Étudiant	**10,25**	**10,50**	*2,4%*	**17,00**	**17,25**	*1,5%*	**23,75**	**24,00**	*1,1%*
5 à 17 ans	**6,50**	**6,75**	*3,8%*	**11,75**	**12,00**	*2,1%*	**17,00**	**17,25**	*1,5%*

AUTRES TARIFS	2020	2021	*Écart*
Animation, spectacle ou service	**3,00**	**3,00**	*0,0%*
Visites guidées/heure (max 15 pers.)	**68,00**	**69,00**	*1,5%*
Carte lève-tôt	**8,00**	**8,00**	*0,0%*

TARIF DES AUTOPARCS

	Grille horaire #1	TARIF HORAIRE 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 0 h à 23 h 59			PERMIS MENSUEL		
Arrondissement / secteur	No. Autoparc	2020	2021	%	2020	2021	%	2020	2021	%
AHUNTSIC-CARTIERVILLE										
Promenade Fleury	335	3,00 $	3,00 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	78,00 $	80,00 $	2,6%
COTE-DES NEIGES-NOTRE-DAME-DE GRÂCE										
Décarie	182	2,75 $	3,00 $	9,1%	14,00 $	14,00 $	0,0%	81,00 $	82,00 $	1,2%
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Rue Mont-Royal	69	s/o	s/o	s/o	s/o		s/o	100,00 $	102,00 $	2,0%
Rue Mont-Royal	72	3,75 $	4,00 $	6,7%	16,00 $	16,00 $	0,0%	100,00 $	102,00 $	2,0%
Parc Lafontaine	139	4,00 $	4,00 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	105,00 $	107,00 $	1,9%
Parc Lafontaine	140	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	95,00 $	97,00 $	2,1%
Parc Lafontaine	142	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	105,00 $	107,00 $	1,9%
Parc Lafontaine	197	4,00 $	4,00 $	0,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Parc Lafontaine	216	3,75 $	4,00 $	6,7%	16,00 $	16,00 $	0,0%	99,00 $	100,00 $	1,0%
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE										
Plaza St-Hubert	24	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	80,00 $	82,00 $	2,5%
Plaza St-Hubert	78	3,50 $	3,50 $	0,0%	14,00 $	14,00 $	0,0%	106,00 $	108,00 $	1,9%
Plaza St-Hubert	302	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	82,00 $	s/o
Plaza St-Hubert	303	2,75 $	2,75 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	80,00 $	82,00 $	2,5%
Promenade Masson	73	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	80,00 $	80,00 $	0,0%
Promenade Masson	74	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	80,00 $	80,00 $	0,0%
Promenade Masson	75	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
Rue Jean-Talon	191	3,25 $	2,75 $	-15,4%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
SUD-OUEST										
Ville-Émard	88	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	76,00 $	78,00 $	2,6%
Parc Angrignon	243	3,25 $	3,50 $	7,7%	13,00 $	14,00 $	7,7%	62,00 $	64,00 $	3,2%
St-Henri	361	2,50 $	2,50 $	0,0%	12,00 $	12,00 $	0,0%	59,00 $	61,00 $	3,4%
VILLE-MARIE										
Terminus centre-ville	184	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	158,00 $	160,00 $	1,3%
Terminus centre-ville	207	5,00 $	5,50 $	10,0%	16,00 $	17,00 $	6,3%	134,00 $	136,00 $	1,5%
Terminus centre-ville	400	5,00 $	5,50 $	10,0%	17,00 $	17,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
	Grille horaire #2	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	115	3,25 $	3,50 $	7,7%	12,00 $	12,00 $	0,0%	74,00 $	76,00 $	2,7%
Parc du Mont-Royal	116	3,25 $	3,50 $	7,7%	12,00 $	12,00 $	0,0%	74,00 $	76,00 $	2,7%
Parc du Mont-Royal	117	3,25 $	3,50 $	7,7%	12,00 $	12,00 $	0,0%	74,00 $	76,00 $	2,7%
Parc du Mont-Royal	118	3,25 $	3,50 $	7,7%	12,00 $	12,00 $	0,0%	74,00 $	76,00 $	2,7%
	Grille horaire #3	TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			TARIF MAXIMUM JOURNÉE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Parc du Mont-Royal	275	3,25 $	3,50 $	7,7%	12,00 $	12,00 $	0,0%	s/o	s/o	s/o
	Grille horaire #4	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : de 6 h à 24 h			PERMIS MENSUEL		
VILLE-MARIE										
Centre Bell	227	5,00 $	5,50 $	10,0%	18,00 $	20,00 $	11,1%	147,00 $	149,00 $	1,4%
	Grille horaire #5	TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h			TARIF MAXIMUM SOIR ET WE Lundi au VENDREDI : 6 h à 17 h			PERMIS MENSUEL		
PLATEAU-MONT-ROYAL										
Aréna St-Louis	270	3,75 $	4,00 $	6,7%	15,00 $	15,00 $	0,0%	90,00 $	92,00 $	2,2%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1203843020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences locales sous la responsabilité du conseil municipal pour l'exercice 2021

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML et ADP - 1203843020 - Règlement sur les tarifs de Ville 2021 - 20201109.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Antoine DI PIETRANTONIO
Avocat

Tél : 514-872-2932

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-09

Annie GERBEAU
C/d - Droit fiscal, évaluation et transaction financière
Tél : 514-872-3093
Division : Service des affaires juridiques civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent, lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

CHAPITRE I
ÉTUDE DE PROJETS PRÉVUS PAR LA CHARTE DE LA VILLE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC

2. Pour l'étude d'une demande d'autorisation réglementaire pour la réalisation d'un projet visé à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) qui déroge à un règlement d'un arrondissement, il sera perçu :

1°	si la dérogation vise l'occupation d'un bâtiment, sans nouvelle construction :	2 522,00 $
2°	si la dérogation vise une construction ou une transformation, incluant toute modification, réparation ou remplacement, d'un bâtiment de :	
	a) moins de 500 m^2 de superficie de plancher	2 522,00 $
	b) 500 m^2 à moins de 10 000 m^2 de superficie de plancher	12 070,00 $
	c) 10 000 m^2 à moins de 25 000 m^2 de superficie de plancher	21 936,00 $
	d) 25 000 m^2 et plus de superficie de plancher	34 563,00 $
3°	s'il s'agit de la modification d'un projet déjà autorisé par un règlement selon l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec :	

a) projet de moins de 500 m^2 de superficie de plancher 2 522,00 $

b) projet de 500 m^2 et plus de superficie de plancher 4 442,00 $

CHAPITRE II
ÉTUDE DE PROJETS RÉGLEMENTÉS, AUTORISATIONS ET PERMIS

3. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu :

1° pour l'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment : 404,00 $

2° pour l'étude d'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire, comme suit :

a) bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum, par logement ou par local 920,00 $

b) bâtiment secondaire ou accessoire, tel un garage isolé, d'une superficie d'au plus 25 m^2 et desservant un bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 231,00 $

c) bâtiment autre que ceux visés aux sous-paragraphes a) et b)
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 463,00 $

3° pour l'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment, incluant toute modification, réparation ou remplacement, avec ou sans aire de stationnement, un montant calculé sur la base de la valeur estimée des travaux ou un montant forfaitaire calculé comme suit :

a) bâtiment résidentiel
   i. par 1 000 $ de travaux 9,80 $
   ii. minimum 149,00 $

b) bâtiment commercial, industriel ou institutionnel
   i. par 1 000 $ de travaux — 9,80 $
   ii. minimum — 439,00 $

c) pose de pieux d'étançonnement de la structure, par bâtiment — 55,00 $

4° pour le renouvellement d'un permis prévu aux paragraphes 2° ou 3° : — 25 % du coût du permis original

a) minimum, pour un permis relatif à un bâtiment résidentiel — 149,00 $

b) minimum, pour tout autre permis — 439,00 $

4. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux comprend :

1° les frais de préparation des plans et devis;

2° les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité, mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec ou du Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptaion de domicile (20-009);

3° les frais d'excavation et de remblayage des fondations du bâtiment;

4° les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

5° les taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés au présent article.

5. Aux fins de l'article 3 du présent règlement, la valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure aux coûts unitaires suivants :

1° pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher, à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial : — 1 356,00 $

2° pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher : 1 613,00 $

3° pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 044,00 $

4° pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher : 1 979,00 $

6. Aux fins du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), il sera perçu, pour l'obtention d'un permis temporaire d'utilisation de pesticides :

1° si le permis est délivré au nom d'une personne physique : 12,75 $

2° si le permis est délivré au nom d'une personne morale : 31,50 $

7. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038), il sera perçu pour l'étude d'une demande de subvention : 450,00 $

8. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036), il sera perçu : 460,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 65,00 $ par logement, par chambre et par tranche complète de 100 m^2 d'aire de plancher non résidentielle, sans excéder : 4 571,00 $

9. Aux fins du Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013) il sera perçu pour l'étude d'une demande visant la conclusion d'une entente : 603,00 $

10. Aux fins du Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037), il sera perçu : 270,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 49,00 $ par logement, sans excéder : 1 297,00 $

11. Aux fins du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), il sera perçu : 275,00 $ pour l'étude d'une demande de subvention, plus 50,00 $ par logement, sans excéder : 1 773,00 $

12. Aux fins du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), il sera perçu :

1° pour la délivrance du permis annuel :

a)	pour un chien	28,00 $
b)	pour un chat	12,00 $
c)	de promeneur	100,00 $
d)	programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSRM)	0,00 $

2° pour la délivrance d'un permis spécial de garde d'un chien potentiellement dangereux annuel : 150,00 $

3° pour le remplacement d'une médaille perdue, détruite ou endommagée : 10,00 $

4° pour la fourniture de l'affiche annonçant la présence d'un chien potentiellement dangereux : 10,00 $

5° pour l'évaluation d'un animal par l'expert de la Ville : 430,00 $

Des frais de 10,00 $ sont ajoutés aux tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 2° du premier alinéa lorsque le renouvellement du permis annuel est effectué après l'échéance dudit permis.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° du premier alinéa ne s'appliquent pas à :

1° la délivrance d'un permis annuel pour un chien d'assistance pour une personne ayant un handicap nécessitant l'assistance d'un tel chien et qui présente une preuve à cet effet ainsi qu'à la délivrance d'un permis annuel pour un chien en formation par une institution spécialisée sur présentation par le gardien d'un tel chien d'une preuve de l'institution spécialisée à cet effet;

2° la délivrance d'un permis demandé au plus tard le 15^{e} jour qui suit l'adoption d'un chat ou d'un chien provenant d'un refuge par toute personne précédant la demande de permis ou qui suit le premier jour de l'hébergement d'un chien ou d'un chat par une famille d'accueil.

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1° et au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'appliquent pas à la délivrance d'un permis à une personne ayant eu recours aux services de l'un ou l'autre des organismes mentionnés à l'annexe 1 dans les six (6) mois précédant la demande de permis et qui présente une attestation écrite de cet organisme à ce sujet.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier l'annexe 1 pour y ajouter ou y supprimer des organismes.

13. Aux fins du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), il sera percu, pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de stationnement universel, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :

1°	véhicule à essence ou hybride :	835,00 $
2°	un véhicule électrique :	300,00 $

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de délivrance ou du renouvellement du permis.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

14. Aux fins du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), il sera perçu :

1°	pour l'étude d'une demande de permis :	576,00 $
2°	pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'exploitation et le droit d'occuper le domaine public, selon la période de validité déterminée par ordonnance du comité exécutif :	
	a) pour la tranche de 1 à 250 véhicules du même type en service	33 750,00 $
	b) pour la tranche de 251 à 500 véhicules du même type en service	26 250,00 $
	c) pour chaque tranche supplémentaire d'un maximum de 250 véhicules du même type en service qui excède 500 véhicules du même type en service	23 750,00 $

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article, aux fins de fixer tout tarif dont le paiement est exigé en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) ou d'une ordonnance prise en vertu de ce règlement.

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa sont ajustés au prorata du nombre de mois non encore écoulés de la période de validité du permis au jour de la demande de

délivrance ou du renouvellement du permis ou au jour de la demande d'ajout de véhicules par l'exploitant au cours d'une même période de validité du permis.

CHAPITRE III
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

SECTION I
ÉQUIPEMENTS SOUS LA JURIDICTION DE LA DIVISION DE LA GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

SOUS-SECTION 1
ÉQUIPEMENTS

15. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Claude Robillard, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription à la pratique libre du jogging, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. personne de 16 ans à 59 ans	70,00 $	71,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	52,00 $	53,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	52,00 $	53,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, 16 ans et plus	136,00 $	138,00 $
2° inscription à la pratique libre du badminton, par session :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	25,00 $	25,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	70,00 $	71,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	52,00 $	53,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	52,00 $	53,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	70,00 $	71,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	136,00 $	138,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	52,00 $	53,00 $
3° droit d'entrée, sans inscription, au jogging ou au badminton, par période :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) résident de la Ville de Montréal	14,00 $	14,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	25,00 $	25,00 $
4° location d'un terrain de tennis intérieur, de racquetball ou de squash pour la pratique libre, l'heure :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	12,00 $	12,00 $
ii. personne de 18 ans à 59 ans	21,00 $	21,00 $
iii. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $
iv. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $
v. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans, les personnes de 60 ans et plus et les prestataires de la sécurité du revenu	92,00 $	93,00 $
vi. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 à 59 ans	174,00 $	177,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	21,00 $	21,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	41,00 $	41,00 $
iii. prestaire de la Sécurité du revenu	52,00 $	53,00 $
iv. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 10 à 17 ans	177,00 $	177,00 $
v. carnet de 10 billets donnant droit à 10 heures de location pour les personnes de 18 ans et plus	355,00 $	355,00 $
5° pour l'émission d'une première carte d'identité et d'une carte d'accès aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, par saison :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
ii. personne de 18 ans et plus	13,00 $	13,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal	13,00 $	13,00 $
6° pour l'émission d'une carte d'accès temporaire, pour une période d'essai aux activités de la salle omnisports pour les membres d'organismes qui ont conclu une		

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
	entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu, pour une période de 5 jours, du lundi au vendredi :		
	a) résident de la Ville de Montréal		
	i. enfant de 10 à 17 ans	0,00 $	0,00 $
	ii. personne de 18 ans et plus	9,00 $	9,00 $
	b) non-résident de la Ville de Montréal		
	i. enfant de 10 à 17 ans	9,00 $	9,00 $
	ii. personne de 18 ans et plus	9,00 $	9,00 $
7°	pour le remplacement d'une carte d'activité ou d'une carte d'identité remise lors de l'inscription, il sera perçu par carte :	13,00 $	13,00 $

16. Pour l'usage des locaux et installations du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	salle omnisports, en totalité :		
	a) taux de base	1 126,00 $	1 148,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	198,00 $	202,00 $
	ii. société paramunicipale	355,00 $	362,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	355,00 $	362,00 $
2°	partie de la salle omnisports (piste entière, partie centrale de la piste, partie nord ou sud de la salle) :		
	a) taux de base	655,00 $	668,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	108,00 $	110,00 $
	ii. société paramunicipale	189,00 $	193,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	189,00 $	193,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iv. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins	18,00 $	19,00 $
v. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus	34,00 $	35,00 $
3° gymnase double :		
a) taux de base	494,00 $	504,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	80,00 $	82,00 $
ii. société paramunicipale	144,00 $	147,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	144,00 $	147,00 $
4° gymnase simple :		
a) taux de base	259,00 $	264,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	46,00 $	47,00 $
ii. société paramunicipale	72,00 $	74,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	54,00 $	55,00 $
5° palestre de gymnastique, salle polyvalente, salle de karaté, salle de lutte, salle de judo, salle d'escrime, salle de boxe, espace pour le tir à l'arc ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	212,00 $	216,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	38,00 $	39,00 $
ii. société paramunicipale	64,00 $	66,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	64,00 $	66,00 $
6° terrain de tennis intérieur :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	168,00 $	172,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	40,00 $	41,00 $
ii. société paramunicipale	67,00 $	69,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	67,00 $	69,00 $
7° terrain de racquetball ou de squash :		
a) taux de base	145,00 $	148,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	35,00 $	36,00 $
ii. société paramunicipale	59,00 $	61,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	59,00 $	61,00 $

Pour l'application du paragraphe 2° du présent article, lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés, le tarif prévu à ce paragraphe est appliqué proportionnellement à la superficie de l'espace loué.

17. Pour l'usage des installations de la piscine du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° un bassin (bassin de plongeon, bassin de natation nord, ou bassin de natation sud) :		
a) taux de base	494,00 $	504,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	81,00 $	83,00 $
ii. société paramunicipale	143,00 $	146,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	143,00 $	146,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2°	deux bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord ou bassin de natation sud) :		
	a) taux de base	705,00 $	719,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	122,00 $	125,00 $
	ii. société paramunicipale	215,00 $	220,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	215,00 $	220,00 $
3°	trois bassins (bassin de plongeon, bassin de natation nord et bassin de natation sud) :		
	a) taux de base	1 126,00 $	1 148,00 $
	b) taux réduit		
	i. compétition ou entraînement sanctionné	200,00 $	204,00 $
	ii. société paramunicipale	355,00 $	362,00 $
	iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	355,00 $	362,00 $
4°	terrasse extérieure :		
	a) taux de base	118,00 $	121,00 $
	b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5°	terrasse intérieure, côté ouest :		
	a) taux de base	38,00 $	39,00 $
	b) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Malgré le paragraphe 1° du premier alinéa, lorsqu'un bassin de 50 mètres est loué, le tarif fixé au paragraphe 2° de cet alinéa, pour la location de 2 bassins, s'applique à cette location.

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

19-057/12

18. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu, l'heure :

1° terrain de balle #1 ou #2 :

a) taux de base	304,00 $
b) taux réduit	
i. permis occasionnel pour une équipe de la Ville de Montréal	39,00 $
ii. permis occasionnel pour une équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal	75,00 $
iii. compétition ou entraînement sanctionné	50,00 $
c) terrain de balle 1, espace d'appoint lors d'une compétition ou d'un entraînement d'athlétisme	0,00 $
d) partie ou période d'entraînement prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

2° terrain multisports synthétique (terrain complet) :

a) taux de base	467,00 $
b) taux réduit	
i. compétition ou entraînement sanctionné	77,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	117,00 $
iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $
iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	96,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le terriroire de la Ville de Montréal	120,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	238,00 $

3° terrain multisports synthétique (demi-terrain) :

a) taux de base 343,00 $

b) taux réduit
   i. compétition ou entraînement sanctionné 57,00 $
   ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal 88,00 $
   iii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 75,00 $
   iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal 56,00 $
   v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal 89,00 $
   vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal 175,00 $

4° piste d'athlétisme et terrain de soccer naturel :

a) taux de base 585,00 $

b) taux réduit
   i. compétition ou entraînement sanctionné 81,00 $
   ii. société paramunicipale 147,00 $
   iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal 147,00 $
   iv. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal 159,00 $
   v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes située sur le territoire de la Ville de Montréal (permis occasionnel) 187,00 $
   vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal (permis occasionnel) 212,00 $
   vii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 25 athlètes et moins 19,00 $

viii. entraînement d'un club d'athlétisme scolaire de la Ville de Montréal ou d'un club d'athlétisme de l'extérieur de la Ville de Montréal pour un groupe de 26 athlètes et plus — 32,00 $

5° terrain de tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) détenteur de la carte Accès Montréal, avant 17 h, l'heure
   i. enfant de 17 ans et moins — 8,00 $
   ii. personne de 18 ans à 59 ans — 13,00 $
   iii. personne de 60 ans et plus — 10,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal, après 17 h, l'heure et en tout temps lors des jours fériés, l'heure — 13,00 $

c) carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location, pour le détenteur de la carte Accès Montréal — 65,00 $

d) non-détenteur de la carte Accès Montréal en tout temps, l'heure — 16,00 $

e) pour une ligue organisée ou un tournoi, sans égard de la détention de la carte Accès Montréal, il sera perçu, l'heure
   i. période de jeu du lundi au vendredi après 17 h — 16,00 $
   ii. période de jeu du lundi au vendredi avant 17 h — 10,00 $
   iii. période de jeu le samedi ou le dimanche — 16,00 $

6° terrain de mini-tennis extérieur pour la pratique libre individuelle :

a) enfant âgé entre 3 et 9 ans, détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure — 6,00 $

b) enfant âgé entre 3 et 9 ans, non-détenteur de la carte Accès Montréal, en tout temps, l'heure — 7,00 $

c) personne de 18 à 59 ans, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps — 9,00 $

d) personne de 60 ans et plus, aux fins de pratiquer un autre sport tel le pickelball, en tout temps — 8,00 $

19. Pour l'obtention d'un permis saisonnier pour l'utilisation d'un terrain de balle ou du terrain de soccer synthétique du Complexe sportif Claude-Robillard pour la pratique récréative d'un sport collectif d'une association régionale ayant une convention avec la

Ville de Montréal, il sera perçu, par saison, par équipe affiliée appartenant à une ligue de quatre équipes et plus :

1°	équipe de Montréal :	248,00 $
2°	équipe de l'extérieur de Montréal :	497,00 $
3°	pour un organisme montréalais de régie en sport mineur :	0,00 $

20. Pour l'usage des biens et des services suivants du Complexe sportif Claude-Robillard, il sera perçu :

			jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1°	montage et démontage des installations :			
	a)	événement, compétition ou entraînement sanctionné	70,00 $	72,00 $
	b)	événement, compétition ou entraînement non sanctionné	137,00 $	140,00 $
2°	installation des toiles de protection des plateaux sportifs :			
	a)	salle omnisports en totalité	4 878,00 $	4 971,00 $
	b)	partie de la salle omnisports (partie centrale de la piste, partie nord ou partie sud)	2 440,00 $	2 487,00 $
	c)	gymnase double	1 658,00 $	1 690,00 $
	d)	gymnase simple	830,00 $	846,00 $
	e)	salle polyvalente	830,00 $	846,00 $
3°	ouverture et la fermeture de la trappe de sable :		1 785,00 $	1 821,00 $
4°	montage et démontage de la cage de lancer du disque :		1 785,00 $	1 821,00 $
5°	lignage du terrain selon les besoins du sport :		260,00 $	265,00 $
6°	vestiaires ou roulottes, l'heure :			

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) taux de base	28,00 $	29,00 $
b) local d'appoint lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° salon des dignitaires, hall du deuxième étage, l'heure :		
a) taux de base	115,00 $	117,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	21,00 $	22,00 $
8° terrasse extérieure, galerie de presse ou espace sous cette galerie, l'heure :		
a) taux de base	115,00 $	118,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	21,00 $	22,00 $
9° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	36,00 $	37,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
10° pour l'utilisation d'un lien internet externe protégé, pour la durée d'un évènement :		
a) dans l'ensemble du bâtiment par le biais de prises terrestres	226,00 $	231,00 $
b) par le biais de prises terrestres, il sera perçu par jour et par salle	30,00 $	31,00 $
11° pour la location d'un système de son lors d'un évènement :	30,00 $	31,00 $
12° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	98,00 $	100,00 $

21. Pour l'usage des locaux et des installations aux arénas de la Division de la gestion des installations sportives, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° patinoire avec surface glacée :		
a) taux de base	342,00 $	349,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	92,00 $	94,00 $
ii. société paramunicipale	74,00 $	76,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	112,00 $	114,00 $
iv. institution d'enseignement située à l'extérieur de la Ville de Montréal	222,00 $	227,00 $
v. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de Montréal et affilié à une fédération sportive	140,00 $	143,00 $
vi. club de patinage artistique ou patinage de vitesse pour adultes reconnu par une association sportive de l'extérieur de la Ville Montréal et affilié à une fédération sportive	222,00 $	227,00 $
vii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de la Ville de Montréal	40,00 $	41,00 $
viii. entraînement d'un club de patinage de vitesse ou de patinage artistique pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $
ix. entraînement d'athlètes dans le cadre d'un programme sport-études reconnu, d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	0,00 $	0,00 $
x. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de la Ville de Montréal	40,00 $	41,00 $
xi. entraînement d'une équipe de hockey ou de ringuette pour mineurs d'un club de l'extérieur de la Ville de Montréal	80,00 $	82,00 $
xii. partie de hockey ou de ringuette prévue au calendrier régulier ou lors des séries éliminatoires d'une association régionale		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xiii. partie de hockey ou de ringuette non prévue au calendrier régulier d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	40,00 $	41,00 $
xiv. initiation au patinage dans le cadre d'un programme reconnu pour les clubs pour mineurs d'une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
xv. école de printemps ou estivale organisée par un organisme partenaire dans le cadre de son protocole d'entente avec la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
c) taux réduit pour équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	222,00 $	227,00 $
d) période de relâche lors d'une compétition sanctionnée	39,00 $	40,00 $
e) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	39,00 $	40,00 $
2° patinoire, sans surface glacée :		
a) taux de base	342,00 $	349,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	92,00 $	94,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	40,00 $	41,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	92,00 $	94,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	104,00 $	106,00 $
v. société paramunicipale	49,00 $	50,00 $
3° patinoire, sans surface glacée avec surface mulisport :		
a) taux de base	342,00 $	349,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	118,00 $	120,00 $
ii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale de Montréal	66,00 $	67,00 $
iii. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	118,00 $	120,00 $
iv. équipe ou club pour adultes, affilié ou non à une fédération sportive	128,00 $	131,00 $
v. société paramunicipale	82,00 $	84,00 $
vi. activité d'un organisme pour mineurs non affilié à une association sportive régionale, situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	128,00 $	131,00 $
vii. activité d'un organisme pour mineurs affilié à une association sportive régionale situés à l'extérieur de la Ville de Montréal	128,00 $	131,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	58,00 $	59,00 $
b) organisme pour mineurs, de la Ville de Montréal	30,00 $	31,00 $
c) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
5° salle :		
a) taux de base	36,00 $	37,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
6° salon des dignitaires de l'aréna Maurice-Richard :		
a) taux de base	114,00 $	116,00 $
b) local d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $
7° montage et démontage des installations :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) événement ou compétition sanctionné	70,00 $	72,00 $
b) événement ou compétition non sanctionnée	136,00 $	139,00 $
8° pour la main d'œuvre en électricité, notamment pour l'installation d'un panneau ou la présence d'un électricien, il sera perçu, l'heure :	98,00 $	100,00 $

22. Pour la réservation d'espaces de stationnement des installations de la Division de la gestion des installations sportives**,** il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° pour la location complète du stationnement de l'aréna Maurice-Richard, ou de l'un des stationnements P-2, P-3 ou P-4 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	624,00 $	636,00 $
2° pour la location complète du stationnement P-1 du complexe sportif Claude-Robillard, pour une journée :	1 248,00 $	1 272,00 $
3° pour l'émission d'un permis annuel de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives :	45,00 $	50,00 $
4° pour l'émission d'un permis saisonnier de sationnement à l'aréna Maurice-Richard, ou au complexe sportif Claude-Robillard, pour les employés municipaux et les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives, valide jusqu'au 30 juin ou valide du 1er juillet au 31 décembre, par période :	25,00 $	30,00 $
5° pour la location d'un espace de stationnement pour une automobile, par jour :	22,00 $	23,00 $
6° pour la location d'un espace de stationnement pour un autobus, par jour :	52,00 $	53,00 $

23. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	222,00 $	226,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	70,00 $	71,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	60,00 $	61,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	60,00 $	61,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	88,00 $	90,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	48,00 $	49,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	108,00 $	110,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	88,00 $	90,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	34,00 $	35,00 $
ix. partie ou entraînement d'un programme sportif pour jeunes défavorisés reconnu par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, du lundi au vendredi, de 16 h à 18 h	0,00 $	0,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	70,00 $	71,00 $
xi. fête d'enfants, sans animation	130,00 $	133,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
2° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	332,00 $	339,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	108,00 $	110,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	90,00 $	92,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	90,00 $	92,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	128,00 $	131,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	75,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	196,00 $	200,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	130,00 $	133,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	48,00 $	49,00 $
ix. fête d'enfants, sans animation	196,00 $	200,00 $
x. stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	107,00 $	107,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	44,00 $	45,00 $
3° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	662,00 $	675,00 $
b) taux réduit		

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i.	compétition ou camp d'entraînement sanctionné	212,00 $	216,00 $
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	176,00 $	180,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	178,00 $	182,00 $
iv.	partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	260,00 $	265,00 $
v.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	146,00 $	149,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	290,00 $	295,00 $
vii.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	260,00 $	265,00 $
viii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	98,00 $	100,00 $
ix.	stage ou formation sanctionné par une association sportive régionale de la Ville de Montréal	206,00 $	210,00 $
x.	fête d'enfants, sans animation	390,00 $	398,00$
c)	montage et démontage des installations ou période de relâche	88,00 $	90,00 $

		jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4°	terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a)	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	144,00 $	90,00 $	147,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	90,00 $	90,00 $	92,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	144,00 $	90,00 $	147,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	112,00 $	90,00 $	114,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	188,00 $	110,00 $	192,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	108,00 $	110,00 $	110,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	188,00 $	188,00 $	192,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	122,00 $	122,00 $	124,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	138,00 $	141,00 $	141,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	138,00 $	141,00 $	141,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $	31,00 $
5° terrain de soccer intérieur à 9 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	216,00 $	133,00 $	220,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	132,00 $	133,00 $	135,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	216,00 $	216,00 $	220,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	166,00 $	216,00 $	169,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	282,00 $	151,00 $	288,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	148,00 $	148,00 $	151,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	282,00 $	151,00 $	288,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	182,00 $	151,00 $	186,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	200,00 $	204,00 $	204,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	200,00 $	204,00 $	204,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	45,00 $	45,00 $	45,00 $
6° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	432,00 $	265,00 $	441,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	266,00 $	265,00 $	271,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	432,00 $	265,00 $	441,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	332,00 $	265,00 $	339,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	564,00 $	302,00 $	575,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296,00 $	302,00 $	302,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	564,00 $	302,00 $	575,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	366,00 $	302,00 $	373,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			

	jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	396,00 $	404,00 $	404,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	396,00 $	404,00 $	404,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	90,00 $	90,00 $	90,00 $

24. Pour l'usage des installations sportives extérieures du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 5 ou 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	336,00 $	343,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	56,00 $	57,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	84,00 $	86,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	75,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	70,00 $	71,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c)	taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	56,00 $	57,00 $
ii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	172,00 $	175,00 $
d)	montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
2°	terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a)	taux de base	458,00 $	467,00 $
b)	taux réduit		
i.	compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $	78,00 $
ii.	compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv.	partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v.	partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	114,00 $	116,00 $
vi.	partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	94,00 $	96,00 $
vii.	partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	104,00 $	107,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non-affilié à une association sportive régionale, mais situé sur sur le territoire de la Ville de Montréal	116,00 $	118,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	232,00 $	237,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $

25. Pour l'usage locaux et des biens du Stade de soccer de Montréal situé au 9235, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle multimédia, en totalité, l'heure :		
a) taux de base	112,00 $	114,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	20,00 $	21,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	70,00 $	71,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
Les tarifs prévus au présent paragraphe ne sont pas applicables à l'utilisation de la salle multimédia pour les activités d'un organisme à but non lucratif lié à la Ville par un contrat relatif à la gestion du Stade de soccer;		
2° salle-multimédia, demi-salle, l'heure :		
a) taux de base	58,00 $	59,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	12,00 $	12,00 $
c) activités organisées par des organismes partenaires reconnus par la Ville	34,00 $	35,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
3° salle de réunion ou aire événementielle, l'heure :		
a) taux de base	34,00 $	35,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	0,00 $	0,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
4° aire polyvalente, l'heure :		
a) taux de base	336,00 $	343,00 $
b) local d'appoint lié à la location de terrains sportifs	54,00 $	55,00 $
c) activités organisées par des patenaires reconnus par la Ville	168,00 $	171,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
5° salle de conditionnement physique, l'heure :		
a) taux de base pour une équipe sportive ou groupe sportif	56,00 $	57,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) programme sport-études et programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $

26. Pour les frais d'inscription aux activités, ainsi que les droits d'entrée et d'usage des locaux et des installations du TAZ situés au 8931, avenue Papineau, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée au Roulôdome et au Skatepark, par personne :		
a) enfant de 3 et 4 ans en tout temps	5,50 $	6,00 $
b) enfant de 5 à 17 ans et étudiant sur présentation de la carte étudiante		
i. mardi au jeudi	13,50 $	14,00 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	13,50 $	14,00 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15 h à 21 h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21 h à minuit	13,50 $	14,00 $
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	16,75 $	17,00 $
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13 h à 17 h	14,00 $	14,00 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17 h à 21 h	14,00 $	14,00 $
viii. heure jeunesse 13 ans et moins, samedi, dimanche et jours fériés, de 10 h à 13 h	13,00 $	13,25 $
c) personne de 18 ans et plus		
i. mardi au jeudi	14,75 $	14,75 $
ii. vendredi, session de 15 h à 21 h	14,75 $	14,75 $
iii. vendredi, option poursuite jusqu'à minuit de la session de 15 h à 21 h	3,00 $	3,00 $
iv. vendredi, session de 21 h à minuit	14,75 $	14,75 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
v. samedi, dimanche et jours fériés, journée complète	17,50 $	17,50 $
vi. samedi, dimanche et jours fériés, période de 13 h à 17 h	14,75 $	14,75 $
vii. samedi, dimanche et jours fériés, période de 17 h à 21 h	14,75 $	14,75 $
d) forfait 1 adulte et 1 enfant de 17 ans et moins		
i. mardi au dimanche et jours fériés, journée complète	28,00 $	29,00 $
ii. ajout d'un enfant	11,00 $	12,00 $
e) forfait famille 2 adultes et 2 enfants de 17 ans et moins		
i. mardi au dimanche et jours fériés, journée complète	40,00 $	42,00 $
ii. ajout d'un enfant	11,00 $	12,00 $
f) admission générale au Skatepark		
i. mardi patin acrobatique et trotinette	12,00 $	12,50 $
ii. mercredi skate	12,00 $	12,50 $
iii. jeudi BMX	12,00 $	12,50 $
iv. lundi écono	12,00 $	12,50 $
2° laissez-passer pour le Skatepark et Roulodôme :		
a) laissez-passer de 10 entrées	120,00 $	125,00 $
b) laissez-passer d'hiver pour une personne, d'une durée de 4 mois valide du 1er décembre au 31 mars	255,00 $	255,00 $
c) laissez-passer annuel	650,00 $	650,00 $
d) laissez-passer d'été, valide du 1er juillet au 31 août	100,00 $	100,00 $
3° inscription aux cours de patin à roues alignées, skateboard, BMX ou trottinette, par personne :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) forfait de 6 cours de groupe d'une durée de 1 heure	135,00 $	135,00 $
b) forfait de 10 cours de groupe d'une durée de 1 heure	210,00 $	210,00 $
c) cours privé, l'heure	46,00 $	46,50 $
d) pour chaque personne additionnelle pour un cours privé, l'heure	15,00 $	15,00 $
4° location du Skatepark pour des activités sportives libres, pour une durée de 3 heures incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		
a) tarif de base, pour une location du Skatepark de 21 h à minuit		
i. groupe d'un maximum de 20 personnes	350,00 $	350,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,00 $	12,00 $
b) tarif réduit, pour une location du Skatepark de 21 h à minuit		
i. société paramunicipale – groupe d'un maximum de 20 personnes	310,00 $	320,00 $
ii. par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	8,00 $	10,00 $
5° location du Roulodôme pour des activités sportives libres, incluant la présence d'un surveillant du TAZ :		
a) groupe de 50 personnes maximum, par heure, pour un minimum de 2 heures	135,00 $	140,00 $
b) groupe de 50 personnes maximum faisant partie d'une société paramunicipale, par heure, pour un minimum de 2 heures	120,00 $	125,00 $
6° location du Skatepark et du Roulodôme pour des activités sportives libres, de 21 h à minuit, incluant la présence de 2 surveillants du TAZ :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) groupe d'un maximum de 20 personnes	500,00 $	500,00 $
b) par personne additionnelle, si plus de 20 personnes	12,00 $	12,00 $
7° location pour un événement, comprenant l'électricité de base et l'accès aux salles de bain durant les heures régulières d'ouverture, par jour :		
a) Skatepark		
i. du lundi au jeudi	5 500,00 $	6 000,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	7 500,00 $	8 000,00 $
b) Roulodôme		
i. du lundi au jeudi	5 500,00 $	6 000,00 $
ii. vendredi, samedi ou dimanche	7 500,00 $	8 000,00 $
8° activités de groupe :		
a) groupe scolaire, accès au Roulodôme et au Skatepark, par personne, par jour pour un minimum de 30 personnes		
i. sans location d'équipement	12,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipements sportifs et de protection	16,00 $	16,00 $
b) organisme à but non lucratif, par personne, par jour		
i. sans location d'équipement	12,00 $	12,00 $
ii. avec location d'équipement sportif et de protection	16,00 $	16,00 $
9° camp de jour du TAZ :		
a) inscription au camp de jour, par personne, par semaine	225,00 $	225,00 $
b) inscription au service de garde du camp de jour, par personne, par semaine	45,00 $	45,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) service de lunch, par personne, par semaine	45,00 $	45,00 $
10° forfaits fêtes d'enfants :		
a) forfait fête, pour 3 heures, entre 9 h et 21 h pour un groupe de 8 enfants âgés de 5 ans à 14 ans, incluant les équipements sportifs et les équipements de protection, avec animation	260,00 $	260,00 $
b) forfait fête, par enfant, à partir du 9e enfant	15,00 $	15,00 $
11° location des équipements de protection et des équipements sportifs :		
a) patins, planche, BMX ou trottinette	12,00 $	12,00 $
b) patins, planche, BMX ou trottinette avec équipements de protection	15,00 $	15,00 $
c) casque	3,00 $	3,00 $
d) protecteurs de coudes, de genoux ou de poignets	2,00 $	2,00 $
e) forfait équipements de protection (casque et protecteurs de coudes, de genoux et de poignets)	5,00 $	5,00 $
f) location d'équipements complets, par personne	40,00 $	40,00 $
12° location de mobilier :		
a) chaise bleue, par chaise, par jour	2,00 $	2,50 $
b) table bleue, par table, par jour	5,00 $	5,50 $
13° location des locaux d'appoint, par jour :		
a) loge, salle de conférence, salle des employés ou studio	80,00 $	90,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
b) boutique, espace resto et hall d'entrée	500,00 $	550,00 $

27. Pour l'usage des terrains de soccer intérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	220,00 $	226,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	70,00 $	71,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	60,00 $	61,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	60,00 $	61,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	88,00 $	90,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	48,00 $	49,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	108,00 $	110,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	88,00 $	90,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	34,00 $	35,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association sportive située sur le territoire de la Ville de Montréal	70,00 $	71,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	130,00 $	133,00 $

	Jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
2° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	662,00 $	675,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	212,00 $	216,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	176,00 $	180,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	178,00 $	182,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	260,00 $	265,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	146,00 $	149,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	290,00 $	295,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	260,00 $	265,00 $
viii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	98,00 $	100,00 $
ix. sstage ou formation sanctionné par une association régionale	206,00 $	210,00 $
x. fête d'enfants, sans animation	390,00 $	398,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	88,00 $	90,00 $

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° terrain de soccer intérieur à 7 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs			

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
pour adultes, l'heure :			
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	144,00 $	90,00 $	147,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	90,00 $	90,00 $	92,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	144,00 $	90,00 $	147,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	112,00 $	90,00 $	114,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	188,00 $	110,00 $	192,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	108,00 $	110,00 $	110,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	188,00 $	110,00 $	192,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	122,00 $	110,00 $	124,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	138,00 $	141,00 $	141,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	138,00 $	141,00 $	141,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $	31,00 $
4° terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, taux réduit pour les équipes ou clubs pour adultes, l'heure :			

	Jusqu'au 31 mai	du 1er juin au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	432,00 $	265,00 $	441,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	266,00 $	265,00 $	271,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	432,00 $	265,00 $	441,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	332,00 $	265,00 $	339,00 $
b) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal			
i. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	564,00 $	302,00 $	575,00 $
ii. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	296,00 $	302,00 $	302,00 $
iii. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	564,00 $	302,00 $	575,00 $
iv. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	366,00 $	302,00 $	373,00 $
c) partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal			
i. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	396,00 $	404,00 $	404,00 $
ii. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	396,00 $	404,00 $	404,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	88,00 $	88,00 $	90,00 $

28. Pour l'usage des terrains de soccer extérieurs du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° terrain de soccer extérieur à 7 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	336,00 $	343,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	56,00 $	57,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	84,00 $	86,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	74,00 $	75,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	70,00 $	71,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	56,00 $	57,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	172,00 $	175,00 $
d) montage et démontage des installations ou période		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
de relâche	30,00 $	31,00 $
2° terrain de soccer extérieur à 9 ou 11 joueurs, l'heure :		
a) taux de base	458,00 $	467,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	76,00 $	78,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	0,00 $	0,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
iv. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire sanctionné par une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
v. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs non affilié à une association sportive régionale ou de l'extérieur de la Ville de Montréal	114,00 $	116,00 $
vi. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	94,00 $	96,00 $
vii. partie ou entraînement d'un camp de jour d'un organisme pour mineurs partenaire de la Ville de Montréal	0,00 $	0,00 $
viii. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	104,00 $	106,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes situé sur le territoire de la Ville de Montréal mais non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal	116,00 $	118,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal	232,00 $	237,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $

29. Pour l'usage des installations sportives intérieures du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° gymnase simple :		
a) taux de base	250,00 $	255,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	42,00 $	43,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	38,00 $	39,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	38,00 $	39,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	48,00 $	49,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	38,00 $	39,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	70,00 $	71,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	48,00 $	49,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	70,00 $	71,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	42,00 $	43,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	70,00 $	71,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	48,00 $	49,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	70,00 $	71,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	48,00 $	49,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	80,00 $	82,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	54,00 $	55,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	80,00 $	82,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	54,00 $	55,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	112,00 $	114,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	80,00 $	82,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	112,00 $	114,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	80,00 $	82,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
2° gymnase double :		
a) taux de base	480,00 $	490,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	86,00 $	88,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	76,00 $	78,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	76,00 $	78,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	96,00 $	98,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-	76,00 $	78,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
études ou d'un programme de concentration scolaire		
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	138,00 $	141,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	96,00 $	98,00 $
viii. fête d'enfants, sans animation	138,00 $	141,00 $
ix. stage ou formation sanctionné par une association régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal	86,00 $	88,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	138,00 $	141,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	96,00 $	98,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	138,00 $	141,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	96,00 $	98,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	160,00 $	163,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	108,00 $	110,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	160,00 $	163,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	108,00 $	110,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	224,00 $	228,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	160,00 $	163,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	224,00 $	228,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	160,00 $	163,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	60,00 $	61,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° salle polyvalente ou autre plateau sportif équivalent :		
a) taux de base	200,00 $	204,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	32,00 $	33,00 $
ii. compétition sanctionnée locale pour mineurs	28,00 $	29,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire pour mineurs de la Ville de Montréal	28,00 $	29,00 $
iv. partie ou entraînement d'athlètes d'un centre d'entraînement de haute performance ou d'un centre national d'entraînement	38,00 $	39,00 $
v. partie ou entraînement d'un programme sport-études ou d'un programme de concentration scolaire	28,00 $	29,00 $
vi. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour mineurs de l'extérieur de la Ville de Montréal	60,00 $	61,00 $
vii. partie ou entraînement d'une institution d'enseignement (primaire et secondaire) située sur le territoire de la Ville de Montréal	38,00 $	39,00 $
c) taux réduit, pour les équipes ou clubs pour adultes		
i. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes affilié à une association sportive régionale de la Ville de Montréal ou d'une institution d'enseignement (cégep et université) située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	60,00 $	61,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	38,00 $	39,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	60,00 $	61,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	38,00 $	39,00 $
ii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes non affilié à une association sportive régionale située sur le territoire de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	70,00 $	71,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	42,00 $	43,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	70,00 $	71,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	42,00 $	43,00 $
iii. partie ou entraînement d'une équipe ou d'un club pour adultes de l'extérieur de la Ville de Montréal		
1. samedi et dimanche, de 7 h à 24 h	96,00 $	98,00 $
2. lundi au vendredi, de 7 h à 16 h	70,00 $	71,00 $
3. lundi au vendredi, de 16 h à 24 h	96,00 $	98,00 $
4. lundi au dimanche, de 0 h à 7 h	70,00 $	71,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
4° terrain de badminton, pour une location le jour même, l'heure :	22,00 $	22,00 $
5° terrain de volleyball, pour une location le jour même, l'heure :	50,00 $	51,00 $
6° demi-terrain de basketball (un panier seulement), pour une location le jour même, l'heure :	50,00 $	51,00 $
7° salle de conditionnement physique, incluant la présence d'un surveillant, l'heure :		
a) salle entière	364,00 $	371,00 $
b) section spinning	104,00 $	106,00 $

30. Pour l'usage des locaux et des biens du Complexe sportif Marie-Victorin situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° salle de réunion, l'heure :		
a) taux de base	34,00 $	35,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	18,00 $	18,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
2° salle de classe, l'heure :		
a) taux de base	48,00 $	49,00 $
b) activités des organismes partenaires de la Ville	28,00 $	29,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $
d) fête d'enfants, sans animation	32,00 $	33,00 $
e) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
3° bureau, l'heure :	22,00 $	22,00 $
4° local d'entreposage, par mois :		
a) taux de base	58,00 $	59,00 $
b) organisme pour mineurs situé sur le territoire de la Ville de Montréal	28,00 $	29,00 $
c) local d'appoint lié à la location des installations sportives	0,00 $	0,00 $

31. Pour les frais d'inscription aux activités et les droits d'entrée relatifs aux équipements du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique :		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	116,00 $	118,00 $
2. personne de 60 ans et plus	84,00 $	86,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	84,00 $	86,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	154,00 $	156,00 $
2. personne de 60 ans et plus	116,00 $	118,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	116,00 $	118,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	204,00 $	208,00 $
2. personne de 60 ans et plus	154,00 $	157,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	154,00 $	157,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	76,00 $	78,00 $
2. personne de 60 ans et plus	58,00 $	59,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	58,00 $	59,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	76,00 $	78,00 $
2. personne de 60 ans et plus	58,00 $	59,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	58,00 $	59,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	98,00 $	100,00 $
2. personne de 60 ans et plus	76,00 $	78,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	76,00 $	78,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	162,00 $	165,00 $
2. personne de 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	118,00 $	120,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	216,00 $	220,00 $
2. personne de 60 ans et plus	162,00 $	165,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	162,00 $	165,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	286,00 $	292,00 $
2. personne de 60 ans et plus	216,00 $	220,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	216,00 $	220,00 $
iv. pour une période de 12 mois, accès les matins, du lundi au vendredi de 6 h à 8 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	106,00 $	108,00 $
2. personne de 60 ans et plus	80,00 $	82,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	80,00 $	82,00 $
v. pour une période de 12 mois, accès les midis, du lundi au vendredi de 12 h à 14 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	106,00 $	108,00 $
2. personne de 60 ans et plus	80,00 $	82,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	80,00 $	82,00 $
vi. pour une période de 12 mois, accès les soirs, du lundi au vendredi de 16 h à 22 h		
1. personne de 17 ans à 59 ans	138,00 $	141,00 $
2. personne de 60 ans et plus	106,00 $	108,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	106,00 $	108,00 $
c) entraînement d'une équipe, d'un club ou d'un organisme partenaire de la Ville de Montréal (maximum 20 personnes)		
i. entrée unique, l'heure	56,00 $	57,00 $
ii. accès illimité, pour une période de 1 mois	213,00 $	217,00 $
iii. acces illimité, pour une période de 6 mois	1 040,00 $	1 061,00 $
iv. accès illimité, pour une période de 12 mois	2 080,00 $	2 122,00 $
d) entraînement supervisé d'un groupe d'un minimum de 3 personnes et maximum 6 personnes, par personne		
i. séance de 1 heure	16,00 $	17,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	82,00 $	84,00 $
iii. 12 séances de 1 heure	138,00 $	141,00 $
e) entraînement personnel supervisé, par personne		
i. séance de 1 heure	51,00 $	52,00 $
ii. 6 séances de 1 heure	288,00 $	294,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
iii. 12 séances de 1 heure	408,00 $	416,00 $

f) pour l'essai de la salle de conditionnement physique, pour une séance, pour une personne accompagnée par une personne détenant un droit d'entrée prévu au sous-paragraphe a), b) ou c) du présent parargraphe, il ne sera perçu aucuns frais;

2° inscription aux cours en salle :

a) résident de la Ville de Montréal

i. pour un cours une fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	54,00 $	55,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	86,00 $	88,00 $
3. personne de 60 ans et plus	64,00 $	65,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	64,00 $	65,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	86,00 $	88,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	128,00 $	131,00 $
3. personne de 60 ans et plus	96,00 $	98,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	96,00 $	98,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	116,00 $	118,00 $
2. personne de 60 ans et plus	84,00 $	86,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	84,00 $	86,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	154,00 $	157,00 $
2. personne de 60 ans et plus	116,00 $	118,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	116,00 $	118,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	204,00 $	208,00 $
2. personne de 60 ans et plus	154,00 $	157,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	154,00 $	157,00 $

b) non-résident de la Ville de Montréal

i. pour un cours une fois par semaine pour une

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	74,00 $	75,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	120,00 $	122,00 $
3. personne de 60 ans et plus	88,00 $	90,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	88,00 $	90,00 $
ii. pour un cours deux fois par semaine pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	120,00 $	122,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	178,00 $	182,00 $
3. personne de 60 ans et plus	134,00 $	137,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	134,00 $	137,00 $
iii. accès illimité pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	162,00 $	165,00 $
2. personne de 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	118,00 $	120,00 $
iv. accès illimité pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	216,00 $	220,00 $
2. personne de 60 ans et plus	162,00 $	165,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	162,00 $	165,00 $
v. accès illimité pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	286,00 $	292,00 $
2. personne de 60 ans et plus	216,00 $	220,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	216,00 $	220,00 $
3° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique et inscription aux cours en salle – accès illimité :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	138,00 $	141,00 $
2. personne de 60 ans et plus	108,00 $	110,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	108,00 $	110,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	188,00 $	192,00 $
2. personne de 60 ans et plus	150,00 $	153,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	150,00 $	153,00 $
iii. pour une période de 12 mois		

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1. personne de 17 ans à 59 ans	248,00 $	253,00 $
2. personne de 60 ans et plus	200,00 $	204,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	200,00 $	204,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. pour une période de 4 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	194,00 $	198,00 $
2. personne de 60 ans et plus	150,00 $	153,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	150,00 $	153,00 $
ii. pour une période de 6 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	264,00 $	269,00 $
2. personne de 60 ans et plus	210,00 $	214,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	210,00 $	214,00 $
iii. pour une période de 12 mois		
1. personne de 17 ans à 59 ans	348,00 $	355,00 $
2. personne de 60 ans et plus	280,00 $	286,00 $
3. prestataire de la Sécurité du revenu	280,00 $	286,00 $
4° inscription et droit d'entrée à une activité libre pratiquée à l'intérieur telle que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	6,00 $	6,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	11,00 $	12,00 $
3. personne de 60 ans et plus	8,00 $	8,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	8,00 $	8,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	52,00 $	53,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	84,00 $	86,00 $
3. personne de 60 ans et plus	64,00 $	65,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	64,00 $	65,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	84,00 $	86,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	126,00 $	129,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3. personne de 60 ans et plus	94,00 $	96,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	94,00 $	96,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. par séance		
1. personne moins de 17 ans	8,00 $	8,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	16,00 $	17,00 $
3. personne de 60 ans et plus	12,00 $	12,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	12,00 $	12,00 $
ii. une fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	74,00 $	75,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	118,00 $	120,00 $
3. personne de 60 ans et plus	88,00 $	90,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	88,00 $	90,00 $
iii. deux fois par semaine, pour une session de 10 semaines		
1. personne moins de 17 ans	118,00 $	120,00 $
2. personne de 17 ans à 59 ans	176,00 $	180,00 $
3. personne de 60 ans et plus	132,00 $	135,00 $
4. prestataire de la Sécurité du revenu	132,00 $	135,00 $
5° droit d'entrée à la salle de conditionnement physique, inscription aux cours en salle et aux activités libres et aux activités libres pratiquées à l'intérieur telles que le soccer, le ping-pong et le badminton :		
a) résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	340,00 $	347,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	272,00 $	277,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	272,00 $	277,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois		
i. personne de 17 ans à 59 ans	476,00 $	486,00 $
ii. personne de 60 ans et plus	382,00 $	390,00 $
iii. prestataire de la Sécurité du revenu	382,00 $	390,00 $

		jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
c)	les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) et b) du présent paragraphe sont réduits de 25 % pour toute inscription effectuée durant l'une ou l'autre des périodes suivantes : i. jusqu'au 28 janvier ii. 30 avril au 13 mai iii. 14 au 17 septembre		
6°	inscription au camp de jour :		
a)	pour le 1er enfant d'une famille		
i.	pour une semaine	150,00 $	153,00 $
ii.	pour 2 semaines	302,00 $	308,00 $
iii.	pour 3 semaines	442,00 $	451,00 $
iv.	pour 4 semaines	584,00 $	596,00 $
v.	pour 5 semaines	712,00 $	726,00 $
vi.	pour 6 semaines	844,00 $	861,00 $
vii.	pour 7 semaines	962,00 $	981,00 $
viii.	pour 8 semaines	1 092,00 $	1 114,00 $
b)	pour le 2ème enfant d'une famille		
i.	pour une semaine	125,00 $	153,00 $
ii.	pour 2 semaines	252,00 $	258,00 $
iii.	pour 3 semaines	367,00 $	376,00 $
iv.	pour 4 semaines	484,00 $	496,00 $
v.	pour 5 semaines	587,00 $	601,00 $
vi.	pour 6 semaines	694,00 $	711,00 $
vii.	pour 7 semaines	787,00 $	806,00 $
viii.	pour 8 semaines	914,00 $	914,00 $
c)	pour le 3ème enfant d'une famille		
i.	pour une semaine	105,00 $	108,00 $
ii.	pour 2 semaines	212,00 $	218,00 $
iii.	pour 3 semaines	307,00 $	316,00 $
iv.	pour 4 semaines	404,00 $	416,00 $
v.	pour 5 semaines	487,00 $	501,00 $
vi.	pour 6 semaines	574,00 $	591,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
vii. pour 7 semaines	0,00 $	0,00 $
viii. pour 8 semaines	0,00 $	0,00 $
d) pour un camp à thématique nécessitant du matériel spécalisé, par semaine, par enfant, en sus des tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	32,00 $	33,00 $
7° inscription au camp de jour, à la journée :		
a) pour le 1er enfant d'une famille	58,00 $	59,00 $
b) pour le 2ème enfant d'une famille	42,00 $	43,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille	28,00 $	28,00 $
8° inscription au service de garde du camp de jour :		
a) pour le 1er enfant d'une famille, par semaine	42,00 $	43,00 $
b) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	32,00 $	33,00 $
c) pour le 3ème enfant et les suivants d'une famille, par semaine	12,00 $	13,00 $
d) pour le 1er enfant d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	26,00 $	27,00 $
e) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le matin de 7 h à 9 h, par semaine	22,00 $	23,00 $
f) pour le 1er enfant d'une famille, le soir de 16 h à 18 h, par semaine	26,00 $	27,00 $
g) pour le 2ème enfant et les suivants d'une famille, le le soir de 16 h à 18 h, par semaine	22,00 $	23,00 $
9° programme aspirant moniteur DAFA, pour 20 jours de formation, minimum 5 inscriptions, matériel en sus, par		

personne :	468,00 $	477,00 $

32. Pour l'usage des installations à la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, il sera perçu, l'heure :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° piscine, l'heure :		
a) taux de base		
i. demi-bassin	141,00 $	144,00 $
ii. bassin complet	282,00 $	288,00 $
b) taux réduit		
i. compétition ou entraînement sanctionné	44,00 $	45,00 $
ii. société paramunicipale	80,00 $	82,00 $
iii. institution d'enseignement située sur le territoire de la Ville de Montréal	82,00 $	84,00 $
c) montage et démontage des installations ou période de relâche	18,00 $	19,00 $
d) période d'entraînement d'athlètes liée à une compétition	18,00 $	19,00 $
e) fête d'enfants, sans animation		
i. ½ bassin	80,00 $	82,00 $
ii. bassin complet	150,00 $	153,00 $
2° terrasse intérieure (côté ouest) :		
a) taux de base	34,00 $	35,00 $
b) montage et démontage des installations ou période de relâche	30,00 $	31,00 $
c) espace d'appoint, lié à la location d'installations sportives	0,00 $	0,00 $

Lorsque l'espace loué n'est pas spécifiquement l'un de ceux mentionnés au présent article, le tarif prévu est appliqué proportionnellement à la superficie louée.

19-057/56

33. Pour les droits d'entrée relatifs et les frais d'inscription aux activités de la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin, situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, il sera perçu :

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
1° inscription aux cours de natation (Croix-Rouge), pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. enfants, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	64,00 $	65,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	74,00 $	75,00 $
3. niveau Junior 1	84,00 $	86,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	94,00 $	96,00 $
ii. personne de 16 ans et plus		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	104,00 $	106,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	104,00 $	106,00 $
3. maître-nageur	104,00 $	106,00 $
iii. 2ème enfant, chacun des enfants suivants d'une même famille, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	55,00 $	56,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	65,00 $	66,00 $
3. niveau Junior 1	75,00 $	77,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	75,00 $	77,00 $
iv. 2ème personne de 16 ans et plus et chacune des personnes de 16 ans et plus suivante inscrite au sein d'une même famille		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	90,00 $	92,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	90,00 $	92,00 $
3. maître-nageur	90,00 $	92,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. enfants, natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	88,00 $	90,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile	102,00 $	104,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
et Baleine		
3. niveau Junior 1	118,00 $	120,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	132,00 $	135,00 $
ii. personne de 16 ans et plus		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	146,00 $	149,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	146,00 $	149,00 $
3. maître-nageur	146,00 $	149,00 $
c) famille prestataire de la sécurité du revenu		
i. natation préscolaire et junior		
1. niveaux Étoile de mer, Canard, Tortue de mer et Loutre de mer	50,00 $	51,00 $
2. niveaux Salamandre, Poisson-lune, Crocodile et Baleine	55,00 $	56,00 $
3. niveau Junior 1	60,00 $	61,00 $
4. niveaux Junior 2 à Junior 10	65,00 $	66,00 $
ii. personne de 16 ans et plus inscrite au sein d'une même famille		
1. natation essentiel (Croix-Rouge)	75,00 $	77,00 $
2. style de nage 2 (Croix-Rouge)	75,00 $	77,00 $
3. maître-nageur	75,00 $	77,00 $
2° inscription aux programmes de formation (matériel en sus) :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	104,00 $	106,00 $
ii. médaille de bronze	136,00 $	139,00 $
iii. croix de bronze	156,00 $	159,00 $
iv. sauveteur national	182,00 $	186,00 $
v. premiers soins général	116,00 $	118,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	182,00 $	186,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. étoile de bronze	146,00 $	149,00 $
ii. médaille de bronze	190,00 $	194,00 $
iii. croix de bronze	220,00 $	224,00 $
iv. sauveteur national	255,00 $	260,00 $
v. premiers soins général	162,00 $	165,00 $
vi. moniteur de sécurité aquatique	255,00 $	260,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
3° inscription aux activités aquatiques dirigées, pour une session de 10 semaines :		
a) résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	104,00 $	106,00 $
2. personne 60 ans et plus	84,00 $	86,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	136,00 $	139,00 $
2. personne 60 ans et plus	116,00 $	118,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	168,00 $	171,00 $
2. personne 60 ans et plus	146,00 $	149,00 $
b) non-résident de la Ville de Montréal		
i. cours une fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	146,00 $	149,00 $
2. personne 60 ans et plus	118,00 $	120,00 $
ii. cours deux fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	190,00 $	194,00 $
2. personne 60 ans et plus	162,00 $	165,00 $
iii. cours trois fois par semaine		
1. personne de 17 ans à 59 ans	234,00 $	239,00 $
2. personne 60 ans et plus	204,00 $	208,00 $
4° inscription aux cours privés, pour une session de 8 semaines, une fois par semaine :		
a) enfant de 0 à 3 ans, 25 minutes	122,00 $	124,00 $
b) enfant de 4 à 5 ans		
i. 25 minutes	154,00 $	157,00 $
ii. 40 minutes	214,00 $	218,00 $
c) enfant de 6 à 13 ans		
i. 25 minutes	184,00 $	188,00 $
ii. 40 minutes	244,00 $	249,00 $
iii. 55 minutes	306,00 $	312,00 $

	jusqu'au 31 août	du 1er septembre au 31 décembre
d) personne de 14 ans et plus		
i. 25 minutes	214,00 $	218,00 $
ii. 40 minutes	276,00 $	282,00 $
iii. 55 minutes	336,00 $	343,00 $

SOUS-SECTION 2
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

34. Aux fins de l'application de la section I, les réductions et gratuités suivantes sont applicables :

1° Complexe sportif Claude Robillard :

a) la baignade libre est gratuite;

b) l'émission d'une carte d'accès pour le personnel des organismes partenaires se fait gratuitement;

c) pour un salarié de la Ville de Montréal, les frais d'inscription applicables pour les activités et droits d'entrée prévus à aux articles 15 et 17 sont ceux d'une personne de 18 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

d) un rabais de 25 % est offert sur toute inscription ou une entrée prévue à l'article 15 effectuée du 25 juin au 31 août;

e) les tarifs prévus à l'article 15 ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

f) les organismes partenaires qui ont conclu une entente avec la Division de la gestion des installations sportives ont droit, pour deux journées, d'un maximum de 18 heures chacune à une location gratuite du plateau sportif principal, lors d'une compétition sanctionnée;

g) l'usage d'un tennis extérieur et le droit d'entrée dans une piscine sont gratuits pour un événement spécial ou une activité promotionnelle organisé par la Ville;

h) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 %

s’applique aux tarifs fixés aux articles 16, 17 et 18, sauf pour ceux fixés aux paragraphes 6° et 7° du premier alinéa de l’article 16 et au paragraphe 5° de l’article 18. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent paragraphe;

2° arénas sous la responsabilité de la Division de la gestion des installations sportives :

a) le patinage libre est gratuit;

b) le hockey libre est gratuit;

c) sur toute location à un organisme ayant sa place d’affaires sur le territoire de la ville et s’occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l’article 21 s’applique;

3° TAZ :

a) un rabais de 10 % est offert aux détenteurs de la carte Accès Montréal âgés de 18 ans à 64 ans, sur les droits d’entrée individuels et réguliers et sur les locations d’ensembles complets d’équipements sportifs et de protection ainsi que sur le laissez-passer annuel prévus à l’article 26;

b) les tarifs visant la location de mobilier prévus à l’article 26 ne sont pas applicables lorsque la location est faite à un organisme à but non lucratif;

4° Complexe sportif Marie-Victorin :

a) pour un salarié de la Ville de Montréal, les tarifs prévus aux articles 31 et 33 sont ceux d’une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

b) dans le cadre de la convention d’échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, à titre de partenaire de la Ville, les tarifs prévus aux articles 31 et 33 sont, pour les étudiants et le personnel du Cégep, ceux d’une personne de 17 ans à 59 ans, résident de la Ville de Montréal, réduits de 25 %;

c) dans le cadre de la convention d’échange de service conclue entre la Ville et le Cégep Marie-Victorin, aucun droit d’entrée à la salle de conditionnement physique n’est exigé pour les enseignants en éducation physique de ce Cégep;

d) les tarifs prévus aux articles 31 et 33 ne s’appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire;

e) les tarifs prévus aux paragraphes 6° et 8° de l'article 31 sont réduits de 15 % lorsque l'incription est effectuée entre le 12 février et le 18 mars;

f) sur toute location à un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % des tarifs fixés à l'article 29 s'applique. Cette réduction ne peut être combinée à une autre réduction prévue au présent pragraphe.

Lorsqu'une entente de partenariat d'une durée minimale d'un an conclue entre la Ville et une personne morale à but non lucratif porte sur l'accès aux équipements collectifs visés à la présente section et prévoit une contrepartie financière ou une gratuité pour cet accès, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas à cette personne.

Lorsque le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports agit comme promoteur d'un événement ou d'une activité, la tarification prévue à la présente section ne s'applique pas.

SOUS-SECTION 3
INTERPRÉTATION

35. Pour l'application de la présente section, une compétition sanctionnée est une compétition dont la tenue est approuvée par un organisme sportif de régie provincial, national ou international reconnu par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou le Comité international olympique. Un entraînement sanctionné est un entraînement dont la tenue est coordonnée par un organisme sportif de régie provincial ou national reconnu par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada.

SECTION II
PARCS JARRY, LA FONTAINE ET MAISONNEUVE

36. Pour la pratique récréative, dans un parc visé par la présente section, d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

a) permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus

i. équipe de la Ville de Montréal	219,00 $
ii. équipe de l'extérieur de Montréal	438,00 $
iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par la Ville de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 $

b) permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de

régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure

i. équipe de la Ville de Montréal 34,00 $
ii. équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 68,00 $
iii. institution scolaire privée de Montréal 34,00 $
iv. compétition de niveau provincial, national ou international 65,00 $

c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive 0,00 $

d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques 0,00 $

2° avec assistance payante :

a) par partie 500,00 $

b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Montréal 0,00 $

c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure 25,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

37. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique dans un parc visé par la présente section, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de la Ville de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de la Ville de Montréal 109,00 $

b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 218,00 $

c) institution scolaire privée de Montréal 109,00 $

d) compétition de niveau provincial, national ou international 219,00 $

2° demi-terrain synthétique :

a) équipe de la Ville de Montréal 82,00 $

b) équipe de l'extérieur de la Ville de Montréal 164,00 $

c) institution scolaire privée de Montréal 82,00 $

d) compétition de niveau provincial, national ou international 162,00 $

3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu aux paragraphes 1° et 2° : 25,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

38. Pour la location des installations aquatiques extérieures du parc Jarry, il sera perçu, l'heure :

1° pataugeoire extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur, pour institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville : 43,00 $

2° piscine extérieure, incluant un (1) surveillant-sauveteur :

a) institution scolaire située sur le territoire de la Ville de Montréal et organisme partenaire reconnu par la Ville 86,00 $

b) événement sportif organisé par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville
   i. événement sportif local 0,00 $
   ii. événement sportif régional visant exclusivement des groupes ou des organismes situés sur le territoire de la Ville de Montréal 0,00 $
   iii. événement sportif régional 46,00 $
   iv. événement sportif provincial 66,00 $
   v. événement sportif national 86,00 $
   vi. événement sportif international 106,00 $

c) événement sportif organisé par un organisme non reconnu par la Ville
   i. événement sportif local 52,00 $

ii. événement sportif régional	92,00 $
iii. événement sportif provincial	132,00 $
iv. événement sportif national	172,00 $
v. événement sportif international	212,00 $

39. Pour un permis saisonnier de location d'un terrain de volley-ball de plage au parc Jarry donnant accès au terrain 90 minutes par semaine pour un maximum de 18 semaines, il sera perçu : 200,00 $

40. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :

a) location avant 17 h

i. enfant de 17 ans et moins	5,00 $
ii. personne âgée de 18 ans à 54 ans	10,00 $
iii. personne âgée de 55 ans et plus	6,00 $

b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge 10,00 $

2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal : 13,00 $

3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location : 50,00 $

Pour toute location effectuée en vertu du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le plus élevé.

41. Pour la location d'un terrain de volley-ball de plage au parc La Fontaine, il sera perçu, l'heure :

1° du lundi au vendredi avant 15 h : 0,00 $

2° du lundi au vendredi à compter de 15 h : 20,00 $

3° le samedi et le dimanche avant 13 h : 20,00 $

4° le samedi et le dimanche à compter de 13 h : 0,00 $

42. Pour la location d'une salle d'appoint au chalet du parc Maisonneuve lors de tournages, il sera perçu :

1° l'heure : 38,00 $

2° bloc de 4 heures : 90,00 $

3° bloc de 8 heures : 166,00 $

43. Pour l'usage du terrain de golf au Golf municipal de Montréal (parc Maisonneuve), il sera perçu, pour un parcours de 9 trous :

1° sur semaine :

a) détenteur de la carte Accès Montréal
i. départ jusqu'à 15 h 16,50 $
ii. départ après 15 h 14,00 $
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h 14,00 $
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h 11,50 $

b) non-détenteur de la carte Accès Montréal quelle que soit l'heure du départ 24,00 $

2° fin de semaine et jour férié :

a) détenteur de la carte Accès Montréal
i. départ jusqu'à 15 h 17,50 $
ii. départ après 15 h 15,00 $
iii. personne âgée de 55 ans et plus, départ jusqu'à 15 h 15,00 $
iv. personne âgée de 55 ans et plus, départ après 15 h 12,50 $

b) non-détenteur de la carte Accès Montréal 24,00 $

3° enfant de 17 ans et moins, en tout temps : 5,00 $

4° programme « Premiers Élans CN » :

a) cours 0,00 $

b) pratique 5,00 $

5° carnet-rabais donnant droit à 6 parties :

a) adulte, 18 ans et plus 90,00 $

b) personne âgée de 55 ans et plus 73,00 $

6° groupe de 3 quatuors et plus, par quatuor : 90,00 $

44. Pour un organisme ayant sa place d'affaires sur le territoire de la ville et s'occupant de personnes handicapées, une réduction de 35 % s'applique sur les tarifs fixés aux articles 37, 40 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 38.

Lors d'un événement spécial ou d'une activité promotionnelle gérés par la Ville, les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus à la présente section ne s'appliquent pas à une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées pour lesquelles ce soutien est nécessaire.

SECTION III
ACCÈS AUX INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1
INTERPRÉTATION

45. Pour l'application de la présente section :

1° les institutions de l'Espace pour la vie sont :

a) le Jardin botanique;

b) le Biodôme;

c) le Planétarium Rio Tinto Alcan;

d) l'Insectarium;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 500 visiteurs par année dans l'une ou l'autre des institutions de l'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2
DROITS D'ENTRÉE

46. Pour les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	10,75 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	15,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	21,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	19,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	59,00 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	6,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	9,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	12,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	11,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	31,25 $

c) résident du Québec

i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	16,50 $
iv. personne de 65 ans et plus	15,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	46,75 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	7,25 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,25 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	14,50 $
d) personne de 65 ans et plus	13,50 $
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	6,50 $
f) camps de jour de la Ville	3,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	6,75 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	10,50 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	13,50 $
d) personne de 65 ans et plus	12,50 $

47. Pour l'obtention de la Carte lève-tôt annuelle donnant accès aux jardins extérieurs entre 6 h et 9 h, ainsi que pour le remplacement de cette carte en cas de perte de vol ou de bris, il sera perçu, par personne : 8,00 $

48. L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit, pour tous les visiteurs du 1er janvier au 14 mai ainsi que du 1er novembre au 31 décembre durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique.

L'accès aux jardins extérieurs uniquement est gratuit pour les détenteurs de la Carte Accès Montréal durant les heures normales d'ouverture du Jardin botanique, sauf pendant l'événement Jardins de lumière, du 2 septembre au 31 octobre à compter de 17 h.

SOUS-SECTION 3
FORFAITS (INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, BIODÔME, PLANÉTARIUM RIO TINTO ALCAN ET TOUR DE MONTRÉAL)

49. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	18,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	27,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	37,00 $
iv. personne de 65 ans et plus	34,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	101,25 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	11,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	16,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	22,75 $
iv. personne de 65 ans et plus	19,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	54,75 $

c) résident du Québec

i. enfant de 5 ans à 17 ans	14,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	22,25 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	29,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	27,00 $

v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 78,50 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 13,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 18,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 25,75 $

d) personne de 65 ans et plus 23,75 $

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 12,25 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans 12,00 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 17,25 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 23,75 $

d) personne de 65 ans et plus 21,50 $

50. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière
i. enfant de 5 ans à 17 ans 26,25 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 39,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 52,50 $
iv. personne de 65 ans et plus 48,75 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 143,50 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal
i. enfant de 5 ans à 17 ans 16,75 $

ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	23,25 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	33,00 $
iv.	personne de 65 ans et plus	28,00 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	78,25 $

c) résident du Québec

i.	enfant de 5 ans à 17 ans	20,75 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	31,75 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	42,00 $
iv.	personne de 65 ans et plus	38,50 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	110,25 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	18,75 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	26,25 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	37,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	34,00 $
e)	programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	18,00 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a)	enfant de 5 ans à 17 ans	17,25 $
b)	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	24,00 $
c)	personne de 18 ans à 64 ans	34,00 $
d)	personne de 65 ans et plus	30,50 $

51. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux quatre (4) institutions de l'Espace pour la vie, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

a) tarification régulière

i. enfant de 5 ans à 17 ans	34,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	51,50 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	68,00 $
iv. personne de 65 ans et plus	63,50 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	185,75 $

b) détenteur de la carte Accès Montréal

i. enfant de 5 ans à 17 ans	22,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	30,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans	43,25 $
iv. personne de 65 ans et plus	36,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	101,75 $

c) résident du Québec

i. enfant de 5 ans à 17 ans	27,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	41,25 $
iii. personne de 18 ans èa 64 ans	54,75 $
iv. personne de 65 ans et plus	50,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	142,00 $

2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	24,50 $
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	33,75 $
c) personne de 18 ans à 64 ans	48,25 $
d) personne de 65 ans et plus	44,25 $
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	23,75 $

3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	22,50 $

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 30,75 $

c) personne de 18 ans à 64 ans 44,25 $

d) personne de 65 ans et plus 39,50 $

52. Pour les forfaits comprenant les droits d'entrée aux institutions de l'Espace pour la vie ainsi qu'à la Tour de Montréal, il sera perçu :

1° forfait comprenant les droits d'entrée à une (1) institution de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a) tarification régulière
- i. enfant de 5 ans à 17 ans 21,00 $
- ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 31,75 $
- iii. personne de 18 ans à 64 ans 41,75 $
- iv. personne de 65 ans et plus 37,50 $
- v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 109,50 $

b) résident du Québec
- i. enfant de 5 ans à 17 ans 16,50 $
- ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 25,75 $
- iii. personne de 18 ans à 64 ans 32,75 $
- iv. personne de 65 ans et plus 30,25 $
- v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 87,00 $

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus
- i. enfant de 5 ans à 17 ans 14,50 $
- ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 22,75 $
- iii. personne de 18 ans à 64 ans 28,75 $
- iv. personne de 65 ans et plus 26,50 $

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique
- i. enfant de 5 ans à 17 ans 13,00 $
- ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 20,50 $
- iii. personne de 18 ans à 64 ans 25,75 $

iv.	personne de 65 ans et plus	23,50 $

2° forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a)	tarification régulière	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	28,75 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	43,75 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	57,25 $
iv.	personne de 65 ans et plus	52,25 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	151,75 $
b)	résident du Québec	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	22,75 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	35,25 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	45,50 $
iv.	personne de 65 ans et plus	41,75 $
v.	famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	118,75 $
c)	droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	20,25 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	30,25 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	40,00 $
iv.	personne de 65 ans et plus	36,75 $
d)	droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	18,25 $
ii.	étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	27,25 $
iii.	personne de 18 ans à 64 ans	36,00 $
iv.	personne de 65 ans et plus	32,50 $

3° forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) institutions de l'Espace pour la vie et à la Tour de Montréal :

a)	tarification régulière	
i.	enfant de 5 ans à 17 ans	36,50 $

ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 55,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 72,75 $
iv. personne de 65 ans et plus 67,00 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 194,00 $

b) résident du Québec
i. enfant de 5 ans à 17 ans 29,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 44,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 58,25 $
iv. personne de 65 ans et plus 53,25 $
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 150,50 $

c) droit d'entrée par personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus
i. enfant de 5 ans à 17 ans 26,00 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 37,75 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 51,25 $
iv. personne de 65 ans et plus 47,00 $

d) droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique
i. enfant de 5 ans à 17 ans 23,50 $
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 34,00 $
iii. personne de 18 ans à 64 ans 46,25 $
iv. personne de 65 ans et plus 41,50 $

SOUS-SECTION 4
PRISE DE PHOTO, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE L'ESPACE POUR LA VIE

53. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales, par institution :

a) pour une durée de 4 heures ou moins :
i. 1 à 5 personnes 500,00 $
ii. 6 à 15 personnes 700,00 $

b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures :

	i. 1 à 5 personnes	900,00 $
	ii. 6 à 15 personnes	1 200,00 $
c)	pour chaque heure supplémentaire	200,00 $
2°	en sus du droit d'entrée, l'accès aux serres du Jardin botanique pour une séance de photographie amateur ou professionnelle à des fins personnelles telles qu'un mariage, une graduation ou une fête de familiale, pour un maximum de 10 personnes par événement :	100,00 $
3°	tournage commercial ou cinématographique :	
a)	par institution, l'heure, minimum 2 heures :	
	i. moins de 10 personnes	200,00 $
	ii. 10 à 30 personnes	300,00 $
	iii. plus de 30 personnes	500,00 $
b)	pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour	1 000,00 $
4°	réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant :	3,00 $
5°	inscription d'un groupe d'un maximum de 15 personnes aux visites guidées avec un animateur, l'heure :	69,00 $
6°	inscription à une visite de nuit, incluant collation et petit déjeuner, par personne :	
a)	au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan	50,00 $
b)	au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan avec une visite d'une autre institution de l'Espace pour la vie	
	i. adulte	61,00 $
	ii. enfant	55,50 $
7°	deux animations en classe, soit une animation le matin et une animation l'après-midi, dans deux classes différentes de niveau primaire d'une même école située à Montréal :	325,00 $

8° séance d'animation virtuelle donnée par un éducateur de l'Espace pour la vie, par classe d'un niveau primaire ou secondaire : 160,00 $

9° fêtes d'enfants :

a) 10 enfants et 2 adultes accompagnateurs 250,00 $

b) par enfant additionnel, pour un maximum de 15 enfants au total 20,00 $

54. Pour les camps de jour, il sera perçu :

1° camp de jour du Biodôme :

a) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 425,00 $

b) inscription au camp de jour de 2 semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 405,00 $

c) inscription au camp de jour de 2 semaines pour membre d'une société amie, par personne 375,00 $

d) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 30,00 $

e) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 40,00 $

2° camp de jour du Jardin botanique :

a) inscription au camp de jour d'une semaine, par personne 240,00 $

b) inscription au camp de jour d'une semaine pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 225,00 $

c) inscription au camp de jour d'une semaine pour membre d'une société amie, par personne 210,00 $

d) inscription au camp de jour de 2 semaines, par personne 400,00 $

e) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte Accès Montréal, par personne 380,00 $

f) inscription au camp de jour de 2 semaines pour les détenteurs d'une carte d'une société amie, par personne 350,00 $

g) inscription au service de garde du camp de jour du matin ou du soir, par personne, par semaine 30,00 $

h) inscription au service de garde du camp de jour du matin et du soir, par personne, par semaine 40,00 $

55. Pour la location d'un casier situé au Biodôme ou au Planétarium Rio Tinto Alcan, il sera perçu, par jour : 2,00 $

56. Pour le Guide d'identification des espèces du Biodôme, il sera perçu : 2,00 $

57. Pour une réservation de groupe composé de membres d'une société amie, il sera perçu, par personne : 3,00 $

SOUS- SECTION 5
STATIONNEMENTS, BOUTIQUES ET LOCATION D'INSTALLATIONS

58. Pour l'accès aux terrains de stationnement du Jardin botanique et de l'Insectatrium (terrains 237 et 238), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour :

a) tarif de base 12,50 $

b) tarif réduit pour les bénévoles des sociétés amies ou partenaires lors des journées où ils effectuent du bénévolat 0,00 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 45,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 25,00 $

3° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,50 $

59. Pour l'accès au Stationnement du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan (terrain 206), il sera perçu, selon l'horaire indiqué ci-après :

1° stationnement d'un véhicule automobile, par jour : 12,50 $

2° stationnement d'un véhicule automobile, par mois :

a) tarif de base 45,00 $

b) tarif réduit pour les employés des institutions de l'Espace pour la vie
i. du 1er septembre au 31 mai 0,00 $
ii. du 1er juin au 31 août 25,00 $

3° stationnement d'un véhicule automobile, par année : 495,00 $

4° stationnement d'un autobus, par jour :

a) avec visite de l'une des institutions de l'Espace pour la vie 0,00 $

b) sans visite des institutions de l'Espace pour la vie 12,50 $

60. Pour la location des salles, jardins, chapiteaux ou bâtiments, relatifs aux institutions de l'Espace pour la Vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.

SOUS-SECTION 6
RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

61. Une réduction de 25 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal, aux employés des sociétés amies, des sociétés partenaires, de la Fondation Espace pour la vie, de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur présentation de la carte d'employé et une réduction de 15 % est offerte aux employés au service de l'Espace pour la vie, aux membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, aux étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture ainsi qu'aux détenteurs de la carte Accès Montréal, sur les achats d'articles au prix régulier dans les boutiques de l'Espace pour la vie.

Une réduction de 50 % est offerte aux employés du restaurant du Jardin botanique, une

réduction de 25 % est offerte aux employés de la Fondation Espace pour la vie, une réduction de 15 % est offerte aux employés de la Ville de Montréal ou au service de l'Espace pour la vie, aux employés et membres des sociétés amies et des sociétés partenaires, ainsi qu'aux employés et étudiants de l'Institut de Recherche en Biologie Végétale et de l'école d'horticulture, sur les achats au restaurant sur le site du Jardin botanique et de l'Insectarium, sur présentation de la carte d'employé.

Les droits d'entrée applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'une des institutions de l'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

Aux fins des spectacles présentés à compter de 17 h 30 les jeudis soirs au Planétarium Rio Tinto Alcan, tout droit d'entrée individuel, à l'exclusion des droits d'entrée applicables aux familles, prévu à l'article 46 d'un montant de plus de 8,00 $ est réduit à 8,00 $.

Aucun droit d'entrée n'est exigé dans les institutions de l'Espace pour la vie pour les personnes suivantes :

1° employés œuvrant dans les institutions de l'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;

2° membres des sociétés amies de l'Espace pour la vie et membres de leurs conseils d'administration lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est une amie;

3° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires de l'Espace pour la vie lorsque l'entrée a lieu dans l'institution de l'Espace pour la vie avec laquelle cette société est un partenaire;

4° membres du corps diplomatique;

5° personnes ou organismes œuvrant au développement de l'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;

6° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;

7° famille membre d'une communauté autochtone, composée d'un maximum de deux adultes et de trois enfants à charge âgés de moins de 18 ans, détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par Montréal Autochtone, Association des Inuit du sud du Québec ou Foyer pour Femmes autochtones de Montréal, sur présentation de ce laissez-passer;

Aucun droit d'entrée n'est exigé au Biodôme pour les élèves détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et remis aux écoles ayant participé à l'événement de la dictée Paul Gérin-Lajoie.

Le stationnement est gratuit au Biodôme lorsqu'il y est disponible, pour les personnes suivantes :

1° membres des conseils d'administration des sociétés partenaires du Centre Pierre-Charbonneau;

2° bénévoles œuvrant pour des organismes de loisirs ou communautaires, lorsqu'ils utilisent le Centre Pierre-Charbonneau pour des événements spéciaux;

3° personnes inscrites aux activités sportives, culturelles et de loisirs du Centre Pierre-Charbonneau, qui participent aux activités régulières des organismes suivants :

a) Association du Centre Pierre-Charbonneau;

b) Club Gymnacentre Inc.

SECTION IV
VÉLOS EN LIBRE SERVICE BIXI

62. Pour un abonnement au Service BIXI, il sera perçu :

1° abonnement d'une durée d'un an :

a)	tarif régulier	97,00 $
b)	tarif printemps hâtif, abonnement acheté du 22 mars au 2 avril 2021	87,00 $
c)	détenteur de la carte Accès Montréal	82,45 $
d)	détenteur d'un abonnement OPUS à l'année de la STM	77,00 $
e)	détenteur d'un abonnement « OPUS + » ou d'un abonnement « OPUS + entreprise »	82,45 $
f)	membre de Vélo Québec Association	87,00 $
g)	membre Communauto	87,00 $
h)	membre CAA Québec	82,45 $
i)	abonnement pour la saison 2022 acheté du 1er novembre au 30 novembre 2021	87,00 $

2° abonnement d'une durée de 30 jours :

a) tarif régulier 36,00 $

b) détenteur d'un titre mensuel de transport de la STM du mois de juin, juillet, août ou septembre 2021, pour l'un de ces mois 18,00 $

Deux droits d'accès « aller simple » sont compris dans le tarif de l'abonnement d'une durée de 1 an prévu à l'un ou l'autre des sous-paragraphes a) à i) du pragraphe 1° du présent article.

63. Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service BIXI, il sera perçu, par abonnement d'une durée d'un an acheté au plus tard le 31 décembre 2021 : 82,45 $

64. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un abonnement d'un an, de 30 jours ou de mi-saison au Service BIXI, il sera perçu :

1° pour une utilisation d'une durée de 45 minutes ou moins : 0,00 $

2° pour une utilisation de plus de 45 minutes sans dépasser 60 minutes : 1,80 $

3° pour toute utilisation d'une durée de plus de 60 minutes en sus tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire : 3,00 $
maximum 30,00 $

65. Pour un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, il sera perçu :

1° accès aller simple :

a) tarif régulier 2,99 $

b) détenteur de la carte OPUS :
i. tarif ordinaire 2,50 $
ii. tarif réduit, étudiants et personnes âgées de 65 ans et plus 2,00 $

2° accès d'une durée de 24 heures : 5,25 $

3° accès d'une durée de 72 heures : 15,00 $

4° accès pour les participants au « Tour de l'île de Montréal » et au « Tour la nuit » du Festival Go Vélo Montréal, pour une durée de 24 heures : 2,00 $

66. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un droit d'accès occasionnel au Service BIXI, il sera perçu :

1°	pour une utilisation d'une durée de 30 minutes ou moins :	0,00 $
2°	pour une utilisation de plus de 30 minutes sans dépasser 45 minutes :	1,80 $
3°	pour toute utilisation d'une durée de plus de 45 minutes en sus tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire :	3,00 $ maximum 30,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux détenteurs d'un droit d'accès occasionnel prévu au paragraphe 4° de l'article 65.

67. Pour un abonnement annuel multiusagers au Service BIXI, il sera perçu : 255,00 $

68. Pour l'utilisation d'un vélo par le détenteur d'un abonnement annuel multiusagers au Service BIXI, il sera perçu :

1°	pour une utilisation d'une durée de 60 minutes ou moins :	0,00 $
2°	pour une utilisation de plus de 60 minutes sans dépasser 75 minutes :	1,80 $
3°	pour toute utilisation d'une durée de plus de 75 minutes en sus du tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque période de 15 minutes excédentaire :	3,00 $ maximum 30,00 $

69. Pour une utilsation d'un vélo à assistance électrique, il sera perçu, en sus des tarifs prévus aux articles 64, 66 et 68: 1,00 $

70. Aux fins de la présente section, le comité exécutif peut, par ordonnance, définir ou établir de nouvelles catégories d'abonnements, de droits d'accès ou d'utilisation et en fixer le tarif.

CHAPITRE V
UTILISATION DE BIENS PUBLICS

71. Pour l'utilisation d'équipements hydrométriques et d'arpentage, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 3.

72. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 177,00 $

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

73. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 13,00 $

CHAPITRE V
SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I
SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

74. Pour la pose de barricades en application des règlements, pour chaque panneau de 0,0929 m^2, il sera perçu : 10,79 $

SECTION II
SERVICES RELATIFS À DES BIENS PUBLICS

75. Pour le déplacement d'une borne d'incendie située sur le territoire de la ville et qui entrave l'accès à une propriété par le bateau trottoir, il sera perçu :

1° si le déplacement ne nécessite qu'une déviation : 7 196,00 $

2° si le déplacement nécessite une relocalisation : 11 105,00 $

76. Pour la mise à la terre de fils, il sera perçu, l'unité : 370,00 $

SECTION III
INSPECTION ET SURVEILLANCE, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES

77. Aux fins du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), il sera perçu pour une inspection effectuée en dehors des heures régulières de travail :

1° lorsque l'inspection est continuée sur place, dans le prolongement des heures régulières, l'heure : 101,00 $

2° lorsqu'elle est commencée en dehors des heures régulières :

a) minimum (3 heures) 302,00 $

b) pour chaque heure supplémentaire après 3 heures consécutives 101,00 $

78. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu, l'heure :

1°	vérificateur général :	249,00 $
2°	agent de vérification :	92,00 $
3°	conseiller en vérification :	115,00 $
4°	vérificateur général adjoint :	182,00 $
5°	vérificateur principal :	125,00 $

79. Aux fins du Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023), il sera perçu, pour les frais d'inspections liés à l'utilisation d'une borne d'incendie, durant la période indiquée ci-après :

1°	un jour ou moins :	70,00 $
2°	plus d'une journée, jusqu'à 2 jours :	144,00 $
3°	plus de 2 jours, jusqu'à une semaine :	216,00 $
4°	plus d'une semaine, jusqu'à 2 semaines :	288,00 $
5°	plus de 2 semaines, jusqu'à 8 semaines :	361,00 $
6°	plus de 8 semaines, jusqu'à 26 semaines :	432,00 $

80. Pour la surveillance lors de tests de pression résiduelle aux bornes d'incendie, il sera perçu : 371,00 $

81. Pour les analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 4.

82. Pour un test de repérage de la source d'un écoulement sur le domaine public, il sera perçu : 439,00 $

83. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1°	sans production de plan :	571,00 $

2° avec production de plan : 1 143,00 $

84. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :

a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 21,36 $

b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 64,08 $

c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse 115,36 $

d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 $) 17,09 $

2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;

b) les frais d'administration au taux de 9,5 % et les frais généraux aux taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

85. Pour une analyse d'eau de piscine municipale faite par la Division de l'expertise technique de la Direction de l'environnement du Service des infrastructures, transport et environnement, il sera perçu : 132,50 $

SECTION IV
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

86. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1°	autorisation d'occuper le domaine public :	611,40 $
2°	quittance et mainlevée :	229,28 $
3°	acte de modification, de correction ou d'annulation :	305,70 $
4°	servitude consentie par la Ville :	356,65 $
5°	bail consenti par la Ville :	356,65 $
6°	acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de droit superficiaire et garantie hypothécaire :	1 019,00 $
7°	consentement à opération cadastrale :	356,65 $

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 7° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

87. Pour l'émission d'une copie authentique d'un acte préparé par un notaire de la Ville, autrement que lors de la préparation de cet acte, il sera perçu :

1°	pour la première copie :	50,95 $ plus 1,00 $ par page
2°	pour toute copie authentique additionnelle du même acte émise lors de la demande de la première copie, par page :	1,53 $

SECTION V

TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT

SOUS-SECTION 1
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'EAU

88. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec le raccordement d'un branchement d'eau à une conduite publique, il sera perçu :

1° diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 062,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 062,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 763,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 014,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres 11,00 $

2° diamètre du branchement d'eau de 38 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 737,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	1 672,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	3 494,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	1 885,00 $

b) chaque 0,3 mètre après les premiers 6,7 mètres 17,00 $

3° diamètre du branchement d'eau de 50 mm :

a) les premiers 7,9 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 375,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	2 301,00 $
iii. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm	4 232,00 $
iv. conduite publique en PVC d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	2 497,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 7,9 mètres et 8,2 mètres 208,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 8,2 mètres 33,00 $

4° diamètre du branchement d'eau de 100 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 5 281,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 5 894,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 6 380,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 9 704,00 $
   v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 4 403,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 370,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 41,00 $

5° diamètre du branchement d'eau de 150 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
   i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 6 027,00 $
   ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm 6 158,00 $
   iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm 6 768,00 $
   iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm 9 890,00 $
   v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 150 mm à 300 mm 5 187,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres 372,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres 36,00 $

6° diamètre du branchement d'eau de 200 mm :

a) les premiers 6,7 mètres

i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 904,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 7 338,00 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 8 055,00 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 11 424,00 $
v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 200 mm à 300 mm — 6 105,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 402,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 47,00 $

7° diamètre du branchement d'eau de 250 mm :

a) les premiers 6,7 mètres
i. conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 8 923,00 $
ii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 9 287,00 $
iii. conduite publique en fonte d'un diamètre de 750 mm à 1200 mm — 10 234,00 $
iv. conduite publique en béton d'un diamètre de 350 mm à 1200 mm — 14 384,00 $
v. conduite publique en PVC d'un diamètre de 250 mm à 300 mm — 7 665,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 441,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 59,00 $

8° diamètre du branchement d'eau de 300 mm :

a) les premiers 6,7 mètres d'une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 600 mm — 9 974,00 $

b) le 0,3 mètre entre les premiers 6,7 mètres et 7 mètres — 484,00 $

c) chaque 0,3 mètre après les premiers 7 mètres — 74,00 $

89. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la pose d'une vanne d'isolement sur une conduite d'eau publique, nécessaire pour assurer la continuité de l'alimentation en eau d'un bâtiment, il sera perçu :

1°	sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 200 mm :	3 162,00 $
2°	sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm :	4 651,00 $

90. Pour l'exécution de divers travaux en relation avec la disjonction d'un branchement d'eau, il sera perçu :

1°	pour un diamètre d'un branchement d'eau de 25 mm et moins :	
	a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	568,00 $
	b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	3 748,00 $
2°	pour un diamètre d'un branchement d'eau de 38 mm à 50 mm :	
	a) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 300 mm	956,00 $
	b) sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 350 mm à 1 200 mm	3 779,00 $
3°	pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 200 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 100 mm à 200 mm :	2 388,00 $
4°	pour un diamètre d'un branchement d'eau de 100 mm à 300 mm sur une conduite publique en fonte d'un diamètre de 250 mm à 300 mm :	5 128,00 $

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

91. Pour les travaux de dégel d'une conduite de service d'eau privé métallique, à l'aide d'un appareil de dégel électrique, dans les limites de la Ville et dans les municipalités où la Ville est propriétaire du système de distribution en eau, il sera perçu :

1° intervention réalisée du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h00 :

a) d'une durée de 2h30 ou moins 1 195,78 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 397,91 $

2° intervention réalisée du lundi au vendredi, après 16h et jusqu'à 21h, et les fins de semaine, de 7h30 à 21h :

a) d'une durée de 2h30 ou moins 1 531,29 $

b) chaque heure supplémentaire après les premières 2h30 510,43 $

92. Pour une demande de vérification d'un compteur d'eau dans un bâtiment utilisé en partie ou en totalité à des fins non résidentielles, il sera perçu, un dépôt de :

1° pour un compteur ayant un diamètre de 15 millimètres (5/8 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 176,00 $

2° pour un compteur ayant un diamètre de 20 millimètres (3/4 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 184,00 $

3° pour un compteur ayant un diamètre de 25 millimètres (1 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 226,00 $

4° pour un compteur ayant un diamètre de 40 millimètres (1 1/2 pouce) avec ou sans pièce mécanique : 316,00 $

5° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) mécanique : 345,00 $

6° pour un compteur ayant un diamètre de 50 millimètres (2 pouces) sans pièce mécanique : 354,00 $

7° pour un compteur ayant un diamètre de 75 millimètres (3 pouces) sans pièce mécanique : 701,00 $

8° pour un compteur ayant un diamètre de 100 millimètres (4 pouces) sans pièce mécanique : 826,00 $

9° pour un compteur ayant un diamètre de 150 millimètres (6 pouces) sans pièce mécanique : 1 215,00 $

10° pour un compteur ayant un diamètre de 200 millimètres (8 pouces) sans pièce mécanique : 1 460,00 $

11° pour un compteur ayant un diamètre de 250 millimètres (10 pouces) sans pièce mécanique : 1 653,00 $

12° pour un compteur ayant un diamètre de 300 millimètres (12 pouces) sans pièce mécanique : 1 858,00 $

SOUS-SECTION 2
TRAVAUX RELATIFS AU SERVICE D'ÉGOUT

93. Pour le raccordement d'un égout privé à un égout public, il sera perçu, en fonction du diamètre de l'égout privé :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

a) 100 mm à 150 mm 750,00 $

b) 200 mm 797,00 $

c) 250 mm 1 029,00 $

2° égout privé en PVC de 300 mm : 1 223,00 $

3° égout privé en fonte de :

a) 300 mm 1 029,00 $

b) 375 mm 772,00 $

c) 450 mm 802,00 $

d) 525 mm 838,00 $

e) 600 mm 1 158,00 $

4° égout privé en béton de :

a) 250 mm et 300 mm et moins 772,00 $

b) 375 mm 802,00 $

c) 450 mm 838,00 $

d) 525 mm 1 158,00 $

e) 600 mm 1 414,00 $

94. Pour les inspections de l'égout public lors de travaux de réhabilitation d'un égout privé à partir de l'égout public, il sera perçu : 559,00 $

95. Pour la modification de l'égout public résultant du raccordement d'un égout privé, il sera perçu, en fonction des diamètres suivants :

1° égout privé en fonte ou en PVC de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	200 mm	1 512,00 $
250 mm	250 mm	1 754,00 $
300 mm	300 mm	1 788,00 $
600 mm en briques	300 mm	2 689,00 $
375 mm à 600 mm	375 mm	2 740,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	2 894,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	2 757,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 020,00 $

2° égout privé en béton de :

Diamètre de l'égout public	Diamètre de l'égout privé à raccorder	
200 mm	150 mm	1 512,00 $
250 mm	150 mm à 200 mm	1 754,00 $
300 mm	200 mm à 250 mm	1 788,00 $
600 mm en briques	200 mm à 250 mm	2 689,00 $
375 mm à 600 mm	250 mm à 300 mm	2 740,00 $
675 mm à 750 mm et 600 mm x 900 mm en briques	250 mm à 300 mm	2 894,00 $
450 mm à 600 mm	375 mm	2 757,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	375 mm	3 020,00 $
450 mm à 600 mm	450 mm	3 428,00 $
675 mm à 900 mm et 600 mm x 900 mm en briques	450 mm	3 679,00 $
525 mm à 675 mm	525 mm	3 553,00 $
750 mm à 1100 mm et 600 mm x 900 mm en briques	525 mm	3 861,00 $
600 mm à 750 mm	600 mm	3 660,00 $

900 mm à 1200 mm et 600 mm x 900 mm en briques	600 mm	4 106,00 $

96. Pour le murage d'égout privé, il sera perçu :

1°	pour un premier murage :	371,00 $
2°	pour chaque murage additionnel, consécutif au premier et effectué sur les mêmes lieux :	365,00 $

Le tarif prévu au présent article ne comprend pas les travaux de creusage, de remblayage et de finition.

97. Pour l'étude d'une demande d'autorisation de construire un système de gestion des eaux pluviales, il sera perçu :

1°	pour la réouverture d'une demande d'autorisation fermée pour défaut de la compléter ou la rendre conforme dans les délais prescrits :	300,00 $
2°	pour l'étude d'une modification d'un projet de construction d'un système de gestion des eaux pluviales déjà autorisé, pour un même immeuble :	2 087,00 $

98. Pour l'ouverture et la fermeture d'un robinet d'arrêt extérieur, il sera perçu : 296,00 $

CHAPITRE VI
VENTE ET FOURNITURE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I
EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

99. Pour la fourniture d'extraits des rôles**,** les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

100. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation :

1°	pour l'année :	150,00 $
2°	par transaction, pour les abonnés :	7,00 $

3° par transaction, pour les non-abonnés : 19,00 $

101. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 $.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier : 7,00 $

2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier : 13,00 $

3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier : 25,00 $

102. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents montréalais, il sera perçu, pour un ménage :

1° première carte : 8,25 $

2° deuxième carte : 7,25 $

3° carte supplémentaire : 6,25 $

103. Pour la délivrance d'un certificat requis aux fins de la radiation d'un préavis de vente pour taxes avant la tenue de la vente : 135,00 $

SECTION II
PLANS

104. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 5,50 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 30,50 $

2° plan de l'arrondissement :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 5,50 $

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 10,50 $

3° plan et profil, le pied carré : 1,50 $

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 5,50 $

5° autres plans, le pied carré : 1,50 $

6° feuillet A0 : 4,50 $

105. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 5,50 $

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 5,50 $

CHAPITRE VII
AUTRES TARIFS

106. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 520,00 $

2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : 520,00 $

3° bail consenti par la Ville : 520,00 $

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;

2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;

3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

107. Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuels : 26,00 $

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre 2 voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 $ ou moins.

108. Pour les frais de notification par poste certifiée d'un avis relatif au recouvrement de toute taxe, cotisation SDC ou tarif impayé, il sera perçu : 15,00 $

109. Pour la vente pour taxes d'un immeuble, il sera perçu :

1° frais d'avis de vente, sauf si le solde en capital de la dette est inférieur à 200 $: 45,00 $

2° à compter du moment où l'immeuble est inscrit sur la liste de publication, des frais de vente de 5 % de la dette réclamée en capital, maximum : 2 000,00 $

110. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 $

111. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville, demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.

112. Pour l'utilisation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, il sera perçu, l'heure : 1,00 $

CHAPITRE VIII
PRÊT DE PERSONNEL

113. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a)	pour un employé permanent	35,6 %
b)	pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés	39,0 %
c)	pour les heures supplémentaires	4,3 %

2° personnel autre que syndiqué prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué prêté à d'autres organismes : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

a)	si le prêt est de moins de 6 mois	56,2 %
b)	si le prêt est de 6 mois et plus	32,1 %
c)	pour les heures supplémentaires	4,3 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à une prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE IX
STATIONNEMENT SUR RUE ET HORS RUE

114. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie locale tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014, sont ceux prévus par les dispositions réglementaires des arrondissements en vigueur le 31 décembre 2014.

A compter du 1er janvier 2021, ces dispositions sont reconduites en appliquant une augmentation de 0,50 $/h aux tarifs qui seraient autrement obtenus en vertu des dispositions prévues aux paragraphes 1° à 12° du présent article ainsi qu'une augmentation de 1,00 $ aux tarifs journaliers prévus par les dispositions des articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur

les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13, reconduites au paragraphe 6°(b) du présent article.

1° arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

a) l'article 32 du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2014, RCA13 09003;

b) l'article 33 de ce règlement en y ajoutant les mots « du lundi au samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h »;

2° arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce : l'article 46 ainsi que le plan présenté en annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), RCA14 17222;

3° arrondissement de Lachine : le premier alinéa de l'article 3.1.19 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification;

4° arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : l'article 26 du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014 (RCA13-27005);

5° arrondissement d'Outremont :

a) le deuxième alinéa de l'article 8.20, les paragraphes 1° à 4° et 8° de l'article 8.20.7, les articles 8.20.7.1 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171;

b) l'article 8.20.1 de ce règlement en remplaçant au paragraphe 2° du deuxième alinéa le nom « Courcelette » par le nom « Claude-Champagne »;

6° arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

a) le premier alinéa et le paragraphe 1° de l'article 44 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;

b) les articles 44.1 et 44.2 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - exercice financier 2014, 2013-13;

7° arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : l'article 48 du Règlement sur les tarifs (2014), RCA-101;

8° arrondissement de Saint-Laurent: l'article 28 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs ainsi que la partie de l'annexe A relative au stationnement sur rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière;

9° arrondissement du Sud-Ouest : l'article 42 en remplaçant au paragraphe 2° de cet article les mots « , non compris dans les zones 1 à 3 » par « ainsi que 13 h à 18 h, le dimanche, sur la rue Atwater, entre les rues Duvernay et Saint-Ambroise, et sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Atwater et Greene », et la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs RCA14 22003;

10° arrondissement de Ville-Marie : l'article 46 ainsi que la carte présentée en annexe A du Règlement sur les tarifs – exercice financier 2014, CA-24-206;

11° arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : l'article 31.1 du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension (exercice financier de 2014), RCA13-14008, en remplaçant « 1,50 $ » par « 1,00 $ »;

12° arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en y ajoutant les mots : « , du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h, à l'exception des places de stationnement situées sur la rue de Verdun pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h. »,

Malgré les alinéas précédents, le tarif applicable pour une place de stationnement contrôlée par un parcomètre, une borne ou un horodateur située dans le Secteur Angus est de 3,00 $/h, du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h.

Malgré les alinéas précédents, le tarif applicable pour une place de stationnement parcojour, située dans le Secteur Angus, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, est de 3,00 $/h et d'un maximum de 12,00 $ par jour d'utilisation.

Aux fins du présent article, le Secteur Angus est délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la voie ferrée du CP et du boulevard Saint-Joseph Est; de là allant vers l'est suivant le boulevard Saint-Joseph Est jusqu'au point de rencontre avec la 2e Avenue; de là allant vers le sud suivant la 2e Avenue jusqu'au point de rencontre avec la rue Gilford; de là allant vers l'est suivant la rue Gilford jusqu'au point de rencontre avec la 4e Avenue; de là allant vers le sud suivant la 4e Avenue jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Gilford; de là allant vers l'est suivant le prolongement de la rue Gilford jusqu'au point de rencontre avec la 6e Avenue; de là allant vers le sud suivant la 6e Avenue jusqu'au point de rencontre avec l'avenue du Mont-Royal; de là allant vers l'est suivant l'avenue du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue du Midway; de là allant vers le sud suivant l'avenue du Midway jusqu'au point de rencontre avec la rue Rachel Est; de là allant vers l'ouest suivant la rue Rachel Est jusqu'au point de rencontre avec la voie ferrée du CP; de là allant vers le nord suivant la voie ferrée du CP jusqu'au point de rencontre avec le boulevard Saint-Joseph Est, étant le point de départ.

115. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement sur rue, contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, sur le réseau de voirie artérielle tel qu'identifié par le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et local (02-003) en vigueur le 31 décembre 2014 sont établis comme suit, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 18 h et le dimanche de 13 h à 18 h :

1° dans la zone 1, délimitée par un trait noir gras continu sur le plan joint au résent règlement comme annexe 5 et intitulé « Zones tarifaires » 3,50 $/h

2° dans la zone 2, délimitée par un trait noir discontinu sur ce plan et se trouvant

a) sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce 3,00 $/h

b) sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal 3,50 $/h

3° dans la zone 3, délimitée par deux traits noirs continus sur ce plan 2,50 $/h

4° dans la zone 4, constituée du territoire la Ville de Montréal, à l'exclusion du territoire des zones 1, 2 et 3 : 1,50 $/h

116. Malgré l'article 115, le tarif payable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle est établi comme suit, aux endroits suivants :

1° rue Sherbrooke, entre les rues Saint-André et Wurtele : 3,50 $/h

2° boulevard Saint-Laurent, entre les rues de Louvain et Legendre : 2,50 $/h

117. Malgré l'article 115, le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement, située sur la partie de la rue Van Horne comprise entre l'avenue Rockland et la limite Est de l'arrondissement d'Outremont, contrôlé soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé, pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h : 2,50 $/h

118. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue sont établis conformément à l'annexe 6, intitulée « Tarifs des autoparcs », laquelle est jointe au présent règlement à l'égard des stationnements hors rue situés dans les arrondissements mentionnés dans cette annexe.

119. Les tarifs applicables pour l'usage d'une place de stationnement hors rue dans les arrondissements suivants sont établis comme suit :

1° arrondissement de Lachine : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 3.1.20, 3.1.21, 3.1.22 et 3.1.23 du Règlement numéro RCA14-19001 sur la tarification, en vigueur le 31 décembre 2014;

2° arrondissement d'Outremont : les mêmes tarifs que ceux prévus aux articles 8.20.2, 8.20.3, 8.20.4, 8.20.5, 8.20.6 et 8.23.1 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement 1171, en vigueur le 31 décembre 2014 ainsi que ceux prévus à l'article 69 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015), AO-279;

3° arrondissement de Saint-Laurent : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 27 du Règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs, en vigueur le 31 décembre 2014, pour une place de stationnement hors rue identifiée à la partie de l'annexe A relative au stationnement hors rue du Règlement numéro 878 sur la sécurité routière, en vigueur le 31 décembre 2014;

4° arrondissement de Verdun : les mêmes tarifs que ceux prévus à l'article 21 ainsi qu'à l'annexe A du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 21000, en vigueur le 31 décembre 2014, en y effectuant les modifications suivantes :

a) à l'égard du stationnement de la Rue Lesage (No. 6) : en supprimant dans la colonne « Prescription en vigueur » les mots « Horodateurs et » ainsi qu'en supprimant dans la colonne « Tarif » le tarif de 1,50 $/hre et les deux tarifs de 10,00 $/jour et en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur », le mot « Nil » dans la colonne « Durée maximum », les mots « Tout temps » dans la colonne « En vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif »;

b) à l'égard du stationnement 4000 Rue Ethel (No. 38), en y ajoutant une nouvelle catégorie de permis par l'insertion d'une ligne qui comporte les mots « Permis BM » dans la colonne intitulée « Prescription en vigueur » ainsi que le mot « Nil » dans la colonne « Tarif », les mentions « Nil » de la colonne « Durée maximum » et « Tout temps » de la colonne « En vigueur » étant applicables à ce permis.

CHAPITRE X
SITES DE DÉVERSEMENT DE LA NEIGE

120. Pour le déversement de la neige aux endroits désignés à cette fin par la Ville, il sera perçu :

1° pour la période se terminant le 30 juin :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) 24,00 $

b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) 36,00 $

c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) 48,00 $

d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque 72,00 $

e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » 48,00 $

2° pour la période du 1er juillet au 31 décembre :

a) pour chaque déversement fait avec un camion 6 roues (2 essieux) 24,40 $

b) pour chaque déversement fait avec un camion 10 roues (3 essieux) 36,60 $

c) pour chaque déversement fait avec un camion 12 roues (4 essieux) 48,80 $

d) pour chaque déversement fait avec un camion semi-remorque 73,20 $

e) pour chaque déversement fait avec une remorque « POP » 48,80 $

Aux fins du premier alinéa, les sites suivants constituent les sites désignés aux fins du déversement de la neige :

1° le site Ray-Lawson situé dans l'arrondissement d'Anjou;

2° les sites Thimens et Sartelon situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

3° le site Armand-Chaput situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

4° le site de la Carrière Saint-Michel situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

5° le site Château Pierrefonds situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;

6° le site 46e Avenue situé dans l'arrondissement Lachine;

7° le site Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle.

Les tarifs établis au premier alinéa s'appliquent pour tout autre site qui pourrait être accessible en cours d'année.

CHAPITRE XI
DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

121. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

1° le salaire horaire de la main-d'oeuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 60,8 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la société du Parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 113, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 7 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fond relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

122. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil de la ville, conformément à la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

123. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif fixé par le présent règlement.

CHAPITRE XII
APPLICATION ET PRISE D'EFFET

124. Le présent règlement a préséance sur tout règlement d'une municipalité visée à l'article 5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec portant sur le même objet.

125. Le présent règlement prend effet le 1er janvier 2021, remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1
ORGANISMES

ANNEXE 2
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

ANNEXE 3
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

ANNEXE 4
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 5
ZONES TARIFAIRES

ANNEXE 6
TARIFS DES AUTOPARCS

ANNEXE 7
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1203843020

ANNEXE 1
(article 12)
ORGANISMES

1. Accueil Bonneau
2. Action-Réinsertion (le Sac à dos)
3. Le bon Dieu dans la rue, organisation pour jeunes adultes
4. C.a.c.t.u.s. Montréal
5. La cafétéria communautaire Multi Caf
6. Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.
7. Dîners St-Louis
8. Dopamine
9. Maison des amis du Plateau Mont-Royal
10. La Maison Benoît Labre
11. Mission bon Accueil
12. Mission Old Brewery
13. Plein milieu
14. Rue Action Prévention (RAP) jeunesse
15. Refuge des jeunes de Montréal
16. Spectre de rue Inc.
17. Travail de rue / Action communautaire (TRAC)
18. L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme
19. Y des femmes de Montréal
20. YMCA du Québec (programme Dialogue)

ANNEXE 2
(article 60)
LOCATION DE SALLES, JARDINS, CHAPITEAUX ET BÂTIMENTS DES INSTITUTIONS DE L'ESPACE POUR LA VIE

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, jardins, chapiteaux et bâtiments des institutions de l'Espace pour la vie, prévus par la présente annexe, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Jardin botanique :

a) Jardin de Chine	
i. jardin entier	1 000,00 $
ii. terrasse seulement	300,00 $
iii. cour d'entrée seulement	300,00 $
iv. cours de penjings	300,00 $
v. pavillon de l'ombre verte	125,00 $
b) Pavillon japonais	
i. Toyota (avec corridor du pavillon)	300,00 $
ii. salle pour cérémonie du thé	200,00 $
c) Belvédère du Jardin japonais	150,00 $
d) Grande serre	300,00 $
e) autres serres	
i. serres numéros 1 à 9, l'ensemble	900,00 $
ii. serres numéros 1 à 10, l'ensemble	1000,00 $
iii. serres numéros 6 à 10, l'ensemble	600,00 $
iv. serre centrale (connue sous le nom de serre Molson)	150,00 $
f) complexe d'accueil, jusqu'à 200 personnes	200,00 $
i. avec serre centrale (connue sous le nom de serre Molson) en plus	300,00 $
ii. avec la grande serre en plus	400,00 $
iii. avec les serres numéros 1 à 10 en plus	1 100,00 $
iv. avec les serres numéros 6 à 10 en plus	700,00 $
g) salle Chlorophylle	150,00 $
h) salle polyvalente 1	50,00 $

i) salle polyvalente 2	50,00 $
j) Maison de l'arbre	
i. maison entière	400,00 $
ii. salle polyvalente	50,00 $
iii. Gloriette ("gazebo")	100,00 $
k) Amphithéâtre Henry-Teuscher	200,00 $
l) Jardin des Premières-Nations	300,00 $
m) hall d'entrée de l'édifice Marie-Victorin	100,00 $
n) grand chapiteau temporaire	350,00 $
o) chapiteau permanent	300,00 $
p) salle André-Bouchard du Centre sur la biodiversité	
i. salle complète	600,00 $
ii. salle lorsqu'il y a une exposition	350,00 $

2° Insectarium

a) hall d'accueil	200,00 $
b) dôme	300,00 $
c) grand vivarium	350,00 $
d) atelier	200,00 $

3° Biodôme :

a) hall d'accueil	400,00 $
b) atrium	300,00 $
c) hall d'accueil et atrium	600,00 $
d) mezzanine	300,00 $
e) boucle périphérique (exposition « À moi d'agir »)	250,00 $
f) boucle périphérique et aire de restauration	350,00 $
g) salle des découvertes	200,00 $

h)	régions subpolaires	500,00 $
i)	régions subpolaires et atrium	700,00 $
j)	belvédère du Golfe du Saint-Laurent	500,00 $
k)	vue sous-marine du Golfe du Saint-Laurent	500,00 $
l)	Golfe du Saint-Laurent	900,00 $
m)	Golfe du Saint-Laurent et atrium	1 100,00 $
n)	érablière des Laurentides	500,00 $
o)	érablière des Laurentides et atrium	700,00 $
p)	forêt tropicale humide	500,00 $
q)	forêt tropicale humide et atrium	700,00 $
r)	Biodôme entier (quatre écosystèmes et hall d'accueil)	4 000,00 $
s)	Biodôme – niveau 100	250,00 $

4° Planétarium Rio Tinto Alcan :

a)	une salle d'animation	200,00 $
b)	deux salles d'animation regroupées	400,00 $
c)	trois salles d'animation regroupées	450,00 $
d)	les deux théâtres	400,00 $
e)	trois salles d'animation regroupées et les deux théâtres	800,00 $
f)	salle d'exposition et les deux théâtres	600,00 $
g)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration	400,00 $
h)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et les deux théâtres	800,00 $
i)	hall d'accueil, incluant l'aire de restauration et la salle d'exposition	600,00 $

j) rez-de-chaussée comprenant le hall, les 2 théâtres et la salle d'exposition 900,00 $

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.

3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.

4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

ANNEXE 3
(article 71)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS HYDROMÉTRIQUES ET D'ARPENTAGE

1. Analyseur « Mc IIroy », avec deux opérateurs	1 885,00 $/j
2. Appareil « Sthil » pour percer les égouts	9,05 $/h
3. Appareil pour localiser les fuites d'eau	16,60 $/h
4. Coupe tuyau « Smith » (30"x 36")	521,00 $/j
5. Coupe tuyau « Smith » (42"x 48")	664,00 $/j
6. Découpeuse à disque «Sthil-Cut-Quick»	9,30 $/h
7. Digimètre	19,10 $/h
8. Enregistreur de débits ou manomètre différentiel	17,00 $/j
9. Enregistreur de pression	15,80 $/j
10. Instrument de détection	3,60 $/h
11. Marteau à buriner	7,30 $/h
12. Opérateur de vanne « Wachs power drive machine »	7,30 $/h
13. Perceuse « Mueller », CC-25	9,05 $/h
14. Perceuse « Mueller », CL-12 (4"x 12")	41,00 $/h
15. Perceuse « Mueller », D-4 ou D-5	5,90 $/h
16. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B-100	8,60 $/h
17. Perceuse et taraudeuse « Mueller », A (2")	8,50 $/h
18. Perceuse et taraudeuse « Mueller », J	3,60 $/h
19. Perceuse et taraudeuse « Mueller », B (1/2"à 1")	8,25 $/h
20. Pompe pneumatique d'épuisement (200 gal/h)	3,60 $/h
21. Scie à chaîne	6,05 $/h
22. Scie pneumatique rotative « Frein » pour tuyau	27,25 $/h
23. Tube de Pitot (sur réseau)	20,60 $/j
24. Tube de Pitot (piézomètre sur borne-fontaine)	5,45 $/j
25. Unité mobile pour la chlorination des conduites	8,25 $/h

ANNEXE 4
(article 81)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2020, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 μm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO4 ou Na2SO4) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit «Brésilien») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles (BNQ 2621-905)
9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant (CSA A231.2)

F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique d'oxygène	34,15 $
2. Dose d'alun	301,00 $
3. Matières en suspensions (MES)	23,60 $
4. Phosphore total	17,00 $

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	112,58 $
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	106,34 $
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	462,83 $
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	125,09 $
5. Grille de puisard, essais de chargement	112,58 $
6. Grille de puisard, poids et dimensions	87,55 $
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	462,83 $

C. PRODUITS DE BÉTON

1.	Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	341,56 $

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1.	Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	494,09 $
2.	Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	938,18 $
3.	Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	412,81 $
4.	Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	412,81 $
5.	Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	287,70 $

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1.	Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	165,16 $

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1.	Agent technique, l'heure	117,49 $
2.	Agent technique principal, l'heure	134,13 $
3.	Analyste de matériaux, l'heure	97,74 $
4.	Dessinateur, l'heure	90,46 $
5.	Ingénieur groupe 2, l'heure	152,85 $
6.	Ingénieur groupe 4, l'heure	190,28 $
7.	Ingénieur groupe 5, l'heure	207,95 $

ANNEXE 5
(article 115)
ZONES TARIFAIRES

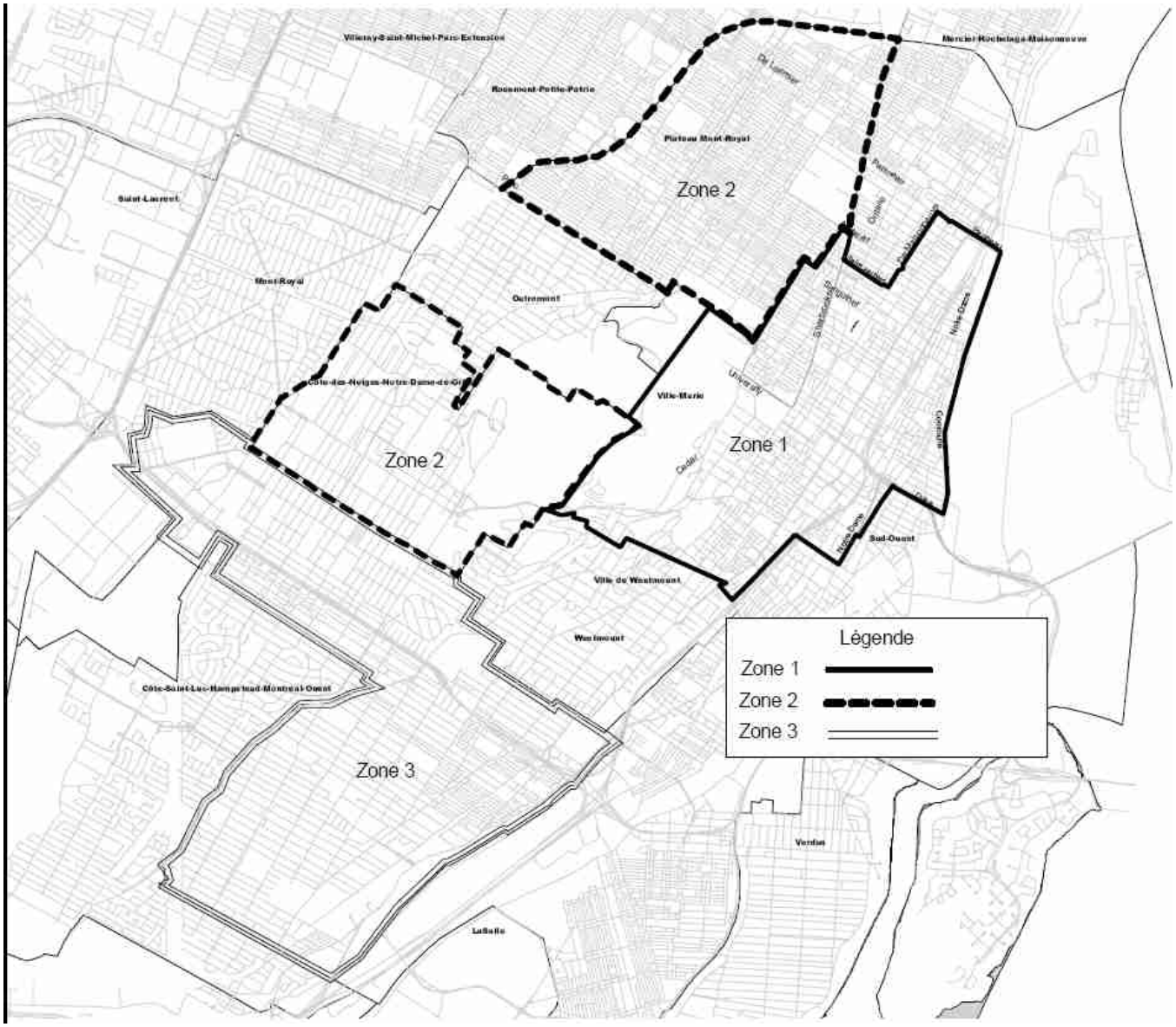

ANNEXE 6
(article 118)
TARIFS DES AUTOPARCS

			Grille horaire #1		
Arrondissement / secteur	**No. Autoparc**	**Localisation de l'autoparc**	**TARIF HORAIRE 24h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**TARIF MAXIMUM 24 h Lundi au dimanche : 00 h 00 h à 23 h 59**	**PERMIS MENSUEL**
AHUNTSIC-CARTIERVILLE					
Promenade Fleury	335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Coeur	3,00 $	14,00 $	80,00 $
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRACE					
Décarie	182	Coolbrook C/E, entre Queen-Mary et Snowdon	3,00 $	14,00 $	82,00 $
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Rue Mont-Royal	69	Chambrd C/E, entre Gilford et Mont-Royal	S/O	S/O	102,00 $
Rue Mont-Royal	72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	4,00 $	16,00 $	102,00 $
Parc Lafontaine	139	Sherbrooke, C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	4,00 $	17,00 $	107,00 $
Parc Lafontaine	140	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	S/O	S/O	97,00 $
Parc Lafontaine	142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	S/O	S/O	107,00 $
Parc Lafontaine	197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	4,00 $	17,00 $	S/O
Parc Lafontaine	216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	4,00 $	16,00 $	100,00 $
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE					
Plaza St-Hubert	24	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Plaza St-Hubert	78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	3,50 $	14,00 $	108,00 $
Plaza St-Hubert	302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Plaza St-Hubert	303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	2,75 $	12,00 $	82,00 $
Rue Jean-Talon	191	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	2,75 $	12,00 $	S/O
Promenade Masson	73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	80,00 $
Promenade Masson	74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	S/O	S/O	80,00 $
Promenade Masson	75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	2,50 $	12,00 $	S/O
SUD-OUEST					
Ville-Émard	88	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	S/O	S/O	78,00 $
Parc Angrignon	243	Trinitaires C/O, nord de la Vérendrye	3,50 $	14,00 $	64,00 $
St-Henri	361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	2,50 $	12,00 $	61,00 $
VILLE-MARIE					
Terminus centre-ville	184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	S/O	S/O	160,00 $
Terminus centre-ville	207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	5,50 $	17,00 $	136,00 $
Terminus centre-ville	400	Mansfield C/O, entre St-Antoine et St-Jacques	5,50 $	17,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #2		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $
Parc du Mont-Royal	118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	76,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #3		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	TARIF MAXIMUM Lundi au dimanche : 7 h à 23 h	
VILLE-MARIE					
Parc du Mont-Royal	275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	3,50 $	12,00 $	S/O

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #4		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 17 h à 24 h Samedi et dimanche : 6 h à 24 h	
VILLE-MARIE					
Centre Bell	227	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	5,50 $	20,00 $	149,00 $

Arrondissement / secteur	No. Autoparc	Localisation de l'autoparc	Grille horaire #5		PERMIS MENSUEL
			TARIF HORAIRE Lundi au vendredi : 6 h à 17 h	TARIF MAXIMUM SOIR ET WEEK-END Lundi au vendredi : 6 h à 17h	
PLATEAU-MONT-ROYAL					
Aréna St-Louis	270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	4,00 $	15,00 $	92,00 $

ANNEXE 7
(article 121)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur	
a. Tarif horaire	13,20 $
b. Tarif pour une demi-journée	51,90 $
c. Tarif quotidien	104,80 $
d. Tarif hebdomadaire	522,80 $
e. Tarif mensuel	2 176,00 $
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple	
a. Tarif horaire	7,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	27,60 $
c. Tarif quotidien	54,00 $
d. Tarif hebdomadaire	271,40 $
e. Tarif mensuel	1 128,00 $
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes	
a. Tarif horaire	2,24 $
b. Tarif pour une demi-journée	7,70 $
c. Tarif quotidien	15,50 $
d. Tarif hebdomadaire	75,00 $
e. Tarif mensuel	323,20 $
4. 140 Automobile compacte électrique	
a. Tarif horaire	3,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 $
c. Tarif quotidien	17,60 $
d. Tarif hebdomadaire	89,40 $
e. Tarif mensuel	388,20 $
5. 153 Automobile intermédiaire hybride	
a. Tarif horaire	2,24 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 $
c. Tarif quotidien	16,50 $
d. Tarif hebdomadaire	82,70 $
e. Tarif mensuel	359,60 $
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres	
a. Tarif horaire	3,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	8,90 $
c. Tarif quotidien	18,70 $
d. Tarif hebdomadaire	93,70 $

e. Tarif mensuel	405,90 $
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée	
a. Tarif horaire	3,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	12,10 $
c. Tarif quotidien	25,40 $
d. Tarif hebdomadaire	124,60 $
e. Tarif mensuel	541,60 $
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée	
a. Tarif horaire	4,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	14,40 $
c. Tarif quotidien	28,60 $
d. Tarif hebdomadaire	144,50 $
e. Tarif mensuel	625,40 $
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb.	
a. Tarif horaire	4,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	16,50 $
c. Tarif quotidien	33,10 $
d. Tarif hebdomadaire	167,60 $
e. Tarif mensuel	726,90 $
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée	
a. Tarif horaire	7,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	28,60 $
c. Tarif quotidien	57,40 $
d. Tarif hebdomadaire	284,60 $
e. Tarif mensuel	1 183,00 $
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon	
a. Tarif horaire	5,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	19,90 $
c. Tarif quotidien	40,80 $
d. Tarif hebdomadaire	204,00 $
e. Tarif mensuel	882,40 $
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	9,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	37,50 $
c. Tarif quotidien	75,00 $
d. Tarif hebdomadaire	373,90 $
e. Tarif mensuel	1 558,00 $

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon
    a. Tarif horaire 9,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 35,30 $
    c. Tarif quotidien 70,60 $
    d. Tarif hebdomadaire 354,10 $
    e. Tarif mensuel 1 474,00 $

14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante
    a. Tarif horaire 16,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 65,10 $
    c. Tarif quotidien 130,10 $
    d. Tarif hebdomadaire 648,60 $
    e. Tarif mensuel 2 701,00 $

15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle
    a. Tarif horaire 26,50 $
    b. Tarif pour une demi-journée 104,80 $
    c. Tarif quotidien 209,60 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 049,00 $
    e. Tarif mensuel 4 365,00 $

16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante
    a. Tarif horaire 27,60 $
    b. Tarif pour une demi-journée 105,90 $
    c. Tarif quotidien 212,90 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 063,00 $
    e. Tarif mensuel 4 427,00 $

17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil
    a. Tarif horaire 30,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 119,10 $
    c. Tarif quotidien 238,20 $
    d. Tarif hebdomadaire 1 145,00 $
    e. Tarif mensuel 4 959,00 $

18. 301 Surfaceuse à glace
    a. Tarif horaire 9,90 $
    b. Tarif pour une demi-journée 37,50 $
    c. Tarif quotidien 75,00 $
    d. Tarif hebdomadaire 373,90 $
    e. Tarif mensuel 1 556,00 $

19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU
    a. Tarif horaire 33,10 $
    b. Tarif pour une demi-journée 130,10 $

c. Tarif quotidien	259,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 245,00 $
e. Tarif mensuel	5 397,00 $

20. 319 Camion vide-puisards

a. Tarif horaire	43,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	168,70 $
c. Tarif quotidien	337,50 $
d. Tarif hebdomadaire	1 622,00 $
e. Tarif mensuel	7 024,00 $

21. 324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons

a. Tarif horaire	24,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	92,60 $
c. Tarif quotidien	185,30 $
d. Tarif hebdomadaire	927,60 $
e. Tarif mensuel	3 862,00 $

22. 347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM

a. Tarif horaire	50,70 $
b. Tarif pour une demi-journée	198,50 $
c. Tarif quotidien	398,20 $
d. Tarif hebdomadaire	1 913,00 $
e. Tarif mensuel	8 281,00 $

23. 393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire)

a. Tarif horaire	21,00 $
b. Tarif pour une demi-journée	80,50 $
c. Tarif quotidien	160,00 $
d. Tarif hebdomadaire	800,70 $
e. Tarif mensuel	3 333,00 $

24. 413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV

a. Tarif horaire	12,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	45,20 $
c. Tarif quotidien	89,40 $
d. Tarif hebdomadaire	448,90 $
e. Tarif mensuel	1 870,00 $

25. 437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU.

a. Tarif horaire	23,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	89,40 $
c. Tarif quotidien	177,60 $
d. Tarif hebdomadaire	889,00 $
e. Tarif mensuel	3 699,00 $

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location)

a. Tarif horaire	35,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	139,00 $
c. Tarif quotidien	278,00 $
d. Tarif hebdomadaire	1 335,00 $
e. Tarif mensuel	5 778,00 $

27. 513 Tracteur sur chenillettes

a. Tarif horaire	38,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	154,40 $
c. Tarif quotidien	307,70 $
d. Tarif hebdomadaire	1 480,00 $
e. Tarif mensuel	6 410,00 $

28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR

a. Tarif horaire	25,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	97,10 $
c. Tarif quotidien	194,10 $
d. Tarif hebdomadaire	971,70 $
e. Tarif mensuel	4 045,00 $

29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU & + (en location)

a. Tarif horaire	66,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	260,40 $
c. Tarif quotidien	520,60 $
d. Tarif hebdomadaire	2 503,00 $
e. Tarif mensuel	10 838,00 $

30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb.

a. Tarif horaire	3,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,90 $
c. Tarif quotidien	18,70 $
d. Tarif hebdomadaire	94,90 $
e. Tarif mensuel	412,50 $

31. 593 Tondeuse 72 PO. & +

a. Tarif horaire	6,60 $
b. Tarif pour une demi-journée	26,50 $
c. Tarif quotidien	51,90 $
d. Tarif hebdomadaire	260,40 $
e. Tarif mensuel	1 082,00 $

32. 597 Tondeuse 7 couteaux

a. Tarif horaire	19,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	76,10 $
c. Tarif quotidien	152,20 $

d. Tarif hebdomadaire	762,20 $
e. Tarif mensuel	3 172,00 $
33. 635 Aspirateur à feuilles	
a. Tarif horaire	4,40 $
b. Tarif pour une demi-journée	14,40 $
c. Tarif quotidien	28,60 $
d. Tarif hebdomadaire	143,40 $
e. Tarif mensuel	622,10 $
34. 661 Compresseur 100 PCM	
a. Tarif horaire	1,12 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,30 $
c. Tarif quotidien	5,50 $
d. Tarif hebdomadaire	27,60 $
e. Tarif mensuel	121,40 $
35. 678 Hache Branches	
a. Tarif horaire	5,50 $
b. Tarif pour une demi-journée	22,00 $
c. Tarif quotidien	44,10 $
d. Tarif hebdomadaire	220,60 $
e. Tarif mensuel	954,10 $
36. 752 Fardier 2-4 tonnes	
a. Tarif horaire	1,10 $
b. Tarif pour une demi-journée	4,40 $
c. Tarif quotidien	7,70 $
d. Tarif hebdomadaire	40,80 $
e. Tarif mensuel	175,40 $
37. 759 Fardier 16 tonnes & +	
a. Tarif horaire	3,30 $
b. Tarif pour une demi-journée	9,90 $
c. Tarif quotidien	19,90 $
d. Tarif hebdomadaire	100,40 $
e. Tarif mensuel	432,40 $
38. 761 Roulotte	
a. Tarif horaire	1,12 $
b. Tarif pour une demi-journée	3,30 $
c. Tarif quotidien	5,50 $
d. Tarif hebdomadaire	29,80 $
e. Tarif mensuel	128,00 $
39. 766 Remorque Théâtre	
a. Tarif horaire	6,60 $

b. Tarif pour une demi-journée	22,00 $
c. Tarif quotidien	44,10 $
d. Tarif hebdomadaire	220,60 $
e. Tarif mensuel	956,30 $
40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur	
a. Tarif horaire	40,80 $
b. Tarif pour une demi-journée	161,00 $
c. Tarif quotidien	322,10 $
d. Tarif hebdomadaire	1 550,00 $
e. Tarif mensuel	6 713,00 $
41. 970 Essoucheuse (de type vertical)	
a. Tarif horaire	8,90 $
b. Tarif pour une demi-journée	30,90 $
c. Tarif quotidien	62,90 $
d. Tarif hebdomadaire	312,10 $
e. Tarif mensuel	1 298,00 $

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance	20,00 $
2. 105 Voiturette électrique	9,00 $
3. 106 Voiturette à essence	15,00 $
4. 118 Véhicule tout terrain	28,00 $
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne	32,00 $
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F.	29,00 $
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil	71,00 $
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière	85,00 $
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux	85,00 $
10. 307 Camion-traceur	48,00 $
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4	39,00 $
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP	35,00 $

13. 471 Autoniveleuse louée	77,00 $
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur	12,00 $
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite	23,00 $
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs	46,00 $
17. 579 Pulvérisateur motorisé	9,00 $
18. 645 Génératrice remorquée	22,00 $
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée	17,00 $
20. 701 Traceuse de ligne remorquée	16,00 $
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte	42,00 $
22. 713 Flèche sur remorque	2,00 $
23. 714 Remorque à panneau afficheur	2,00 $
24. 749 Génératrice à vapeur	19,00 $
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes	11,00 $
26. 760 Remorques diverses	18,00 $
27. 765 Remorque citerne	6,00 $
28. 771 Terreauteuse remorquée	3,00 $
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux	4,00 $
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage	11,00 $
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage	14,00 $
32. 815 Scie à béton	24,00 $
33. 820 Planeuse à glace de patinoire	5,00 $
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces	12,00 $
35. 875 Aérateur de terre	15,00 $
36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons	2,00 $

37. 913 Boîte à asphalte	6,00 $
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c.	16,00 $
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c.	17,00 $

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

80 – Conseil d'agglomération - Dossiers pour orientation

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2020/11/12
17:30

(1)

Dossier # : 1206352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 $ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 $ à Le Panier Bleu pour la réalisation du projet « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal »;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-10-26 11:57

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206352001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 $ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Avec la période des fêtes, l'économie montréalaise fait face à plusieurs enjeux pour s'adapter au contexte sanitaire et économique, que ce soit en matière d'achat local, de commerce en ligne, de livraison, d'achalandage, d'accès aux artères commerciales et aux commerces ou simplement en matière d'animation durant une période festive. Afin de répondre à ces enjeux et ainsi de soutenir les Montréalais.es et les commerçant.e.s pendant cette période cruciale de l'année, la Ville de Montréal met en place six mesures ciblées « Agir Maintenant, l'achat local au cœur de nos actions » pour un total de 6 M$ dont une campagne d'achat local.
Ces mesures font suite au plan de relance de la Ville « Une impulsion pour la métropole : agir maintenant » notamment à l'axe 1 « Mettre le commerce au cœur de la relance ».

Le Panier Bleu, un organisme à but non lucratif soutenu par le Gouvernement du Québec, pour dynamiser l'achat local et favoriser les produits et les entreprises d'ici, a fait une demande de soutien pour le projet Campagne d'achat local Panier Bleu, volet Montréal « Campagne » qui a été reçue par le Service de développement économique le 15 octobre 2020.

Cette Campagne inclut une campagne promotionnelle multicanal visant la sensibilisation à l'achat local et le soutien aux commerçants montréalais ainsi qu'une approche terrain afin de rencontrer directement les commerçants montréalais. Les détails se trouvent en pièce jointe de ce sommaire.

Ce sera le premier soutien Ville accordé à Le Panier Bleu.

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière de 350 000 $ à Le Panier Bleu afin de répondre à leur demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 (13 juin 2018) Approbation du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approbation de la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approbation du plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

DESCRIPTION

Le Panier Bleu a comme objectif de sensibiliser les Québécois.es à l'importance d'acheter local, particulièrement pendant cette période difficile. L'initiative appuie également les commerces québécois en faisant la promotion de leur boutique.
Le soutien de la Ville de Montréal permettra à Le Panier Bleu :

- d'augmenter leurs activités à Montréal;
- de rejoindre davantage de commerçants montréalais afin de faire la promotion de la campagne et des différents outils et mesures mises en oeuvre par la Ville pour les soutenir;
- encourager davantage de Montréalais.es à soutenir leurs commerces locaux en faisant rayonner la qualité et la diversité de l'offre commerciale.

La Campagne, associée aux autres actions du plan lié à la période des fêtes vise à :

- offrir aux consommateur.trice.s montréalais.es une expérience festive agréable et adaptée au contexte sanitaire;
- outiller les entrepreneur.euse.s quant aux défis liés à la période des fêtes et aux nouveaux modes de consommation;
- établir les conditions nécessaires pour soutenir l'économie lors de la période des fêtes dans un contexte de pandémie.

Le projet inclut notamment :

- l'intégration de l'image de la Ville, l'adaptation des visuels existants et un kit d'activation en magasin;
- l'ajout de nouvelles initiatives spécifiques à la Ville de Montréal;
- l'activation terrain des commerçants;
- La couverture de tous les secteurs propres à l'économie montréalaise.

Le soutien financier de 350 000 $ serait attribué à Le Panier Bleu pour la Campagne.

Une entente de contribution entre la Ville et Le Panier Bleu précisant les modalités de versement de la contribution du projet, la description complète du projet et le budget sont dans le document juridique.

JUSTIFICATION

Ce projet permet de profiter de la période des fêtes 2020 pour stimuler la vitalité économique et culturelle tout en soutenant les commerçants sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Il permet de positionner la Ville auprès de ses commerçants.

Le projet permet également de renforcer le positionnement de la Ville de Montréal dans son rôle de stimulateur de l'économie locale en appelant à la solidarité de ses citoyen.ne.s.

La Campagne de Le Panier Bleu est menée en étroite collaboration avec tous les partenaires de l'écosystème de soutien au commerce montréalais (ASDCM, SDC, CQCD, PME MLT). En s'associant avec eux, la Ville s'assure de simplifier la communication autour de l'achat local en diffusant un seul message clair.

Aussi, le projet s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan de relance 2 (Temps des fêtes 2020) et dans l'axe 1 - Dynamisation des artères commerciales - du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique 2018-2022

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 350 000 $. Les crédits sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de la Mise en valeur des pôles (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal - Plan de relance Phase 2 Temps des fêtes 2020) et du Service de l'expérience citoyenne et des communications. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Contribution :

Services	2020	2021	Total
Développement économique	265 000 $	35 000 $	300 000 $
Expérience Citoyenne et des communications	50 000 $	- $	50 000 $
Total			350 000 $

La dépense assumée par le Service du développement économique concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019). Le Service de l'expérience citoyenne et des communications étant une unité de soutien, les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat local a un impact positif sur le développement durable diminuant notamment les GES liés au transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution permet de soutenir davantage les commerces montréalais et d'ainsi maintenir une vitalité sur les artères commerciales malgré cette période difficile. Il est également visé d'augmenter durablement l'achat local chez les Montréalaise.es.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative vise spécifiquement à aider les commerces montréalais locaux à avoir une période des fêtes profitable, et ce, malgré les changements induits par la crise de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 novembre au 24 décembre 2020 : Campagne communicationnelle multicanal :

- 16 au 26 novembre : Démarchage de commerces montréalais et offensive dans les journaux locaux;
- 1er au 15 décembre : Campagne Acheter local dont le message clé sera : Achetez en ligne et en personne chez les marchands montréalais;
- 16 au 24 décembre: Campagne Dernière minute pour un cadeau local dont le message clé: sera : utilisez la cueillette en magasin des commerçants proches de chez vous.

- Janvier 2021 : Remise du bilan.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise M TREMBLAY, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Louise M TREMBLAY, 26 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-22

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :	438-368-4467	**Tél :**	514-872-2248
Télécop. :		**Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-10-26

Madame Josée Chiasson
Directrice de la mise en valeur des pôles économiques
Service du développement économique
700, rue de la Gauchetière O, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Montréal, le 15 octobre 2020

Objet : Proposition de partenariat dans le cadre d'une offensive du temps des Fêtes

Madame Chiasson,

Comme vous le savez sûrement, Le Panier Bleu est un OBNL soutenu par le gouvernement du Québec afin de dynamiser l'achat local et de favoriser les produits et les commerces d'ici. Il se construit jour après jour depuis son lancement en avril 2020 et met en place de multiples projets au profit des détaillants québécois.

Parmi ceux-ci, Le Panier Bleu, avec le soutien de l'agence CloudRacker, lancera une grande campagne médiatique dans le cadre de l'une des périodes les plus achalandées dans le milieu du commerce du détail, la période des fêtes. L'objectif est d'inciter les consommateurs québécois à se tourner vers l'achat local pour leurs emplettes et à encourager les commerçants d'ici du 16 novembre au 23 décembre 2020. Dans le cadre de cette offensive, nous avons développé une série d'outils gratuits destinés aux commerces de détail du Québec, visant à faciliter leur repérage par les consommateurs.

Notre proposition

Nous souhaitons donc profiter de la période clé d'achats avant le temps des fêtes pour accroître la notoriété du Panier Bleu et de la Ville de Montréal dans son rôle de stimulateur de l'économie locale et, surtout, pour offrir une opportunité additionnelle et unique aux commerçants montréalais d'augmenter leurs ventes. Nous vous proposons donc de collaborer à cette campagne, ce qui implique l'ajout d'initiatives spécifiques à la Ville de Montréal. Afin de pouvoir mettre en œuvre cette portion du projet, nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une subvention d'un montant de 350 000 $.

Vous trouverez les détails sur le projet, sur les différentes phases de la stratégie ainsi que sur le financement demandé dans un document attaché à ce courrier. Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou demande complémentaire.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Madame Chiasson l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain Dumas
Directeur général, Le Panier Bleu

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE PANIER BLEU**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 3500-800 rue du Square-Victoria, Montréal, Québec, H4Z 1E9, agissant et représentée par Alain Dumas, directeur général dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme comme organisme qui vise à dynamiser l'achat local et favoriser les produits et les entreprises du Québec.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Véronique Doucet, directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de trois cents cinquante mille dollars (350 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

En 2020 :

- un premier versement au montant de trois cent quinze mille dollars (315 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

En 2021

- un deuxième versement au montant de trente cinq mille dollars (35 000 $), au plus tard trente jour après la reddition de comptes,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile 3500-800 rue du Square-Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1E9, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28^{e} étage Montréal (Québec) H3B 4L5 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ..26...e jour de .....octobre..... 2020

LE **PANIER BLEU**

Par : _____
Alain Dumas, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2020 (Résolution CG …….).

ANNEXE 1

PROJET

La « Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal » vise à sensibiliser les Québécois à l'achat local. Le projet vise à accentuer cette sensibilisation auprès des citoyens de l'agglomération de Montréal et auprès des commerçants locaux

Objectifs attendus et indicateurs de succès
La Ville octroie le financement à votre organisme pour la réalisation du projet décrit, qui permettra d'attendre les résultats suivants :

Indicateur	Objectifs
Nombre de personnes sensibilisées à l'achat local	9 francophones sur 10 au moins 20 fois verront un ou plusieurs placements dans la campagne environ
Nombre de commerces qui vont afficher les couleurs de la campagne	1136

Rappel des dépenses non admissibles :
- Dépenses qui ne sont pas directement reliées aux projets
- Frais de fonctionnement de l'organisme
- Dépenses engagées avant la signature par les deux parties de la convention
- Salaires versés à des bénéficiaires du projet
- Frais de déplacement
- Dépenses remboursées par un autre programme
- Dépenses non nécessaires ou non justifiables pour la réalisation du projet
- Études et diagnostics
- Acquisition de terrains et de bâtiments

Calendrier de reddition de comptes
Veuillez utiliser le modèle de bilan qui sera transmis par courriel par le Responsable du projet.

Documents exigés	Date	Contenu
Bilan final	Hiver 2021 ou fin de campagne	▪ Bilan des résultats obtenus à l'égard des activités, objectifs et des retombées mentionnés à l'Annexe et incluant notamment o La liste des commerces rejoints o La liste des commerces qui s'afficheront aux couleurs de la campagne o Le détail des actions entreprises ▪ Détails des revenus et des dépenses liées au projet ▪ Bilan de la visibilité en accord avec le protocole de visibilité de l'annexe 2
États financiers	Avant le 30 septembre 2021	▪ États financiers de l'Organisme

Campagne achat local “Mois Bleu”

Demande de contribution faite à

Montréal

- Document final / 15 octobre 2020 -

Le Mois Bleu, c'est quoi?

Contexte

Le Panier Bleu mettra en place une campagne nationale afin de sensibiliser les Québécois à l'importance d'acheter localement pendant la période avant le temps des fêtes. En associant la Ville directement à cette campagne, Panier Bleu pourra contribuer davantage à la stimulation de l'économie montréalaise en offrant une opportunité additionnelle et unique aux commerçants montréalais d'augmenter leurs nombres de visites et d'achat en magasin. La campagne sera composée d'un volet d'intégration de la Ville au sein d'une campagne existante du Panier bleu (à l'échelle du Québec) ainsi que des activations auprès des commerçants et d'une campagne dédiée à la Ville. Finalement, la campagne permettra à la Ville de soutenir davantage ses commerçants, et ce, dans tous ses secteurs prioritaires.

Le Mois Bleu c'est :

Un ralliement provincial pour soutenir l' économie et les commerçants locaux, avec un ciblage spécifique sur la Ville de Montréal pour certains aspects.

Une campagne de publicité intégrée qui stimule les visites des commerçants locaux.

Le meilleur moment durant l'année pour faire ses emplettes de Noël.

Un événement annuel qui fera partie de la culture d'achat des Québécois.

Publics cibles

Campagne existante Panier Bleu "co-brand" Ville de Montréal:

- Milléniaux du Québec (50 % femmes, 50 % hommes) : population de 1 380 000 Québécois francophones.
- Mères de famille qui magasinent pour le temps des fêtes : population de 1 094 000 Québécoises francophones avec enfant(s) à la maison.

Campagne dédiée Ville de Montréal:

- Masse / citoyens de la Ville de Montréal (on exclut la couronne nord et sud).

Stratégie de campagne

- Une approche sur deux fronts:
  - **Activation des commerçants** (approche personnalisée virtuelle et en magasin pour encourager les commerçants à s'afficher comme fiers détaillants locaux - kits imprimés et digitaux envoyés aux commerçants).

  - **Campagne digitale et OOH publicitaire** (campagne de sensibilisation de la population pour encourager l'achat local lors du temps des fêtes - bannières et vidéos web, OOH métro, abribus et colonnes de rues, etc pour encourager les acheteurs à trouver des détaillants locaux).

LE MOIS BLEU
PHASES DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE

PHASE 1
Nov 16 - 26

Le Mois Bleu arrive

- Développement d'une accroche (teaser) qui annonce la campagne.
- Message clé: Rendez vous chez les détaillants québécois pour acheter vos cadeaux.

SENSIBILISATION (AWARENESS)
- Vidéos web 15 et 6 sec
- Bannières web: *728x90, 300x250, 300x600*

PHASE 2
Dec 01 - 15

Acheter local

- Pas besoin de chercher loin pour faire plaisir à vos proches
- Message clé: Achetez en ligne et en personne chez les marchands québécois.

ULTRA CIBLÉ PAR CATÉGORIE
- Bannières web: *728x90, 300x250, 300x600*

Utiliser des industries commerçantes fréquemment recherchés pour des publicités ciblées. Ex : un utilisateur recherche des sac à mains - on cible une publicité : "il y a 44 boutiques québécoises à proximité vendant des sacs à mains."

PHASE 3
Dec 16 - 24

Dernière minute pour un cadeau local

- À la dernière minute? Nous avons ce qu'il vous faut.
- Message clé: Utilisez la cueillette en magasin des commerçants proche de chez vous.

CIBLÉE PAR PÉRIODE SPÉCIFIQUE
- Bannières web: *728x90, 300x250, 300x600*

LE MOIS BLEU
TYPES DE CANAUX

Des médias 100% bleus!

PHASE 1 Nov 16 - 26	PHASE 2 Dec 01 - 15	PHASE 3 Dec 16 - 24
Le Mois Bleu arrive	**Acheter local**	**Dernière minute pour un cadeau local**
Notoriété, créativité média	Faire du pousse sur la notoriété, performance média, reciblage	Ciblage séquentielle, performance média, reciblage
Canaux choisis : • Miser sur des écosystèmes numériques locaux: Bell, QMI, LaPresse et Pelmorex pour générer de la notoriété • Début des offensives avec partenaires programmatiques locaux	Canaux choisis : • Continuité des efforts de notoriété avec écosystèmes numériques locaux • Augmentation des investissements programmatiques locaux • Ajout de nouvelle tactique: reciblage des audiences	Canaux choisis : • Priorisation des tactiques de performance programmatiques • Support des écosystèmes numériques locaux: focus reciblage et performance.

Exclusivités “Mois Bleu” pour la Ville de Montréal

Stratégie

- **Intégration du branding de la Ville de Montréal et adaptation des visuels existants de la campagne** (sur toute les phases).

- **Ajouts de nouvelles initiatives spécifiques à la Ville de Montréal** (activation et campagnes en extra adaptées à l'île de Montréal uniquement).

1 - Activation des commerçants

1.1 Une équipe d'activation virtuelle et sur le terrain pour inciter les commerçants, les associations et les partenaires à participer au Mois Bleu.

1.2 Approche des commerces, importation et intégration des produits sur le Panier Bleu.

- **Plan d'activation**
- **Documentation et scénarisation**
- **Appels téléphoniques**
- **Infolettres**
- **Clavardage en ligne**
- **Soutien à la préparation des informations**
- **Rapport de performance**

Ajouts Ville de Montréal:

- Des ambassadeurs supplémentaires dédiés à Montréal pour l'activation terrain (40 hr/sem en extra) pendant 4 semaines.
- Adaptation des kits d'activation en magasin pour inclure le logo Ville de Montréal dans les magasins applicables.

Ciblage des commerçants

Les commerçants visés seront des commerces déjà sur le Panier Bleu pour les contacts virtuels, mais aussi tout autre commerce de détail sans condition de s'inscrire au Panier Bleu (via les démarches auprès des SDCs, Chambres de Commerce et des ambassadeurs qui feront une activation sur le terrain.

2 - Gestion, création et stratégie de campagne

2.1. Une gestion de campagne centralisée entres les agences d'activation, de stratégie/création et de média avec un seul directeur de campagne.

2.2 Une équipe de stratégie, de création et de production pour développer les visuels de la campagne de marketing.

- **Suivi et gestion de projet**
- **Stratégie de campagne**
- **Idéation**
- **Conception**
- **Production**

Ajouts Ville de Montréal:

- Ajout à la gestion de projet centralisée pour la Ville de Montréal.
- Adaptation de la campagne courante pour avoir le logo Ville de Montréal sur les achats média actuels en géo-ciblage pour les affichages dans la ville.
- Création des nouvelles bannières OOH dans la ville de Montréal rappelant d'acheter local (voir média pour le détail).

3 - Mise en marché de la campagne média

3.1 Investissements achat média (vidéo 15 et 6 sec, bannières animées et dynamiques 100% Québec)

3.2 Un soutien technique et un spécialiste de contenu pour l'achat, la planification, l'intégration et l'optimisation du média. Inclus aussi les rapports de performance.

- **Planification média**
- **Achat média**
- **Déploiement de campagne**
- **Optimisation**
- **Analytique et rapports de performance**
- **Soutien technique**
- **Nettoyage des données**
- **Rapports de performance**

Ajouts Ville de Montréal:

- Adaptation des 3 phases des bannières digitales (ajout du logo Ville de Montréal en géo-ciblage pour l'île)
- Création de nouveaux messages pour une approche locales ciblée par quartiers de Montréal en déclinaisons OOH (métro, abribus, colonnes de rues, oriflammes.
- Création de visuels réseaux sociaux standards (photo de profil et de publication pour Instagram, Twitter, Facebook).
- Création de nouveaux messages ayant un aspect plus "relation de presse" pour mettre en valeur le support de la Ville envers les commerçants locaux sous forme de publireportages digitaux en bannières "native" web et de pages publicitaires dans les journaux locaux.

La Campagne en chiffres

Au Canada, ce sont les Québécois qui dépensent le plus durant cette période, avec une moyenne de 1 332 $. Le potentiel est donc substantiel pour encourager l'achat local.

Portion Activation: Une liste de 7 000 commerçants a été dressée; l'objectif est d'atteindre 3 000+ commerçants engagés. Sur les 7 000 commerçants, 1 136 sont dans la Ville de Montréal. Une ressource supplémentaire sera dédié à Montréal uniquement, nous envisageons donc atteindre cet objectif.

Portion campagne média: Le plan média est en cours de démarchage, les détails suivront donc sou peu. Toutefois, avec le budget et le plan planifié, nous pouvons estimer un +90 reach, ce qui indique donc que 9 francophones montréalais sur 10 verront un ou plusieurs placements de la campagne environ 20 fois.

La Campagne en chiffres

Au Canada, ce sont les Québécois qui dépensent le plus durant cette période, avec une moyenne de 1 332 $. Le potentiel est donc substantiel pour encourager l'achat local.

Portion Activation: Une liste de 7 000 commerçants a été dressée; l'objectif est d'atteindre 3 000+ commerçants engagés. Sur les 7 000 commerçants, 1 136 sont dans la Ville de Montréal. Une ressource supplémentaire sera dédié à Montréal uniquement, nous envisageons donc atteindre cet objectif.

Portion campagne média: Le plan média est en cours de démarchage, les détails suivront donc sou peu. Toutefois, avec le budget et le plan planifié, nous pouvons estimer un +90 reach, ce qui indique donc que 9 francophones montréalais sur 10 verront un ou plusieurs placements de la campagne environ 20 fois.

Récapitulatif des créatifs de campagne Ville de Montréal

La répartition des différentes déclinaisons de la campagne en mise en marché "co-brand" versus Ville de Montréal uniquement est envisagée comme suit (sujet à modifications suite à l'approbation du plan média):

Créatifs de la campagne "co-branding" - 16 novembre au 24 décembre:
Exécutions variées pour positionner un plus large éventail de commerces.

- Kits en magasin (Création pour l'ajout d'un aspect plus montréalais, impression et livraison pour 1 000 kits, incluant 2 rondes de révisions).
- Production des formats bannières web et pre-roll 15/6sec web adaptées à saveur Montréal (sur 3 phases: phase teaser, phase ciblé et phase "dernière minute achat cadeaux", total de 10 déclinaisons dans les divers phases, incluant 2 rondes de révisions).

Créatifs de la campagne Ville de Montréal spécifique - 1 au 24 décembre pour OOH, fin novembre au 24 décembre pour les 2 autres points:

- Création de nouveaux messages pour une approche locales ciblée par quartiers de Montréal en déclinaisons OOH (métro, abribus, colonnes de rues, oriflammes - 5 déclinaisons de créatifs, incluant 2 rondes de révisions). Ces items reprendront certains éléments développés pour la campagne Panier Bleu et auront une mention du Panier Bleu en bas des éléments pour garder le fil conducteur de la campagne.
- Création de visuels réseaux sociaux standards (photo de profil et de publication pour Instagram, Twitter, Facebook, incluant 2 rondes de révisions). Ces items reprendront certains éléments développés pour la campagne Panier Bleu et auront une mention du Panier Bleu en bas des éléments pour garder le fil conducteur de la campagne.
- Création de nouveaux messages ayant un aspect plus "relation de presse" pour mettre en valeur le support de la Ville envers les commerçants locaux sous forme de publireportages digitaux en bannières "native" web et de pages publicitaires dans les journaux locaux, incluant 2 rondes de révision.

Budget estimé

Budget déboursé par le Panier Bleu pour la campagne à l'échelle du Québec (taxes incluses)

Description	Prix
Honoraires	**$153,000**
Frais de gestion et stratégie de la campagne centralisé - pour tout le Québec, incluant Montréal	$8,000
Frais d'idéation créative et de production des visuels activation et campagne web - pour tout le Québec, incluant Montréal	$59,400
Frais média (stratégie d'achat, planification d'achat, rapport de performance) - pour tout le Québec, incluant Montréal	$30,000
Frais activation en magasin pour tout le Québec, incluant Montréal pour les portions d'activation des chaines grands commerçants, des SDC, etc.	$49,360
Frais activation en magasin pour Montréal spécifiquement	$6,240
Budget média net	**$200,000**
Budget média lié à la campagne d'achat local pour tout le Québec, incluant Montréal qui fera partie de toutes les phases	$200,000
Total hors taxes	**$353,000**
Total taxes incluses	**$402,412**

Budget demandé à la Ville de Montréal (taxes incluses)

Description	Prix
Honoraires	**$146,495**
Frais de gestion, stratégie et idéation créative de la campagne centralisé (incluant adaptation des visuels activation et campagne et des nouveaux créatifs)	$31,000
Frais de production (production des visuels activation et campagne et des nouveaux créatifs - frais en sus pour créatifs non mentionnés ci-haut)	$57,457
Frais média (stratégie d'achat, planification d'achat, rapport de performance) - commission numérique à 15%, pub traditionnelle à 10%	$52,310
Frais activation en magasin (1 ressource dédiée 40 hr/sem extra sur 4 semaines pour Montréal)	$5,728
Frais Fixes	**$13,797**
Frais d'impression et de livraison des kits en magasin (1 000 kits)	$13,797
Budget média net	**$189,708**
Budget média lié à la campagne "co-branding" (inclus dans les frais)	$189,708
Total taxes incluses	**$350,000**

Hypothèses de travail:

Le budget ci-dessus est sujet à changement ou ajouts suite à l'approbation du plan média et de la liste des créatifs finaux. Les changements d'envergure et/ou de livrables seront sujet à une demande de changement développée pour les nouveaux livrables introduits dans le projet.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

- **2.5. Événements publics**

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l’avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics.

> Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1206352001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 $ à Le Panier Bleu pour le déploiement du projet Campagne d'achat local Le Panier Bleu, volet Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1206352001 - Le Panier Bleu.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-26

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2020/11/12
17:30

(1)

Dossier # : 1201179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Il est recommandé :
d'adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-09-25 16:33

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1201179014**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau express vélo (REV) est un projet de voie cyclable de 184 kilomètres qui sera réparti sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. Il comptera 17 axes accessibles 12 mois par année. Le REV permettra aux citoyens de se déplacer de façon efficace, sécuritaire et agréable. Il assurera une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route. Il reliera les différents points d'intérêts dans la ville.
La phase 1 du Réseau express vélo se déploie sur cinq axes, soit :

- Berri/Lajeunesse/Saint-Denis
- Viger/Saint-Antoine/Saint-Jacques
- Souligny
- Peel
- De Bellechasse

La phase 1 du REV se réalise dans un contexte de pandémie de COVID-19, période pendant laquelle les commerçants situés sur les artères commerciales qu'il traverse vivent une situation financière extrêmement difficile. La Ville de Montréal souhaite donc mettre en place un programme de subvention aux établissements commerciaux situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo afin d'accompagner ces commerçants pendant cette période difficile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 (13 juin 2018) Approuver du plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

DESCRIPTION

La subvention aux établissements commerciaux serait calculée à partir de la superficie qu'ils occupent. La subvention respecterait les critères suivants :

- 2 500 $ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie égale ou inférieure à 186 mètres carrés (environ 2 000 pieds carrés);
- 3 750 $ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie supérieure à 186 mètres carrés (environ 2 000 pieds carrés), mais inférieure à 464 mètres carrés (environ 5 000 pieds carrés);
- 5 000 $ pour tout commerce admissible occupant un espace de superficie égale ou supérieure à 464 mètres carrés (environ 5 000 pieds carrés).

Afin de pouvoir bénéficier de la subvention, les commerces devront être localisés dans un secteur désigné à l'annexe A du règlement ou, ultérieurement, par ordonnance du comité exécutif et ces secteurs correspondront aux axes de déploiement de la phase 1 du réseau express vélo mentionnés à la section contexte du présent dossier décisionnel.

La période pendant laquelle les commerçants pourraient déposer une demande de subvention se terminerait le 31 octobre 2021, à moins que les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à 1,5 M$ avant cette date. Le comité exécutif pourrait également mettre fin au programme si l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 devait être levé d'ici là.

Notons que le règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter de la ville puisque la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide octroyée en vertu de ce programme et des autres programmes adoptés en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), qui sont en vigueur ou en voie de le devenir, n'excède pas le montant correspondant à 1% du total des crédits prévus au budget pour les dépenses de fonctionnement de la ville pour l'exercice financier durant lequel ce règlement est adopté, soit celui de 2020.

JUSTIFICATION

Les objectifs du programme sont :

- d'aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période combinant le déploiement du REV et la pandémie de COVID-19;
- de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales visées;
- de favoriser le maintien des emplois dans les commerces affectés par une situation financière extrêmement difficile.

Le programme proposé s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du Plan d'action en commerce « *Vivre Montréal* », approuvé par le comité exécutif le 13 juin 2018. Plus spécifiquement, le programme proposé s'inscrit dans la stratégie qui vise à offrir une solution performante aux commerçants en situation de chantier.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de l'agglomération totalisent au maximum 1,5 M$ en 2021.
La programmation de l'entente de 150 M$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et

de l'Innovation et la Ville de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire jusqu'au 31 décembre 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19 vise à soutenir les commerces locaux qui vivent une situation financière difficile et donc, leur maintien en affaires. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.
D'autre part, le REV améliorera la qualité de vie des citoyens grâce à l'apaisement de la circulation et à la réduction de la pollution visuelle, sonore et atmosphérique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le programme permettra d'aider les commerçants à se maintenir en affaires pendant la période combinant le déploiement du REV et la pandémie de COVID-19, de soutenir le dynamisme et la vitalité commerciale des artères commerciales visées et de favoriser le maintien des emplois dans les commerces affectés par une situation financière extrêmement difficile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève LEBRUN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-22

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514 868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Géraldine MARTIN
Directrice
Tél :
Approuvé le : 2020-09-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1201179014

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le règlement établissant le programme de subvention aux établissements situés dans un secteur traversé par le réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de COVID-19

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1201179014 - Regl progr subvention REV 20201006.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-25

Annie GERBEAU
Chef de division, Avocate
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION AUX ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS UN SECTEUR TRAVERSÉ PAR LE RÉSEAU EXPRESS VÉLO DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du le conseil d'agglomération décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

« activités commerciales » : la vente au détail, la location de produits ou la prestation de services au consommateur, à l'exclusion des activités suivantes au sens du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

1° les services en finance et assurance (secteur 52) autres que les services d'agences et courtiers d'assurances (groupe 5242);

2° la prestation de services immobiliers (sous-secteur 531), autres que les bureaux d'agents et de courtiers immobiliers (groupe 5312) et les services de mini-entrepôts en libre-service (classe 53113);

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant autorisé;

« entreprise » : une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne physique qui exploite une entreprise individuelle, qui exerce des activités commerciales;

« établissement » : tout local dans un immeuble situé dans un secteur désigné où une entreprise exerce ses activités commerciales;

« Réseau express vélo » : le réseau de voies cyclables actuelles et projetées composé de dix-sept axes répartis sur le territoire de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvé par résolution à l'assemblée du conseil d'agglomération le 19 décembre 2019 (CG19 0617);

« secteur désigné » : tout secteur désigné à l'annexe A du présent règlement ou par ordonnance du comité exécutif;

« superficie » : la surface totale de plancher de l'établissement occupée exclusivement par l'entreprise.

SECTION II
OBJET

2. Le présent règlement vise la mise en place d'un programme de subvention pour les entreprises exploitant un établissement situé dans un secteur désigné traversé par le Réseau express vélo dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

3. La valeur totale des subventions qui peuvent être octroyées en vertu du programme de subvention prévu au présent règlement est de 1,5 million $.

SECTION III
ADMISSIBILITÉ

4. Une entreprise peut présenter une demande de subvention à la Ville en vertu du présent règlement pour chaque établissement situé dans un secteur désigné qu'elle exploite.

SECTION IV
INADMISSIBILITÉ

5. N'est pas admissible au programme :

1° l'entreprise qui :

a) est listée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) tenu en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

b) est un organisme public visé à l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);

c) est en faillite avant la date d'approbation indiquée à l'avis transmis par le directeur en vertu de l'article 13;

d) a cessé d'exploiter l'établissement avant la date d'approbation indiquée à l'avis transmis par le directeur en vertu de l'article 13;

e) a commencé à exploiter un établissement situé dans un secteur désigné après l'entrée en vigueur du présent règlement;

2° l'entreprise qui exploite un établissement :

a) situé à l'intérieur d'une station de métro ou d'un établissement d'enseignement, sauf s'il dispose d'un accès direct sur une voie publique;

b) situé dans un immeuble visé par une procédure d'expropriation ou une réserve foncière.

SECTION V
DEMANDE DE SUBVENTION

6. Une entreprise qui exploite un établissement situé dans un secteur désigné peut présenter une demande de subvention aux conditions établies au présent règlement au moyen du formulaire fourni par la Ville. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

1° l'état de renseignement au Registre des entreprises du Québec;

2° le cas échéant, un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

3° si l'entreprise est locataire de l'établissement, une copie de son bail;

4° si l'entreprise est locataire de l'établissement mais que son bail n'indique pas la superficie occupée ou si elle n'est pas locataire, une déclaration sous serment indiquant la superficie de l'établissement accompagnée d'un plan de l'immeuble sur lequel est identifié l'espace occupé par l'établissement.

7. Une entreprise qui exploite plusieurs établissements situés dans tout secteur désigné doit présenter une demande distincte pour chacun d'entre eux.

8. Une seule demande peut être présentée pour un établissement.

9. Une demande doit être présentée au plus tard le 31 octobre 2021.

SECTION VI
MONTANT DE LA SUBVENTION

10. La superficie d'un l'établissement est déterminée de la façon suivante :

1° si l'entreprise est locataire de l'établissement, la superficie est celle indiquée à son bail;

2° si l'entreprise n'est pas locataire de l'établissement ou si son bail ne comporte pas la superficie de l'établissement, la superficie est celle indiquée à la déclaration sous serment indiquant la superficie de l'établissement accompagnée du plan de l'immeuble sur lequel est identifié l'espace occupé par l'établissement, sous réserve des conclusions d'une enquête du directeur qui concluait à une superficie différente.

11. La subvention qui peut être versée en regard d'une demande de subvention est égale à un montant forfaitaire de :

1° 2 500 $ pour tout établissement dont la superficie est égale ou inférieure à 186 mètres carrés;

2° 3 750 $ pour tout établissement dont la superficie est supérieure à 186 mètres carrés, mais inférieure à 464 mètres carrés;

3° 5 000 $ pour tout établissement dont la superficie est égale ou supérieure à 464 mètres carrés.

SECTION VII
VERSEMENT DE LA SUBVENTION

12. Lorsque les conditions prévues à l'article 6 sont complétées et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, le directeur approuve la demande de subvention; dans le cas contraire, la demande est refusée.

En plus des documents exigés l'article 6, le directeur peut, avant d'approuver la demande de subvention, exiger tout document afin de valider le respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement ou la superficie de l'établissement.

13. Le directeur informe l'entreprise, par écrit, de l'approbation ou du refus de sa demande.

Lorsque la demande est approuvée, l'avis indique la date de l'approbation, la superficie de l'établissement et le montant de subvention accordé.

14. À la suite de la transmission de l'avis prévu à l'article 13, la subvention est versée.

SECTION VIII
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

15. Sur présentation d'une pièce d'identité, le directeur peut, aux fins de l'application du présent règlement, visiter, examiner et prendre en photos toute propriété immobilière et mobilière.

Toute personne doit permettre au directeur ou son représentant autorisé de pénétrer dans un bâtiment sans nuire à l'exécution de ses fonctions.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, l'entreprise doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

16. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude, entraîne l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute subvention versée à l'entreprise en application du présent règlement doit être remboursée au comptant à la Ville dans les 60 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet. De plus, l'entreprise ne peut présenter aucune autre demande de subvention en vertu du présent règlement.

SECTION IX
ORDONNANCES

17. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° modifier le présent règlement afin de prévoir tout autre secteur désigné à l'Annexe A;

2° modifier le présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière prévu à l'article 3, lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;

3° modifier le présent règlement afin de modifier la liste des documents exigés en vertu de l'article 6;

4° modifier le présent règlement afin de modifier la date limite pour présenter une demande de subvention prévue à l'article 9;

5° modifier le présent règlement afin de modifier les montants de la subvention établis en vertu de l'article 11;

6° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

SECTION X
DURÉE DU PROGRAMME

18. Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à la première des dates suivantes :

1° la date déterminée par ordonnance du comité exécutif en vertu de l'article 17;

2° la date à laquelle les subventions octroyées dans le cadre du programme atteignent la valeur totale de l'aide fixée à l'article 3 du présent règlement.

ANNEXE A
SECTEURS DÉSIGNÉS

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le …….

GDD : 1201179014

ANNEXE A
SECTEURS DÉSIGNÉS

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 1)

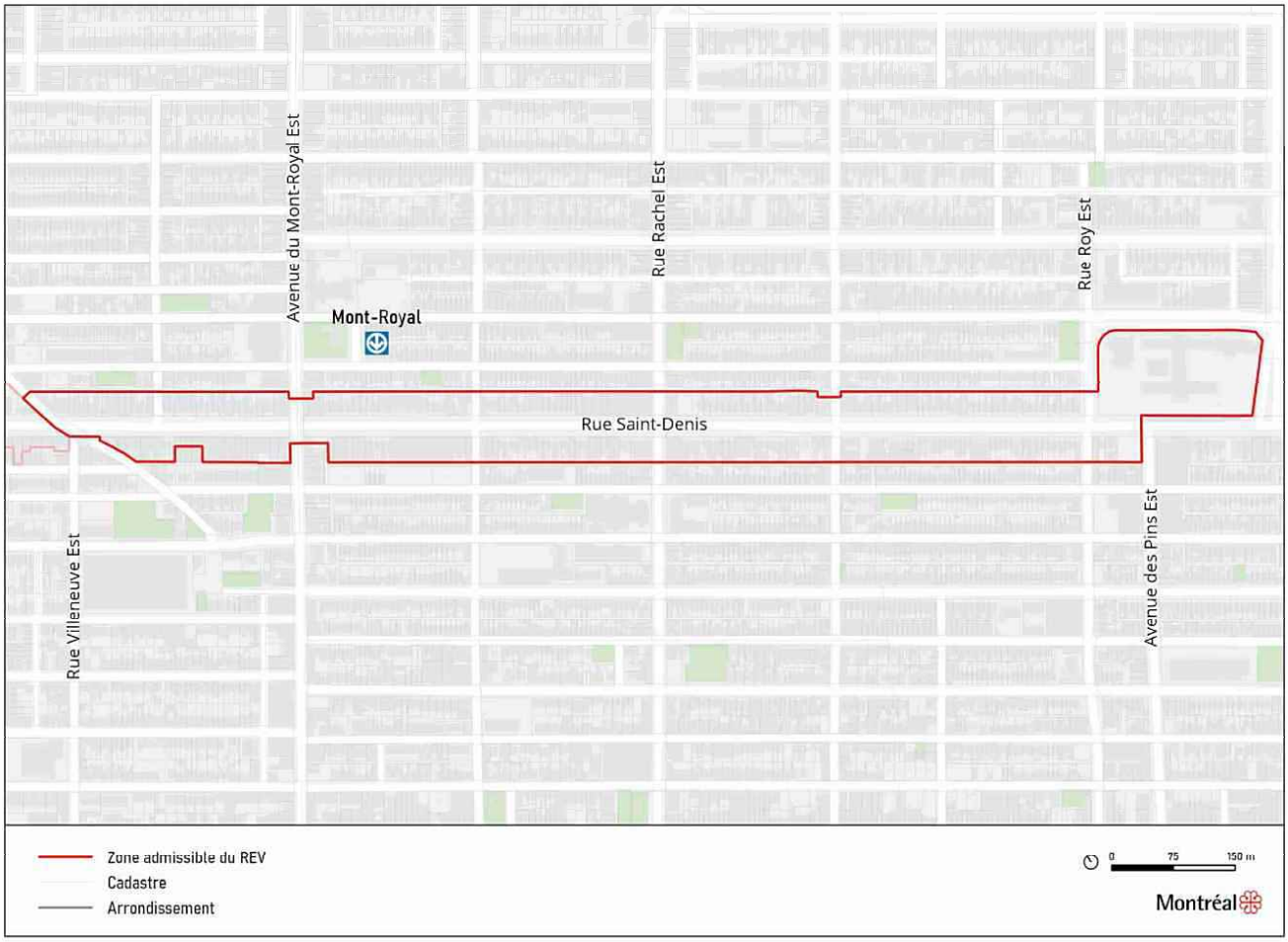

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 2)

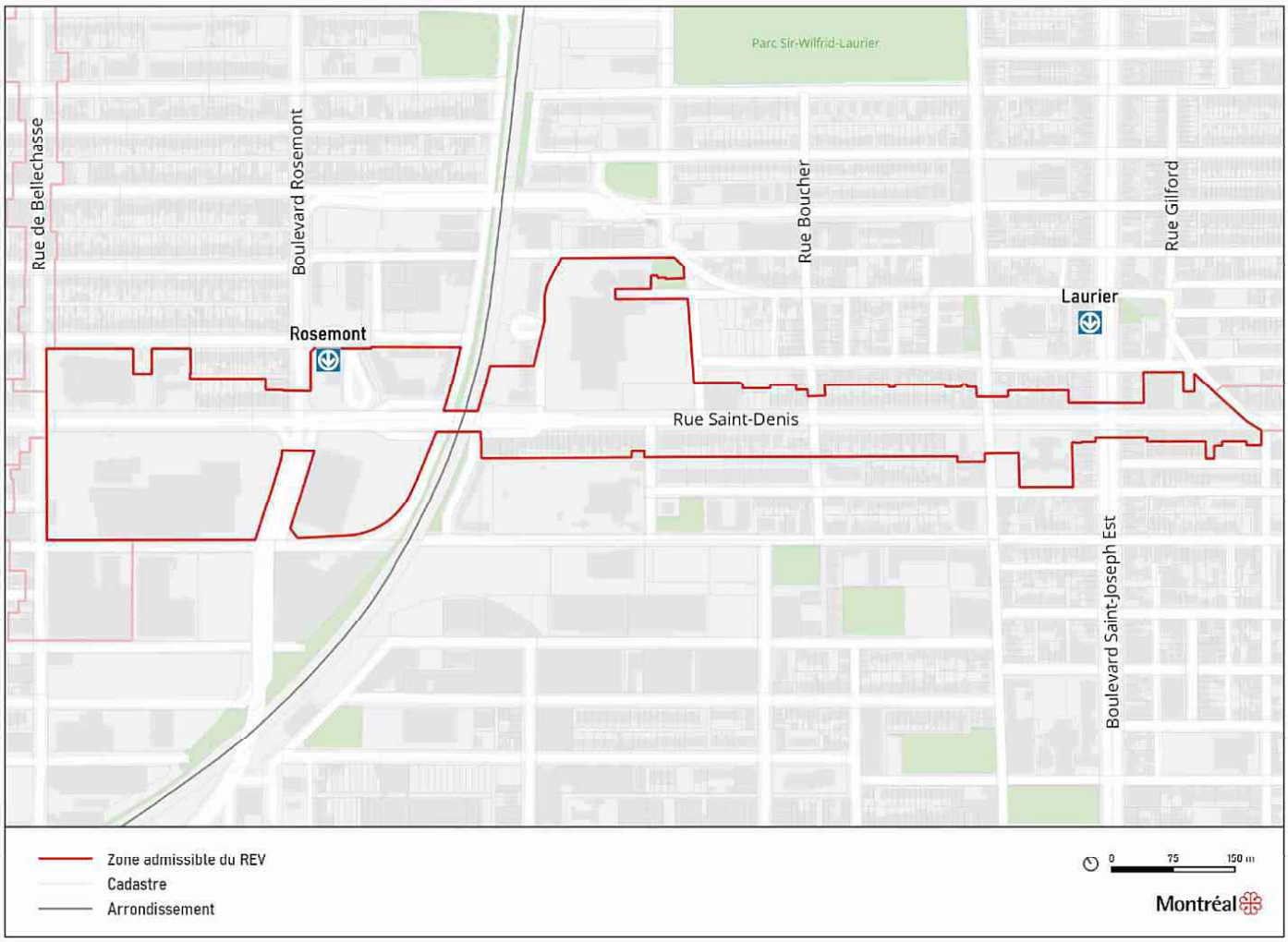

XX-XXX/8

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 3)

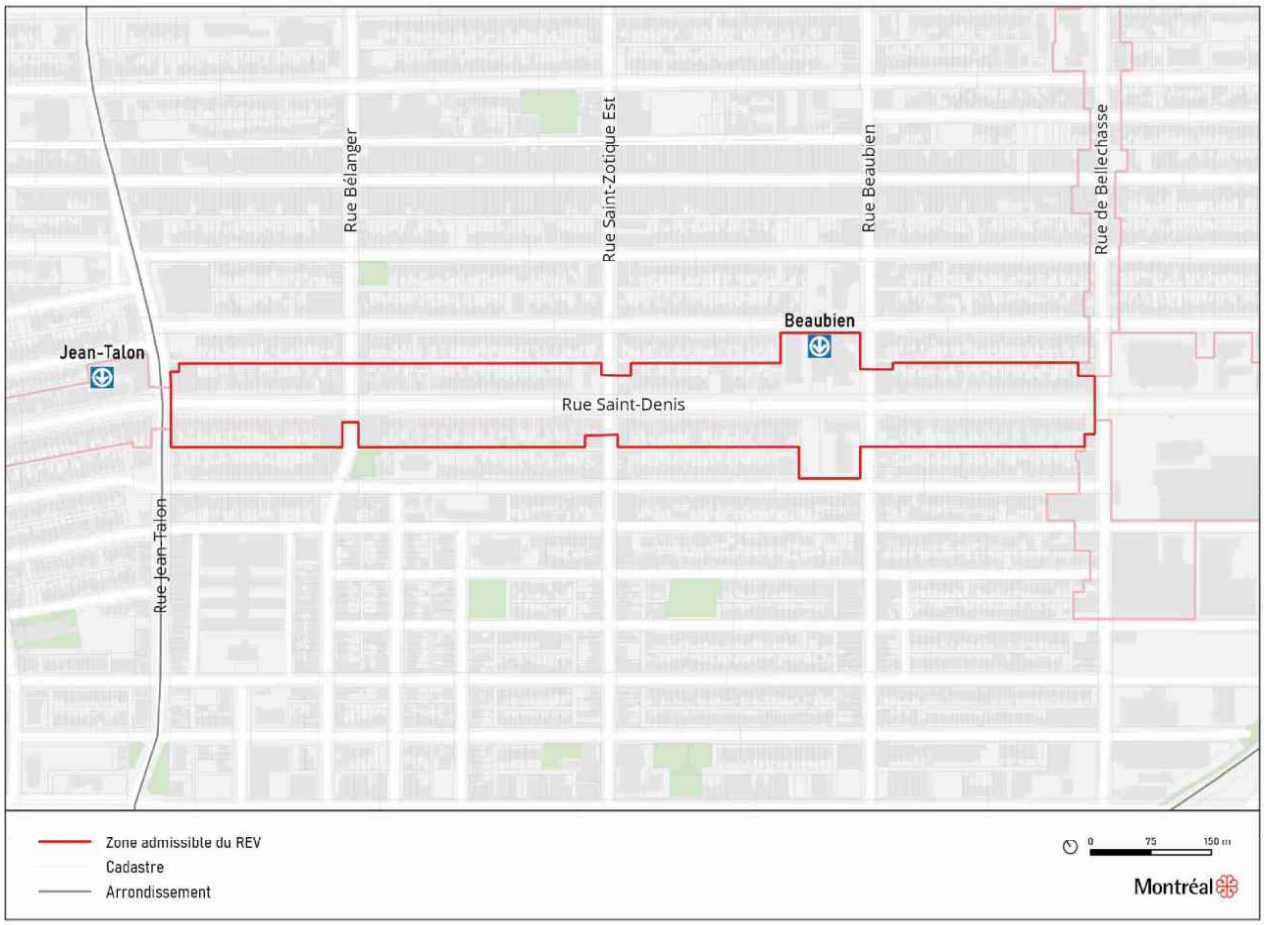

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 4)

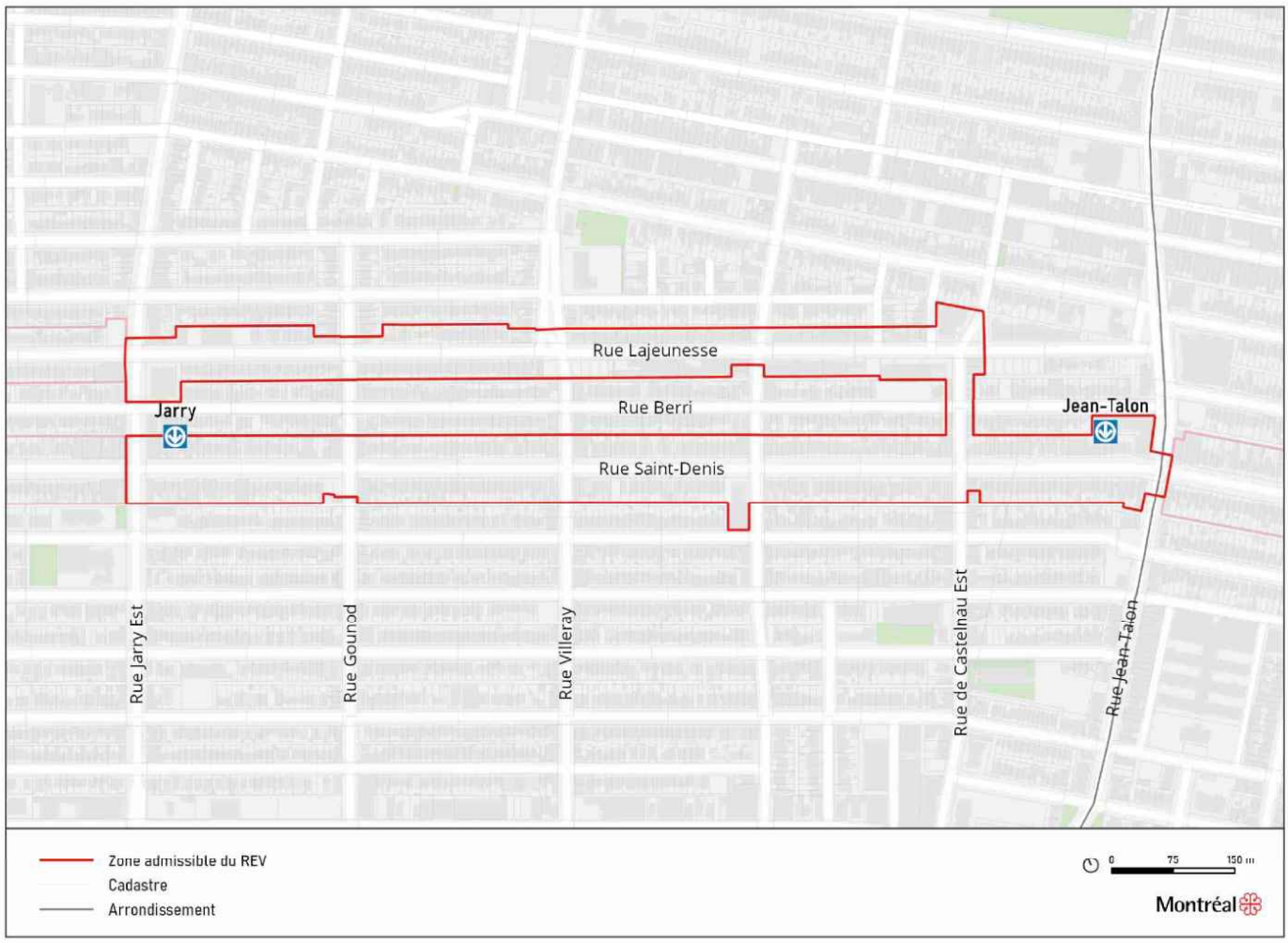

XX-XXX/10

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 5)

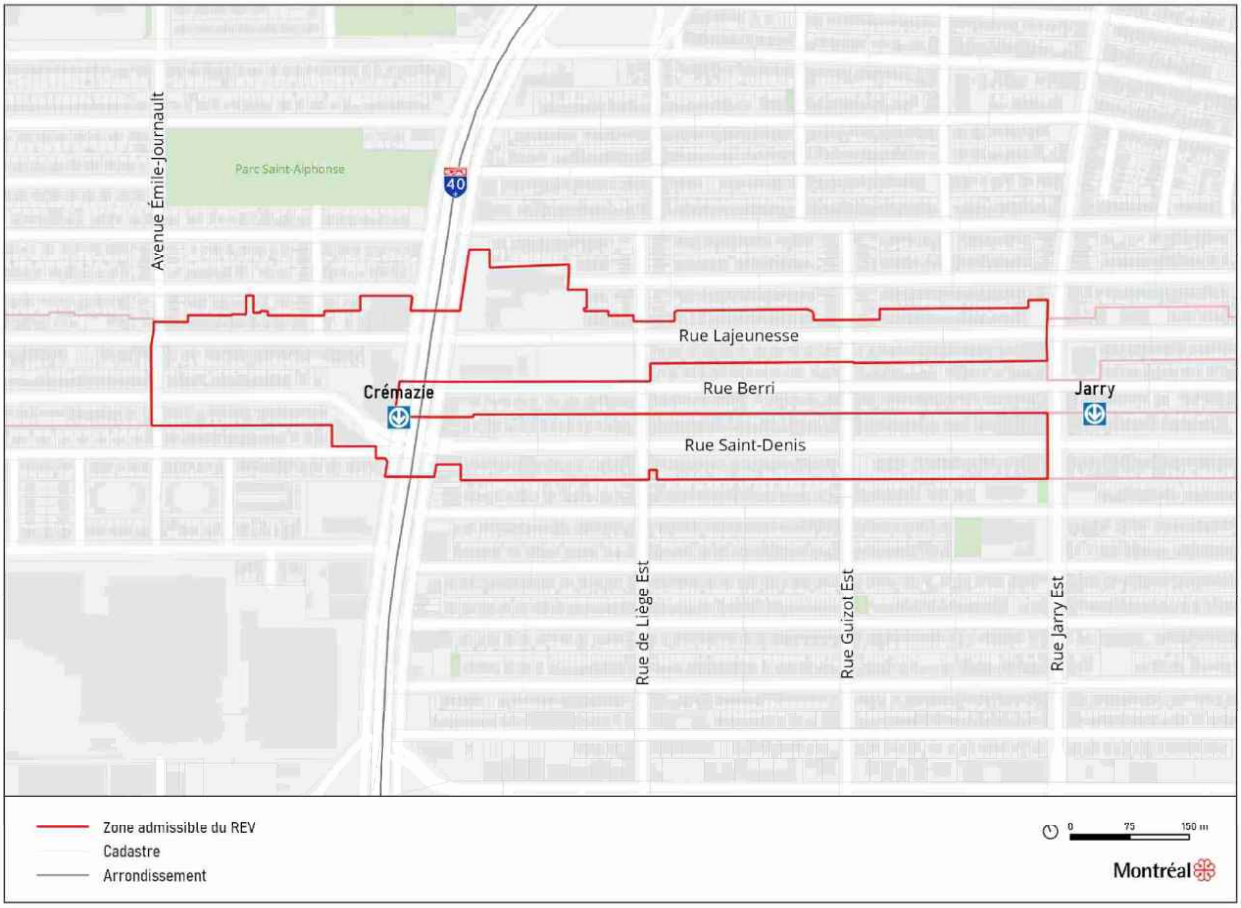

XX-XXX/11

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 6)

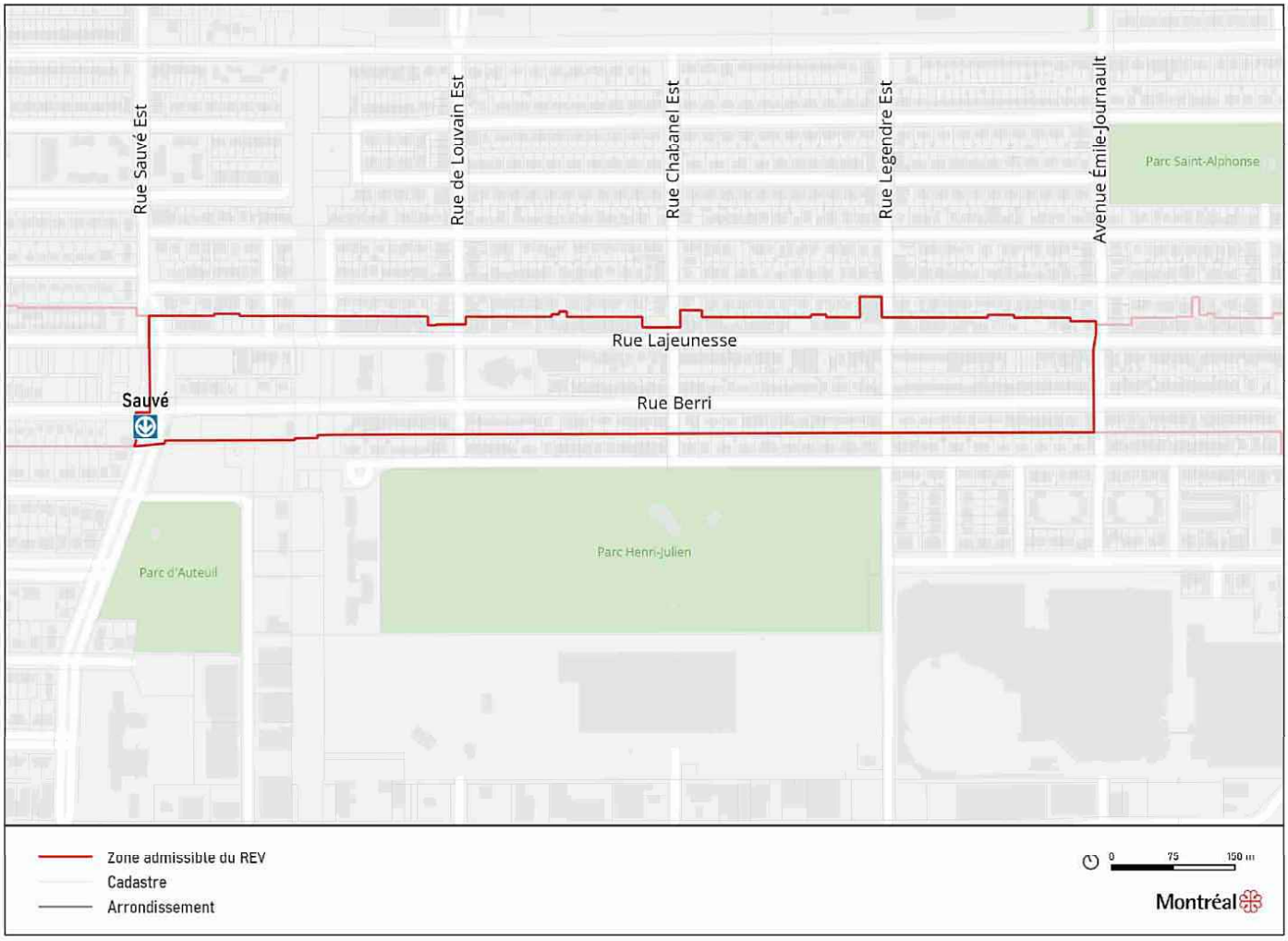

XX-XXX/12

AXE - Berri / Lajeunesse / Saint-Denis (zone 7)

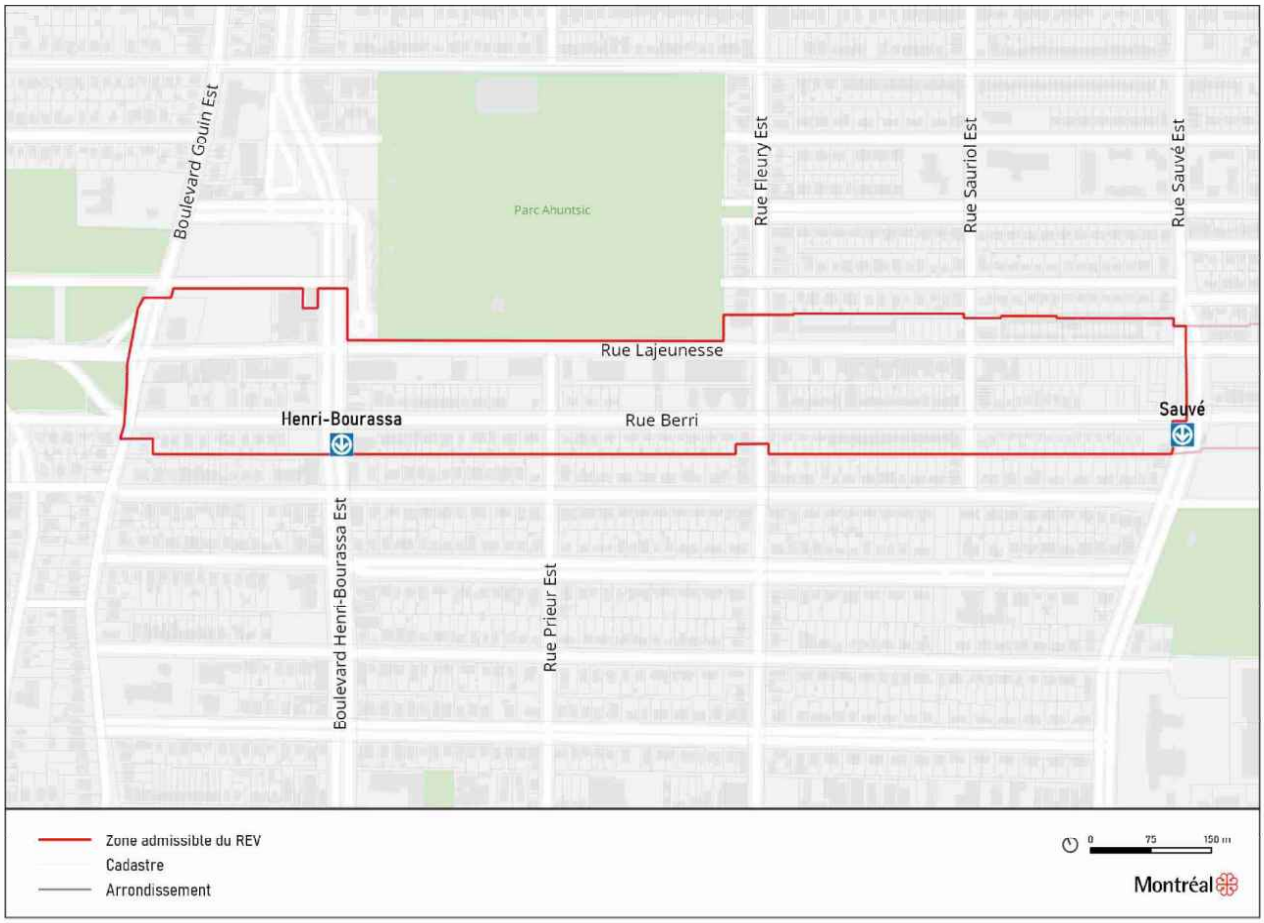

XX-XXX/13

AXE - De Bellechasse (zone 1)

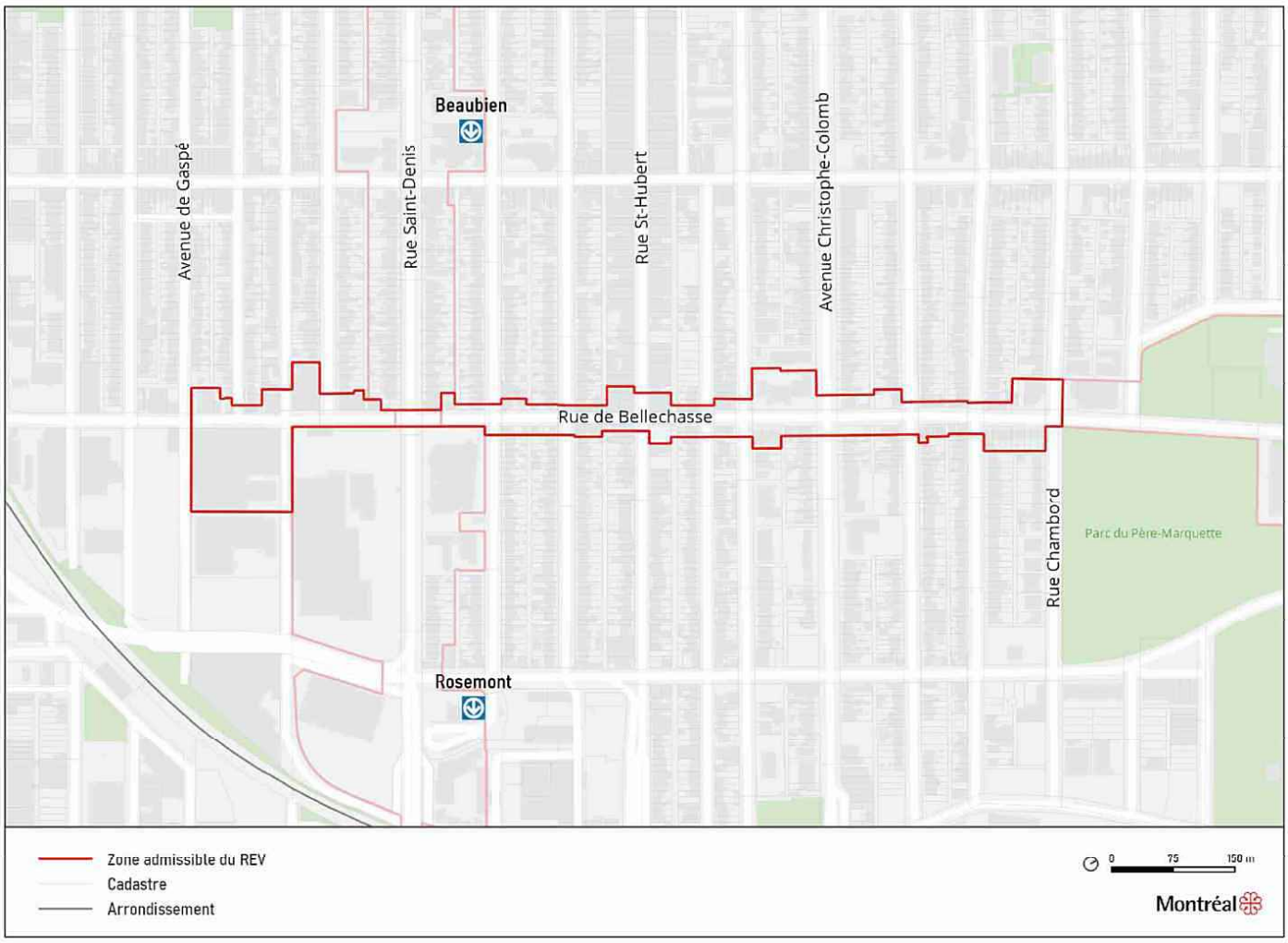

AXE - De Bellechasse (zone 2)

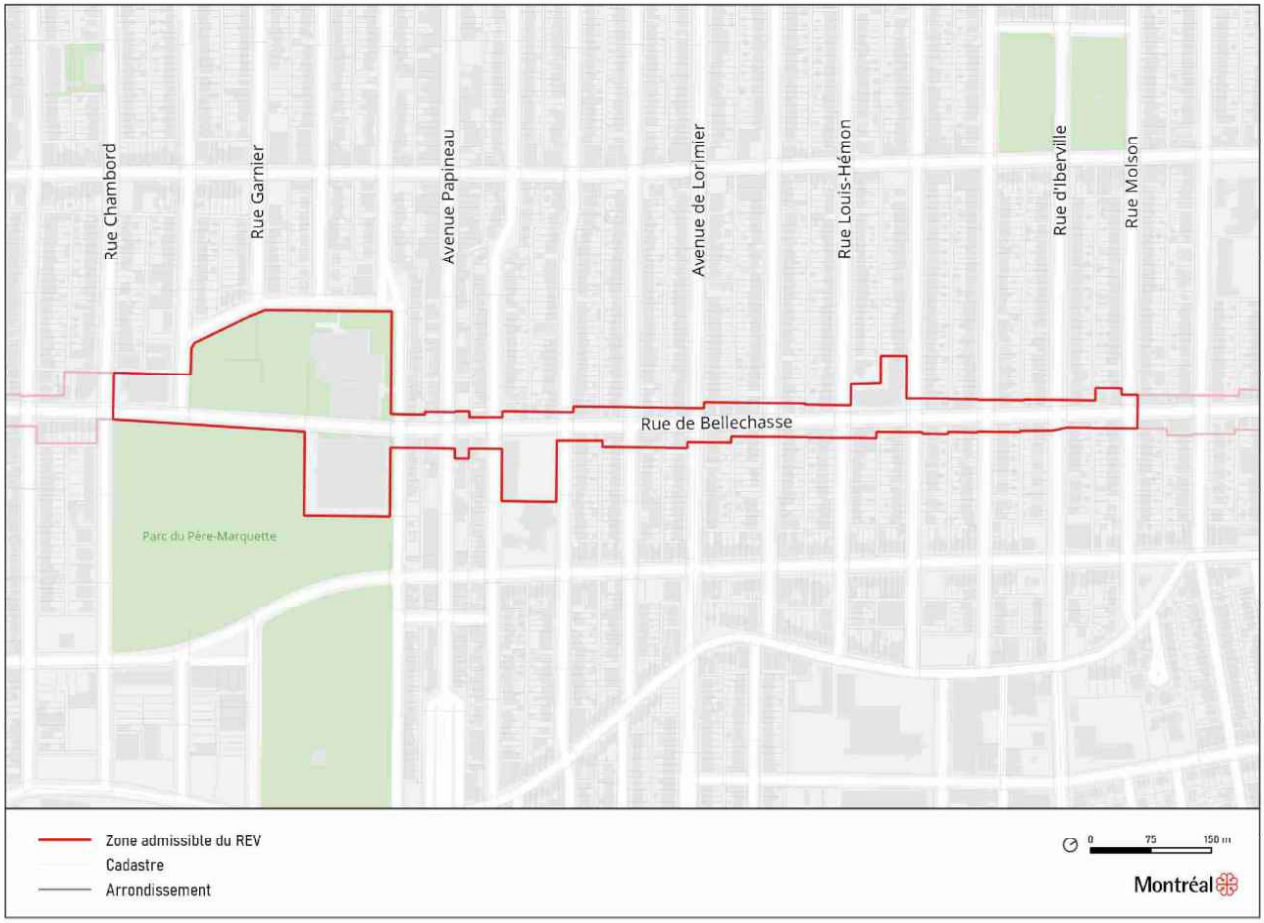

XX-XXX/15

AXE - De Bellechasse (zone 3)

XX-XXX/16

AXE - De Bellechasse (zone 4)

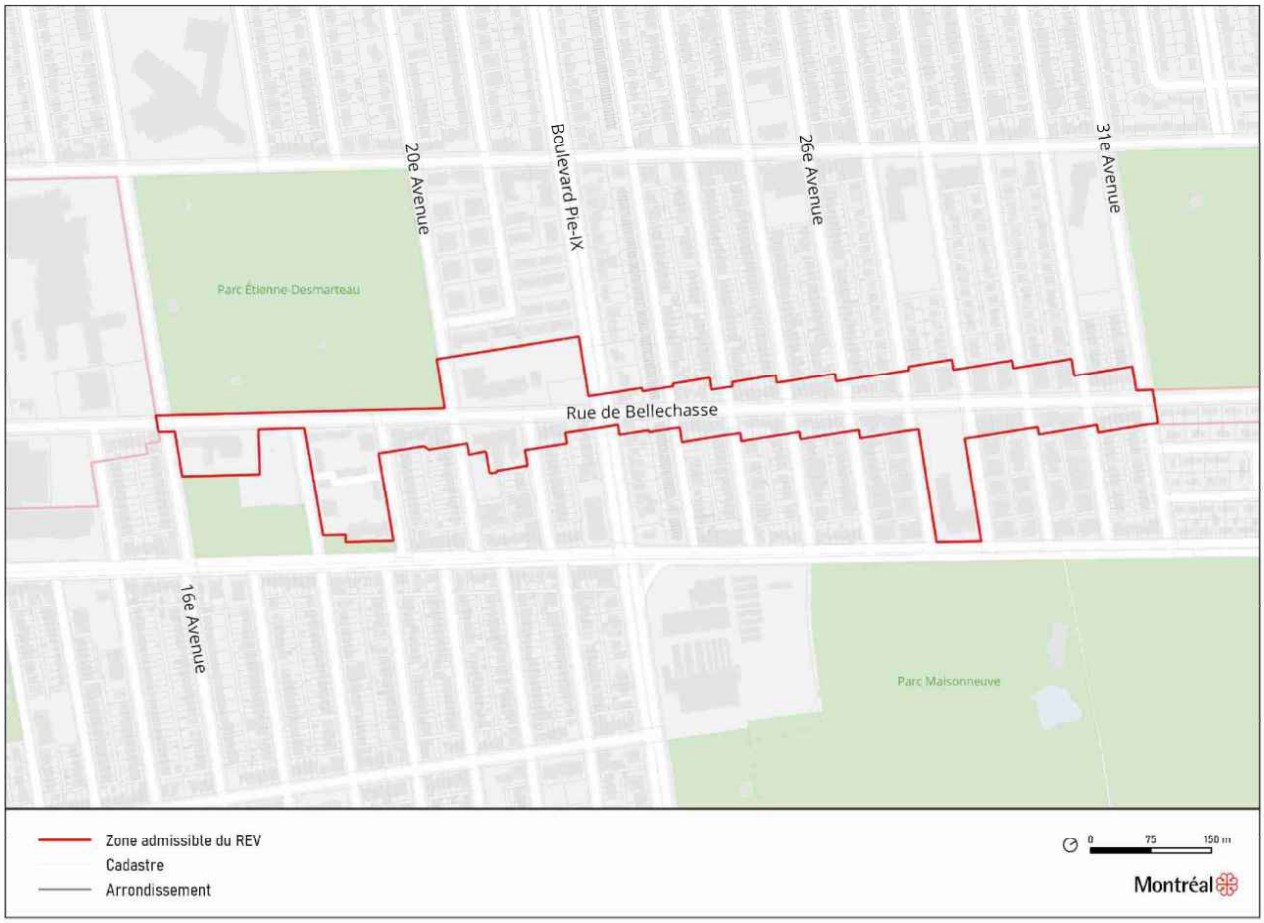

XX-XXX/17

AXE - De Bellechasse (zone 5)

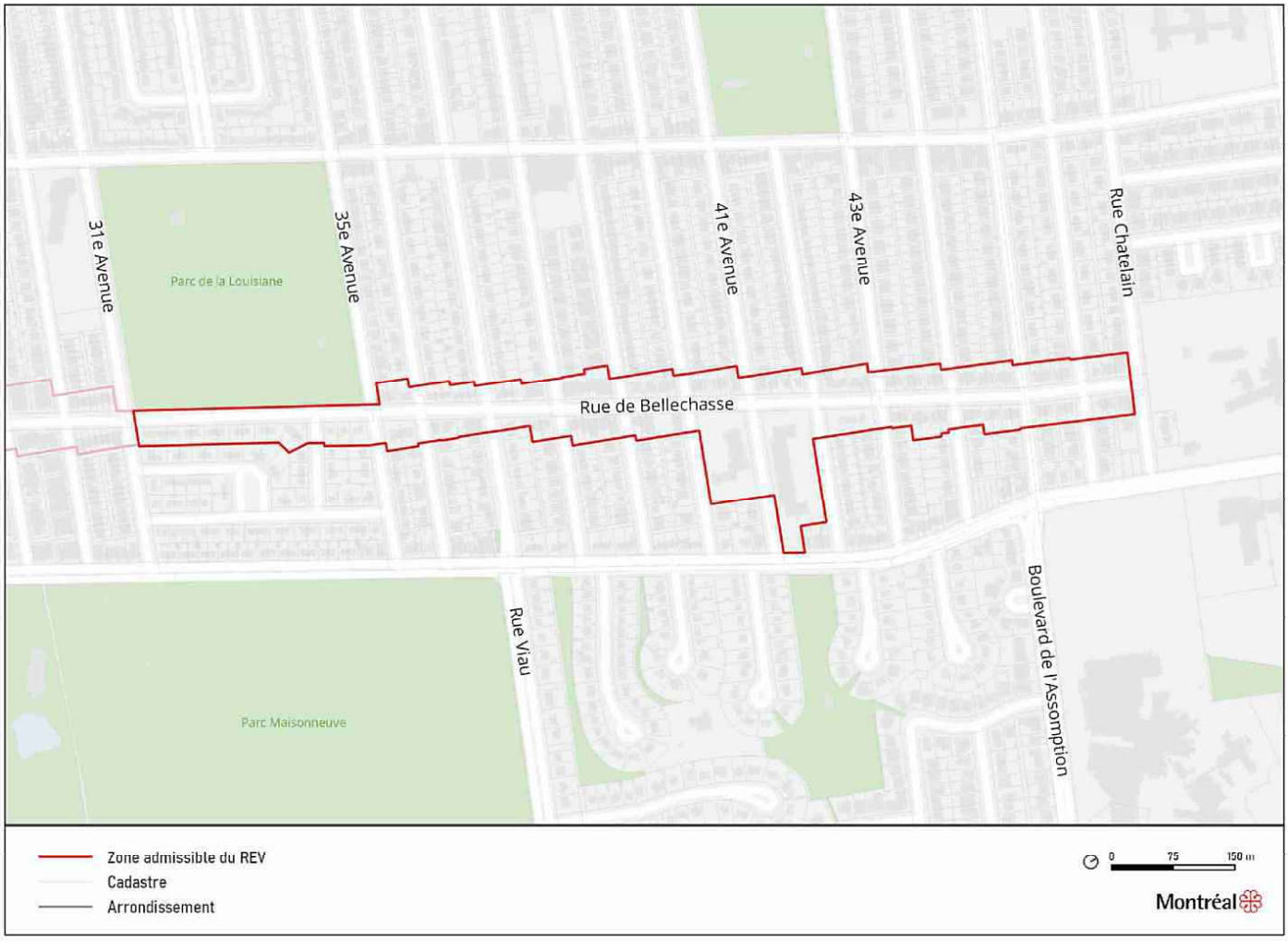

XX-XXX/18

AXE - Peel

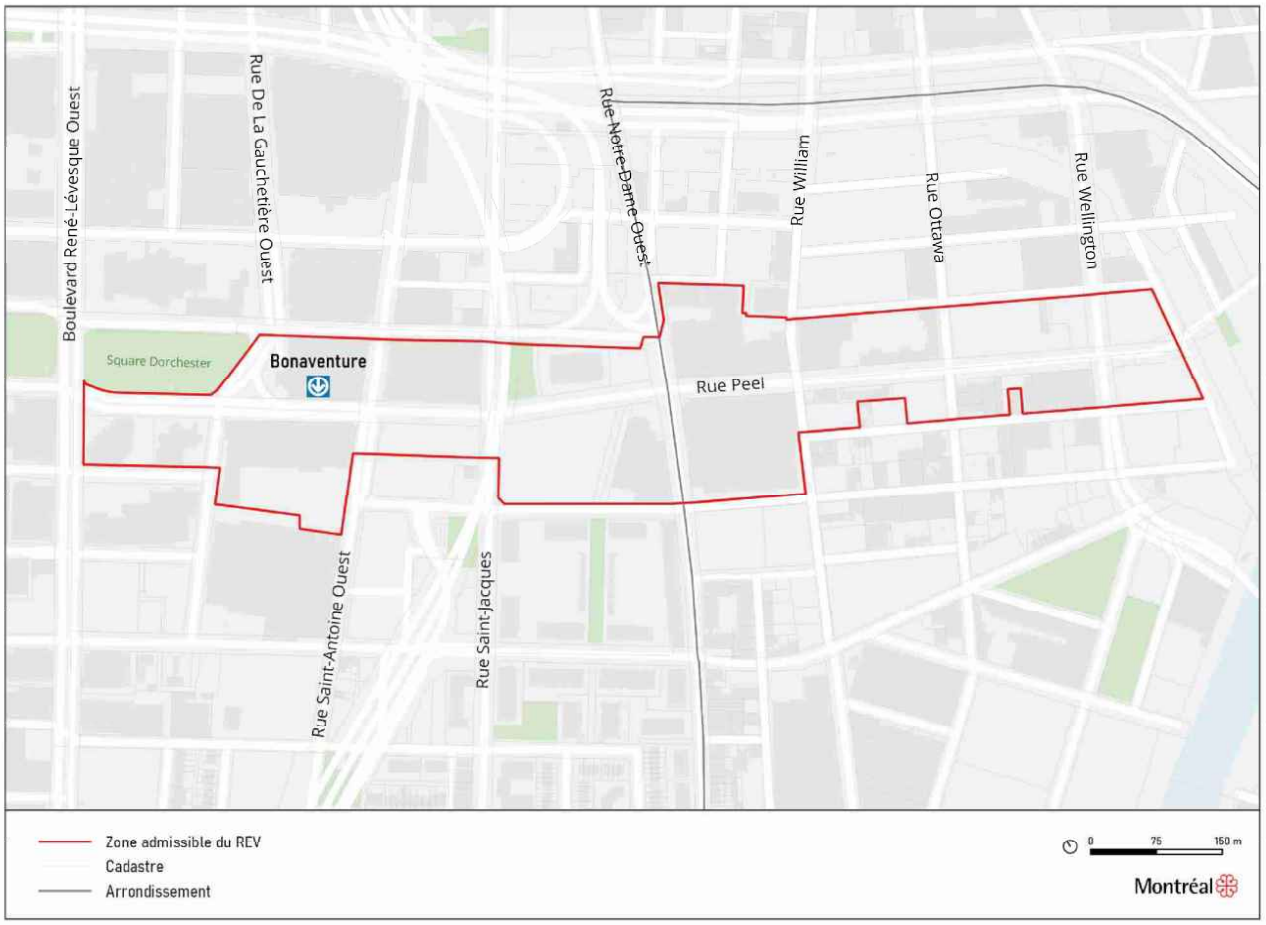

XX-XXX/19

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2020/11/12 17:30

(1)

Dossier # : 1208927002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

Il est recommandé :
- d'adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-10-02 13:48

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1208927002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mars 2020, les entreprises montréalaises sont exposées à de nombreux défis financiers du fait de la crise économique de la Covid-19. Cette situation a nécessité la création d'une nouvelle sous-catégorie de subvention au Règlement: « Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 », qui vise à accorder des subventions aux entreprises commerciales admissibles afin de réaliser un projet d'affaires ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 dans le but d'atteindre son seuil de viabilité. Cette sous-catégorie de subvention vient à échéance le 30 septembre 2020.
Le 28 mai 2020, le conseil d'agglomération a ainsi adopté un règlement modifiant le règlement RCG19-017 afin de créer une nouvelle sous-catégorie de subventions qui permet aux organismes de soutenir les entreprises commerciales admissibles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Un budget de 2 000 000 $ a été alloué à cette sous-catégorie de subventions ainsi que le solde non utilisé de la sous-catégorie de subvention "Entrepreneuriat Commercial" d'un montant de 1 006 525 $.

En date du 14 septembre 2020, les PME MTL ont dépensé 2 038 184 $ soit 68% du montant disponible au titre de la sous-catégorie «Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

Avec la prolongation de la pandémie de la COVID-19, le présent dossier a donc pour objet de fusionner la sous-catégorie "Consolidation des activités des commerces dans le contexte de la pandémie de la COVID-19" avec la sous-catégorie de subvention "Entrepreneuriat Commercial", d'augmenter le budget dédié à cette sous-catégorie pour l'année 2020 et de prolonger la période d'assouplissement des conditions d'octroi des subventions en consolidation des activités des commerces.

Le 23 sept 2020, le conseil d'agglomération a adopté un règlement modifiant le règlement RCG19-017 afin augmenter de 1 700 000 $ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention et de prolonger

jusqu'au 31 mars 2021 l'assouplissement de certaines conditions de soutien mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
Dans le contexte de la prolongation de la pandémie de la COVID-19, il est proposé que les modifications prévues dans la sous-section VIII.2 soient prolongées jusqu'au 30 juin 2021.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter des pouvoirs au comité exécutif de Montréal notamment afin de permettre l'octroi d'aides financières supplémentaires de sources gouvernementales sans changer les modalités et conditions d'admissibilité au règlement RCG19-017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 20 0476 (23 sept 2020) : "Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017)", afin d'augmenter de 1 700 000 $ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention et de prolonger l'assouplissement de certaines conditions de soutien mises en place dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.
CG 20 0286 (28 mai 2020) : "Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG19-017)", afin de créer une nouvelle sous-catégorie de subventions qui permet aux organismes de soutenir les entreprises commerciales admissibles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et allouer un budget de 2 000 000 $.

CG19 0157 (28 mars 2019) : « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises »

CG18 0674 (20 décembre 2018) : Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 $ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

CG18 0245 (26 avril 2018) : Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 (28 mars 2018) : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à modifier l'Annexe B, "Conditions minimales d'octroi d'une contribution de la sous-catégorie « Entrepreneuriat Commercial » du règlement 19-017", afin d'intégrer des conditions de soutien aux projets d'affaires d'entreprises commerciales ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 dans le but d'atteindre son seuil de viabilité
Le présent dossier propose les conditions minimales suivantes pour les projets d'affaires ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités - Section II de l'annexe B du règlement :
Les projets soutenus portent notamment sur :
· la digitalisation de l'entreprise;
· la mise en place d'une boutique en ligne;
· l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de permettre l'accueil de la clientèle dans

un environnement sécuritaire, de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou de respecter toute autre mesure sanitaire recommandée ou imposée par le gouvernement

Les secteurs ou sous-secteurs d'activités économique soutenus sont selon les codes SCIAN :
· les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
· le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons);
· le sous-secteur 812 (services personnels et services de blanchissage), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

La contribution est d'un maximum de 75% du coût total du projet d'affaires, sans excéder 10 000 $;
La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet;
L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.
L'entreprise a déposé un document expliquant les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités et la démonstration qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès au lieu d'affaires où le projet d'affaires est réalisé est fermé temporairement ou a été fermé temporairement à la clientèle.

Les modifications prévues dans la sous-section II s'appliquent jusqu'au 30 juin 2021.

Il est à noter que les conditions habituelles du Règlement continuent de s'appliquer pour les projets d'entrepreneuriat commercial.
Le présent dossier vise également à augmenter de 1 500 000 $ le montant de l'aide financière de 2020 de la sous-catégorie « Entrepreneuriat Commercial » de la catégorie fonds de subvention.
L'aide financière additionnelle viendra soutenir aussi bien les projets d'affaires d'entreprises commerciales ayant pour but la consolidation ou la reprise des activités, dans le contexte de la COVID-19 que les projets d'affaires en lien avec l'implantation d'un nouveau commerce ou la mise ne place d'une boutique en ligne ou la croissance et développement des activités du commerce".

Les règles de calcul de la répartition de l'aide financière qui sera versée aux organismes PME MTL, ainsi que les définitions afférentes, sont détaillées à l'annexe G du règlement 19-017, et font l'objet de la modification suivante :
Le calcul portera sur le nombre d'établissements présents selon les codes SCIAN décrits à la section II de l'annexe B sur le territoire d'intervention de l'organisme, divisé par le nombre d'établissements présents selon les codes SCIAN décrits à la section II de l'annexe B sur le territoire de l'agglomération.
.
.Le présent dossier vise également la sous-catégorie « Économie sociale » de la catégorie fonds de subvention afin que les conditions minimales prévues dans la sous-section VIII.2 s'appliquent jusqu'au 30 juin 2021.

Le présent dossier vise à accorder au comité exécutif de Montréal un pouvoir d'ordonnance sur des modifications au règlement RCG19-017 portant sur :

- l'augmentation du montant d'aide financière;
- la présentation de nouvelles demandes d'aides financières de la part des organismes;
- la modification des dates de fin d'application des conditions d'octroi minimales;
- la terminaison de l'une ou l'autre des sous-catégories;
- la terminaison du programme de subvention

JUSTIFICATION

Cette modification réglementaire permettra à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les commerces, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et ainsi que l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M$ pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La modification permettra d'accorder des subventions aux entreprises commerciales afin de consolider leurs activités dans le cadre de la pandémie, ce qui leur permettra :

● De mettre sur pied des projets d'affaires qui leur permettront de faire face aux défis de gestion et de maintien des opérations que pose la crise économique;
● De limiter leur niveau d'endettement de renforcer leur chance de survie à la suite de la crise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la poursuite du programme en 2020 sont de 1 500 000 $. La somme est prévue au budget 2020 du Service du développement économique - bouquet de mesures COVID-19 (entente 150 M$).
Il s'agit d'une dépense de la compétence de l'agglomération. Les fonds seront gérés par les organismes du réseau PME MTL, les organismes de développement local et régional oeuvrant sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien technique destiné aux commerces favorise la prise en charge des rues commerciales par les communautés d'affaires et la recherche de la cohérence commerciale pour le bénéfice des montréalais. La Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le fait de ne pas adopter le Règlement aurait pour effet de ne pas permettre l'octroi de subventions aux entreprises commerciales afin qu'elles réalisent des projets de consolidation de leurs activités, dans le contexte de la COVID-19. Un manque de soutien aux entreprises commerciales pourrait compromettre leur capacité de maintenir leurs opérations dans le contexte pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 octobre 2020: Avis de motion

- 19 novembre 2020: Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOCHET
Conseillère en analyse et gestion financière

Tél : 514-868-7885
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-28

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-10-02

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1208927002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1208927002 Règl modif RCG 19-017 commerces 20200928.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocat
Tél : 514-872-0185

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-09-28

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-5449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES (RCG 19-017)

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A ainsi que ses renouvellements;

À l'assemblée du_____ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) est modifié par le remplacement de « ou à l'article 24.10 » par « , à l'article 24.10 ou à l'article 24.15 ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, de « 29 900 000 $ » par « 31 400 000 $ »;

2° le remplacement, au paragraphe 1° du deuxième alinéa, de « 19 900 000 $ » par « 21 400 000 $ ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant :

« 2° la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue qui apportent une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante ou qui visent la consolidation ou la reprise des activités de commerces sur rue à la suite du changement dans leur environnement externe provoqué par le contexte de la pandémie de la COVID-19, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B et dont la valeur totale de l'aide est de 4 450 000 $, répartie de la façon suivante :

a) un montant de 990 000 $ pour l'exercice financier 2019, un montant de 980 000 $ pour l'exercice financier 2020 ainsi qu'un montant de 980 000 $ pour l'exercice financier 2021;

b) un montant additionnel de 1 500 000 $ pour l'exercice financier 2020 pour lequel des règles particulières sont prévues à la section VIII.3; ».

4. Le paragraphe 1° de l'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement de « ou de l'article 24.11 » par « , de l'article 24.11 ou de l'article 24.16 ».

5. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement de « ou de l'article 24.11 » par « , de l'article 24.11 ou de l'article 24.16 ».

6. L'article 22.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **22.1** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 30 septembre 2020, du 31 décembre 2020 et du 31 mars 2021 ainsi qu'un rapport en date de la dernière journée de chacun des trimestres suivants durant lesquels des interventions sont effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe D. Ces rapports précisent les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22, le nombre d'entreprises toujours en activité à ces dates ainsi que le nombre d'emplois créés ou maintenus au sein de ces entreprises.

Tout rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la date du rapport.»

7. Ce règlement est modifié par l'insertion après l'article 22.1 de l'article suivant :

« **22.2.** L'organisme transmet au directeur un rapport en date du 31 décembre 2020 ainsi qu'un rapport en date de la dernière journée de chacun des trimestres suivants durant lesquels des interventions sont effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe B. Ces rapports contiennent la liste des interventions effectuées en vertu des conditions minimales prévues à la section II de l'annexe B et précisent les mêmes renseignements que ceux exigés en vertu du premier alinéa de l'article 22.

Tout rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la date du rapport.»

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 24.13, de la section suivante :

« SECTION VIII.3
AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL » DE LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION » POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

24.14. Les dispositions de la présente section visent l'octroi de l'aide financière additionnelle de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » pour l'exercice financier 2020 prévue au sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 5.

Les dispositions du présent règlement demeurent applicables à cette aide financière additionnelle dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions de la présente section.

24.15. Un organisme peut obtenir l'aide financière additionnelle de la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subvention » pour l'exercice financier 2020 en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la ville et en indiquant le montant demandé.

La demande doit être présentée au directeur au plus tard le 30 novembre 2020.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;

2° un document démontrant que l'organisme a autorisé le versement ou a versé à 85 % ou plus tout montant d'aide financière qui est réputé lui avoir été octroyé en vertu de l'article 13.1 ou qui lui a été octroyé en vertu de l'article 24.5.

3° un document présentant le potentiel de relance économique du territoire d'intervention relativement à la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » ainsi qu'une projection de l'aide nécessaire à l'organisme pour soutenir cette relance.

4° un document présentant l'impact négatif lié à la pandémie de la COVID-19 sur le développement économique des entreprises du territoire d'intervention faisant partie des secteurs d'activité économique ciblés par les règles prévues à la section II de l'annexe B « entrepreneuriat commercial » et une projection de l'aide nécessaire à l'organisme pour soutenir les entreprises de ces secteurs vers l'atteinte d'un seuil de viabilité financière;

24.16. Dans les 5 jours ouvrables suivant le 30 novembre 2020, le directeur déclare admissible toute demande d'aide financière conforme à l'article 24.15.

Le directeur avise l'organisme de l'admissibilité de sa demande par écrit en indiquant le montant d'aide financière additionnelle de la présente sous-catégorie à être versé à la suite des calculs effectués selon l'article 24.17.

24.17. Le directeur détermine le montant d'aide financière à être versé à un organisme en vertu des règles applicables à la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » de la catégorie « fonds de subventions » prévues à l'annexe G.

Le montant à être versé ne peut excéder le montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 24.15.

24.18. À la suite de l'avis prévu à l'article 24.16, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 24.17, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14 ».

9. L'article 25 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 25. Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

1° modifier le présent règlement afin d'augmenter tout montant d'aide financière prévu aux articles 4, 5 et 6 lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;

2° modifier le présent règlement, à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article, afin de permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;

3° modifier le présent règlement afin de remplacer les dates de fin d'application des conditions d'octroi minimales prévues à l'une ou l'autre des Annexes A à F;

4° mettre fin à l'une ou l'autre des catégories ou des sous-catégories prévues au présent règlement;

5° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement. »

10. L'annexe B de ce règlement est modifiée par l'insertion, entre le titre de cette annexe et l'article 1, du titre suivant :

« **SECTION I**
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION POUR DES PROJETS D'AFFAIRES DE COMMERCES SUR RUE QUI APPORTENT UNE VALEUR AJOUTÉE À L'OFFRE COMMERCIALE EXISTANTE »

11. L'article 1 de l'annexe B de ce règlement est modifié par l'insertion après le mot « contribution » des mots « prévue par la présente section »

12. L'annexe B de ce règlement est modifiée par l'ajout, après l'article 13, de la section suivante :

« **SECTION II**
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DANS LE CONTEXTE DE CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DES COMMERCES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

14. La contribution prévue à la présente section vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec la consolidation ou la reprise de ses activités à la suite du changement dans son environnement externe provoqué par le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans le but d'atteindre son seuil de viabilité, notamment :

1° la digitalisation de l'entreprise ;

2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce) ;

3° l'aménagement physique du lieu d'affaires afin de permettre l'accueil de la clientèle dans un environnement sécuritaire, de mettre en place les mesures de prévention recommandées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ou de respecter toute autre mesure sanitaire recommandée ou imposée par le gouvernement.

15. Les articles 4 et 8 à 13 de la section I de la présente annexe sont applicables à l'octroi d'une contribution prévue à la présente section.

16. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);

2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons);

3° le sous-secteur 812 (services personnels et services de blanchissage), à l'exception des sous-secteurs 8122 (services funéraires), 81293 (stationnements et garages).

17. L'entreprise a déposé un document expliquant les impacts négatifs de la pandémie de la COVID-19 sur ses activités.

18. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant un budget de caisse prévisionnel d'un minimum de 12 mois.

19. L'entreprise a démontré qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'accès au lieu d'affaires où le projet d'affaires est réalisé est fermé temporairement ou a été fermé temporairement à la clientèle.

20. La contribution est d'un maximum 75 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 10 000 $.

21. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.

22. La présente section s'applique jusqu'au 30 juin 2021. »

13. L'article 14 de l'annexe D de ce règlement est modifié par le remplacement de « 31 mars 2021 » par « 30 juin 2021 ».

14. Le paragraphe 2° de l'article 2 de l'annexe G de ce règlement est remplacé par le suivant :

« pour la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial », A_i% représente le nombre total d'établissements visés par les codes du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », mentionnés à l'article 15 de l'annexe B présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre des établissements visés par ces codes présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada »

GDD1208927002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208927002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) / Réserver une somme de 1.5 M$ pour la mise en oeuvre des modifications - COVID-19

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1208927002 - COVID-19.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-10-01

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier